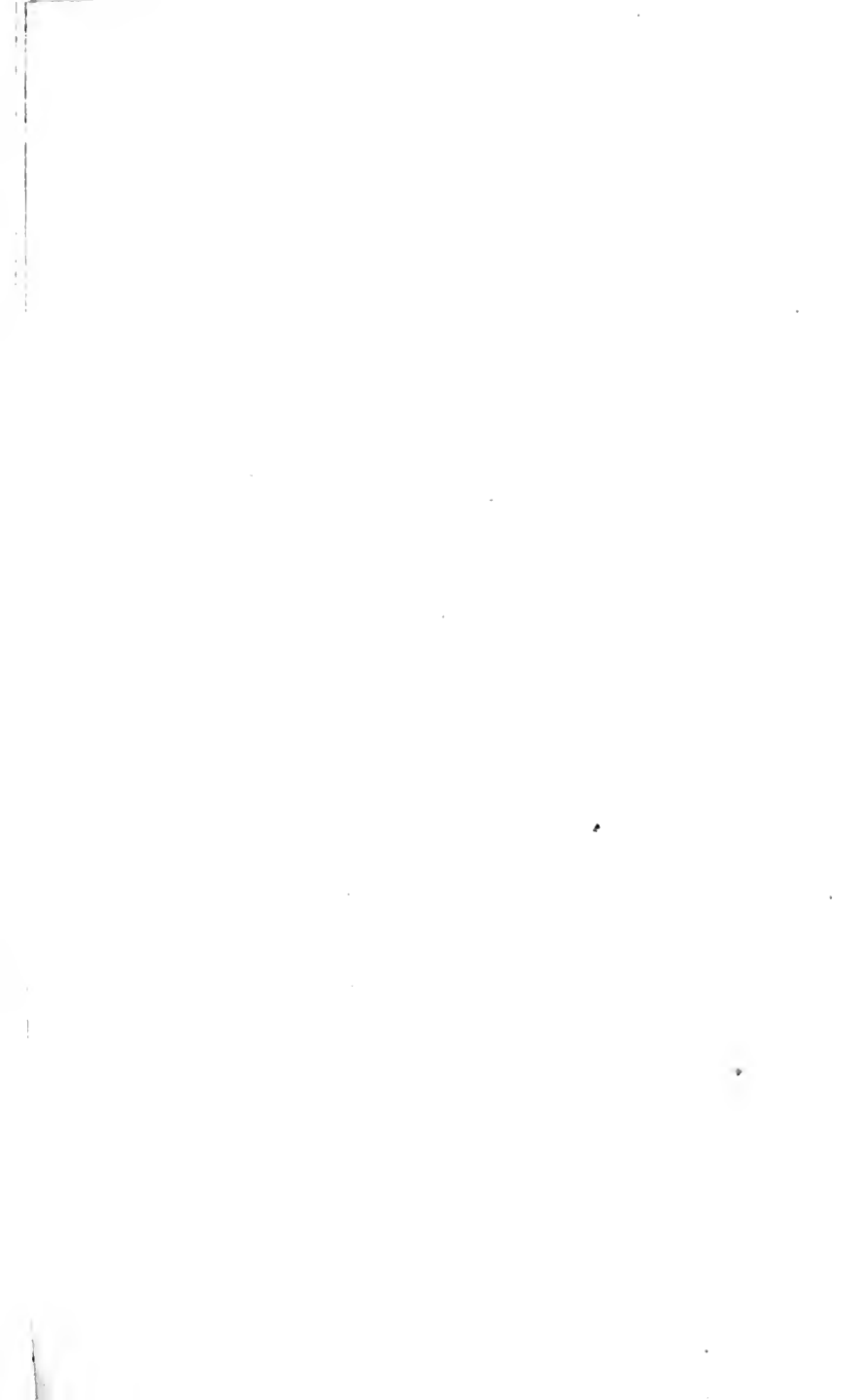


Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa



BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE,
ANCIENNE ET MODERNE.

SUPPLÉMENT.

GR—HAZ.



BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE,

ANCIENNE ET MODERNE.

SUPPLÉMENT,

OU

SUITE DE L'HISTOIRE , PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DE LA VIE PUBLIQUE
ET PRIVÉE DE TOUS LES HOMMES QUI SE SONT FAIT REMARQUER PAR
LEURS ÉCRITS , LEURS ACTIONS , LEURS TALENTS , LEURS VERTUS OU
LEURS CRIMES.

OUVRAGE ENTIÈREMENT NEUF ,

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET DE SAVANTS.

On doit des égards aux vivants ; on ne doit aux morts
que la vérité. (VOLTAIRE, première Lettre sur OEdipe.)

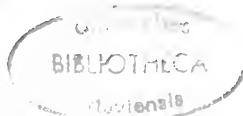
TOME SOIXANTE-SIXIÈME.



A PARIS,

CHEZ L.-G. MICHAUD, ÉDITEUR,
RUE DU HASARD-RICHELIEU, N° 13.

1839.



CT
143
.M5
1811
V.66

SIGNATURES DES AUTEURS

DU SOIXANTE-SIXIÈME VOLUME.

MM.

A—B—S. AUBENAS (Adolphe).
A—D. ARTAUD.
A. DE B. DE BASTARD (Auguste).
A. P. PÉRICAUD aîné (Ant.).
A—T. H. AUDIFFRET.
B. BARDIN (le général).
B—D—E. BADICHE.
B—H—D. BERNHARD.
C—AU. CATTEAU-CALLEVILLE.
C—F—E. CAPEFIGUE.
CH—U. CHASSÉRIAU.
C—L—T. COLLOMBET.
C. M. P. PILLET.
C. T—Y. COQUEBERT DE TAIZY.
D—B—N. DE BOUCLON (Adolphe).
D—B—S. DUBOIS (Louis).
D—G. DEPPING.
D—L—F. DELAFOSSE.
D—N—L. DE NOEL.
D—P—L. DUPRÉ-LASALE.
D—R—R. DUROZOIR.
D—Z—S. DEZOS DE LA ROQUETTE.
E—S. EYRIÈS.
F. ANONYME.
F—LE. FAYOLLE.
F—LL. FALLOT (Gustave).
F. P—T. Fabien PILLET.
F—T—E. DE LA FONTENELLE.
G—C—D. GAUCHERAUD.
G. D—L. DUVAL (George).
G—G—Y. DE GRÉGORY.
G—N. GUILLON (Aimé).
G—R—D. GUÉRARD.
G—RY. GRÉGORY (J.-C.).

MM.

G—S. GALLAIS.
G—T—R. GAUTHIER.
G—Y. GLEY.
J—N. JOURDAIN.
L. LEFEBVRE-CAUCHY.
L—B—E. LABOUDERIE.
L—C—J. LACATTE-JOLTROIS.
L—L—L. LAVALLEYE.
L—M—X. J. LAMOUREUX.
L—OY. LEROY (Onésime).
L—P—E. Hippolyte DE LA PORTE.
L—S. LANGLÈS.
L—Y. LÉCUY.
M—A. MELDOLA.
M—D j. MICHAUD jeune.
M—LE. MENTELLE.
M—ON. MARRON.
M—Z—Y. MAZUY.
P—C—T. PICOT.
P—OT. PARISOT.
P—RT. PHILBERT.
R—D—N. RENAULDIN.
R—F—G. DE REIFFENBERG.
S—D. SUARD.
S. M—N. SAINT-MARTIN.
ST—T. DE STASSART.
T—D. TABARAUD.
TH. M. MURET (Théodore).
U—I. USTÉRI.
V. S. L. VINCENS-ST-LAURENT.
V—VE. VILLENAVE.
W—R. WALCKENAER.
W—S. WEISS.
Z. ANONYME.



BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE.

SUPPLÉMENT.

G

GRABERG (OLOF), théologien et philologue suédois, naquit en 1716, à Upsal, où son grand-père et son père avaient successivement rempli les fonctions pastorales. Ayant fait de très-bonnes études à l'université de cette ville, sous les auspices et la direction du savant professeur Jean de Hermansson, le jeune Graberg fut, pendant quelques années, chargé de l'éducation des enfants de son instituteur. Avant de quitter l'université, il débuta par un travail purement littéraire, et publia, en 1742, une thèse de *orthographia linguæ suecancæ usu simpliciore in præcipuis, de quibus controvertitur, casibus*, soutenue sous la présidence du célèbre professeur Jean Ihre. Ayant ensuite embrassé l'état ecclésiastique, il s'appliqua spécialement aux études théologiques; et dès-lors la plupart de ses écrits furent consacrés à cette science. Nommé, en 1746, notaire du clergé de Suède, il assista, en cette qualité, à toutes les diètes ou assemblées des états du royaume, jusqu'en 1761. Cette même année il fut nommé pasteur de la paroisse d'Ulrique-Éléonore à Stockholm, et deux ans plus tard membre du comité créé pour la révision du livre des cantiques

de l'église de Suède. Il mourut en 1769. Indépendamment d'un certain nombre d'articles insérés dans les journaux du temps, on lui doit : I. *Pensées sur l'Ancien et le Nouveau-Testament*, Stockholm, 1754, in-8° (anonyme). II. *Catéchisme des enfants*, ib., 1759-1760-1787-1801-1813-1820, etc., in-12, livre d'enseignement encore en usage dans plusieurs écoles primaires. III. *Instruction pour connaître les degrés prohibés*, ibid., 1761 et 1794, in-8°. IV. *Pensées sur le divorce*, ibid., 1761, in-8°. V. *Histoire de la passion de Jésus-Christ*, ibid., 1766, in-8°. VI. *Pensées sur la question : « Si l'absolution peut avoir lieu avant « que le pardon des péchés ait été « obtenu, »* ibid., 1767, in-8°. Tous ces ouvrages sont en suédois. — **GRABERG** (*Christian*), frère cadet du précédent, né le 31 juillet 1718, suivit l'étude du droit et la carrière de la magistrature. Ayant rempli d'abord les fonctions de substitut du procureur du roi et de juge dans le corps d'artillerie de l'armée, il fut depuis 1762 jusqu'en 1772, secrétaire du comité secret des états pour la défense du royaume, et dut, en 1768, à son mé

rite personnel la haute charge de *Lagman*, ou président de la cour de sénéchal dans l'île de Gottland, qu'il garda jusqu'à sa mort, arrivée le 3 juin 1795. Il n'a rien publié ; mais il laissa de nombreux manuscrits et une bibliothèque choisie, dont une partie passa à son fils aîné, *Jacques GRABER* de *Hemsoe*, né en 1776, longtemps consul de Suède en Italie et en Afrique, plus tard chambellan du grand-duc de Toscane, correspondant de l'académie des inscriptions de France, et auteur de beaucoup d'écrits en différentes langues sur la géographie, l'histoire et la statistique. Z.

GRÆTER (FRÉDÉRIC-DAVID), savant prussien, naquit le 22 avril 1768, fut maître en second au gymnase de Hall en Souabe, puis correcteur (1793) et recteur (1804) de cet établissement, passa ensuite (1818) à Ulm, toujours en qualité de recteur. Il en remplit les fonctions jusqu'en 1826, époque à laquelle il obtint sa retraite, tout en conservant un autre titre qui constituait une espèce d'activité, et il alla s'établir à Schorndorf en Wurtemberg. C'est là qu'il mourut le 2 déc. 1830. Il a beaucoup écrit, principalement sur l'ancienne littérature du Nord. Nous indiquons : I. *Fleurs du Nord*, Leipzig, 1789. II. *Bragour, magasin littéraire des temps passés, tant en Allemagne que dans le Nord*, Leipzig, 1791-1812, 8 vol. Les cinq derniers volumes ont été aussi donnés à part sous le titre de *Braga et Hermode*, ou *Nouveau magasin pour les antiquités, les arts et les mœurs de l'Allemagne*. III. *Cunégonde de Habeneck*, Hall de Souabe, 1799. IV. *Musée du gymnase*, 1^{re} partie, Leipzig, 1804. V. *Poésies lyriques*, Heidelberg, 1809. VI. *Quida Haddingia Scata*, Heidelb., 1811. VII. *Almanach des Bardes pour l'Alle-*

magne, Nouveau-Strelitz, 1802. VIII. *Idunna et Hermode*, gazette d'antiquités, Breslau, 1812-1816. IX. Une traduction en allemand de l'*Histoire des Danois* de Suhm. X. Beaucoup d'articles soit dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber, soit dans des recueils périodiques, par exemple dans le *Nouveau Mercure allemand* de Wieland (auquel il donna : 1^o *Perles de la poésie orientale du moyen âge* ; 2^o *Sur les sources où a puisé Bürger et sur la manière de les mettre à profit*) ; dans la *Gazette d'Erlang*, dans la *Gazette universelle de littérature*, dans le *Journal du luxe et des modes* de Bertuch, etc. P—OT.

***GRAF** ou **GRAEFF** (URSUS) est l'un de ces anciens maîtres dont les estampes devenues rares font aujourd'hui l'ornement des cabinets les plus précieux, mais sur lesquels les contemporains ne nous ont transmis aucun renseignement. On croit qu'il était né à Bâle vers 1470. Sa manière tient de celle du célèbre Albert Durer ; non qu'il ait été son élève, puisque ces deux artistes étaient du même âge, mais parce qu'ils avaient eu vraisemblablement les mêmes maîtres ou les mêmes modèles. Moins habile que Durer dans le dessin, Ursus lui est également inférieur dans la composition et dans l'entente des ombres, mais il l'égalé pour la taille du bois. Ursus a beaucoup travaillé pour les libraires de Bâle et de Strasbourg, dont les éditions de cette époque sont ornées, la plupart, de lettres historiées, de fleurons, d'arabesques et de vignettes, qui charment les amateurs. Les estampes de Graf sont marquées d'un V et d'un Y gothiques ; mais quelquefois il ajoutait à ses initiales un signe que les monogrammatistes ont expliqué de différentes manières. Dans son *Dictionnaire*, p. 307, Christ dit que ce signe

est une lampe d'émailleur, d'où il conclut avec assez de vraisemblance que ce graveur exerçait en même temps la profession d'orfèvre (1); mais Papillon a vu dans cette marque l'outil à souder du bijoutier; et désigne le graveur qui s'en est servi par le nom du maître au Rochoir (*Traité de la gravure en bois*, I, 148). On attribue à Graf une suite de vingt planches en bois, représentant les divers sujets de la *Passion*, qui décorent l'ouvrage de Philesius Ringmann, imprimé par Knobloch à Strasbourg dans les premières années du XVI^e siècle (2). Elles sont en effet marquées des initiales de cet artiste; mais on n'y voit pas la lampe ni le Rochoir. Christ (*ibid.*, 281) fait honneur de ces estampes à Van Goar; et les rédacteurs du *Catalogue de La Vallière* (I, 48), ainsi que la *Biographie univ.* (art. RINGMANN, XXXVIII, 117), à V. Gemberlein ou Gamberlein, artiste non moins inconnu que Van Goar. Les planches en cuivre d'une *Passion*, marquées des initiales A. G., ayant été découvertes en 1629 par Jean-Guill. Frisæus ou Fries, suppôt et relieur de l'université de Tubingue, il les reproduisit la même année, avec un texte allemand, in-4°. Dans la dédicace de cet opuscule à la princesse Anne de Wurtemberg, Frisæus attribue ces estampes à notre Graf, expliquant les deux initiales par *Alt Graf*, ce qui veut dire, suivant l'éditeur, le vieux Graf, jadis, ajoutait-il, élève du célèbre Albert Durer

(1) « Je trouve ce monogramme, dit Christ (*Dict.*, 307), sur de très-anciennes gravures en bois, imprimées en 1509 à Strasbourg ou à Bâle, à l'occasion des démêlés des jacobins de Berne; et depuis sur plusieurs autres sujets d'histoire. »

(2) Cet ouvrage de Ringmann fut d'abord imprimé sans date à Strasbourg, par Knobloch, en latin. Le même imprimeur le reproduisit en 1506, en allemand, avec les mêmes estampes de Graf. On connaît un exemplaire de l'édition allemande dont les figures sont enluminées.

de Nuremberg. Il y a dans cette explication presque autant d'erreurs que de mots. On ne connaît du vieux Graf aucune planche en cuivre; et ces estampes dont les anciennes épreuves portent la date de 1510, sont d'*Albert Glockerten*, graveur de Nuremberg, cité par Huber dans le tom I^{er} du *Manuel des curieux*, où il décrit la *Passion* et les autres productions de cet artiste. Papillon possédait une estampe du vieux Graf représentant l'assassinat d'Amasa par Joab (*Voy. les Rois*, liv. II, chap. 20). W—s.

GRAF (CHARLES - ANTOINE), peintre de paysages, né à Dresde en 1774, était le deuxième fils d'Antoine Graf (*Voy. ce nom*, XVIII, 261), portraitiste de la cour. Il reçut dans la maison paternelle une éducation variée et sous quelques rapports assez profonde. Sulzer, son grand-oncle maternel, l'initia dans la connaissance de la philosophie, et par elle développa chez lui l'idée de l'art, dont il lui fit savoir plus complètement la mission et la valeur, les moyens et les formes. Toutefois le génie de Graf n'avait pas d'ailes qui le portassent à l'héroïque, à l'historique; et son père le jugea bien en le destinant presque exclusivement au paysage: il fut moins heureux lorsqu'il le confia au paysagiste Zingg de Dresde. Zingg sans doute était un artiste exercé: comme peintre et comme graveur il avait acquis assez de réputation, et il la méritait en partie par l'élégance de sa manière. Malheureusement il n'était point fidèle imitateur de la nature, et dans ses leçons comme dans sa peinture il n'en tenait que peu de compte. Bien inspiré par son goût naturel, l'élève quitta le maître; et en 1801, la Suisse le vit parcourir, album et crayon à la main, les riches sites de ses cantons, principalement ceux de la vallée de Lauterbrunn, et les retracer par de gracieuses et belles

esquisses. Il franchit ensuite ces Alpes qui forment la frontière de l'Italie, et se rendit à Milan, à Rome et à Naples. Il resta dans la première de ces villes jusqu'en 1807, partageant son temps entre l'étude des monuments et la production de tableaux, dont les environs de Rome offraient le sujet. Il est certain que, comme toute, Graf possédait bien d'autres talents que ceux du peintre paysagiste, et l'on peut regretter qu'il se soit jeté dans cette spécialité. De retour dans sa patrie, il continua de se livrer à la culture de son art, et finit par prendre rang parmi les habiles artistes de son pays. Toujours sentant le besoin de voir des sites nouveaux, toujours avide d'impressions de voyages, il visitait souvent les lieux remarquables d'alentour, surtout les belles montagnes du Harz, si richement accidentées, et que les quatre phases de l'année font apparaître sous des formes si variées. La Suisse aussi le revit. Les bords du Rhin, la Bavière méridionale furent semblablement les objets de ses pèlerinages. Il mourut le 9 mai 1832. Son portefeuille était rempli d'études de l'Italie, de la Suisse, de l'Allemagne, toutes parfaitement exécutées, les unes simples esquisses, les autres tableaux à l'huile d'une grande beauté. Beaucoup d'autres avaient été de son vivant vendues à de riches amateurs et placées dans des maisons particulières. En général les ouvrages de Graf se recommandent par la sagesse du plan et la correction du dessin; le coloris n'est point mauvais, souvent même il est vigoureux et chaud.

P—OT.

GRAMBERG (ANTOINE), poète allemand, naquit, en 1772, à Oldenbourg, où son père exerçait la profession de médecin, et mêlait à ses études médicales celle de la littérature. Outre quelques pièces de vers auxquelles on ne peut refuser du talent, on a

de lui divers morceaux très-intéressants sur la poésie primitive de l'Allemagne. C'est lui qui le premier proclama l'origine germanique de l'épopée des Niebelungen; il popularisa ce grand poème en en arrangeant des extraits un peu trop à la moderne peut-être, mais de façon à le faire goûter et étudier. Antoine Gramberg respira donc dans la maison paternelle une atmosphère littéraire d'autant plus chaude, que son père aimait à parler et le prenait tout naturellement pour auditeur. Cependant ce n'est pas dans le sens de l'enthousiasme et de la sensibilité que se développait l'esprit du jeune homme: il ne se plaisait qu'aux combinaisons grimaçantes, monstrueuses, ridicules; il courait sans cesse après la caricature; ses camarades le redoutaient, le haïssaient, parce qu'ils lui supposaient un mauvais cœur. Ses premières études finies, il se rendit à la haute école de droit d'Erlangen; et, après avoir subi les épreuves accoutumées, il endossa la robe du légiste, fut successivement procureur, juge dans sa ville natale, et enfin conseiller à la cour impériale du département des Bouches-de-l'Elbe. Ces occupations sévères et sèches, au milieu desquelles presque constamment on voit l'homme du mauvais côté, sembleraient n'avoir dû que fortifier la tendance sardonique et dénigrante qui caractérisait sa première jeunesse. Chose extraordinaire! sitôt que Gramberg était entré dans le monde, ce génie satirique et mordant, après avoir jeté une dernière leur dans son *Chant d'un Ramoneur*, avait fait place aux inspirations les plus inoffensives dont poète ait jamais été l'organe. Tout dans ses poésies respire la vie rustique, la vie de l'âge d'or: point d'ambition sauf celle du *far niente*, point d'amour qui fasse gémir ou trébucher la vertu; en revanche rien de l'existence réelle, même

de celle des champs. Du reste, on éprouve à lire les vers de Gramberg le même charme qu'à la prose de Gessner : seulement un arôme plus profond, plus délicat, parfume le monde imaginaire qu'il nous dévoile, et sa touche a quelque chose de plus intime que celle de Gessner. On a de lui des *poésies diverses* parmi lesquelles on distingue son *Dialogue avec l'Amour*, des *Chansons*, des *Idylles* dont quelques-unes sur des sujets tirés de la Bible. Gramberg mourut en 1816, à Oldenbourg. — GRAMBERG (*Charles-Pierre-Guillaume*), né le 27 nov. 1797, à Seefeldt, dans le duché d'Oldenbourg, fut un littérateur et un critique laborieux. Ayant perdu son père à dix ans, il avait été placé à Stæden, puis à Oldenbourg, où il joignit à l'étude des langues classiques celle des idiomes modernes; et de là, se consacrant à la prédication, il se mit à l'hébreu et aux dialectes orientaux, se fit remarquer des Gesenius, des Wegschneider, approfondit spécialement l'Ancien-Testament, et, après avoir été maître à l'école d'Oldenbourg, devint professeur de première classe à l'établissement royal d'instruction de Züllichau (1822). Il mourut le 29 mars 1830, laissant, indépendamment de beaucoup d'articles et d'analyses, soit dans la *Gazette littéraire d'Allemagne*, soit dans la *Gazette universelle des églises et des écoles*: I. *Nouvel examen de la Chronique*, c'est-à-dire les deux livres des Paralipomènes, *relativement à leur caractère historique et à leur authenticité*, Halle, 1823 (alle.). II. *Libri Geneseos secundum fontes rite dignoscendos adumbratio nova*, Leipzig, 1828. III. *Proverbes de Salomon* (traduction nouvelle suivie d'un classement méthodique, de remarques pour l'éclaircissement du texte, et de comparaisons), Leipzig, 1828. IV. *Histoire critique*

des ilees religieuses de l'Ancien-Testament, 2 parties, Berlin, 1829 et 1830; la 1^{re} contient la *théocratie* et l'*Esprit prophétique*; dans la seconde sont développés la *hiérarchie* et le *culte*. L'auteur se réservait de parcourir de même le *dogme*, puis la *morale* qui eussent été le sujet d'une 3^e et d'une 4^e partie. Il se proposait encore de faire l'exégèse du Pentateuque, et il avait déjà conduit à fin celle de la Genèse. P—OT.

GRAMBERT (JOSEPH), littérateur, né en 1761, à Villeneuve près de Lons-le-Saulnier, était, par sa mère, neveu du médecin Giraud, connu surtout pour son *Épître du diable à Voltaire*. Après avoir terminé ses études il vint à Paris; et son cousin l'abbé Giraud, dont on a quelques jolies pièces de vers dans les *Recueils* du temps, le plaça comme précepteur. Dans ses loisirs il cultivait aussi la poésie. Il concourut pour le prix proposé par l'Académie française sur le dévouement héroïque du duc Léopold de Brunswick; et son *Ode*, qu'il fit imprimer, lui valut une mention dans le *Petit almanach* de Rivarol. Comme tant d'autres, ne voyant dans la révolution que la réforme des abus, il en adopta les principes et se fit affilier à la société des jacobins. Mais, effrayé de la marche des événements, sa raison s'égara. Dans son délire il se persuada que, devenu suspect aux révolutionnaires, il était placé sous la surveillance d'un espion invisible qui ne le quittait ni jour ni nuit, et qui lisait même dans sa pensée. Pour échapper à ce surveillant incommode, il ne trouva d'autre parti que de revenir à Lons-le-Saulnier où il recouvra peu à peu la tranquillité. Plus tard il obtint un emploi dans les bureaux de l'administration départementale; il le quitta pour entrer comme professeur de rhétorique dans un pensionnat; et finit par ouvrir à

Lous-le-Saulnier une école de grammaire latine. Il fit paraître au mois de février 1815 un opuscule intitulé : *La Voltairiade, ou Aventures de Voltaire dans l'autre monde, occasionnées par un évènement arrivé dans celui-ci*, in-8° de 93 pag. Cet opuscule, en prose mêlée de vers, se ressent de la bizarrerie de l'auteur : en voici l'analyse. C'est fête aux enfers ; les démons sont réunis pour célébrer le décret de la Convention qui proscriit en France l'exercice du culte catholique. Voltaire réclame l'honneur d'avoir contribué plus que personne à renverser le christianisme ; Satan lui conseille d'ajouter à sa gloire en détruisant l'Élysée. Le philosophe s'introduit furtivement dans le séjour des âmes heureuses ; mais, reconnu par l'abbé Nonnotte qui l'aspèrge d'eau bénite, il est forcé de s'éloigner de l'Élysée, avec le regret d'y laisser Voisenon, La Beaumelle et Desfontaines. Grambert mourut le 11 janvier 1829, à 68 ans. On a de lui des *Mémoires*, conservés par ses héritiers, mais qui vraisemblablement ne seront jamais imprimés. W—s.

GRAMMONT (ANTOINE-PIERRE I^{er} de), archevêque de Besançon, était issu d'une illustre maison du comté de Bourgogne, connue dès le XIII^e siècle, et qui subsiste encore (1). Né en 1615, il embrassa jeune l'état ecclésiastique et fut pourvu successivement de plusieurs bénéfices considérables. Le pape Alexandre VII l'ayant, en 1662, nommé haut-doyen du chapitre de Besançon, il ne crut pas devoir accepter une dignité dont la collation avait appartenu jusqu'alors aux chanoines ; et ceux-ci, reconnaissant de son respect pour leurs privilèges, l'élirent archevêque ; mais la cour de Rome, qui contestait au chapitre le

droit d'élire son doyen, n'était pas plus disposée à lui reconnaître le droit, bien autrement important, d'élire les archevêques. Le pape refusa donc de confirmer l'élection du nouveau prélat ; mais il lui fit offrir des bulles de nomination qu'il accepta sous les réserves de droit ; et, malgré les protestations d'une partie des chanoines (2), M. de Grammont s'étant fait sacrer dans une chapelle souterraine de l'abbaye Saint-Vincent, par son suffragant (dom Saulnier, évêque d'Andreville), il fut mis en possession de son siège. L'archevêque, sous la domination espagnole, avait une grande part au gouvernement de la province. La double conquête de la Franche-Comté par Louis XIV (1668 et 1674) fournit à Grammont l'occasion de donner des preuves de son courage et de son inébranlable fidélité. Dans la première, l'invasion fut si subite que les villes seules offrirent quelque résistance. L'archevêque, enfermé dans Besançon, retarda autant qu'il le put la prise de cette ville, mal fortifiée, et qui ne comptait pas un assez grand nombre de défenseurs. Il ne voulut pas que les ecclésiastiques fussent exempts du service militaire ; et souvent on le vit lui-même aller sur les remparts visiter les citoyens, et les encourager à se sacrifier, s'il le fallait, pour leur patrie. A la seconde conquête il fit également son devoir, mais avec moins d'éclat, prévoyant bien sans doute que le sort de la province était irrévocablement fixé. Aussi, lorsqu'il vint recevoir Louis XIV à la porte de sa cathédrale, il lui dit : « Nous allons rendre grâces à Dieu de ce que, si sa providence nous a destinés à vivre sous la domination de votre majesté, elle nous a donnés au plus grand des rois. » Le prélat s'occupa de ra-

(1) La généalogie de cette famille a été donnée par Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, II, 479.

(2) On peut consulter sur cette longue discussion entre la cour de Rome et le chapitre de Besançon, Dunod, *Histoire de l'Église*, I, 339-48.

nimer le goût des études dans son diocèse, dévasté par les guerres depuis plus d'un demi-siècle. Il y rétablit les écoles de théologie. On lui dut de nouvelles éditions plus correctes de *Missel* et du *Bréviaire*. Il fit imprimer le premier les *liores de chœur*, un *Rituel* pour l'administration des sacrements, et un *Catéchisme*, que tous ses successeurs ont conservé jusqu'à ce jour, et qui est regardé comme un modèle en ce genre. Il fonda dans sa ville épiscopale un séminaire, l'un des plus beaux et des plus vastes du royaume; établit une maison de missionnaires, destinés à seconder les curés dans l'instruction de leurs paroissiens, contribua pour une forte somme à la reconstruction du grand hôpital de Saint-Jacques, et mourut le 1^{er} mai 1698, laissant une mémoire à jamais vénérée dans son diocèse. Son portrait a été gravé in-folio par de Loisy.

—GRAMMONT (*François - Joseph* de), neveu du précédent et son coadjuteur sous le titre d'évêque de Philadelphie, lui succéda sur le siège de Besançon. Il reconstruisit le palais archiepiscopal tel qu'on le voit aujourd'hui, donna de nouvelles éditions du *Bréviaire* et du *Rituel*; publia un recueil de *statuts synodaux*, et mourut le 20 août 1715, léguant toute sa fortune à son séminaire. On a son portrait in-folio et in-quarto. — GRAMMONT (*Antoine-Pierre II* de), neveu du précédent, né en 1685, acheva ses études à Paris au collège de Louis-le-Grand, et fut à dix-sept ans, choisi pour aide-de-camp par son oncle le marquis de Grammont, qui commandait alors sur le Rhin. Il fit, comme capitaine de cavalerie, la campagne de 1702, se signala dans plusieurs rencontres, mais, blessé gravement devant Spire, resta prisonnier. Après son échange il rejoignit l'armée, obtint un régiment de dragons de son

nom, et continua de donner des preuves de sa valeur. En 1709, il eut un cheval tué sous lui à la bataille de Malplaquet. Quand son régiment fut réformé à la paix, il revint dans sa province; et peu de temps après il abandonna la carrière des armes pour embrasser l'état ecclésiastique. Ayant été pourvu, par son oncle, d'un canonicat du chapitre de Besançon, il parvint bientôt aux premières dignités; et fut, en 1735, nommé par Louis XV à un siège illustré déjà par des archevêques de son nom. Le nouveau prélat administra son diocèse avec sagesse, protégea les lettres, et mourut le 7 septembre 1754, directeur de l'académie de Besançon, où son *Éloge* fut prononcé par le secrétaire perpétuel Courbouzon.

W—s.

GRAMMONT (NOURRY, dit), comédien médiocre et grand révolutionnaire, naquit à la Rochelle en 1752. Sous le nom de Roselli, il débuta au Théâtre-Français, le 5 février 1779, par les rôles de Tancrède, de Vendôme, de Gengis, d'Orosmane, de Mahomet, etc., et même par celui du Glorieux, dans lequel il obtint quelque succès. Il avait une belle taille qui lui donnait de la noblesse sur la scène, mais une figure plate et commune, qu'il ne savait pas embellir par son jeu. Sifflé dans Orosmane en 1782, et expulsé de la scène à cause de son insolence, il y reparut un mois après, dans *Pierre-le-Cruel*, par la protection de la reine Marie-Antoinette, envers laquelle il fut depuis si ingrat. Un jour en disant ces mots dans la tragédie de *Zaïre*: *Que l'infidèle meure!* il donna un coup violent à son confident Corasmin, et fit tomber celui-ci d'un côté, son manteau et sa perruque de l'autre. Grammont lui cria: *Tenez-vous donc sur vos jambes, méchôir.* Le rôle qu'il jouait le mieux était

Pierre-le-Cruel. Ayant renoncé au théâtre en 1792, il se livra à tous les excès de l'époque, et devint l'année suivante chef d'état-major de *l'armée révolutionnaire*. C'est en cette qualité qu'il assista au supplice de la reine, le 16 oct. 1793; et son fils, qu'il avait pour aide-de-camp, était monté sur l'échafaud, trempa un mouchoir dans le sang de cette princesse. Le 13 avril suivant, le père et le fils furent guillotines avec Ronsin, Hébert, Vincent, etc. Grammont n'était âgé que de quarante-deux ans. F—LE.

GRAMMONT (le cardinal GABRIEL de). *Voy.* GRAMONT, XVIII, 280. C'est par erreur qu'à l'article *Berthault*, LVIII, 97, on a écrit *Grammont* et renvoyé ce nom au Supp.

GRAMONT (ANTOINE duc de), pair et maréchal de France, de la même famille (1) que le cardinal (*Voy.* GRAMONT, XVIII, 280), était le frère aîné de Philibert, comte de Gramont, si connu par ses mémoires, ceux qui ont été rédigés par Hamilton son beau-frère (*Voy.* ce nom, XVIII, 282). Il porta les armes, jeune encore, et se signala, en 1630, à la défense de Mantoue, où il fut blessé. Le cardinal de Richelieu lui fit épouser une de ses parentes, et se chargea de sa fortune. Il servit avec distinction en Allemagne, dans l'année 1635; et, les deux années suivantes, en Flandre et en Alsace. Il commanda en Piémont sous le cardinal de La Valette, en 1638; il secourut Verceil l'année d'après, et prit part au siège de Chivas en 1639. Sa conduite aux sièges

(1) Il faut bien se garder de confondre la famille de *Gramont* qui vient de la Navarre, avec la famille de *Grammont*, qui vient de la Bourgogne et de la Franche Comté. Le comte Hamilton lui-même, ayant défigurè le nom de son beau-frère, a trop souvent fait autorité. Entre autres dignités, le maréchal de Gramont fut gouverneur et lieutenant-général de Navarre et Béarn.

d'Aire, la Bassée et Bapaume, en 1641, acheva de lui mériter le bâton de maréchal de France qu'il obtint la même année. Les Espagnols lui firent éprouver un échec, un an plus tard, près de l'abbaye d'Honnecourt en Flandre, et ce fait lui fut reproché comme pouvant tenir à l'influence de Richelieu qui, disgracié alors par Louis XIII, voulait, en l'effrayant des progrès de la puissance voisine, se rendre plus que jamais nécessaire. Plus heureux en Allemagne, il concourut avec le grand Condé à la prise de Philisbourg en 1644; mais il fut fait prisonnier à la bataille de Nordlingen en 1645. A son retour, il seconda de nouveau le même prince au siège de Lérída en 1647, et se fit remarquer encore à la bataille de Lens en 1648. Louis XIV l'envoya, en 1657, comme ambassadeur extraordinaire, à la diète tenue à Francfort, pour l'élection d'un nouvel empereur. Il le chargea, deux ans après, comme étant, disait-on, le seigneur le plus galant de la cour, d'aller demander en mariage Marie-Thérèse, infante d'Espagne. Le maréchal entra dans Madrid, superbement vêtu en courrier, ainsi que ses deux fils, et avec une nombreuse suite de gentilshommes, de chevaux très-richement harnachés, etc. Il se rendit au galop depuis la porte de la ville jusqu'au palais, voulant témoigner par là l'impatience et la passion de son maître. Il fut, en 1661, décoré du collier des ordres, et nommé colonel des gardes-françaises; enfin il fut reçu, en décembre 1663, duc et pair de France. Le roi eut à pardonner à Gramont, l'année d'après, l'extrême franchise avec laquelle il avait critiqué un mauvais madrigal, dont le monarque poète ne s'était pas d'abord avoué l'auteur. Sachant le maréchal de Gramont malade en 1671, il alla lui rendre une visite. C'est ce seigneur qui, trans-

porté de la beauté d'un sermon de Bourdaloue, prononcé en présence de *Madame* (1672), s'écria dans un endroit fort touchant : *Mordieu ! il a raison* ; ce qui amena un éclat de rire de la princesse, et, comme il est aisé de le concevoir, une très-longue interruption. On ne peut trop citer la lettre de M^{me} de Sévigné du 8 déc. 1673, où elle dépeint la douleur du maréchal en apprenant, de la bouche du père Bourdaloue, la mort de son fils aîné, le comte de Guiche (*Voy.* ce nom, XIX, p. 75). Il avait suivi Louis XIV dans la campagne de Flandre, en 1667, et mourut à Bayonne le 12 juillet 1678, âgé de soixante-quatorze ans. C'était un des hommes les plus aimables de son temps, distingué par sa politesse et sa magnificence, plaisantant avec grâce, et cité pour des mots pleins d'originalité ; enfin également propre aux armes et au cabinet. Nous avons des *Mémoires du maréchal de Gramont* en 2 vol. in-12 (1716), publiés par son fils, Antoine duc de Gramont, celui qui mourut en 1720. Ils sont loin d'avoir le piquant et le charme des frivoles mémoires du comte, son frère ; mais ils contiennent des détails intéressants sur ses négociations en Allemagne et en Espagne : ils sont essentiellement militaires, et prouvent que la manière dont on faisait la guerre autrefois donnait lieu, à ce qu'on appelle encore la *furia francese*, de se développer avec une force que semblent avoir restreinte les ordonnances symétriques, observées jusqu'en 1792. On est un peu étonné de ce que, entre autres éloges, le fils du maréchal de Gramont le qualifie, dans deux passages de ses mémoires, de *courtisan le plus délié qui fut jamais*.

L—P—E.

GRAMONT (ANTOINE, duc de), petit-fils du précédent, fut d'abord colonel du régiment d'infanterie de son

nom, sur la démission du duc de Gramont son père. Nommé aide-de-camp du dauphin en 1688, il servit au siège de Philisbourg, et se fit honneur à d'autres sièges et combats, jusqu'en 1694 qu'il fut créé brigadier. On le nomma mestre-de-camp-général des dragons en 1696. Il se démit alors de son régiment d'infanterie. Il fut ensuite employé en Flandre sous les maréchaux de Catinat et de Boufflers, ainsi que sous le duc de Bourgogne. Il devint maréchal-de-camp en janvier 1702, et fut pourvu de la charge de colonel-général des dragons en 1703 : il reçut en même temps des provisions de la charge de mestre-de-camp-général de la même arme. Il se signala au combat d'Eckeren dans cette année 1703. Il fut nommé en 1704 lieutenant-général et colonel-général des gardes-françaises. Le roi le choisit, la même année, pour être son ambassadeur en Espagne, à la suite des négociations qui avaient amené la disgrâce de la princesse des Ursins. Louis XIV méritait, on le sait, l'intérêt le plus vif à tout ce qui concernait son petit-fils Philippe V et sa cour. Gramont avait l'esprit délié et ferme, mais trop français, s'il faut en croire le témoignage d'un de ses contemporains ; et quelquefois on le trouvait léger, précipité dans ses jugements. Sa correspondance avec M. de Torci, ministre, est fort intéressante. Souvent déjoué par le caractère du roi d'Espagne et par celui de la reine, il en revenait, disait-il, au dicton de son père : *Quand le bon Dieu fit les cervaux, il ne s'obligea point à la garantie*. Ses embarras allaient toujours croissants, et il invoquait sans cesse l'aide du grand monarque son souverain. Il se montrait sévère sur les résultats de l'administration d'Orri, qui avait été appelé pour rétablir les finances dans la péninsule, puis renvoyé ; mais il ne tarda pas à sentir l'utilité d'un agent

aussi habile. Il est vrai que la princesse des Ursins, et la faveur secrète dont elle continuait à jouir, compliquaient les difficultés de l'ambassadeur, lorsqu'il était consulté par sa propre cour, et qu'en maintes et maintes occasions il conseillait à faux Philippe V et la reine son épouse. Quand le retour de la favorite fut résolu, Gramont sentit que son ambassade ne serait plus pour lui qu'une source de chagrins insupportables. Il demandait sans cesse à se retirer : son congé lui fut accordé de la manière la plus honorable, et sous prétexte que sa santé s'opposait à la continuation de ses services. Philippe V, dont le trésor était souvent en souffrance, voulut lui faire un présent magnifique qu'il refusa. Ce noble désintéressement fut admiré des Espagnols. Le zèle qui l'avait constamment animé aurait eu plus de succès, s'il y avait toujours joint la prévoyance et la sagesse. Mais il gâta beaucoup de choses, en s'imaginant pouvoir gouverner le roi d'Espagne, malgré la reine qui avait un si grand ascendant sur lui. Il mérita même des reproches en parlant de cette princesse avec trop peu de ménagements, et en affectant de jeter du ridicule sur Amelot qui venait le remplacer. La reine s'en plaignit vivement dans une lettre à M^{me} de Maintenon, où elle disait : « Voilà le troisième ambassadeur français qui « échoue par une confiance présomp- « tueuse. » Il revint en France vers le milieu de 1705, et reprit son service militaire. Il suivit en Flandre, dans l'année de son retour, le maréchal de Villeroy, et se trouva au siège d'Huy. Il chargea plusieurs fois les ennemis à la bataille de Ramillies, le 25 mai 1706, fut blessé dangereusement la veille de la bataille de Malplacet en 1709, et prit part en 1713 au siège de Landan et à celui de Fribourg. Il fut appelé aux conseils de

régence et de la guerre en 1715. N'ayant été désigné jusque-là que sous les noms de comte de Guiche et de comte de Gramont, il prit le titre de duc en 1720, à la mort de son père. Louis XV le nomma maréchal de France, le 12 février 1724. Le maréchal de Gramont avait épousé en 1687 la fille du duc de Noailles, et il mourut le 16 sept. 1725, âgé de 54 ans. Il était père du duc de Gramont, qui fut tué à la bataille de Fontenoy.

L.—P.—E.

GRANDCHAMP (de) était, vers la fin du XVII^e siècle, capitaine dans le régiment de Lillemarais, lorsqu'il prit du service comme ingénieur dans l'armée hollandaise, à l'époque où l'Autriche, l'Angleterre et la Hollande étaient coalisées contre la France. Il fit partie des troupes qui, en 1702, sous les ordres du duc de Marlborough, s'emparèrent de Liège, occupé par les Français, et fut tué devant la citadelle de cette ville. Après s'être livré long-temps à l'étude des mathématiques et des sciences militaires, il cultiva aussi la littérature. On connaît de lui : I. *Le Télémaque moderne, ou les Intrigues d'un grand seigneur pendant son exil*, Cologne, 1701, in-12. II. *La Guerre d'Italie, ou Mémoires du comte D****, ouvrage posthume, Cologne, 1702, in-12; *ibid.*, 1707. Cette nouvelle édition fut augmentée par Courtitz de Sandras, auteur de la *Guerre d'Espagne* (*Voy.* COURTILZ, X, 116), à qui l'on a quelquefois attribué le livre de Grandchamp. P.—RT.

GRANDI (ANTOINE-MARIE), né à Vicence, dans les états de Venise, en 1761, de parents honorables, reçut une première éducation soignée dans sa ville natale, où, ayant terminé sa rhétorique à l'âge de seize ans, il fut admis novice au collège des barnabites, voués par leur institution à l'instruc-

tion publique. Après avoir suivi des cours de philosophie et de théologie, il fut promu au sacerdoce et envoyé comme professeur dans un collège de son ordre. Grandi obtint des succès dans l'art oratoire. En 1802, étant supérieur du collège de Macérata, il publia l'*Oraison funèbre du cardinal Gerdil* (Voy. ce nom, XVII, 196), protecteur des barnabites; c'est un chef-d'œuvre d'éloquence italienne. Il contribua ensuite à la publication des *Œuvres* complètes du savant prélat, qui avait été commencée en 1806, par le P. Fontana (Voy. ce nom, LXIV, 231), depuis cardinal, édition dont le P. Grandi a fait paraître les tomes XVI à XIX, Rome, 1819, in-4°; c'est la plus correcte et la plus estimée. Dans les dernières années de sa vie, il fut nommé consultant du saint-office, de la congrégation des rites et de celle de la révision des livres. Il mourut à Rome, le 6 nov. 1822, vicaire-général de son ordre et membre de l'académie de la religion catholique, où il avait lu six dissertations sur divers points de théologie, qui ont été insérées dans les actes de cette société célèbre. Il publia aussi une *Notice* sur le P. Mariano Fontana, frère du cardinal de ce nom, déjà cité, et il avait formé le projet de donner une édition des *Œuvres spirituelles* posthumes de ce dernier; mais il n'eut pas le temps de le réaliser. On a encore de lui un *Essai de version littérale des psaumes*, dont deux seulement sont traduits en vers. Baraldi, dans ses Mémoires de religion, de morale et de littérature, imprimés à Modène, a consacré une notice au P. Grandi. G—G—V.

GRANDJACQUET (PIERRE-AUGUSTIN), littérateur, né vers 1730, à Pontarlier, en Franche-Comté, embrassa la règle de Saint-Ignace; et, à la suppression des jésuites, fixa sa résidence à Besançon où ses

talents comme prédicateur l'avaient fait connaître. Il ne tarda pas à être admis à l'académie ecclésiastique, fondée par le cardinal de Choiseul, archevêque de cette ville, pour ranimer dans son clergé le goût des études littéraires. Les chefs de cette association étaient Gros de Besplas et l'abbé Fauchet, tous deux vicaires-généraux du diocèse. On y lisait, chaque semaine, comme dans les académies, des dissertations, des pièces de vers, des mémoires sur des faits intéressants; et Grandjacquet n'était pas le moins exact à payer son tribut. Cette société, qui ne pouvait avoir que d'utiles résultats, devint bientôt l'objet des censures de personnes plus pieuses qu'éclairées, qui soutenaient que les devoirs de l'état ecclésiastique étaient incompatibles avec la culture des lettres. Grandjacquet prit la défense des lettres, et répondit à leurs détracteurs par des épigrammes que ne lui pardonnèrent pas ceux qu'elles avaient blessés. En 1770, il se mit sur les rangs pour une chaire de théologie à la faculté de Besançon; mais, quoique sorti victorieux du concours, il ne fut point retenu. Très-sensible à cette injustice, il ne manqua pas de l'attribuer aux manœuvres d'une certaine cabale qui sait tout sanctifier (1). Après la mort du cardinal de Choiseul (1774), il revint à Pontarlier. Quoique d'une santé délicate, qui l'obligeait à de grands ménagements (2), il se livra sans relâche à l'étude, sortant peu, et n'entretenant de relations qu'avec les personnes en petit nombre, qui partageaient ses goûts laborieux. Atteint par la révolution, il se crut dispensé, n'étant point fonctionnaire, du serment exigé des ecclésiastiques; la municipalité de Pontarlier jugea cependant qu'il y était soumis. Obligé dès-lors de se

(1) *Muse du Mont-Jura*, préf., p. 13.

(2) *Ibid.*, tom. 1^{er}, p. 23, et tom. II, p. 10.

cacher, il fut découvert et conduit dans les prisons de Besançon, d'où il fut dirigé sur Rochefort, avec plusieurs de ses confrères, condamnés comme lui à la déportation. Dans le trajet il tomba malade et mourut à l'hôpital d'Angoulême vers la fin de 1795. Grandjacquet est un des écrivains que Rivarol a ridiculisés dans son *Petit almanach des grands hommes*. Il a publié sous ce titre : *la Muse d'un théologien du Mont-Jura*, Lausanne, 1776, 2 vol. in-8°, le recueil des différentes pièces qu'il avait composées pour l'académie dont on a déjà parlé. Ses vers prouvent qu'il était tout-à-fait étranger aux secrets de la poésie ; mais les notes sont assez curieuses. Son principal morceau est une dissertation sur l'état des sciences, des lettres et des arts au comté de Bourgogne pendant le XVIII^e siècle. Cette dissertation, écrite avec une rare franchise, contient des détails pleins d'intérêt. L'auteur s'est proposé de combattre le mode d'éducation alors suivi dans la province, auquel il attribue l'ignorance où croupissaient tous ceux qui n'avaient pas eu la facilité de faire ou du moins d'achever leurs études dans les écoles de Paris ; mais c'est surtout les directeurs du séminaire qu'il attaque pour leur négligence à développer les talents des jeunes ecclésiastiques et à leur donner une direction plus convenable. Sa dissertation sur l'adverbe *tongim*, et ses remarques critiques sur les *hymnes du Bréviaire* du cardinal de Choiseul, montrent qu'il avait plus étudié le latin que le français. Il avait composé d'autres ouvrages, notamment un *Traité sur la magie, les maléfices, les magiciens, les sorciers, vrais ou supposés*. Mais tous ses manuscrits sont perdus. W—s.

GRANET (FRANÇOIS-OMER), fut l'un des révolutionnaires les plus exaltés de la Provence, où les passions politi-

ques se montrèrent si vives dès le commencement de nos troubles. Fils d'un tonnelier estimé et devenu riche par son commerce, il fut lui-même négociant dès sa jeunesse. D'un caractère turbulent, il prit une grande part aux premiers désordres de la révolution. Le prévôt de Marseille, Bournissac, dont le pouvoir n'avait pas encore été renversé, commença contre lui, dans le mois de juillet 1789, une procédure criminelle ; et, l'ayant fait arrêter et emprisonner au fort Saint-Jean, puis au château d'If, ainsi que Rebecqui, lequel devait plus tard être comme lui conventionnel et régicide, ils allaient tous les deux être jugés suivant les formes promptes et sévères de ce genre de juridiction, lorsque Mirabeau dénonça le prévôt à la tribune de l'assemblée nationale ; et, au moyen de quelques-unes de ses phrases sonores contre le despotisme et la tyrannie, qui avaient tant de succès à cette époque, il réussit à faire renvoyer la procédure devant la sénéchaussée de Marseille. Mais ce tribunal ayant été supprimé par les décrets de l'assemblée nationale, le procès en resta là, et Granet, sorti triomphant, fut nommé, dès l'année suivante, administrateur du département des Bouches-du-Rhône, puis député à l'assemblée législative (sept. 1791). Son premier discours dans cette assemblée fut pour annoncer que les symptômes de contre-révolution qui s'étaient manifestés à Arles venaient d'être réprimés, et que le drapeau national flottait sur les murs de cette ville. Lorsque les fédérés de Marseille vinrent dans la capitale en 1792, pour y concourir au renversement du trône, Granet prit avec eux une grande part à toutes les intrigues, à toutes les violences qui préparèrent la révolution du 10 août. Après cette catastrophe il excusa à la tribune le meurtre du malheureux Boyer, qui avait été assassiné par la

populace dans les rues de Marseille, et il dénonça comme son correspondant, et comme contre-révolutionnaire, son collègue Blancgilly qui fut à l'instant même décrété d'accusation. Nommé député à la Convention nationale en septembre 1792, Granet y vota la mort de Louis XVI et l'exécution dans les vingt-quatre heures, avant même que la question du sursis fût mise aux voix. Placé dès-lors au sommet de la montagne, en costume de carmagnole, et tenant à la main un gros bâton, il ne cessait de menacer du geste et de la voix ceux de ses collègues qui ne votaient pas comme lui. C'est dans le même temps qu'il dénonça le général Lapoype et son commandant d'artillerie pour avoir essayé de relever à Marseille les forts ou *Bastilles* que Louis XIV y avait fait établir pour *tyranniser la nation*. Ce qu'il y a de remarquable dans cette dénonciation, c'est que le commandant d'artillerie dénoncé n'était autre que Napoléon Bonaparte lui-même, qui pouvait dès-lors être arrêté au début de sa carrière, si le comité de salut public, plus éclairé que Granet, n'eût pas reconnu tout le ridicule de sa plainte. Ce député dénonça encore dans le même temps Jourdan *Coupe-tête*, lequel avait osé demander l'exhibition de son congé à un représentant qui passait par Avignon. Il demanda ensuite les honneurs du Panthéon pour Moïse Bayle et Gasparin. Nommé adjoint au comité de salut public avec Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois, pour y surveiller l'action du gouvernement, il ne put se maintenir long-temps dans ces hautes fonctions. Ses facultés ne le rendaient guère propre qu'à de brusques sorties, à de bruyantes apostrophes contre les aristocrates, les modérés, les fédéralistes, etc. Quel que fût son zèle pour le gouvernement de la terreur il ne jouit jamais d'une grande faveur

après de Robespierre. Aussi le vit-on se montrer fort acharné contre le tyran dans la journée du 9 thermidor, et lorsque sa chute fut consommée faire décréter que la garde nationale de Paris, qui venait d'y concourir, avait bien mérité de la patrie. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir que les résultats de cette révolution devaient atteindre les patriotes comme lui, et il fut un des premiers à s'opposer aux effets de la réaction. Quand Fréron demanda, quelques jours après, qu'on démolît l'Hôtel-de-Ville où Robespierre avait trouvé un dernier asile, Granet faisant allusion aux égorgements de Marseille, qu'avait ordonnés Fréron, lui répondit : « Les « pierres de Paris ne sont pas plus « coupables que celles de Marseille ; « punissez les individus, mais ne dé- « molissez rien. » Craignant ensuite qu'on ne rendit la liberté aux ennemis de la révolution, il proposa de faire imprimer une liste de tous les prisonniers que l'on ferait sortir avec les noms de leurs répondants ; et s'il ne s'en présentait pas de les remettre en prison. Ces deux propositions furent repoussées comme tendant au système de terreur qui venait d'être renversé ; mais Granet, persistant de plus en plus dans son opposition aux inévitables conséquences du 9 thermidor, dénonça à plusieurs reprises Barras et Fréron qui le dénoncèrent à leur tour, et le firent comprendre dans les listes de proscription qui suivirent l'attaque de la Convention par les terroristes au 12 germinal an III (1^{er} avril 1795), puis celle du 1^{er} prairial (20 mai), qu'avait également formée le parti démagogique. Ce fut alors que le représentant Poulhier, qui se trouvait en mission dans le midi, écrivit à la Convention : «... J'ai lu, dans une « feuille publique, que Granet s'était « défendu d'avoir empêché l'arrivée « des subsistances à Paris, en allé-

« quant qu'il avait donné tous ses
 « soins pour l'approvisionnement de
 « Marseille. Ce fait est faux; c'est
 « par ses conseils, au contraire, que
 « Maignet a fait périr une foule de
 « négociants qui versaient l'abondance
 « dans cette cité populeuse, et dont le
 « crime était d'avoir une grande for-
 « tune, fruit de leur industrie et de
 « leurs travaux. Granet est tellement
 « en horreur à Marseille, il y est si
 « détesté, qu'il n'y a pas un seul ci-
 « toyen qui voulût correspondre avec
 « lui. Il n'a jamais eu de commerce et
 « de relations qu'avec les égorgeurs et
 « les voleurs. A l'instant où vous l'a-
 « vez fait arrêter, il redoublait d'ef-
 « forts pour rallumer des troubles
 « dans cette ville, où il ramenait l'es-
 « poir des scélérats en leur annonçant
 « une insurrection qui devait leur met-
 « tre en main le poignard de la mort.
 « Vous avez rendu un grand service
 « au midi, en enchaînant cette bête
 « féroce, et son digne ami Moïse
 « Bayle... » Ce fut après la lecture
 de cette lettre qu'un second décret
 ordonna la mise en jugement de Gra-
 net; mais l'amnistie de tous les crimes
 de la révolution, par laquelle la Con-
 vention termina ses travaux, le rendit
 à la liberté. Il retourna dans sa patrie
 où, jouissant de quelque fortune, il vé-
 cut paisiblement et parut avoir renoncé
 pour toujours aux affaires publiques.
 Cependant, sous le gouvernement im-
 périal, la mère et les sœurs de Bona-
 parte qui avaient reçu de lui quelques
 services, lorsque cette famille réfugiée
 à Marseille, en 1793, s'y était trouvée
 sans ressources, le firent nommer un des
 maires de cette ville et officier de la
 Légion d'Honneur. Ce qui étonne;
 quoique ce ne soit pas sans exemple,
 c'est qu'il se montra dès-lors assez
 sage. Destitué après le rétablissement
 des Bourbons en 1814, il reprit ses
 fonctions lors du retour de Bonaparte

l'année suivante, et fut envoyé par le
 département des Bouches-du-Rhône
 à la chambre des représentants, où il ne
 parla pas une seule fois à la tribune
 et où il parut fort modéré, ce qui
 n'empêcha pas que sa maison ne fût dé-
 vastée par la populace dans les mouve-
 ments qui éclatèrent alors à Marseille
 en faveur de la cause royale. Exilé en
 1816, par la loi contre les régicides,
 il se retira à Bruxelles, et fut l'un des
 premiers autorisé à rentrer dans sa
 patrie par une ordonnance royale du
 27 décembre 1818. Il mourut à Mar-
 seille d'une attaque d'apoplexie le 10
 septembre 1821. C'est par erreur
 qu'on lui a attribué un *Rapport et pro-
 jet de décret*, présenté en 1792 à
 l'assemblée législative, sur les consu-
 lats de France en pays étrangers;
 cet ouvrage est d'un autre Granet
 (Marc-Antoine), qui fut député du
 Var à l'assemblée législative et y fit
 partie du comité de marine. — Un
 frère aîné de François-Omer, fut
 administrateur du département des
 Bouches-du-Rhône et comme lui très-
 ardent révolutionnaire. M—D j.

GRANGE (JEAN-BAPTISTE-
 A.), né à Marseille, le 9 février 1795,
 était fils d'un notaire de cette ville.
 Appelé à lui succéder, il étudia le droit,
 mais en consacrant ses loisirs à la lit-
 térature. Quatre fois, dans l'espace de
 deux ans, il obtint des couronnes ou
 des mentions honorables aux concours
 ouverts par les académies de Mar-
 seille, de Lyon et d'Aix, qui bientôt
 le comptèrent parmi leurs membres.
 Au moment d'exercer les fonctions du
 notariat, il vint dans la capitale et y
 fit imprimer le recueil de ses produc-
 tions sous ce titre : *Essais littéraires*,
 Paris, 1824, 2 vol. in-18, avec une
 dédicace touchante adressée à son
 jeune fils. Les pièces qui composent ce
 recueil, sans être d'un mérite supérieur,
 ont de la grâce et de l'élégance. Le pre-

mier volume contient les poésies de l'auteur : des *élégies*, des *épîtres*, des *prosopopées* et des *odes*, parmi lesquelles on distingue l'*ode à la Grèce*, quelques autres tirées de l'Écriture sainte, ou imitées du grec d'Anacréon ; la *Pudeur*, poème ; quatre *soirées poétiques*. Le second volume renferme ses productions en prose : les *Eloges* de Féraud, de Poivre, de Vauvenargues et de Belzunce ; un *Essai sur les romans* ; un *Essai sur le sonnet*, et son *Discours* de réception à l'académie de Marseille. L'*Eloge de l'abbé Féraud*, couronné par cette académie, avait été publié précédemment à Marseille, 1819, in-8°, avec une pièce intitulée : *l'Ombre de Cicéron*. Grange mourut dans sa ville natale le 23 février 1826, âgé seulement de trente-un ans. P—RT.

GRANGER (ANTOINE), comédien distingué, naquit à Paris en 1744. Il débuta en 1763 par le rôle d'Égisthe dans *Mérope*, et obtint quelques succès. M^{lle} Doligny ouvrait alors sa carrière dramatique qui est devenue si brillante ; et ils étaient prêts à se marier, lorsque Grandval, par sa rentrée, s'emparant de la demi-part de Granger, força ce dernier de quitter le Théâtre-Français et de partir pour la province. De retour à Paris, il entra à la comédie italienne, et parut, le 5 mars 1782, dans Dorante de la *Coquette fixée*, et dans Dorimon de l'*Apparence trompeuse*. Il fut reçu sans délai comédien du roi. Le rôle peu saillant de Dorsan dans la *Femme jalouse* fut son triomphe. Il excellait dans le drame et dans la comédie. Plein de verve et de gaité dans les rôles de marquis, il y joignait la noblesse dans le haut comique. En 1790, le théâtre italien se bornant à l'opéra-comique, Granger se distingua auprès de Michu, Solié, M^{mes} Dugazon et Saint-Aubin. Bientôt Méhul et Chérubini opérèrent une

révolution dans la musique, et Granger fut réduit à des rôles accessoires, qu'il savait rendre intéressants. Il parcourut, en 1796, la province où il joua les rôles à caractère de la comédie française. En 1801, il remplaça, comme directeur du théâtre de Rouen, le malheureux Michu qui venait de se noyer. Il céda sa direction en 1818, et revint dans la capitale, où, nommé membre du jury d'examen du Théâtre-Français et professeur de déclamation au Conservatoire de musique, il transmit à ses élèves l'ancienne tradition, qui semble tout-à-fait perdue aujourd'hui. Il se maria en 1824, se retira à Vernon, et y mourut le 25 octobre de la même année, âgé de quatre-vingt-un ans, laissant une fortune assez considérable. Granger avait un œil de verre, mais on ne s'en apercevait pas sur la scène, tant sa physionomie était animée, son jeu toujours vrai, et son débit aussi juste qu'entraînant. F—LE.

GRANGIER (PIERRE-JOSEPH), né à Sancerre le 12 mars 1758, fut, avant la révolution, avocat, puis subdélégué de l'intendance de Berri. Député du tiers-état de sa province aux états-généraux de 1789, il fut membre du comité des rapports, fit constamment partie de la minorité de cette assemblée, et signa les déclarations et protestations qu'elle fit paraître contre les décrets subversifs de la religion et de la monarchie. Il en publia une particulière, le 14 sept. 1791, jour de l'acceptation de la nouvelle constitution par le roi. Cet écrit signale très-bien les défauts du nouveau système, de manière à faire prévoir les maux qu'il devait attirer sur la France. Grangier vécut ensuite éloigné des affaires jusqu'en 1796, époque à laquelle il fut nommé membre de l'administration du département du Cher, puis député au conseil des cinq-cents, où il fit plusieurs

rappports, notamment sur les troubles occasionnés par les jacobins dans le département de la Nièvre à l'occasion des élections. Sa nomination au corps législatif fut annulée au 18 fructidor. En 1802, il fut membre du conseil-général du département du Cher; et, en 1804, du conseil de préfecture. Anobli par Louis XVIII le 6 sept. 1814, il reçut du duc d'Angoulême, à son passage à Bourges en 1815, la décoration de la Légion-d'Honneur. Il fut destitué de la place de conseiller de préfecture par suite des événements du 20 mars, et réintégré après le retour du roi. Grangier reçut, en 1816, la croix de Saint-Jean de Jérusalem, sur la demande du prince de Condé, en considération des services qu'il avait rendus au roi pendant la révolution. Cet homme de bien mourut à Bourges le 25 juin 1821. Z.

GRANIÉ (PIERRE), né à Béziers, en 1755, suivit la carrière du barreau, fut admis, en 1800, au nombre des avocats près la cour de cassation, et reçut, en 1814, avocat aux conseils du roi. Nommé, au commencement de 1819, vice-président du tribunal de première instance de Bordeaux, il mourut subitement dans cette ville le 22 juin de la même année. M. Emerigon, président du tribunal, prononça sur sa tombe un discours. On a de Granié: I. *Lettre au citoyen D***, sur l'hommage intitulé*: Mes rapports avec J.-J. Rousseau, par le citoyen Dusaulx, 1798, in-8°. II. *Observations sur les lois maritimes dans leurs rapports avec le code civil*, Paris, 1799, in-8°. III. *Histoire de l'assemblée constituante écrite par un citoyen des États-Unis*, Paris, 1797, 1799, in-8°; réimprimée après la restauration, avec le nom de l'auteur, sous ce titre: *Histoire des États-Généraux, ou Assemblée constituante en 1789, sous Louis*

XVII. *ibid.*, 1814, in-8°. Elle a été traduite en allemand par L.-F. Huber (*Voy.* ce nom, XXI, 6), Leipzig, 1798-99, in-8°. IV. *Lettre à M*** sur la philosophie dans ses rapports avec notre gouvernement*, *ibid.*, 1802, in-8°. V. *Petite lettre sur un grand sujet*, *ibid.*, 1812, in-8° (anonyme). Elle est relative à la discussion que firent naître la comédie des *Deux gendres* et celle de *Conanva*. VI. *Histoire de Charlemagne, roi de France et empereur d'Occident au renouvellement de l'empire*, précédée d'un précis historique sur les Gaules, *ibid.*, 1819, in-8°. On lui attribue aussi des *Réflexions sur Machiavel*. P—RT.

GRANT (CHARLES), homme politique anglais, connu surtout comme directeur de la compagnie des Indes, était né en 1746, en Écosse la veille même de la mémorable bataille de Culloden (26 avril). Son père, zélé jacobite, combattait alors en faveur de Charles Edouard; et peu d'heures séparèrent la naissance du fils de la mort de l'auteur de ses jours. Le jeune Grant pourtant ne fut point élevé dans le regret des Stuarts et la haine de la maison d'Hanovre. Peu de temps après sa sortie du collège d'Elgin, où l'avait placé un oncle pour lequel il conserva toujours la plus tendre vénération, il embrassa la carrière militaire, et partit pour l'Inde (1767); mais dès son arrivée il déposa l'épaulette et l'épée, pour accepter un emploi subalterne sous le patronage immédiat d'un membre du conseil de Bengale, Rich. Becher. A son retour en Europe, 1770, il se maria, sollicita un poste meilleur, et obtint, sinon la place qu'il demandait, du moins la promesse de la place. Sur la foi de ces paroles, il se rembarqua pour l'embouchure du Gange, suivi de sa femme, sa mère, sa sœur et quelques amis. Il en perdit un au Cap

dans un duel, et jaloux de venger sa mort, il mit ses soins à recueillir des documents et à rédiger un mémoire sur l'événement: le résultat fut l'emprisonnement du vainqueur à Bombay, puis sa translation à Londres où finalement la cause fut portée au conseil du roi et fit grand bruit, tant dans le palais que dans les journaux et les brochures. Pour Grant, pendant ce temps il était à Calcutta, où, dès qu'il eut mis pied à terre (1772), il vit se réaliser les promesses qui l'avaient séduit. D'abord placé en qualité de facteur, il fut ensuite secrétaire du bureau de commerce; puis résident commercial de la compagnie, et enfin chargé de gérer la riche fabrique de soie de Melda (non loin des belles ruines de Gour). En 1787, il revint à Calcutta où Cornwallis le rappela pour le créer quatrième membre du bureau de commerce. Comme le commerce de l'Inde était exclusivement la propriété de la compagnie, le bureau de commerce jouait alors un rôle des plus vastes, des plus élevés, et il correspondait directement avec la cour. Dans tous les postes où nous venons de voir Grant, il avait donné des preuves de talent, et rendu des services éminents à la compagnie; mais probablement il ne serait point monté plus haut: les seules places sur lesquelles il pouvait encore jeter un œil de convoitise aux Indes, ne se donnaient qu'à des illustrations ou à de grands noms. Il songea donc à revenir, et la faible santé de sa femme servit de prétexte à sa démission, en 1790. Il emporta les regrets les plus vifs de Cornwallis, dont les recommandations le suivirent en Europe. Sa fortune, après dix-huit ans de fonctions lucratives, le classait parmi les riches, même en Angleterre. Lors donc qu'après trois ans donnés au repos et à ses affaires particulières, il se mit sur

les rangs pour un siège parmi les directeurs de la compagnie des Indes, deux mois à peine se passèrent qu'il fut élu à l'unanimité. Il ne regarda point cette haute position comme une sinécure. Bientôt les frais énormes du nolis que la compagnie payait pour louage de navires subirent, en grande partie par ses soins, des réductions presque inimaginables (deux cent cinquante millions en quelques années). Les dispositions administratives relatives au commerce de l'Inde et aux précautions à prendre contre la contrebande devinrent plus sages, plus fructueuses. L'innocence, jusque-là un peu problématique, des principaux actionnaires de la compagnie dans le trafic des places aux Indes, fut mise en lumière par sa persévérance et son habileté (1809). Depuis 1797, l'opinion publique avait l'éveil sur ce trafic que désignaient comme notoire une foule d'annonces scandaleuses, et que cependant on ne pouvait atteindre. En 1800 et 1801, Grant se pronouça très-fortement pour la nécessité d'une justification solennelle: et à cet effet une assemblée générale des actionnaires donna un bill public de confiance au comité que soupçonnait l'opinion. Mais cette espèce de jugement, d'acquiescement de famille, ne calma point les méfiances. Grant, en 1809, à la suite de quelques indiscretions qu'il saisit au vol à la chambre des communes, suivit à la piste et pied à pied les opérations qui compromettaient la compagnie, et muni de ces renseignements il déposa sur la tribune de la chambre une pétition de son frère, tendant à demander la création d'un comité spécial qui fût chargé d'instruire sur ces abus. L'enquête eut lieu, et le comité fut réhabilité aux yeux de Londres et de l'Europe. A cette époque Grant était depuis sept ans membre de la chambre basse. Envoyé en 1802,

comme représentant de la ville d'Inverness, il fut réélu en 1804 par le comté de ce nom, et siégea quinze ans à ce titre. Cette participation du directeur à la puissance législative ne pouvait manquer d'accroître sa sphère d'action. Aussi prit-il part à tous les débats relatifs aux Indes, tant sous le rapport économique et social que sous le point de vue militaire. Rarement il approuvait. Lord Wellesley (aujourd'hui duc de Wellington) avait en lui un censeur impitoyable. Grant, tout en reconnaissant son aplomb sur le champ de bataille, son énergie dans le conseil, blâmait le système belliqueux adopté par le gouvernement à la voix du général, et il demandait à quoi bon des conquêtes qui en fait n'avaient produit ni pacification dans l'Inde, ni améliorations dans les troupes et les finances de la société. Il n'exceptait de cet anathème que la guerre du Maïssour, guerre provoquée par la déloyauté de Tippou-Saëb et par le machiavélisme de la France. Mais les négociations fallacieuses entamées avec les nababs du Karnatik et de l'Aoude, mais le démembrement des états du second étaient à ses yeux des crimes inexcusables. La formidable confédération des Malhattes, il la regardait comme nécessitée par le système suivi à leur égard. Ces jugements sur les mesures adoptées aux Indes étaient ceux de Cornwallis. Philippe Francis aussi était un adepte zélé de ce système; et Grant et lui faisaient souvent chorus à la tribune et sur les bancs. C'est ainsi que, le 5 avril 1805, Grant appuyait la motion de Francis qui proclamait tout plan de conquêtes et d'extension de territoire en Inde, contraire à l'honneur et au système politique de la Grande-Bretagne. L'année suivante (1806), lors de la proposition d'impeachment, risquée par Paul, et à l'appui de laquelle venaient

nombre de griefs spéciaux, Grant se prononça pour le bill accusateur, tout en demandant le retard de l'impression des griefs jusqu'à la production des pièces. Il ne se montra pas moins rude antagoniste de toutes les mesures oppressives dans une troisième session, lorsque, en adhérant à la motion sur la conduite du gouvernement à l'égard des Poligars, il attribua l'insurrection de Vellore au vœu que formaient les mahométans de revoir les fils de Tippou-Saëb sur le trône, et non à la lutte religieuse du christianisme et des cultes indigènes. Vint enfin, en 1808, la déposition du nabab du Karnatik. A cette occasion, Grant manifesta la plus vive indignation contre le cynisme et l'hypocrisie de l'ambition qui spoliait ce malheureux prince, et passant en revue tous les documents déposés sur le bureau de la chambre il se résuma en disant : « Non-seulement il ne résulte de toutes ces pièces aucune charge contre le nabab, mais il n'est ni individu ni peuple qui puissent en conscience s'imaginer qu'il en résulte une. » Au contraire il prit en main avec un zèle sans bornes la cause de Barlaw, lors de la défection momentanée de l'armée de Madras sous son gouvernement en 1809, et fit entendre à cette occasion les pathétiques et mâles accents de l'éloquence du cœur. Les questions financières fixaient aussi l'attention de Grant. Déjà nous l'avons vu enrichissant la compagnie d'un quart de milliard. Il conduisit encore pour elle deux grandes affaires à bon port, appuya, fit triompher des réclamations pécuniaires qu'elle adressait au gouvernement; et obtint qu'au lieu d'opérer ses paiements en numéraire ou billets de la banque, elle aurait le droit d'émettre ses propres obligations. Pour l'administration générale des revenus de l'Inde, Grant avait la même largeur de vues. Il voulait que

les cultivateurs et tenanciers indigènes fussent propriétaires, et ne payassent point de taxe personnelle. Ce système, il est vrai, n'est pas celui que suivaient les conquérants mahométans. Mais, sauf les kalifes de Cordoue, les mahométans n'ont-ils pas partout frappé la terre de stérilité? et n'est-ce pas un éloge pour un système que de leur déplaire? En revanche, Grant n'était point un partisan aussi zélé de la liberté religieuse; sans demander que l'exercice des cultes ou des dévotions hindoues fût tout-à-coup déclaré sacrilège, aboli, contraint de chercher des asiles secrets, il voulait que le christianisme fit du prosélytisme et de la propagande sur la plus grande échelle; il croyait utile et facile de convertir les Hindous, et il y aidait de sa voix, de ses ouvrages, de son argent: il exposait les moyens de réussir, et en premier lieu il indiquait l'introduction de la langue anglaise comme idiome usuel. C'est avec un but analogue que toujours il se montra l'ardent défenseur du collège de Haleybury, pépinière de missionnaires et de fonctionnaires pour l'Inde, et qu'il exagérait peut-être la supériorité de cet établissement sur le collège de même genre fondé par Wellesley à Calcutta. Pour l'organisation judiciaire, la police, la procédure, les peines, il agissait sous l'empire de la même influence: la morale se liant de près à la religion, il est tout simple qu'il la soumit aux mêmes règles, et que, ne craignant pas d'entraver la liberté hindoue en fait de lois divines, il ne balançât guère à la soumettre aux mêmes chaînes ou à la même tutelle, lorsqu'il s'agissait des lois humaines. Toutes ces questions si compliquées, si multipliées, que la vie d'un seul homme ne suffit point à les embrasser, il fallut qu'il les passât toutes en revue, lorsqu'en 1808 commencèrent les discussions relatives

au renouvellement de la charte de la compagnie. On ne manqua pas de le nommer membre de la députation chargée du double soin de conférer avec les ministres et de porter la parole aux chambres. Grant se surpassa dans cette tâche, et, s'il ne fit pas toujours prévaloir ses idées, il en vit du moins triompher un grand nombre par les clauses de la nouvelle charte (du 23 juillet 1813). Ainsi, par exemple, l'établissement ecclésiastique aux Indes devait recevoir des accroissements; on instituerait un évêque à Calcutta; les instituteurs, les missionnaires européens auraient le droit d'entretenir à volonté les Hindous; un sac de roupies par an était consacré au développement d'un système général d'éducation des indigènes. Bien que Grant s'occupât surtout des affaires de l'Inde, il était loin de dédaigner et d'ignorer le reste. Son nom se retrouve joint à une foule de décisions et d'entreprises utiles. Il appuya la proposition faite au parlement en 1820 et 21, d'ouvrir un commerce avec la Chine. Dès 1807, il seconda les nobles efforts de Wilberforce pour l'émancipation des nègres; il eut, tant par l'importunité de ses sollicitations près du gouvernement que par ses fréquentes apparitions parmi les travaux, une part immense au prompt achèvement du Canal Calédonien; il contribua de même à faire exécuter vite ce magnifique projet de quatre cents ponts et de mille routes dans les sauvages Highlands; il coopéra de toutes ses forces à la construction de cinquante nouvelles églises dans les paroisses les plus vastes de ces mêmes régions; il fut le premier à introduire en Europe les écoles du dimanche, et vingt ans durant il fit la dépense de deux d'entre elles. Directeur de la compagnie de la mer du Sud, membre de la société londonienne, pour la propagation des sciences

chrétiennes, vice-président de la société biblique anglaise et étrangère, etc., etc., en correspondance ou en relation avec des milliers de notabilités politiques, scientifiques, financières, il s'occupait de tout, et partout il portait une influence bienfaisante. L'homme de talent en lui le cédait encore à l'homme de bien. Charles Grant mourut le 31 oct. 1823. Il avait renoncé à la carrière politique et abandonné la chambre en 1819, voulant quitter les affaires avant que les affaires le quittassent : il réussit au gré de ses vœux : deux commissions parlementaires diverses, une de la chambre haute, une des communes, le mandèrent en 1820 et 21 pour avoir de sa bouche des renseignements sur l'Inde, et il eut le plaisir de voir ses idées dominer dans l'un comme dans l'autre rapport. On n'a de C. Grant que quelques opuscules, précieux du reste, surtout à l'époque où ils parurent. Le principal est intitulé : *Observations sur l'état social des sujets asiatiques de la Grande-Bretagne*, Londres, 1797 (écrit dès 1792).

P—OT.

GRANT (GUILLAUME), magistrat anglais, naquit en Ecosse au comté de Murray, en 1754. Sa famille semble avoir appartenu à l'ancien et célèbre clan des Grant, dont le nom revient souvent dans les vieilles annales de l'Ecosse. Mais son père n'était qu'un mince propriétaire au village d'Elchies et finit même par abandonner le soin de ses terres pour un maigre emploi dans les douanes. Le jeune homme, après avoir achevé au vieux collège d'Aberdeen une éducation commencée à l'école d'Elgin, se rendit à Londres, et là, conformément au conseil d'un oncle, riche commerçant, qui de ses bénéfiques faits en Angleterre avait acquis en Ecosse le beau domaine d'Elchies, il se livra à l'étude des lois. Grâce à sa persévérance et à son goût naturel

pour ce genre de travaux, il devint très-fort; et moitié par son mérite, moitié parce que peu de solliciteurs recherchaient alors un poste trop voisin des colonies anglo-américaines, il fut nommé, en 1779, avocat au Canada. En proie aux craintes que ne pouvaient manquer de causer les scènes variées de la guerre, il vit le siège de Québec et la mort de Montgomery; plus d'une fois enfin il prit part aux mouvements militaires, et fut le chef d'un corps de volontaires. Toutefois l'histoire n'a point enregistré les hauts faits d'armes de Grant; et sa réputation, même au Canada, fut celle d'un bon légiste, d'un habile avocat, non celle d'un brillant officier. Il justifia complètement la préférence qu'il avait obtenue, si c'était une préférence; et sa supériorité sur tout le barreau du Canada demeura incontestable. Mais, quelque bonheur qu'il pût éprouver à primer dans Québec, il s'en lassa et souhaita revenir à Londres avec un emploi. La réponse ne vint point ou vint autre qu'il ne la voulait; et finalement après huit ans d'exercice il résigna son office et retourna dans la capitale de l'Angleterre, sans titre et sans espoir fondé de s'en donner un. Forcé fut donc qu'il prît place au barreau parmi la foule des avocats (1787). La fortune ne se hâta point de venir le trouver: huit ans d'absence, le manque de nobles parents et de protecteurs, des manières un peu froides, des goûts un peu solitaires, ne pouvaient préparer la voie aux riches clientelles, et il passa un an et plus sans recevoir le moindre dossier. Enfin pourtant il en vint un, puis deux, et un jour il eut le bonheur de plaider à la chambre des pairs et devant le chancelier Thurlow. Cet homme de loi fut frappé de sa puissance d'argumentation, et il en dit son sentiment à qui voulut l'entendre. Dès-lors Grant eut un nom, et les causes af-

fluèrent. Bientôt il fut en relation avec Thurlow, et sur son invitation il ne se chargea plus que des affaires d'équité. En 1790, lors des élections générales, il se mit sur les rangs à Shaftesbury; et son élection appuyée par le ministère réussit. On peut croire qu'il ne fut point ingrat: ses votes et plus encore ses paroles servirent utilement le système de Pitt. Toutefois il ne prodiguait point celles-ci. Plein d'aplomb et de mesure, il n'émettait son opinion que rarement sur des matières qu'il possédait à fond: sa parole n'en avait que plus de poids, et toutes les fractions de la chambre reconnaissaient son talent. Il obtint surtout un beau triomphe lors de la discussion du nouveau code pour les colonies de l'Amérique septentrionale: il déploya tant de connaissances spéciales et tant de logique que Fox, en rendant à son talent un hommage involontaire, laissa tomber ce mot, qu'il saluait dans le préopinant un adversaire digne de ses attaques. Grant rompit encore avec bonheur une lance en faveur du ministère, lorsqu'en 1792, il fut question aux chambres des armemens de la Russie. Un rapide avancement récompensa cet optimisme ministériel: en 1793, il eut une des places de juge dans la principauté de Galles. En 1794, il devint procureur-général de la reine; quatre ans après il fut nommé grand-juge (chef de justice) de Chester; et l'année suivante il remplaça comme procureur-général lord Redesdale; enfin, en 1801, le poste brillant et lucratif de maître des rôles s'étant trouvé vacant par la promotion du titulaire à la présidence des plaids communs, Grant lui succéda. Pendant ce temps, sa position à la chambre basse avait été un peu en péril. Obligé de se soumettre à la réélection, lors de sa nomination en 1793, il avait échoué devant les électeurs indé-

pendants de Shaftesbury. Sept mois après, le bourg-pourri de Windsor lui rendit son siège aux communes. Plus tard (en 1796), le comté de Berk le choisit pour son représentant, et comme les votes lui restèrent fidèles en 1805, il traversa inamovible toutes les sessions jusqu'en 1812. Il n'occupa guère moins long-temps sa place de maître des rôles: nommé en 1807, il ne donna sa démission qu'en déc. 1817. Peut-être avait-il espéré monter encore de quelques degrés; du moins ne s'inscrivait-il que faiblement en faux quand ses amis disaient que jadis le chancelier Thurlow avait prédit qu'un jour Grant le remplacerait, et que si la prophétie n'était encore réalisée qu'à moitié, c'est que Grant avait refusé la simarre. Ces prétentions ne doivent pas empêcher de reconnaître que Grant réunissait les qualités qui constituent un magistrat du premier ordre, science, activité, amour profond de la justice, éloquence facile, concise et nette, art de disposer les arguments, de faire jaillir du fond de la cause les traits essentiels, de prouver en quelque sorte sans preuve, de discuter sans discussion. Il excellait dans les résumés, faisait la part du pour et du contre avec un talent admirable, simplifiait comme par enchantement les affaires les plus inextricables, et trouvait moyen, après les Romilly et les Leach, les Hart et les Bell, de jeter dans ses paroles de l'inattendu, du neuf. Ce n'est pas pourtant qu'il brillât par l'originalité, par la magnificence du style. L'originalité était au fond; il saisissait un point de vue nouveau, et découvrait tantôt des preuves inaperçues, tantôt des rapports négligés et féconds. Quant au style, c'étaient des expressions choisies, exactes, lucides, pas un mot de trop, ce qu'il fallait et où il fallait. Aussi Charles Butler, dans ses Souvenirs, ne balance-t-il pas à voir dans Grant le

modèle le plus parfait de l'éloquence *judiciaire* ; et il est effectivement le modèle de l'éloquence convaincante, impartiale, en d'autres termes de l'éloquence du juge. Bien qu'il fût plus que sexagénaire à l'époque de sa retraite, G. Grant vécut encore au-delà de quatorze ans, tantôt à Walthamston, tantôt à Barton-House, résidence ordinaire de sa sœur, veuve de l'amiral Franck. C'est là qu'il mourut le 25 mai 1832. P—OT.

GRANT (mistriss ANNA) naquit en 1756 à Glasgow. Fille d'un officier écossais nommé Campbell, elle fut dans son enfance emmenée en Amérique par son père qui resta pendant plusieurs années en garnison dans un fort bâti pour tenir en respect les Mohawks. Cet officier, ayant quitté le service, revint en 1768 dans son pays, avec sa femme et sa fille, et il obtint en 1773 une sorte d'emploi demi-militaire dans le fort Auguste. En 1779, miss Anna Campbell épousa M. Grant, ministre presbytérien de Laggan, qui la laissa veuve en 1801, et mère de plusieurs enfants. Pour subvenir aux besoins de sa jeune famille, elle chercha des ressources dans la littérature qu'elle avait jusqu'alors cultivée seulement pour son plaisir. Les ouvrages qu'elle a donnés au public ont fait sensation : ils brillent par une imagination riche, exubérante, et même par la facilité du style. On a remarqué que c'est précisément dans sa prose qu'elle a mis le plus de poésie. Pressée par le besoin de produire rapidement, elle n'a pas toujours pu donner à ses écrits le degré de perfection qu'ils eussent atteint, si elle avait été dans une position plus favorable. Anna Grant est morte dans les premiers jours de novembre 1838, âgée de quatre-vingt-quatre ans. Ses ouvrages sont : I. *Les Montagnards* (the Highlanders), et autres poèmes, 1801, in-8° ; 1803, 3^e édition. II. *Mémoi-*

res d'une dame américaine, 1808, 2 vol. in-12 ; 1809, 2^e édition. Ces mémoires offrent un tableau animé de cette vie simple, tranquille et patriarcale dont les exemples sont rares aujourd'hui. III. *Lettres écrites des montagnes*, 3 vol. in-12, 1808, 4^e édition. La lecture de ces lettres est très-attachante ; les premières respirent cet enthousiasme qui accompagne d'ordinaire la jeunesse. On comprend que celle qui écrit est très-partiale en faveur des montagnards écossais ; aussi reproche-t-elle aux Anglais de connaître mieux les habitants d'Ortahity et de Ceylan que ceux de Badenoch ou Lochaber : reproche qui, du reste, peut aussi être adressé à d'autres peuples qu'aux Anglais. IV. *Essais sur les superstitions des montagnards d'Ecosse*, Londres, 1811, 2 vol. in-12. L.

GRANVILLE SHARP, un des philanthropes les plus actifs du XVIII^e siècle, naquit le 10 nov. 1735, à Bradford-Dale, troisième fils d'un archi-doyen du Northumberland. La vieille noblesse de sa famille, comptant parmi ses membres l'amiral Richard Granville, qui sous Elisabeth découvrit la Virginie, et l'archevêque d'York Thomas Granville, était la moindre de ses illustrations. Une haute capacité, une charité sans bornes semblaient y être héréditaires. Jean Sharp, frère aîné de Granville, éleva la tour de Bamburgh-Castle (en Northumberland), qui est en même temps un grenier d'abondance, un hôpital, un établissement de bains et un secours contre les naufrages. Mais c'est chez Granville Sharp que ces nobles sentiments éclatèrent le plus. Son père, bien qu'attaché à l'église épiscopale, lui donna des leçons de tolérance. Son éducation fut en harmonie avec ces préceptes. A quinze ans il quitta la maison paternelle pour aller à Lon-

dres apprendre le commerce chez un quaker, marchand de toiles et de lingerie, passa de là dans une autre maison dont le propriétaire était de la secte presbytérienne ou même de celle des indépendants, puis dans celle d'un catholique d'Irlande, et enfin chez un homme qui professait le pur déisme, si ce n'est l'athéisme; et il apprit ainsi que partout peuvent se trouver la probité, la noblesse de cœur. Tout en se livrant aux opérations mercantiles, il suivait des études d'un autre ordre. Voulant combattre un socinien, il apprit le grec, afin de pouvoir juger par lui-même et discuter en connaissance de cause le sens du Nouveau-Testament. Engagé dans une lutte théologique avec un juif, il se mit à l'hébreu, et fit hors du séminaire un cours assez complet de théologie. Un oncle, Granville Wheler, lui conseilla de prendre les ordres et offrit de lui céder un de ses bénéfices, de deux mille écus de rente. Mais Granville Sharp était pourvu, depuis 1758, d'un poste lucratif dans les bureaux de la guerre: il refusa. Déjà d'ailleurs, il s'était voué à une œuvre qu'il regardait comme plus essentielle que la prédication ou l'accomplissement du cérémonial religieux; c'était l'adoucissement du sort des esclaves. Le premier qui fut l'objet de sa commiseration courageuse était un pauvre nègre (J. Strong), que son maître l'avocat Lisle avait mis à la porte, nu, en sang, et presque mort; il le recueillit, le guérit. A peine Lisle l'eut-il appris qu'il le fit appréhender au corps comme sa propriété. Granville Sharp en appela à la justice, et après de longs débats obtint enfin la mise en liberté de son protégé. Ce procès eut du retentissement; et le succès anima le vainqueur d'un nouveau courage, bien qu'il ne pût se faire illusion sur les sentiments que faisait naître sa manière de penser. D'abord les gens de loi, strictement

attachés à la légalité, ne voyaient dans l'évancipation d'un esclave qu'un attentat à la propriété. Les gens du monde, s'ils ne partageaient point cette opinion, éprouvaient ou de l'étonnement ou peu d'intérêt pour une entreprise si nouvelle, et d'ailleurs se figureraient peu ce que c'était que l'esclavage, ou avaient de la propension à se persuader que les défenseurs de la race asservie exagéraient les souffrances de leurs protégés. Plus tard devaient venir ceux qui au nom de la science prétendraient, les uns que la race éthiopienne a l'intelligence trop faible pour être libre, et qu'elle est heureuse d'avoir les Européens pour lui administrer des coups de fouet, les autres que la culture dans les régions équinoxiales serait impossible sans esclaves d'Afrique. Granville en présence de tant de causes d'insuccès ne désespéra point: il entreprit de réchauffer l'indifférence, de combattre l'intérêt, de réfuter le sophisme; il comprit que, quelque loin que fût le but dans les commencements, il finirait par arriver, s'il persévérait, s'il variait ses moyens, s'il s'adressait en même temps à la justice, à la commiseration publiques, à la raison, à la mode, s'il acquerrait des collaborateurs et des prôneurs. Il n'agissait d'abord, on l'a vu, que dans la sphère la plus étroite et pour telle ou telle victime isolée de l'oppression des Européens. La négresse Hylas (1768), le nègre Lewis (1769), puis quantité d'autres durent la liberté à ses infatigables démarches. Enfin le 7 fév. 1772, dans l'affaire du nègre Jacques Somerset, fut proclamé comme axiome juridique, par lord Mansfield lui-même, le célèbre principe que « tout esclave qui met le pied sur le sol de la Grande-Bretagne est libre. » C'était un grand pas de fait. Granville le devait en partie à l'active coopération de Hargrave, Alleyne, et surtout à l'appui du

duc de Portland auquel il avait rendu de grands services par sa connaissance approfondie des lois anglaises, en défendant quelques-unes des possessions qu'il avait dans le Nord, contre les prétentions de la couronne qui les revendiquait en vertu de la prescription. Il avait en cette occasion un vif conflit à soutenir contre le gouvernement, et son zèle pour le duc avait été d'autant plus louable que sa place et son peu de fortune le mettaient dans la dépendance du ministère. Déjà Fothergill, Bereget s'étaient associés à son zèle et poussaient de toutes leurs forces et par tous les moyens à l'abolition de l'esclavage; les quakers la réalisaient sur leurs terres. Granville bientôt étendit sa bienveillance et sa théorie à la race cuivrée, et réclama nommément pour les Caraïbes de Saint-Vincent (1772). Peu après éclata la guerre de l'indépendance anglo-américaine. Quoique ici la question ne fût pas la même, Granville Sharp ne pouvait rester étranger à cette grande querelle; toute oppression l'intéressait. À ce titre les Américains obtinrent de prime abord ses sympathies; et dès qu'il vit la guerre résolue, pour ne tremper en aucune façon dans ce qu'il regardait comme une iniquité, il donna sa démission de la charge qu'il occupait dans les bureaux. Son frère aîné se chargea de subvenir à ses besoins; et il put, comme à l'ordinaire, poursuivre avec sécurité ses travaux philanthropiques. A l'occasion d'un procès que la commune de Londres venait de gagner sur des presseurs, devant la voix avec feu contre la presse, il soutint une discussion animée avec Johnson, et, chemin faisant, réfuta les arguments de Foster, de lord Chatham, de Junius en faveur de cet inexcusable rapt de citoyens, qu'en vain des hommes d'état ont cru pallier en alléguant la nécessité. En 1780, il fut un des premiers à prendre part de

sa bourse et de ses veilles à la première société biblique. Trois ans après, un de ces épouvantables événements, qui viennent de temps à autre révéler que d'atrocités secondaires implique un système inique, mit Granville à même d'en revenir à son sujet favori, l'abolition de l'esclavage. Le capitaine Luc Collingwood avait jeté à la mer cent cinquante-deux nègres, dans la crainte de n'avoir pas suffisamment d'eau pour son équipage et pour eux. En vain le champion des nègres voulait qu'il fût mis en accusation comme assassin: il n'y eut procès qu'entre les assureurs et le propriétaire du navire assuré, et pour savoir qui des uns ou des autres supporterait la perte des *marchandises* jetées à la mer. De tels faits en disent plus que des commentaires. Granville les exploita savamment. Il fut du reste secondé par les hommes distingués qui dans les deux mondes s'évertuaient à populariser sa doctrine. Tels étaient en Amérique le général Oglethorp, le député Franklin; tels devaient être sous peu en Angleterre Clarkson et Wilberforce. Sur ces entrefaites eut lieu la paix de Versailles, en 1783, qui conféra et garantit l'indépendance aux ex-colonies anglaises, mais les laissa dans une crise religieuse singulière. Les anglicans des états confédérés n'avaient aucun évêque, et nul évêque ne pouvait être sacré que par un évêque de la Grande-Bretagne; et comment demander ce sacre à l'évêque du pays? D'ailleurs il fallait, lors de la cérémonie du sacre, prêter un serment au roi de la Grande-Bretagne (seul chef de la religion), et comment prêter serment au monarque contre qui s'était opéré le soulèvement et duquel on venait d'arracher la déclaration d'indépendance? Sharp rendit de vrais services à l'Union en cette circonstance. Par une brochure habilement raisonnée, il démontra que, dans la primitive Église

qu'avait voulu reproduire la réforme, les évêques étaient élus par le peuple : « que le peuple des États-Unis commence, disait-il, par en faire autant. » Après cela il soutenait, contrairement à Franklin, que l'imposition des mains par quelque évêque, n'en était pas moins une cérémonie essentielle, et il tenta de faire rendre par les deux chambres un bill qui eût autorisé les évêques anglais à sacrer les évêques de royaumes ou états étrangers, sans exiger d'eux la prestation du serment ou la souscription de l'acte d'uniformité. Tout ce qu'il obtint fut la permission à l'évêque de Londres de sacrer des doyens et recteurs; Granville revint à la charge, réfuta les allégations de lord Thurlow, grand partisan du système qui eût laissé les églises anglo-américaines sans évêques, et fit si bien que l'archevêque de Canterbury fut autorisé par les deux chambres et se détermina lui-même à donner la consécration à deux évêques. Le succès de l'intervention de Granville charma les adhérents de l'église établie; et la veuve du général Ogleshorp, pour lui en témoigner sa reconnaissance, lui abandonna la possession d'un domaine qu'elle avait dans le comté d'Essex. C'est encore à Granville Sharp que l'humanité est redevable de la première idée d'une colonie qui a long-temps offert des symptômes de prospérité, en même temps que le modèle du régime philanthropique. Il s'agit de la colonie de Sierra Leone en Afrique, sur la côte de ce nom (derrière la baie Saint-Georges), 1787. Elle fut fondée par une compagnie dite *Société de Sierra Leone*, dont il eut le premier la présidence, mais dont enfin il fut obligé de résilier la direction. En 1787 aussi se forma une *société pour l'abolition de la traite*, société qu'il provoquait depuis long-temps et dont la création lui sembla la

plus belle récompense de sa persévérance. Dès lors son œuvre était impérisable. Une association de notabilités prenait son idée sous son patronage, l'adoptait, la déclarait sienne. Les obstacles devaient tomber les uns et les autres devant ce faisceau d'intelligences élevées et de volontés fortes; c'est ce qui bientôt eut lieu. Pitt, qui promit son concours à l'association, devint, il est vrai, irrésolu et tiède, sitôt qu'il s'agit de porter des coups décisifs, et de saper la traite par sa base. Mais, en 1807, Fox se prononça si hautement en faveur des idées de Granville, que les deux chambres votèrent l'abolition de l'esclavage. Un mois plus tard sortait du néant l'*Institut africain*, dont le but était de préciser et de vulgariser les notions sur l'agriculture, l'industrie, le commerce, les mœurs, l'état social et politique des diverses nations de l'Afrique, afin d'agir sur elle et de les civiliser en les améliorant. Granville Sharp mourut le 6 juin 1813, toujours vaquant à la noble tâche qu'il avait choisie, comblé de gloire comme le premier qui ait voulu fortement l'émancipation des races esclaves, et heureux d'avoir assez avancé leur délivrance pour qu'on ne doutât point du plein succès de ses doctrines dans un prochain avenir. A ces titres il a droit d'être rangé parmi les plus beaux caractères qui aient honoré l'espèce humaine et parmi les bienfaiteurs de l'humanité. On lui doit divers opuscules, tels qu'un *Traité sur le duel*, une *Démonstration du droit naturel qu'a le peuple de participer à la confection des lois*, un *Plan pour l'abolition générale de l'esclavage dans les colonies*, une *Introduction à la musique vocale*, etc. Il était fort bon musicien, exécutait sur plusieurs instruments à vent, et inventa une espèce de harpe. Il dessinait aussi très-bien et improvisait la caricature;

mais telle que la peut faire un philanthrope, fort inoffensive et ne frappant que de main-morte. P—OT.

GRAPPE (PIERRE-JOSEPH), juriconsulte, né en 1755 à Trebief près de Salins, acheva ses études à l'université de Besançon, où il succéda, en 1790, au savant professeur Seguin (Voy. ce nom, XLII, 473), dans la chaire de droit romain. A la rentrée des cours, en 1792, il prononça sur les lois pénales un discours dans lequel il s'attacha surtout à démontrer que leur adoucissement ne pouvait qu'avoir une influence salutaire sur les mœurs. L'un des conseils du malheureux Dietrick, le maire de Strasbourg, qui venait d'être renvoyé devant le tribunal criminel du département du Doubs, sous la prévention de manœuvres contre-révolutionnaires, il parvint à faire prononcer son acquittement. Ce triomphe ne fit qu'accroître la haine que lui portaient déjà les démagogues; et, forcé de céder à l'orage, il se retira dans les montagnes du Jura; mais, inscrit sur la liste des suspects, il fut enfermé dans les cachots de la terreur, avec Louvot, son ami, et ne revint à Besançon qu'après la chute de Robespierre. Il concourut à la rédaction du journal *Le 9 thermidor* (Voy. COUCHERY, LXI, 458); et plus tard fit partie de la nouvelle administration, composée entièrement d'hommes qui réunissaient à des lumières une grande modération. Il était président du district de Besançon lorsqu'il fut député par le département du Doubs au conseil des Cinq-Cents, en l'an V (mai 1797). On ne peut douter qu'il ne fût un des membres du nouveau tiers qui se proposaient de mettre un terme à la révolution, en rapportant les décrets rendus dans les temps d'anarchie. Mais, quoiqu'il fût lié très-intimement avec plusieurs d'entre eux, notamment avec le général Pichegru, il échappa cepen-

dant aux proscriptions de fructidor, et son élection fut maintenue. Grappe paraissait très-rarement à la tribune; mais il travaillait dans les commissions où ses profondes connaissances en droit étaient très-utiles. Après le 18 brumaire, il passa au corps législatif dont il fut élu l'un des secrétaires. Il en sortit en 1804, et, s'étant fait inscrire au tableau des avocats de Paris, il fut bientôt l'un des juriconsultes le plus employés pour la consultation. A la réorganisation des facultés de droit, Fontanes, alors grand-maître de l'Université, le plaça sur la liste des professeurs de l'école de Paris; mais Napoléon, qui n'avait point oublié les liaisons de Grappe avec Pichegru, raya lui-même son nom. Ce ne fut qu'en 1819, lorsque l'affluence croissante des élèves nécessita la création de nouvelles chaires, que M. Royer-Collard le fit nommer professeur de code civil. Peu de temps après il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur. Grappe mourut le 13 juin 1825, à 70 ans, laissant la réputation d'un homme intègre, plein de candeur, de désintéressement, et d'un savant juriconsulte. Ses élèves, qui le considéraient comme un père, voulurent porter eux-mêmes ses restes au cimetière de Vaugirard; et là, une souscription fut spontanément ouverte pour lui ériger un monument. On a de Grappe des *Consultations* qui sont regardées comme autant de traités complets sur la matière. Merlin en a inséré une dans ses *Questions de droit*, au mot *Subrogation*, et c'est ce que nous avons de mieux sur ce sujet. Grappe se proposait de publier un *Cours complet de code civil*; il en avait recueilli les matériaux; et l'on doit regretter que le temps lui ait manqué pour accomplir ce projet. W—S.

GRAPPIN (PIERRE-PHILIPPE), le dernier bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, naquit le 1^{er}

févier 1738, à Ainvelle-les-Confians, bailliage de Vesoul, d'une famille honorable de la bourgeoisie. A dix-huit ans il embrassa la vie religieuse à Luxeuil, et dès qu'il eut terminé son noviciat il y commença, sous la direction de dom Berthod (*Voy.* ce nom, IV, 356), l'étude de l'histoire et de la diplomatique. Quelques années après il fut envoyé par ses supérieurs à Faverney; il mit en ordre les archives de cette abbaye, et il en composa l'histoire sur les pièces qu'il avait à sa disposition. A cette époque l'académie de Besançon, nouvellement instituée, s'occupait de rassembler des matériaux sur l'histoire de la province; elle mit au concours, pour l'année 1770, l'histoire d'une ville ou d'une abbaye du comté de Bourgogne. Dom Grappin lui adressa deux volumineux *Mémoires* sur les abbayes de *Luxeuil* et de *Faverney*. Le premier remporta le prix et le second eut l'accessit. Ce brillant début fixa sur le jeune religieux l'attention de ses supérieurs; et, pour le mettre à même de cultiver ses talents, ils le nommèrent professeur au collège que l'ordre possédait près de Besançon. Les nouveaux devoirs que lui imposait cette place ne l'empêchèrent pas de rentrer bientôt dans la lice académique; et deux nouvelles couronnes lui furent décernées, en 1774, pour de savantes *Recherches* sur les anciennes monnaies du comté de Bourgogne, et en 1778 pour une *Dissertation* sur l'origine des droits de main-morte. Depuis plusieurs années, il travaillait avec dom Berthod, son premier maître devenu son ami, à dresser l'inventaire des archives publiques et particulières de la province, et à copier les documents les plus importants pour les envoyer au dépôt général des chartes dont le ministre Bertin (*Voy.* ce nom, LVIII, 138) avait eu l'heureuse idée. Le départ de dom Berthod en

1784 pour Bruxelles, où il était appelé pour coopérer à la continuation de l'œuvre des Bollandistes, laissa dom Grappin seul chargé de terminer le dépouillement des archives; et le zèle avec lequel il s'acquitta de cette tâche lui mérita de fréquentes marques d'approbation du ministre. Admis à l'académie de Besançon en remplacement de dom Berthod, il y lut successivement plusieurs morceaux intéressants, entre autres une *Dissertation* dans laquelle il essaie de prouver que le cardinal de Granvelle n'a point eu de part aux troubles des Pays-Bas. La lecture des *Mémoires de Granvelle* conservés à la bibliothèque de Besançon lui en avait fait apprécier toute l'importance; et le premier il conçut l'idée de les publier (1). Il fit part de son projet à M. Bertin; mais le moment était peu favorable aux publications historiques. C'était celui où l'assemblée des notables du royaume venait de se déclarer inhabile à trouver les moyens de combler le déficit. On parlait de convoquer les états-généraux, et le ministère, encore indécis sur l'opportunité de cette grande mesure, fit demander à dom Grappin un mémoire sur la composition des anciens états de Franche-Comté. Le garde-des-sceaux, satisfait de ce premier travail, le chargea de rédiger et de répandre dans la province différents écrits propres à préparer l'opinion publique aux changements qu'il devenait nécessaire d'introduire dans la répartition de l'impôt, et que les ordres privilégiés repoussaient avec un aveuglement déplorable. C'est ainsi que dom Grappin se trouva naturellement conduit à s'occuper de questions restées jusqu'alors étrangères à ses goûts comme au genre de ses études. Ne voyant dans la révolution que la ré-

(1) La publication des *Mémoires de Granvelle* vient d'être entreprise sous les auspices du gouvernement. Le premier volume est sous presse à l'imprimerie royale (nov. 1838).

forme des abus, il en adopta les principes, sans en prévoir les conséquences ; et ce ne fut pas sans un vif regret qu'il se vit forcé de quitter le religieux asile où il avait passé tant d'années paisibles au milieu de ses livres. Ayant prêté le serment exigé des ecclésiastiques, il fut nommé vicaire métropolitain ; mais il ne prit aucune part à l'administration du diocèse. Bientôt, effrayé de la marche des événements, il donna sa démission pour se retirer dans sa famille au pied des Vosges ; mais avant de s'éloigner de Besançon il publia, sous le voile de l'anonymie, une dernière brochure intitulée : *Les Prêtres*, dans laquelle il protesta de toutes ses forces contre les absurdes reproches adressés au clergé par ses antagonistes. Député en 1797, par les prêtres constitutionnels du département de la Haute-Saône, à l'assemblée qui prit le titre de concile national, il en fut élu l'un des secrétaires, et fut continué dans les mêmes fonctions au concile de 1801. C'est dans ces assemblées qu'il connut l'abbé Grégoire et les autres chefs de l'église constitutionnelle de France, avec lesquels il entretenait dès-lors une correspondance fort active. A la suite du concordat de 1802, M. Lecoq, ayant été nommé archevêque de Besançon, s'empressa de désigner dom Grappin l'un de ses vicaires-généraux, et se reposa en partie sur lui de la réorganisation du diocèse. Quoique très-occupé par les détails d'une administration que les circonstances rendaient encore plus épineuse, il continuait de donner une partie de son temps à la culture des lettres. Il profita de son crédit sur quelques personnes influentes pour provoquer le rétablissement de l'ancienne académie qui l'élut son secrétaire perpétuel ; et, malgré son grand âge, il remplit les fonctions de cette place avec une remarquable activité. La mort

subite de Lecoq, en 1815, changea la position de dom Grappin. Il dut quitter l'archevêché pour aller occuper un modeste appartement où il reprit sa vie d'études. Une chute qu'il fit peu de temps après ne lui permit plus que rarement de sortir de sa chambre. Il avait précédemment abdicqué la place de secrétaire de l'académie ; mais il n'en continuait pas moins de prendre un vif intérêt à ses travaux. La lecture, la rédaction de divers articles qu'il fournissait aux journaux et sa correspondance remplissaient tous ses moments. Il ne connut jamais l'ennui de la solitude. Doué d'une grande vigueur de tête et d'une force d'âme peu commune, il acheva paisiblement sa longue carrière, et mourut ou plutôt s'éteignit, sans maladie, le 20 nov. 1833, dans sa 96^e année. Le matin même il avait composé une pièce de vers adressée à un de ses jeunes compatriotes, pour l'encourager à l'étude. Membre d'un grand nombre d'académies et de sociétés littéraires, il avait compté au nombre de ses amis plusieurs hommes distingués, entre autres dom Clément, le savant auteur de *l'Art de vérifier les dates*, le baron de Zurlauben, l'abbé Grandidier, etc. Outre une foule d'articles dans le *Journal ecclésiastique* de l'abbé Dinouart, dans les *Affiches de Franche-Comté*, dans les recueils de l'Eglise constitutionnelle, etc., on a de lui : I. *Examen religieux de l'examen philosophique de la règle de Saint-Benoît* (par D. Cajot), 1748, in-8°. II. *Mémoires sur l'abbaye de Faverney*, Besançon, 1771, in-8°. III. *Abrégé de l'histoire du comté de Bourgogne*, Avignon (Vesoul), 1773, in-12 ; 2^e édit. augmentée, Besançon, 1780, in-12. IV. *De l'origine des droits de main-morte dans le comté de Bourgogne*, 1778, in-8°. V. *Recherches sur les anciennes monnaies*

du comté de Bourgogne, 1782, in-8°. VI. *Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté*, 1785, in-8°; suppl., 1786. VII. *Éloge historique de Jean Jouffroy, cardinal d'Alby*, 1785, in-8°. VIII. *Mémoire où l'on essaie de prouver que le cardinal de Granvelle n'eut point de part aux troubles des Pays-Bas*, 1788, in-8°. IX. *Mémoire sur les guerres du comté de Bourgogne au XVI^e siècle*, 1788, in-8°. X. *Des Éloges de l'abbé Grandidier, de dom Berthod, de Toulangeon, etc.* Parmi ses ouvrages manuscrits, on distingue l'*Histoire de l'abbaye de Luxeuil, celle de l'abbaye de St-Paul de Besançon*; et la *Vie de Lecoq*, avec les pièces justificatives, gr. in-4°. Une *Notice* sur dom Grappin a été imprimée dans le recueil de l'académie de Besançon. W—s.

GRASER (JEAN-BAPTISTE), savant ecclésiastique italien, naquit à Roveredo dans le Tyrol, en 1718. Dès ses premières études, il parvint de lui-même à comprendre les démonstrations géométriques d'Euclide. Quand il eut été fait prêtre, il s'adonna particulièrement à la littérature, et fut choisi parmi ses concitoyens, en 1748, pour enseigner la rhétorique dans leur collège public. On le vit ensuite professer la philosophie et la théologie. L'académie des *Agiati* de cette ville se fit un devoir de se l'agréger. L'abbé Jérôme Tartarotti, mort en 1761, lui avait laissé, avec tous ses manuscrits, un legs considérable, à la charge de terminer ceux de ses ouvrages qui restaient imparfaits : mais Graser fut détourné de ce travail, soit par d'autres occupations, soit par une respectueuse défiance. Il se borna à faire une oraison funèbre de ce savant, ainsi que des poésies en son honneur, et les publia avec des mémoires sur sa vie. La ré-

putation qu'il avait acquise le fit appeler à Inspruck par le conseiller de Sperges, pour y être conservateur de la bibliothèque dite *Teresianana*, et professeur de morale. Ces fonctions l'attachèrent tellement à ce pays, qu'il refusa la chaire de droit-canon en l'université de Pavie, que lui offrait le comte de Firmian. Il remplit successivement, à Inspruck, les chaires d'histoire universelle et de patrilogie, c'est-à-dire, de la doctrine des saints Pères, et y fut grand-recteur de l'université. Ses travaux affaiblirent sa santé; il revint à Roveredo, où il termina sa carrière en 1786. Quoique son cœur fût bon et sensible, il avait le caractère brusque; et, dans sa gaieté, il se permettait souvent des traits satiriques et mordants. On le comparait à Ésope, avec lequel il avait d'ailleurs quelque ressemblance corporelle. Il composait une ode, une élégie, une satire, avec autant de promptitude et de facilité, qu'un secrétaire habile écrit ce qu'on lui dicte. Cependant le genre dans lequel il excella est l'éloquence. L'impératrice Marie-Thérèse et le pape Pie VI l'honorèrent de leur bienveillance. Beaucoup de savants d'Italie lui dédièrent leurs ouvrages. Les principaux de ceux qu'il a laissés sont : I. *De philosophiæ moralis ad jurisprudentiam necessitate*. II. *De historici studii amœnitate*. III. *De presbyterio et in eo sedendi jure*, dédié au cardinal Garampi. G—n.

GRASLIN (LOUIS-FRANÇOIS de), économiste et financier peu connu, mais bien digne de l'être, vit le jour à Tours en 1727. Il fit ses études au collège de Juilly avec une grande distinction et fut reçu avocat au parlement. Il avait à peine trente ans lorsqu'il obtint la charge considérable de receveur-général des fermes à Nantes. Peut-être dut-il à sa résidence dans cette ville, l'un des plus importants

centres du commerce maritime et colonial de la France, avant comme depuis la révolution, d'échapper à l'erreur fondamentale de Quesnay et de ses sectateurs. On sait que l'école dite *économiste* voyait dans ce qu'elle appelait le produit net du sol la source unique de la richesse. Née des préjugés historiques et politiques d'un siècle prétendu philosophique, cette erreur fut prompte à se propager par la réaction produite contre l'esprit d'entreprise industrielle et financière depuis la déconfiture du système de Law. Graslin, compatriote, disciple de Descartes, de plus journellement témoin à Nantes du concours de l'industrie et du commerce dans l'œuvre de la production, fut loin de céder à l'engouement général. Appliquant à l'étude des matières économiques la méthode expérimentale d'après les principes établis par ce grand homme, il soumit la richesse à une attentive et lumineuse analyse. Bientôt l'occasion s'offrit pour lui de formuler ses idées. La société royale d'agriculture de Limoges avait proposé pour sujet d'un de ses concours : *Démontrer et apprécier l'effet de l'impôt indirect sur le revenu des propriétaires de biens-fonds*. Il faut entendre par impôt indirect celui qui frappe, non le producteur, mais le consommateur. Or, si la terre devait être considérée comme seule productrice, il était évident que l'impôt, en définitive, retombait nécessairement sur l'agriculture. Aussi les conséquences directes du système des économistes devaient être : 1^o de prélever l'impôt uniquement sur les biens-fonds ; 2^o de proclamer la liberté radicale, indéfinie du commerce, sans avoir aucun égard aux intérêts déclarés improductifs de l'industrie et de la navigation. Justement alarmé de ces conséquences, Graslin n'hésita pas à entrer dans la lice, bien que les termes du programme du concours

énonçassent en fait le principe qu'il allait combattre. Comme il pouvait s'y attendre, il n'eut pas le prix. Mais son *Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt*, publié sous le voile de l'anonyme, sera reconnu, par son importance et la date de sa publication, tout-à-fait digne de sauver son nom de l'oubli. L'exemplaire que nous avons sous les yeux, donné à la bibliothèque de la chambre élective par M. Pellerin, ancien député de Nantes, porte le millésime de 1767. Rappelons que ce ne fut que neuf ans après, en 1776, qu'Adam Smith publia ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse*. La science est universelle : qu'importe d'où partent ses bienfaits, dès qu'ils s'étendent sur l'humanité entière dont ils restent le commun et légitime patrimoine ? Loin donc, bien loin de nous la pensée de rapetisser la science à une jalouse nationalité, et de chercher à déposséder le génie de la gloire de ses découvertes. Mais les droits de la vérité ne sont pas moins sacrés. Nous avons donc dû signaler en faveur de l'économiste, objet de cette notice, l'antériorité incontestable de la théorie de la richesse fondée sur le travail, soit que le travail s'applique à l'agriculture, à la production industrielle ou à l'échange. En supposant que Graslin, auditeur du cours professé par Smith à Edimbourg de 1751 à 1754, avant la publication de son immortel ouvrage, n'ait fait que reproduire en partie son système d'économie politique, il faudrait encore reconnaître dans le disciple un de ces esprits pénétrants qui s'assimilent et fécondent la vérité dont ils ont reçu le germe précieux. Nous ne voyons qu'une particularité qui pourrait d'ailleurs autoriser cette supposition, c'est la publication à Londres de l'ouvrage de Graslin. Fit-il réellement le voyage d'Angleterre ? ou bien la désignation

de Londres, comme celle des villes de la Hollande, ne s'expliquerait-elle pas par des considérations de simple librairie? Nous ne savons; mais la même désignation de Londres, reproduite dans sa correspondance avec l'abbé Baudeau, imprimée seulement en 1779, vient à l'appui de cette dernière explication. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'*Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt*, même de nos jours, même après les progrès obtenus par la science, paraîtra une œuvre remarquable. Un rapide exposé suffirait pour en convaincre; mais, bornons-nous à un résumé général, pour ne pas sortir du cadre purement historique de la *Biographie universelle*. Graslin voit le principe de l'économie politique dans le rapport de l'homme aux choses et des choses entre elles. C'est en suivant par l'analyse ce rapport qu'il définit la richesse et se rend compte de son développement par toutes les applications du travail. Selon lui, la *Richesse consiste dans tous les objets de besoin qui ont entre eux des valeurs relatives, en raison composée du degré de besoin et du degré de rareté*. Nous avons dû reproduire textuellement cette définition, car toute définition d'une science a son importance. Graslin examine successivement l'action de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des arts dans la formation de la richesse; puis, dans la seconde partie de son ouvrage, il traite de l'impôt, non-seulement dans sa nature et ses diverses applications, mais dans ses effets politiques. Obligé, après avoir embrassé son sujet au point de vue général de la science, de rentrer dans les termes du programme du concours, il se trouvait aux prises avec l'école économiste. Il s'attaqua hardiment à ses plus redoutables champions, le marquis de Mirabeau et Mercier de la Rivière (*Voy. ces noms, XXIX,*

88, et XXXVIII, 162). Plus tard une très-vive polémique s'engagea entre lui et l'abbé Baudeau (*Voy. ce nom, III, 532*), auteur des *Éphémérides du citoyen*, et l'un des infatigables vulgarisateurs de la doctrine de Quesnay. Dans sa troisième et dernière lettre au docte abbé, il résume avec force, avec rectitude, son opinion sur le concours de l'industrie et du commerce dans la formation de la richesse; puis il aborde et pose judicieusement l'immense question des machines. Il se prononce contre le trop rapide usage de ces moteurs qui laisseraient les bras sans travail. Mais il reconnaît la nécessité de les adopter progressivement sous peine d'être primé par la concurrence étrangère, et de voir les travailleurs nationaux réduits à la mendicité. Tout en s'occupant théoriquement de la richesse, Graslin ne se crut pas dispensé de contribuer matériellement à son développement. Il fit défricher des forêts, dessécher des marais délétères; et il conçut le plan d'agrandir, d'embellir Nantes qui, si nous en jugeons par les anciennes constructions qui s'y remarquaient encore il y a quelques années, devait être une des moins saines et des moins agréables cités de la Bretagne. Un très-vaste terrain lui appartenait; il en fit un nouveau quartier, devenu le plus beau de Nantes, et maintenant habité par une nombreuse population. Par ses soins, une salle de spectacle s'éleva sur la place qui porte aujourd'hui son nom. Tardif hommage! La liste des publications de Graslin nous montre ce savant modeste, ce bienfaiteur de la cité, obligé de se défendre contre des outrages anonymes. Cette liste ne comprend pas moins de quatorze écrits dont nous reproduisons les titres: I. *Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt*, Londres, 1767, in-8° de 408 pages. II. *Correspondance*

avec l'abbé Bawleau, sur un des principes fondamentaux de la doctrine des économistes, Londres, 1779, in-8° de 62 pag. III. *Observations sur les additions très-importantes à faire au quartier neuf de Nantes*, in-4°. IV. *Réflexions d'un citoyen sur la construction d'une salle de spectacle à Nantes*, in-4°. V. *Réponse de l'anonyme aux remarques sur la nécessité de construire une salle de spectacle à Nantes*, in-4°. VI. *A messieurs les officiers municipaux de la ville de Nantes*, in-4°. VII. *Observations de M. Graslin sur son mémoire concernant le Café de la comédie*, in-4°. VIII. *Observations de M. Graslin au sujet de trois libelles anonymes qui ont été publiés successivement contre lui*. IX. *Mémoire pour écuyer Jean-Joseph-Louis Graslin, avocat au parlement, receveur des fermes du roi; servant de réponse à un libelle anonyme*, in-4°. X. *Mémoire du sieur Graslin, au sujet de sa possession sur la place Saint-Nicolas*, in-4°. XI. *Réflexions indispensables de M. Graslin sur une brochure qui a pour titre: Réponse au mémoire que M. Graslin a adressé aux officiers municipaux*, in-4°. XII. *Mémoire justificatif du sieur Graslin sur la suspension des travaux de la salle de spectacle, et peut-être son entier abandon*, in-4°. XIII. *Souscription très-modique pour le soutien et l'entretien d'un très-bon spectacle dans cette ville*. XIV. *Dernière requête présentée par le sieur Graslin à MM. les officiers municipaux de la ville de Nantes au sujet des embellissements du quartier neuf*, in-4°. Graslin, ou le voit, fut un remarquable exemple du bien qui peut résulter de la fortune dans les mains d'un homme supérieur et bon. Il mourut en 1790, à Nantes,

où sa mémoire sera de plus en plus vénérée. Cu—u.

GRASS (CHARLES), peintre et poète allemand, né vers 1781, apprit la peinture du paysage chez un maître, son compatriote; ensuite il se rendit à Rome, où il est mort vers 1822. Il sentait vivement, et répétait souvent qu'un artiste doit, avant tout, étudier la nature, puis le monde, puis l'art; qu'il doit se plaire dans la solitude, et ne pas laisser éteindre pourtant le feu de l'amitié. On a de lui en Allemagne plusieurs tableaux qui annoncent ce qu'il aurait pu devenir s'il n'avait été enlevé sitôt à l'art qu'il pratiquait avec une sorte de passion. Il s'était occupé aussi de la partie technique de la peinture, et avait fait de grandes recherches et beaucoup d'essais sur les divers procédés employés par les anciens et les modernes. Les recueils périodiques d'Allemagne ont inséré un grand nombre de pièces de vers de sa composition, entre autres un poème intitulé: *Aguès*, contenant des scènes de la vie de couvent. Il rédigea pour le *Morgenblatt* des articles sur les arts et sur les mœurs à Rome; et, en 1815, il fit paraître à Stuttgart la relation de son *Voyage en Sicile*, 2 vol. in-12, ornés de gravures au trait représentant les paysages de cette île. C'était particulièrement pour l'étude du paysage que l'auteur avait entrepris le voyage. Sa relation contient à cet égard des détails pleins d'intérêt, et exprimés avec un sentiment chaleureux; aucun voyageur peut-être n'a mieux écrit sur les paysages qui embellissent la terre de Sicile. Le *Kunstblatt* a publié en 1826 des lettres posthumes que Grass avait écrites, de 1808 à 1810, à son ancien maître allemand. D—G.

GRASSALIO (1) (CHARLES de), savant jurisconsulte, né à Carcassonne

(1) Dans les tables de la *Biblioth. hist. de la France* du P. Lelong, il est nommé *Grassaille*.

en 1495, était fils d'un avocat d'origine noble, et montra de bonne heure l'étendue de son esprit. Son père, charmé de ses heureuses dispositions, dirigea lui-même son éducation avec la plus tendre sollicitude, jusqu'au moment où, parvenu à sa quinzième année, il l'envoya continuer ses études à l'université de Toulouse, qui jouissait alors d'une grande réputation. Grassalio répondit aux espérances de son père, et devint en peu de temps célèbre dans l'un et l'autre droit. Plusieurs fois ses condisciples, reconnaissant sa supériorité, le couronnèrent en le proclamant le premier parmi eux. Des affaires domestiques l'ayant contraint de revenir à Carcassonne, il y commença son ouvrage célèbre sur les prérogatives des rois de France et sur le droit de la régale. Sa réputation continuant à croître, il fut sollicité de revenir à Toulouse, où il acheva cet ouvrage (*Regalium Franciæ, libri duo*), qui fut imprimé, pour la première fois, à Lyon, en 1538; et pour la seconde, à Paris, en 1545, avec une dédicace au chancelier Poyet. Il est divisé en deux parties : la première contient vingt chapitres appelés *Droits*, ayant pour préface autant de textes tirés de l'Écriture sainte, qui donnent une idée au lecteur de la matière qu'on va traiter. Cette méthode est également suivie pour la seconde partie renfermant un nombre égal de chapitres. Ce jurisconsulte revint à Carcassonne, vers l'an 1551, pour occuper la place de premier conseiller au présidial. Il était alors seigneur de Brousses. Grassalio joignait aux talents du jurisconsulte les vertus du chrétien et l'aménité de l'homme du monde. Chéri de ses compatriotes, chaque jour il était consulté de toutes les parties de l'Europe sur quelques questions de droit qu'il résolvait avec la sagacité la plus lumineuse. Sa famille, qui subsiste encore,

a long-temps conservé un manuscrit enfermant les lettres qu'on lui adressait et ses réponses. Après avoir composé plusieurs autres ouvrages de jurisprudence, il mourut à Carcassonne en 1582. Z.

GRASSER (JEAN-JACQUES), théologien protestant et historien suisse, né à Bâle le 21 février 1579, résida long-temps en France pour y étudier les antiquités, et fut pendant trois ans professeur à Nîmes. Étant à Padoue en 1607, il y reçut le titre de comte palatin, de chevalier et de citoyen romain. Il fit ensuite un voyage en France et en Angleterre : à son retour en Suisse, il accepta la place de pasteur à Bennweil, et fut, en 1613, appelé à Bâle pour y exercer les mêmes fonctions. Grasser mourut le 21 mars 1627. On trouve dans ses ouvrages quelques particularités assez intéressantes, quoiqu'ils prouvent en général une grande crédulité. Voici les titres de quelques-uns des écrits qu'il a publiés : I. *Horatius Flaccus a Pet.-Gualt. Chaboto explicatus, nunc a Joh.-Jac. Grasso auctus, emendatus et illustratus*, Bâle (*Colonix Munatianæ*), 1595, in-fol.; ibid., 1615, in-fol. II. *Εὐδελίων Helveticæ laudem complectens, in sacris palladiis Johanni Suartzenbachio Ludereciteni T. dictum à J.-J. Grasso, Basileense*, Bâle, 1598, in-4°, pièce rare, mais d'ailleurs de peu d'intérêt. III. *Vita Joh. Brandmulleri, theol. doct. ac past. Basil.*, 1596, in-8°. IV. *Description des évènements remarquables arrivés en Italie, en France et en Angleterre, depuis le commencement du monde jusqu'à ce jour* (en allemand), 1605, in-8°. V. *Trésor italien, français et anglais* (en allemand), Bâle, 1609, 1610, in-8°. Cet ouvrage renferme des détails curieux sur quelques faits historiques : on y trouve des descriptions as-

sez bonnes de la bataille de Neuss, en 1535, et de plusieurs tournois. Grasser dédia son *Trésor historique* au sénat de Bâle, et en reçut un présent de cinquante florins, avec la promesse d'être nommé à la première place ecclésiastique qui deviendrait vacante dans la république. On trouve aussi cette dissertation dans le *Trésor des antiquités romaines*, publié par Sallengre, pag. 1059, La Haye, 1716, in-fol.

VI. *De antiquitatibus Nemausensibus*, Cologne, 1572; Paris, 1607; Bâle, 1614, in-8°. VII. *Ecclesia orientalis et meridionalis*, Strasbourg, 1613, in-8°. VIII. *Poëmata; accessit de antiquitatibus Nemausensibus dissertatio; Georg. Wicirach, Siles., collegit et quedam de suo addidit*, Bale, 1614, in-8°. IX. *Itinerarium historico-politicum per celebres Helvetiæ, et regni Arelatensis urbes*, Bâle, 1614, in-8°. X. *Michaëlis Lithuani de moribus Tartarorum, Lithuanorum et Moschovitorum fragmenta* x, et *Jo. Lasicii de diis Samogitarum, etc., necnon de religione Armeniorum, etc., comment., edente J.-J. Grassero*, Bâle, 1615, in-4°. XI. *Description de la comète de 1618*, Bale, 1618, in-4°; Zurich, 1664, in-4°. XII. *Scruples sur la comète présente*, Bâle, 1618 in-4°. XIII. *Chronique Vaudoise*, ibid., 1623, in-8°. XIV. *Livre des héros suisses, dans lequel se trouvent les faits principaux de la confédération helvétique*, Bale, 1624, in-4°. Cet ouvrage, écrit en allemand comme les précédents, est précieux pour les recherches historiques. En faisant abstraction de quelques erreurs, il mérite d'être consulté, surtout en ce qui concerne la guerre des Bourguignons et les motifs qui l'ont amenée.—*Jean-Jacques GRASSER*, fils du précédent, naquit à Benweil en Suisse, le 20 déc. 1610.

Il reçut comme son père le titre de comte palatin, exerça de même les fonctions de pasteur, d'abord à Dietz dans la Wetteravie, ensuite à Bielstein en Westphalie. Il a publié en latin quelques sermons et des oraisons funèbres. U—1.

GRASSI (CANDIDE-FRÉDÉRIC-ANTOINE de), médecin, né à Dresde en 1753, était fils d'un gentilhomme originaire d'Italie qui, s'étant voué à la médecine, quitta sa patrie pour s'attacher au service du roi de Pologne en qualité de son médecin. Il épousa ensuite M^{lle} de Frémines, fille d'une dame d'honneur de la dauphine née princesse de Saxe. Ayant tout perdu au bombardement de Dresde par les Prussiens, il vint se réfugier en France, et se mettre sous la protection de la dauphine, marraine de son fils; et après la mort de cette princesse il alla s'établir à Bordeaux pour y exercer la médecine. C'est là aussi que le fils se fit recevoir docteur et agrégé au collège de médecine. Il eut bientôt une clientèle considérable; il employait ses loisirs à la culture des plantes et arbustes exotiques. La révolution vint troubler son bonheur; ce fut probablement dans la crainte d'être persécuté à cause de la protection royale dont sa famille avait joui, qu'il se décida à émigrer pour l'Amérique. Sa conduite toujours loyale et quelques cures heureuses qu'il fit à Philadelphie, lui valurent beaucoup de crédit; cependant, aussitôt que la tranquillité fut rétablie dans sa patrie, il se hâta de retourner à Bordeaux, où il retrouva un grand nombre d'amis et de clients. Les emplois, pour la plupart honorifiques, dont il fut chargé le mirent à même de se rendre utile à ses concitoyens sous plus d'un rapport. Il fut nommé administrateur de l'institut des sourds-muets et des hospices civils, médecin pour les épidémies,

membre du conseil-général du département, et président du comité de vaccine, de l'académie de médecine et de celle des sciences. Dès que la vaccine fut introduite en France, Grassi employa l'autorité dont il jouissait à propager la nouvelle méthode, et il publia même en 1804 une instruction claire et précise sous le nom de *Manuel des vaccinateurs*, seul ouvrage ou plutôt opuscule qu'il ait fait imprimer. Le docteur de Saincrie en a donné une nouvelle édition, Bordeaux, 1817. Mais on aurait tort de croire que l'activité de Grassi comme écrivain s'est bornée là. Il fit beaucoup de rapports sur des objets de salubrité publique, et particulièrement sur les épidémies, sur l'approvisionnement d'eau pour la ville de Bordeaux, sur le dessèchement des marais insalubres de la Chartreuse, sur l'emplacement d'un nouvel hôpital-général, etc. C'est grâce à ses soins que la prison du château du Ha fut assainie; que la démolition des flèches gothiques de la cathédrale, dont l'une avait été renversée à moitié par la foudre, fut empêchée, et que les flèches furent restaurées. Une maladie arrêta, en 1815, le cours de ses travaux comme médecin et comme administrateur. Lors du séjour de la duchesse d'Angoulême à Bordeaux, au mois de mars, il fit un effort pour aller la recevoir dans l'institut des sourds-muets; mais cet effort et probablement aussi la vive impression produite sur lui par les évènements politiques aggravèrent son mal, et il mourut le 20 avril 1815. M. Saincrie, son confrère, prononça son éloge dans une séance publique de l'école de médecine à Bordeaux: il a inséré cette notice dans la deuxième édition du *Manuel des vaccinateurs*, dont on a déjà parlé.

D — G.

GRASSI (SÉRAPHIN), historien, né en 1769 à Asti, fils unique

de parents peu favorisés de la fortune e fit ses premières études et sa philosophie dans sa ville natale. Un concours ayant été ouvert en 1787 pour deux bourses de sa province au collège royal de l'université de Turin, il en obtint une; ce qui le fit admettre gratuitement pendant cinq ans à l'école de droit. Passionné pour la lecture des poètes latins et italiens, il improvisait souvent des chansons, des sonnets, et ne donnait à l'étude du droit que le temps nécessaire pour se mettre à même de subir ses examens. Enfin, en 1792, il reçut le bonnet de docteur, après avoir fait preuve de beaucoup de savoir dans un dernier examen public. Dès-lors, aidé par un de ses oncles, il se livra presque tout entier à son goût pour la poésie. Ce fut en 1794 qu'ayant obtenu par surprise, c'est-à-dire par l'inattention d'un censeur, un permis d'imprimer, il publia, sous le titre de *li Bacci* (les Baisers), un recueil de poésies érotiques fort remarquables pour la grâce et la facilité, mais trop licencieuses. Ce volume se trouva bientôt dans beaucoup de mains; mais on n'en permit pas la réimpression, ce qui l'a rendu fort rare, et fit à l'auteur une réputation d'autant plus extraordinaire que, peu favorisé par la nature, ses formes contrefaites et repoussantes contrastaient singulièrement avec son style élégant et passionné. Devenu riche par la mort de son oncle, il abandonna tout-à-fait le barreau pour se livrer aux lettres et aux arts. Après avoir fait l'acquisition de tableaux et d'objets curieux dans un voyage fort instructif qu'il entreprit dans la basse Italie, il se retira dans sa patrie; et, lorsque la victoire de Marengo eut amené la division du Piémont en départemens français, et que la ville d'Asti devint le chef-lieu du Tanaro, il fut nommé conseiller de préfecture, et il s'occupa de l'histoire de son pays, pour la rédaction de la-

quelle il disposa de documents très-précieux, et qu'il n'aurait pas pu obtenir dans d'autres temps. Le département du Tanaro ayant été supprimé en 1806, par suite de la réunion du Génois à la France, Grassi, dégoûté de cette instabilité, refusa tout autre emploi et continua de rédiger son histoire, qui était sur le point de paraître, lorsque la restauration de 1814 et le retour du roi Victor-Emmanuel en retardèrent la publication. Il fallut, selon les anciens usages, soumettre le manuscrit à un censeur; mais enfin cet ouvrage, rempli de faits très-curieux et écrit avec élégance, parut en 1817, sous le titre de *Storia d'Asti*, 2 vol. grand in-4°, dédié aux syndics et conseillers de la ville. Tirés à un petit nombre d'exemplaire, ces deux volumes sont devenus fort rares. Ils contiennent des détails précieux, et qui ont échappé aux censeurs, sur les guerres civiles du XVI^e siècle, lorsque cette ancienne république, après avoir été livrée à beaucoup de désordres, passa sous la domination des ducs d'Orléans, qui habitèrent Asti, où l'on voit encore les armoiries de France sculptées d'un très-beau style en marbre blanc sur la porte de l'ancien palais. Admirateur de son concitoyen Alfieri, Grassi publia, en 1819, un *Éloge* de ce poète, qu'il avait envoyé au concours ouvert à Turin par le marquis Arborio Gattinara de Brême (*Voy.* ce nom, LIX, 214) (1); mais ce ne fut pas lui qui obtint la médaille. Dès-lors Grassi se consacra entièrement aux beaux-arts, et il augmenta beaucoup sa galerie. Il allait passer les hivers à

Pise ou à Nice pour y soigner sa santé. Ce fut en retournant à Turin, au mois de mai 1835, que, surpris à Ventimiglia par une grave maladie, il y termina ses jours. G—G—Y.

GRASSI (ALFIO), né en 1774 à Aci-Reale en Sicile, embrassa l'état militaire, et fut fait colonel en 1800, puis nommé commandant militaire de Syracuse. Un navire français ayant été jeté par la tempête dans la rade de cette ville, Grassi accourut à la tête d'un escadron et parvint à préserver l'équipage de la fureur populaire. Ce dévouement pour les Français le fit soupçonner d'être d'intelligence avec eux; il fut arrêté, conduit à Palerme, mis en jugement à deux reprises différentes et successivement acquitté, sauf la confirmation royale qu'il ne jugea pas prudent d'attendre. Il se rendit en France, prit du service dans l'armée, se distingua en plusieurs occasions, reçut la croix de la Légion-d'Honneur et fut nommé chef d'escadron. Ayant cessé d'être employé activement en 1815, il consacra ses loisirs à la composition d'ouvrages politiques, et mourut en mai 1827. On a de lui : I. *Extrait historique sur la milice romaine et sur la phalange grecque et macédonienne, avec une Table d'application qui démontre que nous devons aux Romains et aux Grecs ce qu'il y a de plus important et de plus essentiel dans notre milice; suivi d'une courte Notice sur l'invention de la poudre à canon*, Paris, 1815, in-8°. II. *Charte turque, ou Organisation religieuse, civile et militaire de l'empire ottoman: suivie de quelques Réflexions sur la guerre des Grecs contre les Turcs*, ibid., 1825, 2 vol. in-8°, fig. Il y a des exemplaires portant la date de 1826 et les mots *seconde édition*; mais c'est la même avec de nouveaux frontispices. III. *La Sainte-Alliance, les Anglais et les*

(1) Le marquis de Brême fit frapper, en l'honneur de son ancien ami Alfieri, la médaille dont nous avons parlé dans le tome IV de notre Histoire de Vercel. Cette médaille représente d'un côté le poète, avec la légende *Victorius Alfieri Astensis*, et de l'autre la statue de la muse tragique, avec la légende *Italico Melpomenis Victor et Decus*: médaille très-rare, car il n'en fut frappé que 60 épreuves, et le coin fut expressément brisé.

Jésuites, leur système politique à l'égard de la Grèce, des gouvernements constitutionnels et des évènements actuels, *ibid.*, 1826, in-8°. Grassi travaillait à une *Histoire politique du Portugal*, que la mort l'a empêché de terminer. Z.

GRASSI (JOSEPH), philologue piémontais, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Turin, classe des sciences morales et des belles-lettres, naquit dans cette ville le 30 nov. 1779. Ses parents, qui voyaient en lui des dispositions pour les sciences et les lettres, mais qui n'étaient pas riches, l'envoyèrent aux écoles gratuites pour recevoir les premiers éléments d'instruction. Lorsqu'il put être admis aux études de la logique et de la physique, l'université de Turin fut fermée (fin de 1792), par suite de l'invasion des Français qui occupèrent alors la Savoie et Nice. Grassi fut reçu gratuitement au séminaire de la métropole de Turin, où il fit ses deux années de philosophie; ensuite il continua ses études de théologie jusqu'au 8 déc. 1798, époque à laquelle il prit beaucoup de part à la plantation de l'arbre de la liberté sur la grande place de la capitale par le général Grouchy, assisté de son chef d'état-major Clauzel. Dès lors Grassi abandonna le séminaire pour chercher des moyens d'existence et soutenir ses parents. Appuyé par des protecteurs auxquels, dans plusieurs circonstances, il adressa diverses poésies, il obtint, après l'organisation des préfetures, une bonne place dans celle du département de l'Éridan, où il sut se faire aimer des préfets Delaville, Vincent et Lameth. Au milieu de ses importantes occupations, il rédigea en italien: *Éloge historique du comte Joseph-Antoine Saluzzo, général d'artillerie, commandant et chancelier de la 17^e cohorte de la Légion-d'Honneur en Piémont, vice-*

président de l'Académie impériale des sciences, décédé en 1810. Cette biographie ne fut imprimée qu'en 1831, in-8°, à Turin, après la mort de l'auteur; mais le manuscrit, qui avait déjà été lu et agréé par les savants, lui procura des protecteurs utiles, pour le temps où les services rendus sous la domination des Français devinrent une cause de proscription. Grassi, familiarisé avec la langue française qu'on avait introduite dans les tribunaux et les administrations, composa encore: *Aperçu statistique de l'ancien Piémont*, Turin, 1813, in-4°. Il avait pris pour modèle l'histoire statistique de l'arrondissement de Lanzo, département de l'Éridan, que nous avons publiée en 1802. A la restauration du mois de mai 1814, Grassi, dépourvu d'emploi, mais jouissant d'un bien-être modeste, fut chargé, avec son collègue l'avocat Rabbi, de la rédaction de la *Gazzetta piemontese*, occupation très-lucrative. En même temps il s'appliqua à composer un *Dizionario militare italiano*, Turin, 1817, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage fixa l'attention du roi Victor-Emmanuel, qui voulait changer le commandement dans les évolutions militaires. Le livre de Grassi eut un grand débit; il fut acheté par le gouvernement et devint très-utile dans l'armée piémontaise. Les portes de l'Académie des sciences s'ouvrirent ensuite pour l'auteur. Au retour de la reine Marie-Thérèse et de ses trois filles, après un assez long séjour en Sardaigne, Grassi publia *Storia dell' ingresso di Maria-Teresa di Sardegna in Torino*, 1816, in-8°; ouvrage dans lequel il fit une pompeuse description des fêtes préparées à cette occasion. Le *Dictionnaire militaire* l'avait mis en rapport avec le poète Vincent Monti et avec son gendre le comte Perticari; tous trois de concert publièrent, en 1817, l'ouvrage classique intitulé:

Proposta di alcune correzioni ed aggiunte al vocabolario della Crusca, Milan, 6 vol. in-8°; le troisième volume contient un travail très-intéressant de Grassi, intitulé : *Parallelo dei tre Vocabolarj italiano, inglese e spagnuolo*. Ce rapprochement est fort curieux pour ceux qui s'occupent de l'origine de ces trois langues, nées au XIII^e siècle de la corruption du latin, aujourd'hui si négligé. On a encore de lui : I. *Notizia intorno ad un opera inedita del principe Raimondo Montecuccoli ed argomento dell' antichità di essa letta nell' adunanza*, 19 déc. 1819. L'ouvrage manuscrit, analysé par Grassi, est intitulé : *La Ungheria l'anno MDLXXVII*. Dans ce manuscrit, le grand général parle en bon politique des moyens de donner à cet état une stabilité sous la domination impériale; savoir : Limiter les privilèges des assemblées, réprimer l'orgueil des grands, ériger des forteresses, réformer les statuts. Montecuccoli avait observé tous les genres d'oppression qu'on faisait supporter au pays; il avait aussi observé la tendance des Hongrois à donner la main aux Turcs plutôt que de se laisser tyranniser par l'aristocratie. Grassi pense que le Mémoire de Montecuccoli doit se rapporter à l'an 1673, parce qu'il parle de l'utilité des forteresses sur les frontières du nord de la France qui l'empêchèrent de forcer la ligne; mais cette conjecture ne nous paraît point fondée. II. *Saggio intorno ai sinonimi della lingua italiana*, Turin, 1821, in-8°; Milan, 1822 et 1824, in-12; ouvrage jugé utile pour le nouveau Dictionnaire de la Crusca, lequel est si nécessaire et tant désiré depuis un siècle. En 1827, Grassi donna une nouvelle édition de cet *Essai sur les synonymes*, auquel il joignit le *Parallèle* (Voy. ci-dessus), réimprimé avec des additions importan-

tes, ouvrage dont il se reconnut alors l'auteur. III. *Aforismi militari del Montecuccoli, ossia memorie intorno all' arti della guerra*, Turin, 1821, 2 vol. in-8°. Le poète Foscolo (Voy. ce nom, LXIV, 289) en avait déjà donné une élégante mais incomplète édition, dédiée au général Caffarelli; celle de Grassi fut jugée la meilleure. Au milieu de tant de travaux scientifiques, Grassi, dont la vue était fort affaiblie, devint entièrement aveugle en 1823. Malgré ce malheur, personne n'ambitionna sa place de secrétaire perpétuel; il reçut même encore le titre d'intendant honoraire, avec une pension sur le trésor; ce qui lui donna les moyens d'avoir un copiste pour préparer, sous sa dictée, une nouvelle édition du Dictionnaire militaire, qu'il s'occupait d'enrichir de nouveaux articles lorsque, le 22 janvier 1831, ayant été surpris d'une attaque de convulsions nerveuses, il mourut subitement à Turin. Il eut néanmoins le temps de confier son manuscrit à quatre de ses collègues de l'académie, qui ont rempli ses intentions en faisant imprimer une édition du Dictionnaire militaire en 4 vol. (Turin, 1834), aux frais de la société typographique. Dans cet ouvrage, les éditeurs ont indiqué, à côté de chaque mot, le mot français ou latin correspondant, avec la citation des auteurs; ils ont aussi noté quelques passages de l'Histoire militaire ancienne, et le dernier volume contient l'index alphabétique des mots français avec lesquels les mots italiens sont en rapport. C'est un livre précieux et rempli d'érudition. On a publié à Turin, en 1836, un vol. in-12 de *Lettres inédites*, adressées par Ugo Foscolo à Joseph Grassi. G—G—Y.

GRATELOUP (JEAN-BAPTISTE), né à Dax en 1735, et mort le 18 février 1817 dans la même ville, où il fut conservateur du cabinet de

minéralogie, était aussi membre de plusieurs sociétés savantes. Il s'occupait toute sa vie de l'étude des lettres et des sciences physiques, et se distinguait par des inventions ingénieuses dont la principale consiste dans sa belle manière de graver, qui n'a pas eu encore d'imitateurs. La délicatesse, l'agrément, la pureté du dessin, joints au charme de l'entente bien ordonnée des ombres et des lumières et à un extrême fini, caractérisent ses estampes, qui représentent les portraits suivants : 1° *Jean-Baptiste Bossuet*, en pied et en buste, d'après Rigaud. 2° *Fénelon*, d'après Vivien. 3° *Jean-Baptiste Rousseau*, d'après Aved. 4° *Jean Dryden*, d'après Kneller. 5° *Le cardinal de Polignac*, d'après Rigaud. 6° *M^{lle} Lecouvreur* dans le rôle de Cornélie, d'après Drevet. 7° *Descartes*, d'après Hals. 8° *Montesquieu*, d'après Dassier. Ces gravures sont reconnues pour des chefs-d'œuvre (Voy. le Dict. des graveurs anciens et modernes, par Basan, tom. I, p. 250). En 1809, le conservateur des estampes et planches gravées de la Bibliothèque impériale de Paris, remerciant Grateloup du don qu'il fit au cabinet, du portrait du cardinal de Polignac, s'exprimait en ces termes : « Vous êtes toujours resté seul dans votre genre ; personne n'a osé vous imiter et je crois qu'on a bien fait. Votre jolie collection tient un rang distingué parmi les chefs-d'œuvre qui font la gloire du cabinet qui m'est confié. » Grateloup excellait encore dans la peinture en émail, et ses ouvrages dans ce genre sont devenus très-rare. Une autre découverte qui ne lui fait pas moins d'honneur est celle du perfectionnement des objectifs achromatiques, dont l'invention est due au célèbre opticien anglais Dollond. Cette découverte, développée dans un mémoire que l'auteur lut, le 5 déc. 1787,

à l'académie des sciences de Paris, fut approuvée par cette société, et le mémoire jugé digne d'être imprimé dans le recueil des savants étrangers ; et dans l'année 1793, sur le rapport de ses commissaires, la même académie « considérant les avantages « qui résulteraient pour l'optique du « collage des objectifs achromatiques « avec le mastic en larmes, tant pour « corriger les défauts des surfaces que « pour réduire le travail des objectifs « achromatiques à celui des deux surfaces extérieures, fut d'avis que, « conformément à la loi du 12 sept. « 1791, Grateloup méritait le maximum des récompenses nationales et la mention honorable, ce qui fut adopté. » M—D j.

GRATTAN (HENRI), un des plus célèbres orateurs qu'ait eus la tribune anglaise, naquit à Dublin en 1750, acheva ses premières études avec éclat à quinze ans, et pensa un instant à se faire agréger à l'université de sa ville natale ; mais la difficulté des examens lui fit peur, et il résolut d'embrasser la carrière des affaires qui était celle de son père. Il se mit donc à l'étude des lois à Middle-Temple, et acquit les connaissances nécessaires pour paraître au barreau ; mais à la jurisprudence se mêlèrent presque dès l'abord des préoccupations politiques : le célèbre statut de 1720 qui, entre autres clauses iniques, enlevait au parlement national de l'Irlande la juridiction en matière d'appel, ne pouvait manquer de frapper un jeune légiste et par suite de l'entraîner à l'examen, à la critique du statut entier. Doué d'une élocution facile, abondante, d'une précision de jugement qui démêle les faits et les voit à nu sous leur enveloppe trompeuse, et d'une verdeur de logique qui enlève la conviction, il se sentit dès lors à l'étroit dans le barreau et n'aspirait plus qu'à la tribune : aussi ne cher-

cha-t-il que tièdement, et pour se faire illusion à lui-même, à se créer une clientèle, quand enfin sa bonne étoile le mit en rapport d'affaires avec lord Charlemont. Ce vénérable type des vertus d'un autre âge était toujours plein de patriotisme, et il souhaitait de toutes ses forces, sinon l'émancipation complète, au moins un adoucissement d'esclavage pour son pays. Il eut le double mérite de sentir que son parti avait besoin d'un orateur à la chambre, et de deviner le talent de Grattan : en conséquence, quand la mort de son frère, le colonel Caulfield, laissa un siège vide dans la chambre des communes d'Irlande, il fit tomber sur lui les suffrages de son bourg-pourri de Charlemont. Les débuts de Grattan à la chambre furent foudroyants pour l'administration. Les vexations que dénonçait l'orateur étaient si vraies en fait, si inexcusables en droit, l'opinion publique fit écho si vivement à sa parole que le ministère anglais, en dépit de tout son orgueil, crut prudent de faire quelques concessions : le statut de 1720 fut formellement abrogé dans les clauses qui soumettaient le parlement irlandais aux lois et statuts de la Grande-Bretagne et qui donnaient même au lord-lieutenant, assisté de son conseil, le droit de casser les actes des deux chambres du royaume d'Irlande (1782). Les hommes d'état de la Grande-Bretagne avaient montré tant de prédilection pour ce statut et semblaient si fermement convaincus qu'à son exécution était attachée la domination de l'Angleterre sur l'Irlande, que les pauvres indigènes sont excusables d'avoir pris ce changement inespéré pour toute une révolution, et de l'avoir salué par des transports de joie délirants. De toutes parts pleuvaient sur Grattan les adresses de félicitation et d'encouragement des bourgs, comtés, corporations et

milices. Il fut question d'une souscription pour lui ériger une statue. En homme modeste, il refusa la statue, mais il ne refusa pas les 1,250,000 fr. que recueillit rapidement la souscription, et qui le mirent en état de figurer à côté des notabilités hostiles ou amies avec lesquelles il allait avoir à traiter. Toutefois l'enivrement ne fut point universel; la jalousie est clairvoyante; les lauriers, ou si l'on veut les 50,000 livres sterling de Grattan, empêchèrent de dormir un nommé Flood qui ne manquait ni d'élocution ni de perspicacité. Las d'entendre sans cesse les noms de libérateur et de sauveur, il se mit à demander de quoi l'Irlande était libérée. « Du ministère? en aucune « façon! de la domination anglaise? « bien moins encore? de quoi donc? « du statut! eh! qu'importe le statut : « ce n'est pas lui qui fonde, il ne fait « que formuler les prétentions de « longue main réalisées par l'Angle- « terre et subies par l'Irlande. L'abro- « gation de la formule n'entraîne pas « le retrait des prétentions : le minis- « tère britannique sans doute va trou- « ver sa tâche en Irlande moins com- « mode, faute de statut, mais qui en « souffrira? l'Irlande! Le statut, s'il « est brutal, est franc. A présent les « vice-rois vont être obligés d'user de « ruses; à l'oppression dans laquelle « il y avait régularité et franchise, « vont succéder les incertitudes et les « anomalies d'un régime non moins « oppresseur.» Il y avait là de l'exagération, mais au fond c'était la vérité. Grattan n'avait que commencé l'émancipation de l'Irlande et il restait bien d'autres obstacles à vaincre. Il ne semble pas avoir compris de prime-abord tout l'immensité de cette tâche sociale; et, au lieu de réfléchir et de pousser à l'instant même à des mesures ultérieures, il descendit à une guerre de personnalité; la grande question de la li-

berté de l'Irlande s'évapora dans une querelle de vanité. Le ministère britannique en rit fort et fut bien pour quelque chose dans l'acrimonie avec laquelle les deux rivaux se déversaient la raillerie; il donnait tout le retentissement possible aux sarcasmes amers que se décochaient les deux puissances belligérantes. Qu'eût-il pu souhaiter de mieux? il prenait haleine tandis que ses adversaires se gourmaient; il gagnait du temps, et le temps est tout en politique; il voyait ses antagonistes se déconsidérer eux-mêmes, et la fièvre d'admiration passait. Grattan pouvait encore être redoutable, il avait fait de sa popularité un million et un hôtel, mais il n'en ferait point une insurrection. Il y a plus, la popularité de Grattan diminue, l'engouement fit place au calme, puis à des soupçons: Flood et ses amis purent dire, sans soulever cette indignation générale qui repousse au loin un mensonge patent, que le député de Charlemont s'était vendu argent comptant au ministère, et qu'il trahissait sa nation (1). Il fallut pour faire justice de cette imputation tout l'énergie avec laquelle Grattan s'éleva contre la fameuse motion d'Ord, qui voulait assujétir la législation irlandaise à donner *ipso facto* son assentiment à toute mesure ou disposition du parlement britannique relative aux affaires du commerce. Grattan prouva que l'Irlande se suiciderait en admettant si naïvement une proposition qui mettait son commerce à la merci du

mercantilisme britannique auquel il faisait concurrence (1785). La motion tomba; cette chaude attaque et ce succès le réhabilitèrent. Il prit place parmi les chefs de file du parti national, en devint le personnage dirigeant à la chambre des communes, et se trouva naturellement à la tête des whigs d'Irlande. Il fit prendre à tous les membres de cette association l'engagement de n'accepter dans l'administration aucun emploi que le pays n'eût obtenu la responsabilité des grands officiers de la couronne, et l'incompatibilité tant des fonctions salariées que des pensions sur l'état avec le droit électoral. Grattan porta ensuite à la chambre deux bills, dont l'un établissait des appointements fixes pour les membres du clergé à la place des dîmes qui, dans son système, auraient été abolies, tandis que l'autre, au nom de l'amélioration du sol, réclamait l'exemption de tout droit ecclésiastique pendant sept ans en faveur des terres incultes que l'on défricherait. Quelle que fût la justice de ces deux motions, et quelque modeste que fût la seconde, les hauts seigneurs de l'église anglicane les jugèrent subversives et de mauvais exemple, et ils agirent si activement contre elles qu'ils parvinrent à les faire rejeter. Ce despotisme d'une majorité, en grande partie juge dans sa propre cause, décida le champion de l'Irlande, bien qu'il appartint par sa nuance religieuse à l'opinion réformée, à demander pour les catholiques l'admission aux droits politiques. Il avançait ainsi le programme de l'émancipation. Mais long-temps encore l'Irlande devait se débattre dans un cercle vicieux: pour avoir des lois justes et en harmonie avec les besoins du pays, il lui fallait une représentation nationale en majeure partie catholique, puisque le catholicisme est la religion de la majorité en Irlande; mais, pour avoir des députés catholiques, il fallait

(1) On peut lire à l'article FLOOD (XV, 85) des détails sur ces hostilités entre les deux champions politiques. Un duel s'en suivit. Ce ne fut pas la seule fois que Grattan eut à soutenir, les armes à la main, ce qu'il avait avancé dans le parlement. Corry, chancelier de l'échiquier, l'ayant accusé de fomenter la rébellion, Grattan s'emporta contre lui en des invectives dont nous n'oserions reproduire toutes les expressions. « Je ne l'appellerai pas, dit-il, un coquin, parce que cela ne serait pas parlementaire... Hors de cette salle, je ne lui répondrais que par un soufflet... » Un rendez-vous eut lieu, et Corry fut blessé. L.

des lois justes et en harmonie avec les besoins du pays. L'activité que Grattan déploya, pour relever de leur néant politique près de quatre millions de ses compatriotes, échoua encore contre l'obstination et les intrigues des déceimateurs. La demande fut mise au rebut avec ce sourire de pitié, ce superbe dédain qu'on a pour les incartades d'un fou; et les catholiques, taillables et corvéables à merci, continuèrent d'être les parias des anglicans. Cependant une fermentation extrême grondait d'un bout à l'autre de l'île. Le cabinet de Saint-James n'osant plus faire face crut devoir ruser, et aux dénégations franches substituer des promesses ambiguës, des lueurs d'espoir, jusqu'à ce que l'Irlande retombât de lassitude à ses pieds. Il envoya pour vice-roi le comte Fitz-William, dont le patriotisme éclairé semblait garantir à son pays des jours de calme et de prospérité. Mais sitôt que cet homme d'honneur eût apaisé l'indignation et arrêté l'effet des menaces populaires, le ministère, non seulement le destitua, mais encore remplaça tous ceux qu'il avait éloignés des affaires et révoqua toutes les concessions faites en son nom. Le mécontentement fut porté au comble par la création de sinécures nouvelles et par l'affectation avec laquelle on semblait bafouer à plaisir la nation dominée. Grattan voyait ces folies avec désespoir, car il apercevait au bout de tous ces excès la guerre civile, et, indépendamment de ce que la guerre remet tout en question, ce n'est pas lui qui pouvait jamais la diriger : une fois l'épée tirée, son rôle était fini. Il fit donc un dernier effort pour amener des combinaisons conciliatrices qu'il croyait propres à prévenir une explosion. Mais les Irlandais-Unis ne pouvaient plus être pris au leurre des demi-mesures, et le ministère engagé dans une fausse route aurait eu tort de

paraître reculer devant la révolte. Pendant les horreurs dont l'île fut bientôt le théâtre, il ne restait à Grattan qu'à se voiler la figure et à laisser le champ libre aux combattants. Il prit ce parti, et tant que la lutte dura, et que les persécutions signalèrent le triomphe des Anglais, il se tint à la campagne éloigné de l'arène politique. Il ne sortit de cette retraite qu'en 1800, lorsque Pitt lança son célèbre bill d'incorporation de l'Irlande à la Grande-Bretagne. Élu derechef à la législature, il tonna contre la proposition ministérielle, qui n'en eut pas moins la majorité et fut proclamée loi fondamentale de l'état. Plus de parlement alors à Dublin! les mandataires de l'Irlande ne pouvaient plus s'assembler qu'en Angleterre. Grattan ne bouda pas contre la nécessité, et puisque c'est en Angleterre que se plaidaient les intérêts de la patrie, il sollicita les suffrages électoraux pour aller à Londres. Le bourg de Melton le choisit pour député (1805); l'année suivante il fut parmi les élus de la ville de Dublin. Mais que de différence entre Londres et Dublin pour l'orateur! à Dublin, il se sentait environné par une masse immense qui sympathisait avec sa pensée, qui s'impressionnait de ses accents; à Dublin, il était un drapeau, une étincelle électrique capable de tout embraser: à Londres, il n'était qu'un orateur de plus. En revanche, sa parole moins dangereuse pouvait devenir plus efficace; si elle retentissait moins au large, elle retentissait en lieu plus haut. Bien des anglicans, en apprenant à quel point leurs chefs étaient oppresseurs, sentirent leurs entrailles s'émouvoir pour les catholiques; bien des hommes voisins des régions gouvernementales comprirent qu'une diminution graduelle, prudente, des iniquités du régime actuel pouvait ne point offrir de dangers dans le présent et supprimer en germe ceux de l'avenir. Si en

apparence les efforts de Grattan ne produisirent point de résultats, ils préparèrent ceux que nous avons vus s'effectuer de nos jours. Sans sa ténacité, sans les réclamations vigoureuses que jamais son éloquence ne perdait l'occasion de faire entendre, l'anglicanisme n'eût point enfin reculé de quelques pas devant les catholiques de l'Irlande. Grattan mourut en quelque sorte sur la brèche et martyr de son patriotisme. A la demande universelle de ses concitoyens, il accepta la fatigante mission de présenter et de soutenir à la chambre des communes la gigantesque pétition des catholiques irlandais. Sa santé lui défendait ces soins ; le patriotisme, l'honneur lui en faisaient une loi : il ne balança pas. Grattan mourut très-peu de temps après son retour à Londres, le 14 mai 1820. Son éloquence se recommandait surtout par l'extrême netteté du raisonnement, par un art exquis de faire intervenir la raillerie dans l'argumentation, puis le pathétique dans le sarcasme. Sa composition a une grande élégance de coupe, et beaucoup de ses discours sont de véritables modèles de verve oratoire et de réserve. On a imprimé séparément : 1^o son *Discours sur la dîme*, 1788, in-8^o ; 2^o un autre sur *l'Adresse au roi à l'ouverture du parlement d'Irlande*, 1791, in-8^o ; 3^o un autre encore sur *le bill d'émancipation des catholiques romains d'Irlande*, 1795, in-8^o ; 4^o *Adresse à mes commettants, les citoyens de Dublin, sur ma détermination de me retirer du parlement d'Irlande*, 1797, in-8^o ; 5^o *Discours à la chambre des communes d'Irlande contre l'union de l'Irlande à la Grande-Bretagne*, 1800, in-8^o ; 6^o *Réponse au pamphlet du comte de Cluie, sur l'union de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, 1800, in-8^o ; 7^o *Discours sur la pétition*

catholique à la chambre des communes, 1810, in-8^o ; 8^o *Discours à l'appui de sa propre motion pour la pétition des catholiques d'Irlande*, 1812, in-8^o. Les discours de Grattan ont été réunis et publiés par les soins de son fils, Londres, 1822, 4 vol. in-8^o. P—OT.

GRAU TOFF (FERDINAND-HENRI), savant lübeckois ou hambourgeois, naquit, le 27 mai 1789, dans le village de Kirchwalder qui appartenait en commun aux deux villes de Hambourg et de Lübeck. Son père, alors pasteur de ce village, et qui depuis fut prédicateur à l'église Sainte-Catherine de Hambourg, le destinait au commerce. Mais les dispositions que manifestait le jeune homme firent changer cette résolution, et il fut mis au collège Johanneum de Hambourg, où il fit de grands progrès, surtout en mathématiques. Il alla en 1809 à l'université de Leipzig, où à de sévères études théologiques il joignit celle de l'enseignement et des méthodes. Nommé à la suite de tous ces travaux aide-professeur à l'école bourgeoise de Leipzig, il y fit preuve de talent pour l'éducation. Les sermons que de temps à autre il eut la permission de faire entendre au public lui commencèrent une réputation, et il prit alors la résolution de diriger ses efforts vers une chaire académique. Son entrée dans la maison de Solms, dans laquelle il fut chargé de l'éducation du jeune comte, sembla d'abord favoriser son dessein ; mais les circonstances changèrent inopinément : il fut forcé de quitter Leipzig et de se rendre dans le nord de l'Allemagne ; de Hambourg où il ne séjourna que peu de temps, il partit pour Lübeck, et là se mit sur les rangs parmi la foule des candidats aux fonctions ecclésiastiques. Il espérait au moins avoir bientôt le modique pastorat de Kirchwalder qu'a-

vait possédé son père au temps de sa naissance; mais il n'y réussit point, et probablement ce fut un bonheur pour lui. Sa profonde connaissance de l'hébreu, son habileté dans l'enseignement, le placèrent bien vite très-haut dans l'estime des Lübeckois. Nommé, en 1815, aide-professeur au gymnase de Lübeck, il obtint quatre ans après le titre de troisième professeur à ce gymnase et de bibliothécaire de la ville. Grautoff avait au plus haut degré toutes les qualités qui font le professeur, lucidité dans l'expression, méthode, art de captiver un auditoire superficiel et de raviver les attentions assoupies. Malheureusement sa poitrine était très-faible; l'enseignement oral et le débit oratoire augmentaient encore cette triste tendance. Un voyage à Londres mit le comble à ses souffrances. En vain le gymnase lui accorda la permission de se reposer six mois : sa santé délabrée ne put être rétablie; il mourut le 14 juillet 1832. Sans cette fin prématurée et son état maladif, Grautoff aurait pu rendre de vrais services à la littérature. Dans sa jeunesse il se proposait d'écrire l'histoire des villes hanséatiques, notamment celle de Lübeck qui n'avait été que commencée par Becker, et que d'ailleurs il voulait présenter sous un jour plus beau, plus riche, et, selon lui, plus conforme à la réalité. Entre autres travaux profonds, par lesquels il se préparait à cette tâche, il avait étudié avec ardeur l'histoire des monnaies relatives à Lübeck. Encouragé par le succès de la *Chronique de Detmar*, publiée par Bremer, il entreprit de mettre au jour le résultat de ses veilles, et publia en 1830 la première partie de son *Recueil des médailles relatives à l'histoire de la ville de Lübeck*, avec introduction et remarques. Les autres ouvrages de Grautoff sont : I. *Exposé de la réforme des églises chrétiennes*, par Lu-

ther, Lübeck, 1817 (4^e édit., 1818). II. *Livre du chrétien*, véritable *Vade mecum* des aspirants à la confirmation. III. *Traité de l'état des établissements d'instruction publique à Lübeck avant la réforme de Luther*, Lübeck, 1830. IV. Des articles dans les *Archives de l'ancienne histoire d'Allemagne*. De plus Grautoff a complètement refondu et très-augmenté les *Tablettes géographiques et statistiques* de son prédécesseur, Frédéric Herman; et l'on peut en quelque sorte voir dans sa recension (Lübeck, 1825, 3^e édit., 1832) un ouvrage tout neuf.

P—OT.

GRAVE (HENRI DE), ainsi nommé d'une petite ville de la Gueldre prussienne, où il prit naissance au commencement du XVI^e siècle, portait aussi le nom de *Vermolanus*. Il entra fort jeune dans l'ordre de Saint-Dominique, s'appliqua avec beaucoup d'ardeur à l'étude, et acquit une connaissance très-profonde du latin, du grec et de l'hébreu. Il professait la théologie à Nimègue en 1548, et mourut sous-prieur du couvent de cette ville, le 22 octobre 1552, dans un âge peu avancé. On lui doit : I. Des *éditions* des œuvres de saint Cyprien, avec de courtes notes ajoutées à celles d'Erasmus, Cologne, 1544, in-fol.; de saint Jean Damascène, contenant plusieurs pièces encore inédites, et collationnées avec soin sur différents manuscrits, ibid., 1546, in-fol.; de saint Paulin, évêque de Nole; celle-ci ne parut qu'après sa mort, par les soins du P. J. Antonianus, son ami, Cologne, 1560, in-8^o. II. Des *Notes* sur saint Ambroise, insérées dans l'édition des œuvres de ce père, Bâle, 1555, in-fol.; des notes et des corrections sur les *Lettres* de saint Jérôme. Antonianus en fit imprimer une décade, Anvers, 1568, in-8^o, et André Schott en a publié le recueil entier, Paris, 1609,

et Cologne, 1618, in-fol. Grave s'é-
tait encore occupé de la révision des
œuvres de saint Clément, de Didyme
et d'Eucher; et Schott avait, en 1607,
l'espoir de recouvrer son travail :
mais toutes ses recherches à cet égard
ont été infructueuses. Il préparait aussi
une *édition* du Nouveau-Testament;
et Nicolas Zeger avait vu l'exemplaire
à la marge duquel étaient inscrites ses
remarques. On peut consulter, pour
plus de détails, les *Scriptores ordin.*
Prædicat. d'Echard, t. II, p. 140
et suivantes. VV—s.

GRAVE (le marquis PIERRE-
MARIE DE) naquit, en 1755, d'une fa-
mille noble du Languedoc, entra fort
jeune dans les mousquetaires, et, devenu
aide-de-camp du duc de Crillon, ac-
compagna ce général au siège de Gi-
braltar, en 1781. A son retour, il fut
nommé colonel en second du régiment
d'Auxerrois, et bientôt après colonel-
commandant du régiment de Chartres,
et premier écuyer du fils aîné du duc
d'Orléans. Cette position contribua
sans doute beaucoup à lui faire adopter
les principes de la révolution. Devenu
maréchal-de-camp en 1792, il rem-
plaça Narbonne au ministère de la
guerre, et fut accusé par Dumou-
riez d'être l'auteur de tous les désastres
de l'armée de Flandre. Le 8 mai, il
donna sa démission; et le 27 août
Cambon le fit décréter d'accusation :
il se réfugia en Angleterre, et passa
la plus grande partie de son exil dans
le voisinage de Kensington. Voici le
portrait qu'en trace Bertrand-Mole-
ville, dans son *Histoire de la révo-
lution*, tome VII: « Le chevalier de
« Grave n'avait ni cette éclatante po-
« pularité, ni cette ostentation d'acti-
« vité, ni cette familiarité légère et ca-
« ressante qui distingue M. de Nar-
« bonne: mais sa conduite et ses écrits
« depuis la révolution, et son entrée
« dans les sociétés populaires des vil-

« les où son régiment se trouvait, le
« faisaient passer pour un zélé constitu-
« tionnel dans le parti jacobin, et
« pour un jacobin enragé parmi les
« aristocrates. Ainsi sa nomination ne
« nuisit point à la popularité du roi
« dans l'opinion publique. Dans le
« fait, le chevalier de Grave n'était ni
« zélé constitutionnel, ni jacobin
« enragé. Il était ce qu'ont été en
« France beaucoup de bonnes gens
« qui, sans s'en douter, par l'attrait
« de nouveaux systèmes, désiraient
« tous une petite révolution, dans
« l'espérance de voir adopter celui qui
« leur plaisait le plus. Quoi qu'il en
« soit du motif qu'on veuille attribuer
« à la conduite de M. de Grave avant
« son entrée au conseil, il est certain
« que, pendant son ministère, il
« donna au roi les preuves les moins
« équivoques de *fidélité* et de *dé-
« vouement.* » Dumouriez en a fait
un portrait moins flatteur. « Il était
« jeune, dit-il dans ses Mémoires,
« de peu d'expérience dans les af-
« faires, et d'une timidité qui, jointe
« à sa mauvaise santé, ne le rendait
« guère propre aux fonctions de sa
« place dans un pareil temps. » Re-
venu en France en 1800, il se re-
tira d'abord à Montpellier, sa patrie,
où il vécut loin des affaires, pour les-
quelles, si l'on en croit M^{me} Ro-
land, il avait peu d'aptitude. « C'était,
« dit cette dame dans ses Mémoires,
« un petit homme, que la nature avait
« fait doux, à qui ses préjugés inspi-
« raient de la fierté, que son cœur
« sollicitait d'être aimable, et qui,
« faute d'esprit pour les concilier, fi-
« nissait par n'être rien. » Après
avoir passé quelques années dans la re-
traite, de Grave se lassa cependant
de son oisiveté, et sous le gouvernement
impérial il fut employé dans son grade à
l'île d'Oleron dont il eut le commande-
ment. La restauration lui rendit toute la

faveur dont il avait joui auprès de la maison d'Orléans. Il devint lieutenant-général, pair de France, et chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans. La mort de son frère aîné lui avait donné le titre de marquis. En 1819, il épousa la sœur du comte Daru, et mourut au Palais-Royal, le 10 janvier 1823. Le comte de Ségur prononça son éloge à la chambre des pairs, où il avait habituellement voté avec la minorité libérale. Le marquis de Grave avait publié dans sa jeunesse quelques poésies fugitives, et une nouvelle intitulée *la Folle de Saint-Joseph*, qui eut beaucoup de succès dans le temps, et qui se trouve imprimée dans les *Folies sentimentales*, ou *Végarement de l'esprit par le cœur*, Paris, 1787, 2 vol. in-12. Barbier lui attribue un *Essai sur l'art de lire*, imprimé en Angleterre, Twickenham, 1816, in-12. M—D j.

GRAVESON (IGNACE - HYACINTHE-AMAT DE), religieux de l'ordre de Saint-Dominique, naquit au village de Graveson, près d'Avignon, de parents nobles, vers 1670. C'est dans le couvent des dominicains d'Arles, qu'il embrassa leur institut, n'étant âgé que de quatorze ans. D'heureuses dispositions qu'il annonçait pour l'étude déterminèrent ses supérieurs à l'envoyer à Paris dans leur collège de Saint-Jacques, pour y fréquenter les écoles de Sorbonne, et y prendre ses degrés en théologie. Ayant reçu le bonnet de docteur, il fut appelé à Rome par son général, et nommé à l'une des six places de théologiens de Casanate, fondées par le savant cardinal de ce nom pour enseigner la doctrine de saint Thomas (Voy. CASANATE, VII, 253). Il s'en acquittait avec beaucoup d'éclat, et s'attachait surtout à montrer que la doctrine de ce saint docteur n'avait rien de commun avec les erreurs nouvelles, et que ce serait mal à propos

qu'on voudrait trouver la moindre ressemblance entre le thomisme et le jansénisme. Benoît XIII honorait Graveson de son estime, et ne manquait aucune occasion de lui en donner des marques. Il le nomma l'un des théologiens qu'il appela au concile tenu à Rome en 1725, où la soumission à la bulle *Unigenitus* fut ordonnée de nouveau. Graveson eut aussi beaucoup de part dans les négociations entre le cardinal de Noailles et le saint-siège, à la suite desquelles le prélat donna son adhésion à la bulle. L'air de Rome et le travail ayant considérablement altéré sa santé, il demanda et obtint la permission d'aller la rétablir à Arles, où il mourut en 1733. Il n'était pas moins recommandable par sa modestie et son désintéressement que par ses connaissances profondes. Il refusa la première chaire de théologie de Turin, que le roi Victor lui offrait, avec des appointements considérables. Ses ouvrages ont été imprimés à Venise en 1740 sous le titre d'*Opera omnia*, 7 vol. in-4°, et réimprimés sous celui d'*Historiæ ecclesiasticæ tum Veteris-Testamenti in tres tomos divisa, tum et Novi-Testamenti, colloquiis digesta in novem tomos*, etc., Augsbourg, 1751, 1756, in-fol. Ils comprennent : I. *L'Ancien et le Nouveau-Testament*. II. *L'Histoire ecclésiastique jusqu'en 1730*. III. *Traité de la vie et des mystères de Jésus-Christ*. IV. *La Vie du brave Crillon*. V. *Des Opuscules sur la grâce et la prédestination*, imprimés aussi séparément, Rome, 1728, in-4°. Graveson ne s'est point fait scrupule de s'aider du P. Alexandre, son confrère, pour ses œuvres théologiques. Au reste, S. Thomas est son guide ; et il le suit pas à pas. Son ouvrage, assez goûté en Italie, n'a pas eu le même succès en France ; et il y est à peine connu aujourd'hui. L—Y.

GRAVINA (DOMINIQUE), savant théologien, né à Naples vers 1580, entra dans l'ordre fondé par son saint patron, et s'appliqua avec tant d'ardeur à l'étude des lettres divines et humaines, que sa réputation s'étendit bientôt au-delà des limites du royaume. Après avoir professé la théologie dans différentes maisons de son ordre, il reçut le doctorat, et fut appelé à Rome au collège de la Minerve, où il enseigna pendant plusieurs années. Il fut chargé deux fois par ses collègues de haranguer le souverain pontife, et il s'en acquitta d'une manière très-distinguée. Cette facilité qu'il avait à parler en public le détermina à se consacrer au ministère de la chaire : il prêcha à Palerme, à Naples, et dans d'autres grandes villes, avec beaucoup de succès. Après avoir été successivement honoré de différentes dignités de l'ordre, il en fut nommé vicaire-général par le pape Urbain VIII. Il remplit les fonctions de maître du sacré palais, en l'absence du titulaire, et mourut à Rome en 1643. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont on trouvera la liste dans les *Addizioni à la Bibl. napoletana*, de Toppi. Nous nous bornerons à citer les principaux : I. *Catholicæ præscriptiones adversus omnes veteres et nostri temporis hæreticos*, Naples, 1619 à 1639, in-fol. Ce recueil de controverses était divisé en douze tomes : les sept premiers, formant quatre volumes, sont les seuls qui aient été imprimés. II. *Vox turturis*, ibid., 1625, in-8° ; c'est une apologie des religieux contre le *Gemitus columbæ* de Bellarmin. On répondit à Gravina par, *Cave turturî male contra gementem columbam exultanti*, Munich, 1631, et il répondit par *Congeminata vox turturis*, Naples, 1633, in-4° ; réimprimé sous ce titre : *Resonans turturis concertus*, Cologne, 1638, in-4°.

III. Deux écrits *pour la défense de l'Église romaine* contre Marc.-Ant. de Dominis, Naples, 1629 et 1634, in-4°. IV. *Ad discernendas veras à falsis visionibus et revelationibus Βασανιστις, hoc est lapis lydius*, ibid., 1638, 2 parties, in-8°. V. *La Vie de saint Grégoire, archevêque et primat d'Arménie*, en italien, avec un tableau de l'état de la religion chrétienne dans ce pays, ibid., 1640 ; deuxième édition, 1655, in-4°. — **GRAVINA** (Joseph-Marie), né à Palerme en 1702, fut admis chez les jésuites à l'âge de quatorze ans, professa dans différents collèges de la société, et à sa suppression se retira à Modène, où il mourut en 1780. On a de lui plusieurs ouvrages, la plupart relatifs aux disputes du jansénisme : I. *Jesuita rite edoctus piis exercitationibus S. P. Ignatii de Loyola*, Palerme, 1746. II. *Conclusiones theologicæ criticæ ethicæ de usu et abusu opinionis probabilismi*, ibid., 1752. III. *Trattementi apologetici sul probabilismo*, ibid., 1755, 3 vol. in-4°. IV. *Conclusiones polemicæ de quinque Jansenianorum erroribus in hæreses vergentibus*, ibid., 1755. V. *De electorum hominum numero respectu hominum reproborum*, ibid., 1764.

W—s.

GRAY (ÉTIENNE), habile physicien anglais, né vers la fin du XVII^e siècle, doit sa réputation à ses belles expériences sur la matière électrique. Il est le premier qui ait découvert que les corps durs, à l'exception des métaux, peuvent être électrisés, et que la propriété qu'ils ont acquise par le frottement est transmissible à une grande distance. Il a également reconnu la possibilité d'électriser l'eau par communication, la permanence de l'électricité, etc. Le premier, il tira des étincelles d'une barre de fer suspendue sur deux cordons de soie, et remarqua qu'elles

étaient plus fortes à l'extrémité la plus grosse; observation qui a conduit à la découverte des paratonnerres. Les diverses expériences de Gray sont détaillées dans plusieurs *Dissertations* qu'il lut à la Société royale de Londres et qui ont été insérées dans les *Transactions philosophiques* de 1720 à 1736: elles furent répétées en France par Dulay (*Voy.* ce nom, XII, 143). Le compte qu'il en rendit à l'académie des sciences comprend dix-huit *Mémoires* imprimés dans le Recueil de cette société, années 1733, 1734 et 1737. Gray était si passionné pour les progrès de la science, qu'il dictait encore ses dernières observations à Mortimer, son ami, la veille de sa mort, qui eut lieu à Londres le 15 février 1736. Whéler a continué ses recherches sur l'électricité (*V.* GUERICKE, XIX, 24, et HAUKSÉE, XIX, 493). W—s.

GRAY (ROBERT), évêque de Bristol, naquit à Londres en 1762, passa de l'école d'Éton, où commença son amitié pour le célèbre philologue Porson, à l'université d'Oxford, entra dans les ordres, et obtint successivement le vicariat de Farringdon au comté de Berk, le rectorat de Craike (York), et le beau bénéfice de Wearmouth. De plus, il avait été nommé, en 1804, chanoine de la cathédrale de Durham. Un talent remarquable comme prédicateur et comme écrivain justifiait cet avancement; il continua de mériter l'estime publique par les efforts constants qu'il fit pour l'amélioration physique et morale de la population au milieu de laquelle il vivait. Ouvrir des écoles et y introduire la nouvelle méthode lancastérienne récemment apportée de Madras à l'Europe, ou du moins récemment proclamée par le docteur Bell, établir une société biblique auxiliaire, coopérer à l'institution si éminemment morale d'une caisse d'épargnes, élever des chapelles et une infirmerie pour la popu-

lation toujours croissante des environs, tels furent les principaux objets pour lesquels, malgré les soins nombreux du ministère sacré, l'active charité de Gray savait trouver du temps. Saisissant toutes les occasions de produire du bien, il vit, dans une visite que lui rendit Davy à Wearmouth en 1813, celle de provoquer sa pitié en faveur des malheureux mineurs frappés au fond des mines par l'explosion du feu grisou, ou du moins de joindre sa voix à celle du comité qui bientôt devait demander au célèbre chimiste le moyen de prévenir de pareils accidents. L'appel de la charité au génie fut entendu, et la lampe de sûreté fut inventée. Tant de bienfaisance unie à tant de savoir et de talent semblaient devoir le porter d'assez bonne heure à une des premières places de l'église anglicane. Il n'y parvint néanmoins que fort tard. Gray était plus que sexagénaire, quand enfin, en 1827, son ami lord Liverpool le plaça sur le siège épiscopal de Bristol; ce fut le dernier acte du ministère de cet homme d'état. Le vieillard signala son passage dans le diocèse par un grand zèle, tant pour l'extension de la religion et le soulagement des pauvres, que pour le temporel de son clergé. A la chambre il eut le tort de se montrer partisan un peu trop entêté des opinions surannées et des privilèges exagérés dont la constitution investissait l'église anglicane. Aussi l'émente du 30 oct. 1831 à Bristol ne se passa pas sans risque pour l'opiniâtre prélat: la populace lui fit ouvrir la porte de son palais, et quelques furieux voulaient atterrir à sa vie: ses amis lui conseillaient de fuir; ils ne purent que le conduire jusqu'à la cathédrale. On ne saurait nier que Gray n'ait fait preuve d'intrépidité en cet instant. « Où puis-je mourir plus glorieusement qu'en ma cathédrale? » dit-il à ceux qui voulaient l'entraîner; et il entendit sans

pâler les forcenés qui vociféraient sa mort et détruisaient son palais épiscopal. L'orage passé, son clergé lui vota des remerciements olemels et une belle pièce d'argenterie. Deux ans après il fut atteint de l'influenza régnant alors à Londres, et, bien que parfois sentant du mieux, il ne recouvra jamais vraiment la santé; il vaquait trop assidûment à ses travaux et surtout prenait la parole trop souvent dans la chaire évangélique. Il mourut le 28 septemb. 1834, à Rodney-House. Peu de temps avant sa mort il avait reçu, du duc de Wellington, l'offre de l'évêché de Bangor. Ses cendres reposent dans le cimetière de la cathédrale de Bristol, près des ruines de l'habitation dont l'émeute avait fait table rase. On a de l'évêque Gray : I. *La clé de l'Ancien-Testament et des livres apocryphes, ou traité des divers ouvrages qui doivent porter ces deux titres, avec indication de ce qu'ils contiennent, des auteurs qui les ont écrits et des époques qui les ont vus naître*, 1790, in-8°. On en publia une sixième édition en 1811, et il y en a encore eu au moins trois autres depuis. C'est effectivement une des productions classiques manuelles des universités, et surtout de ceux qui se préparent à la carrière ecclésiastique. Ce livre fit la réputation de Gray comme théologien et comme érudit; le temps n'a fait qu'en rendre le mérite plus universellement reconnu. II. *Voyage en diverses parties de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie en 1791 et 92*, 1794, in-8°. III. *Josias et Cyrus. Dialogue entre un membre de l'église anglicane et un méthodiste*, 1808. Gray y examine les fondements de la réunion et du schisme entre les communions étrangères à l'église romaine. V. *Théorie du rêve*, 1808. L'auteur y démontre la puissance extraordinaire que quelquefois

acquiert l'esprit à l'aide du rêve, et la démontre en quelque sorte pièces en main. Un fait, suivant lui irréfragable, de l'histoire sacrée ou profane précède et motive chacune de ses conclusions, et sa théorie résulte tout entière de l'expérience. VI. *Démonstration de la liaison qu'il y a entre les livres saints et la littérature tant juive que païenne, principalement pendant l'époque classique*, 1819. Cette production d'une plume presque sexagenaire n'est peut-être pas aussi probante que le croyait Gray, qui s'était très-sérieusement imaginé avoir découvert une démonstration nouvelle de la vérité de la révélation; mais elle prouve au moins l'érudition et le bon goût de son auteur; les littérateurs profanes même y trouveront des rapprochements curieux et qu'ils n'ont pas tous faits. VII. Beaucoup de sermons, parmi lesquels nous remarquerons : 1° ceux qui roulent sur *l'Histoire de la réformation de l'église en Angleterre*, 1796, in-8°; 2° celui qu'il fit sur *le Jubilé*, 1809; 3° un autre lors de l'anniversaire de la fondation de l'hospice Ratcliffe. On peut y joindre divers *Discours* qui tiennent moitié du sermon, moitié du traité de controverse.

P—OT.

GRAY (JEAN), chirurgien anglais, naquit en 1768, à Duns (Berwick), et après avoir ébauché ses études classiques fit son apprentissage médico-chirurgical chez un praticien de province, Murray, lequel, suivant l'usage des petites villes, joignait à l'exercice de la chirurgie et de la médecine l'exploitation d'un petit fonds de pharmacie; puis, après avoir suivi des cours réguliers à l'université d'Edimbourg, il se rendit à Londres avec l'espoir d'être employé comme chirurgien au service de la compagnie des Indes. Déçu dans cette attente, il se fit provisoirement le second de l'ha-

bile chirurgien Morris (1788); mais sans abandonner son projet d'appartenir de près ou de loin au service médical d'une administration. Ce vœu fut rempli en 1790, par sa nomination à la place d'aide-chirurgien, sur la frégate *la Proserpine*, qui l'emporta en Amérique, et du bord de laquelle il passa sur l'*Aquilon* en 1791. Grand ami des voyages, Gray alla ainsi visiter la Méditerranée après l'Océan, Nice, Gênes, Livourne, Naples, Cagliari, Tanager, Salé, Mogador, et put se dire que si le navire fut entré un peu plus tôt dans ce fort, il eût couru gros risque lui et l'équipage: quelques jours auparavant était venu de l'empereur de Maroc, au gouverneur de la ville, un ordre portant qu'on lui expédiait soixante têtes d'Européens. Sa Hautesse était piquée de ce que naguère les Européens en général eussent incliné en faveur d'un de ses compétiteurs. Les années suivantes le virent passer successivement sur divers vaisseaux, parfois descendre à terre, par exemple à l'hôpital de Gibraltar (mai 1793), où il fut lui-même très-gravement malade, puis à l'hôpital de Toulon ou bien au fort Mulgrave pendant le siège de cette ville par l'armée révolutionnaire française. L'année suivante (mars 1794), lord Hood le plaça chirurgien sur la *Gorgone*, qui bientôt alla bloquer le fort de Bastia, de concert avec le navire l'*Agamemnon* aux ordres d'Horace Nelson. Ce fut pour lui l'origine de liaisons utiles avec la famille du célèbre amiral. Il fut ensuite placé sur le *Dauphin*, qui devint un hôpital mobile; et après divers voyages devant Calvi, à Rome, à l'île d'Elbe, il vint à l'hôpital militaire de Lisbonne (1797), où il fut employé, et qu'il quitta pour celui de Gibraltar; enfin il passa à celui de Malte. La paix d'Amiens lui permit de revenir en Angleterre (1802); il n'y resta que peu de temps et reprit le che-

min de Malte dès le commencement des nouvelles hostilités (1803); mais bientôt la faiblesse de sa santé lui fournit le moyen de demander à Nelson un congé que cet amiral ne put lui refuser, mais qu'il accordait à contre-cœur. Gray prit le plus long pour regagner sa patrie, et parcourut pendant ses vacances improvisées Trieste, Pola, Venise, Padoue, Vienne, Prague, Dresde, Berlin, Hambourg et poussa jusqu'en Danemark, avant de mettre le pied à Londres. Nelson, vainqueur de Villeneuve, ne tarda point à s'y trouver lui-même. Il rencontra Gray, lui notifia qu'il comptait sur lui, ajoutant qu'il était sur le point de mettre à la voile. Cependant il partit sans lui: Gray même ne devait plus le revoir; il apprit en route la mort héroïque du vainqueur de Trafalgar et joignit Collingwood (1805), auquel il fut attaché quatre ans, soit comme médecin de l'hôpital maritime de Gibraltar, soit comme inspecteur des hôpitaux. Ramené en Angleterre sur le vaisseau qui conduisait l'ambassadeur de Perse à Londres, en 1809, il ne tarda point à obtenir la place de second médecin à l'hôpital royal d'Haslar, et plus tard il en devint médecin unique (1819-21). Dans l'intervalle il avait fait deux voyages, l'un en Suisse, l'autre en compagnie du comte Saint-Vincent aux îles d'Hyères. En 1821, il donna sa démission, et il se préparait à partir pour la France et l'Italie, lorsqu'une atteinte de paralysie le confina six mois sur un lit de douleurs: il ne se remit qu'imparfaitement de cette rude atteinte, et n'y survécut que de quatre à cinq ans: sa mort eut lieu le 26 mars 1825, à Londres. Il a laissé manuscrit un journal que ses amis ont dit très-piquant et qu'on peut regretter de ne pas avoir vu imprimé. Les voyages de Gray, sa familiarité avec de grands personnages, les événements

graves et variés auxquels il assista pendant sa vie de mer, les nombreuses anecdotes qu'il pouvait conter en témoin oculaire rendraient sans doute la lecture de ces notes aussi attrayante que celle de tant de *mémoires* dont la littérature mercantile a encombré les cabinets littéraires. Si ceux de Gray n'eussent rien offert de très-important, l'on y eût du moins trouvé du vrai, du neuf et de l'amusant; c'est ce que démontrent les échantillons qu'en a laissé deviner son frère Simon Gray, dans la notice biographique qu'il inséra tome XI de l'*Obituary*, 1827. P—OT.

GRAZIANI (JEAN-BAPTISTE-BALLANTI, dit), sculpteur italien, naquit à Faenza en 1762. Après lui avoir donné une éducation élémentaire, son père, le destinant à l'art de la gravure, l'envoya à l'école de dessin tenue par Boschi, dit le Carloncini, graveur en taille-douce; mais le jeune homme, au lieu de répondre aux soins de son maître, s'amusait à modeler de petites figures en terre ou en cire. Alors ses parents, comprenant que son génie l'entraînait vers la sculpture, ne contrarièrent pas sa vocation. Il se livra donc avec ardeur à cette étude; et, pour perfectionner ses talents, il visita Rome et parcourut l'Italie, dont les principales villes possèdent quelques-uns de ses ouvrages. Il fit en plâtre une statue de *Saint Michel*, pour l'église de ce nom à Faenza, œuvre qui se recommande par la pose de l'archange et l'exactitude du dessin. Appelé à Imola pour travailler dans l'église de Saint-Cassien, il y exécuta en plâtre une statue de l'*Assomption de la Vierge*. Etant venu à Assise, il fit pour l'église de Notre-Dame-des-AnGES un groupe remarquable, représentant *Saint François soutenu par un ange*. Nous citerons encore de lui douze statues de la plus grande beauté, qu'on voit dans l'église du monastère de

Fagnano. Graziani mourut à Faenza en juillet 1835. Il a laissé deux élèves distingués, MM. Pierre Piani et Pascal Laviotti. G—G—Y.

GREATHEAD ou *Grossetête* (ROBERT), savant évêque anglais, ami et contemporain de Roger Bacon, naquit vers 1175, de parents si pauvres, qu'il fut d'abord réduit à mendier. Le maire de Lincoln, frappé de son esprit naturel, lui donna asile dans sa maison, et l'envoya aux écoles publiques. Il étudia successivement à Cambridge, à Oxford et à Paris, où il acquit une profonde connaissance des langues française, latine, grecque, hébraïque, et des sciences qui existaient alors. Il donna à Oxford, avec beaucoup d'éclat, des leçons publiques de théologie, obtint plusieurs bénéfices dans l'église, et, sacré, en 1235, évêque de Lincoln, se fit autant remarquer dans cette dignité, par son éloquence et par la pureté de ses mœurs, que par la fermeté qu'il opposa aux entreprises de la cour de Rome. Le pape Innocent IV ayant réclamé pour un de ses neveux, encore enfant, la première place de chanoine qui viendrait à vaquer dans l'église de Lincoln, trouva, dans l'évêque, un obstacle auquel il ne s'attendait point. Une lettre de reproches, que celui-ci écrivit à cette occasion, mit le pontife en fureur. Les cardinaux parvinrent cependant à le calmer, en lui représentant le danger d'élever sans nécessité des troubles dans l'église, et de précipiter une révolte et une séparation qui devait s'effectuer tôt ou tard. C'était comme le prélude de la réformation. L'évêque de Lincoln mourut peu de temps après, à Buckden, en 1253. Sentant sa fin approcher, il appela auprès de lui son clergé auquel il adressa un long discours, tendant à prouver qu'Innocent IV était l'antechrist. Quoi qu'on puisse penser

de sa conduite, les lettres lui durent une protection généreuse, et il les cultiva toute sa vie. Roger Bacon dit que « Robert Grossetête, et son ami, frère « Adam de Marisco, étaient les deux « plus savants hommes qu'il connût, « et qu'ils surpassaient tous les autres « dans les sciences divines et huma-
« nes. » Il laissa un grand nombre d'ouvrages, entre autres des commentaires sur Aristote, et des traductions du grec. On trouve dans tous un bon jugement; mais le style en est boursoufflé, diffus, et sans harmonie, comme celui des écrivains du même temps. On rapporte qu'un laboureur, de ses parents, lui ayant un jour demandé un emploi civil, l'évêque lui dit: « Mon cousin, si votre charrette est « brisée, je la ferai raccommoder; si « votre charrue ne peut plus servir, je « vous en donnerai une neuve, et même « du grain pour ensemençer votre « champ; mais laboureur je vous ai trou-
« vé, et laboureur je vous laisserai. » Le docteur Swift pensait de même, et conseillait à son ami Delany, sorti, comme Robert Grossetête, d'une condition obscure, d'y laisser ses parents, en la leur rendant supportable. S—D.

GREATHEED (BERTIE), de Guy's Cliff, au comté de Warwick, naquit en 1759 de riches et nobles parents, reçut une éducation brillante, et lorsqu'il entra dans le monde, se livra très-spécialement aux études littéraires. Mais, en sa qualité de membre de la *fashion* et de l'aristocratie, il ne voulut point suivre les routes frayées où rampe le vulgaire, et, après avoir long-temps hésité entre les lakistes et l'école florentine, il se déclara pour cette dernière et vint siéger entre les Parsons et les Pindemonte, entre les lady Mellar et M^{me} Piozzi. C'était en 1785 : il était alors à Florence, achevant son éducation par les voyages, et dans cette ville délicieuse trouvant par con-

tre-coup tout délicieux, même les improvisateurs indigènes et les exotiques bas-bleus, si vertement flagellés depuis par le pédant Gifford, dans la *Braviade* et la *Méviade*. Peu de temps après son retour, Greatheed fit jouer à Drury-Lane une pièce intitulée *Le Régent*. John Kemble et mistriss Siddons prêtèrent au drame l'appui de leurs talents. Cependant le succès ne répondit point à ce qu'espérait l'auteur; ce fut au plus ce que l'on appelle un succès d'estime. Et quoi pourtant de plus favorable à un auteur de talent qu'un sujet tout palpitant d'actualité comme celui qu'avait abordé Greatheed? Car son régent à lui, ce n'était pas l'ami de Law, l'élève de Dubois, l'amant de mesdames de Phalaris et de Parabère, c'était le fils de Georges III, et Georges III venait de tomber pour la première fois dans un de ces actes d'imbécillité qui finirent par passer à l'état chronique; et le parlement venait de voter, non sans de vifs débats, le bill qui conférait la régence au prince de Galles. La pièce ne tomba pas précisément, mais elle fut écoutée avec froideur, fit peu d'argent et bientôt disparut du théâtre; Greatheed aussi, en tant qu'auteur. Soit que la difficulté de plaire au public l'épouvantât, soit que sa veine poétique fût épuisée, il cessa d'écrire et mena une vie de grand seigneur et de maître de château dans sa belle résidence de Guy's Cliff, où pendant long-temps il reçut un monde aussi nombreux que brillant. La mort d'un fils unique, dessinateur et peintre habile, qui s'était marié en France et qui en mourant ne laissa qu'une fille, mêla depuis à son goût pour la société un penchant prononcé pour la solitude. Sa maison en fut moins animée. Cependant, un surcroît inespéré de richesse lui eût permis de vivre plus splendidement que jamais : à la mort du jeune Brandow

Charles Colyear (fils de lord Millington), les domaines des ducs d'Ancaster firent retour à Greatheed, dont la mère appartenait à cette illustre famille. Il expira lui-même sept ans après, le 16 janv. 1826. — Sa petite-fille épousa le fils du comte de Beverley. P—OT.

GREATOREX (THOMAS), organiste de l'abbaye de Westminster, naquit à North-Wingfield, près de Chesterfield, le 5 octobre 1758. Son père avait confié son éducation, en 1772, au docteur Cooke. Quatre ans après, lors de l'établissement des concerts de l'ancienne musique, il chanta dans les chœurs; et, en 1780, il fut nommé organiste de la cathédrale de Carlisle. En 1786, il se rendit en Italie, et visita particulièrement sir William Hamilton, ambassadeur d'Angleterre à Naples, et le comte de Cawdor, résident à Rome. C'est pendant son séjour dans cette dernière ville qu'il fut présenté au prétendant, Charles-Edouard qui le pria de lui chanter un air. Greatorex choisit l'air *Farewell to Lochaber* (Adieu au Lochaber). Le prince fondit en larmes, et serra la main du chanteur avec une vive émotion. Greatorex vint ensuite à Florence et à Venise, où il séjourna quelque temps. Passant en Hollande, il retourna en Angleterre, à la fin de 1788, et se fixa à Londres. Il y acquit une si grande réputation, comme professeur de musique, qu'il gagnait par an deux mille livres sterling (cinquante mille francs). En 1793, Bates ayant donné sa démission, il fut élu chef d'orchestre aux concerts de l'ancienne musique du roi. Il garda cet emploi trente-neuf ans, et ne fut jamais absent une seule fois aux répétitions, aux exécutions publiques, et aux assemblées des directeurs. A l'un des dîners donnés par les directeurs, le prince de Galles (depuis Georges IV), voulant le retenir à table

plus long-temps que son devoir ne le lui permettait, il répondit qu'il devait payer d'exactitude, surtout en présence du roi et de la reine. Le prince lui répliqua en riant : « My father is « *Rex*, I confess, but you are a *Greater Rex* (mon père est roi, je l'avoue, « mais vous êtes un *plus grand roi*). » Le sel des mots anglais est que *Greater rex* se prononce comme *Greatorex* (1). C'est en 1819 que Greatorex remplaça son ami le docteur Cooke à l'abbaye de Westminster, dans les fonctions d'organiste, qu'il a remplies jusqu'à sa mort arrivée le 18 juillet 1831. F—LE.

GREBEL (CONRAD), célèbre anabaptiste, naquit à Zurich vers la fin du XV^e siècle; en 1516, il se rendit à Paris, et de là à Vienne : il avait fait de très-bonnes études, et, à Paris, Lascaris fut son précepteur en grec. De retour à Zurich, il se fit partisan zélé de la secte des anabaptistes : le fameux Thomas Munzer devint le chef de l'église que Grebel, Manz, Hetzer et d'autres jeunes gens préconisaient en Suisse. Pendant long-temps le gouvernement et le clergé ne furent occupés que de leurs excès. Vadian, beau-frère de Grebel, donne quelques détails sur son compte et sur celui de ses compagnons, dans son *Antilogia ad G. Schwenkfeldium*. Grebel mourut fort jeune en 1526. On peut croire que la haine fanatique contre le fanatisme du fils causa le supplice du père, le conseiller Grebel, qui fut décapité à Zurich dans la même année, pour avoir reçu, contre la défense des constitutions de cette ville, et au nom de son fils Conrad, des pensions étrangères.

(1) Georges IV avait souvent de ces jeux de mots. Il jessit de Thomas Moore qui venait de publier *la Vie de Sheridan* : « Il ne l'a pas « tué, mais il a attenté à sa vie. » Une autre fois, il dit à Walter Scott, qui avait publié beaucoup de romans sous le voile de l'anonyme : « C'est le petit connu qui invite à dîner le grand inconnu. »

Les écrits de Grebel en faveur de la secte des anabaptistes sont tombés dans un profond oubli. U — 1.

GREBNER (PAUL), visionnaire allemand, naquit à Schneeberg en Misnie, vers le commencement du XVI^e siècle. Il étudia la théologie, fit des vers latins, fut maître d'école à Brème vers 1560, entra ensuite dans le service militaire en Hollande, puis devint professeur à Lunebourg. Ce fut alors qu'il commença à faire du bruit par ses prophéties, lesquelles il prétendait lui avoir été révélées par Dieu même. Il poussa l'audace jusqu'à se présenter devant le souverain, pour l'inviter à envoyer ses prophéties au roi d'Espagne par un ambassadeur. On essaya, par des représentations, de le guérir, puis on le tourna en ridicule : tout échoua contre sa folie. Il alla ensuite essayer ses prédications à Magdebourg, et y composa son *Sericum mundi filum*, dans lequel il prédit la chute du pape et du grand-Turc, ainsi que beaucoup d'autres événements. Il fut si content de cet ouvrage, qu'il en fit plusieurs copies, et le colporta lui-même dans presque toute l'Allemagne et dans une partie de l'Europe, afin de tirer plus de profit de tout ce qu'il annonçait de favorable aux divers potentats auxquels il le dédiait. Mais il paraît qu'il ne fut pas toujours récompensé magnifiquement ; car, dans une lettre adressée au duc de Holstein-Gottorp, il se plaint amèrement de sa pauvreté, et lui demande un habit neuf. Fatigué de ses courses, il revint à Magdebourg où il exerça paisiblement les fonctions de prédicateur. Sa tête semblait guérie, lorsque l'apparition d'une comète en 1618 vint de nouveau la déranger. Il se remit à prophétiser, prenant Dieu à témoin de la vérité de ce qu'il annonçait, et de ce qu'il ne pouvait garder sous silence, puisque autrement il lui en coûterait la vie. Dans toutes ses prédictions,

qui s'étendaient sur les événements qui devaient arriver de 1630 à 1640, il n'eut pas le bonheur de deviner un seul des faits de la guerre de trente ans. Son dernier effort l'avait probablement épuisé : il mourut en 1621. On a de lui : I. *Paraphrasis elegiaca Cantici Salomonei et Threnorum Jeremix*, Anvers, 1562, in-4^o. II. *Oda de conjunctione fidelium cum Christo*, 1563. III. *Vaticinium Europe, seu fata tristia et bella cruenta anno 1573, junii 23*. Cet ouvrage ne se trouve qu'en manuscrit dans plusieurs bibliothèques, de même que le suivant : IV. *Sericum mundi filum, seu Vaticinium, quo nunciatur subita et plusquam miraculosa orbis terrarum mutatio ; h. e. anti-christi pontificis occidentalis et Mahometi orientalis horribilis interitus. atque ecclesie Dei in toto terrarum orbe et septentrione per verbum et linguas lectissima restitutio*. Il en parut un extrait sous ce titre : *Vaticinia ex serico mundi filo, libro, jussu divino, Augusto electori Saxoni in Arce Annabergensi exhibitio*, Amsterdam, 1631, in-8^o. Cette rapsodie fut traduite en allemand, en hollandais et en anglais. Grebner s'y qualifie de prophète de Dieu, de second apôtre Paul, de foudre et de lumière du pape : il prédit que le pape et le Turc ne tarderont pas à être exterminés ; que la maison d'Autriche est bien près de sa ruine, que le roi de Danemark conquerra les Pays-Bas catholiques, et la reine Elisabeth l'Espagne et l'Amérique ; qu'alors le règne de mille ans commencera, et que tous les fidèles, réunis sous un pasteur, vivront dans l'union la plus parfaite. Comme le prophète avait promis une infinité de belles choses à l'électeur de Saxe et à sa race, dans l'exemplaire de sa rêverie qu'il lui avait présenté, on s'avisa de dire, quand Auguste fut élu roi de Pologne

en 1697, que cet événement s'y trouvait annoncé. La mère de ce prince voulut s'en assurer : le livre n'avait pas produit un grand effet dans le temps, puisqu'il n'était plus dans la bibliothèque électorale. Il fut payé deux cents ducats à son possesseur ; et on y lut le passage que l'on cherchait, mais accompagné d'une foule de sottises. L'aventure ayant produit une certaine sensation, Bayle (*Rép. aux Quest. d'un prov.*, tom. I) prétendit que ce passage avait pu être intercalé après coup. Un savant Saxon s'engagea à faire connaître, dans une dissertation en latin, le résultat des recherches que le roi lui ordonna de commencer à cet égard. Il ne publia rien, et se contenta d'assurer que tout l'ouvrage était écrit de la propre main de Grebner, et que l'on n'y trouvait pas la moindre trace d'interpolation. On a reconnu depuis que cette assertion était hasardée, qu'il y a dans le texte des changements et des additions de la main de l'auteur, enfin que la prophétie susdite est écrite en marge et d'une autre main, et que surtout le chiffre des centaines est d'une encre différente. V. *Pronosticon*, ou *Éclaircissements sur la comète qui a paru en 1618* (en allemand), 1621, 1631, in-4°.

E—s.

GREDDING (JEAN-ERNEST), médecin allemand, né à Weimar le 22 juillet 1718, fit ses études à Iéna, puis à Leipzig et à Zwickau ; prit le grade de licencié en médecine à Iéna, en 1742, et soutint à cette occasion une thèse intitulée : *Dissertatio de cadaveris inspectione seu sectione legali*. De là il se rendit à Zwickau où il obtint la place de médecin de la ville et du canton. Ensuite il fut nommé médecin de l'hospice de Waldheim en Saxe. Ce fut dans l'exercice de ces fonctions qu'il put développer son goût pour l'observation et pour les recherches d'anatomie pathologique qui ont rendu son

nom célèbre. Comme il y avait beaucoup d'aliénés et d'épileptiques dans l'hospice de Waldheim, il fit des essais nombreux sur les divers remèdes qu'on peut employer dans ces maladies. Il ouvrit les cadavres de tous les malades qui succombaient, et ces autopsies furent faites avec la plus grande exactitude. Greding mourut le 27 février 1775. Ses ouvrages consistent en divers mémoires sur les vertus de différents remèdes et sur les maladies mentales. Quelques-uns ont été imprimés dans le recueil de Ludwig intitulé : *Adversaria medico-practica*. Plusieurs furent publiés en allemand, Altenbourg, 1781, in-8°. L'édition la plus complète parut sous le titre de *Saemmtliche medicinische schrifteu*, Greitz, 1790-1792, 2 vol. in-8°. Cette collection de ses œuvres fut publiée par Charles-Guillaume Greding, son neveu. Le premier volume contient des mémoires sur les propriétés de l'hellébore blanc, de l'aconit, de la jusquiame, du stramonium, de la belladone, du sulfate de cuivre dans les maladies mentales et l'épilepsie, ainsi que des aphorismes sur la mélancolie et les maladies qui ont du rapport avec elle. Ces aphorismes traitent principalement de l'anatomie pathologique des aliénés. Le 2^e volume est consacré entièrement à des observations particulières d'affections mentales avec les ouvertures cadavériques. Les écrits de Greding sur l'aliénation mentale peuvent encore être classés aujourd'hui parmi les meilleurs de ce genre. Le docteur Parcchappe, médecin de l'asile des aliénés de Rouen, dit qu'il est peut-être celui qui a étudié de la manière la plus complète les altérations de l'encéphale dans l'aliénation mentale (*Recherches sur l'encéphale*, 2^e mémoire, p. 16.) Ses recherches sur divers médicaments furent faites avec la plus grande exactitude, sans enthousiasme et uniquement

dans le but de connaître la vérité. Ce médecin a traduit en allemand les Observations de Pringle sur les maladies des armées, et les deux premiers volumes des Mémoires de l'Académie de chirurgie de Paris.—GREDDING (*Charles-Guillaume*), neveu du précédent, né à Greitz, en 1759, exerça la médecine à Asch en Bohême, puis à Newstadt, et enfin à Kemnat, dans le haut Palatinat, où il mourut d'une chute de cheval en 1819. Il est principalement connu par la publication des écrits de son oncle. On a de lui : I. *Dissertatio de primis variolarum initiis earumque contagione admodum virulenta*, Leipzig, 1781, in-8°. II. *Observations sur la variole naturelle* (alle.), Hof, 1796, in-8°. III. *Tres morborum historice in nosocomio Pragensi fratrum misericordie conscriptæ, cum epicrisi*, Prague, 1788, in-4°.

G—T—R.

GREEN (THOMAS), littérateur anglais, né en 1769, près d'Ipswich en Suffolk, suivit d'abord la carrière du barreau; mais la mort de son père, arrivée en 1794, l'ayant rendu possesseur d'une fortune suffisante, il se retira du tracass des affaires, et partagea dès-lors son temps entre la culture des lettres et la fréquentation de la société. Très-versé dans les langues anciennes, connaissant plusieurs langues modernes de l'Europe, notamment l'italien et le français; ayant de plus un savoir très-varié, il lisait beaucoup, et consignait sur le papier le fruit de ses lectures ainsi que des conversations auxquelles il prenait part, et des spectacles auxquels il assistait. Les curiosités avaient toujours un vif attrait pour lui; et la Vénus Hottentote figurait sur ses tablettes aussi bien que le tableau d'un grand peintre. Thomas Green est mort dans la résidence de ses pères, à Ipswich, le 6 janvier 1825. On a de lui les écrits suivants : I. *The Mithodion, or a*

poetical Olio (salmigondis ou pot-pourri poétique), Londres, 1798, in-12. II. *Examen du principe essentiel du nouveau système de morale tel qu'il est établi et appliqué dans la Recherche sur la justice politique*, par M. Godwin (*Voy. ce nom*, LXX, 446), Londres, 1798, in-8°; 2^e édition, 1799. III. *Extraits du Journal d'un ami de la littérature*, Ipswich, 1810, in-4°. Cet ouvrage est le plus curieux de ceux qu'a publiés Th. Green. Commencé en septembre 1796, il s'arrête à la fin de juin 1800; et, dans cet intervalle de quatre années, on voit successivement passer en revue les classiques latins, les bons ouvrages de littérature moderne, les brochures nouvelles, etc. Ses réflexions et ses jugemens se font remarquer par la pénétration, la logique, l'indépendance d'esprit, une expression vive, originale et piquante. Il se montre partout ami d'une sage liberté. Nous ne citerons ici qu'un trait des sentiments qui l'animent. Achevant de lire un des livres des Commentaires de César, à l'endroit où le héros se met à la poursuite de Cassibelan, l'auteur écrit : « Je me réjouis de voir que nos ancêtres supportèrent le joug si impatiemment. Oh ! que je voudrais pouvoir mortifier l'insatiable ambition du conquérant, en lui montrant Rome et Londres dans leur état actuel ! » Une suite de ces *Extraits du journal* a été insérée récemment dans quelques livraisons du *Gentleman's Magazine*. On voit, en les lisant, que l'auteur s'était appliqué à soulever le voile qui couvre *peut-être* encore aujourd'hui le nom du véritable auteur des lettres de *Junius*. Des *Mémoires* sur la vie de Th. Green ont été imprimés en 1 vol. in-8°.

L.

GREEVE (EGBERT-JEAN), orientaliste, né à Deventer, en Hollande, vers 1754, se fit une réputation

dans l'université de Franeker. Aimant à juger d'après lui-même, il se flattait d'avoir deviné le rythme des chants hébraïques, principalement de ceux des prophètes. Déjà, lorsqu'il habitait Deventer, il avait donné au public les derniers chapitres de *Job* avec des notes et une dissertation sur le rythme des Hébreux. Cet ouvrage parut en 1788, in-4°. Il essaya ensuite d'appliquer son système aux prophéties d'Isaïe, de Balaam et d'Habacuc qu'il publia avec des traductions latine et hollandaise. Il doit encore avoir travaillé, suivant les mêmes principes, sur Michée et sur les Psaumes. Les hommes les plus habiles dans ces sortes de matières ont considéré le système de Grevé comme très-ingénieux, mais en même temps ils n'y ont vu qu'une hypothèse dénuée de fondement. Cet hébraïsant mourut en 1811. Son ami le poète Feith lui consacra un court éloge funèbre. R—F—G.

GRÉGOIRE, prince de la race des Mamigonéans, vivait au milieu du VII^e siècle, et fut emmené en otage à Damas en 653, lorsque les Arabes firent la conquête de l'Arménie. Son frère Hamazasb, qui était patrice de l'Arménie, mourut en 658. Alors le patriarche Narsès III et les grands demandèrent au khalife Moawiah, pour prince, Grégoire, qui était alors à sa cour. Le khalife reçut avec bienveillance la demande des Arméniens et donna à Grégoire le titre de patrice : celui-ci prit possession de sa dignité en 659. C'était un homme bon, pacifique et très-pieux. Il fit bâtir un grand nombre de monastères dans diverses parties de l'Arménie; le plus célèbre est celui qu'il fit élever en 661, dans le bourg d'Aroudj, au pied du mont Azekadz, dans la province d'Aurod. Grégoire gouverna tranquillement l'Arménie pendant vingt-quatre ans. En 683, une grande multitude de Khazars

franchirent le mont Caucase pour ravager l'Arménie : Grégoire réunit ses forces et marcha à leur rencontre pour les repousser; il fut vaincu par eux et tué dans la bataille. Sa mort livra l'Arménie sans défense aux déprédations des barbares; elle fut remplie de troubles et de désordres pendant plusieurs années. S. M—N.

GRÉGOIRE *Aneponymus*, philosophe grec, n'est connu que par l'ouvrage dont on va parler. Le surnom d'*Aneponymus* (1) lui a été donné par son éliteur pour le distinguer des autres Grégoire qui figurent en si grand nombre dans l'histoire littéraire. On peut conjecturer qu'il consacra sa vie entière à l'enseignement. Il avait composé pour ses élèves un opuscule intitulé : *Compendiosæ philosophiæ syntagma*. C'est, comme l'ouvrage de Nicéphore Blemmidas qui porte le même titre, une espèce d'abrégé de l'*Organon* d'Aristote (*Voy. NICEPHORE, XXXI, 214*). Jean Wegelin, inspecteur du gymnase d'Augsbourg, à qui l'on doit aussi l'édition du traité de Blemmidas, publia celui d'*Aneponyme*, Augsbourg, 1600, petit in-8° de 936 pages, non compris les préliminaires et l'index. Le texte, avec la version latine en regard, n'occupe que les 160 premières pages : tout le reste du volume est rempli par un ample commentaire de la façon de l'éditeur. Wegelin s'est servi de deux manuscrits, l'un de la bibliothèque d'Augsbourg et l'autre appartenant à D. Hoeschel, son ami. Cette édition, la seule qui existe, est devenue fort rare. V—S.

GRÉGOIRE (**GRÉGORIUS** ou **GEORGIUS CYPRIUS**), patriarche de Constantinople, fut l'un des écrivains les plus éloquents de son siècle. Georges, c'est le nom qu'il portait dans son enfance, naquit vers 1240, dans l'île

(1) C'est-à-dire qui n'a pas de surnom.

de Cypre, de parents opulents. Il fut envoyé de bonne heure aux écoles de Nicosie ; mais il y fit si peu de progrès qu'à quinze ans il conuassait à peine les éléments de sa langue maternelle. Dégoûté de l'étude, il revint dans sa famille et se livra quelque temps à l'exercice de la chasse avec toute l'ardeur de son âge et de son caractère. Ayant fini par se lasser de ce genre de vie, il s'embarqua secrètement pour Ephèse, résolu d'y suivre les leçons de Nicéphore Blemmidas (Joy. ce nom, XXXI, 214). Cet habile maître venait de quitter Ephèse ; et Georges se rendit à Nicée où il étudia les lettres et la philosophie avec le désir de réparer le temps perdu. Après la prise de Constantinople par Michel Paléologue (1262), il s'empessa de venir dans cette ville, persuadé qu'il y trouverait plus de ressources pour son instruction. Pendant sept ans il fréquenta l'école de Georges Acropolite, qui le comptait au nombre de ses premiers élèves. Si, comme il en avait le désir, il eût pu se livrer uniquement à la culture des lettres, il se serait certainement acquis une renommée plus pure et plus étendue ; mais il en fut empêché par les troubles qui désolaient alors l'église grecque. Ne pouvant rester étranger aux questions qui divisaient tous les esprits, il fit briller son éloquence dans les controverses, et mérita par là d'être admis dans le clergé de la cour impériale. En 1283 il fut élevé par Andronic sur le siège de Constantinople. Il n'avait point brigué cette dignité, si l'on s'en rapporte à son propre témoignage ; mais ses ennemis l'accusèrent d'avoir eu recours à l'intrigue pour assurer sa nomination. Ce fut alors que, suivant l'usage de l'église grecque, il quitta le nom de Georges et prit celui de Grégoire. Quelle que soit l'opinion qu'on ait du caractère et de la conduite du patriarche, on est forcé de convenir qu'il se trouva chargé de l'ad-

ministration dans des temps très-difficiles. Après s'être montré partisan de l'union avec les Latins, il en devint l'adversaire le plus déclaré. Il combattit avec violence l'un de ses prédécesseurs, Vexcus (Joy. ce nom, XLVIII, 55), au sujet de la *procession* du Saint-Esprit. Il soutint des disputes non moins vives sur des points de doctrine avec d'autres membres de son clergé. Pour mettre fin à ces querelles, l'empereur l'obligea de se démettre de son siège en 1289. Accablé de chagrins, il mourut peu de temps après, à l'âge d'environ 59 ans. Nicéphore Gregoras, dans son *Histoire* (VI, 76), en parlant de Grégoire, dit qu'il avait retrouvé les nombres élégants des anciens orateurs grecs, et cette langue attique dont on regrettait la perte depuis longtemps. Parmi ses ouvrages, on indiquera d'abord ceux qui sont imprimés : I. *Encomium in mare sive in universam aquarum naturam gr.*, publié par Bonaventure Vulcanius, Leyde, 1591, in-8°, à la suite de l'opuscule d'Aristote *De Mundo* ; et Paris, 1597, in-8°, avec la déclamation de Libanius : *De Garrulitate*. II. *La Vie* ou *l'Éloge de Georges Acropolite*, son maître. On en trouve d'assez longs fragments dans les prolégomènes de l'édition de l'*Histoire* d'Acropolite, publiée par J. Douza, Leyde, 1613, in-8° ; mais on regrette qu'il n'ait pas donné ce morceau tout entier. III. *Des Procerbes*, à la suite des *Puramia* de Michel Apostolius, Leyde, 1629, in-4°. IV. *Encomion Sancti-Georgii gr. ex mss. Vaticano cum vers. lat.*, dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes, avril, III, 123-30, et *Appendix*, xxv-xxxiv. V. *Opuscula theologica gr.*, dans l'*Imperium orientale* de Banduri, II, 942-46. VI. Sa *Biographie*. Elle a été publiée par le P. Bernard de Rubéis, savant dominicain, sur un manuscrit de la bi-

bibliothèque de Leyde, avec une version latine et des notes, Venise, 1753, in-4°. L'éditeur y a joint l'indication de divers ouvrages ou opuscules de Grégoire, au nombre de vingt-deux ; deux dissertations historiques et dogmatiques, et deux lettres inédites, l'une de Grégoire et l'autre de Moschampert, propres à répandre quelque jour sur différents points de l'histoire des empereurs Michel et Andronic Paléologue. On trouve une bonne analyse de ce volume, qui n'est pas commun, dans les *Acta eruditor. Lipsiens.* ; 1758, in-8°. Les ouvrages inédits de Grégoire sont pour la plupart des panégyriques ou des biographies. La bibliothèque de Munich possède de lui des *Fables*, catal. n° 66 ; et celle de Leyde, le recueil le plus complet que l'on connaisse de ses *Lettres* : il en contient 215. Fabricius a publié la liste des personnes à qui elles sont adressées. Allacci a donné une notice assez détaillée sur ce patriarche dans son ouvrage : *De Georgii et eorum scriptis diatriba*, inséré par Fabricius, *Bibl. græca*, tom. X. L'article de Grégoire occupe les pages 805-15 dans la première édition. W—s.

GRÉGOIRE de Rimini (GREGORIUS ARIMINENSIS), l'un des plus célèbres scolastiques du XIV^e siècle, était né dans la petite ville dont il porte le nom. Ayant embrassé la règle de Saint-Augustin, il vint à Paris attiré par la réputation dont jouissait déjà l'université. Doué d'un esprit vif et pénétrant, il ne tarda pas à se signaler dans les cours ; et après avoir reçu le bonnet de docteur il fut chargé d'expliquer le *Maître des sentences* (Pierre Lombard). Grégoire s'en acquitta d'une manière si brillante qu'il ne se trouvait plus personne pour argumenter contre lui ; et toutes ses décisions étaient regardées comme autant d'axiomes. Ses élèves lui décernèrent le surnom de *docteur au-*

thentique, qui lui fut confirmé par l'assentiment de toute l'école. Il était de retour en Italie avant 1351. Cette année il occupait la première chaire dans son couvent à Rimini. Élu supérieur-général de son ordre à Montpellier, le 28 mai 1357, il mourut dans les premiers mois de l'année suivante, à Vienne en Autriche, et fut inhumé dans le tombeau de Thomas de Strasbourg, son prédécesseur. Le célèbre cardinal de Noris dit que, de tous les anciens scolastiques, aucun n'était plus versé que Grégoire dans la lecture des œuvres de saint Augustin : et il le justifie du reproche que quelques écrivains lui ont adressé, d'avoir semé les premiers germes des erreurs de Baïus et de Jansénius (Voy. *Vindic. augustinianæ*, 68). Le Quadrio compte Grégoire parmi les poètes de son temps ; et Crescimbeni en a publié un sonnet italien dans la *Storia della volgar poesia*, III, 71. De tous les ouvrages de Grégoire, le plus connu est son commentaire sur les deux premiers livres des sentences : *Lectura primi libri sententiarum*, Paris, 1482, in-fol. *In secundum librum*, Milan, 1494, in-fol. Ces deux éditions ont été décrites par Fossi dans le *Catal. codic. impressor. biblioth. magliabecchiana*, I, 148. Ce commentaire a été réimprimé, Venise, 1503, in-fol., et 1508, in-4°. On lit encore de ce docteur : *Tractatus subtilissimi de moribus Venetorum, et de usura*, Reggio, 1508, in-4°. On peut consulter pour des détails : Philip. Elsius, *Encomiasticon augustinianum* ; Corn. Curtius ou de Corte, *Virorum illustrium ex ordin. eremitar. D. Augustini elogia*, où l'on trouve, 121-23, la vie de Grégoire avec son portrait ; Fabricius, *Bibl. medicæ et infim. latinat.*, II, 97, etc. Bayle, dans son *Dictionnaire*, au mot *Rimini*, lui a donné un article où il expose et discute

avec sa dialectique ordinaire quelques-unes des opinions de ce grand scolastique.

W—s.

GRÉGOIRE, patriarche grec de Constantinople, né en 1739 à Dimitzana, ville d'Arcadie en Morée, appartenait à une famille opulente qui, le destinant à l'état ecclésiastique, lui donna une éducation brillante, le fit étudier dans divers monastères, et enfin l'envoya à celui du mont Athos où il reçut les ordres sacrés. Procope, archevêque de Smyrne, l'admit dans son clergé; lorsque ce prélat fut élu patriarche de Constantinople, Grégoire le remplaça sur le siège de Smyrne; et, après la mort de Procope, en 1795, il lui succéda encore dans le patriarcat. Mais cette haute dignité fut pour lui une source de tribulations : chaque fois que la Porte était en guerre avec une nation chrétienne, la vie du patriarche était menacée. Lors du débarquement des Français en Égypte (1798), les musulmans demandèrent la tête de Grégoire; mais Sélim III le prit sous sa protection, et, de son côté, le patriarche, par une lettre encyclique, empêcha les Grecs de se soulever et de se joindre aux Français qui les excitaient à prendre les armes contre le sultan. Vers la fin de 1806 il courut de nouveaux dangers; d'abord pendant la guerre entre la Porte et la Russie, quoiqu'il eût encore adressé des lettres pastorales à la population grecque, qui demeura tranquille; puis quand la flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral Ducworth, se présenta devant Constantinople. Alors Sélim, pour le préserver de la fureur des Turcs, l'exila au mont Athos. La paix rétablie dans l'empire ottoman mit pour quelque temps un terme aux persécutions exercées contre le patriarche. Mais en 1821, sous le règne de Mahmoud II, l'insurrection grecque provoquée par le prince Alexandre Ypsilanti (*Voy.* ce nom, LI, 525)

ayant éclaté, Grégoire fut mandé à la barre de l'*Apostrophe impériale*, où, après avoir été injurié et menacé, il reçut l'ordre d'employer son autorité pour faire déposer les armes aux insurgés. Il y parvint alors en lançant l'*anathème* contre Ypsilanti; la veille de Pâques il adressa encore aux dignitaires et à tous les membres de l'église grecque une encyclique dans laquelle il les exhortait à demeurer soumis au sultan. Mais la faction persécutrice qui dominait dans le divan ne tint aucun compte des mesures que prenait le patriarche pour calmer les esprits, et obtint contre lui un arrêt de mort. On l'arracha de sa maison, on l'accabla d'outrages; enfin on le pendit à la porte de la basilique. Les Juifs mutilèrent son corps, et, après l'avoir traîné dans les rues, le jetèrent dans le Bosphore avec une pierre au cou. Cette mort fut le prélude du massacre d'un grand nombre de chrétiens grecs : on les égorgait sans distinction d'âge ni de sexe, on pillait, on brûlait leurs maisons, et ces atrocités, commencées à Constantinople, se renouvelèrent avec la même fureur sur les autres points de l'empire ottoman. La pierre qu'on avait mise au cou du patriarche s'étant détachée, le corps du malheureux Grégoire revint sur l'eau et fut reconnu par un de ses domestiques réfugié sur un vaisseau qui se trouvait dans le Bosphore. Le capitaine ayant recueilli le corps à l'insu des Turcs, le transporta à Odessa, dont le comte de Langeron (*Voy.* ce nom, au Supp.) était gouverneur. Celui-ci s'empressa d'en informer la cour de Saint-Pétersbourg; et l'empereur Alexandre ordonna qu'on fit au patriarche de Constantinople des obsèques dignes de son rang; elles furent célébrées le 29 juin 1821, et le prêtre Constantin prononça l'oraison funèbre, imprimée en grec moderne et en russe, et traduite en français par une dame

grecque, Paris, 1821, in-8°. On lui a érigé, dans l'église d'Odessa, un monument sur lequel est gravée une inscription commémorative du déplorable événement qui termina ses jours. Grégoire joignait à beaucoup d'instruction des mœurs exemplaires. Pendant les intervalles de tranquillité dont il put jouir, il rétablit l'imprimerie patriarcale. Outre des *sermons* et des *lettres pastorales*, il publia une *Homélie sur la charité*, et un *Traité sur les Épîtres de saint Paul*, traduit en grec moderne avec un commentaire. P—RT.

GRÉGOIRE (HENRI), né le 4 déc. 1750, à Vého, près Lunéville, fut successivement curé d'Embermesnil, député aux États-Généraux, évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, membre de la Convention, du conseil des Cinq-cents, et sénateur. Son existence sociale et littéraire, sa vie politique et religieuse présentent une carrière de cinquante années qui appelle éminemment l'observation et l'intérêt à cause des graves événements auxquels il s'est trouvé mêlé. Ce qui y tient surtout une grande place, ce sont ses constants efforts pour soutenir et propager l'église constitutionnelle créée en 1791. Nous puiserons ce que nous avons à dire sur cet ecclésiastique dans des sources non suspectes, dans ses nombreux ouvrages, et surtout dans les *Mémoires* qu'il a laissés sur sa vie *littéraire, politique et ecclésiastique*, et dans la *Notice historique* de M. H. Carnot, qui les précède (1). Grégoire témoigna de bonne heure un goût décidé pour l'étude et pour l'état ecclésiastique; ses parents secondèrent ses premières dispositions, et le firent étudier chez les

jésuites de Nancy, où il ne recueillit, dit-il dans ses *Mémoires*, que de bons exemples et d'utiles instructions. Il eut entre autres pour régent le P. Beauregard (Voy. ce nom, III, 632), prédicateur célèbre, mort en Allemagne en 1804; le P. Lelie, qui pendant la révolution passa en Angleterre et exerça le ministère à Oxford. Toutefois il déclare qu'il n'aimait point l'esprit de la Société, dont la renaissance, selon lui, présageait à l'Europe de nouveaux malheurs. La question de savoir *ce que l'on devait espérer ou craindre de son rétablissement*, lui parut un objet très-piquant à mettre au concours dans une académie: il écrivit en conséquence à M. Ancillon fils, et celui-ci à M. Nicolaï, très-connu comme antagoniste des jésuites; mais cette démarche n'eut point de suite. Dans sa première jeunesse, Grégoire, dit un de ses biographes, se livra à l'étude du droit des gens, et à celle du droit public, et lui-même nous apprend dans ses *Mémoires* qu'il se sentit un penchant précoce pour la lecture des ouvrages en faveur de la liberté. Il aimait surtout celui de Boucher intitulé: *De justâ Henrici tertii abdicatione*, et les *Vindiciæ contra tyrannos*, publié par Hubert Languet, sous le nom de Junius Brutus. Ces sortes de lectures lui inspirèrent sans doute cette haine violente qu'il se vanta plus tard d'avoir toujours nourrie contre la royauté. Il se lia de bonne heure avec quelques beaux-esprits que la cour de Stanislas, roi de Pologne, avait attirés en Lorraine, entre autres Solignac, auteur d'une *Histoire de Pologne*, et Gautier, chanoine régulier, auteur de quelques ouvrages. Grégoire était encore dans la ferveur de ses premières études, lorsque l'académie de Nancy proposa pour sujet de concours *l'Éloge de la poésie*; il entra dans la lice, et obtint le prix sur l'abbé

(1) Ce qui est assez curieux dans ces *Mémoires*, c'est que Grégoire y a prédit que M. Picot, l'un des rédacteurs de cet article, ferait sa notice dans la *Biographie universelle*, et qu'ainsi nous avons accompli sa prédiction en priant M. Picot de s'en charger. M—Dj.

Ferlet, son concurrent. Cet *Éloge de la poésie* parut en 1773, in-8°. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, Grégoire enseigna les belles-lettres au collège de Pont-à-Mousson, et devint ensuite vicaire, puis curé d'Embermesnil, paroisse peu éloignée de celle de Vécho où il était né. Il assure dans ses *Mémoires* qu'il était prêtre par choix et catholique par conviction, *après avoir été décoré de doutes par la lecture des ouvrages prétendus philosophiques*. Il avait été, dit-il encore, présumé par une éducation chrétienne et raisonnée, contre les dangers à courir dans la société des gens de lettres qui, bien qu'ayant vécu à la cour de Stanislas, étaient loin d'avoir ses sentiments religieux. Mais de toutes ses conversations avec les philosophes incrédules du siècle passé, de toutes ses lectures, il lui était resté je ne sais quelle philanthropie rêveuse, et un plan de réforme général dont il se hâta de faire l'essai dans sa paroisse d'Embermesnil. Il ne se contentait pas seulement de pourvoir aux intérêts spirituels de ses paroissiens; sa bibliothèque, composée de livres ascétiques, d'ouvrages relatifs à l'agriculture, à l'hygiène, et aux arts mécaniques, était uniquement destinée à leur usage. Mais les limites d'une paroisse étaient trop étroites pour l'activité qui dévorait le curé d'Embermesnil : quelques voyages entrepris en 1784, 86 et 87, dans la Lorraine, l'Alsace, en Suisse et dans la portion de l'Allemagne qui avoisine ce dernier pays, le mirent en rapport avec plusieurs hommes distingués, notamment avec Hirzel et Lavater. Il visita aussi Gessner, le chantre d'*Abel*, dans sa retraite sauvage de Silhwald. A Zurich, il tourna en ridicule les lances et les cuirasses féodales conservées dans l'arsenal de cette ville, et demanda pourquoi l'on n'entourait pas d'un cadre d'or l'arbalète de Guillaume Tell. En 1788 parut son *Essai sur la*

régénération physique, morale et politique des Juifs, in-8° d'environ 300 pages, couronné par l'académie de Metz; il reprochait en termes très-durs aux gouvernements de l'Europe leurs cruautés et leurs injustices envers les Israélites. Cependant les bailliages de Lorraine avaient été réunis pour nommer des députés aux États-Généraux. L'imagination de Grégoire, qui rêvait depuis si long-temps la liberté et ce qu'il appelait l'affranchissement des nations, s'échauffa, et dans une *Circulaire imprimée*, il stimula l'énergie des curés, écrasés, disait-il, par la domination épiscopale. Nommé lui-même député du clergé, le premier collègue qu'il rencontra à Versailles fut Lanjuinais, et le premier engagement qu'ils contractèrent ensemble fut de combattre le *despotisme*. Le curé d'Embermesnil fut un des premiers à se déclarer pour la réunion de son ordre à celui du tiers-état. Il accéléra même cette réunion par une brochure de 40 pages, sous ce titre : *Nouvelle lettre aux curés*. Elle est écrite avec une sorte d'impétuosité; il y déclame avec violence contre les intrigues du haut clergé et de la noblesse : il y prédit que, *si le bonheur luisait sur l'horizon de la France, il sortirait du sein des orages*. Les orages ne tardèrent pas à éclater. Lorsque les trois curés du Poitou, qui étaient ses amis, se réunirent au tiers-état, Grégoire écrivit au président Bailly, pour lui annoncer sa résolution à cet égard; et, lorsqu'il se présenta, la salle retentit d'applaudissements. Mais, d'après l'avis de Bailly et celui de plusieurs autres membres des communes, il retourna dans la salle du clergé, où ils jugeaient sa présence nécessaire pour entraîner la majorité de cet ordre. Le 20 juin 1789, il assista à la séance du Jeu de paume, et prêta le fameux serment avec quatre autres curés, Besse, Ballard, Jallet, Lecèsye.

Il fut aussi du nombre des 150 membres du clergé qui se rendirent à la séance que le tiers-état tint dans l'église de Saint-Louis. A défaut de salle, dit-il dans ses *Mémoires*, notre projet était d'aller tenir la séance au milieu de la cour du château, où sur-le-champ nous aurions été entourés et protégés par le peuple; et peut-être qu'avant vingt-quatre heures révolues les boulets eussent attaqué le *repaire de la cour*. Tels étaient dès-lors les vœux et l'espoir du curé d'Embermesnil. Trois jours après le serment du Jeu de paume se tint la séance royale. La veille au soir, Grégoire se réunit avec douze ou quinze députés au *club breton*. Instruits de ce que méditait la cour pour le lendemain, la première résolution qu'arrêtèrent entre eux les membres de ce club fut de rester dans la salle, malgré la défense du roi. Il fut en outre convenu qu'avant l'ouverture de la séance, ils circuleraient dans les groupes de leurs collègues pour leur annoncer ce qui allait se passer sous leurs yeux et ce qu'il fallait y opposer. Mais, dit quelqu'un, le vœu de douze à quinze personnes pourra-t-il déterminer la conduite de douze cents députés? Il lui fut répondu que la particule *on* a une force magique; nous dirons : voilà ce que doit faire la cour, et parmi les patriotes *on* est convenu de telles mesures. *On* signifie quatre cents comme il signifie dix. L'expédient réussit. Le roi retiré, on discuta ce qu'il fallait faire. Sieyès dit : « Vous êtes aujourd'hui « ce que vous étiez hier. » La réunion des ordres étant consommée, le curé d'Embermesnil fut élu secrétaire à la presque unanimité avec Mounier, Sieyès, Lally-Tolendal, Clermont-Tonnerre, Chapellier. Le 8 juillet, il parla de l'arrivée des troupes que le roi rassemblait autour de la capitale, et dit à ce sujet que, *si les Français consentaient à redevenir esclaves, ils*

seraient la lie des nations. Quelques jours après, il appuya la proposition de Mirabeau qui demandait l'éloignement des troupes, s'éleva avec une violence extrême contre les *machinations* de la cour, et proposa d'en faire la recherche, de les dévoiler, et d'établir un comité chargé d'examiner la conduite des ministres. Le président de l'assemblée, le vénérable Pompignan, archevêque de Vienne, ne put s'empêcher, malgré sa modération, de témoigner son étonnement de ce qu'un ecclésiastique s'expliquait avec tant de véhémence. Le dimanche 12 juillet, les bruits les plus alarmants circulaient tant à Paris qu'à Versailles; le soir, les six à sept cents députés qui n'étaient pas allés à Paris se réunirent dans la salle des séances, quoique ce jour-là il ne dût pas y avoir de séance. En l'absence du président, Grégoire, en sa qualité de secrétaire, consentit à occuper le fauteuil. La réunion n'était pas légale, et rien n'était soumis à la délibération. Néanmoins Grégoire prit la parole, et improvisa des phrases énergiques sur ce qu'il appelait les tentatives de la tyrannie, et sur la ferme résolution qui animait les députés d'exécuter le serment prêté au Jeu de paume. La séance fut déclarée permanente; c'est la première de ce genre; les députés passèrent la nuit dans la salle, et la séance ne fut levée que le 15 juillet à dix heures du soir, après avoir duré soixantedouze heures. La destruction de la Bastille eut lieu pendant cet intervalle. Grégoire, dans ses votes, se joignit constamment à la portion la plus démocratique de l'assemblée. A la fameuse séance nocturne du 4 août, il profita de l'aveugle entraînement qui poussait l'assemblée à voter tant de décrets insensés, pour demander l'abrogation des *annates*. Le 5 oct., il dénonça à la tribune le général de Bouillé et le fameux repas des gardes-du-corps.

Mais, tandis qu'il montrait tant d'acharnement envers la cour et les plus fidèles serviteurs du roi, cet ardent philanthrope était plein de tendresse pour les noirs et pour les Juifs; il ne laissait échapper aucune occasion de prendre la parole en leur faveur. Cependant lorsqu'on décréta la *Déclaration des droits*, il proposa de placer en tête de l'acte constitutionnel le nom de Dieu, et demanda qu'on y joignît une *déclaration des devoirs* qui fût corrélatrice à celle des droits. Dans la séance du 4 sept. 1789, où l'on discutait sur la sanction royale, Grégoire s'éleva contre le *veto absolu*, dont le principe lui paraissait en contradiction avec celui de la souveraineté du peuple. Ennemi irréconciliable de la noblesse et de la cour, il demanda la restitution, dans les coffres de l'état, d'un don de 800,000 francs que Louis XVI avait accordé à la maison de Polignac, à titre de dédommagement pour la perte de ses privilèges; il vota contre la liste civile de 25,000,000 demandée par le roi. Lors de la rédaction des cahiers du bailliage de Lunéville, il avait demandé que le roi fût pensionné; et à ce sujet il déclare dans ses *Mémoires qu'il est venu avec la haine profondément sentie et raisonnée de la tyrannie, et le respect également senti et raisonnée pour les droits du souverain, c'est-à-dire, du peuple*. Son avis sur les biens ecclésiastiques fut que le clergé n'en était que le dépositaire, mais que ces biens devaient être rendus aux donateurs; que les dîmes devaient être remplacées en fonds de terres, et que les cures spécialement fussent dotées en fonds territoriaux; il publia une brochure dans ce sens. Lorsque Palissot présenta à l'assemblée l'hommage de son édition de Voltaire, le curé d'Embermesnil demanda si elle était purgée des obscénités et des impiétés qui déparaient les

ouvrages du philosophe; l'archevêque de Paris, de Juigné, appuya cette motion, mais l'assemblée passa à l'ordre du jour. Tandis qu'on faisait les préparatifs de la fête de la fédération, Cazalès et Barnave se battirent en duel. Grégoire s'éleva contre le scandale que donnaient à la France deux de ses représentants; il demanda, mais sans succès, aux jacobins, qu'au serment civique fût ajouté celui de ne jamais se battre pour des querelles particulières; il imprima et fit distribuer à l'assemblée un pamphlet où il *conspuait* les duellistes; c'est l'expression dont il se sert dans ses *Mémoires*. En parlant de ses relations avec la société des jacobins dont il faisait partie, Grégoire révèle dans ses *Mémoires* les sourdes manœuvres dont se servaient alors les membres de ce club, pour entraîner l'assemblée dans leurs vues démagogiques. Le passage est curieux. « La liste de ce club, dit-il, était « ornée de noms recommandables, « qui rappelaient l'union des lumières « aux vertus, et ses séances étaient un « cours habituel de saine politique; « sur cet article, il était en avant de « la nation, et même de la plupart « des députés.... Mais, comme l'opinion de beaucoup de représentants « n'était pas toujours au niveau de la « nôtre, notre tactique était simple : « on convenait qu'un de nous saisisait « l'occasion opportune de lancer la « proposition dans une séance de l'assemblée nationale...; il demandait « et l'on accordait le renvoi à un comité où les opposants espéraient in- « humer la question. Les jacobins s'en « emparaient. Sur leur invitation circulaire, ou d'après leur journal, « elle était discutée dans quatre ou « cinq cents sociétés affiliées, et trois « semaines après pleuvaient à l'assemblée nationale des adresses pour de- « mander un décret dont elle avait

« d'abord rejeté le projet, et qu'elle
 « admettait ensuite à une grande ma-
 « jorité. » Telles étaient les menées
 de ceux qui criaient si fort contre les
machinations de la cour. Quant à la
suive politique qui était agitée dans le
 club des jacobins, de trop cruels évé-
 nements et de trop longs malheurs ont
 appris à la juger. Les jacobins en pous-
 sèrent si loin les conséquences, que lors-
 que Grégoire reparut au milieu d'eux,
 après un an d'absence, en sept. 1792,
 il trouva, c'est lui-même qui le dit, leur
 société méconnaissable. Il n'était plus
 permis d'y opiner autrement que la fac-
 tion parisienne; alors il demanda dé-
 risoirement que désormais fût affichée
 à la porte l'opinion qu'on serait obligé
 d'avoir. Cette ironie lui attira une vive
 improbation; il sortit, et ne remit plus
 les pieds dans une assemblée si ouver-
 tement factieuse. Grégoire fut un des
 membres les plus laborieux de l'assem-
 blée constituante: président pendant
 six mois du comité des rapports, il en
 partagea les travaux avec quarante
 membres qui le composaient. Entre
 autres questions, il s'agissait de faire
 mettre en liberté quelques galériens de
 Fribourg, en Suisse, qui, en 1731,
 avaient pris part à l'insurrection du
 peuple contre ses magistrats; le curé
 d'Embermesnil fut chargé du rapport
 sur cette affaire; il fit adopter d'entraî-
 nement un décret qui défendit de rece-
 voir dans les bagnes de France aucun
 condamné par jugement étranger, et
 qui remit en liberté ces rebelles. Tan-
 dis que Grégoire s'emportait à la tri-
 bune nationale *contre les oligarques*
de tous les pays, et contre tous ces
brigands couronnés qui pressuraient
les peuples, il se sentait une prédilec-
 tion particulière pour les nègres de nos
 colonies, et c'était pour eux qu'il ré-
 servait sa charité. Aussi devint-il l'un
 des membres les plus actifs et le prési-
 dent de la société des *Amis des noirs*,

où figuraient Condorcet, Lafayette, Pé-
 thion, Robespierre, La Rochefoucauld,
 Brissot et Clavière. Il fit plusieurs rap-
 ports en leur faveur à l'assemblée: son
 avis était que les nègres et les mulâtres
 libres devaient être assimilés aux blancs
 pour les droits politiques et civils, et il
 publia successivement de nombreux
 écrits dans ce sens. Le sort des noirs
 l'occupa toute sa vie, et jusque dans
 ses derniers moments. Lorsque la con-
 stitution civile du clergé eut été décré-
 tée, le curé d'Embermesnil fut le pre-
 mier ecclésiastique qui prêta le serment;
 et il prononça dans cette circonstance
 un discours dont le but était d'entraî-
 ner la majorité du clergé. Il publia en-
 core dans le même but un écrit intitulé:
De la légitimité du serment, où se
 trouve un aveu remarquable: « Dans
 « cette constitution, j'en conviens,
 « l'autorité du pape n'est pas assez
 « prononcée. » Dans une des séances
 qui suivirent la prestation du serment,
 Grégoire parut de nouveau à la tribu-
 ne, pour établir par de nouvelles consi-
 dérations la légitimité du serment.
 Mais il fut interrompu par les vives
 réclamations qui s'élevèrent du côté
 droit. Le 18 janvier 1791, l'assem-
 blée choisit Grégoire pour son prési-
 dent. Un jour qu'en cette qualité
 il portait des décrets au roi pour en ob-
 tenir la sanction, on lui répondit qu'il
 était bien fâcheux qu'il vînt à une
 heure à laquelle le monarque était
 au conseil et ne pouvait donner au-
 dience. En sortant du château, le nou-
 veau président rencontra le duc de
 Liancourt, alors grand-maître de la
 garde-robe, à qui il exprima son indi-
 gnation de ce que le roi n'était pas ac-
 cessible au président de l'assemblée.
 Il retourna au château une heure
 après, et fut reçu avec tous les hon-
 neurs dus à ce titre. Mais cet esprit
 altier n'oublia point ce qu'il regardait
 comme un affront, et en quittant le fau-

teuil de la présidence, il recommanda à Mirabeau, son successeur, de ne pas laisser le pouvoir exécutif manquer au pouvoir législatif. Lorsque Louis XVI partit pour Varennes, Grégoire, nouvellement élu évêque de Loir-et-Cher, se hâta d'adresser à ses diocésains une circulaire fort énergique, pour les instruire de cet événement, et les exhorter à faire bonne contenance. Envoyé par l'Assemblée nationale aux Tuileries avec Camus, Liaucourt et Péthion, pour haranguer huit ou dix mille personnes qui s'y étaient réunies, « Qu'importe, leur dit-il, la fuite d'un « parjure dont on peut très-bien se « passer? souvenez-vous de ce que vous « fûtes le 14 juillet : allez dans vos « sections dire à vos concitoyens de « rester armés, fiers et tranquilles. » L'infortuné monarque ayant été ramené à Paris, l'évêque de Loir-et-Cher fut du nombre des membres que l'Assemblée constituante lui députa. Dans ses *Mémoires*, il s'exprime en ces termes sur ce sujet : « Lorsqu'on eut la simplicité de ramener le transfuge qu'il « fallait pousser hors de la frontière, « en lui fermant à jamais les portes « de la France, le peuple avait encore « le sentiment de sa dignité. Partout « on passait la voiture, défense était « faite de se découvrir.... Je fus du « nombre des députés qu'envoya l'Assemblée nationale au transfuge. » De retour au sein de l'Assemblée, Grégoire, que n'avait point eue la vue d'un roi malheureux et prisonnier dans son propre palais, attaqua l'inviolabilité de la personne royale. En conséquence, il demanda que Louis XVI fût mis en jugement. « Je conclus, dit-il en finissant, à ce que l'activité « soit rendue aux corps électoraux « pour choisir des députés, et qu'il « soit nommé une convention nationale qui jugera Louis XVI. » Ainsi c'est à Grégoire qu'appartient la pre-

mière idée de ce terrible procès. Lorsque l'Assemblée constituante eut déclaré sa mission terminée, Grégoire, après avoir publié une *Adresse à la seconde législature* pleine de ces idées démagogiques qui exaltaient alors toutes les têtes, quitta Paris et se rendit à Blois, chef-lieu du département de Loir-et-Cher. En vertu de la nouvelle constitution du clergé, ce département avait élu Grégoire pour son évêque, et il avait été sacré le 31 mars 1791. Le siège de Blois était alors occupé par M. de Thémines, prélat rempli de zèle et de courage, qui ne paraissait nullement disposé à céder sa place à un nouveau venu. En février 1791, après avoir prévenu les fidèles de son diocèse contre les innovations de l'Assemblée nationale, il était resté à Blois malgré l'élection de Grégoire. Mais, comme sa présence importunait les perturbateurs, on employa la terreur et les menaces pour l'éloigner. Un attroupement de séditieux se rassembla de nuit autour de sa demeure en proférant contre lui des cris de mort. Le lendemain, le directoire du département l'invita à *sortir, dans le jour de la ville de Blois, et dans deux jours, de l'enclave du département*. Forcé de céder à la violence, M. de Thémines se retira à Chambéry, d'où il publia, le 25 juin 1791, une lettre longue et motivée contre l'élection de Grégoire et contre ses adhérents. Grégoire signala son arrivée à Blois par des actes d'autorité : il publia une ordonnance qui défendait à tous les *chapelains, uumôniers, confesseurs de religieuses et autres ecclésiastiques, excepté aux curés et à ceux qui seraient munis d'une approbation spéciale de sa part, de dire la messe, confesser, prêcher, donner la communion dans les couvents de filles, etc.* C'est ainsi que celui qui avait tant déclamé contre le fantôme du despotisme épiscopal commençait

l'exercice de son autorité par tourmenter les consciences et tyranniser les religieuses (2). Il affecta cependant de faire en chaire l'éloge de M. de Thémines. En mars 1792, il fit célébrer à Blois un service funèbre en l'honneur de Simonneau, maire d'Estampes, tué dans une émeute. Le prélat constitutionnel monta en chaire et prononça un éloge funèbre qui a été imprimé, et qui porte l'empreinte d'une exaltation républicaine poussée jusqu'au délire : « Autrefois, disait-il, nos temples retentissaient de cantiques, lorsque, dans une guerre entreprise pour assouvir la luxure ou l'ambition d'un roi, quelques milliers d'hommes avaient été massacrés... Autrefois on ordonnait des prières publiques quand la fécondité d'une reine promettait à l'état un être de plus pour le dévorer, ou quand un bourreau du peuple, près de terminer sa carrière, craignait d'aller rendre compte auprès du Dieu du genre humain de ses attentats contre l'humanité. Autrefois on faisait l'éloge d'un haut et puissant seigneur ou prince immobile dans son cercueil, qui souvent n'avait été qu'un fainéant titré ou un brigand couronné..... Dans Simonneau, l'Homme-Dieu a trouvé un imitateur.... O Simonneau, sans doute du séjour éternel tu nous entends.... Dans chaque siècle, une centaine de brigands se relaie pour torturer l'humanité. Tour à tour ils se vautrent dans la fange de la luxure, ou se baignent dans le sang des nations... Aujourd'hui, c'est la guerre de la liberté, de l'égalité contre les privilèges, et c'est avec raison qu'on

« a crié : *La guerre aux tyrans, la paix aux nations*; à ceux-là, il faut lancer le tonnerre, à celles-ci, présenter l'olivier de la paix. Il s'agit d'exterminer le despotisme, d'anéantir son orgueil stupide, de purger la terre, de broyer ces monstres qui se disputent les lambeaux des hommes. Il faut que le sceptre des despotes s'incline avec respect devant la majesté nationale, sinon qu'il soit brisé sur leurs têtes, que les fragments soient jetés épars sur leurs tombeaux, et que le drapeau de la liberté soit planté sur le cadavre de la tyrannie... Oh! avec quelle joie je porterais ma tête sur le billot, si à côté devait tomber celle du dernier des tyrans! » On ne peut concevoir véritablement qu'un homme de sens ait pu tenir un pareil langage en chaire, et qu'après cela il ait vanté si souvent sa douceur et sa charité. Nommé président du conseil-général du département, Grégoire montra que son zèle patriotique ne s'était point refroidi. Sur sa demande, le conseil-général adressa à l'assemblée législative une réclamation vigoureuse contre les prétendus empiètements de la cour. La lecture de cette pièce causa dans l'assemblée une grande rumeur; les uns en voulaient l'insertion au procès-verbal, les autres s'y opposaient. Arriva la journée du 10 août : au reçu du paquet qu'apporta le courrier, l'évêque de Loir-et-Cher convoqua sur-le-champ les trois administrations du département, du district, et de la municipalité. Dans l'intervalle de leur réunion, il rédigea une réponse au président de l'assemblée législative, et une proclamation aux administrés, pour annoncer la suspension des fonctions royales. Il passa la nuit à faire composer, et à corriger les épreuves; le lendemain, la proclamation rédigée par l'évêque inonda le département. Son

(2) Voyez à ce sujet un écrit du temps intitulé : *M. Grégoire dévoué à la nation par les habitants du département de Loir-et-Cher*, in-8°. On y trouve des détails sur les premières démarches de Grégoire à Blois.

zèle ne s'arrêta pas là : aux actes civils il se hâta d'ajouter la pompe des cérémonies religieuses, et, par ses ordres, un service funèbre fut célébré dans la cathédrale pour les citoyens morts le 10 août à Paris. Il parcourut ensuite le département, et donna la confirmation dans beaucoup de paroisses. Le directoire de Loir-et-Cher ayant invité les membres du conseil épiscopal à omettre la fête de Saint-Louis, roi de France, patron du diocèse, ceux-ci en référèrent à leur évêque, et le prièrent de statuer sur une question aussi délicate. Grégoire fit une réponse aussi subtile que patriotique : « Si saint Louis était honoré comme « roi, sans doute il faudrait proscrire « des hommages qui seraient un crime « contre la patrie et la raison ; mais il « est honoré comme saint, et le direc- « toire du département a sagement agi « en se bornant à faire une invitation « sur un objet qui est hors de la com- « pétence de l'autorité civile. » Toutefois il croit devoir consentir à la suppression demandée par les motifs suivants : « Si tous les paroissiens, si « tous les diocésains étaient assez « éclairés, assez vertueux pour discer- « ner dans un individu le titre de roi « en y révéraient celui de saint, il n'y « aurait aucun inconvénient à ce que « la fête de Saint-Louis fût conservée « comme fête patronale : en réfléchis- « sant que la royauté doit être le plus « grand obstacle à la sainteté, ils fe- « raient un effort de charité pour « croire que dans un siècle d'ignorance et de préjugés, un homme vertueux a pu ne pas considérer la royauté comme un abus et même comme un crime. Mais je crains toujours qu'entre les fidèles une portion peu instruite, voyant la royauté et la sainteté accumulées dans le même homme, ne soit tentée d'identifier ou au moins de rapprocher

« ces deux extrêmes ; et, d'après « ces considérations, on peut, ce me « semble, se dispenser de célébrer « la fête d'un saint jadis roi, avec « cette pompe qui pourrait être encore un sujet de triomphe pour les royalistes et un talisman capable d'éblouir les peuples. » En septembre 1792, Grégoire, qui présidait les élections de Vendôme, fut nommé par le collège électoral de cette ville député à la Convention. Lorsque la vérification des pouvoirs fut terminée, on envoya à l'assemblée législative, présidée par François de Neufchâteau, une députation dont Grégoire fut l'orateur, pour annoncer que la Convention nationale s'était définitivement constituée. Les fonctions épiscopales n'avaient point refroidi le républicanisme de l'évêque de Loir-et-Cher ; la Convention le revit tel qu'il avait paru aux États-Généraux, et dès la première séance, il déclara à divers membres qu'il allait demander l'abolition de la royauté et la création de la république. Le comédien Collot-d'Herbois le prévint, et se borna à énoncer cette proposition. Mais Grégoire aussitôt s'élança à la tribune, et s'empressa d'en développer les motifs. « Certes, dit-il, « personne de nous ne proposera jamais de conserver en France la race « funeste des rois. Nous savons trop bien que toutes les dynasties n'ont jamais été que des races dévorantes qui ne vivaient que de chair humaine. Mais il faut pleinement rassurer les amis de la liberté. Il faut détruire ce talisman dont la force magique serait propre à stupéfier encore bien des gens. Je demande donc que, par une loi solennelle, vous consacriez l'abolition de la royauté. » Bazire crut entrevoir quelque danger à voter d'enthousiasme une proposition de cette importance. Mais Grégoire, moins modéré que Bazire, prit de

nouveau la parole pour le réfuter, et s'écria : « Eh ! qu'est-il besoin de discuter quand tout le monde est d'accord ? Les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique. Les cours sont l'atelier des crimes et la tanière des tyrans. L'histoire des rois est le martyrologe des nations. Dès que nous sommes également pénétrés de cette vérité, qu'est-il besoin de délibérer ? » Cette phrase emphatique, *l'histoire des rois est le martyrologe des nations*, devint fameuse dans ce temps de délire et de troubles. Plusieurs patriotes la prirent pour épigraphe de leurs écrits. Ce fut Grégoire qui rédigea le décret d'abolition de la royauté que la Convention prononça le 21 sept. 1792 ; et il nous apprend dans ses *Mémoires* qu'il en conçut pendant plusieurs jours un excès de joie qui lui ôta l'appétit et le sommeil. C'était peu pour les amis de la liberté nouvelle d'avoir anéanti la royauté, et décrété une république, il leur restait à se débarrasser de celui dont ils avaient renversé le trône. Grégoire, renouvelant avec encore plus de force sa motion de 1791, prononça, le 15 nov., un discours contre le malheureux prisonnier du Temple et contre la royauté : « Il y a seize mois aujourd'hui, s'écria-t-il, qu'à cette tribune j'ai prouvé que Louis XVI pouvait être mis en jugement. J'avais l'honneur de figurer dans la classe peu nombreuse des patriotes qui luttaient, mais avec désavantage, contre la masse des brigands de l'assemblée constituante... La royauté fut toujours pour moi un objet d'horreur ; mais Louis XVI n'en est plus revêtu. Je me dépouille de toute animadversion contre lui, pour le juger d'une manière impartiale ; d'ailleurs il a tant fait pour le

« mépris qu'il n'y a plus de place à la haine.... Rappelez-vous toutes ses perfidies, et voyez s'il n'a pas réduit l'art de la conspiration en système, et s'il ne fut pas toujours le chef des conspirateurs... Ce digne descendant de Louis XI venait, sans y être invité, dire à l'assemblée que les ennemis les plus dangereux de l'état étaient ceux qui répandaient des doutes sur sa loyauté. Il rentrait ensuite dans son tripot monarchique, dans ce château qui était le repaire de tous les crimes. Il allait avec sa Jézabel, avec sa cour, combiner et mûrir tous les genres de perfidie.... Quoi ! celui qui s'efforça sans cesse d'étouffer la liberté, de déchirer le sein de la patrie, d'affamer, d'égorger un peuple qui avait accumulé les honneurs sur sa tête..., cet homme eût été le roi de ce peuple généreux ! Non, il n'en fut jamais que le bourreau, et dès lors il est pour nous un prisonnier de guerre, il doit être traité comme un ennemi.... Est-il un parent, un ami des nos frères immolés sur la frontière ou dans la journée du 10 août qui n'ait eu le droit de traîner ce cadavre aux pieds de Louis XVI, en lui disant : Voilà ton ouvrage ? Et cet homme ne serait pas jugeable ! Législateurs, pourquoi donc êtes-vous ici ?... L'Histoire, qui burinera ses crimes, pourra le peindre d'un seul trait. Aux Tuileries, des milliers d'hommes étaient égorgés par son ordre (3) ; il entendait le canon qui vomissait sur les citoyens le carnage et la mort, et là il mangeait,

(3) Grégoire, qui ne cessa dans la suite de reprocher à ceux qu'il croyait ses ennemis des calomnies imaginaires, aurait bien dû se rappeler celle qu'il prononce ici contre Louis XVI, qui ne voulut pas, et ce fut un de ses torts, qu'une goutte de sang fut versée pour sa cause. Certes, s'il en eût été autrement, Grégoire n'eût jamais été comte ni sénateur !

« il digérait (4)!... Il importe au
 « bonheur, à la liberté de l'espèce
 « humaine que Louis soit jugé... La
 « raison approche de sa maturité; elle
 « sonne le canon d'alarme contre les
 « tyrans... Tous les monuments de
 « l'histoire déposent que les rois sont
 « la classe d'hommes la plus immo-
 « rale...; que cette classe d'êtres puru-
 « lents fut toujours la lèpre des gou-
 « vernements et l'écume de l'espèce
 « humaine... Je conclus à ce que
 « Louis XVI soit mis en jugement.»
 Ce discours valut à l'auteur d'être nom-
 mé, le jour même, président de la
 Convention, et il se vante, dans ses
Mémoires, d'avoir présidé la Con-
 vention en costume d'évêque. Le 24 no-
 vembre, répondant, en sa qualité de
 président, aux députés de la Savoie
 nouvellement conquise, il se fit encore
 applaudir par des tirades véhémentes
 contre la royauté. « Dès l'origine des
 « sociétés, dit-il, les rois sont en révolte
 « ouverte contre les nations; mais les na-
 « tions commencent à se lever en masse
 « pour écraser les rois... Les statues
 « des Capet ont roulé dans la pous-
 « sière; elles se changent en canon
 « pour les foudroyer, s'ils osaient se
 « relever pour lutter contre la nation.
 « Si quelqu'un tentait de nous impo-
 « ser de nouveaux fers, nous les bri-
 « serions sur sa tête. La liberté ne
 « périra chez nous que quand il n'y
 « aura plus de Français, et périssent
 « tous les Français plutôt que d'en
 « voir un seul esclave!» Quelques
 jours après, le 28 nov., le même ora-
 teur fit sur la réunion de la Savoie
 un rapport dont nous ne citerons que
 ces phrases : « Les peuples trouve-
 « ront toujours en nous appui et fra-
 « ternité, à moins qu'ils ne veuillent
 « remplacer des tyrans par des tyrans.

(4) Le roi, exténué de fatigue, prit un bouil-
 lon dans la loge du logographe, et c'est à
 cette action si simple que Grégoire donne une
 couleur si odieuse.

« Car, si mon voisin nourrit des ser-
 « pents, j'ai droit de les étouffer par
 « la crainte d'en être la victime....
 « Tous les gouvernements sont nos en-
 « nemis, tous les peuples sont nos
 « amis. Nous serons détruits, ou ils
 « seront libres. Ils le seront, et la
 « hache de la liberté, après avoir
 « brisé les trônes, s'abaissera sur la
 « tête de quiconque voudrait en ras-
 « sembler les débris.» La proposition
 de Grégoire sur la réunion de la Sa-
 voie fut adoptée, et il fut chargé, avec
 trois autres représentants, Hérault de
 Séchelles, Simon et Jagot, d'aller révo-
 lutionner ce pays, et d'y organiser le
 département du Mont-Blanc. Mais,
 avant son départ, ses vœux pour le
 procès de Louis XVI furent accom-
 plis. Le 3 déc., la Convention arrêta
 que ce prince serait jugé par elle. Ce
 fut donc pendant son absence qu'eut
 lieu ce fameux procès. Mais, de con-
 cert avec ses trois collègues, il écri-
 vit de Chambéry, à la Convention, le
 14 janvier 1793, cette lettre que
 nous copions dans ses *Mémoires* :
 « Nous apprenons par les papiers pu-
 « blics que la Convention doit pro-
 « noncer demain sur Louis Capet.
 « Privés de prendre part à vos délibé-
 « rations, mais instruits par la lecture
 « réfléchie des pièces du procès, et par
 « la connaissance que chacun de nous
 « avait acquise depuis long-temps des
 « trahisons non interrompues de ce roi
 « parjure, nous croyons que c'est un
 « devoir pour tous les députés d'an-
 « noncer leur opinion publiquement,
 « et que ce serait une lâcheté de pro-
 « fiter de notre éloignement pour nous
 « soustraire à cette obligation. Nous
 « déclarons donc que *notre vœu est*
 « *pour la condamnation de Louis*
 « *Capet, par la Convention, sans ap-
 « pel au peuple.* Nous proferons ce
 « vœu dans la plus intime conviction,
 « à cette distance des agitations où la

« vérité se montre sans mélange, et
 « dans le voisinage du tyran pié-
 « tais. » Grégoire s'est défendu dans
 la suite d'avoir voulu la mort du roi,
 et il affirme dans ses *Mémoires* qu'il
 fit retrancher le mot à mort, que ses
 collègues voulaient ajouter au mot *con-*
damnation. A quoi donc voulait-il que
 Louis XVI fût condamné? Il répond
 dans un écrit publié sous le nom de Moy-
 se, évêque constitutionnel du Jura, et in-
 séré dans les *Annales de la Religion* (de
 Desbois), tome XIV, qu'il voulait que
 Louis XVI fût condamné à vivre.
 Mais on ne condamne point à vivre;
 il n'y a pas besoin pour cela de con-
 damnation. Moïse alléguait un pas-
 sage du discours de Grégoire, pronon-
 cé à la Convention le 15 novembre
 1792 : « Et moi aussi, je repousse la
 « peine de mort, et, je l'espère, ce
 « reste de barbarie disparaîtra de
 « nos lois. Il suffit à la société que le
 « coupable ne puisse plus nuire. As-
 « similé en tout aux autres criminels,
 « Louis Capet partagera le bienfait de
 « la loi, si vous abrogez la peine de
 « mort. Vous le condamnerez alors à
 « l'existence, afin que l'horreur de ses
 « forfaits l'assiège sans cesse, et le pour-
 « suive dans le silence de la solitude. »
 Mais, dans ce passage même, Grégoire
 ne parle pas formellement contre la
 mort de l'accusé. Il dit que Louis par-
 tagera le bienfait de la loi, si on
 abroge la peine de mort. Mais si on
 n'abroge pas la peine de mort, Louis,
 qui est assimilé en tout aux autres
 criminels, doit subir le même sort
 qu'eux. Or, au mois de janvier 1793,
 quand Grégoire écrivit sa lettre, la
 peine de mort n'avait pas été abrogée,
 et il le savait bien. L'appel au peuple
 était invoqué pour sauver Louis; pour-
 quoi donc le repoussait-il? Grégoire,
 dit-on, avait en horreur la peine de
 mort : cette horreur ne l'avait pas em-
 pêché pourtant d'écrire cette lettre

confidentielle à M. M***, comman-
 dant de bataillon à Blois, le 8 octobre
 1792 : « Brave commandant, votre
 « lettre prouve, ce dont je n'ai jamais
 « douté, un civisme courageux qui ne
 « respire qu'après l'occasion de se
 « déployer... Nos armes ont le plus
 « grand succès, et franchement je se-
 « rais bien fâché que vous et votre ba-
 « taillon ne fussiez pas au feu. Tachez
 « de nous envoyer un jour en don
 « patriotique quelque tête d'un
 « Condé, d'un d'Artois, d'un Bruns-
 « wick... etc. (5). » Au surplus, Gré-
 goire a pris lui-même la peine d'éclair-
 cir la question, et de mettre dans le
 plus grand jour son sentiment sur la
 mort de Louis XVI. Il a composé
 en l'an II, après la mort du roi, un
 petit écrit intitulé : *Essai historique*
et patriotique sur les arbres de la li-
berté, Paris, in-24 de 68 pag. Dans
 cet écrit, il rappelle plusieurs fois la
 fin tragique de Louis XVI, sans la
 moindre improbation, et même dans
 ses *Mémoires* il pousse le scrupule jus-
 qu'à n'oser pas prétendre émettre une
 opinion sur ceux qui ont voté la
 mort de Louis XVI; « ils remplis-
 « saient, dit-il, la pénible fonction de
 « jurés de jugement, et je dois croire
 « qu'ils ont suivi le vœu de leur con-
 « science. » Il s'explique plus nette-
 ment encore dans son *Essai sur les*
arbres de la liberté : « Tout ce qui
 « est royal, y lit-on, ne doit figurer
 « que dans les archives du crime. La
 « destruction d'une bête féroce, la
 « cessation d'une peste, la mort d'un
 « roi sont pour l'humanité des mo-
 « tifs d'allégresse. Tandis que par des
 « chansons triomphales nous célébrons
 « l'époque où le tyran monta sur l'é-
 « chafaud, l'Anglais avili porte le deuil
 « anniversaire de Charles I^{er}, l'Anglais

(5) Cette lettre se trouve dans le *Journal des*
Débat, 25 sept. 1819. L'original existait alors
 chez M. Pardessus, notaire à Blois.

« s'incline devant Tibère et Séjan...
 « Ah! que les patriotes anglais ne se
 « découragent point; qu'ils aient une
 « marche intrépide et concentrée. La
 « massue de la vérité est entre leurs
 « mains. Avec elle ils terrasseront les
 « brigands de la cour de Saint-James,
 « et planteront sur les cadavres san-
 « glants de la tyrannie, l'arbre de la
 « liberté, qui ne peut prospérer s'il
 « n'est arrosé du sang des rois...
 « La main impure de Capet avait
 « déshonoré un arbre planté dans le
 « jardin national, au nom de la li-
 « berté qu'il voulait assassiner; la Con-
 « vention a autorisé à le renverser...
 « Alors les peuples courent aux ar-
 « mes pour exterminer jusqu'au der-
 « nier rejeton de la race sanguinaire
 « des rois... Aristogiton, que Thu-
 « cydide et Lucien nous peignent
 « comme le plus pauvre et le plus ver-
 « tueux de ses concitoyens, comme un
 « vrai sans-culotte, de concert avec
 « son ami Harmodius, tua le Capet
 « d'Athènes, le tyran Pisistrate, qui
 « avait à peu près l'âge et la scéléra-
 « tesse de celui que nous avons ex-
 « terminé (6). » Cependant Grégoire,
 remplissait en Savoie la mission pour
 laquelle il avait été député par la Con-
 vention. Non content d'y proclamer la
 liberté, il voulut aussi que cette contrée
 goûtât les douceurs de la constitution
 civile du clergé, déjà pourtant mourante
 en France. Il y avait en Savoie quatre
 sièges épiscopaux: il les supprima de
 son autorité et sans aucun décret de

l'assemblée. A leur place il créa un
 nouveau siège pour tout le département
 du Mont-Blanc. A force de sollicita-
 tions, l'évêque député trouva un prêtre
 qui voulut bien accepter cet évêché de
 formation nouvelle et arbitraire. Ce
 n'était pas même ici la puissance civile
 qui établissait ce siège, comme avait
 fait, en 1790, l'assemblée constituante;
 c'était un particulier sans aucun pou-
 voir à cet égard, qui prétendait ôter à
 des évêques vivants leur juridiction et
 leurs droits. Panisset, curé d'Albigny,
 se prêta pourtant au désir du réforma-
 teur, et fut élu évêque du Mont-
 Blanc (7). De Chambéry, Grégoire fit
 paraître un opuscule par lequel il invi-
 tait les *Valaisans à secouer le joug*
de leurs oligarques. Il publia aussi
 dans les deux langues italienne et fran-
 çaise une brochure pour dissiper les
 inquiétudes répandues au-delà des Al-
 pes sur le sort de la religion. La Con-
 vention nationale ayant décrété la réu-
 nion du comté de Nice et de la princi-
 pauté de Monaco, sous le nom de
département des Alpes maritimes,
 le réformateur de la Savoie reçut or-
 dre de s'y rendre pour l'organiser. Il
 parut un moment à l'armée des Alpes
 que commandait Kellermann. Au camp
 de Brau, au-dessus de Sospello, on le
 vit parcourir à cheval et en habit violet
 les rangs des divers bataillons, et les ha-
 ranguer même. Revenu à la Convention,
 il publia le rapport de sa mission. Le
 7 nov. 1793, Gobel et d'autres évêques
 conventionnels abdicèrent ou abjurèrent
 leur caractère sacerdotal. On pres-
 sait l'évêque de Loir-et-Cher de les imi-
 ter; sur l'invitation du président, il monta
 à la tribune pour s'expliquer à ce sujet,
 et prononça un discours qu'il assure

(6) M. Beuchot, annonçant dans le *Journal de la Librairie* une nouvelle édition de cet *Essai*, dit qu'il tient de Grégnire une note ainsi conçue : « D'autres écrits de M. Grégoire ont été altérés par des commis des bureaux de la Convention, parce que l'auteur, trop occupé pour corriger les épreuves, leur laissait ce travail; et comme plusieurs avaient une tête effervescente et des opinions exagérées, ils y ont intercalé leurs idées. De ce nombre est l'*Essai sur les arbres de la liberté*, où se trouvent des phrases que M. Grégoire désavoue. » On appréciera la valeur de ce désaveu bien tardif.

(7) Panisset signa la rétractation de ses erreurs le 22 février 1796, déclarant renoncer à son titre d'évêque du Mont-Blanc et se conformer en tout aux jugements du saint-siège sur la constitution civile du clergé. Cette déclaration fut publiée dans les journaux.

avoir été rapporté infidèlement par les journaux du temps. Suivant leur version, il se serait tiré avec adresse d'un pas difficile; au lieu que, suivant la sienne, son discours serait un acte de courage. Il rapporte ce discours dans son *Histoire des sectes religieuses*, tome I^{er}, où nous le copions: « J'en-
« tre ici n'ayant que des notions très-
« confuses sur ce qui s'est passé avant
« mon arrivée. On me parle de sacri-
« fices à la patrie, j'y suis accoutumé.
« S'agit-il d'attachement à la cause de
« la liberté? mes preuves sont faites
« depuis long-temps. S'agit-il du re-
« venu attaché aux fonctions d'évê-
« que? je l'abandonne sans regret.
« S'agit-il de religion? cet article est
« hors de votre domaine, et vous n'a-
« vez pas le droit de l'attaquer. J'en-
« tends parler de fanatisme, de supers-
« tition Je les ai toujours
« combattus; mais qu'on me définisse
« ces mots, et l'on verra que la su-
« perstition et le fanatisme sont diamé-
« tralement opposés à la religion. . . .
« Quant à moi, catholique par con-
« viction et par sentiment, prêtre par
« choix, j'ai été désigné par le peuple
« pour être évêque; mais ce n'est ni
« de lui ni de vous que je tiens ma
« mission (8). J'ai consenti à porter
« le fardeau de l'épiscopat dans un
« temps où il était entouré d'épines.
« On m'a tourmenté pour l'accepter,
« on me tourmente aujourd'hui pour
« me forcer à une abdication qu'on ne
« m'arrachera pas. Agissant d'après
« les principes sacrés qui me sont
« chers, et que je vous défie de me ra-
« vir, j'ai tâché de faire du bien dans
« mon diocèse, je reste évêque pour
« en faire encore. J'invoque la liberté
« des cultes. » Cette version est-elle
véritable, c'est ce que nous n'osons

décider. Nous faisons preuve d'impar-
tialité en la rapportant de préférence.
Pendant la terreur, Grégoire s'occupait
surtout de l'instruction publique; il
était rapporteur du comité de ce nom
dans la Convention, et fit en cette qua-
lité une multitude de rapports, dans
l'un desquels il proposa divers moyens
pour faire disparaître les idiomes et
les patois, et universaliser la langue
française; il composa aussi plusieurs
écrits pour encourager l'agriculture.
Il contribua beaucoup à la conserva-
tion des livres et des manuscrits des
bibliothèques, et à celle des monu-
ments. Des hommes de lettres furent
chargés de diverses commissions lit-
téraires, et ils échappèrent ainsi aux
sanglantes persécutions de cette épo-
que. Plus tard, Grégoire publia
trois rapports sur les destructions opé-
rées par le *vandalisme*, mot nou-
veau dont il dota la langue. Il fut
un des fondateurs du *Bureau des*
longitudes, et concourut à l'établisse-
ment du *Conservatoire des arts*
et métiers et de l'*Institut national* (9), dont il fut un des premiers

(9) C'est dans le titre X de la constitution de l'an III, art. 298, qu'il est dit qu'il y aura un Institut national pour toute la république, et c'est dans le titre IV de la loi du 3 brumaire an IV sur l'*instruction publique*, rendue sur le rapport de Grégoire, que l'Institut se trouva organisé. L'idée première lui en appartient donc, et il avait pour ce corps une tendresse de père. Il prenait soin de faire parvenir à tous les membres correspondants tout ce qui s'y imprimait, discours, rapports, mémoires, allocutions funèbres, tout enfin. Il en envoyait des exemplaires aux hommes savants de tous les pays qui n'étaient point correspondants, non seulement en Europe, mais dans les colonies, en Amérique et en Asie. Il dépensait beaucoup d'argent pour cette correspondance, et on ne peut nier que l'Institut de France n'ait dû sa précoce célébrité aux soins ignorés que s'est donnés Grégoire. Je dis ignorés parce qu'ils l'étaient en France; mais ils ne l'étaient pas dans l'étranger. La seule fois que j'ai été voir l'abbé Grégoire pour lui demander sa voix, afin d'entrer dans la classe d'histoire et de littérature de l'Institut dont il était membre, je le trouvai entouré de plusieurs savants étrangers illustres qui étaient alors à Paris; je nommerai entre autres Fabroni. Grégoire était en correspon-

(8) De qui donc Grégoire tenait-il sa mission ne l'ayant jamais reçue de l'Église? Voilà un aveu bien remarquable dans la bouche d'un chef de l'église constitutionnelle.

membres, lui qui avait voté pour la suppression des académies. Après la terreur, l'évêque de Loir-et-Cher parla plus d'une fois en faveur de la liberté des cultes. Lors de l'insurrection du 20 mai (2 et 3 prairial an III), il se prononça pour des mesures sévères, et dit *qu'en révolution frapper vite et fort était un grand moyen de salut*. Quand la constitution de l'an III eut été établie, Grégoire passa au conseil des Cinq-cents, et y siégea jusqu'à la fin. Mais ce qui tient surtout une grande place dans sa vie, c'est le zèle et l'activité qu'il déploya pour soutenir l'ordre de choses établi par l'assemblée constituante sur les affaires de l'église. Quoique la constitution civile du clergé ne fut plus loi de l'état, et que le gouvernement ne la reconnût plus, il entreprit, après la terreur, de relever et de soutenir un édifice qui s'écroulait de toutes parts. On forma à Paris, en 1795, une espèce de comité dit des *évêques réunis*, où siégeaient avec lui trois autres de ses collègues, Saurine, Desbois et Royer. Grégoire, l'âme de ce comité, nouait ou entretenait de tous côtés des correspondances, sollicitait ses confrères de reprendre leurs fonctions, ranimait l'aideur de leur clergé, faisait tenir des synodes et publiait de nombreux écrits pour la défense de ses principes. Un des plus puissants moyens qu'il imagina, ce fut l'établissement d'un journal qui, sous le titre

dance avec tons. J'y vis aussi des séminaristes de Saint Sulpice: la conversation roula sur la théologie; elle fut intéressante. Grégoire, si virulent dans ses écrits, était l'homme le plus doux, le plus tolérant dans la discussion. J'ai souvent eu avec lui des entretiens dans la bibliothèque de l'Institut. On pouvait soutenir les thèses les plus contraires à ses opinions religieuses et politiques, sans paraître le contraire, sans qu'il y mit aucune chaleur. Il s'exprimait bien, avait une mémoire sûre et prompte, une instruction très-variée, très-étendue, mais le jugement faux. Son amabilité était si grande, et sa conversation si instructive, qu'on ne pouvait alors s'empêcher d'oublier ce qu'il avait etc.

W—A.

d'*Annales de la religion*, avait pour but de soutenir l'église constitutionnelle. Ce journal commença en mai 1795, et dura jusqu'en 1803; il eut successivement plusieurs rédacteurs, mais Grégoire fut celui qui y fournit le plus d'articles. Ecrivain laborieux, infatigable, il avait sans cesse la plume à la main, pour la défense de sa cause. Le 15 mars 1795, les *Réunis* publièrent une lettre encyclique adressée à leurs confrères; ils y donnaient une déclaration de leur foi, et recommandaient la formation des *presbytères*, c'est-à-dire, d'un conseil de prêtres destiné à soulager l'évêque dans l'administration de son diocèse, et à gouverner pendant la vacance du siège. Le 15 décembre de la même année, ils publièrent une seconde lettre encyclique. C'était comme un nouveau code par lequel on voulait remplacer la constitution civile du clergé. Cette seconde épître encyclique offre une singularité remarquable. Jusque-là les évêques constitutionnels avaient toujours pris le nom du département dont ils étaient évêques; c'était l'esprit et la lettre de la constitution civile décrétée en 1790. Mais alors ils changèrent de titre, et prirent celui des évêques dont ils avaient usurpé les sièges. Ainsi l'évêque de Loir-et-Cher ne s'appela plus que l'évêque de Blois, et quand il eut donné sa démission, il signa toujours et jusqu'à la fin de sa vie, *Grégoire, ancien évêque de Blois*. Son zèle ne se refroidit pas sous le Directoire, et, malgré les entraves que lui imposait un gouvernement ombrageux et fort peu religieux, il s'éleva *contre la translation du dimanche au décadi*, dans une petite brochure qu'il publia à ce sujet. En 1796, il fit une nouvelle visite dans son diocèse, et en publia la relation. L'année suivante, il fit célébrer dans toutes les églises constitutionnelles de son département la fête séculaire de

la fondation du diocèse de Blois , érigé sous Louis XIV en 1697. Cette même année , se tint par ses soins un concile appelé national , dont l'ouverture se fit le jour de l'Assomption. On accorda aux curés le même droit de vote qu'aux évêques. L'attachement aux formes antiques , dont Grégoire parlait tant , demandait que les prêtres fussent exclus , ou n'eussent pas voix délibérative ; mais l'intérêt du parti exigeait le contraire. Le 24 sept. , il y eut une session publique , dans laquelle on proclama un plan de pacification avec ceux que le concile appelait *dissidents*. Il était dit dans ce plan qu'on ne pouvait traiter ni avec les évêques sortis de France , ni avec ceux qui y étant restés n'avaient pas prêté le serment prescrit : autant dire qu'on ne voulait traiter avec personne. Dans l'intervalle de cette session à la suivante , l'évêque de Loir-et-Cher fit plusieurs rapports , et présenta entre autres un *compte rendu* des travaux des évêques réunis. Il parla de la persécution qu'il avait essayée , et se félicita d'avoir eu le bonheur de *souffrir pour le nom de Jésus* ; il ne dit point en quelle occasion. Mais tandis qu'il exaltait son parti , il faisait de violentes sorties contre les prêtres in-scrémentés *qui avaient fait rétrograder la nation vers le moyen-âge* ; contre la bulle *Auctorem fidei* , contre l'inquisition , contre l'autorité temporelle des papes. « Comment corriger les abus , s'écriait-il , tant que le « successeur de saint Pierre , pauvre , « sera le successeur temporel de la « grandeur des Césars ? » On appréciera l'à-propos de ce langage , si l'on se rappelle que le souverain pontife , vieillard sans défense , était alors menacé par les armées républicaines , et par la haine du Directoire que présidait le théophilanthrope La Revellière. Le rapporteur s'étendit beaucoup sur sa cor-

respondance avec les églises étrangères. En effet , il écrivait de tous côtés pour ranimer ses partisans ou pour en augmenter le nombre ; il adressait *au grand-inquisiteur d'Espagne une lettre* , dans laquelle il lui *faisait honte* de ses fonctions. Par ses soins on répandit dans la Péninsule , paisible alors à côté de tous nos déchirements , une foule d'écrits contre le saint-siège. Oubliant que dans un rapport antérieur il avait engagé le concile à interdire à vie tous les ecclésiastiques qui conseilleraient ou fomenteraient la guerre civile , il avertit les catholiques irlandais qu'ils pouvaient légitimement réclamer par la force l'exercice de leurs droits politiques. Il termina son rapport en faisant espérer à ses collègues l'ébranlement du monde politique et une secousse générale qui allait faire crouler l'inquisition et le despotisme. Lorsque les troubles eurent éclaté d'une manière si désastreuse à Saint-Domingue , Toussaint-Louverture avait écrit à Grégoire pour lui demander un nombre suffisant d'ecclésiastiques religieux et républicains. Cette demande au concile fut le sujet d'un rapport sur l'érection de nouveaux sièges dans les colonies. On y envoya Mauviel avec trois autres prêtres. Le concile se sépara le 12 décembre , après avoir publié des décrets sur les élections des évêques. Mais l'heure du repos ne sonnait jamais pour Grégoire ; il continua de travailler pour sa cause avec une ardeur infatigable , et d'envoyer dans les pays étrangers une foule d'écrits contre la cour de Rome. C'est surtout dans l'Italie qu'il comptait des adhérents et de chauds amis tels que Ricci , ancien évêque de Pistoie , Ser-rao , Solari , Degola. En 1800 , se tint à Bourges un nouveau concile dont Grégoire dirigea toutes les opérations ; il y fit proclamer un hommage solennel à la révélation , et prononcer anathème à la *théophilanthropie*. C'est à cette

époque qu'il composa une *Histoire de la théophilanthropie*, qui fut traduite en allemand par un professeur de Gœttingue, Heindlin, et imprimée à Hanovre, 1806, in-8°. Il l'inséra plus tard dans son *Histoire des sectes religieuses*. Le 19 juin 1801, jour de l'ouverture d'un second concile national à Paris, l'évêque de Loir-et-Cher prononça un long discours qu'il commença en prenant la défense de la philosophie, et en parlant avec attendrissement de la caducité des trônes et du courage des fondateurs de la liberté. De là, tombant sur les papes pour lesquels il ne savait pas dissimuler son antipathie, il couvrit d'éloges les hommes qui, dans ces derniers temps, avaient partagé ses sentiments contre le saint-siège, Van-Espen, Giannone, Hontheim, Pereira, Trauttmansdorf, Le Plat, Tamburini. Ardent républicain, il voulut prouver par les canons son dogme favori de la souveraineté du peuple. Dans les sessions du 3 et du 5 juin, il fit un rapport sur la liturgie. Content d'étaler le fruit de ses lectures et de montrer son érudition et sa critique, il disserta longuement sur plusieurs usages attribués à différentes églises, et, ramassant à ce sujet des anecdotes vraies ou fausses, il s'appesantit sur des détails frivoles, s'éleva sur des pratiques singulières, et ne montra qu'une envie immodérée de critiquer et de faire rire, jusqu'à scandaliser ses propres confrères. Toujours préoccupé de ses plans de réforme, il voulait que l'administration des sacrements se fit en français, et peut-être que si on l'eût écouté nous aurions eu dès-lors une *église française comme en 1830*; mais la plupart de ses collègues repoussèrent cette innovation. Le concile se passait dans ces inutilités, lorsque le 13 août, les pères apprirent qu'une convention avait été signée entre le pape et le premier con-

sul. Ils reçurent en même temps l'ordre de se séparer. Le lendemain Grégoire fit un très-long rapport sur les travaux des Réunis ou plutôt sur les siens. Il parla des persécutions auxquelles le clergé constitutionnel était en butte sous le gouvernement directorial. Il assura que les constitutionnels n'avaient jamais usé que de charité avec le clergé insermenté; mais en même temps il mit sur le compte de ce clergé proscrit, déporté, fugitif, et sans cesse menacé de la mort, tous les crimes possibles et jusqu'à l'assassinat d'un constitutionnel tué en Bretagne, lors des troubles de cette province. Il donna des larmes au sort de Naples *retombé dans les fers après l'aurore d'une si belle révolution*. Il engagea ses collègues, en finissant, à continuer d'avoir à Paris, malgré les changements qui allaient avoir lieu, une *agence chargée d'entretenir avec les églises étrangères une correspondance nécessaire pour se maintenir contre les entreprises du curialisme*. Il fut chargé lui-même de ce soin et du dépôt des archives constitutionnelles. La dernière séance du concile se tint le 16 août. Bonaparte, dit-on, avait consulté Grégoire sur le projet de concordat qu'il méditait, et sur les moyens de rapprocher les esprits en France. Sur son invitation, l'évêque de Loir-et-Cher se rendit plusieurs fois à Malmaison, et, dans des conversations prolongées, il eut tout le loisir de lui développer son système sur l'église constitutionnelle. Il lui présenta plusieurs mémoires sur l'état actuel de cette église et sur l'esprit religieux qui l'animait. Son avis était que, dans la bulle projetée, on n'insérât pas la clause que le pape *ratifie, approuve ou sanctionne* la vente des biens ecclésiastiques, ce qui, selon lui, aurait blessé la souveraineté nationale; mais seulement qu'il reconnût la légitimité

de cette opération. Il parla fortement contre la politique de la cour de Rome, et insista sur l'élection des pasteurs par le clergé et par le peuple. Mais Bonaparte comprit qu'il n'y avait aucune conciliation avec de semblables idées, et, mieux conseillé, il signa avec Pie VII le concordat de 1801. Bientôt après, on adressa à tous les évêques constitutionnels, de la part du pape, une circulaire pour demander leurs démissions. Grégoire y fit une réponse insérée dans le tome XIV des *Annales de la religion*. Il protestait dans sa lettre de démission qu'il ne cesserait point de considérer son élection comme ayant été légale et légitime. Il adressa en même temps aux fidèles et au clergé du diocèse de Blois une lettre *pastorale* d'adieux. Lorsque Pie VII vint à Paris, l'ancien évêque de Loir-et-Cher fut prévenu d'honnêtetés et de visites par deux ecclésiastiques de sa suite, l'abbé Testa et Devoti, archevêque de Carthage et secrétaire des brefs aux princes. Devoti vint le voir fréquemment. Ce prélat désirait qu'il fit une visite au pape ; mais Grégoire montra un attachement opiniâtre à ses sentiments, et déclara qu'il persistait dans le serment prêté à la constitution civile du clergé. Ayant remarqué que, dans les lettres que le prélat italien lui adressait, il écrivait *au sénateur* et non à *l'évêque*, un jour que l'archevêque de Carthage lui avait adressé une lettre comme sénateur pour obtenir une entrevue, il répondit que le sénateur serait absent, qu'il ne trouverait que l'évêque. Emery, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, le ministre de la police, le cardinal Fesch, lui proposèrent vainement d'avoir une entrevue avec le pape. Il y mit pour condition d'être reçu, non comme sénateur, mais comme évêque, et d'avoir avec lui quelqu'un qui pût certifier ses discours et sa

conduite, ajoutant que, si l'on osait tirer de cette visite une induction contre l'immutabilité de ses principes, à l'instant il reprendrait la plume pour démentir cette imposture. Et l'affaire en resta là. Par le concordat, la carrière ecclésiastique de Grégoire se trouvait terminée; mais son existence politique devint très-brillante. Après le 18 brumaire, il était entré au nouveau corps législatif, et en janvier 1800 il en fut nommé président. Sur la fin de 1801, il fut présenté par le corps législatif, le tribunal et le sénat pour faire partie de ce dernier corps. Bonaparte ne se décida à le nommer que sur des demandes réitérées trois fois, et seulement pour ne pas paraître résister aux deux premiers corps de l'état. Grégoire devint donc sénateur, puis comte de l'empire, membre de l'Institut et de la Légion-d'Honneur. Fort attaché à son titre d'évêque, par une contradiction singulière avec ses idées républicaines d'égalité, il aimait à se faire appeler *monseigneur*. Sa susceptibilité très-ombrageuse à cet égard lui fit même un jour refuser par écrit une invitation à dîner chez le cardinal Caprara, parce qu'elle était adressée au *sénateur* et non à *l'évêque*. Il aurait bien désiré paraître au sénat, et dans les cérémonies publiques, avec le costume d'évêque; mais il fut toujours contraint d'y assister avec le plumet, l'épée au côté et le reste du costume sénatorial. Dans l'intervalle de la paix d'Amiens, Grégoire entreprit un voyage en Angleterre en 1803 : il parut à Londres en costume d'évêque, et dans ses *Mémoires* il se félicite d'avoir été le seul qui ait osé se montrer en habit violet dans le parc de Saint-James, depuis l'expulsion des Stuarts. L'année suivante, il voyagea en Hollande et en Allemagne. Lors de son arrivée à Amsterdam, les Israélites de cette ville l'entourèrent

de leurs hommages empressés, le priant d'assister à leurs cérémonies religieuses, et de visiter leurs synagogues. On y chanta des hymnes à sa louange. Sa qualité et son costume de prêtre chrétien rendaient un peu embarrassants ces témoignages d'affection de la part de ces religionnaires étrangers, et le mettaient lui-même dans une assez bizarre position; mais il s'en tira très-bien, à ce qu'il crut, au moyen de ses idées de charité et de fraternité universelle envers tous les hommes. A son arrivée à Seezen, où se trouvait un collège pour les enfants israélites, il fut successivement harangué en latin et en français par les élèves juifs, qui ensuite exécutèrent en musique une pièce de vers composée en son honneur. Sous le consulat, et pendant l'empire, Grégoire fit quelques voyages en Lorraine. Dans une de ses visites aux lieux qui lui rappelaient les premiers souvenirs d'enfance, il érigea de modestes tombeaux à ses parents, ayant bien soin de mettre que ces tombeaux avaient été érigés par *H. Grégoire, ancien évêque de Blois*. Dans plusieurs de ses notes, il parle avec attendrissement de sa mère; il aime à se rappeler les soins qu'elle lui prodigua pendant son jeune âge. De retour à Paris, il y fut du petit nombre de ceux qui s'efforçaient encore de lutter contre le despotisme impérial : opposition d'ailleurs fort timide, et qui se bornait à des votes secrets; il n'eût pas été prudent d'offenser un homme irritable et violent. Toujours attaché à la république, Grégoire avait voté contre l'élevation du premier consul à l'empire, et contre la loi du divorce. Il refusa les billets qui lui furent offerts pour assister à la cérémonie du mariage. Les *Mémoires* de Grégoire nous ont conduits jusqu'en 1808; il les termina le 23 avril de cette année. La nouvelle édition des *Ruines de Port-Royal*, qu'il mit au jour en 1809,

déplut à Napoléon, et il fut défendu à l'auteur de paraître aux Tuileries à la réception du premier jour de l'an. Le sénateur fut obligé d'écrire une lettre soumise et conjura ainsi l'orage. L'année suivante, il voulut publier la première édition de son *Histoire des sectes religieuses au XVIII^e siècle*; mais le préfet de police défendit de mettre cet ouvrage en vente, et il ne put paraître qu'en 1814. Dans les dernières années de l'empire, Grégoire et quelques-uns de ses amis et de ses collègues formaient des réunions secrètes où l'on s'entretenait des affaires publiques, et où l'on songeait aux moyens de briser le joug impérial; ils rédigèrent même, chacun de son côté, des actes de déchéance motivés, et il avait été résolu que, l'occasion se présentant, celle des rédactions qui serait approuvée recevrait la publicité. Une note de 1814, trouvée dans les papiers de Grégoire, dit : *Depuis deux ans j'avais préparé un projet de déchéance*. On trouva aussi, dans ses papiers, un brouillon qui porte en marge ces mots : *Déchéance, mon projet*, mais dont la rédaction ne peut pas être portée plus haut qu'aux premiers mois de 1814. Il pensait qu'une révolution intérieure, en présence de l'ennemi, réveillerait chez le peuple français l'élan et l'enthousiasme révolutionnaire de 92. Le projet de déchéance est une diatribe véhémement contre Napoléon. *Il y est accusé de perfidie, de parjure et de cruauté. Son ambition est la plus effrénée qui ait désolé le monde. Son élévation au trône impérial a été proposée par l'adulation, proclamée par la bassesse. Il a surpassé de beaucoup tous les Attila par l'effusion du sang humain; les malheureuses mères n'enfantent plus que pour fournir des victimes à sa férocité. L'acceptation reçue des mots machiavélisme, des-*

potisme, tyrannie, ne présente que les éléments informes de la science infernale dont il a perfectionné la théorie et la pratique. Grégoire terminait par un appel au peuple, par la déclaration de la déchéance de Napoléon, et en votant des remerciements solennels aux puissances alliées, dont le courage a soustrait la nation au joug de la tyrannie. A mesure que la puissance de Napoléon s'affaiblissait, la minorité opposante du sénat se recrutait de quelques membres. Au mois de mars 1814, elle se composait d'une vingtaine de sénateurs. Il y eut alors plusieurs réunions chez Lambrechts, et une dernière le 30 mars, où le général Beurnonville ayant laissé échapper ces mots : « Comment le « sénat pourra-t-il exister sans tête ? » Grégoire lui fit cette brusque répartie : « Voilà bien quatorze ans qu'il existe « sans cœur. » La déchéance fut enfin prononcée au sénat ; non point la déchéance courageuse d'un trône encore debout, mais quand l'empereur abattu avait cessé d'être redoutable. Lorsqu'il s'agit dans le sénat de rappeler au trône la branche aînée des Bourbons, Grégoire proposa que l'on se bornât à déclarer que la nation française choisissait pour chef un membre de l'ancienne monarchie. Il apposa, comme les autres, sa signature à l'acte du 6 avril. Mais il publia ensuite une brochure qui fut réimprimée jusqu'à quatre fois dans l'espace de quelques semaines, sous ce titre : *Dé la constitution française de l'an 1814*. Dans ce petit écrit, l'auteur s'élève avec force contre cette constitution ; il proclame de nouveau le principe de la souveraineté du peuple ; il enseigne que *rois, princes, tous délégués du peuple, sont responsables, et en cas de besoin destituables*. Quand Louis XVIII se rendit à Notre-Dame pour entendre le *Te Deum*, Grégoire assista

à cette cérémonie en costume de sénateur ; mais, n'ayant pas été compris dans la liste des nouveaux pairs, il rentra dans la vie privée avec une pension de vingt-quatre mille francs. Napoléon ne l'appela pas davantage dans sa chambre des Cent-jours, malgré les efforts du ministre Carnot, qui, à plusieurs reprises, porta son nom sur la liste des candidats. L'ancien sénateur de l'empire, continuant son rôle d'opposition, comme avant 1814, s'inscrivit sur les registres de l'Institut, le seul corps dont il fit encore partie, *contre l'acte additionnel*, et motiva son refus de le signer. Il écrivit à la chambre des représentants pour demander l'abolition de la traite des noirs. Délaisse par l'empire, Grégoire le fut encore par la restauration. On l'élimina même de l'Institut en 1816 ; et le paiement de sa pension d'ancien sénateur fut suspendu pendant quelque temps. Sans doute la restauration ne croyait rien devoir à celui qui avait proposé à la Convention de mettre Louis XVI en jugement, et qui avait voté *sa condamnation sans appel au peuple*. Cependant elle continua de lui payer le traitement d'ancien sénateur, et l'on dit que ce fut l'empereur Alexandre qui plaïda pour lui. Grégoire ne cessa de se plaindre et de réclamer *ce qui lui était dû pour deux ou trois mois dont il n'avait rien perçu*. Dans son codicile, il fonda des legs sur cette prétendue dette de l'état envers lui. A l'époque du concordat de 1817, il fit paraître son *Essai sur les libertés de l'église gallicane*, et renouvela dans cet ouvrage ses déclamations accoutumées contre la cour de Rome. En 1819, ses amis l'engagèrent à se mettre sur les rangs pour entrer à la chambre des députés, et le parti révolutionnaire ou libéral trouva moyen de le faire élire dans le département de l'Isère. Cette élection excita

une grande rumeur dans le public. Dans les feuilles périodiques et dans la chambre, elle donna lieu à une vive discussion. Le rapporteur Becquey demanda qu'elle fût annulée par le motif que le département avait élu un étranger, quoiqu'il n'en eût pas le droit, d'après le texte même de la charte; mais Lainé fut d'avis d'annuler l'élection pour cause d'indignité. La discussion devint orageuse, et le tumulte qui s'éleva dans la chambre fut tel que le président d'âge, Anglès, se vit obligé de se couvrir, et d'ordonner à l'assemblée de se retirer pendant une heure dans ses bureaux. Quelques amis officieux profitèrent de cet intervalle pour aller trouver Grégoire, et pour le supplier de ne pas s'exposer lui et ses amis à un cruel affront; mais il refusa opiniâtrement de donner la démission qui lui était demandée, et qui aurait fermé toute discussion. A la reprise de la séance, Lainé au milieu des cris tumultueux de la gauche, développa sa proposition. Benjamin Constant lui repliqua en jurant la chambre d'écarter la question d'indignité. M. de La Bourdonnaye vota pour que Grégoire fût chassé comme indigne. Manuel excita de violents murmures en voulant l'excuser comme ayant *seulement adhéré à la mort de Louis XVI*. La chambre se récria surtout contre ce mot : *seulement!* M. de Corbière demanda que l'élection fût déclarée nulle comme injurieuse à la royauté. Le comte de Marcellus parla avec beaucoup de force, et réclama contre une élection si scandaleuse. Après bien des débats tumultueux, la question fut ainsi posée: *que ceux qui ne veulent pas de M. Grégoire se lèvent!* L'exclusion de Grégoire fut prononcée à une immense majorité, et le résultat proclamé aux cris réitérés de *vive le roi!* Ainsi se termina cette séance, une des plus orageuses qu'on eût vues depuis

long-temps. Grégoire publia sur cette affaire deux *lettres aux électeurs de l'Isère*, l'une du 28 septembre, et l'autre du 1^{er} janvier suivant. « Je déclare à mes calomnieateurs, dit-il dans une autre lettre, que je les traînerai nominativement au tribunal de l'histoire et de la postérité, dont je ne crains pas le jugement. » A la même époque il faisait imprimer, sous le nom de *Chronique religieuse*, un journal d'opposition, rédigé dans le même esprit que les *Annales* de Desbois, dont il a été parlé plus haut. Ce journal parut de 1818 à 1821, et la collection en forme 6 vol. in-8^o. Ceux qui y travaillaient avec lui étaient Debertier, ancien évêque de l'Aveyron, le président Agier, le pair de France Lanjuinais, et l'abbé Orange, qui avait été rédacteur des *Annales*. En 1822, Grégoire abdiqua, par une lettre imprimée, le titre de commandant de la Légion-d'Honneur. On avait voulu l'astreindre à prendre un nouveau brevet; il aimait mieux renoncer à son titre. Sa lettre est adressée au maréchal Macdonald, et porte la date du 19 nov. L'auteur s'y plaint vivement des traverses et des calomnies auxquelles, dit-il, il était en butte; il s'y montre toujours fort sensible à l'exclusion prononcée contre lui par la chambre. Durant les années qui s'écoulèrent jusqu'à la révolution de juillet 1830, Grégoire vécut dans l'isolement, abandonné de presque tous ses anciens amis, comme il s'en plaint dans son testament. Le principal travail qui occupa ses dernières années fut le remaniement complet de son *Histoire des sectes religieuses*; il y incorpora plusieurs de ses anciennes publications, et y ajouta des développements considérables. Cinq volumes de cet ouvrage ont paru du vivant de l'auteur: on avait promis une introduction, et un sixième volume qui pro-

bablement ne verraient pas le jour. Grégoire salua d'abord la révolution de 1830 avec empressement; après un bannissement de quinze ans, il revit ses confrères de la Convention rappelés en France « Une heure de sainte « jouissance, dit son biographe H. Car- « not, fut réservée au vieillard qui « avait survécu à tant d'orages : il put « embrasser quelques-uns de ses an- « ciens amis : mais combien d'autres, « que son regard chercha vainement, « manquaient à cette fête de famille ! » Grégoire s'empessa d'écrire à Lafayette pour le féliciter du rôle qu'il jouait à cette époque. Il sentit renaître son ancienne vigueur, et, reprenant la plume sur les matières politiques, il publia des *Considérations sur la liste civile*, ouvrage qu'il a vendu au profit des blessés de juillet. Mais la joie que lui causa la catastrophe qui précipitait les Bourbons du trône fut de courte durée. Il y eut une chambre des pairs, et les noms de Sieyès, de Thibaudeau, de Grégoire n'y figurèrent point. Deux académies demandèrent la rentrée des anciens *exclus*, comme un droit, et M. Guizot, alors ministre, osa répondre qu'elle pouvait les réélire successivement, lorsque des places deviendraient vacantes, mais que l'ordonnance d'exclusion ne serait point rapportée. On vantait alors les *beaux jours de 89*, mais on se gardait bien de ramener sur la scène politique ceux qui avaient le plus figuré dans cette première révolution. Ce procédé parut une ingratitude à ce qui restait des acteurs de cette époque; Grégoire surtout y fut très-sensible. Les déceptions politiques qui se succédèrent avec tant de rapidité mirent le comble à sa tristesse: un chagrin rongeur s'empara de lui, dit Carnot, et détruisit en peu de mois ses forces qui lui avaient permis jusqu'alors de se livrer à des travaux assidus. Le mal moral rendit incurra-

ble un mal physique dont il souffrait depuis long-temps. Sentant sa fin approcher, il se confessa au prêtre auquel il s'adressait habituellement, l'abbé Evrard, de la paroisse Saint-Séverin, et témoigna le désir que les sacrements lui fussent administrés par le curé de sa paroisse, l'Abbaye-aux-Bois. Celui-ci vint en effet accompagné de son vicaire, et lui demanda la rétractation de son serment à la constitution civile du clergé. En vain le bon curé déploya tout son zèle auprès du malade, en vain l'archevêque de Paris lui écrivit à ce sujet une lettre pleine de modération; on ne put obtenir de Grégoire mourant aucun acte de soumission et de repentir. Il répondit à l'archevêque par une lettre dans laquelle, loin de désavouer sa conduite passée, il protestait hautement de son adhésion constante au schisme de l'église constitutionnelle. Grégoire, s'obstinant à refuser une rétractation prescrite pour sa réconciliation avec l'église, les sacrements durent lui être refusés. L'abbé Baradère lui donna de sa main la communion en viatique. Ce même abbé alla solliciter l'abbé Guillon, nommé évêque de Beauvais, de lui administrer les derniers sacrements; et l'abbé Guillon vint en effet lui administrer l'extrême-onction, à l'insu de l'archevêque et du curé de la paroisse. Grégoire dans ses derniers moments pensait à *ses chers noirs* pour lesquels il avait tant écrit pendant toute sa vie. Il voulait qu'on envoyât des livres de théologie à Haïti. On l'entendit plusieurs fois s'écrier : *pauvres Haïtiens!* Après ces dernières paroles, il perdit connaissance. Son agonie fut longue et pénible; elle dura trois jours; il expira le samedi 28 avril 1831. Le dimanche son corps demeura exposé toute la journée; le lendemain le convoi se rendit à l'église de l'Abbaye-aux-Bois, escorté d'une foule de républicains,

parmi lesquels on comptait plusieurs députés et des décorés de juillet. Le clergé de la paroisse s'était retiré de l'église pour obéir aux ordres de l'archevêque de Paris, qui, conformément à la discipline ecclésiastique, avait dû lui refuser les honneurs de la sépulture. D'un côté, l'autorité civile avait pris, de longue main, des mesures pour trouver des prêtres dociles à ses volontés. On faisait valoir la nécessité de prévenir de grands troubles. Que n'avait-on pas à craindre, disait-on, d'un parti nombreux et hardi, qui se souciait peu des cérémonies de l'église, mais qui voulait honorer dans la personne de Grégoire la révolution et la république, dont il avait été un des plus chauds partisans? Ne verrait-on pas se renouveler la scène de Saint-Germain-l'Auxerrois? Des prêtres furent donc sollicités de prêter leur ministère: la messe fut célébrée par l'abbé Grieu, assisté de deux autres prêtres. L'église était tendue de noir, et un catafalque y était érigé; on ne manqua pas d'y mettre les insignes épiscopaux. A midi et demi, le convoi se dirigea vers le cimetière du Mont-Parnasse. Alors des jeunes gens dételèrent les chevaux, et traînèrent le corbillard jusqu'au cimetière. On soupçonna que leur enthousiasme n'était pas tout-à-fait gratuit. Il y eut six discours prononcés sur la tombe par MM. Duplès, Thibaudeau, Isambert, Crémieux, Raspail et Laroche. Celui de Thibaudeau commence d'une manière remarquable: « Grégoire, s'écria-t-il, mon collègue, mon ami, « mon honorable complice..., tu as « vécu fidèle à la révolution. » Ainsi Grégoire reçut sur sa tombe de la part de ses amis un éloge qu'il repoussait comme une calomnie. Vivant, il avait fait du bruit, il était tout simple qu'il en fit aussi à sa mort. Dans son testament, Grégoire déclare qu'il mourra

bon catholique, bon républicain; il désavoue ce qui pourrait être répréhensible dans ses écrits. Du reste, ce testament montre un attachement opiniâtre à l'église constitutionnelle. Il prend des précautions pour en conserver les archives. Ses legs indiquent toutes ses préoccupations. Il fonde des messes, mais à condition qu'on les dira pour *M. Grégoire, ancien évêque de Blois*, sans quoi le legs sera nul; il met la même condition à des legs pour la cathédrale de Blois et pour les hôpitaux de Blois et de Sens. Ces legs furent refusés. Grégoire destinait, à la cathédrale de Blois, sa crose, ses mitres, son rituel et ses bréviaires; mais l'évêque actuel et le chapitre de la cathédrale repoussèrent ces dons, le prélat par une lettre très-forte et bien motivée du 6 juillet 1831, le chapitre par une délibération non moins précise. On y montrait que Grégoire n'avait jamais pu porter le titre d'évêque de Blois et l'on y protestait contre ses prétentions à cet égard. Grégoire légua en outre mille francs pour fonder un prix sur la question suivante: « Les nations avancent beaucoup plus en lumière, en connaissances qu'en morale pratique: recherche les causes et les remèdes de cette inégalité dans leurs progrès. » L'Académie française a accepté ce legs, et le prix qu'elle a mis au concours sera décerné dans sa séance publique de 1839. Il nous reste maintenant à parler des ouvrages de Grégoire. Les principaux, outre ceux que nous avons cités, sont: I. *Mémoire en faveur des gens du sang mêlé de Saint-Domingue et des autres îles françaises de l'Amérique*, 1789, in-8°. II. *Motion en faveur des juifs, et sur l'admission de leurs députés à la barre de l'Assemblée nationale*, 1789, in-8°. III. *Opinion du citoyen Grégoire, concernant le jugement de Louis XVI*,

le 15 novembre 1792. IV. *Système de dénomination topographique*, 1794, in-8°. V. *Dessèchement des marais, défrichements et plantations, observations sur le rapport du comité d'agriculture, nouveaux développements sur l'amélioration de l'agriculture par l'établissement de maisons d'économie rurale* (6 brumaire an II), in-8°. VI. *Instruction sur les semailles d'automne adressée aux citoyens cultivateurs, le 2^c. primidi de brumaire an II*. VII. *Apologie de Barthélemi de Las-Casas, évêque de Chiappa, 1802*, in-8°. VIII. *De la littérature des Nègres, ou Recherches sur leurs facultés intellectuelles, leurs qualités morales, et leur littérature, 1802*, in-8°. IX. *Observations critiques sur le poème de M. Joël Barlow (the Columbiad), 1809*, in-8°. X. *De la domesticité chez les peuples anciens et modernes, 1814*, in-8°. XI. *Réponse aux libellistes, 1814*, in-8°. XII. *Homélie du citoyen cardinal Chiaramouti, évêque d'Imola, Paris, 1814*, in-8°. XIII. *De la traite et de l'esclavage des noirs, par un ami des hommes de toutes les couleurs, 1815*, in-8°. XIV. *Des garles-malades, 1818*, in-8°. XV. *Recherches historiques sur les congrégations hospitalières des frères pontifes ou constructeurs de ponts, 1818*, in-8°. XVI. *Manuel de piété à l'usage des noirs et des gens de couleur, 1818*, in-12. XVII. *Essai historique sur l'état de l'agriculture en Europe, au XVI^e siècle*, in-12, en tête de la nouvelle édition d'Olivier de Serres. XVIII. *Essai historique sur les libertés de l'église gallicane, 1818*, in-8°. XIX. *De l'influence du christianisme sur la condition des femmes, 1821*, in-8°. XX. *Observations critiques sur l'ouvrage de M. de Mais-*

tre, de l'église gallicane, 1821, in-8°. XXI. *Des peines infamantes à infliger aux négriers, 1822*, in-8°. XXII. *Considérations sur le mariage et sur le divorce, adressées aux citoyens d'Haïti, 1823*, in-12. XXIII. *De la liberté de conscience et de culte à Haïti, 1824*, in-12. XXIV. *Essai sur la solidarité littéraire, entre tous les savants de tous les pays, 1824*, in-8°. XXV. *Histoire des confesseurs des empereurs et des rois, 1824*, in-8°. XXVI. *De la noblesse de la peau ou du préjugé des blancs contre la couleur des Africains et celle de leurs descendants noirs et sang-mêlé, 1826*, in-8°. XXVII. *Histoire du mariage des prêtres en France, particulièrement depuis 1789, 1826*, in-8°. XXVIII. *Mémoires de Grégoire, ancien évêque de Blois, précédés d'une notice historique sur l'auteur, par M. Carnot, 1837*, 2 vol. L'éditeur a ajouté au second volume deux ouvrages inédits : l'un est une *Histoire de l'émigration ecclésiastique*, pleine d'anecdotes que l'auteur a recueillies sur les bruits les plus vagues, sur les autorités les plus suspectes, sur des ouï-dire fugitifs; aussi est-elle précédée de cette singulière note: « Avant « d'imprimer cet ouvrage, il importe « de rectifier ou supprimer certains « faits désavantageux à quelques per- « sonnes sur lesquelles j'ai été invo- « lontairement induit en erreur. » En attendant les vérifications qu'il eût été d'ailleurs très-difficile de faire, l'ouvrage est imprimé; on sent dès lors quelle confiance il doit inspirer. Le second a pour titre: *Révolte du clergé dissident contre le concordat*. Les écrits de Grégoire offrent en général absence de goût, de critique et de méthode; l'exagération et le néologisme y dominent. L'auteur y parle trop de lui-même; il proteste de sa

charité à l'égard de ses ennemis, il répète sans cesse qu'il leur pardonne, mais dans le même temps il leur prodigue les épithètes les plus injurieuses et les accusations les plus flétrissantes. Quant à ses mœurs, elles ont toujours paru irréprochables. Sa conduite était régulière. Il affectait de conserver un grand extérieur ecclésiastique; il pratiquait même chaque jour, à sa manière, plusieurs exercices de piété.

D—B—N et P—C—T.

GRÉGORIO (ROSARIO), archéologue, naquit à Palerme en 1753. Après avoir terminé ses études, il entra dans l'état ecclésiastique, et fut bientôt nommé professeur de théologie au séminaire de sa ville natale. Tout en remplissant honorablement ces fonctions il cultivait avec une ardeur infatigable l'archéologie, science pour laquelle il avait un goût décidé. Il lut, dans les séances d'une société littéraire de Palerme, un grand nombre de mémoires sur les antiquités de la Sicile, sur ses premiers habitants, sur la domination des Normands (*Voy.* ROGER, XXXVIII, 402); mais il ne regardait ces premiers essais que comme des matériaux pour un plus grand ouvrage, et ne les fit jamais imprimer. En 1781, le gouvernement ayant ordonné l'ouverture des tombes royales érigées dans la cathédrale de Palerme, chargea Grégorio de surveiller cette opération et de donner une relation descriptive et détaillée de tout ce que ces anciens monuments funèbres présenteraient d'intéressant pour la science et pour l'histoire, commission dont il s'acquitta de manière à justifier le choix qu'on avait fait de lui. S'étant appliqué à l'étude de la langue arabe, il découvrit l'imposture littéraire de Vella (*Voy.* ce nom, XLVIII, 88), qui faisait imprimer aux frais de l'état une prétendue correspondance diplomatique entre les émirs de la Sicile et les

califes d'Égypte. Il se livra lui-même à de savantes recherches sur la domination des Arabes dans sa patrie, se procura des extraits de documents historiques très-précieux, conservés dans les bibliothèques de l'Escorial et de Paris, et les publia en arabe et en latin, avec des notes. Dacier, dans son *Rapport* sur les progrès de l'histoire et de la littérature ancienne, donne de grands éloges au savant sicilien. Grégorio, nommé, vers 1789, professeur de droit public à l'université de Palerme, ne prit possession de cette chaire, qui venait d'être fondée, qu'après s'être préparé à ce haut enseignement par cinq années de travail et d'études. Dans l'intervalle, il mit au jour, avec des remarques, d'anciennes chroniques jusque-là inédites: enfin il fit paraître une introduction servant de programme à son cours qu'il ouvrit alors, et dans lequel il déploya les talents d'un savant publiciste. Ses connaissances étaient aussi profondes que variées. Tous les ans, malgré ses occupations multipliées, il insérait dans l'annuaire de la cour, imprimé à Palerme, quelques dissertations littéraires, historiques, géographiques relatives à la Sicile, et que l'abbé Scina a réunies en un volume après la mort de l'auteur. Il composa même, en langue grecque, plusieurs épigrammes qu'on trouve dans un recueil de pièces consacrées à célébrer la naissance du prince héréditaire des Deux-Siciles. Grégorio mourut à Palerme en 1809. Il était chanoine de la cathédrale et avait reçu le titre d'historiographe du roi. On a de lui, entre autres ouvrages: I. *De supputandis apud Arabos siculo temporibus*, Palerme, 1786, in-4°. II. *Rerum arabicarum, quæ ad historiam siculam spectant, ampla collectio*, ibid., 1790, in-fol. III. *Bibliotheca scriptorum qui res in Sicilia gestas sub Aragonum imperio retulere: accedunt diplomata ad jus*

publicum sicutum imperantibus Aragonensibus pertinentia, *ibid.*, 1791-92, 2 vol. in-fol. IV. *Abrégé de l'histoire de Sicile, époque fabuleuse; — Des colonies qui virent s'établir en Sicile; — Le siècle d'Héron et de Gélon*, opuscules écrits en italien, ainsi que les ouvrages suivants. V. *Introduction à l'étude du droit public sicilien*, Palerme, 1794, in-8°. VI. *Considérations sur l'histoire de Sicile, depuis le temps des Normands jusqu'à présent*, *ibid.*, 1806-1816, 7 vol. in-8°, dont les quatre premiers furent imprimés du vivant de l'auteur. C'est le chef-d'œuvre de Grégorio et, l'on peut dire, le fruit des études de toute sa vie. Les antiquités, l'histoire, la jurisprudence, les coutumes des diverses époques y sont traitées avec autant d'érudition que de goût et même d'élégance. Lorsque cette œuvre capitale fut sur le point d'être publiée, la censure l'examina scrupuleusement, dans la crainte qu'il ne s'y rencontrât quelques principes révolutionnaires; mais, sous ce rapport, elle n'y trouva rien à reprendre. On dit seulement qu'elle effaça certaines expressions, par exemple, le mot notables (*notabili*), que l'auteur avait souvent employé et qui pouvait rappeler la fameuse assemblée des notables convoquée en France, et qu'elle changea le titre primitif de *Droit public sicilien* en celui de *Considérations sur l'histoire de Sicile*. Mais l'ouvrage, quel que soit son titre, n'en est pas moins recommandable. VII. *Discours concernant la Sicile, avec la relation de l'état dans lequel ont été retrouvées les tombes royales à Palerme*, ouvrage posthume, Palerme, 1821, 2 vol. in-8°. VIII. Plusieurs *Mémoires* sur des antiquités historiques, recueillis et publiés en 1821, 2 vol. in-12. P—RT.

GRÉGORY (JOSEPH-ANTOINE de), comte de Marcorenigo, fils de l'a-

vocat collégial et vice-auditeur de guerre, naquit à Crescentino, dans le Vercellais, le 2 juillet 1687 (1). Il suivit la carrière de son père, et en 1713, après avoir pris le doctorat en droit civil et canonique à l'université de Turin, il fut nommé par le conseil municipal juge dans sa patrie, d'après l'usage de ce temps-là, afin de le dédommager de ses frais d'études; il devait cependant être assisté dans le prononcé des jugements par le doyen des avocats du pays. Le duc de Savoie, Victor-Amédée II, étant venu visiter les fortifications de Crescentino et la citadelle de Verrue, si célèbre pendant la guerre de 1705, de Grégory, à la tête de la municipalité, complimenta ce prince, qui, charmé de l'esprit du jeune docteur, lui donna un emploi à Turin; et, lorsqu'il eut été mis en possession du royaume de Sicile, par le traité d'Utrecht (1713), il l'envoya dans cette île avec la qualité de vice-auditeur-général de guerre, et secrétaire des requêtes de sa majesté. Mais les événements politiques ayant forcé Victor-Amédée à échanger la couronne de Sicile contre celle de Sardaigne, de Grégory revint en Piémont, et fut nommé, en 1721, juge-mage dans la vallée de Lucerne, où il sut par sa prudence apaiser les dissensions religieuses. De la carrière judiciaire, il fut appelé en 1730 aux places administratives par le roi Charles-Emmanuel, successeur de Victor-Amédée. Il remplit d'abord les fonctions de premier officier des finances. Dans un rapport au roi, il démontra la nécessité, après la création de l'académie des nobles, d'établir aussi un

(1) C'est de cette famille que sortoit Grégorio de Gregory, savant imprimeur à Venise dans le XVIII^e siècle. En 1567, un autre Grégorio de Gregory était membre de l'administration de Crescentino; et dans le XVII^e siècle, Pierre-Antoine et Jean-Laurent de Gregory frères prirent part à la guerre de la régence sous le prince Thomas de Savoie-Carignan (*Foy. CARIGNAN*, t. IX, 166, note 2).

collège pour recevoir les jeunes gens qui faisaient leurs études à l'université royale, et en 1730, le collège royal dit des Provinces fut ouvert, et 300 élèves y furent admis. C'est de là que sont sortis beaucoup d'hommes célèbres. Pendant la guerre de 1733, il fut nommé intendant de l'armée, puis de la maison du roi en 1736, et enfin intendant-général des finances du royaume en 1740 (2). Le roi le créa comte en 1751, et lui fournit les fonds nécessaires pour acheter le fief de Marcorengo. En 1731, le comte de Grégoire avait rédigé un *Projet pour une nouvelle fabrication des monnaies, attendu l'augmentation des matières d'argent*. En 1740, il écrivit sur *le moyen propre à procurer des pûtes d'argent, et sur les inconvénients de confier la fabrication de la monnaie à des entrepreneurs qui s'enrichissent aux dépens de l'état*. En 1744, il présenta un *Projet sur l'utilité d'employer les forçats à la lanterne des moulins de la monnaie, à la place des chevaux*. Enfin, il donna en 1756 son *Avis sur le système qu'il convient d'adopter pour la valeur des monnaies*. Dans cet écrit il opinait pour la pureté des matières or, argent et cuivre, pour l'abolition des monnaies de billon qu'il est aisé de falsifier au préjudice de l'état, et pour la division décimale, déjà en usage à Rome et à Naples, et adoptée maintenant presque partout. Ce système était contraire à l'opinion du comte Bogini (*Voy. ce nom, IV, 673*), ministre de la guerre, qui voulait des écus de 3 et 6 francs, et des pièces moindres et plus fortes relatives. Par suite de ce dissentiment, le comte de Grégoire fut mis à la retraite, mais

(2) En même temps que le comte de Grégoire était ministre à Turin, le marquis de Grégoire de Squillace était ministre des finances à Madrid. Il résulte d'une lettre de celui-ci, du 22 juillet 1755, adressée à Turin, que les deux familles ont une même origine.

on lui conserva ses appointements de 7,000 francs dont il jouit jusqu'à sa mort, arrivée le 8 février 1770, dans le sein de sa nombreuse famille, à Crescentino, qui, par ses soins, fut élevé au rang de ville. P—RT.

GREGORY (CHARLES-EMMANUEL de), fils aîné du comte Joseph-Antoine, naquit à Crescentino en 1713. Il fit ses premières études sous la direction de son père, et à l'âge de seize ans il fut reçu dans l'ordre des frères mineurs de Saint-François de cette ville. Après avoir étudié à Turin, il fut lecteur de théologie à Fano, puis nommé vicaire-général de tous les couvents du Piémont, et en 1781 consultant du saint-office et directeur de la bibliothèque de son couvent à Turin, où il mourut le 14 janvier 1789. On a de lui : 1° *L'Autichità di Crescentino*, Turin, 1770, in-8°, ouvrage où il démontre que cette ville était l'ancienne *Urbs Quadranta* dont parlent les itinéraires et d'Anville dans sa géographie. II. *La vie du très-glorieux apôtre saint Thomas*, Turin, 1781, in-4°. III. *Mémoires historiques sur l'ancien couvent de Saint-François à Crescentino*, manuscrit. IV. *Mémoires pour servir à l'histoire de l'origine de la maison de Savoie*, manuscrit conservé dans les archives du roi. Il était très-fort pour la rédaction des inscriptions latines, et possédait ce laconisme et cette précision qu'on doit trouver dans cette sorte de composition, et en 1762, à l'occasion de la fête séculaire en l'honneur du patron de la ville, saint Crescentin, martyr, après avoir composé toutes les inscriptions nécessaires à la solennité, il fit l'anagramme suivant : *Crescentinus pro Christo*. — *Pro cunctis intercessor*. Le père de Grégoire était en correspondance avec Alfio, Denina et autres savants, et la bibliothèque de son couvent a été enrichie par ses

soins de livres choisis. — GRÉGORIO (Jean-Dominique de), chevalier de Marcorengo, frère du précédent, né à Turin le 27 décembre 1731, étudia le droit civil et canonique, et reçut le bonnet de docteur à l'université royale en 1754. Appelé à l'état ecclésiastique, il fut admis dans la congrégation des oratoriens de Saint-Philippe, à Turin, où il s'acquittait de ses devoirs avec une régularité exemplaire. Un riche Irlandais se présenta un jour à la porte du couvent, et demanda qu'on lui fit connaître les réglemens et le local de la congrégation, disant qu'il avait déjà visité plusieurs communautés religieuses et qu'il voulait en établir une dans son pays. Le P. Jean-Dominique, avec un autre collègue, accompagna le voyageur dans toutes les salles, et lui indiqua les articles de la règle; l'Anglais paraissait très-satisfait; il était sur le point de se retirer, lorsque, se rappelant qu'il n'avait pas vu la chambre de la prison, il demanda où elle était. Le P. de Grégorio répondit : « Monsieur, vous êtes précisément à la porte de la prison; car les liens de notre institution sont la charité et l'amour de la règle; et, quand ces liens sont brisés, un petit billet donne congé à l'individu; il passe par cette porte : voilà de quelle manière nous l'emprisonnons. » Le voyageur irlandais fut tout étonné de cette réponse. « Je vois, dit-il, que votre réglement est le meilleur, et je vais l'adopter. » De Grégorio publia, sous le nom académique de *Basilio Grazioso*, deux centuries de fables morales, Turin, 1770 et 1776, 2 vol. in-12, ouvrage qui lui valut le titre d'Ésope italien que lui donna le savant Denina dans ses *Lettres brandebourgeoises*. La suppression des ordres religieux dans le Piémont, en 1801, l'affligea beau-

coup. Il mourut en juin 1802, à Turin, après avoir légué sa bibliothèque à son neveu, le sénateur de Grégorio dont l'article suit. — GRÉGORIO (Jean-Laurent de), fils du comte Jérôme et petit-fils du ministre dont l'article précède, naquit à Turin en 1746. Il fut élevé dans l'académie des nobles avec le poète Alfieri, et il prit le doctorat en droit en 1768. Instruit par de profondes études et par des voyages en France, en Angleterre et en Allemagne, il vivait dans sa patrie où il cultivait les sciences physiques (1), lorsqu'en 1801 il fut nommé préfet du département de la Stura; en 1803, sénateur à Paris, et en 1815, décoré de la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur par Louis XVIII avec une pension de 8,000 fr., dont il jouit jusqu'à sa mort, arrivée à Turin en avril 1817. La statistique de son département, publiée à Cuneo, a servi de modèle par sa clarté et par sa simplicité. Il était ami de La Place, de Lagrange et de l'abbé Denina, bibliothécaire de Napoléon. Le sénateur Abrial fit insérer dans le *Constitutionnel* du 2 mai 1817 un Eloge de Grégorio. P—RT.

GRÉGORIO (JACQUES), médecin écossais, fils de Jean Gregory, professeur de médecine à Edimbourg, naquit à Aberdeen en 1753, et y fit ses premières études. Il alla suivre les cours de médecine de l'université d'Edimbourg, où il fut reçu docteur en 1774 et soutint une thèse intitulée : *Dissertatio de morbis cæli mutatione medendis*. L'année suivante, il fit des voyages en France, en Hollande, en Italie. De retour en Écosse, il fut nommé professeur de médecine théorique à Edimbourg; et en 1790 il succéda à Cullen dans la chaire de médecine pratique. Comme il était doué

(1) En 1784, après l'invention des aérostats par Montgolfier, il fut un des premiers, dans sa patrie, à lancer un ballon, aux grands applaudissemens du public.

d'une élocution facile et d'une mémoire très-heureuse, et comme il joignait à ces avantages une instruction solide dans les sciences et les lettres, ses leçons furent très-suívies. Dès l'année 1777, il avait été agrégé au collège des médecins d'Edimbourg, plus tard il en fut président. Il se montra toujours très-opposé à la révolution française et à ses principes. En 1797, quand son pays fut menacé d'une invasion, il prit les armes et devint même capitaine d'une compagnie de volontaires. En 1817, il fut nommé correspondant de l'Institut de France (académie des sciences); il mourut en avril 1821. Ses ouvrages sont : I. *Conspectus medicinarum theoreticarum, ad usum academiarum*, Edimbourg, 1776-1782, 2 vol. in-8°, édit. augmentée, Edimbourg, 1788. Ce livre, qui contient la physiologie, la pathologie et la thérapeutique générales, a été très-souvent réimprimé en Angleterre. La 8^e édition a paru en 1829. Il a été aussi réimprimé deux fois à Venise, puis traduit en anglais, et cette traduction a eu plusieurs éditions; la dernière est de 1823. Enfin, il en a paru une traduction allemande, Leipzig, 1784, 2 vol. in-8°. On y trouve les doctrines du solidisme de l'école d'Edimbourg; il est écrit dans un latin pur, correct et d'une élégance très-remarquable. II. *Philosophical and literary essays*, Edimbourg, 1792, 2 vol. in-8°. III. *Memorial to the managers of the royal infirmary of Edinburgh*, Edimbourg, 1801, in-4°; *ibid*, 1803, in-8°. IV. *Narrative of his conduct towards the royal college of physicians of Edinburgh, etc.*, Edimbourg, 1809, in-4°. Gregory est encore auteur d'un écrit sur la théorie du verbe. Il a publié l'ouvrage de son père, intitulé *Legs d'un père à ses filles* (Voy. GRÉGORY (Jean), XVIII, 439), et a donné une édition de la Médecine

pratique de Cullen, accompagnée de notes. On assure qu'il a laissé des manuscrits qui se trouvent dans la bibliothèque de la société médico-chirurgicale de Londres. G—T—R.

GRENAILLES (FRANÇOIS DE CHATONNIÈRE DE), l'un des plus féconds écrivains du XVII^e siècle, naquit en 1616, à Uzerche, petite ville du Limousin. Il nous apprend lui-même que dans sa première jeunesse, se croyant de la vocation pour la vie monastique, il était entré dans un couvent à Bordeaux; mais il ne tarda pas à s'enfuir du cloître, et vint à Paris où il publia dans l'espace de quelques années une prodigieuse quantité de livres. Deux ouvrages oubliés maintenant, mais qui jouissaient alors d'une grande vogue, devinrent ses modèles. C'étaient *l'Honnête homme* de Faret et *l'Honnête femme* du P. Bosc. Grenailles à son tour donna *l'Honnête fille*, *l'Honnête garçon* et *l'Honnête veuve*. Malgré le peu d'accueil que le public fit à toutes ses insipides productions, l'auteur, se flattant sans doute que la postérité lui rendrait plus de justice, fit graver son portrait et l'entoura d'une devise dans laquelle il se promet l'immortalité (1). Ce qui peut diminuer le ridicule de ce trait de jactance, c'est qu'il n'avait alors que vingt-quatre ans. Il sut gagner les bonnes grâces de Gaston duc d'Orléans, qui se fit avoir voulu se déclarer le protecteur de tous les talents médiocres. Ce prince lui donna le titre de son historiographe; ce qui n'empêcha pas Grenailles de faire plus tard un pompeux panégyrique des vertus de

(1) Voici cette inscription : *Franciscus de Grenailles, Dionus de Chatonnière, natus Uzerchi in Lemovicibus, Bardagalæ tantum non mortuus, renavis Agendie, Parisiis immortalis. Aetatis suae 24; Eterni regni 1610*. Grenailles y fait allusion à son entrée dans un couvent à Bordeaux. Envoyé de la part ses supérieurs à Agen, il y jeta la croix; c'est ce qu'il veut exprimer par le mot *renatus*.

Richelieu, qu'il intitula: *le Mausolée cardinal*. Dans la préface de sa traduction du *Sage résolu* de Pétrarque (1660), Grenailles dit qu'on l'avait accusé de crime d'état et qu'il avait couru le risque de porter sa tête sur l'échafaud. S'il se trouva, comme on peut le conjecturer, engagé dans les intrigues de la Fronde, le rôle qu'il y joua ne put être que bien insignifiant, puisqu'il n'est pas même nommé dans les mémoires contemporains. Il vivait en 1678 (2); mais on ignore la date de sa mort. Quoiqu'il ait publié une prodigieuse quantité de livres, ni Chapelain, ni Costar, ni l'abbé de Marolles n'ont daigné l'inscrire parmi les auteurs du temps, dont ils ont dressé des listes assez étendues. Gueret l'a cependant introduit dans la *Guerre des auteurs*, où il lui fait adresser (p. 210) par Balzac de sévères reproches. De tous les ouvrages de Grenailles, Balzac n'en épargne que deux. « On vous laisse, lui dit-il, « votre *Sage résolu*, en faveur de « Pétrarque; et l'on veut bien vous « laisser encore votre *Relation de la « révolution de Portugal*, à la charge « d'en ôter votre portrait dont l'inscription est trop fanfaronne pour « un auteur comme vous. » On trouve un jugement sur Grenailles dans le *Sorberiana*, p. 125. Bayle a bien voulu lui accorder une petite place dans son *Dictionnaire*. On se gardera bien de transcrire ici les titres des productions justement oubliées de cet écrivain. Nous nous bornerons à rappeler la seule que le sujet ou le caprice des amateurs fait encore rechercher. Elle est intitulée: *Les Plaisirs des dames*, Paris, 1644, in-4°. Ce volume est orné du portrait de l'auteur. L'ouvrage

est divisé en cinq parties: le bouquet, le bal, le cours, le concert et la collation. Sorbière et, d'après lui, Bayle rapportent la galante question par laquelle l'auteur commence le livre du bouquet. Grenailles avait publié précédemment: *L'Innocent malheureux*, ou *la Mort de Crispe*, tragédie, Paris, 1639, in-4°. C'est, disent les historiens de notre ancien théâtre, le même sujet que *Phèdre*; et Racine a pu prendre l'idée de son personnage d'Hippolyte sur celui de Crispe (Voy. *l'Histoire du théâtre français*, VI, 87). L'un des moins mauvais ouvrages de Grenailles est la traduction du livre de Pétrarque: *de remediis utriusque fortunæ*. Elle eut dans le temps assez de succès: il en publia le premier volume en 1650; mais le second ne parut qu'en 1660, chose très-singulière dans un écrivain qui, pour la fécondité, aurait pu défier Scudéry. La première édition est intitulée: *le Sage résolu contre la fortune*, mais dans la réimpression, Paris, 1678, 2 vol. in-12, il changea ce titre en celui d'*Entretiens de Pétrarque*. V—s.

GRENET (l'abbé), auteur de l'*Atlas* qui porte son nom, était né vers 1750. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il suivit la carrière de l'enseignement et fut nommé professeur à Paris au collège de Lisieux. Il s'attachait surtout à donner à ses élèves des notions plus exactes et plus complètes de géographie. Pour mettre à leur portée le système du monde, il imagina des sphères plus simples et plus communes que celles dont on s'était servi jusqu'alors (*Journal des savants*, 1783, p. 443). Enfin il publia divers petits traités élémentaires qui furent accueillis par les instituteurs et les maîtres de pension. Son *Atlas* acheva de le faire connaître d'une manière très-avantageuse. Publié pour la première fois en 1781, dans le format in-4°, il reparut

(2) Par une distraction singulière, dans le *Dictionnaire* de Moréri, on a pris la date de l'inscription du portrait de Grenailles pour celle de sa mort. On y dit qu'il mourut en 1640, à 21 ans.

en 1784, avec de nouvelles cartes sous ce titre : *Atlas portatif général pour servir à l'intelligence des auteurs classiques*. Il a été reproduit plusieurs fois depuis, notamment en 1800 pour accompagner une nouvelle édition de la *Géographie* de Lacroix (*Voy.* ce nom, XXIII, 69). Les cartes dont il se compose, au nombre de quatre-vingt-onze, ont été dressées par Bonne, ingénieur-hydrographe de la marine. Mentelle ayant critiqué ses sphères, l'abbé Grenet lui répondit en annonçant une *sphère céleste* qui représenterait clairement aux yeux la grande période de 25,000 ans et la précession des équinoxes (*Voy. le Journal encyclop.*, 1787, III, p. 151). Encouragé par les suffrages des chefs de l'université, Grenet avait entrepris un grand traité de géographie, mais la révolution de 1789 en arrêta la publication ; et on ignore le sort de l'auteur, dont le nom ne se trouve dans aucun dictionnaire biographique. Indépendamment de son *Atlas*, on connaît de lui : I. *Abrégé de géographie ancienne et moderne*, Paris, 1782, in-12. II. *Traité de la sphère*, ibid., 1784, in-12. III. *Géographie ancienne et moderne, historique, physique, civile et politique des quatre parties du monde*, ibid., 1789, in-12. Cet ouvrage devait avoir six ou sept volumes ; il n'en a paru que deux. Le premier contient deux traités de la sphère, l'un pour les enfants et l'autre pour les personnes plus avancées ; et la description d'une partie de la France. Dans le second, on trouve avec la suite de la France, les Pays-Bas, la Hollande, la Suisse et l'Angleterre. Ces deux volumes, devenus rares, sont écrits d'une manière intéressante. Ils renferment d'ailleurs un tableau fidèle et complet de la France au moment d'une révolution qui devait totalement changer la forme de son gouvernement,

anéantir toutes ses institutions, et faire disparaître jusqu'aux noms de ses anciennes provinces. Sous ce rapport l'ouvrage de l'abbé Grenet mériterait d'être encore recherché. W—s.

GRENIER (JACQUES-RAIMOND, chevalier, puis vicomte de), marin distingué, naquit en 1736, dans la Guienne, d'une famille noble. Entré jeune à l'école de la marine à Rochefort, il ne tarda pas à se faire remarquer par son application à l'étude, et par la rapidité de ses progrès. Il n'était encore qu'enseigne lorsqu'en 1768 il fut chargé de faire avec deux corvettes un voyage dans la mer des Indes, pour en reconnaître les côtes et déterminer d'une manière plus précise diverses positions importantes. Au mois de juin 1769, il repartit de l'île de France ayant à son bord l'abbé Rochon, savant astronome (*Voy. ROCHON*, XXXVIII, 338), et visita toutes les îles au nord de cette colonie. De retour en France, il remit au ministre de la marine un mémoire dans lequel il indiquait une nouvelle route de la côte de Coromandel à l'île de France, qui présentait l'avantage de raccourcir la traversée de huit cents lieues. L'abbé Rochon, consulté par le ministre, trouva que cette route était impraticable, à raison des nombreux écueils dont la mer est semée dans ces parages, mais l'académie de marine donna des conclusions favorables au mémoire de Grenier ; et quoique Kerguelen, qui visita cette mer après Grenier, se soit prononcé dans le sens de l'abbé Rochon, l'expérience a fait reconnaître les avantages de cette route. C'est maintenant la seule que prennent les bâtiments qui vont dans l'Inde pendant les moussons d'été (*Voy. KERGUELEN*, XXII, 318). Grenier se trouvait au combat d'Ouessant (1778). Dans la guerre d'Amérique il commandait la frégate *la Bou-*

deuse, avec le titre de lieutenant de vaisseau. Le 22 janv. 1779 il s'empara d'une frégate anglaise. Plus tard il se signala à la prise de l'île de Grenade sur les Anglais, et fut nommé capitaine en 1789. Il mourut lieutenant-général des armées navales, à Paris, au mois de janvier 1803. Outre une grande *carte de la mer de l'Inde* dans le format du *Neptune français*, on connaît de Grenier: I. *Mémoires de sa campagne de découvertes dans la mer des Indes*, etc., Brest, 1772-73, in-4° (1). Ce volume peu commun contient deux mémoires, accompagnés chacun d'une carte. Dans le premier, de trente-huit pages, il trace la nouvelle route dont on a parlé; dans le second il indique diverses corrections à faire aux cartes du *Neptune oriental*, et répond aux objections de l'abbé Rochon contre sa découverte par le témoignage de plusieurs marins, et par un certificat de l'académie de marine, qui s'était empressée de l'admettre au nombre de ses membres. II. *L'Art de la guerre sur mer*, ou *Tactique navale assujétie à de nouveaux principes et à un nouvel ordre de batailles*, Paris, 1787, gr. in-4° de 54 pag. avec 8 pl.; traduit en anglais, 1798, et en hollandais, Leyde, 1799. Grenier a laissé manuscrit un ouvrage considérable *sur les vents et les courants dans toutes les mers*, avec une théorie qui en rend l'explication plus facile (*Bibliograph. astronomique* de Lalande, p. 880). W—s.

GRENIER (PAUL), général français, naquit à Sarrelouis le 29 janvier 1768, fils d'un huissier, et eut à peine reçu les premiers éléments d'une éducation incomplète qu'il s'engagea, le

21 déc. 1784, dans le régiment du prince de Nassau au service de France. Devenu caporal en 1788, il devait être partisan d'une révolution qui lui permettrait de s'avancer davantage. Il prit donc part l'année suivante aux symptômes d'insurrection qui éclatèrent parmi les troupes, même dans les régiments d'infanterie étrangère. Il devint sergent, puis adjudant-major et capitaine en 1792. Ce fut alors que le général Schawenbourg, qui avait été son colonel, en fit son aide-de-camp. S'étant distingué en cette qualité aux armées du Rhin et de la Moselle, Grenier fut nommé adjudant-général chef de bataillon le 15 oct. 1793. Au commencement de l'année suivante, il fut chargé de l'embrigadement, et il organisa en demi-brigades la plupart des corps d'infanterie qui allaient traverser la forêt des Ardennes sous les ordres de Jourdan, pour se porter sur la Sambre, et mettre dans la balance sur ce point important un si grand poids en faveur des armes de la France. Il devint bientôt général de brigade; et, dès le mois d'octobre 1794, il commandait une division de l'armée de Sambre-et-Meuse qu'il conduisit au passage du Rhin, à Ordingen, le 6 sept. 1795; puis encore une fois au-delà de ce fleuve en 1796, et dans la désastreuse retraite qui termina cette opération (*Voy. JOURDAN*, au Supp.). Commandant la tête de pont de Neuwied, il s'y défendit avec beaucoup de vigueur dans la nuit du 21 au 22 octobre; et l'année suivante il se distingua encore dans plusieurs occasions, sous les ordres de Hoche, notamment au combat de Duisburg. Il reçut à cette occasion du Directoire exécutif une lettre extrêmement flatteuse. Étant passé en 1799 à l'armée d'Italie sous les ordres de Schérer, il eut part à tous les revers de ce général dans la malheureuse retraite de Vérone. Moreau

(1) Cet ouvrage a été réimprimé, Paris, 1780, in-8°. Dans la *Bibliothèque des voyages* de Boucher de la Rivarderie, V, 31, il est annoncé deux fois sous le titre de *Mémoires d'une Compagnie*, ce qui l'est sans doute qu'une faute d'impression.

l'ayant envoyé aussitôt après sur la frontière de France, pour y organiser des renforts dont le besoin était si pressant, il éprouva de grandes difficultés dans cette opération, et ne parvint à repasser les Alpes, avec un corps de douze mille hommes, qu'après la funeste bataille de Novi. Se trouvant alors sous les ordres de Championnet, il obtint quelques succès aux combats de la Stura, de Mondovi, de Fossano, reprit le camp de Dalanezo, et vint s'établir au col de Tende. C'est dans cette position qu'il reçut la nouvelle de la révolution du 18 brumaire, qui devait apporter de si grands changements aux affaires de la guerre. Presque toujours employé sur le Rhin, il était peu connu de l'homme qui désormais allait présider aux destinées de la France; et cette circonstance ne pouvait améliorer sa position. Il obtint cependant, au mois de mai 1800, par l'influence de Moreau, une commission pour l'armée du Rhin dont il commanda l'aile gauche à Hochstett et à Guntzbourg, où il força les Autrichiens à repasser le Danube. Dans la campagne d'hiver qui suivit, il se distingua encore au passage de l'Inn, de la Salza, où il fut blessé, et enfin à la victoire de Hohenlinden qui termina la guerre. Revenu en France, il y fut nommé inspecteur-général d'infanterie, et, peu de temps après l'avènement de Bonaparte à l'Empire, grand-aigle de la Légion-d'Honneur et comte. Il est permis de croire que, voyant alors donner le bâton de maréchal à quelques-uns de ses inférieurs pour le grade et l'ancienneté, Grenier ne fut pas complètement satisfait. Cependant il était encore mieux traité que la plupart des amis de Moreau, et il ne manifesta pas le moindre mécontentement. Il fut employé bientôt après à l'armée d'Italie, sous les ordres de Masséna, et il eut beaucoup de part à la sanglante vic-

toire de Caldiero, puis au passage de la Piave, du Tagliamento et surtout à la prise du fort de Malborghetto. Il opéra ensuite sa jonction avec la grande armée, pénétra en Hongrie, se signala le 11 juin 1809, à l'attaque du pont de Carako, sur la Raabnitz, et contribua beaucoup au gain de la bataille de Raab. L'armée d'Italie s'étant réunie à celle que commandait Napoléon sous les murs de Vienne, il eut part à la victoire de Wagram, et y fut blessé. Il passa ensuite dans le royaume de Naples, fut nommé chef de l'état-major-général du roi Joachim, et conserva ces fonctions jusqu'à l'époque où les désastres de l'armée française en Russie le firent appeler en Allemagne pour y prendre le commandement de la 35^e division. S'étant porté devant Wittenberg afin de couvrir cette place, il obtint sur les Prussiens un succès éphémère, et fut aussitôt après renvoyé en Italie, où il reçut du prince Eugène un commandement important. Lorsqu'il eut, pendant quelques mois, disputé le terrain au général autrichien Nugent, et qu'il eut pris part aux derniers succès du vice-roi, il fut le témoin, à peu près impassible, des événements qui terminèrent la puissance de Napoléon en Italie, et il reçut ensuite la triste commission de ramener dans leur patrie tout ce qui restait de troupes françaises dans la Péninsule. Avant de les mettre en mouvement, il leur adressa, le 25 avril, une proclamation très-remarquable. « L'acte du « sénat, dit-il, et le vœu de la patrie « rappellent les Bourbons au trône « qu'ils ont illustré pendant tant de « siècles. Soldats, l'honneur et la pa- « trie nous rangent sous la bannière « du roi. Dégagés de nos anciens ser- « vements, offrons-lui l'hommage de « notre fidélité et de notre dévoue- « ment. Son avènement au trône nous « présage un avenir plus heureux.

« Les beaux jours de la France renaissent sous Louis XVIII. Bientôt ses vertus lui assureront tous les droits de ses ancêtres à l'amour des Français. L'armée d'Italie, digne de son nom, de son roi et de sa patrie, arborera dès ce jour la cocarde blanche, ralliement chéri des Français... » Le général Grenier adressa en même temps au roi les expressions de sa satisfaction personnelle, et de la joie qu'il éprouvait de voir enfin terminés les malheurs de l'illustre maison de Bourbon. Tant d'empressement valait bien, il faut en convenir, quelques bienfaits de Louis XVIII ; cependant ce prince n'en agit guère avec Grenier autrement qu'avec tous les autres généraux de l'armée impériale. Comme le plus grand nombre, il fut d'abord créé chevalier de Saint-Louis, et prêta serment en cette qualité, à son arrivée dans la capitale. Il fut ensuite nommé inspecteur-général à Marseille et à Toulon, où il avait eu à peine le temps de se rendre, quand Bonaparte revint de l'île d'Elbe, au mois de mars 1815. Grenier, qui déjà était fort mécontent des Bourbons, ne fut pas un des derniers à se ranger sous ses drapeaux. Il ne le suivit pas cependant à Waterloo; le département de la Moselle venait de le nommer un de ses députés à la chambre des représentants, où il eut dès le commencement une grande influence, bien qu'il y parût peu à la tribune. Nommé vice-président le 4 juin, il eut des voix pour la présidence, et quelques jours après (le 24 juin) il fut un des membres de la commission que cette assemblée chargea d'aviser à des mesures de salut public, de concert avec la chambre des pairs. Le lendemain ce fut lui qui annonça, au nom de cette commission, que l'ennemi serait dans huit jours à Paris, si l'on n'avait pas de grandes forces à lui opposer; que

l'opinion de la majorité de la commission était d'entrer en négociation, et de prendre pour base l'intégrité du territoire et l'indépendance nationale. Il annonça ensuite que Bonaparte consentait à abdiquer, pour lever tout obstacle à la paix. Le même jour, il fut nommé l'un des cinq membres de cette commission de gouvernement qui semblait destinée à régler les funérailles de l'empire. Elle était à peine installée, quand la capitulation de Paris fut signée, et que Louis XVIII y fit son entrée le 8 juillet 1815. Grenier alla aussitôt vivre dans la retraite, et il n'en sortit qu'en 1818, lorsque son département l'envoya à la chambre des députés. Dès le commencement il se rangea dans cette assemblée du parti de l'opposition libérale ; et, dans la séance du 3 juin 1819, il lut à la tribune un long discours dans lequel il s'efforça de réfuter l'opinion de M. de la Bourdonnaye qui s'était opposé à l'augmentation des forces militaires. « Nous ne voulons, dit-il, que l'indépendance de la France ; mais cette indépendance ne saurait exister sans armée. Je conçois que ce nom d'armée peut avoir, malgré nos malheurs, quelque chose d'imposant par l'immensité des souvenirs de gloire qu'il rappelle, et qui donnent tant de motifs de crainte à M. de la Bourdonnaye... Qu'il se tranquillise, nous ne voulons que pourvoir à la sûreté de l'état. Nous ne voulons que la paix ; mais une paix solide et durable. M. de la Bourdonnaye prétend y arriver par une abnégation entière de tous nos droits, de toutes nos libertés, et il établit en conséquence son système militaire : une petite armée composée d'étrangers, de quelques corps de stipendiés et de prolétaires... » Grenier parla encore de gloire nationale, de notes secrètes et de tous les lieux communs des orateurs de l'opposition à

cette époque ; mais de nombreuses réclamations l'interrompirent. « M. de la Bourdonnaye n'a pas dit cela, » s'écrièrent plusieurs députés de la « droite ; il y a de la perfidie, de « la mauvaise foi dans ce discours. » Enfin, malgré toutes ces clameurs, l'impression en fut ordonnée sur la proposition de M. Pasquier, appuyée par tous les ministres. Le général Grenier ne prit ensuite que très-peu de part aux discussions de la chambre, et sa santé s'affaiblissant de jour en jour, il donna sa démission dans le mois de janvier 1821, et se retira dans son château de Montrambert près de Gray, où il mourut le 18 avril 1827. On a publié en 1830 à Metz : *Vie militaire du comte Grenier, lieutenant-général*, tirée de la *Biographie de la Moselle*, par M. Bégin, in-8° de 3 feuilles. Ce général avait publié en 1800, à Bamberg, 1 vol. in-8°, contenant sa *Correspondance* avec les généraux Jourdan, Kléber, Ernoul, etc., pour servir à l'histoire des campagnes sur le Rhin en 1795 et 1796. M—Dj.

GRENOT (ANTOINE), membre des premières assemblées législatives, était né vers 1749, à Gendrey, bailliage de Dôle. En terminant ses cours il se fit recevoir avocat au parlement ; mais il continua d'habiter la campagne où il partageait ses loisirs entre l'étude et la pratique des diverses branches de l'économie rurale. Député par son bailliage à l'assemblée constituante, il y vota constamment avec les partisans des réformes ; d'ailleurs, il ne s'y fit remarquer que par son désir sincère de contribuer au rétablissement de l'ordre et de la paix ; et après la session il se hâta de regagner sa retraite. Réélu par le district de Dôle, en 1792, à la Convention, il y siégea avec les girondins. Dans le procès de l'infortuné Louis XVI, il vota la mort, mais sous la condition expresse de l'appel au peu-

ple. L'un des signataires des protestations contre la journée du 31 mai, il fut proscrit ainsi que plusieurs de ses collègues. S'étant soustrait à son mandat d'arrêt, il vint chercher un asile dans son département ; mais il y fut découvert, et n'échappa qu'en sautant par une fenêtre, après avoir renversé les gendarmes qui le gardaient dans sa chambre. Rappelé dans la Convention après le 9 thermidor, il fut envoyé commissaire dans le département d'Ille-et-Vilaine, où il marqua son passage par la réparation de plusieurs injustices. Lors de la mise en activité de la constitution de l'an III, il entra au conseil des Cinq-cents, et il continua d'y siéger jusqu'au 18 brumaire. Délégué par les nouveaux consuls dans les départements des Ardennes, de la Meuse et de la Marne, il s'acquitta de cette mission avec prudence. Élu depuis au Corps-législatif par le département du Jura, il en sortit en 1804 et mourut à Besançon, le 25 mai 1808, à l'âge de 59 ans. W—s.

GRENUS ou **GRENUT** (PIERRE), né en 1658, à Genève, fils d'un des premiers magistrats de cette république, descendait d'une famille réfugiée de Flandre, anoblie en 1553 par Charles-Quint et maintenue par Louis XIV en 1712. Il se distingua tellement en qualité de capitaine, compagnie-colonelle des gardes-suisse de 1690 à 1696, que le lieutenant-général de Stuppa, colonel de ce régiment et chef des troupes suisses en France, dit aux quatre magistrats députés par la république de Genève à Louis XIV, en 1696, que le colonel Grenus était un des braves du siècle, fort aimé du roi et très-estimé à la cour. Ces paroles sont consignées dans les registres du conseil de Genève de 1696. Pierre Grenus justifia cet éloge. On lit, p. 375 du tome VII de l'Hist. milit. des Suisses, par Zurlouben, que le régi-

*ment de Surbeck, commandé par Grenut, de Genève, son lieutenant-colonel, contribua beaucoup, en 1703, à la victoire remportée près de Spire par le maréchal de Tallard, et s'acquit une grande gloire au siège de Landau. Il fut brigadier en 1704 et gouverneur de Weissembourg en 1708. Mécontent de n'avoir pas été nommé maréchal-de-camp en 1710, il se retira à Genève où le sénat de Berne lui fit offrir du service en 1712, lors de la guerre civile de Suisse. Il mourut dans cette ville, en 1749, étant membre du conseil des Deux-cents, dès 1691. Deux lettres du duc du Maine, colonel-général des Suisses, transcrites sur les registres du conseil de Genève du 5 nov. 1735, mentionnent d'une manière honorable sa famille et ses services.—GRENUS (Gabriel), cousin germain du précédent, fils de Théodore, qui était aussi l'un des premiers magistrats de Genève, fut lui-même syndic et chef de la république; il a rendu sa mémoire durable par l'énergie et la capacité qui le distinguèrent lors des troubles qui agitérent Genève en 1737, et la part qu'il eut à l'offre et à l'acceptation de la médiation de la France; il mourut après la pacification de sa patrie en 1738.—GRENUS (Jacques), de la même famille que les précédents, naquit vers 1760, à Genève, où il fut avocat et en même temps membre des états du pays de Gex. Il prit beaucoup de part aux troubles qui éclatèrent à Genève dans les premières années de la révolution française, et mourut dans cette ville en 1818. On a de lui : I. *Éloge d'Honoré Riquetti de Mirabeau, prononcé à Gex, le 16 juin 1791, imprimé par ordre des amis de la constitution de Gex*, Saint-Claude, 1791, in-8°. II. *Correspondance de Grenus et Desonnaz, ou État politique et moral de la république de Genève, où se trouvent**

quelques détails sur la neutralité helvétique, etc., ouvrage très-utile aux citoyens qui veulent connaître les ressorts secrets des évènements passés, présents et futurs, publié à Genève en 1794, 2 vol. in-8°, par Desonnaz, lequel a publié plus tard un troisième volume faisant suite et contenant l'*Histoire de la conjuration de Grenus, Soulavie, etc.*, où Grenus est présenté comme auteur de divers écrits, autres que ceux que nous citons, tels qu'un *Appel à la nation*, 1791; une *Correspondance sur Genève*, Anancy, 1792; un *Coup-d'œil sur le Mont-Blanc*, etc. III. *Essai sur la législation contre l'usure, où l'on traite de l'organisation, des effets et des ravages de l'usure dans le département du Léman*, Genève et Paris, 1808, in-8°. IV. *Fragments de l'histoire ecclésiastique de Genève au XIX^e siècle*, Genève, 1817, in-8°; *Supplément*, ibid. V. *Mémoires sur les avantages réciproques de l'introduction de l'horlogerie de Genève en France, suivant le tarif arrêté*, Genève, 1818, in-8°. M—Dj.

GRENVILLE (GUILLAUME WYNDHAM), ministre d'état anglais, était le troisième fils de lord George Grenville, qui lui-même avait été premier lord de la trésorerie et chancelier de l'échiquier (1763-1765). Il naquit le 25 oct. 1759. Placé d'abord au collège d'Eton, il s'y trouvait lors de la révolte de Foster; et dans ce tumulte il fit comme ses condisciples, il jeta dictionnaires et grammaires dans la Tamise et quitta le collège; on ne l'y ramena que pour quelques instants, et d'Etonien il devint élève d'Oxford, Christ-Church. Ses amis ont fait grand bruit d'un prix de vers latins qu'il y remporta et dont le sujet était la puissance du fluide électrique. Sorti du noble collège avec le titre de bachelier, il se mit à l'étude du droit et manifesta l'in-

ention de prendre son vol vers le barreau. Mais il se retourna bientôt vers la politique. Le bourg-pourri de Buckingham le nomma son représentant à la chambre des communes en 1782. Il avait à peine eu le temps d'y faire connaissance avec les us parlementaires que son frère aîné, le comte Temple, fut nommé lord-lieutenant d'Irlande. Grenville partit par le même paquebot, en qualité de secrétaire particulier du nouveau dignitaire, et ne tarda pas à devenir membre du conseil-privé du royaume d'Irlande. Mais la vice-royauté du comte Temple tomba bien vite avec ce pauvre échafaudage de toutes couleurs qu'on appelait ministère Buckingham. De retour en Angleterre (juin 1783), Grenville n'eut point à se plaindre de la révolution ministérielle qui signala la fin de l'année; et, montant d'un cran sur l'échelle des postes lucratifs, il prit place parmi les grands fonctionnaires de l'état. Pitt en bon cousin le fit payeur-général de l'armée à la place de Burke. Grenville, ainsi cousu à la fortune du ministère, fut un de ses plus valeureux champions; à la chambre des communes, et sans cesse attaqué par une forte et habile opposition, il se mit sans cesse sur la brèche, c'est-à-dire à la tribune. Nous ne sommes point de ces satiriques qui, pour l'accuser d'inégalité, ont dit que chaque fois qu'il ouvrait la bouche il était irrésistible pendant les dix premières minutes; nous pensons que, s'il manquait d'éloquence, il avait une facilité d'élocution remarquable; et que, si les grandes vues lui étaient étrangères, il avait les connaissances de détail: à Pitt le génie, à Grenville la routine administrative et gouvernementale qu'il avait en quelque sorte aspirée dans l'atmosphère de la maison paternelle, bien qu'il eût perdu son père à dix ans. Ne nous étonnons donc point que Pitt ait vu dans

Grenville une des utilités de ses vastes projets, et l'ait avec soin maintenu tant dans le cabinet qu'au parlement; et comprenons aussi que longtemps Grenville auprès de Pitt ne dut faire qu'une figure très-secondaire. Aux élections générales du comté de Buckingham (1784), il s'en fallut de peu qu'il ne fût évincé par un candidat de l'opposition: la lutte fut une des plus vives que l'on eût vues jusqu'alors. Les choses se passèrent plus pacifiquement en 1790: Grenville fut réélu sans incident. L'année précédente, à la mort de Cornwall, la chambre l'avait nommé son orateur. La révolution française était à la veille d'éclorre, et bientôt les phases de cette crise terrible se suivirent l'une l'autre avec rapidité. Elles occasionnèrent un remaniement dans le cabinet britannique. Grenville passa d'abord au département de l'intérieur (1790); puis, quelques mois après, il reçut le portefeuille des affaires étrangères. Dans l'intervalle, il avait été élevé à la pairie. Le choix de Grenville pour un poste de l'importance du Foreign-Office annonce assez à quel point cet homme d'état se prêtait aux vues de Pitt: il ne faudrait pas croire pourtant qu'il sympathisât complètement avec ce grand homme, ou qu'il le comprît. Grenville était plus homme d'honneur encore qu'homme de cabinet. Ce qui l'animait en partie contre la révolution, c'était le désordre, l'immoralité, l'anarchie sociale qui marchaient à la suite; c'était le triste sort de Louis XVI et de la noblesse; c'était le triomphe de l'usurpation. Ce n'était pas exclusivement de la haine pour la France, cette haine qui chez Pitt sourit d'abord à la révolution, parce qu'elle divisait et partant affaiblissait la France, puis en eut peur quand ses forces mises au jour par cette fièvre morale se développèrent, et sur-

tout quand il prévint qu'un homme allait s'en emparer. Mais en définitive les deux collègues marchaient d'accord, et ce que voulaient la perspicacité haineuse et le machiavélisme de l'un, l'autre l'exécutait ou le signait. C'est ainsi que dès le commencement de 1792, en dépit des demandes réitérées de Chauvelin et de Talleyrand, il refusa de promettre la neutralité du cabinet de Saint-James à tout événement, et protesta dans ses dépêches au cabinet français du vif attachement de sa cour à la cause de Louis XVI. C'est ainsi qu'après le 10 août il rappela de Paris l'ambassadeur britannique, lord Gower, ne permit à Chauvelin de rester à Londres que comme particulier et en lui défendant l'entrée de la cour; rejeta péremptoirement les ouvertures de Noël tendant à mettre le duc d'York sur le trône de France, et, prévoyant l'assassinat juridique du monarque déchu, adhéra formellement à la note du comte de Stahrenberg demandant aux états de Hollande de ne recevoir aucun de ceux qui pourraient avoir eu part à la mort de Louis XVI. C'est ainsi qu'en janvier 1793, après un échange de notes très-fortes avec le ministre Lebrun sur les griefs réciproques de l'Angleterre et de la France, et sur les préparatifs hostiles de celle-là contre celle-ci, il refusa toute entrevue à Chauvelin, puis lui intima l'ordre de sortir de Londres sous vingt-quatre heures et d'Angleterre sous huit jours, brusque moyen de couper court à toutes ses intrigues pour soulever la populace anglaise. Quand enfin cette déclaration de guerre, que chaque jour rendait plus inévitable, eut été lancée (février 1793), il signa les traités d'union, de commerce, de subsides avec les puissances ennemies de la France, et commença par la Russie. Ce n'est pas tout; il fallait souvent descendre du huis-clos du Foreign-Office sur l'arène par-

lementaire, théâtre de la publicité, et là subir, rétorquer ou dérouter les interpellations de l'opposition, justifier ou pallier les mesures connues, se refuser à communiquer les autres, défendre tantôt les principes et tantôt les portefeuilles. C'est en 1795, peut-être, que Grenville, ainsi tenu de faire face à deux tâches également hérissées de difficultés, montra le plus d'habileté à la tribune, et de talent dans les relations diplomatiques. Mais rien n'y fit; la Prusse, l'Espagne signèrent des paix séparées. On pouvait prévoir déjà que l'Autriche ferait la sienne à part. Grenville et Pitt résolurent de prendre l'initiative à la première circonstance favorable, non pour traiter à part, mais pour ne pas être abandonnés par leur allié de Vienne, et ne pas rester seuls chargés du poids de la guerre. La victoire d'Amberg remportée par l'archiduc Charles sur Jourdan (juin 1796) offrait un moment favorable pour entamer de semblables négociations. Elles commencèrent bientôt par l'intermédiaire des ministres danois à Londres et à Paris, malgré la répugnance que marquèrent d'abord et que conservèrent toujours les directeurs; et lord Malmesbury se rendit à Paris. Pour le gouvernement britannique, il voulait sincèrement la paix, ainsi que la majorité de la nation anglaise, et la France aussi, mais non telle que son gouvernement la voulait. Les brillantes campagnes de Bonaparte en Italie allaient sans cesse haussant ses prétentions; et les seules raisons qui eussent décidé les pentarques ou plutôt Bonaparte, qui fut ici le conseiller du Directoire, à répondre aux ouvertures de Grenville et de Pitt, c'étaient le besoin de sembler sympathiser avec le vœu pacifique de toute la France et l'espoir de détacher la Grande-Bretagne de l'Autriche dans les négociations. Mais ce que Bonaparte

espérait, c'est justement ce que Pitt ne voulait point. Tous deux avec leur génie avaient saisi le vrai nœud des difficultés, et tous deux voulaient avec la même force, l'un le rompre et l'autre le serrer. La mission de Malmesbury fut donc vaine, peu importe quels incidents en brodèrent le fond et purent donner le change au bon public des deux pays. Le gouvernement français fit tout ce qu'il put pour faire croire que les torts étaient du côté de l'envoyé britannique, et l'opinion générale, même en Angleterre, fut contre Malmesbury. Grenville, obligé de se justifier au parlement, ne fit autre chose que de déplacer la question en reportant les reproches sur le gouvernement qui ne demeura pur et inattaquable qu'aux yeux de ceux dont l'opinion était fixée d'avance. Au reste, il s'était manifesté un dissentiment dans le cabinet sur la marche de la négociation française, et il faut avouer que Pitt et Grenville, contrairement à Portland et à Spencer, avaient marqué le plus de longanimité et donné à Malmesbury les pouvoirs les plus vastes, soit qu'ils ne voulussent que gagner du temps ou être à même de prouver au parlement leur désir de la paix, soit qu'ils crussent que les plénipotentiaires français ne comprenaient pas bien la portée de leurs demandes, et insistaient sur des points plus avantageux pour l'Angleterre que pour la France (1797 et 98). Le départ de Bonaparte pour l'Égypte ranima leur espoir. Grenville mit tout en œuvre d'un bout à l'autre de l'Europe; et, s'il ne put faire sortir la Prusse de sa neutralité, il obtint de Paul I^{er} la promesse d'une intervention formidable, et fit avec le cabinet de Vienne une alliance offensive et défensive, offrit ses secours à la Porte-Ottomane pour délivrer de l'invasion les provinces que Bonaparte croyait déjà lui avoir ravies, et d'où il

révait une expédition dans l'Inde. On connaît ce qui suivit. Le retour de Bonaparte, la révolution du 18 brumaire, ne modifièrent point les dispositions de Grenville et de Pitt: à la fameuse lettre que Bonaparte à peine devenu premier consul écrivit à George III sans intermédiaire et comme de roi à roi, pour lui notifier le grave changement qui s'était opéré en France et qui substituait au Directoire un premier consul, Grenville répondit qu'il ne voyait pas là un motif pour rien changer aux usages reçus en diplomatie. Cette lettre, qui devint publique, froissa beaucoup l'orgueil du consul. Du reste, la forme à part, Bonaparte, par ce refus de traiter, fut au comble de ses vœux, et continua la guerre, tout en ayant le droit de faire dire, non sans quelque raison, qu'on le forçait à la faire. Grenville et Pitt s'appliquèrent à la rendre terrible, et ranimèrent la coalition expirante que la défection de Paul I^{er} avait en quelque sorte réduite au néant. La campagne de Marengo (1800), et le traité de Lunéville n'en opérèrent pas moins bientôt une pacification presque générale en Europe (1801). Pitt et son ministère, y compris Grenville, quittèrent la place (fév. 1801), et laissèrent le cabinet Liverpool signer la paix ou plutôt la trêve d'Amiens (1802). Indépendamment des affaires continentales, la réunion de l'Irlande à la Grande-Bretagne avait beaucoup occupé les deux ministres: Grenville avait très-activement secondé son cousin dans cette grave question politique, et comme lui il soutenait en même temps que la réunion l'émancipation des catholiques: la première de ces mesures seule triompha; la seconde ne devait entrer enfin dans la législation qu'au bout de plus d'un quart de siècle. Bien qu'ayant quitté le ministère par suite d'un changement de politique, il n'eût tenu qu'à lord

Grenville d'y rentrer dès 1802. Quand la démission de Castlereagh et de Canning laissa peser trois porte-feuilles sur lord Liverpool, ce ministre écrivit à Grey et à Grenville, mais sans les déterminer à s'associer à lui : Grey même ne bougea pas, et si Grenville se rendit à Londres ce fut pour s'assurer des principes qui allaient prévaloir ; quand il vit qu'ils ne varieraient pas, il rejeta les propositions de Liverpool. Cette fidélité aux doctrines qu'il avait défendues l'empêcha même de revenir au pouvoir à la suite de Pitt en mai 1804, car Pitt alors ne stipula point l'émancipation catholique ; et de ce jour jusqu'à la mort du grand ministre (1806), Grenville prit rang sur les bancs de l'opposition et fut le fréquent antagoniste de celui dont si souvent il avait été l'utile auxiliaire. A la mort de Pitt, Grenville fut chargé de composer le nouveau cabinet. C'est de là que sortit ce ministère hétéradelphique qui laissait la Grande-Bretagne sans système, sans unité de vues et qui, pour peu qu'il eût duré, aurait facilité à Bonaparte la conquête de l'Europe. Grenville, Fox, Addington y siégeaient, représentant chacun un parti et tentant mutuellement de se culbuter. C'est pendant ce temps que fut créée la confédération du Rhin et que s'ouvrit la première campagne de la guerre de Prusse. Grenville glissa bientôt de sa place de premier ministre ; plus d'une cause y contribua : la plus honorable fut son zèle pour l'émancipation catholique, zèle qui l'avait rendu personnellement désagréable au régent. Réduit alors au mince rôle de membre de l'opposition, il parla contre la continuation de la guerre, mais sans véritable retentissement et sans effet. Il était riche de deux belles places inamovibles, celle d'auditeur à l'échiquier qu'il possédait depuis l'année 1795, et celle de chancelier de l'université d'Oxford qui lui

fut conférée en 1809. Il cultivait les lettres, formait une belle bibliothèque, écrivait parfois en vers ainsi qu'en prose, et atteignit ainsi la soixante-quatrième année de son âge : sa mort eut lieu le 12 janvier 1834. On a de lui : I. Beaucoup de *Discours* épars dans les feuilles quotidiennes de l'Angleterre, mais dont quelques-uns ont été imprimés séparément, par exemple : 1^o *Discours sur le bill de régence*, 1789, in-8^o, réimprimé, 1811 ; 2^o *Discours sur la motion du duc de Bedford pour le renvoi des ministres*, 1798, in-8^o ; 3^o *Discours sur une adresse contenant approbation du traité avec la Russie*, 1802, in-8^o. II. *Nouveau système de finances présenté au parlement avec des tableaux*, 1806, in-8^o. III. *Lettre au comte de Fingal*, 1810. IV. De bonnes *Notes* sur Homère. V. *Nugæ metricæ* (manuscrit). Ce sont des traductions de grec, anglais, italien en vers latins. Il a publié les *Lettres de lord Chatham à son neveu Th. Pitt, lord Camelford*, 1804, in-8^o. P—OT.

GREPPO (JEAN-BAPTISTE), naquit à Lyon le 17 mai 1712. Son père qui s'était enrichi, en faisant le commerce des blés, voulut que ses enfants reçussent une brillante éducation. Jean-Baptiste fit ses études au collège de la Trinité, où il s'établit entre lui et ses maîtres une si grande intimité qu'il ne cessa d'être leur disciple que pour devenir leur collègue. Après avoir professé les humanités avec le plus grand succès dans plusieurs collèges, notamment à Mâcon et à Besançon, Greppo revint à Lyon pour y remplir les fonctions de la préfecture dans la pension du collège de la Trinité ; mais, sa mauvaise santé l'ayant contraint à se démettre de cet emploi, il renonça pour toujours à la carrière trop pénible de l'enseignement, et fut pourvu, en

1745, d'un canonicat dans l'église de Saint-Paul. La faiblesse de sa complexion ne put exclure en lui l'amour de l'étude, ni étouffer sa passion pour la culture des sciences et des lettres. L'académie de Lyon le reçut en 1749, et il fut pendant quinze années un de ses membres les plus assidus. Il avait enrichi les porte-feuilles de cette compagnie d'un grand nombre de mémoires sur la géométrie, la physique, l'histoire et les antiquités sacrées et profanes. Bollioud-Mermet en a conservé la liste dans son *Histoire inédite de l'académie de Lyon*. On n'a pu retrouver que les suivants : 1^o *Observations sur la méthode de Duhamel pour la conservation des grains*; 2^o *De la Théorie de la terre relativement aux effets du déluge*; 3^o *De l'Impression de l'air sur le corps humain*; 4^o *De la Construction des murs et des fortifications de Lyon*. Ce dernier mémoire a été publié par M. Breghot du Lut dans les *Archives du Rhône*, tome V, pages 421 à 442. Greppo mourut le 17 juin 1767. — Un de ses neveux, M. l'abbé Honoré Greppo, grand-vicaire de l'évêque de Belley, s'est fait avantageusement connaître dans le monde savant par différents ouvrages, notamment par un *Essai sur le système hiéroglyphique de Champollion le jeune*. A. P.

GRESNICK (ANTOINE-FRÉDÉRIC), musicien, né à Liège en 1753, fut envoyé fort jeune à Naples, où il eut pour maître Sala, professeur au conservatoire de la *Pietà*. S'étant rendu en Angleterre, il y composa la musique de quatre opéras, *Demetrio*, *Alessandro nell'indie*, *il Francese bizzarro*, *la Dona di cattivo umore*, représentés à Londres avec succès; et le prince de Galles (depuis George IV) le nomma surintendant de sa musique. Au commencement de la révolution, Gresnick passa en France, et fut d'a-

bord chef d'orchestre du théâtre de Lyon, où il fit jouer, entre autres pièces, *l'Amour exilé de Cythère*, opéra en trois actes, paroles de Pieyre. En 1793, il quitta cette ville et vint se fixer à Paris. Il donna au théâtre Louvois : *les Petits commissionnaires*, *le Savoir-faire*, *les Faux mendiants*, *le Baiser donné et rendu*, *l'Extravagance de la vieillesse*, *Eponine et Sabinus*, en 3 actes. — Au théâtre Montansier : *la Forêt de Sicile*; *les Faux monnayeurs*; *la Grotte des Cécovennes*; *Rencontre sur rencontre*. — Au théâtre Feydeau : *la Tourterelle dans les bois*; *Alphonse et Léonore*, 1797. — Au théâtre Favart : *le Rêve*. — A l'Opéra (avec Persuis) : *Léonidas*. Gresnick avait composé, pour ce même théâtre, la musique de *la Forêt de Bramo*, opéra en 3 actes, paroles de M^{me} Bourdic-Viot. Il espérait un grand succès de cet ouvrage auquel il avait donné tous ses soins, lorsque, après huit mois d'attente, il apprit que la pièce n'était reçue qu'à *correction*. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour lui. Il mourut le 6 oct. 1799, âgé seulement de quarante-sept ans. Sa composition est gracieuse et correcte; jamais les accompagnements n'y étouffent les voix : il réussissait particulièrement dans la musique descriptive. Z.

GRESSET (FÉLIX), philologue, né en 1795, à Pontarlier, de parents peu favorisés de la fortune, sentit de bonne heure la nécessité de se suffire à lui-même. Après avoir achevés ses premières études avec succès, il fut, à dix-huit ans, nommé régent au collège de Vesoul. C'était le premier pas dans la carrière de l'enseignement; il redoubla d'efforts, et fut, en 1816, après un brillant concours, admis à l'école normale; il en sortit professeur de rhétorique au collège d'Auch d'où il passa bientôt avec le même titre à celui de Toulouse. Ses goûts studieux, ses ha-

bitudes laborieuses ne tardèrent pas à le faire connaître dans une ville où la culture des lettres est restée en honneur. L'académie de Toulouse l'admit au nombre de ses membres. Il publia, peu de temps après, un opuscule intitulé : *Essai sur la langue grecque, ou Précis de sa formation, de sa grammaire et de sa prosodie; avec des notes contenant surtout des applications au latin* (Toulouse), Paris, 1825, in-8°. Encouragé par les éloges de ses maîtres et de ses chefs, il rédigea plusieurs dissertations philologiques qu'il lut à l'académie, et dont il inséra des extraits dans le *journal* du département de la Haute-Garonne. Son zèle fut récompensé par la place d'inspecteur de l'académie de Grenoble, place qui devait lui donner le loisir de terminer un grand ouvrage de linguistique dont on le savait occupé. A la révolution de 1830 il fut destitué, lorsque peut-être il se flattait d'obtenir de l'avancement, et vint à Paris pour s'informer de la cause de sa disgrâce, ou tout au moins pour solliciter une pension de retraite. Toutes ses démarches ayant été sans résultat, il accepta l'asile que lui offrait un de ses amis à Saint-Germain-en-Laye, et il y mourut de chagrin, dans les premiers mois de 1831, à l'âge de 36 ans. Il laissait manuscrit un *Dictionnaire polyglotte* incomplet, des chapitres d'un ouvrage sur la *Formation des langues*, des *Recherches étymologiques*, etc.

W—s.

GRÉTRY (ANDRÉ-JOSEPH), neveu du célèbre compositeur de ce nom (*Voy.* t. XVIII, p. 455), naquit à Boulogne-sur-Mer le 20 nov. 1774. Il ne trouva pas dans la carrière des lettres la fortune et la gloire que son oncle s'était acquises dans celle de la musique. Malgré la fécondité de sa plume, il resta toujours dans la détresse, ne pouvant qu'à peine subvenir aux

besoins de sa famille. Pour comble de malheur il perdit la vue, et fut atteint d'une hydropisie dont il mourut le 19 avril 1826. Il était membre du musée de Francfort, de la société d'émulation de Liège et de plusieurs autres. On a de lui un grand nombre de pièces de théâtre, des romans, des poésies et quelques ouvrages destinés à l'éducation de la jeunesse; mais ces diverses productions n'ont pas obtenu beaucoup de succès. I. *Le Barbier du village*, opéra-comique en un acte et en vers, Paris, 1797, in-8°. II. *Duval*, ou *une Erreur de jeunesse*, comédie en un acte et en prose, *ibid.*, 1802, in-8°. III. (avec Decour). *La Siffomanie*, vaudeville en un acte, *ibid.*, 1804. IV. *Une matinée des deux Corneille*, comédie-vaudeville en un acte, 1804. V. *L'Oncle et le neveu*, comédie en un acte, 1804. VI. *Corally*, ou *la Lanterne magique*, opéra-comique en un acte, 1804. VII. *Un peu de méchanceté*, comédie en un acte et en vers, 1805. VIII. *Armand et Mathilde*, mélodrame en trois actes, 1806. IX. *Boira-t-il encore ?* comédie en un acte, 1806. X. *Lutineau*, ou *le Château de Narrembourg*, comédie en quatre actes et en prose, 1806. XI (avec Decour). *Une aventure de Plombières*, comédie-vaudeville en un acte, 1806. XII. *Sigebert, roi d'Austrasie*, ou *l'Amour gaulois*, drame héroïque en trois actes, 1807. XIII. *Treize à table*, comédie-vaudeville en un acte, 1807. XIV (avec Faviers). *Elisca* ou *l'Habitante de Madagascar*, drame lyrique en trois actes, 1812. XV. *Haine aux deux sexes*, comédie en un acte, 1815. XVI. *L'Amour et le Crime*, ou *Quelques journées anglaises*, Paris, 1807, 2 vol. in-12. XVII. *Madame de Beauport*, ou *Correspondance d'autrefois*, *ibid.*, 1807, in-12. XVIII. *Tom et Betsi*, roman traduit de l'an-

glais de Caroline Sowars, *ibid.*, 1809, 2 vol. in-12. XIX. *Faustine et l'ancien Paris*, roman traduit de l'allemand de Willereck, *ibid.*, 1809, 2 vol. in-12. XX. *Le château de Clifort*, roman imité de l'allemand, *ibid.*, 1819, 2 vol. in-12. XXI. *Le Calabrois, ou les Poignards accusateurs*, *ibid.*, 1823, 3 vol. in-12. XXII. *Juliani, ou les Masques napolitains*, *ibid.*, 1824, 2 vol. in-12. XXIII. *Roses et Pensées, ou contes, fables, épigrammes, romances, chansons et autres poésies fugitives*, Paris, 1805, in-18. XXIV. *Mes moments de loisir à l'ermitage d'Emile, ou Quelques essais poétiques*, *ibid.*, 1811, in-18 avec gravures. XXV. *Fables de Lessing, mises en vers*, *ibid.*, 1811, in-8°. XXVI. *Le Porte-feuille de la jeunesse, ou Nouveau recueil de contes, d'histoires, de dialogues, etc.*, Paris, 1810, 2 vol. in-12, fig. XXVII. *Entretiens de M^{me} de Gerville avec ses enfants*, 2^e édit., *ibid.*, 1812; Besançon, 1821, 2 vol. in-18 avec gravures. XXVIII. *Grétry en famille, ou Anecdotes littéraires et musicales, relatives à ce célèbre compositeur*, Paris, 1815, in-12. La plupart de ces anecdotes sont apocryphes. Grétry neveu a composé quelques romances dont il a fait aussi la musique; il a laissé inédit un opéra-comique en un acte intitulé : *Zelmar ou l'Asile*. — GRÉTRY (*Lucile*), la seconde des trois filles du grand compositeur, naquit vers 1770, et montra des dispositions précoces pour l'art musical. A l'âge de treize ans, elle fit la musique d'un opéra-comique en un acte, intitulé *le Mariage d'Antonio*, qui fut joué avec succès, en 1786, au Théâtre-Italien; elle y donna encore, l'année suivante, *Toïnette et Louis*; mais cette pièce n'eut pas le même succès que la première. Lucile avait épousé le fils de Marin, le

censeur royal (*Voy. MARIN, XXVII, 162*), qui ne la rendit pas heureuse; elle mourut vers 1794. Sa mort et celle de ses deux sœurs causèrent à Grétry de vifs regrets, dont il a laissé un témoignage bien touchant dans ses *Mémoires*. Z.

GRETSCHEL (J.-C.), écrivain allemand, né le 7 déc. 1766, à Reichenbach, près de Königsbruck, où son père était un pauvre tourneur, passa sa jeunesse dans l'isolement, n'entra qu'à seize ans dans une école à Camenz, y lutta continuellement avant d'atteindre la fin des études classiques, avec la dure nécessité de tous les jours, se rendit ensuite à Leipzig pour étudier la philosophie et la théologie, et, après avoir encore quelque temps été aux prises avec les mêmes difficultés, trouva enfin à entrer comme précepteur particulier chez un riche bourgeois (Reichel), père de trois enfants. Dès-lors la fortune fut moins rebelle à Gretschel et récompensa son courage par quelques faveurs. Toutefois il ne s'éleva jamais au dessus de la médiocrité. Divers articles pseudonymes, mais dont on le savait auteur, l'avaient tiré de l'ombre. En 1810, Mahlman, en se chargeant de l'administration de la *Gazette de Leipzig*, en confia la rédaction à Gretschel, que cette nouvelle occupation ne fit point sortir de son séjour favori, les jardins et la maison de Reichel. Bientôt Mahlman le mit à la tête d'une autre feuille, la *Renommée de Leipzig*, journal politique populaire qui devait en même temps former, instruire les masses et ne point s'attirer l'animadversion du pouvoir. Gretschel réussit admirablement à remplir les conditions de ce programme. Homme d'esprit et de tact, il s'orienta promptement et prit vite connaissance des hommes et des choses du journal; homme de labeur et d'étude, il travailla presque constamment seul, et presque seul

suffit à toute la rédaction. Cette infatigabilité prodigieuse nuisit pourtant à sa vue. Il eût sans doute fini par la perdre entièrement si enfin la mort ne l'eût frappé le 14 février 1830. On a de lui, outre les deux feuilles que nous avons nommées, divers articles la plupart signés du nom de Jean l'Ermitte (*Janus Eremita*), et épars dans les recueils du temps (*Gazette du monde élégant*, etc.), des *Feuilletons satiriques*, Hambourg, 1790 et 1800, de *Petits écrits satiriques*, Leipzig, 1804, et des *chansons*. Les articles de Jean l'Ermitte mériteraient d'être recueillis.

P—OT.

GREZIN (JACQUES), poète français du XVI^e siècle, inconnu à nos deux anciens bibliothécaires, Lacroix du Maine et Duverdier, était né, selon toute apparence, dans l'Angoumois. Ayant embrassé l'état ecclésiastique il fut nommé curé de Conzac, et peu de temps après l'évêque d'Angoulême le créa son vicaire-général. A cette époque la France était en proie à tous les fléaux; la guerre civile, la peste et la famine désolaient ses plus belles provinces, et l'Angoumois n'avait pas été épargné. Ce fut pour rappeler les habitants à la pénitence que Grezin composa l'ouvrage suivant : *Advertissemens faits à l'homme par les fléaux de Notre-Seigneur, de la punition à lui due de son péché, comme est advenu depuis trois ans en ça*, Angoulême, 1565, in-4^o de 17 f. C'est un long dialogue entre cinq personnages, sans distinction d'actes ou de scènes. On en trouve l'analyse dans la *Bibliothèque du Théâtre Français* (attribuée au duc de La Vallière) I, 178. A la suite de cette espèce de drame est un second ouvrage intitulé : *Sonnets lamentables de notre mère sainte Église, en forme de complainte à Jésus son époux; et un troisième, qui a pour titre :*

Vers lamentables en forme de dialogue, pour chanter en l'honneur de Dieu et mémoire de sa passion pendant la semaine sainte. Ce volume est très-rare.

W—S.

GRIBOJEDOF (ALEXANDRE), poète et homme d'état russe, né vers 1789, fit ses études à l'université de Moscou. En 1812, lors de l'invasion de la Russie par l'armée française, il entra dans un des nouveaux régiments qui furent formés pour la défense de la patrie, et il servit pendant quatre ans. Cependant, tout en faisant le service, il trouva le loisir de se livrer à la composition de pièces dramatiques. Son début dans cette carrière fut la comédie *Molodyïe souproughi*, (les Nouveaux Mariés), qui fut représentée en 1815, au théâtre de Pétersbourg. Elle fut suivie de la comédie *Svoïa semia* (la Famille particulière), qu'il avait composée en société avec le prince Chackovsky et le poète Chmelnisky; il donna encore au théâtre une traduction ou imitation des *Fausse infidélités*, de Barthe, qu'il avait faite en société avec A. Gendre. Après avoir quitté le service militaire, il fut employé en 1817 dans le ministère des affaires étrangères, et obtint l'année suivante l'emploi de secrétaire d'ambassade près la cour de Perse. Il demeura dans ce pays pendant plusieurs années, et y composa sa meilleure comédie, *Gore ot ouma* (l'Inconvénient d'avoir trop d'esprit), dans laquelle il traça en couleurs vives, mais un peu exagérées, et avec beaucoup de talent, les ridicules et les prétentions des diverses classes de la société dans la capitale de Russie, sans épargner même celles qui jouissent le plus de la faveur du gouvernement, telles que la noblesse et les militaires. Il porta cette pièce à Pétersbourg dans un voyage qu'il fit par congé en 1823. Elle y eut un grand succès, et s'est maintenue au

répertoire. L'auteur demeura dans la capitale pendant la guerre qui eut lieu entre la Russie et la Perse, et s'y livra aux travaux littéraires. Il traduisit en russe, entre autres écrits, le prologue du *Faust* de Gœthe. En 1825, il eut ordre de se rendre au quartier-général du comte Paskewitch, et fut employé aux négociations pour le traité de paix qui fut conclu bientôt après. L'empereur le nomma alors ambassadeur à la cour de Téhéran. Se rendant à son poste, il fut fiancé à Tiflis avec la fille du prince Tchevtchevadsef, qu'il épousa peu de temps après ; mais le mariage fut rompu par un malheureux événement qui termina l'ambassade et la vie de Gribojedof. A son arrivée en Perse, il trouva le peuple exaspéré de la paix honteuse que le schah avait été obligé de faire. Déjà plusieurs émeutes avaient éclaté dans les provinces au sujet des contributions de guerre qu'on levait pour satisfaire aux exigences de la Russie, et l'arrivée d'un ambassadeur russe, avec sa suite nombreuse, rappelait vivement aux Persans l'humiliation qu'ils venaient de subir. Dans ces circonstances critiques, il aurait fallu toute la prudence et la souplesse d'un diplomate consommé; Gribojedof, plus habile poète que diplomate, manqua malheureusement de la modération nécessaire, et fit trop sentir qu'il représentait un monarque vainqueur. Il ne fallait qu'une occasion pour que la fureur du peuple éclatât, et cette occasion ne lui fut fournie que trop tôt. Un Arménien coupable d'un crime, étant poursuivi par la police persane, se réfugia dans la demeure de l'ambassadeur russe; comme cet homme était originaire de la province d'Érivan cédée à la Russie, Gribojedof s'attribua le droit d'étendre sa protection sur lui. Cependant les réclamations de la police avaient causé, le 27 mars 1829, un attroupement du peuple, irrité de la

protection accordée par les étrangers à un criminel du pays. L'affaire se compliquait encore par une réclamation qui fut adressée à l'ambassadeur au sujet de deux femmes géorgiennes qui s'étaient mises sous sa protection comme sujettes russes, et que les Persans redemandaient comme esclaves. L'une et l'autre demande ayant été repoussées avec hauteur, le peuple commença une attaque sur la demeure de l'ambassadeur, et en vint aux mains avec ses domestiques et ses cosaques. Ces derniers eurent l'imprudence de tirer des coups de fusil sur les agresseurs; dès-lors, la multitude, exaspérée en voyant les victimes des mécréants gisant sur le sol, ne mit plus de bornes à sa fureur; les portes furent enfoncées, les murs escaladés; et, quoique la police persane envoyât aussitôt une garde pour protéger l'ambassadeur, sa demeure fut envahie, et tous ceux que les assaillants rencontrèrent dans les appartements furent massacrés. Le schah, accompagné de son fils, accourut à la tête d'un corps de troupes; mais la vengeance était accomplie; Gribojedof, Adelung son second secrétaire, son médecin, son interprète et quinze personnes de sa suite avaient succombé. Il n'y eut de sauvé que le premier secrétaire et trois personnes attachées à l'ambassade, qui, se trouvant dans une partie reculée de l'habitation, avaient eu le temps de se soustraire à la fureur populaire. Le schah pressentit les suites de cet événement, fait pour rallumer une guerre à peine éteinte. Aussi se hâta-t-il d'ordonner un deuil de huit jours et d'envoyer son petit-fils, le prince Khosrew-Mirza, au quartier-général russe; mais, Paskevitch n'ayant rien voulu ou pu décider, le prince fut obligé de se rendre à Pétersbourg, et d'implorer solennellement l'indulgence du vainqueur. L'empereur Nicolas envoya le prince Dolgoroucki

à Téhéran, et là fut donnée une terrible satisfaction aux Russes. Quoique les plus coupables se fussent soustraits à leur punition par la fuite, on s'empara de quinze cents individus du peuple, et on les mutila cruellement pour avoir pris part à l'émeute. Le grand-mollah, qui n'avait pas empêché les mollahs, ses subordonnés, de recevoir dans la mosquée les corps de six Persans tués par les cosaques, fut banni. On fit, le 29 juillet, des obsèques solennelles à Gribojedof dans le couvent de Saint-David, à Tiflis; l'empereur assigna une pension à sa mère et à sa veuve. Telle fut la fin déplorable d'un jeune diplomate, qui aurait trouvé plus de bonheur et de gloire dans le culte paisible des muses vers lequel l'entraînaient ses goûts. Une notice sur Gribojedof et quelques lettres de lui ont été insérées dans le journal russe, *Le Fils de la patrie*, 1830. D—G.

GRIFFI (LÉONARD), en latin GRIFFUS ou GRYPHIUS, archevêque de Bénévent et l'un des meilleurs poètes du XV^e siècle, naquit en 1437 à Milan, d'une famille patricienne. Il s'appliqua dans sa jeunesse à l'étude du droit; mais il ne laissait pas de suivre son inclination pour la poésie latine; et, avant l'âge de vingt ans, il avait composé de petites pièces qui, par la grâce et la facilité, rappellent le poète de Sulmone auquel ses amis le comparaient. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut honoré de divers emplois dans sa patrie. Sur sa réputation, le pape Sixte IV le fit venir à Rome en 1478, le nomma son secrétaire, et lui donna l'évêché de Gubio d'où il fut en 1482 transféré sur le siège de Bénévent. Ce prélat mourut à Rome en 1485, à l'âge de 48 ans, et fut inhumé dans l'église Saint-Libérat (1) qu'il avait fait ériger ou recon-

struire, et dans laquelle on voit son épitaphe rapportée par l'Argellati dans les *Scriptor. mediolan.*, II^e part., col. 710. Son *Oraison funèbre* fut prononcée par Pomponio Leto. Cette pièce n'a point été imprimée; mais la bibliothèque du Vatican en possède une copie. Ami des principaux littérateurs de son temps, Griffi fut lié particulièrement avec Franç. Philelphe dont on a plusieurs lettres qui lui sont adressées. Les *Poésies* de Griffi, restées inédites, sont conservées à Milan dans la bibliothèque Ambrosienne (Voy. l'Argellati, col. 711). Muratori en a tiré : *Conflictus aquilani quo Brucius Perusinus profligatus est libellus*, pour l'insérer dans le tome XXV des *Scriptor. rerum italicar.* Ce poème en vers hexamètres est, de l'avis de tous les critiques, pour l'élégance et l'harmonie égal aux compositions les plus estimées de la même époque. V—s.

***GRIGNON** (PIERRE-CLÉMENT), métallurgiste et antiquaire (Voy. tom. XVIII, 486), naquit à Saint-Dizier le 24 août 1723. Il remporta, en 1770, le prix proposé par l'académie royale de Biscaye sur cette question : « Quel est le meilleur des trois espèces de soufflets employés dans les forges de fer? » Son *Mémoire* est inséré dans le recueil cité n^o III, p. 184-232. Les médecins lui ayant conseillé les eaux de Bourbonne, il mourut dans cette ville le 2 août 1784. Son portrait a été gravé par Miger, in-4^o.

V—s.

GRIGNON de Pouzauges (ADOLPHE, comte de), fils unique d'un riche gentilhomme du Bas-Poitou, seigneur de la ville de Pouzauges et propriétaire du beau château des Echardières, émigra fort jeune, servit comme

(1) Et non pas à Santa-Maria del Popolo, comme le répète la *Biografia italiana*, XXVI.

315, d'après le *Dictionnaire de Bassano*, dont les nouveaux biographes ont adopté l'article sans examen.

officier dans les hulans britanniques, obtint un congé et quitta ce corps à la fin de 1795, pour se rendre en France. Il figura d'abord dans la Vendée à l'armée d'Anjou, sous le général Stofflet, puis il joignit son cousin le comte de Vasselot, au commencement de 1796, lorsque l'armée du centre était presque anéantie. Ils levèrent, dans le pays où le général Sapinaud avait commandé, un corps d'insurgés d'environ six cents hommes, avec lequel ils battirent successivement les républicains, dans trois combats, à Saint-Michel-Montmercure, aux Epaises et à Saint-Laurent-sur-Sèvre. Ils menacèrent même la ville de Fontenay dont ils se seraient probablement emparés, car ils n'y auraient trouvé presque personne à combattre, sans les grandes eaux qui les obligèrent à rentrer dans l'intérieur du pays. Mais les forces des républicains augmentèrent dans ces parages, et le rassemblement vendéen fut battu près de Chantonay, puis à Saint-Vincent-Gouldoie, où il se vit obligé de se dissoudre. Le comte de Vasselot se sauva dans les bois, mais il fut bientôt arrêté. Grignon fut assez heureux pour se rendre à Poitiers où il resta caché plusieurs mois avec son cousin Gédéon de la Bouchetière et le comte Constant de Suzannet. En 1799, aussitôt que les Vendéens eurent manifesté l'intention de reprendre les armes, ces trois émigrés allèrent les joindre et le comte de Grignon eut le commandement d'un arrondissement formé de partie du territoire de l'armée de la Haute-Vendée et de portion de l'ancien pays du centre. Il se trouva à la bataille de Nueil-sous-les-Aubières, où les royalistes commandés par le comte d'Autichamp, alors général en chef de tout le pays au midi de la Loire, furent mis en déroute. Puis seul avec les troupes de son arrondissement, qui étaient rédui-

tes à huit cents hommes, le comte de Grignon rencontra au Puy-du-Fou une colonne de cent républicains qu'ils cernèrent et passèrent au fil de l'épée; le commandant fut seul épargné. Quelques jours après, le comte de Grignon fut tué au combat de Chambertaud. Il fut regretté dans son parti, à cause de son intrépidité; son parent, Gédéon de la Bouchetière, prit, pour bien peu de temps, le commandement de son corps d'armée.

F—T—E.

GRILLO-CATTANEO (NICOLAS), né à Gênes le 26 août 1759, d'une famille patricienne, fut placé par ses parents dans le collège de Parme, où les gentilshommes les plus distingués de l'Italie recevaient à cette époque une éducation brillante et solide. Doué d'une imagination très-vive, et d'une grande pénétration, Grillo, de retour dans sa patrie, se lia avec Augustin Lomellino, poète et philosophe, avec Joseph Doria qui s'occupait alors à écrire l'histoire de Gênes, et il devint leur collaborateur. C'est à leurs travaux, ainsi qu'aux recherches du marquis Jacques Durazzo, qu'on est redevable de deux ouvrages historiques très-importants, la vie de Christophe Colomb et celle d'André Doria. Quelques poésies du marquis Grillo publiées dans sa jeunesse lui ouvrirent les portes de plusieurs sociétés littéraires, et il fut en 1786, à Gênes, un des fondateurs de la *società patria*, dont le but était d'encourager l'agriculture et les arts. Malgré sa passion pour les lettres et pour les beaux-arts, le marquis Grillo sut se vouer à l'obligation que lui imposait sa naissance, de prendre part aux affaires publiques, et il accepta ces hautes magistratures qui, d'après les lois de la république, ne pouvaient être confiées qu'à des patriciens. Il eut le rare bonheur, étant un des procureurs de la banque nationale de Saint-Georges, de quitter sa place sans avoir en-

couru la moindre censure de la part du peuple, qui se montrait très-sévère et très-exigeant dans le compte qu'on lui rendait des opérations de cette banque, orgueil et source de bonheur pour la république. L'aristocratie génoise ayant été écrasée par la démocratie française en 1796, Grillo reprit ses travaux littéraires, et traduisit en vers italiens tous les psaumes de David ; il enrichit cette traduction d'un grand nombre de notes qu'il emprunta des œuvres de Dom Calmet, de Bossuet et du cardinal Belarmin. Cet ouvrage qui fit grand bruit en Italie attira sur lui l'attention de l'archi-trésorier Lebrun, envoyé à Gênes en 1806 pour organiser le nouveau gouvernement. Il en accepta un exemplaire de l'auteur, et lui offrit en échange un exemplaire de sa traduction de la *Jérusalem délivrée*. Il nomma alors Grillo recteur de l'académie impériale ; mais cette faveur ne fut pas de longue durée. Grillo était profondément attaché aux anciennes institutions, il détestait les innovations politiques, religieuses et même littéraires ; plein de franchise, il désapprouvait le régime impérial, et s'opposa vivement à quelques projets sur les études. Cette opposition lui devint funeste ; il fut d'abord privé de sa place de recteur, et plus tard il reçut ordre de se rendre à Paris, où étaient alors gardées comme otages les personnes les plus distinguées. Ce ne fut qu'après un an d'exil qu'on lui permit de retourner à Gênes (1811) ; mais ensuite, tourmenté de nouveau, il se retira dans une maison de campagne en Savoie, où il demeura jusqu'à ce que les Anglais ayant réorganisé l'ancienne république génoise, en 1814, il fût appelé par le gouvernement provisoire, pour y diriger le ministère de l'instruction publique. Après la réunion de Gênes au royaume sarde, Grillo fut nommé président de la direction des études, et il garda

cette place jusqu'en 1821. De nouvelles contrariétés l'engagèrent ensuite à demander sa retraite, qui lui fut accordée ; le roi Charles-Félix le nomma grand-cordon de l'ordre de Saint-Maurice et Saint-Lazare. Il se retira alors dans ses terres pour n'en plus sortir, et il est y mort le 22 juillet 1834. On a de lui : I. Une traduction en vers italiens des *Poésies de Pope*, Finale, 1779, in-8°. II. *Poésies diverses*, dans la collection de poèmes choisis des auteurs génois, Gênes, 1789, in-8°. III. *Psaumes de David*, ibid., 1803, 2 vol. in-4°. Cet ouvrage a été réimprimé sous le titre de *Paraphrase poétique des psaumes de David*, ibid., 1823, 3 vol. in-8° ; cette seconde édition, faite sous les yeux de l'auteur, contient plusieurs additions. IV. *Paraphrase poétique des cantiques des prophètes*, ibid., 1825, in-8°. V. *Proverbes de Salomon*, paraphrase en vers blancs avec des notes, ibid., 1827, in-8°. VI. *Lamentations de Jérémie*, paraphrase poétique en vers lyriques avec des notes, ibid., 1828, in-8°. On a imprimé quelques autres pièces détachées du marquis Grillo, qui a laissé plusieurs manuscrits. Il est, comme nous l'avons dit, un des auteurs des *Eloges historiques d'André Doria et de Christophe Colomb*, imprimés à Parme en 1781. Z.

GRILLOT (JEAN), né en 1588 à Arnay-le-Duc, entra fort jeune chez les jésuites, et s'y fit remarquer par quelque talent pour la prédication ; mais ce qu'il y eut, dans ce digne religieux, de plus louable que son talent oratoire, c'est l'ardeur avec laquelle il exerça les sublimes vertus qu'il proclamait du haut de la chaire évangélique. Pendant la peste, dont il nous a laissé la description, le P. Grillot secourut activement les malheureux, se dévoua tout entier pour le salut de leurs corps et de leurs âmes. Le fléau ne l'atteignit

pas néanmoins, et il mourut à Grenoble, le 5 sept. 1647. Son histoire de la peste qui, en 1628 et 1629, affligea la ville de Lyon, fut publiée d'abord en latin, sous ce titre : *Lugdunum lue affectum et resectum, sive narratio rerum memoria dignarum Lugduni gestarum, ab augusto mense anni 1628, ad octobrem anni 1629, auctore P. Joanne Grillo* ; Lyon, 1629, petit in-8° ; puis en français avec ce titre : *Lyon affligé de contagion*, même année, même format. Le récit du P. Grillot manque de nerf et de précision, il abonde en réflexions parasites ; et c'est dans le français surtout que ces défauts sont remarquables, car il est suranné, tandis que le latin présente une diction pure et élégante. Grillot, dans la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*, est appelé *Gillot* ; c'est évidemment une faute d'impression, puisqu'il s'y trouve placé entre Gravius et Grisel. L'abbé Papillon, dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, a été induit en erreur par cette faute, si bien que, à l'article Cl. Grillot, il dit ne pas connaître Jean Grillot, nison livre sur la peste de 1628 et 29. Le volume du P. Grillot se complète par un vol. inédit que le P. Michel-Ange, religieux capucin, achevait d'écrire en 1636, et qui se trouve aux manuscrits de la bibliothèque de Lyon. Il est en latin, et a pour titre : *Brevis narratio luctuosi status provincie lugdunensis FF. minorum capucinatorum, dum anno dominicæ incarnationis 1628, inhumanis pestilentia sævit*. C'est un petit in-4°, d'une écriture très-nette, et d'une assez bonne latinité. Il en existe une traduction française, toujours aux manuscrits de la même bibliothèque, avec le titre suivant : *Traité de l'état pitoyable auquel se trouva la province des capucins de Lyon, pendant le temps de la peste, en l'an*

1628, pet. in-4°. Comme on le voit, ce volume se borne aux événements qui regardent l'ordre des capucins, et au récit des efforts que firent ces religieux, pour disputer au terrible fléau les nombreuses victimes qu'il atteignait chaque jour. L'ouvrage présente quelques faits qui peuvent avoir de l'intérêt pour plus d'une cité des provinces voisines du Lyonnais. Nous pensons que l'auteur est le P. Michel-Ange (*de Bergon*), qui a un article dans la *Bibliothèque des écrivains capucins*, page 193.

C—L—T.

GRIM (HERMAN-NICOLAS), médecin suédois, naquit à Visby dans l'île Gotland en 1644. Son père avait été chirurgien de Gustave-Adolphe. Après avoir fait un cours de chirurgie et de médecine en Suède, il se rendit en Irlande pour suivre les leçons des professeurs de ce pays. En 1663, il fut nommé chirurgien d'un vaisseau hollandais qui se rendait à la Nouvelle-Zemble. Deux autres voyages le conduisirent aux possessions des Hollandais dans les Grandes-Indes. Il fut mis à la tête des hôpitaux de Batavia, et ses connaissances en minéralogie décidèrent le gouvernement à lui confier pendant quelque temps l'exploitation des mines d'or de Sumatra. A son retour en Europe, après avoir exercé la médecine en Hollande et ailleurs, il se retira en Suède et devint membre du conseil de médecine à Stockholm. Il mourut en 1711, laissant plusieurs ouvrages, dont le plus remarquable est : *Compendium medico-chemicum*, Batavia, 1679, in-8°. C—AU.

GRIMALDI (le marquis DOMINIQUE), économiste italien, naquit en 1735, à Seminara dans le royaume de Naples. Quoique son inclination le portât vers l'étude des sciences naturelles et de l'économie politique, pour plaire à ses parents il étudia le droit. Après avoir terminé

son cours, il se rendit à Gênes et y fit réintégrer au rang des patriciens sa famille, qui en était sortie par suite de troubles politiques; lui-même y obtint quelques emplois. Pendant son séjour dans cette ville, il s'appliqua sérieusement à l'étude de l'agriculture et à l'exploitation des huiles et des étoffes de soie; il fit même dans ce but plusieurs voyages en France et en Suisse. Observateur attentif, il s'instruisait dans tous les détails pour en enrichir sa patrie. Un mémoire qu'il publia dans le cours de ses voyages, sur quelques herbes indigènes du royaume des Deux-Siciles, lui valut de grands éloges des académies de Paris et de Berne. Ses soins ne se bornèrent pas à des études; il fit construire à ses frais et envoya en Calabre plusieurs machines qui y étaient inconnues. De retour dans son pays natal, il y introduisit la culture des pommes de terre, y fit établir des prairies artificielles, adopter les jardins à la française, et construire des moulins à huile. Cependant il rencontra de vives oppositions de la part des propriétaires calabrois, qui entrevoyaient dans ces améliorations la perte de leur monopole et l'affranchissement successif des paysans. Grimaldi dont la fortune était dérangée par suite de ses essais et de ses voyages fut obligé de suspendre ses projets, mais il profita de ce loisir pour écrire sur l'agriculture, sur les arts, et sur les moyens propres à les favoriser en Calabre. Ces écrits furent appréciés par la cour de Naples, et en 1782 Grimaldi fut membre du conseil des finances, et il eut une mission particulière en Calabre pour surveiller les travaux de la culture et de la filature des soies. C'est à lui qu'on doit l'établissement dans cette province des premières machines pour le filage de la soie connue dans le commerce sous le nom d'*organzino*: cette industrie généralisée dans la Ca-

labre y a doublé le produit des terres, et leur valeur. En 1798, Grimaldi fut arrêté avec plusieurs autres gentilshommes calabrois, qui avaient pris part aux mouvements révolutionnaires; mais il parvint à se justifier et rentra dans les bonnes grâces de son souverain, qui lui rendit sa place. Grimaldi mourut à Reggio le 5 novembre 1805. Il était membre de l'académie des *Georgofili* de Florence, de la société royale d'agriculture de Paris et de plusieurs autres sociétés savantes. On a de lui en italien: I. *Mémoire sur l'herbe appelée Sulla*, imprimé aux frais de l'académie des Georgofili de Florence. II. *Essai sur l'économie agricole pour la Calabre ultérieure*, Naples, 1770, in-8°. III. *Instruction sur les nouveaux procédés pour la fabrication de l'huile*, Naples, 1773, in-8°; *ibid.*, 1777, in-8° avec fig. IV. *Observations économiques sur les fabriques et le commerce des soies dans le royaume des Deux-Siciles*, *ibid.*, 1780. V. *Projet sur les moyens d'employer utilement les condamnés aux travaux forcés*, *ibid.*, 1781. VI. *Mémoire sur le commerce et la fabrication des huiles, soit chez les anciens, soit chez les modernes*, *ibid.*, 1783. VII. *Mémoire pour le rétablissement du commerce des huiles et de l'agriculture dans la Calabre*, *ibid.*, 1783. VIII. *Projet de réforme de l'économie publique dans le royaume de Naples*, *ibid.*, 1783. IX. *Rapport au roi, avec quelques réflexions d'économie publique relatives à la Calabre*, *ibid.*, 1785. X. *Rapport sur une école établie par ordre du roi, à Reggio, pour le filage de la soie à la piémontaise*, Messine, 1785. Z.

GRIMALDI (JOSEPH-MARIE), prélat italien, né à Moncallieri en Piémont, le 3 janvier 1754, était fils du chevalier Philibert et de Barbe

Alciati. Du côté paternel, sa famille, inscrite depuis 1318, au *Livre d'or* à Gênes, était une branche de celle des Grimaldi, princes de Menton (*Voy.* l'article suivant), et l'un de ses aïeux fut préfet du palais de Childébert II, roi de France. Sa famille maternelle, une des plus anciennes de la Lombardie, a été illustrée par André Alciati (*Voy.* ce nom, I, 454), célèbre jurisconsulte du XVI^e siècle. Le jeune Grimaldi, après avoir fait ses études au collège royal des nobles à Turin, embrassa l'état ecclésiastique dans lequel s'étaient déjà distingués plusieurs de ses parents, entre autres le cardinal Jérôme Grimaldi (*Voy.* ce nom, XVIII, 498), archevêque d'Aix en Provence. Reçu docteur en théologie à l'université de Turin, il se rendit à Verceil en 1779, fut nommé, trois ans après, chanoine de la cathédrale, puis sacré évêque de Pignerol en 1797. La réunion du Piémont à la France en 1802, ayant amené une nouvelle circonscription des diocèses, Grimaldi, sur la demande du pape, se démit de son siège qui fut supprimé. Nommé alors évêque d'Ivrée, il assista en cette qualité au concile assemblé à Paris en 1811, fut membre de la commission chargée de répondre au message de l'empereur, et soutint les droits du souverain pontife. En 1817, le roi de Sardaigne, à qui le Piémont avait été restitué, rétablit tous les sièges épiscopaux de ce pays, et nomma Grimaldi à celui de Verceil (1), qui venait d'être érigé en archevêché, et qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 1^{er} janvier 1830. Ce digne prélat fit beaucoup de bien dans son diocèse : il établit à ses frais un couvent de religieuses ; il légua, par son testament, vingt mille francs aux pauvres, et institua

(1) L'église de Verceil, fondée au IV^e siècle par saint Eusèbe, compte parmi ses évêques des hommes aussi pieux que savants (*Voy. l'Histoire littéraire du Vercellais*, par l'auteur de cet article).

pour héritiers son église métropolitaine et le séminaire. G—G—Y.

GRIMALDI (le marquis LOUIS DELLA PIETRA), patricien génois, fut le dernier rejeton d'une branche de cette illustre famille (*Voy.* GRIMALDI, XVIII, 495). Il naquit en 1762, à Gênes, où il reçut une éducation soignée dans la maison paternelle. Plus amateur des arts que des sciences, il se voua à la musique ; et il a même composé quelques partitions pour le violon. Dans le cours de ses voyages, Grimaldi, encore jeune et plein de hardiesse, fut présenté à un avocat de Florence qui donnait des concerts pour amuser sa fille, excellente musicienne ; il en devint amoureux et l'obtint en mariage. Cet heureux couple étant venu à Gênes, la belle marquise y fit les délices de la société ; mais il ne naquit de leur union que deux filles ; et la principauté de Monaco, fief *recte* et *propre*, qu'Othon-le-Grand avait donnée à ses aïeux, fut destinée à passer dans une autre branche. Le duc de Valentinois, ayant été reconnu souverain de Monaco par le congrès de Vienne en 1815, le marquis de Grimaldi, nonobstant cette reconnaissance, fit des démarches pour revendiquer les droits agnatiques de sa famille, comme dernier descendant de Lambert Grimaldi qui, en 1563, avait reçu l'investiture par le duc Emmanuel-Philibert de Savoie. Il s'occupait de ce procès qui nécessitait de sa part de nombreuses consultations et des frais considérables, lorsque la mort le surprit à Turin, le 31 juillet 1834. Ses deux filles n'héritèrent que d'une médiocre fortune. G—G—Y.

GRIMM (JEAN-FRÉDÉRIC-CHARLES), médecin allemand, né à Eisenach en 1737, prit le grade de docteur à Göttingue en 1758, devint médecin du duc de Saxe-Gotha, et inspecteur des eaux minérales de Ronnebourg, et mourut en 1821. Grimm

s'est principalement fait connaître par une excellente traduction allemande des œuvres d'Hippocrate. Elle est accompagnée de notes critiques et historiques très-utiles et très-savantes, et d'un jugement sur chacun des ouvrages du père de la médecine. Cette traduction a été imprimée à Altembourg, 1781—1792, 4 vol. in-8°. Les autres écrits de Grimm sont : I. *Dissertatio de visu*, Gœttingue, 1758, in-4°. II. *Lettre sur l'épidémie qui a régné à Eisenach dans la première moitié de l'année 1767*, Hildburghausen, 1768, in-8° (en allem.) III. *Traité sur les eaux minérales de Ronnebourg*, Altembourg, 1770, in-8° (en allem.) IV. *Remarques faites pendant un voyage en Allemagne, en France, en Angleterre et en Hollande*, Altembourg, 1775, 3 vol. in-8° (en allem.). Grimm a encore publié; dans les *Nova acta academice naturæ curiosorum*, une histoire de la fièvre maligne qui régna épidémiquement à Eisenach en 1769, 1770 et 1771, et une histoire abrégée des plantes qui croissent aux environs de cette ville.

G—T—R.

GRIMOD de la Reynière (ALEXANDRE - BALTHAZARD - LAURENT), fameux gastronome, né à Paris le 20 nov. 1758, était fils d'un fermier-général, qui, de la boutique de son père charcutier, s'éleva jusqu'à l'emploi d'administrateur des postes. C'était comme fournisseur à l'armée du maréchal de Soubise, pendant la guerre de Sept ans, qu'il avait commencé sa fortune. Ses bénéfices furent tels, que tandis que le maréchal de Richelieu (*Voy. ce nom*, XXXVIII, 46) faisait construire son pavillon d'Hanovre du produit de ses déprédations dans cette même guerre, le financier Grimod faisait bâtir, à l'angle des Champs-Élysées et de la place Louis XV, le bel hôtel qui porte encore son nom, et

qu'occupe l'ambassade de Russie. C'est là qu'il se rendit célèbre par le faste de sa maison, par le mérite d'avoir le meilleur cuisinier de France et par une foule de petits travers dont les *Mémoires de Bachaumont*, et la *Correspondance de Grimm*, ont conservé le souvenir. Il recevait à sa table les plus grands seigneurs, et ses convives disaient de lui: « On le mange, « mais on ne le digère pas. » Quant à M^{lle} de Jarente qu'il avait épousée, elle était nièce de l'évêque d'Orléans qui tenait la feuille des bénéfices et qui s'est rendu fameux par les désordres de sa vie. Elle était fort galante (1); et quoique douée de beaucoup d'esprit, elle poussait jusqu'à l'extrême l'orgueil de sa naissance, ce qui lui allait fort mal après s'être ainsi mésalliée. Seul fruit de cette union, le jeune Grimod vint au monde avec un défaut de conformation aux mains qui l'obligeait de se servir de doigts postiches; mais par leur secours il écrivait, découpait et dessinait avec une facilité merveilleuse. Ses parents le destinaient à la magistrature dans laquelle l'appui de son oncle Malesherbes lui eût procuré un avancement rapide. Mais, dédaignant ce moyen honorable et facile d'arriver à la considération, il se fraya un chemin à la célébrité par des bouffonneries qui pouvaient faire quelque honneur à son esprit, mais qui trop souvent n'en firent qu'un homme fort ridicule. Peu flatté d'avoir été mis au monde laid et difforme, il ne le pardonnait pas à sa mère, et s'en vengeait continuellement par la citation des noms de sa propre famille, et par des allusions à l'ignoble métier de son grand-

(1) Chamfort raconte dans ses *Anecdotes* que Grimod de la Reynière, au moment de l'épouser, parlant avec enthousiasme à Malesherbes, son beau-frère, du bonheur qui l'attendait: « Cela dépend, dit celui-ci, de quelques circonstances. — Comment? que voulez-vous « dire? — Cela dépend du premier amant qu'elle « aura. » Un tel mot dans la bouche de Malesherbes peint toute la dépravation de l'époque.

père et de ses aïeux. Quand il entra dans le salon de sa mère, il ne manquait jamais de se prosterner de la manière la plus humble devant les hauts personnages qu'il y rencontrait, cherchant par là à tourner en ridicule les grands airs de M^{me} de la Reynière, et à faire parade de sa naissance plébéienne. C'est dans cet esprit qu'il se borna à la profession d'avocat, qui alors ne conduisait pas à tout comme aujourd'hui. On lui demandait pourquoi avec tant de fortune, il n'avait pas préféré acheter une charge de conseiller. « Pour-
« quoi? répondit-il, c'est qu'en qualité
« de juge, j'aurais fort bien pu me
« trouver dans le cas de faire pendre
« mon père; au lieu qu'étant sim-
« ple avocat, je conserve au moins le
« droit de le défendre. » Ses débuts au barreau furent assez brillants; les mémoires qu'il publia se firent remarquer par l'originalité des pensées et le piquant du style. Mais l'indépendance et la littérature convenaient mieux à ses goûts: il passait son temps au foyer des spectacles, dans les coulisses; car, malgré sa laideur, il aimait fort les actrices, et préférait la société du café du Caveau à la brillante compagnie dont le salon de ses parents était le rendez-vous. Dès 1777, il rédigeait en société avec Levacher de Charnois le *Journal des Théâtres*, ce qu'il fit jusqu'en 1778; et, pendant les années 1781 et 1782, il rédigea seul la partie dramatique du *Journal de Neufchâtel* (Suisse). En 1780, il avait publié comme éditeur le *Fakir*, conte en vers dont l'auteur nous est inconnu, disait-il dans son avertissement; mais on sait que cet auteur est Lantier (*Voy.* ce nom, au Supp.). Deux ans après il édita encore le *Flatteur*, comédie en 5 actes et en vers libres du même, et en composa la préface. En 1783 (avril), il publia une brochure intitulée: *Ré-*

flexions philosophiques sur le plaisir, par un célibataire avec cette épigraphe: *Legite, censores, crimen amoris abest* (in-8°); ouvrage qui ne contient qu'une censure vague des mœurs du jour. « Cependant, disait La Harpe
« dans sa *Correspondance*, on y re-
« marque plus d'esprit qu'on n'en
« supposait à un homme qui passe
« pour une espèce de fou. Il y a des
« observations assez justes parmi beau-
« coup de lieux communs. » Ce qu'il y a de plus curieux dans cette brochure, c'est l'avertissement qui offre la parodie du charlatanisme de certains éditeurs. Elle eut un tel succès que la première édition fut épuisée en huit jours; et qu'il s'en fit deux autres dans le courant de l'année. Cette vogue s'explique par la réputation d'originalité dont jouissait alors Grimod l'avocat, qu'on qualifiait ainsi pour le distinguer de son père le *publicain*. Le nom du jeune Grimod avait, quelques jours avant cette publication, volé de bouche en bouche, grâce à une piquante mystification qu'il avait faite à ses parents. Il avait donné un souper, dont les convives, choisis dans tous les rangs de la société, formaient une macédoine de gens de lettres, de garçons tailleurs, d'artistes, de militaires, de gens de robe, d'apothicaires, de comédiens. Il avait fait imprimer ses billets d'invitation dans la forme d'un billet d'enterrement. En voici le modèle, copié fidèlement d'après l'édition originale dont Louis XVI fit encadrer un exemplaire pour la rareté du fait. « Vous êtes prié
« d'assister au souper collation de
« M^e Alexandre-Balthazard-Laurent
« Grimod de la Reynière, écuyer, avo-
« cat au parlement, membre de l'aca-
« démie des Arcades de Rome, associé
« libre du Musée de Paris, et rédac-
« teur de la partie dramatique du
« *Journal de Neufchâtel*, qui se fera
« en son domicile, rue des Champs-

« Elysées, paroisse de la Madeleine-
 « l'Évêque, le jour du mois d'
 « 178 . On fera son possible pour
 « vous recevoir selon vos mérites; et,
 « sans se flatter que vous soyez plei-
 « nement satisfait, on ose vous assu-
 « rer, dès aujourd'hui, que du côté de
 « l'huile et du cochon vous n'aurez
 « rien à désirer. On s'assemblera à
 « neuf heures et demie pour souper à
 « dix. Vous êtes instamment prié de
 « n'amener ni chien ni valet, le ser-
 « vice devant être fait par des servan-
 « tes (2) *ad hoc*. » A la porte de l'hô-
 tel, le suisse demandait au convive à
 voir son billet, y faisait une marque et
 le remettait à un autre suisse, qui était
 chargé de demander si c'était M. de
 la Reynière *sangsue du peuple*, ou
 son fils le *défenseur de la veuve et*
de l'orphelin qu'il désirait voir. Sur
 la réponse du convive on le faisait
 monter un escalier au haut duquel il
 était reçu par un savoyard, vêtu en hé-
 rant d'armes, avec une hallebarde dorée
 à la main. Tout le monde étant réuni
 dans le salon, l'amphitryon, en habit
 de palais et avec le maintien le plus
 grave, pria l'assemblée de passer dans
 une autre pièce où il n'y avait pas une
 seule lumière. On y retint les con-
 vives pendant près d'un quart d'heure;
 les portes s'ouvrirent enfin, et l'on
 passa dans une salle à manger éclairée
 de mille bougies. La balustrade qui en-
 tourait la table était gardée par deux
 savoyards armés à l'antique. Quatre
 enfants de chœur étaient placés aux
 quatre coins de la salle avec leurs en-
 censeurs. « Quand mes parents don-
 « nent à manger, dit le maître du
 « festin, il y a toujours trois ou qua-
 « tre personnes à table, chargées de
 « les encenser : j'ai voulu, messieurs,
 « vous épargner cette peine. Ces en-
 « fants s'en acquitteront à merveille. »
 Le souper était composé de vingt ser-

vices de la plus grande magnificence,
 mais le premier tout en cochon : « Mes-
 « sieurs, comment trouvez-vous ces
 « viandes? demanda l'amphitryon.—
 « Excellentes.—Eh bien ! je suis fort
 « aise de vous dire que c'est un de
 « mes parents qui me les fournit; il
 « se nomme un tel, il loge dans tel
 « endroit; comme il m'appartient de
 « très-près, vous m'obligerez fort de
 « l'employer lorsque vous en aurez
 « besoin. » Le festin se prolongea jus-
 qu'à sept heures du matin. Cette soirée
 bizarre mortifia cruellement le père et
 la mère de Grimod. Il leur avait de-
 mandé la permission de donner à sou-
 per à quelques-uns de ses amis, dont
 il avait dressé une fausse liste; il avait
 même obtenu de leur complaisance
 qu'ils iraient souper ce jour-là en ville
 pour le laisser disposer de la maison à
 sa fantaisie. Quelle fut leur surprise
 lorsqu'en rentrant chez eux ils y trou-
 vèrent cette mascarade! M^m de la
 Reynière se montra un instant dans la
 salle du festin. Le bailli de Breteuil,
 qui passait pour lui rendre des soins,
 lui donnait la main; comme elle il était
 fort grand et fort maigre, Grimod de la
 Reynière cita tout haut en les regardant
 ce vers de Delille :

Et ces deux grands débris se consolent
 entre eux.

A quelque temps de là il fit à son père
 une nouvelle scène qui peut-être a
 suggéré à Pigault-Lebrun, dans ses
Burons de Felsheim, la première
 idée du siège que Brandt fait subir à
 des Juifs dans la tour de Witikiud.
 Grimod de la Reynière, s'étant enfermé
 dans son appartement, déclara à son
 père qu'il n'en sortirait point à moins
 d'une somme de cent mille francs, in-
 dispensable pour satisfaire ses créan-
 ciers. Refus de la part de celui-ci.
 Alors Grimod menaça de faire sauter
 l'hôtel *avec cent livres de poudre*.
 Effrayé et connaissant son fils capable

(2) Espèce de meubles de salle à manger.

de toutes les folies, le père consent enfin à payer les cent mille livres ; mais à la condition qu'il y aurait échange simultané entre la somme et les munitions de guerre. Le traité s'exécute, et le père reçoit en effet de son fils cent livres de poudre, mais c'était de la poudre à poudrer. La *Lorgnette philosophique trouvée par un R. P. capucin sous les arcades du Palais-Royal, et présentée au public par un célibataire* (1785, 2 vol. in-12), ajouta encore à la renommée facétieuse de Grimod de la Reynière. Cette œuvre assez déconseillée offre des pages très-piquantes ; malheureusement l'auteur a copié trop souvent *la Berlue* de Poinssinet de Sivry. Le moment vint où il s'attira une disgrâce assez méritée, en abusant de sa qualité d'avocat pour publier la plus sanglante satire contre le poète Fariau de Saint-Ange (*Voy.* ce nom, XXXIX, 528). Ce libelle a pour titre : *Mémoire à consulter. et consultation pour maître Marie-Élie-Guillaume Duchosal, avocat en la cour. demandeur, contre le sieur Ange Fariau de Saint-Ange, coopérateur subalterne du Mercure de France, défendeur*, avec cette épigraphe tirée de Phèdre : *Stultè nudabit animum suam*. Dans ce mémoire, Duchosal, auteur de quelques satires assez médiocres, réclame contre l'injustice qu'on a eue de lui attribuer sérieusement des vers à la louange de Saint-Ange, que celui-ci avait fait insérer dans l'*Almanach littéraire* et dans quelques autres recueils. C'est avec tout l'appareil des formes du barreau que Grimod de la Reynière demande en faveur de son client la réparation la plus authentique d'une calomnie aussi injurieuse, et des dommages-intérêts applicables à des œuvres pies. Il établit que la prétendue épître n'a été faite que pour se moquer du sieur Fariau ; que son ridicule amour-propre a pu seul le faire

donner dans un piège aussi grossier ; enfin que les vers ne sont point de l'Inchosal, mais d'un sieur Deville, trésorier de France de la généralité d'Amiens, qui n'a eu d'autre intention que de se moquer du sieur Fariau, en lui adressant des vers qu'il suffisait de lire sans prévention pour y découvrir la plus amère dérision, témoin ceux-ci :

Ovide chantait comme un ange,
Saint-Ange chante comme un dieu.

Si dans ce factum Grimod s'était contenté de relever les ridicules littéraires d'un poète qui en avait beaucoup, peut-être ne se fût-il attiré aucune disgrâce ; mais il déversa sur Saint-Ange les personnalités les plus humiliantes, et attaqua un certain marquis de la Salle, auteur de *L'oncle et les deux tantes*, comme se qualifiant « de marquis chez « les auteurs, et d'auteur chez les mar- « quis. » L'ordre des avocats, indigné qu'un de ses membres, sous le titre de *mémoire*, eût imprimé un vrai libelle, se disposait à le rayer du tableau, Saint-Ange à lui intenter un procès criminel, enfin le marquis de la Salle à en faire une justice plus prompte, lorsque la famille de Grimod, pour le soustraire à toutes ces récriminations, obtint une lettre de cachet qui l'exila dans l'abbaye de Blamont, à quelques lieues de Nancy. Devenu par la mort de son père maître d'une fortune immense, il changea l'ameublement et les tentures de son appartement, et partout il y fit placer les attributs de la charcuterie. Dans de riches panneaux tendus en étoffes d'or, on voyait des assiettes de boudin brodées en relief, des trophées de saucisses, des hures peintes et des pieds de cochon en sautoir. L'extrémité des manches de couteaux présentait en ivoire une tête de porc ; tout enfin rappelait la même origine. C'est dans cet appartement ainsi décoré qu'il se plaisait à faire des festins à la Lucullus, dans lesquels il se

montrait convive aussi vaillant qu'amblytrion attentif. Une fois il invita à souper les personnages les plus distingués : la salle du festin était tendue de noir, et chacun avait son cercueil derrière lui. Ici se place un voyage de Grimod de la Reynière à Lyon, où il fut reçu membre de l'académie de cette ville. Cette circonstance de sa vie lui a fourni l'occasion de publier des *Lettres à M. Mercier, ou Réflexions philosophiques sur la ville de Lyon*, 1788, gr. in-8°. Quelques mois après, il fit paraître *Peu de chose, idées sur Molière, Racine, Crébillon, Piron, etc., hommage à l'académie de Lyon* (Paris, 1788, in-8°). Ces réflexions indiquent une connaissance réelle du théâtre, et offrent des aperçus fort piquants. Déjà il avait amplement usé de la fortune de son père ; et vivant avec des actrices, entre autres avec M^{lle} Contat, il était loin de l'avoir augmentée, lorsque la révolution vint lui en enlever la majeure partie. Du reste il traversa assez paisiblement cette époque, parce qu'il évita de se mettre en contact avec les puissances. Uniquement préoccupé de sa passion pour l'art dramatique et pour la littérature légère, il prit son parti sur les malheurs du temps avec une sécurité dont on peut juger par le titre seul des ouvrages qu'il publia : A la *Lettre d'un voyageur à son ami sur la ville de Marseille* (1792, in-8°), il fit succéder *Moins que rien, ou Suite de Peu de chose* (1793, in-8°). « Qu'elle est louable, citoyen Grimod, lui dit un critique (3), la modestie avec laquelle vous intitulez vos ouvrages ! Mais quand on n'a donné que *Peu de chose*, à quoi sert de lui donner une « Suite ? Plusieurs *Moins que rien* « ne feront jamais un total au bas de

« l'addition. » De 1797 à 1798, Grimod rédigea le *Censeur dramatique*, dont la collection forme 4 vol. in-8°. On a dit de ce recueil recommandable par une piquante impartialité : « Les « baladins seuls le craignent (son auteur), les véritables artistes le révè- « rent (4). » Mais le *Censeur*, rédigé dans les idées d'un homme de bonne compagnie, ne pouvait plaire aux démagogues. Après le 18 fructidor, Grimod critiqua les premiers acteurs du théâtre de la république. Son journal fut alors proscrit, comme royaliste et contre-révolutionnaire, quoiqu'il fût étranger aux affaires politiques, et qu'il ne parlat jamais que de l'art dramatique. « Mais dans ces temps heureux, « disent les auteurs du *Petit Diction- « naire des grands hommes*. on était « conspirateur contre l'état et la tran- « quillité publique lorsqu'on ne s'a- « genouillait pas devant les grands bras « de Baptiste, les brodequins étrusques « de Talma, la perruque vénérable de « la tricoteuse Vestris, les bouffonne- « ries de Dugazon, et surtout les naï- « series patriotiques de Michot. C'est « ce dernier qui vengea ses canara- « des : et ses amis (les sbires de la po- « lice) firent proscrire l'ennemi com- « mun (5). » Peu d'années après, dans des temps plus tranquilles, Grimod prit sa revanche sur ses adversaires et ses critiques en faisant paraître l'*Alambic littéraire, ou Analyse d'un grand nombre d'ouvrages publiés récemment* (Paris, 1803, 2 vol. in-8°). La diminution de sa fortune ne lui avait rien fait perdre de sa gaité : lui-même disait que la révolution avait res-

(4) *Petit Dictionnaire des grands hommes* (flore républicaine VIII).

(5) A côté de ce jugement flatteur pour Grimod, il paraîtra peut-être curieux de mettre cette sentence de l'auteur du *Coup de fouet*, ou *Revue de tous les théâtres de Paris* (1 vol. in-18, fin de l'an X, 1802) : « Grimod de la Reynière, « le plus plat auteur et le plus connuyeux criti- « que qu'il soit possible d'imaginer. »

(3) Voyez le *Tribunal d'Apollon, ou Jugement en dernier ressort de tous les auteurs vivants*, 2 vol. in-18 (an VII).

pecté la plus précieuse de ses propriétés, son appétit. Cependant, obligé de restreindre le nombre de ses convives, il résolut de ne plus recevoir que de vrais amis, et pour les éprouver il s'avisait d'un plaisant stratagème. Il se dit malade, se tint clos chez lui, et fit fermer sa porte à tout le monde. Quinze jours après, il envoya à ses amis des billets de faire part, leur annonçant son décès, et les invitant à son convoi qui devait avoir lieu le lendemain à quatre heures. Il n'en vint qu'un petit nombre; c'était justement l'heure du dîner, et retarder indéfiniment ce principal repas, pour un enterrement, c'était assurément une marque d'affection aux yeux du prétendu défunt. Ces amis donc voient à la porte un corbillard et plusieurs voitures de deuil; une bière recouverte d'un drap noir est sous le péristyle de l'hôtel. On les introduit dans une salle d'attente entièrement tendue en noir. Une demi-heure se passe; alors les deux battants d'une porte latérale sont ouverts, et un domestique prononce d'une voix solennelle: « Messieurs, vous êtes servis! » Que voient-ils en entrant dans la salle voisine? Une table chargée des mets les plus exquis et des vins les plus fins. Grimod de la Reynière est assis à sa place accoutumée, prêt à faire les honneurs du repas, et la table entourée d'un grand nombre de couverts égal à celui de ses amis *in extremis*. Tous manifestent leur joie au maître du lieu, mais lui, avec le sang-froid le plus comique: « Messieurs, dit-il, le dîner est servi, il pourrait refroidir, prenez donc votre place. » Après ces mots le festin commença et se prolongea fort avant dans la nuit. Ce fut sans doute pour la Reynière un des plus beaux jours de sa vie. Le moment vint où sa célébrité franchit les joyeux cercles de Paris et devint européenne, grâce à la publication de

L'Almanach des gourmands, servant de guide dans les moyens de faire grande chère. par un vieil amateur (Paris, 1803-1812, 8 vol. in-18, avec figures). Les premiers volumes ont eu jusqu'à trois éditions. L'auteur, qui a eu pour collaborateur Coste, dédiait chacun de ses tomes à un personnage important dans la science culinaire; ainsi le premier le fut au cuisinier de Cambacérès, le second à d'Aigrefeuille, le fameux parasite de cet archevêque, un autre au comédien Camérani, l'inventeur des soupes qui portent son nom. On trouve dans ce recueil des plaisanteries originales, un emploi très-heureux du style didactique et surtout le ton de la meilleure compagnie. « Dispensateur de la gloire littéraire, a dit un critique, régulateur des gastronomes, et dégustateur général de tous les mets qu'inventent les hommes de bouche, cet homme de lettres et de goût fut aussi l'un des premiers restaurateurs de la gaieté française. L'art de vivre pour manger lui doit une encyclopédie gourmande qui le rend immortel »

Et comme le disait un directeur des vivres, *L'Almanach des gourmands* est le meilleur des livres (6).

Il n'est en effet aucun ouvrage d'où les officiers de table puissent tirer de meilleurs renseignements. On a prétendu que les louanges données par Grimod, à certains artistes, étaient intéressées; mais ne fallait-il pas appuyer la vérité de ces éloges par une dégustation officielle? Lui-même ne s'en cachait point; il l'a imprimé en vingt endroits de son ouvrage; et quelle fortune en effet eût pu suffire à l'achat de tous les articles succulents et recherchés dont il a parlé dans son

(6) *Martyrologe littéraire, ou Dictionnaire critique de sept cents auteurs vivants*, Paris, 1816, in-8°.

recueil? Dans son zèle pour la science de la gueule, ainsi que l'appelle Montaigne, il avait institué un jury *dégustateur*, qui avait son code et son règlement, et auquel on n'était admis qu'en faisant preuve d'un grand appétit et d'un goût délicat. Les séances consistaient en un dîner par mois : c'est là que les initiés, parmi lesquels figuraient de graves aristarques et d'aimables actrices, prononçaient sur la délicatesse d'un nouveau mets envoyé au jury par quelque artiste culinaire (7). Cependant Grimod de la Reynière avait publié un *Manuel des Amphitryons, contenant un traité de la dissection des viandes à table, la nomenclature des menus les plus nouveaux de chaque saison, et les éléments de la politesse gourmande : ouvrage indispensable à tous ceux qui sont jaloux de faire bonne chère et de la faire faire aux autres, par l'auteur de l'Almanach des gourmands* (Paris, 1808, 1 vol. in-8° avec planches). Ces diverses publications procurèrent à leur auteur l'accès des meilleures tables de l'empire, entre autres celle de Cambacérès ; et en effet, par son savoir-vivre, son aménité, et le piquant de son esprit, il était le convive le plus aimable, quand il dînait chez les autres, de même que chez lui il était le modèle des amphitryons. Cette vie inoffensive ne le mit pas à l'abri d'une semonce du ministre de la police Fou-

(7) Les divers présidents de ce jury furent d'Aigrefeuille ; le docteur Gastaldi, décédé en 1804 ; Grimod de Vernon, né en 1731, et mort en 1810. — Nous avons sous les yeux une lettre autographe de mademoiselle Minette, actrice du Vaudeville, datée du 12 janvier 1810, et adressée à Grimod de la Reynière, dans laquelle elle s'excuse auprès de lui de faire partie de son jury dégustateur : « La franchise étant la première qualité requise d'un gourmand, je crois devoir, dit-elle, vous ouvrir mon cœur. Comment oserai-je avouer un crime de lèse-gourmandise ? Vous le dirai-je ? je *hais* les truffes, je *hais* les pâtes de foie d'oie, je *hais*, grands dieux ! donnez-moi la force d'achever, je *hais* les pâtes de canard de Toulouse, et même les terrines de Nérac ! etc. »

ché, qui le fit venir un jour, à l'occasion de quelques propos sur Napoléon qu'on lui attribuait : « Monseigneur, répondit l'inculpé, on vous a fait un faux rapport ; personne plus que moi n'admire notre grand empereur ; mais peut-être me sera-t-il permis de déplorer l'emploi que S. M. fait de son immense génie. — Comment ! que voulez-vous dire ? — Oui, monseigneur, s'il s'était appliqué aux progrès de la cuisine, qui sait à quel degré de perfection elle se serait arrêtée ! » Depuis 1814, Grimod de la Reynière s'était retiré au château de Villiers-sur-Orge près de Longjumeau (8), où il s'occupait de ses souvenirs et des lettres sans renoncer à pratiquer la gastronomie. Il y vivait avec sa femme, ancienne actrice du théâtre de Lyon, qui lui a survécu. Jusqu'au dernier moment il a gardé son originalité et surtout son excellent appétit ; avantage qu'il devait à certaines précautions hygiéniques dont il ne se départit jamais, et qui prouvent qu'une dose de sobriété est indispensable au vrai gourmand, au gastronome de bonne compagnie. Il avait conservé à la porte de son château un ancien carcan dernier débris de la justice seigneuriale, et plus d'une fois il se donna le plaisir d'y attacher pendant quelques instants un convive trop confiant. L'ordre le plus minutieux présidait aux moindres détails de son intérieur, car personne plus que lui n'attachait d'importance aux petites choses. Il avait fait pratiquer et poser dans toutes les pièces de son château des tuyaux formant porte-voix, de sorte que de son cabinet il pouvait entendre tout ce qui se disait chez lui. Dans les différents corridors et appartements, il avait fait apposer des affiches contenant des maximes de morale épicurienne et

(8) Ce château avait appartenu à la fautive marquise de Brinvilliers.

des préceptes littéraires: ainsi à côté de cette sentence de Boileau:

Faites choix d'un censeur solide et salutaire.

se trouvait imprimé sur la même feuille:

Le dos au feu, le ventre à table,
Dans un joli petit réduit,
Avec femme aimée, aimable, etc.

Enfin dans vingt endroits on lisait ces mots: « Malheur à ceux qui n'entendent pas la plaisanterie; ils sont indignes de se griser à la table du *jury de-gustateur* et de sa succursale champagne. » Grimod de la Reynière est mort au commencement de l'année 1838. Outre les productions déjà citées, il a fourni des articles littéraires à beaucoup de journaux, entre autres aux *Petites-Affiches* de Dncray-Duminil dont il a composé toute la partie littéraire depuis 1800 jusqu'à 1806. Il avait travaillé en 1787 et 1788, à la *Correspondance littéraire et secrète de Neuwied*. On lui a attribué un *Journal des gourmands et des belles*. Il est encore auteur de la *Vision d'un bon homme* (1803, in-12); et il a en part au roman publié, sous le nom de *Mémoires de Babiole*, par Car. Winiet. Il annonçait dès 1785 un grand ouvrage sur la comédie intitulée: *Considérations sur l'art dramatique*, qui devait avoir cinq volumes in-8°, et auquel Grimod de la Reynière disait avoir travaillé pendant vingt ans. Cet ouvrage n'a point été publié. Il est l'auteur de l'*Eloge de la jalousie*, imprimé depuis 1792, et que des circonstances particulières ne lui ont point permis de mettre au jour. Le *Songe d'Atholie*, parodie-satire contre M^{me} de Genlis (*Joy.* ce nom, LXV, 223), que Rivarol et Champcenetz avaient donnée sous son nom n'est pas de lui; mais il ne réclama pas contre cette supposition. Il a paru en 1824 un *Nouvel Almanach des gourmands, servant de guide dans*

les moyens de faire excellente chère, par A.-B. de Périgord (MM. Léon Thiéssé, aujourd'hui préfet, et Raison fils), 1 vol. in-18; cette publication, qui devait être continuée, s'est arrêtée à ce 1^{er} volume. D—R—R.

GRINGALET (SAMUEL), aventurier, naquit en 1663, non pas à Genève, comme il le disait, mais à Versoy, pays de Gex, d'une famille pauvre et obscure. Placé par ses parents à Genève pour y apprendre l'état de relieur, il ne put jamais en venir à bout; mais il prétendit, en revanche, avoir fait dans l'atelier de son maître un cours complet de philosophie *par infusion*. Sa mère devenue veuve le retira d'apprentissage; et pour s'en débarrasser le fit entrer comme laquais chez le baron de Prangin. Son nouveau maître levait alors en Suisse un régiment pour le compte de la république de Venise; il y incorpora Gringalet, qui fut envoyé avec le régiment d'abord en Dalmatie, puis dans la Morée, où, si on veut l'en croire, il se signala par des faits d'armes *innuits*. Mais convaincu de vol, il déserta pour se soustraire au châtement, et parvint, non sans beaucoup de peine, à regagner Genève, où il arriva dans l'état le plus misérable. Un des magistrats, touché de pitié, lui facilita les moyens de se rendre en Hollande. Ce pays était en guerre avec la France, et Gringalet avait manifesté l'intention d'y prendre du service; mais tout brave qu'il était, au métier périlleux de soldat il préféra celui d'espion qu'il trouva sans doute plus commode et surtout plus lucratif. Envoyé d'abord à Saint-Malo, puis à Brest pour y surveiller les mouvements de l'escadre française, il s'y rendit suspect par ses indiscrétions; et la crainte d'être arrêté lui fit quitter précipitamment la Bretagne pour venir se cacher à Paris. Il y fut découvert par la police et conduit à la

Bastille. C'était dans les premiers mois de l'année 1702. Constantin de Renneville (*Voy. ce nom*, XXXVII, 357), à qui nous devons la plupart de ces détails, dit que Gringalet « était le plus sale, le plus malin et le plus incommode de tous les fous avec lesquels il avait été successivement renfermé dans cette prison. » (*Hist. de la Bastille*, II, 141.) En vain il offrit au ministre d'être son espion en Angleterre; il ne recouvra la liberté qu'à la paix générale. Sorti de prison le 4 juillet 1713, il se hâta de se rendre à Londres; et l'on peut conjecturer qu'il obtint du gouvernement anglais quelques secours, à raison de la longue détention qu'il venait de subir. Il était encore en Angleterre en 1725, mais on n'a pu découvrir la date de sa mort. L'ouvrage auquel il doit une place dans la biographie est intitulé: *Réflexions pieuses inspirées à la Bastille à Samuel Gringalet sur les IV questions: Qui suis-je? Où suis-je? Qui m'y a mis? Et pourquoi? Essais philosophiques et théologiques pour arriver à la parfaite intelligence de tous les mystères renfermés dans l'Écriture-Sainte de l'Ancien-Testament et du Nouveau-Testament*, La Haye, 1725, pet. in-8° de 174 pag. très-rare. Ce volume ne contient que le *Premier essai théologique*. Dans un avertissement qui le termine, l'auteur prie les personnes qui liront son livre de ne pas le réimprimer avant qu'il ait pu le revoir avec plus de tranquillité qu'il n'en a eu jusqu'à présent. Renneville, à qui Gringalet avait communiqué son ouvrage à la Bastille, dit que les *Essais* sont si sublimes qu'il ne connaît personne qui en ait pu pénétrer le sens; et si risibles que l'on doit dire *Gringaliser* pour signifier faire du galimatias double (*Histoire de la Bastille*, I, 446).

GRIOLET (JEAN-MARIE-ANTOINE) naquit à Nîmes en 1763. Après avoir brillé quelques moments au barreau, il fut élevé aux fonctions de la magistrature, mais il les quitta dès le commencement de la révolution pour passer, à peine majeur, aux places les plus importantes de l'administration; et *quand*, selon l'expression de Sénèque, *les crimes furent autorisés par les decrets du sénat, et par la volonté du peuple*, il se déroba par la fuite à la mort qui le menaçait. Lorsqu'il put reparaitre dans ses foyers, dégoûté de son pays inondé du sang de ses proches et de ses amis les plus chers, et des emplois publics où l'amour de la patrie, la probité, le dévouement ne trouvaient encore de garantie ni dans les principes du gouvernement, ni dans la force de l'opinion publique, il alla chercher à Gênes, au sein de l'amitié, et dans la carrière du commerce, l'indépendance et le repos. Dans toutes les situations de sa vie, l'amour des lettres et la culture des sciences firent sa consolation et le charme de ses loisirs. Il a publié : I. *Discours sur l'influence de Boileau*, 1787, in-8°. Cet ouvrage, envoyé deux fois au concours de l'académie de Nîmes, et deux fois honorablement distingué, n'y fut pas reproduit l'année où elle décerna le prix; mais l'auteur monta bientôt après au rang des juges. II. *Sur les fonctions des adjoints dans la nouvelle procédure criminelle, lettre à un notable adjoint*, 1789, in-8°, écrit de circonstance, mais substantiel, plein de savoir et de raison, et où l'on reconnaît un écrivain philosophe, formé à l'école des Beccaria, des Servan et des Dupaty. Les premiers travaux de Griolet avaient eu pour objet une *Grammaire philosophique*: il n'a jamais cessé d'en rassembler, d'en préparer les matériaux, mais il n'a pas achevé

de les mettre en œuvre. Il a laissé une *Florule de Gènes*, très-considérable, et enrichie d'un grand nombre de notes savantes et de controverses précieuses. On doit à ses recherches la découverte de quatre plantes qui avaient jusqu'alors échappé à l'observation : un *Genista genuensis*; un *Ophris speculum*; un *Scrapius triloba*, et un *Carex* auquel les botanistes les plus célèbres de l'Allemagne et de l'Italie ont donné son nom et qui figure, dans le supplément à la monographie du docteur Schikular, sous la dénomination de *Carex Grioletii*. Avocat, juge, administrateur, littérateur, naturaliste, partout Griolet se fit remarquer par la variété et l'étendue de ses talents, et par la supériorité de son esprit et de ses lumières; mais nulle part il ne déploya ces avantages avec plus d'éclat que dans le commerce. La considération qu'il avait acquise en peu d'années, parmi les négociants de Gènes, l'avait rendu le conseil et l'arbitre universel; et, quand cette république fut réunie à la France, placé à la tête de la chambre de commerce, il obtint la confiance entière de Lebrun, chargé d'effectuer la réunion. Sa mort prématurée, arrivée le 2 mars 1806, fut honorée des regrets de l'archi-trésorier qui fit consacrer à sa mémoire, dans la salle des séances de la chambre de commerce, un monument dont il fournit lui-même l'inscription.

V. S. L.

GRISAUNT (GUILLAUME), médecin anglais du XIV^e siècle, élevé à l'université d'Oxford, joignait à la connaissance de son art celle de l'astronomie et des mathématiques. Il était trop au dessus de son siècle par ses lumières pour ne pas être soupçonné de magie, et ce fut probablement pour échapper aux conséquences de cette supposition absurde qu'il vint en France. Après avoir fait ses études médicales à Montpellier et à Marseille, il s'établit dans

cette dernière ville où il exerça sa profession avec un très-grand succès. On ne sait la date ni de sa naissance ni de sa mort; on sait seulement qu'il existait en 1350 dans un âge avancé. Son fils, d'abord chanoine régulier à Marseille, parvint, dit-on, au pontificat sous le nom d'Urbain V. On cite de Grisaunt : I. *Speculum astrologiæ*. II. *De Qualitatibus astrorum*. III. *De magnitudine solis*. IV. *De quadratura circuli*. V. *De significationibus eorundem*. VI. *De motu capitis*. VII. *De causa ignorantie*. VIII. *De urina non visa*. IX. *De judicio patientis*.

S—D.

GRISCHOW (AUGUSTIN), savant philologue et mathématicien allemand, naquit à Anclam dans la Poméranie citérieure, le 13 déc. 1683. Après avoir terminé ses études académiques à l'université d'Iéna, il alla à Berlin et y fut nommé, en 1725, professeur de mathématiques au collège de médecine et de chirurgie. Comme membre de l'ancienne académie des sciences, il fut pendant 28 ans chargé des observations météorologiques et de la rédaction des almanachs. Ce calendrier astronomique avait été publié en allemand jusqu'en 1748. Grischow rédigea en latin celui de 1749, et y ajouta beaucoup de tables et de problèmes d'astronomie. Ce professeur mourut le 10 nov. 1749. Il a publié en latin : I. *De Philologia generali*, Iéna, in-4^o. II. *De Polychreste ophthalmographia*, ibid., in-4^o. III. *Isagoge ad studia mathematica, seu mathematicum præcognita*, ibid., 1712, in-4^o. IV. *Introductio in philologiam generalem*, ibid., 1715, in-8^o. Grischow a pour objet d'expliquer, dans cette introduction à la philologie, la nature de la parole, et d'indiquer les principes qui peuvent le plus contribuer à perfectionner le discours : il y a joint un catalo-

gue des auteurs qui ont écrit sur la philologie générale. V. *Astrognosia novissima, seu phænomenorum atque hypothesisum circa stellas novas speciatim ita dictas, succincta æque ac distincta neque alibi ita juncta explicatio*, Léna, 1717. Dans ce volume, Grischow a rassemblé tout ce qui regarde les nouvelles étoiles. Plusieurs dissertations de ce mathématicien ont été insérées dans les *Miscel. Berolinens.* et dans les premiers volumes des *Mémoires de l'académie de Berlin.* — GRISCHOW (*Augustin-Nathanaiël*), son fils, né à Berlin en 1726, profita si bien des leçons de mathématiques de son père qu'il lui succéda en 1749 comme astronome et membre de l'académie de Berlin. Deux ans après, il fut nommé professeur d'astronomie et secrétaire de l'académie impériale à St-Pétersbourg; mais il ne jouit pas long-temps de cette place, étant mort le 4 juin 1760. Ce savant s'était transporté en 1751 et 1752 à l'île d'Oesel, sur les côtes de la Livonie, pour y observer les parallaxes, quand La Caille alla au cap de Bonne-Espérance, et il avait publié à son retour : *Sermo habitus de parallaxi cælestium corporum, sive de via ad distantias et magnitudines eorum definiendas apud astronomos celeberrima*, St-Pétersbourg, 1755, in-4°. Les *Novi commentarii de l'académie de St-Pétersbourg* renferment de cet auteur un grand nombre de mémoires astronomiques : on y trouve dans le tom. IV (ann. 1752) *Methodus investigandi parallaxin Lunæ et Planetarum eclipsibus stellarum fixarum a Luna innixa.* — *Solutio novi cujusdam problematis astronomici, in usum præcipue nauticum propositi, in dissertatione de progressu artis nauticæ in determinanda maris et longitudine et latitudine*, tom. V (ann. 1754, 1755). — *Errorum tabu-*

larum Lunarium, ex eclipsibus solis præcipue iis, quæ ann. 1748, die 25 jul. et ann. 1750, d. 8 jan., styli novi, diligentissime sunt observatæ, definiendorum disquisitio, ibid. — *Investigatio positionum insigniorum Russiæ locorum*, tom. VIII (ann. 1760, 1761), et beaucoup d'autres d'un grand intérêt pour cette science. On a inséré dans les *Transactions philosophiques*, n° 489, un mémoire de Grischow intitulé : *Of an extraordinary Lunar circle and of two paraselenes made at Paris*, 20 oct. 1787. — GRISCHOW (*Jean-Henri*), traducteur infatigable, né à Osterrode, près de Halberstadt en 1685, fut employé à l'imprimerie de la maison des orphelins, à Halle, comme inspecteur des différentes éditions de la Bible, et traduisit en latin une vingtaine d'ouvrages, plus ou moins volumineux, de l'anglais et de l'allemand; même la *Grammaire grecque à l'usage de l'école de Halle*. La plus importante de ces traductions est celle des *Origines ou Antiquités ecclésiastiques*, de Jos. Bingham, Halle et Francfort, 1724-1729, 10 vol. in-4°. Ce laborieux écrivain mourut le 6 nov. 1754.

B.—H.—D.

GRISEL (l'abbé JOSEPH) naquit à Cherbourg (1) en 1703. Après avoir fait ses humanités dans son pays, il vint à Paris, où il dirigea, au collège Louis-le-Grand, dans lequel il demeurait, les études de deux élèves, qui conservèrent toujours pour lui le respect et l'estime que leur avaient inspirés ses vertus. Il profita de son loisir pour faire en même temps sa philosophie et sa théologie; il conserva à son tour, pour ses premiers amis et pour ses premiers maîtres, l'attachement et l'estime qu'ils méritaient, et qui étaient récipro-

(1) La *France littéraire*, dans son premier volume, le dit natif de Coutances, et dans un autre volume, elle le dit de Noinville, diocèse de Coutances. Grisel était de Cherbourg.

ques ; mais Grisel n'a jamais appartenu à la Compagnie de Jésus. En 1738 il entra à la métropole de Paris , comme vicaire perpétuel de Saint-Germain-l'Auxerrois (dont le chapitre avait été réuni à celui de Notre-Dame), et il y passa 49 ans, n'ayant jamais possédé que ce seul bénéfice. Ce qui le fit surtout connaître, ce fut le zèle et le dévouement au saint ministère; la chapelle Sainte-Anne où il confessait, toujours pleine, attestait la confiance publique et sa constance à cette fonction pénible. Douze ou quatorze heures par jour de séance au confessionnal ne l'effrayaient pas. On l'accusa quelquefois de trop de facilité pour les grands pécheurs, mais leur conversion et leur persévérance étaient sa justification. Parmi les personnes d'un haut rang, à la cour et à la ville, qu'il avait sous sa direction, on peut citer un aïeul de Louis-Philippe, le duc de la Vauguyon, M. de Tournay, M. de Cauclaux et M. de Beaumont lui-même, archevêque de Paris, qui dans son exil à la Trappe voulut le voir et le consulter. Ce prélat avait donné à Grisel, dans son palais, un appartement que lui conserva M. de Juigné, sous lequel il fut encore confesseur sinon de l'archevêque, du moins de l'archevêché. Tous les vendredis et une partie du samedi, on le voyait se reposer du travail de l'église en confessant chez lui vingt à trente prêtres, vicaires-généraux et chanoines. Supérieur de plusieurs communautés, confesseur extraordinaire de quelques autres, c'était surtout à la maison de Sainte-Aure qu'il donnait ses affections (2). Il était supérieur de cette société nouvelle, où l'adoration

(2) Le couvent de Sainte-Aure, près de Sainte-Geneviève, fondé en 1723, s'écroulait sous le poids du relâchement et des dettes, quand, en 1751, Grisel fut choisi par le Dauphin pour y former l'établissement du Sacré-Cœur de Jésus. La maison de Sainte-Aure devint alors un nouvel institut, où l'adoration perpétuelle fut établie.

perpétuelle qu'il contribua à établir et la dévotion au sacré-cœur étaient si conformes à sa piété. Il n'était pas fort aimé des Jansénistes qui l'ont signalé dans les *Nouvelles ecclésiastiques*; et c'est peut-être à cette haine qu'il dut sa réclusion à la Bastille, où il demeura dix-huit mois. Nous en ignorons le motif, mais nous savons qu'un mémoire fut fait en sa faveur par Muyart de Vouglans, conseiller du grand-conseil, et que ce magistrat, premier criminaliste de France, après avoir été le défenseur de Grisel par devoir en devint l'ami par inclination. Nous savons aussi que le gouverneur de la Bastille, M. de Junilhac, se mit sous la direction de Grisel, et depuis le rappela pour mourir entre ses bras. Cette détention était peut-être pour lui une épreuve nécessaire. Cependant d'autres épreuves ne lui avaient pas manqué, et de la part de ceux qui se faisaient un principe de contredire la dévotion au sacré-cœur de Jésus, et de la part de quelques amis, qui oublièrent ce qu'ils lui devaient. Quoiqu'il fût d'un tempérament robuste, l'excès de son zèle lui occasionna deux ou trois maladies, et sa vie fut sans doute abrégée par l'opération qu'il subit en 1785. Le premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu, Desault, lui extirpa une loupe qu'il portait à la tête depuis trente ans et qui creva enfin. Grisel ne voulut jamais consentir à un cantere, qui eût continué le jeu de la nature et du sang, qui s'opérait dans la loupe; elle se trouva formée sur le foie, quand on ouvrit son corps après sa mort. Une demoiselle Perrin, première femme-de-chambre de Marie-Antoinette, attequée d'une maladie, vraisemblablement contagieuse, vers le milieu de janvier 1787, demanda Grisel, qui se rendit sur-le-champ à Versailles. Arrivé le vendredi 18, il fut saisi lui-même du mal qu'il avait probablement trouvé dans l'exer-

cice de son zèle et qui l'enleva le lundi 21, à Versailles même. Il mourut dans les sentiments de la plus haute piété, recommandant surtout sa chère maison de Sainte-Aure à son vertueux ami, le P. Nicolas-Marie Verron, ancien jésuite, qui dirigea depuis la communauté et qui fut massacré en sept. 1792 avec tant d'autres prêtres, dans la maison de Saint-Firmin, à Paris. Le cœur de Grisel fut apporté aux religieuses de Sainte-Aure, pour lesquelles il témoigne tant d'intérêt dans son testament. Nous connaissons de lui : I. *Le chemin de l'amour divin, description de son palais et beautés qui y sont renfermées*, Paris, 1746, in-12. II. *Lettres d'une religieuse du Calvaire*, Paris, 1755, in-12. III. *L'Année religieuse, ou occupation intérieure pendant les divins offices*, Paris, 1766, 8 vol. in-18. Cet ouvrage mérite peut-être plus d'estime qu'on ne lui en accorde communément. Il fut, ainsi que *le Chemin de l'amour divin*, l'objet d'une critique rigoureuse dans la feuille janséniste du 26 décembre 1777, consacrée presque tout entière à blâmer Grisel et Sainte-Aure. IV. *Adoration perpétuelle du sacré-cœur de Jésus*, Paris, 1784, in-12. Barbier (*Dict. des anonymes*) dit que Grisel composa *Le chemin de l'amour divin*, en société avec le duc et la duchesse d'Ayen. V. *Constitution des religieuses de Sainte-Aure, suivant la règle de Saint-Augustin*, Paris, 1786, in-18. Grisel est sans doute aussi l'auteur des *Instructions pour les novices* qui parurent en même temps et dans le même format.

B—D—E.

GRISELDA, GRISLA ou **GRISELIDIS**, marquise de Saluces, vers la fin du XI^e siècle, s'est rendue célèbre par sa constance et sa patience dans l'état de mariage. Pétrarque (*de obedientia et fide uxoria*)

la propose pour exemple aux autres dames; Boccace en a fait le sujet de la dernière et de la plus morale des nouvelles du *Décameron*; Thomas III, marquis de Saluces (*Voy. SALUCES, XL, 225*), dans le roman allégorique intitulé *le Voyage du chevalier errant*, parle aussi des cruelles épreuves qu'elle eut à subir. Mais le merveilleux dont on charge l'histoire de Griselda l'a souvent fait considérer comme une fable. Cependant Noguier, traducteur de Boccace, dit que *Griselidis* n'est pas un être imaginaire, et que ce phénix des femmes a existé vers l'an 1003; Foresti, historien italien, qui vivait en 1434, atteste également la vérité du récit qu'il en donne; Æneas Sylvius, depuis pape sous le nom de Pie II, dans une lettre du 13 janvier 1443, écrite à un de ses amis, sur les qualités morales que doit avoir une épouse, cite l'exemple de Griselda; Manni, dans ses remarques sur le *Décameron*, dit que l'histoire de cette femme vertueuse se rapporte à l'année 1025 (*Voy. Storia del Decamerone*, nouvelle édition imprimée à Milan, en 1820, avec un *appendix*). — Nous allons donc, suivant d'anciens manuscrits du XIV^e siècle (1), et une tradition constante

(1) Le manuscrit sur parchemin, avec figures, n^o 39, de la bibliothèque royale de Paris, contenant l'*Histoire de Griselde, marquise de Saluces, et de sa merveilleuse constance, qui est appelée le miroir des dames mariées*, porte la date de 1395, sans nom d'auteur. Dans le manuscrit en parchemin, sous le n^o 7403 de la bibliothèque du roi, intitulé *le Chevalier de la Tour*, que l'on pense appartenir au commencement du XIV^e siècle, et qui fut fait pour l'enseignement des femmes mariées et des filles à marier. L'auteur, après avoir parlé des héroïnes de l'ancien et du nouveau Testament, rapporte l'histoire de Griselidis, marquise de Saluces. Nous avons une preuve incontestable que ce manuscrit est du XIV^e siècle, dans la copie sur papier in-fol. de la bibliothèque de l'arsenal, n^o 250, avec la date mille ccc soixant-unze. Le manuscrit n^o 7999, du XV^e siècle, qui contient aussi l'histoire de Griselidis, atteste que Gaultier occupa le marquisat en toute suzeraineté; mais ce manuscrit n'est que la copie du précédent. Le troisième manuscrit de la même bibliothèque porte le n^o 7393; il est bien écrit sur par-

répétée par les historiens du pays, mais après en avoir écarté ce qu'il y a d'apocryphe, tracer la biographie de Griselda. Née au petit village de Villanotta en Piémont, situé à une lieue de Saluces, cette fille eut pour père un pauvre cultivateur, nommé Janot ou Giannucolo; et, vers l'an 1003, elle passa de l'humble chaumière paternelle dans le palais du seigneur de la province de Saluces, Gaultier (2), lequel n'était pas alors, comme quelques auteurs l'ont dit, dépendant des comtes d'Auriates et de Turin, mais au contraire leur était supérieur par son rang et sa dignité de marquis, d'après les institutions de Charlemagne. Le seigneur Gaultier menait une vie libre sans vouloir prendre femme, parce que, disait-il, *il est difficile de trouver une épouse convenable par ses bonnes mœurs; car on voit une multitude de femmes qui étant devenues mariées deviennent des renards indomptables et font trembler les pauvres muris*. Mais enfin, sur les pressantes instances de ses courtisans et

chemin in-fol., et nous le jugeons le plus ancien, parce que l'on y voit des virgules sur les *i*, le caractère est plus rond, moins gothique; la description du pays de Saluces y est plus exacte et l'histoire de Griselda plus complète. Nous sommes fondés à conclure que Boccace, né à Paris, où il reçut sa première éducation, a vu ce dernier manuscrit, qui lui a même servi pour tracer sa dernière nouvelle. Notre opinion est appuyée sur l'autorité de Legrand d'Aussy dans sa collection des *Fabliaux, ou contes, fables et romans* des XII^e et XIII^e siècles, Paris, 1829, 5 vol., où l'on reproche à Boccace d'avoir tiré sa Griselda des chroniques et manuscrits français. Telle est aussi l'opinion émise par le savant Le Duchat, et par Ginguené dans l'*Histoire littéraire d'Italie*, d'après Tiraboschi.

(2) Des chroniques anciennes, dont l'authenticité n'est pas contestée, donnent pour premier gouverneur du marquisat de Saluces un certain *Prodat*, auquel succéda son fils, et à celui-ci le capitaine Gaultier dont il s'agit (Voy. *Storia di Saluzzo* de Ch. Mulletti). Les historiens italiens écrivent *Gaultieri*; mais, d'après les manuscrits, cette famille était originaire de France; car Charlemagne, en établissant, après la conquête d'Italie, la Marche trévisane, établit aussi plusieurs marquisats aux frontières de France, dont le gouvernement fut confié à des Français.

d'après le désir de ses sujets, il se décida à prendre une compagne; au lieu de la choisir parmi la noblesse d'Italie ou de France, il jeta les yeux sur la vertueuse et timide Griselda, belle de visage, mais plus belle encore de caractère. Il annonça à son peuple qu'il avait fait un choix, et à un jour fixé il monta à cheval avec son cortège pour aller chercher sa nouvelle épouse. Arrivé dans le petit village de Villanotta, ils'arrêta à la porte d'une chaumière, où il trouva le vieux Giannucolo près du feu, et dans un coin la modeste Griselda qui n'osait le regarder. Ayant demandé au père la main de sa fille, Giannucolo, tout tremblant, lui fit observer la disparité de condition, qui est si souvent une cause de malheurs dans les familles, et la simplicité de sa fille incapable de s'habituer à l'étiquette d'une cour; mais, le marquis persistant dans sa demande, force fut au père d'obéir. Alors Gaultier manda les dames de sa cour, et fit richement habiller Griselda qu'il vêtit d'une robe toute brodée d'or, parure décrite dans un manuscrit du XIV^e siècle, ayant pour titre: *Traité de l'amour des dames*, que l'on trouve sous le numéro 128 à la bibliothèque royale. L'auteur anonyme appelle encore au dernier vers cette sorte de vêtement *le parement des dames* (3). En sortant de la chaumière, Gaultier dit à ses compagnons: « Je vous présente la femme, objet de mon amour, que j'ai choisie pour épouse. » Lorsqu'ils arrivèrent au château de Saluces, Griselda fut fêtée par les courtisans, toujours prêts à

(3) Avec les miniatures et le texte de ce manuscrit sur parchemin, on peut bien connaître l'état de la toilette des dames de condition au XIV^e siècle. Godefroi della Chiesa, auteur d'une chronique manuscrite du marquisat de Saluces au commencement du XV^e siècle, dont l'autographe est à la bibliothèque royale de Paris, affirme que l'histoire de Griselda se trouvait peinte depuis les anciens temps dans le château de Pavie.

applaudir même aux caprices des princes, et bientôt elle prit les habitudes et la dignité de sa nouvelle condition, de manière à s'attirer la bienveillance de ceux qui enviaient sa fortune. De ce mariage naquit une fille que le mari, sous prétexte que ses sujets désiraient un successeur au gouvernement, fit disparaître, pour obtenir ainsi une première preuve de la docilité et de la résignation de sa femme à sa souveraine volonté. Cet acte de cruauté affligeait beaucoup Griselda, mais elle renferma sa douleur pour se livrer tout entière aux devoirs d'une épouse soumise. L'année suivante un garçon vint au monde; Gaultier en parut très-satisfait pendant les premiers jours, mais plus tard il médita le projet d'éprouver sa compagne par un nouvel acte de tyrannie. Le garçon disparut encore, et l'on fit croire à la mère patiente que son fils était mort, tandis qu'en secret les deux enfants avaient été envoyés à Bologne chez le parent de Gaultier, le comte de Panico (4) qui fut chargé de leur éducation. Les courtisans, quoique fort contents au fond de voir Griselda humiliée et opprimée, feignaient de plaindre son sort, et cherchaient à la consoler; mais elle leur répondait avec calme qu'on doit respecter la volonté du maître, et qu'une femme ne peut pas diminuer son attachement pour son mari sans manquer à son premier devoir. Gaultier, qui aimait de plus en plus Griselda, voulut, après dix-huit ans de mariage, la soumettre à une dernière épreuve: il lui déclara que, n'ayant pas d'enfant, il avait résolu de divorcer et de prendre une épouse de haut rang, alliée des familles princières, afin de plaire à son peuple et de s'affermir sur le trône. Il n'ignorait pas cependant que Charlemagne avait détrôné son

beau-père, et que souvent les intérêts politiques eux-mêmes effacent les sentiments de la nature. Il simula l'arrivée d'un courrier de Rome qui apportait de la part du pape une bulle de dissolution de son premier mariage, avec l'autorisation d'en contracter un nouveau. Il notifia ensuite à Griselda qu'elle eût à reprendre ses humbles vêtements de bergère et à regagner la chaumière de son père. Gianuccolo, déjà vieux, vint en effet la chercher pour la ramener à Villanoetta; mais cette vertueuse femme, qui chérissait encore son mari après tant de torts, le pria en grâce de la conserver au moins dans son palais comme une des femmes de chambre de sa nouvelle épouse. A cette condition elle fut, à sa grande joie, retenue par le prince qui put ainsi admirer de plus en plus les vertus de sa femme. On annonça donc l'arrivée de la nouvelle épouse avec un grand cortège et suivie de son frère et du comte de Panico de Bologne; des fêtes furent préparées, Griselda aida la famille à mettre en ordre les appartements, et elle offrit à la princesse, lors de son entrée dans Saluces, ses humbles services. Enfin elle la servit à table sans exprimer aucune plainte, sans témoigner un regret sur la robe toute dorée qu'elle avait déposée pour reprendre la jupe de bergère, tissu d'une laine grossière. C'était la dernière épreuve à laquelle Gaultier voulait soumettre l'amour et la docilité de son excellente femme. Impatient, il leva enfin le voile de cette longue comédie. Ce fut en présence de son parent, venu de Bologne, qu'il fit appeler sa chère Griselda, et qu'après l'avoir embrassée, en lui témoignant toute sa reconnaissance de l'immuable constance qu'elle avait montrée en amour comme en résignation, il lui dit d'une voix affectueuse: « Les noces dont c'est aujourd'hui la fête sont celles de votre fille

(4) Ghiardacci, dans l'histoire de Bologne, à l'an 1396, parle des comtes de Panico comme d'une famille très-ancienne qui, à cette époque, se réfugia à Padoue, étant du parti Gibelin.

et de votre fils que le comte de Panico, mon parent et plus encore mon ami, a fait élever à Bologne. » Et alors les enfants de Griselda se jettent dans les bras de leur mère, qui laisse tomber des larmes de joie et de tendresse. Gautier ordonna de grandes réjouissances pour les jours suivants; et il voulut ainsi honorer la vertu personnifiée dans sa femme. Dès-lors il fut le mari le plus heureux de la terre; mais les chroniques du Piémont ne disent pas si Griselda lui survécut. Nous pouvons ajouter que la noble famille Gautier dont Bouclier, dans l'Histoire d'Aquitaine, et Georges Fabricius ont parlé, s'étant éteinte dans Adélaïde, celle-ci épousa Boniface, fils de Tete, marquis del Vasto, et c'est ainsi qu'un descendant d'Alérame de Montferrat devint le chef d'une des plus illustres familles du Piémont. L'histoire de Griselda a été jusqu'à ces derniers temps le sujet d'un grand nombre de compositions dramatiques. Ascanio Massimo, poète de Saluces, composa sur elle, en 1490, une tragi-comédie, imprimée en 1630, à Finale. Griselda est aussi l'héroïne d'une tragédie de Maggi (Ch.-Marie), d'un drame d'Apostolo Zeno, publié en 1744, à Venise; d'une tragédie de Napione, d'une comédie de Goldoni. Le Manni déjà cité donna *la Griselda in ottava rima*. On joua en France dans le XV^e siècle une pièce intitulée : *le Mystère de Griseldis, marquise de Saluces* (Voy. l'*Histoire du Théâtre-Français*, tom. II, Amsterdam, 1736). Le maestro Paër, directeur de la chapelle du roi des Français, a mis en musique l'opéra de *la Griselda*, qui a été chanté sur tous les théâtres d'Europe. Le poète anglais Geoffroy Chaucer, qui avait connu Pétrarque à l'époque de son ambassade à Gênes, sous le règne d'Edouard III, dit avoir entendu raconter par ce poète l'histoire de Griselda; et lui-même la

donna en anglais dans une de ses fables de Cantorbéry, intitulée : *la Fable du clerc*, édition de 1721 (Voy. aussi l'édition de Chaucer de 1475). Ch. Perrault fit de l'histoire de Griselda une *nouvelle élégante*, dans son livre des contes des fées, en 1697. M^{me} de Saintonge publia à Dijon, en 1714, une comédie intitulée : *la Marquise de Saluces*, ou *Griselda*. En 1791, on joua au Théâtre-Italien, à Paris, *Griselidis*, opéra en trois actes de Desloges (Voy. ce nom, XI, 173). Enfin, pour conserver la tradition populaire des souffrances de Griselda, on vient encore de représenter en 1829, sur la toile du nouveau théâtre de Saluces, le prix que cette femme a remporté par sa constance et ses vertus. G—G—Y.

GRISOT (JEAN-URBAIN), pieux et savant ecclésiastique, né au commencement du XVIII^e siècle à Chancey, dans le bailliage de Gray (en Franche-Comté), se fit remarquer dès son enfance par la douceur de ses mœurs et par son application à l'étude. Après avoir terminé son cours de théologie avec le plus grand succès, il reçut les ordres sacrés et fut désigné pour exercer dans un village les fonctions du saint ministère. L'archevêque de Besançon, Antoine-Pierre II de Grammont, faisant la visite de son diocèse, eut un entretien particulier avec lui, devina son mérite et le nomma l'un des directeurs de son séminaire. L'abbé Grisot apporta dans ce nouvel emploi autant de zèle que de talent, et devint bientôt l'ami et le conseil des jeunes ecclésiastiques qui n'entreprenaient rien sans le consulter. Aussi désintéressé que modeste, il refusa les différents bénéfices qui lui furent offerts et ne voulut jamais accepter de place supérieure à celle qu'il occupait. Il mourut à Besançon le 13 avril 1772, dans un âge avancé. Il a publié

sous le voile de l'anonyme: I. *Lettre à un ministre protestant au sujet d'une abjuration*, Besançon (1765), in-12. II. *Lettre à un protestant sur la cène du Seigneur ou la divine eucharistie*, ibid., 1767, in-12. III. *Lettre à une dame sur le culte que les catholiques rendent à Jésus-Christ dans l'eucharistie*, ibid. (1770), in-12. Ces différents écrits de controverse sont fort estimés, mais particulièrement le dernier. IV. *Histoire de la sainte jeunesse de Jésus-Christ tirée de l'Évangile, avec des maximes chrétiennes et une règle de vie pour les jeunes gens*, ibid. (1769), 2 part., in-12. V. *Histoire de la vie publique de Jésus-Christ, avec des réflexions et une règle de vie pour se sanctifier dans le clergé*, ibid. (1765), 2 part. in-12. VI. *Histoire de la vie souffrante et glorieuse de Jésus-Christ dès la dernière pâque jusqu'à son ascension, avec des réflexions et une règle de vie pour se sanctifier dans le monde*, ibid. (1770), 2 part. in-12. Ces trois ouvrages ont été souvent réimprimés. VII. *Cantiques spirituels*, in-12. Il y en a plusieurs éditions. Grisot a eu part à la *Méthode pour la direction des âmes dans le tribunal de la pénitence* (Voy. POCHARD, XXXV, 116). Il a laissé manuscrits des sermons qui formeraient quatre volumes, et une *Dissertation sur l'origine de la confrérie du Scapulaire*. VV—s.

GRITH da Zuoz (J.-L.), en latin *Zutzio-Engaddinus*, a traduit le Nouveau-Testament en langue rhétique ou romanche, sous ce titre : *Novum-Testamentum translatum in linguam rhœticam et Engadinis vernaculam, cum approbatione ministrorum Rhœticæ*, Bâle, Decker, 1640, in-8°. Cette version n'est pas la première qu'on ait donnée en cette langue; dès 1560, Jacq. Biffon avait

publié in-8°, sans nom de lieu, sa traduction du Nouveau-Testament, qui fut réimprimée à Poschiavo en 1607. La Bible entière parut en langue rhétique *interpretibus Jac.-Ant. Vulpio et Jac. Dorta a Vulpera*, Scuol, 1637, in-fol. Quelques exemplaires portent la date de 1679. On a aussi des versions plus récentes, faites d'après la Bible de Luther, en d'autres dialectes de la même langue, qui ne se parle que dans le pays des Grisons. C. M. P.

GRIVAUD de la Vincelle (CLAUDE-MADELEINE), né à Châlons sur Saône, en 1762, fils d'un architecte, fit ses études dans cette ville, et se rendit ensuite à Lyon, où il fut employé dans une maison de commerce. Ayant pris les armes en 1793, comme tous les habitants de cette ville, pour résister à l'armée conventionnelle, il fut persécuté après sa reddition, et se réfugia dans l'administration des poudres, où il remplit une place de commis jusqu'à la chute de Robespierre. Ce fut alors qu'il épousa une fille naturelle, mais reconnue, du prince de Monaco, M^{lle} Grimaldi de la Vincelle, dont il prit le nom sous lequel il est plus généralement connu. Il devint plus tard garde des archives de la chambre des pairs, et mourut le 5 déc. 1819. Grivaud de la Vincelle a publié : I. *Antiquités gauloises et romaines*, recueillies dans les jardins du Luxembourg en l'an IX (1801), pour servir de suite à l'histoire des Antiquités de Paris, 1807, in-4° de 264 pages, avec Atlas de 26 planches : recueil connu sous le nom d'*Antiquités du Luxembourg*. II. *Dissertations et Mémoires* sur divers sujets d'antiquités, par feu Pasumot, mis en ordre par C.-M. Grivaud, Paris, 1810 et 1813, 1 vol. in-8° (V. PASUMOT, XXXIII, 115). III. *Recueil de monuments antiques inédits*, déconvertis dans l'ancienne Gaule, Paris, 1817,

2 vol. in-4^o et 1 vol. de planches. IV. *Arts et métiers des anciens*, représentés par les monuments en 130 pl. in-fol.; publiés par souscription à partir du 1^{er} décembre 1818, et depuis de mois en mois. La 1^{re} livraison parut à la fin de mars 1819; la seconde, sur la fin de mai. Grivaud était ami de l'abbé de Tersan, qui l'avait prié de rédiger le catalogue de sa bibliothèque, et auquel il n'a survécu que peu de jours. Il écrivait, le 30 sept. 1819, à un de ses amis : « C'est ainsi que tout
« se disperse et que les collections
« faites à grands frais, et dans de lon-
« gues années, passent chez l'étran-
« ger, ou vont garnir les magasins
« des marchands de curiosités. Nous
« comptons à peine aujourd'hui, dans
« Paris, vingt cabinets en tous genres,
« et nous déplorions encore dernière-
« ment, M. Quatremère de Quincy
« et moi, l'abandon où tombe l'ar-
« chéologie. M—v j.

GRIVE (J. de la). *Voy.* LA-GRIVE, XXIII, 177.

GRIVEL (JEAN), savant jurisconsulte, né en 1560 à Lons-le-Saulnier, d'une famille noble et ancienne, fut pourvu, en 1599, d'une charge de conseiller au parlement de Dôle. En 1608, il fut nommé maître des requêtes au conseil-privé des Pays-Bas; et, après la mort de Richardot, demeura seul chargé de la direction des affaires du comté de Bourgogne. Il mourut à Bruxelles, le 14 oct. 1624, et fut inhumé dans l'église Saint-Gery. On a de lui : *Decisiones celeberrimi Sequanorum senatûs Dolani*, Anvers, 1618, Genève, 1660, et Dijon, 1731, in-fol. La dernière édition est la plus complète et la seule recherchée. « Cet ouvrage, dit Du-
« nod, est écrit en bon latin avec beau-
« coup d'ordre, de netteté et d'éru-
« dition; de sorte qu'on peut le re-
« garder comme un des meilleurs en

« ce genre. » (*Hist. du comté de Bourgogne*, III, 651). Foppens (*Bibl. belgica*) dit que Grivel avait laissé en manuscrit un *Recueil des décisions du conseil-privé*; mais qu'il défendit à son fils de le faire imprimer, ne voulant pas qu'on donnât de la publicité à des discussions faites pour demeurer dans le secret. — **GRIVEL** (le comte *Alexandre* de), de la même famille, né en 1767, entra au service en 1782 comme officier de cavalerie, émigra en 1791, fit les campagnes de la révolution dans l'armée du prince de Condé, rentra en France sous le Directoire, et réussit à se faire rayer de la liste des émigrés en 1799. Étant à Bordeaux en mars 1814, il y prit beaucoup de part aux événements qui firent triompher dans cette ville la cause des Bourbons. Il reçut ensuite de Louis XVIII le grade de maréchal-de-camp et le commandement des gardes nationales du département du Jura. Se trouvant en cette qualité à Lons-le-Saulnier, lorsque Bonaparte s'échappa de l'île d'Elbe, il ne put voir sans indignation la défection de Ney; et quand il entendit lire la proclamation par laquelle ce maréchal déclarait les Bourbons à jamais déchus, il brisa son épée en présence de tout l'état-major, et fit deux fois à cheval le tour de la place d'armes à la vue des troupes, en s'écriant à plusieurs reprises *vive le roi!* A son retour, trois mois après, Louis XVIII fit présent d'une autre épée au comte de Grivel, mais il ne lui donna aucun emploi, pas même celui de commandant des gardes nationales dont il s'était démis. Il alla vivre dans la retraite, et mourut à Lons-le-Saulnier le 18 oct. 1838. W—s.

GRIZIO (ANNIBAL), prélat romain, né en 1550 à Iesi, dans la marche d'Ancône, remplit successivement différents emplois honorables, et fut en

grande faveur près du pape Paul V, qui le nomma gouverneur de Terni; il mourut le 5 avril 1612. Il avait un talent remarquable pour la poésie; mais la plupart de ses compositions sont restées inédites. On ne connaît de lui que quelques *Rime* à la louange de Sixte V dans la *Raccolta* d'Antoine Costantini, Mantoue, 1611, in-4°.

Le savant Apostolo Zeno possédait un volume de *Poésies* de ce prélat avec des mémoires sur sa vie, qu'il tenait de la bienveillance du cardinal Petrucci (Voy. la *Bibliot.* de Fontanini, II, 376). C'est par erreur que le *Dictionnaire de Bassano* attribue au gouverneur de Terni deux ouvrages de son frère Pierre; et cette erreur a passé dans la traduction de notre *Biographie* imprimée à Venise sous le titre de *Biografia universale*. — GRIZIO (Pierre), frère du précédent, mort en 1586, est auteur des deux ouvrages suivants, cités comme rares dans la *Biblioteca italiana* de Haym : I. *Ristretto delle storie di Iesi*, Macerata, 1578, in-4°. II. *Il Castiglione, ovvero dell'armi di nobiltà, Dialogo*, Mantoue, 1586, in-4°. Ce volume fut publié par Antoine Biffa Negri qui l'a dédié aux comtes Jérôme et Paul Cannoni. L'auteur lui a donné le nom de *Castiglione*, parce qu'il y développe l'opinion du comte Camill. Castiglione sur l'origine des armoiries. Parmi les pièces imprimées, suivant l'usage du temps, à la tête du volume, on cite un *Sonnet* du Tasse, et une *Lettre* du jeune Manuce, tous les deux amis de Pierre Grizio. W—s.

GROCHOWSKI (STANISLAS), poète polonais du XVII^e siècle. On a de lui des *Hymnes sur divers textes du premier livre de Thomas à Kempis*, Cracovie, 1611; un *Recueil de poésies sur divers sujets*, ibid., 1608; *Les nuits de Thorn*, ibid., 1610; *Rome moderne plus*

fortunée que l'ancienne, ibid., 1610.

—Un autre GROCHOWSKI, lieutenant-colonel d'infanterie, se distingua en 1792 dans la guerre contre les Russes, fut élu général par les insurgés des cantons de Lublin et de Chelm, se réunit au général Kosciusko, et fut tué au combat de Syerekociny, le 6 juin 1794.

C—AU.

GRODDECK (ERNEST-GODEFROI), littérateur polonais, de la même famille que Gabriel et Benjamin (Voy. GRODDECK, XVIII, 517), né à Dantzig en 1762, fit ses humanités à l'université de Groningue, où il prit le grade de docteur en philosophie en 1783. Les travaux philologiques auxquels dès lors il se livra lui firent ouvrir les portes de la société royale des sciences de Gœttingue en 1787. Pendant dix ans (1787-97), il fut successivement chargé de l'éducation des enfants du prince Adam-Casimir Czartoryski (V. ce nom, LXI, 611), et de ceux du prince Lubomirski. Enfin l'académie de Wilna ayant été érigée en université, Groddeck y fut nommé professeur de littérature grecque et latine, puis bibliothécaire. Plus tard il ouvrit des cours d'archéologie et de numismatique, et ne cessa de se dévouer à l'amélioration de l'instruction publique. Il mourut à Wilna le 14 avril 1819. La société royale des amis des sciences de Varsovie le comptait au nombre de ses membres, et l'empereur Alexandre l'avait décoré de la croix de Saint-Vladimir. Malinowski, un de ses élèves, a publié sur lui une notice biographique. On a de Groddeck : I. *De morte voluntaria*, Gœttingue, 1785, in-4°. II. *De hymnorum Homer. reliquiis*, ibid., 1786, in-8°. III. *De oraculorum quæ Herodoti historiis continentur natura et indole*, inséré par extraits dans le *Journal de Gœttingue*, 1786. IV. Des éditions classiques des tragédies de *Philoctète*

et des *Trachiniennes* de Sophocle, texte grec avec des préfaces et de savantes notes, Wilna, 1806, 1808, in-8°. V. Des éditions de quelques ouvrages de Cicéron : *Orator* ; *Lelius* ; *Ad somnium Scipionis monita* ; *De claris oratoribus*. VI. *Grammatica græca Bulmaniana*. VII. *De Pythocenis*. VIII. *Historiæ Græcorum litterariæ elementa*, Wilna, 1811, in-8° ; 2^e éd. sous ce titre : *Initia historiæ Græcorum litterariæ*, ib., 1821, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage qui fit beaucoup d'honneur à Groddeck est regardé par les savants comme supérieur à celui que Schœll (*Voy. ce nom*, au Suppl.) a composé sur le même sujet. IX. *Miscella critica in aliquot loca scriptorum græcorum*, dans les *Analectes littéraires* de Wolf, 1818. On a encore de lui en langue allemande : X. Un ouvrage important sur *l'Argonautique d'Apollonius de Rhodes*, 1787. XI. Une *Dissertation sur le lieu où Homère place l'eufer*, inséré dans la Bibliothèque de la littérature ancienne et des arts, journal de Gœttingue, 1791. XII. *Essais archéologiques*, Léopold en Gallicie, 1800. XIII. Des *Dissertations sur l'étude de la philologie, sur les théâtres de l'antiquité*, etc. Enfin Groddeck laissa un grand nombre de manuscrits. Il avait fondé, en 1803, avec Casimir Kontrym, son collègue à l'université, la *Gazette littéraire de Wilna*. Z.

GROEBEN (GEORGES-TIERRI de), général prussien, d'une ancienne famille (*Voy. GROEBEN*, XVIII, 518), et auteur de plusieurs excellents ouvrages sur l'art de la guerre, naquit à Kœnigsberg, en 1725. Il reçut son éducation dans sa patrie, se décida pour la carrière des armes, et fut nommé, en 1743, officier dans un régiment de cavalerie. Depuis cette époque il assista à toutes les campagnes, fut pendant quelque temps aide-de-camp du

fameux maréchal de Schwerin et ensuite du duc de Bevern. Frédéric II avait reconnu des talents supérieurs à cet officier ; mais c'est surtout sous le règne du successeur de ce grand monarque que Græben fut nommé aux premières places dans l'armée. Il présida le conseil suprême de la guerre à Berlin, obtint en 1794 le rang de lieutenant-général, et mourut le 10 juillet de cette année. Ses ouvrages, sur les différentes branches de la science de la guerre, ainsi que ses traductions, sont fort estimés en Allemagne, et prouvent, aussi bien que son administration militaire, qu'il possédait des connaissances très-vastes dans cette partie. En voici la liste : I. *Le capitaine de cavalerie, par Birac, traduit du français*, Breslau, 1754, in-8°. II. *L'Ingénieur de campagne, par le chevalier de Chairac*, ibid., 1755, in-4° ; ibid., 1776, in-4°. Græben a augmenté ce traité d'un grand nombre de remarques et de notes explicatives très-lumineuses. III. *Bibliothèque ou Mémoires concernant l'art de la guerre*, ibid., 1754-1772, 10 cahiers in-8°, avec une continuation sous le titre de *Nouvelle Bibliothèque militaire*, ibid., 1774-1781, 10 cahiers in-8°. IV. *Projet d'une fabrique générale de livres pour l'Allemagne*, Francfort et Leipzig, 1764, in-8°. C'est le seul ouvrage de Græben qui ne traite pas de l'art de la guerre. On est cependant tenté de croire que l'esprit militaire a influé sur la rédaction de ce projet qui, au reste, n'a pas paru susceptible d'exécution. V. *Notes explicatives sur la navigation et la guerre maritime*, par ordre alphabétique, Breslau, 1774, in-8°. VI. *Recherches sur les premiers fondements généraux de la tactique, par M. de Keralio, traduit du français*, ibid., 1771, in-4°. Le savant traducteur a enrichi cet ouvrage

d'observations raisonnées et profondes.

VII. *Mémoire sur les tournois, surtout ceux qui ont eu lieu en Allemagne, suivi d'un projet concernant le rétablissement de ces exercices et sur la manière de les adapter à l'état actuel des armées*, ibid., 1772, in-8°. VIII. *Le causeur, pour l'utilité et l'amusement des militaires*, ouvrage périodique, ibid., 1781-1782, trois trimestres, in-8°. B—H—D.

GROËME (JEAN), né en 1748, était fils d'un fermier de Carnwarth dans le comté de Lanark, et reçut une éducation libérale à l'université d'Édimbourg, où il fit des progrès rapides dans tous les genres d'études. Il commença en 1769 à donner des preuves d'un talent très-distingué pour la poésie; mais il fut dès-lors attaqué de la consumption dont il mourut en 1772, âgé de 24 ans. Ses poésies, composées d'élégies et de pièces fugitives, ont été imprimées à Édimbourg, en 1773, in-8°. S—D.

GROENEWEGEN (SIMON Vander Made), né à Delft, d'une famille patricienne, en 1613, est compté parmi les bons jurisconsultes hollandais. Il fut secrétaire ou syndic de sa ville, et mourut en 1652. On a de lui : I. *Commentaire sur l'introduction à la jurisprudence hollandaise de Grotius*, Dordrecht, 1644. Grotius, son illustre concitoyen, le remercia de ce travail, par une lettre datée de Paris, 10 déc. 1643, et qui se trouve la 1627^e dans le recueil de ses lettres. II. *De legibus abrogatis et inusitatibus in Hollandia vicinisque regionibus*, Leyde, 1649, in-4° (publié en latin et en hollandais). Ces deux ouvrages ont été réimprimés plusieurs fois. M—ON.

GROENEWOUD (JACOB) se dévoua de bonne heure au ministère évangélique, et devint ministre à Zierikzee en Zélande. Dans l'intérêt de

ses études théologiques, il cultiva les langues orientales et se fit connaître par un lexique hébraïque et chaldéen, pour l'intelligence de l'Ancien-Testament : *Lexicon hebraicum et chaldaicum manuale in codicem veteris Testamenti*. Il est mort le 24 sept. 1828, à l'âge de 70 ans, à Franeker, où il s'était retiré après avoir obtenu sa retraite. R—F—G.

GROESBECK (GÉRARD, baron de), élu en 1564 prince-évêque de Liège, après l'abdication de Robert de Berg, son prédécesseur, et issu d'une des plus illustres maisons du duché de Gueldre, était né vers 1516. En 1567, il joignit aux revenus de sa principauté ceux de la riche abbaye de Saint-Avelo, dont il devint titulaire. Mis à la tête de l'état de Liège dans des circonstances difficiles, il pourvut à tout par sa prudence et son courage, et préserva ses sujets des maux de la guerre, des ravages de l'hérésie qui triomphait dans une partie des Pays-Bas, et d'autres calamités, suite nécessaire des temps de troubles et de dissensions civiles. Dans une assemblée des états du pays de Liège, il parla avec tant de force, et peignit si bien le danger des nouvelles doctrines, que tous ceux qui la composaient jurèrent de mourir pour la foi; et les Liégeois lui durent la conservation de la religion de leurs pères. Quelques petites villes de sa dépendance se trouvant déjà infestées du venin de l'hérésie, et se préparant à la révolte, sa fermeté les fit rentrer dans le devoir; et, partie par la persuasion, partie par la force, il parvint à y rétablir l'ordre et à y étouffer le germe des opinions nouvelles. Voyant que leurs apôtres cherchaient à s'introduire dans sa capitale, il leur en ferma l'accès, en défendant par une loi à tous les habitants de recevoir chez eux aucun étranger sans en avoir fait la déclaration au magistrat. Il écartera de ses domaines les différents

partis dont les incursions désolaient les contrées voisines. En 1568, le prince de Nassau, chef des Belges rebelles, lui ayant demandé, pour lui et pour une armée qu'il amenait d'Allemagne, le passage par Liège, il le lui refusa; et, ce prince ayant attaqué la ville, il le força d'en lever le siège. Pour récompenser Græsbeck de son zèle, Grégoire XIII le créa cardinal en 1578. Après quinze ans d'un gouvernement qui ne fut qu'une lutte pénible et une continuité de généreux efforts, Græsbeck, succombant sous la fatigue et le poids de tant de travaux, termina sa glorieuse carrière avec la consolation d'avoir sauvé son troupeau de l'erreur, et bien servi le pays confié à ses soins. Il mourut le 29 déc. 1580, et fut inhumé dans l'église de Saint-Lambert. On a de lui des *statuts et ordonnances*, qui étaient encore en usage avant les changements introduits par la révolution. L—Y.

GROGNARD (FRANÇOIS), né à Lyon en 1748, suivit la carrière commerciale, entreprit de nombreux voyages, et passa les dernières années de sa vie dans une maison de campagne qu'il avait achetée à Fontenay-sous-Bois près Paris, et dans laquelle il avait réuni tout ce qui pouvait lui rappeler sa ville natale. On y voyait les portraits d'un grand nombre de Lyonnais célèbres. C'est là qu'il est mort le 5 novembre 1823. Ses dispositions testamentaires témoignent de l'affection qu'il conserva toujours pour le pays qui l'avait vu naître, et en même temps de sa bienfaisance et de son amour pour les arts. Il a laissé à la ville de Lyon : 1^o une rente de quinze cents francs destinée à l'éducation complète d'un enfant légitime, fils d'un négociant ou d'un manufacturier ruiné par des malheurs imprévus, et qui, à défaut de cet emploi, servira pour aider des élèves nés à Lyon et placés

dans des ateliers publics ou particuliers; 2^o une autre rente de quinze cents francs pour distribuer deux fois par an des médailles d'or et d'argent, avec des diplômes, aux élèves de l'école gratuite de dessin établie à Lyon, nés aussi dans cette ville; 3^o une autre rente de quinze cents francs pour faire peindre, sculpter en bronze ou graver en médailles les portraits des peintres, graveurs, sculpteurs, architectes et savants nés à Lyon et décédés, qui par leurs talents et leurs ouvrages ont illustré leur patrie. D'après les intentions de Grognard, les portraits peints seront placés dans les salles du musée et de l'école de dessin; les médailles décernées en prix reproduiront les images de ces hommes distingués. Jamais il ne sera fait mention du testateur; et, si l'école de dessin venait à être supprimée, les rentes constituées seraient employées à des œuvres de bienfaisance. Il avait encore légué la nue-propiété de sa maison de Fontenay à la ville de Lyon, qui n'accepta pas par suite d'une transaction avec le frère du donateur. Enfin il a laissé une rente de cinq cents francs à la commune de Fontenay. Grognard a publié : I. *A son excellence madame la duchesse d'Albe: songe à réaliser dans la décoration de son palais*, Madrid, 1790, in-8^o de 24 pag. II. *Extrait d'un voyage pittoresque en Espagne en 1788, 1789 et 1790. Description d'une partie des appartements de son excellence le duc d'Albe à Madrid*, Bayonne, 1792, in-8^o de 60 pag. Cet extrait consiste en douze lettres, mêlées de vers, dont les onze premières sont de Grognard; les vers et la douzième lettre sont de l'ami à qui les précédentes sont adressées. Grognard a fait imprimer aussi des extraits de ses voyages en Suède et en Russie; mais ces opuscules sont très-rares, n'ayant été tirés qu'à petit nombre. III.

A MM. les amateurs du Voyage pittoresque à Lyon, par M. Fortis, ancien avocat-général, etc. : Réponse de M. François Grogner, ancien négociant, à une lettre anonyme, écrite par un prétendu Lyonnais à M. Fortis, et par lui insérée à la fin du second volume de son ouvrage, 1823, in-8° de 8 pages. Z.

GROGNIER (LOUIS-FURCI), l'un des hommes qui se sont le plus distingués de nos jours dans la science vétérinaire, si long-temps négligée, naquit le 20 avril 1775 à Aurillac, où son père était notaire, et où il fit de médiocres études. D'abord destiné à la marine, il entra fort jeune dans une très-bonne école spéciale qui existait à Bordeaux, mais qui fut bientôt supprimée par le vandalisme révolutionnaire. Grogner revint alors chez ses parents; et contraint de changer de carrière il fut admis comme élève à l'école vétérinaire de La Guillotière que dirigeait Bredin. Cet habile professeur le distingua bientôt, et eut pour lui des soins tout-à-fait paternels. Grogner se lia d'une étroite amitié avec le fils de son maître, Raphaël Bredin, qui succéda plus tard à son père, dans la place de directeur de l'école. Toutefois il ne montrait pas beaucoup de goût pour les études vétérinaires; mais une mémoire heureuse lui permettait d'apprendre en peu de temps le sujet des cours qu'il était obligé de suivre, et, grâce à une grande facilité d'élocution, il était presque sûr de briller dans ses examens. Il remporta des prix, et obtint la place de répétiteur. Au milieu de la tempête révolutionnaire, la famille de Grogner fut rudement assaillie, et son père, forcé de fuir les persécutions de la terreur, eut ses biens sous le séquestre. Dans l'abandon où de telles circonstances placèrent le jeune Grogner, il reçut de son professeur l'assistance la plus amicale, et il en a

gardé jusqu'à la fin de ses jours un souvenir reconnaissant. Comme tous les jeunes habitants de Lyon, il combattit, au siège de cette ville, contre l'armée de la république, et occupa une place dans l'administration municipale. Forcé, après la reddition, de prendre du service dans l'armée sous un nom emprunté, il fit une campagne dans la Vendée, où il put utiliser ses connaissances dans un dépôt de cavalerie. Plus heureux que beaucoup d'autres habitants de Lyon, il revint, en l'an VII (1799), reprendre à l'école vétérinaire ses paisibles et utiles travaux. Il ne tarda point à obtenir la place de bibliothécaire de l'école, et, plus tard, à la suite des concours, la chaire de botanique médicale, qu'il occupa long-temps. Il passa enfin à une chaire plus en rapport avec ses goûts, et qu'il garda jusqu'à sa mort, celle de zoologie, d'hygiène, de multiplication des animaux domestiques et de jurisprudence vétérinaire. Le premier essai de Grogner fut une histoire critique des ouvrages publiés en médecine vétérinaire jusqu'à Bourgelat, y compris ceux de cet homme célèbre. On reconnaît déjà dans cet écrit les qualités qui depuis caractérisèrent son talent, une sage appréciation, une méthode claire, des formes didactiques, un style simple et incisif. Devenu successivement membre de la Société d'Agriculture, dont il fut le secrétaire perpétuel, de la Société de médecine, de l'Académie des belles-lettres, puis du Comité de salubrité, Grogner eut souvent l'occasion de prendre la parole sur des objets très-variés, et toujours il se fit écouter avec intérêt. Il composa beaucoup d'opuscules, de mémoires, de rapports et d'éloges qui lui valurent des prix des sociétés savantes auxquelles il les adressa, et dont la plupart l'admirent au nombre de leurs membres correspondants. Nous devons mentionner surtout les

éloges de Parmentier et de Jacquart. Dans les dernières années de sa vie, il publia deux ouvrages, qui resteront longtemps entre les mains des élèves : c'est un traité de zoologie, et un cours d'hygiène et de multiplication des animaux domestiques. Sa carrière d'auteur se termina par une seconde édition de ces deux ouvrages, qui sont devenus classiques. Doué d'une constitution robuste, Grogner n'avait presque jamais connu la douleur ni les infirmités lorsque ses amis commencèrent à s'apercevoir du dépérissement de sa santé. Une toux opiniâtre le força de suspendre ses travaux ; il sentit ses forces diminuer, et fut obligé de s'aliter sans qu'il eût la moindre inquiétude, persuadé qu'il était de la force de son organisation. Toutefois, malgré le zèle de sa famille, malgré les visites assidues de deux médecins, MM. Parat et Baumiers, dont la vieille amitié se prodiguait en soins affectueux, Grogner ne put être sauvé. Le 7 oct. 1837, il reçut, dans la matinée, les consolations de la religion ; sur le soir, le délire s'empara de lui, et vers les sept heures, il rendit le dernier soupir. Il fut inhumé au cimetière de Loyasse (1). M. Rainard, professeur à l'École vétérinaire, prononça sur sa tombe un discours auquel nous avons emprunté quelques détails. M. Magne, professeur à la même École, a inséré dans la *Revue du Lyonnais*, t. VIII, p. 265-308, une *Notice nécrologique sur M. Grogner*. Outre des détails curieux sur sa vie, elle renferme une appréciation judicieuse de ses di-

vers ouvrages, dont voici les titres : I. *Notice historique et raisonnée sur C. Bourgelat*. Paris, Lyon, 1805, in-8° ; dédiée à M. Bredin père. II. *Compte-rendu des travaux de la Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon, depuis le 4 déc. 1811, jusqu'au 9 sept. 1812*, Lyon, in-8°. III. *Compte-rendu*, etc., depuis le 2 déc. 1812, jusqu'au 1^{er} sept. 1813 ; *ibid.*, 1813, in-8°. IV. *Compte-rendu*, etc., pendant le cours de 1817 ; *ibid.*, in-8°. V. *Compte-rendu*, etc., depuis le 1^{er} mars 1821 jusqu'au 1^{er} avril 1822 ; *ibid.*, in-8°. VI. *Compte-rendu*, etc., depuis le 1^{er} avril 1822 jusqu'au 1^{er} mars 1823 ; *ibid.*, in-8°. VII. *Compte-rendu*, etc., depuis le 1^{er} mars 1823 jusqu'à la fin de 1824 ; *ibid.*, in-8°. VIII. *Rapport sur un nouvel engrais végéto-minéral, dit gadoue artificielle*, Lyon, 1820, in-8°, 2^e édition. IX. *Eloge de M. Farenne de Fenille*, couronné, en 1813, par la Société d'émulation et d'agriculture du département de l'Ain ; Paris, 1817, in-8° de 40 pages. X. *Rapport sur l'établissement pastoral de M. le baron de Staël, à Coppet, lu à la Société royale d'agriculture, etc., de Lyon*, *ibid.*, 1827, in-8°. XI. *Notice sur M. Rieussec*, *ibid.*, 1828, in-8°. XII. *Considération sur l'usage alimentaire des végétaux cuits, pour les herbivores domestiques*, *ibid.*, 1831, in-8°. XIII. *Notice sur J.-B. Balbis*, lue en séance publique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, le 14 juillet 1831 ; *ibid.*, 1831, in-8°. XIV. *Recherches sur le bétail de la Haute-Auvergne, et particulièrement sur la race bovine de Salers*, Paris, 1831, in-8°. XV. *Notice sur les travaux de la Société d'agriculture, etc., de Lyon, pendant le cours de l'année 1832*,

(1) Grogner a laissé deux enfants, un fils et une fille. Celle-ci, modèle de vertu et de bonté, était née le 4 septembre 1811, et succomba quelques jours après son père, le 12 octobre 1837. Madame Lhuillier, de la maison du Sacré-Cœur, à la Ferrandière près de Lyon, a publié une *Notice sur la vie et les derniers moments de mademoiselle Victorine Grogner*, son ancienne élève, Lyon, déc. 1837, in-18 de 34 pages.

lue dans la séance publique du 3 sept. même année, Lyon, in-8°. XVI. *Précis d'un Cours de Zoologie vétérinaire*, ibid., 1833, in-8°. XVII. *Mémoires de la Société d'agriculture*, etc., 1832-33, Lyon, in-8°. XVIII. *Notice sur F.-N. Cochard*, 1836, inséré plus tard dans la *Revue du Lyonnais*, tom. III, pag. 464. XIX. *Notice sur C.-M. Jacquard*, lue en séance, à la Société d'agriculture et à l'Académie, le 12 sept. 1836, Lyon, 1836, in-8°. XX. *Recherches historiques et statistiques sur le mûrier, les vers à soie et la fabrication de la soierie, particulièrement à Lyon et dans le Lyonnais*, in-8°. XXI. *Notes sur les chèvres de Cachemire importées en France*, in-8° de 4 pages, extrait des *Tablettes littéraires de Lyon*, n° 36. Grogner a encore donné beaucoup de mémoires et d'articles dans les recueils de la Société d'agriculture, dans les *Archives du Rhône*, dans la *Gazette universelle*, et dans le *Courrier de Lyon*. C—L—T.

GROHMANN (CHARLES-GODEFROI), né à Seiffenhersdorf aux environs de Zittau, le 29 déc. 1772, étudia dans cette ville et à Wittenberg, se fit recevoir avocat en 1798 et fort long-temps après prit part, avec le titre de député, à l'administration des établissements de charité. Il mourut le 23 mai 1832. On a de lui : I. *Les Brunswickois à Zittau*, tableau historique, Zittau, 1811. II. Divers opuscules, parmi lesquels beaucoup de poésies de circonstance et quelques pièces un peu plus faites pour survivre, bien qu'elles ne puissent qu'à grand-peine atteindre le bout du siècle. Mais la littérature semi-périodique occupait une bien plus grande partie de son temps, et depuis 1812 il publia : 1° le *Journal mensuel de Zittau*, continué depuis par son fils ; 2° le

Miscellanea (Allerhand); 3° le *Magasin d'utilité générale* (*gemeinnützl. Magazin*) pour les habitants de la ville et de la campagne ; 4° la *Galerie de portraits intéressants de l'empire de la poésie et de la réalité*.

P—OT.

GROIGNARD (ANTOINE), célèbre ingénieur de la marine, naquit le 4 février 1727 à Solliès (Var). Sorti des écoles de Paris, il subit avec honneur, en 1745, la difficile épreuve des examens dès-lors exigés pour l'admission aux emplois d'ingénieur constructeur, qui ne furent constitués, comme corps, qu'en 1765. Maître de la théorie de son art, il s'en proposa le perfectionnement, mais en procédant d'abord par la pratique. Il se fit donc embarquer aussitôt son arrivée dans les ports. Deux mémoires, couronnés par l'Académie des sciences, vinrent attester sa grande expérience de la navigation, et marquer au sein de cette docte compagnie la place que lui valut plus tard sa célébrité comme ingénieur. Il introduisit, dans la construction des bâtiments des divers rangs, cette précieuse et belle uniformité réclamée par la tactique aussi bien que par le bon goût. Ses modèles, reconnus les meilleurs, furent adoptés par l'étranger dont il repoussa les offres brillantes et répétées, pour se consacrer tout-à-fait à son pays. La construction des bâtiments du commerce ne saurait être indifférente à l'état, dont le devoir comme l'intérêt est de ne rien négliger pour la sécurité des équipages. Groignard fut chargé de former la marine de la compagnie des Indes, composée de plus de vingt vaisseaux. Sans sacrifier leur destination commerciale, il les rendit propres à la guerre ; et, en améliorant leur marche, il réduisit de moitié les frais d'armement ainsi que les chances de la navigation. Ce succès fit adopter ses plans pour toute la

marine marchande. Ils furent également adoptés pour la course en quelque sorte légitimée par le refus de l'Angleterre d'admettre le grand principe, que le pavillon couvre la marchandise, vainement proclamé par la France au congrès d'Utrecht. Persuadé que l'expérience est la mère de la science, Groignard ne cédait à personne le soin de surveiller les travaux. Son activité ne pouvait être surpassée que par le sévère désintéressement qu'il ne cessa de montrer pendant sa longue carrière. En 1759, il contribua efficacement à la défense du Havre, bombardé par les Anglais, et fut proposé par le maréchal d'Harcourt pour la croix de Saint-Louis. L'année suivante le maréchal de Vaux se l'attacha pour présider à la descente préparée contre l'Angleterre. Ses travaux dans les ports, notamment à Saint-Valery, La Hougue et Cherbourg, contribuèrent remarquablement à leur sécurité. Citons encore, comme l'un des plus signalés services rendus par Groignard, le rétablissement de la communication des deux mers par le canal du Languedoc, interrompue par l'ensablement de la rivière d'Hérault. Mais ses grands titres à l'admiration des gens de l'art et à la reconnaissance nationale, sont les premiers bassins de Toulon et de Brest, construits pendant les années 1783 et 1784. Le maréchal de Castries, homme de bien, ministre habile, le comprit au nombre des hommes éprouvés et éclairés dont il sut s'entourer et auxquels il dut l'honneur et l'éclat de son administration. Souvent appelé au conseil et au comité des ministres, Groignard ne fut jamais consulté sans que le service n'y gagnât de notables améliorations. On le voit constamment refuser toute indemnité pour les travaux extraordinaires qu'il exécutait, ou les procédés et les découvertes dont il était heureux

d'enrichir son art. Un million avait été promis à l'ingénieur qui parviendrait à doter la marine d'un bassin à Toulon. Il se tint pour satisfait du grade de capitaine de vaisseau et d'une pension de 6,000 francs par an, dont la moitié, en cas de décès, était réversible sur sa veuve. Le roi y ajouta des lettres de noblesse avec cette légende : *Mare vidit et fugit*. Il faut renoncer à évaluer ce que, par les perfectionnements introduits dans les marines de l'état et du commerce, cet habile ingénieur préserva d'hommes et de richesses à la France. Le titre d'*Ingénieur-général de la marine* fut créé pour lui. Nommé en l'an IV de la république (1796) ordonnateur à Toulon, il venait d'y commencer de grands travaux lorsque des raisons de santé décidèrent son retour à Paris, où il mourut l'année suivante. Groignard était un de ces hommes qui, plus jaloux d'être utiles que de briller, consacrent sans réserve de hautes facultés au service de l'état : aussi a-t-il peu écrit ; du moins ne connaissons-nous de lui que les deux mémoires couronnés par l'Académie des sciences : l'un traite du *Roulis* et du *Taugage*, l'autre de l'*Arrimage*. Tous deux se trouvent dans le *Recueil des prix de l'Académie des sciences*, t. VII et IX. Le dernier a été réimprimé en 1814 à la suite du *Manœuvrier* de Bourdély de Villehuet. Par l'immensité et l'importance de ses travaux, on pourrait dire que Groignard, s'il n'eût été surpassé par Sané, serait resté sous quelques rapports le *Vauban* de la marine. CH—U.

GROBLIG (JEAN-CHRÉTIEN-ANDRÉ), né le 25 janvier 1777, à Klettstadt en Thuringe, perdit son père de bonne heure, mais recut par les soins de sa mère cette éducation élevée qui développe en même temps le talent et la force de volonté. Ses premières études finies, il visita les uni-

versités d'Iéna d'abord, puis de Wittenberg, y étudia la philosophie et le droit avec un succès éclatant, entra en 1804 à la chancellerie de justice de la seigneurie de Forsta et Pforten, devint en 1808 directeur de la ville de Pforten, et depuis 1814 porta le titre et remplit les fonctions de directeur, tant de la chancellerie de justice et féodale, que du consistoire de cette seigneurie. Bien que rempli d'érudition et d'intentions pures, il subit de cruelles tribulations dans cette charge. D'abord il avait étudié le droit saxon, et comme il fallait d'après les derniers évènements, lesquels donnaient à la Prusse partie de la Saxe, juger suivant le droit prussien, en d'autres termes il fallait répudier d'anciennes habitudes et se pénétrer de lois, de formes nouvelles. Ensuite il trouvait un arriéré immense, une cour de justice désorganisée et partout de la mauvaise volonté. Son assiduité, son exemple, quelques mots tombés de sa bouche comme par mégarde, triomphèrent encore de ces obstacles. Tandis qu'il luttait ainsi de toutes ses forces contre les difficultés, un subalterne, qu'il avait comblé de biens et qui lui devait tout, ramassa quelques peccadilles de forme, dont certes nul juge saxon alors n'était exempt, broda sur le tout, et, faisant grand bruit de ces inadvertances, dénonça le juge comme prévaricateur. Le commissaire que nomma le gouvernement prussien, pour vérifier ses assertions, eut la bonhomie de trouver Grolig coupable, et sur cette sentence Grolig fut privé de sa place. Heureusement il ne se tint pas pour battu, et appelant de la décision il vit, après une enquête de seize mois, un jugement solennel le déclarer innocent et lui rendre ses emplois (1829). Il eut moins de bonheur quand il fut dénoncé comme ayant parlé irrévérencieusement au ministre de la justice

dans une requête. Cette fois l'instruction fut courte: close en octob. 1830, elle déclara Grolig coupable. Mais il se passa encore trois ans avant que cette condamnation fût effectuée. Alors parut une ordonnance qui le condamnait à six semaines de forteresse. Il forma encore appel. Mais les contrariétés de ses dernières années l'avaient rendu malade, irritable. Il expira le jour même où l'appel devait se juger, le 4 juin 1834. Grolig n'a point publié d'ouvrages. Quelques manuscrits informes attestent pourtant qu'il avait du talent, de l'érudition, et l'on doit regretter que ce nuage d'affaires qui avait pour ainsi dire crevé sur sa tête l'ait empêché de perpétuer son nom par quelque écrit.

P—OT.

GROLMAN (CHARLES-LOUIS-GUILLAUME de), ministre d'état et jurisconsulte allemand, naquit le 23 juillet 1775 à Giessen. Son père, sujet du landgrave de Hesse-Darmstadt, remplissait les fonctions de conseiller de régence intime, et destina de bonne heure son fils à la carrière administrative, mais il ne l'y vit point entrer aussi vite qu'il le désirait. Le jeune homme, après avoir achevé ses études avec éclat aux universités de Giessen et d'Erlangen, se détermina pour le professorat, se fit recevoir docteur en droit, et, en attendant une chaire académique, passa trois ans à donner des leçons particulières. Enfin il fut nommé, en 1798, professeur extraordinaire de droit à l'université de sa ville natale, et, deux ans plus tard, à la place de ce titre précaire et provisoire il obtint le titulariat. Il justifiait ce rapide avancement par la réunion d'un talent incontestable et d'une rare activité. Peu de temps lui suffit pour prendre rang parmi les premiers professeurs de l'Allemagne, à la tête des légistes et surtout des criminalistes. Koch, qui avait été regardé comme l'aigle de la fa-

culté de droit de Giessen, en ressentit un dépit amer, et il eut la maladresse de le laisser percer en plus d'une occasion. Calme et se possédant toujours à merveille, non moins homme d'esprit et homme du monde qu'homme de cabinet et de science, Grolman maintint sans peine ses avantages vis-à-vis son rival. Chaque jour d'ailleurs ajoutait à sa réputation d'originalité, de netteté dans l'appréciation des difficultés juridiques. Sa première brochure (*Essai sur la nature juridique des loteries*) avait fait sensation. Les premières livraisons de sa *Bibliothèque de jurisprudence et de législation pénales* parurent l'année suivante (1798), et il donna lui seul et presque sans collaborateurs la totalité du premier volume. Feuerbach et Harscher d'Almedingen ne l'aidèrent qu'ensuite. Dans l'intervalle avaient encore été livrés au public les *Principes fondamentaux du droit criminel*, où l'auteur expose une théorie à lui, celle de la prévention; et une première livraison de son *Magasin pour la philosophie du droit et de la législation*, dont plus tard le titre fut légèrement modifié et pour lequel, à partir de 1808, il s'aide de la collaboration d'Aug. de Lehr. En 1799 et 1800, il entreprit conjointement avec deux autres professeurs de Giessen, Schmidt et Snell, le *Journal des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen* (journal *zur Aufklärung über die Rechte...*), dont il ne parut, au reste, que deux livraisons. C'est en 1809 que, ne voulant point laisser sans réponse les objections faites à sa doctrine de la pénalité préventive, il la reproduisit, accompagnée de preuves nouvelles, sous ce titre : *Quelle est la base du droit criminel et de la législation criminelle? et comment en découle la doctrine de gradation dans les charges juridi-*

ques et dans la pénalité? (*über die Begründung des Strafrechts, ... nebst Entwicklung der Lehre...*) Toutes ces publications avaient pour objet le droit criminel et pénal. Grolman fit voir qu'il ne s'était point exclusivement circonscrit à cette sphère d'étude, en donnant en 1800 sa *Théorie de la procédure civile d'après le droit allemand vulgaire*. Il faut avouer qu'après avoir ainsi fait succéder les ouvrages aux ouvrages avec une précipitation juvénile, Grolman parut avoir jeté tout son feu. C'est du moins ce que dirent ses rivaux. Le fait est qu'il refondait ou retravaillait pour de nouvelles éditions quelques-uns de ses écrits, et qu'il continuait les publications périodiques qu'il avait commencées (la *Bibliothèque* et le *Magasin*), et auxquelles on avait parié qu'il renoncerait vite. En 1804, il fut nommé juge à la cour d'appel de Giessen. En 1806, il eut avec Schwabe commission de rédiger pour le grand-duché un projet de code pénal. Enfin, à partir de cette époque, ou même plus tôt, une autre étude, celle des nouvelles lois françaises, vint absorber une part de son activité. La confédération du Rhin était en train de se former, et il devenait probable que sous peu le grand-duc introduirait dans ses états l'usage du code Napoléon. Effectivement en 1808, ce prince, le prince-primat et le duc de Nassau, nommèrent en commun une commission chargée de fixer en général les modifications avec lesquelles le droit français serait adopté dans les trois principautés. Cette commission se réunit à Nassau. Grolman y représenta Hesse-Darmstadt. Mais il fut impossible d'atteindre le moindre résultat. Le représentant de Nassau, Almedingen, se mit en violente opposition avec son collègue et collaborateur Grolman; il n'admettait la loi française qu'avec des modifications sans nombre qui, on

peut le dire ; en auraient dénaturé l'esprit. Il le savait bien , et probablement il n'agissait ainsi qu'avec la certitude de ne point mécontenter son souverain. Grolman au contraire souhaitait sérieusement que la loi napoléonienne devînt loi allemande, et conséquemment il s'opposait de toutes ses forces à la tactique d'Almedingen. Aussi l'unique résultat des conférences fut-il une brouillerie entre les deux savants naguère amis. Leur opposition éclata même dans les écrits d'Almedingen qui affecta de se poser l'antagoniste scientifique de Grolman ; celui-ci, entraîné par d'autres travaux et dans une autre carrière, n'eut pas le temps de répondre à ces démonstrations hostiles. En 1810, il fut promu par le suffrage de ses collègues au rectorat de l'université, et contrairement aux usages il y fut prorogé au bout de l'année. Entre autres mesures qui signalèrent son règne académique, doivent être placées en première ligne celles qu'il prit contre les associations d'étudiants, dites *Landmannschaft*. Ces associations, reste de l'organisation primitive des universités, à l'époque où la société se composait de corps armés les uns contre les autres, étaient souvent préjudiciables à la discipline, à la moralité et même à l'ordre public. Grolman, tant pour réprimer un état de choses qui vraiment n'est point en harmonie avec la civilisation moderne, que pour abonder dans le sens de Napoléon, qui avait en horreur l'esprit des écoles allemandes et eût voulu les mener, comme en France ses lycées, au son du tambour, établit un tribunal académique disciplinaire qui eut mission d'instruire et de prononcer sur les infractions et délits émanant des circonstances. Ce tribunal jouissait dans sa sphère juridique d'un pouvoir discrétionnaire, on ne peut plus menaçant pour la pétulance des étudiants.

Il prononçait en équité, c'est-à-dire sur ses convictions personnelles et sans avoir besoin de démonstration judiciaire. Les décisions étaient sans appel. On ne pouvait pas même avoir chance de recours au ministère grand-ducal. Les délinquants encouraient jusqu'à la relégation, et dans ce cas pouvaient voir tout leur avenir compromis pour des méfaits dus à l'entraînement et à l'exaltation du premier âge. Ces dispositions et d'autres semblables, et surtout la fermeté avec laquelle Grolman eut soin de les faire exécuter, ne le rendirent pas agréable à la jeune population des écoles ; mais elles lui firent honneur aux yeux des hommes d'état, et furent en grande partie l'origine de sa fortune politique. Huit années pourtant séparent les deux évènements. D'abord il fallut que le grand drame européen que l'Allemagne contemplant avec des passions si vives et si contraires se dénouât ; et quand une fois la suprématie française eut été renversée, bien que le système gouvernemental du monarque déchu fût aussi monarchique qu'il est possible de l'imaginer, il fallut un peu de temps à Grolman pour faire oublier qu'il avait eu des propensions françaises. C'est sans doute afin de hâter cette mise au néant que, quoique ayant passé la plus grande partie de 1813 à continuer son commentaire du code Napoléon, Grolman s'abstint d'en publier un quatrième volume. Il déploya aussi beaucoup de zèle à s'armer en 1814, lors de l'organisation de la landwehr, et fut nommé chef de bataillon dans cette milice nationale. Il perdit, au moins pour la science, beaucoup de temps en parades et en ordres du jour, qui probablement ne le convainquirent point de l'excellence de l'institution, s'il faut en juger par ce qu'il fit presque immédiatement après qu'il fut au pouvoir. La même année parut le dernier ouvrage qu'il ait pu-

blié, *l'Essai sur les testaments olographes et mystiques*. L'université de Giessen était alors sans chancelier depuis la mort de Koch, en 1804. La vacance cessa enfin en 1815, au profit de Grolman, et au grand désappointement de deux collègues, qui avaient pour eux le droit d'ancienneté. Il n'en quitta pas moins Giessen l'année suivante (1816). Son souverain venait encore de l'appeler à Darmstadt comme membre d'une commission de codification. Les conférences du docte congrès ne furent pas plus fructueuses que celles qui, en 1806 et en 1808, avaient été consacrées les unes au plan de code pénal, les autres aux modifications nécessaires pour approprier le régime des codes de Napoléon à trois petits états de la confédération du Rhin. Trois ans et demi ne purent faire poindre un titre hors des limbes de la discussion, si l'on en excepte une loi ou déclaration du 1^{er} décembre 1817, laquelle posait le principe de la séparation de la justice et de l'administration, principe qui quatre ans plus tard reçut son application dans le réel. Si les réunions des commissaires ne produisirent rien pour le public, elles ne demeurèrent point stériles pour Grolman. Son ton, ses manières de cour réunis à sa fermeté, à ses principes d'unité et de régularité gouvernementale, et enfin aux preuves qu'il en avait données dans une sphère subalterne pendant les deux années de son rectorat, frappèrent et le grand-duc et son ministre dirigeant, le baron de Lichtenberg. Un décret du 31 juillet 1819 nomma Grolman conseiller intime, membre du cabinet, et sous ce titre il devint le second du septuagénaire baron dont, quelques mois après, la mort lui laissa le titre en même temps que les fonctions de ministre d'état. Le grand-duc de Hesse-Darmstadt était alors travaillé d'une irritation contre le gou-

vernement, et les griefs effectivement ne manquaient pas. De tous le plus aisé à saisir, c'était le chiffre toujours croissant des charges que la fiscalité faisait peser sur le pays. Les plaintes même avaient dégénéré en rébellion dans un cercle de la province de Starkembourg. Grolman débuta en mettant un terme à ces velléités de révolte par des mesures énergiques : il envoya des troupes dans les communes insurgées, traduisit les chefs de complot devant les tribunaux, et fit payer aux localités la solde des troupes et les dépenses qu'avait nécessitées l'occupation. En même temps, sachant que les récalcitrants avaient eu vraiment sujet de se plaindre, et voulant éviter à l'avenir de semblables conflits, il prépara une réorganisation de l'impôt, et bientôt parut une loi qui déterminait les obligations tant des contribuables que des receveurs de l'impôt, fixait la forme et les circonstances de plaintes ou pétitions à présenter au pouvoir, et assurait l'indulgence à celui qui prouverait son incapacité de payer. Il compléta ces importantes modifications l'année suivante en instituant une commission permanente chargée d'inspecter la justice et le gouvernement dans les provinces de Starkembourg et de la Hesse supérieure. Ce n'était pas assez pour calmer des mécontentements de vieille date, et ramener des esprits décidément méfiants et hostiles. De toutes parts pleuvaient des demandes, nous dirions presque des sommations au grand-duc, d'établir ainsi qu'il l'avait promis jadis au congrès de Vienne, qui du reste l'en tenait parfaitement quitte, le gouvernement représentatif dans ses états. Les Darmstadiens voyaient alors dans le régime constitutionnel un remède à tous les maux. Grolman, d'accord avec son souverain, résolut de donner au public cette satisfaction. Le 17 sept. 1819, une proclamation et déclaration annonça aux sujets du

grand-duc que son altesse sérénissime n'avait jamais varié dans son désir d'introduire le gouvernement constitutionnel dans ses possessions; que ce plan ne pouvait se réaliser avant le terme par elle-même fixé à l'avance, mais qu'une fois ce terme venu elle ne refuserait pas de faire honneur à sa parole: il ajouta que ceux qui dorénavant présenteraient ou provoqueraient des demandes analogues à celles qui fourniraient au gouvernement l'occasion de cet avis au public en seraient punis comme perturbateurs et séditionnaires. Peu de temps après fut licenciée la landwehr. Bien que l'ordonnance sortit des bureaux du ministère de la guerre, c'est Grolman que le public regarda comme le véritable auteur de cette mesure: on avait raison. Sa conduite en cette occasion fut amèrement critiquée par beaucoup de personnes. Quelques-uns lui reprochaient d'avoir rendu inutiles, d'avoir frappé de stérilité, en prenant ce parti, les dépenses considérables faites par le passé, pour l'organisation de la landwehr. Grolman répondait que ces énormes dépenses étaient déjà improductives, et sauf le cas de guerre ne produiraient pas plus, lors même qu'on les prolongerait pendant des siècles; qu'envisager résolument leur inutilité, revenir des illusions qu'on s'était faites, et se résigner au sacrifice des déboursés antérieurs était sagesse et gain, puisqu'on évitait ainsi d'accroître une perte déjà trop forte. Le fond de tout cela, c'est que le ministre, ainsi que son maître, avait un peu de cette antipathie commune à tous les gouvernants pour tout ce qui donne à la nation, à la moyenne bourgeoise une force indépendante, et qu'il s'en défiait. D'ailleurs les grandes puissances dirigeantes de l'Allemagne voyaient encore plus à contre-cœur le développement des principes constitutionnels, non-seulement parce que leur tendance est de res-

treindre l'omnipotence monarchique, mais aussi et plus encore parce qu'ils établissent une fraternité de pensées, de régimes entre l'ambitieuse France si prompt parfois à profiter de l'occasion et ces petits états du Rhin qui, groupés si souvent autour d'elle, lui ont servi de tête de pont contre l'Allemagne. Ces puissances avaient les yeux fixés sur Hesse-Darmstadt, et lors même que Grolman eût eu un vif désir de réaliser dans le grand-duché le programme libéral, elles ne l'eussent point permis de prime-abord. Mais il s'en fallait de beaucoup que le ministre en fût là; et la diplomatie n'eut point de peine à obtenir son concert pour la mystification solennelle du pays. Tout en prononçant les mots magnifiques de constitution, intervention de la nation dans la confection des lois, pondération des pouvoirs, il tenait surtout d'abord au portefeuille, puis une fois nanti du portefeuille à mettre le moins possible le pouvoir en tutelle, en d'autres termes à laisser le ministre ou le prince seul maître. C'est ce que fit voir son édit du 18 mars 1820, par lequel il convoqua les états, en annonçant quels droits; quelles attributions le grand-duc voulait octroyer à ces représentants de Hesse-Darmstadt. Suivant cet acte, les états auraient borné leur activité à transmettre des pétitions au ministère et à examiner les recettes et les dépenses, pour émettre ensuite un vote qui eût été un simple conseil, un parère dont le gouvernement du prince eût pu ne pas tenir compte. Ils n'auraient donc point eu de puissance législative, le système voulu par la cour de Hesse n'eût pas même été une ombre du gouvernement représentatif; et indubitablement le pays suivant l'ancien régime avait joui de plus de droits et de garanties que n'en offrait le nouvel acte. En dépit des grands mots de l'édit et de l'affectation que mit le ministre à

calquer la Grande-Bretagne et la France, en divisant les états en deux chambres, ou peut-être à cause de cette affectation même, l'opinion déjà hostile au pouvoir ne se méprit pas sur ses intentions; et bien que Grolman agit de son mieux sur les élections il ne réussit point à engendrer une deuxième chambre selon son cœur. Cinquante membres devaient la composer et se trouver réunis à Darmstadt le 17 juin. A peine trente-cinq d'entre eux, qui se montrèrent punctuels, se firent-ils vus vingt-quatre heures, qu'un acte décisif manifesta combien était profonde la dissidence entre le gouvernement et les députés. Une déclaration au bas de laquelle se lisaient trente-une signatures, notifia au prince que l'édit du 18 mars ne répondait en rien aux vœux et aux besoins du pays; que, préalablement à l'ouverture de la session, il fallait aux sujets de Hesse-Darmstadt une constitution en harmonie avec l'état actuel des choses; que, pour eux députés, ils ne pouvaient, sans blesser leur conscience, prêter le serment que l'édit demandait aux représentants, et qu'ils se regardaient en conséquence comme suspendus de leurs fonctions jusqu'à ce que le pouvoir obtempérât à leurs remontrances. Grolman tint bon, les députés aussi, sauf trois, et le lendemain vingt-huit membres, formant plus que la majorité de la deuxième chambre, déclarèrent au ministère qu'ils allaient remettre leurs pouvoirs aux mains de leurs commettants, et retournèrent presque tous chez eux. Force fut au ministre de faire quelques concessions. Une minorité de vingt-trois membres (dont deux ou trois avaient signé les déclarations précédentes) en fit paraître une autre qui, tout en qualifiant l'édit du 18 mars d'insuffisant, le tolérait pourtant à titre de provisoire, et conseillait le serment, vu l'assurance d'obtenir les ré-

formes exigées par la voix publique, et à condition qu'au préalable le ministre s'expliquerait sur ses intentions. Il fallut que Grolman donnât les déclarations voulues (les 22 et 23 juin); et même ainsi il eut de la peine à rallier les quelques voix nécessaires pour commencer la session; il n'en réunit que vingt-sept; deux malades ou deux infidèles auraient encore fait reculer l'ouverture si long-temps retardée. C'est sous ces auspices que commença la session, où, après une assez longue lutte, les Darmstadtien obtinrent une constitution basée sur la charte française, et reconnaissant en principe l'égalité de tous devant la loi, la liberté des personnes, des opinions et des croyances religieuses, l'inviolabilité des propriétés, l'indépendance des tribunaux, l'obligation et les chances de service militaire égales pour tous; la participation des sujets à la puissance législative, etc. Les absolutistes, dont Grolman avait conquis les suffrages au commencement de l'année, l'accusèrent alors les uns de faiblesse, les autres de jacobinisme et d'hypocrisie; il n'en devint pas plus populaire parmi les libéraux, qui pourtant soutinrent son ministère, de peur que son successeur ne rayât d'un trait de plume tout ce qui s'était fait. Aux yeux de l'homme d'état, les mesures de Grolman étaient habiles, modérées, favorables à l'autorité alors très-peu solide du souverain, et prouvaient infiniment de lumières et de talent pratique. Il céda un peu afin de garder beaucoup. La constitution était loin d'être démagogique. La participation des sujets à la puissance législative n'était pas chose nouvelle dans un pays à états, et il n'y avait innovation que dans les formes et dans la généralité de l'assemblée légiférante. Il y a plus: bientôt, par suite du régime constitutionnel, les impôts devinrent

plus faciles et plus productifs; enfin l'action gouvernementale gagna en vigueur et en simplicité. Grolman eut une grande part à cette modification essentielle, inspirée du reste par les idées françaises. L'exercice de la puissance exécutive fut coupé en ministères comme dans les grands états, et la seule différence fut qu'à Hesse-Darmstadt un même personnage cumula deux portefeuilles, à l'exception du ministre des finances. Les affaires étrangères furent réunies à l'intendance de la maison du grand-duc; le ministre de l'intérieur fut en même temps le ministre de la justice. La justice n'en fut pas moins un service complètement séparé de l'intérieur. Grolman, à la tête de tous les deux, fut de plus nommé président du ministère. Et bien qu'en droit chaque ministre reçût des ordres uniquement du grand-duc, ce fut lui qui mena tout le gouvernement. Car pour tout ce qui sortait un peu de l'ordinaire, du convenu, on délibérait en conseil des ministres, et l'influence du président ne pouvait être méconnue. Le principal monument de l'administration constitutionnelle de Grolman, depuis cette organisation, est la rédaction du code civil et du code criminel par Floret et par Knapp. Il assista souvent lui-même aux travaux de ces deux jurisconsultes et leur ouvrage fut le sien autant que le leur. Il mourut en 1829. P—OT.

GROPPER (JEAN), savant controversiste allemand, naquit au commencement du XVI^e siècle à Zoert ou Soert, ville de Westphalie, au diocèse de Cologne. Il était docteur en droit et en avait fait une étude profonde, ainsi que de la théologie; de sorte que peu d'hommes de son temps étaient aussi versés que lui dans la connaissance de l'histoire ecclésiastique et de la discipline de l'église. Son archevêque lui donna différents emplois et se

servit avec avantage de ses talents; mais Gropper étant contemporain de Luther et vivant à une époque où la réformation, soutenue par plusieurs princes d'Allemagne, était défendue par des prosélytes qui ne manquaient ni d'ardeur à la propager, ni d'érudition, sa haute capacité le désignait comme un des antagonistes les plus propres à leur être opposés. Son caractère liant et naturellement modéré lui fit croire que peut-être il pourrait, par quelque condescendance, parvenir à un arrangement entre les partisans de l'ancienne et des nouvelles doctrines; il essaya la voie de la conciliation, et on le croit auteur d'un livre intitulé: *Concorde*, qui parut vers 1536, et que Charles-Quint fit examiner dans la diète de Ratisbonne de 1541. Les espérances de Gropper furent déçues; il ne satisfut ni les catholiques, selon lesquels il accordait trop aux sectaires, ni ceux-ci qui trouvaient qu'on ne leur accordait pas assez. Pour lui, tout le fruit de son essai fut d'avoir rendu sa foi suspecte aux catholiques, qui ne virent point sans quelque inquiétude l'empereur le choisir pour un de ses théologiens dans une autre diète qu'il se proposait de présider lui-même. Au reste, ces craintes furent bientôt dissipées par les écrits de Gropper et par la manière dont il se comporta dans les différentes assemblées, où il soutint constamment les anciens dogmes dans toute leur pureté, et ne cessa de défendre les intérêts de l'église. L'archevêque de Cologne, Herman de Wied, ayant embrassé le luthéranisme, Gropper le poursuivit sans relâche jusqu'à ce qu'il eût été déposé et qu'on lui eût substitué Adolphe de Schawenbourg. Il accompagna au concile de Trente ce nouveau prélat, et y parut avec tant d'éclat que Paul IV, frappé de son mérite et satisfait de son

zèle, voulut le faire cardinal. L'humilité de Gropper ne lui ayant pas permis d'accepter cet honneur, le pape l'appela à Rome pour profiter de ses lumières. Il y mourut le 14 mars 1559, au grand regret de Paul IV, qui voulut lui-même prononcer son éloge funèbre. Gropper avait possédé successivement plusieurs bénéfices et dignités dans différents chapitres. Il assista à presque toutes les assemblées qui se tinrent de son temps, et l'on peut dire qu'il en était l'âme et l'oracle. On a de lui : I. *Enchiridion christianæ religionis*, Cologne, 1546, 1550, 1586; assez bon abrégé de théologie dogmatique, mis pourtant à l'index. II. *Traité de la présence réelle et véritable du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie*, en allemand, Cologne, 1546, in-fol.; ouvrage regardé comme le premier où la question de l'eucharistie soit traitée à fond. Au jugement de Rapin, c'est un des meilleurs livres de controverse que nous ayons. Les seuls principes sur lesquels l'auteur s'appuie sont l'Écriture sainte, la tradition des saints Pères, et les décisions des conciles. Surnius en a donné une excellente traduction latine, Cologne, 1560, in-4°. — GROPPER (*Antoine*), jésuite autrichien, vivait au milieu du XVIII^e siècle, et a publié en vers latins une description poétique des beaux jardins de Schœnbrunn, sous ce titre : *Tempe regia Mariæ-Theresiæ Augustæ*, Vienne, 1744, in-8°. I.—Y.

GROS de Saint-Joyre (RENÉ), anagrammatiste et poète, naquit à Lyon vers 1570. Il était fils de Jean-Antoine Gros, et petit-fils de César, qui avait été quatre fois conseiller de ville (1). Il comptait parmi ses ancêtres le pape Clément IV, qui, après avoir été successi-

(1) En 1553, 1558, 1564-66, 1570-71. Un des plus célèbres poètes de son temps, Charles

vement militaire, jurisconsulte, secrétaire de saint Louis, père de famille, veuf, prêtre, etc., monta sur le saint-siège en 1265. René eut pour parrain le président René de Birague, qui avait alors le gouvernement de Lyon, et qui fut depuis cardinal et chancelier de France. Il fit ses premières études à Lyon dans le collège de la Trinité et les acheva dans l'université de Padoue. Il paraît que c'est dans la première de ces villes qu'il prononça, en 1585 et 1586, ses harangues latines sur des sujets sacrés et profanes, dont la bibliothèque de Lyon possède le manuscrit. Pendant qu'il était étudiant à Padoue, il publia un recueil de poésies italiennes sous ce titre : *Rime del signor Renato Grossi figliuolo del signor Cesar Grossi, signor di San-Giorio*, etc., *gentilhuomo francese, dedicate al serenissimo et invittissimo Pasqual Cicogna, principe di Venetia*, in Padoüa, 1590, in-4°. De retour en France, après la mort de son père, et possesseur d'une grande richesse, le premier usage qu'en fit René Gros fut de contribuer à la restauration du monastère des Cordeliers de l'Observance. Sur la principale porte du couloir fut placée une Vierge tenant d'une main l'enfant Jésus, et de l'autre une rose; René Gros fit graver au dessous ce quatrain qu'on y lit encore, et qui a plus d'une fois fait le désespoir des archéologues :

Fils qui n'es en degré
Rien moindre que ton pere,
De la main de ta mere
Prens cette Ros' EN GRÉ.

Ces trois derniers mots offrent l'anagramme du nom de RENÉ GROS (Voy. *Les Cordeliers de l'Observance*, par

Fontaine, lui adressa ce quatrain qu'on lit pag. 179 de ses *Ruisseaux de Fontaine* :

ÉTRENE POUR 1555.

Je te louerois plus grandement
Que par un quatrain seulement,
Qui t'ay congu ces ans passez;
Mais ta vertu te loue assez.

M. l'abbé Pavy, Lyon, 1836, in-8°). En 1614, R. Gros publia, sous le titre de *La Fleur de la poésie morale de ce temps*, Lyon, Pierre Rigaud, pet. in-8°, un recueil de quatrains composés par Claude Guichard, sieur d'Arandas (*Voy. son art.*, t. XIX, p. 67, et dans la *Biogr. des hommes célèbres du départ. de l'Ain*, par M. Depéry). Gros dédia ce recueil à Louis XIII et lui offrit une copie, écrite en lettres d'or, des 24 quatrains dont se compose l'*Alphabet moral* qui fait partie de ce volume. La facilité avec laquelle R. Gros composait des anagrammes et des vers latins lui acquit l'estime d'un grand nombre d'éminents personnages, et lui valut d'agréables relations avec plusieurs hommes de lettres qui l'ont cité avec éloge. C'est en s'occupant de ces bagatelles difficiles pour tout autre que pour lui, qu'il employa les loisirs d'une vie qui ne paraît avoir été traversée par aucun incident fâcheux, et qu'il doit avoir terminée presque centenaire. On a encore de lui : I. *Remonstrance à Messieurs les prevost des marchands et eschevins de Lyon*, citée par le P. Ménéstrier, dans ses *Divers caractères*, etc., p. 271. II. *Accueil des Lyonnais à tres-illustre et tres-révérénd père en Dieu, messire Denys Simon de Marquemont, leur archevesque*, etc., à Lyon, par Nicolas Jullieron, 1613, in-4°. Ce que cet opuscule offre de plus remarquable, c'est un tour de force de l'auteur, qui, dans les noms, prénoms et qualités de monseigneur de Marquemont qu'il a latinisés, a trouvé l'anagramme que voici : *Chara Dei propago, magnum ecclesie incrementum : quod vas liliis, mons spinis, sydus esto*. Jean Dorat, le restaurateur de l'anagramme, n'eût pas mieux réussi. III. *La Mire de vie à l'amour parfait*, à Lyon, par Claude Cayne, 1614,

in-4°. C'est un poème en vers français et en octaves, dédié à l'abbesse du royal monastère de Saint-Pierre à Lyon, Marie de Lévis, dont le nom anagrammatisé a fourni à l'auteur le titre de son livre. René Gros célèbre, dans ce poème, les grâces, la beauté et les hautes vertus de l'illustre abbesse, et il l'engage à n'avoir toute sa vie d'autre amant que Jésus. Mais on dirait qu'avant de composer cette belle œuvre, il s'était nourri de la lecture du Cantique des cantiques, et qu'à cette lecture il avait ajouté celle des Baisers de Jean Second ; c'est une conjecture que doivent justifier les vers que l'on va lire :

Au doux Jésus baisant d'ardeur
Les pieds, les mains et le visage,
Dis-luy que tu n'aimes ton cœur
Que pour avoir eu ce courage.
.....
De cent baisers suçote encor
Son front, son nez, sa chevelure
A longs floccons qui, rouge d'or,
Au feu d'Amour prend sa teinture.
.....
Poursuis ta course à redonner
Mille baisers, puisqu'à les prendre
Le crucifix semble incliner
Son chef vers toy pour te les rendre.
.....
Les cabinets du roi d'Amour
Sont ses tetins, ô tourterelle ;
Sois attachée et nuit et jour
Au chicheron de sa mamelle.
.....
Cet amoureux repas nocier
De ton paron te rend friande :
Le cœur du laict est nourricier,
Le laict d'Amour est la viande.

Qui croirait que saint François de Sales, ayant eu communication du manuscrit de R. Gros, fut assez bon pour lui adresser la lettre suivante que nous avons vainement cherchée dans la collection de ses œuvres ? « Monsieur, « vous me favorisez trop de me com- « muniquez si libéralement vos beaux « ouvrages. Celui-ci que je vous ren- « voye tesmoigne combien vous estes « riche d'invention et d'affection pour « bien cultiver la piété. Seulement y « vois-je une tare ; que vostre desir « d'animer un chacun au saint amour

« vous a rendu trop favorable à la
 « bonne volonté que j'ay eu d'y exci-
 « ter les nations de la langue françois-
 « se, par ce Traité que j'ay n'agnères
 « mis en lumière, lequel je suis pour-
 « tant bien aise qu'il vous agréée, es-
 « timant que vostre jugement lui pour-
 « ra donner accez, et rendre ses docu-
 « ments plus utiles à plusieurs ames.
 « Vivez heureux en ce divin amour,
 « Monsieur, et continuez d'aimer vos-
 « tre très-humble serviteur, Fran-
 « çois, *E. de Geneve*, 23 décembre
 « 1616. Anessi.» IV. *Anagrammata
 emblematica, sive figuræ verbis
 anagrammaticis et versibus illigata,
 adjunctis quibusdam magnatum
 epistolis, etc.*, Lyon, 1675,
 in-4°. Ce volume, dont la dernière
 figure, gravée par N. Auroux, offre le
 portrait de R. Gros, à l'âge de 88 ans,
 eut pour éditeur Michel Gros son fils,
 chevalier de l'ordre de Saint-Michel,
 qui, héritier du génie de son père pour
 la poésie latine et l'anagrammatogra-
 phie, publiamême année un recueil du
 même genre sous ce titre : *Anagrammata
 emblematica in aliquorum
 sanctorum laudem excogitata, car-
 minibus prosaue adornata*, Lugduni,
*sumptibus auctoris, apud quem in-
 veniuntur in vico sancti Bartholo-
 mæi*. Ce livre qui est aussi de format
 in-4°, est dédié au pape Clément X ;
 les portraits les plus remarquables qu'on
 y trouve sont ceux de saint Igna-
 ce de Loyola et de saint François de
 Sales. Le nom de ce dernier saint mis
 en latin a été ainsi anagrammatisé :
Fias coruscans Elias. Nous ignorons
 si Michel Gros a publié d'autres ouvra-
 ges. Perneti, dans ses *Lyonnais di-
 gnes de mémoire*, n'a consacré d'ar-
 ticle qu'à René. Cet article presque
 insignifiant eût été sans doute moins
 écourté si, comme nous avons quelque
 raison de le croire, cette famille ne
 se fût pas éteinte avec Michel Gros.

Au reste, on trouvera sur ce sujet
 quelques détails que nous avons cru
 pouvoir négliger, dans les *Nouveaux
 Mélanges* de M. Bregnot du Lut, p.
 398 à 400. A. P.

GROS (ANTOINE-JEAN), peintre
 célèbre, naquit à Paris le 16 mars
 1771. Son père, originaire de Tou-
 louse, était venu très-jeune se fixer
 dans la capitale où il peignait agréable-
 ment la miniature. Sa mère, fille d'un
 joaillier, faisait de très-jolis pastels.
 Dès qu'il fut en état de lire, ses parents
 ne négligèrent rien de ce qui pouvait
 lui assurer une bonne éducation, et il
 seconda leur zèle en se livrant avec as-
 sez d'ardeur aux études classiques du
 collège Mazarin, où on l'envoyait
 comme externe. Mais il avait puisé,
 avec le lait, dans la maison paternelle,
 le goût de la peinture : son père fut son
 premier maître. Dès l'âge de six ans il
 le fit dessiner, et fut sur ce point
 d'une telle sévérité qu'il lui faisait re-
 faire un pied ou une main jusqu'à
 douze ou quinze fois. Gros a parlé
 souvent d'un dessin au crayon rouge
 d'après Vanloo, de 18 pieds sur 12,
 auquel l'exigence paternelle l'avait
 tenu long-temps attaché. Il attribuait
 à ces études surveillées avec tant de
 rigueur la sûreté de main et la jus-
 tesse de coup-d'œil qu'il posséda par
 la suite. Cependant il était sans cesse
 distrait de l'étude des langues ancien-
 nes par la pensée de l'art auquel il se
 sentait appelé. Nous avons vu des *Ru-
 diments*, des *Gradus ad Parnassum*,
 couverts de figures à la plume, de sa
 main. Les chevaux et les guerriers sur-
 tout, qu'il devait plus tard représenter
 si énergiquement, étaient l'objet de ses
 distractions, et il en barbouillait tous
 ses livres. D'autres enfants, sans doute,
 ont eu de semblables goûts ; mais ce
 qui est plus significatif, et ce qui prou-
 ve admirablement la puissance de l'in-
 stinct qui guidait le jeune Gros, c'est

qu'après avoir sollicité long-temps et enfin obtenu de ses parents la permission de consacrer au dessin et à la peinture plus de temps qu'il n'avait fait jusque-là, il demanda lui-même à choisir un maître, et qu'alors son père l'ayant conduit à une exposition de tableaux, il le présenta devant les ouvrages des hommes qui étaient le plus en réputation, et lui dit : « Nomme celui « de tous ces peintres sur les traces du-
 « quel tu veux marcher. » Le jeune Gros ému prend son père par la main et, en silence, le conduit au tableau de David, *Hector et Andromaque*. « Tu « iras chez David, dit aussitôt le père « rayonnant de joie. » C'est ainsi que Gros entra dans l'atelier de David, en 1785, à l'âge de 14 ans. Il y devint bientôt un de ses élèves de prédilection, et aux yeux des meilleurs esprits le plus distingué des peintres créés par ce maître. Peu de temps après il quitta le collège n'ayant fait que sa troisième; mais assez avancé dans le latin pour avoir pu par la suite lire avec plaisir, et avec fruit, les auteurs classiques. En 1791 il perdit son père dont la fortune avait été fortement dérangée par la crise révolutionnaire, et par une banqueroute qui lui enleva 60,000 francs, prix de son cabinet de tableaux qu'il avait vendu. Ce double malheur ne fit que redoubler l'ardeur du jeune Gros pour un art dont il prévoyait qu'il aurait besoin de tirer parti; et il renonça à toutes ses autres occupations afin de s'y livrer exclusivement. En 1792 il concourut pour le grand prix; le sujet était *Éléazar refusant de manger des viandes défendues*. Landon l'emporta sur le jeune Gros, qui n'eut que la seconde place dans l'estime des juges du concours; mais la voix publique ne confirma pas ce jugement. M^{me} Gros a fait hommage de ce tableau au musée des beaux-arts. Il sera toujours curieux de voir le début d'un

grand artiste dans la carrière qu'il a si heureusement parcourue, et la reconnaissance publique sera la juste récompense de la donatrice. Gros eut vers cette époque le triste avantage d'être désigné par l'école des beaux-arts pour dessiner les portraits des membres de la Convention. Il fit entre autres celui de Robespierre avec une rare ressemblance. L'orage révolutionnaire grondait sur la France dans sa plus grande intensité, et Paris devint le théâtre de ces scènes de sang dont la pensée fait encore frémir. Le jeune Gros plein d'imagination embrassait avec ardeur les idées de réforme; mais il ne put sans horreur être témoin des moyens employés pour arriver au but. La conduite de son maître, qu'il respectait et aimait, lui causa surtout une peine sensible; et, si la mémoire de quelques amis est encore fidèle, il manifesta une indignation très-vive et qui pouvait avoir pour lui des suites fâcheuses, lorsqu'il vit son camarade Gérard au nombre des jurés du tribunal révolutionnaire. Ce furent toutes ces circonstances qui le décidèrent alors à quitter la France pour visiter l'Italie. David lui fit obtenir un passe-port, et il partit pour Gênes dans les premiers mois de 1793. Quel est l'artiste à qui ce nom d'Italie ne sourit pas? A mesure que Gros marchait vers le but de ses vifs désirs, il sentait s'alléger pour lui le poids des douloureux souvenirs qu'il emportait de France. A Gênes, il trouva Girodet, qui avait quitté Rome où il avait été envoyé comme *prix*. Une amitié sincère existait déjà entre les deux jeunes artistes; de nouveaux rapports vinrent cimenter une liaison qui devait durer toute leur vie. Girodet tomba malade; Gros le soigna comme un frère, et le força d'abandonner un logement petit et incommodé, pour venir habiter le sien plus vaste et plus aéré. Il avait apporté de

France quelque argent ; mais ce fonds s'épuisa bientôt. Forcé de tirer parti de son talent , il trouva une protection utile dans le ministre de la république française Faypoult , et dans la femme de ce ministre qui se montra pour lui pleine d'obligeance , et le présenta à madame Bonaparte , ainsi qu'à Masséna dont il fit un portrait en miniature à l'huile d'une exécution remarquable. Parmi les ouvrages les plus connus qu'il fit alors à Gênes , on doit citer le portrait de madame de Brignolle et de ses enfans qui se trouve , en ce moment encore , à Paris , chez l'ambassadeur de Sardaigne. Ce fut à cette même époque que Gros se livra presque exclusivement à la composition de portraits en miniature qu'il a laissés en si grand nombre , ainsi que de ces *stivés* , dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre de finesse et de couleur. Après avoir séjourné longtemps à Gênes , et y avoir étudié les maîtres dont quelques riches galeries étaient et sont restées en possession , Gros se rendit à Milan où se trouvait Bonaparte , et il fut présenté au jeune chef de l'armée française. Ce général vit des ouvrages de Gros , sut les apprécier , et , avec ce tact merveilleux qui si rarement lui fit défaut , il voulut s'attacher celui qui devait un jour contribuer pour une part brillante à la gloire de son règne. Le portrait en pied du général en chef enlevant un drapeau à la bataille d'Arcole lui fut commandé ; un logement agréable , un vaste atelier furent mis à sa disposition à la *Casa Serbelloni* , et toutes sortes d'attentions bienveillantes ne cessèrent de l'entourer. Bonaparte se rendait souvent à son atelier , pour voir où en étaient ses travaux et causer avec lui. C'est dans une de ces visites qu'il dit en parlant de Desaix qui l'accompagnait : « Gros , vous voyez avec moi « le plus grand général de la républi-

« que. » La plupart des généraux français qui se trouvaient alors à Milan furent en peu de temps connus de Gros , et plusieurs devinrent ses amis. Comme il parlait parfaitement la langue italienne , il fut envoyé plusieurs fois en parlementaire. Bonaparte ayant voulu nommer une commission pour recueillir les objets d'art qui furent envoyés en France , Gros fut désigné avec Monge , Bertholet et plusieurs autres pour en faire partie. Il lui fallut prendre un emploi que le général en chef jugea convenable de lui donner pour rendre sa position plus facile à l'état-major-général. Il fut fait inspecteur aux revues et interprète attaché à l'état-major. Le premier de ces titres était purement honorifique. Comme interprète Gros fut souvent utile , mais les arts seuls l'occupèrent sérieusement. Du reste on a beaucoup loué sa modération et ses bons procédés , dans la mission qu'il reçut , d'user du droit de conquête , relativement aux chefs-d'œuvre de la peinture italienne. Nous ne devons pas oublier de consigner ici la reconnaissance des habitants de Pérouse qui s'est manifestée dans bien des occasions. Ils n'ont pas voulu taire que c'est à sa générosité qu'ils durent de conserver un grand nombre de ces beaux Pérugin dont ils sont si fiers , et que la commission avait ordre d'envelopper dans la spoliation universelle. Gros s'était séparé à Milan de son ami Girodet. Il suivit long-temps l'état-major-général de l'armée , et ce ne fut qu'après six années de cette espèce d'exil volontaire , pendant lesquelles il avait visité les principales villes de l'Italie , excepté Naples et Venise , qu'il revint dans sa patrie en 1801. Son protecteur était devenu le maître de la France , et lui un de ses plus grands peintres. Cette Italie , si inspiratrice des beaux-arts , avait mûri pour nous un beau et précieux talent. A Paris il retrouva samère,

qui , jouissant d'une fortune médiocre, ne pouvait faire tout ce que lui inspirait sa tendresse maternelle. Alors il eut recours à son talent, et se mit encore à faire des portraits en miniature, et des *fixés*; mais peu de temps et seulement comme accessoires à ses grandes occupations artistiques. Un atelier lui fut donné par le gouvernement dans une maison du boulevard des Capucines. La faveur du premier consul, l'amitié des généraux qu'il avait connus en Italie ne lui firent pas faute. Tous ceux qui avaient en des relations avec lui l'aimaient pour sa loyauté et sa franchise, comme ils l'admiraient pour son talent. La *Sapho* fut le premier ouvrage important qu'il exécuta dans cet atelier. Le public en admira la touche moelleuse et le dessin correct, ainsi que la grâce et l'expression. A la même époque, Gros fit le portrait de madame Lucien Bonaparte, d'après une miniature. Le succès de ce portrait fut encore réel et mérité; seulement on y a blâmé un peu de recherche, et surtout la rose emblématique roulée aux pieds de la figure, avec ce vers d'une louange fort exagérée, écrit sur la toile :

Et rose elle a vécu ce que vivent les roses.

En 1802 un concours s'ouvrit pour la bataille de Nazareth, dont Junot avait été le héros. L'esquisse de Gros obtint la préférence: il en traça, en peu de temps, le sujet avec une hardiesse et une science de dessin qui enleva l'enthousiasme des artistes. Ce premier travail, jeté sur une toile de quarante-cinq pieds de largeur et de presque autant de hauteur, séduisit Gros lui-même, l'homme du monde le plus difficile pour son propre travail. Il était content de lui, comme il l'a redit souvent depuis; mais pourquoi le tableau ne se fit-il pas? On soupçonna le grand homme d'avoir craint de donner trop d'importance à un de ses aides-de-camp. Cependant

Junot était aimé de Bonaparte, et il avait bien mérité cette honorable distinction. Mais le futur empereur voulait déjà que la France ne vit plus que lui partout sur le premier plan. L'esquisse qui promettait une si magnifique production fut détruite, et une partie de la vaste toile sur laquelle elle avait donné ses espérances servit à reproduire le célèbre tableau qui représente l'hôpital de Jaffa. On se rappelle de quels reproches le général en chef de l'armée d'Égypte était alors l'objet, relativement à l'abandon qu'il avait fait de ses soldats en proie au terrible fléau de la peste (*Voy. NAPOLÉON, au Supp.*). Voulant qu'un chef-d'œuvre le présentât au public dans une position tout-à-fait différente, il se souvint de celui qui l'avait montré si brillant à Arcole, et Gros fut chargé de composer le tableau des *Pestiférés de Jaffa*. Il ne sera pas inutile de rappeler ici la loyale conduite d'un rival de gloire au sujet de ce tableau. Soit négligence, soit qu'il pensât qu'il ne fût pas nécessaire de se hâter, Gros n'avait pas encore commencé son œuvre, quand il apprend qu'une cabale travaille à faire donner à un autre le sujet commandé par le consul lui-même. Il s'informe; le fait est vrai: madame Bonaparte, la mère, impatientée du retard de Gros, allait en charger Guérin. Mais dans cette occasion l'auteur de *Didon* fut ce qu'il a été toute sa vie, excellent confrère et d'une délicatesse à toute épreuve; non-seulement il répondit qu'il croirait manquer à Gros en se chargeant d'un travail qui avait été commandé à ce peintre plus capable que qui que ce fût de le mener à bien; mais encore il fit en toute hâte prévenir généreusement son émule, qui prit ses mesures et n'eut pas de peine à se réhabiliter. Dès-lors Gros ne mit plus de retard à s'acquitter de la tâche difficile qu'il s'était imposée. On lui donna les moyens d'éta-

blir son atelier dans le célèbre Jeu de paume de Versailles; et là, quoique parfois horriblement souffrant de rhumatismes, il acheva dans l'espace de sept mois un chef-d'œuvre qui seul eût suffi pour l'immortaliser (1). Ce fut un beau jour pour le grand artiste que celui où ses élèves, ses amis, de nombreux admirateurs le vinrent enlever au café des artistes de la rue du Coq, pour le porter triomphalement au Louvre, et là couronner son tableau sous ses yeux comme le chef-d'œuvre de l'exposition. Gros ne put jamais par la suite se rapeler sans émotion ce flatteur suffrage. Et quelles poignées d'or jetées au talent valurent jamais, en effet, un semblable triomphe! La veuve de Gros conserve cette couronne, de glorieux souvenir, dans son salon, suspendue au-dessus du beau buste de l'artiste, sculpté par Debay. Dans les *Pestiférés de Jaffa*, Gros marqua sa place parmi les plus grands peintres qu'ait vus naître la France. Largeur et fécondité dans la composition, profondeur de pensée, expression vraie et profondément sentie, un dessin savant, un coloris digne pour la vigueur de celui de Rubens : voilà ce qui frappa dans cet ouvrage et ce qu'on y admire encore aujourd'hui. Evidemment une nouvelle route s'ouvrait à la peinture nationale, plus complète, plus poétique que celle du grand maître à l'école duquel Gros avait puisé les leçons d'un dessin correct et le goût des formes académiques. David, utile, on peut dire nécessaire, pour déterminer la marche progressive de l'art indiquée par Vien, après la dégénération qui le précéda, avait réclamé pour les principes, tout en ayant le talent de les faire apprécier; mais l'auteur du *Socrate* et des

Sabines avait porté souvent jusqu'à la froideur sa sévérité trop systématique. L'âme et l'énergie enthousiastes de son disciple osèrent ouvrir une nouvelle voie; et, appuyées sur les règles si bien posées par le maître, y ajouter un développement et une amplitude qui signalèrent un véritable et solennel progrès. Avant d'avoir produit les *Pestiférés de Jaffa*, Gros pouvait reconnaître des maîtres parmi ses contemporains; il ne dut plus trouver alors que deux ou trois émules, y compris David, et encore oserons-nous dire, fondés sur de nombreuses et imposantes autorités, qu'il prit la première place. Gros venait de mesurer l'étendue de ses forces, il marcha dès-lors avec confiance et avec un succès incontesté dans la belle carrière où les applaudissements du public et les encouragements du pouvoir le suivirent toujours. La bataille d'Aboukir commandée par Murat, celle des Pyramides par Bonaparte, le champ de bataille d'Eylau qui a obtenu le prix au concours; le soulèvement de Madrid; l'entrevue de François I^{er} et Charles-Quint; et, sous la restauration, le grand tableau du départ de Louis XVIII; la duchesse d'Angoulême s'embarquant à Pauillac, enfin la magnifique coupole de Sainte-Geneviève, tels sont les monuments de l'histoire artistique de Gros. C'est de l'année 1801 à 1824 qu'il remplit cette glorieuse carrière. Il ne saurait entrer dans un cadre aussi rétréci que celui qui nous est tracé, d'apprécier, chacun en particulier, de pareils ouvrages. Le nombre des miniatures qu'il a laissées est prodigieux; tous ses grands portraits sont connus; plusieurs comme des morceaux du plus haut mérite, tels que ceux du général Lariboisière et de son fils; du roi Jérôme; de Masséna, du graveur Galle, de Chaptal. Les sujets de ses grands tableaux appartiennent si intimement à des faits historiques d'une haute impor-

(1) L'Institut, dans ses prix décernés, ne plaça l'Hôpital de Jaffa qu'après le tableau du Sacre. Aujourd'hui le tableau de Gros est généralement préféré à celui de David.

tance, qu'il serait inutile de les rappeler autrement que par leurs titres. La composition, cette partie si remarquable de l'art, mérite de fixer l'attention de ceux qui étudient les ouvrages de Gros. On la trouvera toujours poétique, mais profondément réfléchi. Tenant singulièrement à cette unité d'action si fortement recommandée par les grands maîtres, il répétait souvent qu'une même pensée doit présider à la composition, que son beau et naturel développement doit être l'œuvre du génie; tandis que le défaut de puissance engage la médiocrité à se jeter dans les accessoires et à faire plusieurs tableaux sur une même toile. Ce fut, du reste, le principe qui guida tous les maîtres, soit théoriques, soit pratiques: Vasari, Winckelmann, Mengs, comme Michel-Ange ou Raphaël, Vélasquez ou Murillo. L'imagination de Gros et la vivacité de son pinceau, hardi jusqu'à la fougue, ne l'empêchèrent pas de se conformer presque toujours à cette rigoureuse unité. Le style de cet artiste, dans ses ouvrages restreints aux plus petites proportions, comme dans ceux où il a développé tout à son aise les mouvements de son allure énergique et puissante, n'a jamais sensiblement varié depuis sa Sapho jusqu'à l'achèvement de la coupole de Sainte-Geneviève. Sa manière fut même tellement caractérisée que quelques critiques, ignorants de ses premiers travaux, exprimèrent des doutes sur la flexibilité de son talent; il y répondit, comme on le sait, par le charmant tableau de *François I^{er} et Charles-Quint*. Beaucoup de vie, d'animation, de mouvement sur les toiles; et toujours de la pensée sous la couleur: mais cette belle couleur que l'on a pu hardiment comparer à celle de Rubens et qui est souvent plus harmonieuse, plus fondue que celle du peintre flamand, elle est quelquefois forte jusqu'à la rudesse; comme le pinceau hardi

jusqu'à l'exagération, courageux jusqu'à la témérité. Nous croyons que le champ de bataille d'Eylau est celui, de tous les ouvrages de Gros, où l'on peut le mieux étudier les défauts et les qualités supérieures de son talent. Ailleurs il a été plus égal comme dans *les Pestiférés*, plus gracieux comme dans *la Sapho*, plus grandiose comme dans *la Coupole de Sainte-Geneviève*, plus fini comme dans plusieurs de ses admirables portraits; nulle part il ne semble s'être essayé avec plus de confiance en ce génie qui lui parlait si haut le langage sévère et audacieux de la peinture historique. Cette page immense a essuyé le genre de critiques que nous avons indiquées dans le talent de son auteur. Mais cet excès de vérité, si l'on peut s'exprimer ainsi, auquel s'est attachée la censure dans quelques détails, n'empêche pas le champ de bataille d'Eylau de rester, parmi les glorieux épisodes de la vie de Bonaparte, un de ceux qui ont été décrits dans le style le plus mâle et le plus digne de ces grands sujets de notre histoire. Ces cadavres, ces blessés, ces armes brisées, ces chevaux entassés, enfin toute cette terrible représentation des suites d'une sanglante mêlée fait frémir: on sent que l'artiste a vu les champs de bataille. Cette figure, calme et noble du chef au milieu de cette scène de carnage est éminemment poétique, et elle produit une vive impression. On raconte au sujet de *la bataille d'Aboukir* faite en 1805, trois ans avant celle d'Eylau, dans l'ancienne Comédie française, où Gros transporta alors son atelier et où il a exécuté tout ce qu'il a fait jusqu'à sa mort; on raconte, disons-nous, que cette bataille lui valut un suffrage qui le flatta d'une façon singulière par son originalité et par la naïve spontanéité de son expression. L'ambassadeur turc visitait le salon: en apercevant la bataille d'Aboukir il s'ar-

rête en admiration, puis, tout-à-coup, fait le geste d'un homme qui va se déshabiller. On lui demande la raison de cette bizarre pantomime. « Quand tous ces personnages seraient nus, » répondit-il, on reconnaîtrait facilement, ici des Turcs, là des Albanais, et là des Français. » Un souvenir d'une autre nature se rattache à ce tableau. Le peintre avait dans le principe rejeté Bonaparte sur un plan éloigné, et donné toute son attention à mettre en relief Murat comme principal personnage. Gros ne songea jamais à faire de la flatterie avec son pinceau. Cette fois il s'était encore oublié à suivre la vérité comme dans l'esquisse de la bataille de Nazareth ; mais les courtisans, rangés autour de l'ombrageux souverain, firent des observations qui ne permirent pas de conserver la première intention : le tableau devint ce qu'on le voit aujourd'hui ; Murat fut mis sur le second plan. La belle figure que l'on admire sur la gauche fut exécutée en quelques jours. Gros professa toute sa vie une grande indépendance de caractère, et l'idée qu'il s'était formée de la noblesse et de la dignité de l'art, fit que l'on eut beaucoup de peine à obtenir de lui le changement sollicité, quoiqu'il fût un des hommes les plus dévoués à Bonaparte, qui le combla toujours de bontés. Gros traversa l'empire plein de gloire ; et lui-même fut une des plus glorieuses illustrations de la France à cette époque, qui en vit briller un si grand nombre ; mais il ne prit jamais aucune part à toutes ces intrigues qui trop souvent font descendre l'homme de génie. Sa nature était sévère, et il n'eut jamais contre ses rivaux de confiance que dans sa palette. Il reçut la croix de la Légion d'Honneur en 1808. En parcourant la liste des présentations, l'empereur vit son nom le dernier ; il le raya et le reporta lui-même le pre-

mier. La distribution des décorations se fit au Musée ; on remarqua que Napoléon reçut des mains de son ministre toutes les autres qu'il donna, et qu'il détacha la sienne propre pour le peintre qui venait de le faire si noble et si grand sur le champ de bataille d'Eylau. Gros épousa le 31 juillet 1809, M^{lle} Dufresne, fille d'un agent de change, qui joignait aux charmes de l'esprit et de la beauté une fortune honorable. Quand vint la chute de l'empire, il en fut vivement affecté. C'était sous la protection de l'aigle impériale qu'il s'était illustré. Il se réfugia dans son atelier ; et c'est là que la restauration vint le trouver. Il avait vu avec beaucoup de peine l'exil de son maître David, dont il n'avait cependant jamais partagé l'exaltation révolutionnaire ; mais auquel il conserva toujours des sentiments de fils. Quand il eut gagné ses titres auprès du nouveau gouvernement, soit par le *Départ nocturne de Louis XVIII*, soit par le tableau représentant la duchesse d'Angoulême s'embarquant à Pauillac sur la Gironde, il profita de son crédit pour faire acheter les *Sabines* et le *Léonidas*. C'est aussi par ses soins qu'une médaille fut alors gravée par Galle avec cette inscription : à David, l'école française reconnaissante. Il se rendit en Belgique pour aller lui-même présenter à son maître ce témoignage de sa reconnaissance, Gros fit depuis le portrait du graveur de la médaille de David, et c'est un de ses plus beaux. En 1815, il avait été appelé à l'Institut ; en 1816, il fut nommé professeur à l'école des beaux-arts, et en 1818, chevalier de Saint-Michel. Pendant les dix-neuf ans qu'il a dirigé ces cours, d'où sont sortis Delaroché qui le remplace aujourd'hui, Bellanger, Court, Hesse, Camille Roqueplan, l'ingénieur Charlet, le sculpteur Lemaire, l'auteur du fronton de la Madeleine, et nombre

d'autres artistes estimés, l'atelier de l'école des beaux-arts a obtenu huit grands prix et deux seconds. Gros avait commencé la coupole de Sainte-Genève en 1811. Les changements nécessités par la chute de l'empereur, son retour et la seconde restauration furent, comme on le pense bien, une source de tribulations pour l'artiste; mais n'étouffèrent pas chez lui l'inspiration. Le champ était vaste, la carrière difficile à parcourir, c'était un motif pour redoubler d'efforts et sortir vainqueur des difficultés. Cependant on assure que le groupe de l'empereur, déjà fini en 1814, et qu'il fallut sacrifier, était d'une beauté supérieure à ce qui lui a été substitué. Cette coupole de Sainte-Genève, peinte à l'huile sur un enduit particulier, genre dans lequel Gros ne s'était point essayé auparavant, est un long et prodigieux ouvrage; une véritable épopée en quatre chants, ainsi que le dit Gérard lui-même, quand il vit ce beau morceau pour la première fois. Sous le rapport de la composition comme sous ceux de la poésie, et surtout de la science du dessin, science qui se néglige trop de jour en jour chez nous, les peintures de la coupole de Sainte-Genève peuvent être regardées comme un des chefs-d'œuvre de l'école française. Ce magnifique travail ne fut offert à l'avidité curieuse du public qu'en 1824, le jour de la Saint-Charles. Plusieurs personnages de marque, entre autres le ministre Peyronnet, se trouvèrent à Sainte-Genève, au moment où les élèves de Gros vinrent lui offrir une nouvelle couronne. Le ministre la prit de la main des élèves, la déposa lui-même sur le front du maître, aux applaudissements de la foule: beau et dernier triomphe qui vint clore avec un éclat solennel, au milieu d'un temple, une vie d'artiste si glorieusement remplie. Le prix convenu pour cet immense

travail fut de beaucoup dépassé par la munificence du prince (on dit qu'il fut de cent mille francs). Le titre de baron qu'il y ajouta était peu de chose à côté d'un nom devenu si grand; mais la grâce avec laquelle il fut donné par Charles X en releva le prix aux yeux de Gros. Ce fut dans la coupole même que le prince, à qui personne n'a jamais contesté l'heureux don des à-propos aimables, le salua du titre de baron. — Gros depuis l'accomplissement de cette œuvre, si importante dans sa vie, ne fit plus aucun ouvrage qui enlevât les suffrages avec cette facilité qui si long-temps chez lui avait commandé l'admiration universelle. Une nouvelle école indépendante de toute règle, qui ne pouvait comprendre l'élève de la sévère école de David et des maîtres italiens, l'étonna; et soit désespoir de ne pouvoir lutter contre ce qu'il appelait le torrent débordé du mauvais goût, et contre cette ardente jeunesse qui se précipitait à flots dans les voies nouvelles; soit que la nature eût rempli en lui la mesure des grandes œuvres qu'elle lui avait destinées, l'auteur des *Pestiferés de Jaffa* et de la *Coupole de Sainte-Genève* ne fit plus rien que le public ait jugé digne de ses premiers triomphes. Il n'est que trop constant que dans ses derniers ouvrages il essaya vainement de retrouver quelques-unes des magnifiques inspirations de ses belles années. En 1829, il fut fait officier de la Légion-d'Honneur. Le gouvernement d'alors se montra plus juste que l'ingrat public. Gros venait de terminer plusieurs ouvrages dans les salles du Louvre où l'on voit de beaux plafonds qu'il a peints sur toile. La dernière exposition de tableaux dans laquelle il écrivit encore son nom fut celle de 1835. On y vit de lui un portrait dont les mains étaient traitées avec une supériorité qui rappelait son meilleur temps; et *Hercule et*

Dionède. C'est son dernier travail. La critique au sujet de ce tableau fut aussi injuste que cruelle. Sans doute il n'est pas marqué au coin de ce génie qui a inspiré les pages capitales de Gros, disons même que le choix du sujet n'était pas heureux, et qu'il est peu d'accord avec le goût de l'époque; mais l'auteur de tant de beaux ouvrages méritait, il faut le dire, plus de respects et d'égards que la critique n'en montra alors pour Gros. Depuis cette époque il tomba dans un état de tristesse et de mélancolie profonde, et l'irritabilité naturelle de son caractère fut portée au dernier point lorsqu'on vint lui rapporter un mot probablement faux et imaginé par la plus noire méchanceté, prononcé, disait-on, dans la voiture même du roi se rendant à Versailles avec l'architecte Fontaine et une troisième personne. On aurait parlé de restaurations et d'agrandissement à faire à la bataille des Pyramides, qui avait appartenu au général Bertrand, pour la placer au Musée de Versailles. « Il n'y a que Gros qui puisse toucher à ce tableau, fait-on dire à M. Fontaine. — Gros, répond le troisième personnage; mais c'est un homme mort. » — Ce mot cruel fit saigner douloureusement le cœur déjà malade de l'artiste, et l'on croit parmi les siens qu'il l'a tué. Peu de jours après il dînait chez M^{me} Lebrun; on parlait d'art, et un de ses amis ayant dit que les arts étaient les meilleurs et les plus sûrs consolateurs dans les peines de la vie : — « Il n'y a qu'un mal, interrompit assez vivement Gros, auquel je ne les crois pas capables de porter remède, c'est celui de se survivre à soi-même; » — et il retomba dans le silence qu'il avait constamment gardé jusque-là. — Le 26 juin 1835, le cadavre de ce grand peintre fut trouvé dans la Seine près de Meudon. Il était parti la veille au soir de Paris.

Si quelque chose pouvait jeter des doutes sur une mort volontaire, ce seraient ces paroles qu'on l'a entendu prononcer, à plusieurs reprises, au sujet du suicide de l'auteur des *Moissonneurs*, ce pauvre Robert, lui aussi à qui le génie ne sut pas donner la force de supporter la vie! — « Je ne comprends pas, disait Gros en s'exprimant avec vivacité sur l'impossibilité du suicide, je ne comprends pas que l'homme ose s'arroger dans aucun cas le droit de détruire ce que Dieu a fait. » Son esprit était cultivé; il parlait peu dans le monde, mais quand il causait c'était d'une façon vive, animée; surtout quand il parlait des arts, sa conversation était nourrie, quelquefois abondante en images. Il aimait passionnément la musique; et il en avait le sentiment très-juste quoiqu'il l'eût peu étudiée. Son long séjour en Italie avait développé et fortifié ce goût. Il fréquentait souvent dans ses dernières années notre Opéra-Italien. La lecture des meilleurs classiques de l'antiquité avait aussi beaucoup d'attrait pour lui. Un des livres qu'il affectionnait le plus était les *Vies de Plutarque*. Son caractère était plutôt sérieux que gai, plus concentré qu'expressif. Son cœur était excellent; mais le contact de la société ne l'avait pas rendu indulgent pour elle. Comme presque tous les hommes qui joignent une âme qui sent vivement à un esprit sagace et à une imagination active, il avait été plus frappé des vices du monde que de ses vertus. Du reste quand il aimait, ce fut avec passion et pour la vie; on a vu sa tendre amitié pour Girodet, son énergique attachement pour David. Nous rappellerons encore par un fait sa bonté pour ses élèves. Un jour en se rendant à son atelier il en trouve un qui mangeait un morceau de pain sec sur les marches du palais. — « Que faites-vous donc là? — Je dine

en attendant l'heure de l'école. » Un instant après la personne chargée de recueillir chaque mois l'argent payé par les élèves, eut ordre de ne plus en recevoir de celui-là. G—C—D.

GROS (PIERRE des), moraliste français du XV^e siècle. Parmi les écrivains dont l'existence nous est révélée par le *Catalogue*, ou plutôt par l'excellente *Histoire des manuscrits de la Bibliothèque royale*, que publie M. Paulin Paris, nous avons distingué Pierre des Gros, dont un ouvrage manuscrit *in-folio maximo*, intitulé *le Jardin des Nobles*, composé en 1464, et inscrit sous le n^o 6853, contient, au milieu d'un fatras d'argumentations et de subtilités illisibles, des peintures de mœurs très-piquantes, surtout sous la plume d'un religieux. Pierre des Gros, à ce que nous apprennent quelques détails du manuscrit, les seuls que nous ayons pu découvrir, était un frère mineur dont la vie s'écoula, sous Charles VII et Louis XI, vraisemblablement dans la monotone obscurité du cloître. Son ouvrage qu'il adresse à Yves-du-Fou, conseiller et chambellan des deux rois que nous venons de nommer, est sans doute plus curieux que sa vie; et le faire connaître, c'est rappeler ce qu'il y eut chez l'auteur de plus digne, probablement, de notre attention. Comme il est certain que cet ouvrage énorme et d'une diffusion effrayante ne sera jamais imprimé, M. P. Paris ne pouvait mieux faire que d'en donner une analyse étendue, dont nous allons tirer quelques extraits. Un poète de nos jours, Legouvé, n'a fait du *Mérite des femmes* qu'un très-mince volume; Pierre des Gros, qui pourtant ne se pique point de galanterie, assure, lui, en commençant, que « qui vorrait faire un livre des louanges des femmes, le livre seroit « long; » ce qui ne l'empêche pas de s'étendre, d'abord, excessivement sur

leurs défauts. Ce qu'il dit de la toilette et de la coquetterie des dames de son temps est d'un grand prix, comme peinture de mœurs. Rien de plus piquant que la description qu'il fait de leurs *coiffures à cheminées*, qui s'élevaient (telles que nous les voyons dans les miniatures), chez les moins raisonnables, à proportion que la fumée des vanités humaines leur montait à la tête. Mais il ne s'en tient pas là: écoutez l'apostrophe qu'il leur adresse sur leurs poitrines découvertes: « Qu'esse de voir la char nue « d'une femme et le sein, sinon pro- « vocation?... Si se tu dis, je ne le « fais pas par ceste entencion, je te « réponds que se tu ne le fais « pour ceste entencion, toutefois « ton euvre est telle. Se tu ne veu- « lex vendre vin, pourquoy meets tu « l'enseigne devant ton luys ou ta « maison. » On croit entendre, dans sa rudesse austère et tant soit peu cynique, Olivier Maillard, avec qui Pierre des Gros, son contemporain, a un autre trait de ressemblance: la liberté avec laquelle il ose parler de Louis XI. La longue citation que nous donne sur ce sujet M. P. Paris fait voir que la vérité, même sous un tel despote, pouvait, à la faveur de la religion, aller jusqu'au trône. Dans d'autres citations, que nous ne pouvons qu'indiquer, l'énergique et malin religieux laisse éclater toute sa haine contre les Anglais, nous parle de l'Université, de Jeanne-d'Arc, de la sainte-ampoule, de l'oriflamme, des fleurs-de-lys, des jeux de hasard, des bonnes femmes et de leurs qualités; car il y revient, et il leur donne, avec insistance, le conseil, renouvelé depuis par l'auteur d'*Émile*, d'allaiter elles-mêmes leurs enfants, et, fussent-elles reines ou princesses, de ne jamais les confier à des nourrices mercenaires. Tous ces détails, souvent remarquables par l'expression, méritaient d'être conservés. Le nom de

Pierre des Gros n'est pas le seul, au reste, comme on le verra, que M. P. Paris, aura très-heureusement restitué à notre histoire littéraire. L.—OY

GROSEZ (JEAN-ÉTIENNE), jésuite, né à Arbois, au commencement du XVII^e siècle, entra de bonne heure dans la Société, et après avoir régenté les basses classes, pendant plusieurs années, dans différents collèges, se consacra entièrement aux missions. Il mourut à Lyon vers 1695, dans un âge avancé. On a de lui plusieurs ouvrages écrits avec beaucoup de simplicité et d'onction, et qui ont joui long-temps d'un grand succès : I. *Le Journal des saints, ou Méditations pour tous les jours de l'année, avec un abrégé de la vie de chaque saint*, Lyon, 1675, 3 vol. in-12; nouvelle édition augmentée de méditations sur tous les évangiles des dimanches de l'année, ibid., 1681, 1696, 1709, 1725, 1765, 3 vol. in-12; Liège, 1689, 1700; Paris, 1697, 3 vol. in-12; Nancy, 1740, 2 vol. in-12; Toulouse, 1746, 3 vol. in-12; Lyon, 1822, 1828, 2 vol. in-12. II. *Vie de la mère Anne de Xaintonge, fondatrice de la compagnie de Sainte-Ursule, au comté de Bourgogne*, Lyon, 1681, 1691 et 1697, in-8^o. Le P. Grosez rédigea cette vie sur les manuscrits des PP. Binet et Orset. III. *Vie de la mère Marie-Madeleine de la Trinité, fondatrice de l'ordre de N.-D. de la miséricorde*, Lyon, 1690, et 1696, in-8^o. IV. *Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France*, ibid., 1683, in-12. V—S.

GROSIER (JEAN-BAPTISTE-GABRIEL-ALEXANDRE), habile critique, compilateur judicieux et méthodique, est un de ces hommes qui sans avoir obtenu de leur temps, ni même après leur mort, une grande célébrité, ont eu cependant le bonheur de laisser à la

postérité un monument solide et durable de leur existence littéraire. Grosier, né à Saint-Omer le 17 mars 1743, fit ses études au collège des jésuites de cette ville, et, en 1760, inséra dans le *Mercur* de juillet une traduction en vers de l'ode IV du premier livre d'Horace. Ce début annonçait du goût pour la poésie, le monde et les plaisirs. Pourtant Grosier entra chez les jésuites l'année suivante, mais il en sortit bientôt après sans cependant abandonner l'état ecclésiastique. Du moins il conserva toute sa vie le titre d'abbé. Il vint alors à Paris, et Fréron se l'associa comme collaborateur à son *Année littéraire*. Grosier se déclarait ainsi, dès son entrée dans la carrière des lettres, contre la philosophie régnante, surtout contre Voltaire, et il se rangeait parmi les défenseurs de la religion et des idées monarchiques. Toute sa vie fidèle à ses opinions, il conserva toujours, même au milieu des plus grands désastres, l'espoir de les voir triompher. Il travailla pendant cinq ans à l'*Année littéraire*; au bout de ce temps, il cessa de coopérer à ce journal pour se livrer tout entier à la publication du grand ouvrage historique qui a illustré son nom. Mais, après la mort de Fréron, la famille de ce fameux critique supplia l'abbé Grosier de vouloir bien accepter la rédaction de l'*Année littéraire*. C'est alors qu'il s'associa pour collaborateurs l'abbé Royou et Geoffroy; « tous deux, dit-il, « dans une lettre imprimée dans le « *Journal de Paris* le 10 avril 1817, « étaient à cette époque peu exercés « dans l'art d'écrire, peu façonnés aux « formes du genre polémique, et à la « tactique des journaux. » A l'époque où Grosier écrivait ces lignes, Geoffroy prouvait chaque jour dans le *Journal des Débats* qu'il entendait mieux que personne cette tactique merveilleuse, et montrait qu'en ce genre il avait surpassé

son maître. Sous la plume de Grosier l'*Année littéraire*, qui après la mort de Fréron avait perdu un grand nombre de ses abonnés, acquit une nouvelle vogue : ce fut Grosier qui rédigea les articles critiques contre la traduction de Suétope par La Harpe. Le public de cette époque vit avec un plaisir malin signaler, par une main habile, les contresens et les lourdes fautes qu'un travail trop précipité et une impardonnable présomption avaient fait commettre à celui qui se montrait pour les autres un aristarque impitoyable. Ce fut aussi Grosier qui, dans le même journal, dévoila l'imposture des lettres publiées sous le nom du pape Ganganelli. Plus de vingt ans après cette époque (en 1800), Grosier voulut ressusciter l'*Année littéraire* interrompue depuis longues années; il s'associa encore Geoffroy alors dans l'apogée de sa réputation; mais on fut obligé de renoncer à cette entreprise, faute de lecteurs. Pourtant nous avons lu, dans plusieurs des sept ou huit volumes de continuation qui furent publiés, des articles de critique de Geoffroy bien supérieurs à ceux qu'il faisait paraître journellement dans les *Débats*; mais il manquait un public pour les apprécier et pour les lire. Celui d'alors, comme de nos jours, emporté par la politique, trouvait que c'était assez de la dimension d'un feuilleton pour discuter la plus importante question littéraire, ou pour apprécier l'œuvre la plus savante. En 1779, Grosier se chargea, en faveur d'un établissement de bienfaisance, de relever le *Journal des beaux-arts* qui déclinait. Il lui donna une nouvelle vie en le faisant paraître sous le titre de *Journal de littérature, des sciences et des arts*. Comme journaliste, Grosier fut lié avec tous les littérateurs qui pensaient comme lui et professaient les mêmes principes; il encouragea et dirigea les premiers essais de

Gilbert, qui, s'il avait vécu plus longtemps, aurait enrichi le Parnasse français d'un recueil de satires supérieur à celui de Juvénal. Grosier se lassa du métier de journaliste, et, il avait fini par ne se prêter en quelque sorte que par complaisance à ce genre d'occupation : il chercha la célébrité dans la publication d'un grand ouvrage historique, aussi remarquable par la nouveauté que par la grandeur des événements qu'il faisait connaître. Cet ouvrage était l'*Histoire générale de la Chine*, par le père de Mailla. Dans l'article qui a été consacré à cet écrivain (t. XXVI, pag. 237), on n'a pas donné une idée explicite de cet ouvrage; non plus que dans l'article Deshauterayes (XI, 182), qui en fut l'éditeur avec l'abbé Grosier: il est donc nécessaire de réparer ici cette omission. L'ouvrage français imprimé porte que c'est une traduction de l'histoire écrite en chinois intitulée : *Thong-kien-kang-mou*; cela n'est pas exact; et un savant sinologue nous a paru fort surpris de ce que, dans tout l'ouvrage du père de Mailla, il ne pouvait pas trouver une seule page qui donnât le sens exact d'une page chinoise du *Thong-kien-kang-mou*. Ceci s'explique lorsqu'on a lu la préface du père de Mailla, et les observations de Deshauterayes qui la précèdent. Là se trouve raconté avec franchise comment l'ouvrage français a été rédigé, et la nature de l'ouvrage chinois d'où il a été extrait ou compilé. Le *Kang-mou* consiste en résumés laconiques qui ont été ajoutés au *Tchin-thsiéou*, de Confucius, et ce texte, accompagné de beaucoup d'extraits et de notes tirées des autres historiens chinois, forme ce qu'on appelle le *Thong-kien-kang-mou*, titre que Rémusat rend par celui de *Miroir d'un usage universel*. Cette œuvre forme le corps d'histoire le plus authentique, le plus complet, de l'empire chi-

nois. Par cette raison l'empereur Kiang-hi a ordonné qu'il en fût fait une traduction en tartare-mantchou, langue beaucoup plus facile que la langue chinoise. C'est sur cette traduction que le père de Mailla a travaillé, et il n'a point cherché à en faire une simple version française: ce texte si court, accompagné de notes si longues, eût été illisible. De Mailla a fondu dans un seul récit le texte et les notes; et il y a ajouté ce qu'il a trouvé d'utile à son plan dans les autres historiens chinois: mais il a assuré n'avoir rien introduit dans son ouvrage qui ne se trouve dans les textes originaux des historiens chinois dont le *Thong-kien-kang-mou* a été extrait. Ainsi l'ouvrage du père de Mailla n'est point une traduction du chinois, mais une compilation faite d'après un grand nombre d'ouvrages historiques chinois dont le *Thong-kien-kang-mou* forme la base. Ce n'est pas tout: les éditeurs de l'ouvrage du père de Mailla disent que ce vénérable missionnaire, en apprenant la langue chinoise et la langue tartare, avait désappris la sienne, et qu'ils ont été obligés de corriger son style. Ils ont aussi supprimé beaucoup de harangues et de récits oiseux qui leur ont paru inutiles, et Deshauterayes, l'un des éditeurs, y a ajouté des notes importantes tirées des originaux chinois qu'il a consultés. Cette idée exacte de la seule *Histoire générale de la Chine*, que possède l'occident, sera utile à tous ceux qui voudront la consulter, et que le titre qu'on lui a donné pourrait induire en erreur. Le père de Mailla avait envoyé en France le manuscrit de cet ouvrage en 1737: ce manuscrit fut communiqué à Fréret qui le lut, et qui dans des lettres imprimées manifesta plusieurs fois le désir qu'il fût livré à l'impression. Lors de la destruction des jésuites en France, le manuscrit du père de Mailla fut déposé dans le grand collège de Lyon. Il était sur papier de

chêne et très-détérioré; on en fit une copie, et c'est cette copie qui fut cédée à l'abbé Grosier, avec pouvoir de la publier, par acte passé devant notaire le 3 août 1775. Décidé à faire jouir le monde savant de cette grande composition historique, mais ne sachant pas un mot de chinois, Grosier eut le bon esprit de s'adjoindre l'homme le plus capable de réussir dans une telle opération, Le Roux Deshauterayes, professeur d'arabe au collège de France, versé dans la littérature orientale, et dans la langue chinoise. Pour annoncer son entreprise, Grosier publia un prospectus très-développé, et si bien écrit que La Harpe, depuis long-temps en guerre avec lui, convint dans son *Mercur* qu'il n'y trouvait rien que la critique pût relever: La Harpe donna cet aveu comme une preuve de son impartialité. D'Alembert, à propos de ce prospectus, osa louer publiquement comme écrivain le collaborateur de Fréron: mais Voltaire était mort. Quatre-vingt-six mille francs de souscriptions furent un résultat plus effectif que les éloges. A la même époque l'*Histoire générale des voyages* de l'abbé Prevost se publiait aussi en plusieurs vol. in-4^o, et avait un succès égal. Voilà les œuvres littéraires, qui ne trouveraient aujourd'hui ni souscripteurs, ni libraires, ni acheteurs, ni journaux qui voulussent leur être propices, qu'encourageait et soutenait jusqu'à la fin ce public du XVIII^e siècle, que le siècle présent injurie sans cesse et taxe de frivolité. Grosier, après avoir écrit les discours préliminaires de l'*Histoire générale de la Chine*, abandonna le travail d'éditeur à Deshauterayes qui se fit aider par Colson (*Voy. ce nom, IX, 330*). Pendant que l'ouvrage s'imprimait, Grosier ne resta pas oisif: aux 12 vol. in-4^o qu'il contenait, il en ajouta un treizième entièrement de sa composition, et ce fut celui qui eut le plus de

succès. Aussitôt après sa publication, on le traduisit en anglais, en italien et en allemand. Dès le milieu du XVII^e siècle, Kircher, Dapper, Navarète, avaient essayé de présenter le résumé des connaissances acquises de leur temps sur la Chine. Duhalde, muni de matériaux plus abondants et plus authentiques, qu'il devait aux religieux de son ordre, fit un travail plus complet. Grosier, auquel l'histoire du P. de Mailla et les dix premiers volumes des Mémoires des missionnaires avaient fourni de nouveaux matériaux, jugea qu'il était possible d'augmenter l'utilité du livre de Duhalde, en y faisant entrer les résultats des recherches plus récentes, et en le réduisant en même temps à ce qui était d'un intérêt général. C'est ce qu'il exécuta très-habilement dans sa *Description de la Chine* qui parut en 1785, 1 vol. in-4^o, réimprimé en 2 vol. in-8^o, 1786. Grosier, long-temps après, en 1818 et 1820, donna une troisième édition de ce même ouvrage, mais augmentée des deux tiers; il y fit entrer tout ce que fournissaient les nouveaux travaux des missionnaires tant imprimés que manuscrits. Quoiqu'il ait été fait en France et en Angleterre des compilations du même genre par des auteurs versés dans la langue chinoise, celle de Grosier est restée l'ouvrage le plus complet, le plus instructif et le meilleur que l'on possède sur la Chine. Il est en 7 vol. in-8^o. On n'aurait eu que des éloges à donner à son auteur s'il avait pu y renfermer le résumé des voyages et des relations anglaises, hollandaises et autres qui avaient paru depuis plus d'un demi-siècle, relatifs au même sujet. Grosier a eu raison de dire que ce que ces relations contiennent de plus important a été puisé dans les Mémoires des missionnaires et dans d'autres ouvrages français; mais il a tort

d'ajouter que toutes ces relations réunies ne fournissaient pas 25 pages de renseignements vraiment neufs, et qui méritassent d'être connus. Grosier ne savait aucune langue étrangère et ne voulut même pas se donner la peine de lire les voyages en Chine qui avaient été traduits en français. Son travail serait aussi beaucoup plus utile aux savants s'il avait eu soin de citer les livres et les documents où il a puisé (1). On trouve de lui, dans un des volumes de M. le marquis de Fortia (2), une critique sévère du Voyage de M. de Guignes, fils, à Pékin. Grosier considérait la destruction des jésuites comme la cause principale de la révolution; lorsqu'il la vit s'approcher, il s'occupa d'un ouvrage qui devait rappeler les services rendus par eux aux lettres, aux sciences et à la société. Il publia les *Mémoires d'une société célèbre, considérée comme corps littéraire et académique, depuis le commencement de ce siècle, ou Mémoires des jésuites sur les sciences, les belles-lettres et les arts*, Paris, Defer-Demaissonneuve, 1792, 3 vol. in-8^o. Cette collection était extraite du Journal de Trévoux, et devait être portée à un plus grand nombre de volumes, mais la révolution força l'auteur et le libraire à l'interrompre. La préface est une éloquente apologie des jésuites considérés sous le rapport littéraire. La date de cette publication prouve seule qu'elle était un acte de courage. Nous ignorons ce que devint l'abbé Grosier durant le règne sanglant de la terreur; mais lorsqu'elle fut passée, sous le Directoire, nous nous trouvâmes dans notre jeunesse le voisin de campagne de cet écrivain. Il s'était ré-

(1) Rémusat (t. I, p. 283 à 307 de ses Mélanges asiatiques) a publié quelques remarques curieuses sur cet ouvrage de Grosier; il en fait l'éloge.

(2) Tom. X des Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du globe.

fugé chez un de ses amis, M. de Montgelas, ancien consul de Cadix et propriétaire du château de Baillon pres de l'antique abbaye de Royaumont, qu'on avait en partie abattue et convertie en manufacture. L'abbé Grosier vivait à Baillon dans une retraite absolue. Il donnait des soins à l'éducation des deux fils de M. et de M^{me} de Montgelas; il s'occupait alors à écrire un abrégé de l'histoire générale de la Chine, rédigé d'après un nouveau plan, et dans un style qui fût agréable aux gens du monde. Ce travail, s'il a été achevé, n'a jamais été publié. C'était alors le temps des grands faits d'armes et des fameuses campagnes d'Allemagne et d'Italie, et dans ces heures de loisir, si longues et si nombreuses dans une campagne solitaire, au milieu des bois, sans autres voisins que les rustiques habitants d'un petit hameau, Grosier et ses hôtes, royalistes dévoués, s'occupaient à suivre sur la carte la marche des armées républicaines; et, en les voyant toujours s'enfoncer en pays ennemis, ils regardaient leur perte comme plus certaine de jour en jour; ils calculaient combien d'heures il faudrait au roi de France pour revenir en poste dans la capitale. Des mois se passaient à déterminer chaque semaine le jour de la semaine suivante où le monarque légitime serait indubitablement arrivé. Cependant, lorsque Napoléon se fit couronner empereur, il fallut bien se guérir un peu de ces illusions. Grosier jouissait, avant la révolution, d'un canonicat de Saint-Louis du Louvre. Depuis la perte de ce bénéfice, une modique rente lui fournissait de faibles moyens d'existence. Treneuil lui fit obtenir, en 1812 (3),

(3) Barbier, dans sa Notice sur Grosier (Revue encyclopedique, t. XXI, p. 742), dit qu'il fut nommé un des bibliothécaires de l' Arsenal en 1810. Mais nous avons compulsé les almanachs royaux, et le nom de Grosier ne commence à y figurer comme bibliothécaire qu'en 1813. En 1818, Treneuil était encore administrateur lorsque Grosier était sous lui premier

me place de sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l' Arsenal. Lorsque cette bibliothèque reprit en 1817 le nom de S. A. R. MONSIEUR, Grosier devint le premier des conservateurs, n'ayant au dessus de lui que Treneuil, l'administrateur en chef. Celui-ci mourut en 1818; Grosier lui succéda, mais se retira presque aussitôt, et sa place fut donnée à Dussaulx. Grosier, dans ses fonctions de bibliothécaire, se fit aimer, par son aménité et par sa complaisance, de tous les gens de lettres qui avaient besoin de lui. S'il faut en croire ce qui nous a été dit, il ne se montrait pas aussi bienveillant pour Rémusat et ses jeunes condisciples, qui l'avaient surnommé l'abbé *Grosier*. La *Biographie universelle* doit plusieurs articles à Grosier, notamment CONFUCIUS. Il cessa ses fonctions de bibliothécaire en 1819, et mourut le 10 déc. 1823, dans sa quatre-vingt-unième année. W—R.

GROSS (JEAN-GEORGE) philologue suisse, naquit en 1581, à Bâle, où il étudia la théologie, et prêcha le saint évangile dans différentes églises. Il professa ensuite la théologie et mourut le 8 février 1630. Les ouvrages que Gross a publiés sont pour la plupart écrits en latin. Il avait des connaissances très-étendues, et ses notices historiques sur quelques phénomènes de la nature, comme celui de l'apparition des trois soleils, de la comète de 1618, et de la description des tremblements de terre en Suisse, ne sont pas sans intérêt pour la géologie. Voici les titres de quelques-uns de ses ouvrages. I. *Disp. in Loc. Habac.*, 2, 4, Bâle, 1611, in-4°. II. *Libri III de christiana republica, seu de felici gubernatione populi Dei*, ibid., 1612,

conservateur, et les noms de tous deux disparaissent en 1819 pour faire place à ceux de Dussaulx, etc. Barbier est donc très-inexact lui-même dans les lignes qui précèdent immédiatement les reproches d'inexactitude qu'il fait à la *Biographie des hommes vivants*.

in-8°. III. *Libri IV tractatûs de formandis orationibus oratoriis*, ibid., 1613, in-8°. IV. *De bellis christianorum et de circumcissione Christi*, ibid., 1614, in-4°. V. *Des tremblements de terre dans le canton de Bâle qui ont eu lieu dans la ville et le canton, dans l'espace de six siècles* (en allemand), Bâle, 1614, in-4°. Ce catalogue est assez considérable. Le premier tremblement de terre dans le canton de Bâle eut lieu le 12 mai 1021, et le dernier dont il donne la description arriva le 24 oct. 1614, mais le plus fort dont on se souvienne en Suisse est celui de 1356. VI. *Theatrum biblicum ex scriptis theologorum veterum*, ibid., 1615-1618, 2 vol. in-4°. VII. *De l'épouvantable destruction du bourg de Pliërs dans la Valteline*, ibid., 1618, in-4°. L'auteur ne donne dans cette notice que quelques lettres qui lui ont été adressées de la Valteline, sur ce funeste évènement, où l'avalanche enterra près de deux mille individus. VIII. *Relation de la comète de 1618*, ibid., 1618, in-8°. IX. *Consilium de linguis hebr. gr. et lat. facile addiscendis*, ibid., 1619. X. *Compendium philosophiæ, medicinæ, jurisprudentiæ et theologiæ*, ibid., 1620, in-8°. XI. *Theologia popularis*, ibid., 1622, in-8°. XII. *Relation des trois soleils qui ont été vus à Bâle en janvier et février 1622*, ibid., 1622, in-4°. — GROSS (Jean), historien médiocre, naquit vers 1583, étudia la théologie et fut prédicateur à l'église de Saint-Léonard à Bâle. Les ouvrages qu'il a composés ne sont recherchés que parce qu'ils sont rares. Il mourut en 1629, après avoir publié: I. *Chronique abrégée de Bâle, ou Sommaire de tous les évènements mémorables arrivés à Bâle depuis 1400, jusqu'en 1624* (en allemand), Bâle, 1624, in-8°. Cette chronique

offre un mélange bizarre de récits véridiques et de fables inventées par la superstition. Elle indique principalement les bonnes et mauvaises années, les hivers doux et rigoureux, les phénomènes météorologiques, les désastres, les monstruosité, etc., etc. A la fin se trouve une liste de tous les évêques, bourgmestres et recteurs de Bâle. II. *Urbis Basileæ epitaphia et inscriptiones omnium templorum, curiæ, acad. et aliar. ædium publicæ*, Bâle, 1624, in-8°. — GROSS (Emmanuel), topographe, né en 1681, fut nommé en 1710 membre du grand-conseil de Berne, et depuis bailli à Laui, à Laupen, à Mendris et à Tscheliz. Il mourut en 1742. Il est auteur de quelques cartes topographiques estimées, mais conservées en manuscrit: 1° du *Munsterthal et de l'Immenthal*, dessinée en 1711, sur une très-grande échelle; 2° du *Joggenburg*; 3° de la *principauté de Neuchâtel*, etc. Cette dernière carte est faite avec un grand soin, et indique tous les détails avec beaucoup d'exactitude. — GROSS (David-Gabriel-Albert de), écrivain distingué sur l'histoire et l'art militaire, naquit le 6 déc. 1756. Son père était colonel - propriétaire d'un régiment suisse au service de Hollande, et gouverneur de la ville de Namur. Il suivit la même carrière, parvint au grade de lieutenant-colonel, dans l'armée hollandaise, et ne quitta le service qu'au moment de la dissolution de la république batave. Les relations qui avaient existé entre cet état et les cantons suisses l'obligèrent alors de se rendre en Allemagne. Il vécut pendant quelque temps à Brunswick comme particulier, et ensuite à Weimar comme chambellan du duc régnant. Cet officier défendit, en 1795, la forteresse de Grave d'une manière distinguée, sous un commandant octogénaire, contre l'armée française; il était

aussi, en 1799, de la malheureuse expédition anglo-russe dans le Helder. Il mourut à Weimar le 18 novembre 1809. Ses ouvrages sur l'art militaire prouvent un vaste savoir et un excellent esprit d'observation. Il a publié en allemand: I. *Du service de l'officier en campagne*, Gollia, 1803, in-8°. L'auteur composa cet ouvrage pour l'usage des élèves de l'académie militaire du Belvédère près de Weimar: il appuie les principes qu'il y enseigne sur des exemples tirés de la guerre de Sept ans et des premières campagnes des Français pendant la révolution. II. *Manuel historico-militaire pour l'histoire des campagnes de 1792, jusqu'à 1808, avec un atlas*, Amsterdam, 1808, in-8°. La littérature française n'était pas étrangère à cet officier. Il a publié dans cette langue: III. Un poème intitulé: *Le premier navigateur*, en quatre chants, Weimar, 1803, in-8°. B—H—D

GROSSE (ULRIC), avocat à Leipzig, y naquit le 28 décembre 1605. Il s'était occupé à l'université de Rostock, de la jurisprudence, de la théologie et de la médecine; il passait aussi, dans son temps, pour un excellent chirurgien. Né sans fortune, il eut le talent d'en gagner, et il l'employa à acheter une grande quantité de livres qu'il légua au sénat de Leipzig, et qui sont devenus le premier fondement de la riche bibliothèque de cette ville. Grosse mourut le 7 avril 1676. Il avait annoncé plusieurs ouvrages qui sont restés manuscrits, entre autres: *Justinianus redivivus; Arbor actionum juris civilis; Tractatus de axiomatibus*, etc. — **GROSSE (Henning)**, juriconsulte, natif de Wittenberg, enseigna le droit à l'université de cette ville, fut dans la suite syndic dans la Basse-Lusace et enfin professeur de droit à Francfort-sur-l'Oder. Il se noya dans la Neiss par accident le 14 mars 1649. Ce

professeur a publié en latin un grand nombre de dissertations: *Magia de spectris, divinatione et apparitionibus spirituum; de translatione imperii romani a Græcis ad Germanos; de moderno imperii statu et ejus jurisdictione; de jure quod ex feudo acquiritur tam vasallo quam domino; de sacro domaniorum jure*, etc. — **GROSSE (Jacques)**, théologien protestant, né à Brandebourg en 1592, étudia d'abord à Joachimsthal dans la Marche moyenne et ensuite à Francfort. A l'âge de vingt-deux ans, il fut nommé recteur de l'école de Kœnigsberg dans la nouvelle Marche; mais il se rendit à l'université de Greisswalde, dix-huit mois après, pour y achever ses études en théologie. Il fut pendant quelques années pasteur à Soltwedel, et accepta, en 1635, la même place dans l'église de Sainte-Catherine à Hambourg, où il mourut le 14 sept. 1652. Ce théologien a publié en latin: *Antiprimatus, quo demonstratur, primatum pontificis romani nec in spiritualibus, nec in temporalibus juri divino competere; Collegium logicum; Organum Aristotelis in compendium reductum; Exegesis novissimorum*, etc., et en allemand un *Parallèle entre l'Allemagne et le roi Nabuchodonosor*. B—H—D.

GROSSER (SAMUEL), philologue, naquit en 1664, à Paschkerwitz en Silésie, étudia à l'université de Leipzig, fut recteur de l'école d'Altenburg et, depuis 1695, recteur de celle de Gorlitz dans la Haute-Lusace. Dès 1712, il fut membre de l'académie des sciences à Berlin. Il jouissait comme philologue d'une grande réputation. Pendant quarante-un ans il dirigea l'école de Gorlitz, et forma deux mille trois cent quarante-sept élèves. Grosser termina sa carrière laborieuse le 24 juin 1736. De ses

nombreux ouvrages en allemand et en latin, nous citerons : I. *Otiumpyssicum studiosæ juventutis*, ou *Geographia quodripartita*, *gæodotico-physica politico-historica, tabulis synopticis digesta*, Francfort et Leipzig, 1696, in-fol. ; *ibid.*, 1698, in-fol. II. *La contemplation du monde, en tableaux* (en allemand), Leipzig, 1718, in-fol. III. *Pharus intellectûs, sive logica electiva, methodo neo-veterum digesta*, Leipzig, 1697, in-8°. C'est, des ouvrages de Gresser, celui qui est le moins recommandable ; car, si nous ajoutons foi à la critique de Saxius, la dialectique de l'auteur est inepte et barbare. IV. *Vitu Christiani Weisii cum commentario de scriptis ejus*, Leipzig, 1710, in-8°. V. *Curiosités historiques et politiques des margraviats de la Haute et de la Basse-Lusace* (en allemand), Leipzig et Bautzen, 1714, in-fol. Gresser a publié aussi un grand nombre de dissertations latines : *de Bullis imperatorum aureis Gorlicii*, inséré dans le second volume des *Script. rer. lusat.* d'Höfmann ; *de Feminarum meritis in rempublicam collatis*, etc. B—H—D.

GROSSI (ERNEST de), médecin allemand, né à Passau en 1781, était fils d'un Italien d'origine, premier médecin du prince-évêque de Passau, jouissant d'une grande aisance et qui ne négligea rien pour son éducation. Envoyé à Vienne pour y faire ses études médicales, il y prit le grade de docteur, et, à peine âgé de vingt ans, vint s'établir à Passau où il se fit connaître par son savoir et une pratique heureuse. En 1803, l'évêché de Passau ayant été sécularisé et réuni à l'électorat de Salzbourg, le grand-duc de Toscane ajouta à l'université de cette ville une faculté de médecine, et Grossi en fut nommé professeur. Il y enseigna la pathologie, la séméiotique et l'histoire littéraire de la médecine. Le 14 nov.

1804, en prenant possession de sa chaire, il prononça un discours : *De anatomia et physiologia humana earumque ad alias doctrinas naturales et medicas relatione*. En 1806, Salzbourg étant échu à l'Autriche, Grossi revint dans sa ville natale, alors réunie à la Bavière. Le gouvernement bavarois y établit à cette époque une école de médecine, pour l'instruction des médecins de campagne. Une place de professeur y fut donnée à Grossi. Il publia alors pour l'instruction de ses élèves son *Essai de pathologie générale*, Munich, 1811, 2 vol. in-8° (en allemand). Cette école n'ayant pas répondu au but qu'on en attendait, on la supprima, et Grossi fut nommé professeur de clinique à l'école pratique de Munich. En même temps il devint président du conseil médical, et coopéra à la rédaction de la Pharmacopée bavaroise. Plus tard une université fut fondée à Munich, et il y obtint la chaire de clinique. En 1826, il fit un voyage scientifique : il vint d'abord à Paris, y séjourna quelque temps, visita le midi de la France, et se rendit de là en Espagne et aux îles Baléares. De retour dans sa patrie il se livra avec tant de zèle à ses fonctions de professeur, que l'excès de travail joint à un refroidissement lui causa, le 25 déc. 1829, une maladie des organes respiratoires, à laquelle il succomba en six jours. Une fin aussi prompte fit beaucoup de bruit. Les saignées avaient été prodiguées avec excès. Les journaux de médecine de l'Allemagne furent pleins de détails sur sa maladie et sur sa mort. Un de ses élèves en a écrit l'histoire sous ce titre : *Historia morbi et descriptio sectionis Ernesti de Grossi*, Munich, 1830, in-8°. Grossi avait la réputation d'un bon professeur et d'un habile praticien. Sa mort laissa beaucoup de travaux non achevés. On a

publié ses œuvres posthumes sous ce titre : *Ernesti de Grossi opera posthuma curantibus discipulis Sebastiano Fischer et Francisco Pruner*, Stuttgart, 1831, 3 vol. in-8°. Ces trois volumes contiennent la pathologie générale, la séméiotique, une introduction à la clinique et un système de nosologie. Ce médecin a encore traduit de l'italien en allemand *le Manuel des chirurgiens et des médecins d'armées*, par Assalini, Vienne, 1816, in-8°. Il existe plusieurs articles de lui dans la Gazette médico-chirurgicale de Salzbourg. On trouve une notice sur sa vie en tête de ses œuvres posthumes, et une autre dans les Annales littéraires de médecine du professeur Hecker de Berlin. Nous en avons extrait les principaux détails. G—T—R.

GROSSON (JEAN-BAPTISTE-BERNARD), archéologue, naquit en 1733, à Marseille, d'une famille ancienne et considérée. Ses parents le destinèrent au commerce, qui, dans une ville maritime surtout, peut conduire rapidement à la fortune; mais, passionné pour les lettres, il leur consacra tous les moments qu'il dérobaux affaires. A l'exemple de ses deux savants compatriotes Cary et Olivier (*Voy.* ces noms, VII, 247, et XXXI, 591), il tourna ses études vers les antiquités; et signa le résultat de ses recherches dans l'*Almanach historique de Marseille*, ouvrage dont la collection est devenue rare (1), et qui sera toujours utilement consulté, parce qu'il contient l'indication exacte des sources où l'auteur a puisé. Admis, en 1773, à l'académie de Marseille, Grosson en fut l'un des membres les plus distingués. Il lui fit don de son cabinet d'histoire naturelle qui contenait une suite presque complète des productions minéralo-

giques de la Provence. Chaque année il lui communiquait des mémoires pleins d'intérêt. Dans la séance du 20 avril 1793, qui précéda de quelques jours la suppression de cette compagnie, il lut encore une dissertation *sur la forêt sacrée* dont parle Lucain (*Pharsal. lib. III*). Obligé de fuir Marseille, il eut le bonheur de trouver un asile à Malte, où il fut attaché quelque temps au secrétariat du grand-maître. Après huit ans d'exil, il revenait dans sa patrie; mais, dans la traversée, il tomba malade et mourut sur la côte de Naples le 20 déc. 1800. Grosson avait beaucoup d'amis, parmi lesquels on peut citer Guys, Fauris-Saint-Vincent, etc. Il était membre des académies de Lyon et de Rome. Son principal ouvrage est le *Recueil des antiquités et monuments marseillais qui peuvent intéresser l'histoire et les arts*, Marseille, 1773, in-4°, fig. Il est divisé en cinq parties: la première traite des médailles; la seconde, des bas-reliefs, statues et autres objets de sculpture; la troisième, des autels, vases, ustensiles destinés au culte; la quatrième, des édifices; et enfin la cinquième, des inscriptions et épitaphes. Les estampes, dont cet ouvrage est accompagné, ont toutes été gravées sur les dessins de l'auteur. Parmi ses dissertations, conservées dans les recueils de l'académie de Marseille, on indiquera les plus importantes: *Sur la belle Mayo*, 1773.—*Sur quelques passages des Commentaires de César où il est parlé des Albici ou Albiciens*, 1775.—*Sur un ancien volcan dont on voit des traces à Beaulieu*, 1776.—*Sur les temps héroïques de Marseille*, 1780. Son *discours sur l'origine et les progrès du commerce de Marseille ancienne et moderne*, imprimé en 1783, in-8°, renferme des détails curieux (2). Grosson a laissé en ma-

(1) Elle se compose de 20 volumes in-18, publiés de 1770 à 1771.

(2) On voit dans une note de cet ouvrage que

nuscrit des *Poésies provençales* et des *Recherches* sur la minéralogie, les antiquités et l'histoire de Provence. M. Jauffret, bibliothécaire de la ville et secrétaire perpétuel de l'académie de Marseille, prépare en ce moment un *éloge* de Grosson. W—s.

GROTHUSEN (CHRISTIAN-ALBERT, baron de), naquit vers la fin du XVII^e siècle. Son père, qui était commandant de la ville de Hambourg, lui donna une éducation soignée, et le fit entrer au service de Suède. Il accompagna Charles XII en Pologne, et devint le favori de ce prince, qui le fit son trésorier. Grothusen était généreux, et répandait des libéralités qui épuisaient souvent la cassette royale. Charles, très-généreux lui-même, loin de s'en offenser, en témoignait la plus grande satisfaction. Grothusen lui ayant un jour apporté, à Bender, un compte de soixante mille écus, en ces deux lignes : « dix-huit mille écus donnés aux janissaires par les ordres de sa majesté; le reste mangé par moi, » —« voilà, dit le roi, comme j'aime que mes amis me rendent leurs comptes; les autres me font lire des pages entières pour des sommes de dix mille écus; le style laconique de Grothusen me convient mieux. » Un des officiers de Charles, soupçonné d'avarice, se plaignit à lui de ce qu'il donnait trop à Grothusen : « Je ne donne de l'argent, répondit le roi, qu'à ceux qui savent en faire usage. » Ce fut Grothusen que Charles envoya à Constantinople, au moment de son départ de la Turquie, avec une suite de soixante-dix personnes. On lui accorda tous les honneurs que

l'étiquette de la cour ottomane prescrivit en pareille occasion. Il lui fut permis, par une faveur très-particulière, de visiter, avec toute sa suite, l'église de Sainte-Sophie, et d'examiner dans le plus grand détail les beautés de cet antique monument de la dévotion et des arts. Après avoir négocié une somme d'argent considérable à Constantinople, Grothusen retourna auprès du roi son maître qui le reçut avec beaucoup de solennité, et à qui il remit dans une audience publique une lettre du sultan. Charles étant parti immédiatement après, Grothusen le suivit et le rejoignit en Poméranie, où il obtint le grade de général, et le commandement de l'île d'Usedom. Dans un combat livré en 1715, entre les Suédois et les Danois à l'île de Rugen, il fut tué à côté du roi qui l'avait de nouveau appelé auprès de sa personne, et qui le regretta beaucoup. Grothusen n'était point marié, et par sa mort sa famille s'éteignit en Suède. C—AU.

GROU (JEAN), né dans le Calaisis le 24 nov. 1731, fit ses études chez les jésuites dont il embrassa la règle. Ce fut à Pont-à-Mousson qu'il prononça ses derniers vœux après la destruction de la Société en France; mais le roi Stanislas étant mort (1766), la Lorraine se trouva réunie à la France et les jésuites en furent aussi expulsés. Il paraît que le P. Grou se rendit alors en Hollande où il fit imprimer des traductions de quelques ouvrages de Platon. Rentré dans sa patrie, il vint à Paris, et sous le nom de *Leclaire* y vécut dans la retraite. Cependant l'archevêque Christophe de Beaumont le chargea d'écrire sur des matières religieuses, et lui fit une petite pension qui ne lui fut pas continuée; il en obtint une autre du roi, mais que la révolution devait bientôt lui faire perdre. Lors de la proscription du culte catholique, il avait l'intention de rester à Paris, pour

déjà, vers la fin du X^e siècle, l'orfèvrerie était une branche assez considérable du commerce de cette ville (Lendebode, abbé de Saint-Pierre de Fleury, légua par son testament, à cette abbaye, onze écuclles d'argent fin, dorées et émaillées, venant des fabriques de Marseille); dans une autre, que la première raffinerie de sucre y fut établie vers 1660, par Gaspard Maurellez. Nous devons ces détails à l'obligeance de M. Jauffret.

y exercer secrètement le ministère sacré; il en fut détourné par une sainte religieuse de Saint-Thomas de Villeneuve, nommée la mère Pélagie, qu'un ancien jésuite (l'abbé Guériu du Rocher) lui avait fait connaître et dont il avait déjà reçu d'utiles conseils. Forcée elle-même de quitter son couvent de la rue de Sèvres, elle écrivit au P. Grou pour l'engager à se rendre en Angleterre, où il était aussi appelé par un de ses amis, chapelain de Thomas Weld, gentilhomme catholique, qui jouissait d'une grande fortune. Il fut accueilli avec vénération dans cette famille dont il devint le directeur spirituel. Avant de partir, il avait confié à une personne pieuse le manuscrit d'un ouvrage important qu'il avait composé *Sur la vraie religion* (1), et qui lui avait coûté quatorze ans de travail; mais pendant la terreur les domestiques de cette dame le brûlèrent, craignant qu'il ne compromit leur maîtresse, alors en prison. Lorsque le P. Grou fut informé de la perte de son manuscrit, il dit sans émotion: « Si Dieu eût voulu tirer sa gloire de cet ouvrage, il l'aurait conservé. » Ce vertueux prêtre fut atteint, dans les derniers temps de sa vie, de maladies graves et douloureuses qu'il supporta avec une résignation toute chrétienne. Il mourut, dans le château de Th. Weld (comté de Dorset), le 13 déc. 1803. On a de lui: I. *La République de Platon*, traduite en français, Paris, 1762; Amsterdam, 1763, 2 vol. in-12. II. *Les Lois de Platon*, id., Amsterdam, 1769, 2 vol. in-8° et in-12. Rhuneken et Valckenaer ont rendu au traducteur un témoignage fort honorable, qui se trouve en tête de l'ouvrage. III. *Dialogues de Platon*,

id., Amsterdam, 1770, 2 vol. in-8° et in-12. Ces diverses traductions du P. Grou sont très-estimées (*Voy.* PLATON, XXXV, 51). IV. *Morale tirée des Confessions de saint Augustin*, Paris, 1786, 2 vol. in-12. V. *Caractères de la vraie dévotion*, ibid., 1788, in-18; souvent réimprimé. VI. *Maximes de la vie spirituelle* (en vers), avec des explications (en prose), ibid., 1788, in-12; nouv. édit., Besançon, 1827, in-12. VII. *La Science pratique du crucifix dans l'usage des sacrements de pénitence et d'eucharistie*, Paris, 1789, in-12; nouv. édit., Lyon et Paris, 1827, in-18. VIII. *Méditations, en forme de retraite, sur l'amour de Dieu*, Londres, 1796, in-12; nouv. édit., Besançon, 1824, 1828, in-18. IX. *L'Intérieur de Jésus et de Marie*, ouvrage posthume, Paris, 1815, 2 vol. in-12; ibid., 2^e édit., 1824; ibid., 3^e édit., 1828, avec une notice sur l'auteur. Cet ouvrage et quelques autres des précédents ont été traduits en anglais. Lors de la suppression des jésuites en France, le P. Grou concourut avec plusieurs de ses confrères à la défense de la Société. Il fut un de ceux qui fournirent à Cérutti des matériaux pour la rédaction de l'*Apologie*, publiée en 1762; et il eut la plus grande part de collaboration à la *Réponse au livre intitulé: Extraits des assertions, etc.*, 1763-65, 4 vol. in-4°. En 1770, il donna une édition, corrigée et enrichie de remarques, du *Premier Alcibiade*, de Platon, traduit par Tannequi Lefèvre (*Voy.* ce nom, XXIII, 345). Il retoucha aussi un livre de piété du P. Marie (2), intitulé *la Science du crucifix*, dont il fit paraître une nouvelle édition, Paris, 1786; réimprimée à Lyon, 1809, in-12; et il composa,

(1) Barbier a été induit en erreur quand il a dit (*Essai crit.*, p. 411) que les matériaux de cet ouvrage avaient été remis à l'abbé Bergier (*Voy.* ce nom, IV, 255), qui s'en servit pour composer son *Traité dogmatique de la vraie religion*.

(2) Le P. Marie, jésuite, natif de Rouen, mort à Bourges en 1645, publia, en 1642, *la Science du crucifix*, qui eut plusieurs éditions.

pour y servir de suite, *la Science pratique du crucifix*, indiquée ci-dessus, n^o VII.

P—RT.

GROUBENTALL de Linière (MARC-FERDINAND de), littérateur que la plupart des bibliographes ont confondu avec Grouber de Groubental, dont l'article suit, naquit à Paris en 1739, d'une famille honorable, mais peu favorisée de la fortune. Au sortir du collège où il avait fait d'assez bonnes études, irrésolu sur le choix d'un état ou plutôt décidé à n'en prendre aucun, il essaya de tirer parti de ses dispositions pour les lettres, et composa pour de jeunes ecclésiastiques des prônes et des sermons qu'il eut le plaisir d'entendre prêcher dans différentes églises. Quelques amis de sa famille lui procurèrent la place de secrétaire de M. Hévin, maire de Rennes et député pour les affaires de cette ville à Paris. Cet emploi le laissant maître d'une grande partie de son temps, il fréquenta les théâtres et les lieux publics, et se lia promptement avec les jeunes gens qui partageaient son goût pour la littérature. A cette époque il connut Dulaurens (*Voy.* ce nom, XII, 203), arrivé récemment à Paris avec l'intention de mettre sa plume aux gages des libraires. Les deux nouveaux amis concoururent, en 1760, à l'Académie de Douai, et remportèrent chacun un prix de poésie. Ils s'associèrent pour composer les *Jésuitiques*, recueil d'odes dans le genre de celles que Lagrange-Chancel avait faites contre le régent; mais quand elles furent imprimées, Dulaurens, craignant avec raison d'être poursuivi comme l'auteur de ce pamphlet, s'enfuit en Hollande. Groubentall, qu'il n'avait point prévenu, fut arrêté (août 1761); mais, la faute n'ayant pas été jugée très-grave, il fut relâché quelques jours après. Cette leçon ne le corrigea point; il continua de correspondre avec Dulaurens qui,

l'année suivante, lui adressa des exemplaires de son poème, *le Balai*, pour les distribuer. Sa conduite était surveillée par la police; une perquisition qui eut lieu dans sa chambre y fit découvrir les exemplaires du poème qu'il avait reçus, et le 1^{er} juin 1762 il fut conduit à la Bastille. Il n'en sortit que le 28 août suivant, à la demande de son père qui se chargea de veiller sur ses actions plus attentivement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors. Cette nouvelle équipée lui fit perdre sa place chez M. Hévin, et manquer un mariage fort avantageux; mais il se consola facilement de ce double échec. Dans une lettre qu'il écrivait en 1763 à Dulaurens et qui fut saisie par la police, il lui annonce des corrections et des notes pour une nouvelle édition du *Balai*, et lui dit en même temps qu'une *pièce en trois actes*, de sa composition, vient d'être reçue au Théâtre-Italien. Cette pièce dont on n'a pu découvrir le titre ne fut pas jouée ou du moins n'eut aucun succès. Dès ce moment Groubentall cessa d'occuper de lui le public. Quoique nécessairement il fût partisan des réformes, il ne prit aucune part à la révolution, si ce n'est par la publication de quelques brochures que les bibliographes attribuent à son homonyme, lequel paraît ne s'être occupé que de questions de finances. Il mourut plus que septuagénaire à Paris en 1815. On a de lui : I. *Irus*, ou *le Savetier du coin*, 1760, in-8^o. Ce poème a eu plusieurs éditions, dont une porte le nom de Voltaire. II. *Le Sexe triomphant*, poème, 1760, in-8^o. III. *L'Anti-moine*, ou *Considérations politiques sur les moyens et la nécessité d'abolir les ordres monastiques en France*, 1790, in-8^o. IV. *Conseils de la sagesse à la nation française*, 1795, in-8^o. V. *Notice sur Dulaurens*, à la tête de la *Chanelle d'Arras*, édit. de 1807, et dans

les *Quatre Saisons du Parnasse*, même année. M. Delort, dans son *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille*, III, 1-36, a donné sur Groubentall des détails dont on s'est servi pour la rédaction de cet article. V—s.

GROUBER de Groubental, né en Allemagne, était avant la révolution avocat au parlement de Paris. Il est mort dans les premières années du XIX^e siècle. On a de lui : I. *La finance politique réduite en principe et en pratique*, Paris, 1775, in-8^o, nouvelle édition. II. *Théorie générale de l'administration des finances*, ibid., 1788, 2 vol. in-8^o. III. *Moyens comparatifs de libération des dettes nationales de l'Angleterre et de la France*, ibid., 1788, in-8^o. IV. *Discours sur l'autorité paternelle et le devoir filial, considérés d'après la nature, la civilisation et l'acte social*, 1790, in-8^o. V. *Moyens assurés de parvenir à la formation d'un système général de finance en France, et d'amortir l'intégralité de la dette publique*, Paris, 1800, in-8^o. VI. *Discours philosophique servant d'introduction aux législations civile et criminelle*, ibid., 1802, in-8^o. VII. *Principes élémentaires du gouvernement, pour parvenir à l'établissement d'une constitution générale. Constitution religieuse ou morale*, ibid., 1802, in-8^o. Grouber de Groubental annonçait, en 1771, des *Mémoires et œuvres de jurisprudence*, en 4 vol. in-12, qui n'ont point paru. On a souvent confondu cet auteur avec Groubentall de Linière (Voy. l'art. précédent). Z.

GROULART (CLAUDE), en latin *Grolartus* ou *Grulartus*, né à Dieppe en 1551, d'une famille très-riche, fut envoyé par ses parents à l'université de Valence pour y prendre ses grades. Le célèbre de Thou, son condisciple, dit qu'il montrait alors

beaucoup d'éloignement pour l'étude et qu'il ne savait absolument rien. Ce fut vers le même temps qu'il embrassa les opinions des novateurs; et, après la Saint-Barthélemy, il se retira à Genève, où il se lia avec Scaliger, qui le détermina enfin à étudier. Dans l'espace de quinze mois qu'il demeura sous la direction de cet habile maître, Groulart acquit une connaissance parfaite des langues grecque et latine. En rentrant en France, il cacha son attachement à la réforme et acheta une charge au grand-conseil. Il fut nommé en 1585 premier président au parlement de Rouen par la protection du duc de Joyeuse. Pendant les guerres civiles qui désolèrent la Normandie, il se retira de Rouen, avec les membres de sa compagnie restés fidèles à la cause royale. Après la pacification de la province, il revint à Rouen, et prononça, à la rentrée de la cour, un discours que de Thou trouva très-solide et très-éloquent. Protecteur généreux des lettres, il fonda deux nouveaux prix à l'académie de Rouen, connue sous le nom du *Puy*, et présida lui-même, en 1596, à l'examen des pièces envoyées au concours. Il mourut en cette ville, le 1^{er} décembre 1607, à l'âge de 56 ans, et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale. Groulart avait été chargé par Henri IV d'un travail sur la coutume de Normandie; et c'est ce qui lui a fait attribuer un *Commentaire* sur cette coutume, dont Jacq. Le Batthelier (*Voy. ce nom*, III, 514) est le véritable auteur. Il a traduit du grec en latin trois *Harangues* de Lysias, *contre Eratosthènes*, *Alcibiade*, et *contre les faiseurs de monopole*. Ces traductions ont été insérées dans le recueil des *Orateurs grecs*, par Henri Étienne, 1575, in-fol. De Thou les trouvait très-bien; mais il croyait que Scaliger y avait passé la main; Huet dit que Groulart lui paraît avoir par-

faitement saisi le ton qu'on exige dans la version d'un orateur. Son *Oraison funèbre*, en latin, par Jean Roëgne, a été imprimée à Paris, 1608, in-8°.

VV—s.

GROVE (HENRI), théologien presbytérien anglais, né le 4 janvier 1683, à Taunton dans le comté de Somerset, fut long-temps directeur du collège de Taunton, et se distingua par son talent pour la prédication, ainsi que par l'esprit de modération qu'il montra lors de la furieuse controverse sur la Trinité, modération qui ne manqua pas de lui faire beaucoup de tort dans son parti. Il mourut en 1738, laissant quelques ouvrages estimés : I. *Règle des récréations*, composée pour l'usage de ses élèves, 1708. II. *Essai de démonstration de l'immortalité de l'âme*, 1718. III. *Essay on the terms of christian communion*. IV. *Considérations sur l'évidence de la résurrection de Notre-Seigneur*, 1730. V. *Pensées touchant la preuve d'un état futur, tirée de la raison*, 1730. VI. *Discours sur la nature et l'objet de la communion*, 1732. VII. *La sagesse, premier principe d'action dans la Divinité*, 1734. VIII. *Discours sur la Foi comme moyen de salut*, 1736. IX. Un vol. de *Mélanges en prose et en vers*. Enfin un grand nombre de sermons, les n^{os} 588, 601, 626 et 635 du *Spectateur*, et des *Œuvres posthumes*, publiées par souscription en 1741, 4 vol. in-8°, avec une Vie de l'auteur. S—D.

GRUBER (JEAN-DANIEL), historien allemand, naquit à Ipsheim en Franconie, étudia en 1709 à l'université de Halle et y enseigna le droit en 1723. L'année suivante il fut appelé à l'université de Giessen, d'abord comme professeur, et dans la suite comme conseiller de cour, historiographe et bibliothécaire de l'électorat d'Hanovre.

Le roi d'Angleterre lui conféra aussi le titre de conseiller intime de la cour de justice. Ce savant, après avoir fourni une carrière très-laborieuse, mourut à Hanovre le 24 mars 1748. De ses nombreux ouvrages nous citerons : I. *De cultura historix universalis*, Halle, 1714, in-4°. II. *Vindiciæ austriacæ pro aurei velleris ordine*, ibid., 1724, in-4°. III. *Fleurii Institutiones juris ecclesiastici cum notis*, Francfort et Leipzig, 1724, in-8°. IV. *Origines Livoniæ sacræ et civilis, seu Chronicon Livonicum vetus, continens res gestas trium primorum episcoporum, quibus devictæ a Saxonibus et ad sacra christianorum traductæ Livoniæ absolvitur historia, a pio quodam sacerdote, qui ipse tantis rebus interfuit, conscripta et ad un. C. N. 1226, deducta; e codice manuscripto recensuit, scriptorum cum ætute tum locis vicinorum testimoniis illustravit, sylvamque documentorum et triplicem indicem adjecit J.-D. Gruber*, Francfort et Leipzig, 1740, in-fol. Les remarques historiques, géographiques, étymologiques et critiques dont l'éditeur a enrichi cette ancienne chronique, jettent une grande lumière sur l'histoire de Livonie de ces temps. Gruber fut aussi l'éditeur du tome I^{er} du *Commercium epistolicum Leibnitianum*, Hanovre et Göttingue, 1745, 2 parties in-8°. Il a laissé en manuscrit une *Histoire complète du duché de Brunswick*, écrite en latin. Quelques dissertations : *De differentiis juris romani et germanici in re militari; de judæo milite; de minore procuratore*, etc., offrent des preuves de l'érudition de ce jurisconsulte. La préface du premier volume de la *Description historique de la ville de Göttingue*, dans laquelle il examine l'authenticité des plus anciennes notices sur cette ville, lui assigne du moins

un rang parmi les historiens qui aiment la vérité. B—H—D.

GRUBER (GEORGES-GUILLAUME), musicien allemand, né à Nüremberg en 1729, fut l'élève de Dretzel, excellent pianiste, et après la mort de ce maître reçut des leçons de Siebenkees. A l'âge de dix-huit ans, il se distinguait déjà par ses talents en musique dans des concerts qu'il donnait à Mayence et à Francfort, en présence de quelques-uns des premiers maîtres d'Italie. Il voyagea ensuite en Allemagne et resta quelque temps à Dresde, où le compositeur Umstæd, alors maître de chapelle du comte de Brühl, lui donna quelques leçons de contre-point. A son retour à Nüremberg, le prince de Frankenstein lui offrit la place de directeur des concerts à Bamberg, mais il ne l'accepta pas. Ferrari, célèbre violoniste de Crémone, vint alors à Nüremberg, et Gruber profita du séjour de cet artiste dans cette ville et s'appropriâ sa manière. Il gagna si bien l'amitié de Ferrari que ce dernier voulut lui faire accepter une place avantageuse à Paris dans la chapelle du prince de Condé; mais Gruber était trop attaché à sa ville natale, et il brigua la place de maître de chapelle à Nüremberg. Enfin Agrell qui l'occupait mourut en 1765, et Gruber fut nommé son successeur. Les ouvrages de ce compositeur sont peu connus en France, mais ils sont fort estimés en Allemagne, surtout la musique qu'il a composée pour les ballades de Bürger et le chant de Schiller intitulé : *A la joie*. Gruber a publié un grand nombre d'œuvres de musique de chant, tant pour l'église que pour la chambre et pour les instruments; il en composa plusieurs par ordre des souverains, entre autres pour les empereurs Joseph II et Léopold II. E.-L. Gerber en indique les titres. En 1765, cet artiste fut aussi nommé maître des

cérémonies; malgré ses nombreux travaux, il trouva le temps de former d'excellents élèves. Il mourut le 22 sept. 1796, le même jour qu'il était né. Nous citerons seulement de ses œuvres : I. *Airs pour les poésies de Bürger*, Nüremberg, 1780-81, deux recueils in-fol. II. *Airs pour des poésies des poètes favoris*, ibid., in-fol. III. *Les bergers à Bethléem*, ibid., in-fol. IV. *Chant près du tombeau de ma fille*, ibid., in-fol. — **GRUBER** (Jean-Sigismond), fils du précédent, bibliographe très-laborieux, né à Nüremberg le 4 déc. 1759, étudia le droit à Altorf. De retour dans sa ville natale, il exerça successivement, depuis 1782, les fonctions d'avocat et de syndic. Gruber se distingua surtout par ses connaissances littéraires; il publia aussi quelques œuvres de musique; mais ses compositions ne méritent pas d'être remarquées. Il mourut le 3 déc. 1805. On a de lui : I. *De substitutione exemplari fratrum atque sororum*, Altorf, 1782, in-4°. II. *La littérature de l'art musical*, Nüremberg, 1783, in-8°; ibid., 1790, in-8°. III. *Suppléments à la Littérature de l'art musical*, Francfort et Leipzig, 1790-1792, 2 cahiers in-8°. IV. *Essai d'un projet de Bibliothèque du droit pénal et féodal de l'Allemagne*, Francfort et Leipzig, 1788, in-8°. V. *La littérature des négociants, ou Introduction à la connaissance des livres qui traitent des sciences commerciales et des sciences analogues*, ibid., 1787 et 1791, in-8°; ibid., 1794, in-8°. VI. *Biographie de quelques musiciens, servant de supplément à l'histoire littéraire de l'art musical*, Francfort et Leipzig, 1790, in-8°. VII. *La littérature des femmes, ou Projet d'une bibliothèque pour les dames*, ibid., 1794, in-8°. VIII. *Choix de fables d'Ésope, en français, avec un voca-*

bulaire français-allemand, Nüremberg, 1800, in-8°. IX. *Bibliographie de l'éducation des abeilles*, ou *Catalogue des écrits les plus modernes qui traitent des abeilles*, ibid., 1800, in-8°. X. *Claudii Rutillii Nummatiani, Galli, viri clarissimi, itinerarium, sive de reditu quæ superant. Cum selecta lectionis varietate atque integris notis J.-G. Grævii et J.-J. ab Almeloveen, necnon G. Cortii notarum fragmento in Rutillium, curante Grubero qui et suas addidit adnotationes. Accedit J.-C. Kappii notitia litteraria atque index locupletissimus*, ibid., 1804, in-8°. On doit aussi à cet estimable littérateur la troisième édition, entièrement revue, de l'introduction systématique à la connaissance des meilleurs ouvrages en jurisprudence, par E.-C. Westphal, Leipzig, 1791, in-8°. Gruber a enrichi cette troisième édition d'une bonne table des matières. B—H—D.

GRUBER *a Sancto-Ignatio* (GRÉGOIRE-MAXIMILIEN), professeur de droit public, naquit en 1739 à Horn, petite ville de la basse Autriche. En 1755 il prit l'habit dans la congrégation des prêtres des écoles pieuses à Vienne et fut chargé d'enseigner la philologie à ses jeunes confrères. Il donna aussi pendant deux ans des leçons d'histoire et de géographie à la princesse Elisabeth de Wurtemberg, et fut nommé, en 1781, professeur de droit public à l'académie des nobles de Savoie à Vienne, académie qui plus tard fut réunie à celle de Marie-Thérèse. Cet ecclésiastique s'est distingué comme historien et comme publiciste par ses leçons et par ses écrits, surtout par l'exposé de ses leçons académiques sur l'histoire universelle synchronologique. Il mourut le 20 avril 1799. Les ouvrages qu'il a publiés sont : I. *Introduction à l'histoire universelle systématique*, Vienne,

1777-1780, 2 vol. in-8°. II. *Système de diplomatie universelle appliqué principalement à l'Autriche et à l'Allemagne*, ibid., 1783, 2 vol. in-8° avec pl. Le premier volume traite de la théorie, et le second enseigne la pratique. III. *Système de chronologie diplomatique, où les dates de tous les documents politiques, ecclésiastiques et astronomiques, sont considérées sous les rapports de la théorie et de la pratique*, ibid., 1784, in-8°. Cet ouvrage est un supplément au précédent. IV. *Système abrégé de leçons de diplomatie et de blason, à l'usage de la jeunesse autrichienne*, Vienne, 1789, in-8° avec 6 planches. B—H—D.

GRUEBEL (CHRISTIAN), philologue, né en Saxe dans le XVII^e siècle, consacra la plus grande partie de sa vie à l'enseignement, devint recteur de différents gymnases, et mourut en 1715. On connaît de lui les ouvrages suivants : I. *Oculus in sceptro, seu de consiliariis*, Iéna, 1674, in-4°. C'est une réponse à Samuel Estler. II. *Dissertatio responsiva Jo.-Nic. Reinuccio de conjuratione principum*, ibid., 1675, in-4°. III. *De coronis* ibid., 1679, in-4°. IV. *Disquisitio de lingua Germanorum veteri et hodierna*, Minden, 1690, in-4°. Cette dissertation, qui avait déjà paru vingt ans auparavant, est augmentée dans cette édition. Elle est divisée en cinq chapitres. Dans le premier, l'auteur donne la liste chronologique des écrivains qui ont traité des Germains, depuis Pline jusqu'à Puffendorf. Il recherche, dans le second, l'étymologie et le véritable sens du mot *germain*, qu'il croit pouvoir rendre par *prince ou chef*. Dans le troisième, il parle de l'origine de la langue allemande, qu'il fait remonter au miracle de Babel; dans le quatrième, il indique les moyens de conserver à cette langue sa pureté, et d'en éten-

dre l'usage ; et enfin il traite, dans le cinquième, des changements qu'elle avait déjà éprouvés et de ses différents dialectes. Il y a de l'érudition dans cet ouvrage ; mais on y trouve aussi beaucoup de paradoxes imaginés par l'auteur pour relever encore la gloire de son pays.

W—s.

GRUEL (RAOUL de), fut l'un de ceux qui eurent le plus de part au traité d'Arras, signé le 21 sept. 1435, sous Charles VII. Ce prince, dépouillé par le roi d'Angleterre (Henri VI) de ses plus riches provinces, voyait le duc de Bourgogne prêter à l'usurpateur l'appui de ses trésors et de ses troupes ; Raoul de Gruel fut chargé de préparer la défection du duc de Bourgogne (Philippe-le-Bon) ; il y réussit, et le traité d'Arras fut signé. De ce Raoul de Gruel, l'un des restaurateurs de la famille royale et du nom français, descendit Claude de Gruel, seigneur de la Frette ; c'est lui qui fit une réponse aussi noble que touchante à Henri IV. Ce prince lui reprochant les regrets qu'il lui voyait donner à la malheureuse destinée de Biron, *Sire*, lui dit-il, *cet infortuné m'aimait. Si j'ai rendu quelques services à votre majesté ; si j'ai acquis quelque réputation à la guerre, je la lui dois par les occasions qu'il me procurait d'en acquérir : je ne serais pas le maître de vous cacher ma douleur, je vais le pleurer dans mes terres.* Le lendemain il quitta la cour et n'y reparut plus.

Z.

GRUENPECK (JOSEPH), prêtre, secrétaire de l'empereur Maximilien, astrologue et médecin, naquit en 1473 à Burghausen en Bavière, et mourut dans la Styrie, vers le milieu du XVI^e siècle. Ses ouvrages, extraordinairement rares, tiennent une belle place parmi les *Incunabula* de la typographie allemande. Voici les plus remarquables : I. *Josephi Gruenpeck Pronosticon,*

sive Judicium ex conjunctione Saturni et Jovis decennialique revolutione Saturni, ortu et fini antichristi ac aliis quibusdam interpositis prout ex sequentibus claret preambulis hic inseritur, Vienne, 1496, in-4°. On n'en connaît qu'un exemplaire, qui appartient à la bibliothèque impériale de Vienne. II. *Tractatus de pestilentiali scorra, sive mala de Franzos, remediaque ejusdem continens, compilatus a venerabili viro magistro Josepho Gruenpeck de Burghausen*, Augsbourg, 1496, in-4°. III. Traduction du même ouvrage en allemand, sous ce titre : *Eulogium de scorra pestilentiali*, avec une figure astronomique gravée en bois, Augsbourg, 1496, in-4°. Dans ses ouvrages contre la *maladie honteuse*, Gruenpeck l'appelle le *mal français*. IV. *Josephi Gruenpeck Bajoarii comedie utilissime omnem lutini sermonis elegantiam continentes*, etc., Augsbourg, 1497, in-4°. On n'en connaît que deux exemplaires. V. *Libellus de Mentulagra alius morbo gallico*. Dans le *Proœmium*, on lit *datum in natali solo Burckhausen*, mai 1503, in-4° ; réimprimé la même année à Augsbourg et à Venise. VI. *Speculum naturalis celestis et prophetice visionis*, Ratisbonne, 1508, in-fol. avec figures ; réimprimé en allemand à Nuremberg, 1508, in-fol., et à Leipzig. VII. *Ad reverendissimos et illustrissimos principes, Philippum et Joannem Frisingenss. et Ratisponenss. ecclesiarum episcopos, salubris exhortatio Josephi Gruenpeck in literariarum rerum et universorum graduum cum bonorum tam dignitatum gravissimam jacturam*, Landshut, 1515, in-4°. VIII. *Dialogus epistolaris doctoris Josephi Gruenpeck ex Burghausen, in quo Arabs quidam Turcorum imperatoris mathematicus disputat cum Mamalu-*

cho quodam de christianorum sede et Turcorum secta, Landshut, 1522, in-4°. Cet ouvrage, dédié à Charles-Quint, fut réimprimé en allemand, aussi à Landshut et la même année. IX. *Sur les grandes tribulations actuelles qui ont duré pendant les mille dernières années* (allemand), Strasbourg, sans date, in-4°. X. *Pronostics du docteur Joseph Gruenpeck, depuis la trente-deuxième année jusqu'à la quarantième de Charles-Quint* (allemand), Nuremberg, sans date in-4°. Au manuscrit de cet ouvrage, qui se trouve à la bibliothèque impériale de Vienne est joint de la main de Gruenpeck : XI. *Explication relative à la comète qui, en 1531, a paru pendant soixante-onze jours*. XII. *Sur la conjonction des planètes à la constellation des poissons* (allemand), sans indication de lieu et sans date, in-4°. XIII. *Explication des signes extraordinaires qui ont paru dans le ciel, pendant le temps de la diète, adressée aux états de l'empire et datée de Constance* (allemand), sans indication de lieu et d'année. XIV. *Naissance astrologique du château et de la ville capitale de Styrie* (allemand), sans indication de lieu. XV. *Histoire de Frédéric III et de Maximilien I^{er}* (allemand), ouvrage posthume imprimé à Tubingue, 1721, in-8°. XVI. *Horoscope de Maximilien I^{er}* (allemand), qui se trouve en manuscrit à la bibliothèque impériale de Vienne. Après avoir parcouru l'Italie, la Hongrie et la Pologne, Gruenpeck entra, en 1498, au service de l'empereur. Le 10 mars 1500, il représenta, avec Pierre Bononus et quelques amis, une pièce joyeuse, intitulée : *Ludus Dianæ*, en présence de l'empereur qui était venu avec sa cour passer le carnaval à Lintz. Cette pièce parut la même année à Nuremberg, in-4°. G—Y.

GRUEWEL (JEAN), poète lauréat, né vers le milieu du XVII^e siècle dans la marche de Brandebourg, reçut sa première éducation à l'école de Berlin, puis étudia, en 1658, à Wittenberg. En 1665, il fut couronné poète par Jean Rist, regardé alors parmi les poètes allemands comme un des premiers. Gruewel vivait encore en 1709. Nous citerons des ouvrages qu'il a publiés en allemand : I. *L'Éducation des vers à soie*, en vers rimés, 1668. II. *La Batrachomyomachie*, traduite en vers. III. *L'Éducation des abeilles dans les états de Brandebourg*, Coln sur la Sprée, 1696, in-8°; Berlin, 1719, in-8°. Ce traité renferme une traduction en prose du quatrième livre des Géorgiques, et un commentaire passablement diffus. IV. *Les hauts faits et aventures de Ferfriedel, le plus ancien des aïeux des margraves et électeurs de Brandebourg, poétiquement décrits*, Berlin, in-4°. V. *Principes de l'orthographe allemande*, Neu-Ruppin, 1707, in-8°. VI. *L'Art poétique allemand*, Ruppin, 1707, in-8°, avec les poésies de Gruewel dans l'appendice joint à ce dernier ouvrage. B—H—D.

GRULING (PHILIPPE), médecin saxon, naquit à Stolberg vers la fin du XVI^e siècle, fut d'abord un des principaux instituteurs à l'école de Nordhausen et pratiqua en même temps la médecine. Il fut d'une grande utilité à cette ville en 1626, quand la peste y exerça ses ravages. L'année suivante il accepta la place de recteur à l'école de Stolberg, mais il ne la remplit pas longtemps; le comte de Stolberg le nomma son médecin et il fut aussi bourgmestre de la ville. Il mourut en 1667. Gruling a publié en allemand : I. *Un Traité de la peste*. II. *Sur les maladies des enfants*. Ses autres ouvrages en latin sont : III. *De cal-*

culo et suppressione urinæ. IV. *Florilegium chymico-medicum medicamentorum chymicorum, essentialium, extractorum, etc.*, Leipzig, 1631, in-12; 1665 et 1680, in-4°. V. *Medicinæ practicæ lib. V*. VI. *Observationum et curationum medicinalium dogmatico-hermeticarum centuriæ VII*. Après la mort de ce médecin on a publié de lui un ouvrage estimé sous ce titre: VII. *De triplici evacuationis genere, in specie de venæ sectione, medicamentis purgantibus, sudoriferis, diureticis, balneis, etc.*, Francfort et Leipzig, 1770-1771, in-4°. B—H—D.

GRUND (NORBLIT), peintre, naquit à Prague en 1714, et y mourut en 1767. Son insouciance pour la fortune et sa paresse naturelle l'avaient réduit à un état voisin de l'indigence. Il a réussi non-seulement dans le portrait et ce qu'on appelle les tableaux de genre, mais encore dans les sujets historiques et les batailles. Ses tableaux sont presque tous d'une fort petite dimension. Une sage ordonnance des figures, un dessin correct et une belle harmonie de couleurs sont les qualités qui distinguent ce maître et font rechercher ses productions. ST—T.

GRUNER (CHRÉTIEN-GODEFROI), médecin, l'un des écrivains les plus infatigables et les plus érudits qu'ait produits l'Allemagne, naquit à Sagan en Silésie le 8 nov. 1744. Il montra d'abord peu de dispositions pour l'étude, ce qui venait de ce qu'on l'avait envoyé à l'école de trop bonne heure. Mais un nouvel instituteur lui apprit avec le plus grand succès les langues anciennes, l'histoire et l'archéologie. Destiné par son père à la théologie, il l'étudia à Leipzig pendant quelques années; mais il l'abandonna pour la médecine; prit le grade de docteur à Halle en 1770, et revint exercer l'art de guérir dans sa ville na-

tale. Une chaire à l'université d'Iéna lui ayant été donnée en 1773, il commença dès-lors la publication de ses savants écrits et montra toujours beaucoup de zèle dans l'accomplissement de ses fonctions de professeur. Il mourut le 4 déc. 1815. Les ouvrages de Gruner sont si nombreux que nous ne donnerons ici la liste que des plus importants: I. *Dissertatio de causa sterilitatis in sequiori sexu ex doctrina Hippocratis veterumque medicorum*, Halle, 1770, in-4°. II. *Censura librorum hippocrateorum, qua veria falsis, integri a suppositis segregantur*, Breslau, 1772, in-8°. C'est un des ouvrages qu'on peut consulter avec le plus d'utilité quand on veut distinguer les écrits légitimes d'Hippocrate de ceux qui ne le sont pas. III. *Pensées sur la médecine et les médecins* (allemand), Breslau, 1772, in-8°. IV. *Programma: neque Eros, neque Tortula, sed Salernitanus quidam medicus, isque christianus auctor libelli est qui de morbis mulierum inscribitur*, Iéna, 1773, in-4°. V. *Dissertatio: variolarum antiquitates ab Arabibus solis repetendæ*, ibid., 1773, in-4°. VI. *Analecta ad antiquitates medicas, quibus anatome Egyptiorum et Hippocratis nec non mortis genus quo Cleopatra periit explicantur*, Breslau, 1774, in-4°. VII. *Morborum antiquitates*, ibid., 1774, in-8°. Gruner parle dans cet ouvrage: 1° des maladies inconnues aux anciens; 2° de celles qu'ils connaissaient comme nous, mais sous des noms différents; 3° de celles dont les noms et les symptômes sont les mêmes chez les anciens et les modernes; 4° enfin de celles que, suivant lui, les anciens ont mieux connues. VIII. *De demoniacis a Christo sospitato percurotis*, Iéna, 1775, in-8°. IX. *Semiotice physiologicam*

et pathologicam generalem complexa, Halle, 1775, in-8°. Cet ouvrage a été long-temps le plus complet qui existât sur la séméiotique. L'auteur en a publié une traduction allemande augmentée en 1794. On lui a reproché de n'avoir pas toujours mis un bon choix dans son érudition. X. *Via et ratio formulas medicas conscribendi*, Halle, 1778, in-8°. XI. *Joannis Ernesti Hebenstreit, palæologia therapix, qua veterum de morbis curandis placita potiora recentiorum sententiis æquantur*. Gruner est l'éditeur de cet ouvrage d'Hebenstreit. Il y a ajouté la vie de l'auteur, une préface, des notes et un index. Ce livre se compose de trente-deux dissertations qui avaient été imprimées séparément et que Gruner a réunies. C'est un des ouvrages les plus savants et les plus utiles pour la connaissance de la médecine ancienne. XII. *Delectus dissertationum medicarum jennensium*, Altenbourg, 1778-1783, 2 vol. in-4°. XIII. *Almanach pour les médecins et non médecins* (années, 1782-1795 (en allemand), Iéna, 1781-1794, 15 vol. in-8°. XIV. *Bibliothèque des anciens médecins*, (en allemand), Leipzig, 1781-1782, 2 vol. in-8°. Ces deux volumes contiennent des traductions ou des analyses des écrits d'Hippocrate, Thucydide, Aristote, Théophraste, Euryphon, Dioclès, Praxagore, Chrysippe. L'ouvrage n'a pas été continué. XV. *Oribasii medicinalium collectorum liber I, e codice mosquensi*, Iéna, 1782, in-4°. C'est la première édition qui ait paru du texte grec des collections de médecins d'Oribase, dont la version latine avait seule été publiée. Gruner fit imprimer la même année le livre deuxième en grec et en latin. En 1811, Chr.-Fréd. Matthæi a publié à Moscou les quinze livres des collections de médecins d'Oribase en grec et en latin, en

supprimant les fragments tirés de Galien; mais cette édition a été presque entièrement détruite dans l'incendie de 1812. Il serait donc utile que l'on publiât une nouvelle édition de cet ouvrage très-important pour l'histoire de la médecine ancienne. Le professeur Kühn, de Leipzig, aurait bien dû commencer par là sa nouvelle édition des médecins grecs, plutôt que par les œuvres volumineuses de Galien qui sont entre les mains de tout le monde. XVI. *Dissertatio de causis melancholicæ et manix dubiis in medicina forensi caute admittendis*, Iéna, 1783, in-4°. XVII. *Analyses demémoires et de petits écrits des académies allemandes et étrangères depuis l'année 1780* (allemand), Leipzig, 1783-1788, 3 vol. in-8°. XVIII. *Programma: fragmenta medicorum arabum et græcorum de variolis*, Iéna, 1786, in-4°. XIX. *Programma: fragmenta medicorum græcorum et arabum V*, ibid., 1787, in-4°. XX. *Dissertatio de signis mortis diagnosticis dubiis caute admittendis et reprobandis*, ibid., 1786, in-4°. XXI. *Aphrodisiacus, sive de lue venerea in duas partes divisus*, ibid., 1789, in-fol. C'est un choix d'ouvrages sur la maladie vénérienne, pour servir de suite à la collection d'Aloysius Lusinus. XXII. *De variolis et morbillis fragmenta medicorum arabicorum Constantini Africani, Matthæi, Sylvatici, etc., junctim elidit notulis et glossario instruxit*, Iéna, 1798, in-4°. XXIII. *Dissertatio de annis climatericis accedunt lusus medici III*, Iéna, 1792, in-4°. XXIV. *De morbo gallico scriptores medici et historici, partim inediti, partim rari*, Iéna, 1793, in-8°. Collection d'ouvrages sur les maladies vénériennes qui peut encore servir de suite à celle d'Aloy-

sius Lusinus. XXV. *Nosologiae historicae specimina*, I—IX, Iéna, 1794-95, in-4°. XXVI. *Nosologia historica ex monumentis medici collecta, animadversionibus medicis et historicis illustrata*, Iéna, 1795, in-8°. XXVII. *Vitæ liberæ et dissolutæ encomium oratio*, Iéna, 1795, in-8°. XXVIII. *Programma I—X, de imputatione suicidii dubia casu singulari illustrata*, Iéna, 1797-1799, in-4°. XXIX. *De convulsione cerebri epidemica novo morbi genere*, Gotha, 1793, in-4°. XXX. *Programma. Spicilegium I—XIV, scriptorum de morbo gallico*, Iéna, 1799-1802, in-4°. XXXI. *Pandectæ medicæ, sive succincta explicatio rerum medicarum in Institutionibus, Digestis, Novellis, observationibus*, Iéna, 1800, in-8°. XXXII. *Commentatio I—VI in locum Lutheri: de filiis per diabolum subditis*, Iéna, 1800-1802. XXXIII. *Commentatio in locum Celsi de sectis medicorum*, Iéna, 1803, in-4°. XXXIV. *Itinerarium sudoris anglici ex actis designatum*, Iéna, 1805, in-8°. XXXV. *Programma de stupore mentis infantidam non excusante*, Iéna, 1805, in-4°. XXXVI. *Vindicæ mortis Jesu-Christi veræ*, Halle, 1805, in-8°. XXXVII. *Lusus medici orationibus expressi: insunt gonorrhææ et calvitii encomium, etc.*, Iéna, 1808, in-8°. XXXVIII. *Programma I—V, de prioritate mortis*, Iéna, 1810-1814, in-4°. XXXIX. *Zozymi Panopolitani de zythorum confectione fragmentum, nunc primum græce et latine editum, accedit historia zythorum sive cerevisiarum quarum apud veteres mentio fit*, Sulzbach, 1814, in-8°. Nous avons omis les titres de plus de soixante opuscules, programmes ou dissertations académiques dont on peut voir la liste complète dans

l'*Allemagne savante* de Meusel ou dans la *Biographie médicale*, publiée par M. Panckoucke. Gruner a encore donné de nouvelles éditions de quelques anciens ouvrages et ajouté des préfaces à plusieurs autres. Il a aussi publié des traductions et une nouvelle édition de la *Médecine légale* de Metzger, corrigée et augmentée, Kœnigsberg, 1814, in-8°. G—T—R.

GRUNER (CHARLES-JUST), écrivain et homme d'état allemand, naquit le 28 février 1777, à Osnabrück, alors chef-lieu d'un évêché dont le titulaire était choisi parmi les catholiques et les protestants à tour de rôle. Son père, vice-directeur de la chancellerie et président du consistoire, mourut dans la force de l'âge, laissant à sa veuve une succession embarrassée et douze enfants. Grâce à l'affection paternelle de Just Mœser son parain, Gruner reçut une éducation complète et faite pour développer rapidement ses jeunes et vives facultés. Sa frêle structure, ses traits fins, parfois maladifs, décelaient une organisation presque féminine: effectivement il avait de la femme toute l'impressionnabilité, mais il y joignait une ténacité, un courage viril. Boudeur et irascible, il quitta un jour la maison paternelle plutôt que de subir une correction qu'il jugeait attentatoire à sa dignité d'homme, et sans argent il poussa jusqu'à Hoya: on ne sut que quelques jours plus tard le lieu de sa retraite, et il fallut composer avec lui pour le ramener. Ces bourrasques d'enfantine mutinerie ne nuisirent point du reste à ses succès. Il sortit du collège sachant passablement les langues anciennes, un peu les sciences, mieux encore l'histoire, et se proposant de suivre un cours de droit. Il se rendit d'abord à Gættingue, en 1797, où Sartorius naissait à la renommée, et où il figura parmi les élèves les plus assidus aux savantes leçons du profes-

servir sur la politique et l'histoire des états européens, puis à l'université de Halle, en 1798, où il ne tarda guère à mettre au jour un opuscule qui annonçait l'habitude de la discussion et des recherches en même temps que des idées philanthropiques et organisatrices, mais où plus d'une fois éclatèrent la pétulance et la hardiesse de son caractère. Le prince Guillaume de Brunswick-Oels était en ce moment en garnison à Halle; et, dans la vie peu aristocratique qu'il menait au régiment, il eut de fréquentes querelles avec les étudiants. Gruner y prit part le plus souvent qu'il lui fut possible; mais, obligé bientôt de retourner dans sa patrie, il plaida ou, si l'on veut, il chercha les occasions de plaider. Une circonstance assez bizarre le mit en renom et à même d'acquérir de la clientèle plus que tout son droit et toute sa faconde. Une jeune fille de Westphalie passait pour être en léthargie depuis un an et plus. La curiosité publique s'était éveillée à cette annonce, et celle des savants aussi. Déjà une commission de six témoins assermentés était venue faire des observations sur le phénomène et avait corroboré de sa déclaration l'historiette qui circulait et s'embellissait de bouche en bouche. Les savants en nommèrent une seconde. Gruner en fut membre. Cette fois les examinateurs furent incrédules; et, à force de varier les expériences, ils découvrirent la supercherie. Gruner faisant partie de la commission, eut une part importante à ses travaux, et quand ils furent terminés, en publia un compte-rendu que lurent avidement les curieux de toutes les classes, et qui désenchantait bien des amateurs de miracles (1800). Connus dès-lors par toute l'Allemagne, il conçut l'idée d'entrer comme magistrat ou administrateur au service de quelque puissance plus importante qu'un évê-

que d'Osnabrück; et dans cet espoir il se mit à voyager et à recueillir des notes qui plus tard furent une relation de voyage. Ces notes sont souvent un panégyrique emphatique de la Prusse, l'Eldorado de l'Allemagne, s'il fallait en croire Gruner, le royaume modèle, l'état prospère par excellence, celui dont tous les sujets étaient heureux de vivre sous les lois du plus sage des monarques. Mais quelque heureux que fussent les sujets, c'est la félicité des employés que Gruner enviait surtout. Enfin sa bonne volonté fut récompensée à la demande de Kne-sebeck. Le roi Frédéric-Guillaume fit honneur à la lettre de change tirée sur lui par tant d'éloges, et Gruner depuis long-temps en pourparler avec le ministre de Bade, Winter, pour un emploi dans le margraviat, eut une place dans la colonisation de la Prusse méridionale: il conduisit les enrôlements. Nommé ensuite conseiller de chambre, il quitta cette extrémité orientale de la monarchie, afin de se rendre dans les principautés prussiennes voisines du Rhin. C'était un poste d'observation, et Hardenberg ne l'eût point mis là, s'il n'eût connu et ses talents et son indignation contre les empiètements de Bonaparte sur l'Allemagne. Chargé de diverses missions latentes, tant près des petites cours germaniques qu'en France, Gruner allait, venait sans cesse dans l'Allemagne méridionale et fit un voyage à Paris: bien que son séjour n'y eût duré que peu de temps, il en revint marié, rapide hymen suivi d'un presque aussi rapide divorce! On est tenté de croire que cette circonstance eut envenimé l'antipathie que déjà Gruner portait à la France. Nul doute que ses rapports n'aient contribué à fortifier les défiances de Hardenberg sur les gigantesques plans d'usurpation que couvait alors Napoléon, et à stimuler l'irritation du parti

guerrier en Prusse. A son retour Gruner travailla sous Voss à la direction-générale de Berlin, où il acheva de se mettre au fait des ressources et du mécanisme de l'administration prussienne; puis il fut nommé directeur de la chambre de la guerre et des domaines à Posen dans la Prusse polonoise. Il s'y rendit à la fin de 1805, avec sa deuxième femme (M^{lle} de Pöllnitz). L'année suivante devait éclater la rupture depuis long-temps prévue entre les cabinets de Paris et de Berlin. On peut deviner combien à cette époque un directeur de la chambre de guerre avait de détails sur les bras. Et que sera-ce si l'on songe qu'à Posen tout ou peu s'en faut était à créer. L'armée française, fondant avec la rapidité de la foudre sur la monarchie prussienne, était le 2 nov. aux portes de cette ville. Depuis long-temps Gruner était signalé à Napoléon comme un des hommes de l'Allemagne les plus préjudiciables à ses plans, et il méritait ces dénonciations, tant par son patriotisme que par sa haine pour l'envahissante ambition de la France, comme aussi par la hauteur de son talent et de son caractère actif, incorruptible. D'autre part il savait à fond la Prusse; l'Allemagne, et à une expérience consommée il joignait la passion du bien, l'adresse et l'audace. Ses efforts pour organiser une résistance ne permettaient point d'ailleurs de l'oublier. Il avait fait plus encore peut-être, il avait provoqué de toutes ses forces à Posen une souscription pour la veuve de Palm. Il osa même, quand Davoust eut fait son entrée dans cette ville, aller présenter au général français la liste de souscription et lui demander son offrande pour celle que la féroce brusquerie de Napoléon avait privée d'un époux. Cette audacieuse démarche avait valu à la veuve Palm une forte somme de plus; mais elle ne pouvait manquer de nuire

à Gruner. Ses amis étaient inquiets et sollicitaient déjà pour lui, lorsqu'il imagina de jouer ainsi, sinon sa vie, du moins sa liberté. Les dénonciations devinrent plus vives, plus irritantes sur son compte, et, indubitablement, Davoust eût tôt ou tard reçu l'ordre de l'arrêter s'il n'eût pas lui-même jugé prudent de mettre un espace entre les armées françaises et lui. Il quitta donc furtivement Posen, et au milieu des périls de tout genre il se rendit à Königsberg, d'où peu de temps après il fallut encore songer à fuir. Il partit précipitamment la nuit avec un de ses amis, et, accompagné de Cosaques et de Bachkirs, il traversa le pays aux sinistres lieux des villages embrasés, et parvint ainsi au camp prussien. Dans cette crise désastreuse, à laquelle la Prusse semblait ne pouvoir survivre, Gruner fut très-bien reçu, et on le dirigea, au commencement de 1807, sur la Poméranie suédoise, où Bliicher se trouvait à la tête de quelques troupes auxquelles il joignait des milices danoises, prussiennes et hanovriennes. Le but de cette mission était de suivre les relations diplomatiques entamées avec le roi de Suède Gustave IV, qui était alors en personne à Stralsund, et subsidiairement de rallier à cette ligue les petites puissances du nord de l'Allemagne. Gruner était lié avec Bliicher depuis 1801; et, quelle que fût l'antipathie de ce dernier pour les diplomates, comme ils se réunissaient par leur haine profonde de la domination étrangère, et par un inébranlable courage, ils s'accordèrent assez bien. Sans la rivalité sourde des militaires suédois et prussiens, et surtout sans la rapidité avec laquelle s'accumulèrent les événements décisifs à l'extrémité orientale de la monarchie, il est possible que la diversion du Nord eût amené des résultats graves. Mais les

éclatants succès qu'obtinent encore les Français, dans la laborieuse campagne de 1807, ne laissèrent pas à la diplomatie de Gruner le temps de former un concert entre des éléments jaloux; et Blücher ne put risquer que quelques mouvements insignifiants en Poméranie contre les Français; il eut même à se battre contre la Romana, si fameux plus tard pour avoir quitté l'armée de Napoléon, et dont à cette époque les dispositions n'étaient pas non plus très-favorables au conquérant. Enfin le traité de Tilsitt acheva de rendre stériles les efforts de Blücher et de Gruner, au moins pour l'instant. Mais ni l'un ni l'autre ne désespérèrent de la patrie. La Prusse alors sentit qu'il fallait non pas se résoudre tout de bon et pour jamais à l'esclavage, mais feindre la résignation et laisser passer l'orage, pour recommencer la lutte dans des circonstances plus favorables. Gruner doit être mis en première ligne de ceux qui conçurent ce profond dessein, et qui comprirent aussitôt les moyens et les conditions de succès. Il resta d'abord en Poméranie à Kolberg, comme président de la chambre intérimaire qui plus tard fut transférée à Treptow. Une autre chambre à Stettin était de toutes façons sous l'influence française; celle de Kolberg ou de Treptow au contraire agissait sous l'inspiration patriotique, ce qui se conçoit d'autant mieux que là encore Gruner se trouvait avec Blücher qui, commandant de la place de Kolberg, s'occupait d'en relever, d'en augmenter les fortifications. La désorganisation était alors dans tous les services: il fit face à tout, en quelque sorte sans argent et sans crédit, et ramena dans l'administration provinciale l'ordre et la régularité. Outre les attributions ordinaires de sa place, il avait encore celle de pourvoir aux subsistances et à la solde des quinze mille hommes

acculés à la mer Baltique; enfin il exerçait les fonctions de commissaire du commerce. La Poméranie entière lui doit en partie l'importance commerciale dont elle ne tarda pas à jouir. Appuyé du consul danois Schrøder, il fit naître ou grandir parmi ses administrés l'esprit de commerce, de spéculation, et donna le mouvement et la vie aux ports long-temps inutiles de cette contrée. Ces occupations le retinrent jusqu'à l'évacuation de la Poméranie par les Français et la translation de la chambre de Kolberg à Treptow; c'est-à-dire jusqu'en mars 1809. Il vint alors à Berlin, et y fut nommé président de police. Son administration laissa des traces profondes; sévère, il s'attira pourtant l'amour et la confiance des citoyens; établit un ordre parfait et facilita des économies. En même temps il tenait l'œil ouvert sur les machinations du parti français; il avait des observateurs à la fois en Allemagne et en France. Bien qu'officiellement la Tugendbund eût été abolie, il hâta de toutes ses forces la propagation des principes sur lesquels elle était fondée. Prenant note des affiliés, de leurs ressources, et en faisant souvent l'objet de ses rapports, il favorisait les achats d'armes et de poudre, les démarches occultes, les préparatifs de ceux qui songeaient à briser le joug français et principalement ceux de son ami le major Schill. Nul doute que le commandant de Berlin Chassow ne fût de moitié dans le projet. Mais les conspirateurs ne réussirent pas complètement à donner le change aux partisans de la France. Schill formellement dénoncé à l'ambassadeur français, et hors d'état d'articuler la moindre défense devant des juges expéditifs autant que bien instruits, n'eut plus d'autre ressource que de précipiter la levée de boucliers par laquelle il avait compté venir au secours de l'Autriche et rele-

ver la Prusse. On sait le fâcheux résultat qu'eut cette noble tentative (*Voy. SCHILL, XLI, 130*). Napoléon vainqueur à Wagram dicta sur la cendre de Schill l'ordre d'écarter des affaires tous ceux qui avaient été ses amis. Le commandant Chassow tomba le premier. Ensuite vint le tour de Gruner (1811). Mais dans l'intervalle il avait reçu de nouvelles marques de confiance de Frédéric-Guillaume III; et à la présidence de police de Berlin il joignit la direction d'une section séparée de la chancellerie d'état, ainsi que celle de la haute police, sous le contrôle du chancelier. Il ne faut pas en conclure que Gruner fût précisément ministre d'état: d'abord il y avait, outre les établissements qui viennent d'être nommés, un département de la police générale, et ce département formait la quatrième section du ministère de l'intérieur. Gruner ne fut que peu de temps en possession de ces hautes fonctions. Soit ordres venus de l'ambassade française, soit inspiration spontanée, les ministres semblèrent bientôt désirer son éloignement, et il donna sa démission. Des admirateurs de Gruner ont cru que la cause vraie de cette disgrâce, c'est que par la supériorité de ses vues et de ses talents, par la hardiesse avec laquelle il tranchait dans le vif, pour arriver plus rapidement à la guérison, par le neuf et l'inattendu de ses mesures trop souvent incomprises, il avait froissé beaucoup d'amours-propres, de routines et de susceptibilités. L'ambassade française comme de raison aurait envenimé de son mieux ces griefs, et comme, peu à peu, le sentiment d'un péril imminent s'était effacé, on se serait privé de ses services. Mais cette disgrâce fut-elle réelle? Bliicher qui avait été privé de la même manière du commandement de Kolberg n'en avait pas moins une influence immense sur toutes les mesures mili-

itaires. Pourquoi Gruner n'aurait-il point été dans le même cas? Stein l'aimait et l'estimait. Il l'employa ostensiblement tant que les circonstances le permirent, et secrètement après cela. Repoussé en apparence du service prussien, où Schlechtendahl et, bientôt après, Lecoq le remplacèrent dans la présidence de police, Gruner quitta publiquement la Prusse vers la fin de mars 1812, fort peu de temps après la signature du *Concert intime* entre Napoléon et Frédéric-Guillaume; et semblant renoncer à toute intrigue, et se mettre de lui-même sous la surveillance d'un état ami de la France, il se rendit en Bohême, où tour-à-tour il habita Prague, Friedland, Lieberda sur les frontières de la Silésie. Mais l'empereur Alexandre venait de le nommer conseiller d'état actif; et l'Angleterre le pensionnait généreusement. On a dit qu'il ne fit en Bohême que prendre les eaux, soigner sa santé mise en danger par la brusque nouvelle de la mort de sa deuxième femme, et méditer solitairement sur les grands événements dont la Moscovie allait être le théâtre; mais de bonne foi la place du nouveau conseiller russe n'était-elle pas naturellement en Russie, à Saint-Pétersbourg, près de l'empereur? et s'il ne s'y rendait, n'est-ce pas évidemment qu'il remplissait son service ailleurs? Ce service, on n'en saurait douter, était une mission diplomatique; et cette mission avait pour but de pressentir les intentions de l'Autriche relativement à la guerre dans laquelle, pour le moment, elle figurait à la remorque et au profit de Napoléon. Quel intérêt si fort liait donc le beau-père à son ambitieux gendre? quelle part des dépouilles russes lui était promise? en d'autres termes, quels étaient les articles du traité secret du 14 mars? Ne pouvait-on, à certaines conditions, espérer la

neutralité ou mieux encore? Comment l'opinion publique en Autriche envisageait-elle la coopération du souverain aux envahissements sans fin de la France? Certes, c'eût été bien de la complaisance de la part de l'empereur Alexandre de payer ainsi des conseillers pour qu'ils prissent les eaux. Qu'on joigne à cela l'absence de tout agent russe ostensible dans les états autrichiens, cette activité de prime-abord donnée par l'empereur au conseiller d'état qu'il vient d'improviser et qui n'agit pas s'il fait là de l'hygiène et non de la diplomatie, l'ignorance où est toute l'Allemagne du titre nouveau que possède l'ex-chef de la police de Berlin, ignorance si complète que le biographe même de Gruner (dans les *Zeitgenossen*) n'en savait rien, cette affectation même de ne pas mettre le pied dans l'Autriche proprement dite, enfin cette résidence dans une ville de bains, caravansérail mouvant où brillent et passent rapides comme des étoiles filantes tant de nullités et d'illustrations de tout pays. Si nous avions le temps de faire venir la liste des baigneurs de Liebwerda dans la saison de 1812, nous nommerions le grand seigneur ou la belle dame qui reçut les confidences de Gruner. Ces intrigues diplomatiques n'étaient au reste que la moitié et une faible moitié de ses occupations. De sa baignoire il correspondait au loin avec les membres épars de la Tugendbund, et organisait des sociétés analogues à celle-là, ou bien y affiliait par milliers de nouveaux membres. Cette correspondance animée par laquelle il la ressuscitait en quelque sorte ou du moins lui révélait à elle-même sa puissance, et aussi la chaleur, l'énergie, le succès avec lesquels il créait ainsi des milices occultes sur le modèle de la Tugendbund, l'ont même fait regarder comme le fondateur de cette célèbre société qui existait aupa-

ravant tout organisée à Königsberg. Vers juillet 1812, il travaillait à la réalisation d'un dessein gigantesque. Il ne s'agissait de rien moins que d'incendier tous les magasins de Napoléon aussitôt qu'il serait en Pologne, et d'exciter en Allemagne une insurrection générale sur les derrières de l'armée française, qui aurait alors entre elle et sa patrie, la famine, le désert et une irrésistible émeute. De telles manœuvres ne pouvaient guère être un secret; trop de confidents étaient nécessaires; dans le nombre il se trouva des traîtres. Les lettres de Gruner furent interceptées: le langage n'en était que trop suspect. L'ambassadeur français porta les plaintes les plus vives au cabinet de Berlin et demanda l'arrestation du coupable. Résister à ces notes impératives était alors chose impossible et n'eût été qu'une imprudence en pure perte: les ministres, sur l'avis du conseiller d'état Bulow, écrivirent à l'Autriche, sollicitant l'extradition de Gruner; et l'Autriche prit un tempérament: n'osant résister en face au vœu de Napoléon, elle ne voulut pourtant pas lui abandonner la victime qu'il exigeait. On enleva Gruner avec fracas, on pilla sa maison, le bruit courut qu'on lui avait pris (et peut-être lui prit-on) plus de vingt mille thalers et une foule de papiers importants, qu'en tout état de cause l'Autriche était bien aise de voir; et il fut conduit prisonnier à l'autre extrémité des états autrichiens, à Pétervaradin. Il n'est pas sûr qu'il y ait subi des traitements indignes de lui. Il est possible qu'à la liberté près, il eut dans sa prison tout ce qu'il pouvait souhaiter, égards, argent, bonne chère; mais nous ne l'affirmons pas. En dépit de sa réserve diplomatique, Gruner avait laissé percer du dédain, de l'impatience pour les timides ménagements du cabinet de Schœnbrunn, et sa correspondance interceptée n'était rien

moins que flatteuse pour les meneurs de la chancellerie autrichienne ; aussi fut-il très-exactement gardé, non-seulement avant, mais même pendant et après cette désastreuse retraite de Russie, qui allait changer de face toute la politique européenne et amener les résultats si ardemment souhaités par Gruner. Ses fers ne tombèrent cependant qu'après l'accession de l'Autriche à la coalition, en août 1813 : il paraît même que le gouvernement autrichien se fit un peu prier, et qu'il fallut que la Russie réclamât son conseiller pour qu'on lui ouvrit les portes de la citadelle de Pétervaradin. A peine libre, Gruner se rendit à Berlin, où il retrouva son ami Stein au ministère ; puis sur le théâtre de la guerre et au quartier-général des alliés, où Alexandre surtoit lui fit un gracieux accueil ; et, lors de l'occupation des provinces du Haut et du Bas-Rhin, il en confia le gouvernement à Gruner au nom des puissances alliées. Établi tantôt à Trèves, tantôt à Coblenz et à Mayence, le nouvel administrateur travailla de cœur à tout ce qui pouvait aider la cause encore douteuse des alliés, et rendit ainsi des services essentiels à la coalition dont la base d'opérations était le moyen Rhin. La multiplicité d'affaires qui l'accablaient n'était égale qu'à leur importance, et il fallait pour les expédier toute l'activité, l'expérience et la présence d'esprit de Gruner. Concilier les prétentions inconciliables de chefs militaires et d'employés de tout genre, achever la soumission et la pacification du pays, improviser à tout moment des mesures d'urgence, parer aux dépenses énormes nécessitées par mille détails sur cette grande route des hommes, des ambulances et des vivres, étudier l'esprit du pays, l'influencer, le disposer à souhaiter la domination prussienne, car Alexandre dès-lors y con-

sentait, telle fut la tâche difficile de Gruner. Il s'efforçait aussi de faire disparaître les traces de la domination française, flattait les préjugés populaires, faisait sonner bien haut la liberté que les alliés laissaient à tous de ne plus peser par grammes et mesurer par mètres, et, malgré ses efforts pour simuler la modération et la réserve qui conviennent à l'homme d'état, laissait percer à toute minute une haine frénétique contre la France. Cette haine avait au moins le mérite d'être clairvoyante. Il savait que la France est riche : aussi frappait-il impitoyablement sur elle, pour lui faire rendre gorge, disait-il ; et, tout en imposant des réquisitions et des corvées onéreuses, il savait encore faire entrer de fortes sommes dans la caisse des alliés ; on le vit au bout de quelques mois d'administration expédier en Russie un excédant considérable. Si cette conduite lui valut les bonnes grâces de son nouveau maître l'autocrate et de son ancien seigneur Frédéric-Guillaume, au service duquel nous le verrons bientôt rentrer, d'autre part il se fit des ennemis nombreux parmi les indigènes qui, soit intérêt, soit conviction, pensaient que tout n'était pas mal dans la domination et les institutions françaises. Après la paix de Paris du 30 mai 1814, le gouvernement général fut coupé en deux administrations, l'une bavaro-autrichienne, l'autre prussienne, et Gruner ne fut plus chargé que de celle-ci. De Trèves il vint résider à Dusseldorf ; et comme dès cette époque le cabinet prussien savait à peu près ce que lui accorderait à la droite du Rhin le congrès de Vienne, il y organisa un provisoire analogue à l'administration prussienne, telle que devaient la rendre les modifications projetées à Berlin et déjà en partie mises à exécution depuis 1807, et fit de grands efforts et surtout des promesses pour inspirer à ses

administrés un vif désir de vivre sous les lois prussiennes. Rien n'était encore officiellement décidé à cet égard quand l'exilé de Pile d'Elbe vint comme la foudre tomber derechef aux Tuileries. C'est du gouvernement de Gruner que partirent les troupes prussiennes qui contribuèrent si puissamment au dénouement de Waterloo, et cette fois encore il se trouva en rapport avec Blücher ; mais le feld-maréchal était plus insociable que jamais : il eut avec lui plus d'une querelle. Après la seconde entrée des alliés dans la capitale de la France, Gruner y courut, espérant encore un beau gouvernement de pays conquis. On lui fit maintes promesses, comme il en avait fait aux Westphaliens et aux habitants des bords du Rhin ; et on les lui tint de même. Le prince de Hardenberg avouait bien qu'on ne pouvait refuser de le placer ; mais où placer un homme tel que Gruner ? Tantôt on parlait de lui donner l'administration de tous les départements français assignés comme cantonnements aux troupes alliées ; mais Blücher réclamait à hauts cris, et ne voulait point qu'on dépostât l'administrateur de son choix (l'intendant-général Ribbentrop) ; tantôt on était sur le point de lui confier au nom des puissances alliées la haute police de ce qu'elles occupaient du territoire de la France, mais il se trouvait qu'on avait compté sans l'Autriche et M. de Metternich. Il fallut donc qu'il se contentât de faire pour le compte de la Prusse sa part de la haute police de Paris et du pays environnant : encore vit-il sa bonne volonté bridée par mille restrictions qu'y mirent peut-être la modération naturelle du souverain, peut-être la peur de quelques sacrifices pécuniaires qui eussent été payés au décuple. Gruner n'eût point été de ceux qui crurent ruiner la France en lui prenant sept cent mil-

lions, outre ses conquêtes révolutionnaires et tout ce que lui avaient coûté les deux invasions. Il fit de son mieux pour empêcher qu'on ne nous tint quittes si aisément, et surtout pour empêcher l'évacuation de Paris par les troupes alliées. Heureusement ses paroles firent peu d'impression : on lui demanda s'il avait peur de demeurer à Paris sans une garde. Le fait est qu'il y resta quelque temps encore après le départ des alliés, et qu'en dépit des insinuations, des menaces même de Fouché, il s'y montra intrépide et fort inaccessible aux petites finesses et aux attermoissements du pauvre Denon, qui fut enfin réduit à lui laisser reprendre toutes ces œuvres d'art conquises par la France au prix de tant de sang et de sacrifices ! Gruner mérita ainsi le titre d'*emballeur de la Sainte-Alliance*, que lui décerna Paris. Le roi de Prusse récompensa ensuite ses services en le nommant son ambassadeur auprès du roi de Saxe. Il allait partir pour Dresde où, coïncidence singulière ! il se fût retrouvé en présence de son récent antagoniste le duc d'Otrante, quand tout-à-coup Frédéric-Guillaume, changeant de détermination, le chargea des mêmes fonctions près de la confédération suisse. L'ambassade de Gruner fut signalée immédiatement par la découverte de la conspiration de Grenoble à peine ébauchée, lorsqu'il en donna le premier avis aux ministres français ; mais elle n'offre nulle autre particularité de haut intérêt. Comme les ministres des trois grandes puissances voisines de l'Helvétie, il favorisa l'introduction dans les vingt-deux républiques de l'élément aristocratique, et concourut à limiter l'hospitalité suisse pour les cas où des réfugiés politiques y voudraient avoir recours. Comme mandataire de la Prusse en particulier, il essaya de rattacher plus

spécialement à son maître les cantons protestants : la position de Neufchâtel, en même temps possession prussienne et canton suisse, facilitait ces efforts. Mais au fond languissant dans une sphère trop étroite pour ses ailes, il tombait contre la politique *couarde*, disait-il, *et désastreuse* des cabinets. La révolution ministérielle qui porta au pouvoir en Prusse des hommes moins hostiles aux idées libérales que les triomphateurs de 1814 et 1815, fut un coup terrible pour Gruner. Il tomba en disgrâce. Le bruit courut qu'il était arrêté et que l'on avait saisi ses papiers (1819). Il venait alors de perdre son fils, il était toujours malade, et l'amertume et le désenchantement de toutes choses, l'indignation contre la tolérance accordée au libéralisme le minaient sourdement. Il quitta Berne au commencement de l'hiver de 1819, et se rendit à Wisbaden, où il acheva de mourir, le 8 février 1820.—Voici les ouvrages qu'on a de Gruner : I. *Essai sur les peines, avec un appendice contenant des notions* (trad. de l'anglais) *sur la législation pénale et sur les prisons de la Pensylvanie*, Göttingue, 1799. II. *Histoire authentique, et appuyée sur procès-verbaux, de la supercherie d'une jeune fille de l'évêché d'Osna-brück, qui a voulu se faire passer comme ayant vécu depuis un an et plus sans boire ni manger*, Berlin, 1800. III. *Voyage de paix et d'espérance* (Wallfahrt zur Ruhe und Hoffnung), Francfort-sur-le-Mein, 1803. IV. *Essai sur l'organisation des établissements de sûreté conformément au droit et à la nature des choses* (avec une description des prisons et des maisons de correction de la Westphalie), Francfort-sur-le-Mein, 1802. P—OT.

GRUPEN (CHRÉTIEN-ULRIC), laborieux historien allemand, né à

Harburg en 1692, étudia le droit aux universités de Rostock et d'Iéna, où il se distingua par une assiduité extraordinaire dans ses études. Il fut successivement à Hanovre, avocat, syndic, bourgmestre et conseiller du consistoire. Ces occupations lui laissèrent assez de loisir pour composer un grand nombre d'ouvrages. Il consacra ses recherches surtout à une époque peu connue de l'histoire, celle du moyen-âge. Grupen a publié trente-cinq ouvrages et a laissé encore beaucoup de manuscrits. Il légua ces derniers ainsi que sa riche bibliothèque à la cour d'appel à Zelle. Grupen s'exprimait très-bien en parlant, mais il ne possédait pas le talent d'écrire. La sécheresse de son style repousse le lecteur, et on a de la peine à tirer parti de ses pénibles et savantes recherches. Cet infatigable historien mourut le 10 mai 1767. Nous indiquerons seulement ici quelques-uns de ses ouvrages, tous publiés en latin ou en allemand : I. *Tractatio juridica de virgine præ vidua ducenda*, Iéna, 1712, in-4°. Lemgo, 1780, in-4°. II. *Comm. ad L. 19. C. de donat. ante nuptias*, Francfort et Leipzig, 1741, in-4°. III. *Schediasma de amoris illecebris*, Iéna, 1715, in-8°. IV. *Tractatio de uxore romana, cum ea, quæ in manum convenit, furæ, coëntione et usu, tum illa, quæ uxore tantummodo habebatur*, Hanovre, 1727, in-4°, avec gravures. V. *Disceptationes forenses, cum observat.* 1. *De judiciis curiæ in terris Brunsvic.* 2. *De judiciis provincialibus*, etc., Leipzig, 1737, in-4°. VI. *Origines et antiquitates Hannoverenses, ou Dissertation détaillée de l'origine et des antiquités de la ville d'Hanoore*, Göttingue, 1740, in-4°, avec gravures. VII. *Origines Pyrmontane et Svalenbergicæ*, ibid., 1740, in-4°. L'auteur explique dans cette dissertation les anti-

quités de Pyrmont et des environs. VIII. *Explication du droit civil et féodal de la Saxe et de la Souabe par les antiquités germaniques*, Hanovre, 1746, in-4°, avec grav. IX. *Notice historique de la ville d'Hanoere et des antiquités dans la principauté de Calenberg*, Gœttingue, 1748, in-4°. X. *Tract. de uxore theotisca*, ibid., 1748, in-4°. XI. *Observationes rerum et antiquitatum germanicarum et romanarum*, ou *Observations tirées des lois et antiquités romaines et germaniques*, avec une préface et une dissertation sur l'ancienne langue saxonne (lingua Hengisti), qui, avec le prince Hengist, a passé de la Saxe dans la Grande-Bretagne, Halle, 1763, in-4° avec grav. Cet ouvrage atteste la vaste érudition de Gruppen; on le regarde comme le plus important de ceux qu'il a composés. XII. *Origines germanicæ*, ou *l'antique Germanie sous les Romains, les Francs et les Saxons*, Lemgo, 1764-1768, 3 vol. in-4°, avec cartes et pl. XIII. *Formule veterum confessionum cum versionibus et illustrationibus*, et *capitulare Ludovicii Pii, versionis Trevirensis Theotiscæ, cum notis et glossis*, Hanovre, 1767, in-4°. Ce savant antiquaire est aussi l'éditeur du *Sachsenspiegel hollandais*, Hanovre, 1763, in-4° (*Voy. ERKO*, XII, 452). Il l'a fait réimprimer sur le texte de l'édition faite par Gouda en 1479 et devenue très-rare aujourd'hui. Il l'a enrichi d'une préface qui renferme une *Notice biographique sur Buch*, auteur d'un glossaire sur le droit saxon, et d'une *Lettre de Meerman sur les éditions hollandaises du Sachsenspiegel*. Parmi les manuscrits trouvés dans la succession littéraire de Gruppen on distingue : *Corpus juris feudalis Longobardici, ex codicibus mss. et edit. Moguntina anni 1477 cum notis et*

dissertationibus; *Corpus juris Saxonicæ provincialis feudalis et Weichbildici, cum jure Alemannico, ex codicibus præstantissimis Jungiano et Oldenburgico*, en 3 vol. avec grav., ouvrage dont les matériaux, légués à la cour d'appel de Zelle, forment 30 vol. in-fol; *Dissertation sur les ouvrages qui traitent du droit saxon, en 14 chapitres*; *Origines Hildesienses*, etc. B—H—D.

GRUYER (le baron ANTOINE), général français, naquit le 15 mars 1774 à Saint-Germain près de Lure, d'une famille honorable. Destiné par ses parents à la profession d'avocat il achevait ses études à Besançon lorsque la révolution vint lui ouvrir une autre carrière. Nommé capitaine, en 1792, au sixième bataillon des volontaires de la Haute-Saône, il fit en cette qualité les premières campagnes dans les armées de la Moselle, de Sambre-et-Meuse, et du Rhin, signala sa valeur dans diverses rencontres et reçut une blessure en combattant à Fleurus (26 juin 1794). Il servit ensuite à l'armée d'Italie. En l'an V (1797), à l'attaque du fort de Chiusa, il s'empara d'une redoute défendue par six pièces de canon. Son avancement n'était pas rapide; ce ne fut qu'en l'an IX (1800) qu'il fut fait chef de bataillon. Dans cette campagne il se fit remarquer au passage du Mincio et à l'attaque des hauteurs de Vérone. L'un des braves qui se distinguèrent à la bataille d'Austerlitz, il y fut blessé et reçut quelques jours après la croix d'officier de la Légion-d'Honneur. Nommé, en 1806, lieutenant-colonel des chasseurs à pied de la garde il fit, avec ce corps, les campagnes de Prusse et de Pologne. Sur la proposition de Duroc il fut, en 1808, attaché comme aide-de-camp au prince Camille Borghèse, gouverneur des départements français au-delà des Alpes. Ce prince demanda pour lui la

même année le titre de baron. Malgré la faveur dont il jouissait à la petite cour de Turin, Gruyer regrettait la vie des camps et sollicitait son rappel à l'armée; il ne l'obtint qu'en 1813. Nommé général de brigade le 23 février, il fit avec distinction la campagne de Saxe; mais, blessé à la bataille de Leipzig, il se vit forcé de revenir dans sa famille pour se faire soigner. Il était à peine convalescent lorsque l'invasion des alliés le rappela sous les drapeaux. A la tête de sa brigade il concourut aux victoires de Montmirail, de Château-Thierry, de Champ-Aubert et de Montereau. En traversant Méry-sur-Seine il eut le bras droit cassé d'un coup de fusil qui lui fut tiré d'une fenêtre. L'empereur lui envoya Larrey pour faire le premier pansement; et dirigé sur Paris, il y reçut du préfet de la Seine, M. de Chabrol, qu'il avait connu à Turin, tous les soins d'une bienveillante hospitalité. Appelé par le roi au commandement du département de la Haute-Saône, il se hâta de venir à Vesoul. Lors du débarquement de Bonaparte il se montra, dans les premiers jours, fort indécis sur le parti qu'il avait à prendre. Mais, d'après l'ordre du maréchal Ney, il fit proclamer Napoléon, et s'occupa des moyens de résister à la nouvelle invasion dont la France était menacée. Au second retour du roi il fut, pour sa conduite dans les Cent-jours, traduit devant un conseil de guerre à Strasbourg et condamné à mort le 17 mai 1816. L'intervention de ses amis fit commuer cette peine en une détention de vingt années; mais, sur la demande du duc d'Angoulême, il ne tarda pas à obtenir une grâce entière. Les témoignages d'intérêt qu'il avait reçus de plusieurs habitants notables de Strasbourg le décidèrent à se fixer dans cette ville avec sa famille; et il y mourut le 27 août 1822, à l'âge de 48 ans.

GRUYÈRE (MICHEL de) était le dernier rejeton d'une race illustre dans les fastes de l'Helvétie. Ce fut vers le milieu du V^e siècle que le roi Gundioch pénétra dans l'Helvétie occidentale à la tête de sept cohortes de ses Bourguignons, et partagea le pays avec les indigènes. D'anciennes chansons nationales et la *Chronique de Gruyère* nous ont transmis la tradition que voici. L'un des chefs des bandes bourguignonnes, à qui cette contrée échut en partage, appelé *Gruyère*, lui donna son nom, y bâtit un château et fut l'auteur de la race de héros qui, dix siècles encore après lui, sut y maintenir sa domination sur la riche étendue des monts et des vallées qui l'entourent. Ce qui paraît plus certain, c'est que les comtes de Gruyère s'étant enrichis d'abord par la culture du pays, se rendirent ensuite puissants par cette richesse, et se firent chérir par leur bienfaisance. L'histoire, appuyée des titres les plus authentiques, ne cesse de parler du caractère chevaleresque de leurs sentiments et de leur conduite, de leurs exploits guerriers chez eux et dans leurs expéditions pour la Terre-Sainte, de leurs dons religieux à différentes fondations, et de la générosité avec laquelle ils délivrèrent successivement leurs sujets de toutes les chaînes du servage. Ce fut en reconnaissance de ces bienfaits, que le pays de Gessenai paya la rançon du comte *Pierre I^{er}* (1268), et que, dans une guerre de son petit-fils *Pierre III* contre les villes de Berne et de Fribourg, deux cents de ses vassaux exposèrent héroïquement leur vie pour sauver la sienne (1348). Après le combat, il les fit appeler autour de lui, leur rendit devant le peuple la gloire qui leur était due, et les déclara tous, eux et leurs descendants, exempts à jamais de cens et de taxe. Lorsque, dans la suite, un de ces comtes, *Rodolphe*

V, se fut engagé trop légèrement dans des querelles étrangères (1383), et que ses sujets s'y virent entraînés avec lui, quelques-uns d'entre ceux-ci se déterminèrent à former avec Berne un traité de bourgeoisie (1407), qu'ils surent maintenir malgré la volonté de leur seigneur. Les successeurs de Rodolphe s'attachèrent bientôt eux-mêmes, tantôt à cette ville, tantôt à la ville plus voisine de Fribourg (1481), et dans la fameuse expédition de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, l'un d'eux combattit pour la bonne cause des Suisses. Après la mort du comte François III, qui ne laissa point d'héritiers mâles, tous ses biens passèrent à l'un de ses plus proches collatéraux, Jean de Gruyère, seigneur de Mont-Salvens (1501), et de celui-ci à son fils aîné Michel (1539). Ce dernier, à l'exception seulement d'Ormont, dont son père avait déjà cédé à Berne la haute et basse justice, était encore maître de toutes les possessions de ses aïeux; mais elles n'étaient plus entièrement libres. Plusieurs de ses prédécesseurs, les uns par leur magnificence, les autres par différents revers, s'étaient vus forcés de contracter des dettes. Le comte Michel, chevalier de l'ordre de ce nom, eut moins que tous ses aïeux la réputation d'une bonne économie. Pour rétablir ses affaires, il s'avisait d'entrer au service de France avec 5,000 hommes. A la bataille de Cérisolle (1544), ses guerriers et lui combattirent avec le plus grand courage, mais éprouvèrent de grandes pertes. Les subsides promis au seigneur, et la solde de ses vassaux, n'en furent cependant pas mieux payés. Le comte se vit réduit à la dernière nécessité. Il vendit au pays de Gessenai autant de privilèges que celui-ci en voulut acheter. Il donna hypothèque sur tout ce qu'il possédait, à quelques-uns de ses propres vassaux, et même à des

créanciers étrangers, de sorte que la charge de ses dettes se monta enfin à 82,000 écus. Il y avait déjà long-temps qu'il ne vivait pas en bonne intelligence avec Berne et Fribourg, parce que, ainsi que son père, il avait refusé de les reconnaître pour suzerains de tous ses fiefs. Cependant ces cantons le soutinrent comme ses créanciers, par des députations adressées à son royal débiteur (1548 et 1550). Il devint à charge par l'importunité de ses plaintes. L'empereur et l'Espagne le haïssaient comme auxiliaire de leur ennemi. Le peu d'amis qui lui restaient se trouvaient dans l'impuissance de le secourir. Lui-même d'ailleurs, l'un des plus beaux, des plus braves et des plus nobles chevaliers de son temps, dans ces pénibles circonstances, fut accablé de maladies. Enfin, il se vit cité par ses créanciers devant le tribunal d'une diète générale des treize cantons (1553). On estimait alors la valeur des seules terres du château, que Michel faisait cultiver par ses propres domestiques, équivalente à toute la somme qu'il devait. Le comté soumis à sa domination était d'un tiers plus peuplé qu'il ne l'est de nos jours. Cependant il ne put obtenir qu'un court délai. Passé ce terme, les réclamations auxquelles il n'aurait pas satisfait devaient être décidées par des arbitres, dont deux seraient nommés par lui, deux par ses créanciers et le cinquième comme sur-arbitre. Michel sentit dans ce moment tout le danger de sa position; il convoqua ses sujets sur l'esplanade de son château; là, il parut devant eux, le dernier de leurs antiques seigneurs, et, plein de douleur et de désespoir, il leur offrit, s'ils voulaient se charger de satisfaire ses créanciers, de les déclarer entièrement libres, et de continuer cependant à demeurer au milieu d'eux. Comme quelques chefs des communes avaient été gagnés, à ce qu'on pense, pour s'op-

poser à son projet, il ne trouva chez les siens aucune compassion, à Berne à Fribourg, aucun souvenir de ce comte de Gruyère qui avait secouru si généreusement leurs ancêtres de toute son armée, à la bataille de Morat. Dans le courant de l'année (1554) tous ses biens, ses hautes et basses juridictions, son ban et ses hommes furent évalués de manière qu'excepté 45,000 écus, formant la dot de sa femme, il ne lui resta plus un sou. Avant même que l'on eût ainsi décidé pour toujours de son sort, il prit la fuite. Alors les deux cantons retirèrent toutes ses possessions pour la susdite somme de 82,000 écus, se partagèrent le pays et se firent prêter hommage par les habitants. Ensuite la messe fut abolie dans la portion du pays échue à Berne, les images mises en pièces et brûlées, et la religion protestante établie partout d'autorité (1555). Le roi de France continua d'abandonner le pauvre comte à sa malheureuse destinée. Celui-ci, se déterminant enfin à quitter le service de cette puissance, se retira dans les Pays-Bas, où il trouva des amis et de l'argent. Il offrit deux fois aux cantons (1569 et 1570) de racheter ses seigneuries, mais on ne daigna pas répondre à ses propositions. Il devait obtenir plus de faveur auprès de Philippe II, à qui son zèle religieux et son or donnaient dans quelques cantons une grande influence, lorsque sa mort arrivée au château de Thalouze dans la haute Bourgogne, en 1570, délivra pour toujours de leurs craintes les nouveaux souverains de Gessenai et de Gruyère. (« Præfectus avidis auribus
« hæc excepit et velociter per nuntium
« et litteras civitati Friburgensi mani-
« festavit, et domini nostri de Fri-
« burgo gavisus sunt gaudio magno
« valde.» *Chron. mss. Gruer.*) Dès que son frère puîné, dom Pierre de Gruyère qui s'était voué à l'état ecclé-

siastique, et qui avait été nommé par le chapitre de Lausanne vicaire-général du comté, eut fait annoncer cet événement aux communes, tout le peuple de la montagne et des vallées s'assembla près du château, et dom Pierre y prononça l'oraison funèbre de son frère. Ayant rappelé à ses auditeurs avec une touchante simplicité la longue suite de leurs bons et généreux seigneurs, l'amour qu'avait toujours eu pour eux celui que la mort venait d'enlever à tant d'infortunés, et la fidélité qu'eux-mêmes à leur tour lui avaient gardée si long-temps, tout ce peuple fondit en larmes et l'église retentit de sanglots. (« Desolatione magna desolata est
« Grueria, ploratus et ululatus in om-
« nibus finibus ejus, et indignati sunt
« domini nostri de Friburgo indigna-
« tione magna nimis.» *Chron. cit.*) — (*Lettres sur un des peuples pasteurs de la Suisse, dans la Collection des écrits de V.-C. de Bonstetten.*) U—1.

GRYPHIANDER (JEAN), dont le vrai nom était *Grypenkerl*, professeur de poésie et d'histoire dans l'université d'Iéna et jurisconsulte, né dans le pays d'Oldenbourg, et mort en déc. 1652, a composé quelques traités curieux : I. *De insulis*, Francfort, 1624, in-4°. L'auteur y traite de la mer, des fleuves, des lacs. II. *De Phœnice*, 1618, in-4°. III. *Commentarius de Weichbildis saxonis*, publié en 1625, réimprimé à Strasbourg, 1666, in-4°, fort curieux. L'auteur y examine l'histoire fabuleuse de Charlemagne et de Roland, et discute l'origine des statues gigantesques que l'on érigeait sous le nom de Roland dans quelques villes de Saxe. IV. *Economicorum legalium seu de arte acquirendi et conservandi patrimonii libri II*, imprimé à Brême en 1662, par les soins de son fils Ant.-Gunther Gryphiander. C. T—Y.

GUACCIMANI ou **GUAZZIMANI** (JACQUES), littérateur, né à Ravenne, embrassa jeune le parti des armes, et fit les campagnes de Hongrie contre les Turcs; il assista en 1595 à la prise de Gran où il donna des preuves de bravoure. La paix lui ayant permis de rentrer dans sa famille, il s'appliqua avec beaucoup d'ardeur à la culture de la poésie, et il ouvrit, dans sa propre maison, en 1623, une académie où étaient admises toutes les personnes connues par leur goût pour les lettres. Guaccimani faisait des vers avec succès et jouait de plusieurs instruments d'une manière très-agréable. Cette vie tranquille le fatigua à la fin; il rentra dans la carrière militaire et continua de s'y distinguer jusqu'à ce que l'âge l'obligeât de demander sa retraite. Il mourut de la peste à Ravenne en 1649. Il a publié: *Raccolta di sonetti di autori diversi ed eccellenti dell' età nostra*, Ravenne, 1623, in-12. Ce volume contient plusieurs pièces de Guaccimani. Il en a laissé un autre en manuscrit. — **GUACCIMANI** (*Joseph-Just*), poète de la même famille, né à Ravenne en 1652, après avoir terminé ses études, vint à Rome et s'y fit connaître par ses talents agréables. Dans un âge plus avancé, il s'appliqua à l'alchimie, dépensa sa fortune en cherchant le secret de faire de l'or, et mourut en 1705 à Rome, dans la plus grande indigence. On connaît de lui: I. *La vittoria della santissima Vergine nelle passate guerre, e miserie dell' Europa, ode*, Rome, 1698, in-4°. II. *La nave d'Argo, o sia la virtù propria ed il merito del conte di Martinitz, ode*, ibid., 1699, in-fol. Le comte de Martinez était alors ambassadeur d'Allemagne à la cour de Rome. III. Plusieurs pièces de vers insérées dans les recueils du temps, et un plus grand nombre resté en manuscrit.

W—S.

GUALA Bichieri (1) (le cardinal) naquit à Verceil vers l'an 1180, d'une famille très-illustre qui avait figuré au temps de la république vercellaise, dont son père était un des consuls. Guala, après avoir terminé ses premières études, s'appliqua à la connaissance de la théologie et des lois civiles et canoniques, avec une telle distinction, qu'à l'âge de 21 ans il fut nommé chanoine de la cathédrale Eusébiennne. En 1205 il entreprit un voyage à Rome; le pape Innocent III le proclama cardinal, et bientôt il le chargea de missions importantes. Nous avons lu à Verceil, dans le vieux nécrologe de l'église précitée, à la date de 1227, l'éloge suivant: *Guala de Bichierys fuit ingenio, moribus, eloquentia, litteratura liberalium artium, scientia juris canonici et civilis et legis doctrina maximus inter magnos*. La première mission que le pape Innocent III lui confia, ce fut, en 1207, la pacification des deux villes libres de Sienne et Florence, qui étaient en guerre depuis la mort de Henri VI. L'historien Baluze rapporte la lettre (86, liv. X) que le pontife écrivit aux Florentins, dans laquelle il disait qu'il leur envoyait son fils bien-aimé Guala, cardinal-diacre de Sainte-Marie au portique, dont la probité et la prudence éprouvées lui étaient plus agréables que celles de tous les autres frères; qu'il leur envoyait Guala pour établir la paix entre eux et les citoyens de Sienne, et délivrer ainsi les prisonniers. Dès lors les dissensions se calmèrent et le cardinal remplit dignement sa mission. Des charges plus importantes lui furent ensuite imposées par le même pontife, et

(1) Le blason de cette famille représentait *tre bicchieri*, c'est-à-dire trois verres qu'on voyait encore récemment sur les croisées en pierre de son ancien palais à Verceil. Les historiens Mathieu Paris, Duchesne, Fleury et Baudot ont ignoré le vrai nom de ce cardinal.

Baluze en fait mention dans les lettres 85 et 182, liv. XI de sa collection. La première, en date de 1208, est adressée par Innocent III aux prélats français, et leur annonce qu'il envoie le cardinal Guala pour la réforme du clergé, ordonnant de reconnaître sa propre personne dans son *legat bien-aimé*. La seconde, en date de déc. 1211, est adressée par le pape au roi Philippe-Auguste sur son divorce. Le pontife y dit que, voulant diminuer la rigueur de l'excommunication, il charge le cardinal Guala, son légat, de régler cette affaire dont le prétexte était la consanguinité de la première femme du roi. Pour remplir ces deux importants objets, le cardinal Guala vint en France accompagné de sept abbés bénédictins, parmi lesquels se trouvait le célèbre Thomas Gallo d'une famille vercellaise (2), traducteur des ouvrages de saint Denis l'Aréopagite. Avec l'aide de ce théologien, Guala vint à bout de réconcilier le roi avec sa femme, la reine Ingelburge, qui s'était retirée dans un couvent à Soissons; puis il passa en Angleterre pour y rétablir Henri III sur le trône. D'après l'exposé et les détails des importantes missions que le cardinal Guala a dû remplir depuis 1207 jusqu'à 1216, il est aisé de voir qu'il n'a pas pu, comme Ciaconius l'a allégué, prendre part à la guerre contre les Albigeois, à Toulouse et en Espagne. En considérant les preuves de fait que nous venons de donner, il paraîtrait que le savant La Porte du Theil, qui avoue que le cardinal Robert Corcon fut choisi pour prêcher la croisade contre les Albigeois, se serait trompé dans sa notice des manuscrits de la bibliothèque royale, quand il dit que le pape Innocent III confia à ce même cardinal la mission de réconcilier Philippe-

Auguste avec Ingelburge. Du Theil (3), qui s'était proposé d'éclaircir ce point d'histoire, avait remarqué que les auteurs français ont donné peu de détails; il pouvait y ajouter les historiens anglais; car tous ont ignoré le vrai nom du cardinal Guala *Bichieri*, ainsi que les circonstances de sa vie. Mathieu Paris l'appelle *Wallo*, Hume écrit *Gualo*, Rapin et Fleury *Galon*; M. Capesigue se borne à dire que la réconciliation de Philippe avec la reine fut opérée par le légat du pape, sans le nommer. Nous ferons observer ici que Corcon fut envoyé légat en France vers la fin de l'an 1213, avec la mission spéciale du pape Innocent de faire comprendre à Philippe-Auguste que les Albigeois menaçaient son trône, et à cette époque Guala *Bichieri* était déjà en Angleterre. Il nous appartenait, à l'aide des documents originaux qui existent à Verceil dans les archives, de mettre au grand jour ce point historique, et les lettres 86 et 183, rapportées par Baluze au liv. XI, dans lesquelles le pape Innocent donne ses instructions au cardinal Guala, à l'égard du divorce, doivent suffire pour lever tous les doutes. L'autorité du souverain pontife qui, pour le bonheur des peuples opprimés, comme dit le comte de Maistre, prévalait alors sur l'esprit des rois afin d'en modifier l'ambition, donnait une des plus importantes missions, celle de rétablir sur le trône Henri III, roi d'Angleterre. Cette mission fut confiée au cardinal *a latere* Guala *Bichieri*, qui, suivant l'historien Mathieu Paris, après avoir disposé les esprits par une harangue prononcée dans une assemblée de barons à Gloucester, le premier vendredi après la Pentecôte de l'an 1216, parvint à faire proclamer et installer sur son trône le roi légitime; et Louis

(2) Voy. *Storia della Vercellese letteratura ed arti*, t. I, publiée par nous en 1819.

(3) Voy. t. IV des Mémoires de l'Institut de l'an XI.

VIII, fils de Philippe-Auguste, qui avait usurpé la couronne, fut obligé de la déposer au milieu d'une sédition populaire suscitée à Londres. Le nouveau roi Henri gratifia le cardinal de différents biens de l'église. Mathieu Paris atteste que, suivant l'usage des Romains, le légat emporta d'Angleterre 11,000 marcs d'argent, et Fleury ajoute qu'étant arrivé à Gloucester, il employa l'arme terrible de l'excommunication pour expulser le fils de Philippe-Auguste. Ce fait n'a point été affirmé par les historiens vercellais Frova et Durandi, qui ont publié la biographie du cardinal Guala. Après la mort d'Innocent III, le légat ayant cessé ses fonctions revint en Italie pour y fonder le monastère de Saint-André à Verceil, sur le plan d'une église gothique qui existe à Winchester (4), et pour y bâtir aussi un hôpital de deux cents lits, qu'il dota d'une manière noble et généreuse avec ses biens de famille et les trésors obtenus de Henri III. Il est bon de faire remarquer ici que les immenses possessions assignées à l'hôpital de Verceil, par Guala *Bichieri*, se sont conservées jusqu'à nos jours, quoique le Vercellais ait passé pendant six siècles sous différentes dominations étrangères. On y voit le portrait du bienfaiteur, et on y lit une ancienne inscription dictée par la reconnaissance comme autrefois dans l'église de Saint-André. Le successeur du pape Innocent, Honorius III, après avoir conféré à Guala le titre de cardinal-prêtre de l'église de Saint-Sylvestre et Saint-Martin, l'employa à la réforme du clergé de la Lombardie et l'envoya près de l'empereur Frédéric II, fils de Henri VI, pour l'engager à passer de la Si-

cile en Palestine; mais l'éloquent orateur ne réussit pas dans cette mission. L'historien Tiraboschi affirme que Guala *Bichieri* fut un des premiers hommes de son siècle, qu'il donna de sages institutions au clergé et des réglemens précis et constants aux professeurs ainsi qu'aux étudiants de l'université de Paris. Revenu dans sa patrie, il prit part au traité formé pour l'organisation d'un athénée des études qui de Padoue fut transporté à Verceil, avec les collèges des différentes langues française, anglaise, italienne, etc. Parmi les hommes illustres qui ont professé dans cette université, on cite Duranti, l'abbé Thomas Gallo qui eut pour élève saint Antoine de Padoue, l'abbé Jean Gersen, bénédictin, et Uberto de Bobbio, célèbre juriste, auquel on défendit de plaider, sinon pour ses écoliers. Le cardinal Guala *Bichieri* n'eut pas le bonheur d'assister à l'installation de l'université de Verceil; il mourut à Rome dans le mois de mai 1227, et il légua sa fortune et sa bibliothèque à l'église de Saint-André.—De ses deux nièces, l'une Béatrix Bichieri fonda le monastère des Bénédictines de saint Pierre-le-martyr, et l'autre Émilie donna la règle aux Dominicaines, monastère de Sainte-Marguerite à Verceil.

G—G—Y.

GUALANDI (JEAN-BERNARD), traducteur italien, né dans le XVI^e siècle à Florence, se rendit fort habile dans les langues anciennes, et s'acquit une réputation très-étendue par ses connaissances et par ses talents comme orateur. Il avait embrassé l'état ecclésiastique, mais il refusa toutes les dignités qui lui furent offertes, pour se consacrer uniquement à la culture des lettres, et mourut vers 1570. On lui doit des traductions de la *Vie d'Apollonius de Thyane*, par Philostrate, Venise, 1549, in-8^o; du *Traité des monnaies* de Guill. Budé, Florence, 1562,

(4) Deux Anglais venus à Verceil en 1822, au moment où des personnes pieuses faisaient restaurer l'église Saint-André, indiquèrent un petit cabinet dans la sacristie, caché alors par un mur, disant qu'il existait à Winchester, et ce cabinet fut aussitôt trouvé et rétabli.

in-8°; et des *Apophthegmes* de Plutarque, Venise, 1565, in-4°; des exemplaires portent la date de 1566 et de 1567. On peut consulter, sur ces traductions devenues très-rares, le livre de M. Gamba, *Serie de testi*. Les autres ouvrages de Gualandi, sont : *Tractatus de vero judicio et providentia Dei*, Florence, 1562, in-8°; *De liberali institutione Dialogus*; *De optimo principe Dialogus* (ce dialogue est adressé à Fr. Visconti, duc de Milan); *Oratio de SS. martyribus Cosma et Damiano*. — GUALANDI (*Odoardo*), savant prélat, d'une famille patricienne de Pise, vécut dans l'intimité du pape Paul IV; fut, en 1557, pourvu de l'évêché de Césène qu'il administra pendant trente-un ans avec beaucoup de sagesse; obtint, en 1588, la permission de résigner son siège à Camille Gualandi, son neveu, et fixa sa résidence à Rome où il mourut le 17 mars 1597. Ce prélat passait pour l'un des plus grands platoniciens de son temps. On lui doit : *De civili facultate libri XVI*. — GUALANDI (*Hermès*), d'une famille noble de Bologne, reçut le laurier doctoral dans les facultés de droit et de théologie, professa à l'université de sa ville natale; et fut pourvu de plusieurs bénéfices, nommé protonotaire apostolique, et vicaire-général de l'évêque de Parme. Il mourut dans sa patrie le 22 juillet 1629. On a de lui des poésies lyriques (*Rime*), publiées à Bologne en 1631.

VV—s.

GUALDO (**PAUL**), littérateur, né en 1553, à Vicence, d'une famille patricienne, qui a fourni plusieurs hommes de mérite, acheva ses études à Padoue et y reçut le laurier doctoral dans la double faculté de droit et de théologie. Il se rendit, en 1582, à Rome où il fut accueilli par le cardinal Castagna, qui, peu d'années auparavant, avait été son hôte à Vicence;

et, d'après ses conseils, il embrassa l'état ecclésiastique. Dès qu'il eut reçu les ordres, il fut pourvu d'un canonicat, et bientôt nommé théologien du chapitre. Son illustre protecteur étant devenu pape, en 1590, sous le nom d'Urbain VII, Gualdo fut fait secrétaire des *mémoriaux* à la chancellerie romaine; et l'on ne peut douter qu'il ne fût parvenu rapidement aux premières dignités de l'église, si ce pontife eût occupé plus long-temps la chaire de saint Pierre. A la mort de son protecteur il quitta la chancellerie, se démit de son canonicat (1591) et revint à Vicence, où il passa plusieurs années, partageant ses loisirs entre la culture des lettres et l'étude de l'antiquité. Le désir d'accroître ses connaissances l'ayant ramené à Rome, il profita de cette occasion pour visiter Naples et les lieux voisins de cette ville, qui sont célèbres dans l'histoire. L'évêque de Padoue, Marie Cornaro, le nomma son vicaire-général en 1596; il retourna pour la troisième fois à Rome avec ce prélat en 1601, et y demeura plusieurs années dans la société des artistes et des savants. S'il eût eu de l'ambition, son mérite et ses liaisons lui auraient ouvert facilement le chemin des honneurs; mais il refusa toutes les dignités qui lui furent offertes. Cependant l'archi-prêtre de Padoue étant venu à vaquer en 1609, il l'accepta; et ses pouvoirs comme vicaire-général lui ayant été rendus, il se mit à la tête de ce vaste diocèse, qu'il administra, pendant l'absence de l'évêque, avec beaucoup de prudence et de sagesse. Il choisit en 1619 pour coadjuteur son neveu; et mourut le 11 oct. 1621. Gualdo était en correspondance avec les hommes les plus distingués de son temps. On trouve un assez grand nombre de lettres qui lui sont adressées dans les *Lettere d'uomini illustri del secolo XVII*, Venise,

1744, in-8°. Outre des *vers* dans le dialecte padouan, des *discours académiques* et des *opuscules* restés inédits, on a de Gualdo : une *lettre* sur les qualités que doit réunir un prédicateur, dans l'*Orator christianus* du P. Charl. Reggio ; une *Vie de Palladio* dont Apostolo Zeno, qui possédait le manuscrit original, a publié l'extrait dans ses *notes* sur la *Bibliot.* de Fontanini, II, 398 ; et la *Vie* du savant bibliophile J.-Vinc. Pinelli (*Voy.* ce nom, XXXIV, 469), publiée par Velsler, Augsbourg, 1607, in-4° ; et reproduite par Guill. Bates dans les *Vitæ selectæ aliquot virorum*, Oxford, 1681, in-4°, puis par Chr. Gryphius dans ses *Vitæ selectæ*, Breslau, 1711. On trouve une *notice* sur P. Gualdo, ainsi que sur les autres littérateurs de sa famille dans les *Scrittori vicentini* du P. Ange-Gabriel de Santa-Maria, VI, 1-17. W—s.

GUALFREDUCCI (BANDINO), jésuite, né en 1565 à Pistoie, fut admis dans la société à l'âge de dix-neuf ans, y professa quelque temps la rhétorique, et fut ensuite demandé par le P. général pour secrétaire des lettres latines. Sur la fin de sa vie il se retira dans la maison de son ordre à Rome, et y mourut le 5 mars 1627. On a de lui : I. *Hieromenia seu sacri menses*, Rome, 1622, 1625, in-12. C'est un recueil de vers à la louange de chaque saint dont l'église célèbre particulièrement la fête dans le cours de l'année. II. *Variorum carminum libri sex*, *ibid.*, 1622, in-12. Ce volume renferme, entre autres pièces, une traduction en vers de l'*Œdipe-roi* de Sophocle. III. *Sigeris*, tragédie, *ibid.*, 1627, in-12. Cette pièce est suivie de quelques autres morceaux dans le genre dramatique. IV. *Oratio de Passione Domini*, *ibid.*, 1641, in-12, sermon prononcé en 1606 en présence du pape Paul V. W—s.

GUALTERUZZI (CHARLES), littérateur, naquit à Fano vers la fin du XV^e siècle. Étant venu fort jeune à Rome, ses talents et sa douceur lui méritèrent la bienveillance de personnages éminents, et bientôt il dut à leur protection une place importante dans la chancellerie papale. Cette place lui fournit l'occasion de rendre à son tour de nombreux services ; et, chose remarquable, il n'eut jamais qu'à se louer de tous ceux qu'il avait obligés. Le pieux et savant évêque de Véronne, Giberti, l'institua son exécuteur testamentaire, et il reçut la même preuve de confiance du célèbre Bembo, qui le chargea de publier de nouvelles éditions de ses ouvrages. Ce fut pour remplir les intentions de l'illustre prélat qu'il fit réimprimer ses *Prose*, Florence, Torrentino, 1549, in-4°, et ensuite ses *Lettere*. Gualteruzzi vivait encore en 1569 ; mais on n'a pu découvrir la date de sa mort. Il comptait au nombre de ses amis Fracastor, Sadolet, Flaminio, les cardinaux Polo, Cortese, et autres savants de cette époque. Il est l'éditeur des *Cento novelle antiche*, Bologne, 1525, in-4° de 47 f. Cette édition, de la plus grande rareté, passe pour la première de ce recueil. Cependant Apostolo Zeno, dans ses notes sur la *Biblioteca* de Fontanini, II, 181, dit qu'il a vu un exemplaire d'une édition sans date, mais qu'à la forme des caractères il juge antérieure à celle de Bologne. Cette édition est décrite dans le *Catal.* de Crevenna, in-4°, IV, 193. Le recueil des *Nouvelles antiques* a été réimprimé, Florence, 1572, in-4°, avec les notes et corrections de Vincent Borghini (1) ; Naples (sous la rubrique de Florence), 1724, in-8° ; Florence, 1778-82, in-8°, 2 vol. avec les notes du savant Dominiq.-Marie

(1) L'exemplaire dont parle Zeno était chargé de notes marginales de la main de Vincent Borghini et de celle de Pierre Vettori.

Manni; Turin, 1802, in-8°, édition revue et soignée par J.-B. Ghio; Milan, 1825, in-8°, édition attribuée à l'abbé Michel Colombo, enrichie d'une préface fort agréable et de *Sentences morales* tirées d'un manuscrit de la bibliothèque Laurentienne; et enfin Modène, 1826, in-8°, belle et très-précieuse édition dont on est redevable à M. Marc-Antoine Parenti, augmentée de onze Nouvelles tirées du livre de Francesco Barberino: *Del regimento de' costumi delle donne*; d'une des Nouvelles ajoutées par Borghini à l'édition de 1572, et de notes très-curieuses (Voy. Gambu, *Serie de' testi*, 145 et suiv.). Les recueils de *Lettere volgari*, publiés en Italie dans le XVI^e siècle, contiennent quelques lettres de Gualteruzzi; mais le sénateur Jacq. Soranzo en possédait dans son cabinet une collection manuscrite.

W—s.

GUARNANA (JACQUES), peintre, né en 1720, à Vérone, fils d'un domestique de l'évêque de cette ville, annonça de bonne heure un goût décidé pour les arts du dessin. Placé dans l'école de Sébast. Rizzi, d'où il passa dans celle de Tiépolo, il ne tarda pas à se faire remarquer par de petites compositions qui lui valurent le suffrage des amateurs. Bientôt il exécuta plusieurs peintures à fresque et à l'huile, assez remarquables pour que le procureur de Saint-Marc se crût obligé de lui commander un tableau pour le palais ducal. Les étrangers qu'attiraient alors à Venise les fêtes qui s'y succédaient employèrent son pinceau et portèrent ses ouvrages et sa réputation dans le nord de l'Europe. L'académie de Copenhague lui offrit la place de son premier peintre; et dans le même temps l'impératrice de Russie lui fit proposer de se rendre à St-Petersbourg; mais les circonstances ne lui permirent pas d'accepter ces offres honorables.

Toutefois, comme le remarque son biographe, l'abbé Zendrini, Guarnana ne peut être mis au nombre de ces artistes vénitiens dont la personne et les ouvrages sont restés concentrés dans le pays qui les a vus naître. L'impératrice Catherine, qui regrettait de n'avoir pu l'attirer dans ses états, lui commanda un tableau destiné à sa galerie; et ce fut pour cette princesse qu'il peignit le *Sacrifice d'Iphigénie*, morceau dans lequel il rivalisa, pour la couleur, avec Cignani. Sur le dessin qu'il avait envoyé à l'académie clémentine de Bologne, Guarnana fut chargé de peindre la coupole de l'église de Saint-Vital de Ravenne; c'est, pour la composition et l'entente de la couleur, une des fresques modernes les plus remarquables. L'âge ne diminua point son assiduité au travail, et de nouveaux sujets allaient éclore de son pinceau, lorsqu'il mourut subitement à Venise, le 18 avril 1807. On a beaucoup gravé d'après cet artiste; mais les amateurs ne recherchent que les morceaux qui l'ont été par Bartolozzi. C'est sur les dessins de Guarnana qu'ont été gravées les estampes de l'ouvrage intitulé: *Oracoli, Augurii, Aruspicii, Sibille, indovini della religione pagana, tratà de antichissimi monumenti*, etc., Venise, 1792, in-fol. Pour le texte, c'est l'*Historia Deorum* de Pierre Mussard, défigurée maladroitement par l'éditeur; et les estampes au nombre de trente, sont très-médiocres. — **GUARNANA** (Vincent), fils et élève du précédent, mourut à Venise en 1815; il peignit également à fresque et à l'huile, mais il est resté fort au-dessous de son père.

W—s.

GUASCO (ANNIBAL), né dans le XVI^e siècle, à Alexandrie de la Paille, s'appliqua avec beaucoup d'ardeur à la culture des lettres; mais la trop grande vivacité de son esprit, ou peut-être

l'inconstance de son caractère l'ayant empêché d'adopter un genre de préférence, il n'a obtenu dans aucun de succès remarquable. C'était d'ailleurs, dit Ghilini, un homme de probité, fort attaché à sa patrie et à ses amis, toujours prêt à rendre service, et d'une humeur telle qu'il était impossible de le voir sans l'aimer. Il mourut à Alexandrie, le 4 février 1619, dans un âge avancé. Le médecin Nicolas del Pozzo prononça son oraison funèbre. On cite de lui : I. *Ragionamento del governarsi ella in corte, andandovi per dama*, Turin, 1586, in-8°. Il adresse ces conseils à sa fille Lavinia. II. *Des Rime*, Alexandrie, 1599, in-12. Il y a dans ce recueil quelques odes estimées. III. *Tela cangiante in madrigali*, Milan, 1605, in-12. IV. *Lettere con alcune rime*, Pavie, 1618, in-4°. On doit encore à Guasco la *Rosimonde* de Boccace, traduite *in ottava rima*, et c'est, dit Ghilini, un de ses meilleurs ouvrages au jugement des connaisseurs, qui y trouvent réunie la douceur du style à l'intérêt du sujet.

W—s.

GUDIN (ÉTIENNE), général français, d'une famille originaire du Nivernais et qui avait été anoblie en 1542 ; était lui-même né dans cette province, à Ouroux, le 15 octobre 1734. Il embrassa de bonne heure la carrière des armes, et en 1752 il fut admis en qualité de volontaire ou de cadet dans le régiment d'Artois ; il y était breveté en qualité de lieutenant le 6 mars 1757. Il assista aux campagnes de Portugal en 1762 et 1763. Le 1^{er} février 1765, il exerçait les fonctions de sous-aide-major, ce qui était alors un emploi, non un grade. Il fut promu à celui de capitaine, le 20 avril 1768, et chargé du commandement du dépôt des recrues. La compagnie colonelle lui fut donnée en 1778, et l'année suivante il se

vit décorer de la croix de Saint-Louis. Le système d'une organisation due au ministre Saint-Germain ayant créé des compagnies de chasseurs, le commandement de celle du régiment où servait Gudin, lui fut donné le 20 août 1780, et, en cette qualité, il s'embarqua le 13 déc. 1782 avec le troisième bataillon, et reentra en France le 25 mai 1783. Le 14 juin 1786, il était à la tête des grenadiers de son régiment qu'il quitta le 3 février 1788, étant passé à cette époque major au régiment des grenadiers royaux de Normandie. Ce grade lui donnait le rang de lieutenant-colonel, qui alors ne répondait qu'à celui de chef de bataillon actuel, de même que celui de major ne répondait qu'à celui de premier capitaine. Les grenadiers royaux, et les corps de milice dont ces grenadiers étaient l'élite, ayant été réformés le 4 août 1789, le lieutenant-colonel Gudin établit sa résidence à Montargis, où étaient ses propriétés. Quand la révolution éclata, les premiers bataillons de volontaires se formèrent ; ils se composaient de compagnies levées dans chaque département, arrondissement ou district. La compagnie montargoise, prête à partir pour le chef-lieu, appela à sa tête le chevalier de Saint-Louis Gudin, car sa décoration, qui allait être prescrite bientôt après, était alors encore un titre respecté. Ses bons et anciens services lui valurent, à Orléans, l'honneur d'être nommé, à l'unanimité, le 9 oct. 1790, lieutenant-colonel en premier, par les volontaires du premier bataillon du Loiret. Ce titre de lieutenant-colonel en premier, qui cessa d'exister lors de l'embrigadement, répondait au titre de chef de bataillon commandant. Gudin eut pour lieutenant-colonel en second Quetard, ancien militaire, et devenu plus tard général, mort en retraite à Orléans. Le grade de général de bri-

gade fut décerné au commandant Gudind le 27 mars 1793, quoiqu'il n'eût point passé par celui de chef de brigade; mais de fréquents exemples d'avancement, en franchissant des échelons, se retrouvent à ces époques. En cette même année, il montait au rang de général de division, et avant le blocus de Maubeuge il était promu général en chef de l'armée de la Vendée, en vertu d'un décret spécial de la Convention, que mentionne le *Bulletin des lois*, mais qui est peu connu, parce qu'il ne fut pas mis à exécution, car le général Gudind eut le bonheur ou le bon esprit de se refuser à ce dangereux commandement qui peut-être lui eût coûté la vie; il n'évita pas, cependant, les honneurs de la persécution. Le représentant Dronet le fit arrêter et incarcérer à Arras après le blocus de Maubeuge, dont il avait été nommé commandant. Il y fut détenu jusqu'au 9 thermidor; et, ce qui offre une effrayante peinture des horreurs de l'époque, c'est que, sorti de prison, il fallut en quelque sorte qu'un acte d'état civil réhabilitât Gudind à la vie, car il était officiellement censé guillotiné; mais par une étonnante circonstance qu'il a racontée mainte fois, sans pouvoir l'expliquer, il avait reçu, le lendemain du jour où son supplice était censé avoir eu lieu, une note écrite d'une main inconnue, et lui annonçant qu'il figurait comme le treizième mort sur une liste de 36 suppliciés. Il ne lui a jamais été possible de découvrir si, par une substitution à la fois heureuse et cruelle, une autre victime avait été immolée à sa place. Cet événement est resté d'autant plus inexplicable aux yeux de Gudind, qu'il n'avait pas entendu prononcer de jugement contre lui ou contre d'autres prévenus; il avait subi seulement deux interrogatoires. Sorti de cette épreuve, le général Gudind eut, en 1795, un comman-

dement dans l'armée des côtes de Cherbourg. Son âge avancé, ses cinquante ans de services effectifs, le forcèrent alors à quitter la carrière des armes; il se retira dans une propriété peu éloignée de Montargis. En 1800 il fut désigné par le département du Loiret, en qualité de candidat au sénat conservateur, et en 1805 il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur. Il est mort en 1820, jouissant de la retraite de lieutenant-général; il a laissé pour successeurs deux neveux qui ont dignement marché sur ses traces, et qui ont donné cet exemple presque unique de trois militaires de même nom arrivés en moins d'un demi-siècle au rang de généraux de division ou de lieutenants-généraux.

B.

GUDIND (CHARLES-ÉTIENNE-CÉSAR), général français, neveu du précédent, naquit à Montargis le 13 février 1768. Disciple de Bonaparte à l'école de Brienne, où il avait fait de fortes études, il était un des sujets de cet établissement que le destin réservait à une grande illustration militaire. Admis le 28 oct. 1782 dans la grande gendarmerie (c'était un corps dans lequel on entra comme surnuméraire ou sous-lieutenant, et dont on sortait comme lieutenant), Gudind demanda et obtint de passer dans le régiment d'Artois, infanterie, dans lequel son oncle avait pris tous ses grades. Il y fut admis, comme sous-lieutenant, le 8 sept. 1784, et breveté lieutenant le 1^{er} fév. 1791. Embarqué peu de temps après pour Saint-Domingue avec le second bataillon de son régiment, il y combattit les nègres révoltés. Il était de retour en France en juillet 1792; et il devint, au commencement de 1793, aide-de-camp de son oncle, le général Gudind. Désespéré de l'arrestation de ce général, qu'il regardait comme sacrifié, il était à l'instant d'émigrer et allait

ainsi se fermer une carrière qui devait être si brillante, quand il fut détourné de cette résolution par les conseils d'un volontaire du premier bataillon du Loiret, nommé Girard, qui était son ami ; en l'en dissuadant, Girard conserva à la France une de ses gloires futures. Capitaine adjoint aux adjudants-généraux, le 10 brumaire an II (31 oct. 1793), Gudin fut peu après attaché comme aide-de-camp au général en chef Ferrand. Élevé au rang d'adjudant-général chef de bataillon le 6 nivose an II (26 déc. 1793), il passait adjudant-général chef de brigade le 25 prairial an III (13 juin 1795). Il avait servi en ces diverses qualités aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, et il passa à cette époque à l'armée du Rhin. L'année suivante il faisait partie de l'armée de Rhin-et-Moselle, et s'y distingua aux affaires de la vallée de Kintzig. Devenu chef d'état major de Gouvion-Saint-Cyr, il prit part à toutes les actions de la retraite de Bavière, et contribua à la défense de Kehl, dont le bombardement dura près d'un mois. L'expédition contre l'Angleterre, à laquelle Gudin était appelé, ne s'étant pas réalisée, il fut envoyé à l'armée du Rhin, et attaché à l'état-major du général Lefebvre. Le 5 février 1799, il fut élevé au grade de général de brigade, et fit, en cette qualité, partie de l'armée d'observation sous Mannheim. Masséna le chargea, peu après, du commandement d'une brigade sous les ordres de Lecourbe. Élève des généraux les plus célèbres de l'époque, ainsi que le témoignent les noms qui viennent d'être mentionnés, il commença à se montrer leur émule, leur égal dans les importantes expéditions dont il fut chargé dans l'Oberland, dans le Valais, dans les vallées de l'Aar, où il dut mainte fois agir livré à lui seul. Il y rendit les services les plus marqués, y causa un immense

dommage aux Autrichiens, et opposa une si puissante résistance aux efforts des Russes commandés par Souwarof, qu'il donna le temps à Masséna d'obtenir ces prodigieux succès qui sauvèrent alors la France d'une invasion imminente. S'astreindre à suivre Gudin dans ses marches, dans ses combats, ce serait s'imposer l'obligation d'être de nouveau l'historien des campagnes de ces époques ; ceux qui les ont décrites retracent son nom à chaque page. Après avoir concouru à faire triompher, dans tous ces engagements de géants, les armes de Lecourbe, de Moreau, il fut chargé (mai 1800) du commandement d'une division qui dut effectuer le passage du Lech, en avant d'Augsbourg. On voit, depuis lors, la division Gudin opérer brillamment sur le Danube, et, le 6 juillet 1800, son titre de divisionnaire, jusque-là provisoire, être ratifié par une nomination définitive. Le passage de l'Inn lui offrit bientôt une nouvelle occasion de se distinguer. On trouve le témoignage de sa conduite à cette époque dans une lettre datée de Salzbourg que lui écrivait Lahorie, chef d'état-major de Moreau, en lui adressant des bons de gratification dont l'un était particulièrement, disait le général en chef, une marque d'estime pour ses services et son désintéressement. Cette gratification s'élevait à 25,000 francs. Nous sommes arrivés au temps où Gudin allait jouir des premières années de repos achetées par tant d'efforts et de succès. La paix venait d'être signée avec l'Autriche, quand il fut envoyé à Toulouse, pour y prendre le commandement de la dixième division militaire. Il n'était pas au nombre des généraux auxquels semblaient acquises la protection et la bienveillance du chef de l'état, parce que Gudin ne s'était distingué qu'aux armées du Nord et du Rhin, et que sa destinée ne l'avait point appelé à celles

d'Italie. Cependant, le 15 juin 1804, il était créé commandant de la Légion-d'Honneur. L'instant approchait où, sur un nouveau théâtre de guerre, il allait en quelque sorte forcer les récompenses de Napoléon à arriver jusqu'à lui. Il reprenait, à la fin de 1804, son épée de guerre, et commandait, en 1805, en face des Autrichiens, la troisième division du corps d'armée de Davoust. Il prit, à la fin de cette campagne, ses cantonnements dans la basse Autriche. Nommé gouverneur de Fontainebleau (1^{er} février 1806), il fut bientôt appelé sur un autre terrain par la guerre qui éclata entre la France et la Prusse. Il était le 13 oct. à Naumbourg, passait la Saal sur le pont de Koson; regardait la France, et par un changement de front sans exemple, barrait au roi de Prusse le chemin de Berlin. Sa seule division résista pendant quatorze heures aux efforts de soixante mille Prussiens, commandés par le roi de Prusse et le duc de Brunswick en personne. Cette action et cette campagne lui valurent la décoration de grand-officier de la Légion-d'Honneur, et une dotation de soixante-dix mille francs de rente. Les récits de l'histoire n'ont pas tenu assez de compte au général Gudin des succès de la brillante affaire d'Auerstaedt, dont les immenses résultats furent le fruit de son opiniâtreté et de sa valeur; elle valut à Davoust le titre de duc d'Auerstaedt. Gudin contraignait, le 1^{er} nov., Custring à capituler, et s'y emparait d'un personnel et d'un matériel considérables; il entra avec sa division à Varsovie, le 29 du même mois, traversait la Narrew sous le canon des Russes, et se distinguait de nouveau à Pultusk, à Eylau, à Friedberg, à Tilsitt. Après la paix signée dans cette dernière ville, le 13 juillet 1807, il était créé grand-officier de la Légion-d'Honneur. En 1808, il recevait la

décoration de l'ordre de Saint-Henri de Saxe, et le 19 mars il était fait comte de l'empire. En cette même année il allait être appelé à combattre de nouveau les Autrichiens, et prenait encore, dans la grande armée, le commandement d'une division du corps de Davoust; il conduisit la droite de ce corps à la bataille de Tann, et agissait à Eckmühl, à la prise de Ratisbonne et à Wagram. Dans cette dernière action, après avoir enlevé le camp retranché de l'ennemi, il tourna sa gauche, prit à revers leurs lignes, les refoula sur le village, et assura, par cette manœuvre, qu'il entreprit sous sa seule inspiration, le succès de cette journée, où il reçut quatre coups de feu. Le 14 avril 1809, il était promu à la dignité de grand-aigle de la Légion-d'Honneur. Un nouveau traité de paix lui donnait, en 1810, quelque repos dans les cantonnements de Westphalie. L'expédition de Russie l'appela, en 1812, à la grande armée; il rendit d'importants services à la bataille de Smolensk et à la prise de cette ville; le bâton de maréchal lui était promis, quand, à l'affaire de Volontina Gora, il fut frappé d'un boulet qui lui emporta une jambe et blessa l'autre; il eût survécu peut-être, s'il ne se fût obstinément refusé à subir une double amputation. Visité à son lit de mort par l'empereur qui lui promit de servir de protecteur à sa famille, de père à ses enfants, il en sollicita et obtint l'assurance que la division qu'il commandait depuis 1805, deviendrait l'héritage du brave général Gérard, l'un de ses généraux de brigade. Gudin fut enterré dans la citadelle de Smolensk; sa fosse fut creusée dans celui des cinq bastions qui est à droite de la porte en entrant. Le colonel d'artillerie Marion avait commencé à lui ériger un mausolée composé de quatre canons de fer supportant la toiture de métal. Les évène-

ments de la guerre s'opposèrent à l'achèvement de ce monument. Toute la garde impériale sous les ordres du maréchal Mortier en personne assista à la cérémonie funèbre. Les honneurs les plus distingués furent décernés au défunt ; Berthier, vice-connétable, et les militaires du rang le plus éminent, conduisirent le deuil. Une lettre de Napoléon, adressée à la veuve du général Gudin, était conçue dans les termes suivants : « Madame la comtesse Gudin, je prends part à vos regrets ; la perte est grande pour vous, elle l'est aussi pour moi. Vous et vos enfants aurez toujours des droits auprès de moi. Le ministre secrétaire d'état vous expédie le brevet d'une pension de douze mille francs que je vous ai accordée sur le trésor de France, et l'intendant du domaine extraordinaire vous fera parvenir le décret par lequel j'accorde une dotation de quatre mille francs à chacun de vos enfants cadets avec le titre de baron. Elevez-les dans des sentiments qui les rendent dignes de leur père. La présente n'étant, etc., etc., Moscou, 15 oct. 1812. » Le quatorzième bulletin de la grande armée, inséré dans le Moniteur du 5 sept. 1812, rendit compte de la bataille de Volontina comme d'un des plus beaux faits d'armes de la guerre, et le Journal de l'Empire du 7 sept. témoigna combien l'armée avait pris de part à la perte du brave Gudin. Son éloge fut inséré dans la vingt-unième livraison du Spectateur militaire. Le général Jomini (Vie politique et militaire de Napoléon, in-4^o), le général Gourgaud (Napoléon et la grande armée), ont traité des actions où s'est illustré Gudin ; Château-Neuf et Courcelles se sont étendus sur les détails de sa vie dont sa mort fut digne. Le comte Philippe de Ségur (Histoire de Napoléon

et de la grande armée) a consacré son nom dans les lignes suivantes : « Bon citoyen, bon époux, bon père, général intrépide, juste et doux, et à la fois probe et habile, rare assemblage dans un siècle où trop souvent les hommes de bonnes mœurs sont inhabiles, et les habiles sans mœurs. »

B.

GUDME (ANDRÉAS-CHRISTOPHER), écrivain laborieux né à ÆRœskjœbing, petite île d'œroe, près la côte du Schleswig, le 1^{er} août 1774, fut destiné par sa famille à l'état ecclésiastique. Après avoir fait ses études théologiques à Copenhague, où il fut deux ans prédicateur, il changea de carrière et obtint l'emploi d'inspecteur des terres dans les duchés de Schleswig et de Holstein, emploi qu'il remplit pendant vingt-neuf ans. En 1829 il parcourut l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse dans le but d'y observer l'état de l'économie rurale, de s'instruire des progrès techniques et principalement d'étudier les appareils hydrauliques. De retour à Kiel où il résida presque toute sa vie, il se livra à la composition de plusieurs ouvrages, presque tous relatifs aux duchés de Schleswig et Holstein et écrits en allemand. Il mourut en juin 1835, aux bains de Wisbaden, sans avoir été marié. On a de lui : I. *Description statistique, géographique et topographique des deux duchés de Schleswig et Holstein, d'après des renseignements puisés à des sources déjà connues ou inédites*, 1^{re} partie, statistique des deux duchés avec 26 tableaux, 1 vol. in-8^o, Kiel, 1833. Cette première partie est la seule qui ait paru. La seconde devait être consacrée spécialement à la description du duché de Schleswig, et la troisième à celle du Holstein. Cette statistique, la plus récente qui ait été publiée sur les deux duchés et la moins imparfaite, laisse beaucoup à désirer sous le rap-

port de l'exactitude, mérite principal de ces sortes d'ouvrages. II. *Population des duchés de Schleswig et de Holstein dans les temps anciens et modernes*, Altona, 1819, in-4°. III. *Supplément à l'ouvrage précédent pour les années 1818 à 1823*, inséré dans le *Staats bürgerlichen magasin*, 3. B. 6. II., pag. 760 à 775. IV. *Instruction pour l'établissement d'une pêcherie et sur l'amélioration de la pêche*. On a donné une traduction danoise de cet ouvrage qui a été couronné par la société des sciences de Copenhague. V. *Manuel hydrostatique et hydraulique, ou science et art de se servir des machines et constructions y relatives*, Berlin 1826, 1828, 1829, avec 64 gravures ou plans. Outre les ouvrages ci-dessus, Gudme a inséré dans les journaux scientifiques de Kiel beaucoup d'articles dont on trouvera la liste dans le *Lexicon* de Lübker et de Schröder, pages 200-201 et 302. Il a fait graver une très-belle carte du port de Kiel et de ses environs, et donné un plan de jonction de l'Elbe à la Baltique par Kiel, Bordesholm, Itzehoe et le Stor. Ce fut à cette occasion qu'il eut à soutenir une guerre littéraire contre MM. Lorentzen et Justi, qui défendaient le projet formé par les Hambourgeois d'opérer la même jonction par l'Alster et la Trave. Aucun de ces projets n'a été mis à exécution et maintenant ils sont oubliés. La relation des voyages de Gudme en Allemagne et en Suisse, pendant lesquels il visita les instituts de Fellenberg et de Schleisheim, est restée manuscrite faute d'éditeur. Sans connaître les sciences d'une manière profonde, Gudme n'est pas sans quelque mérite; on doit le considérer plutôt comme un compilateur actif et plein de zèle que comme un véritable savant, quoiqu'il possédât assez bien les mathématiques. Il a été pendant quelque temps adjoin-

te à l'astronome Schumacher pour le mesurage du Holstein, mais il avait cessé de l'être quelque temps avant sa mort.

D—z—s.

GUEAU de Reverseaux (JACQUES-ETIENNE), avocat au parlement de Paris, naquit, en 1706, à Chartres, où son père était lieutenant-criminel. Destiné au barreau, il y obtint des succès précoces et qui le déterminèrent à se fixer dans la capitale. Il fut bientôt compté au nombre des jurisconsultes habiles de son temps, mais on ne peut reconnaître avec Boucher d'Argis qu'il méritât également le titre de *célèbre orateur*. Il a fait paraître un grand nombre de mémoires qui ont perdu l'intérêt qu'ils inspirèrent à l'époque de leur publication, et qu'un naïf biographe de nos jours, plagiaire mal habile de Moréri, regrette *de ne pas voir recueillis*. La Bibliothèque historique de la France ne cite de lui qu'un seul *mémoire* (tom. I^{er}, pag. 346) *pour les curé et marguilliers de Saint-Germain-l'Auxerrois contre le chapitre de Notre-Dame* (1741, in-4°). Il s'agissait d'unir au chapitre de Notre-Dame celui de Saint-Germain : le premier demandait l'union; le second s'y opposait; mais le parlement la prononça. Gueau de Reverseaux mourut en 1753. Il était conseiller du duc d'Orléans en tous ses conseils.—**GUEAU de Reverseaux** (Jean-Philippe-Isaac), son fils aîné, naquit en 1739, et suivit la carrière de la haute administration. Conseiller au parlement de Paris en 1761, maître des requêtes en 1765, il obtint par le crédit du ministre Laverdy, son cousin, l'intendance de Moulins, où, s'il faut en croire Baudouin de Guémadeuc (*Voy. ce nom*, ci-après), « il était insolent comme à Paris, « inaccessible et dur au peuple, « comme il l'était à Reverseaux pour « ses paysans (1). » Mais il faut se

(1) Voyez l'*Espion dévalisé*.

défier de semblables jugemens que la passion a évidemment dictés. En 1781 il passa à l'intendance de la Rochelle ; et, lorsque la révolution eut éclaté, il se retira dans sa terre de Beaumont, près de Nogent-le-Rotrou. Son dévouement à l'ancien ordre de choses le désignait aux persécutions. Il fut traduit au tribunal révolutionnaire et condamné à mort en 1794, pour avoir entretenu des relations avec les princes français et les émigrés. L—M—X.

GUEDIER de Saint-Aubin (HENRI-MICHEL), docteur de Sorbonne, naquit à Gournay où son père, alors lieutenant-général du bailliage, passa depuis à la place de conseiller au parlement de Normandie. Il vint achever ses études à Paris, y fit son cours de théologie et entra dans la maison de Sorbonne en 1729. Une chaire de cette célèbre école ayant vaqué en 1730, il en fut pourvu. Il y avait en Sorbonne un conseil composé de plusieurs docteurs, établi pour la résolution des cas de conscience ; Guedier en devint membre, et pendant quatorze ans il donna des consultations et des décisions dont la sagesse lui valut des éloges. En 1736, il fut nommé bibliothécaire de Sorbonne ; tout entier à l'étude, il acquit un grand fonds de connaissances ; il apprit les langues modernes, notamment l'anglais et l'italien. Il était déjà sorti de sa plume différents ouvrages, et ses travaux avaient été récompensés par l'abbaye de Saint-Walmar au diocèse de Bayonne, lorsqu'il mourut le 25 sept. 1741, âgé de quarante-sept ans. On a de lui : I. *Histoire sainte des deux alliances*, Paris, 1741, 7 vol. in-12 ; livre estimé, qui fait bien connaître l'histoire sacrée, et peut, par l'ordre qui y règne, être regardé comme une bonne concordance des deux Testaments. L'auteur a joint aux faits historiques des notes qui servent à les éclaircir et de savan-

tes et utiles dissertations. II. *Des Traités de théologie*. Ce sont les leçons que Guedier avait dictées en Sorbonne pendant son professorat. III. Un grand nombre de *Résolutions de cas de conscience*. IV. Deux volumes d'un ouvrage intitulé : *Index sorbonicus* que Guedier n'eut pas le temps d'achever. Il règne dans tous ces écrits une grande netteté d'idées, de l'érudition, une critique sage et judicieuse. L—Y.

GUEIDAN (GASPARD DE), issu d'une illustre famille de Provence, ne suivit pas, comme ses ancêtres, la carrière des armes. Né à Aix, vers la fin du XVII^e siècle, il prit le parti de la robe et fut pourvu d'une charge d'avocat-général au parlement de Provence, qu'il occupa, pendant vingt-huit ans, avec la plus grande distinction. Il prononça, soit aux rentrées solennelles du parlement, soit aux audiences ordinaires, un grand nombre de discours et de réquisitoires dont quelques-uns furent imprimés séparément, et que le libraire Quillau recueillit et publia sous le titre de *Discours prononcés au parlement de Provence par un de Messieurs les avocats-généraux*, Paris, 1739-1745, 4 vol. in-12. Quoique dans cette collection tout semble se rapporter aux matières judiciaires, en tant qu'elles ont pour objet de hautes questions d'ordre public, ou la discussion d'intérêts privés, on y trouve aussi plusieurs harangues académiques, parmi lesquelles figurent le discours de réception de l'auteur à l'académie de Marseille, et celui qu'il composa au nom de cette compagnie, qui était dans l'usage d'envoyer à l'Académie française, pour tribut annuel, un ouvrage en prose ou en vers. C'était l'examen d'un de ces lieux communs que les sociétés littéraires proposaient alors pour sujets de prix : *Le bon usage de la raison est plus nécessaire aux guerriers qu'au*

reste des hommes. Le recueil complet ne contient pas moins de cinquante à soixante discours. Il obtint un véritable succès d'estime, lors de sa publication; mais on y chercherait en vain de grands mouvements d'éloquence, ou même une chaleureuse diction. C'est par un style sévère approprié à la gravité des sujets que se distingue l'avocat-général d'Aix. L'orateur en lui s'efface devant le censeur. En 1740, il fut nommé président à mortier au même parlement; et, par lettres-patentes du mois de mai 1752, sa baronnie de Gueidan fut érigée en marquisat. Le continuateur de *la France littéraire* des abbés d'Hébrail et de La Porte (tom. IV, p. 314) le fait figurer comme existant encore à Aix en 1784; mais c'est une des nombreuses erreurs dont fourmille cette partie de l'ouvrage. Gueidan ne vivait plus lors de la publication du 4^e volume de *la France littéraire*.

L—M—X.

GUELON-MARC (PIERRE-PROSPER), né à Troyes, en Champagne, le 5 sept. 1752 dans une famille honorable de la bourgeoisie, ne tenait par aucun lien au gouvernement de ce temps-là, et n'avait reçu de lui aucune injure ni bienfait. Le caractère de bonté et de justice que déploya Louis XVI, dès le commencement de son règne, pénétra Guelon-Marc de la plus vive admiration; et, dès les premiers jours de la révolution, les périls auxquels il vit ce prince exposé lui firent concevoir les plus vives alarmes. A la fin de l'année 1792, lorsque le roi fut prisonnier à la tour du Temple et près d'être jugé par la Convention nationale, la sollicitude de Guelon-Marc ne connut plus de bornes, et il résolut de s'exposer aux plus grands dangers pour le sauver. C'est dans de tels sentiments que, sans en prévenir sa famille ni aucun de ses amis, il écrivit, le 16 décembre 1792, au président de la

Convention nationale une lettre qui mérite d'être transmise tout entière à la postérité. « Citoyen président, c'est
« dans l'attente d'un décret qui va dé-
« cider du sort d'un monarque bien-
« faisant, que tout Français a droit de
« manifester librement son opinion.
« Quiconque contribuera au triomphe
« de Louis servira notre patrie. Des
« siècles n'ont pu effacer de la mémoi-
« re d'une nation généreuse, éclairée
« et hospitalière, le souvenir de la fin
« de *Charles I^{er}*; les Anglais prou-
« vent, par une cérémonie annuelle et
« expiatoire, qu'ils détestent le régi-
« cide usurpateur. Si *Louis* périt, la
« France sera précipitée dans un abîme;
« des millions de bras s'élèveront pour
« venger un pareil attentat. Les puis-
« sances étrangères qui ont gardé la
« neutralité se coaliseront pour garan-
« tir leurs têtes menacées du même
« sort; elles allumeront le flambeau
« d'une guerre sanglante, et ne l'étein-
« dront que dans le sang du dernier
« votant à mort. L'ombre de *Louis*
« s'attachera aux pas de tous les poten-
« tats; ils croiront entendre cet ora-
« cle : *Pour votre propre intérêt,*
« *ne quittez l'épée qu'après avoir*
« *immolé les monstres conjurés con-*
« *tre les souverains.* Que le sacrifice
« se consume, notre patrie, livrée à
« tous les fléaux, n'offrirait que des rui-
« nes et des cadavres : au souvenir de
« son bonheur et de sa gloire succède-
« ront la punition des factieux et le
« malheur d'une nation étrangère à
« l'attentat le plus impie. N'a-t-on
« pas versé trop de sang au pied de
« l'arbre de la liberté? Qui ne frémi-
« rait point à l'aspect d'une hache sus-
« pendue sur la tête d'un roi que j'am-
« bitionne de soustraire, en sacrifiant
« la mienne! Que n'ai-je de l'éloquen-
« ce! Je m'offrirais à *Louis*, en me
« plaçant à une respectueuse distance
« des *Malesherbes*, des *Tronchet* et

« des *Desèze* ! Des vœux stériles sont
 « un trop faible hommage pour une
 « âme pénétrée d'amour et de fidélité.
 « Des intérêts moins puissants déter-
 « minèrent un Romain à sacrifier sa vie
 « à son pays ; *Régulus* courut au-de-
 « vant du supplice qui l'attendait à
 « Carthage. L'*Histoire*, qui met les
 « criminels au carcan de l'opinion pu-
 « blique , l'immortalisa. Jamais la
 « France n'eut de plus grands intérêts
 « à ménager qu'au moment où l'Uni-
 « vers attend, dans une morne stu-
 « peur, l'issue de débats dont les pré-
 « liminaires annoncent l'irrévocable
 « projet d'un assassinat. Que la vie
 « de *Louis* soit respectée, et les puis-
 « sances se prêteront à des accommod-
 « ements qui peuvent seuls mener à la
 « paix ; mais si *Louis*... ! Sa cause sera
 « celle de toutes les têtes ceintes du
 « diadème ; la vengeance concentrée
 « ne sera que plus effrayante dans son
 « explosion ; et notre pays, comme un
 « vaste cimetière, n'offrira aucune tra-
 « ce des monuments dont le génie des
 « arts et la munificence de nos rois l'a-
 « vaient enrichie. Nous serons esclaves,
 « parce qu'une sage liberté ne se
 « plaît qu'à côté de la justice. Que la
 « Convention pèse donc, je l'en con-
 « jure au nom de l'éternelle équité,
 « supérieure aux lois nées et à naître,
 « les suites inévitables d'un forfait
 « dont le résultat serait de punir l'in-
 « nocence pour exaucer vingt de ses
 « *accusateurs* qui ne peuvent être
 « *plaignants, témoins, législateurs*
 « et *juges*. Que la *salut du peuple*,
 « que la Convention dit être la *Loi*
 « *suprême*, soit la base du décret qui
 « laisse à *Louis* la faculté d'aller avec
 « son auguste famille, se consoler loin
 « de la terre natale, par le souvenir
 « de ses bienfaits. Ne familiarisez pas
 « une nation sensible avec l'ingrati-
 « tude et le sang. Si, comme l'affirme
 « l'auteur de la *Défense préliminai-*

« *re* (1) inédite, le décret de mort fut
 « porté dans les assemblées électorales ;
 « si ce vote anticipé devint le gage de
 « votre nomination, acceptez une vic-
 « time fière de se dévouer ; que le sang
 « d'un fidèle sujet soit seul versé.
 « *J'offre ma tête pour celle du meilleur*
 « *leur des rois*. Que l'ami de la reli-
 « gion, des mœurs et de l'ordre ; que
 « le soutien du peuple, que celui qui fit
 « tous les sacrifices ; que le bon époux, le
 « bon père soit libre ; que 25,000,000
 « d'hommes dont il fit le bonheur ne
 « soient pas orphelins ; mais que, pour
 « un crime imaginaire, on se contente
 « de la vie d'un citoyen, qui saura mou-
 « rir, parce que l'échafaud peut être
 « un lit d'honneur ; ses derniers vœux
 « seront : *Gloire à Dieu, fidélité au*
 « *roi, prospérité à la France, paix*
 « *au monde*. Étranger à la cour, je
 « n'ai jamais eu de rapports avec
 « *Louis* ; jamais je ne sollicitai sa fa-
 « veur, ni celle de sa maison, ni celle
 « des dépositaires du pouvoir. Je le
 « chéris et le révere, parce que je suis
 « Français, et qu'il serait le plus in-
 « fortuné des hommes, s'il n'était pas
 « le plus vertueux. Mettez, je vous
 « prie, la présente sous les yeux de la
 « Convention ; elle est l'expression
 « fidèle d'un homme qui n'a prévenu
 « qui que ce soit de sa démarche ; son
 « épouse, son fils, ses parents, ses amis
 « l'ignorent ; il doit être seul *respon-*
 « *sable* de ses suites. Il n'a pris con-
 « seil que de son cœur ; il n'a vu que
 « le danger du père d'un grand peu-
 « ple, les périls de la patrie, la sûreté
 « de l'innocence et la crainte d'une
 « tache ineffaçable, que le *Tacite* du
 « siècle n'attribuera point à la nation,
 « dont le deuil exprime le vœu ; fut-il
 « légal de le dédaigner, est-il prudent
 « de le contrarier (2) ? » Comme on

(1) Signée F. N. Foulaines.

(2) *Olympe de Gouges*, dont la *Défense de Louis XVI* honore son sexe et fait oublier ses

devenait s'y attendre, cette adresse ne fut pas lue à l'assemblée, et ce fut sans doute au silence que gardèrent alors les journaux sur une aussi courageuse démarche que le brave Guelon-Marc dut de ne pas mourir sur le même échafaud que Louis XVI. Mais il en avait envoyé en même temps une copie à ce malheureux prince, qui en fut si touché qu'il lui fit écrire le 28 déc. 1792, par Malessherbes, une lettre qui mérite également d'être conservée par l'histoire. « J'ai lu, *Monsieur*, avec le plus grand intérêt, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 de ce mois, et l'ai mise sous les yeux de *Louis XVI* avec la copie de votre *adresse*. Le roi a éprouvé le plus grand attendrissement, et a baigné de ses larmes ces gages authentiques de dévouement. Que n'avez-vous pu être témoin de sa sensibilité, et entendre les expressions de sa reconnaissance, si vivement excitée dans le cœur de celui qu'à si juste titre vous nommez le *meilleur et le plus juste des rois* ! S. M. a été d'autant plus pénétrée de votre générosité, que jamais vous n'avez sollicité sa bienveillance, et n'en avez reçu aucune faveur. Elle n'a point oublié qu'à deux époques mémorables, vous aviez signalé votre amour et votre fidélité par votre inscription sur la liste des *otages* offerts en août 1791, pour obtenir sa liberté, et par une *adresse sur l'affreuse journée du 20 juin* suivant. Si son innocence triomphe, S. M. vous comblera des marques de son estime et de sa reconnaissance, et ne croira point récompenser le service que vous voulez lui rendre au péril de votre vie. Mais si elle devient la victime des projets régicides,

« si ouvertement manifestés, vous n'échapperez point à leur fureur, et l'échafaud deviendra l'unique prix d'une action qui n'aura peut-être pas un imitateur, et qui vous consacre à l'immortalité. Il est bien doux pour moi, au milieu des anxiétés que je partage avec *vous*, avec *mes deux collaborateurs* (3) et avec l'auteur de la *Défense préliminaire* du 24, sur la situation du monarque, d'être l'interprète des sentiments que vous lui inspirez. J'écris sous ses yeux, et en son nom. Je ne vous rends que faiblement la vive émotion dont S. M. est pénétrée ; c'est dans son cœur que je vous invite à descendre pour vous en former une juste idée, et en sentir tout le prix. Le mien n'est pas moins touché de votre action ; elle vous place au rang des plus grands héros. Agréez, *Monsieur*, le sincère hommage de mon admiration et de mon inviolable attachement. » Grâce à l'obscurité dans laquelle il resta, Guelon-Marc échappa à l'horrible système de terreur qui pesa sur la France depuis la mort de Louis XVI jusqu'à la chute de Robespierre. Sitôt que le retour d'un peu de justice et d'humanité lui permit de se montrer, il fit de nouveau éclater son zèle par des pétitions en faveur des prêtres persécutés et de la fille de Louis XVI, prisonnière au Temple. Tant que dura le pouvoir de Bonaparte, Guelon-Marc garda un profond silence ; mais lorsqu'il le vit près de tomber, lorsqu'il vit les Bourbons près de remonter sur le trône, il sentit renaître tout son dévouement et son ancienne fidélité à cette illustre race. Le jour même de l'entrée des alliés à Troyes, en février 1814, il signa le premier de ses concitoyens une adresse aux souverains pour leur demander le rétablissement des Bour-

faites, disait : *L'Adresse de Guelon-Marc m'a rappelé que j'étais Française* (Lett. du marquis de Sainte-Fère).

(3) MM. Tronchet et R. Desèze.

bons. Après cette première occupation, quand les étrangers abandonnèrent cette ville devant les troupes de Napoléon, momentanément victorieuses, ainsi que le chevalier de Gouault, Guelon-Marc ne voulut pas se retirer avec elles; mais plus heureux que son ami, qui fut si cruellement mis à mort, pour avoir osé reprendre sa croix de Saint-Louis, il échappa au même sort par la générosité du colonel Nillis, qui avait reçu ordre de l'arrêter et qui l'en fit secrètement avertir. Lorsque les Bourbons eurent été remis sur le trône, Guelon-Marc se rendit dans la capitale et y fut accueilli avec beaucoup d'empressement par tous les royalistes. MM. de Valori et Dupuis des Islets publièrent des vers à sa louange, et les ducs de Brissac, de Coigny et d'Havré lui firent aussi un accueil dont il s'est beaucoup loué. Nous ignorons si avec tant de droits à la reconnaissance de la famille royale il lui demanda beaucoup. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il était sans fortune, et qu'on ne lui donna qu'un modeste emploi de commissaire de police à Troyes, dont il se contenta, et dont, malgré son grand âge, il remplit les fonctions avec beaucoup de zèle jusqu'à sa mort, en juillet 1823. Le préfet et les principaux magistrats assistèrent à ses funérailles, et le conseil municipal lui vota un monument, qui fut élevé aux frais de la ville. Ce monument, qui n'est autre chose qu'une pyramide fort simple, devait recevoir une inscription qui eût rappelé le dévouement de Guelon-Marc; mais, la révolution de 1830 étant survenue, l'inscription reste à faire. Guelon-Marc avait reçu de son vivant, en 1815, de la part des généraux alliés, une autre espèce d'hommages. A leur second retour à Troyes, ces militaires firent jouer, sur le théâtre de cette ville, une pièce en son honneur. Sa maison fut mise sous la protection

d'une sauve-garde spéciale, et l'on inscrivit sur la porte cette phrase de son adresse à la Convention : « J'offre ma « tête pour celle du meilleur des rois. » Il avait fait imprimer : *Lettre de M. Guelon-Marc, otage de Louis XVI, sur l'ouvrage de M. de Foulaines (son ami), intitulé : De l'Éducation selon l'Évangile, la Charte et l'Esprit du siècle*, Paris, 1820, in-8° de 20 pages. M—D j.

GUEMADEUC (BAUDOIN de), pamphlétaire, naquit en 1734, dans la province de Bretagne. Il fut pourvu des charges de grand-référendaire au grand-conseil, et, en 1762, de celle de maître des requêtes, puis obligé de se démettre de ce dernier emploi, en 1779, après plusieurs aventures fâcheuses qui eurent beaucoup d'éclat (1). L'auteur de *Paris, Versailles et les provinces* (1809, in-8°, t. II, p. 131) a rapporté le fait principal qui donna lieu à cette exclusion. S'il faut l'en croire, le garde-des-sceaux Miroménil, ayant été prévenu qu'on volait très-souvent à sa table des couverts d'argent, fit inviter au nombre de ses convives un espion de police adroit qui, après deux épreuves, acquit la certitude que M. de Guemadec était le voleur. Le ministre l'ayant appelé dans son cabinet lui reprocha sa bassesse. « Mais celui-ci se voyant dé- « couvert ne se déconcerta point et, « croyant se tirer d'affaire par une « sottise plaisanterie, répondit que M. « le garde-des-sceaux lui ayant an- « noncé qu'il y aurait toujours à sa « table un couvert pour lui, il avait « cru pouvoir s'en emparer sans in- « discrétion. » Le chef de la magistrature goûta peu ce plat badinage; et

(1) « Les maîtres des requêtes ayant reçu des « plaintes contre un de leur compagnie, sur le « compte duquel il avait déjà couru des anec- « dotes fâcheuses, l'ont dénoncé à M. le garde- « des-sceaux. Il a été enfermé à Vincennes et « obligé de se démettre de sa place. » (*Nouvelles à la main*, n° 102, du 22 décembre 1779.)

l'aventure fut bientôt connue de tout Paris. Baudouin de Guemadec fut d'abord enfermé par lettre de cachet au donjon de Vincennes, et ensuite relégué à Tanlay, chez les cordeliers, où il resta quinze mois, sans autres vêtements qu'une culotte et une veste de nankin (2). Il se consola, par la culture des sciences, de ce qu'il appelait ses revers, et s'adonna surtout à l'étude de l'astronomie. Il fit passer à l'Académie des sciences plusieurs mémoires qui obtinrent son approbation. En 1782, il composa une dissertation fort étendue sur les étoiles doubles et sur la nouvelle planète qu'Herschel avait découverte aux pieds des Gémeaux. Ce fut dans la même année qu'il mit au jour l'*Espion dévalisé* (Neufchâtel), in-8° de VIII et 240 p. Avant son mariage avec une fille du fermier-général d'Arincourt, il demeurait chez son oncle l'abbé Baudouin, chanoine de Notre-Dame, qui recevait chez lui nombreuse et bonne compagnie, « ce qui rendait cette « maison un bureau de nouvelles, rival de celui de madame Doublet qui « vieillissait. Le jeune Baudouin avait « contracté ce goût dans une pareille « société. Il tenait note de ce qu'il « voyait et entendait » (3). Il eut aussi l'occasion, en sa qualité de maître des requêtes, de connaître un grand nombre d'anecdotes de la cour et les intrigues des différents ministères. Quoique ses papiers eussent été saisis au moment de sa disgrâce, il consulta ses souvenirs dans les prisons d'état et dans sa retraite, et composa le livre anecdotique que Mirabeau fit imprimer en Suisse, et que le libraire Fauche débitait à Neufchâtel, ce qui lui attira quelques poursuites de la part du gouvernement prussien, mis en mouvement par la France. Le duc de Choiseul est

(2) *Police dévoilée*, par Manuel, II, 62.

(3) *Mémoires secrets de la république des lettres*, t. XXI, p. 86.

surtout maltraité dans cet ouvrage, sans doute d'après les instigations du duc d'Aiguillon dont Baudouin de Guemadec était la créature. Les mémoires publiés par Soulavie, sous le nom de ce ministre, cherchent à répandre des doutes sur la réalité des imputations qui avaient été faites à Baudouin, tout en le peignant comme un « homme instruit et retors, dont la réputation « a croulé tout-à-l'heure, sans qu'il « soit bien prouvé s'il est coupable, « ou s'il n'est que malheureux (4). » L'*Espion dévalisé* contient d'ailleurs beaucoup d'anecdotes suspectes, entre autres celle du banquier Peixotte. La partie la plus curieuse de ce pamphlet est une *Notice sur les maîtres des requêtes et les intendants*. L'auteur passe en revues anciens confrères et il les peint presque tous comme des hommes ineptes ou vicieux. Il descend jusque dans leur vie privée, et ne leur fait grâce d'aucun défaut ou d'aucun ridicule. Baudouin de Guemadec mourut à Paris en 1817. L—M—X.

GUENARD (CONSTANCE), moine apostat, né en 1584, à Dôle, était fils d'un cordonnier qui s'imposa des sacrifices pour lui faire faire ses premières études, et le soutenir ensuite dans les écoles. Mais les précoces succès du jeune Constance ne tardèrent pas à fixer l'attention de ses maîtres et lui valurent de bienveillants protecteurs. Doué d'une mémoire heureuse, il fut chargé plusieurs fois de réciter les compliments d'usage à la fin de l'année scolaire, et il s'en acquitta de manière à mériter les applaudissements. L'esprit orné par la lecture des poètes grecs et latins, il en débitait de longs passages avec un aplomb et une grâce enfantine qui charmaient ses auditeurs. Les vieux magistrats lui prédisaient de grands succès au barreau s'il embras-

(4) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*, 3^e édit., p. 50, Paris, 1792.

sait la profession d'avocat; et, docile à leurs inspirations, il fréquenta quelque temps les cours de la faculté de droit; mais, soit légèreté de caractère, soit tout autre motif, il renonça brusquement à la jurisprudence pour embrasser la vie religieuse à Dôle même, dans l'ordre des capucins, établi récemment dans le comté de Bourgogne. Le P. Léandre, c'est le nom qu'il prit en prononçant ses vœux, destiné par ses supérieurs à la prédication, parut successivement dans les principales villes de la province, et ses débuts confirmèrent l'opinion avantageuse que l'on avait de ses talents. Fier des suffrages qu'il venait de recueillir, il se crut le droit de postuler une place de lecteur en théologie ou en philosophie; mais, n'ayant pu l'obtenir, ce mécompte blessa profondément son orgueil. Il se repentit alors d'être entré dans un ordre où le mérite était si mal récompensé; et, s'étant échappé de son couvent, il se rendit à Rome pour y solliciter sa sécularisation. Les raisons qu'il alléguait ne parurent sans doute pas suffisantes, puisqu'il lui fut enjoint de retourner sur-le-champ dans sa province. Il y revint en effet, mais sous un faux nom et vêtu du costume ecclésiastique. Ce déguisement ne pouvait pas tromper long-temps ses supérieurs: il le comprit; et ne voulant pas rentrer dans son couvent, où il aurait été forcé de se soumettre à la pénitence qui lui eût été imposée, il imagina de se faire cordelier. Au bout de quelques mois, craignant que ses nouveaux confrères, dont il n'avait pas su se faire aimer, ne le livrassent aux capucins, il s'enfuit secrètement à Montbéliard, où il fit profession ouverte de la religion réformée. Entré comme précepteur chez un des notables habitants de cette ville, il fut chargé d'accompagner ses élèves à l'académie de Bâle. Il se rendit ensuite à Genève et il y publia, en 1618, l'apo-

logie de sa conduite, sous ce titre: *Déclaration des causes de la conversion de Constance Guenard*, in-8°. Cet opuscule, devenu si rare que l'on n'en a pu jusqu'ici découvrir un seul exemplaire, fut, par arrêt du parlement de Dôle « brûlé en pleine place à la « prospective de cinq à six mille té- « moins. » L'un des anciens supérieurs de Guenard, le P. de Montfort (*Voy.* ce nom, XXIX, 559), publia une vigoureuse réfutation de son ouvrage; et l'auteur de *l'Espadon* (*Voy.* d'ESTERNOD, XIII, 383) fit de son apostasie le sujet d'une dernière satire. Après un tel scandale, Guenard, banni pour jamais de sa patrie, fut obligé de chercher des ressources dans l'exercice des talents dont il s'était montré si vain: il entra correcteur dans l'imprimerie d'Yverdon (*Voy.* *Pyram.* de CANDOLLE, VII, 12); et l'on sait qu'il y surveilla l'édition des *Œuvres de Xénophon*, publiée en 1619. On ignore ce qu'il devint depuis cette époque; mais on peut conjecturer que le chagrin et les remords ne tardèrent pas à abrégier une vie qui devait lui être à charge. W—s.

GUÉNARD (ELISABETH), baronne DE MÉRÉ, la plus féconde de nos romancières, naquit à Paris en 1751, et y mourut le 18 février 1829. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, elle ne joua dans la société d'autre rôle que celui d'une femme instruite, spirituelle, et qui n'avait nullement la prétention de prendre rang parmi les auteurs; mais depuis l'année 1799, elle s'en est bien dédommée, et durant cet espace de temps jusqu'en 1825, date de sa dernière publication, elle a mis au jour plus de cent dix ouvrages, lesquels réunis formeraient une bibliothèque de près de trois cent cinquante volumes. Romans d'imagination, romans historiques, compilations, anecdotes, mémoires contemporains, brochures politiques, sa plume infatigable

a traité tous les genres, et elle l'a fait avec une médiocrité qui ne préservera de l'oubli aucun de ses ouvrages. M^{me} Guénard n'a pas publié sous son nom tous ses livres. Soit que ses libraires y trouvasent un moyen d'achalandage, soit qu'elle fût honteuse elle-même de sa triste fécondité, elle a pris différents pseudonymes, tels que *A.-L. Boissy*, *J.-H.-F. de Geller*, et surtout de *Faverolles*, ancien officier de cavalerie. C'est sous le nom de ces individus, qui sont encore à naître qu'elle a donné ses romans orduriers, tels que *les Trois Moines*, *les Capucins*, ou *le Secret du cabinet noir*, *le Diable hermite*, *Chrysostome père de Jérôme*, *de Pigault-Lebrun*, etc. Aussi a-t-on dit qu'elle écrivait à la fois pour l'instruction de la jeunesse et l'amusement des casernes. Qu'on n'attende pas de nous la fastidieuse énumération de ses livres dont chacun a fait pendant quelques mois le charme des grisettes et des laquais; nous nous bornerons à rappeler quelques-unes de ses productions les moins méprisables. Si M^{me} Guénard, dans ses romans pseudonymes, faisait bon marché de la moralité des religieuses, des moines et des abbesses, elle s'est constamment montrée habile à flatter l'opinion religieuse et royaliste dans les écrits publiés sous son nom. On sait qu'à dater de l'année 1799, une sorte de réaction monarchique se manifesta dans la littérature. Ce fut alors que M^{me} Guénard publia son *Irma*, ou *les Malheurs d'une jeune orpheline*, qui, depuis 1801 jusqu'en 1810, a eu dix éditions, sans compter de nombreuses contrefaçons. Dans cet ouvrage l'auteur avait retracé sous le nom d'une princesse indienne les malheurs de madame la duchesse d'Angoulême. Déjà huit éditions avaient été épuisées, lorsque la neuvième, qui parut en 1806, fut proscrite par la police impériale. En 1814, quand

l'auguste orpheline fut rendue à la France, les restes de cette neuvième édition reparurent, et ils furent enlevés assez promptement; enfin, en 1816, l'auteur en fit paraître une seizième (6 vol. in-18), avec une suite dans laquelle se trouve retracé, toujours sous des noms indiens, le retour de la fille de Louis XVI. Après *Irma*, on peut citer, de M^{me} Guénard, quelques autres productions dont par le sujet du moins elle pouvait se faire honneur. Ce sont : I. *Mémoires historiques de Marie-Thérèse-Louise de Carignan, princesse de Lambulle*, une des principales victimes immolées dans les journées des 2 et 3 septembre 1792, Paris, 1801. Cet ouvrage a eu quatre éditions. II. *Le Captif de Valence*, ou *les derniers moments de Pie VI*, Paris, 1802, 2 vol. in-12. III. *Histoire de M^{me} Elisabeth de France, sœur de Louis XVI*, avec des détails sur ce qui s'est passé dans l'intérieur des châteaux de Versailles et des Tuileries; ce qui lui est arrivé de plus remarquable pendant sa détention au Temple; auxquels on a joint un grand nombre de lettres écrites par elle-même, Paris, 1802, 3 vol. in-12. Ces lettres passent pour apocryphes. IV. *Vie du duc de Penthièvre*, 1802, 2 vol. in-12. V. *Les augustes victimes du Temple*, Paris, 1818, 3 vol. in-12. VI. *Soirées du château de Valbonne*, ou *la Morale évangélique mise en action*, Paris, 1816. Sous le pseudonyme Boissy elle a publié deux compilations historiques sur l'Espagne : 1° *Histoire des invasions et des expéditions militaires en Espagne, depuis les Phéniciens jusqu'à nos jours*, ouvrage donnant un aperçu statistique de la Péninsule avec l'origine, les mœurs et le caractère de ses habitants, Paris, 1823, un vol. in-12; 2° *Précis de l'histoire d'Espagne*, depuis l'origine de cette puis-

sance jusqu'à 1814; et continuation depuis 1814 jusqu'à ce jour, par M. le comte de Barrins, Paris, 1824, in-18. Déjà elle avait saisi l'à-propos de la descente projetée en Angleterre pour enfanter, sous le voile de l'anonyme, une *Histoire des soixante-trois descentes faites en Angleterre* par les Français, les Saxons, les Danois, depuis Jules-César jusqu'à l'expédition du général Hoche en Irlande, Paris, 1804, in-18. Tous les sujets étaient à sa convenance depuis les plus graves jusqu'aux plus ignobles et aux plus frivoles : ainsi l'auteur du *Dialogué de Pie VI et de Tarquin*; puis, de *l'Hommage à la gloire et à la religion*, Paris, 1803, etc., est la même qui donna l'*Histoire d'une chatte, griffonnée par elle-même* (1803), et encore *Garde à vous!* ou *les Filous et leurs dupes*, aventures plaisantes des salons les plus renommés de la capitale, des provinces et de l'étranger (1819). Les romans historiques qu'elle a publiés comme des *Mémoires* sont pour la plupart d'une nature assez graveleuse, et ont paru sous le nom de *Faverolles*. Ce sont les prétendus mémoires de la duchesse d'Orléans, mère du régent, de Marion de Lorme, de la comtesse Dubarry, l'histoire de vingt jeunes filles enfermées dans le Parc aux cerfs (1). On peut supposer sans trop de malignité qu'une femme qui, dans son âge mûr et dans sa vieillesse, consacrait de

préférence sa plume à de pareils sujets, et se faisait l'émule de Pigault-Lebrun, avait dû, au temps de sa jeunesse et de sa beauté, être l'héroïne de plus d'un roman; et la nature de ses ouvrages fait supposer même que ces romans durent être du genre le moins sentimental. Du reste dans ses relations avec les libraires, M^{me} Guénard montra toujours beaucoup de loyauté; malgré le prix fort peu élevé qu'elle mettait à son talent, l'étonnante facilité de sa plume faisait compensation. Il était juste que la providence des cabinets de lecture et des étalages ne mourût pas de faim. Le libraire Pigoreau, qui a débité une partie des romans de cette dame, lui a consacré deux articles dans sa *Bibliothèque biographico-romancière*. On peut consulter sur elle l'article très-complet de M. Quérard dans la *France littéraire*. D—R—R.

GUENEAU de Mussy (PHILIBERT), conseiller de l'université, naquit en Bourgogne en 1776, d'une famille dont plusieurs membres, entre autres Gueneau de Montbeillard (*Voy.* ce nom, XIX, 11), se sont distingués dans l'histoire naturelle et la médecine. Gueneau de Mussy suivit dès sa jeunesse les traditions de famille, et se vena à l'étude des sciences, qui le conduisit à l'école polytechnique un an après la fondation de cet établissement. Le Directoire régnait alors en France, et, pour masquer sa faiblesse, il avait recours à ces mesures de force qui déguisent si maladroitement la nullité d'un gouvernement. Il fallut que tous les fonctionnaires de l'état, depuis les membres des conseils législatifs jusqu'aux élèves des écoles, prêtassent le serment de haine à la royauté. Gueneau de Mussy s'y refusa ainsi que son camarade et ami M. Rendu, qui plus tard devait siéger avec lui dans le conseil royal de l'instruction publique. Forcé de quitter l'école, Gueneau

(1) Voici comment l'auteur d'un petit écrit satirique, intitulé *Mes Visites du jour de l'an* (an XII, 1801), jugeait le talent de madame Guénard dont il ignorait le sexe : « Ce petit écrivain, qui fait de grands romans bien longs, bien sentencieux, bien insignifiants, s' imagine sans doute avoir la plume de Lesage ou le talent de Fielding; mais il s'en faut de beaucoup que le public et les libraires soient de son avis. Il n'y a réellement de bien mystérieux dans les *Forges mystérieuses* que le génie de l'auteur » (allusion au roman des *Forges mystérieuses* publié en 1801 sous le nom de Guénard de Faverolles).

de Mussy embrassa la culture des lettres. Elevé dans des habitudes sévères de piété, imbu de la lecture et des principes des écrivains de Port-Royal, il se trouva tout naturellement associé à la croisade que formaient alors (1800), dans le *Mercur*e et dans le *Journal des Débats*, pour la restauration des études et des idées religieuses et monarchiques, les Bonald, les Châteaubriand, les Fontanes, les Geoffroy, etc. C'était le moment où venait de paraître le *Génie du Christianisme*, monument de la réaction morale et catholique qui s'opérait. La guerre était vivement engagée entre les deux feuilles que nous venons de nommer et l'école voltairienne, qui avait pour organes la *Décade philosophique* et quelques journaux restés fidèles aux principes de la révolution. Dans cette lutte, où les athlètes de part et d'autre ne respectaient pas toujours les convenances littéraires et sociales, Gueneau de Mussy se distingua par plusieurs articles d'une gravité, d'une mesure et d'une sagesse parfaites, empreints en même temps d'une foi vive et sincère. La meilleure preuve du mérite de ces essais, c'est que M. de Châteaubriand les a recueillis dans toutes les éditions du *Génie du Christianisme*. Cette confraternité de principes avec les écrivains du *Mercur*e établit, entre Gueneau de Mussy et Fontanes, des rapports qui ne furent pas inutiles au premier. Lors de la fondation de l'université, Fontanes, nommé grand-maître, cherchant à rassembler à la fois les débris les plus honorables de la vieille université, et une élite de quelques hommes jeunes, actifs, dépositaires de ses plus intimes pensées, s'attacha bientôt Gueneau de Mussy. Ce fut alors que celui-ci publia, de concert avec M. Rendu et sous la direction de Fontanes, une nouvelle édition du *Traité des études* de Rol-

lin (Paris, 1805, 4 vol. in-12). La *Vie* de cet illustre recteur est de Gueneau de Mussy, qui, s'y montrant inspiré d'une profonde conviction religieuse, laissait apercevoir sur divers points des idées tout-à-fait conformes à celles des docteurs de Port-Royal. Il a dignement apprécié les ouvrages et l'âme du bon Rollin, qui lui-même ne fut pas à l'abri du reproche de jansénisme, qualification qui, au reste, n'a jamais été bien définie, et que le XIX^e siècle comprend encore moins que celui qui l'a précédé. Fontanes nomma inspecteur-général des études et conseiller ordinaire de l'université Gueneau, qui eut beaucoup de part à la formation du corps universitaire. On a prétendu que l'abbé Emery, qui était lui-même membre du conseil royal, se plaignait d'avoir trouvé dans Gueneau de Mussy des dispositions peu favorables pour le clergé. Nous pouvons affirmer que, malgré leurs dissentiments sur quelques points de discipline religieuse, ces deux hommes respectables, loin de se plaindre l'un de l'autre, en parlaient réciproquement avec l'estime la mieux sentie. Pour apprécier la tâche difficile qu'eurent à remplir il y a trente ans ceux qui, comme Fontanes, Cuvier, Gueneau de Mussy, et M. Rendu (qui seul leur a survécu), furent les véritables fondateurs de la nouvelle université, il faut se rappeler l'état de délabrement et de démoralisation où ils trouvèrent les établissements d'instruction publique qui existaient encore. Si leurs efforts pour y faire reflourir l'ordre et la religion ne furent pas toujours couronnés de succès, ils en auraient obtenu encore bien moins en s'armant de cet esprit d'inflexibilité et d'intolérance qu'il est toujours si commode d'afficher en théorie, mais qui en pratique n'a jamais fait qu'aggraver le mal. Gueneau de Mussy, dans les années 1811, 1812

et 1813, visita tous les lycées de l'empire, et donna des soins particuliers à la fondation de l'école normale. Lui-même dirigeait les examens et les concours destinés à recruter des sujets d'élite pour cet établissement. Investi de toute la confiance de Fontanes, il n'en usa jamais pour persécuter ou destituer; il veillait avec une sollicitude paternelle sur le sort des professeurs, et à cet égard la reconnaissance des membres de ce corps ne lui a jamais manqué. La restauration arriva, et Mussy, qui avait refusé le serment de haine à la royauté, se trouva tout naturellement conservé dans le conseil royal de l'instruction publique. Il en fut nommé secrétaire, et y exerça toujours la plus grande influence. En 1815, lorsque ce conseil fut changé en une commission de l'instruction publique, Gueneau de Mussy, maintenu dans ses doubles fonctions, obtint toute la confiance de M. Royer-Collard, président de cette commission. Sa parfaite connaissance du personnel, ses liaisons établies en dehors de l'université sur les divers points du royaume par ses inspections, sa pénétration rapide et sa prudence le rendaient merveilleusement propre au rôle important qu'il était appelé à jouer dans le corps enseignant. Ce fut alors que son frère, médecin distingué, fut nommé à la direction de l'école normale (*Voy. GUEROUULT*, dans ce vol.). Gueneau de Mussy seconda puissamment la protection donnée par l'université à l'enseignement primaire, sans jamais accorder la préférence à aucune des méthodes diverses que l'esprit de parti prônait dans des intentions opposées. Il peut encore être regardé, avec M. Royer-Collard, comme le fondateur de l'enseignement historique dans les collèges. Lorsque, en 1822, la direction supérieure de l'instruction publique passa en d'autres mains, Gueneau de Mussy vit un moment diminuer son

influence; mais il acquit bientôt la confiance du vertueux Frayssinous; et il n'en usa que pour empêcher des destitutions et des inesures qui eussent porté la perturbation dans le corps enseignant. Il conserva sa place après la révolution de 1830, et montra jusqu'à la fin le même esprit de sagesse et de modération, en luttant contre d'autres exigences. Il mourut le 9 février 1834, des suites d'une courte et violente maladie, qu'il eût sans doute évitée s'il avait su modérer sa passion pour le travail. Il avait été nommé sous la restauration chevalier, puis officier de la Légion-d'Honneur. Ses vertus privées attestaient tout ce qu'une véritable piété peut ajouter de perfection à une excellente nature. Administrateur du bureau de charité, il signala son zèle pour les pauvres en tout temps, mais surtout pendant l'épidémie du choléra. Il a laissé un fils, dont lui-même dirigea l'éducation, et qui commence à se distinguer dans la science où se sont illustrés son aïeul et son oncle. Gueneau de Mussy a écrit sur la question des petits séminaires quelques pages excellentes que M. Rendu a reproduites dans son Code universitaire (p. 714 et suiv., 2^e édit.). Il est l'éditeur des *Mémoires religieux*, par Natalie P*** (Pitois), 2^e édit., 1834. Touché de la douleur d'une mère qui venait de perdre ses trois enfants à la fleur de l'âge; frappé des pieux et nobles sentiments qu'avait exprimés en diverses circonstances de sa vie et à son lit de mort M^{lle} Natalie Pitois, Gueneau de Mussy avait recueilli, pour la consolation de la mère et pour l'instruction de la jeunesse, ces inspirations d'une belle âme, ces vœux et ces sages conseils d'une jeune chrétienne. Il a fait précéder ces *Mélanges* d'une notice pleine d'intérêt, tant par le sujet que par la pureté du style.

D—R—R.

GUEPIN (JEAN), né en 1715, à Flessingue, remplit les fonctions d'échevin et de conseiller dans sa ville natale; ce qui ne l'empêcha point de se livrer à l'étude des littératures grecque et latine, ni de composer des vers non-seulement dans sa langue, mais en français. Il se rendit redoutable par ses sarcasmes, et poursuivit d'un ridicule mérité la pitoyable version rimée des psaumes, par Datheen, parodie qu'Endrissen, ministre à la Vère, s'est efforcé de faire admettre comme une digne interprétation des chants immortels de David. Toutefois, Guépin avait cessé de vivre sept ans avant cette bizarre tentative. Il décéda en 1766. Voy. la *Mnemosyne* (en hollandais), VI^e partie, pag. 179-202, et l'*Histoire littéraire* de M. Van Kampen, tom. II, pag. 657. R—F—G.

GUER (JEAN-ANTOINE), littérateur médiocre, était né en 1713 à Salanches, petite ville de Savoie. Ayant achevé ses études à Lyon, il se fit recevoir avocat. Une maison sur laquelle était placé tout ce qu'il possédait fut détruite dans un incendie; et il se rendit à Paris pour chercher des ressources très-incertaines dans l'exercice de sa profession. Il y vécut plusieurs années dans un état voisin de la misère. Heureusement M. de Machault, contrôleur-général des finances, vint à son secours et le mit à l'abri du besoin en lui procurant un petit emploi, qui lui laissait le loisir de cultiver son goût pour les lettres. Voulant prouver sa reconnaissance à son protecteur, Guer lui dédia presque tous ses ouvrages. Il mourut à Paris en 1764 (1). On a de cet écrivain : I. *César aveugle et voyageur*, Londres (Paris), 1740, in-12. C'est l'histoire d'un mendiant nommé *Pinolet*, qui se tenait dans le passage des Feuillants, et que tout Paris con-

naissait à cette époque. Cet ouvrage, oublié complètement aujourd'hui, eut sans doute quelque succès, puisque l'auteur le reproduisit très-augmenté, sous ce titre : *Pinolet, ou l'Aveugle parvenu*, histoire véritable, composée sur les faits fournis par Pinolet lui-même, etc., Amsterdam (Paris), 1755, 4 vol. in-12. Dans la préface, Guer raconte qu'il avait communiqué son manuscrit à un savant qui lui dit, après l'avoir lu : « Je trouve votre ouvrage abominable, exécration, ordurier au dernier point, sans esprit, sans bon sens, plein de platitudes, etc. » Fréron, à qui l'on emprunte cette citation, déclare que ce jugement ne lui paraît pas trop sévère (Voy. l'*Année littéraire*, 1755, IV, 94). II. *Mœurs et usages des Turcs*, leur religion, leur gouvernement civil, militaire et politique; avec un abrégé de l'histoire ottomane, Paris, 1746, 2 vol. in-4°, fig. C'est le seul ouvrage de l'auteur qui soit encore recherché, parce qu'on y trouve réunis sur les mœurs des Turcs des détails disséminés dans un grand nombre d'autres livres. III. *Histoire critique de l'âme des bêtes*, contenant les sentiments des philosophes anciens et modernes sur cette matière, Amsterdam (Paris), 1749, 2 vol. in-8°. Dans la première partie, l'auteur passe en revue les philosophes anciens, auxquels il prodigue les injures les plus grossières, sans dire un seul mot de leurs opinions sur l'âme des bêtes; dans la seconde, il traite également fort mal Descartes, qui regardait les bêtes comme des machines et les philosophes modernes qui leur ont accordé une âme immatérielle; en sorte qu'il est impossible de deviner quel pouvait être son sentiment à cet égard. IV. *L'Infortuné reconnaissant*, poème en quatre chants, suivi de plusieurs autres poésies, Paris, 1751, in-8°. Guer est à la fois l'au-

(1) Voy. le *Dictionnaire du département du Mont-Blanc*, par Grillet, III, 344.

teur et le sujet de ce très-médiocre poème. Fréron en a donné une piquante analyse dans les *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, IV, 140. V. *Histoire générale et particulière de l'électricité*, 1753, 3 vol. in-12. Le premier contient l'histoire de cette importante découverte depuis Otto de Guericke jusqu'à Franklin; et le second, les diverses explications données jusqu'alors des phénomènes de l'électricité. Dans le troisième l'auteur traite des effets de l'électricité sur le corps humain, et de l'application qu'on en a faite dans différentes maladies, avec un succès qui lui paraît si bien constaté qu'il propose d'établir des appareils électriques dans tous les hôpitaux, afin d'en rendre l'usage universel. C'est à Guer que l'on doit la première édition de *Telliamed* qu'il donna sur les manuscrits de Maillet (*Voy. ce nom*, XXVI, 243). Dans la préface et les notes de l'*Infortuné reconnaissant*, Guer parle de quelques autres de ses ouvrages que nous n'avons pas encore cités, et qui sont probablement restés inédits: 1° *Réflexions sur Mérope*, tragédie de Voltaire; 2° *la Cour du soleil*, dédiée à madame de Pompadour; 3° *Décameron historique*, ou *Entretiens sérieux et réfléchis* sur tout ce que les peuples et les philosophes anciens et modernes ont pensé au sujet de la nature et de l'immortalité de l'âme humaine, etc., in-4°. Suivant quelques biographes, Guer a laissé manuscrit: *Pantheisticon*, ouvrage que l'on annonce comme traduit du latin, sans dire de quel auteur; et l'*Histoire des ambassadeurs de Constantinople*, ce qui signifie probablement: *Histoire des ambassades* envoyées par le sultan aux princes chrétiens. W—s.

GUÉRIN (PIERRE-NARCISSE), peintre français, naquit à Paris, de parents aisés, le 13 mai 1774. Son père,

chargé de famille, tenait, rue Aubry-le-Boucher, un gros magasin de quincaillerie. Guérin ne fit point d'études littéraires. Doué d'un jugement sûr et d'une grande finesse d'observation, il s'instruisit lui-même par beaucoup de lecture. Placé comme élève chez Brenet, médiocre peintre d'histoire, il n'y fit pas de grands progrès; mais à la mort de ce professeur il entra dans l'atelier de J.-B. Regnault, qui était alors, avec David et Vincent, à la tête de l'école française; et, quoiqu'il fût d'un caractère un peu indolent, il ne laissa pas de s'y distinguer de ses jeunes émules par la facilité de son pinceau, et par des idées de composition fort au-dessus des esprits vulgaires. Momentanément enlevé aux beaux-arts par la réquisition militaire, il suivit à l'armée un de ses frères, qui y fut tué peu de jours après. Ne prenant aucun goût pour la profession des armes, il revint avec joie à Paris au moyen d'un congé provisoire que lui accorda le comité de salut public, et dont la durée, comme on peut le croire, se prolongea indéfiniment. Guérin sentit alors la nécessité de travailler avec ardeur: il obtint, en 1796, le second prix de peinture; et, l'année suivante, un des trois grands prix qui furent délivrés, cette fois, par extraordinaire, eu égard à la force du concours. Le tableau qui lui valut ce brillant succès représentait *Caton d'Utique se déchirant les entrailles*. Les amateurs peuvent le voir aujourd'hui dans une des salles du palais des beaux-arts. Ce fut avant de partir pour Rome, où sa couronne académique lui donnait le droit de se rendre, que Guérin composa son tableau de *Marcus-Sextus*, le premier et peut-être le plus solide fondement de sa réputation. Indépendamment des beautés supérieures qu'on remarqua dans cet ouvrage, les circonstances politiques lui furent extrêmement favorables: les

souvenirs affreux de 1793 étaient d'autant moins près de s'effacer que les révolutionnaires faisaient chaque jour de nouveaux efforts pour ressaisir le pouvoir, et inspiraient par-là des craintes sérieuses à tous les amis d'une sage liberté. La situation d'un malheureux proscrit qui, en rentrant dans ses foyers, y retrouve sa fille pleurant sur le cadavre de sa mère, rappelait d'une manière trop frappante le temps de la terreur pour ne pas faire sur les esprits une vive et profonde impression : aussi le *Marcus-Sextus* excita-t-il le plus grand intérêt. Les camarades de l'auteur placèrent sur son tableau des branches de laurier ; et, durant plus d'un mois, il ne se passa peut-être pas un jour sans qu'on y trouvât des vers louangeurs. Madame Viot, ci-devant baronne de Bourdic, y inscrivit elle-même le quatrain suivant :

Au pied de ce sombre tableau
L'envie a déposé ses armes ;
La critique éteint son flambeau ;
Le sentiment verse des larmes.

Enfin, pour que rien ne manquât au triomphe du jeune peintre, Guérin fut couronné par le président de l'Institut en séance publique, aux acclamations de toute l'assemblée. Les plus célèbres artistes de la capitale lui donnèrent, le 11 vendémiaire an VIII (3 octobre 1799), un repas splendide, où il siégea entre Regnault son maître et le vénérable Vien, qui avait ramené dans les arts le goût de la simplicité antique. Les convives, parmi lesquels on comptait des membres du directoire et du corps législatif, ne se séparèrent qu'après avoir signé une pétition tendant à ce que le gouvernement fit l'acquisition du *Marcus-Sextus* ; mais le directoire était alors trop occupé de sa propre conservation pour satisfaire à une pareille demande. Le tableau, vendu d'abord dix mille francs à un riche fabricant de draps (Décrétot),

passa ensuite dans plusieurs mains ; et ce fut seulement en 1830 qu'il put être acquis pour le Musée du Louvre, où il figure depuis quelque temps. Le public n'accueillit pas avec moins d'applaudissements, en 1802, le tableau de Guérin représentant *Phèdre et Hippolyte* ; mais, comme l'auteur n'en était plus à son début, on se crut en droit de mêler quelques observations critiques à l'éloge de ce nouvel ouvrage, et une controverse assez animée s'établit à ce sujet dans le Journal de Paris. Il est à remarquer qu'à l'époque où la *Phèdre* de Guérin parut au Louvre, une actrice célèbre (M^{lle} Duchesnois), avait débuté avec éclat sur la scène française par la *Phèdre* de Racine ; et l'on pense bien que ce rapprochement ne manqua pas d'être saisi avec empressement par les beaux-esprits de la capitale. Nous ferons grâce à nos lecteurs de tous les quatrains plus ou moins fades qui furent alors insérés dans les feuilles publiques ; mais nous ne passerons point sous silence les vers que M. Roger, auteur de *Caroline*, ou *le Tableau* (1), crut devoir ajouter à sa pièce, dans cette circonstance :

Me voici de retour. Ah ! quelle foule immense !
Tout Paris au salon s'est réuni, je pense.
Surprise avec raison, j'interroge : ou me dit
Que le jeune Guérin, Guérin dont le Proscrit
Du plus rare talent semblait l'effort suprême,
Dans un nouveau tableau s'est surpassé lui-même.
J'entre et vois tout le monde interdit, étonné,
Fixé sur un seul point, d'un seul côté tourné.
Chacun cherche un tableau, personne ne le quitte :
C'est *Phèdre*, c'est *Thésée* et le noble *Hippolyte*,
Bit-on de toutes parts ; j'en approche un moment ;
Quel effet ! quel prestige ! et quel embatement !
J'ai cru, je l'avouai, voir leurs bouches muettes
Prononcer les beaux vers du plus grand des poètes,
Et, par l'illusion de ce tableau divin,
Entendre encor Racine en admirant Guérin.

Il est presque inutile de dire que cette tirade fut applaudie avec transport. Le jury des prix décennaux ne put se dis-

(1) Cette comédie du Théâtre-Français était encore dans sa nouveauté et avait un succès soutenu.

penser d'accorder à la *Phèdre* de Guérin une mention honorable; mais ce ne fut pas sans traiter ce bel ouvrage avec beaucoup de sévérité. Suivant le rapport de cet aréopage, la figure d'Hippolyte était d'un caractère de dessin faible. Dans les contours de son corps et de ses membres, ce jeune héros, habitué aux exercices violents, n'avait aucune apparence de force; la fille de Minos manquait de grâce; les contours des jambes et du bras droit de Thésée étaient incertains; la figure d'Œnone n'était pas bien ajustée, etc. A ce jugement un peu sec, dont le fond valait mieux que la forme, les amis de l'auteur opposèrent, avec non moins de raison, l'éloge du tableau sous le rapport de la composition, qui, en réunissant, sous les yeux du spectateur, deux situations remarquables de la tragédie, les avait habilement soumises aux lois de l'unité, et n'en avait pas moins eu le mérite d'expliquer clairement le sujet de la scène. La figure de Thésée, qui, tout en couvrant de son bras protecteur la coupable Phèdre, observe d'un regard sombre et accusateur le visage d'Hippolyte, est du caractère le plus grand et le plus vrai; et le trouble de la femme criminelle qui pâlit d'effroi, en se sentant pressée par la main de l'époux dont elle n'est plus digne, a été rendu par le peintre avec un talent d'observation et une profondeur de sentiment dont on ne pourrait trop faire l'éloge. Le tableau de l'*Offrande à Esculape* et une figure d'*Orphée au tombeau d'Eurydice*, deux ouvrages que Guérin composa avant de se rendre à Rome, ne parurent pas inférieurs à sa *Phèdre*, bien qu'il n'excitassent pas le même enthousiasme. Parti immédiatement après pour ce voyage, il parcourut toute l'Italie, et exécuta à Naples son tableau du *Tombeau d'Amyntas*, qui n'est connu que

de quelques amateurs. De retour en France, il exposa au salon de 1810 *Céphale et l'Aurore*, délicieuse composition qu'il avait terminée avec le plus grand soin, et qui, malheureusement, est sortie de France (2). Ce fut à peu près à la même époque que parut son *Bonaparte pardonnant aux révoltés du Caire*. Cet ouvrage, presque entièrement peint dans une légère demi-teinte, fut critiqué par quelques journaux comme faible de ton et d'effet; mais on essaya de justifier ce défaut par l'état lumineux du ciel en Egypte, pays où la clarté du soleil est si largement répandue qu'elle en exclut pour ainsi dire les grandes oppositions d'ombre et de lumière. Une fois cette raison admise, il ne resta plus qu'à louer l'esprit et le sentiment de cette sage composition, qu'on voit aujourd'hui au Musée historique de Versailles. Les avis se trouvèrent partagés sur le mérite du tableau représentant *Andromaque et Pyrrhus* (salon de 1810). On loua la fraîcheur des carnations; on admira, dans le groupe du milieu, une expression noble et touchante et une bonne étude des formes antiques; mais on blâma généralement le geste d'Oreste; on crut y voir une imitation trop sensible d'une pantomime familière au tragédien Talma; la critique s'exerça particulièrement sur la figure d'Hermione, dont le dépit jaloux parut trivialement exagéré; enfin, sans s'inquiéter si le nom de *Pyrrhus* n'imposait pas au peintre l'obligation de donner une chevelure rousse au roi d'Épire, on trouva que cette couleur disgracieuse n'était nullement héroïque et nuisait à l'effet de l'ensemble. L'opinion publique fut plus favorable au tableau de *Didon écoutant les récits d'Énée*.

(2) Elle avait été commandée à Guérin par M. de Sommariva, qui en a orné un de ses châteaux italiens.

Cet ouvrage, dont l'exécution singulièrement soignée était pleine de délicatesse, et dont la couleur lumineuse avait quelque chose de magique, fut accueilli au salon de 1817 avec de grands applaudissements; il obtint surtout le suffrage des femmes; elles raffolèrent du faux Ascagne retirant malicieusement du doigt de la reine l'anneau conjugal de Siché. On peut reprocher à l'auteur de n'avoir pas donné à son héros un caractère assez élevé, et d'avoir faiblement modelé les jambes de cette figure, dont l'expression, d'ailleurs, est à peu près nulle. Il est également permis de blâmer la minutieuse coquetterie avec laquelle il a détaillé la broderie des étoffes et les incrustations des meubles, sortes d'enjolivements peu dignes d'un sujet épique; mais il y a tant d'amour et une si tendre mélancolie dans la figure de Didon; il y a tant d'esprit dans celle d'Anne et du faux Ascagne; enfin, le lieu de la scène, le style de l'architecture et la distribution des lumières sont si poétiquement imaginés, qu'il serait difficile de se figurer une peinture plus séduisante. Ce fut aussi au salon de 1817 que Guérin fit paraître sa *Clytemnestre*, l'un des sujets les plus tragiques du théâtre grec. La disposition mystérieuse et presque fantasmagorique des lumières, la sombre et effrayante vérité des physiologies, et surtout l'effet terrible des reflets rougeâtres qui ensanglantent, pour ainsi dire, jusqu'à l'air que respirent les personnages, furent généralement admirés. Mais les peintres de profession, ceux qui, suivant l'expression de Diderot, attachent plus de prix aux œuvres de la main qu'à celles de la pensée, trouvèrent, avec quelque raison, que le dessin des figures placées sur le devant n'était ni assez vigoureux ni assez savamment étudié pour un tableau de ce genre et de cette dimension. On remarqua, en

outre, que le clair-obscur laissait à désirer plus d'exactitude sous le rapport de la perspective. La figure d'Agamemnon était en effet trop petite relativement à celles du premier plan, et il était évident que la distance intermédiaire n'était pas assez considérable pour motiver une si sensible dégradation. Guérin fut chargé par le gouvernement royal d'exécuter, pour le monument de la Madeleine, le sujet de *Saint Louis rendant la justice dans le bois de Vincennes*; mais il avança beaucoup ce tableau sans pouvoir y mettre la dernière main; et, sa santé ne lui permettant plus d'entreprendre de si grands travaux, il se borna pour lors à faire des portraits en pied, parmi lesquels on remarqua ceux de Henri de la Rochejaquelein et de sainte Geneviève, patronne de Paris. Nommé directeur de l'école française de Rome, en 1816, Guérin avait d'abord refusé cette place; mais, appelé de nouveau à ce poste en 1822, il se rendit à sa destination, où il exerça avec beaucoup de zèle, jusqu'en 1828, les fonctions qui lui avaient été confiées. Il prépara, dans cet intervalle, une grande composition dont le sujet était *Pyrrhus immolant Priam au pied des autels*; il en fit même à son retour une ébauche assez avancée, sur laquelle on pouvait fonder de grandes espérances; mais, dans l'état de langueur où il se trouvait, il crut devoir, pour se rétablir, retourner en Italie, avec son ami, M. Horace Vernet; et, peu de temps après, il mourut à Rome, le 6 juillet 1833. Cet artiste si regrettable avait été honoré par le roi du titre de baron. Il était en outre chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Michel. Son éloge, prononcé par M. Quatremère de Quincy dans une séance publique de l'académie des beaux-arts, le 12 octobre 1833, y fut entendu avec intérêt. On remarquera

comme une particularité assez curieuse, dans le Supplément de la *Biographie universelle*, que la lettre G y réunit les peintres les plus célèbres de leur temps, savoir : Gérard, Girodet, Gros et Guérin, auxquels on pourrait ajouter Géricault (*Voy.* ces noms, tomes LXV et LXVI). Parmi les artistes plus modernes encore, qui ont étudié sous Guérin, on cite MM. Scheffer et Delacroix. Ce n'est pas ici le moment d'examiner si ces peintres, d'un ordre très-distingué, ont bien fait de ne pas se modeler sur leur maître ; Guérin lui-même avait recherché une fois (dans son tableau de *Clytemestre*) quelques-uns des effets singuliers qu'affectaient nos jeunes romantiques ; et il semblait que le grand succès de sa tentative eût dû l'encourager à suivre cette nouvelle voie ; mais il aimait trop la simplicité antique, ou plutôt il n'avait pas assez d'audace dans l'esprit, et il connaissait trop le danger d'une exécution désordonnée pour s'aventurer une seconde fois dans la carrière des innovations. Les justes appréciateurs de ce peintre s'accordent à dire qu'il possédait à un très-haut degré le don de la pensée et ce qu'il serait permis d'appeler la philosophie de son art. Guérin n'avait pas le goût des grandes machines, qui exigent une manière large et expéditive, trop souvent voisine de l'exagération. Il semblait se défier de ses forces, et aimait à concentrer son attention sur un petit nombre de personnages, auxquels il savait presque toujours donner l'expression la plus convenable. On sait qu'il avait lu avec fruit les poètes, et qu'il avait fait une étude approfondie des mouvements intérieurs de l'âme. A l'exemple de nos grands tragédiens, il préférait presque toujours l'éloquence du jeu muet à celle d'une violente gesticulation. Ses têtes sont en général d'un caractère élevé qui, dans ses figu-

res de femmes, s'associe naturellement avec la délicatesse des traits et l'esprit de la physiologie. Il n'était, à proprement parler, ni un grand dessinateur, ni un coloriste du premier ordre ; mais, s'il laissait à désirer une plus profonde connaissance de l'anatomie et une touche moins timide, il savait du moins suppléer à son défaut de science et de vigueur par l'élégance des contours, par le goût des ajustements, et par une fonte de teintes, une suavité de pinceau, qui avaient assez de charme pour désarmer ses critiques les plus rigoureux. Il est à regretter que le temps ait un peu altéré la fraîcheur de ses tons, et que sa couleur tire maintenant sur le jaune. Des artistes avec qui il était lié pensent que si, après le succès de ses premiers tableaux, il s'était moins complaisamment répandu dans le monde, son talent, mûri par la méditation, qualité qui lui était particulière, aurait produit un plus grand nombre d'ouvrages, et d'ouvrages plus près de la perfection. Ce qui semble confirmer cette opinion, c'est que, dans la partie technique de son art, il n'a réellement pas fait tous les progrès que son étonnant début avait semblé promettre. Quoi qu'il en soit, Guérin sera toujours compté au nombre des peintres qui avaient le plus de goût naturel et qui entendaient le mieux l'expression. Aucune de ses productions n'est dépourvue de sentiment, et il a su plus d'une fois s'élever au pathétique. Nous devons ajouter que son caractère était digne de son talent. Quoiqu'il parût froid au premier abord, Guérin avait de la sensibilité ; suivant les retours alternatifs de sa santé, il paraissait très-gai ou très-mélancolique ; sa conversation était substantielle et piquante ; il écrivait facilement et d'une manière agréable ; enfin, par sa modestie sincère et par la douceur de ses mœurs, il s'était fait de nombreux amis ; et il

se montra toujours pour ses confrères extrêmement obligeant (*Voy. Gros*, dans ce vol.). Presque tous les tableaux de ce peintre ont été gravés par d'habiles artistes, et l'on en a fait de charmantes copies sur porcelaine pour la manufacture de Sèvres. Un excellent portrait de Guérin, par Robert-Lefèvre, fut exposé au salon de l'an IX (1801), et cet ouvrage, frappant de ressemblance, a été plusieurs fois reproduit dans ces derniers temps par le crayon lithographique. F. P—T.

GUEROULT (PIERRE-CLAUDE-BERNARD), traducteur et professeur distingué, qu'on appelait *Gueroult l'aîné*, pour le distinguer de son frère Pierre-Rémi-Antoine-Guillaume, mort en 1816 (*Voy. GUEROULT*, XIX, 29), naquit à Rouen en 1744. Sans être dans les ordres, il portait le petit collet, et occupait depuis plusieurs années la chaire de rhétorique au collège d'Harcourt, lorsque la révolution éclata. Gueroult l'aîné, ainsi que son frère, en adopta les principes avec chaleur; mais sous ce rapport il ne varia jamais, et jusqu'à la fin de sa longue carrière il professa des sentiments républicains, tandis que Gueroult le jeune revint bientôt à des opinions monarchiques, qu'il manifesta même dans sa chaire à l'école centrale du Panthéon (1) : aussi

résulta-t-il de cette divergence une certaine froideur entre les deux frères qui cependant n'alla jamais jusqu'à la mésintelligence. En 1790, ils avaient rédigé en commun un *Plan d'éducation et d'enseignement national*, dont ils firent hommage à l'assemblée constituante. Quant à Gueroult l'aîné, éloigné de ses paisibles fonctions par la suppression des collèges, il vécut dans la retraite, sans que ses opinions allassent jamais plus loin que la théorie : aussi jamais n'a-t-on eu lieu de lui reprocher aucun excès révolutionnaire. Dès les premiers efforts que fit la Convention pour réorganiser l'instruction publique, il fut nommé professeur de langues anciennes à l'école centrale des Quatre-Nations, établie dans le ci-devant collège du Plessis. Il fut aussi désigné avec son frère comme élève de l'école normale à l'époque de sa fondation, et c'est à cette occasion que La Harpe, parlant d'eux dans son cours de littérature, leur adressait publiquement cet éloge : « Deux maîtres « de l'université de Paris qui ont « prouvé leur modestie en venant siéger « aujourd'hui parmi nous sous le titre « d'élève, après avoir prouvé leur ta- « lent pour écrire et pour enseigner. » Un décret de la Convention, du 3 janvier 1795, comprit Gueroult l'aîné au nombre des hommes de lettres à qui furent accordées trois mille livres de gratification. Lorsque Napoléon organisa les lycées, il fut nommé proviseur de celui de Charlemagne; puis, lors de la fondation de l'université impériale, conseiller titulaire, directeur de la nouvelle école normale; enfin, membre de l'ordre de la Réunion. La réputation dont il jouissait comme professeur et comme humaniste, l'avait seule désigné au choix du pouvoir; car personnellement

(1) Les élèves de Gueroult le jeune peuvent encore se rappeler les touchantes impressions, souvent interrompues par des larmes, qu'il faisait en classe sur les crimes de la révolution, entre autres sur le supplice de Marie-Antoinette et de madame Elisabeth. Lié d'une amitié étroite avec La Harpe, il s'exerça sous ses auspices à des imitations de quelques morceaux d'Ovide. Très-versé dans la littérature anglaise comme dans celle de son pays, il donna dans le *Journal de Paris*, que rédigeait en chef Corancez, des articles qui furent remarqués. Attaché sous le Directoire aux bureaux de la police, il usa de son crédit pour adoucir le sort d'un grand nombre d'émigrés: aussi la reconnaissance d'une famille puissante ne lui manqua pas sous la restauration. Il présenta en 1798 à l'Académie de musique un opéra intitulé : *Etéole et Polydice*, qui n'a été ni représenté ni imprimé. Sa femme,

d'un mérite distingué, a, pendant trente ans, tenu une pension de demoiselles, dans la rue Saint-Jacques.

il était fort peu disposé à faire sa cour. Austère dans son abord, il l'était dans ses mœurs privées, et cherchait moins à plaire qu'à être utile. La restauration de 1814, en le décorant de la Légion-d'Honneur, le maintint dans ses deux places; il y fut également confirmé par un décret impérial pendant les Cent-jours; mais ce fut un motif qui le fit mettre à la retraite en juill. 1815. Il avait cinquante ans de services universitaires: il est mort à Paris le 11 nov. 1821. Toute sa vie avait été partagée entre les devoirs du professorat et l'étude approfondie des classiques anciens et du mécanisme des langues. Il fut peut-être le premier professeur de l'université qui associa l'esprit d'analyse et de philosophie à l'étude de la grammaire. La liste de ses ouvrages classiques est peu nombreuse; mais tous portent l'empreinte de ce soin consciencieux qui a mis leur auteur au premier rang des traducteurs et des grammairiens. I. *Morceaux extraits de l'histoire naturelle de Pline*, 1785, 1 vol. in-8°. Voici le jugement qu'en portait La Harpe dans sa Correspondance: « Il y a long-temps qu'il n'était sorti de l'université un ouvrage « de ce mérite, et cette traduction est « du très-petit nombre de celles qui ne « nuisent point à l'original et ne déplaisent point aux connaisseurs. Les « différents morceaux qui la composent sont choisis avec goût, classés « avec méthode. Le style est très-heureusement adapté aux objets qui « sont traités, et suppose une égale « connaissance des deux langues. » Une seconde édition de cette traduction demeurée classique a été publiée en 1809, 2 vol. in-8° avec le texte latin. Enfin en 1802, Gueroult, encouragé par le suffrage du public, a donné une traduction de toute la faune de Pline sous ce titre: II. *Histoire naturelle des animaux de Pline*, tra-

duction nouvelle avec le texte en regard, 3 vol. in-8°. III. En 1789, il eut part avec son frère à la traduction d'une partie des harangues qui forment le 8^e volume des *Œuvres de Cicéron* (2), traduction nouvelle, in-12, dont les premiers volumes sont de Desmeunier (*Voy. ce nom*, XI, 210), et de Clément de Dijon (*Voy. ce nom*, IX, 48). IV. *Constitution des Spartiates, des Athéniens et des Romains*, 1794, in-8°. Cet ouvrage, qui forme une brochure de cent quarante pages, est purement historique; l'auteur s'est abstenu de toute déclamation, et cet écrit, fait avec beaucoup d'ordre, mérite d'être consulté. V. *Nouvelle méthode pour étudier la langue latine, suivant les principes de Dumarsais*, 1798, in-8°. Long-temps suivie dans les écoles centrales et dans les lycées, cette méthode a eu six éditions, et a contribué à introduire l'esprit d'analyse dans l'étude de la grammaire. VI. *Grammaire française*, 1806, in-12. Cette grammaire est conçue dans les mêmes principes que la méthode latine du même auteur, et elle jouit de la même estime. VII. *Discours choisis de Cicéron*, traduction nouvelle avec le texte en regard, Paris, 1819, 2 vol. in-8°. Les discours contenus dans ces deux volumes sont le plaidoyer pour

(2) La Harpe, dans son Cours de littérature, après avoir condamné toutes les traductions des Oraisons de Cicéron, faisait pour ces deux professeurs une honorable exception: « Leur ouvrage, disait-il, atteste une égale connaissance des deux langues et du style oratoire, et ne laisse rien à désirer, si ce n'est la continuation d'un travail qui sera toujours un titre honorable et précieux auprès des amateurs des lettres et de l'antiquité. » Gueroult l'aîné devait à la fin de sa carrière satisfairo ce vœu (*Voy. ci-après le n° VII*). Quant à Gueroult jeune, il laissa manuscrite la traduction de 28 Discours de Cicéron, qui ont été compris dans la collection des *classiques latins-français* de Panckoucke. L'auteur de cet article a revu, annoté et complété ces Discours; car le plus grand désordre régnait dans le manuscrit, interrompu par de nombreuses lacunes, et qui ne semblait pas destiné à l'impression.

Sextus Roscius, la Verrine de *Signis*, celle de *Suppliciis*, la harangue au peuple prononcée par Cicéron après son retour de l'exil, le plaidoyer pour Milon, le remerciement à César au sujet du rappel de Marcellus, le plaidoyer pour Ligarius; les 2^e, 9^e et 14^e Philippiques. Il est à remarquer que dans ces volumes, il n'entre aucun des discours traduits par Gueroult en 1789, et dont nous venons de parler sous le numéro III. On a mal à propos attribué à Gueroult l'ainé une œuvre dramatique intitulée : *la Journée de Marathon, ou le Triomphe de la liberté*, pièce historique en 4 actes et en prose, avec des intermèdes et des chœurs, 1792, in-8^o.— Cette production, qui a été traduite en allemand, mais en abrégé dans le journal d'Archenholz (1792), est de J.-F. Gueroult, né à Rouen, cousin des deux professeurs, et qui vivait encore en 1830. D—R—R.

GUERRA (JEAN), peintre, architecte et dessinateur, naquit en 1544, à Modène, d'une famille dans laquelle le goût des arts était héréditaire. Il vint à Rome à l'âge de dix-huit ans, et s'y lia bientôt avec un peintre, César de Nebbia, praticien habile, mais qui n'avait pas au même degré que lui le mérite de l'invention. Les deux artistes furent chargés par Sixte V de différents travaux importants. Parmi les ouvrages qu'ils exécutèrent en commun, Tiraboschi mentionne, dans la *Biblioteca modenese*, la tribune au dessus de l'autel dans l'église de la Rotonde, la façade de l'église Saint-Jacques des *Scosocavalli* et celle de Saint-Nicolas in *carcere*. Guerra, dit-on, séduit par l'espoir d'une fortune rapide, mit dans le commerce l'argent qu'il avait amassé; mais, trompé dans toutes ses spéculations, il se trouva trop heureux de revenir à sa première profession. Comme dessinateur on lui dut une foule de car-

tes et de plans. Gandellini (*Notizie degli intagliatori*, II, 103), lui attribue les dessins de l'ouvrage de Dom. Fontana (*Voy. ce nom*, XV, 191) sur le transport et l'érection de l'obélisque de Saint-Pierre; ceux de l'ouvrage de Gallonio (*Voy. XVI, 374*) sur les supplices des premiers martyrs; un très-grand nombre d'autres dont les sujets sont tirés de l'Ancien et du Nouveau-Testament ainsi que de l'histoire grecque et romaine, et un recueil de 40 pl. : *Varie acconciature di testa*. Comme architecte, Guerra donna le plan de la *Scala Santa* à Rome, et ceux des églises de *Santa-Maria di Paradiso* et de la *Madonna delle asse*, à Modène. Cet artiste mourut à Rome le 29 avril 1618. W—s.

GUERRAPAIN (CLAUDE-THOMAS), petit-neveu du célèbre oculiste Maîtrejean (*Voy. ce nom*, XXVI, 299), naquit à Méry-sur-Seine le 21 déc. 1754. Après avoir achevé ses humanités au collège de Troyes, il se rendit à Reims pour étudier le droit, et vint ensuite à Paris, où il se fit recevoir avocat en 1781. De retour à Méry, il fut institué bailli, charge qu'il conserva jusqu'à la révolution. Alors il fut nommé procureur-syndic dans le district d'Arcis, et plus tard administrateur du département de l'Aube. Il exerça ces fonctions d'une manière fort honorable, même aux époques les plus désastreuses, et défendit avec fermeté les infortunés exposés aux persécutions de l'anarchie. Sous le consulat, Guerrapain fut élu membre du conseil-général de son département, aux travaux duquel il resta constamment associé; mais il refusa toute autre fonction administrative ou judiciaire, pour se livrer uniquement à l'étude des sciences naturelles appliquées à l'agriculture. Retiré à la campagne, près du lieu de sa naissance, il contribua beaucoup, par ses conseils et par ses exem-

ples, à faire connaître l'amélioration dont le sol était susceptible et les avantages qu'on trouve dans les prairies artificielles. Mais c'est surtout à l'éducation des abeilles qu'il consacra ses soins les plus assidus; elle était devenue son occupation presque exclusive. Il allait publier sur cet objet les résultats de ses observations, de son expérience; le travail en était à peu près terminé, lorsqu'un écrivain agronome de la capitale arrive à Méry. Guerrapain l'accueille avec empressement et le retient dans sa maison. L'étranger, ayant capté la confiance de son hôte, lui propose de mettre en commun le fruit de leurs recherches pour en faire un seul ouvrage. Cette proposition est acceptée; il obtient communication du manuscrit de Guerrapain; et, après l'avoir compulsé, retourne à Paris. Bientôt l'ouvrage paraît, mais sous le nom de l'agronome parisien, qui fait à peine mention de son utile collaborateur. Celui-ci fut affecté sensiblement de cet acte de déloyauté. Cependant il continua ses travaux agricoles, et reçut en 1807, de la société d'agriculture de la Seine, une médaille d'or à titre d'encouragement. Les évènements de 1814 lui portèrent un coup terrible. Son pays devint le théâtre de la guerre, et son domaine, qui depuis tant d'années faisait le charme de sa vie, fut dévasté, ses plantations détruites, ses neuf cents paniers d'abeilles écrasés. Accablé de douleur, Guerrapain abandonna des lieux qui ne pouvaient lui inspirer que d'amers souvenirs, et alla demeurer dans une propriété qu'il possédait au faubourg de Preize, à l'entrée de la ville de Troyes. Toujours dévoué à l'agronomie, il y établit une pépinière et une serre, et mourut dans cette retraite le 17 mars 1821. Il était membre de la société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, et correspondant des sociétés

d'agriculture de Paris, de Châlons-sur-Marne et de Provins. On a de lui : I. *Notice sur la culture du sophora, du platane et de l'aune*, Paris, 1809, in-8°. II. *Almanach des roses, dédié aux dames*, Troyes, 1811, in-18. M. le docteur Bédor a publié une *Notice nécrologique* sur Guerrapain, Troyes, 1822, in-8°. Z.

GUERRE (MARIE-JOSÉPHINE LA). Voy. LAGUERRE, XXIII, 178.

GUERRERO (VICENTE) fut un des principaux acteurs des révolutions qui éclatèrent dans les colonies de l'Amérique espagnole, en 1809, lorsque les malheurs de la métropole ne lui permirent plus d'y faire respecter son pouvoir. Guerrero était un mulâtre né dans l'esclavage, et dont la première occupation avait été de garder des bœufs. D'un caractère féroce et dépourvu de toute espèce d'éducation, il devait se jeter à corps perdu dans la carrière de désordre et de sang qu'il vit s'ouvrir. Son audace le fit remarquer dès le commencement dans toutes les émeutes. Il se signala d'abord sous les ordres de l'insurgé Mina. Sa conduite à l'affaire de Misteca fonda surtout sa réputation. Bientôt, au milieu de l'anarchie à laquelle était en proie le Mexique, il fit comme les Vittoria, les Osurno, les Rayos, il se posa chef d'une bande qui n'obéissait à personne qu'à lui. Après la mort de Mina et l'évacuation de Los Remedios, il devint le principal général des insurgés; mais la paix de Xauxilla, la déroute de Zarate, le renversement de Torses (1818), tous ces évènements, si défavorables aux indépendants, le réduisirent à s'enfuir dans les montagnes voisines des côtes de l'Océan-Pacifique, entre Acapulco et Mexico. Ascénio et le colonel Boadbarn de Virginie se joignirent bientôt à lui. Ces trois chefs traînaient la guerre sans autre espoir que de vendre chèrement leur

vie, quand la révolution inattendue opérée par Iturbide changea leur position (1820). L'harmonie ne subsista pas long-temps entre le nouvel empereur et Guerrero; et ce dernier, s'il n'eut point directement part aux évènements qui entraînaient sa déchéance, les approuva du moins publiquement, et se déclara le défenseur du pouvoir exécutif. Lorsque le gouverneur de la province de la Suebla refusa obéissance au nouvel ordre de choses, c'est lui qui fut chargé d'aller le combattre. Il le fit prisonnier, et le conduisit à Mexico. Bientôt après il réprima de la même manière, à Cuernavaca, l'émeute de Hernandez. La présidence de Vittoria (1824 et années suiv.) lui fit prendre une attitude définitive comme champion de la démocratie; et il était un des chefs les plus renommés du parti populaire, quand il fut question, en 1827, de nommer un président de la république mexicaine. Huit provinces se prononcèrent d'abord pour son rival Pedrazza, et quatre seulement pour lui. Mais le ministre des États-Unis Poinsett, qui se trouvait à Mexico, et qui, selon l'usage trop ordinaire de la diplomatie en pareil cas, soutenait le parti le moins fort, employa tout son crédit à faire nommer Guerrero; et pour le malheur de la république, autant que pour celui de Guerrero lui-même, les intrigues du diplomate américain eurent un succès complet. Peu de temps après l'élevation du nouveau président, plusieurs partis se formèrent contre lui; et, dans le mois de décembre 1829, de nombreux soulèvements éclatèrent à la fois sur différents points. Après avoir tenté inutilement par la persuasion de les faire rentrer dans l'ordre, Guerrero essaya de les réprimer par la force des armes. S'étant fait donner par la chambre des députés une autorisation pour marcher contre le chef de la révolte, Bustamente, il se mit à la tête

d'un corps de douze cents hommes; mais il était à peine sorti de Mexico que deux bataillons, soulevés et conduits par le général Quintana, se portèrent vers le palais du président, et s'en emparèrent, aux cris de *mort à Guerrero*. Aussitôt un gouvernement provisoire fut établi, et Bustamente proclamé président de la république mexicaine. Les soldats qui avaient suivi Guerrero, informés de cet évènement, l'abandonnèrent bientôt. Il resta seul, et se vit contraint d'aller chercher un asile à Acapulco, où il vécut assez paisiblement pendant une année. Mais son rival ne le perdait pas de vue, et voyant toujours en lui le chef du parti démocratique, encore très-redoutable, il imagina, pour s'en défaire, un moyen de trahison et de perfidie qui n'est pas sans exemple dans l'histoire des révolutions modernes. Ayant fait entrer dans son projet un certain Pitaluga, capitaine du brick sarde *le Colomb*, qui se trouvait à Mexico, ce nouveau Simon se rendit à Acapulco, et devint bientôt l'ami intime de Guerrero. Ils se donnèrent réciproquement plusieurs dîners, où tout parut se passer de la manière la plus amicale. Enfin, le 10 janvier 1831, Guerrero étant venu avec deux de ses amis seulement dîner à bord du brick, la journée fut d'abord très-gaie. La nuit approchait et le café était servi dans la cabine, lorsque tout-à-coup Pitaluga en ferma la porte, coupe les câbles et met à la voile, tandis que les gens de son équipage tiennent un poignard sur la poitrine du pauvre Guerrero, que l'on transporte ainsi à Oayaça, où tout était préparé pour le recevoir. Une décision du conseil des ministres, présidé par Bustamente, ordonna bientôt qu'il fût jugé par une commission militaire, et cette commission le condamna à mort le 14 février 1831; il fut fusillé le même jour.

M—D j.

GUERRINO (THOMAS), mathé-

maticien milanais du XVII^e siècle, naquit avec le génie des mathématiques, et surmonta, pour les cultiver, tous les obstacles qu'y mettait alors la médiocrité de la fortune de ses parents. Il fut contraint lui-même de chercher sa subsistance dans l'emploi de hallebardier de la ville, dans lequel on croit qu'il fut obligé de rester jusqu'à la fin de ses jours. L'obscurité de sa famille et la nature de ses occupations ont fait négliger aux biographes de son pays les particularités de sa vie : on ignore même les époques précises de sa naissance et de sa mort ; mais on sait que dans l'intervalle de 1663 à 1668, il publia divers ouvrages de mathématiques fort estimés, et parmi lesquels on distingue : I. *L'Euclide in campagna* : traité d'arpentage. II. *Tavole gnomoniche*. III. *Trattato di geometria*. IV. *Trattato di stereometria*. V. *Trattato di geodesia*. Tous ces ouvrages furent imprimés à Milan dans le cours des cinq années qui viennent d'être indiquées. G—N.

GUERSENS (JULIEN de), poète français, né en 1543 à Gisors, diocèse de Rouen, acheva ses études à Paris ; et, dit Lacroix du Maine, qui l'avait beaucoup connu, « se rendit admirable à « tous ceux de notre siècle, tant pour « sa mémoire (qui semblait quasi-pro- « digieuse), que pour être bien versé « en tous arts, sciences et disciplines, « et ayant connaissance de plusieurs « langues. » Scaliger parle aussi de la mémoire de Guersens, vraiment étonnante ; mais il lui aurait souhaité plus de jugement (*sed plumbo maxime eget*). Guersens ayant latinisé son nom de Julien, le fit, par une vanité puérile, précéder du premier surnom de César, et ne signa plus que *Caius Julius*. Étant allé par hasard aux grands jeux de Poitiers, il eut l'occasion d'y voir la belle Catherine Desroches, et se signala parmi les nombreux prétendants à sa

main ; mais, ayant perdu l'espoir de se faire aimer de cette belle, il quitta Poitiers pour aller à Rennes où il fréquenta quelque temps le barreau. Il ne dut pas tarder à revenir à Paris étaler son érudition. Quoiqu'il se permit de juger avec dédain les plus habiles, Scaliger prétend qu'il n'avait jamais rien lu que les ouvrages de *Cardan*. « Bref, il « est fort excellent parmi ceux qui « n'en savent guère, comme les cour- « tisans. S'il les eût suivis, il eût sans « doute été grand et évêque aujour- « d'hui. » Ayant été pourvu d'une charge de sénéchal en Bretagne, il revint à Rennes, et y mourut de la peste, le 5 mai 1583, à l'âge de 40 ans. On a de lui : *Panthée, tragédie prise du grec de Xénophon*, Poitiers, 1571, in-4^o très-rare. Par un raffinement de galanterie, Guersens voulut faire honneur de cette pièce à M^{lle} Desroches, prétendant qu'il n'en était que l'éditeur ; mais M^{lle} Desroches la désavoua. Il avait en outre composé « des poèmes sur des sujets plaisants, « d'autres pour le mariage du duc de « Joyeuse, des discours, etc. » On n'en connaît aucun d'imprimé (1). Le jugement que Scaliger porte de ses poésies doit empêcher d'en regretter la perte : « Ses vers latins et français, « dit-il, sont de moyenne étoffe, et « longè inferiores à ceux de Sainte- « Marthe ; mais ce qui les fait trouver « bons, c'est l'invention et l'air qu'il « leur laisse en les prononçant (*Voy. Scaligerana prima*). W—S.

GUESSEFELD (FRANÇOIS-LOUIS), excellent ingénieur-géographe prussien, naquit à Osterburg dans la vieille Marche, vers le milieu du XVIII^e siècle. Dans sa jeunesse il prit beaucoup de goût au dessin et surtout à

(1) C'est par erreur que Philippon, *Dictionnaire des poètes français*, attribue à Guersens la tragi-comédie de *Tobie*. Cette pièce est de mesdames Desroches (*Voy. ce nom, XI, 236*), et imprimée dans leurs *Œuvres*.

la géographie; mais sa modeste fortune ne lui permettait pas d'acquérir toutes les cartes géographiques qu'il aurait voulu étudier. Guessefeld avait quinze ans quand un ingénieur fut envoyé pour lever le plan des environs d'Osterburg : il suivit alors ces travaux ; les conseils qu'il reçut de cet ingénieur et la lecture de quelques ouvrages mathématiques le décidèrent à se consacrer à la géométrie-pratique. Guessefeld fut placé par ses parents chez un architecte habile qui lui donna de bonnes leçons et l'employa ensuite dans ses travaux. Dans la suite il se rendit à Weimar, où le grand-duc le nomma conseiller de l'administration des forêts. Les nombreuses cartes dont il a enrichi l'Allemagne se distinguent toutes par une grande exactitude et par la netteté du dessin; et, sous le premier rapport, elles sont en général très-supérieures à celles des héritiers Homann. Guessefeld est mort le 17 juin 1808. B—H—D.

GUI. Voy. GUY.

GUI d'Auxerre, 1^{er} du nom, 44^e évêque de cette ville, né à la fin du IX^e siècle, fut élevé à la cathédrale d'Auxerre et formé aux lettres et à la piété dans cette école, dont il eut ensuite la direction, avec la dignité d'archidiaque. Son mérite l'ayant fait connaître du roi Raoul et d'Emme son épouse, ils se l'attachèrent en qualité de chapelain. Valdric ou Gaudri, évêque d'Auxerre, étant mort, le crédit du roi fit élire à sa place Gui, sacré le 19 mai 933. Il rebâtit sa cathédrale et la fit rentrer dans la possession de plusieurs domaines qui avaient été aliénés. Il avait contribué à l'éducation d'un des fils de Hugues, comte de Vermandois, nommé à l'archevêché de Reims dès l'enfance. Gui mourut le 6 janvier 961. Il avait composé pour la fête de saint Julien, martyr, des *répons* et des *antiennes* « notés, dit son historien, sur « des tons harmonieux. »—GUI, 31^e

évêque du Puy, fils de Foulques-le-Bon, comte d'Anjou et frère de Foulques surnommé *Grise-Gonnelle*, renouça aux avantages de sa naissance pour embrasser la vie monastique dans l'abbaye de Cormery, dont il devint abbé après l'expulsion d'Arnaud, *intrus*. Le crédit de sa famille lui procura plusieurs autres abbayes, dont malgré les dispositions des canons, il cumula les revenus, et dont même il détacha des domaines pour en avantager des personnes qu'il favorisait ; mais plus tard il reconnut ses torts, et sa conduite devint aussi édifiante qu'elle avait été peu régulière. Ces faits datent de l'an 970. En 975 il fut élu évêque du Puy, et il fallut les ordres du roi pour lui faire accepter cette dignité. Il fonda un monastère dans sa ville épiscopale, rétablit la vie commune parmi ses chanoines, et rendit des services à l'état et à l'église. On a de lui : I. Une *pièce* ou *manifeste*, où il accuse sa première vie et fait l'aveu de ses fautes. Dom Mabillon l'a insérée dans ses *Analectes*, liv. XLVII, n^o 97. II. Une autre *pièce* ou *diplôme*, qui rapporte différentes circonstances de sa vie, et des anecdotes relatives à l'histoire de son église. Le P. Labbe et les frères de Saint-Marthe en ont donné une édition, le premier dans sa *Bibliothèque des manuscrits*, les autres dans leur *Gallia christiana*. III. Des *Statuts* dressés de concert avec les évêques et les seigneurs du temps pour établir la *trêve de Dieu* et réprimer le brigandage. On croit ces statuts de 990 ; ils sont imprimés dans la *Diplomatique* de dom Mabillon et parmi les preuves du *Gallia christiana*. Gui du Puy mourut en 996.—GUI, 34^e évêque d'Amiens, issu du sang royal, fut élevé à l'abbaye de Saint-Riquier sous Enguerrand, depuis abbé de ce monastère, qui lui inspira du goût pour la poésie. Après avoir été chanoine d'Amiens, Gui en devint

évêque, et assista en 1059 au sacre de Philippe I^{er}, dont son père Henri, roi de France, fit faire la cérémonie de son vivant. Guillaume-le-Conquérant devenu maître de l'Angleterre après la bataille d'Hastings, ayant appelé près de lui Mathilde sa femme, Gui la suivit en qualité d'aumônier. Il mourut en 1075. Il est auteur d'un *poème latin sur la conquête de Guillaume*, que les écrivains du temps disent n'être point sans mérite, mais qu'on n'a plus. On lui attribue quelques autres poésies.—GUI ou *Guimar d'Étampes*, évêque du Mans, né dans l'Armorique d'une famille illustre, fit ses premières études dans la cathédrale du Mans sous l'évêque Hildebert. Le désir de perfectionner ses connaissances le fit voyager; il visita les maîtres les plus savants, et alla jusqu'en Angleterre pour y entendre saint Anselme, archevêque de Cantorbéry. De retour en France, il enseigna en divers endroits, puis revint près d'Hildebert, qui le chargea de la direction de l'école de son église. Cet évêque ayant été transféré sur le siège métropolitain de Tours, Gui lui succéda, sans que ses nouvelles occupations lui fissent discontinuer l'enseignement. Il abolit parmi son clergé la pluralité des bénéfices, abus qui s'y était perpétué, et mourut en 1135 après avoir donné tout son bien aux pauvres. — GUI, abbé de Cîteaux, était né en Bourgogne. Ayant été obligé de faire un voyage à Rome pour les affaires de son ordre, il plut tellement à Urbain IV par son esprit et ses connaissances que ce pape le fit cardinal-prêtre, du titre de Saint-Laurent *in Lucina*. Cette création est du mois de mai 1262. Urbain, en même temps, adressa au chapitre de Cîteaux, pour l'élection d'un nouvel abbé, une bulle dans laquelle il comblait Gui d'éloges. Clément IV, successeur d'Urbain, envoya Gui en Danemark pour

terminer des différends survenus entre le roi et l'archevêque de Lund. Après s'être acquitté heureusement de cette mission, Gui revint par l'Allemagne, convoqua un synode à Breslau et un autre à Vienne, et y prêcha la croisade. Il mourut de la peste, au concile général de Lyon, le 20 mai 1272. — GUI de Munois, ainsi nommé du lieu de sa naissance, village de Bourgogne près de Flavigny, l'un des historiens les plus exacts de la fin du XIII^e siècle, fut abbé de Saint-Germain d'Auxerre, depuis l'an 1285 jusqu'en 1309. Né avec le goût des recherches historiques, il s'y livra avec ardeur. Il dépouilla les archives de son monastère, en déchiffra les titres, recueillit toutes les chartes qu'il put trouver, les fit transcrire avec soin et en forma un recueil. Ce *Cartulaire* subsistait encore dans le siècle dernier. Dom Mabillon et Baluze en ont tiré plusieurs chartes, et l'abbé Lebeuf, des preuves pour ses Mémoires. On doit à Gui de Munois l'histoire de son monastère, depuis l'abbé Holdric, c'est-à-dire depuis 989 jusqu'à son temps. Gui abdiqua en 1306 pour passer le reste de sa vie dans la retraite. Il choisit pour son séjour un lieu nommé *Summa casa*, aujourd'hui *Somecaise* ou *Soncaice*, dans le diocèse de Sens, à sept lieues d'Auxerre; il y mourut en 1313. Aymon, religieux de son monastère, a écrit sa vie, insérée au I^{er} tom. de la Bibliothèque du P. Labbe. — GUI, abbé de Saint-Denis, succéda dans cette abbaye à Gilles de Pontoise, en 1325. Il est auteur d'une œuvre intitulée: *Sanctilogium*. Ce sont des observations sur le Martyrologe d'Usuard, religieux de Saint-Germain-des-Prés, qui vivait au IX^e siècle. Elles forment une sorte de légende partagée en XIV livres, compris en deux tomes; cet ouvrage existait dans la bibliothèque de Saint-Victor. On attribue encore à

Gui des *sermons* sur les fêtes du Seigneur, et pour l'Avent et le Carême. Il mourut, selon l'*Histoire littéraire de France*, en 1333. Cependant l'abbé Lebeuf, en parlant du *Sanctilogium*, dit qu'il fut composé vers l'an 1340.—Un autre GUI, II^e du nom, aussi abbé de Saint-Denis, vivait sous Charles V et Charles VI et était du conseil de ces rois. Docteur en droit canon et civil, il passait aussi pour très-savant dans les lettres divines et humaines. Il assista en 1380 au sacre de Charles VI, et en 1389 au couronnement d'Isabelle de Bavière. Il mourut le 28 avril 1398.—GUI de Boulogne ou d'Auvergne, premier des enfants du second lit de Robert VII, comte d'Auvergne et oncle du roi Jean, commença par être chanoine et chancelier de l'église d'Amiens. Il fut élu archevêque de Lyon en 1340. Deux ans après, Clément VI le créa cardinal; ce pape, en 1350, l'envoya en Hongrie pacifier le différend qui s'était élevé entre Louis, roi de Hongrie, et la reine Jeanne de Naples, au sujet de la mort violente du roi André, frère de Louis. De retour en France, il assista au pardon accordé par le roi à Charles, roi de Navarre, à cause de l'assassinat de Charles d'Espagne, connétable de France, et ce fut lui qui prononça l'acte de *grâce*. Après plusieurs négociations heureusement terminées, comme il revenait de Castille en France par l'Aragon et la Catalogne, il mourut à Lérida, le 25 nov. 1373; son corps rapporté en France fut inhumé à l'abbaye du Bouchet, diocèse de Clermont. L—Y.

GUI. *Voy.* CHAULIAC, VIII, 293.

GUIARD, fanatique sous le règne de Philippe-le-Bel, vers 1310, se disait l'*Ange de Philadelphie*, dont il est parlé dans l'Apocalypse, chap. III, v. 7. Pour exciter davantage l'attention du peuple, et trouver plus de faci-

lité à répandre ses rêveries, il affectait un costume propre à se faire remarquer. Il portait un habit et une ceinture de peau, et il disait qu'il ne quitterait point ce vêtement, quand même le pape le lui ordonnerait. Arrêté et interrogé, il soutint obstinément sa mission. Les juges le condamnèrent à être brûlé, supplice que la justice séculière infligeait alors sans miséricorde aux coupables de délits contre la religion, souvent même quand ils donnaient des marques de repentir et se rétractaient: *illo ævo qui errores hujus modi professi erant, justitiæ seculari traditi, sine misericordia cremabantur*, dit un historien contemporain. Guiard néanmoins échappa au feu en abjurant son erreur; mais il fut condamné à être enfermé entre quatre murailles pour le reste de ses jours et subit cette punition: quelques-uns ont dit, mais à tort, qu'il avait péri sur l'échafaud. Le continuateur de Guillaume de Nangis remarque que, malgré la sévérité dont on usait dans ce temps, il y avait beaucoup de fanatiques et de gens qui se livraient aux prestiges et à la magie. L—Y.

GUIARD (ANTOINE), religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né en 1692 à Saulieu en Bourgogne, mort à Dijon en 1760, est auteur des ouvrages suivants: I. *Entretiens d'une dame avec son directeur sur les modes du siècle*, Nancy, 1736, in-12. II. *Reflexions politiques et intéressantes sur la régie du temporel des bénéfices consistoriaux*, 1738, in-12. III. *Dissertation sur l'honoraire des messes*, 1748, 1757, in-8°. Il prouve dans cet ouvrage que l'usage des messes particulières n'est établi par aucune loi de l'église, et que ce n'est que depuis le XII^e ou le XIII^e siècle que les prêtres ont reçu une rétribution pour célébrer le saint sacrifice sous la condition d'en

appliquer le mérite à un objet spécial. Il montre ensuite les abus de cette pratique, qu'il ne craint pas de nommer une véritable simonie, et en demande la suppression, sauf à prendre les moyens nécessaires pour fournir aux besoins des curés par le rétablissement des offrandes, et la réduction des chapitres et des couvents qui se sont multipliés, au point, dit-il, d'être devenus une charge pour le public. V—s.

GUIBALD, abbé de Saint-Avelo, au diocèse de Liège, florissait au commencement du XII^e siècle, et fut un de ceux qui, dans ces temps reculés, contribuèrent le plus aux progrès des lettres par l'ardeur avec laquelle ils les cultivaient et les soins qu'ils mettaient à les enseigner. Il était élève de l'école de Vassor, monastère de l'ordre de Saint-Benoît, dans le même diocèse, et fut ensuite appelé à la diriger. Quoiqu'il fût chargé de différentes négociations pour le bien de l'état, et qu'on lui eût donné à administrer pendant quelque temps les monastères du Mont-Cassin et de Corwey, ces occupations ne l'empêchaient point de se livrer à l'étude, pour laquelle il savait trouver du temps aux dépens de son sommeil. Ses doctes veilles ne furent point infructueuses, et les monuments de cette époque le représentent comme un des hommes les plus versés dans la littérature sacrée et profane. Il avait profondément médité les saintes Écritures, et s'était pénétré de la doctrine des Pères. Transféré à l'abbaye de Saint-Avelo, il y remplit les fonctions d'écolâtre, et eut pour disciples des hommes qui occupèrent avec distinction les premières places de l'église et de l'état. Enfin, élu abbé de Saint-Avelo en 1130, il gouverna ce monastère jusque vers 1148, et en soutint honorablement la réputation.

L—Y.

GUIBERT (ALEXANDRINE-LOUISE BOUTINON DE COURCELLES,

comtesse de), femme du célèbre tacticien, naquit en 1758. Son père avait été commissaire des guerres du régiment des gardes-suisse. Elle était douée d'un esprit très-distingué et très-cultivé. Mariée à l'âge de dix-sept ans, veuve en 1790, elle employa fréquemment ses loisirs à quelques traductions de l'anglais; mais elle se fit surtout remarquer par le culte religieux qu'elle avait voué à la mémoire de son mari, le comte de Guibert, homme de talent comme militaire et comme écrivain, qui a été apprécié avec plus de justice et de justesse, peut-être, dans les pays étrangers qu'en France. Il a, dans un de ses livres surtout, consigné, détaillé, les éloges singulièrement flatteurs dont il vouloit rendre madame de Guibert l'objet. Par suite de l'admiration exaltée de cette dame pour tout ce qu'avait produit l'auteur de l'*Essai général de Tactique*, elle consacra la plus grande partie de son temps, pendant une trentaine d'années, à faire imprimer la plupart des ouvrages qu'il avait laissés manuscrits, à en recueillir et classer d'autres encore. Elle disait s'être refusée aux demandes de plusieurs cabinets de l'Europe, où l'on désiroit acquérir les portefeuilles de Guibert, tout au moins choisir parmi les mémoires relatifs à l'art de la guerre, qui restaient encore de lui. M^{me} de Guibert préféra mettre ces documents à la disposition des chefs de l'armée française. Napoléon en avait désigné de sa main quelques-uns pour son cabinet particulier : ils doivent être déposés aux archives de la guerre. Pendant la vie de Guibert, elle recevait dans sa terre de Courcelles-le-Roi, près Chatillon-sur-Loire, une société composée d'hommes d'esprit, d'hommes aimables, dont quelques-uns même ont été célèbres, entre autres l'abbé Delille. C'est là que Guibert aimait à venir se reposer près de sa

femme et de sa fille, M^{me} la comtesse de Villeneuve, propriétaire de Chenonceaux, de sa vie toute agitée, toute passionnée. Celle de M^{me} de Guibert, devenue veuve, fut retirée jusqu'à ses dernières années. C'est elle qui a fait imprimer les lettres de M^{lle} de L'Espinasse au comte de Guibert. Ceux des lecteurs qui n'ont pas été entraînés jusqu'à une sorte d'enthousiasme pour tout ce que cette fille célèbre, au XVIII^e siècle, avait déployé de passion et d'éloquence dans cette correspondance, témoignage d'un amour ardent, mais qui n'avait pas été exclusif, et pourtant lui donna la mort, se sont montrés sévères : ils ont su mauvais gré à la veuve d'un homme qui avait eu de l'importance et de la considération, d'une publicité que la victime, car on peut l'appeler ainsi, était loin d'avoir désirée, qu'elle avait même redoutée, au point de demander souvent la suppression de toutes ces lettres-là. Bien d'autres lecteurs se sont écriés *felix culpa!* heureuse faute de l'éditeur ! M^{me} de Guibert mourut en 1826, dans d'excellents sentiments de religion. On a d'elle : I. *Margaretta, comtesse de Rainsford*, 1797, 2 vol. in-12. II. *Fedaretta*, 1806, 1 vol. in-12. III. *Leçons sur la nature, ou Description morale de quelques objets de physique et d'histoire naturelle*, 1816, in-18. Ces trois ouvrages sont traduits de l'anglais. L—P—E.

GUIDE (PHILIBERT), dit *Hégemon*, né à Châlons-sur-Saône d'une famille noble et ancienne, le 22 mars 1535, fils d'un procureur du roi au bailliage de cette ville, publia sous le pseudonyme d'*Hégemon* un grand nombre de poésies, notamment des fables assez remarquables pour le temps; ce qui a fait dire qu'il était le prédécesseur immédiat de La Fontaine. Ses vers ne sont pas élégants, et ils offrirent trop souvent l'emploi des enjam-

bements ; mais, en faisant la part du temps où il les composa, on y trouve encore de l'invention et de la verve. Guide mourut à Mâcon, le 29 nov. 1585, en revenant de Genève où il était allé embrasser le calvinisme, après avoir long-temps adopté cette devise : *Dieu pour guide.* M—D J.

GUIDI (JULES), né à Calvi en Corse, d'une famille très-distinguée de cette ville, avait étudié la science des lois à l'université de Padoue en 1584. Après avoir mérité par son érudition les éloges de ses savants professeurs, il étonna tous les habitants instruits de cette ville, par sa mémoire extraordinaire qui lui permettait de réciter, de suite et avec ordre, des milliers de noms tirés de toutes les langues connues. Marc-Antoine Muret, l'un des plus illustres latinistes de son temps, à qui l'on racontait ce fait qui tient du prodige, manifesta le désir de voir Guidi, pour s'assurer par lui-même de la réalité de ce singulier phénomène; en conséquence il fit venir le jeune Corse chez lui, l'enferma dans sa chambre avec quelques nobles Vénitiens, et lui demanda s'il était prêt à leur donner la preuve du miracle qui faisait le sujet de l'admiration générale. Sur sa réponse affirmative, il dicta à un des assistants un nombre infini de noms; ensuite il dit à Guidi qu'il se contenterait bien d'en entendre réciter seulement la moitié, pour être convaincu qu'il n'avait pas été induit en erreur. A peine eut-il fini de parler, que le jeune Corse se mit à répéter tous les noms écrits sous la dictée de Muret; il le fit d'abord dans l'ordre qu'on avait suivi; ensuite il recommença en partant du dernier, et proposa même de les réciter encore tous en partant du nom que quelqu'une des personnes présentes lui aurait indiqué. Cette scène frappa d'étonnement tous les assistants. Au reste, l'antiquité et les temps modernes

nous offrent des exemples d'une mémoire prodigieuse. Sénèque le père dit avoir répété deux mille noms dans le même ordre qu'il les avait entendu prononcer une seule fois. On peut citer aussi Pic de La Mirandole, le cardinal Duperron, etc. L'abbé Cancellieri (*Voy. ce nom*, LX, 59) a publié un opuscule *sur les hommes doués d'une grande mémoire*. Guidi mourut fort jeune dans sa ville natale; et, dans la confrérie à laquelle il appartenait, on lit encore aujourd'hui, au jour des Morts, son nom placé en tête du tableau, où l'on trouve écrit : *Giulio Guidi della gran memoria*. G—RY.

GUIDO. *Voy. VIDUS*, XLVIII, 426.

GUIENNE (CHARLES de FRANCE, duc de) (*), quatrième fils du roi Charles VII, naquit au château de Montils-lez-Tours, le 28 déc. 1446, et porta d'abord le titre de duc de Berri. Ce prince, que l'on peut comparer, sous beaucoup de rapports, au duc d'Orléans, frère de Louis XIII (*Voy. ORLÉANS* (Gaston, duc d'), XXXII, 83), remplit aussi le royaume de troubles, et fut l'instrument des factieux qui abusèrent de la faiblesse de son esprit; mais, moins heureux que Gaston, un fratricide termina la lutte où le duc de Guienne n'apportait que son nom, son insouciance et sa légèreté; tandis que Louis XI ne cessa de montrer l'activité d'une haine profonde, et les sentiments les plus bas de cupidité et d'envie. « Charles, dit l'historien de Berri (La Thuamassière), était d'un naturel doux et paisible, inconstant et variable, susceptible de

toutes sortes de persuasions, se laissant gouverner par ses favoris et ses domestiques; ce qui causa bien du désordre à la France. » Il n'avait pas dix-huit ans que, dans le but de faire augmenter son apanage du duché de Berri, et sa pension qui s'élevait à douze mille livres tournois seulement, il consentit à se laisser placer à la tête de la ligue dite du *Bien Public*, « pour ce qu'elle s'entreprenoit, dit Comines, sous couleur de dire que c'estoit pour le bien public du royaume. »—Louis XI, parvenu à la couronne (22 juillet 1461) par suite des chagrins qui conduisirent son père au tombeau, et dont il était seul l'auteur, n'avait point encore montré ces talents supérieurs qu'il déploya plus tard : on n'avait remarqué en lui qu'un esprit absolu, tracassier, haineux et vindicatif. Il suivit un plan de conduite entièrement opposé à celui de Charles VII, prince sage, habile autant que brave, adoré de ses peuples, et que les historiens et les littérateurs modernes ont pris à tâche de défigurer (*Voy. CHARLES VII*, t. VIII, 120). Il ôta les charges et les emplois aux officiers et aux magistrats nommés par le feu roi, pour les donner aux compagnons de ses révoltes. Il traita la France en pays conquis, dépouilla les grands, accabla le peuple d'impôts, et le fatigua par un despotisme qui s'étendait jusque sur les liens de famille (1). Enfin, quoique dévot, il mécontenta le clergé en cherchant à abolir la

(1) En 1464, le roi avait mandé à un marchand de Rouen de donner sa fille en mariage à un de ses valets. Cet ordre fit grand bruit. Les marchands de la ville s'assemblèrent, et déclarèrent « que la Normandie étoit pays libre; que ce que le roi vouloit étoit une servitude. » Il fut convenu que l'on répondrait que la fille « n'avoit voulu de se marier. » Louis XI n'osa pas insister; mais, lorsqu'il entra dans Rouen en vainqueur irrité (1465), le père de la jeune Normande paya de sa tête le refus de sa fille. Tous les habitants soupçonnés d'être du parti du duc Charles furent jetés dans un sac à la rivière, ou décapités; et leurs têtes restèrent exposées aux portes de la ville et dans les villages, sans que le peuple connût ni leur crime ni leur jugement.

(*) Cette notice, destinée à réparer une grave omission, nous avait été confiée par l'auteur pour en user à notre volonté. Au lieu de tronquer un travail que son étendue place, il est vrai, en dehors du plan de la *Biographie universelle*, nous le publions tout entier, parce qu'il complète très-bien nos premières recherches sur Louis XI (XXV, 129), et les articles des divers personnages qui ont figuré dans la *Guerre du Bien Public*, une des époques les plus importantes de notre histoire. M—J.

Pragmatique-Sanction (nov. 1461), regardée, par les gens de bien du royaume, dit Bossuet, comme le fondement de la discipline de l'Église gallicane. — Les prétextes de révolte ne manquant pas aux esprits, les grands vassaux jugèrent l'occasion favorable pour reprendre l'ascendant et le pouvoir qu'ils avaient perdus. Ils convinrent de se lever ensemble à un jour indiqué, de marcher sur Paris et de contraindre le roi à changer la forme de son gouvernement. Il n'était pas question, à leur dire, de déposséder le prince; mais sa couronne et sa vie coururent alors un si grand péril que, depuis, il avoua à Comines que si sa capitale avait été occupée, « le meilleur qui lui pouvoit venir, c'estoit fuir hors du royaume,..... devers les Suisses, ou devers le duc de Milan, Francisque, qu'il réputoit son grand amy (Voy. SFORZA, (François-Alexandre), XII, 205). » Louis XI, accablé de tous côtés, n'avait en effet pour allié que François Sforza, surnommé l'Invincible, soldat de fortune, grand capitaine et politique habile, auquel il avait cédé Gênes et Savone l'année précédente (2). Le duc répondait à sa

confiance en lui envoyant quinze cents hommes d'armes et trois mille fantassins, sous la conduite de Galéas-Marie, son fils. — Jamais complot ne fut plus habilement conduit, jamais secret ne fut mieux gardé; et, ce qui peut donner la mesure de la haine ou de la prévention dont on était animé contre le roi, c'est que l'on ne compta point de traîtres dans un si grand nombre de personnes, venues de tous les points du royaume, délibérant au grand jour, et parmi lesquelles se trouvaient *moult dames et damoiselles*. Les réunions avaient lieu dans la cathédrale de Paris, où les agents des princes recevaient les engagements par écrit et presque publiquement: car, s'il faut en croire les chroniques, les conjurés s'assemblèrent jusqu'à cinq cents à la fois. Le signe de reconnaissance était une aiguillette de soie verte ou rouge, portée à la ceinture et visible seulement pour les ligueurs. Les levées d'hommes s'opéraient sous les yeux même du roi sans qu'il en conçût d'inquiétude; ses principaux officiers et les seigneurs qu'il croyait le plus dévoués à sa personne étant l'âme de la conspiration (3). C'est un spectacle

(2) Parmi les princes du sang de France restés unis à la couronne, Louis XI ne compta que Charles d'Anjou, comte du Maine, dont la conduite, pensait le roi, fut douteuse à Montlbery; René, comte du Perche, fils de Jean II, duc d'Alençon, qui servait dans le parti des princes; Jean de Bourbon, 11^e du nom, comte de Vendôme, qui accompagna le roi à cette bataille de Montlbery (1465), et dont la fidélité fut si utile à la cause royale, en retardant la jonction des troupes bourguignonnes avec celle des confédérés; Charles d'Artois, comte d'En, lieutenant du roi dans Paris, au moment du siège, auquel Louis XI donna des marques d'affection et de confiance qui ne lui étaient pas ordinaires, et qu'il prenait en peu des seigneurs de sa cour; Jean d'Étampes, comte de Nevers et de Réthel, ennemi personnel du comte de Charolais; et René, roi de Naples, de Sicile, de Jérusalem, d'Aragon, de Valence et de Majorque, duc d'Anjou, de Lorraine et de Bar, marquis de Pont-à-Mousson, comte de Barcelonne, de Provence, de Forcalquier et de Piémont, surnommé *le Bon René* (1408-1480) qui était loin de posséder réellement tous ces états; mais qui

rendit de grands services à Louis XI, en servant de médiateur entre ce prince et le duc de Guienne. — Enfin Louis XI était assuré de Gaston IV, comte de Foix, qui maintint la Guienne et le Languedoc, et du comte de Boulogne, qui vint le trouver avec trois cents lances.

(3) Les véritables chefs de l'entreprise étaient le comte de Charolais, Charles-le-Hardi, ou plutôt le Téméraire et le Terrible, ennemi personnel de Louis XI, et François II, duc de Bretagne, *pauvre prince et disetteux*, dit Olivier de La Marche, du reste *beau, vertueux et de grande apparence*; mais ils comptaient avec eux Jean II, duc de Bourbon et d'Auvergne, chambrier de France, beau-frère du roi, qui aida puissamment la ligue et en fut un des principaux instigateurs, parce que Louis XI lui avait refusé l'épée de connétable; Charles, duc d'Orléans et de Milan, petit-fils du roi Charles V, vénérable par son âge, ses longs services et ses nobles qualités, mais qui mourut (janvier 1465) avant la déclaration de guerre; le célèbre bâtard d'Orléans, Jean, comte de Dunois et de Longueville, grand-chambellan de France, son frère, disgracié mal-

curieux, remarque un historien moderne, de voir un homme aussi habile, aussi pénétrant, aussi soupçonneux que Louis XI, trompé par tous ceux qu'il croit tromper lui-même; entouré de seigneurs qui, pendant une année entière, conspirent sur tous les points du royaume, sans qu'il découvre le plus léger indice de leurs machinations. — Il ne manquait plus qu'un chef à cette ligue formidable, lorsqu'on le trouva dans Monsieur, frère du roi, héritier

gré ses hauts faits et sa fidélité; Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, prince accompli, excellent homme de guerre, dont le contingent se composait, entre autres troupes, de cinq cents Suisses, auxiliaires précieux qu'on n'avait point encore vus dans nos rangs, qu'il vaut mieux avoir pour amis que pour ennemis, disait Louis XI, et qui depuis, et jusque dans ces derniers jours, furent les alliés constants et courageux de la couronne de France; Jacques d'Armagnac, que Louis XI venait de créer duc de Nemours, et d'élever, malgré les remontrances du parlement, au rang de pair du royaume, faveur réservée jusqu'alors aux seuls princes du sang; Jean II, duc d'Alençon, dit le Bon, qui avait obtenu des lettres de rémission de la peine de mort, encourue par lui avec justice pour crime de félonie, et la restitution de ses biens, confisqués sous Charles VII; enfin Jean V, comte d'Armagnac, condamné, pour le même crime, au banissement, avec confiscation de ses biens; le roi, à son avènement au trône, lui avait accordé des lettres d'abolition et le rétablit dans ses domaines. — Les princes confédérés comptaient aussi sur l'appui de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, depuis connétable de France, et qui porta sa tête sur l'échafaud; de Tanneguy du Châtel, vicomte de La Bellière, neveu de celui dont les constants services firent oublier l'assassinat de Montereau, mécontent de n'avoir pas été remboursé de l'énorme somme de trente mille écus (392,394 fr., valeur réelle, à raison de 13 f. et quelques centimes par écu), avancés généreusement par lui, lors de l'enterrement du feu roi; et d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, grand-naiure de France, surnommé *le Capitaine des écorcheurs*, excusable dans sa révolte, plus qu'aucun autre seigneur du royaume; mais qui avait commis, sous le règne précédent, l'action inique de partager les dépouilles de l'infortuné Jacques Cœur, dont il avait été l'un des juges (*Voy. Cœur*, IX, 183). — Le sire de Lobéac (André de Laval, maréchal de France); le sire d'Albret, bisaièul de la mère de notre Henri IV; les comtes de Beaujeu et de Saucerre, le vicomte de Polignac, les seigneurs de Chaumont, d'Acier, de la Varenne, et plusieurs autres princes et seigneurs doivent être cités, de même, parmi les instruments de cette longue *Guerre du Mal public*, comme disait le comte de Dammartin; où chaëun ne fut occupé qu'à remplir ses poches, en foulant le pauvre peuple, qui sera la dupe éternelle de tous les réformateurs.

présomptif du trône. C'était un prince aimable, faible et indécis de caractère, facile dans sa vie privée, trop adonné à la mollesse. « Charles, dit l'historien de Louis XI (Duclos), avait les grâces extérieures qui frappent les yeux du peuple et qui saisissent son imagination; qui révèlent l'éclat des grandes qualités, mais qui ne les suppléent jamais: sans être recommandable par ses vertus, ni redoutable par ses vices, il était dangereux par sa faiblesse. » Les confédérés s'étaient d'abord adressés au duc de Bourgogne, prince non moins aimable que le duc de Berri, et plus spirituel, sans aucun doute; d'un caractère ferme et loyal; le plus puissant souverain de l'Europe, après le roi de France, et le plus magnifique de son époque. Philippe-le-Bon se plaignait souvent de l'ingratitude du roi, de ses méfiances, de son avidité et de son manque de foi. On lui montra d'ailleurs qu'il était de son intérêt de soutenir les grands vassaux pour les opposer à la couronne, et qu'il y allait de son honneur, dans cette circonstance, de maintenir, contre l'oppression royale, le duc de Bretagne, son fidèle allié. Malgré ces raisons, plus spécieuses que solides, il refusa d'entrer dans la coalition. L'amour de la paix, sa droiture de cœur et son âge avancé l'emportèrent sur les sollicitations du comte de Charolais, son fils, et du duc de Bourbon, son neveu. — Cependant les confédérés hésitaient encore à s'ouvrir au duc de Berri, dont ils connaissaient le peu de capacité, de constance et d'énergie, quoique la crédulité et la simplicité de son esprit rendissent plus facile son entraînement à la révolte. Il avait été fort aimé du roi Charles VII. On assure même que ce malheureux père, justement blessé de la conduite du dauphin, voulut un moment désigner son plus jeune fils pour son successeur. Pour ce motif

ou pour d'autres, Louis XI haïssait son frère : il le retenait près de lui dans une espèce de captivité ; et, par la modicité de son apanage, il lui avait donné des sujets de mécontentement. Odet d'Aydie, seigneur de Lescun, depuis comte de Cominges, favori du duc de Bretagne, fut chargé de sonder le duc de Berri et de diriger ses démarches. Il lui fit entendre qu'il n'était pas partagé en fils de France ; que le seul moyen de se tirer de tutelle, et d'obtenir un apanage plus considérable, était de se déclarer pour les princes et les grands « qui n'avaient en vue que le bien public et la réformation des abus. » Sous prétexte de le dédommager du mariage dont il avait été question pour lui précédemment avec Isabelle, sœur du roi de Castille, mariage en faveur duquel son père devait, assurait-on, lui abandonner la Guienne en toute souveraineté, sauf l'hommage, on lui offrit la princesse Marie, fille unique du comte de Charolais, héritière des états de Bourgogne. Il n'en fallut pas davantage au jeune duc, pour qu'il consentît à prendre les armes contre le roi son frère et son souverain seigneur ; et il dissimula si bien qu'il mit en défaut la pénétration de Louis XI et la vigilance de ceux qui étaient chargés de surveiller ses mouvements. — Le roi cependant, sans pouvoir rien démêler, voyait bien qu'il se tramait quelque chose : il se méfiait surtout du duc de Bretagne, François II, qui l'avait trompé, et qu'il n'avait pas craint d'outrager, en essayant, à Nantes, d'enlever Françoise d'Amboise, veuve de Pierre II, pour la faire épouser à un de ses favoris, et à qui d'ailleurs il avait voué une haine particulière par suite du refus d'un prêt de 4,000 écus (environ 52,000 fr., valeur réelle), alors qu'il était réfugié à la cour de Bourgogne (*Voy. FRANÇOIS II, XV, 484*). Le roi résolut de l'intimider ; et, selon

sa contenance, de le prévenir ou de s'assurer de sa tranquillité. A cet effet, accompagné de Monsieur, de René d'Anjou, roi de Sicile, et du comte du Maine, il assembla dans le Poitou des forces considérables, et y donna rendez-vous aux ambassadeurs de Bretagne. Tanneguy du Châtel, alors grand-maître d'hôtel de François II, et Romillé ou Romilly de la Chesnelaye, son vice-chancelier, assurèrent le monarque de la soumission de leur maître et de sa prochaine arrivée. Pendant que Louis XI, qui excellait dans l'intrigue, était endormi par les promesses des ambassadeurs, et croyait les gagner par des présents adroitement distribués, et dont une partie s'adressait à Antoinette de Maignelais, maîtresse de François II, les envoyés obtenaient du duc de Berri la promesse de se retirer tout de suite en Bretagne, et de se mettre à la tête de la ligue. Après avoir congédié les Bretons, le roi, rassuré sur ce point, partit seul de Poitiers pour un pèlerinage de quelques jours à Notre-Dame du Pont, en Limousin. Son frère exprima le désir de ne point l'accompagner, et Louis XI eut lieu d'être surpris, lorsque, le surlendemain, on lui apprit que Monsieur s'était échappé, lui dixième, sous prétexte d'une partie de chasse ; qu'avec l'aide d'Odet d'Aydie, il avait joint les ambassadeurs qui l'attendaient à six lieues de Poitiers avec des chevaux frais, et que, dans leur fuite, ils avaient eu la précaution de rompre les ponts derrière eux. Le départ du duc fut, pour les conjurés, le signal du soulèvement, et la guerre civile éclata à la fois dans toutes les provinces. Charles se retira d'abord à Bourges, dont il donna le commandement au bâtard de Bourbon, Pierre de Morin, commandant la Grosse-Tour ; et, à peine arrivé dans cette ville, le 16 mars 1465, il écrivit au duc de Bourgogne, que le mauvais

gouvernement du roi, soit à l'intérieur, soit à l'égard des anciens alliés du royaume, l'avait décidé à se réunir aux princes et aux grands pour réformer l'état, et qu'il réclamait l'intervention de Philippe dans cette grande entreprise. Le lendemain, on publia un manifeste, dans lequel Monsieur censurait amèrement la conduite de son frère, et convoquait le ban et l'arrière-ban dans ses domaines. Louis essaya habilement de conjurer l'orage. Dans une déclaration rédigée avec beaucoup d'adresse, il peignit la tranquillité qui régnait dans le royaume, dont il avait visité toutes les parties, « plus que ne fist oncques mais roy de France, en si peu de temps, depuis Charlemaigne jusques à présent.... et où marchandise courroit partout seurement, et pouvoit chacun aller, de jour et de nuit, l'or au poing. » A l'égard du duc de Berri, il se plaignait de ce qu'on avait abusé de sa jeunesse et de l'inexpérience d'un prince qui n'avait aucun sujet véritable de mécontentement. Le roi rappelait, soit dans sa déclaration, soit dans sa réponse du 1^{er} avril suivant, faite en présence du conseil, que dernièrement, à Razille, il avait augmenté la pension de son frère; qu'à cette occasion, celui-ci dit au roi « qu'il pleust lui bailler tel train qu'il vouloit droit qu'il tinst, et qu'il le feroit; et « s'il faisoit autrement qu'il le punist bien : » qu'à la mort de leur père, quoiqu'il n'eût que quatorze ans, « il lui bailla le duché de Berry, en tous droits de seigneurie; comme avoit feu Monsieur de Berry, le duc Jean (4); » et qu'enfin, il venait de lui promettre « que, si-tost que le fait

de Bretagne auroit pris fin, il lui baille- roit son appanage entier, en tel et aussi grand, et plus que feu Monsieur d'Orléans, le duc Loys, qui estoit seul frère du roi Charles VI, si avoit eu. » Le roi ajoute, dans sa réponse du 1^{er} avril, qu'il s'émerveille fort de ceux qui ont donné à entendre au duc de Berri « qu'il se deust en rien douter du roy, touchant la sûreté de sa personne...; que chacun sait que le roy, depuis son advenement à la couronne, n'a monsté aucune cruauté à personne, quelque faute ou offense qu'on eust faite envers lui, par quoy seroit bien estrange à croire qu'il eust voulu ne penser mal ou cruauté sur son père et seul frère germain, duquel il desiroit la sûreté de sa personne, comme la sienne propre, tant pour ladite amour et affection qu'il avoit avec luy, comme son frère, comme pour ce qu'il sembloit au roy que la sûreté de la personne de mondit sieur de Berry estoit la propre sûreté de luy-même. » En effet, sauf les exécutions faites à Reims, et dans les villes d'Angers, d'Alençon et d'Aurillac, à la suite de quelque révolte, on ne pouvait encore reprocher à Louis XI les actes de cruauté qui allaient ternir ses victoires et qui souillèrent les dernières années de son règne, époque où l'on peut douter qu'il fût dans son parfait bon sens. Il donna même plus tard, à Conflans, à l'égard du comte de Charolais, une preuve de loyauté, en refusant de s'emparer de la personne de son adversaire trop confiant.

à la bataille de Poitiers, et mourut en 1316, après avoir été régent du royaume, sous la minorité de Charles VI, et premier ministre pendant quatorze ans (*Voy. BERRI (Jean, duc de), IV, 337*). La comparaison des deux appanages manque de justesse: Louis XI ne pouvait ignorer que Jean de Berri, quoiqu'il ne fût que le quatrième fils du roi Jean, possédait le comté de Poitou, en même temps que le duché de Berri, et plusieurs autres douaines considérables. La valeur de l'argent avait, d'ailleurs, augmenté, depuis l'ordonnance de Charles V sur les pensions des fils de France.

(4) Jean de France, dit le Bon et le Camus, premier duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, etc., frère du roi Charles V. Ce prince, qui est connu dans l'histoire sous le nom de Jean de Berry, comme son frère aîné sous le nom de Louis d'Anjou, et son frère cadet sous celui de Philippe de Bourgogne, naquit en 1340, se trouva

Il s'était borné à exiler ou à faire arrêter ses ennemis : il n'avait pas voulu que Dammartin même, contre lequel son ressentiment était le plus vif, fût condamné à mort ; et Philippe de Comines a pu dire, sans trop d'exagération, « qu'on n'avait jamais connu nul prince, où, à regarder le tout, il eust moins qu'en luy à blâmer ; » tant la cruauté, le manque de foi, et surtout la cupidité, étaient alors communs parmi les grands de l'Europe et dans toutes les classes de la nation (5). Mais la réponse si fraternelle du roi n'en est pas moins curieuse, lorsqu'on la rapproche de l'empoisonnement qui, peu d'années après, le délivra de ce frère germain dont la sûreté *estoit*, disait-il, *la propre sûreté de luy-même*. — Les déclarations de Louis XI ne produisirent d'abord aucun effet : il y avait trop d'exaspération dans les esprits. Il avait envoyé René, roi de Sicile, au duc de Berri ; mais René revint avec des propositions qui ne tendaient à rien moins qu'à dépouiller le roi de toute son autorité. Louis y répondit d'une manière évasive ; et le conseil de Monsieur publia un nouveau manifeste, dans lequel il déclara que les princes poursuivraient leur entreprise. En même temps il invita les habitants d'Amiens à ouvrir leurs portes au comte de Charolais, *qui étoit chargé d'abolir les tailles et autres impôts dans la province*. — On n'avait laissé le duc de Berri à Bourges que pendant peu de jours ; et, presque aussitôt après

qu'il eut signé les manifestes et les lettres au duc de Bourgogne, on l'avait conduit à la cour de Bretagne, où l'on était plus sûr de lui. Étonné lui-même de sa démarche hardie, qu'il ne se sentait pas en état de soutenir, il avait montré de l'hésitation dès les premiers instants. Il n'était pas resté insensible aux remontrances modérées et aux promesses séduisantes que René de Sicile lui avait portées de la part du roi : quelques chroniques disent même « que s'il n'eust été bien veillé et gardé, il estoit, pour quicter ses amis aussi promptement qu'il s'estoit séparé de son frère. » Par suite de cette faiblesse de caractère, et malgré ce désir de réconciliation, dès qu'il fut arrivé en Bretagne, il signa une nouvelle sommation à tous les Français de prendre les armes contre le roi ; et il accompagna le duc François II, lorsque les troupes bretonnes se mirent en mouvement pour aller rejoindre, devant Paris, celles du comte de Charolais. — Le duc de Bourgogne, en ordonnant des levées de gens de guerre, avait voulu mettre ses états à l'abri des entreprises de Louis XI et non commencer les hostilités : on a vu qu'il avait repoussé les premières ouvertures des confédérés pour entrer dans la coalition et se placer à sa tête. Mais quand l'armée fut réunie et que le duc de Berri eut quitté la cour, le comte de Charolais découvrit enfin à son père le secret des conjurés, leurs prétendus projets de réforme et leurs immenses ressources. Il lui représenta que toutes les mesures étaient concertées, le succès assuré, et que jamais les ducs de Bourgogne ne retrouveraient une occasion plus favorable pour s'élever aux dépens de la couronne de France. Les lettres et les manifestes du duc de Berri, les traités signés entre le duc de Bretagne et le comte de Charolais, les déclarations des princes et des seigneurs français, et plus encore, dit-on, la dernière entreprise

(5) Dans un espace de temps fort rapproché, plusieurs princes s'étaient révoltés contre leur père : Louis, contre Charles VII ; le comte de Charolais, contre Philippe le Bon ; et Philippe de Bresse, contre Louis, duc de Savoie. La manière dont Louis XI termina le différend de Philippe de Bresse est curieuse à remarquer. Il l'engagea à venir le trouver, le fit arrêter, enfermer au château de Loches, et son père rentra sans la moindre difficulté en possession de ses états qu'il avait été obligé d'abandonner ; Philippe étant alors soutenu, dans sa rébellion, par François Sforza, duc de Milan.

faite en Hollande par le bâtard de Rubempré, contre le comte de Charolais ou plutôt contre le vice-chancelier de Bretagne (*Voy. PHILIPPE-LE-BON, XXXIV, 177*), achevèrent de déterminer le duc de Bourgogne à cet acte de félonie ; et il chargea son fils de commander ses armées. Néanmoins le nœud de l'intrigue ne lui fut jamais découvert, « ny ne s'attendoit point, dit Comines, que les choses vinsent jusques à la voie de fait. » Le comte de Charolais avait choisi pour devise : **JE L'AI ENTREPRIS** (peut-être était-ce de se faire roi de France, dit Mézeray) ; et, lorsqu'il alla prendre congé de son père, Philippe lui dit : « Allez, mon fils, à la bonne heure ; **PUISQUE VOUS L'AVEZ ENTREPRIS**, poussez toujours et ne gardez jamais derrière. Souvenez-vous du sang dont vous sortez ; préférez une mort glorieuse à une fuite honteuse. N'appréhendez pas le danger : quand il ne tiendra qu'à cent mille hommes pour vous délivrer, vous n'y demeurerez pas. » Le comte de Charolais était entré en Picardie avec quatorze cents hommes d'armes et dix mille archers. Une foule de mécontents se rangeaient sous ses drapeaux : il promettait au nom de Monsieur, dont il se disait le lieutenant, l'abolition des tailles et la réforme de tous les désordres de l'état. Son cri de guerre était : **FRANCHISE, BIEN PUBLIC, DÉCHARGE DU PEUPLE**. Dans les villes où il passait, on brûlait en sa présence les registres des receveurs ; on abolissait la gabelle ; le sel se vendait au prix d'achat ; les denrées et même les marchandises étaient taxées selon les désirs du peuple : les troupes observaient une exacte discipline, « et payoit chacun son escot comme s'il eust resté en Flandres. » Suivant d'autres récits, les soldats des princes ne vivaient que de brigandages,

tandis que les troupes du roi se faisaient remarquer par l'absence de tous désordres. Quoi qu'il en soit, dans le nord comme dans le midi, la noblesse se rendait à l'appel des princes. Le peuple, de son côté, espérant un soulagement à ses maux, crut aisément que la guerre n'était entreprise que pour le bien public, et fut plus disposé à regarder les confédérés comme des libérateurs que comme des ennemis. Rien ne semblait donc pouvoir arrêter le comte de Charolais dans sa marche sur Paris ; les troupes royales, trop faibles pour le combattre, étant réduites à le harceler, lorsque les Bretons rencontrèrent un obstacle auquel on ne s'était pas attendu. Jean de Bourbon, comte de Vendôme, refusa le passage sur les terres de son obéissance : toutes les sollicitations furent inutiles. On lui représenta en vain les torts du roi à son égard ; il répondit généreusement qu'il aimait mieux oublier les mauvais traitements qu'il avait essuyés que de les mériter. Cependant cette résistance ne pouvait arrêter longtemps François II, dont l'armée se composait de plus de douze mille hommes des meilleures troupes ; mais elle déranga le plan des ligueurs, et fit naître entre eux, par le retard qu'elle apporta à la jonction de leurs forces, des méfiances dont plus tard le roi tira parti. Ce prince, alors occupé à contenir le comte d'Armagnac, et le duc de Bourbon, le plus faible et, au dire de Bossuet, le plus malicieux de ses ennemis, les contraignit de demander une trêve, que le comte d'Armagnac viola bientôt ; ce dont le roi se vengea en le faisant traîtreusement massacrer à la prise de Lectoure, en 1473 (*Voy. ARMAGNAC, II, 474*). Paris était alors le principal objet des inquiétudes de Louis XI : il regretta vivement d'avoir été obligé de s'en éloigner lorsqu'il apprit que le comte de Charolais s'y portait à marches forcées. L'année

précédente, il avait refusé de rendre aux Parisiens divers privilèges anciens, et il redoutait les suites de ce refus. Il se souvenait de l'enthousiasme que cette population mobile avait fait éclater à la vue de Philippe-le-Bon, lorsque ce prince accompagna le roi à Paris, à son retour du sacre. « Il savoit, dit P. Mathieu, que son frère y avoit des amis, les Bourguignons des pensionnaires, les Bretons des intelligences et que c'étoit un corps si rempli de mauvaises humeurs que peu de chose le pouvoit altérer. » Ses terreurs étoient d'autant plus grandes qu'il ne se dissimuloit pas que ses affaires étoient perdues sans ressource, s'il ne conservait sa capitale. On a vu le propos qu'il tint à Comines sur ce sujet : « S'il plaît à Dieu que j'y « puisse entrer le premier, disoit-il « alors à un de ses confidants, je « me sauverai avec ma couronne sur « ma tête; mais si mes ennemis y en- « trent les premiers, je suis en dan- « ger. » Il n'avoit donc rien négligé pour gagner et pour contenir la population. Par ses ordres, la ville fut abondamment pourvue de vivres : à peine s'ils renchérirent pendant un siège de trois mois. Le maréchal Joachim (Rouault de Gamaches) s'y jeta avec le corps de troupes qui avoit suivi le comte de Charolais : toutes les portes, à l'exception de deux, furent soigneusement murées, les fortifications réparées, et les chaînes disposées dans les rues, pour être tendues au premier signal. En même temps, le grand-maitre de France, Charles de Melun, gouverneur de Paris, qui faisoit les fonctions de connétable, et qui, plus tard, eut la tête tranchée (1468), sous la fausse accusation de n'avoir pas rempli son devoir en cette circonstance (*Voy. MELUN, XXVIII, 238*) (6),

(6) Le procès de Charles de Melun, ou plutôt de Monseigneur de Nantouillet, comme on l'ap-

semblait ne s'en rapporter qu'au zèle des habitants. Il leur avait distribué

pelot de son vivant, existe à la Bibliothèque Royale, *Mss. français*, n° 8458, et laisse beaucoup de doutes sur la culpabilité du grand-maitre, car il paraît certain que la violence de la torture lui arracha des aveux d'après lesquels il fut condamné par des commissaires payés d'avance, avec les biens de l'accusé : c'étoit l'usage de Louis XI. Des lettres-patentes du roi Charles VIII, en date du 10 mars 1487, inconnues aux historiens de la maison de Melun, réhabilitent la mémoire du défenseur de Paris, et prouvent que, trois ans après son exécution, Louis XI avait reconnu l'innocence de son ancien favori. C'est au moment (1485) où l'on venait de rendre le gouvernement de l'île de France et de Paris à Antoine de Chabannes, ennemi personnel, non sans légitimes motifs, du seigneur de Nantouillet, et enrichi de ses dépouilles, que le roi, dans le but de lui faire rendre gorge, signala, en son conseil, la fausseté de l'accusation intentée par ledit Chabannes, et rapporte que déjà Louis XI, son très-cher seigneur et pere que Dieu pardonne, a reconnu, en 1371, que, à tort et sans cause, le dit feu Charles de Melun avoit été exécuté. Ces lettres-patentes, qui décident la question restée indécidée jusqu'à ce jour, sont rendues à la requête de Louis de Melun, seigneur de Normanville, fils du seigneur de Nantouillet, déclaré majeur en 1487, de Hardonin de Maillé, seigneur de Brezé et de Milly, son beau-frère, etc. Au surplus, la victime protesta de son innocence jusqu'au dernier moment : le bourreau l'ayant manqué au premier coup, il se releva et dit tout haut qu'il n'avoit pas mérité la mort, mais qu'il la prenoit en gre, puisque telle étoit la volonté du roi. Il se remit ensuite à genoux et recut le coup mortel.—Charles de Melun, enfermé d'abord au château Gaillard, fut exécuté au marché des Andelys et non à Loches. C'est à un autre Charles de Melun, son oncle, dit le sire des Arcinges, seigneur en partie de la vicomté de Melun et bailli de Melun, puis capitaine du Château d'Usson, en Auvergne, que Louis XI fit également trancher la tête à Loches au mois de juin de cette même année 1468, quelques jours avant le supplice de son neveu (20 août) parce que sa femme avait fait évader Antoine de Chateaufort, seigneur du Lau, grand-chambellan et grand-bouteiller de France, prisonnier d'état et qui fut aussi l'un des favoris de Louis XI. Ce roi, haineux et vindicatif, poursuivait volontiers dans les enfants les fautes de leurs pères : il fit aussi décapiter pour icellui cas (d'évasion), en la ville de Tours, un jeune fils nommé Remonaet (Jean de Villiers-Livry) qui étoit fils de la femme dudit Charles de Melun (*Voy. MELUN, au Suppl.*).—Lorsque Mme de Genlis, dans la charmante nouvelle de Mademoiselle de Clarmont, écrivait que le prince d'Epinoxy, duc de Joyeuse, dit le duc de Melun, tué si malheureusement à la chasse dans les bois de Chantilly, le 31 juillet 1724, étoit le dernier rejeton d'une famille illustre, elle ignorait que Louis XV « donna au « comte de Melun le régiment du défunt. » (Lettre de Voltaire à la présidente de Bernières, Auguste, 1724). C'est dans cette lettre que Voltaire

des armes, et les chargea de la garde des postes les plus importants; « et aussi bien servit le roy en cette armée, dit Comines, que jamais sujet servit roy de France en son besoin. » Jean Balue, évêque d'Évreux, fidèle en ce moment, secondait les efforts du gouverneur, passait la revue des milices bourgeoises en rochet et en camail, et marchait à la tête des hommes d'armes du maréchal, non sans exciter la risée des soldats et les plaisanteries de leur chef. Il y avait dans Paris 32,000 combattants, non compris les hommes d'armes; et le comte de Charolais, qui brûlait d'en venir aux mains, dans l'espoir d'un triomphe dont il aurait eu seul la gloire, ayant hasardé de donner deux assauts dans un même jour, fut repoussé avec beaucoup de perte. — Le roi, satisfait de la conduite des Parisiens, chargea le chancelier Juvénal des Ursins et trois de ses officiers d'aller les remercier de leur dévouement. Il leur fit annoncer la soumission du duc de Bourbon et des

autres seigneurs révoltés, leur promit que la reine (qui n'était pas grosse) irait accoucher à Paris, « la ville du monde qu'il aimait le mieux, » et il s'engagea lui-même à aller avant quinze jours dans sa capitale. Cependant le 6 juillet il était encore avec son armée à Montluçon en Bourbonnais; mais, par ses marches forcées, il arriva assez à temps pour empêcher la jonction des troupes bourguignonnes avec celles du duc de Bretagne, et joignit à Montlhéry le comte de Charolais, qui allait à la rencontre de François II, après l'avoir impatiemment attendu sous les murs de Paris. Leur réunion devait porter l'armée des princes à cent mille chevaux *tant bons que mauvais*. L'île de France, dit la chronique pouvait à peine les contenir: toutefois ce nombre paraît exagéré. On ne donnera pas le récit des combats qui eurent lieu dans cette lutte de deux adversaires également puissants, également braves, sinon également habiles, et qu'une même haine animait l'un contre l'autre. On peut voir à l'article de Louis XI (XXV, 133) le récit de cette journée de Montlhéry (16 juillet 1465), où le champ de bataille resta au comte de Charolais qui fit vainement des prodiges de valeur (*Voy. CHARLES - LE - TÊMÉRAIRE, VIII, 135*), sans qu'il pût profiter de sa victoire pour entrer dans Paris, et où les deux partis furent tour-à-tour vaincus et vainqueurs. « Du costé du roy, dit Comines, qui prit part au combat (7), fut un homme d'estat qui s'enfuit jusques à Luzignan sans repaistre; et, du

donne, sur la mort du duc de Melun, des détails touchants et dont l'auteur de *Mademoiselle de Clermont* aurait tiré un heureux parti, s'il eût connu le passage en question. Le duc de Bourbon, *Monsieur le Duc*, tint la main sur la blessure de son ami, pendant trois quarts d'heure, en attendant les premiers secours. — Sans parler des branches d'Escigny, de Bui-gnon, de Maupertuis et de Brumetz, aujourd'hui vicomtes de Melun, et bien légitimement sorties de la maison de Melun, on trouve dans la seule branche d'Épinoy, prétendue éteinte en 1714 : 1° Le marquis de Melun, oncle du duc, mort en 1733; 2° Son fils, le comte de Melun, légataire universel, qui prit le titre de prince d'Épinoy et eut le régiment de cavalerie de son cousin, mort en 1738; 3° le vicomte de Melun, frère du marquis, lieutenant-général, mort en 1739; et 4° le marquis de Richebourg, fils d'un oncle du marquis de Melun, viceroi de Catalogne, grand d'Espagne de 1^{re} classe, chevalier de la Toison-d'Or, etc., mort en 1735. (*Voy. Monfat, édit. de 1759, tome X, supp., page 32 et suiv.*) — Les vicomtes de Melun, déjà illustres sous Hugues Capet, ont possédé plusieurs grandes charges de la couronne de France, comme celles de maréchal, grand-maitre de la Maison, grand chambellan, grand-écuyer, grand-bouteiller, grand-maitre des eaux et forêts, chevalier des ordres, etc., et ont contracté plusieurs alliances royales.

(7) Philippe de Comines était près du comte de Charolais sur le champ de bataille, où les Bourguignons furent contraints de passer la nuit: il partagea, peut-être, *les deux botenux de paille* qui servirent de siège au fils du puissant duc de Bourgogne, après qu'on eust osté quatre ou cinq hommes morts pour luy faire place. « J'avoye, dit cet historien, un cheval extrêmement las et vieil; il heut un sean plein de vin: par aucun cas d'aventure il y mit le museau; je le laissay achever: jamais ne l'avoye trouvé si bon, ne si frais. »

costé du comte, un autre homme de bien jusques au Quesnoy-le-Comte. Ces deux n'avoient garde de se mordre l'un l'autre. » Quoique le nombre des soldats bourguignons dépassât d'un tiers celui des soldats de Louis XI, la perte des deux armées fut à-peu-près égale. Elle s'éleva, de part et d'autre, au moins à 2,000 hommes, dit le même historien ; à 3,500, selon Jean de Troyes. Le comte de Charolais eut à regretter Philippe de Lalain, digne frère du *Chevalier sans reproches*, « qui estoit d'une race dont peu s'en est trouvé qui n'ayent esté vaillans et courageux, et presque tous morts en servant leurs seigneurs en la guerre ; » le bailli de Courtrai, écuyer-tranchant du comte, et tué près de lui ; le sire de Hames et quelques autres gens de marque. Louis XI perdit les baillis de Chaumont, de Meaux et d'Evreux, et le brave Pierre de Brezé (8), comte de Maulevrier, grand-sénéchal d'Anjou, de Poitou et de Normandie, tué l'un des premiers, après avoir engagé l'affaire malgré les ordres formels du roi (*Voy. BREZÉ, V, 573*). Cependant

(8) Les Brezé-Maulevrier, originaires de l'Anjou et plus illustres qu'anciens, se sont éteints au XVI^e siècle, dans leurs branches légitimes, après avoir donné à la couronne un grand-veneur et un grand-aumônier, et contracté alliance avec les maisons de Sancerre, de Beauvan, de Bouillon, de Dreux, etc. Le fils de Pierre, tué à Montlhéry, épousa, trois ans avant la mort de son père, une des filles naturelles du roi Charles VII et de la belle Agnès, puis la tua à coups d'épée, en 1476 ou 1477, l'ayant surprise en adultère avec son veneur. La femme de son petit-fils fut la célèbre Diane de Poitiers, surnommée l'*Enchanteresse*, parce qu'elle avait, dit-on, recours à la magie pour conserver l'amour de Henri II (*Voy. DIANE de Poitiers, XI, 292*). — A la fin du XIII^e siècle (1288, époque où remontent les travaux du P. Anselme sur la maison de Brezé, cette maison possédait la terre de Brezé, d'où peut-être elle prit son nom, conjointement avec la terre de la Varenne qu'elle garda toujours ; mais, bientôt après (1318), à la suite d'un mariage, la terre de Brezé passa dans l'antique et non moins illustre maison de Maillé ; d'où provint la branche de *Maille-Brezé*, éteinte en la personne d'Urbain de Maillé, marquis de Brezé, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, capitaine de ses gardes du corps, ambas-

les deux antagonistes obtinrent, chacun au prix de son sang, les avantages qu'ils auraient attendu du succès le plus complet. Le roi, couvert de gloire, s'ouvrit un passage vers Paris, seul but de sa marche rapide, et le comte de Charolais, qui se crut réellement vainqueur, « ce qui depuis luy a cousté bien cher, » dit Comines, ne trouva plus d'obstacle à sa jonction avec les troupes bretonnes. Le duc de Berri ne combattit point à Montlhéry. Les auxiliaires, à la tête desquels il marchait, n'étaient encore qu'à Châteaudun, quand ils apprirent la nouvelle de cette sanglante affaire, où le roi de France, disait-on, avait perdu la vie. Jean de Troyes impute à cette nouvelle la retraite du comte du Maine, qui pensa être si fatale à la cause royale. Une partie de l'armée ignora en effet, pendant quelque temps, ce que Louis XI était devenu. Vers la fin du combat, on l'avait vu entrer dans le château de Montlhéry, pour prendre du repos et des rafraîchissements ; mais il n'y resta que quelques heures, et partit immédiatement pour Corbeil sans se montrer aux troupes qui crurent l'avoir perdu. Sur le bruit de cette mort, les principaux chefs bretons et

sadeur en Suède et en Hollande ; qui, de son mariage, avec la sœur puînée du cardinal de Richelieu, ne laissa qu'un fils, Armand de Maillé, duc de Fronsac et de Caumont, pair de France, ambassadeur en Portugal, grand-maitre, chef et surintendant-général de la navigation et du commerce de France, tué d'un coup de canon à son bord, à l'âge de vingt-sept ans (1646), sans avoir été marié ; et Claire-Clémence de Maillé, duchesse de Fronsac et de Caumont, marquise de Brezé, etc., mariée en 1641 à Louis de Bourbon, 11^e du nom, prince de Condé, dit *Monsieur le Prince*, surnommé *Le grand*, premier prince du sang, premier pair de France, duc de Bourbonnais, fils de Henri de Bourbon 11^e du nom, et de Charlotte-Marguerite de Montmorency (*Voy. MAILLÉ, XXVI, 239*). — Le marquisat de Brezé appartient, depuis plusieurs générations, aux marquis de Dreux-Brezé, grands-maitres des cérémonies de France et pairs de France. Cette terre importante, dont le château remarquable remonte à plusieurs siècles, se trouve ainsi, depuis 1288, n'être pas sortie de la maison de Brezé ou des maisons ses alliées (*Voy. DREUX-BREZÉ, LXII, 580*).

plusieurs seigneurs français s'assemblèrent à l'instant : déjà, dans l'armée, on proclamait roi le duc de Berri, et l'on agita sourdement « à sçavoir comme ils pourroient chasser ces Bourguignons, et eux en dépescher : et estoient quasi tous d'opinion qu'on les destroussast qui pourroit. » La chose eût été difficile : car la même chronique contemporaine, qui porte l'armée des confédérés à 51,000 hommes, assure que les Bourguignons, soldats aguerris, comptaient pour 25,000 dans ce nombre. On ne tarda pas à savoir que la *bonne nouvelle* était controuvée, et les intérêts communs inspirèrent d'autres sentiments. Cependant le comte de Charolais eut vent du conciliabule : il apprécia des alliés capables d'un pareil complot, et pensa dès-lors à rechercher l'appui de l'Angleterre. Les deux armées s'étant rencontrées à Etampes, on résolut, dans un *très-grand et beau conseil*, de marcher sur Paris, « pour essayer si on pourroit réduire la ville à vouloir entendre au bien public du royaume, pour lequel disoient estre tous assemblez ; et leur sembloit bien, si ceux-là leur prestoient l'oreille, que tous le reste des villes de ce royaume feroient le semblable. » On voit que, dès ce siècle, comme de nos jours, on comptait sur l'exemple de la ville de Paris, pour entraîner le reste de la France dans une honteuse défection. Monsieur parla, dit le P. Daniel, d'une manière qui ne fit ni honneur à sa personne, ni plaisir aux confédérés. Ce prince, « qui estoit fort jeune et n'avoit jamais veu tels exploits, sembla, par ses paroles, que jà en fust ennuyé ; » et, alléguant l'étonnement et la pitié que lui causait le grand nombre de blessés bourguignons, il ne put s'empêcher de dire « qu'il eust mieux aimé que les choses n'eussent jamais esté encommencées, que de voir desjà tant de maux venus par

« luy et pour sa cause. » Le comte de Charolais, choqué d'un pareil propos, eut de la peine à se contenir et dit au sortir du conseil : « Avez-vous ouy parler cet homme ? Il se trouve esbahy pour sept ou huict cens hommes qu'il voit blessez allans par la ville, qui ne luy sont rien, ne qu'il ne connoist. Il s'esbahiroit bientost si le cas luy touchoit de quelque chose ; et seroit homme pour pointer bien légèrement, et nous laisser en la fange : et pour les anciennes guerres qui ont esté le temps passé entre le roy Charles, son père, et le duc de Bourgogne, mon père, aisément toutes ces deux parties se convertiroient contre nous ; pour quoy est nécessaire de se pourveoir d'amys. » Aussitôt le comte de Charolais dépêcha, en Angleterre, Guillaume de Cluny, trésorier de l'ordre de la Toison-d'Or, pour resserrer l'alliance avec Édouard ; puis il ratifa les traités qu'il avait faits avec le duc de Bretagne et n'y comprit point le duc de Berri. — L'armée des ligueurs resta sous le commandement réel du comte de Charolais qui prit, pour ses lieutenants, le duc de Calabre et le comte de Dunois, quoique la goutte contraignit celui-ci à combattre en litière. Mais la suprématie fictive fut toujours au duc de Berri, et, après lui, à François II, duc souverain, qui resta à la tête de ses Bretons. « Ledit comte de Charolois et le duc de Calabre prenoient grande peine de commander et de faire tenir ordre à leurs batailles, et chevauchèrent bien armez, et sembloit bien qu'ils eussent bon vouloir de faire leurs offices. Les ducs de Berry et de Bretagne chevauchoyent sur petites hacquenées, à leur aise, armez de petites brigandines fort légères ; pour le plus encore, disoient aucuns, qu'il n'y avoit que petits clous dorez, par-dessus le

satin, afin de moins leur peser : toutes-fois je ne le scay pas de vray, dit Comines. » Les confédérés arrivèrent jusqu'à Charenton, le roi ayant été obligé de quitter sa capitale pour courir en Normandie, dont le duc de Bourbon, qui avait de nouveau violé la trêve, faisait la conquête au nom du duc de Berri. Dès qu'on fut sous les murs de Paris, ce dernier prince écrivit, du château de Beauté, au clergé, au parlement, à l'université et aux bourgeois, pour leur déclarer que les confédérés n'avaient pris les armes que pour le soulagement et le profit du peuple ; et pour les prier d'envoyer au camp une députation de gens notables auxquels on exposerait plus amplement les motifs de la coalition. Charles d'Artois, comte d'Eu, honorable par son âge et ses loyaux services, lieutenant pour le roi, voulut en vain s'opposer à cette demande ; il fallut céder à l'entraînement du peuple. Le vénérable Guillaume Chartier, évêque de Paris, nommé chef de cette étrange députation, fut reçu par les princes avec de grandes démonstrations de respect. Tous les seigneurs étaient debout ; le duc de Berri seul « assis en chaire, ayant, d'un côté, les ducs de Bretagne et de Calabre, et de l'autre, le comte de Charolois qui estoit armé de toutes pièces, sauf la teste, et une manteline fort riche sur sa cuirace, » parce qu'il venait de Conflans et avait été obligé de traverser le bois de Vincennes qui tenait pour le roi. Le bâtard d'Orléans, aussi habile négociateur que grand capitaine, portait la parole. Guillaume Chartier, homme simple et pieux, fut tellement émerveillé des touchants desseins des confédérés, qu'à son retour, il engagea le conseil des bourgeois à répondre que l'entrée de Paris serait libre, à condition toutefois que les vivres fournis aux troupes seraient remboursés, et la discipline la plus parfaite

observée. C'était ôter la couronne de dessus la tête du roi. Heureusement pour ce prince, les femmes, qui sont toujours en France attachées au principe de la légitimité, ne se méprirent pas sur les suites d'une pareille décision : elles encouragèrent les défenseurs du trône, secondèrent le comte d'Eu dans son opposition à la volonté générale, et s'offrirent, au besoin, pour la défense des remparts. D'ailleurs, l'amiral de Rohan-Montauban, maréchal de Bretagne, entra dans Paris avec ses troupes le jour de cette fatale résolution : le roi lui-même y revint quatre jours après, et s'y vit reçu aux acclamations de ce même peuple, qui voulait, encore la veille, ouvrir les portes à ses ennemis. Il signala son arrivée par les supplices de ceux qu'il soupçonnait d'attachement à la ligue, et souilla la majesté du trône par sa présence aux exécutions et par ses exhortations au bourreau *de bien faire*. Il chassa les députés qui avaient marqué le plus de crainte, et ne marqua son ressentiment à l'évêque qu'en cessant d'avoir pour lui la même considération. Louis XI prit ensuite l'oriflamme avec les cérémonies d'usage, mais il se garda bien de commettre sa couronne au hasard d'une bataille. Le salut de la ville ne resta pas un instant douteux ; et le roi n'eut à s'occuper que d'inquiéter et d'affamer ses ennemis plutôt que de les combattre. Aussi la misère se mit-elle bientôt dans le camp qui ne subsistait que de vol et de rapine. On vit alors s'établir une nouvelle branche de commerce. De part et d'autre les prisonniers étaient vendus publiquement, dans la vue de tirer un meilleur parti de leur rançon ; et ceux qui ne pouvaient l'acquitter, ou que personne ne réclamait, *étoient pendus après la crie*. — Malgré la ferme volonté des princes *d'aulner les Parisiens à l'aune de la ville qui est la grande*

aulne (9), le siège, dit Mézeray, fut plutôt un théâtre de négociations que de guerre. Il se termina, après onze semaines d'escarmouches et de tentatives sans résultat, par les traités de Saint-Maur et de Conflans (15 sept., 5 et 29 oct. 1465), chefs-d'œuvre d'obscurité, de mauvaise foi et de contradiction. Le roi, suivant le conseil du duc de Milan, accorda toutes les demandes, bien résolu à ne tenir aucune promesse. Monsieur eut donc le duché de Normandie, en échange du duché de Berri, avec l'hommage des duchés de Bretagne et d'Alençon, et soixante mille livres de pension. On restitua les places de Picardie au comte de Charolais; on donna l'épée de connétable au comte de Saint-Pol, le comté d'Étampes au duc de Bretagne; le duc de Bourbon et les autres reçurent une complète satisfaction: « le tout, disait ensuite « Louis XI en se gaussant, en « considération de la jeunesse de « mon frère de Berry, la prudence « de beau-cousin de Calabre, le sens « de beau-frère de Bourbon, la ma- « lice du comte d'Armagnac, l'or- « gueil grand de beau-cousin de Bre- « tagne, et la puissance invincible « de beau-frère de Charolais. » Il n'y eut que ce pauvre *Bien Public* qui n'obtint rien, dit Lenglet-Dufresnoy, quoiqu'on eût fait sonner son nom bien haut dans tout le royaume. Le roi reçut au château de Vincennes les hommages des nouveaux feudataires, et ils se séparèrent « après avoir été mis tous, ajoute Mézeray, en état de se méfier les uns des autres et ensuite de se haïr. Le nouveau duc de Normandie, toujours uni avec le duc de Bretagne qui ne le quittait pas, vint prendre possession de son apanage, et fut accueilli avec d'autant

plus de joie par les Normands qu'ils désiraient depuis long-temps un prince qui fixât sa résidence parmi eux. Mais ils le contraignirent de se séparer du duc de Bretagne, qui n'osa même se présenter à Rouen, agité déjà par les émissaires de Louis XI, et où sa vie aurait été en danger. Charles y entra d'une manière très-simple et très-précipitée, et contracta avec la ville le mariage qui, suivant la vieille coutume, avait lieu à chaque avènement. « On le fit monter, dit Jean de Troyes, sur un cheval garny de selle et de harnois simplement, sans aucune houssure; et avoit vestu une robe de velours noir; et, en cet état, le menèrent en droit à l'église de Notre-Dame où fut chanté un *Te Deum laudamus*, » et peu de jours après ils « le menèrent à l'ostel de leur dicte ville, où illec l'espousèrent à leur duc; et, en ce faisant, luy baillèrent un anneau qu'ils luy mirent au doigt, qui, à ce faire, est ordonné, lequel depuis mon dit seigneur porta, et promist, lors, aux dits de Rouen, de les entretenir et garder en leurs franchises et libertés. » Le duc de Normandie était à peine établi dans sa capitale que le duc de Bourbon, qui commençait à se déclarer hautement pour le parti du roi, marcha sur cette province, et se rendit maître d'Evreux et de Vernon. Le duc de Bretagne, intimidé et mécontent d'ailleurs de son peu d'influence sur le duc de Normandie, traita avec le roi, en termes généraux, il est vrai, mais qui suffisaient pour apprendre à Monsieur que son allié l'abandonnait. Déjà, par un des articles secrets de Conflans (car Louis XI négocia avec chacun des confédérés séparément), il avait été convenu, entre le comte de Charolais et lui, que, si, par mort ou autrement, le roi recouvrait le duché de Normandie, la Champagne resterait acquise au comte. Louis XI

(9) L'aune de Paris était moillié plus grande que celle de Flandre, de Hollande, d'Angleterre et des autres pays. *Petitot.*

n'avait pas l'intention d'exécuter ce traité; mais la disposition relative à la Normandie prouve qu'au moment même où il laissait cette province à son frère, il se mettait en mesure de l'en dépouiller, et que, pour ne pas être troublé par le comte de Charolais, il avait intéressé celui-ci à ce que la Normandie revînt à la couronne. Rouen se rendit, et Louis XI remit cette ville entre les mains de Tristan l'Hermitte, surnommé le *Bourreau du roi*, pour y exercer ses vengeances. Caen, Avranches et quelques autres places restèrent en séquestre dans les mains du seigneur de Lescun, comme garantie du nouveau traité de Caen. Le duc de Normandie, épouvanté de cette subite révolution qui, en moins de six semaines, le laissait privé du Berri et dépouillé de la Normandie, ne pensa plus qu'à éviter de tomber entre les mains du roi: car son frère avait déjà donné pouvoir au duc de Calabre, rentré en grâce, de s'emparer de sa personne. Monsieur eut dessein de se sauver aux Pays-Bas; mais il appréhenda d'être arrêté en chemin; et, nonobstant les nouvelles alliances de François II, ne trouvant pas de sûreté ailleurs, il se retira dans ses états, où il établit son séjour au château de l'Hermine. Il y attendit vainement les secours du comte de Charolais. Charles-le-Téméraire, occupé à soumettre les Liégeois, dut se borner à menacer le roi et à lui susciter de nouveaux ennemis. — Deux années s'étaient ainsi passées, lorsque la pacification des Flandres, la mort de Philippe-le-Bon (14 juin 1467) et la haine toujours croissante du roi et du nouveau duc de Bourgogne firent croire à celui-ci que le moment était favorable pour réclamer, en ce qui concernait le duc de Normandie, l'exécution des traités de Saint-Maur et de Conflans. Le roi, d'ailleurs, ne cessait de poursuivre le

duc de Bretagne, au sujet de la retraite qu'il donnait à Monsieur, et toutefois, pour mettre les apparences de son côté, il renouvela à son frère l'offre du Dauphiné; proposition qu'il lui avait déjà faite lors de l'invasion de la Normandie. Monsieur agréa ce nouvel apanage; mais Louis XI, qui n'avait garde de se dessaisir d'une province où il se souvenait d'avoir causé tant d'embarras au feu roi, engagea son frère à choisir quelque autre parti; et ce fut vainement que ce prince lui demanda, soit le Berri avec les comtés de Champagne et de Brie, soit le Berri avec la Saintonge, le Poitou et le gouvernement de la Rochelle, soit enfin le prompt arbitrage des ducs de Bretagne, de Calabre et du nouveau duc de Bourgogne. Aussi le duc de Normandie, qui avait vendu sa vaisselle et tous ses joyaux pour vivre, aurait-il été réduit aux dernières extrémités, sans le duc de Bretagne, qui renouvela ses bons offices auprès du roi. Celui-ci offrit alors à son frère le comté d'Ast qu'il ne possédait pas, et celui de Roussillon dont il n'était qu'engagiste. C'était littéralement le condamner à mourir de faim. Toujours dans la ferme intention de manquer à sa parole, il lui proposa, soit de nouveau le Dauphiné avec les comtés de Diois et de Valentinois, soit le comté de Provence; et, pour ne pas être accusé de fausser sa foi, en s'appropriant la Normandie, qui fournissait un tiers des revenus de la couronne, et dont son frère pouvait abuser par sa proximité avec l'Angleterre, le roi s'arma de l'autorité des États-généraux assemblés à Tours, les seuls véritables qu'il ait jamais convoqués: car on ne peut donner ce nom à l'*Assemblée de Tours*, tenue en janvier 1464, et qui ne fut remarquable que par la dureté du roi, à l'égard du duc d'Orléans (*Voy. ce nom, VIII, 149*), l'un

des hommes les plus vertueux de ce siècle. Les États déclarèrent que la Normandie était tellement unie à la couronne que le roi ne pouvait l'en séparer; le supplièrent d'avoir égard à l'ordonnance de Charles V, qui fixait l'apanage des enfants de France à douze mille livres de rentes érigées en comté ou en duché, et arrièrent qu'on y ajouterait, pour Monsieur, soixante mille livres de pension, puisque le roi les avait promises. La guerre était en même temps déclarée au duc de Bretagne, s'il retenait ce prince plus long-temps. Cependant, effrayé des préparatifs qui se faisaient en Bourgogne, et sachant que le duc était lui-même aussi surpris que mécontent du nouveau traité d'Amiens (10 sept. 1468), par lequel le duc de Bretagne consentait, relativement au duc de Normandie, à ce que sa pension seulement fût conservée, et que l'article de son apanage fût remis à l'arbitrage du connétable et du duc de Calabre, Louis XI demanda une entrevue au duc de Bourgogne, et cette entrevue eut lieu à Péronne. On sait par quels évènements elle fut signalée, et comment le duc de Bourgogne, furieux de la trahison du roi, qui venait encore une fois de soulever les Liégeois, au moment où il feignait de vouloir sincèrement la paix, le garda à vue près de ce fatal donjon où Héribert, comte de Vermandois, avait enfermé pendant quatre ans le malheureux Charles-le-Simple, qui y perdit la couronne et la vie (929) (10).

(10) On lui parlait aussi de la dure captivité du comte de Boulogne (Renant de Dammartin, comte de Dammartin, et de Boulogne par Ide de Flandre, sa femme), fait prisonnier à Bouvines (27 juillet 1214), qui fut enfermé dans la *Tour de Fer* de Péronne, chargé de doubles liens et de chaînes qui le serraient de près. « Il était gardé, dit Guillaume le Breton, avec les plus grandes précautions, attaché par des fers entrelacés avec une merveilleuse adresse, presque impossibles à délier, et joints ensemble par une chaîne si courte qu'elle lui laissait à peine la fa-

Agité sans doute par ces terribles souvenirs, dont on avait ordre de placer le tableau sous ses yeux, en le menaçant du même sort, Louis XI, informé des sinistres hésitations du duc à son égard, fut contraint de conclure un traité désavantageux, et de marcher contre ceux qu'il avait excités à la révolte. Il ne recouvra sa liberté qu'après avoir prodigué les bassesses, essuyé mille humiliations, et après avoir été, à l'égard de ses propres amis, comme le complice de cruautés qui égalèrent ou surpassèrent même celles de Philippe-le-Bon envers les habitants de Dinan (11). Mais si la haine de Louis, contre Charles-le-Téméraire, dut grandir en raison de ses propres lâchetés, ce fut surtout contre le duc de Normandie que son irritation

culté de faire un demi-pas. Au milieu de cette chaîne en était attachée une autre, de la longueur de dix pieds, fixée, à l'autre bout, à une colonne mobile que deux hommes avaient de la peine à mouvoir, chaque fois que le comte voulait aller satisfaire les besoins secrets de la nature. » (*Vie de Philippe-Auguste*, traduction de M. Guizot.)

(11) Il faut dire, pour la justification des deux derniers ducs de Bourgogne, que le peuple belge a toujours été le plus inconstant et le plus remuant de tous les peuples; et ces princes avaient acquis, à leurs dépens, la triste conviction que leurs sujets flamands n'étaient soumis qu'à la force et ne faisaient nul cas des serments. La ville de Dinan, comme la ville de Liège, avait rompu plusieurs fois les traités qui l'attachaient à son souverain: le comte de Charolais y fut pendu en effigie, et le duc son père indignement outragé. Les plus simples lois de la guerre furent violées avec impunité: il en sera toujours de même, au surplus, quand on aura la simplicité de s'en remettre à la bonne foi des populations soulevées. Les envoyés du prince et des villes voisines furent égorgés; un enfant, chargé d'une mission de paix, dans l'espoir que son innocence serait respectée, fut mis en pièces. A Liège, les excès des révoltes ne furent pas moindres: quinze ou seize chanoines furent tués; leurs membres dépecés furent portés au bout des piques, autour du prince-évêque, Louis de Bourbon, et ces forcenés se les jetaient les uns aux autres par une féroce plaisanterie. « Ces horribles détails, a dit l'auteur de l'article *Philippe-le-Bon*, sont nécessaires pour faire concevoir le terrible exemple qui fut alors donné à la Flandre. » — « C'est peu de chose que du peuple, remarque Comines, s'il n'est conduit par quelque chef qu'ils aient en révérence et en crainte; sauf qu'il est des heures et des temps qu'en leur fureur sont bien à craindre. »

fut extrême, et dès-lors, sans doute, il résolut de se débarrasser d'un frère si dangereux pour son repos. Pendant sa courte captivité, il avait appris de Comines (*Voy.* ce nom, IX, 347), qui lui vendait les secrets de son maître, que Charles-le-Téméraire avait été sur le point de placer Monsieur sur le trône : il avait su que l'armée bourguignonne, commandée par les ennemis personnels du roi, « jà se disoit au duc de Normandie : » qu'on avait parlé de le mander hâtivement ; « et furent les choses si près, dit Comines, que je vis un homme housé et prest à partir, qui, jà, avoit plusieurs lettres adresantes à monseigneur de Normandie estant en Bretagne, et n'attendoit que les lettres du duc. » C'était la troisième fois qu'il avait été question de donner la couronne à ce prince ; il n'en fallait pas tant pour que sa perte fût résolue. Par le traité de Péronne (14 oct. 1468), le roi lui avait abandonné les comtés de Champagne et de Brie, s'estimant heureux que le duc de Bourgogne n'insistât pas pour la Normandie. Mais quoique ce traité eût été juré sur le bras de Saint-Laud et sur la vraie croix de Saint-Charlemagne, dite *la Croix de Victoire*, que le roi avait toujours avec lui, déjà il avait arrêté le dessein de ne point mettre son frère en possession de son nouvel apanage ; et l'on remarqua qu'il dit au duc de Bourgogne, en le quittant : « Si d'aventure, « mon frère, qui est en Bretagne, ne « se contentoit du partage que je lui « baille pour l'amour de vous, que « voudriez-vous que je fisse ? » A quoi le duc répondit soudainement, sans y penser : « s'il ne le veut prendre, mais « que vous faciez qu'il soit content, je « m'en rapporte à vous deux. » Le roi sut tirer parti de ces dernières paroles, et, tout en affectant, à son retour, de paraître observateur rigide des articles de Péronne, il envoya des agents en

Bretagne, et proposa à son frère le duché de Guienne et le gouvernement de la Rochelle, au lieu de la Champagne et de la Brie. Ce prince, qui s'ennuyait mortellement en Bretagne, « et estoit homme qui peu ou rien faisoit de luy mais en toutes choses estoit manié et conduit par autrui, combien qu'il fust âgé de vingt-cinq ans et plus (12), » écouta les propositions de son frère ; et, malgré les représentations des ducs de Bourgogne et de Bretagne, il consentit à toutes les renonciations que le roi lui demanda, accepta l'échange et revint à la cour (avril 1469). Guillaume d'Haracourt, évêque de Verdun, et l'infâme cardinal Jean Balue, évêque d'Angers, premier ministre de Louis XI, et qui, sauf l'hypocrisie, réunissait tous les vices, s'étaient vainement opposés en secret à cet arrangement. Deux cages de fer de huit pieds en carré, où le cardinal et l'évêque furent enfermés pendant onze et quatorze ans, l'un à Onzain, près de Blois, et l'autre à la Bastille, vengèrent le roi de cette perfidie (13) (*Voy.* BALUE, III, 295).

(12) Le duc de Guienne, né en déc. 1446, avait à peine vingt-deux ans à cette époque.

(13) Le supplice de *la Cage*, dit *la Cage de fer*, importé en France d'Angleterre où d'Italie, fut fort en usage sous le règne de Louis XI et pendant la minorité du roi Charles VIII ; on le retrouve encore dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Ces loges, ou cages de sûreté, étaient de fer ou de bois, et avaient quelquefois la forme de cônes tronqués, couverts de plaques de fer en dehors et en dedans, dit Philippe de Comines, « avec de terribles serrures ; de quelque huit pieds de large, et de la hauteur d'un homme, et un pied plus. » Les cages n'étaient point toujours grillées : elles n'avaient souvent que de très-petites ouvertures, nécessaires pour la respiration. Le prisonnier était invisible, au milieu de la salle où sa loge était construite ; il se voyait à peine lui-même, et sa voix semblait sortir d'un sépulchre, dont la pierre était quelquefois scellée. C'était un moyen de gentille industrie, suivant l'expression de Brantôme, de séquestrer un homme d'une manière plus complète et de le dérober aux yeux, en l'enterrant tout vivant. On sait que Louis XI, visitant un jour la Bastille et entendant les supplications et les sourds gémissements qui sortaient de la cage où Guillaume d'Haracourt vieillissait depuis tant d'années, feignit l'étonnement et demanda si la cage

L'agent de Balue auprès de Charles de France, Thomas de Loraille, mourut bientôt après, empoisonné dans un

repas, avec trois ou quatre personnes de sa famille.—L'entrevue entre les deux frères eut lieu sur la rivière de

renfermait un prisonnier : question atroce et bien digne de l'hôte de Montils-lez-Tours, mais qui n'aurait point de sens si la loge eût été à jour, et grillée comme celle des bêtes féroces. D'ailleurs, l'histoire rapporte que l'évêque de Verdun jugea, *par le bruit*, du voisinage du roi. — Plusieurs forteresses du royaume étaient garnies de ce terrible de nouvelle invention, et l'on a montré long-temps au château de Loches la *Cage* où languit, dit-on, soit le ministre de Louis XI, soit Ludovic Sforza, surnommé *le Maure*, ou plutôt quelque autre prisonnier d'état ; car il est douteux que Balue ait été renfermé à Loches, et que Ludovic Sforza, en effet prisonnier dans ce château, y ait été mis dans une cage (*Voy. SFORZA*, XLII, 210). En l'année 1468, Louis XI prenait la peine d'envoyer au bâtard de Bourbon, amiral de France et gouverneur du château d'Usson, le modèle dessiné d'une *Cage de fer*, pour y ensevelir Antoine de Châteauneuf, seigneur du Lan, son ancien favori. A quoi l'amiral répondit : « Si le roi veut traiter ainsi ses prisonniers, il n'a qu'à les garder lui-même : alors il en fera, s'il veut, de la chair à pâté. » La *Cage* était donc, en France, un supplice inconnu ou rarement employé, du moins pour les séculiers ; car les statuts de Cîteaux, de 1276, parlent de *Cages* et de *Lanternes* où les moines étaient renfermés temporairement pour certaines fautes graves (*Du CANGE*, édit. *Bénédict.*, au mot *Laterna*). — « Le premier qui les devisa, ajoute l'écrivain déjà cité, fut l'évêque de Verdun ; qui, en la première qui fut faite, fut mis incontinent, et ay couché quatorze aus. Plusieurs depuis l'ont maudit, et moy aussi qui en ay tasté (à Loches), sous le roy de présent, l'espace de huit mois. » Cette cage de Guillaume de Haraucourt était formée de grosses solives, liées entre elles par des attaches de fer, et si lourde, dit Sauval, qu'il fallut refaire le plancher de la salle, qui n'eût pu supporter la cage à cause de sa pesanteur. — Le passage de Comines rapporté tout-à-l'heure est contraire à l'opinion généralement admise que le cardinal Jean Balue, auteur prétendu des *Cages*, y fut aussi le premier renfermé (*Voy. BALUE*, III, 295). Quoi qu'il en soit, il n'est pas sans intérêt de remarquer que depuis l'orgueilleux Aman, persécuteur du Juif Mardochée, jusqu'à l'innocent Eugerrand de Marigny (*Voy. ce nom*, XXVII, 130), pendu au gibet de Montlaucon, élevé par lui, et où le corps de Jean de Montagu, grand-maître de France, resta attaché pendant trois ans (1409-12), les inventeurs de supplices nouveaux en firent souvent les premiers essais, ou subirent le sort qu'ils destinaient à leurs contemporains. — La *Cage* avait succédé aux *Fillettes du roy* réservées d'ordinaire aux prisonniers de guerre ; elle s'employait aussi concurremment avec les *Fillettes*, comme pour l'infortuné duc de Nemours, de la maison d'Armagnac. Ce dernier supplice, mal à propos confondu avec la *Cage* par un illustre poète moderne, était originaire d'Allemagne, où il subsista jusque dans le dernier siècle, conjointement, dit-on, avec la *Vierge* (Jung-

fran) ; mais le fait est peu probable et doit être rangé sans doute avec le conte des *Oubliettes*, comme on les entend aujourd'hui. Cependant l'histoire de la détention du comte de Boulogne, pris à Bouvines par Philippe-Auguste, fait voir que, dans des temps plus anciens, la France n'avait, à cet égard, rien à emprunter aux autres peuples. — Les *Fillettes du roy* étaient des fers très-pesants et terribles pour mettre aux pieds ; et y estoit un anneau pour mettre au pied, fort malaisé à ouvrir, comme à un carquan : la chaîne grosse et pesante, et une grosse boule de fer au bout, beaucoup plus pesante que n'estoit de raison. » Le fils du seigneur de la Gruthuyse, les seigneurs de Piennes, de Vergy et de Richebourg (Jacques de Luxembourg, frère du comte de Saint-Pol, connétable de France), et bien d'autres, pris dans les combats, tâchèrent des *Fillettes* avant qu'il fut question de la *Cage*. — On vient de voir, par la captivité de Comines, que la fille de Louis XI, régente du royaume, n'avait garde de négliger de si beaux moyens de gouvernement. Louis XII, n'étant encore que duc d'Orléans, et prisonnier dans la grosse tour de Bourges, était renfermé chaque nuit dans la *Cage de fer*, et dut subir pendant trois ans cet horrible supplice, pour venger la duchesse de Beaujeu d'une passion dédaignée. En 1559, Anne Dubourg, conseiller au parlement de Paris, condamné au feu, pour cause de religion, fut enfermé à la Bastille dans la cage de Haraucourt ou dans une cage semblable. — Il paraît certain que l'Italie connut la *Cage* bien avant nous, de même que les *Fillettes* et le *Carcan*, où l'on était attaché avant d'être frappé de *Ferres* jusqu'à ce que mort s'ensuivit. C'était une partie de son antique héritage grec (*Ζωγείλιον*) ou oriental, qu'elle nous transmittait bientôt, et qui fut revendiqué également par les princes ecclésiastiques et séculiers du moyen âge. — En 1230, le palais de la Commune de Vérone avait ses *Cages à prisonniers* (*MURATORI*, VIII, 624, *apud Du CANGE*, verb. *Gabia*). — A Côme, en 1277, des prisonniers étaient accouplés dans des cages semblables (*Du CANGE*, verb. *Cubia*). — Jacques, dernier roi de Majorque, captif du roi d'Aragon, subit, pendant trois ans et au-delà, un emprisonnement *des plus tristes et des plus durs*, et était renfermé, *le jour et la nuit*, dans une cage de fer, lorsqu'il voulait dormir (*Du CANGE*, verb. *Gabia*). — En 1249, Entius, roi de Sardaigne, fils de l'empereur Frédéric II, défait par les Guelfes à Fossalta, fut conduit à Bologne et gardé à vue dans une cage de fer. — On montre encore près de Côme la tour de Baradello, où furent emprisonnés, dans trois cages, Napoléon della Torre (*Voy. ce nom*, XLVI, 269), seigneur de Milan ; Mosca, son fils, Guido della Torre, son neveu, et cinq autres Torriani vaincus à Desio, en 1277, par Othon Visconti (*Voy. ce nom*, XLIX, 227), archevêque de Milan, fondateur du pouvoir souverain dans son illustre maison. Les Comasques, appliquant au tyran de Milan la

Broil ou Bray, près du château de Charron, non loin de l'embouchure de la Sèvre. Le duc redoutait cette conférence. Il avait entendu raconter que Louis XI, en apprenant la mort d'Alphonse, frère de Henri IV, roi de Castille, s'était écrié : « Castille est bien heureux ! » (Alphonse de Castille, mort en 1468, avait été comme Charles de France à la tête de plusieurs rébellions contre son frère.) Un pont de bateaux fut placé au milieu des grands marais que la Sèvre traverse, entre la Saintonge et le Poitou, et l'on choisit un jour de pleine lune pour que les eaux, qui fai-

saient la sûreté du jeune prince, fussent plus élevées. On avait construit au milieu du pont une loge, divisée, par une barrière, comme en deux chambrettes, qui communiquaient entre elles par une porte ou large fenêtre garnie de douze barreaux de fer. Les deux princes s'y rendirent, accompagnés chacun de douze personnes. Charles mit trois fois le genou en terre en s'approchant du monarque, le pria d'oublier ce qui s'était passé, et de le recevoir dans ses bonnes grâces. Louis lui tendit la main, et dit qu'il lui pardonnait de bon cœur ; mais il ne voulut pas que la barrière fût ouverte, comme son frère le demandait, pour se jeter à ses pieds.

loi du talion, lui firent expier ses cruautés dans ces horribles demeures, par cinq ans de souffrance, que la mort seule termina. Selon d'autres récits, Napoléon della Torre n'aurait passé que dix-neuf mois et demi dans les *Cages*. Deux de ses parents, pris à Desio, moururent de même dans les *Cages*, dont Guido, le dernier de ces démagogues devenus despotes, parvint à s'échapper vers la fin de l'année 1278 (Foy. Guido della Torre, XLVI, 270). — La tour della *Gabia* à Mantoue indique, par son nom, son ancienne destination : d'ailleurs, on y voit encore une *Cage*. On en voit aussi dans la tour de Plaisance et en d'autres endroits de l'Italie. — L'Allemagne et l'Angleterre possèdent, dit-on, d'anciens appareils de geôle tout-à-fait identiques aux *Cages* italiennes ; et l'on garde, à la tour de Munster, une cage destinée à suspendre le prisonnier en dehors des créneaux, pour qu'il fût un objet de terreur salutaire. Il recevait sa nourriture au moyen d'une longue perche, et sa société était celle des squellettes de pendus qui garnissaient les murailles. — Les femmes, du moins en Angleterre, n'étaient point à l'abri de ce genre de torture qui fut employé, par Édouard I^{er}, au commencement du XIV^e siècle, à l'égard de la comtesse de Buchan, pour avoir placé de sa main, comme descendant du brave Magduff, la couronne sur la tête de Robert Bruce. On a même écrit, sans fondement, que la comtesse fut suspendue au mur, dans sa cage, à la manière des perroquets. — La vérité historique rejette aussi les traditions populaires qui ont représenté Bajazet I^{er} traîné, dans une cage de fer, comme une bête farouche, à la suite de son vainqueur, qui, au contraire, ne cessa de lui témoigner les plus grands égards. Ce conte doit être placé au même rang que celui où l'on rapporte que Tamerlan (Foy. ce nom, XLIV, 477) se faisait servir à table par la femme de Bajazet demi nue. — En reconnaissant que le philosophe Callisthènes fut renfermé dans une cage, l'histoire n'admet pas, malgré la sanction de Montesquieu, que l'écrivain, qui avait prostitué son talent à prouver qu'Alexandre était

fils de Jupiter, se soit, aux périls de sa vie, exposé aux adorations que ce prince voulait exiger (Foy. CALLISTHÈNES, VI, 553). — On trouvera à l'article DROUET, LXII, 594) le récit d'une prétendue *Cage de fer* où aurait été renfermé, à Bruxelles, ce féroce conventionnel : Drouet, au contraire, fut traité, dans sa prison, avec une indulgence et des égards que certainement les Autrichiens ne devaient pas au maître de poste de Varennes, après la mort de Marie-Antoinette. — Voltaire s'est moqué de ces histoires de cages ; mais, quoi qu'en dise le sceptique auteur, la réalité du supplice et son usage général, à une certaine époque, ne sont point contestables : il n'est pas besoin, comme on voit, d'en chercher les preuves dans de vieilles gravures. — Terminons en rappelant que les chevaliers morts en prison étaient représentés sur leurs tombeaux, enfermés dans une cage ou grillage de fer, qui enveloppait le cénotaphe ; ce symbole de captivité semble indiquer que le supplice de la *Cage* s'employait à l'égard des prisonniers de guerre, comme pour les prisonniers d'état. — C'est dans *Notre-Dame de Paris* que se trouve la meilleure description des *Cages de fer* établies en France sous Louis XI. Dans cet ouvrage, comme dans ses œuvres dramatiques, l'auteur de *Ruy-Blas* s'est attaché à la couleur historique d'une manière générale, et à la plus scrupuleuse vérité dans les détails, toutes les fois qu'il s'est agi de rappeler un fait, une coutume, ou quelque circonstance caractéristique d'une époque. M. Victor Hugo ne pouvait manquer de rappeler ces *Cages*, ces *Cachots* ou *Cellules à prier Dieu et à faire pénitence*, « anneau intermédiaire de la maison et de la tombe, du cimetière et de la cité », où vivaient « retranchés de la communauté humaine et comptés désormais chez les morts » quelques êtres pieux ou repentants, vœnés aux larmes et au silence. — Guillaume d'Haracourt avait donc sous les yeux le modèle de ses *Vade in pace* politiques, et n'avait pas besoin d'en emprunter l'idée aux nations étrangères.

Le lendemain ou le jour même, Charles alla trouver le roi, et, dit une chronique, « se mit plus de trente fois à genoux devant lui et estoient de si bon cœur tous deux qu'à peine pouvoient parler l'un à l'autre. » Ceux qui étaient présents crièrent Noël ! Noël ! en signe de joie et de bonheur. Cette bonne intelligence dura peu. Lorsque le duc de Guienne, après avoir prêté serment, quitta la cour et qu'il visita son apanage, il reconnut qu'il était de toutes parts environné de places fortes ; que ses villes jouissaient de si grands privilèges qu'elles ne produisaient presque aucun revenu ; qu'enfin le roi s'était réservé l'hommage direct des comtes d'Armagnac, d'Albret et de Foix ; qu'ainsi il n'avait ni ressources pour soutenir son rang, ni force pour se défendre, si son frère voulait le dépouiller. Charles se plaignit. Le roi lui fit quelques concessions plus avantageuses en apparence qu'en réalité, et qui empêchèrent néanmoins le duc de Guienne d'écouter, pour le moment, les propositions du duc de Bourgogne. Sur ces entrefaites, Jean V, comte d'Armagnac, s'étant révolté, ses biens furent confisqués ; et le duc de Guienne, toujours prêt à abandonner ses amis, eut pour sa part du butin la forteresse de Lectoure. Malheureusement pour l'antique maison d'Armagnac, cette forteresse importante ne fut pas alors réunie à la couronne de France (14).

(14) Après la naissance du Dauphin, le comte d'Armagnac, étant venu trouver le duc de Guienne à Bordeaux, fut rétabli dans la jouissance de tous ses biens, et le duc le nomma son lieutenant-général en Guienne. Le roi, déjà mécontent de son frère, s'offensa de cet acte, et envoya successivement contre le comte, Gaston du Lyon, sénéchal de Toulouse, Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, qui s'était laissé surprendre dans la ville de Lectoure, et le cardinal Jean de Geoffroy ou Juuffroy (Voy. ce nom, XXII, 52) ou Joffredi, évêque d'Alby, surnommé le *Diablot d'Araras*, qui obtint permission d'y entrer, pour traiter d'accordement. Aussi fourbe que son maître, et que le comte d'Armagnac lui-même,

Le duc vint ensuite visiter son frère au château de Montils-lez-Tours, lieu de sa naissance (3 déc. 1469), sans

l'indigne prélat feignit d'accepter toutes les conditions que proposa le comte, et rompit avec lui une hostie consacrée ; mais, pendant la conférence, les Français pénétrèrent dans la ville (5 mars 1473), assassinèrent Jean V dans les bras de sa femme, et mettent tout à feu et à sang. La comtesse, Jeanne de Foix, fille de Gaston IV, comte de Foix, et d'Éléonore, reine de Navarre, était grosse de huit mois lors de la mort de son mari. On la conduisit immédiatement au château de Buzet, après l'avoir dépouillée et séparée de ses femmes ; et elle dut avaler un breuvage qui la fit accoucher d'un enfant mort, afin qu'il ne restât aucun de la race du comte. Pierre Gorgia, franc-archer, qui avait porté le premier coup au comte d'Armagnac, reçut de Louis XI un vase d'argent rempli de pièces d'or, et fut fait archer de la garde. De toute la population de Lectoure, il ne survécut que trois femmes et trois ou quatre hommes auxquels on avait permis de suivre la comtesse, le cardinal ne voulant pas, dit l'historien, qu'il restât dans Lectoure une personne qui pût réclamer contre la foi violée. — Ce même Jean V d'Armagnac, faux-monnaieur et faussaire, avait conçu l'amour le plus violent pour Isabel, la plus jeune de ses sœurs, princesse d'une rare beauté, qui, dans d'autres temps, avait été destinée au roi d'Angleterre, et qui se remarqua, après la mort de son frère, à ce même Gaston du Lyon, seigneur de Besaudun, dont il vient d'être question. Isabel se laissa séduire : deux enfants, nés de ce commerce incestueux, rendirent le scandale complet. Aveuglé par sa passion, et voulant apaiser les remords de sa sœur, il l'épousa publiquement, en vertu d'une prétendue bulle qu'il avait fait fabriquer, dit Jean Bouchet, par Ambroise de Cambray, référendaire du pape, et qui, depuis, fut maître des requêtes et chancelier de l'église de Paris. Calixte III, qui occupait alors le trône pontifical, avait refusé, comme on le pense bien, une dispense pour une alliance si contraire aux mœurs de l'occident. — Peu d'années après la mort de Jean V, un de ses cousins du même nom, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, fils de Bernard, comte de la Marche, gouverneur de Louis XI, périsait sur l'échafaud (1477), en expiation de ses parjures pendant la guerre du *Bien Public* (Voy. *Mém. de Comines*, liv. I, ch. 2, et pour autres méfaits, rébellions et perfidies dont il s'était rendu coupable depuis le serment de fidélité qu'il avait renouvelé sur la *Croix de Victoire*. Le duc de Nemours était accusé, entre autres crimes, d'avoir promis au duc de Bourgogne de lui livrer le roi et le dauphin, et de faire déclarer le duc régent du royaume (Voy. NEMOURS, XXXI, 57). Pendant le procès, Nemours subit à la Bastille le supplice de la *Coge* ; il avait en outre les *Fillettes* aux jambes. Louis XI recommande expressément, dans ses lettres au sieur de Saint-Pierre, gouverneur de la forteresse, « de bien se garder « qu'il ne bouge de sa cage, et qu'on ne le « mette jamais dehors, si ce n'est pour le gêner, et qu'on le gêne dans sa chambre, et « qu'on le fasse bien parler. » Brantôme raconte

otages, sans sauf-conduit, sans escorte ; odieuses précautions alors en usage entre les princes, et qui n'étaient que trop motivées par les trahisons journalières. Le roi lui fit le plus agréable accueil, nul homme au monde ne sachant mieux dissimuler. Il nourrit à ses frais la nombreuse suite de son frère, et combla ses gens de présents, sans oublier les plus bas domestiques : Louis XI se plaisait à ces détails, et ne s'en occupait pas sans dessein. Le

château de Montils-lez-Tours, autrement dit Plessis-du-Parc (*Jean de Troyes*, déc. 1475), ou Plessis-lez-Tours, n'était point encore converti en véritable prison, justement comparée par Comines, qui devait s'y connaître, aux célèbres *Cages de fer* où cet homme d'état fut lui-même enfermé, sous le règne de Charles VIII. C'était un lieu de plaisance que Louis XI affectionnait singulièrement et dont il avait beaucoup augmenté l'étendue, par contrat passé, en 1463, avec Hardouin IX, baron de Maillé, de la branche de la Tour-Landry (15), seigneur de Montils-lez-Tours, grand-sénéchal de Saintonge, et chef de la maison de Maillé. Les fêtes, les festins, les parties de chasse et les entretiens familiers se succédèrent sans interruption pendant le séjour de Charles dans cette résidence. La reine et la famille royale arrivèrent d'Amboise pour prendre part à ces joies qui durèrent jusqu'au jour de Noël ; et les deux frères vécurent ainsi en bonne intelli-

que le jour de l'exécution, ses deux jeunes enfants, placés sous l'échafaud, « estoient vestus tout de blanc, testes nues et mains jointes ; et le sang de leur père les taignit tous et les enrougist, tombant de l'eschaffaut en bas, » Ces malheureux enfants, dont l'un était filleul de Louis XI, furent ensuite reconduits à la Bastille où languissait, depuis 1473, dans un cachot infect, au pain et à l'eau, Charles, comte d'Armagnac, et de Fezensac, frère de Jean V, leur cousin, non par complaisance, mais à cause de la proximité du sang (*Foy. ARMAGNAC*, II, 477). Ils vécurent six ans, presque debout, dans des cachots construits en forme de hottes, le poids de leur corps supporté toujours par leurs pieds. Les détails des tortures qu'ils y éprouvèrent seraient incroyables, si l'on n'en trouvait le récit dans une requête qu'ils adressèrent, à l'avènement de Charles VIII, aux États-généraux de Tours. En lisant ce précieux document des cruautés de Louis XI, on sent qu'il y avait dans le cœur de ce roi capétien autre chose qu'une soif de vengeance ordinaire. C'était une haine de race, dont les effets étaient systématiquement poursuivis : désormais la terre de France ne pouvait garder de princes qui ne fussent du sang de ses rois. — Jean V et le duc de Nemours étaient petits-fils du célèbre Bernard VIII, comte d'Armagnac, connétable de France, neveu, par alliance, du roi Charles V et chef de la faction des Armagnacs ou Arminas. Digne aïeul de Jean V, il avait fait périr de faim et de misère, au fond d'une citerne, son cousin Gérard d'Armagnac, III^e du nom, chef de la branche de Fezensac, et ses deux fils, après avoir fait brûler les yeux, avec un bassin ardent, à celui des deux qui lui faisait plus d'ombre. Le connétable fut aussi soupçonné d'empoisonnement sur la personne du dauphin Jean, quatrième fils de Charles VI. Il reçut le juste salaire de ses méfaits, en 1418, ayant été égorgé, dans les prisons de Paris, par la faction des Bourguignons, lors des terribles massacres dont la génération qui s'éteint a vu la répétition identique, en 1792, à quatre siècles environ de distance ; et où les circonstances du crime se retrouvent les mêmes, depuis le mot de convention pour désigner la victime au massacre, jusqu'à la vengeance qu'on tira plus tard des bourreaux (*Foy. MAILLARD*, au Supp. ; DANTON, X, 530 ; JOURDAN-COUPÉ-TÊTE, XXII, 59, et BILAUD-VARENNE, au Supp., LVIII, 275).

(15) Le nom de la Tour-Landry n'est entré dans la maison de Maillé qu'en l'année 1494, par suite du mariage de Hardouin X, troisième fils de Hardouin IX, avec Françoise de la Tour-Landry, fille aînée et principale héritière de Louis, seigneur de la Tour-Landry, de Bourmont, de Cornouailles et de Clairvaux. Un des articles du mariage oblige Hardouin X, pour lui et ses héritiers, à substituer le nom de la Tour-Landry à celui de Maillé, sous peine de cinquante mille écus de dédommagement, environ 640,000 fr., valeur réelle, représentant à-peu-près trois millions de notre monnaie ; mais à la mort de ses deux frères, sans leurs mâles, Hardouin X se déclara l'aîné de sa maison, et le roi François I^{er} releva ses descendants de cette obligation, leur permettant de reprendre le nom et les armes de Maillé, en y ajoutant celui de la Tour-Landry. Le feu duc de Maillé de la Tour-Landry, pair de France et premier gentilhomme de la chambre du roi Charles X, était le dixième descendant du seigneur de Montils-lez-Tours, qui comptait lui-même, pour neuvième aïeul et auteur certain de sa maison au XI^e siècle, Gilduin de Maillé, mari d'Agnès de Vendôme, des puissants comtes de Vendôme, éteints en 1562 dans la personne de François de Vendôme, prince de Chabanais, vidame de Chartres, colonel de l'infanterie française, célèbre par ses débauches, son esprit, ses malheurs, son courage, sa fortune et sa magnificence.

gence, jusqu'à la naissance du dauphin (1470), qui depuis fut le roi Charles VIII. Cet évènement fut l'occasion d'une nouvelle rupture. — Lors de la réconciliation, le duc de Guienne avait juré sur la croix de Saint-Laud d'Angers (16), apportée exprès par deux prêtres, de renoncer absolument à épouser la fille du duc de Bourgogne, sans le consentement formel et libre du roi; et il fut de nouveau question de son mariage avec la célèbre Isabelle, sœur de Henri IV dit l'Impuissant, ou avec Jeanne la Bertrandeja, fille du même prince. C'était l'éblouir par l'éclat de la couronne de Castille que Louis XI lui montrait en perspective. Mais, en quittant la Bretagne, Monsieur avait aussi conclu, avec le duc François, un traité par lequel il s'engageait de ne jamais se séparer de lui, ni du duc de Bourgogne : le roi avait fait semblant de l'ignorer, et avait pris ses mesures en conséquence. Les princes et les favoris du duc de Guienne, impatients de nouvelles intrigues, lui montrèrent que l'alliance de Bourgogne était plus certaine et plus grande que celle de Castille; que Marie lui avait été formellement promise, lors de la guerre du Bien Public; que d'ailleurs, par la naissance du dauphin, la considération dont il avait joui jusqu'alors ne pouvait plus se soutenir qu'à l'aide de cette alliance. Ils l'engagèrent à

(16) La croix de Saint-Laud d'Angers l'emportait alors sur toutes les reliques, même sur celles de Saint-Martin de Tours, si redoutables et si révérees sous la première race. Mais Louis XI, qui, de la part des autres, exigeait le serment sur cette croix, refusait lui-même de le prêter, sous prétexte que c'était manquer de respect pour l'instrument de notre salut. Un de ses historiens nous apprend que sa répugnance ne venait que d'une vieille croyance de son temps. Ceux qui se parjuraient, après avoir promis sur cette relique, mouraient, disait-on alors, misérablement dans l'année; et le bon prince, remarque le président Hénault, était un peu plus attaché à la vie qu'à sa parole. Ses ennemis profitèrent plus d'une fois de la bizarrerie de cette opinion, et découvrirent par là ce qu'il avait de plus caché dans l'âme.

écrire au duc de Bourgogne. Sans précisément repousser la demande, Charles-le-Téméraire différa l'accomplissement d'une parole qu'il avait résolu de ne pas tenir. Car il offrait sa fille à cinq princes à la fois, bien décidé à ne la donner à aucun. On lui avait même entendu dire : « Le jour où je la marierai, je « me ferai cordelier de l'Observance. » Les conseillers secrets de Monsieur jugèrent dès lors que la guerre seule, et une guerre générale, pouvait contraindre le duc de Bourgogne à satisfaire à leur demande; et une double intrigue que, plus tard, le connétable de Saint-Pol paya de sa tête (17) (*Voy. LUXEM-*

(17) Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, indignement livré par le duc de Bourgogne, fut déclaré criminel de lèse-majesté et exécuté en place de Grève le 19 déc. 1474. Huit ans après, Louis XI étant sur son lit de mort (30 août 1483), parla du comte de Saint-Pol, et du duc de Nemours, Jacques d'Armagnac, pair de France, décapité aux Filiers des halles, le 4 août 1477; dont de l'un, dit Comines, fit conscience à son trespas, et de l'autre, non. On prétend que le repentir du roi portait sur le duc de Nemours, auquel cas, remarque Ducloux avec raison, Louis XI ne devait avoir scrupule que pour la forme, le duc, réellement criminel, ayant été jugé par des commissaires à la dévotion du roi. Quelle que soit l'opinion des historiens à cet égard, il est permis de croire que le royal moribond pensait au connétable : car, jusqu'à son dernier moment, il se montra cruel à l'égard des enfants du duc de Nemours, si barbarement torturés depuis la condamnation de leur père; et il ne donna aucun ordre pour adoucir leur sort, quoiqu'il parût « de ce misérable monde en grande santé de sens et ayant reçu tous ses sacrements, sans souffrir de douleur que l'on cogneut; mais toujours parlant jusques à une patenostre avant sa mort. » En effet Louis XI, homme d'un sens assez droit et plus instruit, dit Bouchet, que les rois de France n'avoient accoustumé, dut comprendre que le comte de Saint-Pol, placé entre deux rivaux puissants qui convoitaient ses domaines avec une égale avidité, attendait son salut de leurs continuelles discussions, et qu'il réunît ses efforts pour entretenir ces querelles. — Le connétable monta à cheval pour se rendre du Palais de justice à la place de Grève. Il pria long-temps sur l'échafaud « la face et les deux genouils flechis devant l'église Nostre Dame de Paris, pour y faire son oraison. laquelle il tint assez longue en douloureux pleur et grant contrition, et tousjours la croix devant ses yeux. » Puis il se releva, se recommanda aux prières de chacun, en leur criant *mery pour le roy*, se laissa lier les mains avec beaucoup de douceur et se remit à genoux sur un

BOURG (Louis de), XXV, 468), fut ourdie pour brouiller de nouveau les deux cours: la haine des souverains devait aplanir bien des difficultés. Monsieur, au grand étonnement du roi et du duc de Bourgogne, fut des plus ardents à pousser à la guerre. Elle fut entreprise; et déjà la position de celui-ci devenait critique, lorsque le duc de Guienne, qui voulait conserver ses bonnes grâces, lui dépêcha un messenger secret avec ces mots écrits de sa main, sans signature, et enveloppés dans une boule de cire : « Mettez peine de contenter vos « sujets, et ne vous souciez; car vous « trouverez des amis. » Ce billet et les avis que ne cessaient de lui adresser le duc de Bretagne et le connétable, qu'il était perdu sans ressource, et qu'il n'y avait de salut pour lui qu'en donnant sa fille au duc de Guienne, qui se porterait pour médiateur, lui firent soupçonner l'intrigue. Il la dévoila en par-

petit carreau de laine aux armes de la ville, et qu'il mist à point et remua de l'ung de ses pieds. Le bourreau lui banda prestement les yeux et lui trancha la tête si tost et si transivement que son corps cheyt à terre oussi tost que la teste : après quoi le bourreau prit cette tête par les cheveux, la lava dans un sceau d'eau apporté à cet effet, la plaça sur les appuis de l'échafaud, et la montra aux regardans ladite execution qui estoient bien deux cens mil personnes et mieulx.—Le chancelier et les quatre notables docteurs en théologie qui eurent la mission de préparer le connétable à une mort chrétienne lui refusèrent le sacrement de l'eucharistie, sans doute à cause de la mutilation prochaine de son corps : on lui donna de l'eau bénite, du pain bénit dont il mangea; mais il ne but point lors ne depuis, et luy fut fait chanter une messe devant luy, dont il se contenta assez. Il parait aussi que les derniers moments du comte de Saint-Pol furent troublés par de pénibles débats entre les quatre docteurs pour le partage de soixante-dix demi-écus d'or (environ 450 fr., valeur réelle), dont le connétable voulait qu'un des quatre fit aumône, et qui, en définitive, furent partagés par portions égales. Il légua à l'imaige Nostre Dame de Paris, pour qu'il fût mis à son dnoigt, un diamant qu'il portait au sien, et, à son petit-fils, une pierre à laquelle il était très-attaché et qu'il avait depuis long-temps à son col comme un préservatif contre tout venin et toute pestilence; mais le roi, dit Duclou, retint la pierre contre le venin. Jean de Troyes qui fournit ces détails se contenta de faire dire au chancelier : « que, au regard de ladicte pierre, elle seroit baillée au roy pour en faire à son bon plaisir. »

tie au roi, et conclut une trêve. Les confédérées n'en persistèrent pas moins dans le projet d'alliance qu'ils avaient formé, et ils essayèrent d'obtenir du bon vouloir du duc ce qu'ils n'avaient pu emporter par la force : du reste étant tout prêts, dit Comines, eux et leurs séquelles, de se tourner ensemble contre le roi, si le mariage eût été célébré. Charles-le-Téméraire, rassuré sur le fait de la guerre, feignit de se prêter à leur désir, pour les enlever au roi; et Monsieur, se croyant déjà certain du succès, sollicita du pape, par l'évêque de Montauban, une dispense de ses serments; puis il se retira dans sa province, qui devint le centre des négociations pour une nouvelle coalition plus dangereuse, et plus adroitement masquée dans ses prétextes, que n'avait été celle du Bien Public. Le roi, de son côté, agit vivement à Rome, et protesta que si le Saint-Père, sans l'entendre et sans son consentement, relevait le duc de Guienne de ses engagements, il en appellerait, « soit au futur concile, soit au collège des cardinaux, soit du pape mal informé au pape mieux informé, soit ailleurs, où, de droit, l'appel devait relever. » — Plus de deux ans se passèrent ainsi en négociations habilement conduites et plus habilement contredites : on aurait vu cependant la conclusion de ce mariage, auquel ne cessaient de travailler le connétable et les ennemis personnels du roi, sauf le roi d'Angleterre, alors opposé à cette union, quand on apprit tout-à-coup que le duc de Guienne était à toute extrémité. On assurait même qu'il était mort subitement. Le poison était venu fort à propos terminer cette longue suite d'intrigues et de révoltes successives, qui ne tendaient à rien moins, il faut le dire, qu'à enlever la couronne de dessus la tête de Louis XI. Aussi, malgré les diverses

causes qui furent données à cette prompte fin, il paraît constant que ce prince doit seul être accusé d'un crime dont on ne connaît pas l'agent d'une manière certaine, mais qui ne dut point coûter à celui qui avait voulu se défaire de son père et de son roi par un attentat de même nature.—Dans une collation préparée par Jordan Favre de Die, dit Versois, Versoris, ou de Vercors, abbé de Saint-Jean-d'Angély, de l'ordre des bénédictins, aumônier et conseiller du duc, Charles partagea une pêche d'une grosseur singulière avec Colette ou Nicole de Chambes, dame de Montsoreau, sa maîtresse, veuve en secondes noces de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars. Peu d'instants après cette collation, qui eut lieu en oct. 1471, tous deux se sentirent frappés de douleurs aiguës. Colette de Montsoreau en mourut promptement (29 oct.), le duc languit plus long-temps; mais leur mort fut violente et accompagnée de convulsions étranges qui rendirent leurs corps livides et défigurés. Au surplus les récits diffèrent beaucoup sur les causes de cette mort : un auteur consciencieux, M. Simonde de Sismondi, hésite même à trouver ici des traces de poison, et remarque que la vicomtesse de Thouars, qu'il fait vivre deux mois après l'événement de la pêche, choisit l'abbé de Saint-Jean pour son exécuteur testamentaire.—Que le roi fût ou non l'auteur de cet événement, que ce soit le ciel ou l'enfer qui l'ait secouru dans le plus grand péril où jamais sa couronne se soit trouvée, il paraît qu'il se montra sensible à la maladie de son frère : il ordonna des prières publiques, et ce fut à cette occasion qu'il institua l'*Angelus* dans son royaume, prière adressée à la Sainte-Vierge, et qu'on devait réciter à genoux, au son de la cloche de midi. Louis XI, dévot, superstitieux, timide, défiant, artificieux, parjure, vin-

dicatif, sanguinaire et habile, disent les historiens, ne manquait ni de cœur, ni de tendres sentiments, ainsi qu'on se plaît à le répéter, et quoiqu'on puisse lui reprocher la mort de 4,000 ses sujets. Il fut fils ingrat, frère dénaturé, et d'abord mauvais époux; mais il se montra constamment père vigilant et affectueux : on comprend que son âme, susceptible d'attachement et d'amour, se soit ouverte au repentir, après sa détestable action, et qu'il se soit pris à regretter un frère qui ne lui portait plus d'ombrage. Toutefois le chagrin ne l'empêchait pas de songer à ses intérêts; il bordait la Guienne de troupes commandées par le grand-maître de France, Antoine de Chabannes, comte de Dammartin (18), auquel il communi-

(18) Nonobstant l'arrêt de 1463 qui condamnait le comte de Dammartin à l'exil dans l'île et ville de Rhodes, il recouvra ses biens par le traité de Conflans (1465), entra tout-à-fait en faveur en 1466, et fut fait grand-maître de l'hôtel et lieutenant-général du roi en Champagne. Dès l'an 1449 il avait été nommé grand-pannetier, de sorte qu'il conserva pendant près de quarante ans, c'est-à-dire plus de la moitié de sa vie, le rang et l'emploi de grand-officier de la couronne de France. Il servit Louis XI avec fidélité et dévouement comme il avait servi Charles VII, et il en fut comblé de biens : ses traitements et pensions montoient à 37,000 livres, environ 495,000 fr., valeur réelle, et sa fortune territoriale était énorme. A cette même date (1465-1475), le connétable de France était aux gages de 24,000 francs, environ 321,000 fr., valeur réelle; représentant aujourd'hui quatre à cinq fois la même somme.—Le marquis de Chabannes-la-Palice, colonel du régiment des lanciers de la garde du feu roi Charles X, appartient à cette illustre maison de Chabannes, issue, suivant quelques généalogistes, des anciens comtes d'Angoulême, et dont toutes les branches, naguère si nombreuses, reconnaissent pour auteur commun Jacques de Chabannes, 1^{er} du nom, seigneur de la Palice, de Charle-les-Pailloux et de Curton, sénéchal et maréchal du Bourbonnais et de Toulouse, grand-maître de France, père du comte de Dammartin dont il est ici question, et qui rendit les plus notables services au roi Charles VII.—Jacques de Chabannes, 2^e du nom, seigneur de la Palice et de Pacy, chevalier de l'ordre du roi, dit le maréchal de Chabannes, surnommé par les Espagnols le grand maréchal de France, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Bourbonnais, Auvergne, Forez, Beaujolais, Dombes et Lyonnais, indignement massacré à la bataille de Pavie, le 24 février 1524, était le petit-fils de Jacques 1^{er}, et fut également honoré, par

quait les bulletins qu'il recevait de l'état du malade : « J'ai eu nouvelles, écrivait-il à son général, que Monsieur de Guienne se meurt et qu'il n'y a point de remède en son fait ; et le m'a fait savoir un de ses plus privés qu'il ait près de lui, c'est le moine qui dit ses heures avec lui (c'était l'abbé de Saint-Jean-d'Angély), et ne croit pas, ainsi qu'il dit, qu'il soit vif à quinze jours d'ici ; dont je me suis fort esbahi et m'en suis signé depuis la tête jusques aux pieds. » — Charles mourut à Bordeaux le 28 mai 1472, à l'âge de vingt-six ans, après avoir institué le roi son héritier, par testament en date du 24 de ce mois. Ce même jour, un nouveau traité de confédération était signé entre le duc de Calabre et le duc de Bourgogne : le duc de Guienne devait faire partie de l'association ; et, sans la mort du prince, la couronne de France allait être engagée dans une seconde guerre du Bien Public, plus terrible que la précédente. — Louis XI commanda pour son frère, qu'il ne craignait plus, un service magnifique, et continua de réciter très-dévotement, pendant toute sa vie, la prière qu'il avait instituée à l'occasion de sa maladie. Le duc de Bourgogne publia des lettres par lesquelles il accusait ouvertement Louis XI de trahison, de parricide, de parjure et d'autres crimes énormes ; enfin d'avoir causé piteusement la mort du duc son frère, à l'aide de « poisons, maléfices, sortilèges et invocations diaboliques ; » et il renouvela cette accusation devant l'empereur, par Pierre Hugonet, son chancelier. De son côté Lescun, au nom du duc de Bretagne, s'empara de l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, et de son com-

le roi Louis XII, de la charge de grand-maitre de France dont il fut destitué par François 1^{er} à son avènement à la couronne. — La postérité d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, seigneur de Saint Fargeau (spolié sur Jacques Cœur) et de Blancafort, s'éteignit à la deuxième génération.

plice Henri de la Roche, écuyer de la bouche, que Louis XI négligeait de poursuivre, et donna l'ordre de commencer le procès ; mais comme leurs aveux chargèrent le roi, on les transféra en Bretagne où ils furent étroitement gardés, en attendant qu'ils fussent condamnés au supplice du feu. On assure que, peu de temps après avoir commis le crime, le prêtre, trompé par Louis XI, qui n'osa ou ne voulut tenir ses promesses, s'écria : « J'ai damné là mon âme pour un bien méchant homme. » Le procès fut repris, un an et demi après, par des commissaires que ce prince nomma lui-même ; mais, à peine la procédure était-elle commencée que d'horribles spectres apparaissent dans la tour où les accusés sont renfermés. Des bruits étranges, des cris, des hurlements affreux se font entendre : « Il semblait, dit un auteur ancien, que Dieu voulût s'en réserver la punition, l'abbé ayant été trouvé mort et tué d'un coup de foudre en la tour du Bouffay à Nantes. » Après une nuit d'orage, mêlée de vent et de tonnerre, le géôlier accourt au tribunal et déclare que le diable est venu tordre le col au scélérat d'abbé, et qu'il a réduit son corps en cendre. Il paraît en effet que l'abbé Saint-Jean fut trouvé pendu dans sa prison : on ignore ce que devint Henri de la Roche ; et l'on croit qu'on facilita sa fuite. Ajoutons que le procès se poursuivait à un moment où le roi était en paix avec le duc de Bretagne, et que les commissaires, dont les travaux avaient été si courts, furent largement récompensés par Louis XI. Cette affaire, dit un historien déjà cité, ayant été ainsi assoupie au lieu d'être jugée, lorsque le roi avait tant d'intérêt à se laver d'une accusation odieuse, et lorsqu'il avait le pouvoir de se faire rendre une justice éclatante, les soupçons se réveillèrent contre lui. Le fait sui-

vant, rapporté dans les *Annales d'Aquitaine*, devait servir à les confirmer. Louis d'Amboise, évêque d'Alby, avait été chargé de l'instruction particulière contre frère Jean Favre, et on lui avait donné pour greffier Sacierges, secrétaire de l'évêque d'Angers. Le roi les engagea tous les deux à venir le trouver, et à lui remettre les pièces du procès. Telle est, dit-on, l'origine de la grande fortune de la maison d'Amboise. Sacierges fut fait procureur-général au grand-conseil, et ensuite maître des requêtes. « Lesquelles choses, ajoute Bouchet, auteur de ces Annales, ont donné grande occasion de penser que ledit roy Louis estoit coupable dudit empoisonnement, dont toutesfois n'a rien été écrit par les chroniqueurs, et quand à moi, je ne puis le croire. » Claude de Seissel, ennemi déclaré de Louis XI, se contente de dire : « Plusieurs y a qui disent, ce que toutefois je n'affirme pas, que Louis XI fut cause de faire mourir son frère par poison; mais bien est chose certaine qu'il n'eut jamais fiance en lui tant qu'il vèquit, et ne fut pas déplaisant de sa mort (19). »—En Berri,

la mémoire du duc de Guienne n'est point tombée dans l'oubli. On se rap-

quand il y pensoit le moins, et luy faisoit le plus beau semblant de l'aimer luy vivait et le regretter après sa mort; si bien que personne ne s'en apperçut qu'il eust fait faire le coup, sinon par le moyen de son fol, qui avoit esté au-dit duc son frère, et il l'avoit retiré avec luy après sa mort, car il estoit plaisant. Estant donc un jour en ses bonnes prières et oraisons à Clery, devant Nostre-Dame, qu'il appelloit sa *bonne patronne*, au grand autel, et n'ayant personne près de luy, sinon ce fol, qui en estoit un peu esloigné, et duquel il ne se doutoit (il pensait qu'il fust si fol, fat, sot qu'il ne püst rien rapporter, il l'entendit comme il disoit : « Ah! ma bonne dame, ma petite maistresse, « ma grande amie, en qui j'ay eu tousjours « mon reconfort, je te prie de supplier Dieu « pour moy, et estre mon advocate envers luy, « qu'il me pardonne la mort de mon frère, que « j'ay fait empoisonner par ce mesebant abbé « de Saint-Jean. » (Notez, encors qu'il eust bien servy en cela, il l'appelloit *meschant*; ainsi faut-il appeller tousjours telles gens de ce nom.) « Je m'en confesse à toy, comme à ma bonne « patronne et maistresse. Mais aussi qu'eussé-je « secu faire? il ne me faisoit que troubler mon « royaume. Fay-moy doncques pardonner, ma « bonne dame, et je sçay ce que je te donneray. » Je peose qu'il vouloit entendre quelques beaux présents, ainsi qu'il estoit costumier d'en faire tous les ans force grands et beaux à l'Église. Le fol n'estoit point si reculé, ny dépourveu de sens, ny de mauvaises oreilles, qu'il n'entendist et retinst fort bien le tout; en sorte qu'il le redit à luy, en présence de tout le monde, à son disner, et à autres, lui reprochant la-dite affaire, et lui répétant souvent qu'il avoit fait mourir son frere. Qui fust estonné, ce fust le roy. (Il ne fait pas bon se fier à ces fols, qui quelquefois font des traits de sages, et disent tout ce qu'ils sçavent, ou bien le devinent par quelque instinct divin.) Mais il ne le garda guères, car *il passa le pas comme les autres*, de peur qu'en réitérant il fust scandalisé davantage. — Il y a plus de cinquante ans que moy, estant fort petit, m'en allant au college à Paris, j'ouys faire ce conte à un vieux chanoine de-la, qui avoit près de quatre-vingts ans; et depuis, ce conte est allé de l'un à l'autre, par succession de chanoine en chanoine, comme depuis me l'ont confirmé de cette mort. Qu'on lise les *Annales* de Bouchet, on y verra la meschanceté, la misérable fin et le désespoir de ce meschant abbé. » (*Digression sur Louis XI.*)—Duclos est d'opinion qu'il faut ajouter peu de foi à ce témoignage de Brantôme, « écrivain peu exact, qui ramassoit sans choix, sans examen et sans discussion tout ce qu'il entendoit dire. » Cependant le judicieux historien ne met en doute ni le fait de l'empoisonnement, ni les soupçons qui planèrent sur le roi; mais il parait croire que le poison, préparé par l'abbé de Saint-Jean, à l'instigation d'Aydie de Lescun, était destiné à Colette de Montsoreau, et que la fatalité seule a voulu que, ce jour-là, le duc de Guienne ait partagé avec sa maistresse la pêche empoisonnée.

(19) Contrairement à l'opinion généralement admise, le crime de Louis XI est révoqué en doute par quelques écrivains; et, quoique l'un d'entre eux ait dit, à propos de l'étrange mort du duc de Guienne, que *c'était l'époque des fratricides*, les auteurs en question hésitent encore à croire que l'homme, légitimement soupçonné d'empoisonnement sur son roi et sur le meilleur des pères, ait pu se rendre coupable d'un pareil attentat contre la personne de son frère. La justice de cette monstrueuse accusation, portée, d'une manière aussi positive, contre un roi de France, par un de ses vassaux, est discutée, sous forme de Note, dans les *Mémoires de Comines*, liv. III, chap. IX (Paris, 1820). A ce sujet, on ne peut manquer de lire avec intérêt la citation suivante, empruntée aux *Vies des Hommes illustres et grands Capitaines françois*, et qui est tout-à-fait défigurée dans la Note précitée. Ce passage, qui jette un grand jour sur la question, nous montre aussi la parfaite insouciance du seigneur-abbé de Brantôme en matière de morale et de justice. « Entre plusieurs bons tours des dissimulations faines, finesses et galanteries que fit ce bon roy en son temps, ce fut celui, lorsque, par gentille industrie, il fit mourir son frère le duc de Guyenne,

pelle encore que c'est aux pressantes sollicitations de ce prince, auprès de son frère et du pape Paul II, que cette province, toujours fidèle au sang de ses rois, a dû le rétablissement de son université, devenue depuis si célèbre. — Charles laissa de Colette de Chambes-Montsoreau, deux filles, dont l'une, Jeanne, fut sous-prieure de Blaye et de Saint-Pardoux-la-Rivière, en Périgord, et l'autre, Anne, fut la première femme de François de Volvyre, seigneur de Ruffec, conseiller et chambellan du roi. Elle était mariée en 1490 et mourut sans lignée. — Avec le duc de Guienne finit l'usage d'investiture réelle, qui renouvelait continuellement le gouvernement féodal : le frère de Louis XI est le dernier prince du sang qui ait joui du droit de souveraineté dans ses apanages.

A. DE B.

GUIGOUND-PIGALE (PIERRE), auteur dramatique, né à Lyon en 1748, avait près de quarante ans quand il débuta par une comédie dans laquelle il mettait en scène les partisans du magnétisme. Cette pièce, en deux actes et en vers libres, eut sans doute quelque succès, puisque, en faisant imprimer sa seconde pièce, *Arlequin à Genève*, Guigoud, qui avait gardé l'anonyme, fit suivre, sur le frontispice, les initiales de son nom par les mots : *auteur du Baquet magnétique*. Il adopta les principes de la révolution avec chaleur, et publia, en 1790, une *Adresse aux Lyonnais, à l'occasion de l'installation de leur municipalité*. Cette brochure, dans laquelle il donnait aux nouveaux élus des éloges qu'ils étaient loin de mériter (Voy. les *Mémoires* de M. Aimé Guillon, I, 42), lui valut une place de secrétaire en chef de l'administration centrale du département, qu'il conserva même dans les temps les plus mauvais. Le 31 mai de la même année il fit jouer, à l'occasion

de la fédération des gardes nationales du Lyonnais et des départements voisins, un impromptu patriotique, intitulé : *le Camp de Salente*. Une autre pièce patriotique et républicaine de Guigoud, *le Triomphe de la raison publique*, dont il offrit la dédicace *aux sans-culottes*, fut non représentée, mais imprimée en 1793, à *Commune-Affranchie*. C'est, comme l'on sait, le nom que les commissaires de la Convention avaient imposé à Lyon, après la prise de cette malheureuse ville. On a dit qu'à cette effroyable époque, Guigoud-Pigale rendit quelques services aux honnêtes gens ; mais il est sûr que, sous le pouvoir des Fouché et des Collot-d'Herbois, il était bien difficile de rester en place, sans avoir renoncé à tout sentiment d'honneur et d'humanité. Forcé de s'éloigner au moment de la réaction, Guigoud-Pigale devint secrétaire du général Moncey, et il le suivit à Paris lorsque, maréchal d'empire, Moncey fut nommé inspecteur-général de la gendarmerie. Guigoud conserva cet emploi jusqu'en 1814. Il revint alors à Lyon, aussi pauvre qu'il en était parti, et ce ne fut pas sans peine qu'il obtint dans les bureaux de la préfecture un modeste emploi dont il avait besoin. Il mourut le 20 août 1816, laissant manuscrites sept comédies : *les Fous*, ou *le Baron de l'Oripeau*, en prose et en quatre actes ; *les Folles épreuves*, en prose et en trois actes ; *les Protecteurs*, ou *l'Appel du bon goût*, en 3 actes et en vers ; *la Famille extravagante*, en 5 actes et en vers ; *les Quiproquos*, en 3 actes et en vers ; *Guerre au mélodrame*, en cinq actes et en vers ; et enfin *le Fat*, ou *l'École des veuves*, en trois actes et en vers libres. M. Beuchot a consacré une courte notice à cet écrivain dans le *Journal de la librairie*, année 1818, n° 10. W—s.

GUILDFORD (FRÉDÉRIC NORTH, comte de), troisième et dernier fils du célèbre lord North, ministre à l'époque de l'insurrection anglo-américaine (*Voy. NORTH, XXXI, 393*), obtint, après avoir achevé ses études et pris ses degrés à l'université d'Oxford, les places de chambellan de la cour des tailles et de contrôleur des coutumes du port de Londres, et représenta deux ans de suite à la chambre des communes le bourg de Banbury (1792-1794). Peu de temps après il résilia son emploi au port de Londres pour la charge bien autrement importante de gouverneur de Ceylan, récemment tombée sous le joug ou l'influence britannique. Il affermit la domination et la suzeraineté de sa patrie sur cette île magnifique, et y fit, accompagné du savant James Cordiner, une exploration dont les résultats ont été consignés par cet écrivain dans sa *Description de Ceylan*, 1807, 2 vol. in-4°. De retour en Angleterre, il ne tarda point à y solliciter derechef les ministres, et fut envoyé dans les îles Ioniennes, où il rendit de vrais services en introduisant l'éducation dont ses habitants manquaient à peu près totalement. Le patois horrible qui jadis se parlait dans tous ces parages fit place à un romain plus pur et qui diffère à peine de celui du continent. Une bibliothèque de 30,000 volumes s'ouvrit à Corfou : la plus grande partie de ces richesses venait des présents de lord Guildford. La mort de son frère François, en 1817, le rappela dans sa patrie, où il le remplaça dans la pairie et la possession de domaines considérables : mais le gouvernement de l'Inde l'avait déjà mis fort à l'aise avant ce temps. Il jouit pendant dix ans de sa nouvelle dignité, et mourut le 14 oct. 1827. P—OT.

GUILHERMY (JEAN-FRANÇOIS-CÉSAR, baron de), né vers

1750, d'une famille établie depuis long-temps dans le Languedoc, devint conseiller au présidial de Castelnaudary, précisément deux siècles après que ses ancêtres étaient entrés dans le même tribunal ; en fut lieutenant particulier en 1783, et procureur du roi l'année suivante. Il avait dès cette époque signalé son dévouement à l'autorité royale, et Louis XVI lui en avait témoigné sa satisfaction. Aux élections pour les États-généraux en 1789, il se prononça hautement contre les propositions que Cafarelli du Falga (*Voy. ce nom, VI, 461*), voulait faire insérer dans les cahiers qui devaient être remis aux députés, et notamment celle qui tendait à l'abolition des droits féodaux sans aucune indemnité. Guilhermy n'en fut pas moins nommé député du tiers-état, et siégea constamment au côté droit. Sans figurer parmi les orateurs, il mérita par son courage et son dévouement que Louis XVI le mit au nombre des députés sur lesquels il pouvait le plus compter. Le duc de Villequier, le nommant un jour à M^{me} Elisabeth : « Voyez, Monsieur, dit cette princesse « à Guilhermy, M. le duc de Ville- « quier qui me fait l'injure de croire « que je ne vous connaissais pas ! » Un jour que Mirabeau l'aîné parlait en faveur du projet d'arborer sur nos vaisseaux le pavillon tricolore, et tonnait contre les *malveillants* décorés du titre de représentants du peuple, Guilhermy l'interrompit par ces mots : « Mira- « beau parle comme un scélérat et un « assassin ! » On ne saurait peindre le tumulte qui se fit alors entendre : Guilhermy fut condamné à trois jours d'arrêt dans sa propre maison. Lorsque Louis XVI, ramené de Varennes, fut reconduit aux Tuileries, une foule innombrable entourant le cortège commandait le silence et défendait toute espèce de témoignage de

respect. Tout le monde avait le chapeau sur la tête, et il était dangereux de rester découvert. Des placards affichés portaient « que quiconque applaudirait le roi serait bâtonné; et que quiconque l'insulterait serait pendu. » Malgré ces défenses, Guilhermy, qui se trouvait dans le jardin des Tuileries lorsqu'on y fit entrer le monarque, resta constamment découvert. Menacé par les gardes nationaux et les Jacobins, il lança son chapeau au milieu de la foule, en s'écriant : « Ira le chercher qui voudra; jamais je n'oublierai le respect que je dois à mon roi. » A la fin de la session (1791), il vota pour que l'assemblée présentât à la nation le compte des finances : enfin il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791. Immédiatement après la session il émigra en Allemagne. En 1795, il suivit Louis XVIII en Italie; puis à l'armée de Condé, à Blankenburg; enfin à Mittau. Le monarque exilé l'employa à diverses missions délicates; il l'avait désigné avec quatre autres magistrats pour entrer à Toulon et y former son conseil. En 1798, Guilhermy fut nommé maître des requêtes. Il eut l'honneur d'assister comme témoin au mariage du duc d'Angoulême et de *Madame*, célébré à Mittau le 10 juin 1799. Il fut du nombre des conviés au repas de noces, et Louis XVIII lui adressa ces paroles : « Mon bonheur serait parfait si j'avais pu réunir ici tous ceux qui comme vous se sont distingués par une fidélité inaltérable. » Guilhermy ne s'occupait pas seulement à Mittau de négociations politiques, il se livrait en 1800, sous les yeux de Louis XVIII, à un travail de *Recherches historiques*, ayant pour but de démontrer l'identité d'origine entre la seconde et la troisième race de nos rois. Ce travail n'a pas été publié; mais Hue (*Voy. ce nom, au Supp.*) en donne

un extrait dans son ouvrage intitulé : *Dernières années de Louis XVI*. En 1803, Guilhermy suivit Louis XVIII en Angleterre; il était alors dans l'intime confiance de ce prince, qui l'aimait beaucoup; et travaillait sous les ordres du comte d'Escars à la restauration du trône. Il était assez mal vu de la cour de *Monsieur*, comte d'Artois, où on lui reprochait ses liaisons avec Andréossi, ambassadeur de la république française à Londres, après le traité d'Amiens; mais avant de fréquenter ce fonctionnaire, qui était son compatriote, Guilhermy s'était fait autoriser par Louis XVIII. Les mêmes hommes lui reprochèrent aussi ses liaisons avec Puisaye et d'Entraigues; et l'histoire ne doit pas oublier combien ces commérages d'émigration ont nuï à la cause des Bourbons. Montgaillard ayant prétendu, dans ses mémoires imprimés en 1807, que Guilhermy lui avait fait certaines confidences plus qu'indiscrètes, celui-ci adressa à ce sujet le 31 janvier de la même année, à d'Entraigues, une lettre que Fauche-Borel a consignée dans le *Précis historique* de ses différentes missions, publié en 1815. Rentré en France à la suite du roi en 1814, Guilhermy fut anobli, appelé au conseil d'état en qualité de maître des requêtes honoraire, et nommé intendant de la Guadeloupe (13 juin 1814). Il n'y arriva que le 20 janvier suivant. Il était entouré d'un nombreux personnel qu'il destinait aux différentes places; mais elles étaient déjà remplies; l'ordonnateur de la colonie, qui exerçait les fonctions d'intendant par intérim, avait nommé à tous les emplois. Guilhermy eut non-seulement la faiblesse de se résigner à cet affront; mais il laissa l'ordonnateur continuer encore ses fonctions d'intendant, pendant que lui-même cherchait à se mettre au courant de

l'administration. Lorsque ensuite il voulut prendre la direction du service, l'ordonnateur, soutenu par le contre-amiral Linois, gouverneur militaire, refusa de lui donner les documents nécessaires. L'intendant aurait pu réclamer impérieusement les prérogatives de son emploi ; mais par amour de la paix il temporisa, et dès ce moment son autorité devint illusoire. L'administration coloniale ne fut plus qu'un composé inconvenant de pouvoirs légitimes et de pouvoirs usurpés, tous jaloux les uns des autres ; et ces divisions ne pouvaient qu'être funestes à la Guadeloupe. Toutefois, comme il fallait bien trouver des places pour les individus qui étaient venus avec Guilhermy, le nombre des employés fut énorme, greva la colonie et devint un juste sujet de mécontentement. Empressé de satisfaire aux réclamations des habitants, Guilhermy obtint pour eux du gouverneur la formation provisoire, en attendant l'autorisation du roi, d'une chambre d'agriculture, telle qu'elle existait avant 1789. Cette chambre, composée de neuf des principaux planteurs, se prêta généreusement à fournir les fonds nécessaires pour solder les dépenses, espérant acquérir par là le droit de prendre connaissance de l'emploi des fonds et de signaler les abus. Dans cette vue, après s'être réunie à la Basse-Terre le 22 février, sa première demande fut la communication du budget ; mais le contre-amiral Linois défendit à l'ordonnateur de donner cette communication. Ce refus, fait sans ménagement et avec hauteur, amena une scission complète entre le gouverneur et l'intendant, qui avait pour lui toutes les administrations locales dont il voulait que les droits fussent respectés. Le conseil supérieur, croyant de son devoir d'agir d'après les anciens statuts, prit des arrêtés que le gouverneur cassa sur-le-champ.

La chambre d'agriculture fut congédiée. Dès-lors Guilhermy et Linois ne se virent plus que pour des affaires de service indispensables. Une nouvelle mesure, à laquelle l'intendant se prêta par faiblesse, vint ajouter à tous ces sujets de mécontentement. Par un arrêté rendu conjointement avec le gouverneur, il autorisa la perception d'une taxe sur les boissons, impôt jusqu'alors non perçu dans nos colonies, et dont le premier essai avait amené à la Guadeloupe le mouvement insurrectionnel de 1789. Cependant l'ordonnateur et son frère ne cessaient de pressurer la colonie par leurs vexations ; l'appui du gouverneur Linois faisait leur force. Une correspondance qui dévoilait les collusions les plus honteuses fut interceptée par l'autorité judiciaire et remise à Guilhermy, qui, ne pouvant agir, était réduit à adresser au ministre de la marine (Beugnot) des rapports affligeants : « Il lui dépeignait les deux « artisans du malheur public, dit le « baron Boyer de Peyreleau dans son « ouvrage sur les *Antilles* (tom. III, « pag. 336), particulièrement l'or- « donnateur, comme des êtres avides « et sans retenue, à qui il était urgent « d'ôter la possibilité de perdre la co- « lonie. » Telle était la situation de la Guadeloupe lorsque le 29 avril on reçut le premier avis du retour de Napoléon. Le gouverneur et Guilhermy parurent réconciliés. Tous deux réussirent à comprimer pendant six semaines l'effervescence, et à maintenir l'autorité de Louis XVIII. Seulement, dans les rapports qu'il adressait à Londres au duc de la Châtre, l'intendant se plaignait de l'indécision et de la faiblesse du gouverneur, qui, de son côté, dans ses dépêches, adressées au même, prétendait que la conduite de l'intendant, son imprévoyance, son incapacité et ses entraves continuelles concouraient à rendre sa position, déjà très-pénible, en-

core plus difficile. Le 15 juin, le lieutenant Forsan arriva de France sur la goëlette l'*Agile*; il était chargé des dépêches et des instructions du duc Decrès au nom de Napoléon. L'amiral anglais Leith, qui croisait devant l'île, le laissa débarquer à la Basse-Terre, dans l'espoir que les dépêches en question mettraient tout en combustion et fourniraient aux Anglais un prétexte pour s'emparer de la Guadeloupe. La vue de cet officier et de la cocarde tricolore produisit un mouvement très-vif parmi la foule : le poste de la garde nationale qui gardait le port mit bas la cocarde blanche. Linois, à qui les dépêches furent remises, consulta Guilhermy pour savoir ce qu'on devait en faire. Celui-ci proposa de ne pas ouvrir les paquets, de les mettre sous scellé et de les envoyer au roi. Cet avis fut adopté; les paquets réunis et scellés du cachet du gouverneur et de l'intendant furent conservés pour être adressés au duc de la Châtre. Il eût été sans doute préférable de ne pas les recevoir; car cette mesure, en établissant une scission ouverte avec la France, ne servit qu'à accréditer le bruit que la Guadeloupe allait être livrée aux Anglais. Trois jours après, le colonel Boyer, commandant de la Pointe à Pitre, se rendit chez le gouverneur à la tête d'un régiment qu'il avait insurgé, et le fit garder à vue chez lui. Guilhermy était alors à la messe: on vint le prévenir de ce qui se passait et l'inviter à se soustraire à une arrestation qui paraissait imminente, bien que jusqu'alors il eût vécu dans la plus parfaite intelligence avec Boyer. Au surplus celui-ci, dans son *Histoire des Antilles*, s'exprime ainsi à ce sujet: « Le mouvement fut si peu dirigé contre les royalistes, que pas une menace, pas une personnalité ne furent articulées contre l'intendant. Il était cependant émigré, n'était rentré qu'avec le roi; ses sentiments

« pour les Bourbons n'étaient pas douteux, et il en faisait hautement profession; mais on rendait justice à sa droiture et à ses intentions vraiment françaises. » Fidèle à ces principes, Guilhermy, en présence de l'adhésion feinte ou simulée de Linois à l'insurrection de Boyer, quitta la Basse-Terre dans la matinée du 18. De Capesterre, où il s'était retiré, il rejeta l'offre qui lui fut faite de continuer ses fonctions, et se rendit aux Saintes, qui sont de petites îles dépendantes de la Guadeloupe. M^{me} de Guilhermy n'avait pu suivre son mari; mais elle n'éprouva de la part de tous que de bons procédés pendant les trois jours qu'elle demeura encore à la Basse-Terre. Arrivé aux Saintes, Guilhermy avait rassemblé les habitants et leur avait fait renouveler le serment d'être fidèles au roi. Il sollicita le secours des Anglais pour rentrer dans la colonie; mais l'amiral Leith, qui savait que ce vieux serviteur des Bourbons n'était rien moins que le partisan des Anglais, s'y refusa en alléguant qu'il n'avait aucun ordre à cet égard. Linois envoya aux Saintes un détachement pour s'y établir et y faire reconnaître le gouvernement impérial. Guilhermy, à qui on donna l'option de rentrer à la Guadeloupe et d'y vivre tranquille à la Basse-Terre, ou d'aller dans une colonie neutre, préféra se retirer à la Martinique auprès du comte de Vaugiraud qui avait maintenu dans cette île l'autorité de Louis XVIII. Cependant Guilhermy ne cessait d'entretenir une correspondance très-active avec les royalistes de la Guadeloupe. Le 16 juillet il écrivit à Boyer une lettre qui contenait ces passages remarquables: « Que faites-vous, mon cher Boyer, ou plutôt qu'avez-vous fait? à quoi avez-vous employé votre sagacité, vos moyens? à les faire servir contre le plus astucieux des hommes... « La providence a dirigé tous les évé-

« nements. L'usurpateur éprouve à
 « son tour des défections plus rapides
 « que celles qu'il a provoquées lui-
 « même.... Il vous reste une ressource,
 « mais il ne vous en reste qu'une.
 « Vous avez du courage, vous avez de
 « l'activité: oubliez ce que vous avez
 « fait; démasquez un traître; procla-
 « mez Louis XVIII et arrêtez Li-
 « nois.... Envoyez le tout aux *Saintes*;
 « déclarez-vous commandant en
 « chef provisoire de la Guadeloupe
 « au nom du roi; et j'accours avec
 « confiance et sans condition me réu-
 « nir à vous. Empêchez par là l'in-
 « vasion étrangère et conservez la Gua-
 « deloupe à la France, etc. » Mal-
 heureusement Boyer n'eut pas le pou-
 voir ou la volonté de suivre cet avis.
 Comme Guilhermy l'avait prévu, les
 Anglais s'emparèrent de la Guadeloupe
 au mois d'août. Pour lui, il rentra dans
 la colonie à la fin de 1815, et s'y oc-
 cupa de recueillir, tant sur la statisti-
 que du pays que sur ce qui s'était passé
 pendant les derniers mois, tous les do-
 cuments que, lui avait demandés le
 ministre de la marine Dubouchage;
 la soupçonneuse influence de l'amiral
 Leith et de ses agents s'opposa à ce
 qu'ils lui fussent exactement fournis.
 Le conseil supérieur de l'île avait voté
 à Guilhermy une indemnité de qua-
 rante mille francs; mais, lorsque parut
 cette adresse odieuse qui tendait à
 obtenir que la colonie fût séparée de
 la mère patrie, l'intendant rejeta ce
 présent avec indignation. L'attachement
 inviolable qu'il témoignait au roi
 et à la France l'exposa bientôt à des
 persécutions, et il fut renvoyé de la co-
 lonie par les Anglais et leurs adhérents
 comme perturbateur du repos public.
 Il se retira de nouveau aux Saintes,
 seul débris du gouvernement de la
 Guadeloupe qui fût rentré sous le pa-
 villon royal, puis à la Martinique. D'a-
 près les instructions, qu'il avait reçues

de la métropole, il continua de prendre
 des informations sur la conduite de
 Linois et de Boyer; et ses rapports
 ont servi de base au procès qui fut in-
 tenté à ces deux officiers au mois de
 mars 1816. Dans une de ses dépêches
 il s'exprimait ainsi: « On dit aujour-
 « d'hui que Linois ne fait que pleurer;
 « il n'en est que plus méprisable. Si
 « avant la descente des Anglais la
 « colonie eût arboré de nouveau les
 « couleurs du roi, sir James Leith
 « n'eût pas pris sur lui de l'atta-
 « quer. » C'est en effet au sujet de
 Guilhermy que Linois, au milieu de
 ses inquiétudes et de ses indécisions, s'était
 écrié à cette même époque: « Qu'il
 « est heureux de n'avoir jamais chan-
 « gé de parti! » Lorsque, au mois de
 mai 1816, la Guadeloupe fut rendue à
 la France, Guilhermy, revêtu du titre
 de conseiller d'état en service extraor-
 dinaire, fut chargé de concourir, comme
 l'un des commissaires du roi, à la reprise
 de possession de cette colonie. Du
 reste, l'intendance avait été donnée à
 Foullon d'Ecotier. Au moment où
 Guilhermy quitta pour toujours la
 Guadeloupe, il reçut les adresses les
 plus honorables du conseil supérieur et
 des habitants. A son retour en France
 il fut créé baron; et, comme il était sans
 fortune, Louis XVIII lui accorda le
 traitement de conseiller d'état en servi-
 ce ordinaire. Plus tard, en prorogeant
 ce traitement jusqu'au mois de juin
 1820, le roi ajouta à cette grâce cette
 apostille écrite de sa main: « J'espère
 « que, d'ici là, je trouverai le moyen
 « de donner à M. de Guilhermy un
 « témoignage efficace de l'estime qu'a-
 « vec tant de raison je lui porte de-
 « puis trente ans. » Louis XVIII
 tint parole, et du moins Guilhermy ne
 grossit pas le nombre de ces hommes
 dévoués que la restauration laissait
 mourir de faim. Nommé en 1821 con-
 seiller maître, puis président en la cour

des comptes, il sut se concilier l'estime de tous dans ces fonctions qui convenaient bien mieux aux habitudes de son esprit que l'administration d'une colonie. Déjà chevalier de la Légion-d'Honneur, il en devint successivement officier et commandeur. Enfin, en 1825, il fut appelé à la commission de l'indemnité des émigrés, puis à la commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Après avoir eu tant d'occasions de s'enrichir, soit comme chargé dans l'émigration d'une partie des finances de Louis XVIII, soit comme intendant d'une colonie, Guilhaemy est mort, sans autre avoir que son traitement, le 12 mai 1829. Sa veuve, qui vit encore, s'est retirée au couvent de Picpus. D—R—R.

GUILLARD (NICOLAS-ANTOINE), mathématicien, né à Orbais (Aisne), commença ses études au collège de Soissons, et les acheva comme boursier à Paris, au collège de Louis-le-Grand, où il fit sa philosophie sous Duport, qui n'a laissé aucun ouvrage, mais qui a eu pour élèves la plupart de nos mathématiciens les plus distingués et qui, pendant près de cinquante ans, a joué dans l'ancienne comme dans la nouvelle université d'une grande réputation de savoir et de vertu (1). Admis, en 1783, au collège de Louis-le-Grand en qualité de maître d'études et maître de conférences de la deuxième année de philosophie, Guillard cumula ces modestes et pénibles fonctions jusqu'au moment où la révolution éclata. Alors il fut obligé de se faire une ressource pour exister en donnant des leçons de mathématiques dans Paris. En 1794, employé au cadastre sous la direction de

(1) Oublié dans toutes les faveurs du pouvoir, Duport a reçu la croix d'honneur de M. Frayssinous, qui, étant grand-maître de l'Université, a bien voulu se rappeler que cet homme respectable avait été son professeur. Duport est mort, riche de ses économies, en 1829.

M. de Prony, il fut attaché comme géomètre à la partie analytique du calcul des grandes tables logarithmiques et du livre de la connaissance des temps. Il travaillait alors à côté des Legendre, des Delambre; et, tandis que ces illustres mathématiciens faisaient une brillante et rapide fortune, leur modeste collaborateur était destiné à vivre dans l'obscurité. Les attributions dont il était en possession au cadastre ayant été confiées au Bureau des longitudes, Guillard, sur la recommandation de son ancien confrère Champagne, directeur du Prytanée, fut nommé en 1803 professeur supplémentaire de mathématiques dans cet établissement. Lors de la création de l'Université, il échangea ce titre contre celui d'agrégé de mathématiques, chargé d'une classe; puis le 7 oct. 1816 il fut nommé professeur titulaire de mathématiques élémentaires. Depuis quatre ans il exerçait ses nouvelles fonctions avec autant de zèle que de succès, lorsqu'il fut enlevé à ses élèves le 26 oct. 1820, par une courte maladie qu'on attribua au chagrin que lui causaient quelques tracasseries universitaires (2). Guillard a publié divers ouvrages, tendant à propager la connaissance et à faciliter l'usage du système métrique: I. *Traité élémentaire d'arithmétique décimale*, spécialement destiné aux orfèvres et autres personnes qui font le commerce des matières d'or et d'argent, Paris, 1802. II. *Traité des opérations de change et des arbitrages de change*, etc., Paris, 1803, in-8°. III. *Arithmétique des premières écoles et des écoles secondaires*, approuvée par M. Chaptal, ministre de l'intérieur, contenant un

(2) On peut consulter à ce sujet le *Mémoire justificatif adressé à MM. les membres du conseil royal de l'instruction publique*, par M. Guillard fils, le 17 mars 1826 (Paris, in-4°).

grand nombre d'applications au commerce, aux impositions et aux mesures de superficie et de solidité, et terminée par une instruction familière sur le mode de peser et de calculer avec les nouveaux poids, Paris, 1803, in-8°. On doit encore à feu Guillard une nouvelle édition du *Cours de mathématiques* de Bezout, Paris, an VIII (1800). M. Quérard, dans la *France littéraire*, a confondu ce savant avec son fils, également professeur de mathématiques au collège de Louis-le-Grand, et qui a publié la *Gazette des écoles*, un recueil intitulé : *le Géomètre*, et plusieurs *mémoires* à propos de ses démêlés avec le conseil de l'instruction publique. D—R—R.

GUILLAUME de Durham, célèbre prélat d'Angleterre, était né au XI^e siècle en Normandie, et florissait sous Guillaume-le-Conquérant. Doué d'heureuses dispositions pour les sciences, il les cultiva avec ardeur, et acquit un grand fonds de littérature sacrée et profane. D'abord il s'agrégea au clergé de Bayeux ; mais son père s'étant fait religieux, au monastère de Saint-Calais dans le Maine, il fut touché de cet exemple et s'engagea dans la même abbaye par la profession monastique. Il avait occupé successivement les offices de second et de grand prieur, lorsque les religieux de Saint-Vincent du Mans, quelques années avant 1080, l'éluèrent pour leur abbé. Cette dignité lui donna des rapports avec le pape et les rois de France et d'Angleterre, desquels il sut se faire estimer. Guillaume-le-Conquérant l'ayant appelé dans ce dernier pays, après qu'il s'en fut rendu maître, l'abbé plut tellement à ce prince que pour l'y retenir il lui donna l'évêché de Durham. Le premier soin de Guillaume fut de travailler à la réformation de son clergé et de faire rendre à son église les biens qui lui avaient été enlevés. Sa cathédrale se

trouvant en état de dégradation, il en construisit une magnifique, bâtit à côté un monastère, et y joignit une riche bibliothèque. Pendant toute la vie de Guillaume-le-Conquérant, l'évêque de Durham fut en grand crédit ; mais sous le règne de Guillaume-le-Roux, il fut accusé d'avoir trempé dans la conjuration d'Adon, évêque de Bayeux et oncle du monarque, et chassé de son église. Il se retira en Normandie, où le duc Robert l'accueillit honorablement. Il fut rappelé en 1091, après deux ans d'exil. Soit qu'il craignît de perdre encore les bonnes grâces du roi ou qu'il fût entraîné par l'exemple, il vota avec les autres évêques contre saint Anselme à l'assemblée de Rockingham, convoquée par le roi contre ce prélat. Il mourut le 2 janvier 1096, laissant quelques ouvrages : I. *Recueil de lettres* aux moines qui desservaient sa cathédrale, écrites probablement pendant son exil. On en connaît un fragment cité par Turgot, prieur de Durham, dans son histoire (1). Un manuscrit, conservé dans les archives de l'église de Durham, contient une lettre de Guillaume adressée aux mêmes moines. Peut-être est-ce le même ouvrage que le précédent, ou en faisait-elle partie. II. *Opus Guillelmi de Carlepho in* ou *de triennio opitii sui* ; manuscrit de la même église. On présume que c'est une apologie de sa conduite, pour se justifier des accusations qui avaient causé son exil. L—Y.

GUILLAUME, II^e du nom, dit aussi *Guillaume d'Auvergne* et *Guillaume de Seignelai*, 58^e évêque d'Auvergne, et l'un de ceux qui illustrèrent ce siège par leur mérite ; autant que par leur naissance, était fils de Burchard de Seignelai et d'Éléonore de Montbar,

(1) Cette histoire est celle de l'église de Durham, et en particulier de l'évêque Guillaume. Quoiqu'elle porte le nom de Siméon, moine et grand chantre du lieu, elle est l'ouvrage de Turgot.

parente de saint Bernard. Il avait pour oncle Hugues, archevêque de Sens. Son frère Manassès et lui, élevés dans l'église d'Auxerre, s'y formèrent à la piété et aux lettres. Guillaume fut successivement trésorier de l'église de Sens, archidiacre de Provins et doyen d'Auxerre. Il refusa l'archevêché de Sens et l'évêché de Nevers. Celui d'Auxerre ayant vaqué et le chapitre balançant entre Manassès et Guillaume, il s'éleva entre les deux frères un généreux débat qui ne finit que par un compromis des chanoines entre les mains du métropolitain, lequel nomma Guillaume. Manassès peu de temps après obtint l'évêché d'Orléans. Guillaume prit possession de son siège le 9 février 1207. Ayant trouvé son église opprimée par les receveurs des droits régaliens, il continua ces hommes avides, et parvint à affranchir ses successeurs de cette dure servitude. En 1209, les deux frères se firent avec le roi Philippe-Auguste une affaire qui les mit dans sa disgrâce. Ce prince avait ordonné le rassemblement d'une armée en Bretagne : les deux prélats obéirent au ban ; mais, ne trouvant pas le roi au lieu assigné, ils revinrent chez eux avec leurs gens, prétendant n'être obligés au service que quand le roi marchait en personne. Philippe irrité fit saisir leur temporel, à l'exception toutefois des dîmes. En représailles, les deux évêques mirent l'interdit sur les domaines du roi situés dans leur territoire. Heureusement, Innocent III intervint dans ce démêlé et réussit, non sans peine, à réconcilier les deux frères avec leur souverain. Dans l'expédition contre les Albigeois, Guillaume conduisit aux catholiques de puissants renforts. Les affaires du dehors ne le détournaient point des soins qu'il devait à son diocèse. Il rebâtissait sa cathédrale, le palais épiscopal, et augmentait la dotation de son chapitre. Il n'y eut

aucune église de son évêché qui ne ressentît les effets de sa libéralité. Pierre de Nemours, évêque de Paris, qui s'était croisé, mourut en 1219, au siège de Damiette, et le chapitre de Paris ne s'accordant point sur la nouvelle élection, Honorius III jeta les yeux sur Guillaume, pour remplacer le prélat décédé. L'évêque d'Auxerre se vit avec peine enlevé à une église qu'il affectionnait ; il supplia le pape de faire un autre choix, et entreprit tout exprès, mais inutilement, le voyage de Rome. Forcé de se soumettre, il porta dans le gouvernement de son nouveau diocèse la même fermeté à maintenir la discipline et les mœurs. Les écoliers de l'université se livraient à différents désordres : des meurtres, des vols se commettaient de nuit, et plusieurs fois il s'était trouvé qu'ils en étaient impunément les auteurs, les privilèges de l'université les soustrayant à la juridiction des juges séculiers. Guillaume fit de ces perturbateurs une éclatante justice. Mais il ne gouverna le diocèse de Paris que trois ans. Une fièvre opiniâtre l'emporta le 23 nov. 1223. Par une disposition de son testament, son corps fut transporté à l'abbaye de Pontigny pour y être inhumé dans le sépulcre de ses pères, qui avaient fondé ce monastère. Vincent de Beauvais le nomme le défenseur des libertés de l'église, *ecclesie libertatis defensor mirabilis*. On lui a attribué une Somme de théologie qui est l'ouvrage du suivant.

--GUILLAUME d'Auxerre, *Guillelmus altissiodorensis*, cru évêque par un grand nombre de biographes (1) et par cette raison souvent confondu avec le précédent, dont il était contemporain, doit sa célébrité à son grand savoir en théologie, et surtout à une Somme souvent citée par les anciens théologiens scholastiques, et dont il est l'auteur. L'abbé Lebeuf, dans une sa-

(1) Gessner, Lemire Bellarmin, Dupin et Casimir Oudin, etc., lui donnent ce titre.

vante dissertation (2), démontre solidement que ce Guillaume ne fut point évêque, et que la fameuse Somme de théologie ne peut être attribuée à d'autres qu'à lui. Il naquit à Auxerre sur la fin du XII^e siècle, et quitta sa patrie pour venir faire ses études à Paris, où il fut docteur en théologie et professa cette science pendant plusieurs années. Il est vraisemblable que ce fut alors qu'il composa son ouvrage. Dans la suite, Milon de Châtillon, dit aussi Milon de Nanteuil, évêque de Beauvais, l'attacha à son église en qualité d'archidiacre. Obligé de faire, en 1229, le voyage de Rome, ce prélat se fit accompagner par Guillaume qui y mourut le 3 nov. de l'année suivante, jour où l'on célébrait son obit à Auxerre. Il l'avait fondé en passant dans cette ville, en 1229. Dans la Chronique d'Albéric, Guillaume est qualifié de *theologus nominatissimus et in questionibus profundissimus*. Cette chronique contemporaine lui attribue formellement la Somme de théologie : *hujus habetur magna Summa theologie*. Il existait dans la bibliothèque de Sorbonne plusieurs exemplaires manuscrits de cette Somme, de laquelle il fut fait différents abrégés : I. Un par Ardingus, évêque de Florence. Il en est question dans la Chronique d'Albéric. II. Un autre par Hébert, que l'abbé Lebeuf pense être le même que Herbert ou Aubert, doyen d'Auxerre en 1249. III. Un troisième par Denys le Chartreux. Il paraît que Guillaume d'Auxerre avait composé une autre Somme, intitulée : *Summa magistri Guillelmi de officiis divinis*, dont il existait deux exemplaires manuscrits à Saint-Victor, un troisième à Saint-Germain-des-Prés, et un quatrième à Saint-Martin de Tournai; il est à remarquer que, dans tous ces ma-

nuscrits, le titre de maître, *magister*, est donné à Guillaume et jamais celui d'évêque.—GUILLAUME d'Auxerre, *Guillelmus altissiodorensis*, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, florissait vers le milieu du XIII^e siècle, et se distingua dans la prédication. Le P. Échard, historien de l'ordre (3), cite de lui trois sermons prêchés dans différentes églises de Paris, et qui se trouvaient conservés dans un manuscrit de la bibliothèque de Sorbonne. Ces discours admirés alors étaient, comme tous ceux de ce temps, mêlés de français et de latin également barbares, la dernière langue y dominant. Ce Guillaume était provincial de son ordre, en 1294, et selon quelques-uns mourut cette année. L'abbé Lebeuf (4) dit qu'il s'appelait aussi Guillaume de Mailly, *Guillelmus de Maillico*, parce qu'il était né dans un village ou bourg de ce nom à quelques lieues d'Auxerre. Cela n'est peut-être pas tout-à-fait exact. Échard a un article à part sur Guillaume de Mailly, et plusieurs raisons semblent prouver qu'il n'est pas la même personne que le Guillaume d'Auxerre dont il est question plus haut. Ce Guillaume de Mailly était aussi un prédicateur célèbre du XIII^e siècle, dont les sermons, fort recherchés, existaient en manuscrit dans plusieurs bibliothèques. Mais Échard (5) n'ose assurer qu'il fût de l'ordre de Saint-Dominique. Or, il n'éleve aucun doute pareil sur Guillaume d'Auxerre : *Guillelmus altissiodorensis prædicatorum* (6), dit-il. Dans la liste des sermons qu'il attribue à Guillaume de Mailly, il ne fait aucune mention des trois dont il dit que Guillaume d'Auxerre est auteur. Le même P. Échard parle encore (7) d'un autre

(3) *Scriptores ord. prædicat.*, tome 1, page 267.

(4) *Histoire ecclésiast. et civile d'Auxerre*, t. 1.

(5) *Scriptor. ord. prædicat.*, t. 1, p. 483.

(6) *Ibid.*, page 267.

(7) *Ibid.*, page 821.

(2) Cette dissertation fut publiée en 1727. Elle est insérée dans les *Mémoires de littérature* du P. Desmolets, tome III, 2^e partie, page 317.

Guillaume de Mailly, qui ne peut être non plus le Guillaume d'Auxerre dont l'abbé Lebeuf a donné la notice, puisque celui-ci mourut à la fin du XIII^e siècle, et ce dernier seulement à une époque avancée du XV^e. Il paraît donc qu'au lieu d'un Guillaume d'Auxerre appelé aussi Guillaume de Mailly, comme le dit l'abbé Lebeuf, il faut distinguer trois Guillaume : le premier, nommé simplement *Guillaume d'Auxerre*, religieux et provincial de l'ordre de Saint-Dominique; le second, *Guillaume de Mailly*, présumé seulement avoir appartenu à cet ordre; le troisième, nommé aussi *Guillaume de Mailly*, mort *jubilé* dans le couvent d'Auxerre en 1462, et auteur de quelques ouvrages restés inédits dans la bibliothèque de sa maison. Dans cette supposition appuyée du texte d'Échard, qui en qualité d'historien de son ordre doit faire autorité, l'abbé Lebeuf aurait confondu les deux premiers en n'en faisant qu'un seul, et cette erreur aurait été partagée par les biographes qui l'ont suivi. L—Y.

GUILLAUME, vidame de Chartres, fut un des seigneurs qui se croisèrent en 1199 avec Louis, comte de Blois. De Venise, où l'armée des chrétiens s'était réunie, il s'avança avec elle vers Zara. Mais la perspective de cette conquête ne pouvait satisfaire les espérances du plus grand nombre des croisés, qui n'avaient pas quitté leur patrie pour donner des villes aux Vénitiens. On voit dans la relation de Villehardouin que Guillaume fut un des plus découragés. Ayant suivi Renaud de Montmirail, qui, avec plusieurs chevaliers, avait été envoyé en Syrie, et avait promis de revenir *en Post*, il ne fut pas plus fidèle à sa parole que ses compagnons. A son retour, ce chevalier, qui était en même temps poète distingué, composa une romance touchante rapportée par

M. Paulin Paris dans son *Roman-cero français*, pag. 113. Mais ayant appris que sa dame était mariée, peut-être aussi troublé lui-même par les reproches de sa conscience, il reprit la route de l'Orient. Pendant la traversée il tomba malade et demanda le manteau de templier. Au commencement de l'année 1204, il fut reçu dans l'ordre du Temple, ainsi que nous l'apprend un document, rapporté encore par M. Paris. Devenu chef de sa religion, il se signala dans la malheureuse expédition d'Égypte, et mourut devant Damiette, en 1219, des suites de la peste. Il faut observer que les annalistes de Chartres s'accordent à désigner ce vidame, ou *avoué*, sous le nom de *Guillaume de Ferrières*. R—F—G.

GUILLAUME, roi de Wurtemberg. Voyez FRÉDÉRIC I^{er}, LXIV, 484.

GUILLAUME, électeur de Hesse. Voy. HESSE, au Suppl.

GUILLAUME IV, roi d'Angleterre, troisième fils de Georges III, naquit à Windsor le 21 août 1765; il porta les prénom de Guillaume Henri selon les traditions de la maison de Hanovre. L'histoire du règne de Guillaume IV est d'une haute curiosité, car son avènement se rattache aux premiers jours de la révolution de 1830. L'Angleterre a joué dans les derniers troubles de l'Europe un si grand rôle, elle a pris une part si active à tout ce qui s'est passé pendant les sept années de règne du roi Guillaume IV, qu'on peut dire de ce prince qu'il décida la chute de la branche aînée des Bourbons. Ne chercha-t-il pas à jeter en France un second exemple de la révolution de 1688, source de pouvoir pour sa propre race? Guillaume Henri fut destiné enfant à la marine; ainsi le voulaient les vieilles coutumes de la famille régnante d'Angleterre. Il monta le *Royal-George* de quatre-vingt-dix-huit ca-

nons, dans la guerre d'Amérique ; il y fit sa première campagne comme *midshipman* (élève). Dans la Grande-Bretagne, les grades de marine ne sont pas seulement une manière de s'élever à une haute dignité ; ils sont encore un devoir. Le jeune prince se soumit comme le dernier matelot à toutes les fonctions de son grade. Nelson, qui commandait le *Royal-George*, n'eut point de privilèges pour lui. Guillaume Henri montait aux mâts, se livrait à tous les exercices d'un marin exercé, comme ces loups de mer qui avaient vu les deux hémisphères. Le prince n'avait ni tuteur, ni gouverneur à ses côtés, et les expéditions de la marine anglaise n'étaient pas des jeux d'enfants ! Il assista à trois ou quatre combats des plus périlleux dans les mers d'Amérique, depuis l'âge de quatorze ans jusqu'à vingt. Pour lui, aucun grade ne fut privilégié ; mais, après avoir subi ses examens, il fut fait lieutenant en 1785, et, un an après, capitaine de frégate. Il fit partie de la station des îles du Vent, encore sous le commandement de Nelson. Les lois anglaises donnent un titre à tous les princes de la maison de Hanovre ; Guillaume Henri fut créé duc de Clarence et de Saint-André, et comte de Munster. C'était à l'origine de la révolution française ; le nouveau duc dut prendre parti pour une des grandes opinions qui divisaient l'Angleterre ; il se prononça pour les whigs modérés, et vécut avec les principaux membres du parlement qui suivaient cette bannière. La mer l'appela bientôt à de nouvelles expéditions, et quand le cabinet britannique se vit au moment d'une guerre avec les Espagnols, en 1790, le duc de Clarence reçut le commandement du *Valiant*, vaisseau de soixante-quatorze. Il fit alors une belle campagne et fut promu au grade de contre-amiral. La guerre éclatait violente

entre la Grande-Bretagne et la révolution française ; il fallut déployer une grande énergie ; le duc de Clarence, comme tous les whigs, avait conservé des rapports avec les chefs de la révolution française ; il ne quittait point le salon du comte Grey ; il y voyait Fox, Shéridan, tous les chefs enfin de l'opposition ; le ministère Pitt ne lui confia aucun commandement. Plus tard, quoique un peu rapproché du ministère, il demeura en Angleterre tandis que les flottes sous pavillon britannique parcouraient toutes les mers. Dans cette espèce de disgrâce, le duc de Clarence, comme le prince de Galles, se jeta d'abord dans les dissipations de la vie : il se fixa dans une grande intimité avec *mistriss Jordans*, l'une des plus célèbres actrices de Covent-Garden, et vécut avec elle complètement, malgré les instances de sa famille qui voulait lui faire contracter un mariage princier en Allemagne. C'est de cette union qu'il eut dix enfants naturels, dont neuf vivent encore. Pendant toute la durée de la révolution française, Guillaume IV ne quitta pas l'Angleterre. Sous le ministère whig il obtint quelque avancement dans la marine, et en 1811, à la mort de sir Peter Parker, il fut promu au grade de commandant de flotte. La conduite du duc de Clarence avait été presque maritale avec *mistriss Jordans* ; c'était un de ces mariages du côté gauche, qui se rencontrent si souvent dans les maisons princières d'Allemagne. La vie intime enleva le prince à toutes les combinaisons politiques ; il vivait fort retiré : son revenu avait été fixé par le parlement à 10 mille livres environ (250,000 francs) ; il fut partagé avec *mistriss Jordans*, qui elle-même faisait entrer dans la communauté les bénéfices considérables que lui procurait son talent. Tous les en-

fants qui naquirent de cette union reçurent une petite pension ; et bientôt le revenu fut absorbé par les besoins de cette nombreuse famille. Étranger à tous les évènements politiques, ayant vu passer en quelque sorte sous ses yeux l'empire et la restauration, le duc de Clarence commença à devenir un personnage important, alors qu'il fut bien constaté que la couronne pouvait lui échoir. Les principaux membres du parlement insistèrent pour qu'il contractât un mariage légitime, digne de son rang ; les communes promirent d'augmenter son revenu s'il consentait à une telle union. Le prince se sépara en effet de mistress Jordans pour épouser, le 11 juin 1818, Adélaïde-Louise-Thérèse-Caroline-Amélie, de Saxe-Meinungen. Ce fut une séparation douloureuse qui brisa toutes les habitudes d'une longue union ; elle apporta une si grande tristesse dans l'âme de mistress Jordans, que cette actrice en mourut. Le parlement, à l'occasion du mariage du duc de Clarence, vota une augmentation de six mille livres de revenus qui servirent à payer ses dettes. La vie de ce prince resta paisible ; il ne prit aucune couleur prononcée pendant les graves questions de partis qui agitèrent l'Angleterre. Cependant il parut quelquefois à la chambre des lords avec le comte Grey ; et il obtint par là une certaine popularité. Le peuple se souvenait aussi qu'il avait servi avec distinction dans la marine ; et l'on sait avec quel enthousiasme les Anglais saluent toujours les vieux marins qui ont acquis quelque gloire. Le duc de Clarence montrait d'ailleurs une sorte de rondeur, une manière franche et brusque de s'exprimer qui convenait au peuple anglais, à ses habitudes de place publique ; on avait coutume de dire que c'était un brave et rustre marin. Cette réputation faisait contraste avec l'impopularité du duc

de Cumberland ; et, lorsque la mort de Georges IV appela le duc de Clarence sur le trône, il fut accueilli avec loyauté par toute la nation anglaise. Avant d'apprécier son règne, il est nécessaire de jeter un coup-d'œil sur l'Europe telle que nous l'avons laissée à la mort de Georges IV (*Voy. ce nom*, LXV, 260). La restauration de la maison de Bourbon, en 1814, avait été surtout amenée par les efforts de l'Angleterre ; les hommes d'état de la Grande-Bretagne avaient pensé qu'en donnant à la France une certaine prépondérance, ils trouveraient en elle un contre-poids à l'influence de la Russie qui grandissait sans mesure. Dès 1814, cette position était pressentie, et l'on voit, au congrès de Vienne, le duc de Wellington, M. de Metternich et M. de Talleyrand se rapprocher intimement pour stipuler des conventions militaires dans le traité secret conclu au mois de mars 1815. A cette époque l'esprit de la maison de Bourbon est évidemment anglais ; il y a tendance pour un rapprochement intime ; et lorsque, après les Cent-jours, la question de la maison d'Orléans se présenta en ligne parallèle avec la restauration de la branche aînée, le duc de Wellington se hâta de répondre : « S. A. ne serait qu'un usurpateur de grande maison. » L'Angleterre compta beaucoup sur la restauration de la branche aînée comme contre-poids à la Russie ; mais successivement la famille des Bourbons s'éloigna des intérêts anglais, et surtout depuis le mois de sept. 1815, l'autorité de la Russie grandit à Paris ; M. de Talleyrand fut éloigné pour le duc de Richelieu, tous les ministres qui se succédèrent étaient exclusivement dévoués à l'alliance russe. Alors se montre aussi en Angleterre une opposition successive contre la maison de Bourbon ; Canning devient l'expression de ce mou-

vement. La guerre d'Espagne met le comble à l'irritation ; le cabinet britannique se repent de ce qu'il a fait en 1814 pour Louis XVIII ; on prévoit les chances et les éventualités d'un changement, les salons du comte Grey se mettent en rapport avec M. de Talleyrand, et l'on raisonne sur la possibilité d'une révolution de 1688, d'un avènement de la branche d'Orléans. Le duc de Clarence avait personnellement connu le duc d'Orléans pendant son séjour à Londres ; cette chance avait été ainsi prévue de fort loin ; les tories seuls, engagés avec la branche aînée des Bourbons, cherchèrent à maîtriser cette politique, et ce fut avec la pensée d'une sorte de satisfaction donnée à l'Angleterre que Charles X forma le ministère de M. de Polignac. Ce cabinet, sans être tout-à-fait anti-russe, fut pourtant plus dessiné que tous ceux qui l'avaient précédé pour les intérêts de l'Angleterre ; on peut s'en convaincre dans toutes les dépêches de Saint-Petersbourg qui annoncent le mécontentement de l'empereur Nicolas. L'influence de M. Pozzo di Borgo avait été dominante pendant dix ans, à ce point que ce fut son intervention qui, en 1816, déterminait l'ordonnance du 5 septembre contre la chambre royaliste. Maintenant le crédit de cet ambassadeur n'est plus qu'une voix faiblement comptée dans les affaires. Le ministère de M. de Polignac fut donc le gage d'un retour vers les tories, situation qui fut brusquement brisée encore par l'expédition d'Alger. A ce moment l'Angleterre ne garde aucune mesure, elle voit la France grandir, prendre à l'extérieur une attitude de force et de résolution ; ce changement l'inquiète ; le duc de Wellington s'en explique plusieurs fois avec le duc de Laval, alors ambassadeur à Londres. Les dépêches de l'ambassadeur constatent tous les

mécontentements et toutes les inquiétudes de l'Angleterre ; les idées de révolution sont jetées dans la société des whigs ; le duc de Laval a le pressentiment qu'un grand orage va éclater sur la maison de Bourbon ; l'Angleterre le seconde et l'on veut en finir avec la branche aînée. Ce fut au milieu de cette crise (le 28 juin 1830) que le duc de Clarence fut élevé au trône sous le nom de Guillaume IV. Nous avons déjà parlé des rapports que ce prince avait eus avec la maison d'Orléans pendant la révolution française, sous l'empire et la restauration ; le comte Grey d'ailleurs, l'ami du nouveau roi Guillaume IV, avait continué des relations avec le duc d'Orléans, et sans précipiter les événements on les attendait comme une chance inévitable. L'avènement du duc de Clarence fut très-populaire ; on se souvenait, comme nous l'avons dit plus haut, du brave marin, de l'officier qui avait servi glorieusement sous le pavillon britannique ; le chef de l'amirauté en quelque sorte prenait la couronne et allait régner sur cette nation qui se glorifie de dominer les mers. Le couronnement de Guillaume IV fut accompagné de toutes les vieilles pompes qui saluent les rois dans l'église de Westminster. Rien n'est comparable aux richesses déployées alors par la couronne ; on voulait donner un vif éclat à la royauté comme pour lui imprimer une plus grande force. Guillaume IV avait trouvé à son avènement un ministère tory présidé par le duc de Wellington ; il le conserva parce que, en ce moment, la personnalité militaire du duc de Wellington pouvait être d'un grand poids vis-à-vis de la Russie. L'empereur Nicolas menaçait l'Orient, et nous avons raconté déjà la mission du duc de Wellington à Saint-Petersbourg (*Voy. Georges IV, LXV, 274*). Guillaume savait bien toute la prépondérance que le duc de Wel-

lington pouvait exercer par sa renommée militaire. Dans son époque d'opposition, ce prince avait manifesté quelque répugnance pour les tories; mais, à l'exemple de tous les monarques ses prédécesseurs, il s'était bientôt résigné à les subir, comme des hommes plus capables et de haute appréciation diplomatique. Cependant d'immenses faits se déployaient sur le continent; les fautes de la restauration, les imprudences de la branche aînée entraînaient la ruine de Charles X; il y eut à cette époque, dans tous les hommes de pouvoir, irréflexion si grande qu'il ne pouvait pas en être autrement. Ce n'est que dans la plus complète ignorance des affaires diplomatiques qu'il fut possible de croire que, Charles X une fois abattu, on devait compter sur l'Angleterre, comme sur la puissance qui amènerait une restauration de la couronne. Nous tenons du duc de Laval l'histoire d'un des plus curieux et tristes accidents de cette fuite de Rambouillet, qui ne s'explique dans l'histoire que par la faiblesse des caractères et la fatalité des événements. Le duc de Laval avait suivi avec une grande sollicitude tous les progrès des mécontentements et des intrigues de l'Angleterre contre la branche aînée des Bourbons: il avait appris du duc de Wellington lui-même qu'aucun appui ne serait prêté à Charles X, et qu'il y avait même des relations intimes entre la maison d'Orléans et les chefs du parti whig en Angleterre, lesquels devaient arriver nécessairement au pouvoir à la suite d'un mouvement révolutionnaire en France. Il avait résolu d'en avertir Charles X; mais il ne voulait parler qu'à lui-même. Quand le duc de Laval toucha Calais, il était trop tard; les coups avaient été portés à Paris; le roi avait fui; le duc de Laval se rendit cependant, déguisé, à Rambouillet; il exposa à Charles X les

mauvaises dispositions du ministère anglais, suppliant le malheureux prince de chercher un appui dans ses propres forces et de ne point se fier au cabinet britannique. Charles X prêta une grande attention à l'exposé que fit le duc de Laval; mais l'énergie manquait, et au lieu de recourir à son épée et au courage de ses soldats qui le sollicitaient de se mettre à leur tête, il alla chercher un refuge en Angleterre; il se livra captif aux ennemis de sa maison... Ainsi le duc de Wellington et les tories étaient au ministère lors du grand événement de Paris; ils l'acceptèrent comme un fait prévu et accompli. Guillaume IV, qui avait eu des relations, nous le répétons, avec le duc d'Orléans, s'empressa de répondre à la lettre autographe que Louis-Philippe lui écrivit à son avènement; avons-nous besoin de dire toute l'importance de cette détermination de la part de l'Angleterre? elle fut comme le premier exemple qui devait servir à la résolution unanime de l'Europe, de reconnaître le nouveau roi des Français; aussi voit-on toute la sollicitude de la maison d'Orléans à désigner pour l'ambassade d'Angleterre un diplomate éminent, tout entier dans sa confiance, celui qui avait le plus efficacement agi sur les résolutions de l'avènement. Il est incontestable que la mission de M. de Talleyrand à cette époque fut immense dans ses résultats; elle devait décider de la paix et de la guerre, du présent et de l'avenir: jamais homme politique ne s'était trouvé dans une situation plus décisive. En arrivant à Londres, il reprit ses anciens rapports; il vit beaucoup le comte Grey, et, avec ce tact infini qui le distinguait, il découvrit bientôt les plaies profondes qui menaçaient le cabinet du duc de Wellington. En effet, depuis le bill d'émancipation que les tories avaient consenti, les élections s'étaient dessi-

nées dans un sens whig et presque radical : le parlement n'était plus composé des éléments conservateurs qui avaient fait la force de l'Angleterre pendant la révolution française et l'empire. L'avènement de Guillaume IV avait nécessité la dissolution du parlement, et la majorité était arrivée, sinon tout-à-fait hostile aux tories, du moins complètement incertaine. M. de Talleyrand et le comte Grey travaillèrent de tous leurs efforts à affaiblir les tories ; ils agirent auprès du roi Guillaume, et telle fut la force instantanée du mouvement révolutionnaire que ce parti fut jeté hors des affaires presque immédiatement après l'établissement de la maison d'Orléans au trône. Le duc de Wellington fut obligé de donner sa démission : il prit pour prétexte un vote indécis des communes ; mais, dans la vérité, la cause de la chute des tories était plus profonde ; elle venait de la force du principe révolutionnaire, qui avait éclaté avec violence à Paris et à Bruxelles. Guillaume IV choisit pour premier ministre le comte Grey, son vieil ami et l'intermédiaire de presque toutes ses négociations avec le nouveau roi Louis-Philippe. Ce fut dans cette combinaison d'un rapprochement intime que se prépara, comme nous le dirons, le traité de la quadruple alliance, un des points que le prince de Talleyrand considérait comme la base même de la nouvelle dynastie. Les whigs trouvaient un grand avantage dans ce traité pour leurs relations à l'extérieur ; car, en prenant pour point de départ l'alliance des révolutions méridionales, ils y rencontraient une force pour s'opposer aux entreprises de la Russie. Ce traité ne fut formulé que plus tard, et des incidents ultérieurs vinrent compliquer la situation diplomatique entre la France et l'Angleterre. Avant de les faire connaître, il faut dire un

mot sur quelques questions intérieures qui touchaient à la personne et aux opinions du roi Guillaume IV. Le parti radical, qui avait pris une certaine importance dans les élections, uni au parti irlandais d'O'Connell et aux whigs du comte Grey, n'avait accepté que comme une première concession la loi de la réforme parlementaire, préparée par John Russell. Une fois dans cette voie de réforme, il ne devait plus avoir d'arrêt, et d'ailleurs la révolution de juillet avait imprimé un mouvement si prononcé dans les esprits, qu'il était impossible de résister à cette tendance universelle vers les institutions démocratiques. Ce fut donc moins l'action personnelle de M. de Talleyrand que la force inhérente au principe révolutionnaire qui renversa le duc de Wellington ; et, comme il arrive toujours, une fois ce point obtenu, il fallut passer à d'autres concessions. Les institutions anglaises reposent sur deux principes : 1^o la loi politique ; 2^o la loi religieuse : en d'autres termes tout se résume en l'église et en l'état. La loi politique avait été complètement renversée par le bill de réforme ; c'était le changement de l'institution aristocratique dans la base même. Les lords et les communes d'Angleterre s'entendaient pour renverser l'édifice gothique confirmé par la révolution de 1688, révolution, comme on le sait, toute d'aristocratie. La loi religieuse n'était pas moins importante dans les institutions anglaises ; l'avènement de la maison de Hanovre était le triomphe de la réforme protestante sur le catholicisme : le corps ecclésiastique, qu'on appelait *l'église établie*, était en Angleterre une des bases constitutives de l'ordre territorial ; les dîmes, les redevances de toute espèce avaient enrichi les membres du clergé anglican. Or, si les bourgs pourris étaient établis dans la vieille constitution pour donner

une grande force à l'aristocratie, les bénéfices ecclésiastiques étaient également destinés aux cadets des grandes familles; il y avait des dîmes considérables et des bénéfices attachés à chaque race un peu haute de la Grande-Bretagne; tel archevêché ou évêché donnait jusqu'à dix mille livres sterling de revenus, qui étaient répartis comme de brillants bijoux parmi les membres importants de l'aristocratie anglaise. Dès qu'on se mettait à corriger les abus, on devait aller hardiment à tous; il se manifesta donc un cri général parmi les radicaux et les whigs pour appeler une réforme dans l'église même; il suffisait que le ministère Grey eût besoin d'O'Connell et de ses amis les catholiques d'Irlande, pour que ceux-ci pussent demander à grands cris que le parlement intervînt dans les affaires ecclésiastiques; on voulut que l'église fût plus en harmonie avec les intérêts nouveaux. Ici se présentait une question toute personnelle au roi Guillaume IV; les monarques anglais lors de leur avènement prêtaient le serment absolu de maintenir les privilèges de l'église et sa constitution telle qu'elle existait parmi les ancêtres; les princes de la maison de Hanovre avaient souvenir que c'était une révolution religieuse qui les avait placés sur le trône. De là cette répugnance profonde qu'éprouva Guillaume IV à consentir le moindre changement dans les lois constitutives du clergé anglican. Le même prince, qui s'était rendu si populaire en consentant le bill de réforme pour le parlement, se décida par conscience à refuser la moindre concession à l'église établie, et pour arriver à ce résultat, s'appuyant sur la chambre des lords, il consentit à essayer une fois encore d'un ministère tory. Telle était la position des partis en Angleterre, tandis que les événements diplomatiques d'une certaine gravité avaient lieu

sur le continent et complétaient le désordre de juillet à Paris. On se rappelle la révolution qui suivit en Belgique le mouvement révolutionnaire de France; les Belges forcèrent momentanément la maison d'Orange à évacuer ses possessions de la Belgique. Cet événement intéressait plusieurs des cabinets de l'Europe, à divers titres: comme question territoriale, la Prusse, la confédération germanique et la France tenaient également à ce que le territoire de la Belgique fût constitué de manière à ne point blesser d'anciens rapports territoriaux et la circonscription des frontières. La Prusse voyait les provinces rhénanes exposées à une insurrection; la France avait aussi un intérêt d'amour-propre et de situation à solliciter et à obtenir l'occupation d'une partie des frontières militaires de la Belgique. Ensuite comme question de famille, la maison d'Orange était liée d'abord de très-près à la Prusse, puis à la dynastie hanovrienne qui règne en Angleterre, et à la famille impériale de Russie. Dans cette complication d'intérêts si divers, l'Angleterre proposa d'ouvrir à Londres des conférences diplomatiques, conférences qui d'ailleurs ne devaient être que la suite de la réunion qui avait eu lieu sous M. de Polignac, pour régler les affaires de la Grèce. Ces conférences prirent pour prétexte les questions spéciales de la Belgique, mais elles s'étendirent bientôt à toutes les difficultés de la situation européenne. Nous devons dire que les plénipotentiaires n'eurent que des pouvoirs limités, car ce n'était qu'un moyen d'attendre, l'arme au bras, les événements dont l'avenir diplomatique était rempli. Ce fut dans les conférences de Londres que le mauvais vouloir de l'Angleterre se manifesta envers la France. Il était très-difficile à cette époque d'obtenir militairement

que les frontières de la Belgique, si menaçantes pour nous, fussent détruites ; ces places fortes, comme on le sait, formaient un cordon militaire imposé par la coalition de 1815 : il suffisait de quelque insistance pour les démolir ; l'Angleterre s'y opposa vivement ; elle ne voulut jamais y consentir, pas plus qu'à reconnaître le duc de Nemours comme roi des Belges. Ainsi, alliée prétendue, la Grande-Bretagne se posa comme la plus acharnée des ennemies de la France. Nous appuyons sur ce point pour bien faire comprendre ce qu'avait voulu le cabinet de Londres dans un changement de dynastie ; nous rappelons même un fait curieux qui se lie aux premiers temps de la révolution de juillet. En partant pour son ambassade de Londres, le prince de Talleyrand voulut se faire donner un blanc-seing pour l'abandon d'Alger ; il insista auprès du ministère d'alors, présidé par M. Molé, pour obtenir cette gratification ; et ce fut un peu d'opposition de la part du ministère qui empêcha la concession immense de nos colonies d'Afrique ; M. de Talleyrand, avec ce ton léger qu'il savait si bien prendre, appelait alors la possession d'Alger *une gloriole, une amusette, une question de vanité coûteuse*, et il savait bien au fond que le premier gage que lui demanderait la Grande-Bretagne serait précisément l'abandon absolu de cette *amusette*. Plus tard l'opinion nationale se prononça avec tant d'énergie que les promesses ne purent être tenues. L'essai qu'avait fait le roi Guillaume d'un ministère tory ne réussit pas ; le court passage de M. Peel et du duc de Wellington dans les affaires fut plus nuisible qu'avantageux à l'aristocratie anglaise. Quand un parti est fortement menacé, il est des cas où il doit s'effacer un moment plutôt que d'affronter l'orage. Il y a de l'habileté à se retirer à propos.

Les tories n'avaient ni la confiance du roi, ni l'appui du parlement ; ils avaient contre eux le mouvement révolutionnaire de la France. Les cabinets de l'Europe avaient secondé tant qu'ils l'avaient pu la formation de ce ministère tory ; on vit même les ambassadeurs des grandes puissances, et M. Pozzo di Borgo à leur tête, se rendre à Londres pour cet objet ; mais les tories ne purent résister à l'opinion irritée contre eux, et le cabinet ayant essayé la majorité du parlement sur une question même accessoire, elle se montra incertaine ; alors le ministère Peel offrit sa démission. La tendance des opinions était telle que le nom de lord Grey ne suffit plus. Guillaume IV fut obligé de confier la direction du cabinet et celle des communes spécialement à lord Russell, l'héritier de ces ducs de Bedford qui avaient été sans cesse à la tête des whigs radicaux pendant toute l'histoire de l'Angleterre depuis 1688. John Russell prit pour collègues les lords Melbourne et Palmerston, le premier comme chef officiel du cabinet, le second comme secrétaire d'état des affaires étrangères, de telle sorte que le cabinet fut composé de whigs purs et des élèves de Canning. Ce cabinet s'occupait immédiatement des affaires de l'Europe ; la question belge fut poussée à fin, et comme l'esprit anglais, toujours haineux contre la France, se manifesta aussi bien parmi les whigs que parmi les tories, on imposa la condition essentielle du maintien des forteresses belges sur les frontières de la France. Le même esprit se révéla dans les négociations relatives à l'Espagne ; le traité de la quadruple alliance avait été évidemment dicté contre l'influence de la maison de Bourbon ; il y avait long-temps que le pacte de famille excitait en Angleterre une profonde antipathie. Ce pacte avait été

la cause de tant de guerres ! par l'effet de la quadruple alliance, il était complètement détruit. La maison de Bourbon allait cesser de régner à Madrid ; l'Angleterre espérait conquérir en Espagne le même crédit de souveraineté qu'elle avait obtenu en Portugal, de sorte que la révolution de juillet avait imposé à la France une situation évidemment opposée à ses antiques intérêts. L'Angleterre connaissait la faiblesse du pouvoir, l'impuissance d'oser quelque chose d'un peu fort ; lord Palmerston exploita dans ce sens les relations de la Grande-Bretagne avec la France. Comme sous la régence, on vit un Bourbon s'armer contre un autre Bourbon, et la France abîmer l'Espagne, son alliée naturelle. La quadruple alliance fut donc une idée tout anglaise, et M. de Talleyrand subit ici la nécessité d'une fausse position ; il avait à ménager trop d'intérêts personnels, pour résoudre dans un sens purement national les questions diplomatiques européennes ; d'ailleurs l'idée anglaise était, depuis 1789, la pensée qu'il avait caressée ; elle était devenue pour lui une idée fixe ; il ne comprenait pas une situation diplomatique opposée ; surtout il avait des répugnances profondes contre la Russie, qui, en diverses circonstances, avait blessé l'amour-propre du vieux diplomate. On doit remarquer que, dans toutes les phases de leur histoire, les whigs et les tories avaient conservé les mêmes idées et les mêmes intérêts diplomatiques contre la France, et c'est un éloge à faire du caractère anglais qu'il reste anglais dans toutes les positions. Tandis que nous autres Français nous nous prenons de belle passion ou d'ardente fantaisie pour les coutumes étrangères, le sujet de la Grande-Bretagne reste le même et conserve une égale haine contre tout ce qui ne sert pas ses intérêts. C'est une nation qui a ainsi son caractère et

son cachet à travers toutes les crises historiques. La situation des affaires devenait inquiétante pour Guillaume IV. Le parti radical avait si considérablement grandi qu'allié avec O'Connell il formait la majorité ministérielle ; et cette situation était menaçante pour les convictions religieuses du monarque. Tant qu'il ne s'était agi que de réforme parlementaire, Guillaume avait consenti à tout ; non-seulement les catholiques étaient émancipés, ils obtenaient encore l'égalité de droit ; on parlait même d'une nouvelle réforme dans le parlement, et l'ancienne idée radicale des parlements triennaux surgissait dans des pétitions nombreuses. Le roi n'en fut point effrayé, non plus que de la réforme des lois criminelles, également votée à cette époque ; mais, lorsqu'il s'agit de réformer l'église, on vit le monarque opposer une résistance immédiate et tenace à tous les projets de John Russell. Toutefois, comme en Angleterre les membres du cabinet ne tiennent pas toujours compte des opinions personnelles du roi, le bill fut développé en parlement et écouté avec une favorable attention par la chambre des communes ; mais il suffisait de connaître le personnel de la chambre des lords pour comprendre que tout bill contre l'église serait repoussé par leurs seigneuries ; ainsi la prérogative royale trouvait appui dans le corps aristocratique. Tout le monde sait en Angleterre la puissance de la chambre des lords ; elle est la véritable force politique de l'état ; Guillaume IV fut invité, pressé à plusieurs reprises par son ministère, afin qu'il eût à user de sa prérogative en faisant une fournée de pairs ; le roi n'y consentit pas ; prières, menaces, tout fut inutile. Lord Melbourne alla même jusqu'à dire qu'il donnerait sa démission si une plus longue résistance était faite ; Guillaume ne fut point ébranlé ; il avait l'entêtement d'un

vieux marin ; toutes les fois que le ministre lui demandait audience, c'était toujours une même résistance. Le roi avait une sorte de respect pour la chambre des lords ; il la considérait comme une grande garantie de la constitution. On l'avait vu déjà sur le bill de réforme parlementaire en 1831, s'opposer constamment à la promotion de quelques pairs qui auraient pu aider à l'adoption de l'œuvre de John Russell ; il se montra plus tenace encore, lorsqu'il s'agit de modifier les principes fondamentaux de l'église établie ; on ne lui arracha que quelques nominations isolées, lesquelles ne pouvaient modifier la majorité. Cette résistance altéra un peu sa popularité ; il fut violemment attaqué par la coalition des radicaux et d'O'Connell ; on déclara en termes formels que, si le roi ne voulait pas consentir à une promotion, les ministres la prendraient sur eux-mêmes sans le consulter ; car à cette époque, le parlement était dominé par la coalition des whigs et des radicaux. Le ministère avait en face une autre coalition de Tories et de whigs modérés, sous l'influence de lord Stanley et de M. Peel ; les classes bourgeoises de l'Angleterre commençaient à s'inquiéter des progrès du radicalisme ; elles se trouvaient vivement émues du spectacle qu'offrait à leurs yeux un mouvement politique qui en définitive aboutirait à une révolution complète. L'édifice de la constitution anglaise était gothique sans doute, mais c'étaient précisément les vieux abus qui avaient fait la force et la durée du pouvoir. Croit-on qu'un parlement réformé et composé de whigs eût produit la magnifique résistance de l'Angleterre contre la révolution et l'empire ? Ce fut l'aristocratie anglaise qui protégea la gloire et l'indépendance du peuple britannique. Les usages qu'on appelle *abus* sont quelquefois la force d'un pays, et

quand un état tombe en décadence les préjugés disparaissent avec les vieilles coutumes. Le patriciat romain était un privilège ; et, quand les patriciens cessèrent d'exister comme corps, la gloire et la liberté de Rome périrent également dans le naufrage. Au milieu de ces oppositions et de ces résistances, la vie de Guillaume IV avançait ; le roi avait éprouvé des douleurs profondes ; une de ses filles naturelles, la plus chérie, lady de l'Isle Dudley, était morte jeune encore en 1831. Ce prince aimait avec tendresse tous ses enfants naturels, et il leur avait conféré des titres de noblesse et des terres avec des revenus. Son aîné reçut, en mai 1831, avec la pairie, le titre de comte de Munster qu'il avait eu lui-même dans sa jeunesse. Sa famille était sa consolation ; comme Georges III, son père, il avait les mœurs simples, et chérissait surtout la vie domestique ; il fuyait la représentation et l'apparat, il recevait peu en public, et c'est à peine si de temps à autre il donnait quelques galas où les ambassadeurs étaient invités. Quand M. de Talleyrand quitta Londres, il n'obtint qu'un quart-d'heure d'audience du roi, un peu mécontent de lui pour ses intrigues avec les whigs ; et le général Sébastiani, bien que chargé de toute la confiance de la maison d'Orléans, resta ensuite deux mois sans être admis auprès de Guillaume IV. Au reste ce prince était souffrant depuis plusieurs années ; sa vie sédentaire avait favorisé le développement d'un asthme dont les accès revenaient périodiquement. Dans le mois de juin 1837, cette maladie se montra avec les symptômes effrayants d'une hydropisie de poitrine, et l'âge avancé du roi laissa peu d'espoir aux médecins habiles qui l'entouraient. Enfin le mardi 20 juin, une déclaration portée par lord John Russell, et datée de Windsor-Castle,

fut publiée par le héraut d'armes : « Il a plu au tout-puissant de délivrer « de ses souffrances notre très-excel- « lent et gracieux souverain, le roi « Guillaume IV. S. M. a expiré ce « matin à deux heures onze minu- « tes. » En même temps, selon le vieil usage, le secrétaire d'état invitait le lord-maire à faire sonner la grande cloche de la cathédrale de Saint-Paul. Telle fut la fin de Guillaume IV, troisième fils de Georges III. Ce n'était point un caractère de roi fortement marqué; il ne pouvait donner à son règne une grande impulsion; son administration se passa doucement sans troubles intérieurs, sans guerres à l'étranger. Guillaume IV eut à soutenir une lutte assez décidée contre l'entraînement des idées radicales; il fut obligé de sanctionner le bill de réforme tout en prévoyant les conséquences de ce grand ébranlement dans la constitution anglaise. A la fin de son règne il préféra subir quelque impopularité plutôt que de s'associer aux projets subversifs conçus par le radicalisme. Whig modéré, dans les idées de lord Stanley, il consentit à toutes les modifications constitutionnelles. Ses conseillers ne virent pas qu'il en était de la constitution anglaise comme d'un édifice vermoulu, et que, quand on portait la main sur une simple coutume, on les ébranlait toutes; aussi, le jour où le bill de réforme parlementaire a été adopté, l'Angleterre s'est trouvée en voie de révolution. — Sa nièce, la reine Victoria, fille du duc de Kent, lui a succédé.

C—F—E.

GUILLEMEAU (JEAN-JACQUES-DANIEL) naquit à Niort en 1736, et, à l'exemple de ses ancêtres, qui, de père en fils, depuis trois siècles, avaient exercé l'art de guérir, suivit la carrière médicale. Il voyagea en Angleterre et en Italie, où il recueillit un grand nombre d'observations en

tous genres; car ses connaissances étaient très-variées. Il avait appris les langues anciennes, parlait avec facilité la plupart des langues modernes, et joignait la culture des lettres à celle des sciences naturelles. Après avoir rempli pendant long-temps les fonctions de médecin militaire, il revint dans sa patrie, où il contribua beaucoup à la fondation de l'Athénée de Niort, dont il fut souvent président. C'est là qu'il mourut le 18 octobre 1823, léguant sa bibliothèque à cette ville. Il a publié: I. *Mémoire sur l'Égypte et la Guiane*. II. *Moyens pour cultiver avec succès la garance dans le département des Deux-Sèvres*. III. *Conjecture sur le but, les motifs et la destination du monument souterrain, découvert à Niort, hors de la porte Saint-Gelais, en 1818*. VI. *Notice sur Jacques Gateau de Niort, mort en 1628, prêtre de l'Oratoire, et sur ses divers établissements dans les villes de Niort et de la Rochelle*. Guillemeau a laissé un grand nombre d'ouvrages inédits, parmi lesquels nous citerons: 1° *Nosologie méthodique, ou Classification de toutes les maladies qui affligent l'espèce humaine*; 2° *Histoire des sommeils extrêmement longs, avec leurs causes*; 3° *Histoire de la ville de Niort*; 4° *Notice sur la famille de Théodore-Agrippa d'Aubigné* (aïeul de M^{me} de Maintenon); *Vies de la comtesse de Caylus, d'Isaac de Beausobre*, et d'autres personnages nés à Niort; 5° *Jeanne de Fouquet, ou le Siège de Beauvais*, tragédie en cinq actes et en vers. On a quelquefois confondu J.-J.-Daniel Guillemeau avec son neveu *Jean-Louis-Marie*, aussi médecin et auteur de plusieurs ouvrages. Z.

GUILLERAULT-Bacoin (JEAN-GUILLAUME), conventionnel, né à Pouilly-sur-Loire en 1752, était

un avocat estimé avant la révolution. Il en adopta les principes et fut nommé procureur-syndic du district de la Charité; puis, en sept. 1792, député à la Convention nationale par le département de la Nièvre. Il y siégea dans la partie dite du Marais. On ne le vit à la tribune qu'une seule fois; ce fut dans le procès de Louis XVI, où il prononça ainsi la condamnation de ce prince : « Je l'ai déclaré « coupable du crime de haute-trahison; c'est dire que je le juge à mort. » Guillerault vota cependant ensuite pour l'appel au peuple et pour le sur-sis. Après cela il continua de garder le silence le plus absolu. Néanmoins, pendant le règne de la terreur, on le vit s'employer avec le courage le plus désintéressé en faveur de plusieurs détenus, réputés suspects. Envoyé en mission dans le département de l'Allier, après le 9 thermidor, il mit tous ses soins à cicatrizer les plaies de 93, et mérita par cette conduite d'être signalé et dénoncé comme favorisant les royalistes. En 1795, lors de la dissolution de l'assemblée, il passa par le sort au conseil des Cinq-Cents où il ne parla encore qu'une seule fois; ce fut pour appuyer l'opinion de Delarue sur les élections de la Nièvre. Il fut ensuite président de l'administration centrale de ce département, puis juge au tribunal civil de Nevers. Après la révolution du 18 brumaire, Guillerault fut nommé juge au tribunal d'appel de Bourges, et il était conseiller à la cour royale de cette ville en 1816, lorsque la loi d'amnistie le força de sortir de France comme régicide. Il se réfugia en Suisse, d'où le ministère de Louis XVIII l'autorisa à revenir dans sa patrie après trois années d'exil. Il mourut à Pouilly en août 1819. — Son fils est actuellement président du tribunal civil de Bourges.

M—Dj.

GUILLEVILLE. *Voy.* FOURCROY, XV, 372.

GUILLET (PERNETTE du), dame poète, contemporaine de Louise Labé (*Voy.* ce nom, XXIII, 17), était née vers 1520, à Lyon, d'une famille noble. Dès son enfance elle montra de l'inclination pour les lettres et les arts. Elle était fort jeune lorsqu'elle apprit l'italien et l'espagnol, deux langues dont la connaissance entraînait alors dans une éducation soignée. Plus tard elle reçut des leçons de latin et même de grec, de Maurice Scève, que Duverdier qualifie « grand en savoir et excellent poète. » D'après différents passages des poésies de Pernette, on conjecture qu'elle avait conçu pour son instituteur un sentiment fort tendre, mais en réalité tout platonique. Elle faisait, ainsi que Louise Labé, partie de l'académie littéraire dont les réunions avaient lieu sur la montagne de Fourvière (1). « Entre autres qualités qui la rendaient aimable, dit « Guill. Colletet, elle savait parfaitement jouer de toutes sortes d'instruments musicaux, particulièrement « du luth et de l'espionette; et comme « elle savait bien faire des vers, elle « les savait réciter si agréablement « dans les bonnes compagnies que sa « présence y était toujours fort souhaitée. » Avec tant d'avantages il dut nécessairement se rencontrer plus d'un aspirant à sa main. On ignore le nom de l'époux qu'elle choisit. Après quelques années d'une union paisible, elle mourut à la fleur de son âge, le 17 juillet 1545, vivement regrettée de tous les beaux-esprits. Maurice Scève lui consacra deux épitaphes. Malgré les soupçons que Claude de Rubys, auteur chagrin et caustique, a jetés sur les mœurs de Pernette, dans l'avant-pro-

(1) On trouve des détails sur cette société littéraire dans la notice sur Louise Labé, à la tête de ses œuvres, édit. de 1824, p. XLVIII (*Voy.* FOURCROY, XV, 381).

pos de son *Histoire véritable de la ville de Lyon*, rien n'autorise à penser que cette dame se soit jamais écartée de ses devoirs. On en trouverait au besoin la preuve dans la vivacité des regrets que son mari fit éclater à sa mort si soudaine et si prématurée. « Ce fut sur ses instances et affectuonnées remontrances » qu'Antoine du Moulin (*Voy.* ce nom, au Suppl.), se chargea de publier « le petit amas « de rymes que cette muse avait laissées pour témoignage de la dextérité « de son divin esprit...., et qui furent « trouvées parmi ses brouillards en « assez poure ordre, comme celle qui « n'estimait sa facture être encore digne de lumière. » Les *Rymes de gentile et vertueuse dame Pernette du Guillet*, imprimées quelques mois après sa mort, Lyon, Jean de Tournes, 1545, in-8° de 80 pag., furent reproduites avec l'addition de plusieurs pièces, Paris, Jeanne de Marnef, 1546, in-16 de 79 feuillets non chiffrés. Ces deux éditions sont devenues si rares que l'on ne connaît qu'un seul exemplaire de chacune. M. Breghot-du-Lut, l'un de nos philologues les plus distingués, en a donné une troisième, Lyon, 1830, in-8° de 140 pages avec un supplément de deux feuillets. Cette édition, tirée à petit nombre et bien exécutée, est enrichie d'une *Notice* inédite sur Pernette, extraite des *Vies des poètes français* de Guill. Colletet (*Voy.* ce nom, IX, 261), de notes peu nombreuses, mais intéressantes, et d'un glossaire des mots qui ont vieilli. Le naturel et la douceur sont les principales qualités des poésies de Pernette, dont le talent se montre surtout dans les sujets mélancoliques. Dans ces pièces si peu nombreuses on distingue l'élegie qui commence par ce vers :

Combien de foyz ai-je en moi souhaité.

et celle :

Si j'aime cil (celui) que je devrais haïr.

On a profité, pour la rédaction de cet article, du travail de M. Breghot.

W—s.

GUILLET (BENOIT), né à Chambéry le 2 juin 1759, se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique, et, dès qu'il fut fait prêtre, entra comme directeur au séminaire d'Annecy. Il y resta dix ans jusqu'à l'invasion des Français en Savoie en 1792. La persécution qui commença alors contre le clergé l'engagea à se retirer à Turin, où il entra comme précepteur dans une famille honorable. Mais ensuite, tourmenté de l'idée que ses compatriotes étaient privés des secours de la religion, il voulut rentrer en Savoie et s'y livrer à l'exercice de son ministère. C'était le temps où le Directoire poursuivait les prêtres. Le 20 mars 1798, l'abbé Guillet fut arrêté, conduit à Chambéry, de là à l'île de Ré, et abreuvé d'outrages, au milieu desquels son courage ne se démentit point. Il y avait alors dans ce pays huit cents prêtres de différents diocèses; on chargea Guillet de leur faire des conférences, mais ayant trouvé le moyen de s'évader, il retourna en Savoie à travers mille périls. Regardant comme fort important de pourvoir à la perpétuité du sacerdoce dans les circonstances où l'on se trouvait, il réunit quelques jeunes gens à Saint-Ombre, près de Chambéry. En 1803, le nouvel évêque, de Mérinville, ayant obtenu pour son séminaire le couvent des cordeliers de cette ville, en nomma Guillet supérieur. Dès la première année, il réunit près de cent élèves. Depuis, il concourut à l'établissement du petit séminaire de Neuilly, et fonda celui de Saint-Louis-du-Mont à ses frais. Actif, intelligent, il consuma sa santé dans des travaux continuels, et mourut le 7 nov. 1812,

n'ayant que 53 ans. Le chapitre lui fit des funérailles honorables, et tout le clergé lui paya un tribut de regrets. On a de lui : I. *Projets pour un cours d'instructions familières*, 4 vol. in-12, ouvrage souvent réimprimé, notamment à Paris en 1815, et à Lyon en 1817. II. *Petit règlement de vie à la portée des gens de la campagne*, Dijon et Poitiers, 1818 ; Rhodéz, 1827, in-24. Depuis on a retrouvé d'autres manuscrits du même auteur, et l'on a publié en 1835 des *Projets d'instructions pour les dimanches et fêtes*, 3 vol. in-12. Ce ne sont guère que des ébauches que Guillet développait en chaire ; cependant le 3^e volume paraît plus soigné. P—c—t.

GUILLOT. Voy. CHASSAGNE, VIII, 256.

GUIMARD (M^{lle}). Voy. DES-PRÉAUX, LXII, 410.

GUINAND, opticien suisse, était fils d'un menuisier aux Brenets, canton de Neuchâtel, et son premier état fut celui d'ébéniste, ou plus particulièrement celui de fabricant de boîtes de pendules. Il y joignit la moulure en métal et la fabrication des boîtes de montres. C'est en travaillant pour Jaquet-Droz, le célèbre mécanicien, que son attention fut vivement piquée par la vue d'un télescope anglais à miroir. Ayant obtenu la permission de le démonter, il en observa la composition et les dimensions ; et, de retour chez lui, il n'eut de repos qu'après en avoir construit un semblable ; ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'au second essai il réussit parfaitement. Ce n'est qu'alors que Droz, voyant que cet ouvrier pouvait aller loin, l'initia un peu dans l'optique, dont Guinand n'avait pas la moindre idée. Etant allé chez un lunetier pour commander des lunettes à cause de sa mauvaise vue, et l'ayant suivi dans ses opérations, il essaya de se servir lui-même ; il fabriqua des lu-

nettes d'abord pour lui, ensuite pour les autres, et pensa enfin à faire des lentilles pour les lunettes à longue-vue et les télescopes. Quand Droz lui eut montré des lunettes achromatiques, l'envie d'en construire de semblables vint aussitôt au nouvel opticien ; mais il lui fallait pour cela des verres de différentes réfractions que la Suisse ne pouvait lui fournir. Heureusement il put se procurer du flint-glass d'Angleterre. Ce verre n'était pas toujours parfaitement pur. Guinand le fondit, sans parvenir à obtenir du verre tel qu'il le fallait. Le voilà occupé à étudier la chimie, et à faire des essais de vitrification, variant les doses et leur composition, et ne se laissant pas rebuter par le mauvais succès d'un grand nombre d'expériences qu'il continua pendant six à sept ans, et qui furent loin de l'enrichir, comme on peut le penser. Aussi, afin de ne pas négliger le certain pour le spéculatif, il entreprit de faire, sur commandes, des timbres de pendules ; ce qui le mit à même de reprendre ensuite ses essais de vitrification dans un établissement qu'il forma auprès des Brenets sur le Doubs, et dans lequel il avait construit lui-même un très-grand fourneau. Mais ce fourneau, il fallut le refaire et le perfectionner avant de pouvoir s'en servir avec avantage ; et, au milieu de tous ces essais, Guinand fut obligé de travailler de son état afin de gagner de quoi fondre du verre. Enfin il parvint à produire une masse de verre du poids de deux quintaux, traversée de stries et de tuyaux : et ce n'était pas là encore ce qui lui convenait. Il recommença donc à de nouveaux frais. Le verre qu'il produisit fut plus homogène, ou du moins eut des parties bien pures ; à la fin il réussit à en faire d'assez grands pour servir aux télescopes. Dans un voyage à Paris vers 1798, il apporta à Lalande des disques de quatre à six pouces.

Il alla plus loin ensuite, et perfectionna le sciage des blocs ou culots qu'il avait fondus. Il établit une scierie et une polissierie; il trouva moyen de refondre les verres parfaitement purs, afin de leur donner la forme d'un disque. Vers ce temps, Fraunhofer, en Bavière, qui s'était formé lui-même comme Guinand, et s'était livré à de longs essais, parvenait à des résultats semblables; et il se forma une société entre Fraunhofer, Utzschneider et Reichenbach, pour fabriquer des verres à télescope (*Voy. FRAUNHOFER, LXIV, 464*). Guinand fut appelé en 1805 pour les seconder. La fabrique fut établie dans l'ancienne abbaye de Benedict-Beuern. Guinand y resta attaché pendant neuf ans, mais toujours en sous-ordre; et ce séjour, sur lequel, au reste, on n'a pas de détails, lui fut sans doute très-utile pour son instruction. De retour aux Brenets, il y fit des lunettes et prépara du flint-glass et du crown-glass. En 1823 il put montrer un disque d'un pied six lignes de diamètre, et d'un pouce trois à quatre lignes d'épaisseur. En 1824, son grand objectif achromatique, dans une lunette à grande ouverture, fit partie de l'exposition des objets d'industrie à Paris, et le roi, en ayant exprimé son admiration, engagea le fils de Guinand, qui était présent, à appeler son père à Paris. Le roi s'offrit à pourvoir aux dépenses: mais l'opticien n'était plus malheureusement en état de voyager. Il avait continué sans cesse ses travaux pénibles et minutieux malgré son grand âge. Il mourut en 1825, étant presque octogénaire. On peut regarder Guinand comme le premier qui ait réussi sur le continent à faire du flint-glass, non seulement égal, mais supérieur même à celui d'Angleterre. « Ce que les lunettes fai-

« *universelle*, présentent sans doute
 « d'unique, c'est d'avoir été con-
 « struites par un vieillard de soixante
 « et quelques années qui fabrique lui-
 « même le flint et le crown-glass qu'il
 « emploie à leur construction, après
 « avoir fait de ses propres mains son
 « fourneau à vitrifier et ses creusets;
 « qui sans aucune connaissance des
 « mathématiques, et sans l'avoir ap-
 « pris de personne, trouve par un
 « procédé graphique, le rapport des
 « courbures qu'il doit donner aux di-
 « verses surfaces de ses verres; qui en-
 « suite les travaille et les polit par les
 « moyens qui lui sont propres, et en-
 « fin fait lui-même toutes les parties
 « des diverses montures, à tirage ou
 « avec pied, fond et tourne les pièces
 « en laiton, soude les tuyaux, tra-
 « vaille le bois et compose les verres.»
 Ses verres manquaient quelquefois de l'exactitude nécessaire dans les courbures: il aurait sans doute évité ce défaut, s'il avait été plus instruit dans la théorie de l'optique. On trouve une notice sur sa vie dans la *Bibliothèque universelle* de Genève, tom. XXV, et dans une brochure anglaise: *Some account of the late M. Guinand and the important discovery made by him*, etc., Londres, 1825, in-8°. — Son fils a continué ses travaux d'opticien.

D—G.

GUINCHARD (FRANÇOIS-MARIE), naquit à Arpajon, diocèse de Paris, le 2 sept. 1754. Après avoir fait ses classes avec succès au collège de Sainte-Barbe, suivi les cours de Sorbonne et fait son séminaire à Saint-Sulpice, il fut ordonné prêtre. Il remplit pendant quelques années la place de vicaire à Saint-Jean-en-Grève, et devint curé d'Arpajon par la protection du maréchal de Mouchy, dont il posséda constamment l'amitié. L'abbé Guinchard cultivait la physique et faisait des expériences aux applaudissements de

plusieurs membres de l'académie des sciences, avec lesquels il était lié. La révolution de 1789 lui ravit sa fortune. Il refusa le serment exigé par la constitution civile du clergé, abandonna sa paroisse et se réfugia à Paris, où il était propriétaire d'une maison. Bientôt menacé par les révolutionnaires, il émigra en Angleterre, dont il apprit la langue et où il se livra à l'enseignement. L'orage était à peu près passé, et les Français voyaient paraître l'aurore d'un meilleur jour; Guinchard passa en Suisse, où il devint théologien du nonce Gravina; il rentra ensuite en France, se fixa à Paris et y établit, rue des Tournelles, une pension d'où sont sortis des sujets distingués. L'abbé Guinchard allait atteindre soixante ans, c'était pour lui l'âge du repos; il renonça à son établissement, et ne s'occupa plus que de bonnes œuvres. La ville d'Arpajon lui doit l'agrandissement de son hôpital, une école de charité et d'autres établissements; ce qui lui fit donner la croix de la Légion-d'Honneur. Il fut aussi le bienfaiteur de la maison royale des Quinze-Vingts, et consentit à prendre le titre de chapelain honoraire de cet hospice. Guinchard est mort à Paris dans la maison qu'il occupait, depuis sa radiation de la liste des émigrés, le 6 juin 1836. Nous avons de lui plusieurs opuscules qu'il n'avait destinés qu'à l'éducation de ses élèves: I. *Supplément au catéchisme de l'empire français*, Paris, 1807, in-8°. Cet opuscule est de peu d'importance: II. *Extraits poétiques et morceaux choisis dans les meilleurs poètes anglais*, Paris, 1807, in-18. Ce recueil est excellent. III. *Selecti e sacris scripturis versiculi, ad usum studiosæ juventutis*, ibid., 1808, in-12, 2 parties avec des notes. IV. Traduction en français d'un sermonnaire anglais catholique, manuscrit.

L—B—E.

GUINES (ADRIEN-LOUIS de BONNIÈRES, d'abord comte, puis duc de), né à Lille, le 14 avril 1735, servit dès sa première jeunesse dans la maison du roi; fit la guerre de sept ans sous le nom de *comte de Souastre*, et en qualité de colonel dans le régiment des grenadiers de France; fut, en considération de sa valeur et de plusieurs blessures, nommé au régiment de Navarre, le 28 fév. 1761, et brigadier le 29 déc. 1762. La discipline s'étant relâchée durant les précédentes campagnes, le duc de Choiseul voulait la rétablir, et dans ce but il avait résolu de mettre surtout à la tête des anciens régiments des hommes d'un caractère ferme et propres d'ailleurs à imposer. Ces qualités se montraient dans le comte de Souastre, qui, d'après ce qu'en rapporte Thiébauld, dans son ouvrage sur la cour de Prusse, « était bel « homme et frappait tout le monde « par ses grâces naturelles, et enga- « geant par un air de noblesse et de « dignité, par l'art des prévenances et « surtout par une physionomie fran- « che, ouverte et toujours serrei- « ne (1). » Jamais colonel n'avait eu des pouvoirs aussi étendus. Le roi l'autorisait à renvoyer du corps jusqu'à douze officiers et plus, s'il le fallait, sans avoir besoin d'attendre les ordres de la cour. A son arrivée à Arras, où le régiment de Navarre était en garnison, la fermeté, une détermination bien caractérisée du comte de Souastre en imposèrent d'abord à tous les esprits. Ce ne fut qu'après avoir produit ce premier effet qu'il réunit chez lui le corps des officiers et leur communiqua les ordres du roi, en leur montrant la ferme intention de les exécuter; mais en leur manifestant le désir et l'espoir de n'être pas mis dans cette dure nécessité, et en leur deman-

(1) Le duc de Lauzun, dans ses Mémoires, lui reproche de la fatuité.

dant leur amitié et leur offrant la sienne. Cette conduite loyale fit taire les velléités d'opposition annoncées par quelques officiers à cette réunion et les rallia tous. Il n'en avait manqué que deux qui s'étaient déjà battus et blessés plusieurs fois pour un soufflet. Le colonel, pensant que la réparation d'une semblable injure exigeait la mort de l'un des compromis, leur assigna, après leur guérison, un champ-clos au milieu d'un cercle formé par lui et tous les autres officiers du corps, et leur déclara qu'aucun des deux n'en sortirait que l'autre ne fût mort; et en effet un combat à outrance amena ce fatal dénouement dont le résultat fut que de long-temps il n'y eut de duel parmi les officiers de Navarre, et que jamais il n'en fut question tant qu'ils eurent le même chef. En 1766, le comte de Guines fit un voyage en Prusse pour assister aux grandes manœuvres. Frédéric II le distingua et lui permit de l'accompagner en Poméranie. L'air, le ton et les manières de cet officier plurent tellement au roi que, lorsque le comte eut pris congé de lui pour retourner en France, Frédéric avoua qu'il avait vu peu d'officiers français donner d'aussi belles espérances. Cet accueil contribua sans doute à fixer le choix de Louis XV sur le comte de Guines pour la place de ministre plénipotentiaire à Berlin, où il n'avait accredité personne depuis la paix de 1763. Car, bien que le traité du 10 février eût rétabli la bonne intelligence entre toutes les puissances, la France et la Prusse, qui n'avaient agi dans la guerre que comme auxiliaires de leurs alliés respectifs, conservaient vis-à-vis l'une de l'autre une réserve et une froideur qui ressemblaient beaucoup à une brouille ouverte, ou du moins en avait toutes les conséquences pour les relations des deux pays. Cet état de choses durait encore à la fin de 1768,

lorsque le comte de Guines fut envoyé à Berlin avec la mission : 1^o de rétablir les rapports de bonne harmonie entre les deux pays; 2^o d'engager Frédéric II à travailler de concert avec la France au maintien de la paix et à l'éloignement de toute cause d'un nouvel embrasement général; 3^o enfin de négocier un traité de commerce.— Le roi de Prusse de son côté envoyait à Paris un ministre plénipotentiaire, le comte de Goltz; mais le caractère du monarque prussien, ses vues sur Dantzig, le partage déjà conçu et proposé de la Pologne, ne permirent pas que le rapprochement eût les résultats favorables qu'on s'était promis à Versailles. Le cabinet de Vienne, qui avait aussi ses prétentions dans le futur partage de la Pologne et qui, comme toujours, était en observation devant la Prusse, n'avait pas vu sans quelque inquiétude ce rapprochement. Toutes ces causes réunies donnèrent à la mission du comte de Guines des embarras qui se caractérisaient en discussions de préséance et d'étiquette. Nous ne citerons ici que la petite scène arrivée à Charlottenbourg, lors de la *danse des flambeaux*, donnée à l'occasion du mariage du prince royal (Frédéric-Guillaume) avec la princesse Frédérique-Louise de Hesse-Darmstadt. Dans cette cérémonie où tout se borne, chacun ayant à la main un flambeau allumé, à faire le tour de la salle en marchant à pas lents, le roi le premier, puis les princes, chacun selon son rang, ensuite ceux qui ont les grandes charges de cour, après eux les généraux et enfin les ministres étrangers, la princesse nouvelle mariée donne la main à celui que son premier chambellan a appelé pour jouir de cet honneur. Le tour de la diplomatie étrangère étant venu, ce grand officier invita d'abord le général de Nugent, ministre d'Autriche, puis le prince Dolgorouki, mi-

ministre de Russie, après quoi, s'approchant du comte de Guines : « Son « altesse royale, lui dit-il, vous invite « à lui donner la main. » Le ministre de France, qui ne voulait pas, par son acceptation, confirmer le passe-droit qu'on venait de lui faire en appelant le prince Dolgorouki avant lui, répondit au chambellan « qu'il était infiniment sensible à l'honneur que son altesse royale « lui faisait ; mais que ne pouvant plus « danser à cause d'une blessure qu'il « avait reçue à la guerre de sept ans, « il la pria de vouloir bien agréer ses « excuses et ses regrets. » La fête du lendemain fut donnée par le prince Henri, frère du roi. Le comte de Guines ne s'y présenta qu'après qu'on eut fini les danses de cérémonie. Mais il donna lui-même, le surlendemain, une fête superbe, où il eut grand soin de faire inviter en particulier tous les cavaliers danseurs, ainsi que toutes les dames danseuses des différentes cours ; et il fut toute la nuit le danseur le plus infatigable. — Le duc de Choiseul avait pensé que le meilleur moyen d'empêcher les soldats Français de se laisser séduire par les embaucheurs prussiens, serait de faire rentrer dans nos régiments quelques-uns de ces malheureux qui auraient éprouvé toute la sévérité de la discipline établie ou maintenue par Frédéric. En conséquence, le comte de Guines avait eu pour instruction secrète de sauver, autant qu'il le pourrait sans se compromettre, les soldats français qui seraient dans les régiments prussiens, et de les adresser aux ministres de France résidant sur les rives du Rhin, pour en recevoir leur pardon, sous la seule condition de servir deux ans dans le régiment français qu'on leur assignerait. Dans ce but, le ministre de France employait quelques domestiques dont il était sûr ; et ceux-ci en compatissant aux peines des soldats gagnaient leur confiance, les in-

struisaient de ce qu'il serait possible de faire pour eux, les habillaient un matin de la livrée de leur maître, les faisaient sortir de la ville sur les chevaux du ministre qu'on menait promener, prenaient avec eux le galop quand ils n'étaient plus sous les yeux des sentinelles, les conduisaient ainsi au-delà de la portée de ce canon d'alarme qui annonce les déserteurs et fait prendre les armes à tous les villages des environs ; puis ils leur donnaient ce qui était nécessaire pour la route, avec tous les avis et directions dont ils pouvaient avoir besoin ; ensuite ils ramenaient leurs chevaux au petit pas, rapportaient la livrée qui avait servi au déguisement, sous la petite veste avec laquelle ils étaient eux-mêmes sortis, et rentraient en ville par une autre porte. C'est de cette manière qu'en moins de dix mois le comte de Guines enleva à l'armée prussienne et rendit à la France un très-grand nombre de déserteurs, sans que personne se fût douté qu'il en eût seulement connaissance. — Cet envoyé s'était particulièrement proposé de profiter de son séjour à Berlin pour bien étudier tout ce qui concernait l'armée prussienne ; il avouait assez franchement que c'était là le principal motif qui lui avait fait désirer cette mission, et il ne négligeait rien de ce qui y avait rapport. On le voyait presque à toutes les parades ; il manquait encore moins de se rendre aux endroits où l'on exerçait les régiments. Tant d'assiduité donna de l'humeur aux généraux prussiens : un témoin continuel, qui jamais ne les perdait de vue, les embarrassait ; et soit qu'ils eussent reçu des ordres secrets, soit qu'ils ne fussent mus que par leurs propres impressions, ils prirent toutes les mesures qu'il leur fut possible d'imaginer pour échapper à cet argus : ils faisaient annoncer qu'ils sortiraient par une porte, et ils sortaient par la porte op-

posée ; ou qu'ils ne sortiraient qu'à neuf heures du matin, et ils sortaient à quatre. Vaines précautions ; le premier homme qu'ils voyaient en arrivant au champ de manœuvres, c'était le ministre de France à cheval. Frédéric II, qui avait si bien accueilli le comte de Guines à son arrivée, n'eut plus pour lui les mêmes égards. Dans ses audiences, après avoir dit quelques paroles obligeantes aux ministres d'Autriche et de Russie, il faisait comme par distraction un demi-cercle sur place, tournait le dos au ministre de France et retombait de l'autre côté, comme sortant de sa rêverie, en face de l'envoyé d'Angleterre et de Hollande qui se trouvaient sur la même ligne. Cette froideur tenait peut-être à ce que le comte de Guines ne laissait passer sans réponse aucun grief. S'étant bien assuré que l'on ouvrait et que l'on copiait sa correspondance à la poste, il se détermina à envoyer dès le matin, un jour de courrier pour la France, une dépêche chiffrée, avec un billet signé de lui, et adressé au directeur de la poste, contenant ce qui suit : « J'envoie la dépêche ci-jointe à la « poste à sept heures du matin, au « lieu d'attendre l'heure ordinaire de « sept heures de l'après-midi, afin que « M. le maître de poste de Berlin « ait le temps de la faire copier, et « qu'on puisse encore l'expédier au- « jourd'hui. Ce qui me porte à pren- « dre cette précaution, c'est que la « dépêche est importante et fort pres- « sée, et que je serais par conséquent « très-affligé qu'elle fût gardée jus- « qu'au courrier suivant, comme on « l'a fait pour d'autres. » Cette brusquerie frappa tous les esprits d'étonnement : mais Frédéric en fut le plus mortifié, parce que c'était publier le scandale comme chose avérée. Il prit des mesures pour que l'ouverture des lettres ne se fit plus que dans des

endroits ignorés et placés aux frontières de ses états. Il choisit les directeurs de poste les plus dignes de sa confiance, leur donna les instructions convenables, leur recommandant surtout, outre le secret le plus inviolable, l'exactitude à n'adresser qu'à lui seul les copies qu'ils devaient prendre. C'est à l'époque de la mission du comte de Guines qu'eut lieu, le 25 août 1769, à Neiss, entre Joseph II et Frédéric, une entrevue dans laquelle on a prétendu que ces deux souverains avaient jeté les premières bases du traité de partage de la Pologne. On conçoit que dès-lors le roi de Prusse avait grand intérêt non-seulement à ne pas laisser pénétrer ses desseins, mais même à essayer de découvrir s'il en était question dans les dépêches de l'envoyé de France. On a prétendu aussi que la véritable cause de l'éloignement marqué trop subitement pour le comte de Guines par le roi de Prusse, c'est que ce prince apprit son intimité avec le duc de Choiseul, l'homme du monde qu'il haïssait le plus cordialement. On citait plusieurs propos du duc fort indiscrets, entre autres celui-ci : « Le roi de Prusse et M. de « Guines sont d'excellents joueurs de « flûte : ils feront de la musique en- « semble. » Dans de semblables dispositions, l'envoyé de la cour de Versailles ne pouvait se flatter d'obtenir ni traité de commerce, ni aucun des avantages qu'il avait pu espérer du début de sa mission. Il dut en conséquence se borner au rôle de simple observateur jusqu'à ce que les progrès du refroidissement des deux cours amenassent le rappel de leurs ministres respectifs, en déc. 1769. L'année suivante, le comte de Guines fut nommé ambassadeur à Londres, en nov. 1770. Le principal objet de cette mission était les difficultés entre l'Angleterre et l'Espagne au sujet des îles Malouines. La négociation avait été

entamée par M. Francès, qui continua d'y participer avec l'ambassadeur et de résider en qualité de ministre plénipotentiaire du roi. Leurs efforts simultanés pour arriver à un résultat pacifique durent se combiner avec ceux de l'Espagne représentée à Londres par le prince de Masserano, son ambassadeur. Les deux plénipotentiaires français réussirent à déterminer les cours d'Angleterre et d'Espagne à se donner satisfaction réciproque sur l'affaire des îles Malouines, et à consentir de part et d'autre à un désarmement. Les troupes anglaises évacuèrent le port d'Egmont, et les deux cabinets de Londres et de Madrid échangèrent entre eux des déclarations qui, tout en réservant la question de droit, les satisfirent sur la possession du moment. Les dernières années du règne de Louis XV furent trop tristes et son ministère trop faible pour que la politique française pût jouer un rôle important en Europe. A Saint-James comme à Versailles on se montrait pénétré de la nécessité de s'entendre pour le maintien de la paix. Aussi les petites réclamations particulières et celles de peu d'importance sur l'étiquette, la fraude et autres, étaient-elles toujours accueillies de part et d'autre avec empressement. On affectait même à Versailles, pour le gouvernement anglais, une confiance qui ne paraissait guère partagée par notre ambassadeur. Un des points les plus épineux qu'il eut à traiter fut celui des réparations à faire au port de Dunkerque, qui, en vertu des traités, était soumis à la surveillance d'un commissaire anglais. Plusieurs objets de négociation très-importants furent proposés par la France et restèrent sans effet : 1° un traité de commerce qui ne fut signé qu'en 1786; 2° une quadruple alliance de la France, de l'Angleterre, de la Suède et de l'Espagne, dans le

but de contre-balancer la coalition de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie. Dans les ouvertures qui eurent lieu à ce sujet, le comte de Guines exécuta fidèlement les ordres de sa cour; mais l'incurie et peut-être aussi la défiance du ministère britannique ne permirent pas que ces propositions obtinssent quelque succès. Au reste le concert des cours du Nord pour le partage de la Pologne contribua à maintenir la bonne harmonie entre la France et l'Angleterre, qui toutes deux agirent dans cette circonstance comme si la connaissance ou même le simple soupçon ne leur en fût arrivé qu'après l'évènement. Déjà quelques fermentations dans l'Amérique septentrionale préoccupaient le cabinet de Saint-James et excitaient sa défiance contre la France. Cette prévention, justifiée ensuite par les secours envoyés aux Américains, d'abord clandestinement, puis d'une manière ostensible, priva le comte de Guines, il faut le reconnaître, de la liberté de ses mouvements, et mit dans ses démarches une contrainte qui dut nuire à l'importance de sa mission et au succès des négociations dont il était chargé. Dans le cours de son ambassade, il fit, avec l'agrément du roi, de fréquents voyages dans l'intérieur et sur les côtes d'Angleterre, ainsi qu'en France, où il fut rappelé et souvent retenu par un procès que lui suscita son secrétaire le S^r Tort de la Sonde. Le comte de Guines sortit avec avantage de cette lutte judiciaire, qui lui causa d'assez vifs chagrins. Si l'on en croit le duc de Lauzun, il faillit en avoir un d'un autre genre pour *conversation criminelle* avec la fameuse lady Craven. Le mari voulait le traduire en justice et le faire condamner à une indemnité de dix mille livres sterl. Lauzun prétend qu'il lui sauva cette avanie, ce qui eût été d'autant plus généreux que, suivant le même, le comte de Gui-

nes poursuivait de ses hommages la princesse Czartoryska, dont lui, Lauzun, était fort épris. Sa galanterie s'était déjà manifestée à Berlin à l'égard de M^{me} de Hatzfeld, dame d'honneur de la reine de Prusse. Quoi qu'il en soit, le comte de Guines fut rappelé en février 1776, et remplacé par le marquis de Noailles. L'auteur de l'*Histoire de la diplomatie française*, M. de Flassan, assigne plusieurs causes au rappel du comte de Guines, et entre autres d'avoir dit sans autorisation aux ministres anglais et ensuite au prince de Masserano, ambassadeur d'Espagne à Londres, que dans la contestation alors existante entre l'Espagne et le Portugal (2), *la France n'assisterait pas l'Espagne, si l'Angleterre n'assistait pas le Portugal*. « Le prince de Masserano manda ce propos au comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne à Paris, qui en porta plainte directement au roi, comme d'un discours tendant à altérer l'union des couronnes de France et d'Espagne. M. de Guines ayant été rappelé, d'après ce motif, sollicita le roi, à son arrivée, de lui permettre de constater en sa présence et vis-à-vis MM. de Vergennes et de Maurepas, que sa conduite avait été exempte de reproches. Mais le premier de ces ministres s'en défendit, en faisant observer au roi que soumettre à la discussion de M. de Guines les motifs de la détermination de sa majesté, c'était non-seulement compromettre le caractère ministériel, mais attenter à l'autorité suprême du roi; qu'une ambassade n'était pas une propriété, mais un poste de confiance d'où le roi rappelait à son gré sans être obligé de rendre aucun compte de ses décisions. Le roi, en adoptant ces principes et en re-

fusant à M. de Guines sa demande, le dédommagea de la perte de son emploi par le cordon, le brevet de duc et les honneurs du Louvre. » Il rentra dans la carrière militaire comme lieutenant-général, fut nommé l'un des inspecteurs-généraux de l'armée, et fait, en 1788, gouverneur-général de l'Artois à la mort du duc de Lévis. La révolution ayant éclaté, le duc de Guines émigra en Allemagne, et revint en France à l'époque du consulat. Il mourut à Paris le 21 déc. 1806; il avait épousé, vers 1763, une demoiselle de Montmorency, de la branche de Flandres, sœur de la comtesse de Broglie et du père de la princesse de Vaudémont, et en avait eu deux filles, dont l'une épousa le duc de Castries, et l'autre le marquis de Juigné.

G—R—D.

GUINICELLI ou **GUI-NIZELLI** (GUIDO), un des poètes les plus distingués de la renaissance des lettres, était de l'illustre famille de Principi, qui fut expulsée de Bologne pour avoir embrassé le parti de l'empereur Frédéric, dans la guerre des Guelfes et des Gibelins. Tiraboschi conjecture avec vraisemblance qu'il était fils de Guinicello de Principi, dont Ghirardacci rapporte (*Storia di Bologna*, I, 178), un acte de 1249. A l'exemple de son père, il embrassa la carrière des armes; mais, doué d'un génie éminent pour la poésie, il ne put s'empêcher de cultiver un art vers lequel il se sentait entraîné. Le premier il donna plus de force et de noblesse au style poétique, et sut mêler à des sujets d'amour des maximes philosophiques et des sentiments élevés. Dante, que l'on a cru son élève, mais qui ne l'avait jamais connu que par ses compositions, le cite plusieurs fois dans son traité *de vulgari eloquentia*, en ajoutant à son nom les titres d'illustre (*nobilis*) et de très-

(2) Sur les limites du Brésil.

grand (*maximus*); mais c'est surtout dans son poème du *Purgatoire* (ch. 26) qu'il a rappelé les droits de Guido à l'estime de la postérité. Dante feint que Guido lui parle d'abord sans se faire connaître; mais, dès qu'il a entendu prononcer son nom, il s'écrie: « Vous êtes mon père et celui d'autres poètes meilleurs que moi, à qui vous avez appris à composer des vers d'amour pleins de douceur et de grâce. — Dites-moi, lui demande Guido, la cause qui vous fait me parler et me regarder avec tant de tendresse. — Ce sont, lui répond Dante, vos deux écrits qui dureront autant que la langue dans laquelle vous les avez composés. » Cette langue était le dialecte bolonais, que Dante mettait au-dessus de tous ceux de l'Italie. En rendant justice aux talents de Guido, qu'il appelle un sage, un homme éloquent et un grand poète, Benvenuto d'Imola (*Antiquitat. ital.*, I, 1228), regrette que ses mœurs n'aient pas été plus pures. Fantuzzi fixe sa mort à l'année 1276 (*Scrittori Bolognesi*). On connaît de Guido quatre *canzoni*, une dans le recueil des *Giunti*, liv. IX; une dans celui de l'*Alacci*; deux autres et cinq sonnets à la fin de la *Bella Mano* de Giusto di Conti (1). Ginguené, dans son *Histoire littéraire d'Italie*, I, ch. VI, après avoir passé en revue les différentes pièces de Guido, déclare qu'il ne croit pas pouvoir se dispenser de rapporter les quatre premières strophes de sa *Canzone*, insérée dans le recueil des *Giunti*, qu'il regarde comme la meilleure de ses productions. Il en donne la traduction, et, dans une courte analyse, en relève les beautés vraiment surprenantes dans un poète

du XIII^e siècle. On conserve plusieurs pièces inédites de Guido dans les manuscrits de la bibliothèque vaticane, n^{os} 3214 et 3753, et dans la laurentienne, n^o 37. Outre les *Scrittori Bolognesi* de Fantuzzi, pour de plus grands détails on peut consulter la *Storia della letterat. ital.* de Tiraboschi, IV, 406-8. VV—s.

GUIOT (FLORENT), né à Semur en 1756, était avocat dans cette ville lorsqu'il fut député aux États-généraux de 1789, par le bailliage d'Auxois. Il ne prit pas une seule fois la parole dans cette assemblée, mais il s'y fit remarquer par son adhésion constante aux mesures révolutionnaires. Resté à Paris après la session de l'assemblée constituante, il y fut témoin des violences exercées par la populace contre Louis XVI dans la journée du 20 juin 1792. Un de ses anciens collègues, M. Guillaume, que ces violences avaient vivement indigné, lui ayant envoyé une pétition à l'assemblée législative contre de tels attentats, afin qu'il la signât et la fit signer à ses amis, il lui répondit par une lettre, insérée dans les journaux, où il joignit à son refus les plaisanteries les plus ridicules et les plus déplacées, déclarant que, dans cette journée du 20 juin, la municipalité de Paris avait éteint le brandon de la guerre civile dans les mains des complices de Coblenz, et sauvé la patrie. De telles manifestations de républicanisme ne pouvaient alors qu'être fort utiles à Florent Guiot, et c'était probablement là son principal but. Dès le mois de sept. suivant il fut élu député de la Côte-d'Or à la Convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI, sans appel au peuple et sans sursis à l'exécution. « J'ai déclaré Louis Capet, dit-il au second appel nominal, coupable de conspiration; celui qui conspire contre sa patrie mérite la mort. »

(1) Dans les anciennes éditions de la *Bella Mano*, on a confondu notre Guido avec Guido Ghislieri, poète contemporain, cité par Dante avec éloge, auquel on attribue quelques pièces, restées en manuscrit, sans pouvoir affirmer qu'il en est réellement l'auteur.

Quelques jours auparavant il avait parlé pour que l'on hâtât le jugement de ce prince. Envoyé dans le département du Nord au commencement de 1794, il rendit compte à la Convention, par une lettre du 30 pluviôse (février 1794), de la conspiration Lejosne que le colonel Duverger lui avait fait connaître, et il annonça que ce conspirateur avait été exécuté cinq jours auparavant avec un de ses complices, que deux autres le seraient le lendemain, et que *la guillotine ne s'arrêterait pas qu'elle n'eût fait tomber les têtes de tous les coupables*. Il annonça ensuite quelques succès obtenus par l'armée du Nord; puis dans la même dépêche il raconta comment il avait découvert dans les prisons de Lille un vieux Suédois, nommé Décosse, qui, détenu depuis plus de quarante ans, était devenu fou et aveugle; il fit sur cet homme quelques phrases sentimentales et fort ordinaires à cette époque de cruauté; puis il demanda pour ce malheureux une pension, qui fut accordée d'autant plus facilement que la lettre philanthropique de Guiot était terminée par l'avis du supplice de plusieurs émigrés, et de l'arrestation à Dunkerque et à Bergues de quelques-uns de leurs amis, que *la guillotine n'épargnerait pas davantage*. Le mois suivant, Guiot annonça encore le supplice d'un nommé Coupeleux, arrêté comme espion des Autrichiens, et par la même dépêche il indiqua un nouveau moyen imaginé par le comité révolutionnaire de Lille pour forcer les banqueroutiers à payer leurs dettes; c'était de les mettre en prison et de les placer en face de l'échafaud. Selon Florent Guiot, ce moyen avait eu le plus grand succès, et il voulait qu'on l'employât partout. Il concourut plus tard à la révolution du 9 thermidor; et, chargé aussitôt après d'une mission dans le département du Pas-de-Calais,

il fit sortir de prison quelques malheureux que le gouvernement de la terreur n'avait pas eu le temps d'immoler. La commune de Saint Omer témoigna qu'il avait rétabli dans ces contrées l'ordre et la justice. Mais, ne pouvant renoncer à toutes ses habitudes révolutionnaires, Guiot dénonça dans le même temps à la Convention nationale les ducs de Croy-d'Havré et de Castries, qui, après avoir émigré dès le commencement de la révolution, demandaient leur radiation de la liste en l'appuyant, disait-il, de faux certificats. A l'époque du 13 vend. (1795), Florent Guiot fut un des plus ardents à diriger la résistance de la Convention nationale aux attaques des habitants de Paris. Nommé l'un des cinq membres du comité chargé de présenter des mesures de salut public, il eut une grande part au décret du 3 brumaire qui excluait les parents d'émigrés de toutes les fonctions publiques. Après la session il passa au conseil des Anciens dont il fut un des secrétaires. Sorti de cette assemblée par suite du premier renouvellement, il fut nommé par le Directoire résident auprès de la république des Grisons, où il appuya de tout son pouvoir les entreprises du parti révolutionnaire. Quelques mouvements insurrectionnels ayant éclaté dans ce pays, lorsque l'armée française s'en approcha en 1798, les régents ou chefs du gouvernement vinrent à bout de les réprimer, et ils usèrent d'une juste sévérité envers les insurgés, qui, pour la plus grande partie, étaient Français. Guiot prit leur défense avec chaleur, et il demanda satisfaction; ne l'ayant pas obtenue, il se retira à Bregentz, puis à Gratz. On s'attendait à voir le pays envahi par les troupes françaises, et Schaunbourg en avait reçu l'ordre; mais le Directoire, qui ne voulait pas donner des motifs de rupture à l'Autriche, cette puissance ayant déclaré

qu'elle regarderait toute invasion comme une déclaration de guerre, se hâta d'envoyer un contre-ordre. Un corps autrichien s'était même avancé dans le Vorarlberg. Se voyant ainsi soutenue, la république des ligues grises tint ferme, et l'envoyé français fut obligé de faire succéder aux menaces un langage plus modéré; mais rien ne put faire changer de résolution aux régents, et le résident français furieux, après leur avoir écrit une lettre fort insolente, prit congé de ce gouvernement. Le pays fut occupé aussitôt par les Autrichiens, et Florent Guiot retourna à Paris, où il fut nommé ministre plénipotentiaire à la Haye. Il avait même été question auparavant de faire de lui un ministre des relations extérieures; mais Talleyrand, plus heureux et sans doute plus habile, lui avait été préféré. Guiot, après avoir été candidat au Directoire pour remplacer La Revellière-Lépeaux, et après avoir refusé en 1799 une place au corps législatif, se vit forcé après la révolution du 18 brumaire de tenir un petit cabinet de lecture à Paris. Il demeura fort attaché au parti démagogique, fut même emprisonné après l'explosion de la machine infernale, lorsqu'on attribua ce complot aux jacobins, et resta long-temps détenu. Enfin il obtint grâce, par la recommandation de Merlin de Douai, son ancien ami, et fut nommé en 1806, secrétaire, puis substitut du procureur impérial au conseil des prises, place qu'il conserva jusqu'à sa suppression en 1814. Exilé en 1816, par suite de la loi contre les régicides, il obtint bientôt la permission de revenir dans sa patrie, et mourut à Avallon le 18 avril 1834. M—D j.

GUIOT. Voy. GUYOT, dans ce vol.

GUIRAND (CLAUDE), né à Nîmes, vers la fin du XVI^e siècle, fut un savant et modeste physicien, aux

lumières de qui les hommes les plus célèbres de son temps eurent souvent recours. Ce fut d'après ses observations que Gassendi corrigea son *Traité de la grandeur apparente du soleil*. Descartes le consulta aussi. Le père Mersenne entretint avec lui des relations suivies. Il en eut d'intimes avec Samuel Sorbière, et la juste confiance dans son vaste et solide savoir le rendit l'oracle de tous ceux qui, autour de lui, cultivaient les sciences et les lettres. Aucune branche des connaissances humaines ne lui était étrangère; mais la physique et les mathématiques furent les principaux objets de ses méditations et de ses travaux. Il avait composé divers ouvrages : I. *Dissertation sur le son* : ses idées s'étaient parfaitement rencontrées dans ce sujet avec celles de Descartes et de Mersenne. II. *Cinq traités sur l'optique, la catoptrique et la dioptrique*. III. *Plusieurs dissertations sur le mouvement*, pour réfuter les opinions de Hobbes. Malheureusement il défendit à son héritier de publier ses écrits, et cette volonté fut respectée. Il mourut à Nîmes au mois de mars 1657. Son oraison funèbre fut prononcée dans l'un des temples de la religion protestante qu'il professait. V. S. L.

GUISE (LOUIS-JOSEPH DE LORRAINE, duc de), pair de France, prince de Joinville, etc., naquit le 7 août 1650, de Louis de Lorraine mort à Paris en 1654, et de Françoise-Marie de Valois. Il suivit, en fév. 1668, âgé seulement de dix-huit ans, Louis XIV à la conquête de la Franche-Comté, et y donna des preuves du plus grand courage. Il avait témoigné le désir que La Fontaine lui dédiât son recueil de *Fables nouvelles et autres poésies*, imprimé en 1671. Le fabuliste y fut déterminé surtout par son attachement profond pour la duchesse douairière d'Orléans, veuve de Gas-

ton, dont ce jeune héros avait épousé la fille, M^{lle} d'Alençon, en 1667. La Fontaine le loue, dans sa dédicace, de l'amour qu'il avait pour la gloire et de son étonnante bravoure ; ce qui n'était point une vaine flatterie. Le duc mourut à Paris de la petite vérole, le 3 juillet 1671. Dans la même année son épouse accoucha d'un fils qui ne survécut que quatre ans à celui auquel il devait le jour. Avec cet enfant s'éteignit la maison de Guise qui avait jeté un si grand éclat. Coulanges, dans une lettre à M^{me} de Sévigné, parle de la mort d'Elisabeth d'Orléans, veuve du duc de Guise, arrivée à Versailles le 17 mars 1696. Cette princesse fut enterrée sans cérémonie, ainsi qu'elle l'avait ordonné, aux carmélites du grand couvent, préférant cette sépulture à tout le faste de Saint-Denis où reposaient ses aïeux.

L—P—E.

GUITON (JEAN), maire de la Rochelle durant les six derniers mois du siège célèbre que soutint cette ville contre le cardinal de Richelieu, est à peine connu dans l'histoire. Les biographies les plus complètes ne lui ont pas consacré une seule page. Et pourtant quel rude et intrépide huguenot que le maire Guiton ! son influence sur la multitude ne fut-elle pas une des principales causes de l'opiniâtre défense des Rochelois ? La Rochelle, ancienne capitale du pays d'Aunis, a joué un rôle immense dans les guerres religieuses de la France au XVI^e et au XVII^e siècle ; les calvinistes la considéraient comme leur plus puissant boulevard. Peu de temps après les jours néfastes de la Saint-Barthélemi, la Rochelle résista vaillamment aux assauts de l'armée royale sous les ordres du duc d'Anjou, depuis Henri III, malheureux prince qui, plus tard, devait périr victime du fanatisme qu'il protégeait alors de son épée. Là s'étaient réfugiés les débris de la foi hu-

guenote, ces gentilshommes des Cévennes qui avaient tout abandonné pour défendre leurs croyances. Une fois réunis dans la ville entourée de bons remparts, ils en fermèrent les portes, « car, dirent-ils, nous espérons, « moyennant l'aide de Dieu, n'être « pas pris comme aux matines de Pa- « ris. » Le peuple lutta courageusement ; des exploits merveilleux marquèrent sa résistance. Le duc d'Anjou, élu roi de Pologne, ayant quitté le camp, cet abandon de l'armée par son chef facilita une transaction. Sous le règne pacificateur de Henri IV, sous la régence de Marie de Médicis, la Rochelle se montre paisible et dévouée ; mais dès l'année 1621, lorsque le système d'unité de Richelieu commence à se développer, on voit les religionnaires inquiets, tenir synodes et assemblées générales pour le maintien des édits de pacification ; ensuite ils saisissent les armes et font entendre leurs plaintes sur la violation des traités. Le pouvoir de Richelieu grandissait : vainqueur en 1628 des calvinistes du Languedoc, il voulut dompter la Rochelle, refuge d'une secte armée qui rêvait l'indépendance politique (*Voy. RICHELIEU, XXXVIII, 18*). Le siège fut donc résolu. Une armée formidable, sous les ordres de Louis XIII en personne et de Gaston d'Orléans, du duc d'Angoulême, des maréchaux de Schomberg et de Thémismines, des sieurs de Marillac et de Toiras, vint camper devant la Rochelle, tandis que le cardinal de Richelieu, l'actif ordonnateur du siège, homme de guerre sous la pourpre romaine, faisait construire, par l'ingénieur Pompée Targon et l'architecte Métezeau (*Voy. ce nom, XXVIII, 460*), la fameuse digue qui devait couper toutes les communications des rebelles avec les protestants de la Grande-Bretagne. A l'approche des régiments de France,

les Rochelois se barricadèrent ; ils firent à double tour les portes de Coignes et de Saint-Nicolas ; l'élite de la noblesse calviniste était dans les murs de la place , ayant pour chefs Henri de Rohan et Benjamin de Soubise , braves capitaines qui se jetaient dans la mêlée comme simples mousquetaires. En tête du conseil de ville se trouvait Jean Guiton, d'une ancienne famille municipale , originaire de Villeneuve, en Agenois. Ses ancêtres avaient été consuls, pairs, échevins ou maires de la cité (1). Dès les premières années du XIII^e siècle, les maires de la Rochelle jouissaient d'immunités spéciales : « Si aucun bourgeois parle au maire avec irrévérence, il sera privé de la commune à jamais ; il devra s'accommoder par devant les échevins. Si aucun bourgeois fait au maire plaie curable ou met la main sur lui malicieusement, il aura le poing coupé, et sa maison principale où il habite sera rasée (2). » Et lorsque le maire venait à trépasser durant l'année de sa mairie on ne peut dire les cérémonies et les honneurs dont on entourait son cercueil : « Le jour de sa sépulture, tous cabarets, boutiques doivent être clos et fermés ; chaque artisan ne doit ouvrir de son métier, ni exposer en vente aucune marchandise jusqu'à ce que le corps soit en sépulture. Les chapelains et clercs de

« Saint-Sauveur et autres églises accompagneront ledit maire trépassé, avec chapes d'or et de soie. Les échevins et conseillers les plus notables porteront le corps. Il y aura aux dévotions de la ville douze torches de cire, chacune de douze livres ; esdites torches seront mis les écussons ou pannonneaux des armes de la ville. Pendant qu'on portera le corps à la sépulture, la cloche de l'échevinage sonnera jusqu'à ce que les sonnées soient finies (3). » Les maires de la Rochelle étaient donc vénérés dans la cité. Quand le cardinal de Richelieu vint mettre le siège devant la ville, Jean Guiton, nous l'avons dit, avait le titre de maire, il en exerçait les fonctions. En 1622, Guiton, amiral des Rochelois, avait remporté maints succès sur les capitaines des galères ennemies, et il conservait plusieurs enseignes fleurdelisées comme souvenir de ses triomphes. C'était un homme de conviction et d'énergie ; des écrits contemporains le représentent petit de taille, au front large, au teint pâle et méditatif ; la rudesse de ses mouvements signalait en lui les habitudes d'une vie errante et d'une existence aventureuse. Lorsqu'il prit possession du fauteuil de la prévôté, il déposa deux pistolets sur le bureau, et s'adressant aux échevins, pairs, bourgeois et habitants qui venaient applaudir à son élection : « Bonnes gens, s'écria-t-il, vous m'élevez pour votre chef ; je m'ébahis de cet honneur. Il n'y aurait que deux évangélistes au monde que je serais un des deux. Nous allons tous faire serment sur la sainte Bible de prendre plutôt la mort en patience que de survivre à la perte de notre religion et au carnage de nos familles. Ceux d'entre vous qui par-

(1) Pierre Guiton, petit-fils d'Antoine Guiton, qui était en 1511 l'un des six consuls de Villeneuve en Agenois, forma la souche de la branche des Guiton établis à la Rochelle. Pierre Guiton était pair de la commune de la Rochelle en 1569. Il eut trois enfants : 1^o Jacques, sieur de la Valade, échevin en 1572, maire en 1575 et 1586 ; 2^o Jean Guiton, sieur de l'Houmeau, maire après son frère, en 1587 ; 3^o Yves Guiton, pair de la commune en 1572. On ne sait duquel de ces trois frères descendait Jean Guiton, maire pendant le siège de 1628 ; mais il appartenait incontestablement à la même famille.

(2) Extrait du livre de la mairie, par sire Pierre Aynery, manuscrit de 1209. — Aug. Galland, page 29.

(3) Manuscrit de Raphaël Colin, cité par le P. Arcère.

« leront de capitulation et de soumis-
 « sion au papisme seront notés de
 « trahison et d'infamie ; et ces deux
 « pistolets demeureront sur la table
 « pour envoyer de ce monde en l'au-
 « tre tous les perfides. Je jure et pro-
 « teste de ne jamais songer à la paix,
 « et si quelqu'un m'entend prononcer
 « ce mot, je consens qu'il me don-
 « ne une mousquetade, laquelle m'é-
 « tende roide. » Tel fut le discours
 d'installation du maire, discours
 en rapport avec l'enthousiasme des
 églises calvinistes ; et Guiton posa sur
 son chef le chaperon de la municipa-
 lité. Les Rochelois étaient alors en
 grande peine : la disette les menaçait.
 Guiton attendait chaque jour des se-
 cours du roi d'Angleterre ; une esca-
 dre avait apparu sous les ordres du
 duc de Buckingham, mais elle appa-
 reilla presque aussitôt pour retourner
 à Plymouth, sans avoir essayé aucune
 mesure vigoureuse. « Dans quelques
 « jours on vous enverra une flotte com-
 « posée de quantité de vaisseaux, »
 écrivaient les ministres de l'Évangile
 qui résidaient à Londres, auprès de
 Charles I^{er} ; mais, en attendant, la po-
 pulation s'amaigrissait à vue d'œil.
 Guiton allait de temps en temps sur le
 rivage, une grande lunette à la main,
 pour tâcher de découvrir les pataches,
 flûtes et chaloupes aux couleurs brit-
 tanniques, et il revenait toujours triste
 et désappointé dans son attente. En-
 fin, une toute petite galiote arriva,
 et les matelots, déployant le pavillon
 d'Angleterre, furent reçus dans la Ro-
 chelle avec force réjouissances ; ils
 apportaient plusieurs lettres des députés
 Rochelois, adressées à Messieurs de la
 ville. Guiton s'empressa d'écrire au
 roi de la Grande-Bretagne ; il fallait
 appuyer, par le tableau désolant des
 afflictions de la cité, les réclamations
 des ministres évangélistes à Londres :
 « Sire, disait Guiton au nom de tous

« les habitants, à cette heure, tout
 « est perdu, si nous ne trouvons en
 « votre justice ce que nous n'avons
 « plus moyen de recouvrer en la clé-
 « mence du roi, notre souverain.
 « Nous attendons de minute en mi-
 « nute les effets de votre protection,
 « et bientôt il ne nous restera ni vi-
 « gueur ni vie. Ce sont, sire, nos très-
 « humbles et très-ardentes supplica-
 « tions, ou pour mieux dire, en un
 « mot, c'est notre testament que nous
 « laissons écrit sur votre trône, de-
 « vant le ciel et la terre, pour un
 « mémorial à la postérité de la plus
 « étrange et mémorable désolation
 « qu'un peuple innocent ait jamais
 « soufferte. » Les angoisses des Ro-
 chelois s'accroissaient de jour en jour ;
 oh ! combien serait piteuse la descrip-
 tion de leurs misères ! on se mit à tuer
 les ânes, les mulets, les chiens, les
 chats et les rats. Dans tous les temples,
 à Saint-Yon, à Saint-Sauveur, à Saint-
 Barthélemi, à Sainte-Marguerite, on
 faisait extraordinairement des prières
 publiques et la cérémonie de la Cène.
 Le ministre Sallebert, homme fort élo-
 quent, récitait matin et soir, aux prê-
 ches, la sainte prédication de la parole
 de Dieu, et Guiton s'y rendait souvent
 pour entonner à pleine voix les psau-
 mes de Marot ou de Théodore de Bèze.
 Cette position extrême des habitants
 de la Rochelle était bien connue de
 l'armée royale ; les bourgeois avaient
 à chaque instant de rudes alarmes ; à
 peine mettaient-ils le nez hors des por-
 tes qu'ils s'en revenaient lestement,
 car les dragons et les carabins du ma-
 réchal de Schomberg fauchaient habi-
 lement leur tête, et les moissonnaient
 comme à la Saint-Jean on moissonne
 les blés dans les plaines de l'Aunis et
 de la Saintonge. Le 26 octobre, un
 héraut d'armes fleurdéliées se présenta
 au pied de la tour de Saint-Nicolas,
 demandant à parler au maire de la ville

de la part de sa majesté. Jean Gratiolet était monté sur un cheval de bataille, précédé d'un trompette. Lorsque Guiton parut sur les remparts, le trompette s'avança et fit sa chamade ; Gratiolet prit sa cotte d'armes, sa toque, et il s'écria d'une voix retentissante : « A toi Guiton, maire de la Rochelle, « et généralement à tous ceux qui ont « part au gouvernement de cette ville ; « je vous somme au nom du roi de « quitter votre rébellion et de lui ren- « dre promptement l'entière obéis- « sance que vous lui devez. Je vous « déclare qu'en ce cas ; il vous par- « donnera votre félonie. Au contraire, « si vous persistez en votre dureté , je « vous annonce de sa part que vous « n'avez plus rien à espérer de sa mi- « séricorde , mais attendre la punition « que vos fautes ont méritée, laquelle « ne se fera pas attendre, car vos mi- « sères sont effroyables ; chacun en « est informé. » Guiton, son chape- ron à la main, répondit avec beaucoup de civilités audit Jean Gratiolet : « Dites à sa majesté et à M. le cardi- « nal que nous sommes leurs très- « humbles serviteurs. Assurez-les que « nous avons des provisions au-delà « de ce qu'ils nous font dire ; nous ne « sommes pas encore au point de nous « rendre ; dans sept ou huit jours « nous espérons être secourus. Ainsi « nous n'avons nulle autre réponse à « faire. » Messieurs de la ville, en effet, venaient de recevoir une nouvelle lettre de leurs députés en Angleterre ; cette lettre conçue en termes attendris- sants annonçait l'arrivée de la flotte sous huit jours au plus tard. La dépêche fut lue à haute voix dans tous les prêches par Guiton lui-même, qui montait en chaire, exhortant le peuple à la patience : « Nous défendons la cause « commune de tous les fidèles, s'écriait- « il ; la vérité du Christ est déchirée « dans le royaume, ce qui est advenu

« par la tyrannie des Pharisiens. En- « core quelques jours, et nous aurons « sauvé la vraie religion. » Les évangé- listes, un peu réconfortés par ces espé- rances, se portaient en masse vers la grève, au sortir de la prédication, pour tâcher de découvrir la flotte tant souhaitée. Guiton, jour et nuit en la maison de ville, brandissait ses deux pistolets en signe de menace contre les perfides qui parlaient de remettre la cité en l'obéissance du roi : l'opinion de la paix était devenue puissante parmi les habitants réduits aux horreurs de la plus affreuse disette. Le 27 oct., le sieur Lucien Caron, conseiller municipal d'une maigreur excessive, proposa en pleine assemblée un accommodement avec l'armée de sa majesté : « On ne voit que des morts et languis- « sants de faim tant par les rues que « ès-maisons, s'écria-t-il ; cette vue « est hideuse et lamentable. Il faut « nous aller jeter aux pieds du roi, « lui crier merci et miséricorde. — « C'est chose étrange et merveilleuse, « répliqua aussitôt Guiton, qu'un des « membres du corps de la ville de- « mande la soumission des bons bour- « geois. » Puis, se levant avec prompti- tude, il se dirigea vers le traître conseiller et lui appliqua ses cinq doigts sur la face. Il était tellement débilité et sans vigueur, ledit conseiller, qu'il n'eut pas la force de venger cette injure, laquelle faillit le faire trépasser. — Avec une âme aussi fortement trem- pée que celle de Guiton, il était évi- dent que les premières ouvertures pour la paix n'émaneraient pas de lui ; l'inflexible maire faisait pendre hommes et femmes qui parlaient de se soumet- tre. D'ailleurs une flotte anglaise compo- sée de vingt-neuf voiles sous les ordres du comte de Lindsey manœuvrait dans la rade ; mais elle était frappée d'im- puissance par la digue formidable qui barrait l'entrée du port. Le comte de

Lindsey reconnut l'impossibilité de secourir les malheureux habitants; les galères du roi, commandées par l'évêque de Maillezais (*Voy. Henri de Sourdis*, XLIII, 193), faisaient bonne garde, et ne laissaient passer la plus petite patache qu'après l'avoir visitée et fouillée. Quelle désolation dans la ville! toute la population gisait sur le pavé, au pied des remparts et sur le bord de la mer; elle pouvait voir de là les gens de l'armée navale, faisant bonne chère et collation, déplorable coup-d'œil pour des gens qui n'étaient plus que fantômes, vraies images de la mort et anatomies, pour nous servir d'une expression contemporaine: « C'était grande merveille, dit le sieur « Merruaut, ami de Guiton, que les « troupes royales ayant avis de l'ex- « trême faiblesse des habitants, eus- « sent tout-à-coup cessé leurs attaques; « il eût été impossible de résister, « n'y ayant quasi plus de force en « tous, de sorte qu'on ne pouvait « remuer le canon, et qu'on renonça « à sonner la grosse cloche pour le pré- « che. De plus, lorsqu'on mettait les « archers ou arquebusiers en garde, le « matin il s'en trouvait une moitié de « morts; tels même rendaient l'esprit « où on les avait mis en sentinelle, et « il se passa plusieurs nuits, sans qu'il « y eût personne en la plupart des « corps-de-garde. » Cette situation horrible ne pouvait se prolonger; les espérances sur l'armée anglaise une fois déçues, ne devait-on pas songer à se soumettre aux volontés du roi et de monseigneur le cardinal? Douze bourgeois de la ville, conduits par les ministres Gobert et Vincent, par les échevins Jean de Berne, Elie Moquet et Daniel de Lagouste, s'acheminèrent vers la tente royale pour solliciter leur pardon. M. de Toiras, gouverneur de l'Aunis, les introduisit auprès du roi, et tous ces députés en pleurs se préci-

pitèrent à genoux. La harangue du sieur de Lagouste à Louis XIII fut courte et respectueuse: « Sire, s'écria- « t-il, grâce pour les habitants; ils « nous envoient en compagnie pour « vous rendre leur hommage. » Le roi répondit: « Je sais que vous avez « toujours été malicieux, pleins d'ar- « tifice, et que vous avez fait tout ce « qui a été possible pour secouer le « joug de mon obéissance; néanmoins « je vous pardonne vos rébellions. » Guiton n'avait point voulu accompagner les députés; il se promenait dans la Rochelle, portant encore les insignes municipaux, lorsqu'on annonça la soumission de la commune aux volontés du roi. Le 30 octobre le duc d'Angoulême, le maréchal de Schomberg, à la tête des gardes-françaises, des gardes-suisse et de la cavalerie pénétrèrent dans la Rochelle par la porte de Coignes; là, le maire Guiton leur présenta les clefs, et le maréchal de Schomberg lui dit: « Guiton, vous n'êtes « plus maire; votre charge est abolie. « Retirez-vous. » Et l'infortuné Guiton obéit sans répliquer. Cependant il vint le lendemain au devant de Louis XIII et de son éminence; Richelieu lui adressa la parole: « Guiton, il n'y « a plus qu'un seul maire à la Ro- « chelle, c'est le roi.—Ah! monsei- « gneur, ce n'est pas cela à quoi nous « nous attendions.—Allons, Guiton, « rentrez en votre logis, et que dé- « sormais personne ne prenne le titre « de maire, sous peine de la vie. » Le surlendemain Guiton fut obligé de quitter la France, ainsi que les ministres Palinier et Sallebert, les échevins Godefroy et Desherbiers; ils s'embarquèrent pour Londres, vaste cité où ils pouvaient professer librement le culte calviniste. Guiton y demeura jusqu'en 1636, époque des grandes expéditions de Richelieu, allié des protestants d'Allemagne, de Hollande et

de Suède, contre l'Espagne et la maison d'Autriche; alors il entra dans la politique du ministre de se servir de tous les huguenots qui s'étaient fait un nom dans les guerres civiles. Henri de Rohan eut le commandement de l'armée d'Italie; le maréchal de Châtillon, fils de Coligny, fut placé à la tête de l'armée d'Allemagne; et Guiton, capitaine expérimenté, homme de mer d'un courage aventureux, eut sous ses ordres quelques galères avec lesquelles il contribua puissamment à la reprise des îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite sur les Espagnols qui s'en étaient emparés. On lit dans le manuscrit du sieur Raphaël Colin : « Le jeudi 15 juillet 1638, » M. l'archevêque de Bordeaux fait » partir, étant en Ré, les navires où » commandaient le sieur de Saint- » Etienne et Jehan Guiton, ci-devant » amiral des Rochelois, afin d'emme- » ner les galions qui ont été pris en » Espagne. » Huit ans plus tard, en 1646, on voit Guiton aux prises avec la flotte d'Espagne, devant Orbitello; il combat à côté de l'amiral de Brezé, malheureux jeune homme emporté par un boulet au milieu de la bataille. L'escadre de France fut vaincue; et sans doute Guiton périt aussi de quelque coup de canon ou d'une mousquetade, car depuis cette époque on n'entendit plus parler de lui. Il ne laissa point d'enfants mâles; une circonstance tout-à-fait inconnue, mais certifiée par un acte authentique, c'est qu'une de ses filles épousa Jacob Duquesne, écuyer, le frère du grand Duquesne, d'une famille protestante comme celle de Guiton (4). Voici un pas-

sage du contrat de mariage signé à la Rochelle le 22 sept. 1646, par devant l'Anglois, notaire : « Il appert » que Jacob Duquesne, écuyer, ca- » pitaine entretenu pour le service de » sa majesté en la marine, natif de » la ville de Dieppe, au pays de Caux, » fils d'Abraham Duquesne, aussi » écuyer quand vivait, aussi entretenu » pour le service du roi en ses armées » navales, et de dame Marthe de Caux » sa veuve, demeurant en la ville de » Dieppe, épousa damoiselle Suzan- » ne Guiton, fille de Jehan Guiton » écuyer et de Marguerite Prévost son » épouse. » Consultez le *Journal* imprimé du siège de la Rochelle, par Merruaut, contemporain de Guiton (in-12); et l'*Histoire de la ville de la Rochelle et du pays d'Aunis*, par le P. Arcère; 2 vol. in-4°. On a proposé, en 1837, d'ériger un monument au maire Guiton, sur la principale place de la Rochelle. M—z—y.

GUIZOT (ELISABETH-CHARLOTTE PAULINE DE MEULAN), née à Paris, le 2 novembre 1773, fille de M. de Meulan, receveur-général des finances, passa son enfance au sein de la société la plus élégante et la plus cultivée du XVIII^e siècle. La révolution, qui détruisit cette société et la fortune de sa famille, fournit à l'énergie de son caractère et à la richesse de son esprit l'occasion de se développer. Pendant la Terreur, plongée à la fois dans la solitude et l'anxiété, elle y contracta le goût et l'habitude de la méditation et du dévouement. Dès qu'un peu de calme eut reparu, uniquement préoccupée du désir d'assurer à sa mère, à sa sœur, à ses frères, une situation plus douce, et encouragée par les conseils de quelques amis, entre autres de

qu'il est de la famille de Guiton; il descend apparemment de Jacques Guiton, de qui Raphaël Colin fait mention. Il ne paraît pas que le dernier maire ait laissé des enfants mâles. » (Voy. la note 5 du tom. II, p. 608.)

(4) Raphaël Colin, dans son manuscrit, parle d'un nommé Jacques Guiton, « proche parent de M. le maire, » qui se trouvait aussi dans la Rochelle, à l'époque du siège. Vers le milieu du XVIII^e siècle, le père Arcère, auteur d'une *Histoire de la Rochelle*, écrivait : « M. Guiton, directeur des postes à Dunkerque, m'assure

MM. Suard et Devaines, elle commença à écrire deux romans, les *Contradictions* et la *Chapelle d'Ayton* furent ses premiers essais. Une imagination très-originale, un esprit d'observation merveilleusement sensé, fin et piquant, une sensibilité très-vive et pourtant très-contenue et très-simple dans son expression, les firent remarquer des juges les plus difficiles. Ces qualités se révélèrent de plus en plus dans de nombreux articles de littérature, de philosophie morale, de peinture des mœurs et des caractères, insérés dans les recueils et les journaux du temps, spécialement dans les *Archives littéraires* et le *Publiciste*. Les gens de lettres et les gens du monde lisaient avec une curiosité pleine d'intérêt ces productions, sérieuses bien que fugitives, d'une jeune personne inépuisable dans son activité intellectuelle comme dans son dévouement à ceux qu'elle aimait. En même temps qu'elle écrivait tous les jours et sur les sujets les plus divers, M^{lle} de Meulan réglait les affaires aussi compliquées que délabrées de sa famille, s'occupait de l'avancement de ses frères, et sacrifiait, pour marier sa sœur, sa part d'un petit héritage. Le malheur vint la frapper au milieu de tant de travail; sa sœur, M^{me} Dillon, perdit subitement son mari. Sa santé était altérée et son âme très-inquiète. Elle reçut, d'une personne qui ne se nommait pas, l'offre d'écrire pour elle et à sa place, dans les recueils auxquels elles concourait, afin qu'elle pût prendre quelque repos. Elle refusa d'abord, quoique très-touchée et reconnaissante. On insista. Elle accepta et reconnut, aux premiers articles qui lui furent envoyés, qu'elle pouvait accepter sans embarras. Ils venaient de M. Guizot, très-jeune alors (1807), et qui se fit connaître au bout de quelques semaines. Une profonde intimité s'établit entre ces deux personnes, singulièrement faites pour

se comprendre, se goûter et se développer mutuellement dans une relation pleine de vérité comme de douceur. Cinq ans après, en 1812, le mariage les unit, et, malgré la différence des âges, cette union fut constamment aussi tendre que sereine. M^{me} Guizot s'associait avec le dévouement le plus clairvoyant, on pourrait dire le plus sévère en même temps que le plus passionné, à toute la vie de son mari, et, joignant à la plus rare supériorité un désintéressement admirable, concentrait sur lui toute l'ambition comme toute la tendresse de son âme. En 1814, M. Guizot entra dans les affaires, et les intérêts de la vie politique se joignirent pour lui à ceux de l'étude et des lettres. Aussi active dans le bonheur que dans l'adversité, et se prêtant à la bonne comme à la mauvaise fortune avec la même dignité, M^{me} Guizot tourna alors ses pensées habituelles vers l'éducation. Elle avait perdu un premier enfant, mais elle en avait un second, objet d'une tendresse et d'une inquiétude infinies. Pendant qu'elle l'élevait, elle publia sous le titre de : 1^o *les Enfants*; 2^o *l'Écolier*, ou *Raoul et Victor*; 3^o *Nouveaux contes*, huit volumes qui sont de vrais modèles dans l'art d'amener les enfants aux idées et aux émotions morales les plus hautes, en affermissant leur raison et en imprimant à leur imagination un mouvement aussi sain qu'animé. Ces contes obtinrent le plus grand succès et sont réimprimés presque tous les ans. *L'Écolier*, particulièrement remarquable par la vérité des caractères, le naturel et la profondeur des sentiments, la variété des scènes, le charme des conversations et du récit, reçut en 1822, de l'Académie française, le prix fondé par M. de Monthyon pour l'ouvrage littéraire le plus utile aux mœurs. C'était au milieu des vicissitudes de la vie

politique de son mari, pendant les années que, par fidélité à ses idées et à ses amis, il passait hors des affaires, que M^{me} Guizot se livrait à ce genre de compositions, utiles à sa modeste fortune en même temps qu'elles répondaient à ses préoccupations habituelles. Lorsque sa situation lui permettait un plus libre loisir, elle se plaisait à lire et à réfléchir sur les plus hautes questions de philosophie morale et d'ordre social, par goût pour la vérité, et aussi pour offrir à son mari l'aide et l'agrément d'une conversation infiniment riche et animée. Elle écrivit ainsi, sans autre dessein que de se rendre compte de ses propres idées, trois essais intitulés : 1° *Des idées de droit et de devoir considérées comme fondements de la société* ; 2° *De l'anarchie et du pouvoir* ; 3° *Sur la vie et les écrits d'Abailard et d'Héloïse*, qui n'ont été publiés qu'après sa mort. Livres méditations d'un esprit original et fécond qui porte le flambeau de sa pensée dans tous les détours d'une analyse très-ingénieuse, quelquefois très-subtile, et aboutit aux résultats les plus lumineux. Mais l'éducation était toujours l'objet préféré des observations et des réflexions de M^{me} Guizot. A la demande de son mari, elle entreprit de recueillir et d'exposer ses principales idées à ce sujet. De là est sorti son plus grand et plus bel ouvrage, *l'Education domestique*, ou *Lettres de famille sur l'éducation*, de nouveau couronné par l'Académie française le 31 août 1827, un mois après la mort de M^{me} Guizot, comme l'ouvrage littéraire le plus utile aux mœurs. Jamais jugement académique ne fut plus juste, ni mieux adapté au mérite d'un livre. Les *Lettres de famille sur l'éducation* sont en effet un ouvrage vraiment neuf et moral où l'examen des plus grands problèmes de la nature et de la desti-

née humaine se mêle, avec un naturel admirable, à la peinture des pensées, des sentiments, des occupations intimes de deux mères entièrement adonnées à l'éducation de leurs enfants, dont elles s'entretiennent entre elles, ou rendent compte à leurs maris absents. Peu de livres mettent à ce point en mouvement l'esprit et le cœur du lecteur, tant les idées y sont abondantes, fécondes, les sentiments énergiques, simples, communicatifs, le style vif et élevé, tant la raison et la sensibilité éclatent et brillent à chaque page. M^{me} Guizot avait commencé son ouvrage au milieu des premières atteintes d'une maladie grave; elle le poursuivit avec une ardeur qui lui était naturelle dans tout ce qu'elle entreprenait, et peut-être aussi avec quelque secret et triste pressentiment. Elle était depuis quelque temps fatiguée et comme épuisée par l'activité de sa vie et de son âme. Loin de s'abandonner à cette lassitude intérieure, elle la repoussait et s'en défendait avec un redoublement d'énergie. Elle était heureuse; elle voulait vivre et continuer d'honorer son bonheur par le noble emploi de sa vie. Au printemps de l'année 1827, le mal s'aggrava rapidement; les eaux de Plombières furent indiquées; l'idée d'un voyage, d'aspects nouveaux et riants, émut vivement son imagination. Sur-tout elle y voyait, sans le dire, une dernière ressource après tant de remèdes inutilement tentés par la science la plus habile et la plus attentive. MM. Lherminier, Andral, Boyer, Broussais, Koreff, lui donnaient depuis longtemps leurs soins. Ils avaient ralenti, mais non arrêté les progrès du mal. Elle partit avec son mari, son fils, sa belle-mère et sa nièce, M^{lle} Eliza Dillon, qu'elle aimait tendrement. Les distractions du voyage lui furent douces, mais les eaux ne lui apportèrent au-

cun soulagement. Elle revint à Paris à la fin du mois de juillet, en proie à de cruelles souffrances, et convaincue que rien ne pouvait retener la vie qu'elle sentait s'écouler. Forte et calme dès que cette conviction fut entière, elle ne s'occupa plus que de son mari, de son fils, de sa nièce, de plus en plus tendre et sereine avec eux, les réunissant auprès de son lit, essayant de préparer leur avenir. Le 1^{er} août 1827, sans agitation, sans douleur, elle s'éteignit pendant que son mari lui lisait un sermon de Bossuet sur l'immortalité de l'âme. En 1828, M. Guizot publia, sous le titre de : *Conseils de morale*, 2 vol. in-8°, où étaient rassemblés ses principaux articles insérés dans les recueils publics, ou les journaux, et beaucoup de morceaux inédits trouvés dans ses papiers. En tête de ces deux volumes est une *Notice* détaillée, par M. de Rémusat. Le caractère et l'esprit de M^{me} Guizot y sont peints avec autant de vérité que de finesse et de charme. Plus tard, dans la *Revue des deux mondes*, M. Sainte-Beuve écrivit sur M^{me} Guizot, considérée surtout comme moraliste, un essai très-remarquable où il détermine, avec une pénétration pleine de justesse, la place qui lui appartient entre La Bruyère, Vauvenargues et Duclos. Cet essai a été reproduit, avec un portrait de M^{me} Guizot, dans la *Biographie des femmes auteurs contemporaines françaises*, publiée par M. Alfred de Montferrand. On trouve aussi dans le Dictionnaire de la conversation et de la lecture (t. XXXI) une notice très-touchante et très-spirituelle sur M^{me} Guizot, écrite par son fils. Plusieurs autres notices et portraits ont paru dans divers recueils. Son mari garde encore quelques fragments inédits. Ses ouvrages publiés sont : 1° *Les contradictions*, 1 vol. in-12, 1799; 2° *La chapelle d'Ay-*

ton, 5 vol. in-12, 1800; 2^e édit., 4 vol. in-12, 1810; 3° *Essais de littérature et de morale*, 1 vol. in-8°, 1802, non vendu; 4° *Les enfants*, 2 vol. in-12, 1812, 6 éditions; 5° *L'écolier*, ou *Raoul et Victor*, 4 vol. in-12, 1821, 5 éditions; 6° *Nouveaux contes*, 2 vol. in-12, 1823, 6 éditions; 7° *Éducation domestique*, ou *Lettres de famille sur l'éducation*, 2 vol. in-8°, 1826, 3 édit.; 8° *Une famille*, 2 vol. in-12, 1828, 4 édit.; 9° *Conseils de morale*, ou *Essais sur l'homme, les mœurs, les caractères*, etc., 2 vol. in-8°, 1828; 10° Un très-grand nombre d'articles et fragments de tout genre dans le *Publiciste*, les *Mélanges littéraires*, les *Variétés littéraires*, les *Archives philosophiques et littéraires*, les *Annales de l'éducation*, etc., etc.

Z.

GUIZOT (MARGUERITE-ANDRÉE-ELIZA DILLON), née le 30 mars 1804, nièce de la précédente, et digne d'elle par son esprit autant que par son caractère, épousa M. Guizot en secondes noces, sûre de répondre au vœu que sa tante avait laissé entrevoir en mourant. Tous ceux qui ont connu cette jeune femme, enlevée à la fleur de l'âge (le 11 mars 1833), au milieu d'une destinée aussi douce que brillante, ont conservé d'elle le plus profond souvenir : « C'était, a dit M. Villemain, une de ces personnes rares et charmantes dont l'existence intéresse comme un modèle de dignité et de bonheur. » Exclusivement adonnée aux affections et aux devoirs de famille, d'un cœur aussi modeste que son esprit était élevé, elle n'a jamais désiré que le public s'occupât d'elle et de son nom; elle consacrait ses loisirs à l'éducation des orphelins, au soulagement des malheureux, à la surveillance de plusieurs établissements charitables; mais son goût pour l'étude

et les jouissances intellectuelles était aussi vif que désintéressé; elle savait presque toutes les langues de l'Europe; ses lectures étaient continuelles et très-variées, et elle retenait tout ce quelle lisait. Elle se plaisait surtout aux lectures historiques. Elle a écrit dans la *Revue française*, sans jamais se nommer, plusieurs articles très-remarquables par l'élevation pieuse des idées et la grâce simple des sentiments. Après sa mort, en 1834, M. Guizot fit imprimer, à l'imprimerie royale et à soixante exemplaires seulement, un volume in-8° contenant sept essais de M^{me} Eliza Guizot: 1° de *Corinne*; 2° de *lord Byron*; 3° de *la Charité et de sa place dans la vie des femmes*; 4° un *Mariage aux îles Sorlingues*; 5° *le Maître et l'Esclave*; 6° *l'Orage*; 7° *Caroline*, ou *l'Effet d'un malheur*. Ce qui brille surtout dans ces essais, c'est la sérénité de l'âme unie à l'activité de l'esprit, et une imagination très-gracieuse, empreinte et comme pénétrée d'une moralité profonde. Enlevée, après quatre ans d'union, à son mari désespéré, M^{me} Eliza Guizot lui a laissé trois enfants. On trouve sur elle, dans la *Biographie des femmes contemporaines*, une notice pleine d'intérêt et qui contient quelques fragments de ses lettres à sa sœur, par M^{me} Amable Tastu. Z.

GUIZOT (FRANÇOIS-JEAN), fils unique de M^{me} Pauline Guizot, né le 11 août 1815, avait fait dans les lettres, la philosophie, les mathématiques, des études très-fortes, et entra dans la vie avec les plus belles qualités naturelles comme sous les plus brillants auspices de la destinée, lorsque, le 15 février 1837, une pleurésie le ravit à son père dont il était à la fois la consolation et l'espérance, la joie et l'orgueil. Ses compagnons d'études gardent de ce jeune homme, qui joignait à une

charmante figure l'esprit le plus piquant et le caractère le plus aimable comme le plus élevé, un souvenir profondément triste et affectueux. Il n'a laissé qu'une notice sur sa mère, dont nous avons parlé plus haut. Z.

GUMILLA (le P. JOSEPH), missionnaire espagnol, né vers 1690, ayant embrassé la règle de Saint-Ignace, fut destiné de bonne heure aux missions de l'Amérique. A son arrivée dans la Nouvelle-Grenade, il s'appliqua d'abord à l'étude de la langue des Indiens; et il y fit des progrès assez rapides pour pouvoir se passer d'interprète. Dans le même temps il perfectionnait ses connaissances en géographie et en astronomie, prévoyant qu'elles lui seraient nécessaires pour explorer des contrées sur lesquelles on n'avait alors que des notions incomplètes. Envoyé successivement dans diverses provinces, tout en remplissant les devoirs de son ministère avec beaucoup de zèle, il observait les mœurs des habitants, et profitait de la confiance qu'il savait leur inspirer pour en obtenir les indications dont il avait besoin. L'histoire naturelle occupait aussi les loisirs du P. Gumilla. Dans ses excursions il recueillait des plantes inconnues en Europe, formait des collections d'insectes; et disséquait, pour étudier leur organisation, les animaux que les Indiens lui rapportaient de leur chasse ou de leur pêche. Ayant été nommé supérieur des missions de l'Orénoque, il remonta les bords de ce grand fleuve, autant que purent le lui permettre les obstacles qu'il rencontrait à chaque pas, et visita tous les établissements tant indiens qu'espagnols situés dans cette immense province. Après tant de fatigues, le P. Gumilla devait sentir le besoin du repos; mais l'expérience qu'il avait acquise, par un séjour de plus de trente ans dans les Indes, le fit choisir pour

instruire les jeunes missionnaires. En 1738 il remplissait la place de recteur du collège de Carthagène. Il s'embarqua la même année pour repasser en Espagne. Ce fut à Madrid qu'il rédigea, sur les matériaux qu'il avait rapportés d'Amérique, l'ouvrage intitulé : *El Orenoco ilustrado y defendido: historia natural, civil y geographica de las naciones situadas en las riveras de esto gran rio*. Le succès qu'obtint cet ouvrage engagea l'auteur à le revoir avec soin et il en donna une seconde édition corrigée et augmentée, Madrid, 1745, 2 vol. in-4°, fig. L'histoire de l'Orénoque a été réimprimée depuis plusieurs fois. L'édition la plus récente que l'on connaisse est celle de Barcelonne, 1791, 2 vol. gr. in-4° avec 8 pl. La traduction française par Eidous, Paris, 1758, 3 vol. in-12, ayant subi de nombreux retranchements ne peut pas tenir lieu de l'original. Le premier volume contient la description géographique du cours de l'Orénoque, et des remarques sur les mœurs et les usages des diverses castes indiennes établies sur les bords de ce fleuve. Gumilla ne savait pas que l'Orénoque eût une communication avec la rivière des Amazones. Son ignorance à cet égard l'a conduit à des erreurs que La Condamine a relevées dans son *Voyage dans l'Amérique méridionale*. Le second volume renferme la partie d'histoire naturelle. Le style du P. Gumilla, bien différent de celui de la plupart des auteurs espagnols, se distingue par la simplicité. Cependant il s'élève quelquefois à l'éloquence la plus sublime. C'est à l'historien de l'Orénoque que Raynal (1) a emprunté les discours si touchant de la pauvre indienne qui veut se justifier d'avoir étouffé sa fille, au moment de sa naissance, par le tableau des peines sans nombre

(1) *Histoire du commerce des Européens dans les deux Indes*, in-8°, t. IX.

qu'elle lui a épargnées. D'ailleurs le P. Gumilla n'est pas exempt de crédulité. Ayant remarqué parmi les Indiens des coutumes semblables à celles des Hébreux, il en conclut que les deux peuples ont une origine commune, et que les Indiens descendant de Cham, fils maudit de Noë, c'est avec justice que les Espagnols les ont réduits à l'esclavage. Parmi les peuples dont il fait une peinture effroyable, il distingue la petite nation des *Guaramos*, qui, malgré sa pauvreté, dit-il, est la plus heureuse qu'il y ait sur la terre. L'histoire de l'Orénoque, malgré les défauts qu'on lui a reprochés, est un ouvrage fort curieux et dont la lecture est très-agréable. W—s.

GUNDELFINGER (HENRI), Lucernois de naissance, maître-ès-arts, d'abord chapelain à Fribourg, ensuite chanoine à Munster en Argovie, y florissait vers la fin du XV^e siècle. Contemporain du frère *Nicolas l'Ermite* (*Voy. FLUE*, XV, 112), il en a le premier écrit la vie, qu'il dédia au sénat de Lucerne en 1488. Il composa, en 1476, une *Historia austriaca*, dont l'original se trouve à la bibliothèque de Vienne et dont Lambecius et Kollar ont publié des fragments considérables, l'un dans ses *Commentarii de bibliotheca Vindobonensi*, l'autre dans ses *Analecta Vindobonensia*. Gesner a donné des fragments d'un traité de Gundelfinger *De thermis Badensibus*, qui est daté de 1489. Il mourut en 1491. U—I.

GUNTHER (JEAN-CHRÉTIEN), savant phytographe prussien, naquit le 10 oct. 1769 à Iauer en Silésie, où son père était apothicaire de la cour. Destiné à suivre la même carrière, sitôt qu'il eut fini ses études, il entra dans la boutique paternelle pour y faire l'apprentissage de la science pharmaceutique ; puis, après quatre ans d'un laborieux noviciat, il passa successivement à Breslau, à Dresde, enfin à Berlin.

Là, sous la direction d'Herbstædt, il se mit à l'étude des sciences physiques et naturelles, principalement de la chimie, de la minéralogie et de la botanique. Les belles lectures de Weldenow sur la botanique avaient surtout avivé chez lui ce goût naissant, qu'acheva de développer le commerce d'Al. de Humboldt et d'autres savants. Il trouvait aussi beaucoup de secours pour ses études dans la riche collection phytologique que possédait un de ses parents, pharmacien de la cour, et où se trouvaient beaucoup d'espèces exotiques. Comme elle était dans un véritable désordre, il entreprit de la classer, en donnant à chaque plante son nom scientifique ou un nom qu'il imagina, indiquant chaque fois que l'occasion s'en présentait la synonymie. Il fit ensuite un voyage dans le Harz, et revint par la Saxe et l'Erzgebirge en Silésie, passa encore un an dans la pharmacie de son oncle Jean Günther à Breslau; et, après avoir subi l'examen nécessaire pour obtenir l'autorisation de s'établir comme pharmacien (1796), il lui succéda dans l'exercice de cette profession. Sa vie ne présente pour ainsi dire plus d'événements. Moins de trois années après (1799), il fut nommé assesseur du collège de médecine de Breslau, place qu'il occupa jusqu'à sa mort. En 1816 l'université de Francfort lui envoya, suivant un usage fréquent en Allemagne, le diplôme de docteur en philosophie. Les sociétés de botanique de Ratisbonne et d'histoire naturelle de Leipzig, la réunion des pharmaciens de l'Allemagne septentrionale, le comptaient parmi leurs membres les plus zélés. Il était pourtant fréquemment travaillé d'horribles accès de goutte, et depuis 1819 il avait un pied entièrement paralysé. Il eut beau visiter, analyser les eaux de Warmbruun, de Langenan, de Kudowa, elles n'eurent pas la vertu de le

guérir, et il ne fut délivré de ses maux que par la mort, le 18 juin 1833. Gunther était habile chimiste et surtout expérimentateur et manipulateur adroit : il rendit de grands services par ses préparations et ses analyses au collège médical de Breslau. Il projetait, dans ses dernières années, une collection d'échantillons pharmaceutico-chimiques, qui eussent été accompagnés de la description minutieuse des procédés mis en œuvre pour les obtenir. L'ornithologie, l'entomologie, la minéralogie, la chimie étaient aussi au nombre de ses sciences favorites. Il avait pour toutes de belles collections. Mais c'est particulièrement en botanique qu'il mérita d'être distingué. Il était au fait de tout ce qui se publiait de nouveau sur les plantes vivantes, il les cultivait dans son jardin; mortes, il les recueillait dans son herbier. Il compulsait chaque année les catalogues de graines, et se fournissait de toutes celles qui pour lui étaient nouvelles. Lors de l'établissement du jardin botanique de Breslau, il l'enrichit d'un grand nombre de plantes vivaces. Il entretenait une correspondance active avec les premiers botanistes de la Silésie, et, bien que portant de préférence ses investigations sur les plantes phanérogames, il contribuait, pour sa part, à encourager les recherches sur la cryptogamie : les lichens surtout l'occupèrent long-temps. Il fit aussi beaucoup de recherches sur les divers cistes comparés au quina et aux écorces étrangères douées d'énergiques propriétés médicales. Il est vrai que nul résultat de ces études n'a paru sous son nom. Mais tel était le caractère de Günther : pour lui, étudier, était un charme; découvrir un bonheur : la gloire d'avoir découvert, il s'en souciait peu, il ne la revendiquait pas, il la laissait à d'autres : ce qu'il avait trouvé, il le communiquait à qui vou-

lait l'entendre, à qui était de force à le comprendre. Il n'est pas un de ses amis qui n'ait ainsi reçu de lui nombre de documents précieux. Souvent, il est vrai, à lui seul il n'eût pu, sans quitter ses travaux ordinaires, achever ses recherches sur un objet. Signalant alors à d'autres savants ce qu'il avait trouvé, signalant ce qui restait à faire, il leur laissait l'exploration à terminer. Enfin, en 1811, il mit son nom à la tête d'une entreprise parfaitement en harmonie avec ses goûts. Ce fut la publication d'un herbier sec de la Silésie, par livraison de cent plantes, sous le titre d'*Herbarium vivum*. Il complétait par là le travail de deux savants phytographes (Matuschka et Kroker) qui, précédemment, avaient donné la nomenclature et la description de toutes les plantes de la Silésie; l'herbier devait éclaircir la flore comme la flore expliquer l'herbier. Il eut pour aide principal dans cette entreprise le naturaliste Schummel. Chaque année, pour recueillir ses exemplaires, il voyageait dans une des zones montagneuses de la Silésie (le Riesengebirge, le comté de Glatz, les Sudètes, les monts Klokacz, jusqu'à Babia-Gora); et, se mettant en rapport avec les savants qui s'intéressaient à sa publication, il récoltait ainsi des plantes et des observations. Riche d'une énorme quantité d'individus botaniques, il apportait un soin extrême à distinguer les genres, espèces, variétés, à ne point faire de doubles emplois, à ne pas donner deux noms à la même plante. Le moindre doute suffisait pour qu'il renvoyât à un plus ample informé et pour qu'il ajournât l'admission de l'espèce ou variété prétendue dans l'herbier. Aussi a-t-on vu, faute de cette critique inexorable, présenter souvent comme neuves des choses qui avaient été long-temps auparavant observées par Günther et rejetées par son érudition judicieuse. C'est surtout dans les

genres *Aconis*, *Aubas*, *Hieracium*, *Rose*, et quelques autres non moins riches en subdivisions, qu'il fit preuve, lui et ses amis, d'un esprit de critique et de classification très-élevé. Quand, en dépit de tous ses soins, il se glissait une inexactitude dans l'ouvrage, il en avertissait dans les livraisons subséquentes, sitôt qu'il l'avait découverte. La publication de l'*Herbarium vivum* durait depuis treize ans, quand Günther se promettant enfin de pouvoir dire, lui aussi, *Exegi monumentum*, mais non *œre perennius*, car les vers s'y mettent, voulut soustraire son travail à leurs ravages, et fit paraître son *Enumeratio stirpium phanerogamarum quæ in Silesia sponte proveniunt*, Breslau, 1824. Pohl et Sprengel ont donné à une espèce de potentille, le nom de *Potentilla Güntheri*. Trois genres aussi ont été nommés *Günthera* par Andrezeiowski, Treviranus, Sprengel. Le dernier, celui de Sprengel, présente plusieurs espèces remarquables et probablement c'est lui qui propagera le plus long-temps le nom de Günther. Il appartient à la classe des synanthérées.

P—OR.

GUSTAVE IV, roi de Suède, fils de Gustave III et de Sophie-Madeleine de Danemark, naquit à Stockholm, le 1^{er} nov. 1778, premier fruit d'un mariage qui avait été stérile pendant douze ans. Cette circonstance a donné lieu à beaucoup de conjectures sur la légitimité de sa naissance (1); mais la source même de ces conjectures malveillantes, connue de tout le monde, en affaiblit singulièrement l'effet. C'était évidemment par la secrète ambition du duc de Sudermanie,

(1) On a prétendu que Gustave III, désespérant, après douze ans de mariage, d'avoir un héritier, avait introduit lui-même dans la couche royale un de ses chambellans nommé Muock. Cet homme, qui vivait encore il y a peu d'années à Massa en Toscane, dans un état voisin de la misère, racontait son aventure à tous les passants, mais on n'y croyoit pas.

son oncle (*Voy.* CHARLES XIII, LX, 478), que l'origine du jeune prince était ainsi mise en doute. On sait assez que de tels motifs de suspicion, lors même qu'ils seraient fondés, ne peuvent rien changer au droit, parce que c'est surtout en fait de succession au trône que la maxime *ille est pater quem nuptiæ demonstrant* doit être invariable. Elevé sous les yeux de son père, et avec des soins que la paternité seule peut inspirer, il devint bientôt le compagnon de ses voyages, même de ses expéditions militaires, et il reçut ainsi de lui, à tous les instants, les leçons les plus utiles (2). Il annonça de bonne heure par son intelligence et la vivacité de son esprit qu'il serait un digne héritier de Gustave-Adolphe et de Charles XII. On lui a reproché de porter avec affectation le même costume que celui-ci ; mais Charles XII fut toujours habillé comme un guerrier doit l'être, de la manière la plus commode et la plus simple, et s'il eut quelques ridicules, si son petit-neveu en eut aussi, ce ne fut pas dans les vêtements. On peut dire que si, dès-lors, le jeune Gustave adopta un modèle, ce fut surtout son père, dont il se flatta en vain de recommencer le règne si brillant. Mais il eut le malheur de per-

dre trop jeune un aussi bon guide, un aussi puissant appui. Ce fut le 29 mars 1792 que mourut Gustave III, assassiné le 16 de ce mois par le fanatique agent d'une faction odieuse (*Voy.* GUSTAVE III, XIX, 234). Son fils, à peine âgé de quatorze ans, lui succéda sous la tutelle et la régence du duc de Sudermanie, le même dont sa naissance avait tant contrarié les vues. Tombé ainsi sans défense dans les mains de son plus dangereux ennemi, ce jeune roi ne put que gémir en silence, lorsqu'il vit son oncle faire grâce à la plupart des assassins de Gustave III, et prendre à tâche de gouverner dans des principes tout-à-fait différents de ceux de ce prince. Ce fut surtout à l'égard de la révolution de France que le régent (*Voy.* CHARLES XIII, LX, 478) adopta un système complètement opposé à celui du feu roi. L'ambassadeur de Suède à Paris, que celui-ci venait de rappeler, y fut aussitôt renvoyé. Il arriva en France vers le commencement de l'année 1793, à l'époque de la plus horrible terreur, et fut long-temps le seul ministre d'un roi, au milieu de gens qui, à ce titre, l'insultèrent et le menacèrent plus d'une fois, ne respectant pas même les droits les plus sacrés des nations (*Voy.* STAEL-HOLSTEIN, XLIII, 390). Du reste la Suède trouva bien quelque avantage à cette défection de la cause des rois ; elle eut beaucoup de part au commerce des neutres, qui alors valut de si grands profits aux Etats-Unis d'Amérique ; et il est même aujourd'hui constant qu'elle reçut du fameux comité de salut public, dirigé par Robespierre, des subsides considérables. Pendant ce temps le jeune Gustave, attentivement surveillé, et ne communiquant que très-difficilement avec quelques anciens amis de son père, gémissait en secret de voir ainsi méprisées toutes les leçons et les recom-

(2) M. de Fortia-Piles a raconté que, s'étant trouvé à Stockholm en 1791, lorsqu'on y reçut la nouvelle de l'insulte faite à Louis XVI le 28 février, et du désarmement des gentilshommes qui étaient venus aux Tuileries pour le défendre, le roi Gustave III lui demanda avec beaucoup de vivacité pourquoi Louis XVI n'avait pas empêché une pareille insulte faite en sa présence à ses meilleurs serviteurs. M. de Fortia ajoute qu'il n'avait pu répondre à cette question autrement que par des paroles de blâme sur la conduite du roi de France, et qu'alors Gustave s'était exprimé en termes peu flatteurs sur une telle faiblesse de la part de Louis XVI, disant que les rois ont aussi envers leurs sujets des devoirs impérieux ; que pour lui il n'en agirait jamais ainsi envers les nobles suédois, qui étaient cependant bien loin de lui avoir jamais témoigné un pareil zèle. Et se tournant vers le jeune Gustave IV, à peine âgé de treize ans, il lui dit : « Profitez de cela, mon fils : voilà une bonne leçon. »

mandations paternelles. La contrainte qu'il éprouva dans une telle position, et les périls dont il ne pouvait se dissimuler que sa vie était environnée, eurent sur son caractère, naturellement irritable, une influence fâcheuse, et il n'est pas possible de douter que ce ne soit à ces causes qu'il faille surtout attribuer l'exaltation funeste qu'il a montrée plus tard. Cependant lorsque, parvenu à sa majorité, il prit les rênes du gouvernement (1798), Gustave IV fut d'abord assez sage pour ne pas changer trop brusquement de système; il continua même quelque temps encore avec la France les relations pacifiques du régent. Ce n'est qu'en 1799, à l'époque de la seconde coalition, qu'il rompit définitivement avec cette puissance, et qu'il se réconcilia avec la Russie dont l'avait éloigné, dans la dernière année de sa minorité, une circonstance bien remarquable, où s'était manifestée dès-lors toute l'inflexibilité de ce caractère indomptable, qui plus tard devait être cause de sa perte. Il était près d'épouser une princesse de Mecklembourg; et déjà il avait été fiancé, lorsque l'impératrice Catherine, conseillée par d'Armfeldt (*Voy.* ce nom, LVI, 432), lui fit proposer une de ses petites-filles, la princesse Alexandra Paulowna. Aussitôt il se rend à Saint-Pétersbourg, accompagné de son oncle le régent. Toutes les conditions sont arrêtées avec les ministres russes : les apprêts de la fête sont ordonnés, et l'on allait signer le contrat, quand le jeune prince s'aperçoit que l'on y a omis une des clauses les plus importantes, celle du moins à laquelle il tenait le plus, et qu'on lui avait formellement promise : l'interdiction, pour la future reine de Suède, de pouvoir pratiquer la religion grecque dans le palais de Stockholm. Dès qu'il voit cette omis-

sion, Gustave déclare qu'il renonce à tout. Les avis de son oncle, les représentations des ministres, même celles de l'impératrice, rien ne put le faire changer de résolution. Après huit jours d'inutiles et longues discussions, où seul il tint tête à tout le monde et montra la plus invincible obstination, le jeune Gustave retourna seul en Suède. Cet affront fit sur l'esprit altier de Catherine une telle impression qu'elle en éprouva une attaque d'apoplexie, et que ce fut la cause principale de sa mort, qui eut lieu quelques mois après. Revenu à Stockholm, Gustave n'y laissa rien ignorer de toutes ces circonstances, et les Suédois ne lui surent pas mauvais gré de tant de zèle pour la religion nationale. Cette obstination fut pour eux l'indice d'un grand caractère, et le refus d'une alliance si brillante, qui plus tard devait lui être si funeste, fut réellement alors pour Gustave un moyen de popularité. Mais il semblait que sa destinée fût d'être le beau-frère d'Alexandre; il épousa, dès l'année suivante (31 oct. 1797), une princesse de Bade, sœur de la grande-duchesse de Russie. Le jeune Gustave s'occupa ensuite avec beaucoup de zèle du bien-être de ses sujets. Plusieurs canaux utiles furent ouverts; et l'histoire doit aussi dire que c'est sous son règne que furent fondés à Stockholm un musée pour les arts, et une académie pour les sciences militaires. Mais lorsqu'il vit, au commencement de 1799, se former une nouvelle coalition contre la France, revenu à sa première haine pour les révolutionnaires, et se souvenant des conseils et de l'exemple de son père, comme lui il rappela de Paris son ambassadeur, et se lia ouvertement avec la coalition dont l'empereur de Russie Paul I^{er} était le chef. Après la dissolution du congrès de Rastadt, voyant quelques puissances de l'Allemagne hésiter encore pour se réunir aux coali-

sés, il manifesta hautement ses dispositions anti-françaises, par une note qu'il fit remettre à la diète de Ratisbonne, en sa qualité de duc de Poméranie. « Comme S. M., y était-il dit, a déjà déclaré qu'elle ne regardait plus le congrès de paix comme constitutionnel, depuis qu'une nouvelle guerre a éclaté; et qu'en conséquence elle a rappelé son ministre plénipotentiaire, ce congrès doit être regardé comme dissous. Aucune légalité d'états de l'empire ne pourrait rester à Rastadt sans manquer à ce qu'elle doit à son chef suprême; la guerre actuelle doit être regardée comme une guerre d'empire.... Le premier devoir de chaque membre est donc d'y prendre part, en fournissant son contingent... C'est uniquement par ce moyen, et non pas en s'isolant, en manquant à la soumission due au chef suprême, que l'intégrité de l'empire sera maintenue... Je déclare à mes co-états que je suis prêt à faire marcher mon contingent, et je désire que tous les membres bien pensants de l'empire, principalement ceux qui ont assez de puissance pour le soutenir efficacement, imitent mon exemple... » Cette note inattendue fit à la diète une vive impression; mais elle y eut peu de résultats pour la coalition, qui ne fut pas au reste de fort longue durée, et que de fâcheuses discussions entre l'Autriche et la Russie rompirent avant la fin de la campagne. Il ne resta plus alors d'autres moyens de salut, pour les princes de l'empire, que de s'humilier encore davantage, et de solliciter la paix d'un vainqueur fort exigeant, et qui ne la leur accordait qu'aux conditions les plus dures. Ce fut bien pis quand Bonaparte eut saisi le pouvoir. Alors Gustave qui, par la position de ses états, se trouvait à peu près hors

d'atteinte, fit un traité de subsides avec l'Angleterre, et prit à sa solde des corps de Français émigrés qu'il mit sous les ordres du duc d'Aumont (*Voy. ce nom*, LVI, 569), annonçant hautement le projet de concourir au rétablissement de l'antique monarchie de saint Louis. Le jeune duc d'Enghien surtout lui avait inspiré le plus vif intérêt; et lorsque ce prince fut subitement enlevé à Ettenheim (mars 1804), Gustave-Adolphe, qui se trouvait dans le voisinage, à Carlsruhe chez son beau-père, en fut tellement affecté qu'il se décida aussitôt à tout faire pour le sauver. On a dit que, de concert avec le jeune duc, il avait quelque temps auparavant envoyé un cartel à Bonaparte; mais cette assertion, dénuée de preuves, est tout-à-fait sans vraisemblance. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'aide-de-camp qu'il fit partir pour Paris, dès qu'il fut informé de l'enlèvement de son malheureux ami, était plutôt chargé d'une supplication, d'une prière, que d'une menace ou d'une provocation. Mais déjà le duc avait péri, quand cet officier arriva. On conçoit à quel point le jeune roi fut irrité de cette horrible catastrophe. Son ministre ne tarda pas à quitter Paris, et l'envoyé de France à Stockholm, après avoir essuyé plusieurs affronts, se vit contraint de prendre congé. Dès-lors Gustave, ne songeant plus qu'à susciter des ennemis à Bonaparte, conclut un nouveau traité d'alliance avec l'Angleterre (3 déc. 1804) et se mit en négociations avec la Russie. Profitant de l'indignation que le meurtre du duc d'Enghien avait causée à la cour de Saint-Pétersbourg, il fit tous ses efforts pour entraîner Alexandre dans une nouvelle confédération contre la France; et, voulant même faire partager au jeune empereur son zèle pour les Bourbons, il chargea le baron Stedingk, son am-

bassadeur, de remettre au cabinet russe une note, où se trouvait ce passage remarquable. « Le roi persiste dans l'opinion qu'il a manifestée à S. M. l'empereur, qu'une paix vraiment durable en Europe n'est pas possible, tant que le trône de France est privé de ses vrais héritiers légitimes, et tant que la révolution française, qui a causé tant de maux au monde, est, pour ainsi dire, sanctionnée par le triomphe de la sédition et de l'usurpation. La restauration du roi de France, dans son royaume, a toujours été envisagée par S. M. comme un objet qui méritait que tous les monarques s'armassent en sa faveur. C'est sur cette noble entreprise que le roi fondait le premier espoir d'un heureux succès, garanti par l'annonce solennelle d'une cause si juste, et par l'effet qu'une telle démarche devait produire en France. Le roi est convaincu que toute autre vue politique doit céder à ce but principal, et que la France, cessant alors d'inquiéter l'Europe, reprendrait la place qui lui appartient parmi les puissances, en rentrant sous un gouvernement qui, fondé sur la justice et la légitimité, observerait les mêmes principes dans ses rapports extérieurs... » Ce n'est pas sans surprise qu'on retrouve dans cette pièce diplomatique toutes les pensées et jusqu'aux expressions dont se servit dix ans plus tard Alexandre lui-même, dans sa déclaration du 31 mars 1814; mais au moment où elle lui fut remise (mars 1805), ce monarque la comprit à peine, et n'y eut aucun égard. Cependant il conclut avec la Suède un traité d'alliance, par lequel il s'obligea d'envoyer en Poméranie un corps de douze mille hommes, lesquels devaient être mis sous les ordres du roi et soldés par l'Angleterre. Telle fut l'origine de la troisième coalition dans

laquelle le roi de Suède contribua beaucoup également à faire entrer l'Autriche. Il voulut même lui associer la Prusse; mais, toujours entraîné par la fougue de son caractère, il avait fait au roi Frédéric-Guillaume, aussitôt après la mort du duc d'Enghien, un sanglant outrage, en lui renvoyant le cordon de l'Aigle-Noir, que ce prince venait de donner à Napoléon; et il lui avait positivement déclaré qu'en conservant un pareil titre il serait, suivant les lois de la chevalerie, *le frère d'armes d'un assassin*; ce à quoi il ne pouvait consentir (3). Obligé de dissimuler son ressentiment d'un pareil affront, le roi de Prusse se montra encore bien plus humble à l'égard de Bonaparte, lorsque, voyant Gustave-Adolphe rassembler des troupes en Poméranie et se préparer à la guerre, il lui fit savoir, par une note ministérielle, que sa résolution « était de ne consentir, sous aucun prétexte, que la Poméranie suédoise, enclavée et comprise dans les états auxquels il avait assuré, par des conventions récentes, le bienfait de la neutralité, devint l'occasion ou le théâtre de la guerre; que, si elle persistait dans ses dispositions hostiles contre la France, il se verrait forcé de *prendre à l'égard de la Poméranie un parti décisif.* » C'était évidemment d'une invasion de cette province, qui a si long-temps excitée l'envie de la Prusse, que Frédéric-Guillaume menaçait ainsi la Suède; et il y avait sans doute été excité, autorisé par Napoléon, à peu près comme il le fut dans le même temps pour l'occupation du Hanovre. Gustave comprit fort bien tous ces motifs, et il répondit avec dignité « que la Suède n'admettait aucune influence étrangère; que le système

(3) C'était à la même époque, et par le même motif, que Louis XVIII renvoyait au roi d'Espagne l'ordre de la Toison-d'Or qu'il en avait reçu long-temps auparavant.

« de neutralité, adopté par la Prusse, « ne pouvait atteindre un monarque « souverain, qui, comme tel, n'ad- « met la suprématie de personne, et « qui, comme membre du corps ger- « manique, n'admet que celle de l'em- « pereur des Romains...; que si, mal- « gré tout cela, une attaque réelle était « dirigée contre la Poméranie, S. M. « se défendrait, et qu'elle ne manque- « rait pas d'alliés pour soutenir la jus- « tice de sa cause.» Ces dernières pa- roles donnèrent d'autant plus de souci à la Prusse qu'elle ne pouvait se dissimuler que les alliés dont la menaçait Gustave n'étaient autres que l'Angleterre, l'Autriche et la Russie. Encouragé par de tels appuis, le roi de Suède ne tint aucun compte des exigences de la Prusse; il lui déclara la guerre; il la déclara aussi à la France, et il continua ses préparatifs militaires, même après la défaite de ses alliés à Austerlitz, et après la paix de Presbourg qui en fut la suite. Le 6 janvier 1806, avant que cette paix fût conclue, il informa la diète de Ratisbonne, par une déclaration que l'on n'osa pas même lire dans cette assemblée, *qu'à une époque où il ne fallait pas parler le langage de l'honneur et encore moins suivre ses lois pour être écouté, il regarderait comme au dessous de lui de prendre part aux délibérations aussi long-temps que les décisions ne seraient influencées que par l'usurpation et l'égoïsme...* Un peu plus tard, lorsqu'après l'élévation de Bonaparte au trône impérial, l'empereur d'Allemagne, renonçant à ce titre, se déclara empereur héréditaire d'Autriche, Gustave fit protester à la diète de Ratisbonne contre la nouvelle dignité de François I^{er}. Et quand la paix de Presbourg eut mis fin à toutes les hostilités en Europe, continuant de guerroyer, ou du moins préparant encore

la guerre, il devint le champion de l'Angleterre, qui lui payait de bons subsides, et il fit entrer un corps de ses troupes dans le pays de Hanovre, afin d'empêcher le roi de Prusse de s'en emparer; et lorsque Bonaparte força ce prince à se souiller d'une honteuse spoliation envers son allié le roi d'Angleterre, il y eut entre les Prussiens et les Suédois un engagement où quelques soldats périrent, et où les troupes de Gustave ne quittèrent l'électorat qu'après y avoir été contraintes par la supériorité du nombre. Mais après tant de concessions, la Prusse eut enfin aussi à soutenir contre Napoléon une guerre bien autrement redoutable. On sait comment tomba dans un seul jour la monarchie de Frédéric II. En présence des Prussiens combattant Bonaparte, Gustave devait rester neutre, et ce fut le parti qu'il prit d'abord; mais quand il vit un si grand désastre, quand ses ambitieux voisins furent descendus si bas, alors, ennemi généreux, il devint leur allié. Frédéric-Guillaume n'eut qu'un mot à dire, et celui dont il voulait naguère envahir les états fut tout prêt à défendre les siens. Ce fut le 1^{er} janv. 1807 que le monarque prussien, déjà refoulé dans la Vieille-Prusse avec les débris de son armée, écrivit de Kœnigsberg au roi de Suède pour implorer son assistance, et le prier de faire contre *Pen-ueui communi* une diversion en Poméranie. Stratégiquement l'opération était facile, et elle pouvait avoir les plus grands résultats. Napoléon s'était enfoncé dans les déserts de la Pologne, au milieu d'un hiver rigoureux; et l'empereur de Russie, à la tête d'une puissante armée, était accouru à sa rencontre. Gustave-Adolphe s'empressa de répondre qu'une telle entreprise était depuis long-temps l'objet de toutes ses pensées; que déjà il en avait instruit le cabinet de Saint-

James, en le pressant de la favoriser par l'envoi d'un corps de troupes ; puis il fit partir son aide-de-camp, d'Engelbrechten, pour proposer au roi de Prusse de joindre quelques forces aux troupes qu'il allait commander lui-même en Poméranie. Frédéric-Guillaume n'hésita point, et il signa aussitôt un traité par lequel il s'obligea de fournir cinq mille hommes auxquels devaient se rallier tous les soldats dispersés par tant de défaites et de marches précipitées. Mais pendant ce temps l'armée suédoise, ne recevant ni de la Russie, ni de l'Angleterre les secours promis, défendait avec peine la Poméranie contre un corps français, sous les ordres de Brune. Obligé de consentir à un armistice, Gustave eut pour cela avec ce maréchal une entrevue dont les détails sont trop curieux pour que nous les omettions. Toujours plein de l'espoir de rétablir le trône des Bourbons : « Oubliez-vous, dit-il, « que vous avez un roi légitime ? — Je « ne sais pas même s'il existe, répond « le maréchal. — Il est exilé, malheu- « reux ; ses droits sont sacrés, il ne « veut que voir ses sujets sous son « étendard ? — Où est cet étendard ? « — Vous le trouverez toujours où « je suis. — Les Bourbons n'ont « jamais eu le talent de Bonaparte. « — Il faut des circonstances favo- « rables ; mais la mort du duc d'En- « ghien, quelle horreur ! — J'étais à « Constantinople, je ne puis expliquer « cela. — Vous le servez. — Je sers « mes principes. — Vous êtes vous- « même la preuve que les principes de « votre révolution ont changé. — Sous « V. M. elle n'eût pas eu lieu. — Je « ne m'en flatte point. J'ai été franc « avec vous ; ma gloire exigeait que « je m'expliquasse ainsi. Pourriez- « vous imaginer que moi qui suis roi « je voie avec indifférence un peuple « refuser d'obéir à son roi légitime ?

« ce serait oublier ce que je me dois à « moi-même. — V. M. regarde le roi « comme un frère. — Les Français « devraient connaître leur devoir sans « que je leur en donnasse l'exemple... » Là dessus Brune changea de conversa- tion pour revenir à la question de l'armistice ; et il faut le dire, Gustave avait eu d'autant plus tort de s'en écarter que le maréchal ne pouvait pas le comprendre ; qu'il était, de tous les généraux de l'armée française, celui auquel il convenait le moins d'adresser un pareil langage (*Voy. BRUNE, LIX, 375*). On ne s'entendit pas davantage dans cette conférence sur les conditions de l'armistice ; et les hostilités recommencèrent. Gustave occupait alors la Poméranie avec douze mille Suédois et sept mille Prussiens sous les ordres de Blücher ; bientôt un corps de dix mille Anglais conduits par lord Cathcart lui donna une supériorité qui pouvait être décisive, et dont il allait profiter, lorsqu'il apprit les revers de Friedland et la paix de Tilsitt. Ce fut Frédéric-Guillaume lui-même qui, le 30 juin 1807, annonça à son allié que, *cédant à la dure nécessité*, il avait signé un armistice ; et, le 16 juillet, *qu'abandonné et laissé sans secours* par l'empereur de Russie, il s'était vu forcé de signer les *conditions accablantes* d'un traité de paix. Il écrivait en même temps à Gustave de renouer des négociations d'armistice, et que Napoléon lui en avait témoigné le désir. Mais à ces nouvelles Blücher se hâta d'emmener ses troupes ; et lord Cathcart, qui ne s'était pas avancé au-delà de Stralsund, ne tarda pas à l'imiter. Gustave resta seul avec ses Suédois en présence de Brune qui, à la tête de forces très-supérieures, ne voulut consentir à aucun armistice. La retraite sur Stralsund se fit en assez bon ordre. Le roi la dirigea lui-même avec beaucoup de courage, et il y fut

blessé d'un coup de feu à la jambe. Lorsque toutes ses troupes furent refoulées dans la place, et pressées par une armée nombreuse, l'inquiétude des habitants devint extrême, et celle de Gustave ne fut pas moindre; ils lui adressèrent de vives sollicitations; et c'est sous une telle influence qu'il prit le parti d'évacuer Stralsund et de livrer sans combat et sans capitulation une aussi redoutable forteresse. Cette résolution fut étonnante, il faut le dire, et elle lui a été amèrement reprochée; mais nous ne pourrions guère l'apprécier qu'en rapprochant et en examinant toutes les circonstances dans lesquelles se trouvait ce malheureux prince. Du reste, l'évacuation de la place se fit dans un ordre parfait, et l'ennemi, qui n'y entra qu'après le départ du dernier poste suédois, ne prit ni un magasin, ni une seule pièce de canon. Ainsi, sous ce rapport du moins, il est impossible de blâmer Gustave. Il se retira dans l'île de Rugen qu'il voulait défendre jusqu'à la dernière extrémité; mais il essuya bientôt un nouvel échec dans l'île de Dahuholm, qui fut enlevée par les Français. Accablé de tant de pertes, il tomba gravement malade, et l'on fut obligé de le transporter de son quartier-général à Stockholm, où l'on désespéra quelque temps de ses jours. C'était au moment même où Gustave payait si chèrement son dévouement aux grandes puissances, ses alliées, que les dominateurs de l'Europe se partageaient le monde à Tilsitt, et que par des accords secrets ils dépouillaient aussi la Suède de ses plus riches provinces (*Voy. ALEXANDRE, LVI, 165*). Dès que ce fameux traité de Tilsitt fut signé, le czar ne songea plus qu'à en suivre toutes les conséquences; et l'une des plus importantes, celle du moins à laquelle il tenait le plus, bien qu'elle

n'eût pas été formellement consentie par Bonaparte, c'était l'invasion de la Finlande. Aucun motif, aucun prétexte n'autorisait une pareille entreprise contre un allié, contre un roi qui venait de se dévouer si généreusement à la cause générale. Ce fut pour assurer l'exécution du système continental, de ce plan bizarre de blocus universel, imaginé par Napoléon contre l'Angleterre, que la Russie, dès les premiers jours de février 1808, fit entrer une armée en Finlande, sous les ordres de Buxhowden, et que ce général, par une proclamation tout-à-fait déloyale et contraire au droit des nations, invita, au nom du czar, à la révolte et à la trahison, les sujets de Gustave, son beau-frère, qui tout-à-l'heure encore était son allié le plus fidèle (4). Et pendant ce temps un transfuge suédois, le général Springporten, venu en Finlande, de la part d'Alexandre, cherchait par de sourdes menées à y exciter des soulèvements et des trahisons. Gustave eut connaissance de ces intrigues par la saisie d'une correspondance de l'ambassadeur russe, d'Alopeus. Ce diplomate fut arrêté, gardé à vue, et sa correspondance publiée avec une protestation contre ces indignités. Tous les habitants de la capitale purent y lire que, lorsqu'Alexandre s'était allié avec la Suède, il avait déclaré positivement « qu'il rejetterait toute proposition de paix incompatible avec l'intérêt de ses alliés; que cependant le

(4) On a dit, pour excuser un aussi étrange abus de la force, qu'au moment de l'avènement d'Alexandre au trône de Russie, Gustave avait refusé de recevoir l'envoyé du czar, qui était venu le lui notifier, et qu'il avait accusé hautement le nouvel empereur de la mort de son père. On conçoit qu'Alexandre eût gardé un profond ressentiment d'une telle injure; mais le fait n'est point constant, bien qu'assez conforme au caractère indiscret et sans mesure de Gustave-Adolphe, qui devait s'en r beaucoup l'empereur Paul 1^{er}, comme lui franc et généreux, mais bien différent de son prudent et dissimulé successeur.

« roi de Suède n'avait été informé ni
 « de l'armistice, ni des négociations,
 « ni de la conclusion de la paix ; que
 « cependant il avait secondé les opé-
 « rations de l'armée russe avec ses
 « vaisseaux ; qu'il avait partagé avec
 « elle ses munitions et magasins, qu'il
 « avait rejeté les offres faites par le
 « gouvernement français, celles de la
 « Norvège en 1806, celles de tout
 « autre territoire, le 27 mai 1807,
 « offres soumises à la condition de
 « rompre avec la Russie ; qu'après
 « tout cela les Russes, sans autre
 « avertissement que de fallacieu-
 « ses négociations, entraient dans la
 « Finlande en y jetant des proclama-
 « tions insurrectionnelles, en invitant
 « les peuples à la révolte... » Tout
 cela était plein de raison et de la plus
 exacte vérité. Gustave ne pouvait dire
 mieux ni faire davantage ; mais l'appui
 des gros bataillons, *l'ultima ratio regum*,
 lui manquait ; deux places furent
 livrées aux Russes par la trahison ;
 et bientôt ils furent maîtres de la plus
 grande partie de la Finlande. Alors le
 czar envoya au sénat de St-Petersbourg
 (20 mars 1808) un ukase solennel
 qui déclara cette province *conquise*
par ses armes et réunie pour toujours
à son empire. A la même époque
 les Danois, poussés par Napoléon, et
 conduits par le prince d'Augustenbourg
 (*Voy. ce nom*, LVI, 558), attaquèrent
 la Suède du côté de la Norvège ; la
 Prusse lui déclara la guerre le 11 mars ;
 enfin il ne s'agissait de rien moins
 que d'un partage absolu et complet de
 tous les états de l'antique maison de
 Holstein, lorsque la Russie comprit
 elle-même qu'il lui suffirait, pour le
 moment, de saisir la Finlande ; qu'il ne
 fallait pas donner trop de force à des
 voisins qui pourraient devenir plus
 redoutables que les Suédois. Alors
 Alexandre, ne songeant plus qu'à s'as-
 surer la paisible possession de sa con-

quête, pensa qu'avec l'inflexible, l'aven-
 tureux Gustave, cette sécurité n'était
 pas facile. De là, sans nul doute, le pro-
 jet de l'expulser et de lui substituer un
 roi plus malléable et moins entrepren-
 ant. Ainsi, comme l'a dit l'auteur si
 judicieux et si bien informé des *Mé-*
moires tirés des papiers d'un homme
d'état, la politique russe se fixa à l'i-
 « dée d'une révolution qui, renversant
 « le monarque suédois, amènerait une
 « paix confirmatrice de sa nouvelle
 « acquisition, et forcerait le cabinet
 « de Copenhague à se désister de ses
 « prétentions.» Dans d'autres pays, ce
 projet d'une révolution eût présenté des
 difficultés ; mais en Suède, sur un ter-
 rain de factions et d'émeutes, rien
 n'est plus facile que de renverser et
 de changer le pouvoir ; l'histoire l'a
 assez prouvé. D'ailleurs, pour la Rus-
 sie, ce n'était pas un coup d'essai ; et
 contre l'imprévoyant et trop indiscret
 Gustave beaucoup de moyens pou-
 vaient être employés. Un Anglais nom-
 mé Brown, intrigant comme il s'en
 trouve toujours et partout quand il s'a-
 git de tromper les masses, fut mis à la
 tête du complot, et bientôt, comme il
 arrive aux approches des révolutions,
 on entendit de toutes parts, se re-
 nouveler les propos oubliés depuis long-
 temps sur la légitimité de la nais-
 sance de Gustave, sur son obstination,
 sur ses emportements que l'on qualifiait
 d'accès de folie. Et l'on citait à l'appui
 ses outrages, ses provocations à la Rus-
 sie, à la Prusse et à Napoléon ; enfin
 les pertes qui en étaient résultées pour
 la Suède. Tout cela, répété en tous
 lieux par de nombreux agents de trou-
 bles, était exagéré, dénaturé sans
 cesser d'être vraisemblable ; car l'his-
 toire doit dire que Gustave ne se-
 condait que trop les efforts des conspi-
 rateurs, en ajoutant chaque jour au
 nombre des mécontents par de nouvel-
 les violences, des brusqueries et une

obstination qui, certes, ne prouvaient rien contre la loyauté et la droiture de son caractère, mais qui, dans la position où il se trouvait, donnaient à ses ennemis des moyens trop faciles de le calomnier. Ensuite il est bien vrai que ses entreprises de guerre, au-dessus des forces de la Suède, épuisaient ce pays d'hommes et d'argent, au point que, malgré les subsides de l'Angleterre et une augmentation d'impôts, la solde des troupes restait de beaucoup arriérée. Et ce n'était pas encore là le plus fort grief de l'armée : on avait répandu dans les rangs de la garde royale que Gustave lui attribuait hautement les revers de la dernière campagne, disant que les trois régiments chargés d'opérer un débarquement à Helsingfors, et qui y avaient perdu par le feu de l'ennemi la moitié de leurs soldats, n'auraient pas dû se retirer, même après en avoir reçu l'ordre. Rien n'avait pu fléchir ce prince, pas même les déclarations du général Boyer, qui avait commandé la retraite, et qui s'offrait en holocauste. Ces régiments furent honteusement réformés et privés de leurs médailles. On conçoit toute l'irritation qui en résulta parmi ces troupes, et combien il fut aisé pour les conspirateurs d'y ajouter encore. Le roi, ne se croyant plus en sûreté au milieu de ses gardes, fit venir auprès de lui deux régiments allemands; et cette mesure devint pour la malignité un nouvel aliment. La première pensée des conjurés fut d'assassiner le monarque, au moment où l'expédition française, destinée à soutenir les opérations des Danois, se montrerait dans la Baltique; mais cette expédition n'eut pas lieu, et d'ailleurs quelques Suédois hésitèrent à devenir les assassins de leur roi; ils ne voulaient qu'une réforme politique. Le ministère anglais, qui depuis long-temps est en possession d'avoir un pied dans

toutes les intrigues de l'Europe, fut aussi consulté sur celle-là; mais Perceval et Canning déclarèrent que, s'il s'agissait d'attenter à la vie du roi, ils se croiraient obligés de le prévenir. Dès-lors il ne fut plus question que de déposer Gustave. Les premiers symptômes de révolte se manifestèrent à l'armée de l'ouest, destinée à résister aux Danois, qui attaquaient la Dalécarlie, sous les ordres du prince d'Augustenbourg, lequel n'ignorait rien des plans de la conspiration, et que le futur roi Charles XIII était convenu de faire son successeur. Le prince danois, d'accord avec les conjurés, conclut un armistice avec les chefs de l'armée suédoise, dès qu'il les vit prêts à marcher contre leur capitale. Ce fut le colonel Adlersparre qui prépara et dirigea tout sur ce point. Après avoir fait arrêter le général en chef, seul officier peut-être qui dans cette armée ne fût pas du complot, il se mit à la tête d'un corps de trois mille hommes, et marcha droit vers Stockholm, où Gustave restait dans une telle sécurité qu'il ne fut averti que lorsque les rebelles n'étaient plus qu'à deux jours de marche. Son premier mouvement fut d'aller à leur rencontre avec un petit nombre de serviteurs fidèles. Déjà les ordres du départ étaient donnés, lorsque les généraux Adlercreutz et Sylversparre, tous deux initiés dans cette trame, après avoir fait d'inutiles efforts pour retenir le roi, se décidèrent à brusquer le dénouement de peur d'être découverts s'ils tardaient davantage. Dès le matin, Adlercreutz, avec ses aides-de-camp, se présente à la porte du palais, où Sylversparre est prêt à le seconder. Tous deux, introduits furtivement dans le cabinet du roi par le général Klingsparre qui s'y trouvait déjà, demandent brusquement au monarque si son intention est encore de quitter la capitale. — Oui,

répondit-il ; mais que vous importe ? — Dans ce cas, répliqua Adlercreutz, je déclare à V. M., au nom des premiers dignitaires du royaume et de l'armée, qu'elle est en état d'arrestation. — Trahison ! s'écria aussitôt Gustave ; et tirant son épée il s'approche de la porte pour demander du secours. Mais Silversparre lui en ferme le chemin, et, se plaçant derrière lui, il arrache son épée qu'il remet à un aide-de-camp. Le roi est ensuite repoussé dans un coin du cabinet, où Silversparre le menace et lui signifie qu'il est mort s'il dit un mot. — Les cris du prince avaient fait accourir une cinquantaine d'individus, officiers et domestiques, qui tous armés étaient prêts pour le départ. Voyant la porte fermée ils s'efforcent de l'enfoncer ; et déjà ils en avaient brisé un panneau lorsque l'audacieux Adlercreutz, sans se déconcerter, en fait ouvrir les deux battants, va au devant des assaillants, et leur demande fièrement de quel droit ils se portent à de telles violences, leur montrant le roi assis dans un fauteuil et n'osant faire un mouvement, de peur d'être égorgé, ainsi qu'on le lui avait déclaré. Et voyant dans cette foule l'aide-de-camp de service avec le bâton de commandant, il arrache de ses mains cet emblème qui, selon un antique usage, donne les plus grands pouvoirs à celui qui le porte ; il le montre à cette multitude consternée, et lui signifie audacieusement l'ordre de se retirer, qu'elle exécute en silence... Alors le roi, profitant du tumulte, s'empara de l'épée d'un officier, et sortit en fuyant, pour aller à la grand-garde du château. Rencontré par le major Graff, l'un des conjurés, il lui porte un coup d'épée, et lui fait au bras gauche une légère blessure, ce qui n'empêche pas cet officier, homme extrêmement vigoureux, de le saisir au corps, et malgré ses cris, malgré les efforts d'un fendeur de

bois accouru au secours du prince, de le transporter dans un autre appartement (5), où il fut une seconde fois enfermé, désarmé, et demeura sans secours. Ainsi fut détrôné le dernier roi de l'antique maison de Holstein. Il n'y eut dans cette catastrophe d'autre sang répandu que celui de la très-légère blessure que le prince, lui-même, fit au major Graff. Toute la capitale resta immobile, à l'exception de quelques curieux que le tumulte et les cris arrêtaient un instant devant le palais. Gustave lui-même s'en étonna, et il disait en présence des conjurés qui le gardaient à vue : « Il « fait bien froid aujourd'hui, il pa- « rait que les habitants de Stockholm « sont engourdis... » Ce qu'il y a de bien remarquable dans cette catastrophe, c'est qu'elle fut consommée le 13 mars 1809, presque le même jour où dix-sept ans auparavant le père de Gustave avait été frappé d'une manière encore plus cruelle. Du reste on ne peut douter que si, dans cette occasion, les conjurés avaient jugé que la mort du roi fût nécessaire au succès de leur complot, il n'eût éprouvé le même sort ; mais on pensa qu'il suffirait de le tenir emprisonné. Après l'avoir enfermé dans le château de Drottningholm, ne jugeant pas que cette prison fût assez sûre, on le transféra à la forteresse de Gripsholm le 24 du même mois. C'est là que le 29, jour même où son père avait rendu le dernier soupir, on lui arracha une abdication, que tout démontre assez n'avoir été que le résultat de violences et de menaces, et que, malgré ces violences et ces menaces, il refusa courageusement de signer pour le compte de son fils. On a prétendu que ce fut à la suite d'une longue conférence avec sa mère que Gustave consentit enfin à une aussi

(5) Gustave a dit lui-même que dans ce moment décisif il s'évanouit et perdit tout-à-fait connaissance.

grave concession, parce que cette princesse lui fit connaître alors le mystère de sa naissance ; mais on sait qu'une déclaration aussi honteuse, lors même qu'il serait vrai que la mère de ce prince se fût déshonorée au point de la faire, ne prouverait rien contre le droit, et que Gustave IV et ses descendants n'en restaient pas moins les seuls et légitimes héritiers du trône. Ce ne fut qu'après son abdication que l'on permit à la reine et à ses enfants de se réunir à lui. Le jour même de l'emprisonnement, le duc de Sudermanie, après quelques semblants d'hésitation ou de scrupule, consentit à être l'*administrateur-général* du royaume, et le 6 juin suivant il voulut bien être roi sous le nom de Charles XIII, ayant le prince d'Augustenbourg pour héritier, ainsi qu'il avait été convenu par une des premières clauses de la conjuration. On sait comment ce prince mourut un an plus tard, et de quelles scènes tragiques cet événement fut accompagné (6). Le nouveau roi se hâta de signer avec la Russie un traité par lequel il lui abandonna la Finlande ; et dans le même temps il ouvrit avec la Prusse, le Danemark et la France des négociations qui devaient le conduire à des sacrifices non moins importants. Pour Gustave, il resta encore quel-

ques mois prisonnier au château de Gripsholm, où certes, après tous ces attentats, il ne pouvait guère se dissimuler les nouveaux périls dont sa vie était environnée. Cependant, naturellement brave et résigné, il ne parut pas un instant occupé de ces périls, et plus tard il a dit que ce temps avait été le plus heureux de sa vie. Entouré, comme il l'était, de sa famille, et débarrassé des soins du gouvernement qui lui avaient toujours paru fort pénibles, jamais il ne mangea avec plus d'appétit, jamais il ne dormit avec plus de tranquillité. Mais il ne pouvait guère espérer que ceux qui avaient usurpé sa couronne le laisseraient long-temps ainsi près d'eux. Après avoir proclamé la royauté du duc de Sudermanie, l'assemblée des états prononça l'exil perpétuel de Gustave et de sa famille, en lui accordant une pension qu'il refusa ; et, le 6 déc. 1809, il fut extrait de sa prison pour être conduit, sous la garde de plusieurs officiers, à Carlsrone, où il fut embarqué pour l'Allemagne, avec ordre de se rendre en Suisse. Il s'arrêta pendant quelque temps à Carlsruhe chez le grand-duc de Baden, aïeul de la reine ; et là il trouva encore quelques jours heureux ; mais les états de ce prince, placés si près de la France, étaient beaucoup trop soumis à l'influence de Napoléon, alors toute-puissante ; il fallut encore s'éloigner d'une cour paisible, mais dont la sécurité n'était fondée que sur la plus servile obéissance. Ce qu'il y eut de plus fâcheux dans ce nouveau départ, c'est que Gustave se sépara de tous les siens, et qu'il fit à sa famille des adieux qui devaient être les derniers. Alors il donna à son épouse une preuve de confiance, en lui laissant l'éducation des deux princesses ses filles, et celle de son fils, ne mettant d'autres conditions à cette concession importante que celle d'éle-

(6) Aux funérailles du prince d'Augustenbourg, le peuple de Stockholm massacra, à la manière des septembriseurs de Paris, le comte de Fersen, si renommé par ses belles qualités, sa bonne mine, et le dévouement sans bornes qu'il avait témoigné pour Louis XVI, dont il favorisait la sortie de Paris, en juin 1791, lui servant de cocher. A l'époque de son assassinat, Bonaparte faisait rédiger à Stockholm un journal français, par un sieur Morville. La manière dont on parla dans cette feuille de cet événement donna lieu de croire qu'il avait été prévu à Paris. Ce qui le prouve, c'est qu'avant le massacre du comte de Fersen, Bonaparte avait fait insérer dans le *Journal de Paris* une note, où il disait, en termes exprès, que c'était ce misérable Fersen, et sa sœur la comtesse Piper, qui avaient empoisonné le prince d'Augustenbourg. Celui qui cite ce fait était alors un des rédacteurs du *Journal de Paris*.

ver ses enfants selon leur rang, dans la religion où ils étaient nés, et *selon les devoirs qu'un jour ils pourraient être appelés à remplir*. Cette dernière clause dut paraître d'autant plus remarquable que Gustave s'était toujours refusé à abdiquer pour son fils, quelles que fussent les prières ou les menaces dont on avait usé pour l'y faire consentir. Plus tard, il abandonna encore à la reine l'administration des biens qui lui étaient échus par la mort de sa mère; mais il a dit lui-même qu'il eut à se repentir de tant de preuves de confiance, parce que l'éducation de son fils fut remise à un calviniste républicain, qui lui inspirant de faux principes l'éloigna du respect qu'il devait à son père. Depuis cette époque, Gustave, voyageant presque seul et de la manière la plus simple, parcourut successivement toutes les contrées de l'Europe. D'abord il se rendit à Bâle; puis sur les rives de la Baltique, dans les états du roi de Prusse, où l'on crut qu'il cherchait à passer en Suède. Des soldats prussiens l'arrêtèrent sur la côte par ordre du général Kalckreut; et il lui fut signifié, de la part de Frédéric-Guillaume, qu'il eût à s'abstenir d'une pareille démarche. Alors il se rendit à Saint-Petersbourg, où il eut avec Alexandre une longue conférence, dont on n'a jamais su les détails, mais dont les résultats ne devaient certainement pas être de le rétablir sur le trône, et encore moins de rendre la Finlande à la Suède. Aussitôt après cette entrevue, Gustave s'embarqua pour l'Angleterre dont il avait été, en 1808, le seul et dernier allié. On le reçut assez bien à la cour de Saint-James; mais on ne lui donna pas plus qu'à celle de Saint-Petersbourg des moyens de recouvrer ses droits. Il trouva ensuite des consolations et l'exemple d'une résignation, dont il n'avait pas besoin, dans une cour moins brillante, mais de

laquelle il avait encore moins de secours à espérer. Louis XVIII qui, aux premiers jours de l'infortune de Gustave, lui avait écrit d'une manière fort touchante, le reçut à Hartwell, avec beaucoup d'empressement; et le vénérable aïeul du duc d'Enghien n'eut pas moins de plaisir à voir, dans sa retraite de Wimbledon, celui qui, en 1804, avait pris tant de part à sa douleur. Revenu sur le continent, Gustave parut successivement à Hambourg, à Francfort et en Suisse, sous les noms de comte de *Gottorp*, de duc de *Holstein-Eutin* et de *GUSTAFSSON* (fils de Gustave); n'ayant pas même toujours le droit de prendre un titre imaginaire; car ce fut à la réquisition du Danemark qu'il dut quitter celui de comte de Holstein. En 1813, si l'on en croit le Mémo rial de Sainte-Hélène, il aurait demandé à Napoléon, après la bataille de Leipzig, la permission de combattre à ses côtés, comme son aide-de-camp; et celui-ci, tout en se refusant à une pareille demande, en aurait paru fort satisfait, et lui aurait répondu avec beaucoup de politesse. Tout cela nous paraît d'autant plus vraisemblable que Napoléon n'était pas alors celui des souverains de l'Europe à qui Gustave avait le plus de torts à reprocher; et qu'il est bien sûr qu'après la chute de l'empereur des Français, quand il le vit en proie à tant de douleurs sur le rocher de Sainte-Hélène, l'ex-roi de Suède écrivit à Louis XVIII, *pour obtenir de sa générosité* (ce furent ses expressions) *un adoucissement au sort actuel du général Bonaparte*. Dans sa candeur, Gustave croyait, à cette époque, que tous les sentiments de générosité devaient se manifester, et que toutes les vertus allaient trouver leur récompense. Lorsqu'il vit les rois de la Sainte-Alliance proclamer si haut le retour de tous les droits, et surtout celui de la légitimité, il pensa qu'à la

fin son tour allait venir, et il fit remettre une déclaration au congrès de Vienne, non pas pour lui, a-t-il dit, mais pour son fils; car dans cette pièce importante nous voyons qu'il reconnaît, que pour son compte, il a réellement abdiqué. Comme on l'avait prévu, cette démarche n'eut aucun résultat, au moins que nous sachions. Les rois coalisés avaient reçu du général Bernadotte, de celui qui tenait la place de Gustave, ou celle de son fils, des services importants, et ils venaient de contracter avec lui des engagements trop récents pour être oubliés. Gustave n'eut donc qu'à reprendre le cours de ses interminables pérégrinations; et s'il ne supporta pas tant d'adversités avec toute la résignation qu'il y avait mise jusque-là, si l'exaltation de ses pensées devint un peu plus vive, on ne s'en étonnera pas sans doute, en songeant à cet état de répulsion et de délaissement où l'univers entier semblait l'abandonner. C'est alors que, désirant faire un voyage en Palestine, il en demanda la permission au grand-seigneur, et que l'ayant obtenue, il publia l'avis suivant dans tous les journaux: « Le duc de Holstein-Eutin (ci-devant roi de Suède), fait savoir qu'ayant résolu de faire un pèlerinage en Palestine, il désire avoir dix compagnons de voyage, un Anglais, un Danois, un Espagnol, un Français, un habitant du Holstein-Eutin, un Hongrois, un Hollandais, un Italien, un Russe et un Suisse. Tous les pèlerins devront être munis de bons certificats, et chacun d'eux de quatre mille ou tout au moins de deux mille florins, pour former une caisse commune. Le costume sera un vêtement noir; les pèlerins laisseront croître leur barbe comme une preuve de leur résolution mâle, et ils s'honoreront de porter le nom de Frères noirs. Le

« lieu de rassemblement est la ville « de Trieste, où la piense caravane « devra être réunie le 24 juin prochain. Les candidats pour le pèlerinage sont invités à faire insérer leur résolution dans les journaux de leur pays et dans la Gazette de Francfort. » Personne ne s'étant rendu à ces bizarres propositions, Gustave partit seul pour l'Asie; et il se rendit d'abord en Morée, où il fut très-bien accueilli par le consul de France Pouqueville. Dans leurs entretiens, le prince parla beaucoup des droits de son fils à la couronne de Suède; et il remit au consul une protestation à cet égard, laquelle fut envoyée au ministère des affaires étrangères à Paris, où elle doit rester déposée. Gustave n'alla pas plus loin; il revint en Suisse, et son vaste projet de croisade n'eut alors d'autres résultats que de faire dire à ses ennemis, avec un peu plus de probabilité, qu'il avait perdu la tête. A la fin de 1816, ce prince habitait Francfort d'où il se rendit à Hanovre. C'est là qu'il prit pour la première fois le nom de *Gustafsson* (fils de Gustave). La vie qu'il menait dans cette ville donna lieu de croire qu'il s'occupait de quelque objet littéraire; et en effet il publia l'année suivante (1817), dans les *Mélanges de littérature* imprimés à Léna, un écrit intitulé: *Réflexions sur mes premières opérations militaires*. Ce mémoire exact dans les faits est écrit avec clarté et méthode. C'est un document précieux pour l'histoire. Il est précédé de ce court avertissement. « Je sou- « mets ces réflexions à l'examen du « public éclairé, s'il y en a. Je désire « du moins que quelques yeux du mé- « tier, d'un véritable mérite, veuillent « y jeter le regard de l'expérience. » Après cette publication, Gustave retourna en Suisse, et ayant demandé à la ville de Bâle le droit de cité, qu'on

lui accorda sans difficulté, il fut solennellement reçu le 5 février dans une séance du grand-conseil, où il prononça un discours remarquable par ce début : « Né et élevé dans le sein d'une nation libre et indépendante, je sais apprécier, messieurs, la preuve de confiance que vous me donnez en m'accordant le droit de cité parmi vous. » Comme il est d'usage de choisir une tribu, le prince fit choix de celle des *fileurs* qui est composée de maîtres et d'ouvriers. Devenu ainsi simple citoyen d'une république, l'ancien roi de Suède ajouta encore, s'il était possible, à la simplicité de sa vie. On le voyait tous les jours au milieu de la foule, marchant à pied et sans suite, mangeant à table d'hôte dans les auberges avec les commis voyageurs, qui riaient d'une infortune dont ils ne pouvaient comprendre ni les causes ni l'étendue. Et, quand il se remettait à parcourir le monde, il entra sans répugnance dans les voitures publiques les moins chères et les plus incommodes. Un jour qu'il s'y trouvait transi de froid à côté d'un homme qui ne le connaissait pas, ce compagnon de voyage lui prêta son manteau par commisération... Voilà où en était dans les dernières années de sa vie le descendant des Gustave ! et il supportait tant de maux avec beaucoup de résignation, on ne peut le nier. Une seule chose lui causait des chagrins très-vifs, c'étaient les publications injurieuses que l'on faisait contre lui. Il y répondait aussitôt avec beaucoup de vivacité, mais sans cesser d'être poli, et toujours avec quelque raison et vérité. Ce fut ainsi qu'il réfuta les nombreuses erreurs qu'il trouva dans son article de la *Biographie des Contemporains*, par Arnault, Norvins, etc., et que dans le même temps il répondit à quelques assertions de l'*Histoire de Napoléon et de la grande armée*, où M. de Ségur était allé jus-

qu'à dire que le règne de Gustave IV ne lui avait paru qu'une *série de fausses ou de folles combinaisons politiques*. « Est-ce en 1825, ré-pondit Gustafsson, que l'on peut oser dire, à la face de l'Europe et de ses gouvernements, que soutenir les droits légitimes des trônes, l'indépendance des états et leurs droits commerciaux, c'est voir fausement en politique et agir en insensé?.. » Répondant ensuite à l'accusation d'avoir le premier rompu l'alliance qui existait entre la France et la Suède, Gustave disait encore à M. de Ségur : « Vers l'époque à laquelle vous faites allusion, il n'y avait plus d'alliance entre la Suède et la France; il y avait paix et amitié. Les deux nations faisaient librement leur commerce. Ce fut la révolution française qui rompit l'alliance entre les deux états; le reste n'a été que la suite des événements malheureux de 1804. Et puisqu'il faut revenir encore sur des traces de sang, disons que ce fut la mort du duc d'Enghien, jointe à la violation du territoire germanique, et à une note fulminante de Bonaparte, qui brisa les liens déjà affaiblis... » Toute la lettre de Gustave, qui fut insérée dans la plupart des journaux de France et d'Allemagne est du même ton, de la même vérité. Certes, il n'y a rien là de faux ni d'insensé. Tout ce que l'ex-roi de Suède écrivit dans ce temps est du même genre. Le plus grand tort, ou même, si l'on veut, la plus grande folie de ce malheureux prince, ce fut de croire à la probité et à l'honneur dans un siècle de perversité et de mensonges; et ce tort il l'a cruellement expié par la perte d'une couronne qu'il tenait de ses aïeux, par vingt-huit ans d'exil et de souffrances ! Au milieu de tant d'infortunes et avec un caractère naturel-

lement irritable, l'exaltation de ses pensées fut sans doute quelquefois excessive; mais il est au moins sûr que dans aucune circonstance il ne s'écarta des voies de l'honneur et de la plus sévère probité. Le tort le plus réel qu'on puisse lui reprocher est sa conduite envers sa femme, l'une des princesses les plus remarquables de l'Allemagne par l'esprit et la beauté. En 1812, il y mit le comble par une sentence de divorce qu'il lui envoya de Bâle, où il se trouvait. Depuis ce temps il fut pour toujours séparé d'elle et de tous ses enfants. On a dit qu'il avait alors pris du goût pour la fille d'un banquier, dont il demanda la main qui lui fut refusée. Du reste, il se montra dans toutes les occasions fort attaché à ses principes de religion, qu'il poussait quelquefois jusqu'à la mysticité. En 1830, il se retira dans les états de la maison d'Autriche, où son fils avait pris du service. C'est là qu'il passa les dernières années de sa vie dans la plus profonde obscurité. Il mourut tout-à-fait ignoré dans un coin de la Moravie, au mois de mars 1837, dans le château d'Eicham près de Brunn, qui appartient au prince Wasa; et il y fut enterré en présence de son fils, venu de Vienne, pour cette cérémonie, et du ministre luthérien Lumnitzer, qui prononça une oraison funèbre, dont on est fondé à croire que le défunt eût été peu satisfait, s'il avait pu la connaître. On a publié à Paris en 1826 : *La Vérité mise en face du mensonge, ou les Quarante-vingt-six erreurs, faussetés et calomnies, contenues dans un seul article de la Biographie des contemporains, relatifs à Gustave IV, ancien roi de Suède, signalées et rectifiées par lui-même*, in-8° de 4 feuilles. Gustave a fait imprimer sous ses yeux, à Leipzig, en 1829, *Mémorial du colonel Gustafsson*, vol. in-8° de 160 pages, où se trouvent mis en regard l'ar-

ticle de la *Biographie des Contemporains*, qui l'avait tant contrarié, et la réfutation qu'il en a faite, phrase par phrase. Il y a joint une relation de la campagne de 1807 en Poméranie sous ce titre : *Mes premiers faits d'armes*; sa réfutation de M. de Ségur, et quatre *Lettres à monsieur le comte de Las Cases*. On trouve dans tout cela des éclaircissements utiles pour l'histoire. Le ton en est modéré, et l'auteur, se conformant à sa position, s'abstient de beaucoup de réclamations devenues inutiles, ou même dangereuses; et il omet des circonstances qui ne pouvaient qu'irriter ses ennemis. Il avait écrit des Mémoires beaucoup plus étendus, et qu'il envoya en 1829 à M. de Las Cases, lequel refusa d'être son éditeur, à cause de ses occupations, et lui renvoya son manuscrit, qui devait contenir des révélations importantes, mais que probablement on n'imprimera jamais, ce qui est une perte pour l'histoire.—Son fils, né le 9 nov. 1799, et qui porte aujourd'hui le nom de prince Wasa, est officier-général au service d'Autriche. C'est un prince de fort belle espérance. Il devait épouser une princesse de la maison d'Orange-Nassau, et même il lui était fiancé, sous le titre de prince de Suède, lorsque les réclamations du roi Charles-Jean (Bernadotte), appuyées par la Russie, firent échouer un projet qui ne pouvait que lui être fort avantageux. M—D j.

GUTSMUTHS (JEAN-CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC), instituteur allemand, né en 1759 à Quedlinbourg, n'avait pas encore quitté le gymnase de sa ville natale quand il se chargea de l'éducation des fils du médecin Ritter; et après avoir passé trois ans à l'université de Halle, pour achever sa propre instruction, il revint dans le sein de la famille Ritter pour reprendre sa tâche d'instituteur. Lorsqu'à la mort du médecin les enfants furent placés en divers

endroits, Gutsmuths accompagna l'un d'eux à l'institution que Salzmann avait fondée depuis quelque temps à Schnepfenthal, et qui subsiste encore quoique avec moins d'éclat qu'autrefois. Dès lors Gutsmuths, secondant le chef de l'établissement, se livra tout entier à l'éducation que Salzmann avait à cœur d'améliorer et d'accommoder aux besoins de notre époque. Gutsmuths porta surtout son attention sur les récréations de la jeunesse, et entrevit de grandes améliorations à y faire. Ses vues sur la gymnastique, qu'il rendit publiques, après les avoir mises à exécution dans la maison de Schnepfenthal, furent tellement goûtées qu'on les pratiqua dans beaucoup d'autres institutions, même à l'étranger, et qu'actuellement elles sont adoptées dans la plupart des maisons d'éducation en France. L'armée prussienne commença aussi de s'y livrer, après que quelques militaires eurent appris la gymnastique dans la maison de Schnepfenthal. On sait que ces exercices gymnastiques, pratiqués par la jeunesse prussienne avant et après les guerres contre Napoléon, prirent plus tard un caractère politique et alarmèrent le cabinet de Berlin, au point qu'il crut devoir les prohiber comme des mouvements révolutionnaires. Ayant achevé l'éducation de son élève Charles Ritter, qui maintenant est un professeur distingué de l'université de Berlin et un savant géographe, Gutsmuths s'étant marié, se retira en 1797 dans une petite propriété qu'il avait acquise à Ibenhain, village voisin de Schnepfenthal. Il y vécut heureux pendant plus de trente années, partageant son temps entre l'éducation de ses enfants et quelques travaux littéraires, particulièrement sur la géographie qui devint sa science favorite, après qu'il eut exposé toutes ses idées sur l'éducation, tant dans des traités qu'il avait rédigés, que dans un recueil périodi-

que qu'il avait continué pendant dix-neuf ans, et qui le mit en rapport avec la plupart des écrivains allemands, occupés de l'éducation de l'enfance. Il jouissait de l'estime générale due autant à ses qualités sociales qu'aux efforts qu'il avait faits pour l'amélioration de l'éducation; la princesse régnante de Wied lui envoya le diplôme de conseiller aulique; la société britannique pour les écoles l'admit au nombre de ses membres. Il s'est éteint pour ainsi dire de vieillesse en 1838. Voici les titres de ses ouvrages tous écrits en allemand. I. *Gymnastique de la jeunesse, contenant une instruction pratique pour les exercices du corps*, Schnepfenthal, 1793; 2^e édit., 1804. II. *Jeux pour exercer et récréer le corps et l'esprit de la jeunesse*, Schnepfenthal, 1796; 3^e édit., 1802. III. *Petit manuel de l'art de la nutation*, Weimar, 1798. Gutsmuths avait combiné la théorie développée dans un ouvrage italien de Bernardi avec des méthodes plus anciennes. Sous sa direction, les élèves étaient devenus des nageurs très-habiles. Cependant on assure que lui-même ne savait pas nager. IV. *Mon voyage de la Thuringe aux montagnes des Géants, aux sources de l'Elbe et à travers la Bohême*, Breslau, 1799. V. *Bibliothèque de la pédagogie, des écoles et de toute la littérature pédagogique de l'Allemagne*, Gotha, Leipzig et Neustadt, 1800-1819, 52 vol. in-8°. VI. *Amusements mécaniques de la jeunesse et de l'âge viril, contenant une instruction pratique dans l'art du tourneur, de l'ouvrier en métaux et de l'opticien*, Altenbourg, 1801; 2^e édit., Leipzig, 1816. VII. *Almanach des jeux*, Brême, 1802; 2^e édit., Francfort, 1809 (sous le titre d'*Amusements et jeux de la famille de Tannenbergl*). VIII. *Manuel de la*

géographie pour les maîtres et pour les amis de la science géographique, Leipzig, 1810; 4^e édit., 1826. Guts-muths fut un des premiers qui firent entrer dans l'enseignement de la géographie les notions de l'histoire naturelle du globe. IX. *Petit abrégé de la géographie*, Leipzig, 1819; 3^e édit., 1828. X. *Livre élémentaire pour les écoles urbaines et rurales*, Francfort, 1814; 2^e édit., 1820. XI. *Livre des tournois pour les fils de la patrie*, Francfort, 1817. On sait que c'est sous le nom de tournois que les exercices gymnastiques furent cultivés par la jeunesse allemande. XII. *Abrégé de la gymnastique allemande* (publié aussi sous le titre de *Catéchisme de l'art des tournois*), Francfort, 1818. XIII. *La patrie allemande*, Gotha et Leipzig, 1821-32, 4 vol. in-8°. C'est la géographie de l'Allemagne. XIV. *Description complète de la Guiane et du Brésil, avec une introduction relative à l'Amérique méridionale*, Weimar, 1827. XV. *Description complète de la Colombie*, *ibid.* XVI. *Description complète du Chili, de l'Ararucanie, de la Patagonie, de la Terre de feu, des îles Malouines et des îles du Pôle du sud*, *ibid.*, 1830. Les trois derniers ouvrages forment le tom. XIX et XX de la grande Géographie publiée aux frais du libraire Bertuch à Weimar. Guts-muths a coopéré aussi aux *Entretiens* de Salzmann, pour les enfants et leurs amis, et aux *Voyages des élèves de l'institution de Schnepfenthal*. Il a achevé et publié en 1787 la traduction allemande de Lactance, commencée par son maître Hergt; enfin il a publié avec Bentler, en 1790, une *Table des matières des principaux recueils périodiques de l'Allemagne*. Une notice sur Guts-muths est insérée dans les *Zeitgenossen*, 3^e série, tom. IV, 1832. D—G.

GUTTERY (JEAN de), médecin originaire d'Italie, fut attaché pendant quelque temps au cardinal de Lorraine, et devint ensuite médecin de Claude de Guise, abbé de Cluny. Il a traduit de l'espagnol en français *les épîtres dorées et discours salutaires* de Guevara (*Voy.* ce nom, XIX, 39). Si l'on en croit la *Légende de dom Claude de Guise*, il mourut empoisonné par cet abbé : « On n'a jamais pu savoir l'occasion. « Les uns tiennent que c'était pour le « refus de mille ou douze cents écus « qu'il voulait branqueter à son mé- « decin : autres que c'était pour met- « tre en réserve la prébende et gages « de médecin (trois à quatre cents li- « vres par an tout au plus), ce qui est « vraisemblable. » *Légende*, p. 85. Dans ses notes sur la *Bibliothèque* de Lacroix du Maine, La Monnoye donne au médecin de Claude de Guise, le prénom de *Gabriel*; mais sa mémoire, d'ailleurs si fidèle, se trouvait en défaut. — GUTTERY (1) (*Gabriel*), né vers 1550, à Cluny, puisqu'il se dit lui-même *Cluniacese*, était, selon toute apparence, le fils ou le neveu du précédent. Quoique sa famille fût attachée depuis long-temps à la maison des Guises, et qu'il leur dût sa fortune, on ne le voit point figurer parmi les artisans de troubles que la ligue suscita en si grand nombre. Homme d'esprit et de plaisir, il passa sa vie au milieu des sociétés les plus agréables de Paris, faisant de la culture des lettres moins une occupation qu'un délassement : On a de lui : *La Cuni-letta all'illustrissimo signor d'Alincourt*, Paris, 1586, in-8°; *La Priapeia*, *ibid.*, 1586, in-8° de 29 pages. Ces deux pièces, réunies ordinairement dans le même volume, sont très-

(1) Lenglet Dufresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire*, et, d'après lui, Papillon, *Biblioth. de Bourgogne*, le nomment mal *Michel*.

rares : ce sont des dialogues entre des courtisanes dans le genre des fameux *Ragionamenti* de l'Arétin. On doit encore à Gabriel : *L'histoire et la vie de Marie Stuart, reine d'Écosse, en laquelle est clairement justifiée la mort du prince d'Asley, son mari* ; traduit du latin d'Obert Barnestopolius (Robert Turner), Paris, 1589, in-12.

W—s.

GUTZIKOW (MICHEL-JOSEPH), musicien, né le 2 sept. 1806, à Sklow, dans le gouvernement de Mogelow, en Russie, d'une famille où le talent de la musique semblait héréditaire depuis plus d'un siècle, manifesta, de très-bonne heure, les plus heureuses dispositions pour cet art. Son père, qui excellait sur plusieurs instruments, se chargea de son éducation musicale, et les progrès de Michel furent tels que, déjà dans sa huitième année, il savait si bien jouer du hautbois, du cor, de la flûte et de la clarinette, qu'il pouvait y exécuter à livre ouvert les parties d'orchestre les plus difficiles. Il continua ses études avec un zèle toujours croissant, et, à l'âge de quinze ans, il parcourut avec un de ses parents, violoncelliste distingué, les principales villes du midi de la Russie d'Europe, où il se fit entendre, et recueillit de l'or et des lauriers. Cependant l'approbation de ses compatriotes, parmi lesquels la musique est encore au berceau, ne suffisant point au jeune artiste, il voulut faire apprécier son talent par des juges plus compétents, et se rendit à Berlin, à Dresde, à Munich et à Vienne, où il excita un tel enthousiasme que les amateurs s'accordaient à l'appeler le *prodige musical*. En Italie, où il passa ensuite, on lui fit un accueil encore plus brillant. Un concerto de hautbois de sa composition, qu'il exécuta sur le théâtre royal de Saint-Charles, à Naples, et où il avait accumulé comme à plaisir les pas-

sages les plus ardens qu'on puisse imaginer pour cet instrument, si ingrat et si difficile, lui valut une véritable ovation. Tous les artistes de l'orchestre, et les dilettanti qui s'étaient trouvés présents, ramenèrent Gutzikow en triomphe à l'hôtel où il logeait, et lui donnèrent une sérénade sous ses fenêtres ; les croisées de plusieurs maisons voisines furent même illuminées. Le lendemain le directeur du théâtre alla chez Gutzikow, et lui offrit un engagement de quatre ans, comme premier hautbois *solo*, moyennant des appointements de huit mille ducats (environ trente-deux mille francs) par an, proposition que Gutzikow accepta. Cependant la renommée de ce grand artiste avait déjà fixé l'attention de son souverain, l'empereur Nicolas, qui désirait l'entendre, et qui, à cet effet, le fit inviter à venir dans sa capitale. Gutzikow, après avoir sollicité et obtenu un congé de quelques mois, se rendit à cette honorable invitation. Il joua en présence de toute la famille impériale sur les quatre instruments qu'il cultivait avec tant de succès, et l'empereur, pour lui témoigner sa satisfaction, lui envoya une bague enrichie de diamants, le nomma membre honoraire de sa chapelle-musique, et lui fit annoncer que dès qu'il se déciderait à se fixer à Saint-Pétersbourg, il serait reçu membre effectif de cette musique avec un traitement double de celui dont il jouissait à Naples. Gutzikow, touché de cette haute faveur, voulait en profiter, et fit ses préparatifs pour retourner à Naples, afin d'y terminer son engagement. Mais quelques jours avant son départ il fut subitement atteint d'une maladie de poitrine qui dégénéra au bout de quelques semaines en une phthisie pulmonaire, de sorte qu'il se vit obligé, pour sauver sa vie, de renoncer aux instruments à vent, les seuls dont il sût jouer. Ce funeste acci-

dent lui arriva dans sa vingt-deuxième année (en 1828). Alors, pour ne pas abandonner entièrement l'art qui était devenu un besoin pour lui, il conçut le projet de perfectionner un des instruments les plus simples, les plus imparfaits et les moins harmonieux, le claquebois, instrument dont le son sourd, rauque et dur, n'est en faveur que parmi quelques peuplades de l'intérieur de la Russie, qui n'en connaissent aucun autre. En apportant de légères modifications à sa structure et en y ajoutant quelques brins de paille, il parvint à en tirer des sons pareils à ceux de l'harmonica. Gutzikow donna au claquebois ainsi perfectionné par lui, le nom d'*harmonica de bois et de paille*, et il en joua pour la première fois en public, à Odessa, où l'on fut tellement étonné des sons agréables qu'il en tirait, que l'on hésitait à croire qu'ils fussent réellement produits par les matières insonores qui le composaient. Mais dès qu'on se fut convaincu qu'il n'y avait aucune supercherie de la part de l'artiste, celui-ci reçut de tous les amateurs, sur son heureuse invention, des félicitations qui auraient dû s'adresser plutôt à son jeu, car c'était à sa manière de jouer de cet instrument, à la délicatesse de son oreille, à son extrême sensibilité, enfin à l'âme qu'il savait mettre dans son exécution qu'étaient dus les étonnants effets qu'on admirait. D'Odessa il se rendit à Vienne, où il resta cinq mois sur la demande de l'empereur Ferdinand qui affectionnait le nouvel harmonica, et combla de présents l'inventeur. Gutzikow vint dans le commencement de 1837 à Paris, où il reçut également un accueil distingué ; mais sa maladie, dont un travail assidu qui agissait principalement sur les nerfs, avait hâté les progrès, acquit une telle intensité que, d'après le conseil des médecins, il alla prendre les eaux à Aix-la-Chapelle :

elles ne purent rien contre une maladie incurable, et Gutzikow s'éteignait peu à peu. Cependant ses amis l'engagèrent vivement à donner un concert dans cette ville, et il eut la faiblesse de céder à leurs instances. Ce concert eut lieu le 21 oct. (1837) ; Gutzikow y arriva faible et chancelant, se traîna plutôt qu'il ne marcha vers la balustrade de l'orchestre, pour exécuter sur l'harmonica de son invention une fantaisie composée par lui-même. Dans la dernière partie de ce morceau, les yeux du virtuose semblaient s'animer d'un feu extraordinaire ; sur ses lèvres planait un sourire céleste ; il joua avec tant de feu et d'âme que les auditeurs restèrent interdits d'étonnement et d'admiration ; mais à peine le dernier accord eut-il sonné, et les applaudissements eurent-ils commencé, que Gutzikow tomba mort entre les bras de ses amis, qui se tenaient derrière sa chaise. Ainsi mourut à la fleur de l'âge, ce jeune virtuose dont la vie tout entière était consacrée à son art, et qui donnait encore tant et de si grandes espérances ! Gutzikow était d'une amabilité qui lui gagnait tous les cœurs. La modestie et la bienfaisance constituaient le fond de son caractère ; il s'imposait les plus grandes privations pour pouvoir employer les sommes considérables qu'il gagnait, au secours des membres indigents de sa famille et des pauvres en général, et il ne quittait jamais une ville sans donner un concert au bénéfice des établissements de charité. Gutzikow appartenait au culte israélite, auquel il était sincèrement attaché, et dont il observait toutes les règles avec la plus scrupuleuse exactitude. On raconte à ce sujet qu'une invitation personnelle de l'empereur d'Autriche, appuyée d'une autorisation des rabbins de Vienne, ne put le décider à faire de la musique un samedi. L'har-

monica de bols et de paille, dont il se servait, et qu'il avait construit lui-même, existe encore, mais personne ne sait en jouer comme lui. Cependant les journaux de Francfort-sur-le-Mein (1839) annoncent qu'un jeune négociant de cette ville. M. Joseph Wolf, dilettante distingué, aurait trouvé le moyen d'en tirer des sons qui approchent de ceux que cet instrument rendait sous les doigts de Gutzikow. M--A.

GUY. Voy. GUI.

GUY de Tours (MICHEL), poète français, né en 1551, dans la capitale de la Touraine, était fils d'un conseiller au présidial de cette ville. D'après les intentions de son père, il étudia le droit et se fit recevoir avocat au parlement; mais il fréquenta peu le barreau, ne s'employant, comme il le dit lui-même :

Qu'à soutenir au parquet
La défense d'un pauvre homme,
Que quelque avare consume
Pour moins d'un petit bouquet.

Son penchant l'entraînait vers la culture des lettres; mais, n'ambitionnant point une réputation, il ne quitta sa province qu'à de longs intervalles et pour fort peu de temps. C'est à Paris qu'il fit imprimer ses *Premières œuvres poétiques et soupirs amoureux*, 1598, in-12. Ce volume, dédié à monseigneur le grand-écuyer de France, est divisé en cinq livres qui portent les noms de quatre maîtresses imaginaires dont il célèbre les charmes et déplore les rigueurs. Le second et le troisième livre renferment les *Sonnets en faveur de son Anne*. Guill. Colletet, dans ses *Vies des poètes français*, l'a raillé fort agréablement sur le choix d'un nom qui prête tant à l'équivoque. A la suite des poésies amoureuses est un livre de *Mélanges*, qui contient quelques imitations des Héroïdes d'Ovide, la traduction de l'épisode de Cacus (Énéide, VIII), celle de plusieurs son-

nets de Pétrarque, de divers morceaux de l'Arioste, et enfin, sous le titre de *Paradis d'amour*, l'éloge des plus belles dames de Tours, en huit cent cinquante-quatre vers. Cette pièce est la plus étendue du recueil. L'auteur ne manque ni de facilité, ni de naturel et d'harmonie; mais Colletet va, ce semble, beaucoup trop loin, quand il dit que plusieurs de ses sonnets « ont des beautés que toute la « Grèce eût approuvées et dont Ana- « créon lui-même eût fait beaucoup de « cas. » On a recueilli dans les *Annales poétiques*, X, 113-47, un choix de ses meilleures pièces. Guy faisait aussi des vers latins; on en trouve quelques-uns dans ses *Premières œuvres*, entre autres, une *Ode à Cléo*, celle des muses qu'il affectionnait le plus, depuis qu'il avait rencontré dans l'anagramme de son nom latinisé *Micael Guido*: *Caude mi Cléo*. Outre le volume dont on vient de parler, on lui doit : *La sainte Semaine, divisée par stances*, Tours, 1600, in-8°. Il mourut vers ce temps-là, dans un âge peu avancé, laissant manuscrits, un volume de *poésies latines*, et la *Chronique scandaleuse* du pays, en dialecte tourangeau, sous ce titre : *La Seille aux bouviers* (le Sceau aux ordures). Barbier, dans son *Examen critique des dictionnaires*, donne à Guy un article extrait de sa vie par Colletet; il est inexact et incomplet. Celui de Chalmel, *Biographie de la Touraine*, 228-32, quoique diffus, est beaucoup meilleur. On a profité de l'un et de l'autre pour la rédaction de cette notice. W—s.

GUYARD de Berville, écrivain estimable, naquit à Paris, en 1697. On ignore les particularités de sa vie; mais, à juger de son caractère par ses écrits, c'était un homme modeste, laborieux, et consacrant ses loisirs à l'étude de l'histoire de France,

alors trop négligée. Moins jaloux de se faire une réputation que de la mériter, Guyard avait plus de soixante ans lorsqu'il fit imprimer son premier ouvrage. Il nous apprend lui-même, dans sa préface, les raisons qu'il eut pour devenir auteur à un âge où les plus sensés abandonnent ordinairement la carrière. Dans un voyage qu'il fit en Dauphiné pour quelques affaires, il trouva la mémoire de Bayard presque aussi récente à Grenoble que si ce héros ne fût mort que depuis vingt ans. Ayant voulu se procurer un exemplaire de la vie du *bon chevalier* par son *loyal serviteur*, ce ne fut qu'avec une peine infinie qu'il put y parvenir. Il la lut avec un vif plaisir; mais l'ouvrage lui parut très-mal écrit (1) et d'un style si vieux qu'il pensa qu'en le rajouissant il rendrait un véritable service. Guyard conserva scrupuleusement le récit de l'ancien et véridique écrivain; mais il y joignit, soit dans le texte, soit dans les notes, tous les détails qui lui semblèrent propres à bien faire connaître le *bon chevalier*, ainsi que les mœurs du temps où il a vécu. *L'Histoire de Bayard* parut en 1760 in-12, avec une dédicace, remarquable, à MM. les gentilshommes, élèves de l'école royale militaire. Elle obtint un succès mérité; la première édition, enlevée rapidement, fut suivie de plusieurs autres; et c'est encore, au jugement d'un de nos collaborateurs, « la mieux écrite et la plus intéressante » (2) (*Voy.* BAYARD, III, 601). En terminant cet ouvrage,

(1) Ce jugement de Guyard sur le style du *loyal serviteur* prouve qu'il avait moins de goût que d'érudition. « Ou regrette, dit Petitot, de ne pas connaître le nom d'un auteur qui sut donner au langage français du XVI^e siècle « une grâce, une élégance et une délicatesse dont on n'avait pas encore d'idée. »

(2) M. Jean Cohen, dans la préface de la *Nouvelle histoire de Bayard*, Paris, 1822, in-12, juge très-sévèrement l'ouvrage de Guyard, dont le style lui paraît lâche, diffus et incorrect; mais le public ne s'en est pas moins obstiné dès

Guyard prit l'engagement, s'il était bien reçu du public, d'en donner un second, pour lequel il avait, depuis long-temps, rassemblé des matériaux. Différentes affaires l'empêchèrent pendant plusieurs années d'accomplir sa promesse. Mais enfin il fit paraître, en 1767, *l'Histoire de Bertrand Duguesclin, connétable de France*, Paris, 2 vol. in-12. C'est la plus complète que nous ayons de ce grand capitaine. Dans la préface, l'auteur prévient que les discours qu'il met dans la bouche de Duguesclin ne sont pas, comme on pourrait le croire, des pièces d'imagination: « Je n'ai pas, dit-il, ajouté « un mot aux *originaux*. » Mais Petitot, qui trouve d'ailleurs les discours de bonnes amplifications, affirme que les éléments n'en sont pas même indiqués dans les chroniques (*Collect. de mémoires sur l'hist. de France*, V, 24). Guyard, sans remonter jusqu'aux chroniques, s'était contenté de travailler d'après le premier historien de Duguesclin. Si cet ouvrage n'eut pas le même succès que le premier, c'est que le nom de Duguesclin est moins populaire que celui de Bayard. Il eut cependant plusieurs éditions, et il a été réimprimé plusieurs fois, même dans ces derniers temps, à Lyon et à Paris, en 1827, 2 vol. in-12. Le produit que Guyard dut retirer de ces deux ouvrages n'améliora pas sa position. Si l'on en croit Desessarts (*Siècles littér.*, III, 383), il faut ajouter le nom de l'historien de Bayard et de Duguesclin à la liste déjà si longue des écrivains malheureux. Il mourut en 1770 à Bicêtre, où la misère l'avait forcé de se retirer.

W—s.

GUYARDIN (LOUIS), conventionnel, fils d'un chirurgien de Donmarien près de Langres, naquit

lors à préférer l'ancienne histoire, ainsi que l'attestent les nombreuses réimpressions qu'on en a faites.

dans ce village le 20 janvier 1758. Il était avant la révolution conseiller au bailliage de Langres. D'un caractère doux et fort modéré, il jouissait d'une bonne réputation. Député suppléant de son bailliage aux États-Généraux de 1789, il remplaça dans cette assemblée La Luzerne, qui avait donné sa démission. Nommé en 1792, par le département de la Haute-Marne, député à la Convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI et son exécution dans les vingt-quatre heures. « Déjà Laporte, « dit-il, Dangremont, Bachmann et « autres, convaincus des mêmes crimes, ont été punis de mort : il répugne à ma raison de pardonner au « chef, lorsque j'ai condamné les complices; toutes les considérations politiques sont ici lâcheté ou perfidie. « Elles peuvent convenir aux despotes, « je les crois indignes d'un peuple libre. Tout délai serait une faiblesse; « l'avantage qu'on prétend en tirer « vis-à-vis des ennemis extérieurs est « illusoire ou incertain; en conséquence je demande que Louis soit « condamné à mort, et que son jugement soit exécuté dans les vingt-quatre heures. » En 1793, Guyardin fut envoyé à l'armée de la Moselle et du Rhin, et après le 9 thermidor (27 juill. 1794) à celle de l'Ouest. En 1795 il fut accusé d'avoir, dans sa première mission, secondé le système du terrorisme. Il s'excusa en rappelant l'époque dont il s'agissait, et cette affaire n'eut pas de suite. Devenu membre du conseil des Cinq-cents, il en sortit en 1797, et fut alors employé en qualité de commissaire du Directoire. Harmand de la Meuse lui reprocha de nouveau, lors de la discussion sur les fugitifs du Bas-Rhin, d'avoir été, en faisant traîner les citoyens à l'échafaud ou les forçant à la fuite, l'un des organisateurs de cette *propagande révolutionnaire*

tionnaire qui dévasta toute l'Alsace. Sous le gouvernement impérial, il fut président du tribunal criminel de la Haute-Marne, puis juge de la cour d'appel de Dijon, et chevalier de la Légion-d'Honneur. Compris dans la mesure générale d'expulsion des régicides qui avaient accepté des places dans les Cent-jours de l'interrègne, Guyardin prit des passe-ports pour la Suisse, en 1816, et il mourut à Fribourg dans la même année. M—D J.

GUYART (JEAN), historien et publiciste du XVI^e siècle, n'est guère connu que par les deux ouvrages qu'on indiquera tout à l'heure. Né vers le milieu du XVI^e siècle à Tours, il alla de bonne heure exercer au Mans la profession d'avocat, et s'acquit la réputation d'un habile jurisconsulte. Il avait acheté, du fruit de ses épargnes, un modeste domaine près du bourg de Lucé, où il se retira sur la fin de sa vie, et il y mourut vers 1600. Peut-être était-il parent de *Jean Guyard* (1), qui mourut au Mans (lieu de sa natalité), le 3 mai 1568, laissant des poèmes français, non encore imprimés, ensemble plusieurs oraisons, épîtres et harangues assez bien dictées (Voy. la *Bibl. de Lacroix du Maine*); et du P. *Bernard Guyard*, religieux dominicain, auteur de la *Fatalité de Saint-Cloud* (Voy. GUYARD, XIX, 241); mais on ne peut faire à cet égard que de simples conjectures. Il a publié : I. *Traité de l'origine, ancienne noblesse et droits royaux de Hugues Capet, souche de nos rois de la maison de Bourbon* : extrait de ses *Paradoxes de l'histoire française*, Tours, 1590, in-4°. L'auteur dédia cet ouvrage au cardinal de Vendôme, son protecteur. Pour lui faire sa cour, il ne nomma pas dans le dénombrement des

(1) La légère différence dans l'orthographe de ces noms n'est peut-être pas une raison suffisante pour faire rejeter cette conjecture.

princes du sang, vivants en 1590, Henri II, prince de Condé, lequel y devait être nommé le premier de tous, comme le chef de sa maison. Mais l'imprimeur Jean Richer enfit, à l'insu de l'auteur, tirer cinquante ou soixante exemplaires, dans lesquels il rétablit le nom du jeune prince de Condé en tête des six autres qui lui contestaient sa naissance (V. les *Mémoires* d'Amelot de la Housaye, art. Condé). II. *Traité de l'origine, vérité et usance de la loi salique, fondamentale et conservatrice de la monarchie française*, Tours, 1590, in-4°. Lenglet-Dufresnoy, dans sa *Méthode pour étudier l'histoire*, et d'après lui les nouveaux éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France*, disent que ce traité de Guyart a été réimprimé dans la *Bibliothèque du droit français* par Bouchet, III, 401. On y trouve en effet, à la page citée, un article sur la loi salique, mais trop succinct pour qu'on puisse le regarder comme autre chose qu'un court extrait de l'ouvrage de Guyart, qui, d'ailleurs, n'est point nommé par Bouchet dans la liste des auteurs dont il s'est servi pour faire sa compilation. Quant aux *Paradoxes de l'histoire française*, que Guyart annonce sur le frontispice de son premier ouvrage, ils n'ont jamais été publiés; et l'on ignore ce que le manuscrit est devenu. D'après un passage du *Traité de la loi salique*, fol. 3, on voit que Guyart avait fait une *Préface sur la traduction française du faux Bérose* (Voy. Chalmel, *Biographie de Touraine*, 234.) W—s.

GUYENNE (ETIENNE-LOUIS de), juriconsulte, naquit en 1712 à Orléans, ville qui s'enorgueillit d'avoir donné le jour aux Pothier, aux Jousse, aux Prévost de la Jannès, etc. Il devint l'ami particulier du plus célèbre d'entre eux, et l'aida beaucoup dans la composition de ses *Pandec-*

te Justiniane in novum ordinem digestæ, Paris, 1748, 3 vol. in-fol. La savante préface latine qui est à la tête du premier volume (p. ix à c.) est entièrement de lui. Il y traite de l'origine et des progrès du droit romain, et de la rédaction des Pandectes; il y passe en revue les juriconsultes de la république et de l'empire, et apprécie avec justesse l'influence qu'ils exercèrent sur la législation (1). Le commentaire sur la loi des Douze Tables, qui ouvre le second volume, est également dû à Guyenne. Il l'a fait suivre des fragments de l'édit perpétuel d'Adrien, également éclaircis par ses savantes recherches (p. xv à clxvii). Il est aussi l'auteur de la notice alphabétique des juriconsultes qui se trouve au commencement du troisième volume (p. v à xi), de tous les index et de la plus grande partie des notes et remarques dont l'ouvrage est enrichi. Ces travaux importants ne le réduisent donc pas au simple rôle d'éditeur, et désormais son nom ne doit plus être séparé de celui de Pothier, toutes les fois qu'au barreau, ou dans les livres de jurisprudence, on citera les Pandectes, attribuées exclusivement jusqu'ici à l'auteur du *Traité des obligations*. Guyenne habitait Paris, où il s'était fait recevoir avocat au parlement. Il a publié plusieurs mémoires dans des affaires importantes, qui sortaient de la ligne des contestations privées. C'est ainsi qu'il a répandu de nouvelles lumières sur l'origine et l'étendue de la juridiction exceptionnelle de la prévôté de l'hôtel, sur les droits et les fonctions des officiers du guet, etc. Quoique ces institutions soient tombées sous la faux du temps, les recherches qui

(1) Terrasson, qui fit paraître en 1750 une *Histoire de la jurisprudence romaine*, in-fol., a visiblement profité de cette excellente préface; mais il ne la cite point, et blâme au contraire (p. 336) ceux qui ont voulu renverser l'ordre qui avait été donné principalement au Digeste.

s'y rapportent ne doivent pas moins conserver encore pour nous un certain intérêt historique. Guyenne mourut à Paris, le 23 avril 1767, dans un âge peu avancé, laissant la réputation d'un homme aussi recommandable par ses vertus que par son savoir. L.—M.—X.

GUYÉTANT (JEAN-FRANÇOIS), médecin, né en 1742, à Lons-le-Saunier, acheva ses études à la faculté de Besançon, où il prit le grade de maître en chirurgie et plus tard celui de docteur en médecine. A son retour dans sa ville natale, ses débuts dans la pratique furent marqués par des succès; et bientôt, environné de la confiance publique, il fut attaché, très-jeune encore, à l'hôpital, dont il devint dans la suite le premier médecin. En 1784, la société royale de médecine lui donna le titre de son correspondant et lui décerna une médaille d'or, pour un *mémoire*, « fait avec précision et netteté », sur la *topographie médicale et de la ville de Lons-le-Saunier*. L'année suivante, il obtint la première médaille pour un *Mémoire sur la topographie du bailliage d'Orgelet*; et, en 1786, un *Essai sur les traitements des maladies épidémiques* lui en valut une troisième. Dans les loisirs que lui laissait sa pratique, il cultivait les différentes branches de l'histoire naturelle, faisait des observations météorologiques dont il adressait les résultats au P. Cotte (*Foy.* ce nom, LXI, 450), et trouvait le temps de s'exercer dans l'art d'écrire, en traitant différentes questions philosophiques ou littéraires. Malgré sa modestie, sa réputation franchit les bornes de sa province; l'académie d'Arras et la société d'émulation de Bourg l'associèrent à leurs travaux. Tout en convenant de la nécessité des réformes, comme il ne pensait pas qu'on pût les obtenir par un bouleversement, il ne

prit aucune part aux débats de la politique, et resta constamment étranger à la révolution. Nommé, par l'administration centrale du Jura, médecin des épidémies pour l'arrondissement de Lons-le-Saunier, il remplit avec zèle cette place dont il était encore titulaire lorsqu'il mourut en 1816. On a de cet habile praticien plusieurs articles dans le *Journal de médecine : Observations sur quelques plaies extérieures de la tête, et Réflexions sur une nouvelle méthode propre à leur traitement* (juin et juillet 1777). — *Lettre sur une extirpation de la mamelle, suivie peu de temps après de la mort* (janvier 1778). Il a laissé manuscrit, *Mémoire sur la nyctologie*, etc. — Son fils, médecin à Paris, s'est fait connaître par différents ouvrages sur l'art qu'il exerce avec succès. V.—S.

GUYNAUD (BALTAZAR), l'un des plus crédules admirateurs de Nostradamus, vivait à la fin du XVII^e siècle. Il se qualifie écuyer et nous apprend qu'il avait rempli pendant plusieurs années la charge de gouverneur des pages de la chambre de Louis XIV. Ayant obtenu sa retraite, il employa ses loisirs à commenter les rêveries du trop fameux médecin de Salon, et publia le résultat de son travail sous le titre suivant : *la Concordance des prophéties de Nostradamus avec l'histoire, depuis Henri II jusqu'à Louis-le-Grand*, Paris, 1693, in-12 de 402 pag. Cet ouvrage rare et singulier, dont Louis XIV accepta la dédicace, est divisé en trois parties. La première contient la vie de Nostradamus, tirée du *Janus Gallicus* de Chavigny; la seconde, la concordance de ses prophéties, qui, suivant le commentateur, ont toujours été vérifiées par l'évènement; et la troisième l'explication d'une partie de celles qui n'étaient pas encore accomplies. Guynaud, un peu prophète lui-même, s'efforce de

prouver que Nostradamus avait reçu le don d'annoncer l'avenir, et n'épargne pas les injures à tous les écrivains qui ne partagent point son opinion. Il attaque surtout Sponde, Gassendi, Bouche, pour avoir tenté d'affaiblir la réputation de leur célèbre compatriote. Ne voulant pas même avouer que Nostradamus a pu se tromper quelquefois, il falsifie les passages qui seraient trop évidemment en contradiction avec l'histoire, et de cette manière prouve facilement que le prophète a toujours deviné juste ce qui devait arriver. L'ouvrage est précédé d'un assez grand nombre de pièces latines et françaises à la louange de l'auteur. On est surpris de trouver dans le nombre un *sonnet* de La Motte-Houdar, dans lequel il dit à Guynaud que :

... Ses sublimes écrits
Seront le charme des esprits,
Et passeront pour un miracle.

Ces éloges n'empêchèrent pas le P. Métrier d'apprécier Guynaud à sa valeur, dans le *Traité des énigmes*, où il le nomme explicateur de mystères ridicules. L'abbé d'Artigny a fait de Guynaud une critique juste et très-détaillée dans ses *Nouv. Mémoires de littérature*, II et III.

W—s.

GUYONNET de Vertron. V.
VERTRON, XLVIII, 299.

GUYOT (DANIEL), célèbre chirurgien, né à Pragelas en 1704, pratiqua long-temps avec beaucoup de succès à Genève, où il acquit surtout une grande réputation pour les accouchements. Il remporta un prix à l'académie royale de chirurgie de Paris, par une *Dissertation sur les remèdes amodiens*, qui fut imprimée dans la collection des *Prix* en 1757, ainsi que son autre *Dissertation sur les remèdes émollients*. Guyot a encore publié un *Mémoire sur l'inoculation pratiquée à Genève de 1750 à 1752*, lequel se trouve dans le tom. II des

Mémoires de l'académie de chirurgie; plus une *Dissertation sur un polype utérin*, ibid., tom. III; enfin une *Lettre sur l'usage du forceps*, dans le 1^{er} vol. du *Journal de médecine*. Guyot est mort à Genève en 1780.

Z.

GUYOT (l'abbé GUILLAUME-GERMAIN), né à Orléans le 21 juin 1724, entra de bonne heure dans la carrière ecclésiastique, et s'y fit remarquer par son talent pour la prédication. Ses premiers écrits furent des livres d'usage pour les fidèles : I. *Hymnes pour l'office du sacré-cœur de Jésus*, Caen, 1748, in-12. II. *Exercices spirituels pour le sacrifice de la messe*, Paris, 1751, in-8°. Il passa les premières années de sa vie en Normandie, composa quelques pièces de vers qui furent imprimées à Caen de 1744 à 1747, sur la naissance du duc de Bourgogne, sur le mariage du dauphin et sur le rétablissement de sa santé. S'étant rendu à Nancy, Guyot y fut très-bien accueilli par le roi Stanislas, et nommé membre de l'académie de cette ville, qui comptait alors dans son sein des hommes d'une grande réputation. Il composa l'*Oraison funèbre* de ce prince, qui fut imprimée dans l'année de sa mort (1766), in-4°. Quoique d'un âge très-avancé à l'époque de la révolution, Guyot subit plusieurs persécutions et mourut à Orléans vers l'année 1800. On a encore de lui : 1° *Panegyrique de saint Louis, prêché devant les académies*, 1758, in-4°; 2° *Discours sur un statut particulier à plusieurs académies du royaume*, 1768, in-4°; 3° *Discours sur le projet d'une histoire philosophique du génie français*, suivi de notes historiques, Paris, 1770, in-8°; 4° *Panegyrique de la bienheureuse de Chantal*, 1772, in-12; 5° *Oraison funèbre de Louis XV*, prononcée à

Soissons, 1774, in-4°; 6° *Recueil de panégyriques et d'oraisons funèbres suivis d'un sermon sur le Jubilé*, 1776, in-12; 7° *Discours sur les ressources nécessaires à l'homme de génie, lu à la réception de l'Instituteur à l'Académie de Nancy*; 8° *Eloge historique de feu M. Carrelet de Rosoy, doyen de l'église de Soissons, suivi d'une lettre des Champs-Élysées*. On lui attribue, mais sans preuves : *Réflexions sur les moyens qui conduisent aux grandes fortunes*, 1758, in-8°. Il fut un des collaborateurs du *Journal de Trévoux*, et il a donné une édition de *l'Essai sur le beau*, du père André, 1763, et des *Œuvres* du même, 1766. — GUYOT (P.-J.-J.-Guillaume), juriconsulte, frère du précédent, fut successivement avocat, conseiller du bailliage de Bruyères, et régent à l'université d'Orléans, juge au tribunal de cassation, et enfin membre du bureau de consultation et de révision au ministère du grand-juge sous le gouvernement impérial. Il mourut au commencement de ce siècle dans un âge très-avancé. On a de lui : I (avec plusieurs collaborateurs). *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence, civile, criminelle, canonique et judiciaire, ouvrage de plusieurs juriconsultes, mis en ordre et publié par M. Guyot, écuyer, ancien magistrat, nouvelle édition corrigée et augmentée, tant des lois nouvelles que des arrêts rendus par les parlements et autres cours du royaume depuis l'édition précédente*, Paris, 1784, 1785, 17 vol. in-4°. Cette compilation, que des ouvrages plus récents et les nouvelles lois ont fait oublier, doit cependant être consultée par les juriconsultes. II. *Dictionnaire raisonné des lois de la république française*, Paris, 1796, 1797, 3 vol. in-8°. Guyot a eu part à d'autres ouvrages de jurisprudence;

c'est lui qui publia les *Œuvres posthumes* de Pothier (*Voy. ce nom*, XXXV, 522). Enfin il rédigea, en 1803, les *Annales du droit français*, publication périodique. M—Dj.

GUYOT des Herbiers (CLAUDE-ANTOINE), né à Joinville le 25 mai 1745, entra fort jeune dans la carrière du barreau, et vint à Paris, où il plaida avec succès dans des affaires importantes, composant en même temps quelques pièces de vers qui furent imprimées dans les almanachs ou autres recueils. Il en fit aussi qui ne purent circuler qu'en secret, notamment les *Chancelières*, contre le chancelier Maupeou, dont, à l'exemple de la plupart des légistes de cette époque, il s'était déclaré l'un des plus violents détracteurs. Les *Mémoires secrets* de Bachaumont, à la date du 17 mars 1774, ainsi que les *Fastes de Louis XV, de ses ministres, maîtresses, etc.* (2 vol. in-12, 1782), ont fait mention des *Chancelières*, dont on prétend que Maupeou ne put jamais découvrir l'auteur. Cet ouvrage causa alors un grand scandale; plus tard Guyot des Herbiers l'avoua hautement. L'auteur des *Fastes*, faisant allusion au voile impénétrable dont le poète s'était d'abord enveloppé, ajouta à une de ces odes, qu'il imprima dans son recueil, la strophe suivante :

C'est ainsi que, traçant la route
Du poignard jusques à ton cœur,
Je vœux l'abreuver goutte à goutte
Du calice de la terreur :
Je brave ta recherche vaine ;
Caché sous la publique haine.
J'insulte en paix à tes ennuis :
Et, si Louis ne t'extermine,
C'est en te perçant la poitrine
Que je t'apprendrai qui je suis.

Guyot des Herbiers, ayant embrassé avec beaucoup d'ardeur la cause de la révolution de 1789, fut nommé l'année suivante un des juges des tribunaux civils de Paris. Il entra ensuite dans les bureaux du ministère de la

justice, et y devint chef de division sous le ministère de Merlin de Douai, qui le prit en affection. Il fut nommé, en 1798, député du conseil des Cinq-cents par la fraction des électeurs qui se réunit à l'Institut, sous la protection du Directoire, que présidait Merlin, et fit paraître à cette occasion une petite brochure intitulée : *Sur les élections du département de la Seine*. Son élection ayant été confirmée, il fut bientôt après un des secrétaires de l'assemblée, et célébra à la tribune le triomphe des Français qui venaient de mettre en fuite une troupe anglaise débarquée à Ostende. Fortement attaché au parti du Directoire, Guyot eut, en 1799, au milieu d'un banquet très-nombreux, une vive altercation avec Briot, son collègue, qui était un des chefs de l'opposition. Après la révolution du 18 brumaire, il passa au nouveau corps législatif, où il resta quelques années, et vécut ensuite dans la retraite, au Mans, où il est mort le 5 mars 1828. On a de lui : I. Quelques fragments des *Heures*, poème, et des *Chats*, autre poème, publiés dans divers recueils ou journaux. Le dernier fut composé pour l'amusement de M^{me} Anson, femme de beaucoup d'esprit, qui avait la manie de nourrir dans un pavillon un grand nombre de chats, et qui, par contraste, ou peut-être aussi par malice, réunissait souvent tout près de là un grand nombre de gens de lettres. Le troisième chant de ce poème se trouve dans le *Magasin encyclopédique*, troisième année, t. V, pag. 90. II (avec M. Auguste de Labouffse). Une édition des *Lettres de Ninon de Lenclos au marquis de Sévigné*, 1800, 3 vol. in-18 ; 1806, 2 vol. in-12. III. Une édition, avec des notes historiques, etc., des *Mémoires du comte de Bonneval*, 1806, 2 vol. in-8°. IV. *L'État restitué, ou le comte de Bourgogne*,

drame historique en 4 actes, traduit de l'allemand de Kotzebue, 1814, in-8°. V. Des *Eloges historiques* de plusieurs membres de la loge des Neuf-Sœurs, notamment de Roucher et de Dupaty. VI. Plusieurs *Mémoires* dans des affaires importantes, parmi lesquels on distingue celui qui concerne l'assassinat de Boquillon. On lui attribue : *Robespierre aux frères et amis*, et *Camille Jordan aux fidèles enfants de l'église et de la monarchie*, mars 1799, in-8°. Ce pamphlet, écrit sous l'inspiration du Directoire, est en même temps dirigé contre les partisans de l'anarchie et contre les royalistes. — Guyot des Herbiers était le beau-père de Musset-Pathay (*Voy.* ce nom, au Suppl.). M—D j.

GUYOT (HENRI-DANIEL), né en 1753, à Trois-Fontaines, Banc des Trembleurs, dans le comté de Dalhem, au duché de Limbourg, est placé par les Hollandais à côté des Bonnet et des abbés de l'Épée et Sicard. Il fit ses premières études à Maestricht, fréquenta, en 1770, l'université de Franeker, suivit avec assiduité les leçons de Venema et fut nommé ministre de l'église wallonne. Nommé ensuite professeur de théologie à Groningue, il remplit pendant vingt-huit ans cette fonction, jusqu'à ce que le roi Louis-Napoléon, en le destituant sur de faux rapports, lui permit de consacrer tous ses instants à l'école des sourds et muets qu'il avait fondée en 1790, et pour laquelle, en 1794, il avait reçu une médaille d'or de la société *Tot nur van l' Algemeen*. En 1785, Guyot avait assisté, à Paris, aux leçons de l'abbé de l'Épée, et il avait conçu depuis ce temps le plus vif désir de concourir à alléger l'infortune de ceux qui sont privés de l'ouïe et de la parole. Par des procédés ingénieux et une patience infatigable, il réussit à faire parler les sourds, résultat auquel était par-

venu également M. Pouplin, de Liège, qui avait cependant remarqué que ce moyen d'exprimer leurs pensées n'était employé qu'avec répugnance par ses élèves. Lorsque le royaume des Pays-Bas fut établi, le roi accorda à l'institution de Guyot une protection toute particulière et donna à ce philanthrope des marques de son estime. Guyot, au moment de sa mort, arrivée le 10 janvier 1828, était chevalier du Lion-Belgique et professeur honoraire à l'université de Groningue. Sa perte excita des regrets universels. Le 31 mars 1828, le département de la Société pour l'utilité publique, dont Groningue fait partie, lui rendit un éclatant hommage, et M. le professeur Lulofs prononça publiquement son éloge. Les directeurs de l'école des sourds et muets ouvrirent, de leur côté, une souscription pour lui élever un monument. Quelques jours avant sa mort, le libraire frison Oomkens avait fait faire son portrait au moyen du physionotrace de Quenedey, et Marron, notre collaborateur, qui avait connu Guyot à Dordrecht, et qui fut toujours son ami, composa cette inscription pour être mise au bas de la gravure : c'était le moment où la fièvre sévissait à Groningue avec fureur :

Ore genisque senex, sed non et mente, Groninga

En superat salvus tetra pericla sua.

Fata trahunt; ast lenta trahant dum nomine, natis,

Et vivet celebri, tempus in omne, schola.

Le vœu exprimé par les mots *Lenta trahant* n'ayant pas été malheureusement entendu, Marron, remplaça les deux derniers vers par ceux-ci :

Reddidit hic aurem surdo, motoque loquelam,
Et decuit natos continuare patrem.

Cette pensée est de la plus complète exactitude. MM. C. et R.-T. Guyot sont les dignes héritiers des vertus et des talents de leur père. M. J.-H. Hocufft, si connu par son goût pour la

poésie latine, et qui s'est recommandé à l'attention des gens de lettres par son *Parnassus latino-belgicus*, a inséré aussi dans le *Letterbode*, du 29 février 1828, quelques vers latins en l'honneur de Guyot. Ceux qui aiment à retrouver les traits des hommes utiles à leurs semblables ne seront peut-être pas fâchés de savoir que le portrait d'Oomkens est le plus fidèle et l'emporte à cet égard sur ceux qui accompagnent la vingt-quatrième partie de la suite de l'*Histoire du pays* (de la Hollande) par Wagenaar, et les poésies et discours de M. H.-A. Spandaw, Amsterdam, 1803. R—F—G.

GUYOT (CLAUDE-ÉTIENNE), général français, né le 5 sept. 1768, à Villevieux, bailliage de Lons-le-Saunier, fut, dès l'âge de seize ans, placé dans une maison de commerce à Lyon. En 1790, il entra dans le 10^e régiment de chasseurs à cheval, servit successivement dans les armées du Rhin, de la Moselle, de la Vendée et d'Italie, et parvint au grade de capitaine. Admis, en 1801, avec son grade dans les chasseurs à cheval de la garde des consuls, commandés par Eugène Beauharnais, il fut deux ans après nommé chef d'escadron, puis major. A la bataille d'Eylau, il commandait le 1^{er} régiment de chasseurs de la garde; dans cette journée mémorable il exécuta plusieurs charges très-brillantes, enfonça l'infanterie russe et traversa deux lignes ennemies. Il remplaça le colonel du second régiment de chasseurs qui avait été tué. Plus tard il suivit en Espagne Lefebvre-Desnouettes et fit sous ses ordres la campagne de 1808. Il rejoignit ensuite l'armée en Allemagne, et fut fait général de brigade après la bataille de Wagram, où il s'était signalé à la tête des chasseurs et cheval-légers polonais. Nommé général de division en 1811, il fit la désastreuse campagne de Russie,

se trouva aux principales affaires et s'avança jusqu'au delà de Moscou. Il combattit, en 1813, à Lutzen et à Leipzig, sous les yeux de l'empereur; reçut le titre de comte, et fut nommé colonel des grenadiers à cheval de la garde. Dans la campagne de 1814, il donna de nouvelles preuves de valeur aux affaires de Brienne, de Montereau, de Craone, et força les alliés d'abandonner Reims. Dirigé sur Paris par l'empereur avec huit cents hommes de la garde, il ne put, malgré son activité, remplir cette mission et fut forcé de s'arrêter à Fontainebleau. Après les événements, il conserva le commandement des grenadiers à cheval qui reçurent le nom de cuirassiers de France. Il était à Arras lorsque l'ordre lui parvint de reprendre son service près de l'empereur. Au mois de juin 1815, il dut se porter en avant de Charleroi à la tête d'une division de grenadiers et de dragons. Le 16, il chassa les Prussiens de Ligny. A Waterloo, il chargea trois fois, sans canons, la ligne anglaise soutenue par une artillerie formidable, eut deux chevaux tués sous lui et reçut plusieurs blessures. Cependant il ne voulut point abandonner sa division qu'il conduisit de l'autre côté de la Loire; mais il envoya sa démission pour ne pas être obligé d'opérer lui-même le licenciement des corps restés sous ses ordres, et se retira dans un domaine qu'il possédait à Cachan près de Paris, où il se consacra tout entier à l'éducation de ses enfants et à l'amélioration de ses terres. Après la révolution de 1830, il reprit du service et fut nommé commandant de la 10^e division militaire à Toulouse. Très-attaché au nouveau gouvernement, il signala plusieurs fois au ministre de la guerre les menées des partis dans les départements qui l'environnaient, et contribua beaucoup à prévenir les désordres. Ayant atteint, en 1833, l'âge fixé pour la retraite, il

revint habiter Paris. Lors de l'anniversaire des journées de juillet en 1835, il faisait partie du cortège qui accompagnait le roi sur les boulevards, et peu s'en fallut qu'il ne fût une des victimes de l'attentat de Fieschi. Son chapeau fut traversé d'une balle. Le général Guyot mourut à Paris le 28 nov. 1837.

W—s.

GUYOT. Voyez MERVILLE, XXVIII, 397.

***GUYSE** (JACQUES de) (1) naquit à Mons dans la première moitié du XIV^e siècle, d'une famille distinguée par sa position et les charges dont elle fut revêtue. C'est ce que lui-même nous apprend lorsqu'il dit que ses ancêtres, ses oncles, ses cousins et son frère occupaient des emplois élevés auprès des princes de Hainaut, et les avaient servis jusqu'à la mort sans donner lieu à aucun reproche. A l'imitation des siens, Jacques de Guyse aurait pu, sans nul doute, suivre la carrière des emplois et des honneurs; mais, son goût l'entraînant vers l'état religieux, il entra dans l'ordre des franciscains. Il passa vingt-six ans loin de sa patrie, étudiant la logique, la philosophie, les mathématiques et la physique. C'est pendant cette absence qu'il faut placer le voyage qu'il fit à Paris, et dont il ne semble pas s'être loué. Au bout de ce temps il fut reçu docteur en théologie: Paquot a prétendu, sans preuves, que J. de Guyse prit ses grades à l'université de Paris. Au reste on a droit de s'étonner qu'il les ait obtenus aussi tard. Peut-être existait-il quelque difficulté pour parvenir à cette dignité scolastique, ou peut-être la modestie qui paraît avoir été le trait dominant du caractère de J. de Guyse l'empêcha-t-elle de s'en croire digne plus tôt. Après avoir été reçu docteur, il revint dans sa patrie âgé de

(1) Nous complétons et rectifions ici l'art. *Guyse*, inséré dans cette Biographie, XIX, 261.

quarante ans environ, et fut choisi pour professer dans les couvents de son ordre la théologie, les mathématiques et la philosophie. Pendant vingt-cinq ans, il s'acquitta avec conscience de ces pénibles fonctions; mais ces sciences, en honneur dans les couvents, n'obtenaient point la même faveur auprès du monde; peut-être même furent-elles aussi négligées parmi les religieux, comme l'indiquent ces paroles de J. de Guyse, empreintes d'une certaine amertume: «Après être revenu dans mon pays natal, dit-il, ayant reconnu l'esprit qui y règne, je me suis convaincu que la théologie et les autres sciences spéculatives y étaient méprisées, et même que ceux qui les possédaient étaient regardés comme des insensés et des gens en délire.» Ne trouvant donc pas dans leur enseignement de quoi suffire à son activité, le laborieux franciscain, afin, dit-il, de préserver son âme de l'oisiveté, sa mortelle ennemie, chercha un travail plus conforme à l'esprit de son temps. Après avoir longuement réfléchi, il se décida pour les sciences communes et matérielles, *grossas atque palpabiles*. Il est difficile de reconnaître à ces épithètes dédaigneuses une science qui de nos jours a pris le pas sur toutes les autres, et qui, devenue le domaine des plus hautes intelligences, résume et domine toutes les connaissances humaines, l'histoire. C'est donc à écrire l'histoire que J. de Guyse se décida ou plutôt se résigna. Il y eut en effet regret; car, à son avis, il y avait loin des sciences que l'on peut dire, en abondant dans son sens, intellectuelles, *speculativæ*, et qui comprenaient la métaphysique avec ses questions les plus ardues, la dialectique avec ses finesses, la philosophie avec ses profondeurs et ses mystères, à cette science de faits, d'actions, de choses tombant sous les sens, matérielles, à l'histoire, en un mot,

et à tout ce qui s'y rattache; *scientias grossas et palpabiles*. C'était le goût dominant dans les écoles depuis le XII^e siècle. Mais une fois le sacrifice fait, J. de Guyse ne prit plus conseil que de son patriotisme, et ce fut son pays, le Hainaut, qu'il choisit pour but de ses recherches et de ses travaux. Plusieurs motifs dont il nous instruit lui-même lui inspirèrent ce choix. D'abord cette histoire n'existait pas, tandis que plusieurs nations voisines, depuis long-temps soumises au Hainaut, en possédaient de célèbres; l'amour-propre de J. de Guyse en souffrait: ensuite, ces histoires, dispersées depuis long-temps, étaient cachées sous le boisseau; il convenait de les recueillir et de les mettre en lumière: en outre les princes de Hainaut avaient non-seulement fondé l'église de son couvent, mais l'avaient illustrée par leur sépulture et enrichie de leurs bienfaits. Pour mettre à exécution son projet, il lui fallait recueillir tout ce qu'on avait écrit sur le Hainaut, c'est-à-dire se procurer toutes ces histoires particulières dont il a parlé, toutes les chroniques des abbayes ou des églises, toutes les chartes des princes et des évêques; et pour cela, il avait peu de moyens, encore moins de crédit. Mal servi par ses frères, mal accueilli par les grands, il ne se découragea point. Durant plusieurs années, il parcourut les villes, les églises et les bibliothèques, lisant les mémoires, compulsant les archives, n'épargnant ni courses ni fatigues, ne reculant devant aucune dépense, et ne se laissant rebuter par aucun dégoût. Le plus sensible dut être de se voir refuser les manuscrits qui lui étaient nécessaires par des grands et des particuliers du pays même pour lequel il travaillait. Malgré tant d'obstacles il parvint à rassembler un grand nombre de matériaux qui, joints à ceux qu'il avait été à même de recueillir

dans ses premiers voyages hors de sa patrie, lui permirent de rédiger le vaste ouvrage qui nous reste, sous le titre d'*Annales historiques des nobles princes du Hainaut*, et dans lequel il donne non-seulement l'histoire complète de cette contrée, mais celle de la Belgique entière et de nos provinces du nord. Ce livre mériterait plutôt le nom de compilation que celui d'une histoire originale; mais il n'en est que plus précieux, car il fait connaître une foule d'auteurs, tels que Hugues de Toul, Lucius de Tongres, Nicolas Rucléri, que nous n'aurions point connus sans lui. Il fait remonter l'origine des Belges aux Troyens fugitifs de l'Asie-Mineure, et il donne l'histoire d'une longue suite de rois et de princes à partir de Bavo, cousin de Priam, jusqu'au duc régnant du Hainaut. Cette partie de l'ouvrage a été l'objet des plus vives controverses : on peut voir, pour fixer ses idées sur ce point, les articles insérés dans le *Journal des savants*, des mois de juillet et octobre 1831, par Raynouard, et dans le *Journal des débats*, du 28 sept. de la même année, par M. Saint-Marc-Girardin. Sans entrer dans un long examen, il nous suffira d'observer que les origines troyennes des peuples de la Gaule, loin d'être une invention des chroniqueurs du moyen âge, remontent à la plus haute antiquité; que les auteurs, dont nous avons l'habitude d'admettre le témoignage, les mentionnent à plusieurs reprises, et que dès-lors il n'y a rien d'impossible aux antiquités que Jacques de Guyse, ou plutôt les écrivains qu'il a compilés, donnent à la Belgique et au Hainaut. Il employa vingt-cinq ans à la composition de cet ouvrage, et malgré un aussi long labeur il ne put en venir à bout : la mort le surprit sans qu'il eût le temps de le terminer. Il cessa de vivre le 6 février 1399, vers sa soixante-cinquième année, au

couvent de Valenciennes, dans l'église duquel il fut inhumé vis-à-vis l'autel de la Sainte-Vierge, et où Nicolas de Guyse, qui descendait de la même famille, lui fit élever un tombeau en marbre qui le représentait tenant un livre à la main avec cette inscription : *Chy gist maistre Jacques de Guyse, docteur et frère mineur, auteur des chroniques du Hainaut*. On a sur lui une autre épitaphe composée par lui-même en vers latins, et qui se trouve dans le manuscrit (n^o 5995) de la Bibliothèque du roi. Les premiers mots sont une expression de découragement pour le peu de profit que ses Annales lui avaient rapporté. On n'est pas fixé à l'égard du manuscrit autographe de cet ouvrage. Bayle prétend qu'il se trouvait dans la bibliothèque des cordeliers de Mons, et il cite à ce sujet une circonstance qui ferait peu d'honneur au savoir des religieux : c'est que le baron Le Roi ayant écrit au père gardien pour avoir la copie de quelques chapitres, il lui fut répondu qu'aucun d'entre eux ne pouvait les lire. Bayle ajoute que ce manuscrit fut consumé dans l'incendie du couvent, lors de la prise de Mons par Louis XIV, en 1691. Paquot dit absolument la même chose. Le P. Lelong est d'un avis différent : il assure que l'original des Annales de Hainaut, formant 3 vol. in-fol., était conservé dans la Bibliothèque du roi sous les n^{os} 8381, 8382, 8383. Mais le catalogue de cette bibliothèque porte cet exemplaire au XV^e siècle, en indiquant qu'il venait de la bibliothèque de Dupuy, qui, à sa mort, arrivée en 1651, légua tous ses livres au roi. Jean Le Maire, qui croit à tort que cette chronique fut composée par ordre du comte Guillaume de Hainaut, nous apprend que de son temps on en voyait un exemplaire dans le couvent des frères mineurs de Valenciennes. Il existe encore aujourd'hui dans cette ville, et il

y a de grandes probabilités que c'est l'original. En 1609 il s'en trouvait un autre fort complet à Anvers, suivant Paquot et Marchand; ce dernier même ajoute qu'il était conservé dans la bibliothèque des jésuites de cette ville. La cathédrale de Tournai possède le premier volume des *Annales* de J. de Guyse; le fonds de Saint-Germain à la Bibliothèque du roi contient, sous le n^o 1091, les deux premiers volumes, sauf le dixième livre. Il fut fait de cet ouvrage une traduction vers 1446, imprimée à Paris en 1531. Elle forme trois vol. in-fol. comme l'original; mais on a fait beaucoup de coupures dans le texte, et ce travail mériterait plutôt le nom d'abrégé que celui de traduction. L'auteur de cet abrégé est Jean Lessabé, qui l'entreprit par ordre de Philippe-le-Bon, comte de Flandre, à la sollicitation de Simon Norkart, conseiller du duc. Marchand (*Dict. crit.*) l'attribue à Jacques et non à Jean Lessabé; mais le témoignage de Luc Wadding (*Script. ord. min.*) (2), en faveur de Jean Lessabé, nous paraît préférable, et nous l'adoptons d'autant plus que ce Jacques Lessabé, prêtre de Marchiennes, dont parle Marchand, est mort en 1557 à Tournai, et n'a pu écrire, en 1446, l'ouvrage dont il s'agit. Paquot a répété, sans plus de fondement, l'assertion de Marchand. Il commet une autre erreur en disant que c'est en 1404 que fut faite la traduction ordonnée par Philippe-le-Bon: d'abord la préface de Jean Lessabé dit en propres termes qu'il commença son travail l'an 1446; ensuite le duc Philippe n'avait en 1404 que six ans, et, par conséquent, était incapable de donner l'ordre qu'on lui attribue. Nous ne savons sur quelles preuves Prosper Marchand a aussi conjecturé qu'il y avait eu plusieurs traductions de la chronique de

(2) Il y a ici, dans notre premier art. *Guyse* (*Foy. t. XIX, 261*), une faute typographique.

J. de Guyse. On peut avancer qu'il n'y en a jamais eu qu'une seule, celle de Jean Lessabé, imprimée, comme nous l'avons dit, à Paris, en 3 vol. Le premier parut en 1531 sous ce titre: *Le premier volume des illustrations de la Gaule-Belgique, antiquitez du pays de Haynau et de la grande cité de Belges, à présent dite Bayay, dont procèdent les chaussées de Brunehault; et de plusieurs princes qui ont régné et fondé plusieurs villes et citez audit pays, et autres choses singulières et dignes de mémoire advenues durant leurs règnes, jusques au duc Philippes de Bourgogne dernier décédé. Les autres deux volumes sortiront de bref à la lumière. On les vend à Paris en la grande rue Saint-Jucques, en la boutique de François Regnault. MDXXXI. Galliot du Pré, in-fol., feuillets CXLII. Le deuxième parut la même année sous le titre de: *Second volume des Croniques et annales de Haynau et pays circonvoisins. Feuillet LXXXII. En 1532 parut le troisième, en CVIII feuillets. Ce dernier vol. ne va que jusqu'à l'année 1258, et l'on voit que l'éditeur est loin d'avoir rempli sa promesse de conduire l'ouvrage jusqu'au règne de Philippe-le-Bon. Jean Lefèvre a exécuté et dépassé ce projet en continuant J. de Guyse, et il a poussé son travail jusqu'en 1530. Telles étaient les seules notions qu'on possédât sur le vaste ouvrage de J. de Guyse, lorsqu'un de nos collaborateurs, dont le désintéressement efface encore le mérite, entreprit en 1826 une publication complète des *Annales de Hainaut*. Aubert Le Mire avait dit qu'un prince seul pouvait se charger d'une pareille entreprise. M. le marquis de Fortia, sans être un prince, n'en est pas moins un homme qui fait le plus noble usage de sa fortune: il n'a reculé devant aucune peine, aucune**

recherche, devant aucune dépense surtout, et aujourd'hui, grâce à son dévouement pour la science, nous possédons une édition complète de J. de Guyse en 15 vol. in-8^o, plus deux volumes de tables. L'histoire du Hainaut, divisée en vingt livres, conduit le lecteur depuis les premiers rois troyens jusque vers le milieu du XIII^e siècle,

sous la comtesse Marguerite (3). M. de Fortia a imprimé en regard du texte une excellente traduction, et il a enrichi tout l'ouvrage de notes indispensables à son intelligence et dans lesquelles l'intérêt le dispute à l'érudition. C'est un véritable et nouveau service rendu aux lettres par M. le marquis de Fortia.
A—B—S.

H

HAAGER - ALENSTEIG (FRANÇOIS, baron de), homme d'état autrichien, était issu d'une famille nombreuse qui a long-temps joué un rôle à la cour de Vienne, et dans les affaires publiques de sa patrie. Sigismond Haager, qui mourut en 1521, presque nonagénaire, et qui avait le titre de vicé-maréchal de la Basse-Autriche, laissa vingt-quatre enfants dont dix-sept fils. Un de ses petits-fils fut grand-fauconnier de la cour. Les Haager embrassèrent le parti de la réforme, et combattirent pour la nouvelle religion. Un Sigismond Haager, qui mena une vie très-aventureuse, et qui, ayant conduit à ses frais soixante hommes à la guerre contre les Turcs, aida à la prise de la forteresse de Raab, fut capitaine-général de la Haute-Hongrie, commandant de Kaschau, et député du corps des évangéliques de la province du Haut-Enns. Celui-là, à l'exemple de son aïeul, eut de ses trois mariages vingt-un enfants. Sébastien-Gauthier Haager, commandant de la place de Vienne, chaud partisan du protestantisme, et de la fédération des protestants d'Autriche et de Bohême, s'opposa avec d'autres nobles de son parti à l'avènement de Ferdinand II au trône, fut vaincu et décapité. Le vainqueur s'empara de tous ses biens. Le fils, Jean-Seyfried,

retra dans le giron de l'église romaine, et en 1671 il fut créé baron par Léopold I^{er}. Un de ses descendants, Otton-Sigismond, qui avait combattu sous les ordres du prince Eugène, et qui avait occupé le poste de grand-maître de la maison de l'archiduc Reynier, parvint au grade de feld-maréchal-lieutenant, et mourut en 1812, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. De son mariage avec une comtesse de Schlick, il eut François, baron de Haager. Celui-ci, élevé à l'institution des jeunes nobles, connue sous le nom d'académie Thérésienne, entra d'abord comme tous ses aïeux au service militaire. Il combattit sous les ordres du général Kray contre les Valaques; mais une chute de cheval le força de changer le service militaire contre les emplois civils. En 1789 il fut nommé commissaire de district, et en 1795 il eut la charge de capitaine de cercle (*Kreishauptmann*) à Traiskirchen, ce qui équivalait à peu près à une de nos préfectures. Dans cet emploi il eut à diriger les levées militaires lors de l'approche des troupes françaises, et à surveiller les travaux de fortifications contre les armées de Moreau et de Bo-

(3) Le manuscrit qui a servi à cette édition est celui de la Bibliothèque du roi, décrit par le P. Lelong et dont nous parlons plus haut.

naparte. En 1802, il fut appelé dans la commission formée à Vienne pour assurer les subsistances, et l'année suivante il entra en qualité de conseiller aulique au ministère de la police et de la censure. Après l'invasion française et la conclusion de la paix de Presbourg en 1806, l'empereur d'Autriche envoya le baron de Haager en qualité de commissaire extraordinaire dans la province qu'il avait administrée auparavant. Il rentra ensuite au ministère de la police, et depuis 1809 il en fut le vice-président. On assure que dans ces fonctions il adoucit un peu les rigueurs de la censure autrichienne, à qui tout était suspect, jusqu'aux sciences. La peur des principes révolutionnaires était allée si loin qu'on avait fermé les cabinets de lecture, et qu'à l'exception de quelques mauvaises gazettes on avait supprimé toute la littérature périodique. Haager rouvrit les cabinets de lecture, et il laissa paraître des journaux. Lors de la seconde invasion de Napoléon, il ne lui répugna même pas de provoquer le soulèvement et l'armement de la population contre les Français. Mais, ses efforts ayant été inutiles, il fut obligé avec toute la police d'abandonner Vienne et de se retirer en Hongrie. Quand l'Autriche eut secoué le joug du vainqueur, il fut mis comme président de la police à la tête de cette partie de l'administration. Elle différa peu de ce qu'elle avait été auparavant. D'ailleurs, attaqué d'une maladie nerveuse, Haager fut obligé, dès l'année 1816, de se démettre de ses fonctions, et de chercher sa guérison sous un climat plus doux. A cette occasion l'empereur d'Autriche le nomma grand-croix de l'ordre de Léopold. Haager mourut le 31 juillet à Stra, près de Venise. D—G.

HABICOT (NICOLAS), célèbre anatomiste, était né vers 1550, à Bonny, dans le Gàtinais. Ayant étudié

la chirurgie à Paris, il trouva durant les guerres civiles de fréquentes occasions d'exercer ses talents et de montrer son habileté; ce qui le fit attacher comme chirurgien à l'Hôtel-Dieu et aux armées. Agrégé depuis au collège de Saint-Côme, ses leçons accrurent encore sa réputation. Chéri de ses nombreux élèves et aimé des grands, il jouissait du fruit de ses travaux, lorsqu'il fut jeté malgré lui dans une longue et fâcheuse querelle avec J. Riolan (*Voy. ce nom*, XXXVIII, 122). On découvrit en 1613, près du château de M. de Langon en Dauphiné (1), un tombeau qui renfermait des ossements d'une grandeur extraordinaire. Ces os, envoyés à Paris, y furent soumis à l'examen des anatomistes. Habicot prétendit, dans sa *Gigantostéologie*, que c'étaient ceux d'un géant qui, d'après ses calculs, aurait eu treize pieds. J. Riolan, caché sous le masque d'un *écolier en médecine*, attaqua l'opinion du professeur, et démontra que la plupart de ces ossements appartenaient à quelque grand quadrupède; mais il ne se contenta pas d'avoir raison; il se permit, dans sa *Gigantomachie*, les injures les plus grossières non seulement contre Habicot, mais contre la classe des chirurgiens. Habicot ne répondit pas; mais Ch. Guillemeau (*Voy. ce nom*, XIX, 162) vint se mêler à la querelle; et, dans un *Discours apologétique touchant la vérité des géants* (2), accusa

(1) Les curieux trouveront la liste de tous les écrits auxquels donna lieu cette découverte dans le *Dictionn. de Prosper Mareland, au mot anti-gigantologie*, et à l'art. Jacq. Bassor. Marchand, trompé par les journaux, nomme ainsi l'auteur de l'*Histoire véritable du géant Teutobochus*, Paris, 1613, in-8°, lequel était, comme on sait, Jacq. Tissot, médecin empirique du Dauphiné. On trouve aussi quelques pièces sur ce prétendu géant dans les *Jugem. sur les ouvrages nouveaux*, VI, 217-30.

(2) Paris, 1614, in-8°. Cet ouvrage, rare et curieux, n'est point mentionné à l'art. Ch. GUILLEMEAU.

vivement Habicot de n'avoir pas su mettre son opinion à l'abri de la critique, et rendit en même temps à Riolan toutes les injures qu'il avait eu le tort de prodiguer aux chirurgiens. Habicot, craignant qu'on ne le soupçonnât d'être l'auteur de ce discours, s'empessa de le désavouer; mais la querelle, que Guillemeau avait peut-être eu l'intention de terminer en donnant également tort aux deux adversaires, se ranima bientôt, et produisit de nouveaux écrits dans lesquels chacun soutint son sentiment avec la même opiniâtreté. Cette longue dispute n'empêcha pas Habicot de continuer ses travaux habituels. Il conserva jusqu'à la fin de sa carrière l'estime publique, et mourut le 17 juin 1624, regretté de ses élèves et de ses confrères. Aucun de ses contemporains, dit Haller (*Bibl. anatom.*, I, 315), n'avait fait autant de dissections que Habicot: aussi ses descriptions sont-elles beaucoup plus exactes que celles des autres anatomistes. Il avait plus étudié les cadavres que les livres, puisqu'il paraît qu'il n'a pas même connu les ouvrages de Vesale. Ainsi l'on peut conjecturer qu'il dut à son seul talent pour l'observation plusieurs découvertes, sans qu'il soit cependant possible de les lui attribuer, par la raison qu'on les retrouve dans d'autres ouvrages imprimés la même année que les siens. On a de lui: I. *Problèmes sur la nature, préservation et cure de la maladie pestilentielle*, Paris, 1607, in-8°. Habicot avait eu l'occasion d'observer trois fois la peste à Paris dans vingt-cinq ans, en 1580, en 1596 et 1606. Cet ouvrage n'a point l'importance qu'on lui suppose. L'auteur y signale les bons effets de la saignée, des purgatifs et de la thériaque; mais il proscribit l'usage de l'arsenic. II. *La semaine ou pratique anatomique*, ibid., 1620, in-8°; réimprimé en 1660. Cet ouvrage renferme quelques décou-

tes: Portal en a donné l'analyse dans son *Histoire de l'anatomie*, II, 341, en signalant les erreurs qui s'y trouvent et en accordant à l'auteur les éloges qu'il mérite. Personne avant Habicot n'avait donné la description des nerfs et des muscles avec autant d'exactitude. Winslow a reconnu (*Mémoires de l'académie des sciences*, 1722) qu'il avait été précédé par Habicot dans la découverte des muscles inter-osseux de la main; mais Portal la réclame pour Riolan (*ibid.*, II, 343). III. *Paradoxe myologiste, par lequel il est démontré que le diaphragme n'est pas un seul muscle*, Paris, 1610, in-8°. IV. *Gigantostéologie, ou discours des os d'un géant*, ibid., 1613, in-8° de 63 pag., encore recherché. Cet opuscule fut le signal de la querelle sur les géants. V. *Réponse à un discours apologetique*, etc., ibid., 1615, in-8°, rare. VI. *Problèmes médicaux et chirurgicaux*, ibid., 1617, in-4°. Ces problèmes, au nombre de douze, ne méritent pas d'être cités. VII. *Anti-gigantologie, ou Contre-discours de la grandeur des géants*, ibid., 1618, in-8° de 182 pag. C'est sa seule réponse à Riolan. On doit convenir que Habicot ne se montre pas difficile sur le choix des faits qu'il trouve favorables à son opinion. Pour prouver qu'il n'est pas impossible qu'une femme de moyenne taille mette au monde un géant, il cite (p. 40) l'exemple de Marguerite, comtesse de Flandres, qui d'une seule couche eut trois cent soixante-trois enfants... VIII. *Question chirurgicale par laquelle il est démontré que le chirurgien doit assurément pratiquer l'opération de la bronchotomie*, ibid., 1620, in-8° de 108 pag. On y trouve une description anatomique du larynx. Pour plus de détails, on peut consulter l'éloge de Habicot dans les *Recherches sur l'origine de la chi-*

rurgie (par Quesnay), 270-87. Le *Dictionnaire* de Moréri en offre l'abrégé. On a le portrait de cet anatomiste, format in-8°, gravé par Th. de Leu.

W—s.

HAÇAN, 5^e khalife, fils d'Ali et de Fathime, dut son nom, qui signifie *beau*, à Mahomet, son aïeul, auquel il ressemblait beaucoup, et qui lui portait une extrême affection. Lorsque le prophète arabe était prosterné devant Dieu, il souffrait que le petit Haçan lui montât sur le dos, et pour l'y laisser plus long-temps il prolongeait ses prières. D'autres fois, il interrompait son sermon, descendait de sa chaire, l'y faisait monter avec son jeune frère Hocoïn, et prenait pour texte d'une intéressante digression leur innocence et leur âge enfantin. D'un caractère doux, circonspect et pacifique, Haçan s'était attiré les reproches de son père, pour avoir blâmé sa politique trop franche et sa bouillante valeur. Aussitôt après la mort tragique d'Ali à Koufah, Haçan y fut élu et installé khalife, l'an de l'hégire 40 (660 de J.-C.). Forcé de profiter des bonnes dispositions de son armée et de défendre ses droits contre Moawyah (*Voy.* ce nom, XXIX, 184), qui avait été reconnu khalife en Syrie et en Egypte, il se mit malgré lui en campagne; mais arrivé à Mad-aïn, la mutinerie d'une partie de ses troupes, pendant laquelle il fut renversé de son siège et grièvement blessé, et l'abandon des inconstants Irakiens, le déterminèrent, contre l'avis de son frère Hocoïn, à écrire à son compétiteur pour lui proposer les conditions auxquelles il consentait à se démettre du pouvoir suprême. Après une suite de négociations et de conférences, les deux rivaux vinrent à Koufah; et, là, Haçan abdiqua publiquement le khalifat, déclarant qu'afin d'arrêter l'effusion du sang des musulmans, il faisait abnéga-

tion des intérêts et des droits de sa famille, mais ajoutant que cela ne durerait peut-être pas long-temps, parce que les choses d'ici-bas étaient sujettes au changement. Moawyah interrompit cette séditieuse allocution que Haçan termina en reprochant aux Koufiens la mort de son père, les outrages qu'il avait personnellement reçus d'eux et la perte de ses biens. Ils témoignèrent néanmoins leurs regrets tardifs par les larmes qui l'accompagnèrent jusqu'à son départ pour Médine, où, après un règne d'environ six mois, il mena une vie privée, comblé de présents par son heureux rival, et jouissant d'un revenu de plus de trois millions, qu'il employait presque entièrement en œuvres de bienfaisance. Il répondit à Moawyah, qui lui avait écrit de marcher contre les Kharedjites, hérétiques révoltés, qu'il s'était retiré des affaires publiques par aversion pour la guerre, et que, s'il en avait eu le goût, c'était contre lui qu'il l'aurait faite. On cite un trait bien singulier de la clémence et de la libéralité de Haçan : un de ses esclaves ayant répandu sur lui un plat tout bouillant, se jeta à ses pieds, et en lui récitant trois versets du Coran, il parvint à calmer sa colère et à obtenir son pardon, sa liberté et quatre cents dragmes d'argent. Moawyah voulant rendre le khalifat héréditaire dans sa famille, son fils Yesid corrompit un esclave ou même une des femmes de Haçan qui fut empoisonné l'an 49 (669). Avant d'expirer, il refusa de dénoncer le coupable, s'en rapportant au jugement de Dieu. Quoiqu'il eût laissé quinze fils et cinq filles, les musulmans Chyites ou sectateurs d'Ali pensent que l'imamat ou suprême pontificat fut transmis immédiatement de Haçan à son frère Hocoïn (*Voy.* ce nom, XX, 434), puis à la postérité de ce dernier.

HAÇAN AL-SANHADJY, 9^e et dernier prince de la dynastie des Zeïrides, Badisides ou Sanhandjides, qui avait régné sur la côte septentrionale d'Afrique, depuis Tripoli jusqu'à Alger, sortait à peine de l'adolescence, lorsqu'en 515 de l'hégire (1121 de J.-C.), il succéda à son père Aly dont il était le douzième fils et qui l'avait laissé sous la tutelle d'un fidèle eunuque. Mais bientôt la mort de ce ministre et l'ambition de ceux qui prétendaient occuper sa place, suscitèrent des factions et des troubles à la cour et dans les provinces, et fournirent à Roger, roi de Sicile, l'occasion de réaliser le projet qu'il avait manifesté d'étendre ses conquêtes en Afrique. Ils s'empara d'abord, en 1135, de l'île de Djerb, dont les habitants ayant secoué depuis quelques années la domination des monarques africains, se gouvernaient en république et vivaient de pirateries. Repoussé devant Tripoli par les troupes de Haçan, il prit sa revanche, en 1144, en se rendant maître de Bursac (l'ancienne Tubursica). Il revint assiéger Tripoli, par terre et par mer, en 1146, et la prit par escalade au bout de trois jours, tandis que les habitants, au lieu de défendre leurs remparts, se battaient entre eux, dans les rues, pour le nouveau souverain que chacune des deux factions voulait se donner. Aux malheurs du règne de Haçan se joignit une cruelle famine, dont les ravages furent si horribles, en 1147, qu'ils facilitèrent une nouvelle expédition du roi de Sicile. Georges, son amiral, prit l'île de Cossyre (aujourd'hui *Pantalària*, et non pas la Corse, comme l'ont dit d'Herbelot et De Guignes), s'empara d'un vaisseau arabe venu de Mahdyah, et ayant appris du capitaine l'état de cette capitale et de l'Afrique, il l'obligea d'y envoyer un pigeon, porteur d'une lettre par laquelle il an-

nonçait que la flotte chrétienne avait fait voile pour Constantinople. Trompés par cette fausse nouvelle, les habitants de Mahdyah se livraient à une imprudente joie, lorsque l'amiral sicilien parut devant leur ville. Quoiqu'il prétendit n'être venu que pour obtenir du roi le rétablissement d'un de ses officiers dans son gouvernement, Haçan, après avoir fait rejeter cette demande par son divan, abandonna sa capitale, soit par lâcheté, soit par l'intime conviction de sa faiblesse, emmena ses femmes, ses enfants, ses esclaves et emporta une partie de ses trésors. Un grand nombre d'habitants ayant imité son exemple, les Siciliens entrèrent sans résistance dans la ville qu'ils livrèrent au pillage. La conquête de quelques autres places les rendit maîtres de toute la côte, depuis Tripoli jusqu'à Tunis, et de tout l'intérieur, depuis les déserts d'Al-Garb jusqu'à celui de Kaïrowan. La dynastie des Zeïrides qui avait duré 177 ans (*Voy. TAMIM*, XLIV, 486, et *YOUSOUF-BALKIN*, II, 514), ayant ainsi pris fin, Haçan se retira chez un émir arabe, dans l'intention de se rendre auprès du khalife d'Égypte. Comme la route était peu sûre, il prit celle de Boudjie, où régnait son parent Yahia, prince de la dynastie des Hamadides, dont les états étaient un démembrement de ceux des Zeïrides. Mais il ne put être admis en sa présence, et fut conduit sous bonne escorte à Alger, où il demeura en surveillance avec sa famille jusqu'à la prise de cette ville et la destruction de la dynastie des Hamadides, en 1152, par Abd-el-Moumen, roi de Maroc. Haçan alla au devant de ce monarque qui l'accueillit avec bienveillance et l'emmena à Maroc, où il s'unit avec lui par des mariages. Haçan suivit son nouvel allié au siège de Mahdyah qui fut reprise sur les chrétiens en 555

(1160). Remis alors en possession de son ancienne capitale, il la fit gouverner comme vassal de la dynastie des Al-Mohades, fondée par Abd-el-Moumien (*Voy.* ce nom, I, 57), mais il continua de résider à Maroc, où il finit ses jours dans l'obscurité. — Une branche de la famille des Zeïrides ou Sanhadjides, transplantée en Espagne par quelque révolution, y avait obtenu, en 1013, le gouvernement de Grenade, où trois de ses princes, Habous, Badis et Abd'Allah, régnèrent en souverains indépendants jusqu'en 1090, que le dernier fut détrôné et emmené prisonnier par le roi de Maroc, Yousof I^{er}, de la dynastie des Al-Moravides. — Il ne faut pas confondre ces deux branches de Zeïrides ou Sanhadjides avec une autre dynastie de Zeïrides qui régna vers le même temps à Fez (*Voy.* ZEIRI BEN ATYAH, LII, 192). Des rejetons de la famille des Sanhadjides et de celle des Zeïrides formèrent en Espagne deux tribus rivales, que les historiens ou plutôt les romanciers espagnols ont rendues fameuses sous les noms altérés d'*Abencerrages* et de *Zégris*. A—T.

HACHETTE *des Portes* (HENRI), né en 1712, au diocèse de Reims, fut nommé en 1738, chanoine de la cathédrale de cette ville. Il eut toute la confiance de M. de Mailly et de M. de Rohan, qui se succédèrent sur ce siège archi-épiscopal, et une part très-grande aux mesures prudentes et sévères qui soutinrent les bonnes doctrines dans le diocèse. Ce pieux ecclésiastique, qui fut aussi grand-archidiacre et grand-vicaire, donna des preuves nombreuses de son respect pour la bulle *Unigenitus*, et de son zèle à obtenir des autres leur soumission à ce décret; mais ce zèle lui causa bien des contrariétés, et les jansénistes ne l'épargnèrent pas dans leur gazette.

Hachette fut nommé en 1748 visiteur des carmélites, fonctions qu'il remplit pendant plus de trente ans, partageant les travaux de dom La Taste, évêque de Bethléem, pour rappeler et maintenir la soumission à l'église dans plusieurs monastères de leur ordre. Il avait composé un catéchisme sur les affaires du temps, et ce catéchisme devint le manuel des jeunes clercs du diocèse de Reims qui aspiraient aux ordres. On le vit un jour éloigner de la tonsure dix jeunes bénédictins qui ne lui paraissaient pas suffisamment soumis. En 1749, par la protection de Boyer, chargé de la feuille des bénéfices, il fut nommé à l'abbaye de Vermand, ordre de Prémontré, puis évêque de Sidon, *in partibus*. Par ses fonctions de visiteur des carmélites, Hachette se trouva en rapports fréquents avec Madame Louise, religieuse du monastère de Saint-Denis, et l'on croit que ce fut cette princesse qui le fit nommer au siège de Glandèves. Toute sa vie cet homme pieux avait eu une dévotion spéciale au sacré-cœur de Marie, et il avait travaillé à la répandre surtout chez les carmélites; aussi doit-il être, avec le P. Eudes, regardé comme un des apôtres du culte du cœur de la Sainte-Vierge. En 1780, il publia un mandement pour en établir la fête dans son diocèse de Glandèves, et, en 1788, une instruction pastorale sur le même sujet. La révolution vint l'arracher de son siège. En 1791, il quitta Entreaux, où il demeurait, et se retira d'abord au Puget-Thénières, dans le comté de Nice, de là à Nice même, où l'évêque l'accueillit avec une affectueuse charité. Le 29 septembre 1792, la ville de Nice fut prise par les Français. Hachette la quitta précipitamment et se rendit à Fossano, en Piémont, d'où il écrivit à ses ouailles, s'élevant avec force contre le serment de *liberté*

et d'égalité. En 1794, il se retira à Bologne, avec les évêques de Grasse et de Lavaur. Là, il publia encore un mandement sur la Providence. Il était alors âgé de quatre-vingt-trois ans, et il mourut quelque temps après sur la terre d'exil. Outre son catéchisme et les autres pièces dont nous venons de parler, Hachette avait publié à Pesaro, en 1795, une Lettre aux missionnaires de N.-D. de la Garde d'Avignon, sur la mort de M. Imbart, leur supérieur-général. Enfin on a de lui : *la Dévotion au cœur de Marie*, nouvelle édition considérablement augmentée, Paris, 1825, 1 vol. in-12. La première avait été imprimée à Nice. C'est un recueil de prières, d'exercices, d'offices, etc. On y trouve l'*instruction* et le *mandement* mentionnés ci-dessus. — Hachette avait un frère prêtre, supérieur des carmélites de Reims, qui partagea les sentiments et les travaux du visiteur dans la réforme de la maison qu'il dirigeait. — Une religieuse du même nom, leur parente, fut, à cette époque, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Reims, où elle se signala par son fanatisme janséniste. B—D—E.

HACHETTE (JEAN-NICOLAS-PIERRE), géomètre français, naquit à Mézières, le 6 mai 1769 ou 70. Si, comme on l'a souvent répété, son père était un simple barbier ; si, ce que nous ne croyons pas, lui-même avait exercé cette profession, ce serait un exemple de plus à placer sur la liste de ceux qui, nés dans la classe ouvrière, se sont élancés, par leur mérite et par un peu de bonheur, à des rangs éminents dans la science. Monge, qu'un heureux hasard avait amené de Beaune à l'école du génie de Mézières, distingua le jeune Hachette, et, reconnaissant en lui de rares dispositions pour les mathématiques, s'intéressa très-vivement à ses progrès. Grâce à lui, Hachette put faire ses études à l'université de Reims ;

grâce à lui, il alla, n'ayant encore que vingt-trois ans, professer l'hydrographie à Collioure et à Port-Vendre. Bientôt un décret de la Convention fonda l'école centrale des travaux publics, plus tard nommée École polytechnique (1794). Dès l'ouverture, ou pour mieux dire avant l'ouverture, Hachette fit partie du professorat de cet illustre établissement. C'est lui qui fut chargé principalement de l'enseignement de la géométrie descriptive à l'école préparatoire destinée à former des chefs d'étude. Nul doute qu'à cette époque peu de géomètres en Europe, sauf Monge lui-même et quelques élèves d'élite de l'école de génie de Mézières, fussent autant que Hachette au courant de la science ébauchée par les Frezier et les Dubuat, mais qui depuis vingt-cinq ans au plus sortait de l'enfance. L'année suivante, quand Monge fit aux premières écoles normales son célèbre cours de géométrie descriptive, Hachette et Lacroix figurèrent auprès de lui comme professeurs adjoints ; et Hachette seul, à partir de 1797, demeura chargé du cours à l'École polytechnique, tandis que Monge enseignait l'analyse. En 1798, il fit partie, avec son maître, de l'expédition militaire et scientifique de Bonaparte en Égypte, et comme lui il en revint en 1800. Avec sa chaire de géométrie descriptive à l'École polytechnique, il cumula bientôt le titre de professeur de mathématiques à l'école des pages, titre plus solide que brillant, et qui pouvait ajouter à ses émoluments, sans ajouter à sa réputation, les pages n'ayant garde de franchir les mathématiques élémentaires. Hachette conserva cette place jusqu'en 1813, époque à laquelle l'établissement fut transporté de Saint-Cloud à Versailles, et il ne quitta ses élèves de l'école polytechnique qu'en 1816 pour remplir la même chaire à

la faculté des sciences de l'académie de Paris. Bientôt après il fut nommé un des inspecteurs des candidats pour l'École polytechnique, poste qu'il remplit avec autant d'aménité que de savoir. En septembre 1818, il se présenta comme candidat à l'académie des sciences, section de mécanique, et fut reçu par la majorité; mais son amitié constante pour Monge, faisant juger défavorablement ses principes politiques, sa nomination n'obtint pas la sanction royale. Il resta ainsi jusqu'en 1830, au ban de l'Institut, où siégeaient ses élèves: enfin, à l'époque de la révolution de juillet, il fut admis. Hachette mourut le 16 janv. 1834, avec le renom d'un des plus habiles géomètres d'un pays et d'un temps qui en a compté beaucoup. Il excellait spécialement dans toutes les parties de la géométrie descriptive, tant théories qu'applications. Son enseignement était peut-être un peu lourd, mais on ne doit point perdre de vue qu'il fut un des premiers à exposer la science, et que pour la solidité, la précision, la méthode, il laissa bien peu à désirer. Il insistait essentiellement sur l'épure qui familiarise si puissamment l'esprit avec les principes en même temps que la main et l'œil avec les constructions. Bien qu'il ne se soit point immortalisé par de grandes ou nombreuses découvertes, il a pourtant enrichi la science de théorèmes importants et de démonstrations élégantes. Il a établi, par une discussion plus complète que celle d'Euler, la division des surfaces du second degré en cinq espèces; il a déduit de leurs propriétés une méthode graphique soit pour mener les plans tangents à une surface quelconque engendrée par la ligne droite, soit pour construire la tangente en un point d'une courbe donnée en relief ou par ses projections. Il a beaucoup ajouté à Monge dans tout ce qui regarde les intersections

des surfaces, les plans coupants limites, les branches infinies des lignes d'intersections et les asymptotes de ces branches. Il a fait voir de quelle manière on détermine géométriquement sur une surface les *points brillants*, et comment on simplifie cette solution générale pour le cas particulier des surfaces de révolution. On a de Hachette: I. *Deux Suppléments à la Géométrie descriptive* de Monge, le premier publié en 1811, in-4°, et imprimé à la suite de la dernière édition de cet ouvrage, faite du vivant de Monge; le deuxième sous le titre de *Second supplément*, Paris, 1818, in-4°, 8 pl., suivi de l'*Analyse géométrique* de J. Leslie. II. *Eléments de géométrie à trois dimensions*, Paris, 1817, in-8°, 5 pl. Cet ouvrage qui porte aussi sur le frontispice les mots de « partie synthétique, théories des lignes et des surfaces courbes, » contient les propositions principales de la partie rationnelle de la géométrie descriptive. Quiconque veut étudier cette science à fond ne peut se dispenser de le lire. III. *Collection des épreuves de géométrie à trois dimensions, à l'usage des élèves de l'École polytechnique*, Paris, 1795, in-fol.; 2^e éd., 1817. Ce recueil est, avec la Géométrie de Monge, le premier travail qui ait frayé la voie aux amateurs de la géométrie descriptive. Bien qu'à Monge appartienne la gloire d'avoir donné l'élan, Hachette fit plus que lui pour les épreuves. Du reste les modèles avaient été extraits des *Épreuves de coupe des pierres* de Larue (1728), et des cahiers manuscrits de l'ancienne école du génie de Mézières. IV. *Applications de géométrie descriptive*, Paris, 1817, in-fol. V. *Traité de géométrie descriptive, comprenant les applications de cette géométrie aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*, ibid., 1822, in-4°, 67 pl. in-4° et 3 in-fol. Ce bel ouvrage

est vraiment encore la base de l'enseignement de la géométrie descriptive ; car les livres que , dans les collèges et à l'École polytechnique, on suit aujourd'hui de préférence n'en diffèrent au fond que légèrement. Il est divisé en deux livres avec un appendice. Le premier est un abrégé des *Éléments de géométrie à trois dimensions*, dont il ne reproduit que les propositions nécessaires pour l'intelligence de la partie technique de la géométrie descriptive et de ses applications aux arts graphiques : le livre second contient les applications, c'est-à-dire, après les lieux géométriques, les ombres et la perspective, les anamorphoses, la construction des mappemondes sur la projection stéréographique, et quelques pages sur la gnomonique. L'appendice est consacré à la stéréotomie. De superbes épreuves ajoutent infiniment au prix de l'ouvrage. VI. *Application de l'algèbre à la géométrie et Traité des surfaces du second ordre*, 1813, in-8° (la 1^{re} partie avec Monge). VII. *Traité élémentaire des machines*, Paris, 1811, in-4° ; 2^e édit., 1819, 32 pl. ; 4^e édit., 1828, 35 pl. VIII. *Correspondance sur l'École polytechnique*, Paris, 1804-1815, 3 vol. in-8°, 42 pl. IX. Divers opuscules tels que : 1° *Essai sur la composition des machines*, 1808, in-4° (programme par Lanz et Bétancourt, sous sa direction, du *Cours élémentaire des machines* pour 1808) ; 2° *Programme d'un Cours de physique ou Traité sur les sons, sur le calorique et quelques applications des mathématiques à la physique*, 1809, in-8° ; 3° *Notice historique sur les machines à vapeur*, dans l'*Encyclopédie portative* de Bailly de Merlieux, gr. in-32 (quelques exemplaires à part, soit in-32, soit in-8°) ; 4° *Mémoire sur les divers modes de numérotage employés dans les filatures et les*

tréfileries ; 5° *De la distribution des eaux dans la ville de Londres*, 1820. X. Des articles dans le *Bulletin de la société d'encouragement*, dans le *Journal de physique* (*Lettre sur les expériences électro-magnétiques de MM. CErsted et Ampère*), dans le *Journal de l'École polytechnique* (1° *Sur le galvanisme*, t. IV ; 2° *Application d'algèbre à la géométrie*, avec Monge, t. IV ; 3° *de l'Héliostate*, t. IX, 3 pl. et add. à cette découverte, t. X ; 4° *Solution analytique de ce problème* : Déterminer le centre et le rayon d'un sphéroïde qui touche quatre sphères données, t. X). Hachette a publié la 6^e édition du *Traité élémentaire de statistique* de Monge. P—OT.

HACKERT (PHILIPPE), peintre allemand, né à Prenzlau dans la province prussienne d'Uckermark, en 1737, était fils d'un peintre. Celui-ci éleva trois de ses fils dans l'art qu'il professait à l'exemple de son propre père. Ce fut Philippe qui de tous ces enfants montra les plus grandes dispositions pour la peinture, et y fit les progrès les plus rapides. Il commença sous la direction de son père à peindre des fleurs. Un oncle, chez lequel il fut envoyé à Berlin, ne l'employa qu'à décorer les appartements ; mais le directeur de l'académie de Berlin, nommé Lesueur, le détermina à s'adonner spécialement à la peinture du paysage pour laquelle le jeune artiste lui paraissait avoir une véritable vocation. Hackert, ayant copié pendant quelque temps les chefs-d'œuvre des grands paysagistes, sans que sa réputation gagnât beaucoup par la vente de ces copies, attira l'attention des officiers français qui, depuis la bataille de Rosbach, étaient à Berlin comme prisonniers de guerre. Ils lui achetèrent tout ce qu'il avait dans son atelier ; et le prix qu'il en reçut le mit à même

de se rendre indépendant pour le moment. Dès-lors, il aborda hardiment la nature, et esquissa beaucoup de sites, non-seulement de la Prusse, mais aussi de la contrée maritime de Poméranie, où il se rendit en 1762. Accueilli favorablement dans la maison du baron Olthoff à Stralsund, il inspira le goût de la peinture à la famille de son hôte; il dessina et grava lui-même six petites vues de l'île de Rugen. En 1764, il accompagna le baron à Stockholm, et y fit une vue de Karlsberg pour le roi, et plusieurs dessins pour la reine de Suède. De retour à Stralsund, il continua de dessiner et de peindre. En 1765, il partit avec un neveu du baron pour Hambourg, ayant l'intention de s'y embarquer pour la France. Le bâtiment étant retenu long-temps par les vents dans l'embouchure de l'Elbe, il y fit ses premières esquisses de marine. Étant arrivé en France, il acquit de la réputation par ses paysages en gouache qui eurent du succès à Paris, et y trouvèrent un bon débit. Son frère Jean étant venu le rejoindre dans cette capitale, tous les deux travaillèrent dans le goût du temps pour l'ornement des boudoirs et cabinets. L'évêque du Mans les chargea de la décoration de son château à Ivry. Vernet choisit Philippe Hackert, pour faire, sur la commande de la ville d'Aix, une copie de sa Tempête et de ses Baigneuses. De temps en temps les deux frères firent des études en Normandie et dans d'autres provinces. Ils s'en allèrent ensuite en Italie, afin de se perfectionner dans leur art. Mais après leur arrivée à Rome, à la fin de 1768, la vue des dessins qu'ils avaient faits en route donna à plusieurs amateurs, entre autres à lord Exeter, l'envie d'en avoir de semblables, et ils reçurent une foule de commandes. Dans ses excursions aux environs de Rome, Philippe exécuta

des paysages, surtout des vues de Tivoli, dont quelques-uns se trouvent maintenant dans les grands musées. Il n'alla pour quelque temps à Naples qu'afin d'y faire des études. Quoiqu'il ne fût connu et apprécié encore que comme paysagiste, le général Schouvaloff lui proposa, en 1771, d'exécuter pour l'impératrice Catherine deux grands tableaux représentant la victoire navale des Russes sur les Turcs à Tcheshmé. Le vainqueur Alexis Orlow entra vers ce temps avec sa flotte dans le port de Livourne. Hackert s'étant procuré tous les renseignements qu'il put avoir, proposa de faire six tableaux, au lieu des deux qu'on demandait, et il s'engagea à les achever dans l'espace de deux ans. Ses esquisses plurent généralement, et il fut définitivement chargé de l'exécution. La seule chose que le comte Orlow ne trouvait pas conforme à la vérité, c'était l'explosion du vaisseau amiral turc. En conséquence, pour mettre l'artiste à même de mieux représenter cet accident, il résolut de faire sauter devant lui, hors de la rade de Livourne, une vieille frégate. Cette résolution, annoncée dans toutes les gazettes, excita une grande sensation; et, le jour destiné à ce spectacle singulier, une foule de curieux couvrit la plage auprès de Livourne. L'effet fut magnifique; et Hackert corrigea son esquisse d'après ce qu'il venait de voir. Outre les six tableaux commandés, l'artiste en fit six autres représentant d'autres succès de la marine russe dans la Méditerranée. L'impératrice en fut très-satisfaite, et récompensa l'artiste assez généreusement. Les douze tableaux sont conservés, avec les portraits de Pierre et de Catherine, dans une grande salle du palais impérial de Peterhof. Un travail aussi considérable n'avait pas empêché Hackert d'achever, avec l'aide de son frère, plusieurs tableaux et beau-

coup d'esquisses et de dessins, commandés par des Anglais. Jean Hackert se chargea, en 1772, de les porter en Angleterre; le malheureux jeune homme y mourut peu de temps après son arrivée. Ce fut un grand sujet de chagrin pour Philippe : il chercha des distractions dans des excursions en diverses contrées d'Italie, et fit venir successivement trois autres frères. Le plus jeune, George, graveur, resta avec lui, et lui fut utile pour les copies de ses tableaux. Ils établirent une imprimerie en taille-douce, et donnèrent même lieu à l'entreprise d'une papeterie pour les gravures. Aussi le pape Pie VI dit à Philippe, quand celui-ci lui présenta la planche de la vue de Rome prise de la Villa-Melini, et peinte à la gouache : « Je sais tout ce que vous avez fait pour mes états : vous avez organisé le commerce des gravures avec l'étranger, dont personne n'avait eu la pensée ici; vous avez établi à Fabiano une papeterie où l'on fait de meilleur papier pour gravures qu'à Bâle, et l'argent reste dans le pays. Plut à Dieu que mes sujets eussent autant d'esprit industriel ! Vous vous distinguez parmi les artistes étrangers. D'autres cherchent à soutirer aux pauvres Romains autant d'argent qu'ils peuvent, puis ils s'en vont; vous, au contraire, vous tâchez d'aider tout le monde, sans distinction de nation, et de placer chez les étrangers les copies faites par les jeunes artistes. » Hackert avait peint et fait graver par son frère une vue de Césène, patrie du pape; Volpato grava, pour servir de pendant à cette estampe, une vue de l'église Saint-Pierre, prise du Ponte-Molle. Le pape ne put donner que des médailles au peintre qui, étant protestant, ne pouvait prétendre à aucune place sous le gouvernement romain. Le cardinal Pallavicini fit une tentative pour le convertir; mais Hackert lui répondit que

dans son pays, la Prusse, on jouissait d'une liberté entière de conscience, et qu'on y méprisait les gens qui, par intérêt, changeaient de religion. En 1777, Philippe fit, avec deux Anglais, Charles Gore et Payne-Knight, le voyage de la Sicile, et en rapporta beaucoup d'études. L'année suivante, il se rendit, avec la famille Gore, dans la haute Italie, dans la Suisse et le Piémont. Ce voyage fut également très-fructueux. A son retour à Rome, il exécuta, pour le prince Aldobrandini, à Frascati, un cabinet en gouache dans le goût que Boucher avait mis à la mode à Paris. Quand il eut fini, le prince Borghèse voulut avoir toute une galerie dans ce genre pour sa Villa-Pinciana. Le travail de l'artiste consistait en quatre grands tableaux, et en quatre dessus de portes, représentant des marines. Dix vues de la maison de campagne où Horace avait fait son séjour furent acquises par la reine de Naples, et envoyées à sa sœur Marie-Christine, à Bruxelles; mais le bâtiment sur lequel ces dessins étaient embarqués ayant fait naufrage, il n'en reste que des copies que l'artiste avait eu soin de faire graver. Les commandes de vues d'Italie allaient toujours en augmentant; la cour de Russie ayant désiré avoir quelques vues de Naples, Philippe se rendit dans ce pays en 1782. C'est alors que le roi, dans ses chasses, le vit dessiner, voulut avoir toutes ses études, et l'engagea à travailler pour lui, et surtout à peindre ses chasses, le principal amusement de ce prince. Il fallut que l'artiste l'accompagnât dans ses excursions champêtres. La reine, satisfaite de voir son époux prendre du goût pour les beaux-arts, au lieu d'autres goûts moins relevés, dit à Philippe : « C'est le bon Dieu qui vous a envoyé ici; que je suis charmée de voir les goûts que vous inspirez au roi ! » Malheureusement Ferdinand

était avare, et faisait perdre à l'artiste un temps précieux. Hackert se souciait peu de la faveur de la cour, si elle n'était accompagnée de témoignages plus solides. En conséquence, il retourna à Rome ; mais le roi, l'ayant pris en affection, l'engagea, en 1786, formellement avec son frère, en qualité de peintres de la cour, et leur accorda un logement et la table au palais. Dès-lors Philippe fut en grande faveur ; il accompagna le prince dans ses chasses et ses pêches, fut souvent consulté par lui, et en reçut même des preuves de générosité, ce qui fit faire à la reine cette exclamation : « Oh ! ciel, il faut que mon mari soit près de sa fin, car il change de caractère, et devient généreux ! » Hackert, quoique se comportant avec circonspection, conservait son franc-parler, et montrait cet esprit indépendant qui plaît, par sa rareté, à des princes entourés de courtisans serviles. Le prieur des Chartreux s'étant adressé à lui pour ravoir une descente de croix de Ribera que le roi voulait mettre dans sa galerie, Hackert obtint que le tableau fût restitué aux moines. Il fit révoquer aussi, comme contraire aux progrès des arts, le privilège qu'un entrepreneur de gravures avait su obtenir de faire copier seul les tableaux de la galerie royale. Le roi Ferdinand aimait beaucoup les petits gains provenant des monopoles ; Hackert lui fit entendre en plusieurs occasions qu'ils n'étaient pas dignes d'occuper l'attention d'un souverain. En dépit des intrigues de cour, il réussit à faire établir une papeterie pour les estampes, comme il avait fait à Rome. Son frère George forma les premiers élèves napolitains dans l'art de la gravure. En 1787, lors de l'inauguration du premier vaisseau construit à Castel-à-Mare, Hackert fit un tableau de cette cérémonie. Ce tableau fut gravé par son frère. Il peignit encore cinq autres ma-

rines napolitaines, et fut chargé l'année suivante de visiter les côtes de la Pouille, pour dessiner les autres ports de mer. Après avoir dirigé ensuite les embellissements de quelques châteaux royaux, il fut chargé de continuer ses études de marine le long des côtes de la Calabre et de la Sicile. C'est ainsi que plusieurs années s'écoulèrent pour Philippe dans l'état le plus tranquille. Son bonheur fut troublé à la fin du siècle par la révolution que l'entrée des armées républicaines de France opéra dans l'Italie. La famille royale ayant été obligée de s'enfuir en Sicile ne put qu'abandonner ses pensionnaires ; Hackert ne trouvant plus de sûreté auprès d'un peuple exaspéré, qui le prit pour un révolutionnaire, parce qu'il était traité avec égard par les généraux français, se retira à Florence. Il avait acheté dans ce pays un bien de campagne, espérant y continuer ses travaux ; il ne put jouir que deux ans de cette retraite agréable. Il y mourut d'apoplexie en 1807. Les paysages de Hackert, soit en gouache, soit à l'huile, sont répandus dans toute l'Europe. Ce laborieux artiste a produit une quantité innombrable d'ouvrages, mais tous n'ont pas la même valeur ; on remarque un affaiblissement de talent considérable dans les travaux de sa vieillesse. Il n'avait pas l'imagination poétique d'un Claude Lorrain ; mais il copiait habilement la nature, et il excellait dans la perspective. Son pinceau avait de la vigueur et son coloris était généralement harmonieux. Quelques écrits qu'il a laissés prouvent qu'il avait beaucoup médité sur la théorie et la pratique de son art. Ces écrits sont : I. Une lettre au chancelier Hamilton *Sull' uso della vernice nella pittura*, 1788. II. Des fragments *Sur la peinture de paysage* que Gœthe a publiés à la suite d'une notice sur l'auteur, puisée dans ses papiers, et imprimée à Stuttgart en

1811. — Les frères de Philippe Hackert ont tous été des artistes remarquables, quoiqu'ils aient eu moins de réputation que lui. Charles-Louis, mort en Suisse l'an 1800, après avoir travaillé pendant quelques années avec son frère à Rome, et Jean-Théophile, né en 1744, mort en Angleterre l'an 1773, se sont distingués comme peintres de paysages; Guillaume, élève de Mengs, né en 1748 et mort à Saint-Pétersbourg en 1780, était peintre d'histoire et de portraits; enfin George-Abraham, né en 1755, s'était adonné à la gravure: on a pu voir qu'il a gravé beaucoup d'ouvrages de Philippe. Il est mort en 1805 à Florence, où il avait ouvert un magasin de tableaux et estampes, après sa fuite de Naples.

D—G.

HADOT (MARIE-ADÉLAÏDE-RICHARD), connue sous le nom de *Barthélemy-Hadot*, comme auteur dramatique et romancière très-féconde, naquit, en 1763, à Troyes en Champagne, fille du sieur Richard, vicaire de chœur en l'église collégiale de Saint-Étienne, et épousa, le 11 janvier 1785, un maître d'école nommé Barthélemy Hadot, qui tenait une classe d'enfants et en même temps une petite boutique d'épicerie, suppléé par sa femme dans l'une et l'autre fonction. Hadot embrassa avec beaucoup de chaleur le parti de la révolution; devint officier municipal, puis membre du comité révolutionnaire. Quoiqu'il ne se fût pas montré bien méchant dans des emplois alors si odieux, son école se trouva tout-à-fait abandonnée après la chute de Robespierre; et le couple instituteur se vit obligé de se réfugier dans la capitale, où M^{me} Hadot, bientôt devenue veuve, n'eut d'autres ressources pour vivre que les travaux littéraires auxquels elle se livra sans réserve, tout en tenant un petit pensionnat qui eut peu de succès. Elle

mourut à Paris, le 19 février 1821. Cette dame a composé depuis 1804 jusqu'à sa mort un grand nombre de mélodrames pour les théâtres du boulevard; et dans le même temps beaucoup de romans peu remarquables par le style, et moins encore par l'invention; mais dont les intentions sont bonnes, et le fond assez moral pour le temps où ils parurent. Les plus connues de ses pièces de théâtre: sont: I. *Zadig*, ou *la Destinée*, tiré du roman de Voltaire, mélodrame héroïque en 3 actes, 1804, in-8°. II. *Jean Sobieski*, ou *la Lettre*, mélodrame, 1806, in-8°. III. *Jules*, ou *le Toit paternel*, mélodrame, 1806. IV. *L'Homme mystérieux*, mélodrame en 3 actes, Paris, 1806, in-8°. V. (avec René Perrin). *Cosme de Médicis*, mélodrame en 3 actes, Paris, 1809. VI. *L'Honneur et l'Échafaud*, ibid., 1816. VII. (avec Victor Ducange). *Les deux Walladimir*, mélodrame en 3 actes, ibid., 1816, in-8°. VIII. (avec Hubert). *Charles-Martel*, mélodrame joué, mais non imprimé. Quelques-unes des pièces de M^{me} Hadot, qui ont été jouées sont restées inédites. D'autres n'ont été ni représentées ni imprimées. Ses principaux romans sont: I. *Anne de Russie et Catherine d'Autriche*, Paris, 1813; seconde édit., ibid., 1819, 3 vol. in-12. II. *Clotilde de Hapsbourg*, ou *le Tribunal de Neustadt*, Paris, 1810; troisième édit., 1825, 4 vol. in-12. III. *Les héritiers du duc de Bouillon*, ou *les Français à Alger*, Paris, 1816, 4 vol. in-12; seconde édit., 1823. IV. *Jacques I^{er}, roi d'Écosse*, ou *les Prisonniers de la tour de Londres*, Paris, 1814, 4 vol. in-12; seconde édit., 1819. V. *Les Mines de Mazara*, ou *les Trois sœurs*, Paris, 1812, 4 vol. in-12; seconde édit., 1815. VI. *Ernest de Vendôme*, ou *le Pri-*

sonnier de Vincennes, Paris, 1818, 4 vol. in-12. VII. *La Tour du Louvre, ou le Héros de Bouvines*, Paris, 1815, 4 vol. in-12; 2^e édit., 1819. VIII. *Pierre-le-Grand et les Strélitz, ou la Forteresse de la Moscou*, Paris, 1820, 3 vol. in-12. IX. *Mademoiselle de Montdidier, ou la Cour de Louis XI*, Paris, 1821, 4 vol. in-12 (ouvrage posthume). X. *Les Vénitiens, ou le Capitaine français*, Paris, 1823, 4 vol. in-12, seconde édit. La première est de 1817. On a encore de M^{me} Hadot deux ouvrages élémentaires : 1^o *Loisirs d'une bonne mère, ou le Décaméron de l'adolescence*, Paris, 1811, 2 vol. in-12; 2^o *les Soirées de famille*, Paris, 1813, 3 vol. in-12. — HADOT (M^{lle} Adélaïde), fille de la précédente, née à Troyes en 1793, et qui a épousé M. Letac, est auteur de plusieurs romans que quelques biographes ont attribués par erreur à sa mère. M—Dj.

HÆDUS (PIERRE CAPRETTO, plus connu sous le nom latinisé de), auteur ascétique, sur lequel on n'a que des renseignements incomplets, était de Pordenone dans le Frioul et vivait à la fin du quinzième siècle. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il partagea sa vie entre les modestes fonctions du sacerdoce et la culture des lettres. Il touchait à la vieillesse quand il publia l'ouvrage intitulé : *De amoris generibus, sive anteroticorum libri tres*. Hædus s'y propose d'éclairer, sur les dangers de l'amour, son neveu, qui suivait alors les cours de l'université de Padoue. Cet écrit est en forme de dialogues dont les interlocuteurs sont : Antoine du Prato, sous le nom académique de *Philermus*; Æmilianus Cimbriacus, professeur de belles-lettres à Pordenone, et enfin Hædus lui-même. Dans le premier livre l'auteur traite des peines et des dangers qui suivent l'amour; dans le second il indique les

moyens qu'il croit les plus propres à se garantir de cette passion; et dans le troisième, il établit, suivant la doctrine du christianisme, la supériorité de l'amour de Dieu sur toutes les affections périssables. Cependant Corneille Agrippa, qui ne connaissait sans doute cet ouvrage que d'après son premier titre, a compris Hædus au nombre des écrivains qui ont donné des préceptes de libertinage (1); et cette grave erreur avait laissé sur la réputation de ce pieux ecclésiastique des soupçons que La Monnoye s'est efforcé le premier de dissiper (2). L'ouvrage dont nous parlons a été imprimé pour la première fois à Trévise, par Gérard de Flandres, 1492, in-4^o de 97 f., plus six f. prélimin. Cette édition, véritable chef-d'œuvre de typographie, est fort rare. Quelques bibliographes en indiquent une seconde, Trévise, 1498, entièrement conforme à celle de 1492. Mais, bien que Struve assure qu'il a eu un exemplaire de cette édition entre les mains, il nous paraît certain qu'elle ne doit son existence qu'à quelque erreur de chiffre. David Clément en cite une édition, Leipzig, in-4^o, 1503; et, sous le titre : *De contemendis amoribus libri tres*, une autre, Cologne, 1608 ou 1610, in-12. Cette dernière édition a subi plusieurs retranchements (Voy. *la Biblioth. curieuse*, IX, 340). On attribue encore à Hædus l'ouvrage suivant : *De miseria humana libri quinque*, Venise (*in academia Veneta*), 1558, in-4^o, très-rare.

(1) Voy. *De vanitate scientiarum*, cap. de *Lenonibus*.

(2) *Menagiana*, éd. de 1715, t. II, 32. Schelhorn, *Amœnitat. litterar.*, v, 35. Plus tard, Mart-Georg. Christgau a compris encore Hædus parmi les ecclésiastiques qui ont composé des ouvrages de galanterie, dans l'opuscule suivant : *Periculorum historico-litterariorum specimen II quo scriptorum ecclesiastico-eroticorum trigam percenset*, Francfort, 1741, in-4^o. Les trois auteurs dont il est question dans cet opuscule sont, outre Hædus, Jacq. Cavicea dont on a un recueil intitulé : *Il peregrino*, et Jérôme Balbi ou Balbo, connu par quelques épigrammes licencieuses.

Le Duchat en indique une seconde édition sous ce titre : *De miseria humana, rerumque humanarum contemptu*, Cologne, 1566, in-12 (*Ducatianna*, II, 239). Le P. Possevin doute que cet ouvrage soit du même auteur que l'Anteroticos (Voy. *Apparatus sacer*, 57). W—s.

HÆFNER ou *Hafner* (FRANÇOIS), natif de Soleure, y fut chancelier jusqu'en 1660. Il résigna alors sa charge, étant devenu aveugle. Homme d'état distingué, il fut employé dans diverses circonstances importantes. Il a été un des médiateurs de la paix entre les cantons de Zurich et de Berne et les cinq cantons catholiques, conclue en 1656. Il a publié en 1666 une *Chronique de Soleure*, écrite en allemand. U—1.

HÆFNER (JEAN-REINARD), historien allemand, naquit à Drusen dans la seigneurie de Schmalkalden, en 1764; son père, pasteur luthérien de l'endroit, dirigea ses premières études, et l'envoya ensuite à l'université de Marbourg, où le jeune Hæfner se prépara à la carrière ecclésiastique. Selon l'usage des jeunes théologiens allemands, il se chargea ensuite d'une éducation particulière; puis, appelé par son père pour le seconder, il arriva trop tard, le pasteur étant mort dans l'intervalle. Hæfner reprit alors les fonctions de précepteur : en 1796, il fut nommé adjoint du pasteur de Barchfeld, et lui succéda en 1801. C'est dans les loisirs de cette place qu'il devint l'historien de sa patrie. Son ouvrage a paru sous le titre d'*Histoire de la seigneurie de Schmalkalden*, 1808-1826, 4 vol. in-8°. Hæfner fut aussi collaborateur de la grande *Encyclopédie* d'Ersch et Gruber. Il mourut le 15 mai 1830. D—G

HÆLLSTROEM (CHARLES-PIERRE), géographe suédois, né en 1774, à Ilmola, district de Wasa en

Finlande, où son père était pasteur-adjoint, prit en 1795, ses degrés de *magister* en philosophie à l'université d'Abo, et fit paraître à cette occasion ses *Theses miscellanæ*, auxquelles le professeur Porthan joignit une histoire de la bibliothèque académique d'Abo. En 1796, Hællstrœm fut attaché au collège royal des mines, et passa quelques années après au bureau du cadastre, en qualité de premier ingénieur. En 1809, il fut nommé capitaine dans le génie maritime, et chef du bureau des archives des cartes de marine. Pendant quelque temps le gouvernement employa aussi ses vastes connaissances en le faisant entrer dans le comité chargé des travaux relatifs à la correction des cours d'eau; il avança dans le corps de marine jusqu'au grade de lieutenant-colonel; enfin dans l'année 1827, on le mit à la tête du district septentrional des canaux de Suède dépendant de l'amirauté. Dans toutes ces charges Hællstrœm rendit des services importants à sa patrie, et fournit en outre des travaux d'une utilité incontestable. Ainsi il aida le baron Hermelin à dresser les cartes de son grand atlas de la Suède. Les six cartes de la Finlande, les cartes générales de la Suède septentrionale et méridionale, en tout vingt-deux cartes de l'atlas sont entièrement de lui. Pour que la gravure fût digne des soins mis à dresser ces cartes, Hællstrœm se rendit à Londres, et y fit graver les planches principales. Dès lors ses compatriotes mirent à profit son habileté comme dessinateur géographe. C'est lui qui a dressé les cartes du *Voyage pittoresque* de Skjældebrand, de la *Description de la Scanie*, par Sjøborg, du *Voyage de Berggren dans l'Orient*, de la *Description de la Palestine*, par Palmblad, des *Travaux géologiques* de Hisinger, etc. Dans le comité chargé du redressement des cours d'eau, il

fit un grand nombre de mémoires accompagnés de dessins, résultats de ses travaux entrepris dans la Bothnie, dans le Wermeland et dans d'autres provinces qu'il avait visitées, examinées et levées. Pendant ces excursions, il ne négligeait point d'examiner aussi la végétation, et de recueillir les plantes peu ou point connues. Il en composa des herbiers qui seraient honneur au botaniste le plus soigneux, et qui sont maintenant, suivant l'assertion de Berzelius, un des ornements du musée botanique de l'académie des sciences à Stockholm. Hællstrœm n'enrichit pas moins le dépôt des cartes de la marine. Il leva avec grand soin les côtes hérissées d'îlots, de Gelle et Øeregrund; il fit la triangulation de la côte de Bleking, de Gotland et de Calmar; il joignit des observations chronométriques et astronomiques à ses levées, pour déterminer la position de plusieurs points. L'académie royale des sciences de Stockholm avait appelé Hællstrœm dans son sein, dès l'année 1803. Il fut également membre des académies royales d'agriculture et des sciences militaires. Le roi le nomma, en 1818, chevalier de l'ordre royal de Wasa. Hællstrœm mourut le 13 mars 1836, laissant deux fils de ses deux mariages. Berzelius a donné une notice sur ce savant laborieux, dans le volume, publié en 1838, des *Mémoires de l'académie royale des sciences de Stockholm*, pour l'année 1836. Le recueil de ces mémoires en renferme un grand nombre qui ont été fournis par lui depuis 1803 jusqu'en 1828, et dont la plupart ont pour objet de déterminer la position géographique de beaucoup d'endroits, dans les diverses parties de la Suède, d'après ses opérations. Il y a pareillement plusieurs mémoires de lui dans les *Annales de l'académie d'agriculture*, dont un sur l'abaissement du niveau du lac

Hjelmar, et un autre sur le projet de détourner les eaux surabondantes de ce lac. Il a publié séparément : I. *Notice sur la détermination géographique de la position des lieux dans la Westrobothnie*, suivant ses observations astronomiques, Stockholm, 1804, in-4°. II. *Discours sur les progrès de la géographie suédoise dans les cinquante dernières années*, avec un aperçu de l'état actuel de la littérature géographique en Suède, ibid., 1813, in-8°. Il prononça ce discours en quittant les fonctions de président de l'académie des sciences. III. *Notice sur la position géographique des lieux en Suède*, suivant les observations astronomiques et chronométriques, Stockholm, 1818, in-4°. IV. *Considérations sur le projet de détourner les eaux surabondantes du lac Hjelmar*, ibid., 1812, in-4°.

D—G.

HÆNKE (THADDÉE), naturaliste, né en 1761 à Kreibitz, district de Leitmeritz en Bohême, se prépara à la carrière savante, d'abord à l'université de Prague, puis à celle de Vienne, où il suivit surtout les leçons du botaniste Jacquin. On trouve, dans les *Collectanea* de ce célèbre naturaliste, les observations que le jeune Hænke fit en 1787 et 1788 pendant ses excursions dans les Alpes autrichiennes. Le désir d'étendre ses connaissances le détermina en 1789 à s'attacher, sur la recommandation de Jacquin, au service du gouvernement espagnol en qualité de botaniste, afin d'accompagner Malaspina dans son expédition autour du monde; mais étant arrivé trop tard en Espagne, il s'embarqua à Cadix pour Monte-Vidéo et Buenos-Ayres, où il espérait trouver Malaspina. Son bâtiment fit naufrage dans l'embouchure de Rio de la Plata. On raconte que Hænke se sauva à la nage, en mettant son Linné et ses pa-

piers sous sa coiffure. S'étant rendu au Chili par terre, en traversant les Cordilières, il rejoignit enfin l'expédition du capitaine Malaspina, et l'accompagna dans son voyage vers le nord le long des côtes de l'Amérique, jusqu'au détroit de Nootka, dans la Californie. Il revint par mer au port d'Acapulco, visita en détail le Mexique, s'embarqua de nouveau, et traversa la mer du Sud jusqu'au îles Mariannes et Philippines. Il passa ensuite par les îles de la Société en Amérique, et, en 1794, il mit pied à terre au port de la Conception au Chili. On doit regretter que ces voyages n'aient été utiles à la science que par les plantes rapportées des contrées étrangères, et que Hænke n'ait rédigé et publié aucune relation de ses longues excursions dans des contrées alors très-peu fréquentées par les naturalistes. Il s'établit définitivement en 1796 au Pérou, où il acheta une propriété à trente milles de la ville de Cochabamba, et passa son temps alternativement dans cette ville et dans sa terre, où il fit ouvrir et exploiter une mine d'argent. A Cochabamba, il organisa un jardin de botanique, et l'enrichit de plantes exotiques rapportées de ses voyages. Il écrivit à sa mère en Bohême, en lui envoyant des secours : « J'ai réussi à achever toutes mes entreprises, et à m'acquitter de tous les devoirs de ma mission. Je reçois de la cour d'Espagne tout l'appui que je puis désirer, et je jouis de l'estime de tous les fonctionnaires de ces vastes contrées; toutes les provinces veulent me posséder pour profiter de mes diverses connaissances en physique, chimie, mathématiques et histoire naturelle; j'ai instruit les habitants de cette partie du monde dans une foule de notions utiles qu'ils n'avaient reçues de personne encore depuis la découverte de l'Amérique, et je suis le

« premier qui les ait éclairés sur une « quantité de choses qu'ils ne connaissaient pas avant mon arrivée.» Hænke ne renonçait pas au projet de revenir en Europe; mais la guerre qui éclata dans les colonies, et qui interrompit ses relations avec sa patrie, le força de rester dans sa propriété. On a peu de renseignements sur ses occupations scientifiques pendant cette guerre. En 1817, étant tombé malade, il demanda une des fioles qui étaient posées sur sa table. La servante, par mégarde, lui en donna une qui contenait un liquide corrosif violent; à peine en eut-il bu qu'il s'aperçut, par l'effet de ce breuvage, de la méprise de sa servante, mais c'était trop tard : il mourut quelques minutes après. Il avait légué son argent à sa famille, et ses collections de botanique à sa patrie. Il n'en est arrivé qu'une partie; elle a été réunie au musée national de Prague. C'est d'après ces plantes et les indications que Hænke y avait jointes qu'a été publié, par les soins de quelques botanistes, le recueil intitulé : *Reliquiæ Hænkeanæ, seu descriptiones et icones plantarum quas in America merid. et boreali, in insulis Philippinis et Mariannis collegit Th. Hænke*, Prague, 1825, in-fol. fascicul. I, avec 12 pl. En tête de ce recueil, qui ne paraît pas avoir été continué, se trouve une notice sur ce naturaliste, lue par le comte de Sternberg, à la séance publique du musée de Prague. Elle a été reproduite en grande partie dans le tom. I^{er} du journal allemand de botanique, *Linnaea*. Les livres, manuscrits et raretés que Hænke avait destinés à l'Europe paraissent s'être égarés avec le reste de ses collections de plantes.

D—G.

HÆX ou **HÆCX** (DAVID), orientaliste, né vers 1595, à Anvers, était fils d'un riche négociant. Ayant achevé ses études sous les jésuites, il

embrassa l'état ecclésiastique et se rendit à Rome dans le dessein de perfectionner ses connaissances par la fréquentation des savants. Les talents du jeune Hæx lui méritèrent la bienveillance de plusieurs prélats. Il devint camérier du pape Urbain VIII; et ce pontife, à la première occasion, s'empessa de lui conférer un canonicat de la cathédrale de Cambrai; mais l'université de Louvain, en vertu de ses privilèges, avait déjà conféré le même canonicat à Guillaume Van de Velde, l'un de ses membres. Cette double nomination entraîna un procès que le sénat de Malines décida contre Hæx. Dès-lors il abandonna le projet qu'il avait formé de revenir dans les Pays-Bas; et l'on conjecture qu'il passa le reste de sa vie à Rome, mais on ignore la date de sa mort (1). Le seul ouvrage que l'on connaisse de lui est le *Dictionarium malaico-latino et latino-malaicum*, Rome, de l'imprimerie de la Propagande, 1631, in-4°. Ce petit volume est assez rare. Dans la dédicace au cardinal Barberini, Hæx déclare qu'il a traduit ce dictionnaire du hollandais. Ainsi c'est par erreur que Paquot, dans ses *Mémoires littéraires*, II, 539, dit que ce dictionnaire étant fort utile aux Hollandais pour l'usage de leurs colonies, ils l'ont traduit dans leur langue, Batavia, 1707, in-4°. Ce n'est ici que la réimpression d'un ouvrage qu'ils possédaient depuis long-temps. Hæx est l'éditeur de la *traduction latine* par Schott des *Lettres* de saint Isidore de Peluse, Rome, 1629, in-8°. W—s.

HAFEDH ou **HAFETH** LE-DIN-ALLAH (ABOUL MAÏMOUN ABDEL-MEDJID), 11^e khalife de la dynastie des Fathemides, et le 8^e en Egypte, succéda, l'an de l'hégire 524 (de J.-C.

(1) En la fixant au 5 février 1636, dans la *Biblioth. Belgica*, Foppens a confondu David Hæx avec son parent Salomon Hæx, chanoine et trésorier du chapitre d'Anvers.

1130), à son cousin-germain Amyr, mort sans postérité; mais il ne fut d'abord reconnu qu'en qualité de régent, et ne reçut le titre de khalife qu'après qu'une des femmes d'Amyr eut donné naissance à un enfant posthume de sexe féminin. Hafedh mit en liberté Abou-Aly-Ahmed, et lui conféra la charge de vezir que son père Afdal et son aïeul Bedr-al-Djemaly (*Voy.* ce nom, IV, 48) avaient exercée avec autant de gloire que de talent. Mais l'ingrat Ahmed, qui n'avait hérité que de l'ambition de ses ancêtres, ne se borna pas à traiter durement son souverain, son bienfaiteur, et à le tenir en chartre privée; il poussa l'audace jusqu'à l'acte de rébellion le plus hostile chez les musulmans. Il substitua son nom à celui du khalife dans la *Khotbah* ou prière publique, dont il changea même la formule. Devenu odieux aux partisans des Fathemides, il fut assassiné par ses esclaves, en 1132. Hafedh, délivré de sa captivité, recouvra aussi les meubles les plus précieux de son palais, lorsqu'on eut démoli celui de l'insolent vezir; et, après la mort du successeur qu'il lui avait donné, il confia les sceaux de l'état à son héritier présomptif, son propre fils Haçan. Mais le jeune prince, abusant de son autorité, se rendit si odieux par ses injustices, ses exactions, sa tyrannie et ses mœurs dissolues, qu'une conspiration se trama contre lui et son père. Hafedh prévint le danger qui le menaçait, en faisant empoisonner son fils (1135). Tadj-ed-Daulah-Bahram, illustre Arménien et homme de mérite, fut nommé vezir; mais, comme il était chrétien, on l'accusa bientôt de favoriser ses co-religionnaires et de leur distribuer les premiers emplois. Les musulmans fanatiques et mécontents, ayant à leur tête l'ambitieux Redhwan, prirent les armes, en 1137, et portant le Coran attaché au bout de leurs lan-

ces, ils investirent le palais du khalife, en demandant la déposition de Bahram. Ce ministre, afin de prévenir l'effusion du sang, sortit du Caire avec l'élite de ses troupes arméniennes, et se retira dans la Haute-Egypte où son frère Yasal était gouverneur de la ville et de la province de Kous. Mais les habitants gagnés par Redhwan, ayant massacré Yasal, et fermé leurs portes à Bahram, celui-ci, abandonné par ses soldats, se retira dans un monastère. Redhwan, que le khalife avait été forcé de nommer vezir, respecta l'asile de son infortuné rival, mais il se dédommagea de cet accomplissement d'un devoir prescrit par l'islamisme, en faisant porter tout le poids de sa vengeance sur les chrétiens du Caire, en livrant au pillage et à la destruction leurs maisons et leurs églises, en les excluant de toutes charges civiles et militaires, en les accablant ainsi que les juifs de taxes exorbitantes, et en leur imposant un costume particulier. Hafedh, soit par crainte, soit par ironie, conféra à Redhwan le titre jusqu'alors inusité en Egypte, de *Melek* (roi), que l'insolent ministre accepta sans scrupule. Les vexations du vezir soulevèrent enfin les Coptes. Forcé, en 1141, de se réfugier en Syrie, il en revint avec des troupes et remporta d'abord quelques avantages; puis, vaincu complètement, il se sauva dans le palais du khalife qui, l'ayant pris sous sa protection, sans le rétablir dans ses dignités, fit rentrer les chrétiens dans leurs biens et dans leurs privilèges. L'évasion de Redhwan (1146) et sa retraite à Fostat, où il périt dans une sédition de ses partisans, rendit à Hafellh toute son autorité. Pour ne plus s'exposer au risque de la perdre en la confiant à des ministres toujours tentés d'en abuser, il gouverna sans vezir et se contenta de rappeler le vertueux Bahram qui ne lui refusa pas ses conseils. Hafedh cassa toutes les ordon-

nances de Redhwan contre les chrétiens. Trompé néanmoins par de faux rapports, il fit périr deux des principaux; mais, deux ans après, il condamna à mort les calomnieux. Monarque faible dans la vertu comme dans le crime, il mourut en 1150, dans la soixante-dix-septième année de son âge et la vingtième de son règne, et eut pour successeur son fils DHAËR.

A—T.

HAGEAU (AMABLE), inspecteur divisionnaire au corps royal des ponts-et-chaussées, naquit en 1756, à Anguillcourt-du-Sart (Aisne). Ses parents, paysans sans fortune et chargés d'une nombreuse famille, ne purent lui donner que l'instruction la plus élémentaire. A peine avait-il atteint l'âge de quinze ans, que son père lui mettant une pièce d'or dans la main lui dit: *J'ai fait pour vous tout ce que me permettent mes ressources; regardez bien cette maison avant de la quitter, et n'y rentrez que pour y vivre du produit de votre travail.* L'enfant alla rejoindre à Soissons un frère aîné, par les soins duquel il fut successivement placé dans plusieurs administrations; et où, tout en faisant face à ses besoins, il trouva moyen d'agrandir, par des études opiniâtres, le cercle si rétréci de ses connaissances. Mais cette ville n'offrant bientôt plus assez de ressources à son ardeur de s'instruire, il se rendit à Paris, muni de quelques lettres de recommandation pour des hommes en place, fut employé par eux, et put dans ses moments de loisir continuer l'étude des mathématiques. Il suivit les cours du célèbre Mauduit, qui ne tarda pas à le distinguer parmi ses élèves, et devint pour lui un protecteur zélé. Sur la recommandation de cet homme de bien, Hageau fut accueilli par l'illustre Perronet, et travailla dans les bureaux du grand ingénieur, qui l'envoya au canal du Ni-

vernaï dont on allait commencer les travaux, et où il remplit d'abord les fonctions de sous-ingénieur. En 1784, il reçut le brevet d'ingénieur, et fit construire, sur une assez grande longueur, le percement de la Collancelle, ouvrage difficile, et qui, interrompu par la révolution, se maintint pendant trente ans dans un admirable état de conservation. Il dressa ensuite les projets du canal du Nivernais et resta attaché jusqu'en 1803, tant à ce service qu'à celui des routes du département de la Nièvre. La suspension des travaux sous la république lui permit de se livrer à des recherches sur l'écoulement des eaux dont il adressa les résultats au célèbre Gauthey (*Voy. ce nom*, XVI, 592). Cet inspecteur-général, y trouvant les preuves d'un talent digne d'être employé dans des opérations plus importantes, fit attacher Hageau à l'arrondissement de Dôle, comprenant la navigation du Doubs, et surtout la construction de l'écluse de Dôle, qui en raison des difficultés du terrain et des fautes déjà commises exigeait pour son achèvement une grande habileté. Hageau justifia pleinement cette confiance; il rédigea sur les procédés employés dans la fondation de cette écluse, un excellent mémoire qui fait partie de la collection de l'école des ponts-et-chaussées. En 1805, il fut récompensé de ses services par le grade d'ingénieur en chef, et, en cette qualité chargé du canal de la Meuse au Rhin dont l'exécution venait d'être ordonnée par un décret impérial. Ce canal devait s'étendre sur une longueur de treize lieues, entre Venloo et Neuss. Pour être plus à même de profiter des succès et des fautes des devanciers, Hageau alla d'abord, accompagné de deux ingénieurs, visiter les canaux de la Hollande; et, dans un mémoire adressé à l'administration des ponts-et-chaussées, il rendit compte des princi-

paux ouvrages hydrauliques de ce pays. Ensuite, dans moins d'une année, le projet général fut terminé, et reçut, de la part du conseil des ponts-et-chaussées, l'accueil le plus flatteur. Les travaux furent également conduits avec une grande activité, et ils étaient déjà exécutés pour plus de moitié, lorsqu'au commencement de 1811, le gouvernement jugea à propos de les abandonner. Hageau fut alors chargé du département de Jemmapes, où des opérations importantes réclamaient aussi la présence d'un ingénieur habile. Sur ce nouveau théâtre la grande activité dont il avait fait preuve ne se démentit pas: en dix mois les projets du canal de Charleroi, ceux de la route de Binch à Charleroi, et plusieurs projets d'ouvrages d'art pour le canal de Mons à Condé, alors en exécution, furent rédigés et approuvés. De nombreux travaux furent encore exécutés; et cette fois, au bout de six années seulement d'exercice dans les fonctions d'ingénieur en chef, il fut nommé inspecteur divisionnaire et adjoint à l'inspection des départements au-delà des Alpes. Revenu en France, lors des désastres de 1814, Hageau fut chargé, pendant une année, de la direction du canal du Rhône au Rhin; d'où, à sa demande, il passa à l'inspection de la neuvième division des ponts-et-chaussées. En 1818, M. Molé, alors directeur-général des ponts-et-chaussées, jugea indispensable de porter remède au désordre qui, depuis plusieurs années, existait dans le service des canaux et des eaux de Paris. Pour cela, l'impulsion d'un homme à la fois probe, actif et laborieux était nécessaire. Les travaux du canal de l'Ourcq, qui jusque-là avaient été loin de donner des résultats satisfaisants (*Voy. GIRARD*, LXV, 369), l'achèvement du canal Saint-Denis, les projets à terminer du canal Saint-Martin, demandaient en

outre la direction d'un habile ingénieur; Hageau fut choisi pour ce service important, et il le dirigea pendant les années 1818 et 1819, jusqu'au moment où les choses ayant été remises sur un bon pied, grâce à son zèle éclairé, et la concession des canaux de Saint-Denis et de Saint-Martin ayant été faite à une compagnie, la direction des services réunis des canaux et des eaux de Paris se trouva supprimée. C'est en 1819 que, pour remplir la lacune que l'absence d'un traité pratique sur la construction des canaux laissait dans les bases de l'instruction des ingénieurs, il publia *la Description du canal de la Meuse au Rhin*, ouvrage important, très-favorablement accueilli par le corps royal des ponts-et-chaussées, et qui a souvent été donné en prix aux élèves. Hageau fut rendu en 1820 à la neuvième inspection des ponts-et-chaussées, et cette même année il proposa la reprise des travaux du canal du Nivernais, depuis long-temps abandonnés, et présenta, à l'appui, un mémoire et un avant-projet des ouvrages restant à faire. Deux ans plus tard, ce travail servit de base à la loi qui décida l'achèvement du canal; et l'ingénieur qui l'avait provoqué fut chargé de la direction; il conserva, en outre, l'inspection de la neuvième division. En 1824, cette direction fut supprimée, et Hageau n'eut plus à s'occuper du canal du Nivernais; il en ressentit un déplaisir d'autant plus vif, qu'à cette œuvre s'attachait un intérêt d'affection, lié aux souvenirs de ses premiers essais. Il ne s'occupa plus dès-lors que de l'inspection qui déjà lui était confiée dans le midi de la France, et des travaux du conseil des ponts-et-chaussées dont il était membre. A sa demande, de nombreux et importants perfectionnements furent apportés aux ouvrages du canal des deux mers, où l'art était resté

long-temps stationnaire. L'amélioration des routes dans sa division n'excitait pas à un moindre degré sa sollicitude; il les avait trouvées en fort mauvais état, et, grâce à sa vigilante surveillance, au bout de quelques années on put citer ces routes pour exemple entre celles de France. Fort d'un tel succès, lorsque, en 1827, le gouvernement nomma la grande commission chargée de rechercher les causes de la dégradation des routes, et de proposer les moyens d'y remédier, Hageau crut devoir apporter son tribut de lumière à la discussion qui allait s'ouvrir. En conséquence il adressa, à la direction des ponts-et-chaussées, un mémoire dans lequel, après avoir exposé les résultats favorables obtenus sur la plupart des routes de sa division, il traitait d'une manière lucide et complète les questions en ce moment soumises à l'examen. Les moyens qu'il proposa, et qui déjà lui avaient si bien réussi, sont, à peu d'exceptions près, ceux que plusieurs ingénieurs ont depuis signalés et que l'administration reconnaît aujourd'hui comme les meilleurs. Les inventions récemment naturalisées en France, et importées d'abord par des hommes étrangers à l'administration des ponts-et-chaussées, telles que les ponts suspendus et les chemins de fer, trouvèrent en lui, à leur début, un appui franc et désintéressé. Au moment où, après une carrière si bien remplie, il allait prendre sa retraite en 1830, il reçut la lettre d'avis de sa radiation du cadre d'activité pendant qu'il était occupé de sa dernière inspection annuelle. Hageau se retira dans le pays témoin de ses premiers succès. L'homme pour qui l'exercice de son état avait été une véritable passion, et qui, même dans le moment de la plus grande capacité de travail, y avait dévoué tout son temps, ne put à soixante-quatorze ans se créer de nouvelles oc-

cupations ; il dépérit rapidement sous le poids de l'inaction, et mourut à Clamcy le 12 sept. 1836. Les ingénieurs du canal du Nivernais assistèrent à ses funérailles ; et l'ingénieur en chef Poirée lui rendit sur sa tombe un dernier hommage. D—N—L.

HAGEMANN (THÉODORE), savant feudiste allemand, naquit le 14 mars 1761 en Brunswick aux environs de Blankenbourg, passa du gymnase de Quedlinbourg à l'université de Helmstædt, ensuite à celle de Gœttingue, où il revint se faire donner le bonnet de docteur et prélever à des temps plus heureux par des lectures qui effectivement le firent connaître. Il avait, mais vainement, sollicité une nomination de juge auditeur. Bientôt Püster le recommanda au baron de Hardenberg (alors ministre du duc de Brunswick), et Hagemann obtint les titres de professeur extraordinaire en droit et professeur de la faculté de droit de Helmstædt. Ses premières lectures avaient roulé sur les fiefs personnels : il les étendit au droit romain, au droit féodal, à la méthode qu'il faut suivre dans l'étude du droit et à diverses autres généralités. Il essayait en même temps de monter à Helmstædt une bibliothèque de droit, et se livrait à la composition de mémoires ou dissertations remarquables sur la science à laquelle il s'était voué. En 1788, il quitta cette ville et le Brunswick et l'enseignement académique pour une place de conseiller à la chancellerie de Zell en Hanovre, place que lui valut encore la recommandation de Püster, et avec laquelle, en 1795, il cumula celles de directeur de la maison des orphelins et d'assesseur du tribunal aulique. Promu deux ans après au rang de conseiller de la cour d'appel de Zell, il en remplit les fonctions souvent au milieu du tumulte des armes et malgré des événements qui trop fréquemment

faisaient changer de maître à un état que l'Angleterre ne pouvait défendre ; puis, quand le Hanovre fut incorporé à l'empire français, il fut nommé procureur-général à la cour impériale de Zell. La chute de la dynastie napoléonienne, en 1814, le remit dans la position qu'il occupait auparavant ; et enfin, après la mort de Willich (1819), il devint directeur de la chancellerie de justice. C'est dans cette place qu'il mourut, le 14 mai 1827. Conciliant avec ses travaux l'étude profonde des principes positifs du droit, Hagemann avait beaucoup écrit, et ses ouvrages, sans les classer au premier rang, prouvent du moins une connaissance approfondie des diverses branches du droit, mais surtout du droit féodal et des usages du moyen-âge ainsi qu'une rare sagacité. Nous indiquerons de lui : I. *Analecta juris feudalis sigillatim Brunsvico-Luneburgici*, Helmstædt, 1787. Cet ouvrage se compose d'une réimpression du *Conspectus juris feudalis* tout entier de Hagemann (publié dès 1787 à Helmstædt) et de dissertations par Reiske, Weissmann et Seckendorf. II. *Documents pour le droit féodal de Brunswick-Lunebourg*, Helmstædt, 1791. C'est une continuation des *Analecta*. III (avec Fréd. de Bulow). *Eclaircissements pratiques sur des objets appartenant à toutes sortes de matières juridiques avec des arrêts du tribunal de Zell et d'autres cours à l'appui*, Hanovre, 1798-1818, 6 vol. ; 2^e édit. des deux premiers vol. ; 1801, en 4 vol. Ce recueil est d'une haute importance, et il mérite d'être mis à côté des *Observations* de Puffendorf, et des *Méditations juridiques* de Struben. Le tome V, publié en 1809, contient une table. IV. *Recueil des ordonnances et circulaires du Hanovre de 1813 à 1817*, 12 vol. V (en collaboration avec Günthe).

Archives de jurisprudence théorique et pratique, 1788-92, 6 parties. VI. Parmi les nombreuses dissertations sur des points de droit féodal, nous citerons: 1° *De feudo insignium vulg.* Wapenlehen, 1785 (ce fut sa thèse pour le doctorat); 2° *De feudo halsbergæ sive loriceæ vulgo Panzerlehen dicto*, 1785; 3° *De expectativis feudaliibus in terris Brunsoico-Luneburgicis*, 1786. XII. Parmi les articles qu'il a donnés dans les feuilles semi-périodiques: 1° *Licina, femme de Grucchus le jeune* (dans la *Gazette élégante*, 1804, n° 63); 2° *de diverses lois qui ont cours dans le haut comté de Hoya* (*Archiv. patriot. de Spiel*, t. III, 2^e part., n° 19). P—OT.

HAGEN (CHARLES-GODEFROI), savant prussien, naquit à Kœnigsberg, le 24 déc. 1749, et conformément au vœu de son père, pharmacien de la cour, se livra aux études médicales et pharmaceutiques qu'il eût sacrifiées volontiers à la théologie, si l'on eût consulté sa vocation. Il suivit aussi avec succès les cours de chimie et de physique à Berlin; et lorsqu'il revint à Kœnigsberg pour y succéder à son père, il continua d'approfondir ces deux sciences avec un zèle et un succès qui bientôt le firent avantageusement connaître. Deux professeurs de Kœnigsberg, Büttner et Orlovius, le déterminèrent à devenir un de leurs collègues, et, en 1779, Hagen reçut le titre de professeur extraordinaire à la faculté de médecine, dans l'université; titre qui, honorifique d'abord et sans appointements, le conduisit enfin à la chaire ordinaire en 1788. En 1807 il fut nommé à celle de chimie, de physique et d'histoire naturelle dans la faculté de philosophie, et le roi lui conféra l'ordre de l'Aigle-Rouge de deuxième classe. Hagen mourut universellement regretté, le 2 mars 1829. On lui doit beaucoup d'ouvrages, la plupart sur la

chimie et la botanique, quelques-uns sur la pharmacie. En voici les principaux: I. *Manuel de pharmacie*, Kœnigsberg, 1778-1829, 8 liv. II. *Plantas de la Prusse*. III. *Principes fondamentaux de la chimie expérimentale*, 1786-1815, 4 liv. IV. *Principes fondamentaux de pharmacie expérimentale*, 1790. V. *Dissert. III de Stanno*, 1776. VI. *Tentamen historicum lichenum præsertim Prussicorum*, 1786. VII. *Dissertatio sistens docimasiam concretionum in oleis æthereis observatarum*, 1783. VIII. *Dissertatio de plantarum nutrimento ab aqua proficiscente*, 1798. P—OT.

HAGER (JOSEPH), orientaliste, né en 1750 d'une famille allemande établie à Milan, entra jeune encore dans la congrégation de la propagande à Rome, après avoir fait ses études à Vienne. Il s'appliqua aux langues orientales, et il signala ses connaissances au monde savant par les preuves qu'il fournit publiquement, à la suite d'un voyage en Sicile, et une enquête faite par une commission napolitaine dont il avait été membre, de la fourberie commise par l'abbé Vella dans la production de la prétendue collection de chartes arabes de l'Égypte et de la Sicile. On augura favorablement d'un jeune orientaliste qui maniait la critique avec un esprit aussi judicieux. Mais plus tard il n'essuya lui-même que trop fréquemment les attaques des savants. Dans ses voyages entrepris en Allemagne et en Angleterre, l'examen des principales bibliothèques et musées de ces pays lui avait inspiré le désir de s'appliquer à l'étude du chinois, étude qui ne comptait alors que deux ou trois sectateurs en Europe, et pour laquelle on n'avait que très-peu de secours. Cependant Hager se crut trop tôt en état d'entreprendre un Dictionnaire chinois

dont il publia le prospectus à Londres. Quelques dissertations et articles qu'il avait donnés sur cette langue firent croire aux savants qu'il était digne d'être chargé d'une entreprise semblable. On avait à l'imprimerie royale, à Paris, cent dix-sept mille caractères chinois, gravés par les soins de Fourmont. L'idée de les employer à la confection d'un dictionnaire avait été suggérée au gouvernement, et Napoléon avait saisi cette idée dans l'espoir d'illustrer son règne par un nouveau monument littéraire. On ne vit que Hager capable de l'exécuter. En conséquence il fut appelé à Paris en 1802, et un traitement annuel de six mille francs lui fut assigné pour le temps qu'il emploierait à son travail. Il commença par mettre en ordre les cent dix-sept mille caractères, puis il entama la besogne dont il était chargé. Il y employa cinq ans sans avancer beaucoup. En même temps il rédigea quelques mémoires spéciaux sur la Chine, et il les publia. Mais des juges sévères relevèrent avec aigreur les fautes et les hypothèses mal soutenues dont ces travaux abondaient. On essaya de lui prouver qu'il ne savait pas encore assez le chinois pour se permettre d'en dresser le vocabulaire; le gouvernement crut devoir faire examiner le commencement de son travail; cet examen ne fut pas favorable à l'auteur, et son travail fut suspendu. Mécontent de la France, Hager retourna en Italie; en 1809, il obtint la chaire des langues orientales à l'université de Pavie, sans discontinuer ses investigations sur la Chine, qui lui attirèrent encore de vives critiques, particulièrement de la part de Montucci et de Klaproth. Le premier avait publié, en 1804, à Londres, contre Hager, ses *Letters on chinese literature*; et Klaproth lança dans le public, en 1811, un pamphlet sous

le titre bizarre de *Cippe sur le tombeau de l'érudition chinoise du sieur J. Hager* (*Leichenstein auf dem Grabe, etc.*), où les divers écrits de Hager sont critiqués avec virulence. Klaproth raconte qu'à peine arrivé à Berlin, Hager s'enferma avec lui, et lui proposa de faire un Dictionnaire chinois, quoiqu'ils ne sussent encore la langue ni l'un ni l'autre. Lors de la suppression de l'université de Pavie, Hager fut nommé conservateur de la bibliothèque de Milan. Cependant, après la révolution de 1814, il retourna à l'université de Pavie. Il y mourut en 1819, laissant toujours en doute la question de savoir s'il était profondément instruit dans l'idiome chinois. Outre la brochure contre l'abbé Vella, imprimée, en allemand, sous le titre d'*Observations sur une fourberie littéraire*, Leipzig, 1799, in-4°, il a publié les ouvrages suivants, écrits en diverses langues, et imprimés en partie avec beaucoup de luxe: I. *An explanation of the elementary characters of the chinese*, explication des caractères élémentaires du chinois; avec l'analyse de leurs anciens symboles et hiéroglyphes, Londres, 1801, in-fol. Selon Klaproth, cette explication des deux cent quatorze caractères fondamentaux n'est qu'une traduction très-fautive du travail de Fourmont. Parmi les diverses hypothèses avancées dans cet ouvrage, Hager soutient que Pythagore a puisé sa sagesse chez les Chinois. II. *Dissertation, on the newly discovered babylonian inscriptions*, Londres, 1801, in-4° avec fig. III. *Monument de Yu ou la plus ancienne inscription de la Chine, suivie de trente-deux formes d'anciens caractères, avec quelques remarques sur cette inscription et sur ces caractères*, Paris, 1802, in-fol. Il s'agit du monument posé par Yu en commémoration

de la grande inondation qui avait ravagé la Chine 2297 ans avant notre ère. Elle se trouvait copiée dans l'Encyclopédie apportée du Japon par Titsingh, et la Bibliothèque royale à Paris en possédait deux autres copies, dont une avec une traduction française du P. Amyot. Klaproth accuse Hager d'avoir rendu l'inscription méconnaissable en la produisant en caractères modernes, et d'avoir pris toutes ses remarques dans l'Histoire de la Chine du P. de Mailla. IV. *Panthéon chinois, ou Parallèle entre le culte religieux des Grecs et celui des Chinois, avec une nouvelle preuve que la Chine a été connue des Grecs*, Paris, 1802, in-4°. Dans cet ouvrage, l'auteur a entassé les hypothèses et exagéré les effets de l'influence des Chinois sur l'ouest de l'Asie. Hager rend compte à sa manière, dans la préface, du travail dont il avait été chargé à Paris, et traite fort mal ses prédécesseurs, tels que Fourmont et De Guignes. V. *Description des médailles chinoises du cabinet impérial de France, précédée d'un essai de numismatique chinoise*, Paris, impr. impér., 1805, in-4° avec pl. et une carte de Barbié du Bocage, représentant la route d'une caravane grecque à la Chine. En donnant l'histoire des monnaies de la Chine, qui, suivant Klaproth, est copiée dans un traité chinois dont il existe des traductions manuscrites en Europe, l'auteur discute la signification du mot sérique par lequel, selon lui, les anciens désignaient la Chine, pays qui leur fournissait la soie. Une autre discussion insérée dans cet ouvrage traite des vases murrhins chez les anciens, vases que Hager regarde comme ayant été faits de la pierre chinoise, appelée *Yu*, le néphrite des minéralogistes modernes. On retrouve au reste dans la numismatique chinoise de Hager son goût pour les hypothèses. VI. *Elements of the*

chinese language, Londres, 1806, 2 vol. in-8°. VII. *Memoria sulla bussola orientale*, Pavie, 1810. Hager fut un des premiers qui prouvèrent que la boussole est connue depuis long-temps en Chine. Klaproth, en venant après lui soutenir la même thèse, n'a fait aucune mention du travail de son prédécesseur; mais dans son pamphlet il prétend que Hager s'est borné à copier les écrits des jésuites missionnaires. VIII. *Illustrazione d'uno zodiaco orientale del gabinetto delle medaglie di S. M. a Parigi*, Milan, 1811, in-fol. avec fig. Dans ce zodiaque, trouvé sur les bords du Tigre, en Asie, Hager ne voit que trois des signes de nos zodiaques; d'où il conclut que les autres signes n'étaient pas encore adoptés à l'époque où ce monument chaldéen-persan fut fait. En revanche, l'auteur y reconnaît la représentation du dieu syrien Bal ou Héliogabal, et il va jusqu'à supposer que la pierre sur laquelle le zodiaque est sculpté est un aérolithe. IX. *Miniere dell' Oriente*, ibid., 1811, in-4°, ouvrage dont le but est de prouver que les Turcs ont eu autrefois des relations avec la Chine, et en ont reçu quelques usages. X. *Epigrafi cinesi di Quanton*, Milan, 1816; 2^e édit., 1817, in-4°, ou explication des inscriptions faisant partie d'un tableau topographique de la ville de Canton, avec des détails sur des usages pratiqués en Chine. XI. *Observations sur la ressemblance que l'on découvre entre la langue des Russes et celle des Romains*, Milan, 1817, espèce de tour de force, soutenu par l'érudition et les conjectures. D—G.

HAILLET de Couronne (JEAN-BAPTISTE-GUILLAUME), savant laborieux, naquit à Rouen le 14 avril 1728, d'une famille noble. Après avoir terminé de brillantes études au collège Louis-le-Grand à Paris, il en-

tra en qualité de cornette dans le régiment d'Harcourt, et fit deux campagnes; mais il quitta le service aux instances de sa mère qui désirait le voir entrer dans la magistrature, et acheta la place de lieutenant-général criminel au bailliage de Rouen, charge en quelque sorte héréditaire dans sa famille; ainsi l'étude des lois succéda pour lui au fracas de la guerre. Admis en qualité d'adjoint à l'académie de Rouen en 1752, académicien titulaire en 1766, et quatre ans après secrétaire, il y lut plusieurs mémoires remplis d'érudition et de critique, ainsi que des notices sur les membres décédés, entre autres sur Élie de Beaumont, Grandidier, Pigalle, etc. Deux seulement ont été imprimées : 1° *Éloge de M. du Boullay*, son prédécesseur comme secrétaire de l'académie, Rouen et Paris, 1771, in-8°; 2° *Éloge de M. Cotton des Houssuies, docteur et bibliothécaire de Sorbonne*, 1783, in-4°. Haillet de Couronne était aussi membre de l'académie de Caen. En 1788, il perdit sa mère, et cette mort rompit le lien qui l'attachait à la carrière judiciaire. Sa charge d'ailleurs fut bientôt supprimée par la révolution, et ce n'est pas sans peine qu'il parvint à se soustraire aux persécutions de la terreur. Lors du rétablissement des académies, il rentra à celle de Rouen; mais, dans les dernières années de sa vie, il s'était retiré à Paris, où il mourut le 29 juillet 1810. Sa bibliothèque, composée de plus de 30,000 volumes, contenait des livres de la plus grande rareté; elle était toujours ouverte aux savants, et lui-même se plaisait à leur communiquer ses propres recherches bibliographiques et littéraires. A l'exception des deux *Éloges* que nous avons cités, aucun autre de ses ouvrages n'a été imprimé; mais ses manuscrits ont passé dans différentes mains, et ils ont été consultés avec fruit pour plu-

sieurs entreprises littéraires. Nous-mêmes avons eu cet avantage dès le commencement de nos travaux, pour cette *Biographie universelle*. Haillet de Couronne a laissé inédits : I. Un *Dictionnaire bibliographique des grands hommes de la Normandie*. II. Un *Dictionnaire bibliographique des livres rares, curieux et intéressants*. III. Un *Traité comparatif de la poésie ancienne et moderne*. IV. *Des Considérations sur la poésie dans son origine, ses progrès et sa décadence*. V. Une *Histoire de l'académie de Rouen et de ses travaux*. Le style de M. de Couronne, dit un biographe, est généralement facile et coulant; il a de la chaleur et du coloris; mais il se livre un peu trop à cette abondance qui souvent nuit à la correction. Haillet de Couronne était lié avec le comte de Tressan. Voy. pour plus amples renseignements: *Précis analytique des travaux de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1811*, page 191. M—D j.

HAKEM I^{er} (ABOUL-ASI AL-MODHAFER AL-), troisième émir ou roi de Cordoue de la dynastie des Ommeyyades ou Merwanides, succéda, l'an 180 de l'Hég. (796 de J.-C.), à son père Hescham I^{er}. Tandis que ses oncles Soleiman et Abd-Allah renouvelaient leurs prétentions au trône, que l'un prend le titre de roi à Valence, et que l'autre s'empare de Tolède, les Français se rendent maîtres, en 797, de Narbonne, Gironne, Pampelune et Huesca, par la trahison des gouverneurs musulmans qui, sur cette frontière, vivaient dans une sorte d'indépendance. Hakem poursuit les Français, reprend le Catalogne, franchit les Pyrénées, enlève Narbonne, fait passer les hommes au fil de l'épée, et réduit les femmes et les enfants en captivité; puis il revient devant Tolède

qui lui ouvre ses portes, en 799, à la suite de deux victoires remportées sur ses oncles. Soleiman périt dans la seconde, et Abd-Allah forcé de se retirer successivement à Valence et en Afrique, obtient bientôt son pardon et une existence honorable en Espagne. La guerre qui recommença avec les Français, en 801, et qui dura plusieurs années, sans autre résultat que des villes prises et reprises de part et d'autre, n'avait plus pour but d'étendre les frontières, mais de les défendre. Dans cet intervalle, Hakem fit alliance en 805, avec Edris II, roi de Fez, contre les khalifes abbasides, leurs ennemis communs. Doué de tous les avantages du corps et de l'esprit, mais orgueilleux, dur et violent, il s'aliéna l'affection des habitants de Tolède, en ordonnant ou du moins en approuvant la cruelle perfidie du gouverneur de cette ville, qui avait fait égorger quatre cents ou même jusqu'à cinq mille des plus notables. Hakem fit tomber à Cordoue, en 807, trois cents têtes de conspirateurs dénoncés par son cousin Cacem, qu'ils avaient imprudemment choisi pour leur chef. Heureusement pour la gloire de ce monarque, les soins du gouvernement, la direction et le commandement des armées étaient entre les mains de son fils Abd'Errahman qu'il avait déclaré son successeur, et qui, cher aux musulmans, se rendait redoutable aux princes chrétiens. Hakem renfermé dans son palais, avec ses esclaves des deux sexes, semblait ne régner que pour assouvir son humeur sanguinaire. Persuadé que la tyrannie était le seul moyen de contenir les peuples dans les bornes du respect et du devoir, il s'était entouré d'une garde nombreuse. Un droit d'octroi, qu'il établit pour la solde de cette troupe, ayant donné lieu à quelques scènes tumultueuses, en 818, il fit clouer dix des plus mutins aux portes

de la capitale; puis, pour réprimer la sédition excitée par cet acte de rigueur, il sort de son palais, à la tête de sa garde, charge la multitude, en fait un carnage épouvantable, livre la ville au pillage et bannit à perpétuité une partie très-considérable et très-utile des habitants, dont les uns conquirent depuis l'île de Crète (*Voy* OMAR (*Abou-Hafs*), XXXII, 6), et les autres allèrent s'établir à Fez ou se fixer à Tolède. Depuis ce moment Hakem fut atteint d'une noire mélancolie et d'une fièvre dévorante. Des visions effrayantes le tourmentaient la nuit; quand il était seul, il appelait sans cesse ses esclaves, et entraînait en fureur s'ils n'accouraient pas à l'instant. Il convoquait à toute heure ses vezirs et ses cadhis, et, au lieu de tenir un divan, il donnait un concert. Dans les intervalles que lui laissait cet état de démence, il témoignait des remords et composait des romances pleines de sensibilité. Après quatre ans de souffrance, il mourut en 206 (822), dans la cinquantième année de son âge et la vingt-sixième de son règne, laissant pour digne héritier de son trône, son fils Abd'Errahman (*Voy*. ABERAME II, t. I^{er}, 60). A—T.

HAKEM II (ABOUL-ASI AL-), neuvième roi de Cordoue et deuxième khalife d'Espagne *Voy*. MOSTANSER-BILLAH, XXX, 254.

HAKEWILL (HENRI-JACQUES), statuaire anglais, était de Grove-Road, et naquit le 11 avril 1813. Son père, gentleman, ne le destinait point à la carrière artistique. Mais enfin, vaincu par les supplications du jeune homme, il lui permit de déroger et d'aller sous la direction de Sass étudier le dessin et les principes du modelage (juin 1830). L'année suivante, une belle figure de l'Apollino en glaise valut au nouvel élève, avec un second prix, la médaille d'argent et l'autorisa-

tion de suivre les cours de l'académie. En 1832, Hakewill offrit une autre ébauche à la curiosité du public, ce fut le modèle aussi en glaise de sir Richard Beaumont en armure du temps de Richard I^{er}. Il fit ensuite celui de lady Beaumont. Mais ce qui répandit le plus son nom, ce fut la belle statue de lord Grey : c'était au moment où le bill pour la réforme électorale venait de passer aux deux chambres : on souscrivit avidement pour un monument en l'honneur d'un ministre qui attachait son nom à cette grave révolution sociale. Un bas-relief représentant une des scènes du *Mazeppa* de lord Byron, des bustes, divers dessins l'occupèrent ensuite. Malheureusement sa santé trop faible allait se détériorant de jour en jour. Au retour d'une excursion qu'il avait faite en 1833 à la campagne, la phthisie se prononça : il traîna encore la vie, du mois de sept. au 13 mars suivant, époque à laquelle il mourut, comptant à peine vingt-un ans. Ses essais promettaient un grand artiste; et ses amis, en proclamant qu'un glorieux avenir l'attendait, ne furent ni dans le mensonge ni dans l'exagération.

P—OT.

HALEM (GÉRARD-ANTOINE), publiciste allemand, naquit en 1752 à Oldenbourg, où son père était conseiller de la chancellerie. Ayant fait ses études de droit à Francfort-sur-l'Oder, à Strasbourg et à Copenhague, et ayant été promu au degré de docteur dans la dernière de ces villes, il fut nommé assesseur du tribunal civil de sa ville natale, puis, attaché en qualité de conseiller à la chancellerie et à l'administration publique ou régence; à la fin, il eut la charge de directeur de la régence ducale. Le pays d'Oldenbourg ayant été incorporé en 1810 à l'empire français, Halem fut nommé conseiller à la cour impériale de Hambourg, et siégea dans ce tribunal jusqu'à l'époque

où les alliés vinrent rendre au nord de l'Allemagne son indépendance. Il se retira alors à Eutin, et se contenta, en raison de son âge, de présider l'administration de ce district oldenbourgeois. Dans ces fonctions il mourut, en 1819, d'une hydropisie de poitrine. Le pays d'Oldenbourg lui dut la réforme de la procédure, et des améliorations dans les institutions charitables et dans la lithurgie, ainsi que l'établissement d'une société littéraire, et la publication d'un journal d'utilité publique, auquel il fit succéder en 1801 un recueil mensuel littéraire, sous le titre d'*Irène*, qui cessa au bout de cinq ans. Le duc d'Oldenbourg avait acheté sa bibliothèque, dont il lui laissa la jouissance sa vie durant : elle a été placée au château d'Eutin. Ayant eu de son second mariage deux enfants, il épousa en troisièmes noces la sœur de sa seconde femme. Halem s'est rendu utile non seulement comme fonctionnaire public, mais aussi comme écrivain. Outre les deux journaux cités plus haut, il a publié en allemand : I. *Histoire d'Oldenbourg*, Oldenbourg, 1794-96, 3 vol. in-8°, qu'il n'a écrite, toutefois, que jusqu'en 1732. II. *Vie de Pierre-le-Grand*, 3 vol. in-8°. III. *Vie du comte Munnich*. Il en a paru, sous le voile de l'anonyme, une traduction libre en français, faite par J.-F. Bourgoing et revue par Tranchant de La Verne, Paris, 1808, in-8°. IV. *Coup d'œil sur une partie de l'Allemagne, de la Suisse et de la France*, 1791, 2 vol. in-8°. C'est le résultat des observations que l'auteur avait recueillies dans un voyage fait l'année précédente. Il a publié avec Runde, son collègue dans l'administration d'Oldenbourg, un *Recueil des principaux actes publics des derniers temps, avec un aperçu chronologique des évènements les plus remarquables*, Oldenbourg,

1806-1807. La poésie avait aussi des charmes pour Halem. Ses pièces de vers sont insérées en grand nombre dans les almanachs littéraires; son poème religieux, *Jésus, fondateur du règne divin*, a été imprimé à Hanovre et forme 2 vol.; mais il est à peu près oublié. — De ses deux frères, le plus âgé dont les prénoms ne sont désignés que par les lettres L.-W.-C., né en 1759, fut d'abord secrétaire et bibliothécaire du duc d'Oldenbourg, et publia les *Amusements bibliographiques*. En 1814, au retour du duc dans ses états, il fut nommé conseiller aulique, chargé de la rédaction d'une gazette et des fonctions de secrétaire de la société d'économie rurale à Oldenbourg. — Le frère cadet, B.-J.-F., né en 1768, prit d'abord du service dans l'administration publique en Prusse, visita ensuite les Pays-Bas et la France, séjourna quelque temps à Paris, et obtint à son retour une charge d'assesseur auprès d'un tribunal dans l'Oldenbourg. Lors de la réunion du pays à l'empire français, il fut nommé secrétaire-général du département des Bouches-du-Weser, emploi qu'il garda pendant tout le temps de l'occupation. A la retraite des autorités françaises, en octobre 1813, il accompagna son préfet en France, et y demeura jusqu'à la paix. Au lieu de rentrer alors dans son pays natal, il alla s'établir à Leipzig, et se livra à des travaux littéraires. Il fit, en peu d'années, paraître un grand nombre de traductions de l'anglais, du français et de l'italien : c'étaient les romans de Walter Scott, l'histoire du moyen-âge de Hallam, celle de la révolution britannique de 1688 par Moore, celle de la confédération du Rhin par Lucchesini, etc. Il est mort en 1823. D--G.

HALES (GUILLAUME), mathématicien irlandais, avait professé pendant long-temps les langues orientales au collège de la Trinité à Dublin, lors-

qu'il fut nommé au rectorat de Kildare. Il y mourut septuagénaire vers 1821. On a de lui plusieurs ouvrages importants, qui se groupent en trois masses distinctes : I. Œuvres mathématiques, ou 1° *Sonorum doctrina rationalis experimentalis*, 1778, in-4°; 2° *De motibus planetarum*, 1786, in-8°; 3° *Analysis æquationum*, 1786, in-4°; 4° *Analysis fluxionum*, 1800, in-4°. II. Œuvres théologiques ou théologico-politiques. Ce sont : 1° des *Observations sur l'influence politique de la doctrine de la suprématie papale*, 1787, in-8°; 2° des *Observations sur les dîmes*, 1794, in-8° (observations toutes dans l'intérêt des décimateurs anglicans, au grand plaisir desquels sont développés les inconvénients des divers plans proposés pour assurer de tout autre façon la subsistance du clergé en Irlande); 3° un *Examen du méthodisme*, 1803-05, 2 parties in-8°; 4° des *Dissertations sur les principales propriétés relatives au double caractère (divin et humain) du Sauveur* (publié d'abord dans le *Magasin de l'ecclésiastique orthodoxe*, puis réimprimé à part), 1808, in-8°; 5° des *Lettres sur les principes de la hiérarchie romaine*, 1812, in-8°; 2^e édition, 1813, in-8°. III. Œuvres mixtes, telles que : 1° *l'Inspecteur*, ou *Avis aux masses sur quelques points choisis de la littérature*, 1799, in-8°; 2° *Plan d'une analyse de la chronologie ancienne*, 1807, in-8°; 3° *Nouveaux éléments analytiques de chronologie* (*A new analysis of chronology*), 1809-14, 3 vol. in-4°. P—OT

HALHED (NATHANIEL BRASSEY), savant orientaliste anglais, attaché au service de la compagnie des Indes, pendant l'administration du célèbre Hastings, ne nous est connu que par deux ouvrages d'une certaine importance. Le premier est une gram-

maire bengalie (*A grammar of the bengale language, printed ad Hoo-gly in Bengal, 1778, in-4°*), remarquable sous plusieurs rapports; le bengali étant le dialecte le plus voisin du samskrit, il facilite beaucoup l'étude de cette langue sacrée et savante des brâhmanes. En outre, Halhed ayant eu soin de mettre souvent les noms samskrits auprès des noms bengalis, ainsi que les racines de différents verbes, on lui doit les premières notions exactes que l'on ait eues jusqu'alors sur ces deux langues en Europe (1). Nous ne parlons pas ici des détails relatifs aux langues et à la littérature indiennes, renfermés dans son excellente préface. On n'avait pas encore tenté de soumettre à nos procédés typographiques les caractères bengalis, qui ne sont pas moins compliqués que le dêva-nâgary, dont on se sert communément pour écrire le samskrit. Ces deux alphabets sont composés chacun de cinquante lettres, dont trente-quatre consonnes et seize voyelles, lesquelles sont susceptibles de former sept à huit cents groupes nommés *P'hala*. Un ingénieux négociant, membre de la compagnie des Indes, Charles Wilkins, le premier Européen qui ait su le samskrit, entreprit de graver seul des types, de frapper des matrices, et de fondre des caractères bengalis; opération que Bolts avait tentée en 1773, et dans laquelle il avait échoué, après y avoir consacré des sommes considérables, comme on peut voir tom. II, pag. 285, de ses *Considérations on India affairs*. Depuis cette époque, le même Wilkins a fait, avec autant de succès, la même opération sur les caractères dêva-nâgary, pour imprimer sa belle grammaire samskrite, dont on ne saurait trop admirer la clarté, et même la précision, quoi-

(1) Nous devons faire observer qu'il existait dès le XVII^e siècle, une grammaire espagnole du samskrit. Z.

qu'elle forme un vol. in-4°. Quant à la grammaire bengalie d'Halhed, elle n'a pas été effacée par celle de la même langue que W. Carey (*Voy. ce nom, LX, 164*) a publiée à Serampour. Nous ne lui connaissons d'autre défaut que d'être excessivement rare. C'est le premier livre imprimé avec des caractères orientaux par les Anglais dans l'Inde. La compagnie y consacra trois mille livres sterling (plus de soixante-douze mille francs), et se réserva tous les exemplaires, excepté environ vingt-cinq, que l'auteur rapporta en Europe (2). Là il fut attaqué d'une espèce de maladie mentale, qui n'eut pas les suites fâcheuses que l'on craignait, puisqu'elle ne l'empêcha pas de poursuivre ses travaux littéraires, et qu'il publia à Londres un ouvrage qui pourrait bien, à la vérité, avoir été terminé dans l'Inde, par ordre d'Hastings, dès 1775, et conséquemment avant la maladie du traducteur, si l'on en juge par la date de deux lettres de Hastings et Halhed, imprimées immédiatement après le titre de l'ouvrage. C'est le *Code of Gentoo laws* (Code des lois des Gentous, ou règlement des Pandits, d'après une traduction persane, faite sur l'original écrit en samskrit), 1776, 1 vol. in-4°; 2^e édit., 1777, in-8°. La traduction française parut à Paris en 1778, sous le titre de *Code des lois des Gentous*, etc., 1 vol. in-4°. Il y a tout lieu de croire que cette traduction est réellement de Robinet, quoiqu'on l'ait quelquefois attribuée à Desmeunier. Le texte samskrit de ce code intitulé: *Vivâdâr-nava sêtou*, a été compilé par plusieurs juriconsultes hindous, d'après les ordres d'Hastings, qui, fidèle imitateur de la politique des conquérants romains, respectait la religion, les préjugés des

(2) Il a fait graver sur cuivre un second errata de 27 lignes, qui manque dans la plupart des exemplaires de cette Grammaire, quoiqu'il soit indispensable.

Hindous, et jugeait leurs délits suivant les lois établies depuis une longue suite de siècles dans l'Inde. C'est cette adroite et sage politique qui depuis a déterminé les Anglais à faire traduire le fameux *Code de Menou* (*Voy. JONES, XXI, 628*), et différents recueils de lois indiennes. Il faut convenir que leur première tentative ne fut pas heureuse sous plusieurs rapports. Les Pandits employés à la rédaction du *Vivâdârnava sêou* en ont fait une compilation plus curieuse qu'utile. Au reste, quel que soit le mérite de l'original, les versions persane et anglaise ne peuvent avoir d'autre utilité que d'inspirer au lecteur le désir de recourir au texte, à cause des nombreuses obscurités qu'il rencontre. On ne doit cependant que des éloges à Halhed, pour la scrupuleuse exactitude avec laquelle il a rendu en anglais la version persane; mais cette malheureuse version, comme celle du *Mahâbhârata* de l'*Oupanichâda* (traduit dans un latin si extraordinaire, sous le titre corrompu d'*Oupnek'hat*, par Anquetil du Peron), et de plusieurs ouvrages samskrits, n'offre qu'un abrégé inexact, tronqué et misérable du texte original, dont on s'est permis de supprimer un grand nombre de passages importants. D'ailleurs, on ne contestera pas au moins le mérite de la préface; et ce beau travail appartient tout entier à Halhed. Il y a consigné de nouveaux renseignements sur la langue samskrite, sur les caractères dêva-nâgarys, et sur la mythologie des Hindous. Le petit nombre de fragments des *Vêda*, et autres livres samskrits, dont il donne les textes originaux accompagnés d'une traduction fort littérale, sont d'autant plus précieux que ces mêmes livres étaient enveloppés d'un voile qui semblait devoir être encore impénétrable. Depuis il a été écarté, grâce aux heureux efforts de Wilkins, Jones, Colebrooke, Wil-

son, et autres savants membres de la société asiatique de Calcutta. Halhed n'a pas eu le bonheur d'être témoin de ces succès auxquels il avait lui-même présumé. Il a encore publié : I. *Relation des évènements arrivés à Bombay et dans le Bengale, relatifs à l'empire des Mahrattes, jusqu'au mois de juillet 1777*, in-8°, 1779. II. *Imitation (en anglais) des épiques de Martiul*, 1793-94, 4 part. in-8°. A son retour de l'Inde, Halhed avait été nommé membre de la chambre des communes, et en 1795, au grand étonnement du public, il y prit la défense du fameux Brothers qui dans sa folie se donnant pour un nouveau messie, annonçait la destruction de Londres pour le jour de Noël, et il publia en sa faveur : I. *Relevé des témoignages qui prouvent l'authenticité des prophéties de Brothers et la réalité de sa mission*, 1795, in-8°. II. *Un mot d'avis à l'honorable Guill. Pitt, sur les prophéties de Brothers*, 1795, in-8°. III. *Deux Lettres à lord Loughborough*, 1795, in-8°. IV. *Calcul du millénaire* (avec des remarques en réponse aux objections avancées dans plusieurs pamphlets), 1795, in-8°. V. *Réponse au deuxième pamphlet de Hurne, intitulé Remarques occasionnelles*, 1795, in-8°. Depuis ce temps la raison de Halhed parut tout-à-fait dérangée. Il est mort vers 1820. L—s.

HALL (ÉDOUARD), historien anglais né dans le Shropshire, fit ses études dans les deux universités d'Oxford et de Cambridge, fut professeur en droit dans l'école de Gray's-Inn, greffier de la ville de Londres, et mourut dans cette ville en 1543. Cet auteur sut flatter la passion de Henri VIII, auquel il dédia les ouvrages suivants : I. *L'union des deux nobles familles de Lancastre et d'York*, Londres, 1548, in-fol. Il a terminé

son récit en 1533 ; mais Pimprimeur Richard Grafton l'a continué jusqu'en 1546, d'après les mémoires de l'auteur. II. *Courte chronique* pour faire suite au précédent ouvrage. T—D.

HALL (RICHARD), savant théologien anglais de la communion romaine, fit de bonnes études au collège de Christ à Cambridge, se rendit en 1572 à Douai, et de là en Italie où il prit le grade de docteur en théologie. Étant revenu à Douai, il y fut successivement régent dans le collège de Marchiennes, et professeur de théologie dans celui des Anglais. La réputation qu'il s'acquit dans cette place lui valut d'abord un canonicat de la collégiale de Saint-Géry à Cambrai ; puis de la cathédrale de Saint-Omer, et il fut ensuite nommé official de ce diocèse. Il en remplit les fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en 1604. Il était regardé comme un casuiste exact, un bon prédicateur et un zélé partisan de la discipline ecclésiastique. Ses mœurs répondaient à ses principes : il menait une vie très-régulière et se montrait fort réservé dans sa conversation ; il parlait avec une égale facilité le latin, l'anglais et le français. Tous ses écrits furent dirigés contre les erreurs et la licence du temps. En voici les titres : I. *Vie de l'évêque Fisher*, revue et publiée par le docteur Bayli, en anglais, 1655, in-8°. II. *De quinque partita conscientia*, 1° *Recta* ; 2° *Erronea* ; 3° *Dubia* ; 4° *Opinabili* ; 5° *Scrupulosa*, Douai, 1598, in-4°. III. *De castitate monachorum*. Ce livre déplut beaucoup aux moines qui n'y étaient pas ménagés : il fut supprimé et n'a pas été réimprimé. IV. *Defensio regie et episcopalis dignitatis*, ouvrage composé en faveur de la prérogative royale et des droits de l'épiscopat, contre les erreurs que les religieux répandaient alors de toutes parts. V. *De pro-*

prietate et vestiario monachorum, Douai, 1585. Les moines n'en furent pas moins offensés que des deux précédents. VI. *Orationes variae*. VII. *De schismate*. Cet ouvrage est du docteur Jean Young ; mais ce fut le docteur Richard Hall qui le publia avec une préface de sa composition, Louvain, 1573, in-8°. VIII. *De primariis causis tumultuum belgicorum*, Douai, 1581.—**HALL (Guillaume et Thomas)**, natifs de Londres, furent élevés dans le collège anglais de Lisbonne.—Le premier, chapelain et prédicateur de Jacques II, fit vœu au milieu d'une tempête en passant sur le continent d'entrer dans l'ordre des chartreux, et il l'accomplit dans la chartreuse de Niewport, où il mourut en 1718, étant prieur de cette maison. Il s'était acquis une grande réputation comme prédicateur ; mais il n'a fait imprimer qu'un seul sermon prêché à Londres en 1686, devant la reine douairière ; il a laissé manuscrit un recueil sur différents sujets d'histoire.—Le second, **Thomas HALL**, professa la philosophie au collège anglais de Douai, fut reçu docteur en théologie à Paris, exerça pendant plusieurs années les fonctions de missionnaire en Angleterre, et vint terminer sa carrière à Paris en 1719, dans la soixantième année de son âge. Il avait composé les ouvrages suivants qui sont restés manuscrits. I. *Traité de la prière*. II. *Traduction anglaise des Annales de Sponde*, 2 vol. in-fol. III. *Traduction du catéchisme de Grenoble*, 3 vol. in-8°. IV. Une traduction de *la Vie des saints*. T—D.

HALL (ROBERT), célèbre prédicateur anglais, né en mai 1764, à Arnsby dans le comté de Leicester, était fils du vicaire de cette ville. Il entra lui-même dans les ordres. Successivement ministre à Cambridge, à Leicester, enfin à Bristol, où il mourut, le 21

février 1831, il combattit avec succès le socinianisme. Son éloquence féconde, brillante, aussi vigoureuse qu'il appartient au genre anglican, le plaça au premier rang des orateurs sacrés de son temps : telle était la vogue de ses prédications que l'église de Leicester devint trois fois trop petite pour le nombre de ses auditeurs, et que trois fois il fallut l'agrandir. Son discours sur l'incrédulité moderne jouit d'une grande réputation; les autres sermons qu'il a publiés ont tous un caractère politique; savoir : *Défense de la liberté de la presse*, 1793, in-8°. — *Sur l'incrédulité moderne*, 1800, in-8°. — *Réflexions sur la guerre*, 1802. — *Des effets de la civilisation sur l'état de l'Europe*, 1805. — *Des avantages de l'instruction pour les basses classes*, 1810. — *Sur le renouvellement de la charte de la compagnie des Indes*, 1813. On annonçait, au moment de sa mort, une édition complète de ses œuvres. Le premier volume vient de paraître; il sera suivi de cinq autres volumes. — HALL (*sir James*), savant Écossais, né vers 1760, était le quatrième baronnet de Dunglas dans le comté de Haddington; il siégea au parlement de 1808 à 1812, et mourut à Edimbourg le 23 juin 1832. Membre de plusieurs sociétés littéraires, il a inséré quelques opuscules dans les *Transactions* de la Société royale d'Edimbourg, et a publié séparément un *Essai sur l'origine, les principes et l'histoire de l'architecture gothique*, 1814, in-4°. D—P—L.

HALLÉ (ANTOINE), né en 1593, à Bazanville près de Bayeux, fut, dès l'âge de vingt-deux ans, admis comme professeur à l'université de Caen, où il enseigna les belles-lettres et la géographie. Cultivant la poésie latine et française avec succès, il remporta si souvent le prix de *l'Immaculée conception* que l'académie de

Caen le pria de ne plus concourir. Il était lié avec un grand nombre de savants, et particulièrement avec le P. de La Rue et Huet, évêque d'Avranches; c'est à l'invitation de ce dernier qu'il publia un recueil de *poésies* de sa composition, Caen, 1675, in-8°. Déjà, en 1652, il avait mis au jour quelques *Traité sur la grammaire latine*. Il mourut le 3 juin 1675. — HALLÉ (*Henri*), son frère, mort le 12 oct. 1688, professa le droit d'une manière très-distinguée à l'université de Caen.

P—RT.

HALLÉ (PIERRE) n'était point parent des précédents comme l'a dit Baillet dans ses *Jugements des savants*. Né à Bayeux, le 8 sept. 1611, il professa la rhétorique à l'université de Caen, dont il devint recteur en 1640. La même année il harangua le chancelier Séguier (*Voy.* ce nom, XLI, 461), qui avait été envoyé en Normandie pour y réprimer des mouvements séditieux, et ce fut des mains de ce magistrat qu'il reçut le bonnet de docteur. L'université de Paris se l'agrègea; et en 1641, sur les instances de ce corps savant, Hallé se rendit à Paris, où il fut régent de rhétorique au collège d'Harcourt, lecteur en langue latine et en langue grecque au collège royal, et professeur de droit canonique. Il mourut dans cette ville, le 27 déc. 1689, avec le titre de poète et d'interprète du roi. On a de lui : I. Des œuvres littéraires en latin, dédiées au chancelier Séguier et réunies sous le titre d'*Orationes et poemata*, Paris, 1655, in-8°. Ce recueil se compose de neuf *harangues*, de six livres de *poésies* diverses, et de plusieurs *tragédies* tirées de l'Écriture sainte. II. *Elogium Gabriëlis Naudæi*, imprimé dans le *Naudæi tumulus* du P. Jacob (*Voy.* NAUDÉ, XXX, 599), et séparément, Genève, 1661, in-8°. III. Des ouvrages de jurispru-

dence, entre autres, *Dissertationes de censuris ecclesiasticis*, Paris, 1659, in-4°; *Institutiones canonicae*, ibid., 1685, in-12. L'éloge de P. Hallé se trouve dans le *Journal des sçavants* du 30 janvier 1690. Il en existe deux autres en latin : le premier par Mich. Deloy, professeur en droit à Paris; le second par Daniel Laet, Hollandais, Amsterdam, 1692.

P—RT.

HALLÉ (CLAUDE-GUI), peintre français, naquit à Paris en 1652, et fut élève de son père (Daniel Hallé, mort à Paris en 1674). Il remporta plusieurs prix à l'académie, et s'acquitt l'estime de Ch. Lebrun, premier peintre du roi. Chargé d'exécuter divers tableaux dans des résidences royales, telles que Meudon et Trianon, il en fit aussi un grand nombre pour des églises de Paris, entre autres, une *Annonciation* pour Notre-Dame. Quoiqu'il n'eût jamais visité l'Italie, on retrouve dans ses ouvrages le goût de l'école italienne, dont il avait étudié les productions qui ne sont pas rares en France. La composition de Hallé est riche, mais on lui reproche le défaut de vigueur et un dessin maniéré. On a gravé d'après lui. Il mourut à Paris en 1736, laissant une fille mariée au peintre Restout, et un fils dont l'article suit. Voy., pour plus de détails, d'Argenville, *Abrégé de la vie des peintres*, II, 380.

P—RT.

HALLÉ (NOEL), fils du précédent, naquit à Paris le 2 sept. 1711, et suivit la même carrière que son père et son aïeul. Les prix qu'il obtint le firent envoyer comme pensionnaire à Rome, et à son retour il fut admis à l'académie de peinture, et nommé, en 1774, surintendant des tapisseries de la couronne. Entre autres tableaux qu'il exécuta pour servir de modèles à la manufacture des Gobelins, on cite : *Achille dans l'île de Scyros*; *Églé*

et *Silène*; *Hippomène et Atalante*. Hallé retourna à Rome, mais en qualité de directeur de l'académie de France, et, quand il revint dans sa patrie, ses services furent récompensés par le cordon de Saint-Michel. Les maisons royales et les églises de Paris possédaient plusieurs ouvrages de cet artiste. C'est lui qui a peint le *plafond* de la chapelle des fonts baptismaux à Saint-Sulpice, et qui a fait le tableau de la *Prédication de saint Vincent de Paul*, qu'on voit dans l'église Saint-Louis, à Versailles. En rendant justice aux talents du peintre, les connaisseurs trouvent que son dessin n'est pas d'un bon style et que son coloris est trop rouge; mais l'architecture et la perspective y sont de la plus grande exactitude. Hallé mourut à Paris le 5 juin 1781. Son fils s'est rendu célèbre comme médecin (Voy. l'art. suivant).

P—RT.

HALLÉ (JEAN-NOEL), célèbre médecin, naquit à Paris, le 6 janvier 1754. Après avoir terminé de solides études, il partit pour Rome avec son père, peintre distingué (Voy. l'article précédent), directeur de l'académie que le roi entretenait à Rome; ce qui procura au jeune Hallé l'avantage d'être initié de bonne heure dans les arts du dessin. C'est dans la capitale du monde chrétien qu'il puisa le germe d'une infinité de connaissances qui, par la suite, ne contribuèrent pas peu à l'illustrer. De retour à Paris, il se livra à l'étude de la médecine, dans laquelle il eut pour principal guide le savant Lorry (Anne-Charles), son oncle maternel qui, à sa mort, lui légua une riche et nombreuse bibliothèque. Hallé fit de rapides progrès à l'aide de la facilité de ses conceptions, et surtout d'un travail infatigable, qui n'était interrompu que par la culture du dessin, de la musique, de la littérature grecque et latine et des langues

modernes. En 1776, il se présenta devant la faculté de médecine de Paris, pour y subir les examens et soutenir les différents actes dont se composait la licence, qui durait deux années. Pendant qu'il parcourait avec distinction cette carrière d'épreuves, le gouvernement reprenant, pour l'avantage de la France et de l'humanité, un plan conçu, contrarié et délaissé sous la régence, créa, sous le titre de *Société royale de médecine*, une nouvelle académie destinée aux progrès de l'art de guérir. Cette institution ayant accueilli Hallé avec empressement, même avant qu'il fût devenu docteur, l'ancienne faculté, qui voyait d'un mauvais œil la société naissante, fit sentir à Hallé le poids de sa réprobation; et quoiqu'il se fût montré d'une manière brillante dans ses épreuves, quoique, conformément à l'usage, il eût acquitté les frais de réception qui montaient à six mille francs, et qu'enfin il eût obtenu le titre de docteur régent, il ne put jamais en remplir les fonctions, qui consistaient à présider les thèses à tour de rôle, et à enseigner une des branches théoriques de la médecine durant l'espace de deux ans. Nommé, en 1794, professeur d'hygiène et de physique médicale à l'*École de santé*, qui avait remplacé l'ancienne faculté, Hallé se livra avec ardeur à l'enseignement et eut constamment un nombreux auditoire attiré sans cesse par les leçons les plus instructives. C'est alors qu'il fit avec un grand succès l'application de ses connaissances dans l'art du dessin, soit pour faciliter à ses auditeurs l'intelligence des expériences physiques, soit pour établir les caractères qui distinguent les différentes races humaines. Son habile crayon se jouait de toutes les difficultés avec une merveilleuse aisance. Durant l'interregne des académies, Hallé fit partie du bureau consultatif des arts et métiers, et il fut

aussi nommé, en 1795, membre de la commission chargée du choix ou de la rédaction des livres élémentaires. Lors de la création de l'Institut, il fut appelé dans l'académie des sciences, où il s'est distingué par une foule de rapports sur des sujets variés. Napoléon, qui se connaissait en mérite, n'avait pas manqué de s'attacher Hallé en qualité de premier médecin ordinaire, et de le décorer de la croix d'honneur; puis il lui avait donné, en 1804, la chaire de médecine au collège de France, en remplacement de Corvisart, dont les occupations, comme archiâtre, le forçaient de renoncer aux soins et aux fatigues de l'enseignement. A la restauration, Hallé fut de nouveau appelé à la cour, et il obtint la confiance de *Monsieur*, frère du roi, devenu depuis Charles X. Lorsque Louis XVIII créa l'académie royale de médecine par une ordonnance en date du 20 déc. 1820, Hallé en fut nommé membre titulaire, et devint président de la section de médecine, lors de son installation. Tourmenté depuis long-temps par des graviers que charriaient ses urines, il finit par sentir dans la vessie des douleurs qui n'avaient d'autre cause que la présence d'une pierre. Dès qu'il fut assuré de l'existence de cette maladie, il prit la résolution de se faire opérer, et y persista malgré les conseils de ses amis, qui l'engageaient à attendre le printemps. Le 3 février 1822, l'opération fut pratiquée avec habileté et supportée avec courage: huit jours après, c'est-à-dire le 11, Hallé avait cessé de vivre. Il fut universellement regretté, et il méritait de l'être; car il réunissait toutes les qualités qui peuvent conquérir l'estime générale. Sa tête était meublée d'une immense quantité de connaissances: aussi ses leçons à la faculté et au collège de France brillaient-elles par une vaste et solide érudition. C'est à ses soins

qu'est due la formation du cabinet de physique de la faculté, qu'il a enrichi de deux belles boussoles de Lenoir, pour mesurer, l'une l'inclinaison, l'autre la déclinaison de l'aiguille magnétique. Les travaux de Hallé s'étendent sur un grand nombre de sujets, et enrichissent plusieurs recueils estimés. C'est ainsi qu'il a publié : I. Dans les *Mémoires de la société royale de médecine: Détail des expériences faites pour déterminer les propriétés et les effets de la racine de dentelaire dans le traitement de la gale, 1779; Observations sur les phénomènes et les variations que présente l'urine considérée dans l'état de santé, 1779; Observations sur deux ouvertures de cadavres, qui ont présenté des phénomènes très-différents de ceux que semblait annoncer la maladie, 1780-81; Recherches sur la nature et les effets du méphytisme des fosses d'aisance, 1782, et séparément, Paris, 1785, in-8°; Mémoire sur les effets du camphre donné à haute dose, et sur la propriété qu'a ce médicament d'être correctif de l'opium, 1782-83; Réflexions sur les fièvres secondaires et sur l'enflure qui survient dans la petite vérole, 1784-85; Réflexions sur le traitement de la manie atrabilaire, comparé à celui de plusieurs autres maladies chroniques, 1786. Le dernier volume du même recueil contient : Rapport sur l'état actuel (1789) du cours de la rivière de Bièvre; Indications relatives au plan ou carte de la Bièvre; Procès-verbal de la visite faite le long des deux rives de la Seine, depuis le Pont-Neuf jusqu'à la Rapée et la Gare, le 14 février 1790. II. Dans l'*Encyclopédie méthodique*, plusieurs articles très-importants, parmi lesquels on distingue ceux qui traitent de l'*Afrique, de l'air, des aliments,**

de l'Europe, de l'hygiène. III. Dans les *Mémoires de la société médicale d'émulation: Observation d'une atrophie idiopatique, c'est-à-dire sans maladie antérieure ou primitive, tom. I^{er}. Mémoire sur les observations fondamentales d'après lesquelles peut être établie la distinction des tempéraments, tom. III. IV. Dans le Bulletin de la faculté de médecine de Paris et de la société établie dans son sein: Extrait d'un mémoire sur les irrégularités que la vaccine a présentées à Lucques, dans le cours de l'année 1806; Observation sur une perforation ulcéreuse du diaphragme, tom. I^{er}; Rapport (avec Chaussier et Leroux) en réponse à la demande du ministre de l'intérieur, relativement à la nécessité de prévenir l'introduction de la fièvre jaune par la voie des communications commerciales, tom. V; Rapport (avec Desgenettes) sur une épidémie qui a régné pendant cinq mois dans l'arrondissement de Gordon (département du Lot), tom. VI. V. Dans le Dictionnaire des sciences médicales, en 60 vol., un grand nombre d'articles sur l'hygiène et la physique médicale, tels que, *l'air, l'eau, les bains, l'électricité*, etc., composés en commun avec Nysten, MM. Guilbert et Thillaye. VI. Dans les *Mémoires de l'Institut* (académie des sciences), une foule de rapports très-intéressants, parmi lesquels on distingue principalement celui qui concerne le *galvanisme*, presque au début de cette découverte; deux autres rapports sur l'*inoculation de la vaccine et ses résultats*, en 1800 et en 1812; celui qu'il fit, avec un peu trop de bienveillance, sur un remède qui devait guérir les goutteux, et qui a trompé leur attente (*remède Pradier*); un autre rapport, mais plus sévère, où il fait justice de la *gélatine, comme fébrifuge*, etc. Lorsque Lorry*

entreprit son excellente édition des *Aphorismes d'Hippocrate*, en grec et en latin, qui parut en 1784, il fut aidé et soutenu dans ce travail par les conseils de Hallé. Celui-ci a encore publié : 1° *De la connexion de la vie avec la respiration, ou Recherches expérimentales sur les effets que produisent, sur les animaux vivants, la submersion, la strangulation et les diverses espèces de gaz nuisibles*, etc., par E. Goodwin, trad. de l'anglais, Paris, 1798, broché in-8°; 2° *Œuvres complètes de Tissot*, avec des notes, Paris, 1809 et années suivantes. Enfin Hallé a été le principal rédacteur du *Codex medicamentarius parisiensis*; c'est lui qui fut chargé de mettre en ordre et en latin ce volume in-4°, de plus de six cents pages, imprimé en 1818. Un anonyme ayant mis au jour un *traité d'hygiène*, qu'il annonçait avoir été rédigé d'après les leçons de Hallé, ce dernier s'empressa de désavouer cette production. Trois discours furent prononcés sur sa tombe : le premier, au nom de l'Institut, par Percy; le deuxième, au nom de la faculté de médecine, par Leroux; le troisième, au nom de l'académie royale de médecine, par M. Duméril. L'éloge de Hallé fut composé et lu à l'académie des sciences par Cuvier; ce même éloge forma le sujet du discours que Desgenettes prononça dans la mémorable séance qui eut lieu le 18 novembre 1822, lors de la rentrée des écoles de médecine, séance tellement orageuse, qu'elle devint la cause ou plutôt le prétexte de la suppression de la faculté.

R—D—N.

HALLÉNBERG (JONAS), historien et numismate, né le 7 nov. 1748, dans le village de Hallaryd, province de Wexiøe, en Suède, était fils du paysan André Eskilson, et fut élevé à Wexiøe chez son oncle maternel, André Hallenberg, savant philologue

dont il prit le nom. Après avoir fréquenté l'école préparatoire et le gymnase de cette ville, il se fit recevoir étudiant à l'université d'Upsal, où il soutint, en 1774, une thèse intitulée : *De carmine elegiaco*, et, en 1776, une autre ayant pour titre : *Quid ad mores et civile imperium gentibus Europæis profuerint expeditiones, quæ vocantur cruciatæ*, ce qui lui valut successivement le degré de maîtres-ès-arts, et celui de docteur en philosophie. Il obtint l'année suivante la place de répétiteur d'histoire moderne; et, s'étant décidé à suivre la carrière du professorat, il publia en 1778 un traité, *De nobilibus in Suecia litteratis*, afin d'acquérir par ce moyen, conformément au règlement de l'université d'Upsal, le droit de concourir pour une chaire d'histoire ancienne. Cependant, avant que le concours eût lieu, il accepta la charge de vice-chancelier des archives du royaume. En 1781, il fut nommé auditeur à la cour royale de Suède, séant à Stockholm; en 1783, aide-conservateur à la bibliothèque royale de la même ville, et en 1784 historiographe du royaume. Dans la même année, le roi Gustave III le chargea de composer l'histoire du règne de Gustave II. Hallenberg commença aussitôt ce travail, le continua sans relâche, et se rendit en 1788 à Copenhague, où il recueillit dans les bibliothèques et les archives les matériaux qui lui manquaient pour le terminer. De retour à Stockholm, en 1790, il mit la dernière main à ce grand ouvrage, qui fut publié aux frais du gouvernement, sous le titre d'*Histoire du royaume de Suède sous le règne de Gustave-Adolphe-le-Grand* (Stockholm, 1790-1796, 5 vol. in-8°): c'est une production remarquable par la scrupuleuse exactitude qu'on y trouve jusque dans les moindres détails, et par l'impartialité avec

laquelle l'auteur juge les actions de son héros ; mais elle pèche par le style qui est lourd , prétentieux et souvent obscur. Hallenberg devint en 1803 directeur du cabinet royal des monnaies et médailles, et antiquaire du royaume. En 1809, il obtint le titre purement honorifique de conseiller de justice, et en 1812, la décoration de l'Etoile polaire. Le roi actuel, Charles-Jean (Bernadotte), à l'occasion de son couronnement (1818), lui accorda des lettres de noblesse. En 1826, l'université d'Upsal célébra avec beaucoup de pompe le cinquantième anniversaire du jour où elle avait créé Hallenberg docteur en philosophie. Peu de temps après, il résigna ses différentes charges, et se retira à la campagne près de Gothenbourg, où il mourut le 30 oct. 1834. Hallenberg, qui ne s'était pas marié, légua ses livres et ses manuscrits à la bibliothèque de l'université d'Upsal, et sa nombreuse collection de monnaies et de médailles au cabinet des monnaies du même établissement, présent d'autant plus précieux que cette collection renfermait un très-grand nombre de monnaies cufiques qui, ajoutées à celles que ce cabinet possédait déjà, l'ont rendu, sous ce rapport, un des plus riches qui existent en Europe. Hallenberg légua le reste de sa fortune aux pauvres de la paroisse où il était né, et à laquelle il avait de son vivant donné la somme nécessaire pour l'établissement d'une école primaire. Il était membre de l'académie royale des sciences, et de l'académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'archéologie de Stockholm ; correspondant de l'académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg, et de la société d'archéologie septentrionale de Copenhague. Outre les ouvrages déjà cités, on a de lui : I. *Nouvelle histoire universelle depuis le commencement du XVI^e siècle*, Stockholm, 1782-

1785, 3 vol. in-8°. II. *Mémoires pour servir à l'histoire de Gustave II*, ibid., 1784, in-4°. III. *Recherches pour savoir jusqu'à quel point les travaux historiques des temps anciens peuvent servir de renseignements aux chroniqueurs modernes*, discours de réception prononcé par l'auteur en 1787 à l'académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'archéologie de Stockholm, et inséré dans les Mémoires de cette compagnie. IV. *Disquisitio de origine nominis GUD, ex occasione nummi cufici*, Stockholm, 1796, in-8°. V. *Dogmatis de resurrectione corporum mortuorum origo, et num in libro Jobi ejusdem mentio facta sit. Disquisitio historica et philologica*, ibid., 1798, in-8°. VI. *Sur la valeur des monnaies et des marchandises en Suède sous le règne de Gustave I^{er}*, ibid., 1798, in-8°. VII. *Remarques historiques sur le livre de la révélation*, ibid., 1800, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage a été traduit en allemand par l'orientaliste O.-G. Tychsen, sous ce titre : *La doctrine secrète des anciens Orientaux et Juifs, extraite des écrits des rabbins et de toute la littérature ancienne, pour servir à l'explication du sens intime de la Bible*, par un grand philologue étranger, Rostock et Leipzig, 1805, in-8°. VIII. *Collectio nummorum cuficorum, addita eorum interpretatione, subjunctoque alphabete cufico*, Stockholm et Abo, 1800, in-8° avec figures. IX. *Quatuor monumenta ærea, e terra in Suecia eruta*, Stockholm, 1802, in-8° ; avec un supplément publié, ibid., 1816, in-8°. X. *Rapport sur l'état du cabinet royal des monnaies et médailles de Suède*, Stockholm, 1804, in-4°. XI. *Vita cujusdam Bardi e Sueco in latinum idioma versibus elegiacis traducta*, ibid., 1805, in-8°.

XII. *Disquisitio de nominibus in lingua suiogothica, lucis et visus cultusque solaris in eadem lingua vestigii. Pars prior et posterior*, ibid., 1819, in-8°. XIII. *Rapport sur une découverte d'antiquités faite dans la rivière de Motala* (en Suède), ibid., 1818, in-12. XIV. *Rapport sur un vase antique en métal, trouvé dans la Westmanie* (en Suède), ibid., 1819, in-8°. XV. *Remarques sur l'histoire de Suède, de Lagerbring*, ibid., 1819, in-8°. XVI. *Rapport sur deux découvertes d'antiquités faites, l'une dans l'île d'Oeland* (Suède) en 1815, l'autre dans la province de Bahus (Suède) en 1816, ibid., 1821, in-8°. XVII. *Nu-mismata orientalia, ære expressa, brevisque explanatione enodata. Pars prior et posterior*, Upsal, 1822, in-8° avec planches. XVIII. *Ænigmata latinis vocabulis syllabatum perpendis complexa*, ibid., 1829, in-8°. XIX. *Illustrium virorum testimonia atque epistolæ*, Upsal et Stockholm, 1802, in-8°. Tous les ouvrages de Hallenberg, dont nous avons donné les titres en français, sont en suédois. M—A.

HALLER (JEAN), petit-fils de Wolfgang Haller, natif de Zurich, avait embrassé la profession des armes et s'y distingua. Habile ingénieur, il dressa une description avec plan du canton de Zurich, qui a été fort estimée. Il continua la *Chronique de Zurich* (donnée par Bullinger), jusqu'en 1616, en plusieurs volumes in-fol. Il mourut en 1621. U—I.

HALLER (EMMANUEL de), second fils du célèbre Albert de Haller (*Voy. ce nom*, XIX, 330), naquit à Berne en 1745, et vint jeune encore à Paris, pour y suivre la carrière du commerce. Il avait établi dans cette ville, avant la révolution, une maison de banque fort accréditée. S'étant montré,

dès le commencement, chaud partisan des innovations, il se jeta dans beaucoup d'entreprises de fournitures et d'agiotage; et, se trouvant associé avec d'Espagnac et Lecouteux, il eut à soutenir, en 1791, avec les comités de l'Assemblée nationale, pour une liquidation importante et qui leur fut longtemps contestée, des discussions qui se terminèrent sans doute à sa satisfaction; car il parut dès-lors jouir d'une grande fortune; et il continua de faire avec les gouvernements qui se succédèrent des entreprises de tous les genres. En 1793, il accompagna Robespierre le jeune et Ricord à l'armée des Alpes, et il fut chargé, dans les départements du midi, de beaucoup d'opérations de finances et de fournitures. Il paraît qu'il abusa étrangement de la confiance que ces commissaires eurent en lui: car, dès que Robespierre eut succombé au 9 thermidor (juillet 1794), Haller fut accusé de dilapidation par André Dumont, et ensuite par Cambon qui le fit décréter d'arrestation; mais il réussit à se soustraire au décret, en se sauvant à Gènes; et cette affaire fut promptement étouffée, par la raison sans doute qu'en pareil cas, les plus riches ne sont pas ceux que la justice atteint le plus facilement. Haller fit si bien dans cette occasion que, réhabilité complètement, il était dès le commencement de 1796 administrateur et trésorier-général de l'armée française en Italie, sous Bonaparte. On sait qu'alors ce général ne se montrait pas très-sévère pour les administrateurs ou financiers qui savaient l'intéresser. Tout se passa en conséquence fort bien entre Haller et lui; mais il paraît qu'ensuite le financier manqua d'habileté ou de prudence, car il ne fut question de rien moins que de le faire arrêter et traduire à un conseil de guerre, qui l'eût impitoyablement condamné comme concussionnaire, ce qui n'était pas alors sans

exemple dans les armées de la république. Haller comprit fort bien le péril ; il usa de tous ses moyens, et se tira encore si bien de ce mauvais pas que, dès la même année, il était revêtu des fonctions de ministre helvétique auprès de la république cisalpine, et qu'il fut chargé par le Directoire français de la plupart des exactions qui s'opérèrent alors (1796 à 1798) dans la Péninsule (1). Lui-même s'est peint assez

(1) A cette époque, dans un grand nombre de villes d'Italie, les églises furent dépouillées de leur argenterie. L'auteur de cette note possède les originaux de divers actes, lettres, récépissés, procès-verbaux, constatant qu'il y avait des agents chargés de l'enlèvement des argenteries des églises, titre qu'ils prenaient dans leurs actes. Ils étaient appointés à cinq cents francs par mois. Tout était saisi, croix, calices, ostensoirs, chandeliers, reliquaires, tabernacles, croses, encensoirs, etc. Il fut enlevé, dans la petite ville de Torcello, 1350 livres pesant d'argenterie sacrée (1^{er} juillet 1797), *in nome del popolo sovrano, anno primo della libertà*. Les têtes de lettres de plusieurs agents italiens portaient cette suscription imprimée : *La democrazia o la morte*. Le citoyen Sopp envoya, en plusieurs caisses, toute l'argenterie des églises de Benevent au citoyen Chanteloup, receveur-général de l'armée. Il résulte d'une lettre de la municipalité de Maniago (20 juin 1797) que les *citadini* étaient admis à traiter du rachat de l'argenterie des églises en payant leur valeur en espèces (*che in diversi luoghi fecero lo stesso*). Une lettre signée Lantelme, agent de finance pour le département du Tronto (17 floréal an VI), annonce au citoyen Gerardi, agent français à Ancône, un second envoi de dix caisses d'argenterie, du poids de 573 liv. net. La maison de commerce Constantini et Marpurgo, d'Ancône, chargée de l'administration des contributions, accuse (20 ventôse an VI) réception de 780 livres d'argenterie des églises, poids de Rome. Quatre procès-verbaux (20 ventôse an VI) constatent l'enlèvement fait, dans l'église de Saint-François d'Assise, d'un calice d'or, neuf calices d'argent, sept lampes, quatorze chandeliers, huit vases pour les fleurs, etc.; et, dans trois autres églises d'Assise, d'une grande quantité détaillée de pièces d'argenterie. Cinq autres procès-verbaux (21, 23, 24 ventôse et 1^{er} germinal an VI) contiennent l'état de l'argenterie enlevée dans les églises de Perugia. Tous ces procès-verbaux sont signés des officiers municipaux, des agents chargés de l'enlèvement, des curés, prieurs, etc.; mais des sceaux des villes, et de celui de la république française. La collection complète de ces procès-verbaux serait un monument historique curieux : ils sont tous imprimés en partie avec la même rédaction ; on ne remplissait à la main que le nom de la ville ou de la commune, celui de l'église, la date, la liste des objets enlevés, et assez souvent, mais pas toujours, leur poids. Les procès-verbaux commencent tous

bien dans ce peu de mots qu'il écrit le 1^{er} avril 1797 à Cacault, ministre de la république à Rome : « Les soins immenses et sans cesse renaissants de l'armée nous obligent d'être un peu corsaires, et nous ne pouvons pas trop nous livrer aux discussions. » Cacault était loin de voir les choses de la même manière ; il lui répondit sèchement : « Il y a un traité ; il n'y a plus d'hostilité. Le traité sera exécuté sans la plus petite piraterie. » Ce fut encore Haller qui, dans le mois de juillet 1798, dirigea à Rome les spoliations qui précédèrent et suivirent l'enlèvement du pape (Voy. PIE VI, XXXIV, 316). Toutes les propriétés du Saint-Père jusqu'à sa cassette privée, ses médailles, ses livres, ses manuscrits, ses collections de tout genre furent vendus, saisis ou exportés ; et ce fut Haller qui signifia au pontife l'ordre de partir sans délai. — « Mais je ne puis abandonner mon peuple, lui dit le malheureux vieillard : je suis malade, infirme, je dois mourir ici. — On meurt partout, répliqua l'impitoyable calviniste ; et si les voies de la douceur ne vous persuadent pas, on en emploiera d'autres... » Voyant deux diamants à la main du Saint-Père, il les arracha lui-même, et renvoya le lendemain celui qui était sans valeur. Une seule boîte n'avait pas été ouverte ; l'inexorable commissaire en demanda la clé au pontife qui la lui remit en souriant. — « Vous vous moquez, dit Haller. — Non, répliqua le Saint-Père, c'est un sourire de pitié. » Et l'on ouvrit la boîte, où l'on ne trouva qu'une petite

ainsi : *Au nom de la république française. — Liberté-égalité. — Procès-verbal de la remise des mutuels d'or et d'argent provenant de l'argenterie superflue des églises*. Il faut remarquer que la plupart de ces agents de l'enlèvement des argenteries superflues des églises, pour le compte de la république française, étaient des Italiens. V—vz.

provision de tabac dont le pape ne se séparait jamais. On conçoit le retentissement qu'eurent dans toute l'Europe de pareilles indignités (2). Le poète Delille qui était alors en Suisse occupé de la composition de son poème sur la Pitié, y donna une place aux infortunes de Pie VI ; et il fit aussi une description fort touchante des malheurs de la Suisse, des vertus et des talents du grand Albert de Haller, père du financier, qu'il termina ainsi :

(2) L'extrait suivant d'une lettre de M. de Saint-Marsan, ministre de la guerre et gentilhomme de la chambre du roi de Sardaigne, peut contribuer à faire connaître jusqu'à quel point s'élevaient les spoliations dans toute l'Italie : « Citoyen administrateur-général... je reçois un ordre du gouvernement provisoire de payer soixante mille francs : vingt mille francs en or en vingt-quatre heures, dix mille francs en or et autant en billets, au bout de huit jours, et la même somme encore en quinze jours. Il est dit que cette somme est destinée à payer 2,000,000 tournois à l'armée française, et qu'on l'a répartie sur les personnes plus aisées de la classe soi-disant privilégiée et qui s'était enrichie à la sueur du peuple, profitant des abus de l'ancien régime. » — M. de Saint-Marsan donne ici l'état de ses affaires : « J'ai toujours payé, ajoute-t-il, les mêmes taxes ordinaires et extraordinaires que les paysans, ce qui m'exclut, je pense, de la classe des privilégiés. » Il expose ensuite qu'il n'a jamais voulu recevoir de traitement ni comme ministre, ni comme gentilhomme de la chambre, ni comme lieutenant-colonel de cavalerie : « J'ai toujours refusé les appointements et n'ai pas eu un seul sol de l'état sous aucun titre. Au contraire, la guerre et mes emplois ont coûté, depuis six ans, plus de 60,000 fr. à ma famille pour ma personne seulement. Je crois donc être exclus du nombre des personnes qui se sont enrichies à la sueur du peuple. » Il rappelle qu'il a été soumis naguère à une taxe considérable : « J'ai payé, dans l'année courante, 83,000 fr. d'imposition extraordinaire. » Il fait connaître l'impossibilité physique de trouver en vingt-quatre heures 24,000 fr. en or, à Turin, qui devait fournir, dans la journée, au moins 700,000 fr. en or. « Dès hier au soir, je fais des recherches... Il n'y a ni numéraire, ni crédit, et la pistole montera peut-être à 100 fr. Il est impossible de trouver à vendre, en vingt-quatre heures, maison ou bien ; je n'ai pas pour 3,000 fr. de vaisselle, et d'un autre côté le gouvernement provisoire refuse de recevoir des remontrances. » En conséquence, M. de Saint-Marsan s'adresse au citoyen administrateur-général : « J'ose donc vous prier instamment de me faire connaître ce que je pourrais faire pour me procurer le temps indispensable à payer, et pour n'être pas taxé trop rigoureusement. » L'original de cette lettre historique est dans mon cabinet.

V—vB.

Haller, chante divin, frais comme vos campagnes,
Doux comme vos vallons, fier comme vos montagnes,
Et qui ne prévint pas que son hymen un jour,
Du cygne harmonieux ferait naître un vautour.

Ces opérations du sac de Rome en 1798 paraissent avoir été les derniers exploits de Haller en Italie. Les Français ayant été obligés d'évacuer la Péninsule devant les armées austro-russes, il ne fut pas, comme on le pense bien, un des derniers parmi les traitants, à prendre la fuite. Revenu dans la capitale, il reprit son ancien commerce de banque. Plus tard, lorsque la révolution du 18 brumaire eut mis le pouvoir souverain dans les mains de Bonaparte, il essaya de recouvrer sa faveur auprès de son ancien général, et il lui envoya un fort long mémoire qu'il fit imprimer sous ce titre : *Au premier consul de la république française, sur les recettes et les dépenses publiques, pour le service de l'an IX, Paris, vendém. an IX (oct. 1800), gr. in-4° avec tableaux.* Haller se flattait dans cet écrit de rétablir en peu de jours le bon ordre dans le chaos des finances ; mais le nouveau consul avait peu de foi en ses paroles ; il ne lui donna à la trésorerie nationale qu'un emploi de peu d'importance et dont il fut même privé bientôt après. Rentré dans les douceurs de la vie privée, Haller passa son temps entre le séjour de la capitale et celui d'une fort belle maison de campagne qu'il possédait à Villemonble, mêlant à cela, comme toujours, quelques affaires de banque. Il vécut ainsi paisiblement jusqu'en 1816, époque où il fit une faillite considérable, et retourna ensuite dans sa patrie, où il mourut quelques années plus tard. Il avait publié, en 1794, après le 9 thermidor, pour le besoin de sa justification : *Lettre aux représentants du peuple et au comité de salut public*, in-8°.

M—Dj.

HALLER (ALBERT de), frère du précédent, était le plus jeune des fils du grand Haller. Il naquit à Berne en 1758, et mourut dans la même ville le 1^{er} mars 1823. Il était à la fois habile homme d'état et savant naturaliste. Le jour même de sa mort il avait assisté à une longue séance de la *Commission de législation civile*, et pris une part très-active à la délibération. Doué d'une promptitude de discernement remarquable, il joignait à cet avantage un esprit très-étendu, une sagacité rare et une mémoire surprenante. Il cultivait avec succès la botanique, et il a laissé sur cette science des travaux inédits qui seront d'une grande utilité pour la composition de la *Flore helvétique*. Il était très-attaché à Genève, et lié d'une amitié intime avec plusieurs savants de cette ville. C'est à ce motif, plutôt qu'aux dégoûts qu'il a pu éprouver dans sa patrie, qu'on doit attribuer le legs qu'il fit de son herbier à la bibliothèque publique de Genève. L'herbier et la bibliothèque du grand Haller, vendus, peu de temps après sa mort, au gouvernement de la Lombardie, sont soigneusement conservés à Milan. C'est donc en pays étranger, et non à Berne, qu'il faut aller pour voir les précieuses collections de ces deux habiles naturalistes. Z.

HALLORAN (LAWRENCE HYNES), né vers 1766, en Irlande, à ce quel'on présume, était, en 1791, maître de l'école d'Alpington, près d'Exeter, et composa quelques poèmes, la plupart sur des sujets de circonstance. C'était déjà trop, vu sa moralité, qu'il fût chargé de l'éducation de la jeunesse; il entra dans la carrière ecclésiastique, devint chapelain de la marine, et, en cette qualité, se trouva à Trafalgar, sur le vaisseau amiral de Nelson, la *Britannia*, dont il ne manqua

point de célébrer la victoire. Il fut, plus tard, au cap de Bonne-Espérance, recteur de l'école publique de grammaire, et chapelain des troupes anglaises dans l'Afrique méridionale. C'est dans cette dernière position qu'il oublia le caractère dont il était revêtu, en intervenant dans un duel qui eut lieu en 1810, entre deux officiers, et en écrivant lui-même la défense des accusés. Lorsque l'affaire fut portée devant un conseil de guerre, le général Grey crut devoir ordonner son éloignement. De son côté, le chapelain résigna son emploi, et donna cours à son ressentiment dans une satire pour laquelle il fut mis en jugement, et condamné à sortir de la colonie. La procédure fut publiée par lui en 1811. Revenu en Angleterre, il y fut convaincu de faux, en 1818, aux assises d'Old-Bayley, et condamné à la transportation pour sept ans. Il était encore à Sidney, en New South-Wales, lorsqu'il mourut, le 8 mars 1831. Voici la liste de ses écrits: I. *Odes, Poèmes et Traductions*, 1790, in-8°. II. *Poèmes sur divers sujets*, 1791, in-4°. III. *Odes sur la visite de leurs majestés à Exeter*, 1791, in-4°. IV. *Lacrimæ hybæricæ, ou Complainte du génie d'Erin*, ballade, 1801, in-4°. V. *La Femme soldat (The Female volunteer)*, drame, sous le nom de *Philo-Nauticus*, 1801, in-8°. VI. *Sermon* prononcé à l'occasion de la victoire de Trafalgar, à bord du vaisseau de sa majesté la *Britannia*, en pleine mer, le 5 nov. 1805, in-4°. VII. *La Bataille de Trafalgar*, poème, 1806, in-4°. VIII. *Capacités, ou Caractères africains*, satire, 1811. IX. *Procédure renfermant une correspondance originale*, etc., 1811, in-8°. X. *Stances, hommage d'une respectueuse affection à la mémoire du capitaine Dawson*, 1812, in-4°. L.

HALLOWED-CAREW (BENJAMIN), amiral anglais, naquit au Canada en 1760, et entra, n'étant encore qu'adolescent, au service naval. Il se trouva comme lieutenant à l'affaire de la Chesapeak et fut blessé à celles des 9 et 12 avril sous Rodney. En 1791, il commandait le sloop le *Scorpion*, et fit pendant près de deux ans partie de la station de l'Afrique orientale : son activité, son humanité rendirent de grands services aux colonies de cette côte. Rappelé en Europe, il passa successivement sur d'autres navires, devint capitaine à la recommandation de lord Hood que frappa son mérite pendant la campagne maritime de 1793 dans la Méditerranée, et eut part aux sièges de Bastia et de Calvi sous Nelson. Mais en 1796, commandant le vaisseau le *Courageux*, il eut le malheur de faire naufrage sur la côte de Barbarie : quatre cent soixante-dix hommes de son équipage y périrent. En attendant l'instant de paraître devant la cour martiale, Hallowed joignit l'amiral Jervis, et prit part comme volontaire à la bataille du cap Saint-Vincent. Jervis vainqueur le chargea d'aller porter à Londres les dépêches qui annonçaient le succès ; et Hallowed, réemployé comme capitaine, alla rejoindre Nelson, qui bientôt fit voile pour l'Égypte. Chargé de reconnaître le port d'Alexandrie, il n'assista qu'à la dernière bataille navale livrée devant cette capitale ; mais, pendant le peu de temps qu'il y passa, il eut l'occasion de se signaler et de contribuer à la soumission du beau vaisseau le *Franklin*. Il prit ensuite possession de l'île d'Aboukir, et s'empara de la corvette la *Fortune*. L'année suivante (1799), il quitta l'Orient au printemps, et, après un court séjour à Palerme où était Nelson avec la cour des Deux-Siciles, il se dirigea vers Naples, afin d'y recueillir les ennemis de l'occupa-

tion française, et d'aider Trowbridge à réduire le château Saint-Elme et la citadelle de Capoue. Il alla ensuite croiser sur les côtes de l'Espagne et du Portugal, puis convoya de Cadix à Lima un chargement de vif-argent, passa de là en Égypte, où il transporta Bickerton ; mais à son retour il fut surpris dans les eaux de Malte par l'escadre de l'amiral Gantheaume ; et, hors d'état de se défendre sur le vieux navire dont il avait le commandement, il fut obligé après avoir subi une heure le feu de deux vaisseaux français, derrière lesquels en étaient d'autres, d'abaisser le pavillon britannique devant ses vainqueurs. La paix d'Amiens suivit de près : promu au rang de commodore, Hallowed, pendant le peu de temps que dura la suspension d'hostilités, croisa sur les côtes occidentales d'Afrique, puis prit le chemin des Antilles pour revenir en Angleterre. Il se trouvait à la Barbade lorsqu'il apprit la rupture de la France et de la Grande-Bretagne. Aussitôt il se mit à la disposition du commodore sir Samuel Hood, et facilita par sa coopération la réduction de Sainte-Lucie et de Tabago. Dans le cours des années suivantes, il fit partie de la flotte avec laquelle Nelson poursuivit inutilement sur l'Atlantique les forces navales combinées d'Espagne et de France (1805), puis convoya en Égypte le major-général Fraser avec cinq mille hommes de débarquement (1807), resta sur la côte d'Égypte jusqu'à l'évacuation d'Alexandrie par les Anglais, et revint croiser aux environs de Toulon. C'est pendant ce stationnement dans le golfe de Lion qu'il parvint enfin à faire un acte d'éclat, auquel l'amirauté ne put refuser l'avancement qu'il sollicitait depuis long-temps : il aida sir George Martin à faire échouer quatre navires français dans la baie de Fox, puis poursuivant les onze vaisseaux échap-

pés de la baie de Roses, il prit les uns et brûla les autres. Nommé d'abord colonel de marine en 1810, il ne tarda pas à recevoir le brevet de contre-amiral ; ne quitta point la Méditerranée, et tout en ayant l'œil sur le littoral de France, il transportait des officiers, de l'argent, des munitions sur les côtes de la Catalogne, de Valence, pour prolonger la résistance des Espagnols à Napoléon. Les événements de 1814 lui permirent un peu de repos. Il ne remplit plus que quelques missions honorifiques, commanda trois ans la station d'Irlande, et reçut le titre d'amiral en 1830. Il était alors fort riche et ajoutait à son nom celui de Carew par suite d'un grand héritage qu'il avait fait en 1816. Il mourut le 2 sept. 1834, à Beddington Sark (Surrey). P—OT.

HALMA (l'abbé NICOLAS), célèbre par sa traduction de l'*Almageste* de Ptolémée, la première qui ait paru dans les langues modernes, naquit à Sedan le 31 décembre 1755. Sa famille était d'origine allemande. Il comptait, parmi ses ancêtres, un des signataires de la cession de Sedan faite à la France en 1642, par le duc Frédéric de Bouillon, frère aîné de Turenne. En 1785, la famille d'Halma réclama l'héritage de Jean-Baptiste Halma de Belmont, conseiller du roi en ses conseils, et grand-audencier de France. Mais cette famille se trouvait alors bien déchue. Le père de Nicolas était brasseur à Sedan ; un de ses oncles, maréchal-ferrant ; un autre oncle, boucher ; un autre, laboureur. Ce fut en vain qu'ils firent établir leur généalogie, qu'ils envoyèrent un fondé de pouvoir à Paris : le crédit, ainsi que l'argent, manquait, et la succession échappa.—Nicolas Halma, l'aîné de douze enfants, étudia d'abord la médecine, et ne tarda pas à embrasser l'état ecclésiastique. Il se rendit à Pa-

ris, où il fut chargé de l'éducation du comte Armand de Durfort-Boissière, et de l'abbé de Saman-Durfort, qui fut depuis aumônier du roi sous la restauration. Halma demeurait avec ses élèves au collège du Plessis à l'époque où le vicomte de Montmorency-Laval, depuis duc et ministre, y faisait ses études. Nicolas Halma publia, en 1791, un livre intitulé *De l'éducation* (in-8°). Il était alors de retour dans sa ville natale, et il faisait, au collège de Sedan, des cours gratuits de mathématiques et de géographie. Un *Discours d'ouverture* de ces cours fut imprimé (Sedan, 1791, in-8°). En 1792, le professeur fut nommé principal de ce collège. Il fit imprimer cette même année, à Charleville, des *Leçons élémentaires de géographie* (in-8°), et un *Abrégé de géographie, pour servir de préparation aux leçons élémentaires* (in-8°). Avant la fin de 1793, le collège de Sedan, comme tous les autres collèges de France, cessa de percevoir ses revenus, qui étaient considérables, et dont la nation s'empara. Halma rendit ses comptes aux administrateurs du district, et, dans l'an II, il n'était plus que *directeur des études de Sedan*. Cette même année, un autre chagrin vint l'atteindre. Anselme Halma, un de ses oncles, membre de la société populaire, ayant été envoyé en qualité de commissaire dans plusieurs communes, pour y faire des réquisitions de grains, fut dénoncé au conventionnel Roux, alors en mission près de l'armée des Ardennes, comme ayant exercé, dans ces communes, des vexations et oppressions. Il eut à subir un procès criminel, et l'agent national du district de Sedan écrivait, dans sa plainte à l'accusateur public : *Halma est une bête et une méchante bête*, tel était le style du temps.—Cependant Nicolas Halma poursuivait ses travaux scienti-

liques; il avait adressé ses *Éléments de mathématiques* aux administrateurs du district de Sedan qui, dans leur reconnaissance des efforts de l'auteur pour contribuer aux progrès de l'instruction publique, arrêtaient que son livre serait mis à l'usage des écoles de leur ressort. Les mêmes administrateurs arrêtaient encore, le 15 février 1795, que « vu le mémoire « présenté par le citoyen Halma, professeur de mathématiques à Sedan, » le comité d'instruction publique (de la Convention) serait invité « de faire « placer l'école centrale des Ardennes « à Sedan, cité la plus considérable « du département. » Ce fut vers ce temps que Nicolas Halma publia son *Arithmétique simple, pour préparer aux nouvelles mesures décimales* (Bouillon, l'an II, in-8°). Cependant l'existence de l'auteur étant devenue difficile et trop étroite à Sedan, il alla s'établir à Paris en 1797. Avant son départ, il rendit au conservateur du dépôt littéraire de la commune 189 volumes de l'*Encyclopédie méthodique*, qui avaient appartenu au collège : mais il crut pouvoir garder ce qu'il y avait de plus important en pièces originales historiques dans les archives du même collège, concernant sa fondation, ses dotations, ses privilèges, sa cession forcée aux jésuites, etc. (1). — Dans l'an VIII (1800), Halma était maître de pension dans le faubourg Saint-Marceau. Vers cette époque, son père, sa mère et plusieurs de ses frères vinrent aussi se fixer à Paris; ils étaient tous dans une grande détresse. Le père donnait à son fils aîné des reçus de cinq francs à titre de prêt, et qu'il s'obligeait de lui rendre; il lui écrivait pour le remercier de sa bonté, relativement à l'envoi

d'une redingote, dont il avait un extrême besoin, mais qu'il déclarait par trop usée, ayant déjà été retournée et rapiécetée, et qui ne pourrait durer huit jours. La mère de l'abbé Halma, succombant au poids de ses chagrins, mourut chez lui (1797). Il était alors secrétaire du conseil d'instruction et d'administration de l'École polytechnique; mais cette place ne lui rapportait que quinze cents francs. Son vieux père avait obtenu, par sentence, que ses dix enfants vivants lui feraient ensemble une pension annuelle de cent francs : c'eût été dix francs pour chacun; mais quatre de ces enfants pouvaient seuls paraître en état de payer cette modique somme; ils s'étaient réunis et avaient fixé leur contingent à vingt-cinq francs. L'abbé Halma avait cherché en vain à obtenir pour son père une pension du gouvernement : « Montesquieu, disait-il, rap- « porte que Louis XIV ordonna de « certaines pensions pour ceux qui au- « raient dix enfants, et de plus fortes « pour ceux qui en auraient douze « (édit de 1666). Mon père a eu « douze enfants et plus, et n'a jamais « reçu de pension ni d'immunité. Les « intendants et subdélégués, et les « collecteurs empêchaient l'effet des « bonnes intentions du roi. » On trouve aussi cette note singulière dans les papiers de l'abbé Halma : « Si les « enfants mâles ne voulaient pas nour- « rir leurs pères et leurs mères, on ne « les y forçait pas (*Hérodote*, t. II). » Il faut dire pourtant qu'il avait nourri pendant trois ans son père et sa mère, qu'il retira chez lui, ainsi qu'un de ses frères; qu'il avait avancé mille francs pour la dot d'une sœur, placée par lui à Paris comme lingère de mode et de couture, etc. Après la mort du père et de la mère, leur succession fut liquidée, et Anselme Halma, frère de Nicolas, donna (1811) un reçu de

(1) Un carton plein de ces pièces historiques est, ainsi que les manuscrits de l'abbé Halma, dans le cabinet de l'auteur de cet article.

la somme de cent écus, « montant, « disait-il, de ma part dans l'héritage « de nos pères et mères (sic).—L'abbé Halma avait eu beaucoup d'emplois sous la révolution et sous l'empire. Il fut successivement principal de collège, directeur des études à Sedaz, adjoint de première classe au génie militaire, chirurgien de troisième classe dans les ambulances, secrétaire du conseil de l'École polytechnique, et ensuite rédacteur du journal des études de cette école; employé au cadastre comme géomètre calculateur, professeur de mathématiques et de géographie au Prytanée de Paris, professeur de géographie à l'école militaire de Fontainebleau, et bibliothécaire de l'école des ponts-et-chaussées.—En 1802, lorsque Baltard publia *Paris et ses monuments*, dessinés et gravés par lui, il fit choix de l'abbé Halma pour rédiger les descriptions des monuments dans ce bel ouvrage (grand in-fol.), qui n'a pas été terminé (2). Les biographes et les bibliographes ont ignoré que le texte fût dû à cet auteur. M. Brunet se contente de dire dans son *Manuel du libraire et de l'amateur*, qu'Amaury Duval a joint à ce livre des notes historiques et critiques; mais, dans son introduction, Baltard annonce lui-même (p.5) que les descriptions sont rédigées par le citoyen Halma. On trouve d'ailleurs, dans les papiers de ce dernier, avec le texte autographe, un grand nombre d'épreuves corrigées. En 1808, l'abbé Halma fut chargé de continuer, avec les secours du gouvernement impérial, l'*Histoire de France* de Velly, Villaret et Garnier. Il était alors fort bien vu au château des Tuileries, où il fut appelé à donner des leçons d'histoire et de géographie à

l'impératrice Joséphine et à plusieurs membres de la famille de Napoléon. Il peut être curieux de connaître aujourd'hui dans quel sens et dans quel esprit l'abbé Halma était requis d'écrire notre histoire. Voici un document remarquable, inédit, adressé sous le titre de DIRECTION, à l'abbé Halma, par le ministre de l'intérieur, Crétet, le 23 juin 1808: « Monsieur, la continuation « de l'*Histoire de Velly*, dont vous « êtes chargé de composer un vo- « lume, est une sorte de monument « national. La génération présente et « celle qui s'appête à lui succéder « doivent y puiser des motifs d'at- « tachment à la forme actuelle du « gouvernement, et de reconnais- « sance pour le chef de la dynastie « régnante. L'esprit dans lequel doit « être conçue cette histoire devient « dès-lors une chose importante, et « cette importance explique com- « ment, sans vouloir porter atteinte « à la liberté dont vous devez jouir, « je me crois pourtant dans l'obliga- « tion de vous communiquer quelques « aperçus à ce sujet. L'influence de « la cour de Rome doit être souvent « sentie dans cette histoire. La part « qu'a eue cette cour aux affaires de la « France ne se borne pas aux temps « malheureux de la Ligue; on en suit « les traces fâcheuses dans des évène- « ments beaucoup plus rapprochés de « nos jours: tels sont la révocation « de l'édit de Nantes, le mariage de « Louis XIV avec M^{me} de Mainte- « non, les billets de confession, etc. « —Il faut que la faiblesse qui a pré- « cipité les Valois du trône, et celle « des Bourbons qui ont laissé échap- « per de leurs mains les rênes du gou- « vernement soient également signa- « lées. On doit être juste envers Henri « IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis « XV, mais sans être adulateur. On « doit peindre les massacres de sep-

(2) Il n'en a paru que 24 livraisons, formant le premier volume, qui comprend le Louvre, une partie du château de Saint-Cloud et les châteaux d'Écouen et de Fontainebleau.

« tembre et les horreurs de la révolution du même pinceau que l'inquisition et le massacre des Seize. Il faut avoir soin d'éviter toute réaction en parlant de la révolution : aucun homme ne pouvait s'y opposer. Le blâme n'appartient ni à ceux qui ont péri ni à ceux qui ont survécu. Il n'était pas de force individuelle capable de changer, de prévenir les évènements qui naissent de la nature des choses et des circonstances.—Il faut faire remarquer le désordre perpétuel des finances, le chaos des assemblées provinciales, les prétentions des parlements, le défaut de règle et de ressort dans l'administration, étant plutôt une réunion de vingt royaumes qu'un seul état : de sorte qu'on respire en arrivant à l'époque où l'on a pu jouir des bienfaits dus à l'unité de législation, d'administration et de territoire. Il faut que la faiblesse constante du système du gouvernement sous Louis XIV même, sous Louis XV et sous Louis XVI, inspire le besoin de soutenir l'ouvrage nouvellement accompli, et la prépondérance acquise. Il faut qu'à côté du rétablissement salutaire du culte des autels, on trouve placée la crainte de l'influence d'un prêtre étranger ou d'un confesseur ambitieux qui pourraient parvenir à détruire le repos de la France.—Si la continuation de Velly commence et finit à des temps difficiles et désastreux, du moins la dernière période de cette histoire offre des motifs de consolation et des côtés brillants : je veux parler de la gloire de nos armées, gloire dont l'éclat survivra au souvenir de nos maux et de nos divisions. C'est cette gloire et celle en particulier dont s'est couvert le chef de la dynastie régnante, qui ont non-seulement sauvé la

France d'un démembrement, mais encore accru son territoire, et préparé la prépondérance qu'elle exerce sur l'Europe depuis l'époque du 18 brumaire.—Il me suffit de vous transmettre ces indications et de vous renouveler l'assurance que je vous donnerai, pour votre important travail, *les facilités* qui sont en mon pouvoir. » Signé CRÉTET.—Ce fut d'après cette DIRECTION que l'abbé Halma se mit à l'ouvrage, et qu'il obtint du ministre l'autorisation de faire un second volume pour terminer le règne de Charles IX. Mais, soit que le gouvernement impérial n'eût pas été content de son travail, soit pour toute autre cause, rien de cette continuation ne fut publié, quoique les deux volumes eussent été composés, et que l'auteur en eût livré le manuscrit. On lui refusa même le salaire des six derniers mois de son labeur ; ses réclamations et ses lettres restèrent sans réponse, et « je me trouvai, écrivait-il, endetté par les avances que j'avais faites en livres pour cette entreprise. » Il transmit ses doléances au bibliothécaire de l'empereur, en lui envoyant copie de la DIRECTION à lui adressée par le ministre, ainsi que d'autres renseignements, et le manuscrit qui lui avait été rendu ; il terminait ainsi sa missive : « Je prie monsieur Barbier de lire d'abord ma dissertation sur la cour de Rome, et ensuite les endroits que j'ai marqués sur le manuscrit. Il y trouvera : 1° à l'occasion des jésuites, un état de l'instruction et des sciences en France à cette époque ; 2° l'état politique du calvinisme qui ne se trouve ni dans Daniel, ni dans Mézeray ; 3° une relation des indignités que les Français ont souffertes des Espagnols dans la Floride, ce qu'il est bon de rapporter actuellement ; 4° la bataille de Saint-Denis, etc. » — L'abbé Halma

se vit forcé de renoncer à être historiographe sous la direction du gouvernement impérial. Mais déjà encouragé par d'illustres suffrages (ceux de Lagrange et de Delambre), il avait entrepris, depuis plusieurs années, la traduction de l'Astronomie ancienne, de Claude Ptolémée, intitulée par l'auteur grec : *Composition mathématique*, et que les Arabes dans le moyen-âge ont appelée *Almageste*. Ce beau travail n'était pas encore imprimé lors de l'établissement stérile des prix décennaux ; mais il était connu des savants, et on lit dans le rapport du jury institué pour le jugement de ces prix : « M. Halma vient de terminer « la traduction d'un ouvrage plus utile « encore et bien plus difficile : c'est le « grand *Traité d'astronomie de Pto- « lémée*, plus connu sous le nom ara- « be d'*Almageste*. Il se propose d'y « joindre des extraits du commentaire « de Théon. Il n'a pu encore en com- « mencer l'impression. Mais son ma- « nuscrit a été lu par un des membres « du jury, qui l'a trouvé partout d'une « grande fidélité. Cette traduction im- « portante pourra se présenter avec « avantage au concours prochain, si, « comme on doit le désirer, elle a reçu, « à cette époque, la publication exigée « par le décret. » Déjà, en 1808, l'abbé Halma, qui prenait alors le titre de bibliothécaire de S. M. l'impératrice-reine (Joséphine), avait préparé non-seulement sa traduction française, mais aussi une nouvelle version latine de l'*Almageste*. Il se proposait de publier cet ouvrage en trois langues, y compris le texte grec épuré ; et, à cet effet, il avait recueilli les variantes des manuscrits du Vatican, de Venise, de Paris, conférés avec l'édition *princeps* de Bâle, 1538, 2 tomes in-fol. Cependant le prospectus de l'*Almageste* ne parut qu'en 1811 (chez l'auteur), et le premier volume ne fut publié qu'en 1813, sous ce

titre : *Composition mathématique de Claude Ptolémée*, traduite pour la première fois du grec en français sur les manuscrits de la bibliothèque impériale, avec le texte grec, et enrichie de notes de M. Delambre, Paris, in-4°, fig. L'auteur dédia son ouvrage à *MM. les Membres de la Société royale de Londres*, en leur exprimant l'ardent désir d'obtenir son agrégation à leur savante compagnie. Le second volume, qui contient la fin de l'*Almageste*, ne fut imprimé qu'en 1816. La restauration avait changé dans l'auteur les idées de l'empire. Il avait naguère écrit contre Rome. « Dans les mains du pontife, disait-il, « le bâton pastoral est devenu le « sceptre du monde ; et, par son obsti- « nation à vouloir être seul arbitre de « la foi, l'Europe est aujourd'hui « plus divisée par les opinions reli- « gieuses que par les intérêts politi- « ques, etc. » Cependant l'abbé Halma voulut d'abord dédier l'*Almageste* au pape Pie VII. On trouve, dans les manuscrits de l'auteur, la minute de cette dédicace, où, après avoir établi que, pendant près de quinze siècles, l'*Almageste* avait seul réglé le calendrier et le temps pascal, il rappelle que l'Europe savante doit au cardinal Bessarion de posséder le texte de Ptolémée, et il ajoute que « les nations ne « sont pas moins redevables à l'Eglise « romaine du bienfait de la civilisation « que de celui de la foi. » Mais enfin, toute réflexion faite, Louis XVIII eut la préférence sur Pie VII. On réimprima le titre du premier volume avec la date de 1816, et il y eut trois éditions de ce titre : la première porte *par M. Halma*, et n'a point de vignette ; la seconde *par M. l'abbé Halma*, et a pour vignette une sphère céleste ; les épigraphes ne sont pas les mêmes ; la troisième édition porte, dit l'abbé Halma, tome I^{er}, pour vignette, « une mé-

« daille représentant Tite-Antonin
 « Pie, empereur romain, protecteur
 « de Ptolémée et promoteur de son
 « ouvrage, » et le titre du deuxième vo-
 lume offre « le portrait de sa majesté
 « (Louis XVIII), avec une inscription
 « dont le sens se développe dans la
 « dédicace, etc. » (Cette dédicace
 contient un parallèle entre Antonin et
 Louis XVIII.) Halma fut admis à
 présenter les deux volumes au roi en
 septembre 1816. Il conçut le projet de
 dédier les volumes suivants à *Monsieur*,
 comte d'Artois, et à monseigneur le
 duc d'Angoulême. Il rédigea une épî-
 tre dédicatoire où, à propos du poème
 astronomique de Germanicus-César,
*qui fut l'espoir et les délices des Ro-
 mains*, il compare le duc d'Angoulême
 à Germanicus. Tout cela s'explique par
 les besoins d'une publication dispen-
 dieuse que l'abbé Halma avait com-
 mencée et poursuivie lentement à ses
 frais. Il reçut enfin des secours du
 gouvernement. Le ministère souscri-
 vit pour deux cent vingt-cinq exem-
 plaires du deuxième volume de l'*Al-
 mageste*. L'auteur fut nommé cha-
 noine honoraire de Notre-Dame, et
 cinquième conservateur de la biblio-
 thèque de Sainte-Genève. Il avait
 alors plus de soixante ans ; mais il
 n'obtint pas un logement comme ses
 quatre collègues, et tandis que ceux-ci
 jouissaient d'un traitement de cinq
 mille francs, il ne lui en fut alloué que
 deux mille. Il avait le même titre, il
 faisait le même service ; il réclama con-
 tre cette injustice qu'il trouvait, avec rai-
 son, peu méritée, après trente années
 passées dans l'exercice continuel du
haut enseignement public.—En 1821
 et 1822, parurent les *Commentaires*
 de THÉON d'Alexandrie sur la com-
 position mathématique de Ptolé-
 mée, 2 vol. in-4°. Cet ouvrage était
 traduit pour la première fois du grec
 en français. Les autres publications

de l'abbé Halma qui se rattachent plus
 ou moins à la composition mathéma-
 tique de Ptolémée, ont pour titre: I.
*Table chronologique des règnes, pro-
 longée jusqu'à la prise de Constan-
 tinople par les Turcs; Apparition*
des étoiles fixes de C. PTOLÉMÉE,
*THÉON, etc., et Introduction de GE-
 MINUS aux phénomènes célestes, tra-
 duites pour la première fois du grec*
en français; suivies de recherches
*historiques sur les observations as-
 tronomiques des anciens, traduites*
de l'allemand de M. IDELER, précédées
d'un discours préliminaire et de
deux dissertations sur la réduction
des années et des mois des anciens,
*à la forme actuelle des nôtres, Pa-
 ris, 1819, in-4°. II. Hypothèse et*
époques des planètes de C. Ptolémée,
*et hypothèses de PROCLUS DIADO-
 CHUS, traduites pour la première fois*
du grec en français, et suivies de trois
mémoires traduits de l'allemand de
*M. IDELER, sur les connaissances as-
 tronomiques des Chaldéens, sur le*
*cycle de MÉTON et sur l'ère persi-
 que; et précédées d'un discours préli-
 minaire, et de deux dissertations sur*
*les mois macédoniens et sur le ca-
 lendrier judaïque, Paris, 1820, in-
 4°. III. Commentaire sur les tables*
*manuelles astronomiques de PTOLÉ-
 MÉE, jusqu'à présent inédites, pre-
 mière partie contenant les Prolégo-
 mènes de PTOLÉMÉE, les Commen-
 taires de THÉON, et les Tables préli-
 minaires terminées par les Ascensions*
des signes du zodiaque dans la sphère
droite, précédées d'un Mémoire
sur la mort d'Alexandre-le-Grand,
traduit de l'allemand de M. IDELER,
*Paris, 1822, in-4°. IV. Tables ma-
 nuelles astronomiques de PTOLÉ-
 MÉE et de THÉON, jusqu'à présent*
inédites, seconde partie, contenant
*les Ascensions dans la sphère obli-
 que, les mouvements du soleil, de la*

lune et des planètes, etc., Paris, 1823, in-4°. V. *Tables manuelles astronomiques, etc.*, troisième partie comprenant les *latitudes des planètes, les stations, leurs phases, etc.*, suivies de la *Construction des éphémérides, ou Almanach des Grecs, et des scholies d'Isaac ARGYRE*, Paris, 1825, in-4°. VI. *Table pascalle du moine Isaac ARGYRE*, faisant suite à celles de Ptolémée et de Théon, trad. du grec en français, Paris, 1825, in-4°. VII. *Preuves de la juste et légale célébration de la fête de Pâques dans l'Église romaine, le 3 avril 1825, nonobstant la coïncidence de la Pâque des Juifs, etc.*, Paris, 1825, in-4°. VIII. *Examen et explication du zodiaque de Denderah, comparé au globe céleste antique d'Alexandrie, conservé à Rome, et de quelques autres zodiaques égyptiens*, Paris, 1822, in-8°. IX. *Examen et explication des zodiaques d'Ésné, suivis d'une réfutation du mémoire sur le zodiaque primitif des Égyptiens*, Paris, 1822, in-8°, fig. X. *Examen et explication du tableau peint au plafond du tombeau des rois de Thèbes*, Paris, 1822, in-8°. XI. *Supplément de l'examen et explication du zodiaque de Denderah, et tableau chronologique, etc.*, Paris, 1823, in-8°, fig. XII. *Astrologie judiciaire et divinatoire du planisphère zodiacal de Denderah*, Paris, 1824, in-8°. L'auteur dédia cette dernière production à M^{me} la duchesse de Berri, et il avait été admis à lui présenter ses autres brochures sur le fameux zodiaque. « Ces écrits (dit-il dans l'épître dédicatoire), que votre A. R. m'a permis de publier sous ses auspices, ont plutôt prouvé ce que n'est pas le planisphère zodiacal de Denderah, qu'ils n'ont montré ce qu'il est en effet, en démon-

« trant que son époque ne peut pré-
 « céder que d'un très-petit nombre
 « d'années celle de l'ère chrétienne. Ici
 « j'exposerai à V. A. R. les faits histo-
 « riques qui pourront vous faire juger,
 « Madame, que ce zodiaque n'est qu'un
 « monument d'astrologie égyptienne,
 « aussi opposé à la véritable astron-
 « mie qu'à la saine raison et à la
 « sainteté du christianisme. » L'abbé
 Halma trouva, dans les savants, des
 contradicteurs. M. Leironne l'accusa
 d'avoir traité les Égyptiens de *très-*
mauvais sujets et de francs igno-
rants. Alors Halma entreprit de prou-
 ver cette accusation par les témoigna-
 ges des auteurs anciens. « D'abord,
 « écrivait-il (1822), pour *mauvais*
 « *sujets*, c'est ce qui est évident par
 « les mystères impudiques de leur re-
 « ligion qui consacrait des abomina-
 « tions que la nature et la raison
 « condamnent également. Socrate,
 « dans Platon, ordonne de voiler les
 « crimes et les turpitudes des dieux
 « du paganisme sous peine de voir ré-
 « véler les honteux secrets d'Isis qui
 « est la Cérés des Grecs. Théodoret
 « parle du commerce de Jupiter avec
 « cette Cérés, sa mère, et Proserpine,
 « sa fille, célébré dans ces orgies. Et
 « pour avoir été de *francs ignorants*,
 « c'est ce que prouve assez la nullité
 « d'aucun écrit de leur part. Tout ce
 « que nous savons de leurs Hermès,
 « vantés comme des hommes univer-
 « sels en fait de sciences, ne se lit
 « que dans des ouvrages écrits en
 « grec par des sophistes des premiers
 « siècles du christianisme... Comme
 « l'a remarqué M. Delambre, on ne
 « cite des Égyptiens, ni astronome,
 « ni poète, ni orateur, ni historien;
 « et saint Augustin, parlant des phi-
 « losophes païens, ne nomme que
 « ceux de la Grèce, et entre autres
 « Pythagore, Socrate et Platon...
 ■ Pythagore fut obligé d'aller appren-

« dre chez les Indiens ce qu'il n'avait
 « pu trouver en Egypte; et Platon
 « ne parle que de Socrate dans ses
 « livres, et point du tout de la préten-
 « due sagesse des Egyptiens, qu'il
 « connaissait bien, puisqu'il était allé
 « les visiter, à l'exemple de plusieurs
 « autres Grecs et de quelques Ro-
 « mains. De ces derniers, le gouver-
 « neur Gallus ne put s'empêcher de
 « rire, en visitant Thèbes, de l'or-
 « gueilleuse ignorance de l'Egyptien
 « qui se donna pour lui expliquer
 « tout, et qui n'entendait pas même
 « cette écriture hiéroglyphique qu'on
 « ne comprenait déjà plus, et dont on
 « prétend aujourd'hui pouvoir donner
 « l'explication. » M. Letronne n'a
 pas sans doute été converti par cette
 opinion hardie, si elle n'est un peu pa-
 radoxale, et que l'abbé Halma appelle :
Mon jugement motivé. — Adrien-
 Quentin Buée (*Voy.* ce nom, LIX,
 417) eut quelque part aux travaux
 astronomiques de l'abbé Halma. On
 a encore de ce dernier plusieurs au-
 tres écrits : XIII. *Tables logarith-
 miques pour les nombres, les sinus
 et les tangentes*, trad. de l'alle-
 mand, de PRASSE, professeur à Ber-
 lin, et disposées dans un nouvel or-
 dre, avec une introduction, Paris,
 1814, in-18. XIV. *Eléments d'as-
 tronomie*, traduits de l'anglais de S.
 VINCE, sur la seconde édition de 1801,
 Paris, 1819. XV. *Notice concer-
 nant la traduction française de l'Al-
 mageste ou astronomie grecque de
 Ptolémée*, Paris (sans date), in-4° de
 8 pag. — Halma a fait imprimer aussi
 quelques pièces de vers : XVI. *Carmen
 à Virgilio excerptum, regio principi
 Henrico Burdigalensium duci dic-
 tum, et Cantate imitée de Virgile, à
 S. A. R. monseigneur le duc de
 Bordeaux* (1820), in-fol. Ce sont
 quarante centons de Virgile, traduits
 en vers français, mis en regard, et

composant huit strophes dont chacune
 a pour refrain :

Salut, royal enfant : ton auguste naissance
 Est le signe divin du salut de la France.

Cette cantate fut mise en musique par
 R. Cornu, musicien de la chapelle du
 roi, et gravée in-fol., de 31 pages.
 Halma fit imprimer aussi, en 1824,
 une petite pièce de vers : XVII. *A S.
 A. R. monseigneur le duc d'Angou-
 lême*, sur la guerre d'Espagne : voici
 les derniers vers qui ne valent ni plus
 ni moins que ceux des poètes de l'em-
 pire, rimant la gloire de Napoléon :

Vous renversez les colonnes d'Alcide,
 Vous dissipez une ligne perfide,
 Et vous rendez un royaume à son roi.

Enfin, la dernière publication faite par
 Halma est intitulée : XVIII. *Mémoire
 concernant le mode et l'étendue de
 l'enseignement des mathématiques
 dans l'éducation d'un prince*, Paris
 (1826), in-4° de 10 pag. — Ce savant
 et fécond écrivain a laissé un assez
 grand nombre de manuscrits : 1° *Tableau
 synoptique de l'état naturel de
 la surface du globe*; 2° *Principes
 métaphysiques de la physique*, trad.
 de Kant; 3° *Principes métaphysi-
 ques de la phoronomie*; 4° *De la
 météorologie*; 5° *Abrégé de la zoo-
 logie, seconde partie de l'histoire
 naturelle, traitant des animaux*; 6° *Instruction
 pour les officiers d'in-
 fanterie ou de cavalerie, qui veulent
 faire le service d'ingénieurs de cam-
 pagne*, etc., trad. de J.-G. Tielke,
 sur la 4^e édit. de Dresde et Leipzig,
 1787; 7° *Sur la construction des
 cartes géographiques*; 8° *Abrégé
 des voyages de J.-A. Guldenstadt
 dans l'empire de Russie et au Mont-
 Caucase*, etc.; 9° *Observations fai-
 tes dans l'empire russe en 1772*,
 par J.-G. Georgi, extraits et traduc-
 tions, etc. — Halma mourut à Pa-
 ris, le 4 juin 1828. Il était correspon-

dant de l'académie des sciences et belles-lettres de Berlin. A de vastes connaissances, il joignait une érudition variée; plusieurs langues anciennes et modernes lui étaient familières; il possédait plusieurs sciences qui se trouvent rarement réunies, la théologie et les mathématiques, l'astronomie et la médecine, l'histoire des peuples et celle des trois règnes de la nature, la pédagogie et l'archéologie. Il avait aussi cultivé, mais avec moins de succès, la poésie et le dessin. V—VE.

HAMAD ou **HAMMAD**, fondateur de la dynastie des *Hamadides*, qui ont régné cent trente-sept ans sur l'Algérie entière, appartenait par le sang à celle des *Zéirides*, *Badisides*, ou *Sanhadjides*, dont la domination s'étendit pendant près de deux siècles sur presque tout le nord de l'Afrique (*Voy.* YOUSOUF-BALKIN, II, 514; MANSOUR, XXVI, 519; TAMIM, XLIV, 486, et HAÇAN AL-SANHADJY, dans ce volume). Abou-Mounad Badis, fils et successeur de Mansour, l'an de l'hégire 386 (de J.-C. 996), ayant d'abord résidé dans l'île de Sardaigne, récompensa les services de son oncle Hamad, fils de Youssouf-Balkin, en lui donnant, l'année suivante, le gouvernement d'Aschir, place importante alors et chef-lien d'une province montagneuse au sud de celle de Boudjie. Le long séjour que Badis fit en Sardaigne donna lieu à une infinité de désordres que son retour sur le continent ne put réprimer, malgré les avantages qu'il obtint sur les Berbers. Athiah, chef de la tribu des Zenates, vainquit ses troupes, s'empara de Tahert ou Tahirat, et pilla même Aschir, en 999. Étranger en quelque sorte à ces troubles, l'ambitieux Hamad en profita pour étendre les limites de son gouvernement, augmenter ses armées et ses richesses, et élever des châteaux-

forts qui ont long-temps porté son nom. Lorsque Badis, dans l'espoir d'assurer à son fils un trône mal affermi, l'eut associé à sa puissance, en présence de deux ambassadeurs que le khalife d'Égypte avait chargés de lui remettre le diplôme et les insignes de la souveraineté, Hamad, jaloux de l'élevation du jeune prince, se révolta ouvertement dans Aschir, en 405 (1015), et s'y érigea lui-même en souverain. La guerre ayant éclaté entre lui et ses neveux, le plus jeune mourut pendant les premières hostilités. Cependant, abandonné par plusieurs de ses officiers, repoussé d'Aschir par le gouverneur, son parent, qui livra la place à Badis, Hamad fit massacrer les femmes et les enfants des habitants de Mahmediah qui étaient allés se soumettre à ce prince; il tenta néanmoins des démarches pour rentrer en grâce avec Badis; mais celui-ci demeura inflexible, marcha contre son oncle et le vainquit. Hamad égorga ses femmes de peur qu'elles ne tombassent au pouvoir de son neveu et se renferma dans la forteresse de Mardjila ou Maï-sala; Badis l'y assiégea et s'en serait rendu maître si la mort ne l'eût surpris (fin de 1016). Cet évènement délivra Hamad et lui permit de consolider son usurpation. Il continua de résister à Moezz schérif-ed-Daulah (*Voy.* ce nom, XXIX, 213), fils et successeur de Badis, et fit assassiner un de ses ambassadeurs. Une nouvelle défaite le força enfin d'implorer la clémence de ce prince; il obtint son pardon, en donnant son fils en otage, et bientôt il conclut une paix avantageuse par laquelle il resta maître des provinces d'Ibn-Ali, d'Aschir et de Tahert, et les districts de Madjila, Macra, Tabana, Dacanna, etc., furent cédés à son fils Caïed. Hamad mourut en 419 (1027), et eut pour successeur Caïed et sept autres princes dont l'histoire est peu connue. Alger, Constantine

faisaient partie de leurs états ; mais Boudjie était leur capitale. Cette ville tomba plus tard au pouvoir de You-souf ben Tachfyn (*Voy. JOUSSOUF*, XXII, 63), fondateur et roi de Maroc ; mais il ne détruisit point la puissance des Hamadides, et se contenta de les rendre tributaires. — Yahia, 9^e et dernier prince de cette dynastie, passait tout son temps à la chasse et dans les plaisirs. Attaqué par Abd-el-Moumen (*Voy. ce nom*, I, 57), roi de Maroc, de la dynastie des Al-Mohades, il abandonna Boudjie et alla se renfermer dans Constantine. Il y fut assiégé, fait prisonnier en 542 (1152), et conduit à Maroc où son vainqueur lui assura une existence honorable jusqu'à sa mort. A—T

HAMAKER (HENRI-ARENT), l'un des premiers orientalistes de notre époque, naquit à Amsterdam le 25 février 1789. Destiné d'abord à la profession de marchand qu'exerçaient ses parents, il reçut une éducation pour laquelle il se sentait peu de penchant, et il échangea encore, malgré eux, l'étude du notariat pour celle des langues et des lettres anciennes, comme s'il eût pressenti qu'il ne pouvait triompher des rigueurs de la fortune qu'en suivant la carrière de l'érudition. Tout son espoir était de se faire une ressource du grec et du latin, en se mettant en état de les enseigner : mais il fut dérangé dans ce projet, par le goût que les conseils du savant Willmet lui inspirèrent pour la langue arabe ; et l'ardeur avec laquelle il s'y livra lui fit faire des progrès si rapides, qu'à la fin de 1815 il fut nommé professeur de langues orientales à l'athénée ou école académique de Franeker, dans l'Oost-Frise. Il publia ses premiers essais sur la littérature grecque, et il prouva bientôt, par son discours sur les historiens grecs et latins du moyen-âge, qu'il avait franchi

la barrière qui sépare la littérature orientale des lettres grecques et latines. En 1817, il fut appelé à Leyde pour y remplir les fonctions d'interprète du legs de Warner qui comprend une grande partie des manuscrits de la bibliothèque de cette ville, et en même temps pour y professer à l'université les langues orientales, d'abord comme extraordinaire (suppléant), puis, en 1822, comme professeur titulaire avec traitement. Dès-lors il ne quitta plus Leyde, et y demeura enfoncé dans les lettres orientales, et absorbé par les doubles fonctions qu'il ne cessa de remplir avec autant de zèle que de succès. En moins de trois ans, il publia un *Specimen* du catalogue des manuscrits orientaux de la bibliothèque de l'université de Leyde, accompagné de textes arabes, de biographies intéressantes et de savantes notes qui en font un des meilleurs ouvrages modernes de la littérature orientale. Ses deux discours sur la religion mahométane comme stimulant de la valeur guerrière, et sur les utiles travaux du célèbre orientaliste anglais, Will. Jones, attestent l'étendue de ses connaissances historiques. Il n'en est pas ainsi de ses *Miscellanea phœnicia* que les Hollandais regardent comme son chef-d'œuvre et qui ne jouissent pas en France de la même estime. Silvestre de Sacy s'étant permis de publier sur cet ouvrage des observations critiques, Hamaker y répondit sur un ton assez aigre dans la *Bibliotheca critica nova*, recueil qui contient plusieurs autres articles de l'orientaliste hollandais. Hamaker avait néanmoins de la bonhomie : il était obligeant, communicatif, et son ardeur pour le travail, celle qu'il montrait pour l'instruction de ses élèves, il semblait la leur communiquer, surtout à ceux qui, supérieurs à leurs condisciples, lui avaient inspiré le plus tendre in-

térêt et étaient devenus ses plus intimes amis. Nous citerons MM. Uylenbroek, Dedel, Roorda, Iuynboll et surtout M. Weyers, son successeur, qui a bien voulu nous fournir la plupart des renseignements dont nous avons besoin pour rédiger cet article. Les Hollandais placent Hamaker au-dessus des Erpenius, des Golius, des Schultens père et fils, et des autres orientalistes que leur pays a produits depuis plus de deux siècles. Ils le regardent comme le Silvestre de Sacy de la Hollande. Si Hamaker a surpassé tous ses devanciers, il semblait ne travailler qu'à se faire surpasser par ses successeurs. En France, il ne jouit pas d'une aussi haute réputation. On lui rend justice sur la parfaite connaissance qu'il avait de l'arabe, sur le mérite des ouvrages qu'il a traduits ou extraits de cette langue; mais on n'y accorde pas la même estime à plusieurs de ses autres écrits. Cette opinion n'est ni injuste, ni sévère; car les compatriotes, les élèves même de Hamaker, conviennent qu'il ne faut pas le juger sur ses ouvrages, la plupart écrits avec trop de précipitation, de négligence et d'incorrection; que, pour bien apprécier son mérite, il fallait non le lire, mais le voir et l'entendre, assister à ses cours. En effet, c'était dans ses leçons orales, dans ses conversations qu'on pouvait se faire une idée de son immense et lucide érudition. La plume n'allait pas assez vite à son gré pour rendre ses idées, pour exposer toutes ses connaissances. Sa mémoire était prodigieuse: les faits historiques, les dates y étaient si bien classés et gravés qu'il improvisait successivement, et avec la même facilité, la même clarté, l'histoire byzantine et celle des Arabes. Les noms, les généalogies des orientaux lui étaient aussi familiers que l'auraient été pour d'autres les degrés de parenté de leurs compatriotes. Il connaissait la

vie, l'esprit, le caractère, les mœurs des divers auteurs orientaux; et par conséquent les circonstances; les motifs qui avaient dicté leurs écrits et leurs opinions. Il n'était pas moins versé dans la géographie que dans l'histoire de l'Orient; aussi a-t-il su se préserver des méprises et des erreurs commises sur ce point par plusieurs orientalistes. Malheureusement pour l'existence et pour la réputation de Hamaker, son imagination trop active, ou si l'on veut son ambition littéraire, ne connaissait pas de bornes. Avant d'avoir approfondi une branche d'érudition, il s'occupait d'une autre. Peu satisfait d'avoir appris l'arabe et les cinq autres langues sémitiques, auxquelles il aurait dû se restreindre, il se livra successivement et sans relâche à l'étude de toutes les langues anciennes et modernes de l'Asie et de l'Afrique; mais il épuisait à la fois sa mémoire et sa santé. En 1834, il commença ses recherches sur les rapports de la langue allemande avec le sanskrit. Il étendit son système et il en publia une partie en hollandais, sur les rapports du grec, du latin et de l'allemand avec le sanskrit, Leyde, 1835, in-8°. Mais la fatigue et l'épuisement autant que le chagrin d'avoir perdu sa femme, Jeanne Camper, qui, pendant dix-sept ans de mariage, lui avait donné sept enfants, hâtèrent le terme de sa vie. Il mourut à Leyde peu de jours après, le 7 octobre 1835, âgé de moins de quarante-sept ans. Hamaker était membre de la troisième classe de l'Institut royal des Pays-Bas, associé et correspondant des académies de Gættingue et de Berlin, et des sociétés asiatiques de Paris, de Londres et de Calcutta. Voici la liste de ses principaux ouvrages: I. *Lectiones Philostratae*, Leyde, 1816, in-8°. II. *Oratio de graecis latinisque historicis mediæ ævi, ex orientalium fontibus illustrandis*, dans les *Annales de*

l'université de Groningue, 1816-1817, in-4°. III. *Oratio de religione muhammedica, magno virtutis bellicæ apud Orientales incitamento*, Leyde, 1817-1818, in-4°. IV. *Specimen Catalogi codicum Mss. orientalium bibliothecæ academicæ Lugdunæ-Batavæ, in quo multos libros ineditos descripsit, auctorum vitas nunc primum vulgavit, latine vertit et annotationibus illustravit*, Leyde, 1820, in-4°. V. *Oratio de vita et meritis Guill. Jonesii*, dans les *Annales de l'université de Leyde*, 1823-1824, in-4°. VI. *Diatriba philologico-critica monumentorum aliquot Punicorum, nuper in Africa reperorum, interpretationem exhibens; accedunt novæ in nummos aliquot phœnicios lapidemque Carpentoracensem conjecturæ, nec non tabulæ inscriptiones et alphabeta punica continentes*, Leyde, 1822, in-4°. VII. *Commentatio ad locum Taky-Eddini Ahmedis al-Mukrizi de expeditionibus a Græcis Francisque adversus Dimyatham, ab anno Christi 702-1221, susceptis*, Amsterdam, 1824, in-4°. VIII. *Incerti auctoris liber de expugnatione Memphis et Alexandriæ vulgo adscriptus Abou-Abdallah Mohammedi Omari filio, Wakilxo, Medinensi, textum arabicum et annotationes adjunxit*, Leyde, 1825, in-4°. IX. *Lettre à M. Raoul-Rochette sur une inscription en caractères phéniciens et grecs récemment trouvée à Cyrène*, Leyde, 1825, in-4°. X. *Miscellanea Phœnicia, sive Commentarii de rebus Phœnicum quibus inscriptiones multæ lapidum ac nummorum nominaque propria hominum et locorum explicantur; item Punicæ gentis lingua et religiones passim illustrantur*, Leyde, 1828, 1 vol. in-4° avec 5 pl. lithographiées, représentant des monuments et des

inscriptions. XI. *Réflexions critiques sur quelques points contestés de l'histoire orientale, pour servir de réponse aux éclaircissements de M. de Hammer, publiés dans le Nouveau Journal asiatique*, d'avril 1829, Leyde, 1829, in-8°. Hamaker avait provoqué cette discussion, en publiant dans le IV^e volume de la *Bibliotheca critica nova*, Leyde, 1828, un article de critique sur le I^{er} volume de *l'Histoire de l'empire ottoman* par M. de Hammer. Dans le même recueil, Hamaker avait aussi critiqué, en 1826, les *Annales Islamismi* par Ramussen. XII. *Prolegomena ad editionem duarum Ibn-Zeidoun epistolarum*, Leyde, 1831, in-8°. XIII. *Commentatio in libro de vita et morte prophetarum, qui græce circumfertur*, Amsterdam, 1833, in-4°. Hamaker a eu part à quatre ouvrages composés par ses élèves les plus distingués : XIV (avec M. Uylenbroek). *Specimen geographico-historicum, exhibens dissertationem de Ibn-Haukal, geographo, nec non descriptionem Iracæ Persicæ, cum ex eo scriptore, tum ex aliis Mss. arabicis biblioth. Lugd. Batav., petitum*, Leyde, 1822, in-4°. XV (avec M. G. Dedel). *Responsum ad quæstionem litterariam, historia critica bibliothecæ Alexandrinæ*, dans les *Annales de l'université de Leyde*, 1822-1823. XVI (avec M. Roorda). *Specimen historice criticæ exhibens vitam Ahmedis Tulunidis, ex Mss. codd. biblioth. Lugd. Batav.*, Leyde, 1825, in-4°. XVII (avec M. H.-E. Weyers). *Specimen critica exhibens locos Ibn-Khacanis de Ibn-Zeidouno, ex Mss. codd. biblioth. Lugd. Batav.*, Leyde, 1831, in-4°. Hamaker avait annoncé en 1826, comme prête à paraître une édition des *Proverbes de Meïdani*, en arabe, avec une traduction latine, des notes his-

toriques et grammaticales, ainsi qu'un appendix contenant d'autres proverbes arabes. Il préparait aussi, aidé par M. Weyers, une édition, avec traduction, du savant bibliographe turc, *Hudjy-Khalifa*; mais l'annonce de la prochaine publication de l'un de ces ouvrages, par l'orientaliste allemand Flugel, aux frais de l'Angleterre, et les travaux aussi variés et nombreux qu'incessants auxquels se livrait Hamaker, l'ont empêché de donner au public ces deux écrits dont deux fragments figurent dans le catalogue de sa bibliothèque sous ces titres : *Observationes in Mëilani præfationem et in 201 priora ejus proverbia*, 40 p. in-8°; *Versio latina partis protogomenorum Hudji Khalifah cum aliquot annotationibus in margine*, 32 p. in-8°. Il s'était occupé aussi d'une *Grammaire syriaque*, de la traduction de la *Chronique syriaque de Bar-Hebræus*, ainsi que de *Miscellanea Samaritana*. Son dernier ouvrage, publié peu de temps avant sa mort, est intitulé : *Prælectiones academice*. Il y manifeste ses prétentions à la connaissance universelle des langues orientales. M. Weyers a donné une liste complète des ouvrages de Hamaker, dans les *Annales* de l'université de Leyde, 1835-36, à la suite du discours du président Henri Cock, qui contient une courte notice sur ce savant. Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer à Paris le volume de ces *Annales* qui renferme cette liste. On trouve aussi un éloge de Hamaker en hollandais, dans le procès-verbal de la séance du 29 août 1836, de l'institut royal des Pays-Bas, et un autre en latin, dans la préface historique de la collection des travaux de la 3^e classe de cet institut, 1836. On lui a consacré un article dans un *Dictionnaire* hollandais des sciences et arts. Mais l'éloge le plus complet de Hamaker est le

tribut de reconnaissance et d'admiration qu'un de ses disciples a payé à sa mémoire, dans un discours prononcé le 21 septembre 1836, devant l'athénée de Franeker, sous ce titre : *Théod.-Guil.-Joh. Inybnoll Oratio de Henr. Ar. Hamaker studii litterarum O. O. in patria nostra vindice præclaro*, Groningue, 1837, gr. in-4° de 80 pag. y compris les notes. Hamaker a laissé beaucoup de manuscrits qu'il serait très-difficile de mettre en ordre et de corriger pour les livrer à l'impression. A—T.

HAMAL (HENRI-GUILLAUME), musicien, né à Liège en 1685, fut élève de Lambert Pietkin, maître de chapelle de l'ancienne cathédrale de Saint-Lambert. Il acquit, fort jeune encore, la réputation d'un excellent chanteur, par la grâce, le bon goût et l'expression qu'il savait mettre dans son exécution. Le conseil de la grande église de Saint-Trond le nomma maître de musique, quoiqu'il fût à peine âgé de 23 ans; mais ses talents lui firent bientôt obtenir la sous-maîtrise de Saint-Lambert, ce qui le ramena dans sa ville natale. C'est à Hamal que les Liégeois sont redevables de l'introduction de la musique italienne, qui opéra dans leur pays une révolution dans l'art musical. Ses principaux ouvrages sont des motets à grand orchestre que l'on a entendus, pendant plus de quarante ans, à la cathédrale et dans les riches collégiales de l'ancien état de Liège. On connaît encore de lui des cantates en italien, en français et en patois liégeois, qu'il composait avec une facilité remarquable. Sa musique, quoique d'un rythme assez vieux, offre des chants pleins d'harmonie, et qui ne seraient pas désavoués par les compositeurs modernes. Il mourut le 3 déc. 1752. — HAMAL (*Jean-Noël*), fils aîné du précédent, naquit à Liège le 23 déc.

1709. Son père lui donna les premiers principes de chant, et Henri Dupont, maître de chapelle, l'initia aux difficultés de la composition. Les brillantes dispositions qu'il montra dans ses premières études déterminèrent ses parents à l'envoyer à Rome. Il partit en 1728. Ses progrès n'y furent pas moins rapides, et la meilleure preuve qu'on puisse en donner, c'est que son maître Amadori faisait exécuter ses compositions dans les principales églises de cette ville. Les succès toujours croissants du jeune Hamal engagèrent le chapitre cathédral de Liège à lui conférer un bénéfice assez considérable en 1731. Par cette mesure, on s'attachait un homme de mérite auquel on avait l'intention d'accorder la maîtrise de la cathédrale aussitôt qu'elle serait vacante. Hamal, nommé maître de chapelle en 1738, déploya, dans ce nouvel emploi, la plus grande habileté. Secondé par les chanoines tréfonciers, il augmenta le nombre des musiciens; et les admissions se firent avec plus de sévérité, ce qui, sous le rapport de l'exécution, amena des progrès véritables. Ces nouvelles fonctions n'arrêtèrent point l'essor de notre compositeur: il se livra au contraire avec plus d'ardeur encore à la composition; et ses messes, ses motets et ses psaumes à grand orchestre établirent bientôt sa réputation d'une manière solide. De tels succès ne l'éblouirent point: il crut qu'un second voyage en Italie étendrait encore ses connaissances musicales. Parti de nouveau pour Rome en 1749, il y trouva la musique complètement changée. C'est alors qu'il se lia d'amitié avec plusieurs hommes célèbres, surtout avec Jomelli, maître de chapelle de Saint-Pierre. De Rome, Hamal alla visiter Naples où il devint l'ami de François Durante, le plus savant musicien de son siècle, auquel ses compositions firent éprouver la plus vive sensation. Revenu à

Liège en 1750, peu de temps après son retour, il composa deux oratorios, *Jonathas* et *Judith*, qui eurent beaucoup de succès et dans lesquels son talent semblait avoir acquis plus de force et d'énergie. Ses opéras mirent le comble à sa réputation; parler de ces petits chefs-d'œuvre, c'est rappeler la plus belle époque de sa vie: grâce, finesse, harmonie, tout était réuni dans ces opéras, écrits en langue du pays par une société d'amateurs composée de Simon de Harlez, prévôt de Saint-Denis, des bourgmestres de Fabry, de Vivario, et de Cartier de Marcienne. Le premier et le plus important, *li Voegge di Chofontaine*, en 3 actes, parut en 1757; la même année il donna encore *li Ligeoiegagy*, en deux parties. *Li fiess di houte si plou*, opéra-comique en 3 actes, parut en 1758 ainsi que les *Ypocontes*, opéra burlesque en 3 actes avec chœurs. Hamal composa encore plusieurs ouvrages sacrés, et termina sa carrière musicale par un *In exitu Israël* à deux orchestres, qui est regardé comme son chef-d'œuvre: il joignait à un talent distingué pour la composition un génie flexible qui l'a fait réussir dans tous les genres. Son insouciance très-prononcée pour toute espèce de célébrité nous a privés de ses œuvres les plus remarquables, restées en manuscrit (1). Il n'a publié que quatre œuvres de symphonie, gravées à Paris, chez Lecler, en 1743, et à Liège, chez Benoît Andrez. Hamal mourut dans cette ville en 1778. L—L—L.

HAMCONIUS (MARTIN HAMKEMA, plus connu sous le nom latinisé de), poète et biographe, naquit vers 1550 à Follega dans la Frise. Il avait reçu de la nature des dispositions assez remarquables pour les lettres; mais une suite de circonstances fâcheu-

(1) Grétry, dans le tom. 1, p. 434, de ses *Mémoires ou Essais*, etc., dit que les ouvrages de ce compositeur ne sont pas assez connus.

ses en arrêta le développement. La mort de son père l'obligea d'interrompre ses études à peine commencées. Bientôt les troubles qui désolaient la Hollande firent fermer toutes les écoles. Cependant il parvint à se perfectionner seul dans la connaissance de la langue latine; et il en profita pour lire les meilleurs auteurs. Son attachement à la religion catholique l'ayant forcé de s'expatrier, il fut dédommagé dans la suite des pertes qu'il avait éprouvées par sa nomination à la place de bailli, puis de receveur de Follega. Chassé de ce poste par les calvinistes, il obtint à son retour celui d'inspecteur des dignes; et, après une troisième expulsion, il fut fait bailli du Donjewarstal. Hamconius ne se croyait pas dispensé par ses emplois de contribuer de sa personne à la défense commune; et il montra dans plusieurs combats tout le sang-froid et le courage d'un vieux militaire. Au milieu d'une vie si agitée il ne laissait pas de trouver encore des loisirs pour cultiver la poésie latine; mais il s'attachait surtout à composer des chronogrammes, des acrostiches et d'autres pièces de même genre, qu'on a si bien nommées des bagatelles difficiles (*nugæ difficiles*); il s'y fit une assez grande réputation. Son ardeur pour l'étude lui mérita l'amitié de Suffrid Petri qui lui a consacré, dans les *Scriptores Frisicæ*, une notice suivie d'un poème de cent vers adressé par Hamconius à Gellius Istan, pour le féliciter sur son éléction à la place de commandant de Wieteverden. Notre poète mourut en 1621, à l'âge de 71 ans. Outre quelques pièces de vers dont on trouvera les détails dans les *Mémoires littéraires* de Paquot, I, 230, éd. in-fol., on a de lui: I. *Certamen catholicorum cum calvinistis continuo caractere C conscriptum*, Munich, 1607, in-4°; Louvain, 1612, in-4°. C'est un

poème de plus de neuf cents vers dont tous les mots, ainsi que ceux de l'épître dédicatoire, commencent par la lettre C. Hamconius n'est pas le premier qui se soit proposé de vaincre cette difficulté (*Voy. HUGBALDE, XXI, 22*). II. *Frisia, seu de viris rebusque Frisicæ illustribus libri duo*, Franeker, 1620, ou Amsterdam, 1623, in-4°, fig. David Clément en cite une édition, Munich, 1609, inconnue aux autres biographes (*Voy. la Biblioth. curicuse, IX, 350*). Cet ouvrage contient les portraits des hommes illustres de la Frise avec leurs vies en vers héroïques, accompagnées de notes. Il est recherché des curieux. W—s.

HAMEL (MARIN), chirurgien à Lisieux dans le XVII^e siècle, montra beaucoup de courage et de dévouement pendant plusieurs épidémies cruelles qui ravagèrent cette ville en 1635, 1637, 1650 et 1651, et celle de Rouen en 1639. Hamel avait beaucoup d'érudition et une pratique très-éclairée. Il n'a toutefois fait imprimer qu'un petit ouvrage qui a pour titre: *Discours sommaire et méthodique de la cure et préservation de la peste*, Rouen, 1658, in-12. La peste dont il est question ici n'est que cette épilémie dont nous avons parlé plus haut, et qu'alors on désignait sous le nom effrayant du plus affreux fléau. On a encore de Hamel un *Traité de la morsure du chien enragé, avec la manière de s'en préserver*, publié vers 1700, Lisieux, Remi le Boulenger, petit in-8°. D.—B.—s.

HAMEL (JACQUES de Saint-Remi du), petit-fils de Jacques, seigneur du Hamel en Picardie, l'un des signataires du traité de la Ligue fait à Péronne le 13 janvier 1576, fut successivement gentilhomme du dauphin, capitaine de cheveu-légers, ambassadeur en Suède et en Allemagne, et gouverneur de Saint-Dizier, récompense qu'il

obtint du roi Louis XIII avec deux mille livres de pension, pour s'être distingué dans la campagne de 1610, sous le maréchal de La Chastre, à la conquête des duchés de Berg et de Juliers, et depuis en 1621-1628, dans les guerres de Guyenne et au siège de la Rochelle. En 1642, à la suite du siège mémorable de Saint-Dizier, qu'il soutint contre les impériaux, qui furent forcés de se retirer après de grandes pertes, cette ville lui fit hommage de deux pièces de canon de bronze prises sur l'ennemi, et sur lesquelles elle avait fait graver les armes de son brave gouverneur. Louis XIII, pour perpétuer le souvenir du même exploit, fit frapper une médaille portant d'un côté les armes de du Hamel, et au revers un soleil avec la devise *à toute heure*. Ces honorables témoignages existent encore au château de Saint-Remi en Champagne. Plus tard au temps de la Fronde, s'étant rangé du parti de la cour, du Hamel fut chargé, en 1649, d'enlever le duc de Beaufort pour le conduire à la forteresse de Saint-Dizier, ainsi qu'on le voit dans les Mémoires du cardinal de Retz, expédition que ce dernier se vante d'avoir fait échouer. — La famille de Jacques du Hamel subsiste encore dans deux branches établies en Champagne et en Guyenne. Cette famille féconde en personnages remarquables a produit entre autres : *Mathurin* du HAMEL premier secrétaire des finances et commandements de la reine Louise de Lorraine qui posséda l'entière confiance de cette princesse et fut son exécuteur testamentaire. — *Nicolas* du HAMEL (chef de la branche de Guyenne), premier écuyer de Louis-le-Balafré, duc de Guise, suivit ce prince à Blois en 1588, devint contrôleur-général de Saintonge et place forte de Brouage, enfin maître des requêtes au conseil de la

reine Marie de Médicis en 1607. — *François*, marquis du HAMEL, fut successivement lieutenant général des armées de Frédéric I^{er}, roi de Prusse, en 1694, et généralissime des troupes de la république de Venise en 1702.

F.

HAMILTON (ROBERT), mathématicien et profond calculateur écossais, natif d'Édimbourg, vint au monde vers 1742. Son grand-père avait été une des lumières de l'église d'Écosse; son père était libraire. Lorsqu'il eut achevé son éducation, le jeune Hamilton flotta un instant, ne sachant quelle profession choisir; enfin il entra dans l'enseignement, et bientôt il se vit recteur d'un des établissements d'instruction de l'académie de Leith. Il s'était acquis un certain renom dans cette place, lorsque enfin il fut nommé professeur de mathématiques au collège Maréchal : il resta revêtu de ce titre pendant cinquante années, dont plus des trois quarts sans suppléant. En 1817, seulement, l'accession d'un auxiliaire désigné d'avance comme son successeur, fit de sa chaire, dont il possédait le titulariat, une sinécure. Libre enfin de sa tâche quotidienne, il vécut dans la solitude et au milieu des joies du foyer domestique, ne quittant sa retraite que pour prendre part aux délibérations relatives aux détails du collège qu'il regardait comme une seconde patrie. Hamilton mourut à Aberdeen le 14 juillet 1829. Peu soucieux de faire proclamer son nom par les cent bouches de la renommée, ce savant s'était borné en général aux soins scolastiques, et à l'amélioration des établissements de charité d'Édimbourg, qui réellement lui durent beaucoup. Parfois pourtant il dévia de ce principe, si chez lui c'en était un, et dans des occasions solennelles il laissa tomber de sa plume plusieurs ouvrages qui le classent parmi les hommes dont l'E-

cosse se glorifiera toujours. Tel est d'abord son célèbre traité sur l'amortissement, intitulé : *Recherches sur l'origine, les progrès, le rachat et l'administration de la dette nationale de la Grande-Bretagne*, 1813, in-8° ; trad. en français, sur la 2^e édit., par J.-H. Lasalle, Paris, 1817, in-8° (*Voy. LASALLE, au Supp.*). Cet ouvrage a fini par opérer une révolution salutaire dans la manière d'envisager les dettes publiques. L'auteur y démontre irréfragablement l'inanité matérielle de l'amortissement, et pose ce grand principe, admis depuis par tant d'hommes qui font autorité, qu'un gouvernement, une nation, comme un particulier, ne se libèrent que par l'excédant des recettes sur les dépenses, et que conséquemment tout virement de fonds, toute allocation spéciale semblable à l'amortissement n'est qu'un palliatif, un leurre, si, tandis qu'on se libère d'un côté on s'endette de l'autre, ou, pis encore, si l'on rachète à 105 ou 110, tandis qu'on emprunte à 98 ou 102. A ces considérations fondamentales s'en joignent bien d'autres, les frais de chaque espèce de négociation (celle qui libère, celle qui emprunte à nouveau), les dépenses d'administration de la caisse amortissante, le coût de la perception en plus des sommes qui servent à l'amortissement, tandis que la dette s'accroît en sens inverse de sa libération et plus vite qu'elle. Ces raisonnements mathématiques, bien qu'ils ne suffisent point absolument pour résoudre un problème moral par une de ses faces, sont, certes, de la plus haute gravité; ils changent la face d'une des branches de l'économie politique, ils mettent hors de doute la nécessité d'un nouvel aménagement financier; et déjà les systèmes d'extinction des dettes publiques ont été modifiés en plus d'un pays d'après les vues de Hamilton. Les autres

ouvrages de ce profond calculateur sont : I. Une *Introduction au négoce* (Introduction to merchandize), 1777, 2 vol. in-8°. II. Un *Système d'arithmétique et de tenue des livres*, 1789, in-12. III. Un court traité *de la paix et de la guerre*. Hamilton y traite cette matière en négociant, et non en homme d'état, et sous le point de vue de l'actualité, non sous celui de l'avenir. Il est donc bien évident qu'il n'envisage qu'une des faces de la question. Mais une fois cette restriction préliminaire admise, nul doute qu'il n'ait trop raison sur tous les détails, et que les pertes d'argent, de temps, d'activité, ne soient presque toujours, même en cas de guerre heureuse, en cas de conquête ou de triomphe, très-faiblement compensées par les résultats de la lutte. Ces réflexions s'adressent plus encore aux sociétés, aux nations, qu'à leurs chefs; et, comme celles qui depuis lui furent inspirées sur l'amortissement, si elles ne peuvent seules être prises en considération, on aurait tort, soit de les négliger, soit de les regarder comme de médiocre importance. Il est fâcheux que les autres faces de la question de paix et de guerre ne puissent aussi commodément et avec la même rigueur mathématique se formuler en chiffres, ou même qu'elles échappent totalement à la puissance du chiffre. L'honneur, l'avenir, l'avantage d'une position, d'une influence, ne peuvent être cotés avec la même précision que le prix de revient des résultats pécuniaires ou territoriaux de la guerre. P.—OT.

HAMILTON (miss ELISABETH), née en 1758, à Belfast, en Irlande, fut, dès son enfance, privée des auteurs de ses jours, mais eut la consolation de trouver dans un oncle et une tante, établis aux environs de Stirling, des parents pleins de sollicitude, qui cultivèrent ses heureuses dispositions, et

qui, après eux, lui laissèrent une petite propriété. On lui confia l'éducation de deux jeunes personnes, filles d'un noble écossais, et dans cette position elle eut occasion d'observer le développement des facultés humaines et de réfléchir sur les moyens de les diriger. Ce fut, à ce qu'il paraît, l'aînée de ses élèves qui plus tard l'engagea à consigner par écrit le résultat de ses réflexions. C'est pour elle du moins qu'elle composa l'un de ses ouvrages : *Lettres sur la formation du principe religieux et moral*. Ses écrits, la plupart d'un caractère grave, lui ont fait une honorable réputation, qui ne s'est pas concentrée dans son pays, et plusieurs ont été traduits et lus avec empressement en des langues étrangères. Elisabeth Hamilton mourut à Harrowgate, le 23 juillet 1816. Une de ses émules dans sa noble carrière, miss Edgeworth, a consacré quelques pages à l'appréciation de ses vertus et de ses talents ; et une autre femme, miss Benger, a publié sur elle des *Mémoires* accompagnés de sa correspondance et autres écrits inédits ; réimprimés en 1818, 2 vol. in-8°, avec portrait. On doit à miss Hamilton : I. *Lettres d'un radjah indou*, 1796, 2 vol. in-8°, souvent réimprimées ; la 5^e édit. est de 1811. II. *Mémoires des philosophes modernes*, 1800, 3 vol. in-8° ; 1801, 3^e édition. Ce roman a été traduit en français par M. B***, sous le titre de *Britgetina, ou les Philosophes modernes*, 1804, 4 vol. in-12. III. *Lettres sur les principes élémentaires de l'éducation*, 2^e édit., 1801, 2 vol. in-8°. Ce livre annonce un esprit pénétrant, une sage philosophie, des sentiments vraiment religieux. Il parut peu de temps après celui de miss Edgeworth sur le même sujet ; et l'on aurait pu lui appliquer ce qui avait été dit à l'occasion de celui-ci par Ch. Pictet : « C'est un curieux phénomène

« littéraire, et plus encore un curieux
 « phénomène moral, qu'un ouvrage
 « d'éducation pratique, et plein de phi-
 « losophie, donné par une femme non
 « mariée. » Ch. Pictet avait déjà fait
 connaître, par des extraits insérés dans
 la *Bibliothèque britannique* (de Genève),
 les *Lettres sur les principes élémentaires de l'éducation*, lorsque
 L.-C. Chéron conçut, en lisant ces
 extraits, le dessein de faire jouir la France
 d'un livre aussi utile. La traduction,
 faite sur la 2^e édition anglaise, fut pu-
 bliée en 1804, 2 vol. in-8° ; nous avons
 été à même de la rapprocher du texte,
 et elle nous a paru exécutée conscien-
 cieusement, ce qui est rare. Une dif-
 férence notable existe entre l'ouvrage
 de miss Edgeworth et celui de miss Ha-
 milton, c'est que la première a gardé
 sur l'article de la religion un silence
 absolu, et que la seconde en a fait la
 base de son plan, persuadée qu'il
 est d'une nécessité rigoureuse que dès
 l'enfance la religion soit liée avec la
 morale. Elle se défend de toute théo-
 rie. « Je n'ai pas, dit-elle, d'autre
 « système que le christianisme. » Elle
 n'a pas non plus voulu s'occuper d'une
 seule classe de la société. « Il n'entre
 « pas dans mon plan de former de
 « belles dames, ni des hommes ac-
 « complis ; mon objet est de sou-
 « mettre les passions, de diriger les
 « affections, et de cultiver les facultés
 « qui sont communes à toute la race
 « humaine. » IV. *La Vie d'Agrippine, femme de Germanicus*, 1804,
 3 vol. in-8°. Ce n'est point une bio-
 graphie réelle, c'est sous forme bio-
 graphique un ouvrage d'éducation, où
 miss Hamilton indique quels biens,
 quels maux, quelles vertus, quels vices
 doivent résulter de la manière dont sont
 élevés les enfants. V. *Lettres sur la formation du principe religieux et moral*, 1806, 2 vol. in-8°. VI. *Les paysans (the cottagers) de Glenbur-*

nie, 1808, in-8°; 1810, 4^e édit. Ce roman a eu beaucoup de succès, particulièrement en Ecosse, dont les mœurs y sont peintes d'une manière piquante. VII. *Règlement pour le fonds d'annuités au bénéfice des institutrices* (anon.), 1808, in-4°. VIII. *Exercices sur les connaissances religieuses*, 1809, in-12. IX. *Essais populaires exposant les principes essentiellement liés à l'amélioration de l'entendement, de l'imagination et du cœur*, 1813, 2 vol. in-8°. X. *Avis adressés aux directeurs des écoles publiques*, 1815, in-8°. — D'autres dames portant le nom d'Hamilton ont parcouru la carrière littéraire, et surtout composé des romans. Le libraire Pigoreau, dans sa *Biographie romancière*, a confondu l'auteur des *Paysans de Glenburnie* avec lady Mary Hamilton, qui a publié la *Famille du duc de Popoli*, et d'autres fictions. — HAMILTON (James), auteur de la méthode *hamiltonienne* pour l'enseignement des langues, est mort le 16 sept. 1829, à Dublin, où il était allé faire des leçons publiques, afin de propager ses idées. — HAMILTON (Robert), médecin anglais, a mis au jour plusieurs écrits, entre autres : *Observations sur les moyens d'obvier aux funestes effets de la morsure d'un chien ou d'autres animaux enragés*, 1785, in-8°; les *Devoirs d'un chirurgien de régiment*. Il est mort le 29 mai 1830. L.

HAMILTON (ALEXANDRE), orientaliste anglais, après avoir passé plusieurs années dans l'Inde, où il apprit la langue sanskrite et visita soigneusement les bibliothèques des Brahmanes, revint en Europe et se livra aux mêmes recherches à Londres, dans les collections du musée britannique et de la compagnie des Indes. Après ces laborieuses investigations, il se rendit à Paris, y examina les manu-

scrits sanskrits de la Bibliothèque royale, et, en ayant trouvé la collection assez complète, il en rédigea le catalogue en anglais, avec des notices sur le contenu de la plupart d'entre eux; personne alors en France ne connaissait la langue sanskrite. Ce catalogue fut traduit en français par Langlès et publié par lui, comme collaborateur de Hamilton, dans le *Magasin encyclopédique* en 1807: le traducteur y a seulement ajouté quelques notes extraites des *Mélanges-asiatiques* de Dalrymple et des *Mémoires* de la société de Calcutta. Plusieurs exemplaires furent tirés à part, de manière à former un vol. in-8° de 118 pages. De retour en Angleterre, Hamilton fut nommé professeur de sanskrit et de littérature indienne au collège des langues orientales de Haileybury. Ce savant, l'un de ceux qui se sont occupés avec le plus de succès et d'utilité de la langue sanskrite, a encore publié, dans divers recueils anglais, des articles aussi savants que curieux, relatifs à l'ancienne géographie de l'Inde. Quelques-uns ont été traduits et insérés dans le *Journal asiatique de Paris*. Hamilton est mort à Liverpool, le 30 décembre 1824. Il était membre de la société asiatique de Calcutta. On doit regretter qu'aucun journal anglais n'ait consacré à ce savant distingué, dont la vie a été assez ignorée, un article nécrologique d'une certaine étendue. A—T.

HAMON (PIERRE), habile calligraphe, naquit à Blois au XVI^e siècle. Ses talents l'ayant fait connaître à la cour, il fut choisi pour donner des leçons d'écriture au jeune roi Charles IX, et depuis il devint secrétaire de la chambre de ce prince. « Il était, dit « Lacroix du Maine, le plus renom-
« mé de France, voire de l'Europe,
« pour la perfection qu'il avait d'é-
« crire en toutes sortes de lettres. »

Hamon, ayant formé le projet de publier les modèles des anciennes écritures, obtint du roi la permission d'emprunter des livres à la bibliothèque de Fontainebleau, et de consulter les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis. Parmi les curiosités de Fontainebleau se trouvait une ancienne pièce écrite sur écorce (*in cortice*). Hamon imagina que c'était le *Testament de Jules-César*, et en publia un assez long fragment en 1566 (1). Dans son traité *De re diplomatica*, le P. Mabillon adopta d'abord l'idée que cette pièce était en effet le testament de César; mais il reconnut bien vite son erreur, et s'en excusa sur ce qu'au premier coup d'œil rien n'avait pu lui faire soupçonner que Hamon n'avait pas rencontré juste dans le titre qu'il lui avait plu de donner à cette pièce. Cette erreur de la part d'un homme aussi savant a paru bien singulière à dom Liron, qui, dans quelques lignes, indique les marques auxquelles Mabillon aurait dû reconnaître sur-le-champ que cette pièce n'était rien moins que légitime (Voy. les *Singularités historiques*, I, 154). Hamon, connu par son attachement au protestantisme, fut arrêté dans les premiers jours de l'année 1569, sous le prétexte qu'on avait découvert chez lui certains papiers suspects (2), entre autres un *sonnet* injurieux au roi, et conduit à la conciergerie. En vain Charles IX, alors à Metz, écrivit en faveur de ce malheureux; il fut pendu sur la place de Grève, le lundi 7 mars 1569, « non sans grand regret de « plusieurs gens de bien, et réjouis-

« sance des contraires » (*Histoire des martyrs protestants*, 710). On a de Hamon : *Alphabet de l'invention et utilité des lettres et caractères en diverses écritures*, Paris, Lucas Breyer, 1566 ou 1567, in-4° (3). Cet ouvrage, dont le texte est gravé, suivant Lacroix du Maine, est de la plus grande rareté. Les *Modèles de lettres anciennes* que Hamon se proposait de publier sont restés inédits. Mabillon en a donné quelques-uns dans son *Ars diplomatica*, entre autres l'*Alphabet tironien*, pl. LVI. On voyait naguère, au cabinet des estampes, une *Carte de France*, datée de 1568, in-4°, écrite de la main de Hamon, avec beaucoup de netteté (Voy. la *Biblioth. de Fontette*, n° 550). Il en avait exécuté une autre en douze feuilles sur vélin, qu'il présentait, suivant Lacroix du Maine, au cardinal de Lorraine. W—s.

HAMPER (WILLIAM) esq., né à Birmingham, le 12 décembre 1776, d'une ancienne famille du comté de Sussex, fut membre de la société des antiquaires de Newcastle, juge de paix des comtés de Warwick et Worcester, et mourut le 3 mai 1831. Il avait débuté, en 1798, par quelques poésies où il tournait en ridicule les goûts révolutionnaires de l'époque. Dans les nombreux articles d'archéologie qu'il a donnés au *Gentleman's magazine* brille une ingénieuse et sage érudition. Ses deux grands ouvrages sont : 1° *Observations sur les colonnes de Hoastones*, 1820; 2° *Vie, journal, et correspondance de sir William Dugdale*, 1827, in-4°. On a encore de lui, dans les publications de la société des antiquaires, plusieurs Mémoires sur les inscriptions runiques et l'architecture gothique. D—P—L.

(1) D. Liron l'a reproduit dans l'ouvrage cité plus bas.

(2) Cette expression a trompé quelques auteurs qui disent que Hamon fut condamné à mort pour avoir fabriqué de faux titres. Cette grave erreur s'est reproduite dans la plupart des Dictionnaires historiques, d'où elle a passé dans le *Nouveau Traité de Diplomatique des Bénédictins*.

(3) Duverdière date cette édition de 1577, mais il est évident que c'est une erreur typographique.

HANBURY. *Voy WILLIAMS*, L, 585.

HANCARVILLE (PIERRE-FRANÇOIS HUGUES, dit D'), antiquaire, ancien capitaine au service de Wurtemberg, membre des académies de Berlin et de Londres, naquit à Nancy le 1^{er} janvier 1729, suivant le témoignage de M. Lamoureux, son compatriote et l'un de nos collaborateurs (1). Fils d'un marchand de draps, il en vint à se faire passer pour un bon gentilhomme. De tout temps on y est parvenu avec un peu d'audace et de constance. Ce qui est positif, c'est qu'il était plein d'esprit et d'érudition, mais souvent systématique, et finissant par confondre, de la meilleure foi du monde, ce qu'il conjecturait avec ce qu'il savait parfaitement. Il se livra de bonne heure à l'étude des sciences abstraites, de l'histoire et de la philosophie. Il publia en 1759, sous le voile de l'anonyme, un *Essai de politique et de morale calculée*. Prétendre, comme il essayait de le prouver, que l'on peut porter le calcul jusque dans la morale, et asservir les maximes de la politique aux lois d'une analyse rigoureuse, était une généreuse erreur de son cœur et de son esprit, tout à la fois. Il en resta seulement l'idée de quelques aperçus neufs et profonds que l'auteur avait fait jaillir d'un système inadmissible. D'Hancarville voulut courir une carrière plus aventureuse que celle des lettres dans laquelle il semblait appelé à se distinguer. C'était un homme fortement organisé, dominé par son imagination, par la fougue de son caractère et par des passions très-vives. Il entra d'abord au service du prince Louis, duc de Wur-

temberg, et y obtint bientôt de l'avancement. Il changea de nom en Prusse, en Portugal et en Italie, selon les différents rôles qu'il lui plaisait de jouer, fut détenu à Spandau, puis à Paris au For-l'Évêque, précisément en raison de ces déguisements, peut-être aussi de ses dettes; mais ce qu'il a fait pour les sciences ne permet qu'à peine que l'on s'arrête aux folies de cette première période de sa vie. Après bien des vicissitudes dans sa fortune, il accompagna à Naples William Hamilton, ministre de la Grande-Bretagne. C'est là qu'il publia, en anglais et en français, un ouvrage sous le titre d'*Antiquités étrusques, grecques et romaines* (*Voy. HAMILTON, XIX, 366*). Lorsque Winckelmann vint à Naples, ce savant ne céda point aux préventions qu'on cherchait à lui inspirer contre celui que l'on qualifiait d'*aventurier français*: il accepta un logement chez lui, et ils conçurent l'un pour l'autre une affection qui ne s'est pas démentie. La mort vint surprendre le célèbre antiquaire allemand: pour éterniser ses regrets, d'Hancarville fit graver, dans le livre ci-dessus désigné (tom. II), un monument sépulcral avec l'inscription suivante:

D. M.
Joan. Winckelmann
vir. optim. amic. cariss.
Pet. d'Hancarville
dolens fecit
orco peregrino.

Winckelmann, dans plusieurs de ses lettres, rend un hommage éclatant au mérite de d'Hancarville, qu'il appelait avec gaieté le *Capitaine tempête*. L'antiquaire français est auteur d'ouvrages licencieux. Un de ces ouvrages, imprimé à Naples, lui attira des désagréments. Après avoir fait un voyage en Angleterre quelques années avant la révolution de 1789, il revint dans le pays classique des beaux-arts. C'était un plaisir bien vif que celui de l'avoir pour cicérone,

(1) M. Valéry, dans le II^e vol., liv. VII, chap. III de ses *intéressants et savants Voyages en Italie*, dont il vient de paraître une seconde édition qui est presque un nouvel ouvrage, conteste cette date et cherche à établir que d'Hancarville était né en 1719.

à Rome surtout, lorsqu'on visitait les emplacements les plus célèbres, les grands monuments antiques de toutes les espèces. Il passa beaucoup de temps à Venise où il était de la société intime de M^{me} Marini-Albrizzi, qui a tracé de lui, dans ses *Ritratti*, un portrait charmant : Walter Scott n'a pas mieux peint l'antiquaire dans un de ses meilleurs romans. Il habitait aussi très-souvent Padoue; et c'est là qu'il vit arriver le dernier terme de sa longue carrière, le 9 oct. 1805. On a beaucoup varié sur le lieu et l'époque de sa mort. La date qu'on vient de donner est la seule admissible, parce qu'elle est consignée dans le lieu de sa sépulture, l'église de Saint-Nicolas. L'auteur de cet article a quelquefois entendu d'Hancarville, à Venise, lire des dissertations pleines d'érudition et de charme, où ce savant ingénieux expliquait à sa manière toutes les intentions de Raphaël, le sujet de ses magnifiques tableaux qu'on admire aux *stanze*, chambres du Vatican, tous les personnages qui sont en scène, leurs actions et presque leurs paroles, comme s'il était entré dans l'atelier du peintre immortel, comme s'il en avait reçu d'honorables confidences. Le comte Cicognara a donné des fragments de ces dissertations dans son *Histoire de la sculpture*. Les titres de plusieurs autres dissertations inédites, du même, sont indiqués dans les notes de la traduction italienne de l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël*, de M. Quatremère de Quincy, par M. Francesco Longhena. On a de d'Hancarville: I. *Essai de politique et de morale calculée*, tome 1^{er} et unique, 1759, in-12. II. *Antiquités étrusques, grecques et romaines*, tirées du cabinet du chevalier W. Hamilton (en anglais et en français), Naples 1766-67, 4 vol. in-fol. max. D'autres pro-

ductions modernes ont diminué l'importance et le prix de cet ouvrage, destiné essentiellement à faire connaître la superbe collection de vases étrusques du ministre anglais à Naples. Il existe deux nouvelles éditions de ce beau livre, l'une publiée par David, 1787, l'autre en français et en anglais, Florence, 1801-08, 4 vol. grand in-fol. III. *Monuments de la vie privée des douze Césars, d'après une série de pierres gravées sous leurs règnes*, Caprée (Nancy, Leclerc), 1780, in-4^o. IV. *Monuments du culte secret des dames romaines, pour servir de suite aux Monuments de la vie privée des douze Césars*, Caprée (Nancy, Leclerc), 1784, in-4^o. D'Hancarville avait publié : *Veneres et Priapi, uti observantur in gemmis antiquis*, Leyde, sans date, 2 petits vol. in-4^o. Il y a deux éditions de cet ouvrage. La première fut faite à Naples vers 1771. La seconde, dont le format est plus petit, est accompagnée d'une traduction anglaise, et semble avoir été exécutée à Londres. On croit que c'est le même livre qui a reparu en français, mais avec un texte beaucoup plus développé, sous les titres rapportés ci-dessus. L'abbé Leblond a eu beaucoup de part à la nouvelle édition, et M. Lamoureux, dans un article remarquable sur d'Hancarville dont Barbier s'est emparé, lorsqu'il composait son *Examen critique des dictionnaires historiques*, a très-bien jugé, expliqué, l'imposture spirituelle et hardie de l'érudit, qui se faisait, dit-il, aider par des artistes habiles à retracer la nature dans toute sa nudité, et même dans ses écarts, voulant faire passer pour des monuments antiques des scènes très-impures, dont la description, éminemment poétique, se trouve dans Ovide, Properce et Pétrone. V. *Recherches sur l'origine, l'esprit et le progrès des arts dans la Grèce*,

sur leur connexion avec les arts et la religion des plus anciens peuples connus et sur les monuments antiques de l'Inde, de la Perse, du reste de l'Asie, de l'Europe et de l'Égypte, Londres, Appleyard, 1785, 3 vol. in-4°. Ce livre est fait pour placer le nom de d'Hancarville à côté de ceux de Winckelmann et de Visconti; il est devenu très-rare. M. Valery, cité plus haut, nous apprend que d'Hancarville avait composé, sur un ancien amphithéâtre de Padoue, une dissertation restée inédite, ainsi qu'un grand nombre de ses recherches qui ont passé entre les mains d'un Anglais, M. Wolstenhome Parr, long-temps domicilié à Venise, qui était à Padoue en 1830, et devait les publier en Angleterre.

L.—P.—E.

HANDMANN (EMMANUEL), né à Bâle en 1718, mourut en 1781. Dans un âge encore tendre il se voua à la peinture, malgré les intentions de son père, qui lui destinait un autre état. Il reçut les premières instructions chez Schnezle à Schaffouse, et il continua ses études à Paris chez J. Restout, qui l'avait pris en grande amitié. Il voyagea en Italie et revint, après un séjour de quatre ans, dans sa patrie. Ses tableaux d'histoire et ses portraits sont estimés; plusieurs ont été gravés, notamment les portraits d'Euler et d'Albert Haller.

U—I.

HANSTEIN (GODEFROI-AUGUSTE-LOUIS), prédicateur protestant, naquit en 1761 à Magdebourg, où son père était conseiller de justice criminelle. Pendant ses études à l'école de l'église principale, l'exemple de quelques bons prédicateurs, tels que Pazke et Sturm, excita son émulation, et il fréquenta l'université de Halle pour se préparer à la même carrière. Il prit part à la rédaction du *Journal pour les prédicateurs*, et à son retour à Magdebourg, en 1782, le jeune

théologien obtint une place de maître suppléant à l'école où il avait fait ses premières études. Il s'y distingua par un enseignement clair et méthodique, et par les discours édifiants qu'il eut occasion de débiter dans la chaire. Il contribua beaucoup à l'organisation d'une école normale, dépendant de celle de l'église principale. Ayant prêché en 1787 à Tangermunde devant les magistrats qui disposaient de la chaire de prédicateur de la commune, il fut assez heureux pour l'obtenir, mais il ne fut que troisième pasteur de cette commune et n'eut qu'un revenu extrêmement modique. L'état maladif de sa femme, qu'il perdit en 1800, après de longues souffrances, ainsi que ses deux enfants, augmentait sa gêne; mais ces adversités ne l'empêchèrent pas de faire autant de bien que ses facultés le permettaient. Il fonda à Tangermunde une école de filles, organisa une société pour les exercices de catéchisme et de prédication des candidats en théologie, et entreprit la publication d'un journal théologique sous le titre de *Feuilles homilétiques et critiques*, auquel prirent part plusieurs théologiens distingués, entre autres, les deux beaux-frères de Hanstein, Pischon et Wilmsen. En 1803, étant déjà renommé comme un excellent orateur ecclésiastique, il fut appelé à Brandebourg en qualité de premier prédicateur et de chef de consistoire (*Superintendent*). Il se rendit à son nouveau poste avec sa seconde femme, nommée Wilmsen, qu'il avait récemment épousée à Berlin. Il ne resta qu'un an à Brandebourg, mais il y travailla comme précédemment à l'amélioration de l'éducation et à l'instruction des étudiants en théologie, en fondant une société de morale et de littérature, et une école pour les jeunes filles. Sur la proposition du prévôt Teller qui désirait se retirer, le roi

de Prusse appela Hanstein à Potsdam et le fit prêcher devant lui. Son sermon eut le succès que Teller en avait attendu, et celui-ci céda en 1804 à Hanstein l'emploi de prévôt et premier prédicateur de l'église Saint-Pierre à Berlin ; à ces charges était jointe celle de conseiller du consistoire général du royaume. Elles mirent en évidence tout son mérite : ses sermons eurent une vogue extraordinaire, et attirèrent, dans les premiers temps surtout, un auditoire si nombreux que la vaste église pouvait à peine le contenir. Malgré la faiblesse de sa santé, il prit une part active aux travaux du consistoire, à ceux des commissions pour les pauvres, pour les écoles industrielles, pour la rédaction d'un nouveau livre de cantiques et pour la propagation de la Bible. En 1807 il contribua avec d'autres hommes zélés pour le bien, à la fondation d'une institution en faveur des enfants abandonnés, fondation qui reçut le nom de la reine Louise. Cette excellente princesse, réfugiée pendant la guerre à Mémel, lui écrivit pour le remercier de cette bonne œuvre : « Vous avez, monsieur le prévôt, « excité et entretenu chez les Berlinoises « cet esprit qui seul fait que l'on se « comporte avec dignité dans le mal- « heur. Voilà ce qui a resserré da- « vantage le lien d'affection qui unis- « sait la nation à son souverain ; la « joie de se revoir, désirée de part et « d'autre avec une vivacité égale, n'en « sera que plus pure. » Hanstein était alors dans une position qui lui permettait d'être utile à sa famille ; aussi tint-il lieu de père à plusieurs de ses neveux et nièces qu'il avait appelés près de lui. Mais les calamités de la guerre ne l'épargnèrent pas plus que ses compatriotes. Ayant prononcé, à l'occasion de l'installation d'un prédicateur à Havelberg, un sermon dans lequel on crut remarquer des allusions politi-

ques, il fut cité devant le général français Lapisse, et reçut ordre de quitter la ville dans l'espace d'une heure. Loin de se laisser intimider, il continua par ses sermons à Berlin de soutenir le courage des Prussiens dans les revers qu'ils essayaient. Aussi fut-il mandé avec Buchholz et le professeur Schleiermacher devant le maréchal Davoust qui leur adressa de vifs reproches. Schleiermacher prit la défense des trois accusés ; cependant on leur conseilla de mettre plus de prudence dans leurs prédications. Au retour du roi, Hanstein fut décoré de l'ordre de l'Aigle-Rouge, et appelé en qualité de conseiller au ministère des cultes. Pendant la guerre de 1813, ses sermons, comme ceux d'autres prédicateurs de Berlin, prirent de nouveau une couleur politique. Ils s'agissait d'enflammer la jeunesse pour reconquérir l'indépendance de la patrie. Hanstein seconda vigoureusement les intentions du gouvernement. Ses sermons de cette époque ont été publiés sous le titre *Die ernste zeit* (le temps grave). Après le rétablissement de la paix, il fit partie de la commission que le gouvernement chargea de la réforme de l'organisation ecclésiastique et de la liturgie ; réforme qui éprouva d'assez vives résistances, et attira beaucoup de désagréments à la commission. Hanstein s'unit avec Dræseke pour la publication d'un recueil périodique sous le titre de *Nouveau magasin de sermons pour les fêtes et les circonstances particulières*. L'altération de sa santé le força de chercher du soulagement dans des voyages aux eaux. Ne voulant pas néanmoins interrompre ses travaux, il prêcha le premier jour de l'an 1821, sur ce thème : *Il n'y a point de temps pour Dieu*. Trois jours après il subit une opération chirurgicale qui ne réussit pas. Des symptômes alarmants se manifestèrent bien-

tôt après, et il mourut le 25 février suivant. Schleiernmacher prononça un discours sur la tombe de son collègue. Le produit d'une quête faite pendant une commémoration funèbre, dans l'église du Dôme, fut destiné à la caisse des veuves de maîtres d'école; cette institution reçut le nom d'Hanstein. Son beau-frère Wilmsen publia un *Monument d'affection voué à feu Hanstein par ses amis et vénérateurs* (*Denkmal der Liebe*, etc.), Berlin, 1821. On trouve une notice sur Hanstein dans le cal. VI, nouv. série des *Zeitgenossen*. D—G.

HARAMBURE (LOUIS-FRANÇOIS-ALEXANDRE, baron d'), né à Preuilly en Touraine le 13 février 1742, d'une famille noble, entra en 1757, comme cornette, dans le régiment de dragons de Bauffremont, et passa capitaine à celui de Noé en 1760. Il fit, avec ces deux corps, les dernières campagnes de la guerre de Sept ans, et devint major, puis colonel au régiment de Royal-Roussillon, cavalerie; fut créé chevalier de Saint-Louis en 1771 et brigadier en 1781. Il était maréchal-de-camp, employé au camp de Saint-Omer sous le prince de Condé en 1788, et le cordon rouge lui avait été promis, lorsque la révolution vint suspendre toutes les faveurs de ce genre. Ce qui doit étonner, c'est que le baron d'Harambure s'en soit néanmoins montré le partisan, et que, nommé l'un des députés de la noblesse de Touraine aux États-généraux de 1789, on l'ait vu un des premiers de son ordre se séparer de ses collègues pour se réunir à l'assemblée du tiers-état; puis appuyer la division de la France par départements, et repousser, dans la séance du 16 décembre 1789, un projet de conscription présenté dès ce temps-là par Bureaux de Pusy, « se « fondant sur ce qu'elle ne devait « avoir lieu que dans le cas où la li-

« berté publique viendrait à être com-
« promise et où l'ennemi occuperait le
« territoire. » Dans la discussion sur
le droit de paix et de guerre, le baron
d'Harambure voulut que ce droit ne
fût accordé au roi que temporairement
et par un décret qui serait renouvelé
chaque année, et il demanda encore
que quatre commissaires de l'assemblée
fussent chargés de suivre toutes les né-
gociations diplomatiques, afin de lui en
rendre compte, etc., etc. Les rires de
l'assemblée, où de pareilles motions
n'étaient cependant pas alors très-rares,
firent justice de celle-là, mais il paraît
qu'à compter de ce jour d'Harambure
revint un peu de sa fièvre révolution-
naire. Il parla quelque temps après,
pour la répression d'une révolte qui
avait éclaté dans le régiment de Lor-
raine à Tarascon, où les soldats avaient
tout simplement chassé leurs officiers
pour en nommer d'autres. Il parla en-
suite contre d'autres émeutes qui se ma-
nifestaient chaque jour sur les escadres
et dans les garnisons. D'Harambure
s'exprima encore plus franchement
quand il fut question de supprimer les
ordres de chevalerie, puis tous les titres
de noblesse : « Me trouvant, dit-il,
« ici en vertu d'un mandat qui m'a été
« donné par la noblesse, je ne puis
« pas voter la suppression de cette
« même noblesse. » Cette tardive
opposition du baron n'eut pas, comme
on le sait, beaucoup de résultats; et,
lorsque la session fut terminée, d'Ha-
rambure n'ent plus autre chose à faire,
ne voulant pas émigrer à Coblenz où
il eût été mal reçu, que de reprendre
son grade de maréchal-de-camp. D'a-
bord employé sur les frontières d'Al-
sace, il fut créé lieutenant-général le
20 mars 1792 et même chargé, après
le départ de Luckner, du commande-
ment de l'armée du Rhin. C'est en cette
qualité qu'ayant reçu de *Monsieur*,
alors régent (mars 1793), une déclara-

tion et des lettres-patentes, et ayant fait inscrire ces pièces sur les registres de la municipalité de New-Brisac, il fut arrêté, décrété d'accusation par la Convention nationale et traduit au tribunal révolutionnaire, qui, par une exception bien rare à cette époque, l'acquitta solennellement, le 22 avril 1793. D'Harambure, qui ne s'attendait probablement pas lui-même à cet heureux résultat, prononça aussitôt après ce jugement, en présence des juges, le discours suivant : Je suis très-« aise que la Convention nationale
« n'ait pas révoqué son décret d'accu-
« sation ; je ne crains point la cen-
« sure que tout bon républicain ne
« doit jamais craindre. Je suis charmé
« d'avoir passé, pour ma propre jus-
« tification, devant un tribunal aussi
« équitable. Mes concitoyens con-
« naîtront mon attachement à la ré-
« publique, pour laquelle je jure de
« verser jusqu'à la dernière goutte de
« mon sang. » Ce fut en effet ce juge-
ment inespéré qui seul put sauver le
baron d'Harambure, pendant le reste
de la terreur. Paraissant avoir bien
compris sa position, il se condamna
lui-même à la retraite sous prétexte de
son âge avancé, et ne reparut plus sur
la scène politique qu'en 1815, après le
retour du roi, qui le nomma comman-
deur de Saint-Louis, et le chargea
dans la même année de présider le
collège électoral de Loches, où il ap-
puya de tout son pouvoir le choix des
royalistes. Rentré aussitôt après dans
la retraite, il mourut à Tours le 27
déc. 1828, à l'âge de quatre-vingt-
sept ans. On a de lui : *Éléments de
cavalerie, ouvrage élémentaire propre
aux officiers-généraux, chefs
de corps, etc., pour mouvoir de
grands corps de cavalerie et diriger
leur instruction, auquel on a joint
un mode simple pour les mouve-
ments nécessaires à une armée,*

vol. in-12 avec gravure, Paris, 1791.
II. *Opinion sur l'instruction à don-
ner aux troupes à cheval de la
France, pour les officiers de tout
grade attachés à chaque corps en
n'empruntant d'autres secours que
ceux de l'ordonnance*, Paris, 1817,
in-8°. — Le même ouvrage, *suivi de
principes élémentaires sur l'équita-
tion et l'exécution des principales
manœuvres de l'ordonnance*, Paris,
1821, in-8° de 52 pag.—Un de ses
fils, qui avait été son aide-de-camp en
1792, émigra l'année suivante et fut
tué sur le champ de bataille à l'armée du
prince de Condé.— Son frère aîné (le
vicomte), qui comme lui était parvenu
au grade de maréchal-de-camp, mou-
rut avant la révolution. M—D j.

HARANT (CHRISTOPHE), baron
de Polzic, voyageur bohème, était né
vers 1560. Dans sa jeunesse il apprit
le grec, le latin et l'italien, puis étudia
les mathématiques et d'autres sciences.
En 1576 il devint page de l'archiduc
Ferdinand. Après avoir passé quel-
ques années à la cour de ce prince,
il se retira dans une de ses terres, et se
maria ; ce qui ne l'empêcha pas de ser-
vir en 1591, dans la guerre contre
les Turcs : il se distingua dans le com-
mandement d'une partie des troupes
bohèmes, et à la paix obtint la promesse
d'une pension. Sa femme étant morte,
il confia ses enfants aux soins d'une
dame de son voisinage ; et, à Pâques de
l'année 1598, il partit pour l'Asie
avec son ami Herman Czernin de
Chudnitz. Ils s'embarquèrent à Ve-
nise, et atterirent à Jaffa, où, craignant
d'être reconnus par les Turcs pour
des sujets de l'empereur d'Allemagne,
ils se firent passer pour Polonais.
Après avoir visité les lieux saints,
Harant alla par mer en Egypte,
gagna le mont Sinai, revint au Caire,
vit de loin les pyramides et fut de re-
tour en Bohême au mois d'oct. 1599

L'empereur Rodolphe, qui s'était réfugié à Pilsen pour échapper à la peste, le nomma conseiller intime et chambellan. Harant se remaria, perdit bientôt sa seconde femme, et en épousa une troisième qui lui apporta une dot considérable. Dans son loisir il s'occupait de mettre en ordre la relation de son voyage; l'empereur Mathias, pour récompense de ses services, lui conféra la dignité de conseiller aulique d'empire. À peine ce prince eut-il fermé les yeux, en 1619, que des troubles dont les symptômes s'étaient déjà manifestés de son vivant éclatèrent en Bohême. Les états de ce royaume, de Silésie, de Moravie et de Lusace, prononcèrent le 17 juin la déchéance de Ferdinand II, et le 28 élurent à sa place Frédéric, électeur palatin. Harant, qui avait embrassé la réforme, se jeta dans le parti des ennemis de Ferdinand; cependant il ne tarda pas à prévoir les suites déplorables de leur audace, et leur conseilla inutilement de faire leur soumission. Il aurait bien voulu comme beaucoup d'autres fuir la Bohême: le manque d'argent comptant l'en empêcha, et il fut obligé de prendre une part active à la guerre. Au siège de Vienne, il dirigea l'artillerie dont les boulets atteignirent la chambre de Ferdinand. Après cette campagne, qui n'eut aucun résultat satisfaisant pour les confédérés, Harant alla exercer à Prague les fonctions de président de chambre qu'il remplit avec équité. L'issue malheureuse de la bataille donnée près de cette capitale le contraignit de se retirer dans ses terres. Il y fut arrêté, et ensuite conduit et emprisonné à Prague, où il fut décapité le 21 juin 1621, avec vingt-six autres gentilshommes. On a de lui en allemand: *Der christliche Ulysses*, etc. (*l'Ulysse chrétien*, ou *le Cavalier qui a parcouru les pays lointains, représenté dans le voyage mémorable tant à la*

Terre-Sainte que dans plusieurs autres provinces, contrées et villes célèbres de l'Orient, fait en 1598, avec une curiosité particulière et accompagné d'observations judicieuses, écrit d'abord en langue tchèque par l'auteur, traduit en allemand par son frère George Harant en 1638, et enfin publié par Jean Harant son neveu, Nuremberg, 1678, in-4° avec fig. De nombreux passages de cette relation prouvent que Harant connaissait bien l'histoire ancienne et les auteurs classiques, et qu'il était versé dans plusieurs sciences: il fixe son attention sur des objets d'utilité réelle, qui de son temps occupaient les voyageurs encore moins qu'aujourd'hui, et ne manque pas de parler, quoique très-succinctement, de l'état des arts et des métiers. La description du mont Sinai et du canton qui l'avoisine est très-détaillée et accompagnée d'une planche. Busching, dans le tome I^{er} et unique de sa *Géographie de l'Asie*, l'a prise pour point de comparaison avec celle de plusieurs autres voyageurs. Harant avait rapporté une bouteille d'eau du Jourdain: il dit qu'en 1604 elle servit à baptiser une de ses filles. E—s.

HARCOUET de Longeville, littérateur sur lequel on n'a presque aucun renseignement, était né vers 1660. Il étudia le droit et la théologie, et, après avoir embrassé l'état ecclésiastique, se fit recevoir avocat au parlement de Paris. On connaît de lui: I. *Lettres à M. de Cypierre sur l'origine des armes de France* (Mercur, octobre 1695, janvier et octobre 1696). L'auteur, sur le témoignage de Tritheim et de Hunibaldus (Hunebaud), s'efforce de prouver que les fleurs de lis étaient connues cinq cents ans avant Clovis. Il y a des recherches dans ces lettres; mais l'opinion qu'on y défend ne peut soutenir un examen sérieux. II. *Des-*

cription des cascades de Saint-Cloud, Paris, 1706, in-12. L'auteur nous apprend qu'il eut l'honneur de présenter cet opuscule au roi. III. *Histoire des personnes qui ont vécu plusieurs siècles et qui ont rajeuni*, avec le secret du rajeunissement tiré d'Arnaud de Villeneuve, *ibid.*, 1715, in-12, ouvrage singulier, rempli de faits curieux, et écrit d'un style agréable. Le secret du rajeunissement ne se trouve dans aucune édition des *Œuvres* d'Arnaud de Villeneuve (*Voy. ce nom*, II, 493). Harcouet dit qu'il l'a tiré d'un ancien manuscrit que l'abbé de Vallemont lui avait communiqué : il consiste à vivre pendant un certain nombre de jours, suivant l'âge et le tempérament de la personne, de poules nourries de blé qu'on aura fait bouillir avec des vipères (p. 277). Une analyse de la *Médecine universelle* de Comiers termine le volume. Harcouet a commis quelques erreurs dans son appréciation des diverses manières dont les anciens calculaient les années ; elles ont été relevées dans les *Mémoires de Trévoux*, 1718, IV, 629. On trouve dans la table du Journal de Verdun, 1, 26, 43, une liste de centaines qui pourrait servir de supplément à l'ouvrage d'Harcouet. V—s.

HARCOURT (FRANÇOIS-HENRI, comte de Lillebonne, cinquième duc de), était fils d'Anne-Pierre de Harcourt. Il naquit le 12 janv. 1726, et prit le titre de duc, lorsque son père fut élevé à la dignité de maréchal de France. Il entra au service en 1739, et fut fait, en 1741, capitaine de dragons dans le régiment de son nom, puis aide-de-camp de son oncle François, deuxième duc de Harcourt, qui, dans cette même année 1741, commandait en Bavière un corps de vingt mille hommes, et partagea les succès comme les revers de l'électeur Charles-Albert. Henri de Harcourt servit ensuite sous le maré-

chal de Saxe. En 1742, étant allé porter des ordres pendant un combat livré aux Autrichiens, il fut fait prisonnier et renvoyé sur parole un an après. Pendant sa captivité, le roi lui avait donné le régiment auquel il n'appartenait encore que comme capitaine. A la suite d'un grand nombre de combats auxquels il avait pris une part glorieuse, il fut nommé maréchal-de-camp en 1758, et lieutenant-général en 1762, puis lieutenant-général de la Normandie en 1764. Il fut appelé au gouvernement-général et au commandement militaire de cette province, après la mort de son père (1783), ayant sous lui deux lieutenants-généraux pour la haute et basse Normandie, le duc de Beuvron son frère, et le duc de Valentinois (1). Il s'agissait alors de créer à Cherbourg un port qui, en rivalisant avec celui de Brest, pût tenir les Anglais en échec. Ce projet gigantesque occupa essentiellement l'active sollicitude du duc de Harcourt pour la Normandie. Il réunissait chez lui à Paris des savants de toutes les classes, et là, chacun des moyens propres à l'exécution était profondément discuté. Louis XVI, qui y attachait une des gloires de son règne, voulut visiter lui-même Cherbourg. Pendant ce voyage, qui eut lieu au mois de juin 1786, le duc reçut les témoignages les plus multipliés de l'estime du roi, qui accepta l'hospitalité d'une nuit dans le château de Harcourt. Ce fut au retour que Louis

(1) Au XVII^e siècle, les gouverneurs avaient en même temps le commandement militaire des provinces. Louis XIV sentit l'inconvénient grave qui résultait de cette réunion, inconvénient qu'avaient manifesté les guerres civiles, les gouvernements étant toujours confiés à des grands seigneurs dont la tendance constante était de secouer la dépendance du souverain. Ce fut par ce motif que le grand roi confia à deux personnages distincts le gouvernement et le commandement militaire. Cette règle ne subit que de rares exceptions dans le XVIII^e siècle, et c'est par une de ces exceptions que le duc de Harcourt réunit les deux titres après la mort de son père.

XVI annonça au duc qu'il l'avait choisi pour diriger l'éducation du dauphin, son premier-né. C'était en effet un homme bien digne, surtout par la noblesse de son caractère, d'une telle preuve de confiance. Sentant toute l'importance de ses fonctions, il s'occupa d'abord d'écarter les personnes qui pouvaient contrarier les principes qu'il voulait faire germer dans le cœur d'un prince appelé à s'asseoir sur le trône; mais il est complètement faux qu'il ait cherché, en raison de quelques dissidences de famille et d'esprit de cour, à rétrécir le cercle des devoirs d'un fils de roi envers son auguste mère, comme M^{me} Campan l'a insinué dans ses Mémoires. Vers cette époque, l'académie française ouvrit ses portes au duc de Harcourt pour remplacer le duc de Richelieu. Son discours de réception acheva de prouver le bon goût qu'il joignait à un esprit très-distingué et à beaucoup d'instruction. Tout entier dès-lors à son noble emploi de gouverneur du dauphin, il ne revint plus habiter son château de Normandie: seulement après la mort prématurée de son élève, il se rendit à Caen en 1790. Le défaut de subsistances se faisait alors sentir; et cette circonstance, jointe aux actes par lesquels la France préludait à un grand bouleversement politique, avait excité une très-vive fermentation à laquelle il est permis de croire que Dumouriez ne fut pas étranger (*Voy. DUMOURIEZ, LXIII, 151*). La présence du duc ne put calmer les esprits, et il eut la douleur d'être témoin du massacre de Belzunce. Devenu lui-même l'objet de quelques menaces dans sa maison, il fut engagé à se retirer par l'autorité municipale qui fit placarder un ordre du roi en vertu duquel le duc était appelé à Paris, et c'est ainsi que Dumouriez resta à peu près maître de toute la province. La santé du duc de

Harcourt s'étant fort affaiblie, il partit pour les eaux d'Aix-la-Chapelle, où il resta près de deux années. Aussitôt que ce pays eut été envahi par les armées de la république française, il chercha un refuge en Angleterre, où quelques membres de son antique famille, qui mettaient beaucoup de prix à leur origine normande, lui adoucirent les malheurs de l'exil. Ils firent pour lui l'acquisition d'une maison de campagne auprès de Windsor; et là, entouré des siens, il mena une vie simple et patriarcale. Georges III et la reine d'Angleterre vinrent l'y visiter, et lui prodiguèrent les preuves les plus délicates de leur honorable bienveillance. Chargé par les frères de Louis XVI de veiller près la cour de Londres à leurs intérêts et à ceux des émigrés, il s'y livra avec zèle, désintéressement, et avec une indépendance qui lui fit perdre plus tard une partie des faveurs royales. Instruit que l'Angleterre voulait s'emparer de la partie de Saint-Domingue qui appartenait à la France, il écrivit aux princes qui l'avaient investi de leurs pouvoirs qu'il lui semblait presque nécessaire que l'Espagne prit les devants sur l'Angleterre, par le motif que l'Espagne, ayant pour chef un Bourbon, les liens de parenté laisseraient plus de chances à la France de recouvrer un jour cette colonie. Sa lettre fut interceptée par le cabinet de Saint-James: dès-lors la cour ne vit plus en lui qu'un homme dont le dévouement lui était contraire. Il ne continua pas moins de s'occuper de la surveillance active qui lui était confiée, ce qui comprenait la direction des secours donnés par le gouvernement aux exilés de plusieurs classes, et il y mit une telle ardeur, peut-être aussi y prit-il tant de peine, que sa santé en fut altérée. Il se vit forcé de se retirer entièrement à Staine, où il termina sa vie le 22 juillet 1802.

Le duc de Harcourt avait de l'élevation dans l'âme et de la dignité dans le caractère ; ce qui était loin d'exclure chez lui l'affabilité et une véritable grâce de manières comme de langage. Quelques pièces de théâtre destinées seulement à être jouées dans son château de Harcourt, et divers morceaux de poésie échappés de sa plume gracieuse et facile firent voir qu'il ne possédait pas seulement l'esprit du monde et des affaires relatives à ses fonctions diverses. Il avait en outre composé un ouvrage ingénieux sur les jardins pittoresques qu'il savait dessiner avec talent. Delille en eut connaissance, et il célébra les beautés de Harcourt, ainsi que son propriétaire, dans quelques vers du poème des *Jardins*, chant II. Le duc de Harcourt avait aussi composé sur l'éducation des princes un ouvrage plein d'excellents principes et de vues élevées, qui est resté manuscrit. Il avait épousé, en 1752, M^{lle} de la Feuillade, qui est morte à Paris en 1815. Ils n'eurent qu'une fille, devenue la première femme du duc de Mortemart. Cette branche de la famille de Harcourt n'est plus représentée que par la fille aînée du duc que nous venons de nommer, M^{lle} de Mortemart, princesse de Beauvau, propriétaire du château de Harcourt, et par la descendance des sœurs de celle-ci, mesdames de Croy et de Crussol. L'auteur de cet article a trouvé des documents très-utiles dans une brochure intitulée : *Essai historique et statistique sur Thury-Harcourt*, par M. B., membre de la société des antiquaires de Normandie, 1831. L—P—E.

HARCOURT (ANNE-FRANÇOIS, marquis, puis duc de Beuvron de), né le 4 octobre 1727, était frère puîné du précédent. Il prit part à presque toutes les guerres où le duc Henri de Harcourt se distingua. Pendant que celui-ci était gouverneur de Nor-

mandie, le duc de Beuvron commandait à Cherbourg; il fut appelé à Rouen, par extension de ses fonctions, à l'occasion des premiers troubles de la révolution en 1789, et contribua beaucoup à sauver les jours de l'intendant de la province, M. de Maussion. Bientôt il fut forcé, comme son frère, par les insurrections de la Normandie, d'abandonner toute espèce de commandement. Il se montra honorablement au château des Tuileries, le 10 août 1792. Il est mort en 1797; et c'est sa descendance qui perpétue le nom de Harcourt : elle le perpétue même à double titre, une de ses deux filles ayant épousé un parent de son nom. Le comte Eugène de Harcourt, qui a été ambassadeur à Madrid depuis 1830, et qui est maintenant pair de France, est un des petits-fils du duc de Harcourt-Beuvron. — **HARCOURT-D'OLONDE** (le marquis de), de la branche aînée de la famille et gendre du précédent, est mort à Paris le 5 juin 1820. Il s'était d'abord vivement intéressé, en 1789, aux théories, et l'on peut dire aux erreurs généreuses de quelques membres de la noblesse, qui avaient été bien loin de prévoir les fausses applications, les terribles conséquences qui devaient bientôt en résulter. Il n'émigra point et fut détenu pendant la terreur. Il était, en 1814, membre du conseil-général de la Seine, et il signa la déclaration qui rappelait au trône l'aîné des frères de Louis XVI. Il eut entre autres enfants le comte Emmanuel de Harcourt, qui, en 1792, passa en Angleterre, avec son frère aîné, marié plus tard à une Anglaise du même nom, et mort en 1831. Le comte Emmanuel, rentré en France, s'y est fait remarquer par des ouvrages de circonstance pleins d'esprit, et tous favorables à la cause des Bourbons. L—P—E.

HARDENBERG (le prince CHARLES-AUGUSTE de), naquit dans la ville de Hanovre le 31 mai 1750, de

la branche aînée d'une famille dont la noblesse remonte au IX^e siècle, à l'époque des empereurs de la maison de Saxe, Henri-l'Oiseleur et Othon-le-Grand. Fils d'un feld-maréchal au service de Hanovre, qui s'était distingué dans la guerre de sept ans, il reçut sa première éducation dans la maison paternelle, et la termina aux universités de Gœttingue et de Leipzig. Destiné de bonne heure à la carrière des affaires publiques, il fit son noviciat dans l'administration de l'électorat de Hanovre, et voulant étendre la sphère de ses connaissances, il parcourut en observateur l'Angleterre, la France, la Hollande, et vint compléter ses études sur le droit public à Wetzlar, où siégeait alors la chambre impériale. Ce fut là qu'il forma avec le célèbre Gœthe une liaison qui n'a cessé qu'avec la vie. Étant retourné dans sa patrie, il y fut chargé de différentes missions pour l'Angleterre; et, comme il réunissait de grands talents à tous les avantages extérieurs, son début à la cour de Saint-James fut très-brillant. Mais une passion funeste de l'héritier du trône vint troubler le bonheur dont il jouissait depuis deux ans dans une union parfaitement assortie avec M^{lle} de Reventlow, l'une des femmes les plus belles de cette époque. Les deux époux se séparèrent, et le baron de Hardenberg, ayant quitté pour toujours l'Angleterre et le Hanovre, se rendit à la cour de Brunswick. C'était le temps où l'élève et le neveu du grand Frédéric, parvenu à un très-haut point de gloire militaire, et devenu prince régnant, voulait encore s'illustrer par le mérite d'une bonne administration. Hardenberg lui parut au premier aspect très-propre à le seconder dans un but aussi louable, et il lui donna aussitôt, en le nommant grand-prévôt et conseiller privé, une preuve de con-

fiance à laquelle il mit le comble, lorsque, Frédéric II étant mort, il le chargea de porter à Berlin le testament qui avait été déposé dans ses mains par ce monarque. On conçoit l'empressement avec lequel le nouveau roi de Prusse accueillit un pareil message. Le duc de Brunswick, voulant faire de son envoyé un lien de plus entre les deux cours, l'avait recommandé spécialement, et les avantages personnels du baron ajoutèrent encore à ces moyens de succès. Dès ce moment Hardenberg fut Prussien, et il le fut pour toujours; dès-lors commença pour lui une carrière marquée par tant de vicissitudes, et qui devait être si glorieusement terminée. Le premier témoignage de confiance que lui donna Frédéric-Guillaume II, ce fut de l'envoyer diriger l'administration des provinces d'Anspach et Bareuth, que le margrave avait formé le projet de céder à la Prusse (*Voy. ANSPACH*, LVI, 352); et quand cette cession fut consommée, en décembre 1791, continuant de les administrer au nom du roi de Prusse, avec le titre de ministre-directeur, le baron de Hardenberg y fit preuve de tant d'habileté et de zèle, pour le souverain et pour les habitants, que son nom y resta encore vénéré, et que le roi de Prusse lui confia, dès cette époque, les affaires les plus importantes et les plus difficiles. Cependant il eut peu de part aux négociations de Pilnitz et à toutes les intrigues qui accompagnèrent la trop fameuse expédition contre la France en 1792; mais il n'ignora rien de ce qui avait été fait et convenu avec les chefs de la nouvelle république (*Voy. DUMOURIEZ*, LXIII, 156); et ce qu'il aurait pu ne pas connaître, il le sut bientôt par la mission de même nature qu'on lui confia au commencement de l'année 1794. Ce fut d'obtenir des états de l'empire le plus exposés aux inva-

sions de la France, qu'ils pourvussent à l'entretien de l'armée du roi de Prusse, qui déjà recevait un subside de l'Angleterre et de la Hollande, et qui, d'après un nouveau traité, allait en recevoir encore un autre de l'empereur d'Allemagne. Au milieu des défiances et de l'inquiétude universelles, le succès d'une telle mission était extrêmement difficile. Dès-lors il fut évident pour tous les gens sensés que la Prusse, qui jusque-là avait si mal secondé ses alliés, se préparait à se séparer entièrement d'eux, et qu'il ne s'agissait plus pour elle, avant une pacification définitive, que d'ajouter encore quelques sommes à tant d'autres que déjà elle avait reçues de toutes parts, même de l'ennemi commun. Les bruits les plus fâcheux se répandirent à cet égard dans toute l'Allemagne. On y disait hautement que non-seulement cette puissance voulait mettre à contribution tous les états de l'empire, mais que ses projets ne tendaient à rien moins qu'à la destruction complète de l'ancien édifice germanique, par des sécularisations et des démembrements à son profit. Ces bruits s'accréditèrent singulièrement, à la même époque, par l'arrivée de trois agents du comité de salut public (1), qui furent parfaitement accueillis au milieu de l'armée prussienne par les généraux Kalkreuth et Mœllendorff, lesquels eurent avec eux de longues conférences, malgré les clameurs de la populace de Francfort, indignée de les voir étaler en sa présence des bonnets rouges et des drapeaux tricolores. Voilà dans quelles circonstances le baron de Hardenberg vint sur le Rhin avec une lettre du roi adressée à l'électeur de Mayence, celui des princes de l'empire qui avait le plus de raison pour se défier de la Prusse. Il le trouva en effet défiant, réservé; et ce ne fut qu'avec

beaucoup de peine qu'il le décida enfin à présenter à la diète, en sa qualité d'archi-chancelier, les demandes de son maître, et à convoquer pour le 1^{er} mars les cercles les plus exposés à l'invasion, afin de leur soumettre les mêmes demandes. Mais la plupart des princes qui composaient ces cercles, ne voulant pas payer des troupes qui ne seraient point à leur disposition, refusèrent par des motifs fort plausibles. « Il serait difficile, dirent-ils, de « décider si la France a mis plus d'em- « pressement à faire la guerre à l'Al- « lemagne que la Prusse à la France; « et, s'il est vrai qu'en prenant les « armes, le roi n'a consulté que son « propre intérêt, il a d'autant moins « droit de prétendre que d'autres se « chargent de l'entretien de son ar- « mée qu'elle n'a point garanti l'em- « pire d'une invasion; qu'en général « si l'on examinait à quoi aboutissent « les alliances des puissances, on ver- « rait que le protégé finit toujours par « devenir la proie du protecteur; que « ces actes d'injustice commencent par « de légers empiètements, et finissent « par la ruine du plus faible; qu'enfin « le moyen le plus honorable, et peut- « être le moins dispendieux de sortir « du péril, était de suivre l'exemple de « la France, en faisant une levée en « masse, et en laissant à chacun le soin « d'armer et d'entretenir les siens. » Il y avait dans ces paroles beaucoup plus de sens et de vérité que ne voulait en reconnaître le cabinet prussien, qui dans cette occasion comme toujours prétendait faire entretenir par d'autres une armée dont il ne disposerait que pour lui. Il fut même prouvé qu'à cette époque il recevait de l'Angleterre des subsides pour tenir sur le Rhin soixante mille soldats, bien qu'il y eût à peine la moitié de ce nombre... Et sous ce prétexte il repoussait de tout son pouvoir le projet d'une levée en

(1) Hochet, Paris et Fittermann.

masse qu'avait proposé l'Autriche. Travaillant dès-lors secrètement à une paix définitive, il est évident que la Prusse craignait de donner à la guerre un caractère d'irritation et de violence qu'il fût devenu impossible d'arrêter. La réponse des cercles de l'empire lui causa donc un mécontentement tel qu'elle les menaça de retirer à l'instant son armée, et déjà cette armée était en marche vers la Westphalie lorsque l'Angleterre et surtout la Hollande, que cette défection allait jeter dans le plus grand péril, se décidèrent à signer un nouveau traité de subsides, qui fit entrer encore environ cinquante millions dans les caisses du roi de Prusse, sans y comprendre des sommes moins importantes et des fournitures en nature que le baron de Hardenberg réussit à arracher à différents princes, notamment aux électeurs ecclésiastiques dont la ruine était cependant alors secrètement arrêtée! On sait que, de son côté, l'Autriche avait aussi dans le même temps des rapports secrets avec le fameux comité de salut public, et que déjà elle avait consenti à l'abandon des Pays-Bas (*Œy. Doum*, LXII, 517). La Prusse, ne voulant pas être en reste de son alliée ou plutôt de sa rivale, se hâta de conclure le traité de Bâle, dont on ne peut se dissimuler que les bases étaient convenues dès long-temps. Les négociations touchaient à leur terme quand le comte de Goltz mourut subitement le 6 février 1795. Personne plus que le baron de Hardenberg n'était capable de remplacer ce vétéran de la diplomatie. Cependant sa nomination donna d'abord quelques inquiétudes aux amis de la paix, parce qu'on le représenta comme un Hanovrien zélé partisan de l'Angleterre; mais on ne peut nier, et il avait déjà assez prouvé, que les intérêts de sa nouvelle patrie lui étaient encore plus

chers que tous les autres. Dès qu'il fut chargé d'une mission aussi importante, il se rendit à Berlin, pour y présenter au roi et faire prévaloir dans le cabinet ses plans et ses vues personnelles, qui consistaient principalement à établir une ligne de démarcation derrière laquelle pourraient se ranger, en se détachant de l'association germanique, tous les états de l'empire qui voudraient entrer dans le système de la Prusse, et concourir à son agrandissement ou à l'entretien de ses armées. Il obtint à cet égard tout ce qu'il voulut, et partit avec des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux qui avaient été donnés au comte de Goltz. Ce fut le 18 mars 1794 qu'il fit son entrée à Bâle, et le 15 du mois suivant il signa cette paix célèbre et qui devait commencer pour la diplomatie européenne une ère tout-à-fait nouvelle. Par ce traité la Prusse se sépara entièrement de l'Angleterre; elle abandonna la Hollande à son malheureux sort, et l'empire d'Allemagne resta ouvert à des invasions, à une influence qui devaient amener sa ruine. Ainsi fut rompue la première coalition après trois ans d'une guerre si incohérente, si mal conduite, et pourtant si sanglante et si funeste à l'humanité. La Prusse céda ses états de la rive gauche, avec la promesse éventuelle d'un dédommagement dont elle fut au reste assez indemnisée par les articles secrets et les sacrifices qu'elle savait bien que sa position de neutralité lui ferait obtenir. Ce qui prouve que ce traité était prévu et préparé dès long-temps par les deux puissances, c'est que le député Rewbell, qui en demanda la ratification à la Convention nationale, déclara que l'on avait fait d'autant plus de concessions à la Prusse que *cette nation n'avait laissé échapper aucune occasion, dans tout le cours de cette guerre, de donner à la France*

des témoignages d'affection et d'estime, qu'un intérêt mal entendu n'avait pu parvenir à altérer. « Cette phrase seule, dit l'auteur judicieux des *Mémoires d'un homme d'état*, aurait dû suffire aux historiens, pour expliquer la plupart des événements de cette époque. » Ce traité de Bâle qui allait changer la face de l'Europe donna lieu en Allemagne à beaucoup de plaintes, de récriminations ; et la politique prussienne y fut sévèrement jugée dans plusieurs écrits. Nous en avons un sous les yeux où il est dit positivement, en parlant du roi de Prusse, que ce souverain *se fait un jeu de signer des traités et de les rompre ; qu'après avoir fait longtemps nourrir ses armées par un pays, il reste dans l'inaction au lieu de le défendre ; qu'il reçoit d'une main des Anglais d'énormes sommes pour combattre les Français, tandis que de l'autre il en reçoit de plus énormes pour ne rien faire, et ensuite partager les dépouilles de ses alliés...* Certes on ne peut nier qu'il n'y eût en cela un fond de vérité. Au reste Hardenberg avait parfaitement fait son devoir de ministre prussien, et quels que soient les résultats qu'ait eus la paix de Bâle, il est au moins sûr que l'humanité y gagna quelque chose. L'Espagne et quelques princes de la confédération germanique ne tardèrent pas à suivre cet exemple ; et le diplomate prussien eut encore beaucoup de part à ces événements, par ses conseils et son influence. Il retourna à Berlin dans le mois de juin suivant, et il y reçut de Frédéric-Guillaume le plus honorable accueil. Ce prince lui conféra le premier de ses ordres, celui de l'*Aigle-Noir*, et il voulut l'en décorer lui-même en présence de toute sa cour, accompagnant cette distinction sans exemple des plus flatteuses paroles. Dans le même temps le comité qui

gouvernait la France, ne pouvant pas envoyer des décorations, lui fit présent d'un magnifique service de porcelaine de Sèvres, autrefois destiné à la table de Louis XVI. Son extrême politesse et l'élégance de ses manières avaient excité au plus haut degré l'enthousiasme des chefs de la nouvelle république, si peu accoutumés à de pareilles façons. Merlin de Thionville, qui l'avait vu à Bâle, ne crut pas pouvoir le faire mieux connaître à ses amis de la Convention qu'en leur disant que c'était un véritable marquis de l'ancienne France ; et tous ces républicains, alors si grossiers, ne voulurent plus avoir affaire qu'au séduisant marquis. On sentit bientôt à Berlin la nécessité de le renvoyer sur le théâtre de ses triomphes ; et, dès qu'il eut assisté à quelques séances du conseil, le baron de Hardenberg retourna en Suisse, où il fit quelques tentatives que nous ne croyons pas avoir été bien sérieuses, pour arriver à la paix de l'empire et même de l'Autriche. Le député Rewbell, qu'on lui envoya de Paris pour cet objet, et dont l'accent et les formes alsaciennes contrastaient si fort avec les siennes, refusa durement un armistice préalable ; et les choses en restèrent au traité du 15 avril ; ce qui convenait probablement beaucoup mieux à la Prusse et à son ministre. Celui-ci parut toutefois mettre beaucoup de zèle à faire jouir son pays natal des bienfaits de la paix ; ce qui était fort délicat et fort difficile, puisqu'il s'agissait d'une espèce de pacification entre la France et le roi d'Angleterre, qui continuaient à se faire une guerre très-active. Hardenberg y parvint cependant ; et il fit consentir la France à considérer l'électorat de Hanovre comme compris dans la ligne de neutralité, s'il s'abstenait de fournir un contingent de guerre. On sait comment la France tint compte un peu plus tard de

cette convention à laquelle avait consenti le roi d'Angleterre, et comment la neutralité du Hanovre fut maintenue par la Prusse elle-même. Pour le moment cette ligne de démarcation, imaginée par Hardenberg, ne fut pas plus respectée de l'Autriche que de la république française. Jourdan, après l'avoir violée à son passage du Rhin, en septembre 1795, se vit lui-même fort compromis auprès de Francfort, lorsque les Autrichiens ne se montrèrent pas plus scrupuleux qu'il ne l'avait été. Alors la cour de Berlin elle-même sembla y renoncer; et, dans le mois de décembre suivant, après les victoires de l'Autriche, quand les généraux arrêtaient entre eux une trêve que n'avaient pu obtenir quelques mois auparavant l'intervention de la Prusse et tous les efforts de son ministre plénipotentiaire, ce ministre, ne pouvant plus se dissimuler l'inutilité de sa présence à Bale, demanda son rappel, et partit pour rentrer dans ses fonctions d'administrateur du margraviat d'Anspach, où les habitants le virent avec joie reprendre ses plans d'amélioration. Cette retraite ne fut certainement pas une disgrâce; le roi conservait pour lui une profonde estime; mais Haugwitz, qui depuis long-temps était premier ministre, n'avait pas vu ses succès sans envie; et ce sentiment, trop ordinaire en pareil cas, s'était encore accru par une différence absolue dans les principes et les opinions politiques (*Voy.* HAUGWITZ, dans ce vol.). Hardenberg ne revint à Berlin qu'après la mort de Frédéric-Guillaume II, et il y fut parfaitement reçu par son successeur. La nouvelle reine, qui le connaissait et l'estimait depuis long-temps, l'accueillit avec plus d'empressement encore, et jusqu'à sa mort cette excellente princesse n'a pas cessé de l'honorer de sa protection. Cependant il ne fut

point encore mis à la tête de la politique prussienne; conservant la direction des principautés d'Anspach et de Barentz, il y ajouta seulement un peu plus tard, après la mort des titulaires, les départements de Magdebourg, d'Halberstadt, de Westphalie et de Neuchâtel. Ce ne fut qu'en 1804 qu'il prit la direction des affaires étrangères; et c'est en cette qualité que, le 14 octobre 1805, il remit au maréchal Duroc, envoyé de Napoléon, une réclamation extrêmement vive sur la violation du territoire prussien que venait d'opérer un corps de l'armée française, sous les ordres du général Bernadotte. « S. M., dit le baron de Har-
« denberg dans cette pièce remarqua-
« ble, ne sait pas de quoi elle doit s'é-
« tonner le plus, ou des violences que
« les armées françaises se sont per-
« mises dans ses provinces, ou des ar-
« guments incompréhensibles par les-
« quels on prétend les justifier. S. M.,
« jalouse d'une considération qui est
« due autant à sa puissance qu'à son
« caractère, a lu, avec une sensation
« qu'elle chercherait en vain à cacher,
« la dépêche justificative qui a été
« remise par la légation française à
« son cabinet. On s'appuie sur l'exem-
« ple de la dernière guerre et sur la
« parité des circonstances, comme si
« les exceptions que l'on permit alors
« n'avaient pas été fondées sur des
« traités précis qui ont cessé à la paix!
« comme si l'empereur Napoléon s'é-
« tait souvenu de ces traités lorsqu'il
« prit possession du pays de Hano-
« vre, d'un pays qui, par ces mêmes
« traités, était, depuis longues années,
« sous la protection de la Prusse! On
« prétexte l'ignorance de nos vues,
« comme si les vues ne se montraient
« pas ici dans le fait même, et comme
« si la nature de la chose pouvait
« changer de face avant qu'on ait sti-
« pulé le contraire! comme si les pro-

« testations solennelles des magistrats
 « de la province et des ministres de
 « S. M. près l'électeur de Bavière
 « n'avaient pas suffisamment publié
 « ce qui n'avait pas besoin de l'être !
 « et comme si je n'avais pas déclaré
 « moi-même, la carte à la main, long-
 « temps auparavant, dans mes confé-
 « rences avec M. le maréchal Duroc
 « et M. de Laforêt, l'impossibilité de
 « permettre aucune marche de trou-
 « pes dans les margraviats!... Le roi
 « se regarde, dès à présent, comme
 « affranchi de tous les engagements
 « qu'il a pris; et il se voit obligé de
 « faire prendre à ses armées les posi-
 « tions nécessaires à la défense de l'é-
 « tat...» Ce langage était fondé et très
 à propos dans les circonstances où se
 trouvait la Prusse, sur le point de signer
 un traité d'alliance avec l'Autriche, la
 Russie et l'Angleterre, et dont les ar-
 mées, prêtes à se mettre en campagne,
 menaçaient Napoléon sur son flanc et
 sur ses derrières. Mais la fermeté du mi-
 nistre fut mal secondée. Par l'impéritie
 ou la connivence de Haugwitz, ces ar-
 mées restèrent immobiles, quand elles
 devaient agir, et la bataille d'Austerlitz
 vint changer en un seul jour toute la face
 des affaires. Le cabinet de Berlin con-
 sterné fléchit devant l'heureuse étoile de
 Napoléon, et le baron de Hardenberg
 fut sacrifié à sa colère. C'est alors que,
 selon sa coutume, dans une note du jour-
 nal officiel, le *Moniteur*, il exhala cette
 colère, à l'occasion d'une lettre que le
 ministre prussien avait écrite à lord
 Harrowby, ambassadeur britannique
 à Berlin, afin de garantir de la part
 de son maître sûreté et protection, en
 cas d'attaque, aux troupes anglaises
 qui se trouvaient dans l'électorat de Ha-
 novre. Cette garantie, tout-à-fait con-
 forme au système de neutralité que la
 France elle-même avait consenti pour
 l'électorat, ne pouvait désormais que
 contrarier les vues de Bonaparte sur

ce pays; et d'ailleurs il ne cherchait
 plus que des prétextes pour insulter la
 Prusse et son ministre le plus loyal, le
 plus fidèle, auquel il voulait substituer
 Haugwitz, qu'il avait trouvé si facile!
 La lettre de Hardenberg, qui avait
 été publiée en Angleterre, fut insé-
 rée dans le *Moniteur* avec des falsi-
 fications, et accompagnée de gros-
 sières injures. Ainsi attaqué publique-
 ment par un homme aussi puissant que
 l'était Napoléon, harcelé en même
 temps dans le cabinet prussien par le
 parti de Haugwitz, de Lombard et de
 Lucchesini, Hardenberg ne put faire
 autrement que de céder à l'orage: il
 demanda sa retraite, et alla habiter son
 domaine de Tempelbourg, malgré les
 prières et les réclamations du prince
 Louis de Prusse, de la reine et de ses
 nombreux partisans, qui jusqu'à son dé-
 part allèrent applaudir aux vivats et à la
 musique des différents corps de la garni-
 son, que chaque jour on entendait sous
 ses fenêtres. Avant de partir, il fit im-
 primer, dans la Gazette de Berlin, une
 explication des faits qu'il termina ainsi:
 « ...Un jugement impartial saura ap-
 « précier les remarques du *Moniteur*.
 « Je m'honore de l'estime et de la
 « confiance de mon souverain et de la
 « nation prussienne; je m'honore des
 « sentiments des étrangers estimables,
 « et c'est avec satisfaction que je
 « compte aussi des Français parmi
 « eux. Je ne suis pas né Prussien;
 « mais je ne le cède en patriotisme à
 « aucun indigène, et j'en ai obtenu le
 « droit, tant par mes services qu'en y
 « transférant mon patrimoine et en y
 « devenant propriétaire. Si je ne suis
 « pas soldat, je sens que je n'aurais
 « pas été indigne de l'être, si le sort
 « m'avait destiné à défendre, les ar-
 « mes à la main, mon souverain et ses
 « droits, la dignité, la sûreté et l'hon-
 « neur de l'état. Ceci répond aux re-
 « marques du *Moniteur*...; au reste ce

« ne sont pas des remarques ni des « bulletins de gazettes et de leurs rédacteurs qui pourront jamais me « déshonorer... » Ces dernières expressions s'adressaient évidemment à Napoléon lui-même, que tout le monde savait être l'auteur de ces notes furibondes dont trop souvent furent souillées les pages du journal officiel. Cette retraite de Hardenberg dura près de deux ans. Ce ne fut qu'en 1806, après les désastres d'Iéna, que, ne voulant pas rester exposé aux vengeances de Napoléon, il suivit les débris de l'armée dans la vieille Prusse, continuant à aider secrètement le roi par ses conseils. Jamais ce prince n'en avait eu plus de besoin, mais jamais il ne s'était trouvé dans une impossibilité plus absolue de les suivre. Ce ne fut qu'au commencement de 1807, après la bataille de Preussich-Eylau, que Hardenberg, appuyé par l'empereur Alexandre, reentra ouvertement dans le ministère, à la place du général Zastrow, dont la faiblesse et les hésitations n'avaient pas été moins funestes à la Prusse que le faux et lâche système de Haugwitz. Hardenberg eut bientôt la satisfaction de signer à Bartenstein (26 avril 1807), avec le baron de Budberg, un traité qui resserra encore l'alliance avec la Russie, commencée à Glogau quelques jours auparavant. Mais cette apparition aux affaires fut de courte durée; les défaites de Friedland et la paix de Tilsitt vinrent cette même année plonger de nouveau Frédéric-Guillaume et son royaume dans un abîme de calamités. Hardenberg retourna aussitôt dans sa retraite de Tempelbourg, et il n'en sortit plus qu'à la fin de 1810, lorsque les malheurs de la guerre, et l'oppression qui en fut la suite, eurent mis l'administration et surtout les finances du royaume dans un désordre tel qu'on crut le baron seul capable d'y remédier. Ce fut le roi qui, dans cette

extrémité, eut le premier l'idée de recourir aux talents et au zèle de Hardenberg; mais il fallut encore en avoir l'agrément de Napoléon, s'assurer que les ressentiments du dominateur de l'Allemagne étaient assoupis, et qu'il voudrait bien que le roi de Prusse eût un ministre de son choix. L'ambassadeur Saint-Marsan consentit à demander lui-même cette faveur; et, quand on l'eut obtenue, le baron de Hardenberg fut nommé chancelier d'état le 6 juin 1810, réunissant en cette qualité l'administration intérieure et la politique du dehors. C'était le temps de la plus grande détresse où la Prusse ait été plongée. A l'ouest, sa frontière n'allait pas au-delà de l'Elbe; au nord et à l'intérieur elle était occupée presque tout entière par les armées françaises, qui tenaient garnison dans les places de Stettin, Custrin, Glogau, et parcouraient incessamment toutes les provinces où elles avaient des dépôts, des magasins, et des routes militaires. Il fallait que le pays fournit à tous leurs besoins; et ces fournitures n'étaient pas même reçues en déduction des énormes contributions imposées par les traités, et dont Napoléon exigeait la rentrée avec la plus excessive rigueur. C'est dans de telles circonstances que le baron de Hardenberg fut mis à la tête du gouvernement, et qu'il osa accepter des fonctions si difficiles. La confiance qu'il inspirait généralement contribua aussitôt à rétablir le crédit. Ce qui prouve de sa part un système de politique bien arrêté, et un inviolable attachement à son souverain, c'est qu'il le servit toujours avec le même zèle, la même abnégation dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, et que, loin de substituer ses passions à ses devoirs, comme il arrive trop souvent en pareil cas, il donna à Frédéric-Guillaume, lorsqu'il ne vit pas d'autre moyen de salut, tous les conseils de

la résignation et de la prudence. Alors (1812), plus que jamais convaincu de la nécessité de dissimuler et d'attendre de meilleures circonstances, pour sauver la patrie, pour la soustraire à un complet anéantissement, que déjà Napoléon avait plusieurs fois prononcé, que ses lieutenants lui demandaient sans cesse, Hardenberg, au moment où se préparait l'invasion en Russie, décida Frédéric-Guillaume à signer un traité d'alliance, qui certes n'était dans le cœur ni du ministre ni du monarque prussien, mais que Bonaparte, près d'envahir l'empire russe, exigeait impérieusement. Enfin le zélé ministre, ne voyant plus d'autre moyen de fléchir Napoléon, alla jusqu'à conseiller au roi de lui demander pour son fils, pour l'héritier de son trône, une épouse du sang impérial de France. Et l'orgueilleux vainqueur n'accepta pas une telle proposition... Cet humiliant refus ne changea rien au plan d'abnégation et d'humilité de l'impassible Hardenberg. Il lui fallait du temps pour rétablir un peu d'ordre dans l'administration, pour recréer une armée qui n'existait plus, et dont cependant il ne doutait pas que bientôt on n'eût le plus grand besoin. Personne mieux que lui n'avait deviné Bonaparte; personne aussi ne connaissait mieux la souplesse et la prévoyance d'Alexandre; enfin personne mieux que le prévoyant Hardenberg n'avait compris que le traité de Tilsitt, cette alliance monstrueuse, ce partage inouï de l'Europe, entre deux rivaux également ambitieux, ne pouvait durer. C'est en conséquence de ces prévisions qu'il fit tout pour que la Prusse fût préparée à des événements qu'il regardait comme inévitables, mais dont l'époque seule ne pouvait pas être déterminée. Ainsi s'expliquent les instructions et les ordres donnés dans la double hypothèse d'un succès ou d'un revers (*Voy. MAS-*

SEMBACH et YORKK, au Suppl.); ainsi l'on comprend comment s'opérèrent tout-à-coup et comme par enchantement ces déflections, ces soulèvements des masses que le soupçonneux Bonaparte lui-même n'avait pas prévus, et qui lui portèrent des coups si funestes. Cette époque est sans contredit la plus brillante du ministère de Hardenberg. C'est lui, on ne peut en douter, qui fut l'âme de tous ces mouvements; c'est lui qui inspira toutes les pensées, dirigea toutes les actions de Frédéric-Guillaume III. Partout il accompagna ce prince, en Bohême, en Saxe, en Franconie, et dans le même temps il dictait et signait tous les traités, toutes les correspondances; il encourageait, il organisait le *Tugendbund* et toutes ces sociétés secrètes qui contribuèrent tant à sauver la patrie. N'oubliant rien de ce qui pouvait donner du crédit et de l'influence à son maître, il fit aux administrations municipales différentes concessions, il abolit des privilèges pécuniaires de la noblesse et du clergé, et supprima les jurandes et maîtrises. Il alla jusqu'à promettre des institutions, qui certes n'étaient ni dans son système ni dans sa pensée, lui partisan si prononcé du pouvoir absolu. Lorsque la bataille de Leipzig eut assuré l'indépendance de l'Allemagne, Hardenberg suivit encore les monarques alliés dans leur marche triomphante contre la France, et il eut part à toutes les délibérations, à tous les actes politiques qui émanèrent des puissances à Francfort, à Châtillon et enfin à Paris, où il signa pour la Prusse le traité du 30 mai 1814, qui devait mettre fin à cette sanglante guerre et qui fixa les intérêts de tous avec tant de justice et de modération! C'est alors que Frédéric-Guillaume, ne mettant plus de bornes à sa reconnaissance, lui donna le titre de prince; et c'est en cette qualité que Hardenberg reparut, après trente ans d'absence, à la

cour de Londres, où il accompagnait les monarques alliés, et où le même prince, qui autrefois l'avait contraint d'en sortir, l'accueillit avec toutes les démonstrations de la plus parfaite estime. Hardenberg se rendit ensuite à Vienne, où de graves différends avaient entravé la marche du congrès, lorsque Napoléon, échappé de l'île d'Elbe, vint encore une fois changer la face de l'Europe. Le ministre prussien eut alors beaucoup de part aux mesures qui furent prises contre lui; et, lorsque la bataille de Waterloo eut pour toujours renversé sa puissance, le prince-ministre revint à Paris, où il signa pour la Prusse ce traité du 20 nov. 1815, si onéreux, si funeste pour la France, et qu'il ne regarda pas sans doute encore comme une réparation suffisante, puisqu'il est assez connu aujourd'hui que, si l'on eût suivi ses plans, ce malheureux pays eût été partagé, divisé, qu'enfin le nom de France eût presque entièrement disparu des cartes de l'Europe, comme on peut le voir dans le *Memorandum* diplomatique signé par le prince de Hardenberg lui-même, et qui se trouve textuellement rapporté au tome XIII des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'état*. Une politique plus généreuse, ou peut-être plus habile, fut heureusement écoutée. La France paya bien cher l'oppression qu'elle avait fait peser sur la Prusse et sur tant d'autres contrées; mais enfin elle existe, et son sort ne dépendra plus, nous devons l'espérer, d'inexorables vainqueurs. Après ce traité de Paris qui mit le comble à sa fortune et à sa gloire, qui doubla en quelque sorte l'étendue et la puissance de la Prusse, Hardenberg retourna à Berlin, où il continua à diriger les affaires du royaume et à être comblé par le roi et par la nation de toutes sortes de témoignages de reconnaissance. Le 31 mai 1816, jour

anniversaire de la naissance de Hardenberg, ce monarque lui écrivit de sa main une lettre de félicitations extrêmement flatteuse, et par une recherche de prévenance et d'attention tout-à-fait extraordinaire, il fit placer son propre portrait dans l'appartement du ministre. Le prince de Hardenberg assista encore aux conférences d'Aix-la-Chapelle en 1818, à celles de Troppau et de Laybach en 1820, et de Vérone en 1822; et, bien que dans un âge très-avancé et devenu presque entièrement sourd, partout il représenta dignement et fit prévaloir avec habileté les intérêts de son souverain. Il était parti de Vérone au commencement de novembre 1822, pour se rendre à Rome où il signa un concordat entre la Prusse et le saint-siège; et il continuait ses voyages en Italie, lorsque, forcé de s'arrêter à Gênes, il y mourut presque subitement le 26 du même mois. Ses dépouilles mortelles furent transférées selon sa volonté à sa terre de New-Hardenberg, où il a été enseveli. Marié trois fois, le prince de Hardenberg n'a eu d'enfants que de sa première femme.—Son fils, le comte de Hardenberg-Reventlow, qui a résidé long-temps en Danemark, habite aujourd'hui la Prusse, où il a recueilli une succession de plusieurs millions avec le titre de prince. Cette famille de Hardenberg se divise en plusieurs branches qui se trouvent répandues en Danemark et dans différentes parties de l'Allemagne. Une circonstance assez remarquable, c'est que le fameux Benjamin Constant avait épousé une demoiselle de Hardenberg, et qu'il est résulté de cette parenté un éloge assez bizarre du ministre prussien, que le publiciste suisse inséra dans plusieurs journaux de Paris après la mort du prince son parent, qui y est vanté pour des opinions qu'il n'eut jamais et dont certainement il faisait peu de cas. On a

aussi publié en Allemagne plusieurs apologies ou biographies du prince de Hardenberg. Il est sûr que ce diplomate a écrit des mémoires qui ne peuvent manquer d'être fort curieux et très-précieux pour l'histoire; mais il les avait confiés à l'un de ses agents les plus intimes, notre collaborateur Schœll (*Voy.* ce nom, au Suppl.), qui a cru devoir les remettre au ministère de Prusse, lequel a décidé qu'on ne les publierait que cinquante ans après la mort du prince. D'après cela il est probable qu'ils ne verront jamais le jour, ou que si le public en a enfin connaissance, ce ne sera qu'après qu'ils auront subi de grandes mutilations. Cependant le manuscrit avait été copié plusieurs fois, et il a passé dans différentes mains, qui ont pu en détacher quelques parties. C'est évidemment de ces parties qu'on a formé le fonds des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'état*, imprimés à Paris en 13 vol. in-8°, de 1831 à 1838, et qui ont été d'abord attribués avec quelque raison au prince de Hardenberg. Les premiers volumes de cet ouvrage contiennent surtout des révélations et des pièces diplomatiques qui ne peuvent sortir que d'une pareille source. M—Dj.

HARDENBERG—*Novalis* (FRÉDÉRIC de), poète, naquit en 1772 à Wiederstedt, en Saxe, de la même famille que le précédent. Dans son enfance, il était chétif et sujet à de fréquentes maladies; l'esprit piétiste qui régnait parmi ses parents, joint à sa mauvaise santé, donna de bonne heure à ses sentiments une direction religieuse, qui serait devenue de l'exaltation sans l'empire que sa raison conserva toujours sur son imagination. A l'âge de neuf ans, il se développa dans le jeune Hardenberg un goût très-vif pour la poésie et pour les langues classiques; ce goût fut heureusement cultivé par un oncle très-instruit chez

lequel Hardenberg passa un an, et par un instituteur à Eissleben, chez lequel il se prépara pour l'université. De 1790 à 1794, il fréquenta successivement les universités d'Iéna, Leipzig et Wittenberg; dans la première il suivit les cours de quelques célèbres professeurs de philosophie, Reinhold, Fichte et Schelling. Son père, attaché à l'administration des salines de Saxe, le destinait à la même carrière. Aussi le jeune Hardenberg s'appliqua non seulement aux lettres et à la philosophie, mais encore aux sciences; et de retour de l'université il se fit instruire par le chimiste Wiegleb, à Langensalza, dans l'halurgie ou la connaissance des sels. Il avait une facilité et une ardeur qui étonnaient et charmaient ses maîtres; et sa mémoire retenait fidèlement tout ce qu'il avait lu. En 1796, il fut placé dans l'administration des salines. Cette carrière était peu de son goût; mais, ayant conçu un vif attachement pour une très-jeune personne qu'il espérait épouser, il sentit la nécessité d'avoir un emploi. De temps en temps il faisait des excursions à Iéna, pour retremper son esprit dans des communications avec ses amis littéraires, surtout avec Frédéric Schlegel. Une maladie de sa fiancée l'engagea à se jeter dans l'étude de la médecine; mais cette science ne lui donna que la certitude de la perte dont il était menacé; la mort de sa Sophie l'accabla d'autant plus qu'il sentit qu'elle était le précurseur de la sienne. « C'en est fait de l'inté-
« rêt que je prenais aux affaires du
« monde, écrivait-il à un de ses amis :
« le froid devoir prend la place de l'a-
« mour; je trouve partout trop de
« bruit : je me retirerai peu à peu; de
« cette manière, je m'accoutumerai à
« approcher de la tombe; je ne vivrai
« plus qu'avec les sciences, qu'avec
« l'espoir d'un monde futur, qu'avec
« un petit nombre d'amis, et en rem-

« plissant les devoirs de ma charge :
 « c'est ainsi que j'attendrai ma fin
 « qui ne me paraît plus aussi éloignée
 « que je le craignais. » La perte d'un
 frère ajouta encore à sa mélancolie. Il
 composa des poésies religieuses , et lut
 avidement les œuvres mystiques de La-
 vater, de Böhme et d'autres écrivains
 de ce genre. Dans ce temps il mit aussi
 par écrit ses pensées sur la philoso-
 phie, la religion, la nature. Peu à peu
 la raison parut l'emporter sur sa tris-
 tesse; il s'arracha à la vie contempla-
 tive, fit des excursions en Saxe, et
 pour mieux se préparer à une place
 supérieure dans l'administration des
 mines, de laquelle les salines dépend-
 aient, il étudia, à l'école de Freyberg,
 la minéralogie auprès du célèbre Wer-
 ner. Il eut ensuite la place d'asses-
 seur, puis celle de chef de bailliage
 (*Amtshauptmann*) dans cette admi-
 nistration. Il composa des poésies plus
 sereines; la connaissance de la fille du
 géologue Charpentier, qu'il avait ren-
 contrée à Freyberg, lui fit espérer un
 sort heureux en s'unissant à elle; mais
 ce bonheur ne lui était pas destiné.
 En 1800 sa santé s'altéra rapidement;
 la mort d'un jeune frère ne précéda la
 sienne que de quelques mois. Cepen-
 dant la poésie, la lecture de la Bible
 et d'écrits mystiques alimentèrent en-
 core son esprit. Quoique protestant,
 il comprit dans ses lectures assidues
 les livres de piété catholiques. Une visite
 de son ami Frédéric Schlegel le ranima
 un peu; le 25 mars 1801, il pria son
 frère de jouer quelques morceaux sur son
 clavecin : il s'endormit en présence de
 ce frère et de Schlegel, et ne s'éveilla
 plus. Ses trois sœurs moururent peu de
 temps après lui, tant la mort fit de ra-
 vages dans cette famille. Hardenberg
 n'a pas vécu trente ans, et, comme
 Vauvenargues, il n'a laissé que peu
 d'écrits; encore sont-ce des fragments;
 mais ces fragments prouvent toute la

grandeur de la perte prématurée que
 les lettres ont faite en lui. Il écrivait
 purement, et dans ses poésies la dic-
 tion est simple et naturelle. Les deux
 amis de Hardenberg, Tieck et Schlegel,
 ont publié ses écrits sous le nom de
Novalis, Berlin, 1814, 2 vol. in-8°. Ce
 recueil contient d'abord le roman
 non achevé, *Henri d'Osterdingen*,
 dans lequel l'auteur se proposait de
 peindre la poésie et la vie des poètes
 du moyen-âge; ses cantiques qu'il vou-
 lait substituer à ceux dont se servaient
 les protestants dans leurs églises, et
 qui ne lui paraissaient pas assez parler
 au cœur; ses hymnes à la nuit, poésies
 pleines de sentiments religieux et d'une
 douce mélancolie. De tous ses essais poé-
 tiques, c'étaient ceux dont il paraissait
 le plus content. Ses Pensées occupent
 la plus grande partie du second volu-
 me : elles annoncent un esprit très-
 profond; cependant il ne voulait pas
 les livrer à l'impression, parce qu'il
 ne les regardait que comme des pier-
 res d'attente, pour un ouvrage d'u-
 ne plus vaste étendue, pour une es-
 pèce d'Encyclopédie qui devait em-
 brasser les sciences et les lettres,
 ou plutôt contenir ses idées sur ces
 matières. Son esprit religieux, mais
 religieux à sa manière, se manifeste
 dans les pensées qui terminent ces frag-
 ments, et dans lesquelles il se pronon-
 ce sur la lutte qui existait au commen-
 cement de ce siècle et qui dure encore
 entre le parti qui veut conserver ce qui
 est, et le parti novateur qui veut des
 améliorations et des réformes. Selon lui,
 la diplomatie ne peut obtenir qu'un ar-
 mistice entre les deux partis, et point
 de paix véritable. « Jamais, dit-il, la
 « guerre ne cessera que lorsqu'on sai-
 « sira le rameau de palmier que la
 « puissance spirituelle peut seule pré-
 « senter. Le sang coulera à flots en
 « Europe tant que les nations ef-
 « frayées du délire horrible qui les

« pousse, ne se laisseront pas toucher
 « par la sainte harmonie, ne tendront
 « pas la main pour une réconciliation
 « auprès des anciens autels, et ne célé-
 « breront pas un banquet d'amour sur
 « les champs de bataille, fumant en-
 « core de leur sang. Il n'y a que la
 « religion qui puisse régénérer l'Eu-
 « rope, réconcilier les peuples et in-
 « stallier de nouveau le christianisme
 « renouvelé dans ses anciennes fonc-
 « tions pacifiques. La forme dans la-
 « quelle il existait auparavant est sur-
 « rannée. Le vieux papisme est dans la
 « tombe, et Rome est devenue pour la
 « seconde fois une ruine. Le protes-
 « tantisme ne doit-il pas cesser égale-
 « ment, et faire place à une nouvelle
 « église plus durable? les autres par-
 « ties du monde n'attendent que la
 « réconciliation et la régénération de
 « l'Europe pour se joindre à elle, et
 « devenir aussi citoyennes du royaume
 « céleste.» On reconnaît dans cette
 fin l'influence des écrits mystiques de
 Bœhme et de Zinzendorf, dont son
 esprit s'était nourri depuis sa première
 jeunesse. Voy. la notice sur Harden-
 berg dans le vol. IV du *Nécrologe*
des Allemands du XIX^e siècle, par
 Schlichtegroll. D—G.

HARDOUIN (HENRI), maître
 de musique et chanoine à Reims, fut
 un harmoniste vraiment distingué par
 ses nombreuses et belles compositions
 exécutées dans cette ville, à Paris,
 dans plusieurs cathédrales du royaume,
 et même à Rome. Il naquit à Grand-
 pré vers 1724, fils d'un maréchal fer-
 rant, vint à Reims dans l'âge le plus
 tendre, et y fut reçu au nombre des en-
 fants de chœur de la maîtrise. Né avec
 un goût très-prononcé pour la musi-
 que, il y fit des progrès si étonnants,
 qu'il surpassa tous ses condisciples.
 Peu de temps après, ayant été ordon-
 né prêtre, il fut mis à la tête de cette
 maîtrise, l'une des meilleures de Fran-

ce, et d'où sont sortis des sujets remar-
 quables. C'est dans cette charge hono-
 rable et lucrative, qu'il exerça pendant
 près de quarante ans, qu'exempt de
 soins et de soucis, l'abbé Hardouin dé-
 ploya ses talents musicaux. Il composa
 plus de cinquante messes à quatre et
 cinq parties vocales, avec accompage-
 nement d'orchestre, dont douze en qua-
 tuor vocal ont été gravées par Bignon
 vers 1764; un grand nombre de mo-
 tets, dont plus de quatre-vingts sont
 encore à la cathédrale de Reims, et
 dont un porte le millésime de 1754. Il
 retoucha toute la musique du Bréviaire
 de ce diocèse, imprimé en 1759 par
 ordre de l'archevêque Jules de Rohan,
 et mit les hymnes et les proses de ce
 bréviaire à quatre et cinq parties; il
 corrigea et embellit le chant grégo-
 rien, toujours en usage dans le dio-
 cèse, et bien plus beau que celui des
 diocèses voisins. Il mit en musique
 plusieurs offices de fêtes patronales, et
 composa une excellente méthode pour
 apprendre le plain-chant. Du jour où il
 fut fait maître de musique jusqu'au mo-
 ment de la révolution (1790), l'abbé
 Hardouin passa la vie la plus joyeuse;
 mais à cette fatale époque tout changea
 pour lui: plus de canonicat, plus de
 musique, et partant plus de joie...
 Heureusement la maison de son ne-
 vœu lui fut ouverte, et il put s'y tenir
 tant que dura la terreur. La chute
 de Robespierre le rendit à la vie.
 Des prêtres, qui jusque-là s'étaient
 cachés, ne voyant plus rien à crain-
 dre, sortirent de leur retraite, firent
 leur soumission, et obtinrent la cathé-
 drale, pour y recommencer l'office di-
 vin. Hardouin se joignit à eux, et
 aidé de quelques amateurs, de plusieurs
 artistes, d'anciens et de nouveaux en-
 fants de chœur, il remonta la musique
 de la cathédrale, et put faire encore pen-
 dant quelques années exécuter ses plus
 belles compositions, et se rappeler ses

beaux jours. Son grand âge et ses infirmités l'obligèrent ensuite à renoncer à ce qu'il avait eu toute sa vie de plus cher. Il retourna dans son pays natal auprès d'un frère qui lui restait encore, non sans quelque chagrin de quitter des amis et des élèves, qui, tant qu'il vécut, se rendirent tous les ans à Grandpré pour la Saint-Médard, fête patronale, et y exécutèrent une de ses plus belles messes. Il y mourut le 13 août 1808, âgé de quatre-vingt-quatre ans (1). De toutes ses *Messes* en y comprenant celle du sacre de Louis XVI, les messes des Morts en quatre parties, même le *Dies iræ*, dont moitié se chante en solo, sont peut-être ce qu'il a fait de mieux. Son *De profundis* est au-dessus de tout éloge; ses contre-points passent pour être uniques; et l'on ne peut entendre son *O filii* et son *Regina* sans être ravi et transporté. On a comparé ce compositeur fécond à Bordier et à Rousseau. Des amateurs enthousiastes de la musique allemande lui reprochent d'avoir tout sacrifié pour l'harmonie et négligé la symphonie. Ne pouvant prendre parti sur de telles contestations, nous dirons que Choron, bon juge en cette matière, fit, dans un séjour à Reims, mille instances, et toutes infructueuses, auprès de l'artiste, qui donnait alors des leçons de musique aux enfants de chœur de la maîtrise, pour obtenir de lui, à prix d'argent, celles de ses messes qui n'ont pas été gravées. Sa *Méthode* nouvelle, courte et facile pour apprendre le plain-chant, à l'usage du diocèse de Reims, avec l'office de la semaine sainte, ouvrage d'une utilité reconnue, est souvent réimprimée. L—C—J.

(1) L'auteur de la Biographie Ardennaise, l'abbé Boulliot, ouvrage imprimé à Paris en 1830, 2 vol. in-8°, s'est trompé dans la courte note qu'il donne sur l'abbé Hardouin. Il le fait naître à Grandpré vers 1700, composer la messe pour le sacre de Louis XVI, qu'il met au 11 juin 1772, et mourir à Reims vers 1780.

HARDT (IGNACE), savant philologue et bibliographe allemand, né en 1749, membre du conseil royal de Bavière, sous-conservateur de la bibliothèque royale de Munich, mourut dans la même ville le 16 avril 1811. Une maladie douloureuse, dont il était atteint depuis plusieurs années et qu'il devait à ses pénibles travaux, n'avait point ralenti son ardeur pour l'étude, et il s'occupait jusqu'à ses derniers instants de la publication des ouvrages qui sauveront son nom de l'oubli, savoir : I. *Julii Pollucis Historia physica, seu Chronicon ab origine mundi usque ad Valentis tempora, nunc primum græce et latine editum cum lectionum varietate et notis*, Munich, 1792, in-8° (*Voy. POLLUX*, XXXV, 208). Cette édition sans accents, aussi bonne peut-être qu'il était en son pouvoir de la donner, laisse cependant beaucoup à désirer; et les variantes qu'on y aperçoit avec le texte dont s'est servi Bianconi, en font désirer une où, de la collation des divers manuscrits, la critique fasse sortir enfin un texte plus épuré. II. *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ regie Bavaricæ, sub auspiciis Maximiliani Josephi Boioaricæ regis, edidit notisque illustravit Jo. Christ. baro de Aretin*, Munich et Sultzbach, 1806-1812, 5 vol. in-4°. Cet ouvrage est sous tous les rapports un chef-d'œuvre, et peut être proposé aux savants comme modèle du genre. Les cinq volumes qui en ont paru ne contiennent que le catalogue des manuscrits grecs; ils devaient être suivis du catalogue des manuscrits latins, puis de celui des manuscrits allemands et autres en langues étrangères: mais ces dernières parties n'ont point vu le jour. Le premier volume imprimé dès 1804, et publié en 1806, contient la description des ma-

nuscrits sous les n^{os} 1 à 105 ; le second et le troisième, publiés aussi en 1806, celle des n^{os} 106 à 233, et 234 à 347. C'est là le fond des manuscrits contenus dans l'ancienne bibliothèque de Munich. Le troisième volume contient de plus : *Georgii Gemisti Plethonis fragmenta de legibus ex codice biblioth. regiae monacensis nunc primum edidit ac versione latina donavit Ign. Hardt*, pag. 361-408; *Incerti auctoris Rhetoricor. ad Herennium locus de praeceptis mnemonices, saeculo circiter XIV in linguam graecam versus et nunc primum e cod. mss. biblioth. reg. civitatis Augustanae in lucem editus*, pag. 409-420. Cette traduction grecque d'un fragment du troisième livre des *Rhetoric. ad Herennium* (*Voy.* CICÉRON, VIII, 542), qui concerne la mnémonique, est attribuée à un Maxime, que l'on croit pouvoir être le même que Maxime Planude ; elle est ici accompagnée des notes de Fr.-X. Berger. Le tome IV, publié en 1810, et le tome V, qui n'a vu le jour qu'en 1812, après la mort de Hardt, contiennent, sous les n^{os} 348-472, 473 à 580, la description des manuscrits grecs de la bibliothèque d'Augsbourg, qui furent réunis, au commencement de 1806, à ceux de la ville de Munich. Au commencement du I^{er} et du IV^e volume, Hardt a mis des préfaces dans lesquelles il expose la méthode qu'il a suivie pour la description des manuscrits, et qui contiennent l'examen critique des différents catalogues de manuscrits grecs que plusieurs savants avaient publiés avant le sien. Sa méthode est des plus exactes : il donne d'abord la description de toute la partie matérielle du manuscrit, son conditionnement, le nombre des feuillets qui le composent, discute l'âge de l'écriture, fait connaître, quand il le peut, le nom de l'écrivain et ceux de

diverses personnes qui l'ont possédé, le lieu, l'année où il a été écrit ; puis il transcrit son titre, la première et la dernière ligne du texte, la table des chapitres ou des parties qu'il renferme ; si le manuscrit est imprimé, il en indique les éditions, fait la comparaison des textes imprimés avec les manuscrits et en note les variantes. Il relève enfin les scholies, notes marginales, variantes et corrections que contient chaque manuscrit. Ce travail prodigieux est dû tout entier à Hardt ; il l'a fait seul, y a consumé des veilles sans nombre et trente ans d'une vie laborieuse. Le baron d'Arétin, qui n'y a mis son nom qu'à titre de Mécène, n'aurait pas dû peut-être accepter cet honneur ; nous avons indiqué (*Voy.* son art., LVI, 416) la mince part qu'il y eue. III. *Lectiones variantes Leonis grammatici ex codd. Monach. Theodosii Melitini et Georgii Hamartoli ad editionem Leonis grammatici venetam in corpore scriptorum Byzantinorum*, inséré dans les *en Neu litter. Anzeiger*, 1808, n^o 4-26. Ce savant modeste a fourni beaucoup de notes à Harles, pour sa nouvelle édition de la *Biblioth. grecque* de Fabricius, et il a coopéré, de la même manière, aux entreprises de plusieurs écrivains ; il a de plus inséré des articles et des extraits dans divers journaux scientifiques allemands. F—LL.

HARDY (ANTOINE-FRANÇOIS), conventionnel, né en 1756 à Rouen, était, avant la révolution, un médecin fort actif et fort répandu, mais n'avait cependant réussi à se former qu'une médiocre clientèle. Il adopta avec beaucoup d'enthousiasme les principes des novateurs, et fut nommé en sept. 1792, par le département de la Seine-Inférieure, député à la Convention nationale, où il vota la détentation de Louis XVI et son bannissement à la paix. Dans la question de

l'appel au peuple, il lut à la tribune et déposa sur le bureau une opinion signée de lui, dans laquelle, à travers quelque entortillage de style, on trouve de bonnes intentions. On peut en réduire la substance à ceci : « Si le résultat des opinions des membres de la Convention, d'accord avec le vœu national exprimé dans l'acte constitutionnel qui défend de juger le roi d'après le Code pénal, n'est pas pour la mort, l'appel au peuple est inutile, et je dis *non*. Si, au contraire, au mépris de l'acte constitutionnel, on veut juger Louis comme un simple citoyen, d'après le Code pénal, et le condamner à mort, l'appel au peuple est indispensable, et je dis *oui*. » Hardy se déclara ensuite pour le sursis à l'exécution. Enfin il vota sur toutes les questions avec le parti le plus modéré, et se rangea ensuite franchement de ce parti contre celui de Robespierre. Il fut en conséquence au nombre des girondins que l'orateur des sections de Paris, Rouselin, vint dénoncer à la barre de la Convention, dans la séance du 15 avril 1793, et qui furent décrétés d'accusation le 28 juillet suivant, par suite de la révolution des 31 mai, 1^{er} et 2 juin; mais Hardy parvint à se soustraire aux poursuites dirigées contre lui, et le décret fut rapporté après la chute de la Montagne. Il rentra, en 1795, dans le sein de la Convention. Lorsqu'il fut question de déporter les trois membres les plus influents (1) de l'ancien comité de salut public, il voulut faire déclarer qu'ils avaient mérité la mort. On le vit ensuite dénoncer Charlier, Maure et Robert Lindet, quoiqu'il reconnût publiquement que toute sa famille, mise hors la loi, avait été sauvée par ce dernier; mais il ne pouvait lui

pardonner d'avoir fait l'éloge de la révolution du 31 mai, qui avait décidé de sa proscription. Au moment où la disette de 1795 se fit sentir, Hardy proposa de déclarer propriété nationale toute la récolte prochaine, et de décréter la peine de mort contre quiconque refuserait telle mesure de grains pour une quantité donnée d'assignats. Cette proposition ridicule fut repoussée avec des marques générales d'improbation. Lors de la discussion des articles constitutionnels sur les colonies, il demanda une autre division du territoire de Saint-Domingue, ajoutant « qu'on ne devrait pas laisser à cette île le nom *du plus grand scélérat qui ait jamais existé* (saint Dominique). » On le vit, à la séance du 30 août, provoquer des mesures contre les gens de bourse, et s'écrier : « Il faut non seulement arrêter l'agiotage, mais faire rendre gorge aux agioteurs. » Il proposa ensuite quelques moyens pour les atteindre. Hardy entra le 1^{er} sept. au comité de sûreté générale, et il eut part à toutes les mesures violentes qui assurèrent le triomphe de la Convention dans la journée du 13 vendémiaire (5 oct. 1795). Après ce triomphe il se déclara fortement contre les sections de Paris, fit suspendre leur permanence, autoriser le comité de sûreté générale à décerner des mandats d'arrêt contre les chefs de l'insurrection, et attaqua Aubry, Lomont et Miranda comme les chefs de la conspiration qui venait d'être réprimée. Réélu au conseil des Cinq-cents aussitôt après, il se déclara avec véhémence contre le parti de Clichy ou celui des royalistes, et fut un des plus zélés défenseurs du Directoire. Dans la discussion d'un projet contre les prêtres réfractaires, il s'opposa à toute amnistie en leur faveur, déclarant qu'il *aimerait mieux amnistier l'armée de Condé*. Le 21 nov.

(1) Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barrère.

1796, il fut nommé secrétaire de l'assemblée. Dans une discussion sur la répression des abus de la presse, il dit que les puissances, ne pouvant dompter la France par la force, avaient résolu de faire la contre-révolution par l'opinion publique, et qu'en cela elles étaient secondées par tous les écrivains du parti royaliste. Le 17 fév. 1797, il parla sur la situation de la république, et annonça qu'un administrateur du département de l'Eure avait été arrêté par la seule raison qu'il était républicain : « Toutes ces manœuvres, dit-il, « coïncident avec les instructions don-
 « nées par Louis XVIII. Voilà donc
 « l'affiliation dont le prétendant fait
 « l'éloge, en disant qu'il est très-con-
 « tent de certaine société (celle de Cli-
 « chy). » A ces mots, les députés qu'il désignait, réclamèrent avec beaucoup de force; mais Hardy, sans se déconcerter, ajouta : « Si les membres qui
 « la composent se reconnaissent au
 « portrait qu'en a fait *Capet* (le roi
 « Louis XVIII), cela n'est pas ma
 « faute : et peut-on se défendre de
 « quelques alarmes, quand on remar-
 « que la série d'actions, de discours
 « et de menées en faveur des émigrés,
 « de leurs parents et de leurs compli-
 « ces les prêtres réfractaires; quand
 « on remarque la dépravation géné-
 « rale de l'esprit public, etc. ? » Hardy termina cette sortie en provoquant des mesures violentes contre les prêtres et les émigrés. Lorsque Duprat dénonça au conseil des Cinq-cents le pamphlet de Bailleul contre la majorité des conseils, Hardy défendit l'écrit de son collègue et compatriote, disant de nouveau qu'il existait une faction qui voulait détruire la république; et il accusa quelques membres d'en être les chefs; ce qui excita encore une fois beaucoup de murmures. Au 18 fructidor an V (4 sept. 1797), il fit rayer Tarbé de l'Yonne, de la liste des dé-

portés; mais il y fit inscrire le journaliste Robert, son compatriote, qui échappa à ses poursuites. Il dénonça ensuite l'état-major de la garde nationale de Rouen, comme vendu à *l'homme de Blankembourg* (Louis XVIII). Le 21 déc. Hardy fut nommé secrétaire, et président le 19 février suivant. Il se prononça, à cette époque, en faveur du système des scissions, protégé par le Directoire, fut nommé membre de la commission chargée d'examiner son message relatif aux élections, et fit valider celles de l'Institut à Paris, qui avaient été faites en faveur du gouvernement. Ses fonctions expiraient dans le mois de mai 1798; mais il fut réélu par le même département, et on le vit, dès les premières séances, demander la prorogation de la loi compressive de la presse. Vers la fin de l'année, il présenta un projet sur les écoles de médecine; et, en juillet 1799, il demanda que le conseil célébrât au moins dans son sein l'époque du 9 thermidor (27 juillet 1794), dont le culte commençait à tomber en discrédit. Il se montra ensuite favorable à la révolution du 18 brumaire (9 nov. 1799), qui plaça l'autorité dans les mains de Bonaparte, et il entra aussitôt après dans le nouveau corps législatif, d'où il sortit en 1803. Il quitta alors pour la finance la médecine qu'il paraissait avoir tout-à-fait oubliée, et devint directeur des droits-réunis, emploi qu'il ne perdit qu'après la restauration. Il reprit encore alors sa pratique médicale; mais l'âge et d'autres habitudes lui avaient fait perdre le peu d'aptitude qu'il y avait eue. Se croyant toujours au sein de la Convention ou dans un club, il semblait être encore à la tribune auprès de ses malades. Il mourut à Paris le 25 nov. 1823. M—Dj.

HAREL (MARIE-MAXIMILIEN), né à Rouen le 4 février 1749, embrassa de bonne heure la profession

religieuse dans le tiers-ordre de Saint-François, où il prit le nom d'*Élie*. Après avoir achevé ses études de théologie, il reçut le grade de docteur, et devint gardien du couvent de Notre-Dame de Nazareth, près le Temple, à Paris. Déjà connu comme prédicateur, le P. Elie fit paraître quelques écrits en faveur de la religion; mais la révolution le força bientôt à chercher un refuge en pays étranger, et pendant plusieurs années il desservit une petite paroisse dans les Alpes. A l'époque du concordat, Harel revint en France, prêcha dans la plupart des églises de Paris, et fut nommé vicaire de Saint-Germain-des-Prés. Malade de la pierre, il ne put survivre à l'opération, et mourut le 29 octobre 1823. L'académie des Arcades de Rome le comptait au nombre de ses membres. On a de lui : I. *Voltaire, particularités curieuses de sa vie et de sa mort*, Porentruy, 1781, in-8°. Cet ouvrage, auquel on reproche de graves inexactitudes, a été traduit en allemand. L'auteur le fit réimprimer, avec des *Réflexions sur le mandement de MM. les vicaires-généraux, administrateurs du diocèse de Paris, contre une nouvelle édition des œuvres de Voltaire*, Paris, 1817, in-8°. II. *La vraie philosophie*, Strasbourg et Paris, 1783, in-8°, ouvrage divisé en trois parties qui traitent de Dieu, de l'Eglise, de l'Incroyance. III. *Les causes du désordre public; par un vrai citoyen* (anonyme), Paris, 1784, in-12; 4^e édit., 1789. IV. *Histoire de l'émigration des religieuses supprimées dans les Pays-Bas, et conduites en France par M. l'abbé de Saint-Sulpice, rédigée d'après les mémoires de cet abbé* (anonyme), Bruxelles, 1784, in-12. V. *Vie de Benoît-Joseph Labre, mort à Rome en odeur de sainteté*, traduite de l'italien de Marconi (anonyme), Paris, 1784, in-12. VI.

L'esprit du sacerdoce, ou Recueil de réflexions sur les devoirs des prêtres, Paris, 1818, 1824, 2 vol. in-12. P—RT.

HARGRAVE (FRANÇOIS), jurisconsulte anglais, né vers 1741, avait pour père un procureur qui, par d'extravagantes profusions, dévora la riche dot de sa femme et son étude, si bien qu'enfin il fut forcé d'aller chercher un asile en France. Le jeune Hargrave resta sous l'aile d'un vieillard, ex-major de l'armée britannique, lequel, bien qu'inépuisable lorsqu'on le mettait sur les batailles de Falkirk et de Culloden, ne s'opposa point à ce que son neveu préférât le plumitif à l'épée, et le laissa passer des bancs d'Oxford sur ceux de Lincoln's-Inn en 1760. Quatre ans après, Hargrave se mit à donner des consultations, et, grâce à quelques circonstances heureuses, il se fit une réputation parmi ses confrères, sinon par le talent oratoire, du moins par de vastes connaissances, par la facilité avec laquelle il se glissait au travers du dédale des lois, des ordonnances et des coutumes de la Thémis britannique, par la manière dont il savait présenter les questions sous des faces nouvelles, enfin par la puissance de sa dialectique et la vigueur de son argumentation. Plusieurs de ses consultations sont restées comme monuments. La première cause qui donna du retentissement à son nom, ce fut celle du nègre de Jacques Somerset (*Voy. GRANVILLE SHARP, dans ce vol.*). On a plus d'une fois répété que le premier il formula cette proposition, devenue depuis axiome légal : que tout esclave qui met le pied sur le sol de l'Angleterre (terre-ferme) est libre; il a du moins été bien près de cette formule, et une fois son argumentation admise, elle a servi de précédent à ceux qui ont plus explicitement proclamé ce principe. Lord North ne tarda point

à le nommer un des conseillers du trésor, aux appointements de quinze mille francs. La franchise avec laquelle Hargrave s'exprima sur le bill qui conférait le régence au prince de Galles, d'abord en publiant sa *Brève argumentation*, etc., en envoyant à Pitt un extrait des manuscrits du chancelier Hardwick, où cet homme d'état disait que le prince n'avait pas plus que lui droit à la couronne d'Angleterre, lui valut une destitution éclatante, qu'au reste le ministre tenta de justifier en accusant le légiste de négligence à remplir ses devoirs. Comment alors ne l'avait-il pas destitué plus tôt? C'était, disait le ministre, par égard pour la position pécuniaire d'un homme chargé de famille. Pourquoi alors l'avoir destitué depuis sa brochure et sa consultation, qui n'avaient ni grossi sa bourse ni tué ses enfants. Deux ans après, il fut chargé par le comité catholique de rédiger le bill de modifications aux lois contre les catholiques (*catholic relief bill*), et il eut le plaisir de voir les deux chambres et le pouvoir exécutif convertir son bill en loi. Mais jamais il ne rentra complètement en grâce avec le pouvoir; et tout ce qu'il obtint, après de longues sollicitations, ce fut une place d'avocat du roi à Liverpool. En 1813, il eut quelques accès d'aliénation mentale; on le guérit; mais on ne pouvait douter qu'il ne retombât. Il renonça aux affaires, alla vivre à Chelsea, où des soins minutieux atténuèrent ses rechutes. C'est là qu'il mourut le 16 août 1821. Ni son cabinet ni les occupations de sa charge ne l'avaient empêché de trouver du temps pour mettre au jour de grandes collections indispensables à tout homme de loi, et quelquefois pour écrire des ouvrages originaux. Sa bibliothèque qu'il avait formée lui-même à cet effet était une des plus riches de la Grande-Bretagne; beaucoup d'ouvrages étaient

annotés de sa main. Vieux, il eut le regret d'être obligé de se défaire de ces vieux amis. Le parlement anglais auquel il en offrit l'acquisition l'acheta huit mille livres sterling, et ordonna le dépôt de sa collection à Lincoln's Inn. On doit à Fr. Hargrave : I. La collection des *Procès d'état*, 1781, 11 vol. in-fol. II. La collection des *Traité inédicts relatifs aux lois d'Angleterre*, 1787, in-4°. III. *Exercices du jurisconsulte*, 1811, etc., 6 vol. IV. *La cause du nègre James Somerset, jugée au banc du roi*, 1772, in-8°; 3^e édit., 1783, in-4°. V. *Arguments en faveur de la propriété littéraire*, 1774, in-8°. VI. *Matériaux pour la jurisprudence* (Juridical arguments and collections), 1797-99, 2 vol. in-4°. VII. *Notes au Commentaire de lord Coke sur Littleton*, Londres, 1794, in-8°. VIII. *Brève argumentation sur les moyens de venir en aide au pouvoir exécutif dans le cas d'imbécillité ou de démence du roi*, Londres, 1788, in-4°. IX. Divers opuscules de moindre importance, comme *Adresse au grand jury de Liverpool sur la crise actuelle des affaires*, 1804, in-8°, etc., etc. Fr. Hargrave a, de plus, réédité l'ouvrage de Hale intitulé : *Considérations sur la juridiction de la chambre haute du parlement*, 1796, in-4° (nouv. édit., 1810), en y ajoutant une préface qui contient l'histoire de cette juridiction depuis le règne de Jacques I^{er}. Enfin il a publié, en société avec Butler, les *Principes des lois d'Angleterre*, 1818, 2 vol. in-8°. — HARGRAVE (*Ely*), d'Halifax au comté d'York, né en 1741, s'établit en 1762 imprimeur-libraire à Knaresborough, puis huit ans après alla ouvrir un magasin de librairie à Harrowgate. On a de lui quelques ouvrages qui décèlent des connaissances en fait d'histoire locale et d'antiquités : I. *Histoire*

du château, de la ville et de la forêt de Kharesborough, ainsi que d'Harrogate et de ses eaux médicinales, 1782, in-12 (fréquemment réimprimée). II. *Le Gazetteur du comté d'York*, 2^e édit., 1808, in-12. III. *Anecdotes de chasse* (Anecdotes of archery), contenant l'histoire de Robert Fitz Ooth, dit communément Robin Hood. IV. *Guide aux eaux médicinales de la Grande-Bretagne*. P—OT.

HARLAY (FRANÇOIS I^{er} de), 4^e archevêque de Rouen, fils de Jacques de Harlay, marquis de Chavalon, naquit à Paris en 1586. Il fut pourvu à l'âge de dix-sept ans de la riche abbaye de Saint-Victor, sur la démission du cardinal de Lorraine, qui, frappé d'admiration de la manière brillante avec laquelle il avait subi en sa présence ses examens au collège de Navarre, obtint de Henri IV la permission de la lui résigner. Il parut avec éclat sur les bancs de théologie, soutint sa *Sorbonique* avec la plus grande distinction, sur toute la somme de saint Thomas, et prêcha en grec, dans l'église des franciscains de Charonne, un sermon qui lui attira des applaudissements universels; mais l'ambition de parvenir rapidement aux dignités ecclésiastiques lui fit jouer un rôle peu honorable dans l'affaire de Richer, qu'il dénonça comme ayant des relations suspectes avec les ennemis de l'église, et dans les états de 1614, où il prononça un discours qui, ayant été imprimé contre l'avis des cardinaux de La Rochefoucauld et Du Perron, fut supprimé par sentence du Châtelet, comme contenant des propositions contre les maximes de l'église gallicane. Il se montra d'une manière plus digne de son rang et de son caractère, dans une conférence célèbre avec des ministres renommés de la réforme, au point qu'il mérita les éloges des évêques de l'as-

semblée du clergé à Mantes, et que le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, le choisit pour son coaljuteur, sous le titre d'archevêque d'*Augustopolis*, dont le pape Paul V lui fit expédier les bulles gratuitement, en reconnaissance de la conduite qu'il avait tenue contre Richer. Celle qu'il tint dans le gouvernement du diocèse de Rouen, après la mort du cardinal de Joyeuse, arrivée en 1616, fut un mélange de zèle et de caprice qui lui attira de grandes contradictions, et même des humiliations; il y fit des ordonnances utiles pour le maintien de la discipline et pour la réforme des monastères, s'appliqua à établir le goût des bonnes études, l'enseignement de la saine morale, et se prononça fortement contre la fameuse *Apologie* des casuistes relâchés, conjointement avec ses plus respectables collègues. S'étant brouillé avec les jésuites, il forma dans son palais une école où furent appelés à ses frais des professeurs habiles; mais, les jésuites lui ayant fait satisfaction par ordre de Louis XIII, cette école fut dissoute au bout de quatre ou cinq ans, et tout rentra dans l'ordre. M. de Harlay, qui aspirait à la pourpre romaine, fut choqué de ce qu'on lui eût préféré un simple prêtre dans la personne du P. de Bérulle. Il fit éclater son dépit, en déclarant qu'il mettrait la dignité de cardinal à un tel *rabais*, qu'on ne serait plus tenté de la briguer, et qu'il rabattrait le faste et l'orgueil de la cour romaine. Il publia à cet effet, en 1629, une espèce d'histoire de l'Eglise, intitulée: *Ecclesiasticæ historix liber primus*, remplie de traits satiriques contre la cour de Rome, exprimés avec beaucoup de dureté et d'emportement. Il y soutenait la doctrine dont il avait poursuivi lui-même la condamnation dans l'affaire de Richer; l'ouvrage fit grand bruit. Plusieurs évêques et docteurs, assemblés

chez le cardinal de La Rochefoucauld, se disposaient à le censurer, lorsque M. de Chanvalon, père de l'auteur, et M. de Bréval, son frère, l'engagèrent à donner toutes les satisfactions qu'on pourrait exiger de lui. Il fit alors retirer de la circulation tous les exemplaires qu'il put recouvrer, et écrivit au pape une lettre de soumission dans laquelle, après lui avoir rappelé sa conduite dans les assemblées des facultés de théologie, au sujet du docteur Richer, et dans les états de 1614, pour faire recevoir le concile de Trente, il déclara qu'il se condamnait à un silence perpétuel, jusqu'à ce qu'il plût à sa Sainteté de lui ouvrir la bouche, indiquant par ces expressions qu'il aspirait encore à la dignité de cardinal; mais son vœu ne fut point accompli. Ce prélat, accablé d'infirmités, se démit en 1651 de son siège en faveur de François II de Harlay, qui devint depuis archevêque de Paris. Il mourut en 1653 au château de Gaillon. Le P. Leroux de l'Oratoire, célèbre prédicateur, prononça son oraison funèbre. Malgré ses caprices, il ne manquait, comme nous l'avons dit, ni d'instruction, ni de zèle pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique et pour le progrès des études : il avait établi deux académies, l'une, à son abbaye de Saint-Victor, et l'autre, aux Grands-Augustins de Paris, pour y former des sujets propres au ministère de la prédication. Il rendit publique, en 1634, la bibliothèque de sa cathédrale, en assurant une rente de trois cents livres pour l'entretien des livres, et une autre d'égale somme pour le traitement du bibliothécaire; il fonda plusieurs autres établissements ecclésiastiques, soit à Rouen, soit dans différentes villes de son diocèse. Il nous reste de lui : I. *Manière de bien entendre la messe de paroisse*, dont la seconde édition fut publiée à Paris en 1685, par les soins

de son neveu. C'est le plus estimé de ses ouvrages. II. Une *Apologie* latine pour les catholiques, contre Jacques I^{er}, composée par ordre de Louis XIII, Paris, 1625. III. *Catéchisme des controverses*, plusieurs fois réimprimé. IV. Un *Commentaire* latin sur l'épître aux Romains. V. Des *Dissertations* sur le sacrement de l'eucharistie, etc. VI. Un recueil de poésies latines, dont celle qui eut le plus de succès est une description du château de Gaillon, intitulée : *Solatium musarum*. VII. *Acta ecclesie Rothomagensis*, insérés dans les conciles de Normandie. VIII. Des *Lettres*. IX. Des ordonnances, des statuts synodaux, des livres liturgiques et des lettres à différentes personnes, dont plusieurs sont adressées au pape Urbain VIII, et au cardinal de Richelieu, pour réduire les réguliers à la subordination, etc. T—D.

HARMAND (NICOLAS-FRANÇOIS), baron d'Abancourt, né à Souilly (Meuse), le 9 janvier 1747, appartenait à une famille de Lorraine, depuis long-temps considérée. Après avoir fait au collège de Sainte-Barbe, à Paris, d'excellentes études, il entra dans la carrière du barreau, fut reçu avocat, et en exerça les fonctions à Chateaufort. Nommé député de ce bailliage aux états-généraux de 1789, il fut chargé d'en rédiger le cahier, qui se fit remarquer par la sagesse des vues, et dont on publia deux éditions. Il était l'un des quatre députés du tiers-état qui, revêtus de leur costume, se pressèrent auprès du roi, sur le balcon de la cour de marbre, au moment de l'invasion du château de Versailles par une populace furieuse, dans la journée du 5 oct. 1789. Il ne parut point à la tribune de l'Assemblée constituante; mais il vota avec la majorité. Après sa dissolution, la modération des principes de Harmand l'exposa à des persécutions. La sollicitude d'un de

ses amis lui ménagea un refuge aux armées, où il remplit des fonctions supérieures dans l'administration, mais d'où il sortit pur et sans fortune, aussitôt que la tourmente révolutionnaire fut dissipée. Il resta éloigné des affaires publiques jusqu'en 1800. Alors il fut nommé préfet à Laval (Mayenne), où il travailla à éteindre les derniers feux de la guerre civile, et à en effacer les traces. Son esprit conciliant le rendait très-propre à cette mission qui, pendant une durée de treize ans, n'a laissé que d'honorables souvenirs. Créé baron d'Abancourt en 1809, il cessa d'être employé au mois d'oct. 1813, et reçut une pension de retraite qui lui fut confirmée par le roi en 1814, et dont il a joui jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 31 déc. 1821, à Senlis où il s'était retiré.—Son fils aîné (le vicomte d'Abancourt), envoyé plusieurs fois à la chambre des députés par le département des Ardennes, qu'il a administré comme préfet, est président de chambre à la cour des Comptes. F.

HARMAND (JEAN-BAPTISTE), cousin du précédent, était comme lui de Souilly (Meuse), où il naquit le 10 nov. 1751. Il fit ses études au collège de Verdun, d'où il passa au séminaire de la même ville, qu'il quitta pour aller étudier le droit à l'université de Reims. Il était dans cette ville lors du sacre de Louis XVI (11 mai 1775); et c'est alors, a-t-il imprimé depuis, qu'il eut l'occasion de lire sur les murs de l'hôtel-Dieu, près du palais de l'archevêché que ce prince occupait, ces mots écrits en rouge : *sacré le 11, massacré le 12*. Il attribuait cette horrible inscription à l'agitation qui existait encore dans les esprits par suite des dissensions qu'avaient occasionnées les querelles des Parlements. Peu de temps après, il s'enrôla dans le régiment de Vivarais infanterie, où il parvint au

grade de porte-drapeau. Il passa plus tard dans un autre corps. Il avait participé, avec ce régiment de Vivarais, à une expédition des grandes Indes. Revenu vers 1787 à Bar-le-Duc, il y exerçait la profession d'avocat lorsque la révolution éclata. Il en adopta les principes, fut élu d'abord juge de paix, puis député à la Convention nationale où il fut désigné sous le nom de Harmand *de la Meuse*. Dans le procès de Louis XVI, il rejeta d'abord l'appel au peuple, puis il se rapprocha du parti modéré, et s'exprima ainsi sur la question de la peine à infliger : « Ne « pouvant puiser la peine dans le « Code pénal, puisque vous en avez « écarté les formes, je vote le bannissement immédiat. » Lorsque la condamnation fut prononcée, Harmand sembla revenir aux opinions extrêmes et il vota contre le sursis. Après ce grand procès il garda un silence absolu; mais lorsque Robespierre eut succombé il se rangea avec beaucoup de zèle du parti thermidorien. C'est alors qu'il fut nommé membre du comité de sûreté générale, et qu'en cette qualité on le chargea pendant quelque temps de la police de Paris. Étant monté souvent à la tribune à cette époque pour y combattre et dénoncer les terroristes ou partisans de Robespierre, il signala entre autres les nommés Trouville et Tissot, qui avaient excité une émeute au faubourg Saint-Antoine, et il annonça leur arrestation. Il s'éleva aussi contre les terroristes du Haut et Bas-Rhin, et accusa notamment Monnot et Schneider d'avoir exercé dans ces contrées une horrible tyrannie; enfin il parla contre la réunion de la Belgique à la France, et, sur ce point, nous devons convenir qu'il fut presque seul de son avis. Il avait été nommé commissaire de la Convention aux grandes Indes, et il se trouvait ainsi destiné à administrer avec une

haute autorité cette contrée qu'il avait visitée quinze ans plus tôt à un titre bien différent. Mais ce projet ayant été abandonné, il fut envoyé en Alsace. Là, comme à la police de Paris, il s'efforça d'adoucir la rigueur des lois de la révolution, et il s'attacha à en consoler les victimes. D'honorables souvenirs témoignent de sa modération qui, dans beaucoup de circonstances de sa carrière politique, ne fut pas sans courage. Après la session conventionnelle, Harmand *de la Meuse* passa au conseil des Anciens par la réélection des deux tiers, et il y resta jusqu'en 1798. Son département le réélut l'année suivante pour le conseil des Cinq-cents, où il se montra favorable à la révolution du 18 brumaire. Le gouvernement consulaire l'en récompensa en le nommant préfet du Haut-Rhin. Mais quelques difficultés qu'il éprouva avec son secrétaire-général lui firent bientôt perdre cet emploi. Du reste, le secrétaire fut aussi révoqué dans cette circonstance. Peu après, Harmand fut nommé consul à Saint-Ander, puis consul-général à Dantzig. Mais, dominé par une fatale influence, il ne voulut se rendre ni à l'une ni à l'autre destination. Cédant à cette fascination déplorable, dans un vieillard surtout, il persista à rester à Paris, malgré les ordres qu'il recevait, et finit par perdre irrévocablement sa place et sa carrière. Après avoir épuisé toutes les ressources qu'il avait pu tirer de son petit patrimoine, ainsi que des secours de sa famille, il mourut dans une profonde misère à Paris, le 24 février 1816. Il avait publié en 1814 un opuscule sous le titre d'*Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs évènements remarquables de la révolution*. Cet ouvrage a été réimprimé après sa mort (en 1820), avec l'addition de douze anecdotes qu'on dit dans un avertissement

avoir été supprimées par la censure, lors de la première édition. Ce recueil fait connaître des circonstances et des détails d'un vif intérêt sur les prisonniers du Temple, sur Charlotte Corday, sur Vergniaud, sur quelques autres personnages de la révolution, et principalement sur les enfants de Louis XVI que Harmand avait visités dans la prison du Temple après le 9 thermidor, en qualité de commissaire de la Convention, et enfin sur le tribunal révolutionnaire, à l'occasion de la condamnation de son compatriote, son ami et l'allié de sa famille, l'infortuné Gossin (*Voy. ce nom, LXV, 537*). M—Dj.

HARMANSEN (WOLPHART), capitaine hollandais, est fameux dans l'histoire du commerce de cette nation. Depuis que Corneille Houtman (*Voy. ce nom, XX, 622*) avait ouvert aux Hollandais la navigation des Indes orientales, elle se faisait communément au commencement du XVII^e siècle; tous les ans il partait des vaisseaux pour cette contrée lointaine. La prudence et le courage de Harmandsen le firent choisir pour commander une flotte de cinq vaisseaux qui appareilla du Texel, le 22 avril 1601, avec neuf autres vaisseaux qui étaient sous les ordres de l'amiral Jacques Van Hemskerk, dont on se sépara quelques jours après. La traversée n'offre aucun événement extraordinaire. Arrivé à l'île Maurice (actuellement l'île de France), l'un de ses bâtiments rencontra un Français qui y vivait depuis dix-huit ou vingt mois tout seul, s'étant trouvé à bord d'un bâtiment anglais qui avait fait naufrage; ce malheureux avait perdu successivement tous ses compagnons d'infortune; ses habits tombaient en lambeaux. Comme les dattes, les tortues abondaient dans cette île, il était fort et vigoureux; mais on remarqua qu'une si longue solitude, jointe à la crainte de ne la voir jamais cesser, lui avait

fatigué la tête : il ne pouvait parler long-temps sans montrer des accès de délire. Arrivé à Bentain, Harmanzen trouva cette ville bloquée par les Portugais. Quelques-uns de leurs bâtimens voulurent attaquer les Hollandais, mais ils furent battus et leurs gens tués. Plus l'action s'engageait et plus le succès était favorable à ces derniers. Enfin les Portugais s'éloignèrent et les Hollandais entrèrent en triomphe dans le port. Ils y furent reçus avec les plus grandes marques de joie, et la leur était presque complète, car ils n'avaient perdu qu'un homme. La suite de cette victoire procura aux Hollandais un comptoir dans la ville. La flotte continua son voyage aux Molouques, où l'on chargea des épices. Le retour ne fut pas moins heureux. On arriva en Hollande au mois d'avril 1603. Harmanzen ne fit plus d'expéditions, et il mourut dans sa patrie quelques années plus tard. Sa relation, imprimée dans le tome II ou III, selon les éditions, du *Recueil des voyages des Hollandais aux Indes orientales*, est mêlée d'une quantité de détails nautiques qui en rendent la lecture fastidieuse : elle contient cependant des renseignements utiles et des réflexions sages. E—s et M—LE.

HARMODIUS. Voy. ARISTOGITON, II, 450.

HARMS (ÉMILIE), poète allemand, née à Gotha, en 1757, de la famille d'Oppeln, épousa d'abord le président hanovrien de Berlepsch ; mais un divorce l'en sépara. Elle devint, par de secondes noces contractées en 1804, l'épouse d'un fonctionnaire de Meklenbourg, qui peu de temps après se retira avec elle en Suisse, et s'établit dans la terre d'Erlebach près du lac de Zurich. En Allemagne M^{me} Harms avait vécu dans la société de gens de lettres distingués, surtout à Weimar ; elle

continua dans sa retraite à cultiver les muses : ses travaux n'étaient interrompus que par des excursions en Allemagne et dans d'autres pays. En 1813, Harms ayant vendu sa terre retourna avec sa femme dans son pays natal, où il perdit par des faillites à peu près toute sa fortune. De Schwerin les deux époux se retirèrent à Lauenbourg, où M^{me} Harms mourut en 1828, sans laisser de postérité. Outre diverses productions, insérées dans les journaux et recueils périodiques, elle a publié les ouvrages suivans tous en allemand : I. *Recueil d'écrits en prose et en vers*, Göttingue, 1787. II. *Heures d'été*, Zurich, 1794, 2^e édit. 1811, avec un portrait de l'auteur. Ces deux ouvrages portent sur le titre *tome I^{er}* ; mais ils n'ont pas eu de suite. III. *Observations pour l'appréciation de la révolution forcée de la Suisse et de l'histoire de cette révolution par Mallet du Pan*, Leipzig, 1799. IV. *Kaledonia*, Hambourg, 1802-1804, 4 vol. in-8^o, ouvrage intéressant et contenant beaucoup d'observations neuves sur l'Écosse, où l'auteur avait voyagé. D—G.

HARNIDE et son frère **NITARD**, tous deux fils d'Angilberk et de Berthe, fille de Charlemagne, succédèrent à leur père dans le gouvernement des côtes maritimes, dites le pays des marins, depuis nommé le Ponthieu, que leurs ancêtres avaient possédé dès le V^e siècle sous les noms de Waldberk ou Wauberch, issus de la race royale. Ce fut du vivant de ces deux princes, que la ville d'Abbeville reçut son premier accroissement. Le comte Angilberk, leur père, avait à peine eu le temps d'en jeter les fondemens, puisqu'il mourut moins d'un an après Charlemagne, dont il ne put exécuter le testament. Harnide et Nitard terminèrent les travaux immenses que leur père avait

commencés dans la célèbre abbaye de Centule, à laquelle ils donnèrent le nom de Saint-Riquier, fondateur de ce monastère et de la même famille qu'eux. Ils l'élevèrent à un degré de magnificence dont on ne peut se faire d'idée aujourd'hui qu'en lisant les descriptions dans les annales bénédictines. L'empereur Charlemagne avait mis à la disposition du comte Angilberk; son gendre, son favori, son condisciple sous Alcuin, tout ce dont sa puissance pouvait disposer pour l'embellissement de l'abbaye de Centule, et il alla même en visiter les travaux. Angilberk profita des missions dont cet empereur l'avait chargé, auprès du pape, pour se procurer en Italie des modèles, des matières précieuses, des ouvriers capables de les mettre en œuvre et d'embellir cette abbaye sa résidence. Il les fit parvenir par mer à Abbeville, et de là à Centule. Harnide et Nitard vécurent jusque vers l'an 850. Hugues I^{er}, nommé comte de Ponthieu dans des chartes, leur succéda : il était fils de Harnide. De ce Hugues était issu Hugues II, qui épousa une fille du roi Hugues-Capet. Z.

HARPSFIELD (NICOLAS), historien et controversiste anglais, monta dès sa jeunesse d'heureuses dispositions pour les sciences et pour la vertu. Il fut élevé dans le Nouveau Collège d'Oxford, où, sans négliger l'étude des belles-lettres, ils s'appliqua plus particulièrement à celle du droit canon, et fut promu en 1544, à la place de principal de l'école de droit appelée Whitehall. Deux ans après on le nomma professeur de grec dans l'université. Il était, dit Leland, *atticæ linguæ interpres facilis, disertus, aptus*, etc. Sous la reine Marie, il se fit recevoir docteur en théologie et devint archidiacre de Cantorbéry. Au commencement du règne d'Élisabeth, on le choisit conjointement avec d'au-

tres théologiens catholiques pour entrer en conférence contre ceux de la nouvelle église. Sur son refus de se conformer aux changements faits dans la religion, il fut privé de ses places, de ses bénéfices, et enfermé à la Tour de Londres, où il resta plus de vingt ans, jusqu'à sa mort arrivée en 1583. Cette longue détention lui donna le loisir de composer divers ouvrages en faveur de la cause qui la lui avait attirée. En voici la liste : I. *Dialogi sex contra summi pontificatus, monasticæ vitæ, sanctorum, sacrarum imaginum oppugnatores et pseudo-martyres*, publié sous le nom de Alan Cope, Anvers, 1566, in-4°. II. *Historia auglicana ecclesiastica, a primis gentis susceptæ fidei incunabulis ad nostra fere tempora deducta*, publiée par le P. Richard Gibbon, Douai, 1622, in-fol. Cet ouvrage est rempli de recherches. On prétend que l'éditeur en a supprimé ou altéré les endroits où l'auteur parlait des différends survenus entre la cour d'Angleterre et la cour de Rome; ce qu'on pourrait vérifier en comparant l'imprimé avec le manuscrit autographe qui se conserve dans la bibliothèque cottonienne. III. *Historia hæresis Wicklefianæ*. Cette histoire est réunie avec l'ouvrage précédent. IV. *Chronicon a diluvio Noe ad annum 1555*, en vers latins. V. *Impugnatio contra bullam Honorii papæ primi ad Cantabrigenses*. VI. *Traité sur le mariage, composé à l'occasion du prétendu divorce entre le roi Henri VIII et la reine Catherine*, en 3 livres. C'est un manuscrit composé selon Wood, au commencement du règne d'Élisabeth, que l'on conserve dans la bibliothèque du Nouveau Collège d'Oxford. Ce traité est curieux par les détails que l'auteur y donne sur ce qui se passa dans l'université, lorsqu'on voulut engager ce

corps à approuver le décret de divorce entre Henri VIII et Catherine d'Aragon. VII. *Vie de Cranmer*. C'est sur la foi de l'abbé Legrand que nous attribuons cette vie au docteur Harpsfield. T—D.

HARPSFIELD (JEAN), frère du précédent, docteur d'Oxford, fut successivement chapelain de l'évêque Bonner, archidiaque de Saint-Paul de Londres et doyen de Norwich. La même cause qui avait fait enfermer son frère à la Tour sous le règne d'Elisabeth, le conduisit à la prison de la Fleet, d'où il sortit au bout d'un an, sous caution. Il mourut au mois d'octobre 1578. Ses ouvrages sont : I. *Concio ad clerum in ecclesia S.-Pauli* 16 octob. 1553. II. *Homélies* pour être lues dans les églises du diocèse de Londres, imp. à la fin du catéchisme de l'évêque Bonner, en 1554. III. *Thèses* soutenues pour recevoir le degré de docteur en théologie en 1554. IV. *Des disputes, des discussions et des lettres*, imprimées dans le recueil des actes et des monuments de Jean Fox. T—D.

HARRIES (GAUTHIER), docteur en médecine de la faculté de Paris, était fils d'un cordonnier de Gloucester. Il fut reçu en 1666, à l'âge de dix-neuf ans, membre du Nouveau Collège d'Oxford, sans être obligé de subir les épreuves auxquelles étaient assujétis les autres candidats, parce qu'il se trouvait proche parent du fondateur de ce collège. Les tracasseries qu'on lui suscita pour l'engager à changer de religion l'obligèrent, en 1673, de se retirer à Paris. Trois ans après avoir quitté son pays il y revint, se fixa à Londres et exerça la médecine avec un grand succès parmi les catholiques de cette capitale. La découverte du prétendu complot *papistique*, en 1678, ayant été suivie du bannissement de tous les catholiques, il

ne trouva pas de meilleur expédient pour se soustraire à la proscription que de renoncer publiquement à sa religion par la profession de la religion anglicane. Ce fut pour prouver la sincérité de sa conversion qu'il publia l'année suivante un livre par lequel il prenait congé de l'ancienne religion. Lors de la révolution de 1688, Harries devint médecin de Guillaume III et se fit agréger au collège des médecins de Londres. On ignore l'année de sa mort; seulement on sait qu'il vivait encore en 1710. Il est auteur des ouvrages suivants : I. *Pharmacologia anti-empirica*, Londres, 1683. II. *Remarques sur les causes et le traitement de la goutte*, imprimé avec le précédent. III. *De morbis acutis infantium*, qu'il composa à la prière de Sydenham. Ce traité lui fit donner le nom de médecin des enfants: il le traduisit lui-même en anglais et le publia à Londres en 1694. IV. Traduction anglaise de l'*Art de guérir les maladies vénériennes*, par Blegny, Londres, 1677, in-8°. V. *Appendix* du livre précédent, *ibid.*, 1680, in-8°. T—D.

HARRIMAN (JEAN), botaniste anglais, de Maryport au comté de Cumberland, était né vers 1760: sa famille, originaire d'Allemagne, semble s'être nommée Hermann en ce pays; et il est croyable qu'on doit regarder comme de ses parents les deux Hermann professeurs de botanique, l'un à Strasbourg, l'autre à Leyde. Ce dernier joignait au savoir un vrai génie, et l'on doit saluer en lui le précurseur de Linné. Jean Harriman sentit de bonne heure la même vocation. C'est le goût pour la phytographie sans doute qui lui inspira le désir de devenir médecin; à peine âgé de dix-sept ans il se mit à l'anatomie, à la matière médicale, à la clinique. Mais bientôt la dissection fatigua la dé-

licatesse de son tempérament : il fallut après deux ans et plus, passés aux cours de médecine, revenir aux études classiques, aux langues anciennes, pour aller de là pâlir sur la théologie et recevoir les ordres sacrés. Nommé curé de Bassenthwaite en 1787, il passa successivement à Barnard-Castle, à Egglestone, à Gainford, à Long Hortsley (Northumberland), à Heighington et Croxdale, enfin à la cure perpétuelle d'Ash et Satley (Durham). Ses travaux phytographiques ne l'empêchèrent jamais de remplir avec la plus grande exactitude les devoirs de sa profession. Il mourut le 3 décem. 1831, à Croft (York). Bien qu'Harriman n'ait rien écrit, la science botanique lui doit beaucoup. Il entretenait une correspondance étendue avec les savants ses confrères, et leur communiquait avec la plus grande facilité ses découvertes et ses remarques, n'en revendiquant jamais profit ni gloire. Il était surtout versé dans tout ce qui concerne les lichens, et il découvrit un grand nombre d'espèces de cette famille. Mais en vain le président de la société linnéenne voulut donner à une de ces plantes le nom d'*Harrimannia*, le savant lichénologue s'y refusa péremptoirement.

P—OT.

HARRINGTON (sir EDWARD), mort en 1807, à cinquante-quatre ans, était, à ce que nous croyons, fils du docteur Harrington, de Bath. C'était un homme bienveillant, sensible, et qui se faisait remarquer, du moins dans les écrits qu'il a laissés, par cette espèce d'originalité d'idées que les Anglais appellent *excentricity*. Il avait rapporté de son séjour en France beaucoup de prédilection pour un grand nombre de mots et de locutions de notre langue, qu'il a introduits dans le texte de ses écrits. On a de lui en anglais : I. *Excursion de Paris à Fontainebleau*, 1786, in-8°.

II. *Esquisse sur le génie de l'homme, où, entre autres sujets divers, on considère particulièrement le mérite et les tableaux de M. Barker, jeune peintre de Bath*, 1793, in-8°. Il n'y a dans ce livre ni méthode, ni correction de style, mais la lecture en est amusante. Le produit en était destiné à une œuvre d'humanité.

S—D.

HARRINGTON (CHARLES STANHOPE, troisième comte de), naquit le 20 mars 1753, et, en sa qualité d'aîné de famille, porta d'abord le titre de lord Petersham. Il entra au service dès sa dix-septième année comme enseigne avec rang de lieutenant (1769); obtint quatre ans plus tard une compagnie d'infanterie légère, et eut l'honneur de la voir au nombre de ces sept compagnies auxquelles Howe fit enseigner une série de manœuvres de son invention, et que le roi George III vint inspecter pendant l'été de 1774, dans la plaine de Salisbury. La même année le bourg de Thetford le nommait son représentant à la chambre des communes: mais la dissolution du parlement l'empêcha de siéger. Il ne prit place à la chambre élective que deux ans après (1776), quand la pairie du baron Percy, en donnant la pairie au duc de Northumberland, laissa vacante la représentation de Westminster; ce bourg fit choix de lord Petersham qui lui-même un peu plus de deux ans après perdit son père et prit sa place à la chambre haute. Dans l'intervalle qui sépare ces deux événements, Petersham, devenu capitaine de grenadiers, était allé combattre l'indépendance en Amérique sous le lieutenant-colonel Patrice Gordon, et s'était signalé dans plusieurs circonstances par un courage et un sang-froid rares. En 1777 le général Burgoyne le prit pour aide-de-camp. C'est lord Petersham qui fut chargé, après la

capitulation de Saratoga et la chute totale de la domination anglaise en Amérique, d'aller donner avis à Londres du triste état des choses. De retour en Angleterre, l'ex-aide-de-camp de Burgoyne ne tarda point à se marier, (1779), puis il repartit non pour les Indes-Orientales, mais pour la Jamaïque, accompagné de sa femme, et travailla de concert avec le major-général Campbell, alors gouverneur de l'île, à former aux manœuvres européennes la petite armée qu'il avait à sa disposition. Cependant l'insalubrité du climat produisait son effet ordinaire; le régiment de Harrington diminuait à vue d'œil, et bientôt il se trouva réduit de plus de moitié: les tristes restes de ce beau corps se rembarquèrent pour l'Europe, en 1782. Harrington, après un court séjour à Londres, se rendit à Dublin à la tête du 65^e régiment d'infanterie, et fut promu par le duc de Rutland, au commandement de la capitale de l'Irlande. Il profita de cette haute position pour exercer aux manœuvres militaires perfectionnées les miliciens d'Irlande et les troupes anglaises qui maintiennent le pays dans l'obéissance. Le général David Dundas en partagea la gloire avec lui; mais au fond il n'eut d'autre part à cette révolution que de l'avoir souhaitée et laissé faire. Harrington était alors un des aides-de-camp de George III et avait rang de colonel. Il avança rapidement pendant les années suivantes, 1788-1803, sans avoir de preuves à faire sur le champ de bataille, bien que la révolution française eût mis l'Europe en feu. Nommé colonel du premier régiment des gardes-du-corps, avec le bâton d'or (5 déc. 1792), c'est en vain qu'il sollicita la faveur d'aller combattre en 1793 et 94 sous les ordres du duc d'York; il est vrai qu'un peu plus tard le roi lui donna une mission confidentielle sur le théâtre de la

guerre, soit afin de recevoir des informations plus exactes des opérations militaires, soit afin de faire prévaloir sa pensée près des coalisés et surtout près du général anglais. La manière dont Harrington remplit ce rôle difficile lui valut en 1798 le brevet de lieutenant-général commandant en second l'état-major de la ville de Londres (c'est le duc de Gloucester qui commandait en premier). Trois ans après, le comte se rendit comme envoyé extraordinaire à Berlin, pour seconder l'ambassadeur lord Harrowby, et il présenta en 1806 une note formelle contre l'occupation du Hanovre. Tous deux unirent leurs efforts pour déterminer le cabinet prussien à ne point donner à l'Europe l'exemple scandaleux de s'indemniser aux dépens d'un tiers contre lequel on ne pouvait former aucune plainte, et à rompre avec l'insatiable France; tous deux échouèrent pour l'instant, et l'Angleterre par son manifeste du 20 avril déclara la guerre à la Prusse (*Voy. HARDENBERG et HAUGWITZ*, dans ce vol.). Mais bien que les deux diplomates fussent revenus à Londres, sans avoir vu leurs propositions adoptées, ces tentatives ne furent point complètement infructueuses; le parti anti-français avait reçu leurs confidences, leurs offres, et bientôt les exigences toujours croissantes de Napoléon servirent leurs vœux et amenèrent l'explosion qu'ils désiraient. Cependant Harrington allait en Irlande prendre le commandement de toutes les forces de cette île: il occupa ce poste jusqu'en 1812, époque à laquelle le comte de Hopetoun vint le remplacer. Son nom depuis ce temps ne se trouve plus mêlé qu'à des programmes de fêtes ou de cérémonies. Sa femme, née Fleming de Brompton-Park, l'aidait à faire grande figure à la cour, où elle jouissait de la plus haute faveur auprès de

la reine Charlotte. Elle mourut en 1824. Son mari la suivit au tombeau cinq ans après, le 15 sept. 1829. De Brighton où il avait rendu le dernier soupir, ses restes embaumés furent transférés à Elvaston, comté de Derby.

P—OT.

HARRIS (THOMAS), administrateur du théâtre de Covent-Garden à Londres, était né vers 1749. Son père, qui semble avoir été un riche marchand, lui fit faire ses études, puis l'appliqua aux affaires commerciales. Le jeune homme se sentit bientôt à l'étroit ou mal à l'aise au magasin. Chaque soir il courait aux théâtres de Londres; puis l'aimant magique qui l'attirait vers les représentations scéniques le mit sur la route des cafés et des tavernes où venaient souvent se retremper les Garrick et les autres princes de la scène. L'admiration sans bornes avec laquelle il contemplait ces artistes pleins d'entrain et de laisser-aller le fit bientôt connaître de tous, et il fut en peu de temps au fait des moindres détails de la vie domestique et scénique des acteurs, des moindres rouages de l'administration et de la direction d'un théâtre. A peine majeur, il acheta Covent-Garden à J. Rich, soixante mille livres sterling (un million et demi). C'était en 1768. Les succès ne répondirent pas d'abord à l'audace de cette vaste et gigantesque opération. Trop novice ou trop modeste, malgré ce qu'il savait, ou trop engoué encore du génie des artistes dramatiques, ou peut-être aussi craignant d'avoir besoin de fonds amis, Harris imagina d'abord de mettre l'entreprise théâtrale en société, et les sociétaires furent Rutherford, Colman, Powell. Un grand capitaliste, un grand auteur, un grand acteur, comment avec un tel trio n'aurait-il pas fait les plus brillantes affaires? Cependant Harris n'en fit réellement de bonnes que lorsque, parvenu à se débar-

rasser de la société de Colman et de Powell, il fit entendre raison à Rutherford, et devint seul gérant de tout ce qui tenait à l'administration de Covent-Garden. Il changea alors complètement l'état des choses, fit marcher le théâtre à la satisfaction des acteurs et du public, et réalisa assez promptement de fort bénéfices. Un jugement sain, de la décision, de l'à-propos, une libéralité presque royale avec les auteurs favoris du public, l'art de discerner ceux que leurs talents devaient porter à la célébrité, le choix heureux et la variété des pièces admises au répertoire, une aménité parfaite mêlée de sang-froid et parfois de sévérité avec les acteurs qui l'aimaient, furent les éléments premiers de cette prospérité ininterrompue. Sous tous ces rapports, Harris est un des hommes qui ont le mieux mérité du théâtre, et son nom est inséparable de l'histoire de la scène anglaise. Vers 1790, il se débarrassa en partie des soins auxquels il s'astreignait depuis vingt-deux ans, sur un associé, Lewis, qu'il nomma gérant actif, et qui céda plus tard à Kemble. Diverses personnes encore devinrent co-propriétaires du théâtre. Mais Harris garda toujours l'autorité suprême, de telle sorte que l'unité de vues, de pouvoir ne fit jamais place aux dissensions. Aussi large et libéral que judicieux, il mit un terme à cette animosité jalouse que jusqu'alors Covent-Garden et Drury-Lane avaient entretenue l'un contre l'autre; et quand Sheridan devint le chef du second de ces théâtres, il resta son ami comme lorsque l'illustre comique faisait représenter à Covent-Garden *la Duègne et les Rivaux*. En général les relations de Harris avec les auteurs, avec les acteurs, avec ses confrères, furent celles de l'homme le plus serviable et le plus franc. Il eut pourtant de longues que-

relles avec Garrick et surtout avec Colman, mais elles finirent par une réconciliation sincère et même par de l'amitié. Il y eut aussi un moment où la mésintelligence se mit entre Harris et le public. Covent-Garden fut anéanti le 20 sept. 1808, par un incendie, et la perte évaluée à deux millions et demi ne fut qu'en partie réparée par les paiements des assureurs. Au bout de dix mois une autre salle s'était élevée comme par enchantement, bien autrement magnifique que l'ancienne; mais elle avait coûté sept millions et demi, et les propriétaires augmentèrent le prix des places qui déjà avait été augmenté en 1792, après les grandes améliorations faites à l'ancien édifice. John Bull cria, Harris s'en moqua, le gouvernement l'appuya. Mais enfin l'opposition populaire se perpétua si tenace, si furieuse, et surtout si déterminée à désertir Covent-Garden, qu'au bout de soixante-six jours de tumulte, les propriétaires consentirent à capituler, et rétablirent l'ancien tarif. Bien que sexagénaire, Harris resta ostensiblement à la tête du théâtre dont seulement dans les dernières années de sa vie il laissa la direction de fait à son fils. Il vint alors s'établir dans une petite maison de campagne à Putney-Hill, près de Wimbledon. C'est là qu'il mourut le 1^{er} oct. 1820. P—ot.

HARRISON (THOMAS), architecte anglais, reçut le jour à Richmond (comté d'York), en 1744. Les dispositions qu'il montrait pour les arts du dessin lui firent trouver un généreux protecteur dans lord Dundas, aux frais duquel il alla vers 1765 étudier les chefs-d'œuvre anciens et modernes à Rome. Son séjour dans cette splendide capitale des arts dura plusieurs années. Il finit par s'y faire une réputation, augure d'un grand et bel avenir. Le plan qu'il fit pour convertir la grande cour du Belvédère en un

musée, formé de quatre galeries et recevant le jour d'en haut, le fit connaître des Hewson, des Piranesi, des Jenkins, des Mengs, et lui valut avec l'honneur d'être présenté au pape Clément XIV, celui de voir son projet adopté par la commission papale, et près d'être exécuté. Des incidents, des lenteurs en empêchèrent la réalisation; mais comme son plan était connu de beaucoup d'artistes, comme il en avait laissé un modèle à Rome, il est permis de croire que c'est sous l'influence de cette page d'architecture que fut conçue la salle ronde qui se lie à la cour du Belvédère et à la bibliothèque du Vatican. Une autre aventure vint faire retentir dans Rome le nom de cet artiste. Les professeurs de l'académie de Saint-Luc avaient proposé pour sujet de concours les embellissements à faire à la place de *Santa-Maria del popolo*. Harrison, qui concourait, ne fut nommé que le second par la majorité des juges, mais la minorité fit tant de bruit, manifesta son opposition si vivement que le pape intervint, et, suspendant le jugement définitif, ordonna l'exposition publique des quatre projets. Les suffrages se portèrent presque unanimement sur l'épure de Harrison, et cassèrent le jugement de l'académie. Peu de temps après ce triomphe, Harrison reprit la route de l'Angleterre (1770). Bien que son talent fût incontestable, il n'eut d'abord à construire que des édifices d'un ordre subalterne. Enfin deux plans magnifiques, celui du pont Naval-Triumphal à Londres, celui du pont de cinq arches de Lancaster sur la Loyne, tirèrent son nom de la foule, et devinrent pour lui le point de départ d'une ère nouvelle. Le Naval-Triumphal se distingue par la profusion et la richesse des ornements: de superbes colonnes rostrales doriques s'élançaient de la petite partie médiane des môles jusqu'à la hauteur de la ba-

lustrade, et se terminaient en piédestaux qui devaient recevoir les statues des amiraux victorieux. Ce projet grandiose ne fut jamais exécuté. Le pont de Lancaster fut commencé en 1783; Georges III lui-même en posa la première pierre; ce pont est plat, et il est le premier en Angleterre qui ait présenté ce mode de construction, connu en France assez long-temps auparavant; les ponts de Tours et de Neuilly, commencés dès 1768; ceux de Pont-Sainte-Maxence et de Louis XVI, à Paris, ouvrages de Perronet, l'attestent et prouvent que le mérite de cette particularité, vulgaire aujourd'hui, appartient tout entier à notre célèbre ingénieur. Celui-ci avait aussi rédigé un mémoire (imprimé en 1793, in-4°, avec une grande planche) sur les moyens à employer pour construire de grandes arches de pierre, de deux cents à cinq cents pieds d'ouverture, qui seraient destinées à franchir de profondes vallées, bordées de rochers escarpés. Peut-être Harrison dut-il à ce Mémoire la pensée et divers détails d'exécution du pont sur la Dée dont nous allons parler. Lancaster et Chester étaient devenus son séjour habituel; et sauf pour quelques voyages il ne s'en écarta guère. C'est lui qui fit les modifications et améliorations du château de Lancaster. Nommé après un concours architecte de Chester, c'est lui qui construisit le palais de justice et la prison de cette ville, deux bâtimens qui n'en forment qu'un seul, et qui méritent une mention dans l'histoire de la législation comme dans celle de l'architecture; car c'est là que se voit le célèbre Panoptique, peut-être le plus bel édifice de ce genre et à coup sûr le modèle parfait des lieux de détention, où l'on veut concilier la surveillance et l'humanité. Chester doit encore à son habile architecte l' Arsenal et le palais de l'Échiquier,

deux beaux monuments qui forment les pans est et ouest de la place du Comté, les propylées, le superbe pont d'une arche jetée au travers de la Dée. Cette arche de deux cents pieds anglais d'ouverture est la plus gigantesque qui ait jamais été construite: c'est l'ouvrage d'un Titan: à cet aspect on répète involontairement *pontem indignatus*. Nombre de jolis monuments, de délicieuses habitations aux environs de Chester sont dus aussi au génie élégant et rapide de Harrison. Telles sont, par exemple, la colonne dorique de Shrewsbury en l'honneur de lord Hill, celle du détroit de Menai en l'honneur du marquis d'Anglesea. Il faut joindre à cette liste, l'arc de triomphe de Holyhead, la tour du Jubilé à Moel Femma, la tour de Saint-Nicolas avec le lycée à Liverpool, le théâtre avec l'Exchange à Manchester, et nombre de maisons ou villas, aux environs de Broomhall (comté de Fife). On venait de tous ces points solliciter ses dessins, ses avis. Un grand seigneur russe, le comte de Voronzov, lui demanda, par lettre d'abord, et ensuite en personne, le plan d'un palais à bâtir en Ukraine, sur le Dnieper, à peu de distance de l'embouchure. Ce palais existe à présent. La principale façade a cinq cents pieds de développement; un phare de cent pieds de haut laisse apercevoir la mer Noire dans le lointain. Quelque temps auparavant (1824), le célèbre architecte avait été mandé à Londres, pour donner son avis sur la construction prochaine du pont de Waterloo, qui justement devait traverser la Tamise, à peu près au point choisi jadis pour le pont Naval-Triomphal. Il paraît que c'est lui qui le premier ouvrit l'avis de faire un quai du pont de Westminster à celui de Blackfriars, avis repris ensuite avec chaleur par le colonel Trench et quelques autres, mais que Harrison ne devait pas voir

conduire à fin. Il avait déjà quatre-vingts ans à cette époque. Il vécut encore cinq ans à sa maison de Castle-Field (comté de Chester), et s'éteignit enfin le 29 mars 1829. Il n'a point laissé de fils. P—OT.

HARTENKEIL (JEAN-JACQUES), médecin, né à Mayence le 28 janvier 1761, étudia la médecine à Würtzbourg, puis à Strasbourg, et revint à Würtzbourg où il reçut le grade de docteur en 1784. Il soutint à cette occasion une thèse intitulée : *De vesicæ urinarie calculo*. L'année suivante, Hartenkeil fit un voyage en France, et demeura dix-sept mois à Paris, pendant lesquels il se lia d'une manière particulière avec le célèbre Desault. En 1786 il se rendit en Angleterre, où il fréquenta les médecins et chirurgiens les plus célèbres de l'époque. De retour en Allemagne, en 1787, il devint conseiller aulique et chirurgien de l'archevêque de Saltzbourg. Il fit dans cette ville des cours de chirurgie et d'accouchement pour les sages-femmes, et ne négligea rien pour y organiser et améliorer l'enseignement médical. En 1790, il entreprit, avec le docteur F.-Xavier Mezler, la publication d'un journal qui a le plus contribué à établir sa réputation. C'est la *Gazette médico-chirurgicale de Saltzbourg*, le plus ancien des journaux de médecine qui s'impriment aujourd'hui en Allemagne; il le rédigea pendant dix-huit ans. Actuellement le docteur Jean-Népomucène Ehrhard en est rédacteur en chef, et il en soutient dignement la réputation. Il en paraît quatre volumes par an avec un volume supplémentaire. Hartenkeil mourut le 7 juin 1808. On a de lui quelques opuscules en allemand. Il a donné une nouvelle édition, avec des notes, de l'ouvrage d'Albinus, intitulé : *Historia musculorum hominis*, Francfort,

1784, in-4°. Il a été aussi, avec Scemmering, éditeur *Des tables anatomiques de Schaarschmidt*, Francfort, 1803, in-4°, 2 vol. (en allem.).

G—T—R.

HARTENSEFELS (GEORGES-CHRISTOPHE PETRI de), célèbre médecin et naturaliste, naquit en 1633 à Erford dans la Thuringe, d'une famille patricienne. Orphelin à l'âge de deux ans, il trouva dans son tuteur un second père qui ne négligea rien pour cultiver ses heureuses dispositions. Après avoir achevé ses études littéraires à l'académie d'Iéna, il se rendit à celle de Groningue, où il soutint, en 1650, sous la présidence de Schook, une thèse : *De elementis*. Il étudia les deux années suivantes la médecine et la botanique à Groningue. Mais les bruits de guerre l'obligèrent de revenir à Erford continuer ses études médicales; et il y fit en même temps un cours de chimie pharmaceutique. Il suivit en 1654 les leçons de l'académie de Leipzig. Un grand seigneur saxon le pria de surveiller l'éducation de son fils, et l'introduisit à la cour de Saxe, où il trouva des protecteurs puissants. Mais ni les promesses les plus flatteuses, ni la certitude d'un avancement rapide, ne purent l'y fixer. Il revint en 1662 à Erford. Quelques années auparavant il avait pris le grade de docteur à l'académie d'Iéna. La société naissante des Curieux de la nature l'inscrivit au nombre de ses membres. En 1664, l'électeur de Mayence le nomma son premier médecin. Pendant le siège que cette ville soutint la même année, Hartensfels déploya la plus grande activité dans l'exercice de ses fonctions; mais son zèle faillit lui coûter la vie. Échappé comme par miracle à tous les dangers, il en courut de plus grands encore durant l'épidémie qui désola l'électorat de Mayence en 1683. Mais, ce qui n'arrive pas toujours, il reçut

la récompense de ses services. Créé comte palatin de Hartensfels en 1680, la plupart des princes d'Allemagne se montrèrent jaloux de lui donner des marques d'estime et de bienveillance. Enfin il fut nommé, en 1690, professeur de médecine à l'académie d'Erford. Les devoirs de cette place partagèrent ses instants avec l'étude de l'histoire naturelle. Il mourut comblé d'honneurs, le 11 déc. 1718, à quatre-vingt-cinq ans. Outre des observations dans les *Acta curios. natur.*, on a de lui : I. *Azylum languentium, seu Carduus sanctus*, Iéna, 1669, Leipzig, 1698, in-8°. C'est une monographie du Chardon Béni; suivie du détail de ses propriétés et de ses vertus dans différentes maladies. II. *Elephantographia curiosa seu descriptio... multis selectis observationibus refecta*, Erford, 1715, in-4°, fig. Cette édition reparut à Leipzig en 1723, avec un nouveau frontispice et un supplément de 20 p. contenant : *Oratio panegyrica de elephantis et Justi Lipsii epistola de eodem argumento*. Malgré les progrès de la science, et quoique Camper et Houel aient donné depuis la description de l'éléphant, l'ouvrage de Hartensfels est toujours très-recherché. Il existe deux biographies de Hartensfels en allemand. Sa vie tirée de son oraison funèbre a été recueillie par Manget dans la *Bibliotheca scriptor. medicor.*, III, 489-91. W—s.

HARTLEBEN (THÉODORE), jurisconsulte allemand, naquit à Mayence le 24 juin 1770. Sa famille d'origine hollandaise avait porté le nom de Hartlœwen. N'ayant encore que quatorze ans, il écrivit un *Programma* remarquable sur *la décadence des sciences parmi les Grecs et les Romains, et sur les moyens de prévenir pareille chute parmi les modernes* (Mayence, 1785), et soutint

publiquement une dissertation d'histoire avec assez d'éclat pour attirer l'attention de Jean de Müller, le célèbre historien de la Suisse, alors au service de l'électeur comme référendaire intime. Cet homme illustre seconda les progrès de Hartleben, en dirigeant son activité sur les matières de droit public de l'Allemagne, c'est-à-dire sur les relations des divers états d'empire les uns avec les autres et avec l'empire même. De semblables études ouvraient naturellement la carrière diplomatique à celui qui les poursuivait avec succès, et l'électeur vit avec plaisir le jeune homme s'y destiner, et faire en peu de temps de rapides progrès. Plein d'ardeur, et animant les autres du feu qu'il ressentait, Hartleben fonda alors (1789) une société savante, en dressait les statuts, et rédigeait le tome I^{er} des mémoires du *Cercle littéraire de correspondance* (tel est le titre que prit la société naissante). A vingt ans il reçut le bonnet de docteur en droit, et, muni de recommandations honorables, il partit pour Vetzlar, afin d'y étudier le mécanisme de la chambre impériale. Un des membres de cette cour, le baron de Steigentesch, le prit en amitié. C'était au moment où la révolution française allait servir de prétexte aux grandes ambitions pour s'arrondir et s'enrichir. Déjà l'on parlait de guerre; la Prusse voulait protéger les cercles de l'ouest, et commençait à glisser tout bas les mots de subsides, de réquisitions. Ces mielleuses paroles de la sérénissime diète effrayaient les futurs protégés tout autant que les furibondes déclamations des clubs de Paris. Hartleben se fit leur organe dans une brochure qu'on a eu la naïveté de mettre parmi ses opuscules juridiques, mais où nous voyons, nous, l'inspiration, la vraie pensée des princes aux dépens desquels la Prusse se promettait de battre monnaie. En voici

l'intitulé : *Des réquisitions, ou Pensées sur une matière de droit en faveur de laquelle ne préjuge nul arrêt de la chambre impériale* (Ueber die nach reichskammergerichtlichen Grundsätzen ganz unerortete Rechtsmaterie von Requisitionen), Wetzlar, 1791. Nous ne doutons pas que l'on ne doive voir dans cette publication une émanation semi-officielle de l'électeur de Mayence. De Wetzlar, Hartleben se rendit en Autriche, et passa par Prague, lors du couronnement de l'empereur Léopold. Cet événement lui inspira un autre opuscule, mais qu'il n'imprima pas sur-le-champ (*Lettres sur le couronnement du roi de Bohême, avec un court aperçu de la ville de Prague, tant sous le rapport politique que sous le rapport littéraire*, Ratisbonne, 1792). A Vienne, il eut, sur la demande de l'électeur de Mayence, accès aux archives, et il continua ses études scientifiques, dirigé par le référendaire impérial, de Franck, et par le premier conseiller, baron de Hess, par le directeur de la haute police, De Lay, et toujours protégé par Jean de Müller, qu'il retrouva faisant partie de la chancellerie de Vienne. Müller le présenta au tout-puissant ministre Thugut, qui, sur sa prière, plaça le jeune homme à l'école des langues orientales, avec la perspective de faire partie de la légation autrichienne à Constantinople. Hartleben ne put profiter de la bonne volonté du ministre ; son père y mit obstacle, on ne sait trop pourquoi. Avant de quitter Vienne, Hartleben traita encore un sujet à l'ordre du jour. Ce fut à l'occasion de la mort de Léopold II. Le titre même de sa brochure (*Des droits et des devoirs d'un électeur de Mayence pendant la durée de l'interrègne*, Vienne, 1792), indique assez que c'était encore là un ouvrage semi-officiel. Ce que l'on y

trouve de plus remarquable, c'est la preuve de l'empressement des deux grandes puissances germaniques à se jeter sur la France révolutionnaire. L'interrègne était de nature à retarder, à détruire l'effet du concert naguère établi entre Frédéric-Guillaume II et Léopold : c'est ce résultat que Hartleben veut empêcher, croyant qu'il est du devoir du vicaire de l'empire de le prévenir par sa vigueur et sa célérité. Au bout de l'année, il était à Ratisbonne, achevant de s'initier aux affaires publiques de l'empire, et surtout d'étudier l'organisation, la compétence, les principes, les formes et l'histoire de la diète, dont cette ville impériale était alors la résidence. C'est là qu'il mit au jour ses *Lettres sur le couronnement* (1792). Peu de temps après, Mayence était aux Français, et un bouleversement complet, dans toute la partie de l'électorat située à l'ouest du Rhin, signalait le succès de leurs armes. La convention nationale de Mayence lui offrit une position dans l'administration : il refusa, et alla se ranger près de l'électeur, avec ses fidèles, à Aschaffenburg. Une place de conseiller au tribunal de la cour électorale fut tout ce que l'on put lui donner pour l'instant. Grand désappointement pour le diplomate, qui eût voulu une mission diplomatique. Il passa au service du prince-évêque de Spire, qui l'envoya près du directoire de la diète soutenir les demandes de modification au logement des gens de guerre, et surtout le privilège qu'avaient les résidences princières d'être exemptes de cette charge. A son retour, il ne tarda point à devenir grand-bailli de Kislau, et dans cette place il eut souvent de difficiles relations avec l'armée de Condé, qui se comportait dans toute cette zone comme en pays conquis. Sa fermeté, son adresse, le soin qu'il eut de pourvoir aux besoins de ces réfugiés

exaspérés atténuèrent un peu le mal. Pendant ce temps, les événemens militaires amenaient insensiblement la suppression des fonctionnaires au service des petits princes de la rive occidentale du Rhin, et la paix de Bâle rendait le sort des princes eux-mêmes plus précaire. Hartleben, après avoir donné sa démission, alla passer huit ans à l'université de Saltzbourg comme professeur de droit et procédure en empire, et par son enseignement il fit hausser le nombre des élèves, et surtout des élèves de grande famille. Ses travaux ne l'empêchèrent pas d'être au service de l'archevêque, qui lui confia plusieurs affaires graves. Il fut surtout utile lors de l'occupation de l'archevêché de Saltzbourg par Moreau, qui avait établi sa résidence à Saltzbourg. Le désordre et l'embarras étaient au comble, et les fonctionnaires pliaient sous le faix, lorsque Hartleben vint les relayer. Ses premières mesures furent suivies d'un tel succès que le gouvernement, en le comblant d'éloges, le nomma provisoirement directeur de police, et que Moreau, charmé de ses soins, mit à sa disposition la gendarmerie du quartier-général. A plusieurs reprises ce général essaya de le déterminer à venir en France, où il se faisait fort de lui procurer une belle place dans la police. Hartleben imagina ensuite, puis mit par écrit, à la demande de l'archevêque, un plan général pour organiser la police dans les villes. Le prince goûta beaucoup ses idées, et, avec sa parcimonie habituelle, il crut payer ce service par cent ducats et par un article élogieux dans sa feuille officielle. La sécularisation de l'archevêché de Saltzbourg força encore une fois Hartleben à chercher un autre lieu pour développer ses talents. Il passa au service de l'électeur de Bavière, avec le double titre de conseiller et de profes-

seur à l'université de Würtzbourg, alors récemment fondée. Il eut bientôt inspection et haute main sur tout ce qui de près et de loin se référait à la police, et il améliora immensément cette branche de l'administration, redressant les abus, protégeant de tous côtés les institutions philanthropiques, réalisant toutes les innovations utiles. Ainsi disparurent les cimetières des villes; ainsi les cadavres furent moins légèrement livrés à la terre; ainsi le pavage, l'éclairage, le service des pompes prirent l'extension qu'ils devaient avoir et qu'ils n'avaient jamais eue. Mais on eût dit qu'une étoile fatale le poursuivait! La paix de Presbourg indemnisa l'ex-archevêque de Saltzbourg par la possession de Würtzbourg, érigé en grand-duché. Hartleben ne voulut point redevenir le serviteur d'un souverain qu'il avait quitté. La raison de cette boutade, c'est qu'il détestait le général, comte de Thurheim, qu'il avait trouvé souvent d'avis contraire au sien, et qui semblait devoir être tout-puissant auprès du nouveau grand-duc. Le duc de Saxe-Cobourg, qui précédemment (1803) avait souhaité l'avoir dans ses états, profita de cet accès de dépit, et l'employa de diverses manières jusqu'à ce qu'en 1807 il le nommât directeur de l'administration provinciale et de la cour de révision pour Cobourg-Saalfeld. Ainsi qu'à Würtzbourg, Hartleben introduisit chez son protecteur beaucoup d'utiles innovations. Il termina un grand nombre de différends relatifs aux limites; il influa sur la réforme des lois, qui furent améliorées. Enfin, il rendit des services inappréciables pendant que les Français victorieux administraient et rançonnaient le pays. Chargé d'aller porter à leur intendant, à Hambourg et Leipzig, la contribution de guerre, il eut l'art d'en rapporter aux Saxons une forte partie; plusieurs mis-

sions diplomatiques que lui confia le grand-duc furent également heureuses. Mais la mort du ministre dirigeant, le changement de système qui incontinent en résulta, lui firent perdre encore sa position ; et il entra, en 1808, au service de Bade, qui fixa enfin sa fidélité nomade. D'abord il n'eut qu'une chaire de droit pratique à l'université de Fribourg, et une place de conseiller de régence en cette ville ; puis il vint en qualité de conseiller de cercle habiter Durlach ; puis enfin il fut nommé référendaire au département de la navigation, en 1818, et plénipotentiaire de Bade à la commission centrale pour la navigation du Rhin. Il ne réussit pas dans ce congrès, ni diplomatique, ni commercial, à obtenir ce qu'il voulait, et en 1820 son souverain lui donna un successeur. Les ennemis de Hartleben osèrent même l'accuser d'avoir forfait à son mandat et signé, contrairement à ses instructions, un projet d'accommodement avec la France. Il s'en tint, depuis ce temps, à ses fonctions de conseiller intime de légation, fonctions auxquelles il avait été nommé en 1819. Mais tout prouvait qu'il était en disgrâce : on ne lui payait que partie de ses appointements, à Durlach ainsi qu'à Fribourg, et on ne lui donna plus d'avancement. Les vraies causes de cet abandon ne furent pas ce que ses ennemis lui imputaient, l'orgueil, la paresse, la violation des instructions ; ce fut son franc-parler, son éloignement de toute intrigue, sa foi en lui et en son talent, son mépris pour les incapacités, sa supériorité réelle. L'homme de mérite ne périt que par ses qualités. Hartleben mourut le 15 juin 1827. Outre les opuscules que nous avons cités plus haut, on lui doit encore, entre autres écrits : I. *Positiones ex universo jure selectæ*, 1790. II. *Des moyens de garantir de danger le tribunal de la chambre en temps de*

guerre, 1793. III (sous le pseudonyme de J.-H.-G. de Selpert). *Courtes observations d'un historien et publiciste sur l'interdiction du commerce pendant les guerres d'empire*, 1792. IV. *Du choix des députés de la diète d'Allemagne chargée des négociations relatives à la paix*, 1797. V. *Méthode à suivre pour l'étude du droit des états de l'Allemagne*, 1800. VI. *La constitution germanique telle qu'elle est après la réalisation du système des indemnités*, 1803. VII. *Du droit qu'a le pape de conférer à des juges synodaux de troisième instance plein pouvoir en toute cause spirituelle litigieuse*, 1805. VIII. *Tableaux statistiques de Carlsruhe et des environs*, 1815. Il a publié, de 1802 à 1808, un journal intitulé *Justice et Police allemandes* (Justiz u. Polizeisama), journal qui s'est continué depuis ; et, en collaboration avec Gruner, les *Archives universelles des établissements pour les pauvres*. Enfin il a traduit en allemand le Code pénal français. P—OT.

HARTMANN (JEAN-MELCHIOR), orientaliste, naquit dans la ville impériale de Nordlingen le 20 févr. 1764. Son père était fabricant de draps. Déjà avant de quitter l'école latine et grecque de Würtzbourg pour l'université d'Iéna, en 1786, le jeune Hartmann s'était passionné pour les langues orientales. A cette étude, dans laquelle il eut pour guide le profond Eichhorn, il mêla pourtant celle de la philosophie, des mathématiques, de la numismatique, de l'histoire ecclésiastique et de toutes les branches de la théologie. Eichhorn l'établit même dans sa maison comme précepteur de ses enfants, et se montra son bienfaiteur et son ami non moins que son maître. Hartmann le suivit à Gœttingue, où il remporta, en 1791, le prix proposé par l'académie de Gœttingue sur la

meilleure description de l'Afrique tirée de l'ouvrage d'Edrisi. Deux ans après il se rendit à Marbourg pour y remplir la chaire de philosophie et de langues orientales. Toujours mêlant aux travaux du professorat la composition d'ouvrages utiles ou remarquables, et par eux ajoutant à sa réputation, le digne élève d'Eichhorn devint, en 1800, membre de l'académie des antiquités de Cassel, et en 1817, se vit donner sans examen le bonnet de docteur par la faculté de théologie de Marbourg. Il mourut le 16 février 1827. On a de Hartmann : I. *Commentatio de geographia Africæ Edrisiana*, Gœttingue, 1792, grand in-4° ; nouvelle édition, augmentée, ibid., 1796, gr. in-8°. C'est l'ouvrage que couronna l'académie de Gœttingue. Il méritait cette distinction. La géographie et la philosophie orientale lui doivent infiniment. Hartmann a su trouver beaucoup de choses neuves sur la patrie, la demeure, la religion et le siècle d'Edrisi. II. *Eléments de la langue hébraïque et d'une chrestomathie en cette langue*, 1798 ; 2^e édit., refondue et augmentée, 1819. C'est sans contredit, pour la clarté et la méthode, un des livres élémentaires les mieux faits qui existent, et tout professeur de langue hébraïque doit l'avoir médité. III. *Description et histoire de l'Afrique*, Hambourg, 1799, publiée aussi sous le titre de *Géographie universelle* de Büsching, 6^e partie. Il est peu de morceaux géographiques que l'on puisse comparer à celui-là pour l'exactitude, la variété, la nouveauté et l'inattendu des détails : Hartmann s'y montre constamment au fait de toutes les découvertes et de tous les voyages modernes. IV. Beaucoup d'articles et dissertations dans la *Bibliothèque universelle de la littérature biblique* d'Eichhorn, entre autres : 1°

Aperçu de la littérature biblique et orientale, VIII, 642-664, 666-760, 793-1126 ; IX, 65-130, 569-829 ; X, 889-951, 1016-1076 ; 2° *Succia orientalis*, *Matériaux pour l'histoire de la bibliographie des langues orientales au XVIII^e siècle*, t. VII, 1 ; 3° *Variantes et additions aux Tabulæ Africæ d'Aboulfeda*, t. IV, 519-622, etc. V. Beaucoup d'autres dissertations, mémoires, programmes, etc., entre autres les trois qui portent pour titre ; *Inest Edresii Hispaniæ*, part. 1^{re}, Marbourg, 1802, ... part. 2^e, Marbourg, 1803, part. 3^e 1818 ; la traduction en allemand des *Mémoires de l'état actuel des Samaritains*, par M. de Souy (dans les *Annales théologiques*, 1813, p. 356-405) ; les *Wahabites*, p. 443-465 du même recueil ; la traduction des *Lamentations de Jérémie*, et de quelques passages de *Zacharie le prophète*, dans *Juste, Fleurs de vieilles poésies hébraïques*. Hartmann a publié avec ce même Juste, les *Particularités remarquables de la Hesse*, 1799 et 1800, 2 vol.

P—OT.

HARVEY (ELIAB), amiral anglais, membre du parlement et de la société royale de Londres, naquit à Chigwell d'une famille distinguée. Il était neveu de Guill. Harvey, célèbre par sa découverte de la circulation du sang. Entré dans la marine en 1771, il prit part à la guerre d'Amérique sans trouver, toutefois, l'occasion de s'y distinguer. Il fut plus heureux dans la longue lutte maritime engagée dès le commencement de la révolution française, et qui ne se termina qu'en 1815, à la paix générale. Harvey commandait la frégate la *Santa-Margaritta*, à la prise de la Martinique et de la Guadeloupe (22 mars et 20 avril 1794). Lors de la levée générale des milices d'Angleterre contre la menace de descente

des Français, il eut le commandement du district d'Essex. Il quitta ce poste pour faire partie de la flotte de la Manche jusqu'à la paix d'Amiens ; paix éphémère qui ne fut pour ainsi dire qu'une trêve dont les deux puissances profitèrent pour recommencer la lutte avec plus d'acharnement. A la reprise des hostilités, Harvey passa sur le vaisseau le *Téméraire*, de quatre-vingt-dix-huit canons, qu'il montait encore, en 1805, à la bataille de Trafalgar. Choisi par Nelson pour son matelot d'arrière, le *Téméraire* se montra digne de cette confiance. Il suivit constamment le vaisseau amiral, le *Victory*, au plus fort du danger, et eut cent vingt-trois hommes tués ou blessés. Après la bataille, l'amiral Collingwood qui avait remplacé Nelson, mortellement atteint, dans le commandement, adressa une lettre de satisfaction au capitaine Harvey, qui fut promu au grade de contre-amiral. Il porta son pavillon sur le *Tonnant*, et fit partie de la flotte de la Manche jusqu'en 1809. A cette époque, une mésintelligence entre l'amiral Gambier et lui (*Voy. GAMBIER*, LXV, 83), qui venait de remplacer lord Saint-Vincent dans le commandement de la flotte, faillit lui être funeste. Le capitaine Cochrane avait été désigné pour diriger les brûlots destinés à incendier l'escadre française mouillée sur la rade des Basques. Blessé de cette préférence, Harvey éclate contre son chef ; il ose même lui signifier par écrit que si le capitaine Cochrane, ou tout autre officier moins ancien que lui, est chargé de cette périlleuse mission, il baissera sur-le-champ son pavillon. Traduit devant une cour martiale, il reconnut pleinement et avec noblesse ses torts. D'éclatants témoignages rendus à son caractère et à sa valeur ne purent cependant prévaloir contre l'inflexible

discipline, vrai principe de la supériorité de la marine britannique : le contre-amiral Harvey fut cassé. Rentré plus tard au service, il fut nommé vice-amiral, puis amiral, et mourut à Chigwell, le 20 février 1830, à l'âge de soixante-onze ans, généralement regretté. CH—U.

HASLEWOOD (JOSEPH), bibliophile, né à Londres le 5 nov. 1769, et mort le 21 sept. 1833 à Kensington, avait été procureur dans la capitale, et avait assez gagné dans cette carrière pour s'adonner à la dispendieuse manie des amateurs de vieux livres. Sa collection était précieuse et sous quelques rapports incomparable : nulle part on n'eût trouvé en si grande profusion l'*Art de pêcher à la ligne*, l'*Art de la feuconnerie*. Mais ce n'est pas seulement comme propriétaire de livres qu'Haslewood se fit remarquer. Voulant augmenter en Angleterre le nombre des bibliophiles, il eut part à la fondation du club de Roxburgh ; il reproduisit par des réimpressions de luxe, dont quelques-unes calquées sur l'original, plusieurs raretés bibliographiques inaccessibles à la bourse du commun des acheteurs, et à plusieurs d'entre elles il joignit des explications sous forme de notes, notices, préfaces, etc. Tels furent surtout le fameux *livre de S.-Albans* (1811), et le *Journal de Drunken Barnab* (1820). Enfin, il a donné à *Gentleman's magazine* beaucoup d'articles signés Eu. Hood, et parmi lesquels on a distingué sa *Notice sur les anciens théâtres de Londres* (1813 et 1814), et une suite d'articles intitulés : *Feuilles volantes* (1822, etc.). P—OT.

HASSEL (JEAN-GEORGES-HENRI), célèbre géographe allemand, naquit le 30 déc. 1770, à Wolfenbüttel, où son père était membre du consistoire. Du gymnase de sa ville natale,

il passa, en 1789, à l'université de Helmstædt, avec ordre de s'y livrer à l'étude du droit. Ce fut pourtant, de toutes les sciences enseignées à l'université, celle qu'il négligea le plus. Les cours d'histoire de Remier, de géographie de Pfaff, avaient pour lui bien plus d'attrait, et il les suivait avec ardeur. A la fin pourtant, il sentit qu'il fallait en passer par les volontés de son père; et, transportant ses efforts sur la jurisprudence, il compensa si bien le peu de temps qui lui restait, par l'application, qu'il subit glorieusement son examen. Connu bientôt du baron de Hardenberg, il trouva dans cet homme d'état un protecteur, et il n'eût tenu qu'à lui peut-être de faire fortune à sa suite; mais il ne profita jamais pour lui-même de cette bonne volonté. Simple auditeur dans un des bailliages du duché de Brunswick-Wolfenbüttel, et ensuite greffier à Wolfenbüttel même, il ne voulut point abandonner son pays et passer au service d'un autre prince. Quoique surchargé de travail dans ces modiques places, il sut trouver du temps pour se livrer à ses études favorites, et il recueillit de précieux matériaux pour la géographie, la statistique et l'histoire. Bege, à Helmstædt, rivalisait de zèle avec lui, et ils agissaient tous deux de concert. Fouiller les archives, dépouiller les vieux registres, les modernes correspondances, telle était leur occupation assidue. De tous ces efforts combinés sortit, en 1802, une *Description géographique et statistique des principautés de Wolfenbüttel et de Blankenbourg*, description dont jusqu'alors il n'avait point existé de modèle, et qui, bien que surpassée de nos jours, est encore le type classique de tous les écrits de ce genre. Cet ouvrage plaça de prime-abord les deux auteurs, et surtout Hassel, parmi les premiers géographes de l'Allemagne. Il profita de cette veine

pour lancer sa *Description (statistique et géographique aussi) des Etats de l'Europe*, 1805. Ce deuxième coup d'essai fut plus goûté encore que le premier. Le duc de Brunswick sut apprécier ce grand travail, et, en attendant qu'il en pût récompenser l'auteur par une place plus haute que celle qu'il occupait, il paya les dettes dont Hassel s'était chargé, en réunissant les documents de son ouvrage. Sur ces entrefaites éclata la guerre entre la Prusse et la France: le duc en fut victime, et Hassel, soit qu'il éprouvât de la répugnance à se trouver sous l'administration française, soit qu'il n'espérât plus rien depuis la mort de son protecteur, se laissa aller à l'antipathie que depuis long-temps il sentait pour les occupations trop mécaniques du scribe judiciaire. Il eut d'abord envie de se rendre en Russie, où on lui offrait une chaire de géographie; puis, se ravissant, il prêta l'oreille à quelques ouvertures du grand-duc de Würtzbourg, qui voulait être son Mécène, et lui faire une position dans sa capitale. De Wolfenbüttel, il prit sa route par Nüremberg, où, en 1807, il publia un morceau sur l'empire d'Autriche, et un autre sur la Russie; puis il se rendit à Göttingue, avec l'idée d'en explorer les richesses bibliographiques. Le grand-duc de Würtzbourg devenait moins empressé à son égard: Hassel eut tout le temps de prolonger ses recherches. Sur l'invitation de Bertuch, il alla ensuite pour quelque temps s'établir à Weimar, et il y prit part à plusieurs des publications éditées par ce savant, notamment à son *Europe, d'après ses changements politiques, depuis le commencement de la révolution française*. Mais bientôt les conditions de la littérature mercantile lui pesèrent tout autant que naguère le mécanisme administratif, et il chercha de nouvelles oc-

cupations. La protection du ministre westphalien, comte de Wolffradt, en l'appelant à Cassel, lui rouvrit la carrière des emplois. Il commença par travailler dans les bureaux du département de l'intérieur, sous Wolffradt même, qui, connaissant sa spécialité, l'employa le plus souvent à recueillir, à mettre en ordre les éléments statistiques du nouveau royaume. Hassel répondit à merveille aux vœux du ministre. Quelque temps après, il fut nommé chef de la deuxième division de l'intérieur, et chargé des rapports relatifs à l'instruction publique, au culte et à la salubrité. C'est grâce à lui que les universités du royaume de Westphalie ne furent pas fondues dans l'université de Gœttingue, conformément à la tendance de tout ce qui gravitait autour du char de triomphe de Napoléon. Il répandit un grand jour sur tout ce qui concernait l'existence ancienne et moderne de la Westphalie, et principalement les états des diverses parties de ce royaume; et par là il s'étudiait à frayer la voie aux réformes qui eussent concilié le présent avec l'avenir et respecté les précédents, en satisfaisant aux actualités. Ce n'est pas tout : ses connaissances positives faisaient rechercher ses avis par beaucoup de personnages importants, hors de la Westphalie, et de cette manière il eut vraiment quelque influence sur les délibérations de la diète de la confédération du Rhin. Hassel acquit ainsi, avec la réputation d'un savant du premier ordre, la bienveillance et l'estime des Allemands éclairés, sans que son nom fût très-populaire. Au contraire, la jeunesse le regardait comme un déserteur de la cause patriotique; aussi le journal qu'il publiait avec Murhardt, sous le titre de *la Westphalie sous Jérôme-Napoléon*, n'eut-il que peu de lecteurs. Cependant les batailles de Leipzig et de Hanau avaient porté

le coup de grâce à ce pauvre royaume de Westphalie; et les souverains dépossédés reentraient dans la possession des principautés dont il avait été formé. Hassel trouva ostensiblement gracieux accueil auprès des souverains restaurés. L'électeur de Hesse-Cassel lui témoigna son admiration et le désir de mettre à profit ses talents. Le gouvernement de Brunswick le nomma son commissaire pour fixer la délimitation de Hesse-Cassel et du duché de Brunswick. Il fit marcher rapidement ce travail, qui, pour un géographe de sa force, était un jeu; et probablement il espérait que son empressement lui vaudrait une chaire universitaire, lorsque toutes ses espérances furent anéanties d'un coup. On avait trouvé moyen de persuader au ministre Schmidt Phiseldeck que le père de Hassel avait rédigé dans le *Mouiteur de Cassel*, en 1809, un compte-rendu très-peu exact et très-ironique de la retraite du duc de Brunswick-Oëls au travers de l'Allemagne. Schmidt Phiseldeck, devant lequel d'ailleurs Hassel s'était expliqué trop franchement sur cet épisode fameux de la campagne de 1809, ne balança point à repousser Hassel de toutes les places; et son opiniâtreté ne pouvait laisser, à qui le connaissait, le moindre espoir de le voir revenir sur cet arrêt. Hassel alors se rendit à Weimar, où l'appelait de nouveau Bertuch; et là, il publia séparément plusieurs ouvrages capitaux sur ses deux sciences favorites, et se plaça en peu de temps à la tête des plus habiles statisticiens de l'Europe. Son activité prodigieuse semblait s'accroître, comme sa réputation, avec l'âge. De 1824 à 1829, il fit, sur la statistique, des lectures publiques du plus haut intérêt, et complètement neuves à beaucoup d'égards. Bien que presque sexagénaire, il eût souhaité une chaire dans une académie; il avait formé ce vœu

et dans sa jeunesse et dans l'âge mûr, mais il ne devait jamais le voir s'accomplir. L'envie avait trop bien réussi à lui fermer la carrière. Hassel mourut le 18 janvier 1829. On a de lui nombre d'ouvrages, dont beaucoup sont classiques, et ont été traduits dans les principales langues de l'Europe. Ce sont : I (avec Bege). La *Description géographique et statistique des principautés de Wolfenbüttel et de Blankenbourg*, indiquée ci-dessus comme son début, Brunswick, 1802. II. *Description statistique du royaume de Westphalie, antérieurement à son organisation*, Brunswick, 1807. III. *Esquisse géographique et statistique du royaume de Westphalie*, 1809. IV. *Répertoire de tous les noms de lieux du royaume de Westphalie*, 1810. V. *Répertoire statistique du royaume de Westphalie*, 1813. VI. *Aperçu statistique des onze départements du royaume de Westphalie*, Brunswick, 1811. VII. *Le royaume de Hanovre et le duché de Brunswick et Oldembourg*, 1819. VIII. *Esquisse de la monarchie autrichienne*, Nürenberg, 1807. IX. *Esquisse de l'empire russe*, Nürenberg, 1807. Hassel y faisait cette prédiction qui, cinq ans plus tard, passa pour une prophétie. « Adviene que « pourra de la présente guerre, elle « ne couchera pas bas le formidable « géant russe. L'empereur Napoléon « en vint-il par la plus éclatante vic- « toire à envahir la Russie, de deux « choses l'une : ou il trouverait un « Pultawa, ou, manquant de vivres, il « serait forcé à une retraite précipitée. « Il n'y a de combattants possibles en « Russie que les Russes. » X. *Esquisse géographique du royaume de Hollande* (dans les *Mutations politiques de l'Europe*, où il a donné encore d'autres morceaux). XI. *Es-*

du royaume de France, 1819. XII. *Tableaux synoptiques et statistiques des états de l'Europe et des principales puissances extra-européennes*, Gættingue, 1809 ; 2^e édit., 1823, 3 liv. Hassel avait prélué à cet ouvrage dès 1805 par son *Esquisse statistique de tous les états de l'Europe*, 2 feuilles in-fol. XIII. *Manuel universel des états et adresses d'Europe*, pour 1816, Weimar, 1816 et 17. XIV. *Dictionnaire de géographie et de statistique*, 1817 et 1818, 2 vol., plus des additions. XV. *Manuel de statistique des états européens pour l'enseignement supérieur* (résumé de ses lectures de 1824 à 1829). Cet abrégé était un chef-d'œuvre, mais aujourd'hui il y faudrait des corrections. XVI (avec Cannabich, Gaspari, Guthsmuths et Ukert). *Manuel complet de géographie moderne*, 1827, 7 vol. XVII. *Géographie et statistique*, Berlin, 1816 et 1817, ouvrage inachevé et qui en est resté au premier volume. XVIII. *Almanach généalogique, historique et statistique*, Weimar, opuscle très-connu et très-utile, riche en indications précieuses, et que Schœll a imité en France. Il a paru de cet *Almanach de Weimar* 6 vol. de 1824 à 1829. XIX. *Le royaume de Westphalie sous Jérôme Napoléon*, journal. XX. *Manuel lexicographique universel d'histoire et de mythologie*, 1825 (il ne poussa cette compilation que jusq'au tom. 2). XXI. De nombreux articles tant dans les *Annales des voyages* de Malte-Brun que dans les *Éphémérides géographiques*, les *Archives* de Lichtenstein, la *Géographie et ethnographie* de Bertuch, la *Pallas*, l'*Encyclopédie* de Hall, etc. P—OT.

HASSENFRATZ (JEAN-HENRI), chimiste assez obscur et révolutionnaire parfaitement connu, naquit à Paris le 20 déc. 1755, de parents

ignorés, fit très-jeune comme mousse, sur un vaisseau de ligne, un voyage à la Martinique; fut à son retour simple ouvrier charpentier dans la capitale, et montrant de l'intelligence se livra à quelques études, suivit un cours de mathématiques sous le célèbre Monge, et fut distingué par le chevalier Bauvin, géographe du roi, qui l'employa utilement dans ses travaux et le fit nommer plus tard ingénieur géographe. Hassenfratz était employé en cette qualité au camp de Saint-Omer en 1780. Mais il changea bientôt de carrière. Reçu élève des mines en 1782, il fut envoyé l'année suivante dans la Styrie et la Carinthie pour y étudier l'art de fabriquer le fer et l'acier. Il parcourut ensuite l'Allemagne dans le même but, et y recueillit un grand nombre d'observations minéralogiques qu'il communiqua après son retour à l'illustre Lavoisier, qui l'employa dans son laboratoire de chimie, et eut pour lui beaucoup d'attention et de bonté. On a dit que plus tard, et lorsque la révolution en fit un homme puissant, il avait soustrait à la mort beaucoup de ses bienfaiteurs. Si l'on a quelque raison de douter de cette assertion, familière au surplus à d'autres terroristes de l'époque, il est au moins bien sûr qu'il ne fit rien pour sauver celui-là; cependant il en valait la peine. Dès le commencement de cette révolution, Hassenfratz en adopta les principes les plus violents. Toutefois, il s'était fait affilier, en janvier 1791, au club monarchien, présidé par M. de Clermont-Tonnerre. Mais, le loup n'ayant pas tardé à être reconnu sous la peau de mouton, Hassenfratz se vit chassé comme un faux-frère de la place où il était entré par surprise, et le fait ne saurait être révoqué en doute; car lui-même s'en fit un moyen de justification et un titre de gloire, dans la séance des jacobins du 13 ventose an II (8 mars

1794), où il avait été dénoncé comme ayant fait partie, ainsi que Monge, du club monarchien. Hassenfratz dénoncé comme aristocrate en mars 1794, après tous les gages qu'il avait déjà donnés, à cette époque, à la révolution, et que nous nous proposons de récapituler brièvement! comprend-on cela? aussi n'eut-il pas de peine à démontrer son innocence et celle de son complice. Leur dénonciateur, couvert de confusion et des huées de l'assemblée des frères, fut ignominieusement jeté à la porte; et Hassenfratz, rétabli dans l'estime de ses collègues et dans sa dignité de jacobin, fit une allocution touchante qu'accueillirent des applaudissements universels. Rétrogradons un peu maintenant. Chassé du club monarchien, Hassenfratz déposa le masque dont il avait momentanément couvert sa figure, et se montra tel qu'il était, c'est-à-dire, un franc révolutionnaire. Ici on le perd de vue quelque temps, et nous ne le retrouvons que dans les jours qui précèdent le 10 août, agitant, de concert avec Alexandre, commandant du bataillon des Gobeilins et l'abbé de la Reynie, voleur des vases sacrés de la Bastille, les sans-culottes du faubourg Saint-Marceau. Il fut l'un de ceux qui amenèrent à Danton, dans la matinée du 10, sur la place du Théâtre-Français, les bandes insurgées du faubourg que les factieux dirigèrent ensuite sur le château. Après cette terrible journée du 10 août 1792, Hassenfratz fut un des membres de cette commune qui s'empara du pouvoir avec tant d'audace et qui en fit un si horrible usage. Nous devons dire toutefois que son nom ne se trouve nulle part mêlé aux massacres de septembre. S'il y a participé, ce n'a donc pas été d'une manière active. Quoiqu'il en soit, après ces horribles journées, il continua d'agiter le faubourg Saint-Marceau, où il avait établi sa de-

meure ; il fut bientôt secrétaire de sa section, président du comité de surveillance, et toujours orateur infatigable, et poussant, par ses exhortations patriotiques, la populace aux plus affreux excès. Bouchoffe, qui venait d'être nommé ministre de la guerre, et qui avait *épuré* ses bureaux, en destituant tout ce qui s'y trouvait de gens honorables, s'occupait de pourvoir à leur remplacement. On sait assez de quels hommes il peupla son administration *régénérée*. Hassenfratz lui parut digne de figurer parmi ces gens-là, et il le nomma premier commis. Lui et ses collègues passant leur temps aux jacobins, le travail ne se faisait plus, et tout marchait à la désorganisation. Dumouriez s'en plaignit à la Convention, dans une lettre où il disait nettement que les bureaux de la guerre n'étaient qu'un véritable club, et qu'il fallait, pour les besoins de l'armée, des commis qui travaillassent, au lieu de faire des motions. Quoique Hassenfratz ne fût pas nominativement désigné dans la lettre de Dumouriez, il ne s'en trouva pas moins personnellement offensé ; et quelques jours après il dénonça ce général aux jacobins comme traître à la patrie. En même temps il déposa sur le bureau une liasse de pièces qui prouvaient sa trahison. Irrité de cette dénonciation, Dumouriez écrivit de nouveau à la Convention, pour qu'elle fit justice des calomnies d'Hassenfratz. La lettre fut renvoyée au comité de défense générale que la fuite de Dumouriez dispensa de faire son rapport. Vers la fin de février 1793, la Convention avait transformé en loi un arrêté du département de l'Hérault, ordonnant aux citoyens restés dans leurs foyers de labourer les terres, de lever la récolte des défenseurs de la patrie, et de faire supporter les frais de ces travaux par les familles aisées. Sous prétexte des mesures à prendre à ce

sujet, la commune de Paris avait convoqué dans les salles de l'archevêché les présidents des quarante-huit sections et un membre de chacun des comités révolutionnaires. Mais bientôt cette réunion se trouva augmentée de ceux des jacobins et cordeliers dont l'exaltation était le plus connue, des membres du comité d'insurrection du Palais-Royal et d'une partie des électeurs de Paris. Hassenfratz brillait au premier rang des meneurs de cette épouvantable assemblée, et s'y distinguait par l'extravagance et l'atrocité de ses propositions. On savait bien qu'il s'y passait des choses horribles, on savait que les brigands qui se cachaient dans cette caverne y méditaient quelque affreux massacre ; mais rien de positif n'avait encore transpiré, quand un singulier hasard vint mettre sur la voie, et donner l'éveil à ceux qui se trouvaient le plus positivement désignés aux poignards de cette multitude de sicaires. Un fédéré breton nouvellement arrivé à Paris, passant un soir devant la porte de l'archevêché, s'aperçut qu'on y entraient, à la faveur d'une pièce de cuivre, assez ressemblante à je ne sais quelle médaille dont il était décoré. Il se joint avec assurance aux personnes qui entraient, montre sa médaille et est admis sans difficulté. Hassenfratz était à la tribune, et faisait, au nom d'un comité nommé la veille, un rapport sur les moyens de *sauver la patrie*. Au moment où il allait développer ces moyens, un membre prit la parole, et fit observer avec raison que le secret serait bien difficile à garder dans une assemblée de plus de cinq cents personnes : il proposa donc d'accorder une confiance entière au comité, et de lui abandonner le choix des moyens d'exécution : la proposition fut adoptée et le reste de la séance consacré à de violentes, mais vagues déclamations con-

tre les ennemis de la Montagne. Le Breton sortit avec deux individus qui, le croyant des leurs, parlèrent devant lui sans contrainte. Ce fut ainsi qu'il apprit que d'abord on avait songé à un massacre de huit mille personnes, mais qu'ayant réfléchi aux difficultés que pourrait rencontrer ce projet dans son exécution, on s'était arrêté au parti d'égorger toute la portion modérée de la Convention, au nombre de soixante à quatre-vingts députés, qui auraient été arrêtés, à la même heure, les uns et les autres, et conduits dans une maison isolée du faubourg Saint-Marceau, où tout était préparé pour les étrangler dès leur arrivée. Une fosse creusée dans le jardin devait recevoir les cadavres; et la nuit du 19 au 20 mai était fixée pour ces assassinats. Pénétré d'horreur, le Breton court chez Valazé, où s'assemblaient en secret les députés du parti modéré, et lui rend compte de ce qu'il vient d'apprendre. Il n'y avait pas de temps à perdre: c'était dans trois jours que le massacre devait avoir lieu: il fut résolu que chacun des députés menacés, afin de se soustraire à la mort, passerait la nuit fatale hors de son domicile. Plus intrépide ou plus incrédule que les autres, le ministre de la guerre Beurnonville, qui se trouvait aussi compris dans la mesure, ne voulut pas quitter son hôtel; et il s'y trouvait encore, lorsque vers minuit, il entendit frapper à coups redoublés à la porte. C'était la bande d'Hassenfratz qui venait s'emparer de sa personne. Il s'habille à la hâte, et se sauve par dessus les murs de son jardin; en sorte que quand Hassenfratz et ses sbires purent pénétrer dans l'hôtel, ils ne trouvèrent personne à saisir. Ainsi avorta pour cette fois, l'abominable complot du comité insurrecteur de l'archevêché. Cet échec toutefois ne le découragea pas, et il avisa à d'autres moyens de *sauver la patrie*.

Les discours qui s'y tenaient, les propositions qui s'y faisaient finirent par effrayer jusqu'aux membres de la Commune eux-mêmes, qui l'envoyèrent prier, par l'organe de Chaumette, de suspendre les *mesures un peu vives* qu'il se disposait à prendre. Pour toute réponse, Hassenfratz se transporte à la section de la Cité présidée par son ami Dobsent, et fait prendre un arrêté portant que les pouvoirs de la municipalité sont annulés, et qu'il lui est enjoint de les remettre à l'instant même aux mains du peuple souverain; après quoi Hassenfratz retourne au comité, informe ses collègues de l'arrêté pris tout-à-l'heure par la section de la Cité, et prend la parole en ces termes: « Frères et amis, souvenez-vous du 10 « août....; le moment de frapper de « nouveaux coups est arrivé, ne crai- « gnez rien des départements: je les « ai parcourus, je les connais tous. « Avec un peu de terreur et des in- « structions, nous tournerons les es- « prits à notre gré. Les départements « qui nous environnent nous sont dé- « voués: celui de Versailles est tout « prêt à nous seconder. Au premier « coup de canon, il nous viendra de « là une armée formidable, et nous « tomberons sur les égoïstes, sur les « riches.... L'insurrection devient un « devoir contre la majorité de la Con- « vention; il ne faut pas tuer sur-le- « champ tous les députés que nous au- « rons arrêtés, il en faudra réserver « quelques-uns pour être jugés; et « qu'il en soit d'eux comme de Louis « XVI. » Cette bénigne allocution fut dénoncée à la Convention par Lanjuinais, et envoyée au comité de sûreté générale pour en faire son rapport: puis vint la journée du 31 mai, et le lendemain Hassenfratz se présenta à la barre de la Convention au nom des quarante-huit sections de Paris. « Le peuple est levé, dit-il, il

« est debout ; que tous les conspirateurs tombent sous le glaive de la loi, et mordent la poussière, etc. » Il termine en demandant les têtes de vingt-sept députés parmi lesquels Vergniaud, Péthion, Boyer-Fonfrède, Brissot, Fauchet et Gensonné; la Convention l'invite aux honneurs de la séance. Le soir aux jacobins, il prêche avec véhémence contre les banquiers, et demande qu'on s'occupe au plus tôt de faire *dégorger* toutes ces sangsues. Quelques jours après, il dénonce les employés des charrois qui avaient été au service du ci-devant *vêto* ; et le 3 germinal an II il présente à la société une espèce de cuirasse destinée à préserver de l'arme blanche et des balles les défenseurs de la patrie. Il continue jusqu'au 9 thermidor à dénoncer à la section des sans-culottes, à la section de la Cité, aux jacobins, aux corielliers, à remplir les prisons, à fournir pâture au tribunal révolutionnaire. Après la chute de Robespierre, il s'efface pendant quelque temps, et nous ne le voyons reparaitre sur la scène révolutionnaire qu'aux journées de germinal et de prairial, où il conduit à l'attaque de la Convention les bandes déguenillées de son faubourg Saint-Marceau. Mais enfin, comme il est un terme à tout, la Convention rendit le 5 prairial de l'an III un décret qui, en abrogeant son précédent décret, condamnant à la déportation Collot, Billaud, Barrère et Vadier, les renvoyait pour être jugés devant le tribunal de la Charente, et renvoyait en même temps à celui d'Eure-et-Loir, également pour y être jugés comme complices des conspirations de germinal et de prairial, Pache, Bouchotte, Héron et Hassenfratz. Leur procès qui s'instruisit vers le commencement de vend. an IV, et où l'on vit se dérouler l'énorme liste des forfaits patriotiques d'Hassenfratz, n'eut aucun ré-

sultat, un décret de la Convention du 4 brumaire ayant accordé une amnistie à tous les prévenus de crimes ou délits révolutionnaires. D'ailleurs il n'avait pas été arrêté, s'étant sauvé à Sedan où il se tint long-temps caché. Hassenfratz amnistié revint bientôt dans la capitale; fut nommé, en 1795, à la création de l'Institut, un de ses membres; et, sans être tout-à-fait corrigé, il se tint pourtant dès-lors un peu plus tranquille. On le vit néanmoins encore figurer en 1799 parmi les plus fougueux orateurs des clubs régénérés de la rue du Bac et du Panthéon. Mais lorsque enfin parut Bonaparte, il fallut bien que les terroristes qu'il ne jugea pas à propos d'écraser, rampassent à ses pieds ou qu'ils se tusent. C'est ce dernier parti que prit Hassenfratz, d'autant plus qu'il n'était pas seulement devenu académicien, mais encore professeur à l'école des mines et à l'école polytechnique. Même au plus fort de la tourmente révolutionnaire, il n'abandonna jamais entièrement la science, et il s'efforça souvent de montrer qu'il était en tout point un homme *de progrès*. En 1793, il faisait partie d'une commission chargée de réunir les objets d'arts et métiers confisqués par la république, et le plus souvent au profit des commissaires. Il fit ensuite un cours d'administration militaire à cette école de Mars, créée par Robespierre, où il remplit aussi une chaire de physique. C'est là qu'on l'entendit pousser le délire révolutionnaire jusqu'à désigner l'or sous le nom du métal le *sans-culotte*, parce qu'il ne devait pas plus y avoir de roi, disait-il, dans les métaux que parmi les hommes (1). Après la restauration en 1814,

(1) Ainsi l'on vit dans le même temps baubenton demander qu'on ne donnât plus au lion le titre de roi des animaux, et cette ridicule proposition être applaudie par tout l'auditoire.

il fut invité par le ministre de l'intérieur à donner sa démission, et devint professeur émérite avec appointements; mais, en 1815, le titre et la pension lui furent retirés ainsi qu'à Hachette et à son ancien maître Monge. Il mourut à Paris le 26 février 1827. On a de lui : I. *École d'exercice, ou Manuel militaire de l'infanterie, cavalerie et artillerie nationales*, Paris, 1790, in-12; nouvelle édition sous le titre de *Catéchisme militaire, ou Manuel du garde national*, 1790, in-12. II. *Géographie élémentaire à l'usage des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe*, 1792, in-12; 5^e édit., 1809, in-12. III. *Cours révolutionnaire d'administration militaire*, 1794, in-4^o. IV. *Tableau de minéralogie*, 1796, in-8^o. V. *Cours de physique céleste*, 1803, 1810, in-8^o. VI. *Traité de l'art du charpentier*, pour faire suite aux Arts et Métiers publiés par l'Institut, 1804, in-4^o, avec planches. VII. *Sidérotechnie, ou l'Art de traiter les minerais de fer, pour en obtenir de la fonte, du fer et de l'acier*, 1812, 4 vol. in-4^o, ouvrage le plus complet qui ait paru sur cette matière. VIII. *Dictionnaire physique de l'Encyclopédie par ordre de matières*, 1816 à 1821, 4 vol. in-4^o. IX. *Traité théorique et pratique de l'art de calciner la pierre calcaire et de fabriquer toutes sortes de matières, ciments, bétons, etc., soit à bras d'hommes, soit à l'aide de machines*, Paris, 1825, in-4^o avec planches. X. Beaucoup de *Mémoires* dans les *Annales de chimie*, le *Journal des mines*, le *Journal de physique*, et le *Recueil de la société royale de Londres*. On a imprimé, en 1827, le catalogue de sa bibliothèque qui fut vendue en vente publique, précédé de la notice de ses principaux ouvrages par Jules Fontaines. — Hassenfratz a

laissé un fils, aujourd'hui conducteur de 3^e classe dans les ponts-et-chaussées. G. D.—L.

HASTINGS (WARREN), célèbre gouverneur du Bengale, et le vrai créateur de la puissance anglaise aux Indes, naquit en 1733 aux environs de Daylesford House, propriété qui, quelques années auparavant (1715), était sortie des mains de sa famille. Sa naissance, sans rien avoir de comparable aux grandes maisons britanniques, était loin d'être aussi obscure que se plaisait à le représenter son adversaire Edmond Burke. Les recherches de Nast nous font voir des Hastyngs de Yelford ou Daylesford à partir de 1335, et même remontent authentiquement leur généalogie jusqu'à 1281. Ces Hastyngs, on ne peut en douter, furent les ancêtres du gouverneur du Bengale, et perdirent en partie leur fortune au temps de la guerre de Cromwell, par suite de loyalisme. Mais qu'ils se rattachent aux Hastyngs d'Abergavenny (comtes de Pembroke) et aux comtes de Huntingdon qui portent aussi le nom de Hastings, c'est ce que nous n'engagerons personne à croire. On a cependant encore porté la plaisanterie plus loin; on a dérivé les Hastyngs de Daylesford du fameux pirate danois (ou champeinois) Hasting, qui de 845 à 879 ravagea la Bretagne, l'Anjou, le Poitou, la Touraine. La seule raison à l'appui de cette étonnante généalogie est la similitude des noms, à moins qu'on n'entende arguer aussi de l'identité de conduite qu'à neuf siècles de distance les deux homonymes tinrent, l'un sur les bords de la Loire, l'autre sur les rives du Gange. L'éducation de Hastings semblait pourtant ne pas le préparer à tant de scènes de violence et de rapacité. Son père était ecclésiastique; il le mit au séminaire de Westminster alors en renom; et le

jeune Hastings s'y distingua par la précocité de son esprit, une grande aptitude pour les langues ainsi que pour la littérature. Il devait ensuite passer à l'université d'Oxford afin d'y terminer ses études; mais tout-à-coup il abandonna le collège pour aller chercher fortune aux Indes. Il est à croire que c'est de lui que vint cette détermination; et peut-être l'effroi que lui causait la carrière ecclésiastique y fut-il pour quelque chose. Il n'avait encore alors que seize ans. Nommé commis au service de la compagnie des Indes (*East India Company*), il eut le bonheur d'être dirigé sur le Bengale, où les circonstances ouvraient un champ plus vaste qu'à Madras et à Bombai. Il se hâta d'apprendre à fond les langues hindoustani et persane avec lesquelles on est sûr de se faire entendre partout dans l'Inde, bien que l'on y parle plus de trente autres idiomes ou dialectes. Personne à cette époque n'allait aux Indes avec la connaissance préliminaire des langues; et, une fois sur les lieux, on n'apprenait que des dialectes locaux et l'indispensable. Hastings fut donc le premier Anglais aux Indes qui parla exactement les deux langues usuelles. Ce talisman en fit bientôt un homme nécessaire: non seulement il pouvait parler, traiter avec les habitants du pays; grâce à l'intelligence des idiomes il était au fait des mœurs, des idées, des passions, des intérêts des Hindous, il s'insinuait dans leur confiance et leur estime. Il avança rapidement et fut chargé de plusieurs affaires graves ou délicates. Il fit preuve même de désintéressement et de fidélité rigide à la cause de la compagnie dans tous les dépôts qui furent confiés à sa bonne foi. On lui remit vers 1755 le soin d'établir un comptoir à l'intérieur du pays. La subite fureur du nabab de Bengale, le sanguinaire Souraïa-Daoulah, contre

les possessions anglaises encore si chétives, la prise du fort William (1756), et les événements qui firent suite à cette brusque attaque suspendirent la mission de Hastings. Mais, quelque temps après, Clive devenu non seulement le vainqueur de Souraïa-Daoulah, mais le protecteur de Mir-Jaffier, placé par lui sur le trône du Bengale, et projetant déjà des conquêtes que devaient précéder des manœuvres diplomatiques permanentes, ne trouva que Hastings capable d'être son résident (ou son observateur) à la cour de Mourchedabad (1759). Pour remplir un tel poste, il fallait à la science des langues, de la géographie, des mœurs hindoues et à celle des intérêts, tant des souverains que de la compagnie, réunir de la dextérité, de la circonspection et de la vigueur. Hastings, pendant deux ans et demi qu'il passa auprès de Mir-Jaffier, eut l'art d'éventer les plans que ce prince formait pour secouer le joug britannique, surtout à l'aide des Hollandais, qui, en août 1759, firent une tentative inutile à l'embouchure de l'Hougli. C'est lui aussi qu'on doit regarder comme le moteur essentiel du complot tramé avec Kocim-Ali-Khan, complot dont le résultat fut le détronement de Mir-Jaffier et son remplacement par Kocim-Ali, en 1760. Kocim-Ali ne tarda pas à transférer sa Durbar (cour) de Mourchedabad à Monghir, soixante lieues plus haut sur le Gange. Couvant en secret l'espoir de reprendre sur la compagnie et ses concessions nouvelles et celles de son prédécesseur, cet habile politique comptait, en s'éloignant ainsi, se soustraire à l'inspection des Anglais, et opérer en silence les graves changements préparatoires qu'il méditait, et qui seuls pouvaient le mettre à même de faire face à des troupes européennes. Malheureusement pour lui, il était obligé de souffrir à sa cour Hastings,

l'agent et le complice de son élévation; et il ne pouvait pas plus le tromper que le corrompre. C'est durant cette ambassade que Hastings, par l'habileté de sa conduite et la multiplicité de ses renseignements, posa la base de cette haute réputation politique qui plus tard lui valut la suprême direction de l'Inde anglaise. Au reste, il eut le courage de dénoncer au gouvernement de Calcutta les excès, les abus de pouvoir que commettaient à leur profit les agents de la compagnie, et qui si vite dessillaient les yeux des Hindous, qu'il eût fallu abuser et endormir. Ceux qu'il signalait ainsi le firent rappeler en 1761 d'un poste où personne ne pouvait le remplacer avantageusement; et, pendant deux autres années, il remplit diverses places dans l'administration, tandis que la guerre éclatait entre le gouvernement de Calcutta et Kocim, en 1763, et que les armes anglaises opéraient la restauration de Mir-Jaffier. Evincé des grandes affaires, Hastings reprit, après un séjour de quatorze années aux Indes, le chemin de l'Europe. Soit intégrité, soit impossibilité pour lui d'agir en grand, sur le théâtre de rapines qu'exploitaient déjà les ministres de la rapace compagnie, soit tous les deux, il ne revenait pas riche. Toute sa fortune, à son débarquement en Angleterre, consistait en trois cent soixante mille francs. Désenchanté de l'Inde et des rêves dorés qu'il avait sans doute faits quelquefois au moins, il semblait alors ne plus songer qu'à mener dans sa patrie la vie paisible du voyageur qui a fini ses caravanes, et à jouir de l'*auréam mediocritatem* de son auteur favori, en la mêlant à des occupations toutes pacifiques. Lié avec les notabilités intellectuelles de l'époque, et principalement avec le célèbre Samuel Johnson, il provoquait par son intermédiaire l'établissement, à l'université d'Oxford, d'une chaire de per-

san, dont il était sous-entendu qu'il serait le titulaire, modeste ambition certes, et sur laquelle on n'eût pas deviné en Hastings plusieurs Clive. A la longue pourtant il ne sollicita plus cette utile fondation que pour la forme: il eût été fâcheux d'ensevelir dans une chaire indianiste un homme qui portait en sa tête toute une encyclopédie de l'Inde. Pressentant sa destinée, Hastings bientôt dirigea ses batteries de manière à reparaitre, mais sur un meilleur pied que par le passé, dans la péninsule. La compagnie avait alors besoin de gens à talents. La régence de Madras venait de clore sa première guerre avec Haïder-Ali par un traité ignominieux, surtout après ce qu'elle s'était flattée de faire (1769). C'est sur ces entrefaites que Hastings reçut le titre de vice-président du conseil de Madras. A peine arrivé, il eut à lutter non seulement contre l'astucieuse et méfiante politique des princes hindous, mais contre les émissaires du gouvernement britannique. Le gouvernement depuis 1765 cherchait sans cesse à s'immiscer dans les affaires de la compagnie, dont il jalousait les profits, dont il entravait ou contrôlait l'autorité. Nul doute qu'il n'y eût un problème presque insoluble de droit public dans l'existence d'une société sujette en Europe, souveraine, ou peu s'en faut, en Asie. Nul doute aussi que la charte constitutive de la société ne donnât au gouvernement le droit et surtout le pouvoir d'intervenir. Nul doute enfin que l'Inde, livrée à l'avidité d'une société à mercantilisme étroit et à formes républicaines, ne dût souffrir plus que d'une conquête opérée par un roi. Mais d'une part, ce n'est point sous l'influence de ces vues philanthropiques que le cabinet de Saint-James voulait entrer en partage avec les heureux actionnaires de Leadenhall-Street; et de l'autre, Hastings, nommé par ceux-ci, leur devait

fidélité, et ne pouvait voir que des rivaux, des ennemis, dans les agents des prétentions du cabinet. Il ne balançait point à se déclarer contre elles; et toute son étude fut d'abord de se munir de subterfuges, de moyens dilatoires, de fins de non-recevoir, de paralogismes et d'incidents pour ne pas laisser gagner du terrain à sir John Lindsay, nommé plénipotentiaire du roi près du nabab d'Arcote, et cependant pour ne pas rompre en face avec ce ministre. Il y mit infiniment d'adresse; mais la marche altière de sir John obligea le conseil de résister ouvertement. L'ambassadeur demandait que compte lui fût rendu de toutes les négociations avec le nabab d'Arcote, et annonçait qu'il informerait des causes ainsi que des conséquences de la guerre avec Haïder-Ali. Hastings eut grande part à l'énergie que déploierent alors ses collègues, en rappelant qu'ils avaient prêté serment à la compagnie, et en déclarant par lettre au ministre qu'ils n'avaient pas de temps à perdre en vaine correspondance, en polémique et en récriminations. « Si la société, « dirent-ils, eût soupçonné que nous « dussions ainsi être harcelés, elle eût « engagé à son service un nombre « convenable d'écrivains politiques. « Nous vous laissons le champ libre, « conseillez-nous! censurez-nous! « plaidez la cause d'un prince hindou « contre les intérêts et les droits de « notre patrie, et dites-nous que c'est « pour le bien de la nation! dites ce « qu'il vous plaira, soyez aussi sévère « qu'il vous plaira! nous nous tairons « ici; si nous répondons, ce sera dans « un autre lieu! » En même temps Hastings insinuait au nabab (Mohammed-Ali) que la protection de ces agents ennemis de la compagnie ne pouvait que lui nuire; et, s'il ne le ramenait pas immédiatement, au moins il faisait naître en lui des doutes assez forts

pour qu'il ne conclût nul arrangement préjudiciable à la compagnie. Il atténuait de son mieux l'effet funeste produit sur l'esprit des Hindous par la vue des discordes qui régnaient entre les Anglais, et par la découverte de ce secret que ces Européens si fiers, qui marchaient de pair avec les nababs, avec les soubabs leurs souverains, étaient les agents des agents d'une société marchande, sujette d'un prince étranger. Enfin il faisait adopter au conseil la résolution de demander le rappel de Lindsay par l'intermédiaire des directeurs à Londres, demande qui effectivement fut couronnée de succès. Par l'ensemble de ces mesures il rendit au gouvernement de Madras une consistance que les prétentions de la couronne compromettaient journellement, et convainquit les puissances hindoues que dans le conseil de Madras et non dans le roi de la Grande-Bretagne résidait le pouvoir, et que les seuls membres du conseil étaient capables de rendre service à leurs amis et de punir leurs ennemis. Ces soins généraux ne l'empêchaient pas d'observer en détail ce qui se passait dans chaque cour voisine. Il souriait à l'inimitié des Mahrates pour Haïder-Ali, et laissait les premiers se flatter de l'espérance d'avoir la compagnie pour alliée dans une guerre contre le Maïssour. Il dirigea contre le nabab de Brothch une expédition dont le résultat fut l'occupation de Bassein, de Salsette et de quelques îles voisines dont la possession était nécessaire à l'établissement de Bombai. Il offrait au nabab d'Arcote la perspective d'agrandir ses états par quelques conquêtes, et préparait avec ce prince l'alliance qui bientôt eut lieu entre la compagnie et lui pour l'attaque du royaume de Tandjaour. Cette expédition, que commandaient Omdal-el-Omrah-Behadour et le général Smith, ne fut pas productive pour la compagnie: la crainte de voir

les Mahrates accourir au secours du radjah de Tandjaour et peut-être les roupies habilement distribuées par ce riche souverain amenèrent un traité. Mais indirectement la compagnie gagnait beaucoup. Les Mahrates devenaient odieux au nabab, le nabab au radjah de Tandjaour; et la participation des Anglais à la guerre contre ce dernier déchirait le traité de Paris de 1763. Bientôt la lutte devait recommencer, et le radjah être dépouillé (1773). Hastings ne vit point de Madras cet accomplissement de sa politique perfide, car en 1772 il fut nommé au gouvernement du fort William au Bengale; mais il eut le temps avant son départ de voir attaquer, par la coalition de Madras et d'Arcote, les Poligars de Maraouar et de Nalcouti, et leur réduction avançait lorsqu'il s'embarqua pour sa nouvelle destination. Sir Robert Harland venait aussi de prendre terre en remplacement de Lindsay, et, après quelques velléités d'exécuter son mandat d'opposition au conseil, s'était laissé persuader d'agir de concert avec lui. C'est en cet état qui promettait un avenir brillant que Hastings quitta Madras pour le Bengale (1772), et l'on ne tarda point à s'apercevoir de son absence. Les affaires plus témérairement conduites donnèrent lieu à d'amères censures; un nouveau plénipotentiaire du cabinet, lord Pigot, réussit momentanément à déposséder le conseil de ses attributions: puis commencèrent des réactions violentes suivies de querelles dans l'Inde et hors de l'Inde, tous événements de nature à ruiner pour jamais la plus riche compagnie. Heureusement Hastings, par sa sage conduite dans une autre partie de ses possessions, neutralisa ou atténua ces désastres. Il ne pouvait davantage. Bombai, Madras, ne relevaient pas du gouvernement; du Bengale, qui même avait eu

originaires moins d'importance qu'eux; en d'autres termes il n'existait qu'un point d'administration générale pour la totalité des provinces de la compagnie. Quant à la régence du Bengale, elle s'étendait sur les trois vastes régions de cette contrée, du Béhar, de la côte d'Orissa, y compris les cinq cirkars septentrionaux de Cicacole. En fait, son rôle sur cette vaste étendue de pays était celui d'un souverain. Néanmoins, par une fiction usuelle en Orient, mais qui jamais n'avait été poussée si loin, elle reconnaissait un souverain et même deux au dessus d'elle. Ces souverains étaient d'abord le suzerain nominal de l'Inde entière, l'héritier d'Aurengzeb, le Grand-Mogol Chah-Aloum II, vain nom, risible fantôme errant dans les décombres du palais de Dehli; puis le prétendu soubab du Bengale, Nadjim-el-Daoulah, fils de Mir-Jaffier, pensionnaire et marionnette de la compagnie. Quant à celle-ci, elle ne possédait en droit d'autres territoires que les cinq cirkars du nord, les vingt-quatre pergannahs de Calcutta et trois districts (Bourdouan, Midnapour et Tchittigong), plus la Dévannie (ou administration financière) des trois provinces qui formaient la Soubabie. Mais la Dévannie, telle que l'avaient faite des empiètements sans fin comme sans mesure, était devenue l'équivalent de tous les pouvoirs administratifs, et comprenait avec les finances, l'armée, la justice, les relations extérieures, la nomination à toutes les places, le personnel et le matériel. Les puissances voisines commençaient à sentir peser sur elle l'influence britannique, le Grand-Mogol surtout et Souahil-Daoulah (soubab d'Aoude, titré vizir du Grand-Mogol). Ensuite venaient le péchoua de Béhar, Mahrata du sang de Bhounsla, le Nizam du Dékan, le péchoua des Mahrates occidentaux, la confédération des Seikhs, l'état de

Sindiah, le Goudjerat et quantité de petits radjahs ou peuples à peu près indépendants, parmi lesquels il faut signaler les Rohillas, au nord de Dehli. Du reste au Bengale, comme dans la circonscription de Madras, régnaient les vices les plus odieux et les plus impolitiques, la violence, la concussion éhontée, la vénalité, l'égoïsme, l'indiscipline, l'inhumanité, le mépris des serments. Chacun pillait de son côté, et les millions subissant dix fois la dime se réduisaient à rien; la compagnie, qui en quinze ans avait tiré de l'Inde un milliard, en était à ne savoir par quel biais faire honneur à ses lettres de change, à mendier un prêt d'une quarantaine de millions au trésor (1773). Le cabinet avait prélevé immensément sur la société; les actionnaires demandaient à grands cris qu'on haussât le dividende; les directeurs, au contraire, ne trouvaient jamais assez pour faire face aux dépenses de la guerre et de la diplomatie, aux appointements des employés, aux pensions des souverains déchus, et aussi aux fortes parts que, sans mise de fonds, s'adjugeait le cabinet. Partout des luttes sourdes ou patentes, le ministère contre la société, les actionnaires contre les gérants, les gérants contre les agents subalternes. Atténuer ces luttes; porter la faux dans cette forêt d'abus criants, qui rendaient odieux le nom anglais; ne plus permettre de perfidies et de rapines qu'au profit de la caisse de la compagnie ou dans les limites indispensables; centraliser l'administration; étendre sans cesse sa sphère d'activité; accroître les revenus, la puissance, le territoire de la compagnie ou en préparer l'accroissement; travailler en silence, et par la diplomatie plus que par l'épée, à l'asservissement de la péninsule tout entière; s'y créer des alliances et une espèce d'arbitrage; porter les puissances

à s'épuiser les unes contre les autres, pour que la compagnie tombât sur l'une ou l'autre au moment de sa prostration; habituer aux usurpations en faisant troubler par d'autres toutes les idées de possession légitime, en promenant de main en main les provinces avant de les saisir pour ne plus les lâcher; guetter, savoir attendre, profiter de toutes les fautes et de toutes les circonstances; et, au milieu de ces soins donnés à l'Inde, déjouer les trames du cabinet contre la société, réprimer les agents subalternes funestes à l'administration, triompher de ses propres ennemis tant en Hindoustan qu'à Leadenhall-Street: tel est le programme que se proposa Hastings, et qu'il réalisa, non en totalité sans doute, mais en partie. Il ne se berça point, nous le croyons, de la chimère d'être intègre avec de tels projets et sur un tel théâtre. Il se promit d'être, lorsqu'il le faudrait, au-dessus des lois écrites ou naturelles, à plus forte raison au-dessus des réglemens. Il crut, sinon dès son arrivée, du moins bientôt après, ne pas forfaire en acceptant des présents de l'étranger, pour agir au profit de la compagnie, et en s'adjugeant des milliers lorsqu'il lui donnait des millions. En ceci, certes, il était, non pas honnête, mais conséquent; il faisait de la logique, non de la morale. Ajoutons que, dans ces déprédations que nous ne contesterons pas, on ne saurait lui reprocher d'avoir obéi à l'ignoble instinct de l'avare, d'avoir aimé l'argent pour l'argent; il en voulait parce qu'il en faut et beaucoup pour accomplir de grandes choses, pour surmonter de grands obstacles. Nous connaissons l'immensité de ceux qu'il avait à combattre. Sa première mesure fut une série de réglemens qu'il improvisa en dépit des réclamations, et qu'il eut l'adresse de faire exécuter sans résistance. Il retrancha les

dépenses excessives du département civil, abolit les emplois inutiles, donna le modèle de la simplicité, de l'austérité, et par cet exemple, comme par les préceptes, détruisit l'esprit d'extravagance et de dissipation dont tous étaient comme fascinés. En moins d'un mois, les affaires prirent une face nouvelle. Il continua sans s'arrêter, améliora la discipline compromise, habitua les agents inférieurs à ne plus agir de leur chef, à rendre les comptes qu'ils devaient, et donna une impulsion plus vive et plus une à tous les rouages de l'administration, qui subitement vit se relever son crédit en même temps que ses coffres s'emplissaient, en même temps qu'elle embrassait d'un coup-d'œil tout ce qui se passait dans ses domaines. Mettant ensuite la main aux détails des finances et de la jurisprudence, il choisit dans le conseil quatre *commissaires de circuit* pour inspecter les diverses provinces et les districts hors des frontières, et souvent les accompagna dans leurs tournées. Il examina la nature et la quotité des revenus; réduisit les énormes frais de perception de manière à mieux remplir le trésor, mais non en prenant moins aux indigènes. Au contraire, il anéantit graduellement les propriétés territoriales dans tout le Bengale en détruisant les *Zemindaries*, et institua des cours provinciales de justice, en apparence pour mettre un frein à l'arbitraire et aux actes d'oppression, en réalité pour n'en plus laisser commettre qu'à son profit et à celui de la compagnie, grâce au dévouement du président de la cour de justice suprême de Calcutta, Élie Impey, qu'il avait su enchaîner à son système. Il établit le monopole de l'opium, du bétel et du sel, qu'il afferma à qui il voulut et comme il voulut. Profitant de la déclaration des directeurs, dont une lettre générale annonçait qu'ils gouverneraient le pays par les Eu-

ropéens et non plus par des indigènes, et feraient ainsi cesser la vaine comédie qui depuis quinze ans réjouissait les yeux des Hindous, il récompensa ses partisans européens, et en accrut le nombre en confiant à ceux qui l'avaient servi, ou qui dépendaient de lui, les places les plus lucratives, les plus honorables: ce qui ne veut point dire qu'il prit à la lettre les instructions venues de Londres, et qu'en déplaçant les indigènes, comme pour satisfaire au désir des directeurs, il fit tomber sur tous indifféremment la destitution. Il ne déplaça que ceux dont la coopération ne lui semblait pas sûre ou qui étaient les créatures de ses antagonistes; les naïbs ou percepteurs des districts furent presque tous des Hindous. Si, malgré ses recommandations énergiques, il dépouilla de la charge de naïb-douan (trésorier en chef) du Bengale et du Béhar Mohammed-Reza, qui jouait à la cour de Nadjim-al-Daoulah le double rôle d'esclave des Anglais et de tyran de ses compatriotes, il donna l'emploi de douan de la maison du nabab à Goudrass, fils d'un Nundkomar jadis ministre de Souraïa-Daoulah et reconnu coupable de faux; il accorda sa confiance à Nundkomar lui-même, en dépit de ses antécédents qu'il justifia ou pallia de son mieux, et l'employa dans une foule d'intrigues secrètes, où il y avait de l'argent à manier; il investit Kantou-Babou, son intendant et son prêtre-nom, et le fils de Kantou-Babou, enfant de dix ans, de fermes immenses, et qui devaient rendre annuellement plus de douze millions; alla choisir au fond du harem de Monghir, pour la déclarer régente et la mettre à la tête de toutes les affaires de la Durbar, une odalique sans naissance et sans éducation, une ex-baïadère, Mouni-Bégom, qui évidemment ne pouvait se soutenir que par son appui, et à laquelle il le vendait fort cher. A Calcutta mê-

me il réorganisa les bureaux, les spécialisa. Il fixa les attributions et le pouvoir des collecteurs et de toute l'armée du fisc, et menaça de peines sévères quiconque outrepasserait ces limites. Le bureau général (khalsa) des finances fut transféré de Mourchedabad à Calcutta ; et il fut statué que tous les détails, soit de la répartition et de la levée de l'impôt, soit de la comptabilité, ressortiraient à un comité de finance distinct du conseil, et qu'il comptait bien rendre indépendant du conseil. Il habitua les collecteurs des quatre ou cinq districts militaires à ne correspondre qu'avec lui. Une compagnie d'inspecteurs reçut mission de veiller à la dépense publique. Mêmes améliorations dans toutes les branches du service militaire, l'habillement, les munitions, les vivres, les armes, l'exercice, la discipline. L'occasion de mettre à profit ces avantages ne se fit point attendre. D'une part Chah-Alloum II avait cédé, moitié de gré, moitié de force, à ses insatiables amis les Mahrates les deux provinces de Korah et d'Allahabad, qu'il devait aux Anglais et au traité d'Allahabad de 1765 ; mais ce voisinage dangereux froissait Hastings, et déjà le conseil de Calcutta, à son instigation, avait déclaré que la munificence anglaise, en cédant les deux provinces au Grand-Mogol, avait voulu les lui donner à posséder, mais non à vendre ou à rétrocéder à qui que ce fût, que cette aliénation les rendait de plein droit à la compagnie ; et il supprima la pension de trente laks (7,500,000 fr.) que la compagnie devait à ce prince (1). D'un autre côté, le soubab-vizir

d'Aoude, Souïah'l Daoulah, à la suite de démêlés avec le petit peuple des Rohillas, auquel d'abord il avait promis des secours contre les Mahrates moyennant quarante laks de roupies (dix millions de fr.), en 1772, mais qui n'avait pu ni obtenir ladite somme, ni même voir les Rohillas seconder sincèrement ses efforts contre les Mahrates, avait résolu de conquérir le pays des premiers. Hastings qui tenait à la cour d'Aoude, comme résident, un autre lui-même (Middleton), avait aidé sans doute le vizir à concevoir ce dessein pour lequel il lui fallait l'assentiment et le concours du gouvernement du Bengale. Mais la compagnie ne voulait point cette guerre, bien qu'elle eût de longue main des griefs contre les Rohillas, chez qui Kocim-Ali avait trouvé un asile. Hastings pourtant résolut de l'engager en dépit d'elle dans l'expédition que projetait Souïah'l Daoulah. Tel fut le but de la célèbre entrevue de Bénarès et du traité que signèrent, le 8 sept. 1773, le gouvernement et le vizir. Ils y convinrent en principe de l'invasion du Rohilkound (ou pays des Rohillas), et probablement en déterminèrent l'instant. Le territoire devait rester au vizir ; la compagnie lui donnerait en sus les deux provinces de Korah et d'Allahabad cédées jadis au Mogol ; Souïah'l Daoulah promit pour celles-ci cinquante laks (douze millions et demi), pour Rohilkound quarante, et pour les troupes que le gouvernement du Bengale mettrait à sa disposition, afin d'opérer la conquête, deux laks et dix mille roupies (cinq cent vingt-cinq mille francs) par mois. A l'exception de la guerre contre les Rohillas, toutes ces stipulations étaient de nature à plaire au conseil. Hastings les lui mit sous les yeux avec les vingt premiers laks, et appuyant sur l'avantage de la convention qui soulageait la régence de la solde d'un tiers de ses forces guer-

(1) « C'est moi seul, disait Hastings dans une lettre aux directeurs, qui ai arrêté le paiement du tribut, et on me l'a souvent reproché. Il était certainement en mon pouvoir de le continuer et de faire mes arrangements avec le roi de manière à garder ce que j'aurais jugé à propos pour ma part ; il m'aurait encore remercié du reste. »

rières, le tout au grand profit de l'esprit militaire et de la discipline, il fit passer l'article qui mettait les troupes de la compagnie à la disposition du vizir. Bientôt (janvier 1774) arriva de la cour de Fizabad (résidence du nabab d'Aoude) la demande formelle d'un secours pour défendre le pays de l'attaque combinée des Rohillas et des Mahrates. Le conseil avait admis en principe le prêt de ses troupes à Souïah'l Daoulah: lié par ce précédent, séduit par l'espoir de grosses sommes, il ne fit plus que chicaner sur le prix de la coopération, qui toutefois resta fixé au chiffre convenu (quarante laks une fois pour toutes, et deux laks et un dixième par mois). Cette expédition du reste était facile. Les Mahrates, naguère redoutables, et qui avaient semblé viser à l'empire de l'Inde, étaient divisés et tout occupés de dissensions intestines. Hastings avait choisi bien habilement le moment pour leur reprendre Allahabad et Korah et pour fondre sur les Rohillas. Sept mois suffirent pour mettre à feu et à sang les demeures de cette inoffensive peuplade et pour vaincre les trois chefs Hafiz-Hamoud, Mahaboula-Khan et Fizoula-Khan. Le colonel anglais Champion trouvait, sans doute par ordre de Hastings, qu'on allait trop vite, et qu'au lieu de livrer des batailles, des assauts, il fallait traîner la guerre et faire des blocus. On épargnait ainsi l'effusion du sang. Cela faisait aussi durer la solde, et Hastings le calculait. Les officiers anglais avaient souvent le mot de clémence à la bouche, mais au fond ils cédaient facilement sur la question d'humanité, et n'étaient opiniâtres que sur le partage des dépouilles. Bien que Hastings n'ait point été présent à toutes ces scènes, on ne saurait méconnaître qu'il en était la vraie cause. On eût trouvé le barbare Souïah'l

Daoulah moins impitoyable, si l'on eût cédé davantage à sa cupidité; et il n'eût point déshonoré et réduit à la mendicité la malheureuse maison de Békouli, qui avait gardé la neutralité dans cette lutte, si les Anglais eussent réclamé comme ils le pouvaient en faveur des serments et des droits indignement violés. Un corps mahrate commandé par Sindiah vint sur l'entrefaite, comme pour défendre Korah et Allahabad: Champion le battit et le força de repasser précipitamment la Djemna. Il subjuga ensuite divers petits radjahs ou peuples indépendants de la frontière occidentale du Bengale, expéditions souvent faciles, toujours accompagnées de pillage et d'actes atroces, pour forcer les vaincus à découvrir leurs trésors. Après les soldats vinrent les collecteurs, non moins terribles et plus tenaces. Cet ensemble d'événements, outre l'avantage pécuniaire qu'en tirait la compagnie, garantissait les frontières soit contre les peuples du nord, limitrophes des Rohillas, soit contre les armes des Mahrates, en agrandissant un souverain qu'on ne pouvait craindre, et dont l'état non-seulement était au sud-ouest le boulevard du Bengale, mais pouvait servir de passage aux troupes anglaises. En augmentant son empire, Souïah'l Daoulah avait diminué sa véritable puissance, car il diminuait son indépendance. Haï des Mahrates dont il possédait deux provinces, haï des faibles restes des Rohillas, haï enfin de tout ce qui redoutait ou détestait la compagnie, il n'avait qu'elle pour ami, ou plutôt, puisque le conseil blâmait le système d'envahissement suivi par lui et par Hastings, il n'avait d'ami que Hastings. Aussi la cour de Fizabad ne s'inspirait-elle que de lui. Outre le résident britannique Middleton, Haïder-Beg-Khan, premier ministre nominal du vizir, lui était complètement dé-

voué ; et le malheureux Souïah n'eût pu, l'eût-il voulu, briser les nœuds dont l'enlaçaient ces deux agents d'un tout-puissant protecteur. A cette époque pourtant ce protecteur avait à combattre de formidables résistances. Une loi émanée du parlement britannique, l'*acte de règlement* de 1773, centralisait l'administration de la compagnie en assujétissant au gouvernement du Bengale tous les gouvernements anglais des Indes-Orientales, et revêtait Hastings du titre de gouverneur-général, mais en limitant sa spontanéité par la création d'un conseil de cinq membres, où sa voix ne comptait que pour une, et en statuant que désormais toutes les affaires de l'Inde seraient communiquées avec les pièces y relatives à un secrétaire d'état de la couronne, quinze jours au plus après la réception des dépêches par la compagnie. Des quatre membres adjoints ainsi au gouverneur, un seul, Barwell, était aux Indes, et de longue main s'était initié à la politique et aux secrets de Hastings. Les trois autres, Clavering, Manson, Francis, débarquèrent vers août 1774, et entrèrent en charge au mois d'oct. Si Hastings s'était flatté d'en amener au moins un à lui, il se trompa. En vain il voulut donner pour intendant à Clavering le faussaire Nundkumar ; en vain il tenta de circonvenir Francis et Manson : tous trois restèrent incorruptibles à ses séductions, inébranlables à ses raisonnements. On ne saurait nier que, représentants du cabinet en cette occasion, ils ne vinsent animés de vues peu favorables à la compagnie ; et que leur candeur n'eût accueilli que trop complètement les bruits semés sur la fortune colossale de Hastings. Loin de le ramener dans une voie d'intégrité, ils l'obligèrent en quelque sorte à devenir de plus en plus insatiable concussionnaire, puis-qu'on disait qu'il ne pouvait qu'à

force d'or acheter des votes aux Indes, et un bill d'acquiescement en Angleterre. C'est alors surtout que les créatures de Hastings, les hommes de l'Inde les plus tarés, les plus impitoyables, les Congo-Bourouant-Sing, les Devi-Bourouant-Sing, les Gounga-Govin-Sing, s'abattirent sur le pays comme sur une proie, et par d'énormes dons au gouverneur achetèrent le droit de tondre jusqu'à la dernière roupie la matière imposable. Encore eût-il été forcé de céder à l'orage sans un machiavélisme impudent et sans d'heureuses circonstances. Dès l'ouverture du conseil, les trois nouveaux débarqués se posèrent ses antagonistes. Ils improuvèrent et la guerre des Rohillas et la suppression de la pension du Grand-Mogol, sans toutefois la rétablir. Ils demandèrent impérieusement la communication de la correspondance de Middleton, communication que refusa obstinément le gouverneur, et exigèrent son remplacement à Fizabad par un autre résident, Bristow. Ils parlèrent hautement des excès de pouvoir et des prévarications de Hastings ; s'annoncèrent comme redresseurs des torts causés par lui ou par les siens ; et soudain les plaintes, les preuves, affluèrent de tout côté. Hastings, nommé formellement par divers témoins, entre autres par le trop célèbre Nundkumar, courait le plus grave danger. Il dédaigna d'en venir aux explications qu'on lui demandait, et s'enferma dans de magnifiques protestations qui ne convainquirent point la majorité de ses ennemis ; puis tout-à-coup, frappant de torpeur ses accusateurs, il fit pendre Nundkumar pour crime de faux. Les légistes remarquèrent que la loi qui punissait ainsi l'Hindou était anglaise et postérieure au délit. Les personnages impartiaux trouvèrent que Hastings avait tenu bien long-temps son accusation en réserve, et l'avait pro-

duite bien subitement. Les indigènes virent un sacrilège dans l'exécution d'un brahme; car Nundkomar appartenait à cette caste sacrée et inviolable. Mais tous tremblèrent, et il se fit un grand silence. La majorité n'en continua pas moins la lutte, mais sur un autre terrain; et, si elle recueillit des documents accusateurs, elle les recueillit sans bruit. Pendant ce temps le vizir d'Aoude mourut et eut son fils Açoufoul-Daoulah pour successeur (1775). Le conseil, malgré sa pompeuse morale, s'inspira des principes de Hastings, et prétendit que les conventions passées avec le père étaient viagères. Il haussa en conséquence le subside mensuel à payer aux troupes anglaises, et exigea qu'Açouf cédât à la compagnie la souveraineté des districts inféodés à Cheit-Sing. Mais Hastings eut soin de plaindre tout haut le nouveau vizir, et, prenant pour lui le rôle d'ami fidèle, jeta l'odieuse de cette modification spoliatrice sur ses adversaires. Même opposition à propos de l'intervention du gouvernement de Bombai dans les démêlés des Mahrates. Ce dernier, avant que l'acte de réglemeut de 1773 fût connu aux Indes, avait signé à Surate un traité d'alliance avec Rakounah-Raou qui prétendait à la dignité de péchoua, contre la confédération des Douze qui soutenait le jeune Madhou-Raou II; et, l'acte connu, il n'en continuait pas moins la guerre sans l'autorisation du gouvernement de Calcutta. Hastings ne pouvait sympathiser avec ces airs d'indépendance, et il jalousait peut-être la gloire qu'une telle affaire bien conduite pouvait valoir à ses rivaux de Madras; mais indubitablement, au fond, il croyait leur entreprise raisonnable, et il le fit bien voir au conseil. S'il improuva la guerre comme impolitique, il ne balança point à déclarer que, vu l'état des choses, poser les armes, reculer, serait une lourde

faute aussi, et qu'il fallait ici avoir égard aux circonstances. La majorité ne voulut entendre à nulle restriction; et, admettant en principe la nécessité de faire la paix, elle députa à la durbar de Pounah un ambassadeur, le colonel Upton, qui, après beaucoup de difficultés auxquelles peut-être Hastings ne fut point étranger, conclut avec les Douze l'inepte traité de Pourouder, en 1776. Ce traité révoquait celui de Surate, et, au lieu des brillantes concessions que promettait Rakounah, ne laissait à la compagnie que Salsette avec les îles adjacentes, Broth et son district, et douze laks de roupies (trois millions). Il interdisait aux Anglais toute participation aux affaires intérieures des Mahrates; il donnait à Rakounah un asile au centre de leurs états, au lieu de le laisser libre et à la disposition des Anglais, qui eussent eu en lui un épouvantail pour le péchoua de Pounah, et un moyen d'agiter le pays. Il est vrai que Rakounah se garda bien d'aller se remettre aux chefs mahrates ses ennemis; car il se rendit, sans doute sur quelque avis secret, à Calcutta. De son côté le conseil de Bombai fit des représentations. Il n'était pas difficile de prévoir la recrudescence de la guerre. C'est ainsi qu'on atteignit la fin de 1777. À cette époque déjà Hastings, après avoir rasé l'écueil, recommençait à voguer à pleines voiles. Écrasé de dénonciations, tremblant à tout instant de recevoir de Londres un ordre de rappel de par le roi, et sachant que la destitution l'exclurait à jamais du service de la compagnie, il avait imaginé d'envoyer à Leadenhall-Street par un agent, Lauchlin-Macleane, sa démission volontaire, ou, ce qui revenait au même, la déclaration qu'il ne voulait plus du gouvernement du Bengale qu'à certaines conditions, inacceptables bien entendu. On délibère, on rejette les demandes, on accepte la dé-

mission, on nomme même un remplaçant (Wheeler), on le présente à la couronne qui l'agrée, on donne avis de tout au Bengale. Légalement c'est au colonel Clavering à remplacer par intérim sur ce théâtre le gouverneur-général. Quelle est sa surprise d'entendre Hastings, lorsqu'il lui demande les clés du fort William et des trésors, répondre que sa place n'est pas vacante, qu'il ne l'a pas résiliée, qu'il la garde ! Saisi de cette contestation, le tribunal suprême prononce provisoirement en faveur de Hastings. Bientôt (1777) la mort, en frappant Clavering, confirme l'arrêt du complaisant Élie Impey. Manson le suit de près au tombeau. Francis, qui reste seul, ne tarde pas à trouver le climat du Bengale malsain pour lui. D'ailleurs, que ferait-il dorénavant au conseil où Hastings et Barwell font la majorité à leur tour ? Il dit adieu à Calcutta, et va partir. Hastings si bien servi, devons-nous dire par le hasard ? ne voit point sans regret échapper ce révélateur : les morts seuls ne parlent pas. Avant son départ il interpelle, il provoque Francis ; mais le duel est sans résultat, son ennemi s'embarque. Tandis qu'il cingle vers l'Angleterre, Hastings, que rien n'entrave désormais, aggrave de plus en plus le vasselage des princes hindous censés amis et alliés de la compagnie, abaisse la pension de Nadjim-el-Daoulah, achète Oussaoun-Sing, ministre du radjah de Bénarès, profite des querelles de succession de la famille de Guikavar (au Goudjerat) pour soutenir les prétentions de Foutti-Sing qui, vainqueur, l'en récompense par le don de vastes et riches territoires à la compagnie, et seconde les plans du conseil de Bombai, qui veut revenir sur le traité de Pourounder. L'agent anglais à la cour de Pounah requiert avec menace et avec morgue les modifications les plus graves, et veut

qu'on lui réponde par oui ou par non. Puis, quoiqu'on accorde presque tout, il traite avec Rakounah, tandis qu'à Calcutta il désavoue son alliance. Les troupes de la compagnie, sortant du Korah et de l'Allahabad, entrent dans les états mahrates, gagnent la bataille de Calpi et saccagent Maoud (1777). Enfin voilà les Anglais dans ce fameux district des Diamants, dans cette riche terre de Boundelkound, objet de tant de convoitise. Hastings ensuite, pour mettre le comble à l'anarchie des Mahrates, entame des négociations avec le radjah de Bélar, Moundedji-Bounsla, auquel il promet la succession du jeune roi des Mahrates de l'ouest (Ram-Radjah, qui vient de mourir), et le nizamat du Dékan. Peut-être les nombreuses oscillations du vieil hindou se fussent-elles terminées par une alliance offensive et défensive contre les Mahrates de Pounah (alliance de haute importance, au moment où la fermentation de l'Inde faisait prévoir un orage, et où la cour de Versailles avait à Pounah un agent qui soufflait la guerre), si la vanité du conseil de Madras n'eût neutralisé l'effet de ces sages dispositions. Sans attendre les renforts du Bengale, le colonel Egerton et Rakounah prirent possession du défilé de Bourghat ; mais, tout-à-coup serrés de près à Tullikanam par l'ennemi, ils se virent réduits à battre en retraite, et, après des efforts héroïques, à capituler et à signer un acte dit traité de Vorgam (1778). Moundedji-Bounsla, à cette nouvelle, refusa net de coopérer à l'attaque de l'état de Pounah : son vrai motif était le peu d'espoir qu'il avait de réussir avec des alliés battus. Du reste, il fit preuve pour eux de bon vouloir, et par sa médiation empêcha que l'armée d'Egerton restât prisonnière jusqu'à ratification du traité de Vorgam. On devine que le conseil de Bombai ne ratifia point, et que celui du Bengale

en fit autant. Mais l'insoumission des gouvernans de Bombai n'en avait pas moins causé un mal immense; et nul effort ne put décider le radjah à s'unir intimement aux Anglais. Bientôt même, pour ne pas voir son état ravagé, il fut forcé de s'unir contre eux à la grande coalition de 1778. Le Nizam avec la France en était l'âme; Haïder-Ali et les Mahrates de Pounah, depuis deux ans livrés à des hostilités stériles, furent réconciliés par ses soins, et réunis dans cette ligue pour l'indépendance commune. Deux chefs mahrates du premier ordre, Holkar et Sindiah, promirent aussi de se mettre en mouvement. Le radjah de Bérar ne put refuser son concours, on n'eût point respecté sa neutralité. C'était au moment où les colonies anglo-américaines, appuyées par Louis XVI, brisaient le joug de la métropole; des escadres françaises allaient apparaître sur les rivages de l'Inde. Enfin le mécontentement, la révolte étaient au fond de tous les cœurs dans les domaines mêmes de la compagnie. Cheit-Sing, le radjah de Bénarès, avait osé se réjouir publiquement à l'avènement de Clavering. Açoufoul-Daoulah, tout nul qu'il était, sentait avec chagrin son abjection; et les deux bégoms (sa mère et son aïeule) nouaient des intelligences avec les confédérés. Les rôles étaient partagés: les Mahrates devaient tomber sur Surate et le Goudjerat, le Nizam sur les Cirkars du nord, Haïder-Ali sur le Karnatik, le radjah de Bérar sur le Bengale. Hastings fit face partout. Grâce à son administration, la compagnie avait en caisse de quoi défrayer la guerre; premier avantage sur l'ennemi: ayant partout des espions, il maintint les populations du Bengale, Cheit-Sing, Açouf, frappant sur eux des impositions, des réquisitions, les appauvrissant et affaiblissant d'autant, à mesure qu'ils payaient. Tout prêt à sévir et à

les dépouiller à la moindre résistance, il fit un traité avec le rannah de God dont le territoire tout en bois, en monts sur la rive ouest de la Djemnah, formait barrière du côté des Mahrates, et il ouvrit des négociations avec la famille de Guikavar en Goudjerat. En attendant la coopération de l'état dans une guerre de nation à nation, il envoya des détachemens de troupes, aux ordres de la compagnie, détruire ou prendre tous les établissemens des Français, Chandernagor, Yaman, Karikal, Masulipatnam, et se saisit de leurs navires marchands dans le Gange et au Coromandel, tandis que les troupes de Madras réduisaient Pondichéri et, par l'occupation du Cirkar de Gontour, établissaient communication entre les domaines de la compagnie le long du golfe de Bengale. Par un accord secret avec le radjah de Bérar, il obtint que ce dernier ne fit marcher que peu de troupes contre le Bengale et se laissât facilement repousser; et, pour le tenir ainsi sur un pied amical plutôt qu'hostile, il blâma très-haut la double atteinte qu'avait portée aux traités le conseil de Madras, en s'emparant du Gontour sur un frère de Moundedgi-Bounsla, et en refusant à Moundedgi même le Pekchouch (tribut-redevance) pour les quatre Cirkars; puis il envoya Hollond à la cour d'Haiderabad pour arranger ces difficultés. Goddard alla de sa part stimuler la lenteur de Foutti-Sing, en s'emparant de Dubboyet d'Ahmedabad, et obtint enfin de lui un traité de partage qui excluait du Goudjerat le ministère de Pounah, le divisait en deux moitiés dont l'une à Foutti, l'autre à la compagnie, ce qui pourtant n'empêcha point Hastings, conformément au vœu du conseil de Madras, de se réserver formellement le droit de demander un second arrangement. Le major Popham, après avoir refoulé les Mahrates qui attaquaient la rannah de

God, prit la forteressé inexpugnable de Gualior et accomplit ainsi le vœu le plus cher de Hastings : Holkar, Sindiah, après avoir menacé Surate, puis prêté l'oreille à des négociations que facilitaient leurs répugnances pour les meneurs de Pounah, puis laissé surprendre et battre leur cavalerie par Goddard, n'agirent plus que mollement et sans suite (1779). L'année suivante, quand Haïder-Ali, après avoir incendié le Karnatik, eut taillé en pièces la petite armée de Fletcher et de Baillie, désastres dus, comme quelques-uns des désavantages précédents, au défaut de concert entre les conseils subordonnés et celui du Bengale, Hastings répara tout par les mesures les plus décisives et les plus vigoureuses : il envoya immédiatement à Madras de fortes sommes et des troupes; il fit choix, pour commander cette petite armée de laquelle dépendait le sort de toutes les colonies anglaises aux Indes, du général sir Eyre Coote, qui justifia ses prévisions par des triomphes éclatants et tout d'abord par la reprise de Pondichéri révolté (1781). Il fit réprimer les insurrections des Cipayes à Masulipatnam par adresse, à Vizeram l'épée à la main et par des victoires. Lui-même il alla punir le radjah de Bénarès, Cheit-Sing, du peu de bonne volonté qu'il témoignait en différant toujours l'envoi de la taxe annuelle de guerre (cinq laks ou douze cent cinquante mille francs) et de son contingent; et sa sévérité en cette occasion passa les bornes à tel point qu'il eut l'air de se venger de la joie qu'avait causée au radjah la fausse nouvelle de sa chute, ou de ne le trouver coupable que parce qu'il était riche. En effet, Cheit-Sing payait le plus tard qu'il pouvait, et il affectait d'en être réduit à vendre ses pierres et sa vaisselle pour satisfaire aux demandes de ses maîtres. Mais s'il échauffait

ainsi l'opinion, il ne dupait pas Hastings, qui, grâce au traître Oussaoung-Sing, connaissait presque aussi bien que lui-même et la nature et l'importance de ses trésors. Il en avait été laissé d'immenses au rajah par Balouant-Sing son père, et chaque année lui-même y ajoutait. Hastings se rendit inopinément à Bénarès, et tandis que Cheit-Sing, comme fasciné par la terreur, posait son turban sur ses genoux et implorait son pardon, le gouverneur allait haussant démesurément ses prétentions. Il commença par exiger à titre d'amende cinquante laks, puis Bedjapour; ensuite il le fit saisir et mettre aux arrêts dans son propre palais, à Rannagour, ce qui causa le jour même une émeute où fut égorgé le détachement anglais chargé de le garder, et mit en feu le Béhar, le Cirkar de Saroum et la moitié de l'Aoude. Enfin à toutes les requêtes et apologies du pauvre prince, qui s'était réfugié à Louttispour, il ne répondit que par un superbe silence semé de quelques phrases ambiguës et dédaigneuses, par le choix d'un nouveau radjah, et par l'occupation de toutes ses villes. Quatre seulement résistèrent un peu de temps, Rannagour, Bedjapour, Patitah, Louttispour. La dernière était la plus forte place de l'Hindoustan après Gualior; à Bedjapour étaient partie des trésors et le zénana de Cheit-Sing. Réduit enfin à la dernière extrémité, le fils de Balouant s'échappa de cette place, la seule qui lui restait, et emporta nombre de diamants et trente laks en argent : le reste, tant à Louttispour qu'à Bedjapour, tomba aux mains de l'armée qui s'en appropriait les deux tiers en dépit des arrêtés du conseil suprême, et avec l'aveu tacite du gouverneur-général, qui probablement eut, soit pour lui, soit pour ses auxiliaires, l'autre tiers, et une foule de diamants, bijoux, meubles précieux qui disparu-

rent, mais qui ne purent être perdus. Les femmes mêmes du zénana, la mère et l'épouse de Cheit-Sing eurent à subir les perquisitions des soldats de Popham. Hastings était le premier à les provoquer : « Je crains, disait-il, que l'urbanité de ces braves ne les prive du prix de leur sang, si ces femmes se retirent sans être fouillées. » La même époque vit consumer encore une iniquité accompagnée de circonstances tout aussi révoltantes. La mère et l'aïeule d'Açoufoul-Daoulah avaient reçu de la munificence de Souïah des jaghirs (ou apanages) et des trésors. Par ses extorsions sans fin, Hastings avait conduit Açouf à prendre à ces deux bégoms soixante-un laks (sept millions cent vingt-cinq mille francs) ; mais celles-ci n'avaient cédé qu'à condition de n'être jamais inquiétées par d'autres demandes, et un traité *ad hoc* avait été signé entre elles et le conseil suprême. Hastings et Açouf eurent une entrevue à Chounar, au moment où l'insurrection de Rarnagour allait toujours s'élargissant. Hastings se plaignit des deux bégoms comme favorisant la révolte, et il requit la confiscation de leurs jaghirs. Açouf n'osant toucher à ces propriétés en quelque sorte sacrées, mais osant encore moins rebuter le demandeur, proposa de faire plutôt main basse sur leur trésor. Hastings admit cet expédient ; et bientôt les deux bégoms en furent réduites à leurs propriétés. Mais ces propriétés mêmes ne leur restèrent pas long-temps. Par une troisième spoliation, le gouverneur-général les leur fit retirer, et leur assigna une pension pour tenir leur maison. Il eût fallu qu'elle fût considérable, nous ne disons pas pour les indemniser, mais pour les mettre à même de soutenir leur train ; car plus de deux mille personnes étaient attachées à

leur service, et le zénana de Souïah était à leur charge. La pension qu'on leur fit était dérisoire et n'était d'ailleurs assise sur aucun immeuble. Aussi fut-elle irrégulièrement servie, puis réduite. Aux réclamations des serviteurs des princesses on répondit par la prison. Les habitantes du zénana, chose inouïe aux Indes, en franchirent les murs de désespoir, et remplirent les rues, les bazars, faméliques et en haillons ; la soldatesque au service de la compagnie les fit rentrer à coups de bâton dans leur demeure. Mais ces plaintes se perdaient dans le bruit des armes et les fanfares de victoire : sir Eyre Coote marchant de succès en succès avait vaincu les ennemis en six batailles, 1781 et 82 ; Sindiah signait en 1781 une paix séparée, par l'entremise du colonel Muir, et le 17 mars 1782, le célèbre traité de Salbei entre la compagnie et les Mahrates, traité qui n'enlevait à celle-là que ses récentes acquisitions dans le Goudjerat, et ne lui laissait plus d'ennemis redoutables qu'Haïder-Ali et les Français. Haïder-Ali, à son tour, battu non loin d'Arnée, mourait au moment où Humberston et Matthews lui ravissaient le Malabar en 1782 ; la paix de Versailles mettait un terme aux hostilités avec la France en 1783 ; et l'héritier d'Haïder-Ali, Tippou-Saëb, désirait enfin la paix, et signait le traité de Mangalore qui restituait à chaque parti ses places et ses prisonniers. Ainsi finissait une guerre qui aurait dû anéantir la puissance de la compagnie aux Indes, et elle s'en tirait avec avantage. Le *statu quo* seul eût été déjà beaucoup ; mais, si comme territoire elle n'avait que peu gagné, elle avait consolidé sa puissance en complétant la soumission de ce qu'elle possédait, en achevant l'annulation des petits princes ses pensionnaires, ses prête-noms, en comprimant des ré-

voltes, en affaiblissant irréparablement la puissance coloniale française; elle avait presque seule tenu tête à toute l'Inde, représentée par un prince homme de génie et soutenu par la France; elle avait partout accru son ascendant, partout étudié à fond le terrain de ses futures campagnes militaires et diplomatiques. Ce qui rehausse cette gloire, c'est que justement au même instant la Grande-Bretagne perdait à l'ouest ses colonies: le contraste était frappant. Hastings n'est pas le seul auquel il fallait attribuer ces événements, mais nul certes n'y contribua si puissamment: il avait immensément élevé l'édifice de la grandeur anglaise dans l'Inde, il le sauva d'une chute presque inévitable. Ces services incontestables ne désarmèrent point l'ingratitude et l'envie. La pacification, utile à tous, ne devint funeste qu'à lui. A peine la paix universelle eut-elle fait disparaître les dangers, à peine eut-il cessé d'être l'homme indispensable, que la compagnie l'abandonna aux ressentiments et aux préjugés d'une foule d'hommes de toute couleur. Il fut révoqué, et cette fois il ne lutta plus contre un arrêt inévitable, il quitta l'Inde pour n'y plus revenir, plus semblable à un prince qui abdique qu'à un gérant qu'on destitue. Une accusation pourtant l'attendait à l'arrivée. Il le savait et emportait de quoi y faire face, bien que la renommée exagérât de beaucoup ses richesses. S'il avait beaucoup pillé, il avait beaucoup donné, tant aux directeurs et aux membres du cabinet de lord North (1770-82), qu'à des intermédiaires, pour obtenir son maintien au pouvoir, et pour ne point avoir les mains liées; dès qu'il eut posé le pied en Angleterre (1785), il fallut donner encore davantage. La famille royale même reçut de lui de superbes joyaux, des meubles étincelants de pierreries. Il atténua ainsi beaucoup d'inimitiés et divisa ses ennemis. La

couronne sentit qu'au fond, en agrandissant les domaines, la richesse et le pouvoir de la compagnie, il avait travaillé pour l'état, qui indirectement déjà profitait de ces acquisitions, et qui un jour sans doute en serait propriétaire direct. Les trois ministères, qui si rapidement s'étaient succédé sur les ruines du cabinet de lord North, avaient laissé autour des chambres et des avenues du pouvoir tant d'animosités en tout sens, qu'on ne pouvait pas plus avoir tous contre soi, que tous en sa faveur. Le jeune Pitt, pour la deuxième fois ministre, était trop gouvernemental pour censurer étroitement sa conduite, bien que certainement il n'eût aucune envie de le remettre à la tête des affaires de l'Inde. Enfin la compagnie était pour lui depuis qu'il n'était plus rien chez elle. C'est sous ces influences diverses que s'ouvrit, en 1786, la grande cause dont depuis long-temps s'entretenait la curiosité publique. Fox, Burke, Sheridan, Anstruter, les antagonistes de lord North et de Pitt, se partagèrent les divers points d'une accusation dont au fond les vrais mobiles étaient des rancunes et des passions politiques, mais qui avait aussi sa source dans les sentiments honnêtes froissés par tout ce qui se passait aux Indes. Le procès occupa cent quarante-huit séances à la chambre haute, et dura neuf ans, depuis l'instant où fut demandé à la chambre des communes le bill d'*impeachment* (4 avril 1786), jusqu'au jour où fut rendu par les pairs un verdict d'acquiescement (23 avril 1795). Ce long espace de temps avait été nécessaire pour opérer les recherches, amener les témoins et préparer l'instruction: l'intervalle des sessions parlementaires avait encore allongé les délais. Hastings avait fini par en être au désespoir. « Ma vie entière « sera-t-elle donc absorbée par un « procès? » Il n'avait pas là l'expédi-

tive justice de sir Elie Impey. Au commencement peut-être Hastings avait souhaité traîner les débats, afin de laisser évaporer l'indignation publique ; mais l'évènement avait passé ses desirs. Cependant, chemin faisant, l'accusation s'était allégée : de seize chefs présentés à la chambre des communes, quatre seulement avaient été admis (Bénarès, les bégoms, les présents, les marchés). Hastings voulait d'abord confier sa défense au célèbre Erskine ; puis sur son refus il fit choix de Law (depuis lord Ellenborough, *Voy.* ce nom, LXIII, 334), auquel il joignit Plumer et Dallas. Plus d'une fois il parla lui-même, toujours avec logique, avec adresse, souvent avec éloquence et grandeur, avec cette plénitude que donne la conscience de grandes choses et de grands services. Néanmoins ses arguments posaient toujours au fond sur ce principe commode, qu'au-delà du Sind il est permis de pirater. Finalement, moitié fatigue, moitié éloquence et argent, il fut déclaré non coupable. Cette mémorable affaire avait coûté au gouvernement deux millions et demi, et à lui-même, en frais judiciaires et en honoraires d'avocats, près de dix-sept cent mille francs, somme gigantesque qui l'eût plus que laissé à sec, si, comme il le déclara solennellement, jamais il n'avait eu plus de deux millions et demi, et si, ses dettes payées, il ne lui fût resté, en 1786, que dix-sept cent mille francs au plus. Heureusement la compagnie des Indes était venue à son secours, et lui vota, outre une indemnité égale à la somme déboursée ou due par lui, une pension annuelle de cent vingt-cinq mille francs convertie ensuite en vingt-huit à vingt-neuf annuités de cent mille francs, dont dix lui furent avancées immédiatement. Il avait acheté en 1790, au prix de treize cent soixante mille francs, l'ancienne demeure de ses pères, Dayesford-House ; et c'est là qu'il passa

ses vingt-cinq ou vingt-six dernières années, visité de loin en loin par quelques hommes influents et par des voyageurs, mais tout-à-fait étranger aux affaires d'Europe comme à celles d'Asie, et presque aussi obscur, après avoir fait et détrôné les princes de l'Inde, que les plus nuls et les plus esclaves de ces princes. Bizarre caprice du destin, qui annulait également et l'opresseur et l'opprimé, qui rendait Chah-Aloum l'ombre d'un Grand-Mogol et Hastings l'ombre de lui-même ! Et il avait peut-être rêvé un instant la couronne de l'Inde ! et s'il eût été militaire, peut-être il l'eût posée sur son front ! Redevenu européen, simple citoyen, il se montra d'un tout autre caractère que celui avec lequel il avait si fortement avancé l'assouplissement de la Péninsule cingangétique, bon, humain, paisible, se laissant aller sans trop de peine aux douceurs du *far niente*, ne soupirant que tout bas aux grands coups d'échecs joués sur son échiquier par ceux qui avaient repris sa partie, et accueillant avec la plus grande aménité les visiteurs. Hastings mourut le 22 août 1818. Il avait épousé en 1777 mistress Imhof avec laquelle, en 1769, il s'était lié sur le vaisseau qui le transportait à Madras, et qu'ensuite un divorce précédé de très-longues difficultés avait séparée de son époux. Cet épisode de sa vie fournit aussi matière à scandales et à déclamations. Hastings avait infiniment d'esprit, de goût et de style. Ces brillantes facultés, jointes à sa science profonde de l'Inde, ne peuvent que faire regretter qu'il n'ait pas laissé de mémoires. On n'a de lui que quelques brochures : 1° *Relation de l'insurrection de Bénarès, 1782, in-4°* ; 2° *Mémoire sur l'état de l'Inde, 1786, in-8°* ; 3° *Traité d'un moyen de construction apte à garantir les maisons des risques du feu, 1816*,

in-8° ; 4° des *poésies fugitives*, la plupart consistant en imitations d'Horace. Parmi ces dernières nous noterons comme bizarrerie humaine, car qui croirait que Hastings eût tant souhaité du repos, ces stances imitées de l'*Otium divos rogat*, stances où Horace-Hastings parle du cap de Bonne-Espérance, de lord Clive, des Mahrates, etc. Il les composa lors de son deuxième retour de l'Inde, et pendant la traversée. Nous citerons de plus l'épigramme que fit jaillir de sa plume l'art avec lequel Burke envenimait le récit de tous ses actes :

Pas un reptile au venin délétère
 Ne rampe, Irlande, en tes épais gazons ;
 Pas un ! Nature, en cette heureuse terre,
 Pour créer Burke épuisa ses poisons.

P—OT.

HASTINGS. *Voy.* HUNTINGDON, au Supp.

HATEFY, poète persan et écrivain célèbre, était natif de Djam et neveu du célèbre Djamy (*Voy.* ce nom, XI, 431). Hatefy se distingua principalement dans le genre de poésies connu sous le nom de *Metsnesoy*. Il est auteur : 1° d'un poème composé à l'imitation de celui qu'on appelle *Khamséh* ; 2° de deux autres poèmes intitulés : l'un, *les Amours de Khosrou et de Lhyryn*, l'autre, *Heft-Mendhar* (ce dernier ouvrage, quoique inférieur aux deux autres, renferme des morceaux agréables) ; 3° d'un poème épique intitulé : *Tymour-Naméh*, ou *Vie de Tymour* (Tamerlan). Hatefy composa ce poème à l'imitation de l'*Escander-Naméh*, et mit quarante ans à le retoucher. Les corrections qu'il ne cessa d'y faire l'ont rendu très-différent de ce qu'il était originairement. Le style en est bon et très-poétique.

J—N.

HATSELL (JEAN), huissier en chef de la chambre des communes, naquit à Cambridge vers 1734, et y fit ses études au collège de la Reine, puis

se rendit à Londres. C'était un esprit méthodique et froid : il plut au docteur Akenside (*Voy.* ce nom, I, 363) qui le recommanda à Dyson, alors huissier en chef de la chambre, très-las de ses fonctions et non de ses émoluments. Il le fit agréer pour secrétaire adjoint en 1760, et dès ce moment se débarrassa sur son jeune acolyte des travaux qui l'accablaient, en lui promettant sa survivance. Cette expectative se réalisa du moins en partie ; car, lorsque Dyson eut obtenu sa retraite, Hatsell devint de moitié avec Tyrwhitt, titulaire de la place vacante. Éminemment l'homme de la chambre, bien que plein de circonspection et de respect pour tout ce qui venait des ministres, Hatsell se distingua de la foule de ceux qui eussent pu remplir son emploi, par diverses publications utiles pour ceux qui prennent part aux débats parlementaires. Il ne résigna son office qu'en 1795, après en avoir rempli les fonctions un tiers de siècle, encore eut-il soin de se réserver une part dans les revenus de la place lucrative qu'il abandonnait. Ses successeurs lui servirent long-temps de bonnes sommes. Du reste, il ne fit jamais qu'un honorable usage de sa fortune et de son crédit. Sa conversation était amusante : la multitude d'anecdotes et de détails biographiques ou historiques dont il entremêlait ses récits, la rendait très-instructive ; et quelques personnes ont pu regretter qu'il n'ait point consacré les loisirs de sa vieillesse à rédiger les souvenirs de son âge mûr. Il mourut en 1821, à Marden-Park, près de Godstone. On a de lui l'utile recueil intitulé : *Précédents de la chambre des communes*, Londres, 1794-96, 4 vol. in-8° ; et la collection des *Règlements et statuts de Charles II sur tout ce qui tient aux clôtures, prises d'eau, barrières*, etc., Londres, 1809, in-4°. Le premier ouvrage est

le plus important, et doit être regardé comme le manuel du député. Hatsell n'en fit d'abord paraître qu'un premier volume, lequel est intitulé : *Recueil des cas de privilège que présente l'histoire du parlement, depuis sa naissance jusqu'en 1628*, Lond., 1778, in-4°; 2^e édit., 1785. Le mérite ou, si l'on veut, le défaut de ce volume, est dans l'impartialité froide du compilateur, qui ne se prononce pour aucune doctrine et qui se contente de mettre, sous les yeux de ceux qui veulent juger, les éléments sur lesquels ils peuvent baser une opinion. Ce volume se compose de cinq chapitres : 1^o l'époque primitive qui, partant du berceau même des origines parlementaires, s'arrête à la tombe de Henri VIII; 2^o les cinquante-six ans que remplissent les règnes d'Edouard, de Marie et d'Elisabeth; 3^o les Stuarts jusqu'en 1628; 4^o et 5^o des additions et un appendice. Le tome deuxième, passant de l'histoire générale du parlement aux remarques particulières, traite successivement des membres, des règles ou usages suivis dans les travaux, de l'orateur, du bureau, des fonds de la chambre, du roi, et se termine par un appendice. Le tome III roule sur les lords et sur les pétitions. Dans ces derniers comme dans le quatrième, Hatsell s'écarte un peu de sa neutralité habituelle, et se prononce très-fortement pour les privilèges parlementaires. Il fait surtout le procès à Charles et à Strafford qu'il accuse du despotisme le plus complet, et dont on voit bien que les infortunes n'excitent point ses sympathies. Ces vives sorties n'empêchent pas que Hatsell n'ait toujours mis consciencieusement ses lecteurs à même de juger : il ne cite que des faits irréfragables, il a vu les pièces, il sait les détails, les usages, les déviations légales ou non à l'usage, il les fait connaître à fond ; il a fouillé

les archives; il donne l'analyse ou le résultat des documents originaux. Dans plusieurs questions graves, il redresse ou complète Hume; et ses réflexions jettent souvent beaucoup de lumière sur des points mal appréciés de l'histoire d'Angleterre. P—OT.

HAUBOLD (CHRÉTIEN-GOTTLIEB), un des plus célèbres légistes que l'Allemagne ait produits dans les temps modernes, naquit à Dresde le 4 nov. 1766. Son père, qui, à cette époque, remplissait les fonctions de premier conservateur des cabinets d'instruments mathématiques de l'électeur de Saxe, étant devenu veuf en 1770, et ayant été appelé l'année suivante à remplir une chaire de physique à l'université de Leipzig, confia l'éducation de son fils Chrétien à son frère Maurice, savant avocat dont la maison était le rendez-vous des jurisconsultes et des magistrats les plus distingués de Dresde, et qui, en outre, tenait tous les mercredis une réunion des jeunes membres du barreau qui, pour se perfectionner dans la plaidoirie, s'exerçaient, sous sa présidence, à discuter des questions de droit très-complicées. Maurice Haubold, qui chérissait ce neveu, comme s'il eût été son fils, le destina à la carrière qu'il suivait lui-même, et, en conséquence, il commença à diriger son éducation vers ce but. Il lui enseigna la langue latine qu'il parlait avec une étonnante facilité, le fit assister aux réunions des avocats, où l'on ne se servait que de cet idiome, et lui fit apprendre par cœur les oraisons les plus remarquables de Cicéron. Le jeune Haubold, doué d'une conception prompte et d'une excellente mémoire, parvint ainsi de très-bonne heure, non-seulement à s'exprimer avec une rare correction dans la langue de Virgile, ce qu'on regardait alors comme une qualité indispensable à tout homme qui cultivait les sciences ou.

les lettres, mais aussi à discerner du premier coup d'œil le vrai d'avec le faux ; à démêler les affaires les plus embrouillées, et à découvrir d'avance les objections que ses arguments pourraient rencontrer. Dans sa douzième année, il fut envoyé par son oncle au gymnase de Saint-Nicolas de Leipzig, où on l'admit à cause de ses connaissances variées, bien que les statuts défendissent d'y recevoir aucun élève âgé de moins de quatorze ans. Les progrès de Haubold furent tels que déjà, en 1780, il put commencer à fréquenter l'université de Leipzig, où il étudia le droit et les sciences qui s'y rattachent, sous Biener, Kind, Hebenstreit, Chrétien-Gottlieb Richter, Sammet, Putmann et Stockmann. Le 30 déc. 1782, il soutint une thèse intitulée : *De differentiis inter testamentum nullum et inofficiosum*, et obtint le grade de licencié ès-lois. En juillet 1786, le sénat de l'université de Leipzig, après un examen rigoureux, lui accorda l'autorisation d'enseigner publiquement, et dans l'automne de cette année, il fit un cours de droit romain, auquel assistèrent la plupart des professeurs, un grand nombre de magistrats et presque tout le barreau. En 1789, il présenta à l'université une nouvelle thèse qu'il demandait à soutenir pour acquérir le degré de docteur en droit, mais la faculté lui en adressa tout de suite le diplôme, accompagné d'une lettre où elle lui déclarait qu'il avait déjà donné tant de preuves de son profond savoir, qu'elle ne croyait pas nécessaire d'en exiger d'autres. Nommé, en 1790, professeur des antiquités du droit ; en 1797, professeur de droit saxon, et en 1799, professeur de droit romain à l'université de Leipzig, il cumula plus tard ces trois charges avec celles d'assesseur à la faculté de droit, de décevire de l'université et de conseiller à la cour royale, ainsi qu'avec

la dignité purement honorifique de chanoine du chapitre de Mersebourg. Haubold, dans ses cours et dans les nombreux ouvrages qu'il a publiés, ne se borna pas, comme tant d'autres professeurs des universités allemandes, à transmettre au public ce qu'il avait lu et entendu lui-même ; ses efforts visèrent plus haut, il voulait réformer les bases de l'étude du droit, en remontant jusqu'aux sources. Ce plan fut adopté plus tard par les plus illustres jurisconsultes, tels que MM. Hugo et de Savigny, qui, avec Haubold, formèrent le noyau de l'école historique, dont les travaux ont provoqué les immenses améliorations faites, dans ces derniers temps, aux lois en général, et surtout aux lois criminelles des divers états de la confédération germanique. Les cours publics et privés que Haubold fit pendant les trente-six ans qu'il fut attaché à l'université de Leipzig, et dans lesquels il a parcouru toutes les parties de la science du droit, avaient une célébrité si grande, qu'on y voyait des jeunes gens de tous les pays, même de l'Amérique. Comme la nature de ses travaux l'obligeait à faire de nombreuses recherches, il consacra la plus grande partie de sa fortune et de ses revenus à acheter des livres, et ainsi il parvint à former une bibliothèque d'environ dix mille volumes d'ouvrages de droit, qu'on regardait comme la plus complète dans sa spécialité.—Haubold prononça sa dernière leçon le 14 mars 1824, au matin ; dans la soirée de ce jour, il fut atteint d'une maladie grave. L'estime que tous les étudiants de l'université avaient pour lui était telle que, lorsqu'on eut annoncé le lendemain que l'état où il se trouvait ne lui permettait pas de continuer ses cours, ils sollicitèrent des autorités de la ville une ordonnance qui interdit la circulation des voitures dans la rue où il demeurait ; après l'avoir obtenue, ils firent la garde de-

vant sa maison pour veiller à l'exécution de cette mesure ; et ils envoyaient tous les jours chez lui une députation pour demander de ses nouvelles. On assure même que le roi de Saxe se fit informer trois fois de sa santé. Cependant sa maladie empira de plus en plus, et il succomba le 24 du même mois. — Haubold était chevalier de l'ordre saxon du mérite civil, et membre d'un grand nombre de sociétés savantes. Il n'était pas marié et menait une vie sobre et laborieuse : à l'exception des dimanches et des jours de grande fête, où il remplissait ses devoirs religieux et se livrait à un pieux recueillement, il travaillait régulièrement de dix à douze heures par jour, ce qui pourtant n'avait pas nui à sa santé, car il n'eut jamais d'autre maladie que celle qui mit un terme à ses jours. Il était très-affable, et il donnait des consultations à toutes les personnes qui lui en demandaient, sans vouloir jamais accepter d'honoraires pour ce genre de service. On a de Haubold un portrait très-ressemblant, gravé par M. Riedel de Leipzig. Sa bibliothèque fut achetée par l'empereur Alexandre, qui en fit don à l'université d'Abo, à une centaine de volumes près, qui contenaient des notes marginales de la main de Haubold, et dont il disposa en faveur de celle de Dorpat. Malheureusement cette précieuse bibliothèque devint en 1827 la proie des flammes avec toutes les collections scientifiques de l'université d'Abo. Voici les titres des principaux ouvrages de Haubold : I. *De legibus majestatis populi romani, datis ante legem Juliam exercitatio*, Leipzig, 1786, in-4°. II. *Historia juris romani, tabulis synopticis secundum Bachium concinn. illustrata*, ibid., 1790, in-4°. III. *Successionem in priorum creditorum locum jure ferendi apud Romanos nixam e foro saxoni*, ibid., 1794, in-4°. IV.

Dissertatio de emendatione jurisprudentiæ ab imperatore Valentiniano III instituta, ad L. in codice Theodosiano de responsis prudentium, ibid., 1796, in-4°. V. *Præcognita juris romani privati novissima*, ibid., 1796, in-8°. VI. *Dissertatio de dotulitio necessario conturbatu re mariti familiari non exigendo*, ibid., 1797, in-4°. VII. *Elementorum juris privati romani noviss. P. generalis*, ib., 1797, in-8°. VIII. *Commentatio de origine atque fatis usucapionis rerum mobilium Saxonice*, ib., 1797, in-8°. IX. *Lineamenta institutionum historicarum juris romani maxime privati*, ibid., 1802 ; 2^e édit., ibid., 1803 ; 3^e édit., ibid., 1804 ; 4^e édit., ibid., 1805, in-8°. X. *Manuel de quelques-unes des plus importantes lois saxonnes d'intérêt général*, Leipzig, 1808, in-8° ; 2^e édit., ibid., 1820, in-8° (en allemand). XI. *Doctrinæ Pandectarum monogrammata*, ibid., 1809 ; 3^e édit., ibid., 1820. XII. *Institutiones juris romani litterariæ*, ibid., 1809, in-8°. XIII. *Institutionum juris romani privati historico-dogmaticarum lineamenta, observationibus maxime litterariis distincta*, ibid., 1814, in-8° ; nouv. édit., revue et publiée par C.-E. Otto, ibid., 1825, in 8°. XIV. *Notitia fragmenti de interdictis*, ibid., 1816, in-4°. XV. *Tabula illustrandæ doctrinæ de computatione graduum inserviens*, ibid., 1817 ; 2^e édit. augmentée, ibid., 1829, in-fol. XVI. *Méthode de traiter, suivant les lois saxonnes, les affaires de peu d'importance*, ibid., 1817, in-8° (en allemand). XVII. *Introduction aux sources du droit romain*, ibid., 1818, in-4° (en allemand). XVIII. *Manuale Basilicorum, exhibens collectionem juris justiniani cum jure græco postjustiniano, indicem auctorum recentiorum qui libros ju-*

ris romani græcis e subsidiis, etc., ibid., 1819, in-4°. XIX. *Doctrinæ Pandectarum lineamenta cum locis classicis juris imprimis justinianei, et selecta litteratura maxime forensis*, ibid., 1820, in-4°. XX. *Institutionum juris romani privati historico-dogmaticarum denuo recognitarum epitome, novæ editionis prodronus. Adumbravit et sententias legum XII Tabularum necnon edicti prætorii atque ædilitii, quæ supersunt, denique breves tabulas chronolog. adjecit*, ibid., 1821, gr, in-8°. Les opuscules académiques de Haubold ont été recueillis après sa mort, et publiés sous ce titre : *Opuscula academica ad exempla a defuncto recognita, partim emendavit, partim auxit, orationesque selectas nondum editas adjecit C.-Fr.-Chr. Wenck, eoque defuncto absolvit F.-G. Stieber*, Leipzig, 1826-1829, 3 vol. in-8°. Haubold a de plus édité les ouvrages anciens suivants : 1° *l'Épitome de Gaius d'après le Breviarium*, Leipzig, 1792; 2° *les Institutes de Gaius, d'après l'édition princeps*, avec notes et commentaires, ibid., 1819, in-4°; 3° *Pomponius, de origine juris*, ibid., 1792; nouv. édit., 1820, in-8°; 4° *Antiquitatis romanæ monumenta legalia extra libros juris romani sparsa, quæ in ære, lapide aliave materia, etc., supersunt*, ibid., 1823, in-4°. M—A.

HAUDICQUER de Blancourt (JEAN (1)), généalogiste, était né vers 1650 dans la Picardie, d'une famille noble. La généalogie qu'il s'est dressée lui-même (2) le fait descendre de Robert Haudicquer, écuyer en 1342, dans la compagnie d'ordonnance du maître des arbalétriers de

France. Il s'établit de bonne heure à Paris, et s'y livra, pendant vingt-cinq ans, avec beaucoup de zèle, à la recherche des matériaux qui devaient lui servir à composer l'histoire de la noblesse de sa province. Cette occupation lui procura l'entrée des archives, ainsi que des cabinets particuliers, et le mit en relation avec toutes les personnes dont les études avaient quelque rapport aux siennes. Devenu veuf, il épousa, le 10 avril 1634, la fille aînée de François Duchesne (*Voy. ce nom*, XII, 111), qui le laissa bientôt héritier de son riche cabinet de manuscrits. Outre la science héraldique, Haudicquer cultivait la chimie, et il se vantait de posséder un grand nombre de secrets, très-peu répandus alors, et dont quelques-uns faisaient même partie du domaine de l'alchimie. Mais ce n'était pas uniquement sur ces recettes qu'il comptait pour augmenter sa fortune. Accusé d'avoir contrefait et fabriqué d'anciens titres de noblesse, il fut condamné aux galères en 1701. Cette peine fut depuis commuée en une prison perpétuelle. Ses porte-feuilles remplis de titres et de papiers furent confisqués avec tous ses biens. Un arrêt du 10 juillet 1708 en ordonna le dépôt à la Bibliothèque royale (*Voy. l'Essai hist. sur la biblioth. du roi*, 8 p). On a d'Haudicquer : I. *Le nobiliaire de Picardie*, Paris, 1693 ou 1695, in-4° de 578 pag. Ce vol. dont on trouve la description dans la Bibliographie de De Bure, n° 5693, est rarement complet, parce qu'on en a retranché différentes généalogies à la lettre F. Dans son discours préliminaire, l'auteur avertit que cet ouvrage n'est qu'un essai du *Nobiliaire général de Picardie*, qu'il publiera dès qu'il aura reçu les renseignements dont il a besoin; et il invite les personnes intéressées à la perfection de son travail à lui faire passer les titres qui les concernent.

(1) Et non pas François, comme M. Brunet le dit dans son *Manuel du libraire*.

(2) La Chesnaye-Desbois l'a copiée dans son *Dictionnaire de la noblesse*, sans aucune réflexion.

II. *Recherches historiques de l'ordre du Saint-Esprit*, etc., Paris, 1695, in-12, 2 vol. Le premier est tout entier de F. Duchesne; le second est d'Haudicquer, qui compléta l'ouvrage que son beau-père avait laissé manuscrit. En 1710 on renouvela le frontispice de ces deux volumes, et l'on y en ajouta un troisième qui contient un supplément. III. *De l'art de la verrerie où l'on apprend à faire le verre, le cristal et l'émail; la manière de faire les perles, les pierres précieuses, la porcelaine et les miroirs*, etc., Paris, 1697, in-12, fig. Il existe des exemplaires avec la date de 1718. On trouve dans ce volume quelques recherches sur l'origine du verre, et ses divers usages chez les anciens; les privilèges des gentilshommes verriers, etc. Mais quant à la manière de faire les perles et les pierres précieuses, les nouvelles découvertes de la chimie ont laissé bien loin tous les procédés recueillis par notre auteur. La bibliothèque du roi possède le *procès* d'Haudicquer en abrégé, dans un exemplaire de son *Nobiliaire de Picardie*, rempli d'ailleurs de notes marginales de la main de Pierre d'Hozier. Voy. la *Biblioth. historique de la France*, n° 40767. W—s.

HAUFF (GUILLAUME), littérateur allemand moissonné à la fleur de l'âge, était natif de Stuttgart, et vint au monde le 29 novembre 1802. Son père, après avoir rempli les fonctions de conseiller de régence à Stuttgart, de secrétaire du tribunal supérieur à Tubingue, de secrétaire au ministère des affaires étrangères à Stuttgart, mourut dans cette ville en 1809. C'était un homme d'un caractère franc, hardi, à qui son langage trop peu mesuré avait valu neuf mois de secret, dans la forteresse d'Asperg, et l'honneur de paraître devant une commission qui heureusement l'acquitta. Hauff acheva ses pré-

mères études à Blaubauren : quatre ans d'études philosophiques et théologiques au grand séminaire de Tubingue complétèrent son éducation. Déjà son génie s'était déclaré : de petits poèmes où il célébrait la poésie, la liberté, la vie d'étudiant (c'étaient alors les trois sujets inspirateurs de sa muse), prouvaient assez que jamais il ne battrait de bon cœur les sentiers de la théologie. Ses amis le servirent selon ses vœux en lui procurant une éducation à faire, chez le baron de Hügél. Ses occupations dans cette riche maison n'absorbaient pas tellement son temps qu'il n'en eût assez pour faire et vers et prose. A force de s'essayer dans des genres divers, il donna la préférence à celle-ci, et se reconnut spécialement le talent du conteur. Son premier et surtout son second ouvrage, bien qu'inachevé, livrèrent son nom à toutes les trompettes de la renommée; et, quoiqu'il fût loin d'être irréprochable, à partir de ce jour il eut ce que d'autres n'obtiennent que tard, ce que beaucoup n'ont jamais, des enthousiastes et des envieux. Sa position pécuniaire lui permit, en 1826, un voyage à Paris; il en revint par les Pays-Bas et l'Allemagne septentrionale, et, dans cette pérégrination semi-poétique, il eut soin de voir toutes les sommités littéraires qui n'étaient point absolument inabordables, et avec plusieurs il noua d'utiles relations. De retour à Stuttgart, il se chargea de la rédaction du *Morgenblatt* que venait de quitter Haug (janvier 1827). Mais une prompte mort allait plonger au tombeau le journaliste de vingt-cinq ans, quatorze mois avant l'épigrammatiste sexagénaire qui survivait pour le pleurer. Hauff venait d'épouser une de ses cousines; et, avec une activité fabuleuse, il avait visité le Tyrol en été pour y recueillir les éléments d'une composition grandiose et riche; il se

multipliait pour suffire aux dévorantes exigences de la presse périodique, lorsqu'il fut atteint d'une phlegmasie qui l'enleva le 18 nov. 1827. Quelques heures avant sa mort, il apprit la bataille de Navarin : « Oh ! » dit-il, voilà une nouvelle qui fera « grand plaisir à Müller, je cours la « lui apprendre. » Hauff avait une facilité prodigieuse pour combiner et pour écrire : et chaque jour il grandissait en talent. Nul doute que si, fermant l'oreille aux flatteries et aspirant à la perfection, il eût voulu s'étudier, s'amender, se débarrasser de ses défauts et viser aux qualités qu'il n'avait pas, il n'eût un jour pris rang parmi les plus habiles conteurs dont s'enorgueillisse la littérature. Déjà tout jeune qu'il était, il faisait partie de ce groupe peu nombreux d'auteurs que le public attend, et qui n'attendent pas le public. Sa narration est vive, légère, élégante, simple ; point d'affectation, point de longs détours pour atteindre au but ; ses caractères, sans être profonds, décèlent, trahissent la main d'un maître ; ce sont des portraits achevés, il ne les dément jamais, et les traits divers qu'il prête aux personnages se développent facilement comme s'ils s'engendraient les uns les autres ; les situations attachent ; les descriptions physiques et morales sont palpitantes de vérité, étonnantes d'exactitude. Hauff possédait au plus haut degré le don d'observer et de reproduire l'observation par la parole ; enfin, son style est pur, coulant, facile : lorsqu'il ne se laisse point aller à imiter la phraséologie du jour, il a de la verve, de l'esprit, et surtout de la gaieté. En revanche l'idée morale n'est pas toujours assez marquée chez lui, et il manque de profondeur. Il peint à ravir les superficies, les reliefs, les méplats, les accidents de lumière et le jeu des couleurs ; mais on ne sait s'il y a

du solide sous ces belles surfaces. Parfois aussi il tombe dans des méprises historiques, les unes trop fortes pour ne point choquer, les autres qui ne peuvent rien produire de vraisemblable ou d'intéressant : à quoi bon alors changer l'histoire ? On a de Hauff, outre les articles du *Morgenblatt* et quelques écrits polémiques : I. *Almanach conteur pour 1826, à l'usage des adultes de l'un et de l'autre sexe*, Stuttgart, 1826, 1 vol. ; suivi de deux autres, l'un en grande partie de lui, Stuttgart, 1827, l'autre de lui tout entier, *ibid.*, 1828. Les petites Nouvelles que contiennent ces trois recueils sont vraiment délicieuses, et le naturel, la variété, la vérité des peintures les font regarder comme le chef-d'œuvre de l'auteur, comme ce qui le fera vivre dans la postérité, bien qu'ailleurs il semble avoir plus d'originalité, de grandiose, de connaissance du cœur humain et d'art de mise en scène. II. *Extrait des mémoires du diable*, tom. I^{er}, 1826, tom. II, 1827. On ne saurait dénier à cette fantasmagorie composition, à défaut de l'originalité du fond, car il y avait long-temps que l'idée avait été émise, une multiplicité inouïe de détails piquants, risibles, pleins de vérité, tout fantastiques qu'ils sont par la forme ou par l'exagération. L'imagination de Hauff va le galop, appliquant son prisme, en même temps au ciel, à la terre, au visible, à l'invisible, et riant d'un rire inextinguible à propos de tout. Le monde saugrenu des étudiants surtout est peint de manière à dérider un Héraclite. Du reste, les deux moitiés de l'ouvrage sont comme de deux factures différentes, anomalie qu'explique le temps écoulé de la publication du tome I^{er} à celle du second : dans celui-ci plus de fantastique, pour ainsi dire, le fantastique absorbait tout dans celui-là. III. *L'Homme dans la lune*, Stutt-

gard, 1826. C'est à la fois une satire de l'école de Clauren et une galerie de caricatures. IV. *Lichtenstein*, Stuttgart, 1826, 3 vol. Ce roman n'a d'historique que ses prétentions à l'être et le nom de quelques-uns de ses héros. Ce n'est, certes, pas là ce que nous reprocherons à l'auteur; peu importe, dès qu'il sait intéresser, émouvoir, épouvanter, et il y parvient souvent; mais il n'eût pas dû adoucir la physionomie barbare d'Ulric, si caractérisée dans l'histoire, et si heureuse pour un romancier de la famille de Scott, que, si elle n'existait pas, il eût fallu l'inventer. V. *Fantaisies dans les caves d'un membre du sénat de Brême*, 1827. C'est une des plus spirituelles et des plus amusantes pochades qu'ait tracées en se jouant un crayon rabelaisien. VI. *Nouvelles diverses*, éparées d'abord, puis rassemblées en 3 vol., Stuttgart, 1828. On y distingue la *Mendicante du pont des Arts*, le *Portrait de l'empereur*, le *Juif Süsse*, tous récits délicieux et qu'on relit plus d'une fois avec plaisir. VII. *Fantaisies et esquisses*, Stuttgart, 1828; recueil posthume des morceaux de sa première jeunesse. Il s'en trouve plusieurs qu'il eût été fâcheux de perdre, bien que la versification en soit fautive et achève de prouver que Hauff n'avait jamais songé à les publier: ce sont surtout les *Chansons militaires* (*Amours du soldat*, *le prince Guillaume*, etc.). Hauff lorsqu'il mourut préparait un roman sur un sujet magnifique, *la Révolte du Tyrol en 1809*, mais il n'a laissé de cet ouvrage que quelques pages informes.

P—OT.

HAUG (JEAN-CHRISTOPHE-FRÉDÉRIC), le poète le plus spirituel de l'Allemagne, vit le jour à Niederstotzingen, petite ville du bailliage d'Alpeck en Wurtemberg, le 9 mars 1761. Son père était prédicateur et finit par oc-

cuper dans la capitale du duché deux chaires, l'une comme ministre de l'Évangile, l'autre comme professeur. Il destinait son fils à la même carrière. Mais le jeune Haug sentit que jamais il ne sympathiserait avec la science du théologien; et du collège il passa sur les bancs de l'école de droit. Ses cours finis, il eut le bonheur d'être attaché comme secrétaire au cabinet du duc Charles-Eugène. La régularité bureaucratique ne pouvait guère être au nombre de ses qualités; jeune homme et poète, il se laissait aller à de fréquentes distractions. Sa bonne étoile voulut que le prince ne gourmandât qu'en riant de pareils écarts. Ils ne nuisirent même pas à son avancement sous ses deux successeurs, Louis-Eugène et Frédéric-Eugène: pendant le règne de l'un il fut nommé second secrétaire; pendant le règne de l'autre il devint secrétaire près du conseil intime, ou du ministère d'état; et le duc ensuite roi, Frédéric I^{er}, après l'avoir laissé jusqu'en 1816 dans cette place, le fit en même temps conservateur de la bibliothèque publique de Stuttgart et conseiller aulique. Chose surprenante, il n'était jamais sorti des environs de cette ville; sexagénaire, il se mit à voyager: en 1822 il se rendit à Heidelberg pour voir son ami, le vieux Voss; un peu plus tard il osa franchir le Rhin, et vint jusqu'à Strasbourg; enfin, en 1827, il prit par Leipzig, Dresde, Weimar, et fit un séjour de quelques semaines à Berlin. Il avait encore, malgré son âge, toute la verdeur et l'incisif de la jeunesse; les hommes d'élite qu'il vit dans ce pèlerinage le goûtèrent infiniment et regretterent son trop prompt départ. Il mourut un an après, le 30 janv. 1829, presque subitement. Haug versifiait encore quelques heures avant sa mort. Si, comme l'Arioste, il fut long-temps un opiniâtre casanier, il faut avouer

qu'à nos littérateurs nomades qui ne savent écrire ou observer qu'en voyage, aux conseillers qui lui recommandaient de respirer un autre air que celui du Wurtemberg, il eût pu répondre comme Ennius : *Volito vivus per ora virum*. Le nom de Haug en effet était connu par toute l'Allemagne, et, bien que son genre favori semblât devoir restreindre sa popularité à son pays, l'Europe savait son existence et connaissait au moins de nom ses poésies. On a souvent nommé Haug le Martial de l'Allemagne. Il a beaucoup de Martial en effet, tant pour la finesse de la pensée et l'extrême facilité de la versification élégante et pure, que pour l'inoffensive gaité des saillies. S'il nomme, c'est toujours pour louer, s'il critique, il se tient dans les généralités, il ne fouette que les travers, ne stigmatise que le vice ; jamais il ne descend à la personnalité. On dira, peut-être, « il n'ose. » Ce n'est pas cela. Candide et naïf Allemand, il n'est ni hargneux ni peureux ; il joue, il ne joue pas. Il est possible que des centaines d'épigrammes, si peu malignes, amusent moins que celles qui soudent en toutes lettres le nom au vers ; nous aimons qu'un coup de patte égratigne chaque fois que ce n'est pas à notre adresse qu'il est porté. Sous ce point de vue, Haug, il faut l'avouer, est de beaucoup inférieur à Le Brun, à Rousseau : il ne manie pas comme eux le fleuret déboutonné, il ne verse pas l'acide sur la plaie qu'il a faite. Qu'on ne s'imagine point pourtant que ses épigrammes sont des madrigaux : que surtout on n'aille pas d'avance les croire ennuyeuses, mais que l'on se donne la peine d'ouvrir le livre : bientôt le tour, la variété, la grâce de toutes ces bluettes auront triomphé des préventions et, en faisant éprouver au lecteur la plus agréable surprise, démontreront que la méchanceté n'est point une

condition *stne qua non* de la saillie. Du reste, il est vrai de dire que Haug n'est pas fait pour être compris partout. Beaucoup de ses plaisanteries roulent sur des particularités qui supposent des connaissances locales ou sont des allusions, des réponses à des mots, à des choses universellement connues, au lieu et au jour où il écrivait. Mais qui voudrait apprendre les mots et les choses de l'Allemagne trouverait en lui un guide, un compagnon amusant. Il aime un peu trop aussi à jouer sur les mots. Ce défaut pourtant est bien séduisant chez lui : il y a dans tout ce qu'il laisse tomber de sa bouche tant de spontanéité, de prestesse et d'entrain qu'on excuse, comme étourderie et improvisation, ce qu'on blâmerait comme méditation poétique. Puis il y a dans son dévergondage une flexibilité, une jovialité si franche, une limpidité de style si complète qu'on ne peut jamais crier au maniéré : tout coule de source, qu'importent les cassades quelque folles qu'elles soient ? plus elles sont folles, plus aucuns les trouvent divertissantes et faites pour être regardées. Quoique la faculté dominante chez Haug fût ce que l'on appelle en France l'esprit, l'esprit de saillie, l'esprit qui consiste à voir vite, bien et loin, l'esprit comptant, on se tromperait fort si l'on bornait à cela tout son mérite. Il savait beaucoup, la justesse avec laquelle il parle de tout ce qu'il effleure le prouve assez. Il réunissait toutes les qualités qui font l'homme aimable et l'homme vertueux en quelque sens qu'on le prenne. Son activité d'esprit était extrême, et il y avait en Allemagne peu de feuilles ou d'almanachs en renom qu'il n'enrichît de quelques fragments de sa coopération. De 1807 à 1820 il rédigea le *Morgenblatt*, soit seul, soit avec un collaborateur. Secondé par son ami le satirique Weisser,

né la même année et le même jour que lui, Haug publia aussi une *Anthologie épigrammatique* en 10 petits vol., de 1805 à 1809. On lui doit de plus plusieurs recueils d'épigrammes et anecdotes en vers, savoir. I. *Le grand nez de messire Wahls, ou cent hyperboles tirées dudit grand nez* (Hundert hyperbeln aus hon Wahls grosse nase), Stuttgart, 1804. II. *Badinages épigrammatiques*, Zurich, 1807. III. *Almanach dédié aux muses et à Bacchus* (sans millésime). IV. *Badinages poétiques* (almanach pour 1815 et 1816), Francfort. V. *Hommages aux plus dignes du beau sexe* (en deux cents épigrammes), Tubingue, 1816. VI. *Caprice et saillie* (recueil d'épigrammes et anecdotes), 1826. Haug est aussi l'auteur d'un *Almanach de l'esprit et du cœur* pour 1801, et il a publié sus le titre de *Joli bocage poétique* (poet. Lustwald), 1819, une collection de morceaux poétiques tirés de vieux poètes, la plupart inconnus au siècle actuel. P—OT.

HAUGWITZ (le comte GRATIEN-HENRI-CHARLES de), ministre prussien, naquit en 1758 dans la terre de Krappitz en Silésie, qui appartenait à son père, et où le voisinage des frères Moraves eut quelque influence sur ses premières idées. Du reste il ne fit que des études superficielles qu'il alla terminer à Gættingue, où il se lia avec le comte de Stolberg, et d'autres gentilshommes, comme lui fort légers et peu studieux. Cependant il montra quelque goût pour les lettres, mais sans aptitude pour les travaux sérieux et tout ce qui exigeait de l'application. Un penchant irrésistible l'entraînait dès-lors vers tous les genres de plaisirs et de dissipations. Entré dans le monde fort jeune, avec de pareilles dispositions, et réunissant tous les avantages d'une haute naissance, d'une grande fortune et d'une assez belle figure, il eut plusieurs

aventures galantes, qui lui firent une mauvaise réputation. Cependant il parut se fixer auprès de la fille du général Tauenzien qu'il épousa, et dont il sembla d'abord tellement épris que, ne voulant pas se séparer d'elle, il l'emmena dans tous ses voyages en Suisse et en Italie. A Florence il fut accueilli par le grand-duc Léopold, et réussit à s'en faire assez remarquer, pour que, plus tard, ce prince, devenu empereur, le demanda au cabinet de Berlin pour son ambassadeur à Vienne. En Suisse il vit le célèbre Lavater qui, au premier aspect, frappé de la douceur de ses traits, déclara qu'une telle figure ne pouvait appartenir qu'à l'homme du monde le plus moral et le plus vertueux. Il lui trouvait beaucoup de rapports avec une tête de Christ qu'il conservait soigneusement, à cause de sa perfection; mais, après avoir examiné le comte avec plus d'attention, il reconnut son erreur, et dit hautement que, suivant ses principes de physiognomonie, Haugwitz devait être un hypocrite et un homme profondément immoral; il conseilla même à ses amis de s'en défier. Revenu en Prusse, le comte sembla vouloir justifier la sentence de Lavater, en accablant sans aucun motif sa jeune épouse de toutes sortes de mauvais traitements; et il se sépara d'elle presque aussitôt par un divorce dont le but évident était de pouvoir se livrer sans contrainte à des dérèglements qui allèrent si loin que sa fortune en reçut de graves atteintes. C'est dans ce temps-là que le bizarre penchant pour la théosophie, qu'il joignait à toute cette dépravation, le fit accueillir du roi Frédéric-Guillaume II, auprès duquel on sait que la secte des illuminés, alors fort nombreuse en Allemagne, jouissait d'un grand crédit. Ce ne fut pas sans doute par les mêmes motifs que M^{me} de Lichtenau le trouva fort de son goût.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que peu de temps après son arrivée à la cour il eut dans la favorite une confidente et un appui très-utile (*Voy.* LICHTENAU, au Suppl.). Voilà sous quels auspices s'ouvrit pour le comte de Haugwitz la carrière des honneurs et des grandes affaires; voilà comment, dès son début, il obtint un des premiers emplois de la diplomatie, celui de ministre plénipotentiaire à la cour de Vienne, où l'on a vu qu'il avait été demandé par l'empereur lui-même. Mais il n'était pas encore arrivé à son poste, lorsque ce prince mourut (déc. 1791). Ayant conservé les mêmes fonctions auprès de son successeur, il accompagna François II au couronnement de Francfort (mai 1792) et eut quelque part aux arrangements qui, après le traité de Pilnitz, réglèrent définitivement les conditions de la première coalition contre la France. Revenu bientôt auprès de son souverain, il accompagna Frédéric-Guillaume dans sa fameuse expédition de Champagne. On sait que M^{me} de Lichtenau vint alors jusqu'à Spa, et que de là elle eut beaucoup d'influence sur les intrigues qui amenèrent le dénouement si extraordinaire et si imprévu de cette grande entreprise (*Voy.* DUMOURIEZ, LXIII, 157). Ce fut par l'entremise de Haugwitz que s'établirent les communications de la favorite avec le quartier-général et le comité que composaient Lombard et Lucchesini, sous la direction du duc de Brunswick. C'était là sans doute le genre d'affaires qui lui convenait le mieux. Il eut, comme on le pense bien, une bonne part aux présents des révolutionnaires français, et dès lors il fut complètement initié dans les plus profonds secrets de la politique prussienne. Toujours chaudement appuyé par M^{me} de Lichtenau, il reçut bientôt le titre de ministre d'état, et fut chargé du département alors le plus important,

celui des affaires étrangères. Ce qu'on dut remarquer dans cette nomination, c'est qu'elle eut lieu le 21 janv. 1793, le jour même où Louis XVI, si cruellement délaissé quand on aurait pu le sauver, porta sa tête sur l'échafaud! C'était au plus fort de cette diplomatie occulte, commencée avec tant de succès en France par Haugwitz et ses amis, et qui, après tant d'intrigues et de cupides menées, devait se résumer, pour la Prusse, en cette paix de Bâle, où fut si évidemment préparée et sans doute convenue la destruction de l'empire germanique, ainsi que la ruine de tout ce qui restait encore dans ce vieil édifice d'institutions religieuses et de pouvoir catholique (*Voy.* HARDENBERG, dans ce vol.). Haugwitz, on ne peut le nier, fut le principal agent de ce honteux système; et il eut surtout une grande part à toutes les opérations dans lesquelles il s'agit de combiner de nouvelles déceptions, ou de faire entrer quelques sommes d'argent dans les caisses de son maître ou dans la sienne. C'est ainsi que, vers la fin de l'année 1794, il se rendit à la Haye, pour y traiter, avec la Hollande et l'Angleterre, du nouveau subside destiné à l'entretien d'une armée de soixante mille hommes, que la Prusse disait tenir sur le Rhin, tandis qu'il y en avait à peine trente mille, et que cette armée restait immobile sous les murs de Mayence, quand la Hollande et les Pays-Bas étaient menacés d'une invasion immédiate, qu'un seul mouvement des Prussiens aurait pu empêcher! mais ils ne le firent pas ce mouvement, et la Hollande fut envahie, subjuguée, après avoir payé à la Prusse des sommes considérables pour sa défense, et lorsque le même ministre Haugwitz, qui les avait reçues, ouvrait avec la république française, dès le 28 février 1795, des négociations de paix qui se terminèrent le 15 avril par le traité

de Bâle, dont ce fut aussi lui qui dicta toutes les clauses patentes ou secrètes. Son maître l'en récompensa magnifiquement par l'ordre de l'Aigle-Rouge et des terres dans la Prusse méridionale, qui ne valaient pas moins de quinze cent mille francs. Ainsi parvenu au plus haut degré de la faveur il n'avait plus qu'à s'y maintenir; et pour cela il fallait surtout écarter ses rivaux, dont le plus redoutable était sans doute le baron de Hardenberg. Comme lui ce diplomate avait eu beaucoup de part au traité de Bâle, et comme lui il en avait été amplement récompensé; mais, pour le savoir et la capacité, c'était un homme de beaucoup supérieur au premier ministre; Haugwitz ne pouvait se le dissimuler. Comprenant tout ce qu'il avait à redouter d'un pareil rival, mais n'osant pas l'attaquer de front, il s'efforça par des voies détournées de le discréditer; et surtout il le tint, le plus qu'il lui fut possible, éloigné de la cour. Mais lorsqu'il eut réussi à le confiner, au moins pour quelque temps, dans les provinces de Bareuth, un événement imprévu vint ébranler son crédit; ce fut la mort de Frédéric-Guillaume II, qui entraîna aussitôt la disgrâce de M^{me} de Lichtenau, et qui devait entraîner la sienne si, toujours prêt à sacrifier à son ambition ses affections les plus intimes, il n'eût pas aussitôt méconnu son ancienne protectrice et repoussé durement ses prières, lorsque, dépouillée et emprisonnée, elle lui fit dire, elle lui écrivit qu'elle n'avait plus d'espoir qu'en son meilleur ami. Par elle, cet ami était devenu ministre; mais il voulait l'être encore; et pour cela il dénia, il oublia tout. Ce fut ainsi qu'il conserva son porte-feuille, et qu'il continua d'en user au profit de la France, et au sien sans doute beaucoup plus qu'à celui de la Prusse; en quoi il fut encore très-bien secondé

par ses amis Lombard et Lucchesini. Le premier avait grandi considérablement; il était devenu conseiller de cabinet, et dans plusieurs occasions il fut le protecteur de Haugwitz lui-même, lequel, de son côté, avait pour un jeune frère de Lombard, fort joli garçon, des bontés que l'on attribuait à une tout autre cause qu'à ses services politiques. Lucchesini envoyé à Paris, avec de grands pouvoirs, se trouvait au centre des intrigues les plus actives et les plus importantes. C'est dans cette période, qui ne fut pas, il faut le dire, la plus glorieuse de la monarchie prussienne, qu'on vit s'établir ces lignes de démarcation, de neutralité, si onéreuses, souvent si inutiles pour les états d'Allemagne, qui en firent les frais, comme aussi pour la France, qui ne les respecta que lorsqu'elle n'eût aucun intérêt à les violer. C'est encore dans ce même temps que se formèrent ces plans de médiatisation et de sécularisation qui amenèrent la confédération du Rhin, dernier coup porté à l'ancien édifice germanique. Enfin c'est dans cette période d'ignominie que le cabinet de Berlin livra si indignement à la police de Bonaparte les papiers des royalistes français arrêtés à Barenth par ses ordres et par ses soldats (*Voy.* IMBERT-COLOMÈS, XXI, 202). Et ce qui mit le comble à ce honteux système, c'est qu'après avoir permis que la famille royale de France habitât Varsovie; après s'être fait l'intermédiaire des propositions qui furent adressées à cette famille par Bonaparte (*Voy.* LOUIS XVIII, au Suppl.), le ministère prussien, que dirigeait Haugwitz, resta le témoin impassible des attentats qui furent dirigés contre elle, et que des princes exilés, alors si malheureux, n'obtinrent pas même contre des assassins, contre des empoisonneurs pris sur le fait, dans les états du roi de Prusse, la protection qu'on n'y eût pas re-

fusée au dernier des habitants. C'est dans l'indignation que lui inspirèrent tant de turpitudes, que le poète Delille composa ces vers devenus fameux, et que les événements ont assez justifiés :

L'avenir, du présent se venge quelquefois,
Et la faute d'un jour pèse sur tous les âges...

Pour la Prusse, cet avenir n'était pas fort éloigné : le temps approchait où, après de si honteuses concessions, l'oppresser de l'Allemagne allait en exiger de telles qu'il ne serait plus possible de s'y soumettre. Ce fut à cette époque (1804) que quelques Prussiens courageux et véritablement amis de leur pays, soutenus de l'influence de leur jeune et belle reine, de celle du prince Louis et du baron de Hardenberg, concurent l'espoir de sauver la monarchie si près de s'érouler. Alors Haugwitz commença à perdre son crédit, et même il dut quitter le ministère; mais ce ne fut point encore une disgrâce positive : on n'osait accuser que sa négligence et le tort qui en résultait pour les affaires de son ministère. Après quelques mois de retraite en Silésie, il revint dans la capitale; et pour le malheur de la Prusse, et de l'Europe peut-être, il s'y trouvait à la fin de 1805, lorsqu'il fallut signifier à Napoléon le traité d'alliance que venaient de conclure à Potsdam l'empereur Alexandre et Frédéric-Guillaume. Personne, assurément, n'était moins propre que Haugwitz à remplir une pareille mission. Il tremblait devant Bonaparte; et par dessus tout il ne voulait pas que la Prusse fût en guerre avec lui. On a dit souvent qu'il lui était vendu : mais il n'y a rien de prouvé à cet égard. Ce qui est sûr, c'est qu'alors, s'il eût fait son devoir et suivi ses instructions, il pouvait d'un seul mot arrêter Napoléon dans sa marche triomphale sur Austerlitz. Pour cela il eût suffi de lui déclarer hautement que, s'il faisait un pas de plus, cent

cinquante mille Prussiens allaient le combattre sur ses flancs et sur ses derrières. Loin de là, Haugwitz n'osa pas même expliquer sa mission, que le rusé vainqueur n'avait que trop devinée; et il alla perdre une semaine à Vienne dans de vaines conférences avec le ministre Talleyrand, non moins rusé que son maître, et qui lui fit signer après la victoire un traité complètement subversif de celui auquel il pouvait, il devait enjoindre à Napoléon d'avoir à se soumettre... Par ce nouveau traité, le roi de Prusse eut la sottise (ce sont les expressions de Bonaparte lui-même) d'accepter le pays de Hanovre des mains de la France à qui il n'appartenait point, sans le consentement du roi d'Angleterre, à qui il appartenait réellement, et dont il n'était pas possible que la Prusse prît possession sans se mettre en état de guerre avec la Grande-Bretagne. Et par la même convention, signée à Vienne le 15 déc. 1805, le roi de Prusse remettait, en échange de cet électorat, Wesel, Neufchâtel, les provinces de Bareuth et Anspach, ce berceau de la maison de Brandebourg (1) que les troupes françaises occupèrent à l'instant même, et que déjà elles avaient traversées, lorsque ces provinces étaient encore sous la protection de la neutralité. Cet événement est sans doute le plus remarquable de la carrière politique de Haugwitz; jamais sa nullité et sa faiblesse ne se montrèrent plus à découvert; mais jamais peut-être aussi Napoléon ne fut plus habile et plus prompt à saisir tout ce qu'il devait faire, tout le parti qu'il pouvait tirer d'autant de sottise et d'impéritie. Comme il arrive toujours, devenu plus ar-

(1) Dans les discussions qui préparèrent le traité, Haugwitz ayant manifesté quelque scrupule sur la peine que son maître aurait à signer l'abandon d'une province, berceau de sa famille, Talleyrand lui répondit : « Quand l'enfant a grandi, il jette son berceau : » et le berceau fut jeté.

rogant encore quand il eut triomphé, il parla avec plus de dureté, avec plus de hauteur au timide envoyé, qui se confondait en basses flatteries sur le héros, sur la brillante campagne qui, Dieu soit loué, venait de sauver la Prusse. « Ce sont des compliments, « lui répondit fièrement Napoléon, « dont la victoire a changé l'adresse... Et il ajouta brusquement : « Est-ce « une conduite loyale que celle de votre « maître?... Il serait plus honorable « de m'avoir ouvertement déclaré la « guerre. Alors vous auriez servi vos « nouveaux alliés ; et j'y aurais regardé à deux fois avant de livrer bataille... Vous voulez être les alliés de « tout le monde : cela n'est pas possible, il faut opter entre eux et moi. « Si vous allez avec ces messieurs, je « ne m'y oppose pas ; mais si vous « restez avec moi, je veux de la sincérité, ou je me sépare de vous. Je « préfère les ennemis francs à de faux « amis. Qu'est-ce que cela signifie ? « vous vous dites mes alliés et vous « souffrez en Hanovre un corps de « trente mille Russes qui communique par vos états avec leur grande « armée. Rien ne peut justifier une « pareille conduite ; c'est un acte patent d'hostilité. Si vos pouvoirs ne « sont pas assez étendus pour traiter « toutes ces questions, mettez-vous en « règle : moi je vais marcher sur mes « ennemis partout où ils se trouvent... » Tout cela fut dit sur un ton si élevé, si menaçant, que le ministre prussien tremblant ne put répondre, et qu'il n'hésita plus à signer cet ignominieux traité de Vienne que Frédéric-Guillaume, quelque disposé qu'il fût à rester en paix, eut de la peine à ratifier. Ce pacte honteux excita en Angleterre d'autant plus d'indignation qu'au moment même où la Prusse s'emparait ainsi des possessions de Georges III, ce prince ve-

nait d'acheter une nouvelle garantie de ce même pays de Hanovre, par un traité de subsides qui ne devait pas faire entrer moins de quinze cent mille livres sterling (environ trente-six millions de francs) dans les caisses prussiennes. Le roi d'Angleterre publia une déclaration véhémement contre tant de déloyauté ; et Fox, qui était alors à la tête du ministère, prononça à la chambre des communes un de ses discours les plus éloquents. « Pour bien comprendre et apprécier, dit-il, ces « procédés qui sont sans exemple, « même aux époques les plus honteuses de la corruption, soit dans les « temps modernes, soit dans les temps « anciens, il est nécessaire de remonter « à l'origine de cette transaction... » Et après avoir expliqué tous les faits avec beaucoup de netteté et de franchise, il ajouta : « Nous ne pouvons contempler sans pitié et sans mépris une « grande puissance, qui annonce qu'elle « s'est trouvée, sans combat et sans résistance, réduite à la nécessité dégradante de céder des provinces « qu'on appelait le berceau de la « maison de Brandebourg. L'ignominie de cette cession ressort encore « davantage, lorsqu'on voit les habitans d'Anspach, suppliant leur « souverain de ne pas les abandonner. Vendre pour équivalent un peu « ple brave et loyal, c'est la réunion « de tout ce que la servilité a de plus méprisable, et la rapacité de plus odieux. « Le roi de Prusse dira-t-il maintenant que cette convention lui fut « arrachée par la peur, et qu'il y était « forcé ? Ce serait un très-grand malheur, s'il eût été contraint à cette « nécessité. Mais a-t-il combattu « pour garder Anspach ? Et ne l'a-t-il « pas cédé honteusement à la première « sommation, acceptant pour dédommagement un pays qui appartient à « un tiers, avec lequel il était uni de

« temps immémorial, par tous les liens
 « qui dans tous les temps et dans tous les
 « pays imposent des égards et atta-
 « chent les nations?... Il n'est pas pos-
 « sible de s'être soumis d'une manière
 « plus méprisable à un état de vasse-
 « lage plus complet.... Tout le monde
 « a entendu parler des insultes que la
 « Prusse a reçues des Français, de-
 « puis qu'elle s'est soumise à leur
 « joug. Ses villes ont été occupées par
 « les troupes françaises; ses remon-
 « trances ont été méprisées; en un
 « mot, elle paraît avoir été traitée avec
 « aussi peu de respect qu'elle le mérite.
 « Il semble que les Français se soient
 « chargés de la justice publique de
 « l'Europe, et qu'ils regardent la
 « Prusse comme une puissance avec
 « laquelle il est impossible d'avoir un
 « traité sur lequel on puisse compter;
 « et à cet égard je crois qu'ils ont par-
 « faitement raison... » Cette philippi-
 que de l'orateur anglais fut accueillie
 par de nombreux applaudissements, et
 toute l'Angleterre se prépara à punir
 les Prussiens de tant de bassesse et de
 déloyauté; bientôt la marine britanni-
 que se rua tout entière sur leur commer-
 ce, et dans une semaine plus de quatre
 cents vaisseaux de cette nation, qui
 se trouvaient en mer, furent amenés et
 vendus dans les ports de l'Angleterre,
 tandis que Haugwitz, cause première
 de tout ce mal, et qui venait de repren-
 dre le porte-feuille à la place de Har-
 denberg, sacrifié si indignement aux
 vengeances de Napoléon, signait à Pa-
 ris, le 15 fév. 1806, un traité plus hon-
 teux encore, s'il eût été possible, que
 celui de Vienne, dont il n'était du
 reste que le complément et la consé-
 quence. Alors la Prusse, qui avait en-
 tièrement désarmé, qui ne se voyait
 plus soutenue par les armées russes
 qu'elle avait laissées partir lorsque
 Alexandre les mettait généreusement
 à sa disposition, même après la défaite

d'Austerlitz, ni par les armées autri-
 chiennes qui avaient disparu, se trou-
 vait seule entourée et menacée par deux
 cent mille Français, maîtres de toute
 l'Allemagne. On sait à quelles humili-
 ations la condamna alors son faux
 système, et de combien de vexations,
 de combien de mépris elle fut accablée
 par l'orgueilleux vainqueur. Et ce
 n'était là encore qu'une faible partie
 des maux qui l'attendaient! Pendant
 que Haugwitz, qui avait ouvert cet
 abîme, s'y précipitait de plus en plus,
 la portion la plus courageuse et la plus
 honorable de la nation prussienne
 commençait à se réunir, à s'entendre;
 elle jetait dès-lors les bases de cette
 énergique résistance qui plus tard de-
 vait la sauver, mais qui alors n'eut
 pour résultat que de lui faire entre-
 prendre mal à propos et sans y être
 préparée, sans s'être appuyée d'une
 seule alliance, la guerre la plus terrible,
 et la plus périlleuse qu'elle eût jamais
 faite. On sait comment toutes ces cau-
 ses réunies entraînent si rapidement,
 et après une seule bataille perdue, la
 ruine absolue de cette monarchie que
 Frédéric II avait soutenue et agrandie
 par tant de génie et de valeur! Haug-
 witz, qui tenait encore les rênes de
 l'état, mais qui s'était eu vain efforcé
 d'arrêter le mouvement national, tomba
 de lui-même et sans que personne son-
 geât à lui, dès que cette catastrophe
 eut accablé la Prusse. Hardenberg ne
 craignit pas de reprendre le porte-feuille
 dans des circonstances si difficiles;
 et il ne désespéra pas de réparer des
 maux qu'il n'avait pas causés. Pour
 Haugwitz, il retourna dans sa terre
 de Krappitz, conservant auprès du
 roi une sorte de crédit, puisque, en
 1811, ce prince le nommait encore
 curateur de l'université de Berlin.
 Mais lorsque la Prusse eut entière-
 ment recouvré son indépendance,
 lorsqu'on y put signaler hautement les

auteurs des maux de la patrie, il ne fut même plus possible d'y séjourner, à celui qui, au dire de tout le monde, avait tant contribué à les aggraver. Sa santé était d'ailleurs très-mauvaise, et il devint presque entièrement aveugle. Poursuivi par la clameur publique, il se rendit en Italie, où il retrouva Lucchesini. Après la mort de ce trop digne ami, il quitta la Toscane pour habiter Venise, et c'est dans cette ville qu'il est mort le 9 février 1832. On a parlé du comte de Haugwitz dans beaucoup d'écrits, et l'on en a fait des portraits peu flatteurs. Le plus connu est celui que publia en 1806 à Londres, dans son *Fragment du dix-huitième livre de Polybe*, le comte d'Entraigues, alors, comme tous les émigrés français, très-mécontent de la politique prussienne, et dont, à cause de cela, il faut peut-être un peu affaiblir les couleurs. « Le comte de Haugwitz, dit-il, a été partagé toute sa vie entre l'extravagance et le vice. Il fit des études superficielles et peu solides à l'université où il passait pour un homme sans caractère. Il fut, il y a trente ans, un de ces écervelés qui jouaient le génie en Allemagne. Ensuite il ambitionna d'être en odeur de sainteté, et se distingua comme théosophe et magicien. Participant, après cette époque, aux orgies de la comtesse de Lichtenau, il perdit son temps au jeu, et se ruina par des débauches de toute espèce; enfin, traître envers ses amis, intrigant, perfide, voluptueux, lâche et malhonnête, il est depuis long-temps couvert d'une infamie ineffaçable. » M—D j.

HAUSER (GASPARD) fut, dans notre siècle, aussi problématique que le Masque de fer l'a été dans le siècle de Louis XIV. Sa naissance, sa vie, sa mort, tout reste encore enveloppé de mystère, et l'intérêt excité par ce

phénomène donne seul à Hauser une place parmi les hommes marquants du XIX^e siècle. Un bourgeois de Nuremberg rencontra le 26 mai 1828, lundi de la Pentecôte, entre quatre et cinq heures du soir, sur le marché au suif de cette ville, un jeune homme dont la démarche singulière, l'espèce de balancement qu'il produisait à l'aide de ses bras pour avancer, et le maintien étrange attirèrent sa curiosité. Il l'accosta : le jeune homme, au lieu de lui parler, avança la main dans laquelle il tenait une lettre à l'adresse d'un chef d'escadron du sixième régiment de cavalerie en garnison dans cette ville. Ne pouvant rien tirer de cet étranger, le bourgeois prend le parti de le conduire à la demeure du chef d'escadron. Dans le chemin il adresse quelques questions au jeune homme qui paraît n'y rien comprendre. On a pourtant prétendu dans la suite que, sur la question d'où il venait, l'inconnu aurait répondu *de Ratisbonne*, et qu'en voyant la Porte-Neuve, il avait communiqué à son guide une réflexion sur cette porte, circonstance qui ne serait pas indifférente si elle était avérée. On n'a malheureusement pas vérifié ses premières expressions, et l'on n'y a pensé que lorsqu'il n'était plus temps. En entrant dans la maison de l'officier qui se trouvait absent, l'inconnu dit au domestique, en mauvais patois de Bavière, qu'il voulait devenir un cavalier comme son père; mais, à tout ce que ce domestique lui demanda, il répondit : je ne sais pas. Il ne proféra plus que les deux phrases qu'il paraissait répéter machinalement sans y attacher de sens. On lui présenta de la viande : en voulant la manger il éprouva une sorte de convulsion; mais il dévora avidement du pain, et avala de l'eau avec une sorte de délices. L'officier étant rentré ne put rien tirer de ce jeune homme.

La lettre sans signature, dont celui-ci était porteur, était datée des frontières de la Bavière, et supposée écrite par un journalier qui se disait père de dix enfants, et déclarait avoir élevé chrétiennement le jeune porteur de la lettre, lequel, disait-il; avait été déposé chez lui le 7 oct. 1812 par sa mère inconnue. Il avait caché cela, ajoutait-il, pour éviter les recherches de la police, et il n'avait point laissé sortir l'enfant, en sorte que celui-ci ignorait même la demeure de son père nourricier; que lui, ce journalier, avait enseigné à lire et à écrire à cet enfant qui montrait de la docilité; mais, comme il désirait être cavalier ainsi que son père, on prenait le parti de l'adresser à M. le chef d'escadron. Un billet inclus était supposé écrit par sa mère, se disant une pauvre fille, et indiquait que son enfant, né le 30 avril 1812, avait pour nom de baptême Gaspard (en allemand *Kaspar*), et que son père, ancien soldat dans le sixième régiment des cheveu-légers, était mort. Le jeune homme paraissait âgé de seize à dix-sept ans, et avait une constitution faible, de petites mains, des pieds délicats, qui paraissaient avoir souffert de la marche. Il était vacciné au bras. Son costume était celui des paysans, son mouchoir portait les marques K. H. Il y avait dans sa poche quelques formules de prières catholiques écrites à la main, un rosaire et de petits traités religieux imprimés en Bavière. Il ne prononçait que quelques paroles et de petites phrases détachées, paraissait étranger aux choses les plus usuelles de la vie, et insensible aux commodités les plus habituelles. Le chef d'escadron, ne sachant que faire de ce demi-sauvage, le conduisit chez le magistrat de police, et celui-ci, exécutant à la lettre la loi sur les vagabonds, le fit enfermer : du reste Hauser fut traité avec douceur. Dès le

commencement, se trouvant entre les mains de la police, il avait écrit en grosses lettres, sur un papier qu'il aperçut, les mots de *Kaspar Hauser*. La prison n'affecta nullement son âme; il y joua comme un enfant, s'amusa beaucoup d'un cheval de bois qu'on lui donna, l'orna de rubans et voulut le faire manger. Les gravures et images lui causaient un plaisir très-vif. Il essayait de les copier; il se plaisait également à tracer des lettres et des chiffres. La curiosité ayant attiré beaucoup de monde à la prison, il apprit bientôt assez pour pouvoir se faire entendre. On voyait qu'il manquait d'habitude de réfléchir, et que ses idées étaient celles d'un enfant : quelquefois elles tombaient dans la naïserie. Il croyait les images vivantes, et il attribuait la vie à une foule d'objets inanimés. Le bourgmestre, M. Binder, l'ayant pris chez lui, fit sa première éducation. C'est ce magistrat qui tira de lui quelques renseignements sur le sort qu'il avait subi antérieurement. Hauser racontait qu'il avait passé son enfance dans un souterrain, où le jour pénétrait à peine, qu'il y était toujours resté couché ou assis, qu'il n'y avait vu personne, que c'était toujours pendant son sommeil qu'il avait été nettoyé et habillé; qu'il avait eu pour joujoux deux chevaux de bois; que pendant tout le temps de sa captivité il n'avait jamais été à l'air, et qu'il n'avait connu ni jour ni nuit; que dans les derniers temps un homme s'était fréquemment emparé de lui, avait guidé sa main pour lui apprendre à écrire, et l'avait habitué à marcher; qu'à la fin cet homme l'avait pris sur ses épaules, l'avait monté au dehors et l'avait déposé sur la route de Nuremberg, en lui mettant une lettre à la main; après quoi il avait disparu. Mais Hauser ne put dire rien de positif sur la contrée d'où il venait. Il assurait n'avoir même

pas vu le visage de l'homme, parce que celui-ci l'avait habitué à avoir les yeux baissés. M. Binder publia ces renseignements pour engager toutes les personnes qui pourraient être à même d'éclaircir le mystère, à le faire connaître. Mais on ne put rien apprendre. En revanche on fit force conjectures. On supposa que Hauser était le fruit de quelque amour clandestin, peut-être entre personnes d'un haut rang, intéressées à cacher cette preuve de leur faute : peu à peu les soupçons se mêlèrent aux conjectures. Comment ce jeune homme, qui n'avait vu qu'un seul être humain, s'était-il trouvé tout à coup au milieu d'une ville considérable, sans avoir été aperçu à son entrée et dans les rues qu'il avait traversées ? comment savait-il écrire, lui qui paraissait presque brute et qui disait n'avoir pas vu le jour dans son cachot ! Ce qui donna aussi des doutes, ce fut de le voir faire des progrès rapides dans l'équitation, lui qui avait la timidité d'un enfant ; il devint en peu de temps un excellent cavalier. A la fin de juillet il fut confié aux soins du professeur Daumer, à Nuremberg. Ce savant, s'occupant spécialement de magnétisme et d'homéopathie, fit des observations sur Hauser, et ajouta, par la publication de ces expériences, à l'intérêt qu'excitait déjà le jeune homme. M. Daumer crut remarquer que Hauser ayant été élevé dans une espèce de cachot, à l'abri de l'air du dehors et du jour, avait acquis une sensibilité nerveuse qui le rendait semblable aux personnes sujettes au somnambulisme et très-sensibles aux impressions magnétiques. La présence de métaux lui causait une sensation très-vive. L'attouchement de l'or le glaçait ; l'argent l'affectait moins que l'or, le fer moins que l'argent. Une cuillère d'argent à table faisait trembler sa main ; il avait fallu lui en donner une

en bois. En mettant des éperons ; il disait qu'il se sentait tiré par le talon. Dans un magasin de quincaillerie où M. Daumer le conduisit, le jeune homme se sentit tirailé de tous les côtés, et fut si mal à l'aise qu'il fallut sortir ; il lui restait de cette visite une sorte de frisson. Se trouvant un jour dans la chambre du professeur, pendant que celui-ci causait avec un homme porteur d'un sac d'argent, Hauser fut troublé, la sueur lui couvrit le front, et il fallut qu'il se retirât pour rentrer dans son état ordinaire. Il sentait à neuf pas l'effet du vif-argent, et à cinq celui d'une petite bague de platine. Le soufre le glaçait encore plus que l'or, mais moins que le mercure (1). Il distinguait mieux les objets au crépuscule qu'en plein jour, et reconnaissait les couleurs dans l'obscurité même. Il apercevait des étoiles encore invisibles pour la vue ordinaire, et les distinguait par leurs diverses scintillations. L'attouchement des fleurs ou du moins de quelques-unes lui causait des maux de tête, des frissons et des sueurs. Son éducation intellectuelle n'avança que lentement ; elle fut interrompue d'ailleurs par des indispositions. Le 17 oct. 1828, ne le trouvant pas dans la maison, et apercevant sur l'escalier des taches de sang, on soupçonna un accident ; après l'avoir cherché quelque temps, on le trouva dans la cave, pâle, défait, couvert de sang, et ayant au front une blessure provenant d'un instrument tranchant. Quand il eut recouvré ses sens, il raconta qu'étant aux latrines qui donnaient sur l'escalier, il avait entendu passer ou glisser quelqu'un, et qu'ayant avancé la tête, il avait aperçu un homme avec une tête noire comme un ramoneur, et que cet homme lui avait donné un coup sur le front, qui l'avait fait tomber

(1) Daumer, *Mittheilungen über Kaspar Hauser*, Nuremberg, 1832, 2 cab.

à la renverse, qu'il avait été saisi d'une telle frayeur, qu'il avait couru se cacher dans la cave. Cet incident provoqua les recherches de la police. On crut avoir aperçu dans la rue un homme tel que le dépeignait Hauser, se lavant les mains dans un lavoir ; mais on ne put le découvrir. Pour mettre Hauser à l'abri de nouvelles attaques, on le conduisit dans la maison d'un conseiller municipal, où il fut gardé par deux soldats. Cependant, quelques mois après son installation dans cette maison, les deux gardes entendirent une détonation dans sa chambre ; s'y étant précipités, ils le trouvèrent étendu par terre, et frappé d'une balle de pistolet. Heureusement il n'était que blessé. Il raconta qu'étant monté sur une chaise pour prendre un livre, il avait perdu l'équilibre, et que s'étant cramponné à l'arme suspendue au mur, il en avait, sans s'en douter, lâché la détente, et s'était blessé à la tête. Cet accident suivant de si près la prétendue attaque, surprit le public, et y fortifia les soupçons que l'on commençait à concevoir sur la véracité de Hauser. M. Merker, conseiller de la police prussienne, fit paraître une brochure dans laquelle, se fondant apparemment sur l'expérience acquise dans ses fonctions, il énonça le soupçon que Hauser était un imposteur, fils de quelque écuyer ou marchand de chevaux, et voulant par un récit romanesque attirer les regards et la pitié du public (2). Cependant un publiciste distingué, Feuerbach, résumant les assertions de Hauser et l'enquête dressée par la police, n'hésita pas à présenter l'infortuné jeune homme comme la victime de quelque grand crime (3). Feuerbach ajouta toutefois, avec un ton mystérieux, déplacé dans

cette affaire, qu'il y a des secrets que la police ne peut épier, et qu'il existe des réduits où la vigilance des magistrats ne saurait pénétrer. Le public fut d'autant plus incertain que Daurmer avait peint le naturel de Hauser comme étant plein de candeur et d'innocence. Comment supposer la dissimulation et l'imposture chez un demi-sauvage qui avait de la peine à comprendre que les animaux avec lesquels il s'entretenait ne pouvaient pas l'entendre ni lui répondre, qui, voyant rouler une boule, s'imaginait que le mouvement lui était inhérent ; chez un jeune homme enfin qui n'annonçait pas la moindre malice, paraissait avoir le cœur tendre, n'en voulait à personne, et disait que personne ne lui avait fait de mal ? Partant de quelques indices donnés par Hauser, on voulut chercher son origine sur la frontière de la Hongrie. Un officier, qui savait le hongrois, lui parla dans cette langue et lui récita plusieurs noms propres ; au mot d'*Istvan* signifiant Étienne, Hauser l'interrompit, en disant que c'est ainsi qu'il s'était appelé. Des Hongrois de naissance lui dirent la phrase *Istvan va* (en ajoutant le nom d'un château hongrois) : à ce mot il montra un grand saisissement en s'écriant : voilà ce que j'ai cherché si long-temps ! Puis, les mêmes Hongrois ayant nommé une famille demeurant dans le voisinage du château, il s'écria avec effroi : voilà ma mère ! Etant rentré chez lui, et interrogé sur ce que les Hongrois lui avaient dit, on l'entendit répondre : Ils m'ont dit le mot que j'ai si long-temps cherché. — Et quel mot ? — Je ne le sais plus, répondit-il à la grande surprise de son tuteur. On ne laissa pourtant pas de faire des recherches dans la partie de la Hongrie dont on avait parlé ; mais cette enquête ne procura pas le moindre indice. On doit penser combien tout cela intrigua le public allemand.

(2) *Kaspar Hauser, nicht unehrlich ein Betrüger*, Berlin, 1830.

(3) *Kaspar Hauser, Beispiel eines Verbrechens am Sclenleben des Menschen*, Anspach, 1832.

On disait Hauser, tantôt le fils d'un magnat hongrois, tantôt le fruit de l'adultère d'une princesse allemande. On alla jusqu'à le mettre en rapport avec la famille de Napoléon. En 1832, commença une nouvelle phase dans sa vie. Lord Stanhope, neveu de Pitt, pendant son séjour en Allemagne, ayant entendu parler des aventures extraordinaires du jeune homme, et ayant conçu un vif intérêt pour lui, résolut de se charger de son sort. En conséquence il annonça qu'il le mettrait pour quelque temps chez un instituteur nommé Meyer, à Anspach, et qu'au retour d'un voyage, il viendrait le prendre pour le mener en Angleterre. En même temps lord Stanhope remit une somme d'argent à Feuerbach pour les frais d'une nouvelle investigation sur l'origine du jeune Gaspard. Celui-ci vécut heureux à Anspach, et profita de l'instruction qu'il reçut. Cependant, selon Daumer, ses facultés intellectuelles avaient cessé de se développer, du moment où il s'était habitué à la nourriture animale, qui d'abord lui avait causé un dégoût extrême. Montrant une vive reconnaissance pour les soins de son bienfaiteur, lord Stanhope, il attendait avec impatience son retour à Anspach selon sa promesse. De son côté, Feuerbach ne s'était pas reposé; deux avocats avaient reçu mission des autorités de Nuremberg d'aller à la recherche de la vérité. Ils étaient de retour, et ils demandèrent que Hauser les accompagnât sur le lieu où ils pensaient qu'il pouvait avoir été enfermé, lorsque tout-à-coup une nouvelle catastrophe mit fin à toutes les recherches. Dans la matinée du 14 décembre 1833 (c'est ainsi qu'il a raconté lui-même l'événement, qui au reste n'eut aucun témoin), un inconnu, que Hauser prit pour un fonctionnaire public, vint le trouver pour l'engager à se rendre le même jour à trois heures après midi au jardin du château près du monument du poète Utz, disant qu'il avait beaucoup de choses à lui raconter de Nuremberg. Hauser accepta le rendez-vous, et, sans en dire un mot à personne, il se rendit au lieu désigné. Une demi-heure après, il vint se précipiter tout effaré dans la chambre de son maître, ne pouvant proférer que ces mots entrecoupés : *jardin du château, bourse, Utz, monument*; il entraîna M. Meyer au parc, puis en route il tomba tout épuisé. C'est alors que son maître s'aperçut qu'il était blessé. Il le ramena chez lui, et fit engager un employé de la police à courir sur-le-champ au jardin du château. Cet employé étant arrivé auprès du monument d'Utz, y trouva une bourse de soie violette dans laquelle était un billet contenant ces mots écrits à rebours : « Hauser pourra vous donner au juste « mon signalement, et vous dire qui je « suis... Pour épargner de la peine à « Hauser, je veux vous dire moi-même d'où je viens. Je viens de la frontière de Bavière... à la rivière. Je « vous dirai même le nom, M. L. O. » Au moment du rendez-vous, l'inconnu avait présenté un papier à Hauser, et pendant que celui-ci le prenait pour le lire, il avait reçu un coup de poignard dans le flanc gauche; immédiatement après l'assassin s'était enfui. Quelques habitants crurent avoir remarqué un individu, tel que le signalait Hauser. L'idée la plus naturelle était que ceux qui avaient traité le pauvre jeune homme avec tant de barbarie pendant son enfance, étant sur le point d'être découverts, ou voyant que la victime allait leur échapper, avaient voulu s'assurer l'impunité par un nouveau crime. Le gouvernement bavarois, pour satisfaire à l'opinion publique vivement agitée, promit dix mille florins de récompense à quiconque dénoncerait le coupable; lord Stanhope y

ajouta une promesse de cinq mille florins ; mais personne ne vint les réclamer. Cependant Hauser ayant d'abord donné peu d'inquiétude sur son état, montra un grand calme, et sa candeur habituelle ne se démentit point : bientôt des symptômes graves étant survenus, on ne put douter de sa fin prochaine. Il en reçut l'annonce sans se troubler ; le curé le trouva tout disposé à recevoir les consolations de la religion, et il mourut trois jours après avoir été frappé, le 17 décembre 1833. Une foule d'habitants d'Anspach suivirent son convoi, et l'on mit sur sa tombe cette inscription : *Hic jacet Casparus Hauser enigma sui temporis. Ignota natioitas, occulta mors, MDCCCXXXIII.* A l'autopsie on trouva le crâne déprimé vers le front, le cerveau plus petit que le cervelet et peu développé. Ces deux accidents qui avaient précédé la dernière tentative d'assassinat étant combinés avec celle-ci inspirèrent quelques doutes, et l'on en vint à exprimer dans les journaux le soupçon que Hauser s'était donné la mort, et qu'il avait trompé le public sur les trois tentatives. A la vérité, les médecins qui avaient fait l'autopsie étaient d'avis que la blessure avait dû être faite par une main étrangère (4). Cependant les raisonnements sur lesquels ils appuyaient cette assertion ne sont pas assez concluants. Ce qui paraît plus constant, c'est le caractère timide de Hauser, qui s'effrayait toujours de la mort. Ceux qui avaient des soupçons les expliquaient par l'esprit borné de l'individu qui, selon eux, avait mis sa gloire à jouer un rôle, et à couronner son imposture par une fin tragique. Ce qui surprit davantage le public, ce fut de voir le dernier bienfaiteur de Hauser, lord Stanhope, se ranger du

côté de ces hommes soupçonneux, et déclarer, dans des écrits qui furent imprimés, qu'il reconnaissait avoir été dupe de sa crédulité. Il pensait que Hauser avait été élevé d'une manière étrange, mais qu'il n'avait fabriqué son histoire romanesque que parce qu'il y avait été amené peu à peu par les questions singulières qu'on lui avait adressées, et que dès-lors il soutint ce rôle, malgré les contradictions choquantes qui se trouvaient dans ses assertions. Insensiblement le mensonge et la dissimulation devinrent chez cet individu une habitude, et le portèrent à tromper celui-là même, qui voulait se charger de lui. Contre ces inculpations de lord Stanhope, l'ancien maître de Hauser, M. Daumer, prit la défense de son élève, en qui il n'avait jamais remarqué rien qui ressemblât à la fourberie. Depuis ce temps l'opinion publique flotta incertaine ; on ne sait plus s'il faut plaindre ou accuser l'homme énigmatique qui s'est montré et qui a disparu d'une manière si singulière. Ce qu'il y a encore d'étonnant, c'est l'inertie et la mollesse de la police bavaroise dans cette affaire. Elle cessa bientôt les poursuites ; les actes de l'enquête furent, à ce qu'il paraît, emportés d'Anspach, et rien ne fut plus tenté pour éclaircir le mystère, ce qui a fait supposer à des personnes ombra-geuses qu'elle a eu des motifs pour se ralentir dans l'exercice de ses devoirs, et pour tenir secrets les résultats de ses recherches. Outre les ouvrages cités, il a été publié une *Histoire de G. Hauser* par le docteur Frey, 1834. Ce sujet d'ailleurs a donné lieu à un grand nombre de notices biographiques et d'articles de journaux, entre autres : *Gaspard Hauser, ou l'Homme mystérieux ; Notice sur cet infortuné qui a passé les seize premières années de sa vie dans un cachot obscur*, brochure in-8° d'un quart de feuille,

(4) Voyez le récit du docteur Heydenreich, *K. Hausers Verwundung, Krankheit, Lichenaff-nung*, Berlin, 1834.

Lyon, 1834. En 1838, on a fait de Gaspard Hauser le héros de deux mélodrames joués sur les théâtres des boulevards à Paris. D—G.

HAUSSMANN(JEAN-MICHEL), chimiste et manufacturier, né à Colmar, le 4 février 1749, était fils d'un apothicaire qui, le destinant à lui succéder, l'envoya d'abord à Genève, puis à Paris, pour y étudier la pharmacie; mais il avait peu de penchant pour cette profession, et il obtint de son père la permission de se livrer exclusivement à la chimie et à la physique. Revenu chez ses parents, il appliqua en secret aux arts industriels, notamment à la teinture des étoffes, les connaissances qu'il avait acquises, et révéla ensuite à sa famille les heureux résultats de cette tentative. Alors son frère aîné, le docteur Chrétien Haussmann, le chargea d'aller, avec un autre de ses frères, élever à Rouen une petite fabrique d'indiennes (1774). L'entreprise réussit assez bien, mais elle ne pouvait prendre de l'accroissement sans de fortes dépenses. La famille Haussmann préféra créer un établissement du même genre au Logelbach, près Colmar. Jean-Michel y fut appelé; et bientôt il s'aperçut avec chagrin que sa teinture de garance, si brillante à Rouen, n'était là que d'un rouge terne, quoiqu'il employât les mêmes procédés de fabrication, et que la matière fût de la même qualité. Après bien des recherches et des expériences, il reconnut enfin que l'eau seule causait cette différence; que l'eau, à Rouen, contenant des parties calcaires, sature tout naturellement un acide qui se trouve dans la garance et qui nuit à la coloration, tandis qu'au Logelbach, l'eau, dépourvue de cette propriété calcaire, a besoin d'une addition de craie pour opérer le même effet. Cette découverte assura la prospérité de l'établissement, et elle a rendu un service inap-

préciable aux autres manufacturiers d'Alsace. Les désastres de la révolution enlevèrent à Haussmann une grande partie de la fortune qu'il avait si laborieusement acquise; mais il ne se découragea pas, et par une activité soutenue il remit sa fabrique dans l'état le plus florissant. En relation avec Lavoisier, Fourcroy, Chaptal, et notamment avec Berthollet (*Voy.* ce nom, LVIII, 126), il fut le premier à mettre en usage la méthode de blanchiment, inventée par ce célèbre chimiste. L'emploi qu'il fit aussi le premier, dans son pays, de l'acide *oxalique* de Scheele, chimiste suédois, pour l'impression des mouchoirs et indiennes, mérita d'être appelé fabrication nouvelle. C'est à Haussmann qu'on doit l'introduction en France du bleu *anglais*, dit *faïencé*. C'est lui aussi qui, le premier, fixa le *prussiate de fer*, ou bleu de Berlin, sur les toiles de coton et de lin (1). Vers la fin de 1812, à la suite de nombreux essais, il parvint à fixer sur la laine ce même prussiate de fer, de manière à produire toutes les nuances de bleu. Il acquérait par là des droits au prix considérable que Napoléon, en conséquence de son système de blocus continental, avait proposé pour la teinture des draps en bleu, *sans indigo*; et ses amis, triomphant de sa modestie, allaient faire des démarches en sa faveur, lorsque la chute de l'empire rendit cette découverte à peu près inutile. En 1817, sentant le besoin du repos, il confia la gestion de sa manufacture à ses fils et à ses gendres, sans cesser pourtant de s'occuper des sciences chimiques et physiques, qui avaient pour lui un attrait irrésistible.

(1) M. Raymond, professeur à Lyon, obtint une gratification de 8,000 fr. et la croix de la Légion d'honneur, pour avoir fixé le prussiate de fer sur la soie (couleur désignée sous le nom de bleu Raymond). Cependant on a dit que ce procédé avait été découvert antérieurement par Haussmann.

Dans ses dernières années, ils'était retiré à Strasbourg, où il mourut le 16 déc. 1824. Un discours prononcé à ses funérailles, par M. Beck, pasteur protestant, au Temple-Neuf, a été imprimé, Strasbourg, 1824, in-8°. Haussmann appartenait à plusieurs sociétés académiques, et joignait aux travaux pratiques le talent d'écrire. Il a laissé sur la théorie de son art des mémoires et des notices insérés dans les anciennes *Annales de chimie*, dans le *Journal de physique* de La Métherie, 1787-1806, dans le *Journal des mines*, 1810-1815, entre autres : sur la *dissolution de l'indigo* ; sur la *teinture des fils de coton en rouge d'Andri-nople* ; sur l'*inflammation spontanée des huiles siccatives* ; sur la *fixation du prussiate de fer sur lin et coton*, et la *teinture de mars alcaline de Sthal* ; sur la *teinture par les dissolutions d'étain et les oxides colorés de ce métal*. Peu de temps avant sa mort, Haussmann avait envoyé à M. Gay-Lussac un mémoire sur la *formation des diamants*, et sur les moyens que l'art pourrait employer pour essayer d'en produire. Z.

HAUTEFORT. Voy. SCHOMBERG, XII, 223, et SURVILLE, XLIV, 235.

HAUTERIVE (ALEXANDRE-MAURICE BLANC DE LANAUTTE, comte d'), l'un des plus célèbres politiques-consultants de ce siècle, et qui a eu l'honneur de rédiger pour la France soixante-deux traités politiques et commerciaux, naquit à Aspres-les-Corps (Hautes-Alpes), le 14 avril 1754. Il était issu d'une famille noble, attachée anciennement au service d'honneur du connétable de Lesdiguières, et dont une partie, qui n'avait pas conservé de richesses, s'était vue contrainte de se livrer, dans ses modestes propriétés, aux travaux de l'agriculture. Comme Hauterive a laissé

des mémoires qu'il nous a été donné de consulter, nous pouvons insérer ici quelques détails sur l'éducation qu'il reçut et sur les fruits précieux qu'il en sut retirer, à la suite de nombreux travaux. Une vie mêlée, pendant quarante-six ans, aux évènements qui se sont succédé en Europe, sous le règne paternel de Louis XVI, sous le despotisme de la Convention et l'administration quelquefois heureuse du Directoire : une vie qui embrassa tout le temps de la domination de Napoléon, ainsi que le commencement de la restauration sous Louis XVIII, et qui ne s'éteignit que le jour même où expira l'autorité de Charles X, va présenter une sorte d'explication des affaires les plus secrètes qui s'accumulèrent à travers ce long période d'années. Maurice, le second de treize enfants, fut mis en pension chez un curé voisin qui avait trois sœurs. Celles-ci, ayant été convenablement élevées à Grenoble, lui donnaient des leçons de français et d'écriture. Le principal objet qui attira d'abord son attention, fut le spectacle des pins qui couvraient les montagnes dont le presbytère était entouré. La projection horizontale des branches de ces arbres majestueux, leur forme pyramidale, l'utilité de leur feuillage, cette élévation imposante, malgré laquelle ils bravent les vents et les hivers, plongeaient notre jeune observateur dans un sentiment d'admiration. Plus tard, il prétendait qu'il devait à lui seul ces premiers efforts de sa raison. « C'est ainsi, disait-il, que l'esprit se cultive lui-même : car l'admiration spontanée est un sentiment déjà perfectionné. La stupide inattention de l'homme sans culture, et l'enthousiasme d'une imagination ardente, sont les deux extrêmes de l'échelle du perfectionnement de la civilisation humaine. » Près d'Aspres-les-Corps, il avait existé autrefois

une chartreuse : « Pourquoi ne serais-je pas chartreux, » dit un jour Maurice à son père ? Mais celui-ci se souvenait d'avoir été élevé dans un collège de l'Oratoire. Là il avait rencontré une singulière bienveillance chez un P. Piron, frère du poète ; pour M. de Lannautte, l'Oratoire et le P. Piron étaient les merveilles du Dauphiné. Maurice, par esprit d'imitation, montra le désir d'être élevé dans un collège de l'Oratoire. Il y passa les quinze premières années qui suivirent son enfance, et il y fut préservé des écueils qui, dans ce siècle, un des plus dépravés de l'histoire de tous les temps, se multipliaient pour les diverses classes sociales, sous les pas des jeunes gens. Il y souffrit toutes sortes de privations, il apprit à n'en craindre aucune, il y contracta le goût et le besoin du travail, il y étudia l'art d'être heureux à peu de frais. En 1768, il avait commencé, à peine âgé de quatorze ans, son cours de philosophie. Le P. Duverdière, supérieur de l'École militaire de Vendôme, lui témoigna la tendresse du meilleur parent. Là des lectures, la plume à la main, amassèrent dans sa tête une foule d'idées qui ensuite servirent à toutes les dépenses. A Provins, il trouva deux cousines que leur rang et leurs vertus plaçaient dans les premières sociétés de la ville ; mais alors l'entraînement de la dissipation et, le croirait-on ? de la poésie, envahirent trop exclusivement la pensée du disciple de tant d'hommes sérieux. A Riom, il composa des chansons, des vers pour les personnes à la mode. Les Auvergnats ne se montraient pas des juges sévères. Une injonction des supérieurs exila Maurice à Bourges : il s'abandonnait au plus vif désespoir, lorsqu'un ex-jésuite, le P. Berthier, malgré le peu d'affinité des deux ordres, le consola et le ramena à l'étude. A cette époque, il eut le bonheur d'apprendre qu'un de ses jeunes frères avait été reçu, à Versail-

les, dans une des compagnies des gardes-du-corps. Envoyé à Tours, en 1779, Maurice reprit les chansons, quoique déjà professeur depuis quelque temps, mais sans être engagé et sans avoir l'intention de s'engager jamais dans les devoirs de la prêtrise. Une circonstance imprévue vint changer tout à coup cette vie équivoque, et substituer un plan de conduite et des relations toutes différentes, à cette sorte d'existence qui n'était pas généralement approuvée par la sévérité des premiers supérieurs. Maurice ne recevait, à titre de professeur, que la nourriture et cent soixante livres tournois par an. Ces minces émoluments, cet état d'homme de collège assujéti à la contrainte, sous un costume grave et d'une triste apparence, faisaient naître dans son esprit le projet de secouer un tel joug. Le bruit se répandit que le duc de Choiseul doit quitter Chanteloup (1780) pour venir à Tours, exécuter en qualité de gouverneur quelques commandements du roi. La duchesse de Choiseul ne manquera pas d'accompagner son mari ; tous deux assisteront à une distribution de prix dans le collège : il faut complimenter ces illustres personnages. Le duc de Choiseul est à Chanteloup plus qu'un premier ministre, la duchesse de Choiseul est un ange de bonté, de grâces, et de rare bienfaisance (1). D'un commun accord, le collège tout entier confie à Maurice l'honneur d'adresser un discours de réception. Ce discours est composé, mais il n'est communiqué qu'à un seul des pères qui se montre content. A peine Maurice a-t-il dit quelques paroles, que la duchesse est vivement émue, comme si elle ne savait pas tout ce que ses vertus devaient inspirer d'heureuses pensées à l'orateur. L'abbé Barthélemy, ancien élève de l'Oratoire, ami du duc de Choiseul, et

(1) Ce caractère se reproduit aujourd'hui dans la duchesse de Blacas.

assis à côté de lui , le regarde avec attendrissement : le duc improvise une réponse obligeante pour le jeune professeur qui est invité à venir souvent à Chanteloup. Là il est admis dans la familiarité du grand homme d'état, il voit souvent l'abbé de Périgord , Gérard de Rayneval ; il converse avec les littérateurs les plus renommés de l'Europe. Louis XVI pensait à donner au duc, qui lui avait adressé quelques conseils dont il était satisfait, un témoignage d'intérêt éclatant, en nommant à l'ambassade de Constantinople le comte de Choiseul-Gouffier, son neveu. Hauterive est désigné pour accompagner l'ambassadeur, en qualité de gentilhomme d'ambassade. Il fera partie de la suite avec l'abbé Delille, avec Lechevalier, Cassas, et Fauvel qui a déjà voyagé dans le Levant à la suite du comte de Choiseul. En attendant le départ, Hauterive (1784) ira passer l'hiver à Paris, chez l'abbé Barthélemy, où il fera connaissance avec Suard, avec M. Pastoret ; il composera, pour se rendre agréable à la reine Marie-Antoinette, une oraison funèbre de Marie-Thérèse, il fréquentera des sociétés choisies, il deviendra un des partisans de Mesmer, sans cependant se montrer un croyant ridicule. A cette même époque, ayant été présenté chez M^{me} de Marchais, belle et spirituelle veuve d'un intendant de marine, conseiller d'état, qui lui avait laissé de grands biens, il refusa, malgré quelques instances, de l'épouser, ne voulant pas devoir son bien-être à une personne riche qu'il aimait cependant, et dont il ne se croyait pas digne, parce qu'il ne possédait encore que de très-faibles moyens d'existence; alléguant d'ailleurs qu'il ne se trouvait pas assez de mérite pour s'unir à une dame si distinguée par ses charmes et par son esprit. Mais déjà M. de Vergennes a remis les instructions à l'am-

bassadeur : le bâtiment de guerre qui portera l'ambassade est prêt à Toulon. Hauterive est embarqué ; il descend à Athènes qui lui est expliquée par Fauvel ; il séjourne quelque temps à Smyrne, et enfin il arrive à Constantinople. Nous ne nous arrêterons pas au somptueux banquet donné par le grand-visir en l'honneur de l'ambassadeur du *Padischah* de France : il y avait quatre tables ; à chacune devaient s'asseoir quatre personnes. Hauterive eut l'honneur d'être appelé à celle du *Destdar* (ministre des finances), où l'on servit au moins quatre-vingts plats, et il reconnaît qu'il eut la curiosité de goûter de presque tous, mais que ce fut le seul acte de gourmandise qu'il commit pendant toute sa vie diplomatique. Depuis la fin de la traversée, M. de Choiseul, en plaisantant, avait prié Hauterive, habituellement plus sobre qu'au dîner du grand-visir, d'être le gouverneur chargé de prendre soin de la santé de l'abbé Delille. L'académicien souffrait d'une inflammation dans les yeux, et déjà sa vue commençait à s'affaiblir. Hauterive ordonna, de son autorité médicale, qu'il savait rendre polie et gracieuse, que Delille fût privé de café pendant plusieurs mois. Le maître d'hôtel obéissait aux prescriptions du gouverneur, et Delille semblait se résigner à la volonté de son ami, mais on remarqua bientôt que tous les jours, après dîner, il se rendait à Constantinople avec un janissaire de l'ambassade pour s'y abreuver en secret du plus brûlant moka, de cette liqueur divine qu'il a si bien chantée,

Qui manquait à Virgile et qu'adorait Voltaire.

Ce fut en vain qu'on interrogea le janissaire, qu'on lui défendit de suivre le poète. Cet homme avait pris le chantre de l'Imagination pour un insensé, *doux, sans fureur*, dont la loi de

Mahomet lui prescrivait d'accomplir en tous points la volonté : « Quand il est « avec moi dans la barque, dit le pieux « musulman, il lève la tête au ciel ; « il apostrophe le soleil en partant , « et les étoiles à son retour ; il se « lève brusquement, il parle seul « dans son langage, qui n'est pas « si simple que le vôtre, il étend les « bras ; il contemple successivement « les deux rives ; il y a toujours pour « lui dans la barque d'autres person- « nes que moi et les rameurs... Si « vous saviez avec cela combien il est « bon, généreux et bienfaisant ! Il fait « des aumônes au premier venu, il « caresse les chiens les plus mé- « chants... » — Hauterive, quand il avait quitté Tours, pour suivre M. de Choiseul, ne jouissait, comme nous l'avons dit, que d'un traitement de cent soixante livres. M. de Vergennes lui en avait accordé un de douze cents livres ; mais la fortune ne devait pas s'arrêter à cette faveur. Il fut nommé secrétaire de l'hospodar de Moldavie, aux appointements de quinze mille livres. La France n'entretenait pas un agent diplomatique en Moldavie ; avec le consentement de la Porte ottomane, et du souverain de cette principauté, elle y envoyait un Français qui, sous le titre de secrétaire, prenait soin de la politique du prince, et l'entretenait dans des sentiments d'attachement au roi. Le 10 fév. 1785, Hauterive écrit à M. de Vergennes que les regrets de se séparer de M. de Choiseul ne sont adoucis que par l'espérance de justifier son suffrage et de mériter ses bontés. M. de Vergennes lui répond le 21 mars : « Soyez assu- « ré, monsieur, que je serai instruit de « vos services et à portée d'en rendre « compte au roi, pour vous procurer « un jour les récompenses qu'on n'a « pas refusées à ceux de vos prédéces- « seurs qui se sont bien conduits. »

Hauterive dirigeait la correspondance politique de l'hospodar. Les Turcs ont l'habitude d'appeler la Moldavie et la Valachie *les deux yeux de la Turquie sur l'Europe*. Jamais ces yeux ne s'étaient fixés avec plus d'attention sur les affaires de la France, de l'Angleterre et de la Russie ; jamais un homme plus accoutumé aux méditations, à la science des calculs de la raison et de la sagesse, n'avait été mieux préparé à servir à la fois la Turquie et la France. Mais les premiers orages qui allaient troubler la tranquillité du monde noircissaient l'horizon. Hauterive d'ailleurs eut quelques dégoûts. Il perdait presque sa liberté. Confiné dans un château aux environs de la résidence, il ne pouvait communiquer avec aucun voyageur. L'ennui et la nostalgie l'accablèrent à la fois ; il demanda à revenir en France, et M. de Montmorin, nouveau ministre des affaires étrangères, lui en accorda la permission. Il eut le désir de voir Berlin en revenant à Paris. Arrivé dans la capitale de la Prusse, sa première idée fut d'aller chez un libraire, demander des livres français : il trouva dans la boutique, où il était entré à midi, un homme âgé d'à peu près quarante ans. Dès les premiers mots, Hauterive reconnut un compatriote. Celui-ci aimait à parler ; il subjuguait bientôt son interlocuteur par la magie de son langage. Après l'avoir entretenu d'Ostende relevé, de l'Escaut rouvert, des Prussiens et de Joseph II, il interrogea Hauterive sur l'Orient. L'entretien avait tellement captivé les voyageurs, ils étaient si contents l'un de l'autre, qu'ils ne pouvaient pas se quitter. La femme du libraire faisait quelques démonstrations pour annoncer que toute la ville de Berlin avait diné depuis longtemps, que le spectacle allait commencer, qu'une telle insistance, une telle satisfaction réciproque devaient avoir une fin : le libraire se décida à les inter-

rompre. Ils se séparèrent sans se nommer l'un à l'autre, et pour ne plus se revoir. Hauterive partait le soir même. L'homme dont la conversation l'avait tant intéressé, et à qui la sienne avait été si agréable, était le célèbre Mirabeau. La veuve belle, riche et spirituelle, qui avait été si tendrement aimée du diplomate que lui avait enlevé l'ambassadeur en Turquie, résidait encore à Paris; mais si elle était restée riche et spirituelle, hélas! elle n'était plus belle: la petite vérole avait ravi sa fraîcheur, grossi ses traits et fait disparaître toutes ces grâces dont les femmes les plus sages sont si fières et si heureuses. Dans cet état déplorable, si elle conservait les mêmes sentiments de préférence, que de motifs n'avait-elle pas pour craindre que Maurice ne voulût pas associer son sort à celui d'une personne si cruellement privée du don de plaire par les charmes de la figure! Des amis intervinrent: après s'être assurés de la constance de la veuve, ils interrogèrent Hauterive. Il répondit noblement que cette laideur le mettait plus à son aise, que l'attachement de sa femme lui suffirait, et il épousa madame de Marchais. Se voyant riche, il vint au secours de son frère, qui avait été licencié à Versailles en 1789, après avoir couru quelques dangers pour la défense du roi et de la reine. Aimant avec passion l'étude, Maurice acheta beaucoup de livres, lut avec avidité les ouvrages classiques qui avaient échappé à ses recherches, et commenta nos plus célèbres historiens. Cependant il ne négligea pas ses amis; retiré dans une terre de sa femme, il leur écrivait souvent. La lettre de l'abbé Barthélemy, en date du 18 mai 1790, que nous allons rapporter, prouve toute l'affection qu'il témoignait à Hauterive, et en même temps va servir à faire connaître sous quel point de vue l'illustre auteur

d'*Anacharsis* considérait les événements de la révolution, et avec quelle assiduité religieuse il prodiguait ses soins aux souffrances de l'admirable duchesse de Choiseul, qu'il avait connue à Rome dans ses splendeurs de bien-faisante ambassadrice, et qu'il ne cessa de vénérer pendant quarante ans.

« Oubliez-moi, mon cher ami, ou
 « plutôt tuez-moi! car je préférerais
 « l'un à l'autre. Vous m'avez écrit
 « plusieurs fois, et mon silence ne
 « vous a pas découragé. Vous valez
 « mille fois mieux que moi. Ce qui
 « m'est arrivé en cette occasion est un
 « de mes péchés originels. Je suis bien
 « tendrement attaché à mes amis, et leur
 « souvenir est toujours présent à mon
 « cœur. J'aime à les voir tous les jours
 « et à tous les moments. Quand ils s'é-
 « loignent, ils conservent les mêmes
 « droits à mes sentiments; mais le re-
 « gret de leur absence semble empoi-
 « sonner le plaisir que j'aurais de leur
 « écrire. Je dis ce qui m'arrive, sans
 « prétendre le justifier. Je vous féli-
 « cite de jouir de la nature: je suis
 « condamné à user de la société, qui
 « est bien dure et bien cruelle aujour-
 « d'hui. Candide aurait de la peine à
 « se persuader que nous vivons dans le
 « meilleur des mondes. Je ne suis en-
 « touré que de malheureux; je n'en-
 « tends que des plaintes bien fondées,
 « que des nouvelles qui font frémir, et
 « je suis assez faible pour m'attendrir
 « sur des atrocités qui se commettent
 « au loin. Les âmes fortes qui trou-
 « vent qu'elles sont nécessaires, ces
 « horreurs, se consolent dans cette
 « idée. Mon cher ami, croyez-moi, le
 « genre humain est un grand gueux:
 « il faut vivre loin de lui pour l'aimer.
 « C'est le parti que vous avez pris; je
 « vous imiterais si j'en étais le maître;
 « mais deux petits obstacles m'arrê-
 « tent. Vous savez bien qu'il me serait
 « impossible d'abandonner ma malade

« qui, depuis plus de six semaines, souffre des douleurs inouïes dans les reins et dans les entrailles. Le médecin croit que c'est la goutte, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de remède. Voilà le premier obstacle ; voici le second : vous me proposez d'acheter un petit hermitage ; mais on va m'ôter tout ce que j'avais, et je ne sais pas si on me laissera de quoi conserver un domestique. Mes neveux seront dans le même cas ; et cependant nous n'avons jamais fait de mal à personne. Au reste, rien n'est terminé encore. Je sais seulement que le comité des finances réduit environ à la moitié les places de la Bibliothèque, et qu'il ne restera peut-être rien aux anciens titulaires des bénéfices ; tout cela conformément aux règles de la justice, et pour le bonheur de la postérité. Adieu, mon cher ami, donnez-moi seulement de vos nouvelles, et ne vous offensez pas de ma paresse. Ne vous alarmez pas sur mon sort : je suis fâché de vous en avoir parlé ; je le suis encore plus de ce qu'on me laisse quelque chose ; je ne rougirais pas d'aller de porte en porte tendre la main comme Bélisaire. Vous voyez que je ne suis pas modeste dans mes comparaisons. Mettez-moi aux pieds de la personne que vous aimez le plus et dont vous êtes le plus aimé. » Mais les rentes étaient mal payées ; Hauterive fut obligé d'aliéner la terre de sa femme, qui ne voulait pas qu'il souffrit un seul instant des ravages dont la révolution menaçait toutes les fortunes. Alors, plus la douleur publique fit entendre de plaintes, plus Hauterive chercha les moyens de l'adoucir ; il composa et publia un avis au gouvernement, pour prédire et prévenir une famine ; et, en effet, ce fléau se déclara quelques années après. Hauterive, effrayé par les

approches de la misère, qu'il redoutait surtout pour sa femme, et encouragé par des témoignages de satisfaction qu'il avait reçus à la suite de ses services en Moldavie, résolut de demander au roi Louis XVI une place quelconque dans la carrière politique, ou dans la carrière consulaire. Le 24 février 1792, il écrivit au ministre des affaires étrangères, M. de Lessart, qu'il avait confié à de favorables dispositions et aux bons offices de ses amis, les intérêts de son ambition, plus zélée qu'impatiente ; et il se recommandait du duc de Choiseul, de Barthélemy et du chevalier de Chastellux, l'un de ses constants protecteurs. Les opinions de M^{me} d'Hauterive, tant qu'elle avait tenu un salon brillant à Paris, l'avaient mise en rapports fréquents avec quelques disciples du baron d'Holbach : M. de Choiseul était mort depuis long-temps ; Barthélemy ne vivait plus en quelque sorte que pour sa malade, qui était destinée à aller, six mois après, pâle, dévorée par les souffrances, chancelante et soutenue par le bras d'un ami courageux, redemander son vieux consolateur aux bourreaux de septembre qui, il faut le dire, car on doit la justice même aux bourreaux, rendirent ce vieillard aux pleurs de l'amitié et de la reconnaissance. Louis XVI conservait un souvenir d'estime et d'obligeance pour Chastellux ; mais ce sentiment était effacé par des préoccupations pénibles ; d'ailleurs M. de Lessart n'avait pas assez de temps pour tout voir, pour tout lire ; ces raisons réunies portèrent malheur à la demande du solliciteur. Dans ces circonstances, où le monarque et sa famille couraient de si terribles dangers, la pétition d'Hauterive fut écartée par le conseil d'un commis ; injuste sévérité ! Le 10 août était survenu avec ses fureurs. Hauterive n'avait pas pour principe

que l'émigration fût utile ; cependant un jour il défendra les émigrés. Il resta à Paris. Voici comment il rapporte lui-même les événements dont il fut témoin près de la prison de la Force. Dans son journal, à la date du 2 septembre 1825, il s'exprime ainsi : « Jour « d'horrible mémoire ! Je ne veux , « je ne puis rien faire sous l'impression de cet exécrationnel souvenir. » Le 3 sept., il se décide à parler de ces abominables journées : « J'avais alors « trente-neuf ans. Je ressentis au moment où j'appris les crimes qui se « commettaient à deux cents pas de « moi, les mêmes angoisses que j'avais « souffertes vingt-deux jours auparavant, lors de la funeste journée du « 10 août. Mon cœur se souleva comme si j'avais été témoin de l'effroyable catastrophe. On me mit au lit : « je venais de rejeter de la bile verte « par torrents. Cette crise me soulagea. Le 10 août, les craintes étaient « différentes. Le roi avait tant de fois « échappé à l'assassinat ! Nous ne voulions pas renoncer à quelque espérance. Au 2 septembre, quand la « mort était sous les yeux de tout le « monde, il en fut autrement : j'habitais alors une maison dans une « rue contiguë à la Force. On y massacra depuis le matin jusqu'au lendemain. Lorsque je pus me lever, le « repos m'étouffait ; je ne tenais plus « à la vie. Vivre dans un tel temps « me semblait, aux yeux de l'avenir, « une complicité des crimes du présent. Nous avions pour portier un « sergent aux Gardes-françaises, vieux « scélérat qui la veille avait endoctriné « mes gens. Je sortis pour éviter la vue « de la femme de chambre de M^{me} « d'Hauterive et les regards de notre « portier. Je ne savais où j'allais. Au lieu de m'éloigner de la Force, je pris « la direction même de la rue qui y conduisait. Plus loin sont les degrés d'une

« église. Je remarquai, sur ces degrés, « des femmes bien mises qui se levaient « sur la pointe de leurs pieds pour voir « les cadavres qu'on amassait autour « de la place. Ce que je ne concevrai « jamais, c'est qu'en face de ce souvenir il y ait encore des hommes qui « ne sont ni stupides ni méchants, et « qui croient au principe de la souveraineté du peuple. Il faut ne pas « savoir ce que c'est que le *peuple*, et « ce que c'est que la *raison*, pour « imaginer que les idées réveillées « par ces mots soient susceptibles d'aucune sorte d'association. Il ne peut « y avoir ici d'idée générale, prise dans « un sens collectif : le peuple est un « assemblage d'individus ; mais l'esprit de chacun d'eux, quand ils se « rapprochent pour se réunir et faire « du *nombre*, ne vient pas se réunir « à celui des autres pour y faire de la « *raison*. La réunion des corps constitue la force ; mais la réunion des « esprits, dans une telle classe, ne « conduit souvent qu'à déraisonner « et à ne pas s'entendre. » Hauterive, en voyant sa femme dans la volonté de quitter la France à tout prix, pour aller soigner quelques recouvrements en Amérique, laissa des amis solliciter pour lui un consulat aux États-Unis. Des rapports donnés par lui au ministère sur les intérêts consulaires avaient excité des mécontentements chez Brissot ; mais les obstacles que ce conventionnel opposa, pour détourner le comité diplomatique d'offrir un moyen de sortir de France à des hommes, disait-il, sans patriotisme reconnu, furent surmontés, et Hauterive se vit nommer consul à New-York. Des lettres de l'abbé Barthélemy lui souhaitent un heureux voyage, et le félicitent de sa délivrance. Bientôt le nouveau consul, dénoncé à chaque arrivée de dépêches par des propagandistes envieux, fut destitué, et l'on

envoya des commissaires chargés de vérifier sa comptabilité et de trouver des prétextes pour le perdre. Ici nous devons nous occuper d'un reproche fait à Hauterive. On l'a accusé d'avoir excité la révolte, d'avoir entretenu des pensées de bouleversement et d'anarchie dans l'esprit des Français domiciliés en Amérique et parmi les équipages des bâtiments de guerre nationaux. Il ne parle pas de ces accusations dans ses mémoires; peut-être les a-t-il ignorées: notre devoir est de ne point les passer sous silence. La peine que mérite toute erreur, toute faiblesse, doit être subie, si ces erreurs, si ces faiblesses sont prouvées. La vérité ne peut, ne doit jamais arriver tard; il ne lui est pas permis d'avoir le pied boiteux. Nous avons cherché les moyens de la faire éclater; ces moyens se sont trouvés dans une foule de pièces que ne possède pas la famille Hauterive. Ces pièces ont été écrites par les accusateurs et par l'accusé. Nous rendons à ce dernier sa vie, ses actions, ses fautes, mais aussi ses arguments vigoureux, les faits dépouillés de faussetés. Tout est là, les complaisances, les phrases du jour, le dictionnaire du mauvais goût de ces temps de détresse pour la raison; mais à côté de ces nécessités douloureuses, il y a aussi ce qui n'a pas plié le genou dans l'élève de Duverdière, de Berthier, dans le jeune publiciste qui a pu écouter le duc de Choiseul, dans l'intrépide compagnon qui a soutenu la duchesse, cette noble amie, et qui a marché avec elle sur le sol baigné du sang des prêtres, pour sauver l'abbé Barthélemy; ces pièces enfin offrent l'exact exposé des circonstances d'après lesquelles on peut, en plaignant quelquefois Hauterive lancé dans le tourbillon de paroles inconséquentes et de paradoxes fastueux, juger ce qu'il avait conservé de haut, de fier, de courageux et de sage. Les commis-

saires déclarèrent, le 12 mai 1794, que la comptabilité du consul incriminé était juste et régulière, et qu'elle constatait la patience, le zèle, l'intégrité et le patriotisme d'un bon citoyen. Le ministre plénipotentiaire en Amérique, Fauchet, avait été chargé de l'exécution de l'ordonnance concernant Hauterive; voici comment celui-ci répond à Fauchet le 17 mai. On tutoyait, dans ce temps-là, surtout les fonctionnaires: « J'ai remis, citoyen, conformément à tes ordres, les pièces relatives à la reddition de ma comptabilité, au successeur que tu m'as nommé, et qui en rendra compte au conseil-général... La république ne t'aurait pas su mauvais gré d'avoir adouci par quelques formes la sévérité d'une décision qui attire plus de blâme à ses auteurs qu'à moi. Je présume que tu contribueras toi-même à éclairer le conseil exécutif sur une erreur dont les conséquences s'étendent au-delà des vues personnelles et des passions de quelques individus... Je ne te dissimule pas l'opinion que je me suis faite du rang que les vertus des hommes doivent tenir dans l'appréciation de leur renommée; le patriotisme même et cette persévérance courageuse nécessaire pour conserver les principes de la démocratie, doivent céder à l'inviolable probité. Je pardonne à l'ambition de ceux qui veulent passer pour meilleurs patriotes que moi; mais je ne veux pas qu'il y ait un homme qui ose espérer qu'on le croira plus honnête. Désormais mon caractère, à qui je dois aussi quelque déférence, me défend d'accepter aucune espèce d'emploi: je serai laboureur pendant la paix, et soldat pendant la guerre.... » On retrouve ici les formes âpres des temps de 1794, non pas une ignorance insolente et grossière, mais

une rudesse convenue, qui, obligée d'employer les familiarités indispensables de l'époque, sait toutefois ne pas s'abandonner, et s'apprête à ne rougir jamais de l'expression d'aucun de ses sentiments. Le 18 juin, Hauterive transmet à la commission, remplaçant le ministère des affaires étrangères, un mémoire où l'on remarque un besoin de récrimination contre les accusateurs, à la fois énergique et généreuse. Le même jour, le consul destitué adresse une lettre à Barthélemy et à ceux de ses anciens amis que la nouvelle de ce rappel peut affliger : « Je vous envoie, leur dit-il, quelques détails sur ma conduite et sur les circonstances de ma destitution; vous verrez que je suis toujours le même homme. Vous avez tous connu les faits relatifs à ma nomination. Vous avez su que je fus traversé par Brissot, qui voulait remplir les consulats d'Amérique d'agents dociles à la direction d'Hamilton son ami; que je fus contrarié par le ministre Genet, qui, membre, ainsi que Brissot, d'un comité nommé pour discuter les titres des candidats, recula de trois semaines ma nomination au consulat de New-York; vous avez su que la résistance du ministre Monge, à ces suggestions, était fondée sur l'opinion que la lecture de quelques mémoires, concernant deux objets de bien public, lui avait donnée de moi; vous savez que je partis sous l'atteinte de la disgrâce d'une faction alors dominante, et de la jalousie de mon chef: cette disgrâce et cette jalousie m'ont suivi dans le cours de mon administration.... Le conseil exécutif fut trompé, en me comprenant dans la disgrâce du ministre Genet; je n'étais pas connu dans ce pays comme un des moyens, mais comme un des obstacles de l'homme dont il voulait,

avec tant d'éclat, censurer la conduite. Aucune administration n'a été plus remplie de peines et de contrariétés que la mienne; j'ai eu à pourvoir au besoin d'une escadre délabrée et dénuée de tout; j'ai eu à guérir l'esprit égaré d'une multitude d'hommes qu'une guerre fratricide avait exaspérés, que le *colonisme* avait dépravés, que la faim, que les maladies, que l'ardeur du climat avaient tellement aigris, qu'ils n'entendaient plus ni la voix du devoir, ni la voix de la raison, ni la voix même de la patrie. J'ai eu à créer un hôpital pour quatre cents malades, et à maintenir l'ordre dans cet établissement, sans moyens de répression, et au sein de mille factions liguées pour opérer la désorganisation des forces françaises dans le pays; j'ai eu à établir une police respectée dans un corps de volontaires inutilement, indiscretement et dispendieusement formé par le ministre Genet, qui le destinait à une expédition brillante (une attaque contre la Louisiane), mais mal conçue, dont je n'ai su l'objet qu'au moment où il a été public qu'elle n'avait pas eu de succès; dans toutes ces traverses je n'ai été secondé par aucune facilité locale, et j'ai plus éprouvé d'obstacles que je n'ai reçu d'appui de la direction à laquelle j'étais subordonné. » Après avoir nommé quelques personnes qu'il croit punissables, l'auteur de la lettre ajoute : « Il me reste à excepter Pichon, jeune homme (depuis conseiller d'état) plein d'esprit et de talent, que ses heureuses dispositions mèneront au bien et au grand. » Il était difficile à un homme qui avait écrit de telles lettres de se hasarder à reparaitre en France. Comment s'y soutenir, comment nourrir cette femme qui avait été riche, et qui allait souffrir de la faim?

Hauterive n'avait pas trouvé les débiteurs de sa femme en état d'acquitter ce qu'ils lui devaient. Elle ne recevait rien des rentes laissées à Paris. Sa terre avait été payée en assignats qui n'avaient aucune valeur. Il fallait penser à vivre. Hauterive se souvint qu'il avait dit : « Je serai laboureur pendant la « paix, et soldat pendant la guerre. » Il n'était pas possible de se faire soldat au service d'une patrie qui aurait désarmé son défenseur, pour l'envoyer au supplice. Il n'était pas aisé de se faire laboureur sans terres. Mais s'il ne restait pas une pièce d'or à l'exilé, il lui restait son courage. L'ancien consul loue à crédit un jardin, loin de la ville, pour éviter les persécutions de la république ; il emprunte des graines, et une bêche. Il sème ses graines, il voit poindre la plante. Il l'arrose. Elle arrive à maturité ; il la fait porter au marché. Nous ne saurions décrire la joie qu'il éprouve en considérant les premières piastres qui lui sont remises en échange du produit d'un travail de ses mains. La tempête révolutionnaire n'avait pas précipité au dehors seulement les partisans du roi et de la religion ; la tourmente n'avait pas respecté davantage ceux qui prêchaient la révolte depuis quelques années. M. Maurice de Talleyrand, ami du duc de Choiseul sous le nom d'abbé de Périgord, et déjà connu d'Hauterive qui l'avait vu à Chanteloup, et qui l'avait retrouvé à Paris, venait se réfugier en Amérique. Hauterive, sans cacher le secret de ses travaux de jardinier, alla voir l'ancien prélat. Les amitiés se renouvelèrent ou se formèrent promptement dans l'exil. Les deux Maurice s'embrassèrent avec cordialité. Mais l'administration avait repris en France quelque chose de régulier. Talleyrand s'embarqua pour y retourner, dans l'espoir de remplir un poste important. Hau-

terive pensa que lui-même ne serait pas repoussé. Il avait appris que le neveu de l'abbé Barthélemy était *directeur*, et, quoique placé sur la liste des émigrés, il se hasarda à s'embarquer pour Bordeaux ; mais le 18 fructidor était survenu, et sans l'intervention du jeune Pichon, qui lui fit envoyer un laissez-passer, il n'eût pas eu la permission de débarquer. Il revint à Paris, le 10 février 1798. Il vivait retiré dans un logement modeste, où il se livrait à l'étude des usages et des intérêts politiques des États-Unis. Il écrivait des commentaires sur les anciens traités entre la France et les puissances européennes. Talleyrand, devenu ministre des relations extérieures, l'avait revu avec plaisir. Le bruit courut dans Paris qu'Hauterive allait remplir un emploi dans ce ministère. L'ancien consul écrivit au ministre pour annoncer qu'il refuserait toute place qu'on lui offrirait, et qu'il aimait mieux vivre dans l'obscurité. Mais le 25 avril il paraît qu'il changea d'avis, car Talleyrand lui accorda la permission de consulter aux archives les mémoires politiques dont il pourrait avoir besoin. Le 22 août 1799, en vertu d'une décision de Reinhard, qui avait momentanément remplacé Talleyrand, Hauterive fut nommé chef de la division chargée de la correspondance avec l'Angleterre, la Hollande, Vienne, Berlin, les états germaniques, le Danemark, la Suède, la Russie et les États-Unis. En oct. 1800, après la journée du 18 brumaire, qui porta Napoléon à la tête de l'administration, le général vainqueur rendit à Talleyrand son ancien ministère. Il maintint Hauterive chef de division, mais avec des attributions différentes. Celui-ci, bientôt après, composa son remarquable ouvrage : *de l'État de la France à la fin de l'an VIII*. Gentz, publiciste allemand, s'était rendu célèbre par son *journal historique*

qui contenait une longue série d'articles sur l'Angleterre, dont il vantait le système aux dépens de la France. Hauterive réfute Gentz ; il établit qu'au jugement de tous les diplomates le traité de Westphalie fonda, au milieu du dix-septième siècle, le droit public des temps modernes ; et il ajoute que la formation du nouvel empire de Russie, l'élévation de la Prusse, l'accroissement du système colonial ont détruit en Europe le système du droit public fondé par le traité de Westphalie. Ces trois évènements sont expliqués dans leurs phases diverses. A propos du système colonial, l'auteur arrive à l'époque de Cromwell, qui proclama *l'acte de navigation*, et, par cette mesure, plaça le commerce de sa nation dans une position constante d'inimitié et d'usurpation à l'égard des autres peuples. Après avoir signalé la prétention de la nation rivale, il flétrit la lâcheté qui ne repousse pas les attaques, et ne cache pas qu'à la date du partage de la Pologne, la France semblait abdiquer le plus noble des droits qu'elle tenait également et de la notoriété de sa prépondérance, et de l'usage généreux qu'elle avait fait jusqu'alors de sa supériorité. La France cessa d'être l'égide des états dépendants et la sauve-garde des nations opprimées. Traitant ensuite la question de l'équilibre européen, l'auteur est amené à convenir que toutes les balances partielles des autres puissances sont détruites, et que leur destruction rend impossible l'existence de la balance générale. Il propose ensuite pour contenir l'Angleterre, avec qui tout ce qui est raisonnable est souvent contraire à ce qu'elle établit en principe, avec qui tout ce qui est juste est en opposition avec ce qu'elle érige en droit ; il propose de déclarer que la course est abolie, et qu'en cas de guerre, la souveraineté du territoire est transportée avec tous ses

droits sous le pavillon des états qui ne prennent point part à la guerre. Le chapitre relatif à la situation de la France contient un passage écrit dans le même esprit d'égards qui a dicté plus haut un jugement porté sur l'Angleterre. Enfin l'auteur combat la manie qu'on a conservée de comparer César à Cromwell, et il dit que si l'on plaçait César à Londres et Cromwell à Rome, ils n'auraient obtenu aucune célébrité. César aurait frémé de l'idée de tuer un roi, et Cromwell se serait probablement mal tiré de la conquête des Gaules. Il conclut en disant que l'Angleterre se ruine pour soutenir la lutte, et que la France, sans cesse résistant, sans cesse impénétrable (hélas ! elle ne le sera pas toujours), se maintient sur son territoire, qu'elle est puissante et qu'elle voit se multiplier autour d'elle ses moyens de sécurité, de bonheur et de richesse. Tel est le premier écrit vraiment politique qui fut publié en France, depuis le commencement de la révolution. Cet écrit émanait d'un homme employé dans la direction des affaires, et cependant il ne ménageait pas la révolution. Le succès de *l'Etat de la France à la fin de l'an VIII* fut grand à Paris, et tellement assuré, qu'on ne craignit pas de traduire l'ouvrage de Gentz auquel Hauterive avait répondu. Il continua de diriger, sous les ordres de Talleyrand, toutes les affaires qui dépendaient de la première division ; il eut le bonheur de voir partir pour Washington, en qualité de consul, ce jeune Pichon dont il avait dit que *ses heureuses dispositions le mèneraient au bien et au grand*. Dieu, qui récompense les appréciations raisonnables et les jugements sains, parce qu'il les a inspirés, avait suscité dans M. Pichon l'homme principal qui devait assurer, sans danger, le retour d'Hauterive dans sa patrie. — Ses talents étaient connus : il rédigea les pièces de la difficile

négociation avec la Grande-Bretagne depuis le 26 déc. 1799; il prit part surtout à la négociation du concordat avec Pie VII; il fut le conseil de la France dans le traité d'Amiens, signé le 27 mars 1802. On connaît un document, en forme d'*ultimatum*, que le premier consul lui fit recommencer onze fois. Hauterive donna la forme et la vie à une partie des autres traités qui furent conclus avec l'Europe. Il publia des pièces explicatives faites pour accompagner celles dont le gouvernement britannique avait donné connaissance au parlement. Son crédit aux relations extérieures devint tel, que Caillard, directeur des archives, étant obligé d'aller prendre les eaux pour sa santé, Hauterive fut appelé à le suppléer, tout en gardant le titre de chef de la division politique qui lui était déjà confiée. Pendant plusieurs absences de Talleyrand, Hauterive avait été chargé du porte-feuille. Il raconte lui-même qu'il travaillait avec l'empereur, et il donne des détails curieux sur des circonstances qui avaient suivi les rapports entre Napoléon et lui. Un jour celui-ci désire envoyer des instructions à un de ses ambassadeurs, et il mande aux Tuileries un des principaux employés du ministère. Hauterive se présente à l'ordinaire, confère avec le chef du gouvernement, reçoit ses ordres, les résume, et répond à quelques questions. Le lendemain il lit dans le *Moniteur* sa nomination de conseiller d'état. Dans les intervalles de ses conférences aux Tuileries, il eut souvent des entretiens sur divers sujets de littérature, de philosophie, de politique intérieure. Il trouvait Napoléon sans recherche et sans défense sur la manifestation de ce qu'il pensait, de ce qu'il croyait à l'égard de divers objets de la conversation. Ses improvisations abondaient en traits piquants, tenant toujours plus ou moins du

paradoxique; quelquefois il lui échappait des mots d'une naïveté fort singulière. En consultant sur les usages du ministère des relations extérieures, auxquels il revenait souvent, il comparait ce qu'on lui disait avec ce qui se faisait au ministère de la guerre et, en parlant de ce département, il disait « *chez nous*; » comme s'il était encore le camarade du lieutenant avec qui il avait servi. Peu après, si les grandes affaires venaient à être mises en discussion, cette petite individualité de réminiscence se trouvait remplacée par un *moi* de prince, d'une hauteur et d'une étendue démesurée. Le blâme, l'impatience, l'humeur et le mécontentement se peignaient sur son visage plus fréquemment qu'aucune autre impression. La lecture qu'il faisait des correspondances lui en fournissait l'occasion: dans ce temps-là il y en avait peu qui ajoutassent à l'intérêt des informations par les agréments d'une rédaction soignée. Un jour, en lisant une lettre du général Gouvion-Saint-Cyr, qui était alors ambassadeur, un mouvement de dédain précéda un éclat de rire moqueur accompagné de cette exclamation: « *Ah! les généraux, ils ne sont bons qu'à une chose!* » Napoléon dictait et Hauterive écrivait si rapidement, qu'en rédigeant chez lui il devait plus se servir de sa mémoire que de ses yeux pour se conformer aux dictées; il fallait d'ailleurs corriger les négligences et mettre partout des liaisons. Le style du *Lion*, naturellement énergique, élevé autant que précis, manquait de correction, quelquefois de clarté; sans transition, un sujet succédait à un autre sujet, quelque étrangers qu'ils fussent l'un à l'autre. Cependant il y avait lieu de s'étonner d'une telle abondance d'idées, et habituellement d'une manière aussi heureuse de s'exprimer. Un jour qu'Hauterive présentait à Napo-

l'éon une de ses dictées mise au net, il la lut rapidement et la rendit sans observations. Le lendemain il refusa d'en lire une autre, en ajoutant : « *c'est votre affaire.* » Laissons Hauterive raconter un fait remarquable : « J'étais « sorti de son cabinet, et je m'étais « arrêté dans la pièce antérieure où « je restai quelque temps seul auprès « du feu. En me levant, je m'aperçus « que je m'étais trompé de porte-feuille. « Que renfermait celui que j'avais « pris ? Je fus saisi de frayeur. Il fal- « lait cependant rentrer : tarder da- « vantage, c'était donner plus de gra- « vité au soupçon. Je rentre, prenant « l'air gauche et commun d'un écolier « qui a commis une faute : « *J'ai fait,* « dis-je en entrant, *une méprise.* » « Il leva les yeux sur moi sans montrer « aucune impression, me laissa dépo- « ser son porte-feuille, prendre le « mien, et partir. Je n'étais pas en- « tièrement rassuré. Le lendemain je le « trouvai le même que la veille. Ce qui- « proquo eût pu être une affaire fort « grave ; il n'eut pas la plus légère « suite. » Voici une autre particularité, appartenant à l'époque du traité d'Amiens. Hauterive reçoit l'ordre d'aller travailler avec le consul, le soir à onze heures. Il se rend au château, et il n'était pas encore introduit à une heure après minuit. Les aides-de-camp de garde, auprès desquels il attendait, venaient de s'endormir. Un valet de chambre prenant pitié du diplomate, éveilla le colonel Lauriston. Celui-ci eut la complaisance d'entrer dans la chambre du premier consul et de demander des ordres. Il revint en annonçant qu'il y avait eu malentendu, et que le consul était au lit ; que d'ailleurs il fallait revenir à onze heures. Nouvelle perplexité : Est-ce à onze heures du matin le lendemain, ou encore une fois à onze heures du soir ? Le colonel rentre dans la chambre, et re-

paraît en disant que le *ministre par interim* doit être introduit sur-le-champ. Il trouve le consul assis sur son lit, vêtu seulement d'un gilet de flanelle et coiffé d'un mouchoir de soie. Napoléon fut extrêmement gracieux, et, après un obligeant préambule, il fit asseoir le chef de division, prit ses papiers, les lut, adressa des questions, discuta les réponses, dicta les matériaux de plusieurs dépêches, et le congédia en l'ajournant au lendemain. « Je « m'en allai sans crainte pour les rap- « ports immédiats qu'on pouvait avoir « avec cet homme extraordinaire ; je « contractai, à cette entrevue, une « habitude de sécurité qui a fait « qu'ayant toujours eu une peur ex- « trême de son gouvernement, je n'ai « jamais eu peur de lui. *Sa présence* « *ne m'a pas une seule fois imposé* « *pendant toute la durée de ce règne* « *prodigieux.* » Ces aveux d'Hauterive sont remarquables. Ainsi il avait peur du gouvernement, et il n'avait pas peur du maître. Cependant, lors de la mort du duc d'Enghien, ce ne fut pas seulement le gouvernement qui excita la peur du publiciste si éminemment pénétré des privilèges du droit public universel, et qui savait si bien reconnaître les bornes qu'une autorité quelconque doit respecter dans ses relations de voisinage avec un autre souverain. Je parlerai ici d'après des faits qui sont depuis long-temps à ma connaissance particulière. Le matin même après l'assassinat, je rencontrai dans le jardin des Tuileries Bresson, le chef du bureau des fonds au ministère, ancien conventionnel, celui-là même qui manifesta, en faveur de Louis XVI, un vote détaillé si noble et si dangereux. Bresson m'appela vivement et me dit : « Vous savez ? » Je lui répondis : « Je sais la mort sans détails, « par M. de Châteaubriand, qui « donne sa démission. Et vous, que

« faites-vous ici ? » — « Je suis hors de moi ; je connais un colonel qui a été nommé juge ; je viens de chez lui ; mais, pour des raisons de jeune homme, il n'est pas rentré à son domicile depuis hier : ainsi il n'a pas siégé. Tout a été fait avec une célérité atroce. — « Et chez vous, rue du Bac, que fait-on ? » — « Vous connaissez cette chambre du secrétariat où l'on attend, près du cabinet du ministre ? » — « Oui. » — « J'y ai couru de bonne heure : Hauterive est arrivé, et, avec une forte douleur empreinte sur la figure, il m'a demandé ce que je savais. M. de Talleyrand, entendant Hauterive, a dit d'entrer. Celui-ci, avec sa grosse voix, s'est écrié en accompagnant ses paroles de gestes de dégoût et de colère : « On ne peut pas continuer de le servir. » Et le ministre lui a répondu gravement : *He bien, quoi, ce sont les affaires.* » Nous sommes sortis sur-le-champ. Je pense au crime, dans lequel n'a pas trempé mon jeune homme, et je me promène pour ne pas tomber en défaillance. » Les derniers mots de Bresson en me quittant, furent ceux-ci : « Tenez, monsieur, cet événement fait penser aux Bourbons, et un jour il servira leur cause. » Talleyrand n'oublia aucun soin pour persuader à Hauterive que ses services étaient nécessaires. En aucune circonstance, il ne lui parla du duc d'Enghien. Mais l'impression d'un tel attentat sur l'esprit du publiciste ne s'effaça jamais. Il arrivera que Napoléon devra lire en présence d'Hauterive un écrit composé par cet homme d'état, un écrit où les violations du territoire voisin en temps de paix seront hautement flétries. — La providence d'ailleurs allait susciter des événements inouïs. Ils devaient détourner momentanément l'attention de la France, et

porter cette attention sur des faits qui, sans excuser les crimes et sans effacer la trace du sang d'un illustre prince, pouvaient suspendre le déchaînement des accusations, répandre rapidement une admiration frénétique, et finir par exciter au plus haut degré l'orgueil de la nation. Nous entrons dans une suite de faits de l'intérêt le plus élevé. Le premier consul s'était déclaré empereur ; il s'était fait sacrer par le pape Pie VII, puis il s'était couronné lui-même : il se proclamait roi d'Italie : il menaçait l'Angleterre. Tout-à-coup il se retourne vers l'Orient, et il part de Paris pour repousser les Autrichiens qui avaient attaqué ses troupes. Hauterive avait reçu le porte-feuille en l'absence de Talleyrand, qui devait suivre à quelque distance le quartier-général. Le ministre entretient avec lui une correspondance très-suivie, et qui consiste en lettres dictées à un secrétaire, et signées *Charles-Maurice Talleyrand*, en post-scriptum de la main du ministre, et le plus souvent en communications autographes et secrètes que le chef de la diplomatie s'était réservées. Il n'y a pas d'hommes politiques qui aient aussi peu écrit de leur main que Talleyrand. Hauterive, à cette occasion surtout, et dans plusieurs autres occurrences, reçut plus de deux cents lettres de cette écriture si rare. Il paraît qu'avant le départ, il avait recommandé au ministre M. de la Besnardière, qui faisait alors ses premières armes diplomatiques. Talleyrand se croit obligé de donner souvent des nouvelles de ce compagnon, d'une santé faible, et qui était exposé à de nombreuses fatigues. Ici nous n'avons analysé que les lettres autographes absolument inédites. Le 3 octobre 1805, le ministre est à Strasbourg. Il déclare qu'il faut ménager les fonds du département, parce qu'on va être dans la nécessité d'en-

voyer beaucoup de courriers. L'empereur est déjà de sa personne à Stuttgart. « La Besnardière se porte à « merveille : il était fait pour la « guerre. » De temps en temps on trouvera des détails d'intimité, où il est aisé de reconnaître l'esprit gai et piquant de Talleyrand. « Comment « se fait-il que, depuis que je suis à « Strasbourg, je n'aie pas de nouvelles « de Charlotte (aujourd'hui la baronne Alexandre de Talleyrand), « quoique je lui aie donné un maître « à écrire? » On n'ignore pas que Talleyrand était moqueur, quelquefois trop. « Je suis sûr (quartier-général « de Strasbourg, 5 octobre) que vous « n'avez aucune idée de ce qu'on appelle un quartier-général : c'est un « lieu où on ne rencontre aucune personne dans les rues pendant le jour, « où l'on est couché à neuf heures, où « il n'y a d'autres uniformes que ceux « des pompiers, et où se trouvent « quatre dames du palais, une impératrice, trois employés au département des relations extérieures, Maret et moi. La Besnardière figure à « merveille dans un quartier-général « comme le nôtre. » L'empereur allait toujours en avant; son ministre ne juge pas à propos de plaisanter; et, tant qu'il le pourra, il n'écrira que des réflexions graves. « Voici (11 oct.) ce « que je voudrais faire des succès de « l'empereur, je les suppose grands. « Je voudrais que, le lendemain « d'une grande victoire, qui ne me « paraît plus douteuse, il dit au « prince Charles: « Vous voilà aux « abois, je ne veux pas abuser de « mes victoires. J'ai voulu la paix, « et ce qui le prouve, c'est que je « la veux encore. Les conditions « d'un arrangement ne peuvent « plus être les mêmes que celles « que je vous aurais proposées il « y a deux mois. Venise sera in-

« dépendant (sic) et ne sera réunie ni « à l'Italie ni à l'Autriche. J'abandonne la couronne d'Italie, comme je l'ai promis. La Souabe, qui « est un éternel sujet de discordes « entre l'électeur de Bavière et vous, « sera réunie à la Bavière, ou à tel « autre prince. Je vous aiderai « pour vous emparer (sic) de la « Valachie et de la Moldavie. A ces « conditions, je serai avec vous un « traité offensif et défensif, et toute « idée d'alliance avec la Prusse « ira au diable. Voulez-vous cela « dans vingt-quatre heures? j'y « consens; sinon, craignez les chances qui appartiennent presque de « droit à une armée victorieuse. » « Voilà mon rêve de ce soir. Mille « amitiés. » Hauterive était sérieux et réfléchi dans ses paroles: jamais il ne lui échappait aucune expression équivoque sur la religion; mais il ne pouvait pas empêcher les confidences de son chef. Ce dernier s'exprime ainsi, à propos de la capitulation d'Ulm: « Nous avons tiré le canon à « Strasbourg, tout comme vous: et « l'évêque mitonne un *Te Deum*. » Les affaires acquiesçaient de plus en plus de l'importance. Talleyrand est à Munich; il a traversé Ulm, où l'on ne parle déjà plus de la capitulation, et il suit sur la carte les traces de l'empereur. De tels événements ne permettent plus de plaisanteries, surtout avec un tel collaborateur. Le ministre a envoyé ses projets au vainqueur, et il prie Hauterive de les rédiger dans les formes convenables. « Nous travaillons tous les jours (Munich, 27 oct.) à des plans de pacification. En voici un nonveau que « je vous laisse à faire; envoyez-m'en « le tracé. Plus d'empereur d'Allemagne! Trois empereurs en Allemagne: France, Autriche et Prusse. « Plus de Ratisbonne! le système fé-

« dératif de la France est composé de
 « la Bavière, qui comprend la Ba-
 « vière telle qu'elle est, Eichstadt de
 « plus, ainsi que tout l'évêché de Pas-
 « saw, tout le Tyrol, c'est-à-dire le
 « Tyrol allemand. Tout le Tyrol ita-
 « lien serait réuni au royaume d'Ita-
 « lie, ainsi que Venise et toute la côte
 « Adriatique. Les réunions sont déci-
 « dées *contre mon avis*. L'Ortenau
 « et le Brisgaw, ainsi que les villes
 « de Constance et de Lindau, se-
 « raient donnés à l'électeur de Bade ;
 « l'Autriche antérieure à l'électeur de
 « Wurtemberg, ainsi que le Vorarl-
 « berg. Tout cela donné, les biens do-
 « maniaux, ou de l'ordre de Malte,
 « ou de l'ordre teutonique, ou grande
 « dotation ecclésiastique dans l'état
 « de Venise, dans l'Autriche anté-
 « rieure, dans le Brisgaw ou l'Orte-
 « nau, seraient, par portions, érigés
 « en principautés, et chacune de ces
 « principautés serait donnée par l'em-
 « pereur à un maréchal de l'empire,
 « ou à quelque homme qu'il voudrait
 « récompenser et qui s'appellerait
 « prince, ce qui ne les empêcherait
 « pas de rester au service de France.
 « Ce fief relevant de la couronne de
 « France passerait de mâle en mâle
 « dans les familles. L'aîné en jouirait.
 « Pour donner à tout cela quelque
 « forme, il faudrait d'abord connaître
 « tout ce que l'on pourrait appeler
 « domaines nationaux dans tous les
 « pays que j'ai nommés plus haut,
 « ensuite en faire des lots à peu près
 « égaux, si cela est possible, mais en
 « se soumettant pour cela aux localités.
 « Les biens de moines, les biens de la
 « noblesse immédiate (on veut la com-
 « prendre), les biens de l'ordre teu-
 « tonique, tous ceux de l'ordre de
 « Malte situés dans ces pays, doivent
 « être la récompense des vainqueurs.
 « Un traité d'alliance avec l'Autriche,
 « en lui donnant la Valachie et la

« Moldavie, ainsi que la Bessarabie
 « et la Bulgarie, a été rejeté malgré
 « dix mille bonnes raisons. On pré-
 « fère un traité avec la Russie après
 « avoir affaibli l'Autriche : *ce n'est*
 « *pas là mon opinion* ; mais la mien-
 « ne à cet égard est rejetée. Voyez
 « ce que vous pouvez faire sur le plan
 « indiqué. Il n'y a point ou presque
 « point de discours à faire, pour le
 « développement. Deux pages qui an-
 « noncent le plan ! des chiffres pour
 « estimer les lots ! un titre bien choisi
 « pour chacun, une *chaîne féodale*
 « bien établie avec l'empire français.
 « —Une table de revenus !—C'est
 « en tout notre noblesse immédiate ;
 « —les titres de princes, de chevaliers,
 « n'effraient personne. On ne veut
 « ni marquisats, ni comtés. Je n'ai
 « pas le temps de relire, parce que le
 « courrier part. *Les trois quarts de*
 « *ceci est dicté* par l'empereur. Cette
 « lettre est pour vous seul. On ferait
 « tout cela après une première victoire
 « sur les Russes, et on daterait de
 « Munich. Cela serait fait avant de
 « retourner à Paris. J'ai oublié de
 « dire que les biens domaniaux, na-
 « tionaux, je ne sais comment on les
 « appelle, du Tyrol, doivent être
 « compris dans le nombre de nos prin-
 « cipautés. Adieu, mon cher Haute-
 « rive, mille amitiés. » Il est aisé de
 « voir que l'enfantement politique de
 « Talleyrand trouvait des contradictions.
 « *Cet on* qui s'oppose *malgré dix mille*
 « *bonnes raisons* est aisé à reconnaître ;
 « c'est le premier acteur dans ce grand
 « drame, c'est le *Lion*, en personne, qui
 « fait les parts. Il y a à recueillir une
 « anecdote précieuse sur ces *marquis* et
 « ces *comtes* dont *on* ne veut pas. Tal-
 « leyrand avait fait quelques représenta-
 « tions dans plusieurs circonstances. *On*
 « lui avait répondu : « Que me voulez-
 « vous avec vos marquis ? Un marquis
 « est un commandant des marches,

« c'est-à-dire des frontières. Un mar-
 « quis ne va pas à la guerre. » — « Oui,
 avait répliqué Talleyrand, mais on se
 rabat sur un marquis, si on est recon-
 duit à ses frontières, et l'on doit être
 aise de trouver qu'il les a bien gardées.
 Quant à un *comte* c'est un compagnon
 en latin ; mais aujourd'hui ce compa-
 gnon attend près de la salle du trône. »
 Il paraît que plus tard Talleyrand,
 qui avait aussi ses obstinations, quoi
 qu'on en dise, obtint grâce pour les
comtes. Le 29 oct., il n'avait à commu-
 niquer aucune nouvelle. Alors il s'en-
 tretient avec son ami.
 « Quand on n'est pas accoutumé aux
 « poëtes, on n'ose pas avoir chaud
 « chez soi. Faites que vos lettres
 « soient longues, de votre écriture, et
 « bavardes. Quand je suis derrière,
 « je ne voudrais pas que mes lettres
 « fussent devant et revinssent. En-
 « voyez-moi l'*Essai analytique sur*
 « *les lois naturelles de l'ordre so-*
 « *cial*, de Bonald. Je voudrais bien
 « que vous ne vous en tinssiez pas
 « à cette grande lettre de service
 « que vous m'écrivez. C'est là le de-
 « voir, mais ce n'est pas là l'amitié. »
 Six jours après, tout Paris allait fé-
 liciter l'empereur. « La députation du
 « sénat ne s'est arrêtée à Munich que
 « douze heures. Elle est partie cette
 « nuit pour le quartier-général. Les
 « tribuns sont ici depuis hier. Les
 « municipaux de Paris sont à Stras-
 « bourg. Voilà la chaîne établie.
 « L'empereur en tient, en Autriche,
 « l'autre extrémité : du centre de l'Eu-
 « rope, comme du centre de la Fran-
 « ce, il dirige tous les mouvements
 « de l'empire et il en attire à lui les
 « vœux et toutes les volontés... Le sé-
 « nat est parti, le tribunal est arrivé.
 « *Il traîne un peu.* » Le 12 nov.,
 Talleyrand avait reçu la longue lettre
 du cardinal Consalvi dont j'ai donné un
 extrait dans l'Histoire de Pie VII.

Il l'adresse à Hauterive, et lui dit :
 « Faites mettre dans vos cartons les
 « plus secrets *la lettre de Rome.* »
 Le même jour, la défaite de Trafalgar
 vient l'effrayer à Munich. « Quelle hor-
 « rible nouvelle que celle de Cadix !
 « puisse-t-elle ne mettre d'entraves à
 « aucune des opérations politiques
 « qu'il me paraît convenable de faire
 « maintenant ! Nous avons fait assez
 « de grandes choses, de miraculeuses
 « choses, il faut finir par s'arranger...
 Plus tard, le ministre donne à connaître
 ses opinions sur la liberté de la presse.
 « Vous pensez avec raison que les
 « journaux doivent se dispenser de
 « chercher dans les événements actuels
 « la cause d'une nouvelle organisation,
 « ou désorganisation de l'Europe.
 « Quelques inofficiels que soient leurs
 « plans, on est trop souvent disposé à
 « les attribuer à une autorité supé-
 « rieure à la leur, pour que l'opinion
 « publique n'en soit pas quelquefois
 « ébranlée et même inquiète. L'avenir
 « doit rester, autant qu'il est possible,
 « dans les vues du gouvernement, et
 « vous pourrez faire des démarches
 « auprès du ministre de la police,
 « pour que les journaux soient cir-
 « conscrits *dans les bornes de leur*
 « *mission, qui, en politique étran-*
 « *gère, n'est guère autre chose que*
 « *d'annoncer les faits.* Les évène-
 « ments sont assez importants, et se
 « passent avec assez de rapidité pour
 « qu'ils ne soient pas réduits, par
 « disette, à les *surcharger de leurs*
 « *observations.* » Tous les gouverne-
 ments, excepté le gouvernement an-
 glais, se ressemblent, sur la question
 de la liberté de la presse. « Faites
 « observer au ministre de la police
 « que, dans des circonstances sembla-
 « bles, il ne fallait pas donner le *Pu-*
 « *bliciste* au roi des niais..... » L'ar-
 mée française a pris Vienne et passé le
 Danube. Talleyrand est à Saint-Pol-

ten, d'où il écrit le 16 nov. : « *Le plus grand ordre règne à Vienne, et toutes les affaires se suivent avec la même liberté.* » Le lendemain il entre dans la capitale de l'Autriche. « L'empereur a poursuivi les Russes sur la route de Brünn. Il s'est arrêté en chemin par égard pour l'empereur d'Autriche qui était encore dans cette ville. L'air de Vienne est très-sain, et je crois que je ne lui préfère pas celui de Paris. Duclos m'a apporté votre bonne lettre. Elle m'a fait passer plusieurs heures dans de doux sentiments, avec l'espèce de bonheur que votre amitié pour moi et mon amitié pour vous m'ont souvent procurée. Je suis à Vienne, depuis hier, apprenant dans ce moment encore des nouvelles des armes de l'empereur contre les Russes. Présentez mes hommages à M^{me} d'Hauterive. Elle sera bien aise d'avoir un souvenir d'un mort qui aime beaucoup son mari. » (Le bruit avait couru que Talleyrand avait été tué par les Russes.) Le 20 nov., le ministre ne connaît plus de réserve avec son ami. « Je trouve que l'empereur va bien loin. Il est à près de quarante lieues de Vienne. Il me semble qu'il faudrait finir. M. de Haugwitz arrive ici sous peu de jours. C'est un très-bon voyage. Avec du temps tout ira bien dans nos relations avec la Prusse, qui ne se fâche contre nous que parce qu'elle a peur d'un autre. Ce genre de fâcherie se termine par de gros mots : ce que j'ai toujours vu. Adieu..... M. de Haugwitz n'arrive pas (27 novembre). Peut-être ce délai fait partie de sa mission : c'est une manière très-commode de s'expliquer, que de se réserver de prendre son texte dans les circonstances du moment..... M. de Stadion et M. de Gentz ont des pouvoirs et

« vont se rendre à Vienne. J'ai des pouvoirs. Il est temps que les choses s'arrangent. Cette nouvelle ne doit pas venir des relations; vous l'aprenez plutôt que vous ne la dites. » Je ne rapporte pas la lettre officielle de Talleyrand à Hauterive, par laquelle le ministre apprend à ce dernier que l'empereur a gagné la bataille d'Austerlitz, parce que ce n'est guère qu'un extrait du trentième bulletin. Au bas de cette lettre Talleyrand a écrit de sa main : « J'ai reçu à la fois deux lettres de vous, que vous désirez par les numéros 7 et 8. Les idées m'en paraissent très-saines, très-adaptées aux circonstances présentes. Je pense que si l'on veut faire un bel ouvrage, un ouvrage qui date, c'est dans la minute que vous tracez qu'il faut se tenir; tout ce que j'ai proposé et présenté est dans ce sens. Adieu, j'attends ici l'empereur dans quarante-huit heures. Mille amitiés. Envoyez tout de suite ma lettre à Marescalchi, à Jaucourt et à M^{me} de Talleyrand. » Le ministre s'était trompé; c'était lui qui devait quitter Vienne, et prendre le chemin du quartier-général. Avant de partir, il écrit que M. de Haugwitz est arrivé, et qu'il est disposé à prendre conseil de ce qui doit se passer du côté de Brünn. De cette ville, Talleyrand va visiter le champ de bataille d'Austerlitz, et il écrit à son ami, le 9 déc. : « Quelle date pour un ministre des affaires étrangères de France, mon cher Hauterive! Je viens de parcourir un champ de bataille sur lequel il y a quinze à seize mille morts : je ne parle pas de ce qui a péri dans les lacs. On n'a retiré les cadavres d'aucun. Dans l'espace que j'ai parcouru, il y avait bien deux mille chevaux écorchés. Les bulletins vous apprendront les détails de l'armistice. La négoc-

« ciation a été transportée à Nichols-
 « bourg ; c'est un mauvais village en-
 « tre Brünn et Vienne. L'empereur
 « d'Allemagne a choisi ce lieu parce
 « qu'il est à peu de distance d'une
 « terre à lui personnellement, où il
 « s'est retiré pendant le temps des né-
 « gociations. Cette terre s'appelle Ho-
 « litsh. Il y a un haras et un troupeau
 « espagnol. Je ne crois pas que les
 « négociateurs s'arrêtent plus que le
 « temps absolument nécessaire pour la
 « négociation. Ce dont on manquait
 « hier à Nicholsbourg, c'était de pain :
 « nous venons de prendre quelques
 « précautions pour y avoir quelques
 « subsistances. J'y retourne après-
 « demain, et je crois que l'empereur
 « ira après-demain à Vienne, ou plu-
 « tôt au château qu'il occupait près
 « de Vienne. Mille amitiés. M. de
 « Haugwitz est resté à Vienne où il
 « attend l'empereur. » Puis viennent
 des détails pour quelques dispositions
 domestiques dans la bibliothèque de
 Talleyrand à Paris. A cette lettre pi-
 quante, mais où l'on pourrait relever
 quelques inconvenances, Hauterive
 répond : « Je reçois votre lettre d'Aus-
 « terlitz, il y a de quoi être confondu.
 « Vous parlez du champ de bataille,
 « de morts, de soldats noyés, de che-
 « vaux écorchés, comme ferait un *co-*
 « *saque Zaporogue.* » Il n'oublie,
 dans l'énumération, que la sollicitude
 prise si extraordinairement pour la bi-
 bliothèque. Mais y a-t-il rien de plus
 juste et de plus à propos, que cette dé-
 nomination du *cosaque Zaporogue* ?
 Cependant le subordonné rentre bien-
 tôt dans les termes qu'il ne doit pas
 quitter long-temps avec son chef.
 « Vous gelez de froid, vous n'aurez
 « peut-être pas de pain demain ; mais
 « entre la maison de campagne de
 « l'empereur François, qui est habile
 « à élever des mérinos, et le camp
 « de l'empereur Napoléon, qui ne fait

« pas grand cas de ces bergeries,
 « vous allez faire une négociation de
 « quelques heures pour mettre fin à
 « une guerre de quelques jours, la
 « guerre la plus grande et la plus
 « courte, la plus étonnante et la
 « plus simple, la plus méthodique
 « et la plus rapide, la plus décisive
 « et la moins meurtrière dont il
 « soit fait mention dans l'histoire... »
 « Quels contrastes et quelle magie !
 « Que de sujets d'étonnement, d'étude
 « et de conversation nous aurons pour
 « cette fin d'hiver et pour la fin de
 « notre vie, quelque longue qu'elle
 « puisse être ! (Ah ! la vie en a bien
 « d'autres à entendre et à oublier.)
 « Il me tarde de vous voir, et ensuite
 « de n'avoir rien à faire pour penser à
 « toutes les choses qui m'embarras-
 « sent l'esprit, qui m'échauffent le
 « cœur, qui m'étonnent et me ravissent,
 « dont je voudrais et ne puis me ren-
 « dre raison, et qui me font mortelle-
 « ment regretter, au lieu d'avoir pas-
 « sé ma vie à lire et à faire de mau-
 « vaises paperasses, de n'avoir pas
 « fait et étudié la guerre, la seule
 « chose, science ou art, comme on
 « voudra, qui aujourd'hui ait quelque
 « chose de positif, de profitable, d'ho-
 « norable et de satisfaisant. Quand je
 « dis cette fin d'hiver, c'est que j'es-
 « père toujours, quoique vous n'en di-
 « siez rien, qu'après la négociation
 « de Nicholsbourg, vous reviendrez à
 « Vienne, à Munich et à Paris.....
 « On dit couramment ici que l'empereur
 « va faire avec la maison d'Autriche
 « une paix honorable pour elle,
 « et que cependant il se fera couron-
 « ner à Munich empereur d'Occi-
 « dent. » Je surprends ici avec la
 joie sincère d'un historien qui cherche
 à s'expliquer les causes des événements
 politiques, je surprends un des secrets
 les plus cachés de la vie de Napoléon
 (Voy. *l'Histoire du pape Pie VII,*

tom. II, deuxième édition, pag. 170). Ce projet de se déclarer empereur d'Occident, qu'Hauterive rapporte pour l'avoir entendu révéler, ne fut connu à Rome qu'en 1807, et déjà l'intention cachée avait été manifestée dans un moment d'enthousiasme par des confidants de Paris. Remarquons bien la date, le 20 déc. 1805; la pensée est venue à la suite de l'ivresse causée par la victoire d'Austerlitz. Les adulateurs prendront note de la pensée, et M. Alquier la communiquera plus tard, en écrivant de Rome, comme si elle venait de naître dans la capitale du pontife, dont un prédécesseur a déjà intronisé un empereur d'Occident du nom de Charlemagne. Napoléon enregistrait les flatteries, et savait en reproduire le vœu dans un temps propice. Laissons Hauterive poursuivre. Cet homme sage rêve à son tour, comme plus d'une fois a rêvé son ministre.

« On dit que l'empereur Alexandre est tout-à-fait réconcilié, et que le prince Murat sera roi de Pologne. Le prince Murat a l'air assez Polonais: il est brave, brillant, dépensier et Gascon. On dit que l'empereur Napoléon sera ici au premier jour de l'an, et qu'avant de revenir, il aura fait en même temps la guerre et la paix avec le roi de Prusse. Je vous dis tous les *on dit*: mais, à vrai dire, je serais embarrassé de trouver ce que je pense, car je ne saurais rien penser sur ce que j'ignore. Vous dites que M. de Haugwitz attend l'empereur à Vienne. Certainement il y aura là un grand sujet de conversation. Pour M. de Haugwitz, on dit qu'il a été le seul homme de la cour de Berlin qui ait compris les véritables intérêts de son pays; qu'il est homme d'honneur et qu'il est attaché à son maître. Dans ce cas, je le plains sincèrement: il a une tâche pénible

« remplir. Cependant si je puis avoir une opinion sur cette question, je crois vous l'avoir nettement exposée dans mes graves lettres. Pour peu qu'on ne soit pas assuré de trois ans de paix, il faut abattre la Prusse: ce royaume n'a plus que quelques années d'apparence. Cette illusion, aidée du matériel d'une nombreuse armée, pouvait nous être au dernier degré fatale, il y a deux mois; elle pourrait l'être encore dans deux ans. Quel point de réunion n'y avons-nous pas vu pendant quinze jours, pour les espérances, les haines et les vengeances de nos ennemis? L'Autriche y avait un de ses princes; la Russie, son empereur; l'Angleterre, son premier ministre. On y attendait le roi de Suède..... C'était un congrès de suppliants, et un officier de l'empereur Napoléon épiait le résultat de tant de démarches. Ce météore m'a effrayé, mais il a assez duré. S'il avait eu tous les éléments de chaleur, de force et de vigueur que les apparences indiquaient, il en serait sorti des foudres qui auraient éclaté sur toute l'Europe, et qui sait quelle destruction ces foudres auraient opérée! Mais malgré l'état de langueur, de dégénération où est la puissance militaire de ce royaume, le déploiement de cent cinquante mille hommes aurait doublé les forces de la coalition. Le plan de l'empereur Napoléon eût été arrêté au second période de son développement, et nous n'aurions qu'une première campagne d'une guerre dont il serait impossible d'assigner la durée. Il faut un état, au nord de l'Allemagne: mais dans cet état il faut du jugement et une volonté. A cet égard la Prusse est au-dessous de la Suède et de Naples, qui ont montré de la folie, mais à qui au moins

« on ne peut reprocher ni indécision, « ni mollesse. La Prusse n'est d'ail- « leurs pas, géographiquement, assez « bien placée pour des vues de pré- « servation contre la Russie. Il faut « quelque chose de plus littoral, de « plus septentrional, et en même temps « de plus limitrophe à la France.... » Vers la fin de cette lettre importante, Hauterive revient à ce qui concerne le champ de bataille, et là, répudiant en homme qui ne veut pas s'être trop avancé, la comparaison avec les cosaques zaporogues, il associe Talleyrand, en employant le véritable langage du cœur, à des pensées de la politique la plus généreuse et à des idées d'ordre, de morale et de sincère humanité. « Il est « un peu ridicule de vous écrire de si « longues lettres le jour où l'on en re- « çoit une de vous datée du champ de « bataille. Que d'impressions tristes et « terribles vous remportez de ce spec- « tacle, et pour la vie! Ce n'est pas « vous qui deviez aller là. Vous n'en « aviez pas besoin. Vous avez une « âme humaine. Mais je voudrais que « Dieu envoyât un ange à tous les « ministres du monde civilisé, qui les « prit par les cheveux, comme Ha- « bacuc, et les déposât au milieu de « tous les cadavres, pour leur appren- « dre quel est le résultat de leur vani- « té, de leur ambition, de leur folie. C'est cependant parce qu'il y a « un homme en Angleterre qui s'ap- « pelle Pitt, et que cet homme ne « peut conserver son pouvoir contre « une faction ennemie que par la « guerre, qu'il faut que du cap Finis- « tière au Kamtchatka, deux cent mille « hommes accourent en Allemagne « pour décider qui a raison à Londres, « de ceux qui veulent que M. Pitt « soit premier ministre, ou de ceux « qui en veulent un autre. » L'ange, après avoir déposé les nouveaux Ha- bacuc, au milieu de tous les cadavres

jetés alors sur les champs de bataille de l'univers, par les fureurs de la guerre, n'aurait pas accompli sa tâche, s'il n'avait parlé que de Pitt. L'ange aurait dû ajouter qu'il y avait d'autres ambitions qui ne prenaient aucun souci de la vie des hommes... Le 11 déc., Talleyrand écrit : « L'empereur « part cette nuit de Brünn, mon cher « Hauterive, et j'y reste avec mes- « sieurs les plénipotentiaires autri- « chiens. Je suis dans une ville, où il « n'y a que des juifs et des blessés. « Dans quatre ou cinq jours, je sau- « rai si je ferai quelque chose avec les « plénipotentiaires autrichiens, ou si « cela est impossible. L'empereur at- « tendra à Vienne de mes nouvel- « les ; elles décideront sa marche.... « J'ai commencé hier mes confé- « rences... Quoique je n'aie pas vu « de cheminée depuis plus de quinze « jours, et que les poêles entêtent « tout le monde, je me porte bien. « Brünn est un lieu horrible ; il y a « dans ce moment quatre mille bles- « sés : chaque jour, il y a des morts « en quantité. Hier l'odeur était dé- « testable. Aujourd'hui il gèle, ce qui « est bon pour tout le monde. L'em- « pereur se porte à merveille : les « dernières affaires en ont fait un per- « sonnage fabuleux. Il n'y a pas un « général dans l'armée, pas un soldat « qui ne croie et ne dise que c'est « l'empereur tout seul qui a remporté « la grande victoire d'Austerlitz ; il a « tout ordonné jusque dans les moindres « détails, et tout ce qu'il a or- « donné a réussi. » Talleyrand écrit encore de Presbourg, le 23 déc. : « J'a- « vais été de Brünn à Vienne, mon « cher Hauterive, pour voir l'empe- « reur avant de me rendre ici. J'y « suis arrivé hier par un temps très- « froid qui n'avait glacé que la moitié « du Danube, et qui m'a obligé, pour « le traverser, de passer entre les gla-

« çons que le fleuve charriait en quan-
 « tité. Les bateliers disaient le passa-
 « ge difficile. Mais il fallait bien arri-
 « ver. Une négociation est pour moi
 « ce qu'est à l'armée un jour d'af-
 « faire... » Après avoir offert un
 aperçu de quelques lettres de Talley-
 rand à Hauterive, nous devons don-
 ner plus d'étendue à la correspon-
 dance de celui-ci. « Je ne vous ai ja-
 « mais caché, écrivait-il le 1^{er} nov.
 « 1805, le peu de fond que j'ai tou-
 « jours fait sur le caractère et la sages-
 « se du cabinet de Prusse, plus timide
 « qu'il ne convient au conseil d'une
 « puissance née de la guerre, et qui ne
 « pourra jamais, quoi qu'on puisse
 « penser, se maintenir par des artifices
 « de diplomatie et les calculs d'une
 « puissance pusillanime, convenables,
 « si l'on veut, à un état grand par
 « lui-même et affermi par le temps sur
 « les bases d'une population nom-
 « breuse et d'un territoire abondant
 « en ressources de tout genre, mais
 « mal adaptés à un état qui a besoin
 « d'efforts constants, d'une vigueur
 « soutenue, et d'une vigilance qui ne
 « se démente jamais. Vous avez tout
 « dit, et, je le crains, inutilement sur
 « ce sujet. Sa destinée prochaine dé-
 « pend de la détermination qu'il va
 « prendre. Il peut aller encore quel-
 « que temps avec une neutralité telle
 « que celle de la dernière guerre. Il
 « dépérira rapidement sous la honte
 « d'une neutralité passive et déshono-
 « rée. Il courra vers l'abîme, s'il se
 « joint à nos ennemis. Il est bien vrai
 « que l'empereur se verra arrêter dans
 « sa marche rapide, et que le roi de
 « Prusse, en se réunissant à la coalition,
 « rendra à la maison d'Autriche
 « le même service que la maison d'Au-
 « triche a rendu à l'Angleterre. Mais
 « ici la peine est plus près du délit; et,
 « le malheur et la raison éclairant
 « bientôt la cour de Vienne sur le

« parti qu'elle pourra tirer de la con-
 « duite absurde et lâche de celle de
 « Berlin, l'empereur d'Allemagne ne
 « tardera pas à chercher son salut
 « dans le seul système qui puisse l'as-
 « surer, et avec lui la tranquillité de
 « l'Europe. La guerre présentera tout
 « à coup un aspect que peu de gens
 « sauront comprendre. Elle se modè-
 « rera sur les points où elle est au-
 « jourd'hui le plus animée; elle se
 « portera sur d'autres. La campa-
 « gne se terminera en manœuvres ra-
 « pides, savantes et conservatrices.
 « La cour de Vienne sera pacifiée dans
 « le cours de l'hiver, et la première
 « campagne verra commencer la déca-
 « dence de la Prusse et consommer
 « sa ruine.... » Pouvait-on pré-
 « dire avec plus d'habileté la campagne
 d'Iéna? Huit jours plus tard, Hauterive
 donne un plan de politique dont il
 avait promis de s'occuper, et qu'il ter-
 mine par cet aperçu historique bien
 remarquable de la part d'un homme
 depuis long-temps initié dans tous les
 secrets de la politique européenne.
 «Pendant le cours de la dernière
 « guerre, la France, république dé-
 « réglée au dedans, par cela qu'au
 « dehors elle était seule, et qu'elle
 « devait lutter contre une multi-
 « tude, apparaissait comme une rei-
 « ne puissante, combattant avec tous
 « les avantages d'une bonne direc-
 « tion, contre une république de
 « princes et de rois, en état de désu-
 « nion constante : les Français se
 « querellant chez eux pour des objets
 « qui exaltaient au plus haut point
 « leur orgueil, leurs jalousies, leurs
 « passions individuelles; les Français,
 « qui suffisaient à leurs discordes,
 « avaient parfaitement senti que la
 « guerre ne se conduit que par l'obéis-
 « sance, et la politique par le secret.
 « Aussi la guerre et la politique ont-
 « elles toujours marché d'accord dans

« les temps les plus orageux, et l'une
 « et l'autre ont toujours été dirigées à
 « peu près selon les anciens principes.
 « Aussi a-t-on vu que les premiers résultats
 « des victoires de la France républi-
 « caine ont été de refaire, pièce à
 « pièce, le système fédératif de la mo-
 « narchie. Nos anciennes alliances,
 « selon l'ordre de leur importance,
 « de leur nécessité et du voisinage,
 « ont été nos premières conquêtes. Le
 « système fédératif de la France s'est
 « étendu et raffermi d'année en an-
 « née : il n'a jamais été défectueux,
 « puisque toutes ses parties se sont
 « toujours parfaitement rapportées
 « aux principes de notre position, de
 « notre intérêt et de nos besoins.
 « Mais il est encore incomplet, ce
 « système, parce que la puissance nous
 « a manqué pour achever un édifice
 « qui, commencé par les armes, ne
 « peut être fini d'une autre manière.
 « La dernière guerre a jeté sur toutes
 « les nations des semences de haine,
 « de défiance, de ressentiment. Elles
 « ont toutes des torts graves à se re-
 « procher. *Nos archives le démon-*
 « *trant.* Il n'y en a peut-être pas une
 « qui n'ait désiré et projeté la destruc-
 « tion d'une autre. C'est dans cette
 « disposition d'égarements et d'inimi-
 « tiés que nous avons recréé notre sys-
 « tème fédératif : c'est dans la honte
 « des défaites, au sein des plus vives
 « alarmes, que nous sommes allés
 « chercher les peuples qui avaient ab-
 « juré toute liaison avec nous, et que
 « nous leur avons imposé notre ami-
 « tié comme la première condition de
 « nos victoires. C'est ainsi que le ré-
 « tablissement des alliances françaises
 « a été entrepris, il ne faut pas se le
 « dissimuler : il est bien difficile que
 « ce ne soit pas ainsi qu'il se conti-
 « nue... Il faut maintenant considé-
 « rer quelle sera l'alliance qui doit
 « être le résultat de nos victoires.

« Je me demanderai, les Russes
 « étant défaits, les Autrichiens étant
 « punis de leur injuste et téméraire
 « provocation ; l'empereur Napoléon,
 « étant seul le maître de choisir,
 « entre les vaincus, l'allié dont la
 « déférence et les engagements con-
 « viendront le mieux à ses vues ;
 « et comme, malgré les apparences,
 « la Prusse a été, dans les dernières
 « discussions, plutôt déterminée par
 « nécessité que par choix, au rôle pas-
 « sif qu'elle a long-temps hésité d'a-
 « dopter ; comme c'est à la capitula-
 « tion d'Ulm qu'on doit la fin de ses
 « inquiétantes et offensantes irrésolu-
 « tions, on peut bien, à cet égard,
 « placer la Prusse, ainsi que la Rus-
 « sie dont elle a été près d'embrasser
 « la cause, au rang des puissances
 « vaincues : alors je me demanderai
 « quelle est des trois alliances, de
 « celle de la Prusse, de la Russie,
 « ou de l'Autriche, la plus propre
 « à assurer pour l'avenir la tranqui-
 « lité de l'Europe, et qui, consé-
 « quemment, doit le plus convenir à
 « la politique de la France.» Avant
 « de discuter le choix de la dernière al-
 « liance que la France peut contracter
 « pour compléter le système fédératif de
 « l'empire, l'auteur s'arrête sur l'exa-
 « men des motifs qui recommandent
 « cette mesure. Il examine incidemment
 « les projets de la Russie à l'égard de la
 « cour de Vienne. « Ce qui est arrivé dans
 « tous les temps doit arriver dans tous
 « les temps. Quand on voit dans l'his-
 « toire une certaine uniformité d'évè-
 « nements à des époques différentes,
 « on peut être assuré que cette unifor-
 « mité tient à des causes invariables
 « et qui sont prises dans la nature. Il
 « importe peu de connaître et de dis-
 « cuter ces causes : de telles recher-
 « ches sont du domaine de l'érudition.
 « C'est aux faits que la politique s'at-
 « tache : elle les recueille, les constate,

« et s'assure, par la constance de cer-
 « tains résultats, qu'à quelque période
 « de temps que les mêmes causes agis-
 « sent, les mêmes évènements doivent
 « se reproduire. » — « Les habitants du
 « nord ont sans cesse désolé le mon-
 « de.... » Le publiciste énumère les
 ravages opérés en Europe par les irrup-
 tions des Goths et des Huns, qu'on
 peut considérer comme les deux gran-
 des familles dévastatrices dont les déb-
 ordements, dans le moyen-âge, soit
 par elles, soit par la multitude presque
 infinie de peuplades sorties de leur
 sein, et connues sous mille dénomin-
 ations différentes, ont successivement
 démoli l'immense édifice de la gran-
 deur romaine. « Si l'on disait que la
 « Russie un jour ravagera l'Europe,
 « je permettrais qu'on se révoltât con-
 « tre une semblable prédiction, et
 « qu'on l'imputât à une blâmable ma-
 « nie de déclamation et de dénigre-
 « ment contre les erreurs et les écarts
 « de la politique actuelle; mais je ne
 « discuterai pas la probabilité ou la
 « possibilité de ce présage. Je me
 « contenterai de dire que si l'aliéna-
 « tion et l'égarément qui dérèglent
 « aujourd'hui la marche des cabinets,
 « les amenaient jamais à un état irré-
 « médiable de dissension, et si la dé-
 « gradation progressive du caractère
 « et de la puissance des gouvernements
 « devait en être le résultat, le plus
 « grand reproche que les nations fu-
 « tures auraient à nous faire serait de
 « n'avoir pas appliqué toute notre pré-
 « voyance et dirigé tous nos efforts
 « dans la vue d'arrêter les progrès de
 « la Russie vers le midi. On sait tout
 « ce que cette puissance a déjà usurpé
 « en Europe et en Asie. Voici quelles
 « doivent être les suites naturelles et
 « prochaines de cette extension. Elle
 « tend à détruire l'empire Ottoman :
 « elle tend à détruire l'empire d'Alle-
 « magne. Sur ce double objet, il ne

« faut pas s'arrêter aux vaines pro-
 « fessions de modération et de justice
 « dont la Russie fait ostentation.
 « Lorsque Catherine envahit la Cri-
 « mée et la Pologne, elle fit précéder
 « ses invasions de manifestes reu-
 « plis de déclarations tellement ma-
 « gnanimement, tellement pathétiques,
 « qu'on aurait cru qu'elle n'entrepre-
 « nait pas la guerre pour elle, qu'elle
 « était excitée par les motifs de la gé-
 « nérosité la plus désintéressée, et
 « qu'elle allait enfin conquérir sur des
 « usurpateurs ces divers pays, pour
 « les remettre à leurs souverains légi-
 « times. La Russie n'ira pas directe-
 « ment et simultanément à son but, à
 « moins de circonstances extraordi-
 « nairement engageantes; elle n'at-
 « taquera pas Constantinople; mais
 « elle minera sourdement les bases de
 « cet empire décrépité; elle fomentera
 « les intrigues; elle favorisera la ré-
 « bellion des provinces; elle protégera
 « l'insolence des sujets; elle parvien-
 « dra à commander à Constantinople,
 « et à dicter au cabinet toutes les dé-
 « terminations qui paraîtront les plus
 « propres à le maintenir dans un
 « état constant et progressif d'affai-
 « blissement et de dégénération. En
 « agissant ainsi, elle ne cessera de pro-
 « fesser les sentiments les plus bien-
 « veillants pour la Sublime-Porte :
 « elle se dira toujours l'amie, la pro-
 « tectrice de l'empire Ottoman. La
 « Russie n'attaquera pas ouvertement
 « la maison d'Autriche, mais elle
 « étendra toujours la ligne de conti-
 « guïté qui la met en contact avec les
 « provinces autrichiennes. Elle s'em-
 « parera de la Moldavie et de la Vala-
 « chie : elle exercera bientôt en Servie
 « l'influence qui, depuis quinze ans,
 « met à sa disposition le gouverne-
 « ment et l'administration des pro-
 « vinces que l'empire Ottoman pos-
 « sède encore nominalemeut sur les

« rives septentrionales du Danube.
 « Cette influence la conduira en peu
 « de temps à s'emparer de la Servie.
 « Une fois voisine de la Hongrie, elle
 « s'occupera du soin d'entretenir dans
 « le royaume les mêmes germes de
 « dissension qu'elle a, si heureuse-
 « ment pour elle, semés en Turquie.
 « La Hongrie aura une faction russe
 « qui, comme celle des Grecs, sera
 « intéressante par ses malheurs, par
 « son énergie oppressivement répri-
 « mée, et par son ardent amour de la
 « liberté : en peu d'années, la Hon-
 « grie se placera sous la protection de
 « la Russie, elle échappera à la domi-
 « nation autrichienne et deviendra en-
 « suite une province moscovite. Alors
 « il n'y aura plus de cour de Vienne :
 « alors nous, nations occidentales,
 « nous aurons perdu une des barrières
 « les plus capables de nous défendre
 « contre les incursions de la Russie. »
 Pendant qu'il se livrait à des recher-
 ches si multipliées, qui de l'état de
 prédictions sont en partie arrivées à
 l'état de faits ou de probabilités ; tan-
 dis qu'il abandonnait son imagination
 à l'examen de ces abus de la politi-
 que étrangère, qu'il aurait dû peut-
 être aussi caractériser comme des re-
 présailles contre un système d'attaque
 révolutionnaire provenant de nous-
 mêmes, système renvoyé à nous par les
 étrangers, Hauterive apprit que Tal-
 leyrand, se souvenant de son *empereur
 de Prusse*, se rapprochait de la cour
 de Berlin, et demandait à Paris des
 travaux dans un sens opposé aux vues
 de son correspondant ordinaire. Un
 autre diplomate, homme d'esprit, était
 consulté et devait expliquer les chances
 de stabilité qui résulteraient d'une al-
 liance avec la Prusse. Le chef de di-
 vision tout à son Autriche, qu'il vou-
 lait pour alliée, blessé de voir qu'il
 avait imprudemment conseillé des ex-
 terminations trop ardentes, et qu'il

supposait complètement repoussées, ne
 contient plus sa colère, et oubliant
 qu'il n'est qu'un politique-consultant
 éloigné à une longue distance, et qu'il
 y a des conseils qu'un diplomate reçoit
 sur le champ de bataille de la politi-
 que, comme un militaire trouve, sur
 le front de bandière, la pensée qui rem-
 porte les victoires, Hauterive exhale sa
 douleur dans une lettre dont nous rap-
 porterons un extrait. « Il faut vous
 « dire que, quand je suis loin de vous,
 « je me vois dans des alternatives de
 « bonne et de mauvaise disposition,
 « et que celle-ci, par le souvenir, par
 « l'imagination et par la susceptibilité
 « ou la sensibilité, se montre souvent
 « à un degré assez grave. Je ne veux
 « pas me faire meilleur que je ne suis,
 « et je dois déclarer que, lorsque je me
 « sens actuellement affecté de quelque
 « chose qui me peine, toutes les cho-
 « ses de même nature qui m'ont fait
 « la même impression depuis dix ans
 « se présentent à mon esprit, et je ne
 « comprends pas comment je ne suis
 « pas un des hommes les plus irrita-
 « bles, ou les plus haïssants qui exis-
 « tent. Car ma mémoire qui est très-
 « obéissante, et la dose d'orgueil que
 « la nature m'a donnée, s'unissent
 « pour me porter à la colère et à l'a-
 « version ; et je ne sais pas comment
 « mes affections y résistent. Je crois
 « qu'avec la pénétration de votre es-
 « prit vous avez très-bien démêlé la
 « contradiction de ces éléments de
 « mon caractère, et que sur cette con-
 « naissance vous avez réglé au plus
 « bas la mesure de l'intérêt, même
 « apparent, que vous me montreriez,
 « et de l'intérêt réel que vous pren-
 « driez à tout ce qui me concerne.
 « J'ai mille preuves, ou pour parler
 « plus modérément, mille indices de
 « cette règle, qu'en repassant l'his-
 « toire de nos rapports si journaliers
 « et si prochains depuis huit à neuf

« ans, je vois toujours interposée en-
 « tre vous et moi dans toutes les cir-
 « constances où, de ma part, quelque
 « intérêt de considération, de fortune,
 « ou de bonheur a été mis en jeu. La
 « mortification redouble quand, en
 « laissant mon histoire, je porte mon
 « attention sur celle de vos rapports
 « avec, je ne dis pas une, mais mille
 « personnes qui toutes valent moins
 « que moi, et dont un grand nom-
 « bre... C'est aller tout-à-fait trop
 « loin, et je m'arrête ici. Je ne devrais
 « peut-être pas vous envoyer ces lignes
 « moroses et querelleuses, mais il y a
 « un motif auquel je ne résiste pas.
 « J'ai lieu de croire qu'avec tout votre
 « discernement, vous n'avez pas ap-
 « précié que je connaissais parfaite-
 « ment le fort et le faible de vos af-
 « fections et des miennes; vous avez
 « cru que c'était en aveugle que je
 « m'étais toujours laissé entraîner à
 « mon insu, à mettre dans cette asso-
 « ciation beaucoup plus du mien que
 « vous ne mettez du vôtre. Je veux
 « que sur cela vous sachiez deux cho-
 « ses : la première, que je n'ai jamais
 « cessé de voir très-clair; et la secon-
 « de, que, de ma part, l'association de
 « sentiments, commode pour vous, ac-
 « tive et vivante dans moi seul, n'a-
 « vait jamais varié, et qu'elle dure
 « encore. Je vais vous parler d'autre
 « chose. Je fais tout ce que je puis
 « pour ne pas penser dans le vague,
 « et je crois bien que je réussirai à
 « avoir des idées positives, précises et
 « pratiques. Si j'ignorais moins com-
 « plètement vos rapports avec la Prus-
 « se; si vous ne me les cachez pas, je
 « suis peiné pour vous qu'il y ait des
 « personnes qui en ont des informa-
 « tions directes. Si vous me les cachez
 « par réserve ministérielle, je n'ai rien
 « à dire; si c'est par indifférence sur
 « la rectitude de mes opinions, que
 « pourtant vous voulez que je vous

« développe, je n'y comprends rien,
 « ou je veux n'y rien comprendre.
 « Alors le travail que je vous envoie
 « ne peut plus être que ce que vous
 « avez voulu quelquefois que mes amis
 « crussent qu'il était, le seul que je sa-
 « che faire, selon vous, c'est-à-dire
 « un travail *d'homme de lettres*.
 « Tout cela m'affecte, mais, ainsi que
 « vous l'avez prévu, ne me dégoûte
 « pas. J'ai l'espérance que plusieurs
 « des mille idées qui me passent dans
 « l'esprit pourront être utiles à quel-
 « que chose, et je les écris. Il ne faut
 « souvent qu'une idée fortuite, ou sug-
 « gérée, pour fixer le choix des mesu-
 « res les plus importantes et tracer
 « une ligne de détermination nouvelle.
 « Je continuerai ma correspondance
 « de pacification, malgré la probabi-
 « lité de dix contre un qu'elle n'ex-
 « citera pas votre attention, et la pro-
 « habilité de dix mille qu'elle ne
 « servira de rien aux affaires.» Cette
 disposition à se montrer mécontent,
 qui est empreinte à la fois de ja-
 lousie, de dureté apparente, de ten-
 dresse et de résignation; cette gron-
 derie d'un ton brusque qui demande
 compte d'une amitié née à Chan-
 teloup, fortifiée aux Etats-Unis, et
 désormais compromise, est exprimée
 dans un style vif, et qui sait cependant
 se retenir assez pour paraître quelque-
 fois flatteur; ces explications enfin doi-
 vent être une des premières sources de
 la froideur qui s'établit plus tard entre
 les deux hommes d'état. C'est Talley-
 rand qui avait dit plusieurs fois, en par-
 lant d'Hauterive, qu'il n'était qu'un
homme de lettres, et celui-ci s'en
 montre toujours très-offensé. La suite
 de ce récit fera voir que cette épigram-
 me, contre une des abeilles diplomati-
 ques les plus fécondes, n'avait aucun
 fondement. Souvent l'imagination qui
 embellit les pages des hommes de lettres
 vient en aide à Hauterive, mais la pen-

sée de ce publiciste est essentiellement politique ; et pourquoi a-t-il été et va-t-il être tant de fois consulté, s'il n'est qu'un peintre agréable, sans profondeur, et un raisonneur plus ou moins instruit, mais sans pratique ? Je crains cependant qu'ici Hauterive ne se trompe, en s'affligeant de cet éloignement présumé dans lequel Talleyrand paraissait vouloir le reléguer. Le chef de division, à travers son dépit, a trouvé, je crois, la vérité, mais il ne s'y est pas assez arrêté. Le plan de la campagne prochaine est tout indiqué dans les travaux d'Hauterive. On le laisse à peine achever son discours, et déjà on a arrêté une marche pour les projets à venir. On ne se rapprochera de la Russie, vaincue à Austerlitz, que quand on aura, treize jours après la victoire, donné le Hanovre à la Prusse : onze jours plus tard, on affaiblira l'Autriche. Le mois de décembre 1805 suffira pour voir une immense merveille le 2, une diabolique astuce le 15, un fatal pardon le 26. Si le cabinet de Berlin commet la faute de se méprendre, s'il croit le moment venu pour faire oublier sa faiblesse, s'il tombe ensuite dans l'embûche d'une alliance avec la Russie, on jettera les hauts cris à Paris sur une telle ingratitude, et l'on attaquera l'ancien marquisat de Brandebourg au sein même de sa puissance, avant que la Russie puisse accourir à son secours. Hauterive entrevoit quelques lueurs du dessein ; il prononce les mots de *réserve ministérielle* : mais s'il en était ainsi, que servait d'étendre plus loin la connaissance du secret ? qu'y avait-il à dire, même de la part du conseiller qui avait inventé ce calcul politique, si le gouvernement français pouvait risquer de voir ce conseiller, à trois cents lieues, manifester quelque joie d'avoir dirigé les vues de l'empereur, et se livrer, malgré sa gravité, à un sentiment de

satisfaction bien naturel qui aurait dévoilé de tels secrets ! Le traité de Presbourg est résolu. On voit que c'est un traité minuté en français, auquel le prince de Lichtenstein et Giulay n'ont fait qu'apposer leurs signatures. Dès le commencement de janv. 1806 toutes les conséquences de ce traité s'accomplissent à l'égard de la Prusse. Destinée à être endormie, cette puissance avait reçu, le 15 déc. 1805, le droit d'occuper le Hanovre. Une convention du 8 mars modifie ce traité, et vient assurer à l'influence de la France les pays d'Anspach, de Clèves et de Neuchâtel. Ici n'accusons plus la ruse de Talleyrand, mais la cupidité de Haugwitz. Hauterive remet des mémoires sur l'importance de cette convention. Joachim Murat est déclaré grand-duc de Berg. Le 30 mars, Joseph Bonaparte est proclamé roi de Naples : le maréchal Berthier reçoit la principauté de Neuchâtel. Cependant le dieu de la justice et de la bonne foi préparait des dangers. Le 20 avril, Fox, ministre de la Grande-Bretagne, lance, quoique ami secret de Napoléon, un manifeste contre le roi de Prusse, détenteur du Hanovre (*Voy. HAUGWITZ*, dans ce vol.). Les événements se présentent. Les journaux, comme l'entend Talleyrand, *annoncent les faits*. Les ministres de France tourmentent, torturent la carte géographique de l'Europe, blessent, bouleversent les affections et les mœurs des peuples ; les journaux, dispensés d'inventer, enregistrent les *tremblements de couronnes*. On ne s'arrête plus : Napoléon est protecteur de la confédération du Rhin. Ici la scène paraît changer, mais nous ne voyons qu'un changement attendu. La Prusse s'irrite de tant d'infractions au droit public : c'était ce qu'on lui demandait. Le 13 sept., Charles Fox succombe à une hydropisie qui le tourmentait depuis

plusieurs mois. La mort de cet homme d'état était prévue. Le ministre anglais qui lui succède renoue les négociations contre la France ; un traité signé par cette dernière puissance avec la Russie n'est pas ratifié. Napoléon quitte Paris. La Prusse, persuadée qu'elle attaque Napoléon, déploie des forces formidables. Octobre et novembre voient d'autres miracles. Il semble qu'Hauterive ait donné d'avance l'extrait des bulletins, dans ses dépêches de 1805. La Prusse entière est envahie ; l'Autriche, muette à son tour, ne lui prête aucun secours ; il ne reste plus à la Prusse qu'une lueur d'espérance dans les efforts de la Russie, qui déclare la guerre à la France le 28 nov. A cette époque la confiance de Talleyrand paraît altérée ; mais il ne renonce pas au besoin de consulter son ami, et il lui écrit de Berlin, au moment des plus grands triomphes de Napoléon : « J'ai lu
« avec la plus grande attention vos
« lettres dernières : elles sont de
« quelqu'un qui a toute sa santé et
« toute sa force. J'en ai lu une à l'em-
« pereur, qui l'a écoutée avec toute
« l'attention qu'elle mérite. Je ne sais
« rien de notre avenir ; j'appelle ave-
« nir la semaine prochaine. L'empe-
« reur regarde, examine, et porte
« toute la puissance de sa tête sur
« cette grande circonstance. Les con-
« ditions de l'armistice sont telles, que
« la Pologne, s'il y a une Pologne,
« recouvrera la liberté d'avoir et d'ex-
« primer une opinion. » Talleyrand donna alors, avec une bienveillance amicale et généreuse, des instructions relativement à une querelle subitement suscitée à M. Pichon, consul à Washington. Cette lettre ne put être qu'agréable à Hauterive, ancien ami de M. Pichon, dont il avait prédit les succès, et à qui le consul destitué de New-York avait eu des obligations. Cepen-

dant, quoiqu'il sût que l'empereur pouvait en recevoir connaissance, les dépêches d'Hauterive étaient plus rares, parce que sa santé s'affaiblissait. Talleyrand lui écrit avec affection : « Votre santé est un bien nécessaire
« à tous vos amis, et je me mets dans
« la première ligne ; personne n'a une
« amitié plus réelle pour vous que
« moi. » Aussi Hauterive se livre à de nouvelles méditations qu'on retrouve en partie dans le traité de Tilsitt. Des travaux trop multipliés délabraient cette santé délicate ; Talleyrand, apprenant la mort de Caillard, garde des archives, donna sa place à Hauterive, qui fut lui-même remplacé par M. Roux de Rochelle, l'un de ses élèves les plus distingués. Le 8 août 1807, Champagny fut nommé successeur de Talleyrand. Il a été dit dans le temps que celui-ci n'approuvait pas les mesures projetées contre l'Espagne ; cependant Napoléon pouvait trouver étrange un pareil scrupule. Ce que Napoléon projetait semblait dicté par le même esprit de rancune et de vengeance que Talleyrand avait conseillé contre la Prusse. Le prince de la Paix, séduit par l'Angleterre et la Russie, avait annoncé des levées de soldats en apparence contre les Maures d'Afrique, qui ne faisaient aucun mouvement, mais en réalité contre un autre Africain que l'on croyait compromis en Pologne. Napoléon, trouvant dans Talleyrand une velléité de cette résistance que tout homme honnête veut en définitive approuver, avait cru devoir choisir un ministre plus complaisant. Talleyrand disait très-spirituellement : « La Prusse
« est détruite, mais mal détruite. L'Es-
« pagne sera renversée, mais se relè-
« vera. Napoléon ne marche plus au
« nom des peuples, et cherche de la
« gloire et des états pour son propre
« compte. Il entame la fatale carrière
« du népotisme, je ne crois pas devoir

« le suivre dans ce système. » Champagny, avec d'autres idées, ne tarda pas à publier, dans un rapport, que tout ce que la politique demandait, la justice l'autorisait. Napoléon vit là l'homme né pour obéir, et il lui accorda une partie de sa confiance. Pendant longtemps Hauterive parut comme inactif, quoiqu'il eût encore souvent le portefeuille; mais sa présence aux archives fut signalée par l'ordre plus régulier qu'il y établit, par une foule de mémoires pleins de sagacité et d'expressions heureuses, dont il enrichissait les communications que lui demandaient les chefs de division. Il avait beaucoup lu et beaucoup retenu : toutefois les livres imprimés et connus ne procurent pas une instruction semblable à celle qu'on peut puiser dans les archives des affaires étrangères. Il avait été y chercher le récit de notre gloire, de notre génie, de nos affronts, de notre zèle à servir les malheureux, de notre inconstance dans la pratique de ce grand devoir qui rapproche les rois, les ministres et les peuples, de quelques-unes des attributions de la divinité : il avait recueilli ces secrets de gouvernement dans les cartons les plus poudreux de ce dépôt. Le héros qui avait contracté l'habitude d'attacher du prix à ces utiles recherches était passionné, vainqueur d'une grande partie de l'Europe; il aimait la gloire des Français, quand il n'était pas aveuglé par les exigences de la sienne propre. On verra plus tard et d'une manière plus positive quel sentiment d'estime Napoléon conservait à cet égard pour Hauterive, quoique celui-ci eût osé lui dire récemment : « Quelque forte que soit la « volonté des grands hommes, il faut, « comme tout ce qui est humain, « qu'elle cède souvent à l'empire du « temps. » Dans une autre circonstance, Hauterive, interpellé relativement à Gérard de Rayneval, son ancien ami,

depuis peu détenu pour des torts imaginaires, avait répondu à l'empereur : « On a arrêté violemment M. de Rayneval. Il a pu être imprudent, mais « il n'a commis aucun délit réel, et il « n'a jamais pensé à offenser l'empereur. D'ailleurs, en saine et noble « diplomatie, M. de Rayneval, que « je connais depuis vingt-quatre ans, « mérite la mention la plus honorée. « C'est lui qui, en 1783, osa de- « mander aux Anglais la restitution « de Gibraltar, pris par eux, sur les « Espagnols, en 1704, et qui l'obtint. » Napoléon releva vivement la tête, comme un Cid, et interrompit Hauterive : « Eh bien, qu'est-il arrivé « après? » — Sire, il est arrivé que « Gibraltar allait être rendu. Charles « III était un Castillan enthousiaste : « ce prince *exultait*; il s'appretait à « étendre jusqu'aux extrémités de la « Péninsule ce bras lié jusqu'alors par « des entraves; mais le ministre Florida Blanca, peureux, sans noble « ambition, tenant plus à une mauvaise possession en Amérique qu'au « bonheur de refaire tout d'une pièce « l'Espagne *Manchote*, Florida Blanca, qui n'était pas aussi Castillan « que son maître, pourtant fils d'un « Français, renonça à une telle ré- « paration. — C'est beau de la part « de la France, c'est grand, je ne sais pas cela : voilà comme on sert « ses alliés! » s'écria Napoléon. Le lendemain, M. de Cassendi, rapporteur dans l'affaire Rayneval, voulut en entretenir l'empereur. Mais déjà il ne se souvenait plus que de Gibraltar redemandé, obtenu, et lâchement rendu par Florida Blanca. Champagny, à la porte du cabinet, désirait remettre un rapport pour appuyer la révélation d'Hauterive; Napoléon défendit qu'on ouvrît à Champagny, et Rayneval recouvra sa liberté. Dans Napoléon ce mouvement est admirable. Haute-

rive, ce jour-là, lui procura une douce et complète satisfaction. Les choses ne se passèrent pas ainsi, à propos d'un autre rapport que lui présentait le même chef de division. Il s'agissait d'une personne du faubourg St-Germain, chargée de famille. Il y avait danger de vie. Hauterive lisait un rapport, où il était apparemment question d'une femme et de plusieurs enfants que le malheur d'un père livrerait au désespoir : Napoléon s'écria : « Est-ce que vous voulez me faire tomber en quenouille? qu'est-ce que cela signifie? » Il saisit violemment le rapport qu'Hauterive lui lisait. Celui-ci racontait que, dans ce moment, la puissance de la majesté disparut, et que troublé, puis hors de lui, il ne vit plus qu'un petit homme, mal élevé, qui insultait un autre homme de cinq pieds six pouces. Napoléon continuait de parcourir son cabinet, tenant le papier en l'air, répétant comme un forcené son propos de la quenouille. Hauterive le poursuivait, en criant : « Vous entendrez le rapport jusqu'au bout. » Ayant enfin atteint Napoléon, il lui reprit le papier, s'éloigna de quelques pas, et acheva jusqu'à la dernière phrase. Pendant ce temps, Napoléon s'était apaisé, il écoutait; et il se rapprocha de son contradicteur, en lui disant : « C'est bien, pour cette fois. » De retour au ministère, Hauterive dit à Champagny ce qui était arrivé, et se disposait à accompagner son récit de quelques réflexions sur des manières si violentes. Champagny répondit : « Ah ! nous en voyons bien d'autres. » Tout ceci prouve qu'Hauterive n'était pas un flatteur. C'était un mélange singulier que le caractère de Napoléon. On a eu raison de dire qu'il y avait deux hommes en lui. Ils viennent de se manifester. Nous trouvons encore ici, dans les mémoires d'Hauterive, une de ces fameuses conversations im-

périales, écrite de sa main, et dont il avait été chargé de faire une circulaire qui ne fut pas envoyée. Aucun document ne caractérise mieux l'époque et les interlocuteurs (1). La guerre ne

(1) « Eh bien, M. de Metternich, vous voulez donc la guerre? — Sire, nous sommes bien éloignés de... — Oui, vous faites des levées extraordinaires; vous faites aller vos archiducs d'une extrémité à l'autre; vous rappelez les troupes des frontières de la Serbie; vous concentrez vos forces en Bohême; vous avez quatorze mille chevaux de train; vous avez des approvisionnements de campagne et de siège; vous habiliez vos milices. Quand on lève des hommes pour les exercer, on ne les habilie pas pour trois ans, si l'on doit les faire rentrer chez eux au bout de trois mois. Enfin vous cherchez à exciter l'opinion, vous animez les peuples contre moi, vous faites des proclamations qui ressemblent à celles que vous fîtes à Leoben. Sont-ce là des dispositions pacifiques?.... — Sire, Votre Majesté est mal informée: les levées qu'on fait ne se composent que de recrues pour remplir les cadres, ou de milices qu'on exerce, selon l'usage immémorial de l'Autriche, pour les chances extrêmes de l'avenir. L'administration militaire est mauvaise, il faut la changer: ce sont de simples mesures d'organisation.... — Non, M. de Metternich, ce que vous dites n'explique pas de grands et soudains efforts qui opèrent sur tout le système militaire. On n'achète pas quatorze mille chevaux quand on ne veut pas la guerre, on ne répand pas de fausses nouvelles. Vous avez feint de croire que je voulais vous prendre des villes et des provinces; vous savez qu'il n'en est rien. Vous vous êtes plaint d'un camp en Silésie: sans doute on a cherché à retirer les troupes des villes où elles se gâtent en nuisant au pays; mais si j'avais cru que cela donnât de l'ombrage, j'aurais retiré ce camp de seize marches de l'autre camp, pour ne pas faire naître même une inquiétude mal fondée; car je ne veux pas la guerre, ni fournir de prétexte à la guerre. Vous avez tiré de là des griefs dont vous vous êtes servis pour exciter les esprits. Sans doute, je conçois très-bien qu'on maintienne chez soi l'esprit de résistance à l'agression; je ne désapprouve pas qu'on fasse ailleurs ce que je me ferai toujours une loi de faire chez moi; mais vous savez très-bien que je ne veux pas la guerre. Vous me dites que vous ne la voulez pas: puis-je le croire? Vous, M. de Metternich, vous ne la voulez pas, vous avez un trop bon esprit; M. de Stadion ne la veut pas: je veux le croire. L'empereur ne la veut pas: il ne l'a dit, je l'ai cru, et je me suis fié à sa parole; je le crois encore sincère; mais, sans le savoir, tout ce qu'on fait, tout ce qu'on dit, tout ce qu'on projette conduit à la guerre. Les Français sont insultés dans tous les pays de la domination autrichienne, les Bavares sont insultés. Mon consul de Trieste a été scandaleusement insulté. Vous me dites que l'insulte n'a pas été approuvée, et que le gouverneur a été rappelé. Je sais très-bien que le rappel du gouverneur était arrêté depuis deux mois, et

tarda pas à éclater. Ce fut l'Autriche qui attaqua une seconde fois. M. de

que je ne puis prendre ce rappel pour une réparation. M. de Metternich, on ne veut pas la guerre, et on fait la guerre. On craint la guerre, et on l'aura. On croit peut-être que, parce que je suis occupé en Espagne, la circonstance est bonne pour m'attaquer. Oui, je comprends qu'il y a deux ans, quand j'avais la Prusse et la Russie sur les bras, la circonstance était favorable; aujourd'hui vous les obligerez bien à lever des conscriptions; mais vous ne m'empêcherez pas de retirer cent mille hommes de l'Espagne, et vous aurez une terrible guerre. Je ne suis au dépourvu nulle part. L'armée de la confédération se forme; elle va lever deux cent mille hommes. Je ne ferai pas comme à ma dernière campagne; si je fais la guerre, je ne veux plus laisser les moyens de la recommencer. Oui, l'Angleterre vous donnera des subsides; elle en donnera quatre fois plus qu'elle ne vous aura promis; la guerre sera dure, ruineuse; vous fatiguerez vos peuples; ils seront ruinés, écrasés; ils seront disposés à des changements, et je les ferai. — Sire, Votre Majesté a donné trop de créance à des rumeurs publiques; depuis votre absence, on a dit bien des choses que je n'ai pas voulu croire. — M. de Metternich, il ne s'agit pas de rumeurs. Je cite des faits : la guerre est inévitable, encore une fois; on ne la veut pas; mais votre cour suit l'inspiration d'une main invisible; elle est obsédée d'intrigants. La guerre du continent est le grand intérêt de l'Angleterre; cette guerre retarde sa ruine ou sa soumission. Londres sait que, tant qu'il y aura guerre sur le continent, aucune puissance ne pourra lui nuire; voilà le principe de ses instigations : les intrigants cachent ces motifs, et en présentent de chimériques qui trompent les cabinets. Le vôtre est fasciné, et la guerre est inévitable, je le vois; elle se fera. Il y a bien un moyen : l'empereur de Russie ne la veut pas, et peut-être enverra-t-il cent cinquante mille hommes en Autriche. Alors la guerre ne se fera pas. Je ne vois que ce moyen... Vous parlez de rumeurs et de fausses nouvelles. Oui, on a parlé du partage de la Turquie : sur cela, je vous parlerai nettement. L'empereur de Russie ne veut pas; mais je n'ai pas à répondre à l'empereur de Russie. Quant à moi, je déclare que, de cette manière, je ne veux et ne voudrai jamais rien. Voilà tout ce que j'avais à vous dire, M. de Metternich; vous en rendez compte à votre cour. Elle saura bien ce qu'il faudra faire pour prévenir les maux de l'avenir. Si l'on ne veut pas la guerre, il faut faire taire les intrigants, il faut mettre fin à tous les mouvements; à tous ces préparatifs qui agitent les peuples, qui fatiguent l'administration, qui amèneront les choses au point qu'il sera impossible de s'entendre. Il faut que les Français soient respectés. L'insulte faite à mon consul est inexcusable. J'ai été à Trieste; quand je l'ai prise, j'ai imposé une contribution de trois millions. Je n'aurais pas fait moins sur une de nos villes : ce que je lui ai demandé n'était qu'un faible secours; je pouvais, sans abus, lui imposer soixante millions. Aujourd'hui, si je prends Trieste, je le brûlerai.»

Metternich était encore à Paris; Champagny reçut ordre d'accompagner l'empereur; Hauterive n'avait presque pas pris part aux affaires pendant l'irruption en Espagne; et il paraît que ses opinions, à l'égard de cette guerre, étaient fort opposées à celles de l'empereur. Après le départ de Napoléon, qui avait appris l'invasion de la Bavière, le 12 avril 1809, et qui était parti le lendemain pour l'Allemagne, il s'agissait de donner des passeports à M. de Metternich, retenu à Paris en otage, parce que M. Dodun, chargé d'affaires de France, n'avait pas quitté les états héréditaires. La conduite d'Hauterive, qui tenait alors le porte-feuille, ne pouvait être que très-circonspecte; il ne crut pas que ce fût au ministère des relations extérieures qu'il convint de prescrire des mesures de rigueur contre l'ambassadeur d'Autriche, et il engagea Fouché à traiter seul cette affaire avec beaucoup de délicatesse. A ce sujet, je crois qu'on ne lira pas sans intérêt quelques détails sur la conférence qui eut lieu entre le ministre de la police et Hauterive. Fouché employait une expression révolutionnaire et qui n'est pas reçue : « Voulez-vous que je me compromette pour cet *ex-ambassadeur* ? » — « Quelquefois, reprit Hauterive, un *ex-ambassadeur* reparait chargé de pleins-pouvoirs. Tenez, souvenez-vous de ce que nos Pères de l'Oratoire ont appris à vous et à moi sur Callisthène; Alexandre voulait bien maltraiter lui-même les vaincus, mais il ne permettait pas que le *parti macédonien* les maltraitât. Est-ce qu'il ne pourrait pas arriver qu'un jour le comte de Metternich se trouvât dans le cabinet de l'empereur, et qu'en sortant ensuite pour rentrer dans les autres salons, il vous trouvât attendant une audience, et vous refusât le salut ? » On choisit

un officier de gendarmerie capable de concilier avec la sévérité de la commission les égards dus à M. de Metternich, que l'on dirigeait sur Vienne, occupée déjà par l'empereur Napoléon. A la fin de juillet de la même année, il y eut une négociation entre Hauterive et M. Armstrong, ministre des Etats-Unis en France. Celui-ci ne vivait pas en bonne intelligence avec M. Pinckney, ministre américain à Londres, qui montrait une grande partialité pour l'Angleterre. Hauterive n'eut pas de peine à lui persuader que le gouvernement anglais voulait tromper les Américains en disant que Jackson, son envoyé de confiance, partait pour l'Amérique, chargé, suivant l'expression d'un Américain, confident de M. Pinckney, de mettre des emplâtres sur les plaies que M. Canning, dans un mouvement de violence, avait faites aux sentiments qui devaient unir les deux pays. Napoléon venait de rendre à Berlin, le 21 nov. 1806, un décret qui déclarait les îles britanniques en état de blocus. Le 17 déc. 1807, il avait rendu à Milan le décret qui déclarait de bonne prise tout bâtiment neutre pris sous pavillon anglais. Le gouvernement britannique et le président des Etats-Unis traitaient au sujet d'une modification à une ordonnance anglaise du 11 nov. 1807, publiée par suite du décret de Berlin. Cette modification, destinée à rester secrète, n'aurait été applicable qu'aux Etats-Unis seuls. M. Armstrong, invité à discuter les décrets de Berlin et de Milan, convint de la justice des principes; du reste, il résulta de cet entretien un fait singulièrement honorable pour le général Armstrong. Après avoir bien examiné l'ordonnance anglaise du 11 novembre et le décret français du 17 décembre, il conseilla à son gouvernement de déclarer en même temps la guerre à l'Angleterre et

à la France. Ce conseil partait d'un point assez élevé; il visait à un résultat assez juste, et qui n'était que momentanément incertain pour nous. Cette double guerre n'aurait en effet pas tardé à prendre le caractère qu'elle devait avoir, celui d'une alliance avec nous qui n'étions pas les agresseurs, et d'une guerre combinée contre l'Angleterre, qui, la première, s'était écartée des règles du droit public. A la fin de la négociation entre ces deux hommes d'état, Armstrong et Hauterive s'entendirent assez pour s'avouer l'un à l'autre que les décrets ne pouvaient encore être révoqués, qu'il fallait leur conserver dans une si grande querelle leur théorie prohibitive, mais en adoucir l'exécution, entrer en discussion amicale avec les Américains, et leur accorder toutes les faveurs qui ne porteraient aucun caractère de rétractation du principe conservateur des intérêts du monde entier professés dans ces décrets. Pendant la même année 1809, Hauterive fut chargé par le conseil d'état des projets d'ordonnances sur des associations contre la grêle et la mortalité des bestiaux; et il conclut, d'après des exemples tirés de la législation des Etats-Unis, que ces associations pouvaient être autorisées. Indépendamment de ces travaux, dirigeant une partie de la correspondance du ministère, il écrit à M. de Champagny, qui était déjà au-delà de Strasbourg: « Votre « excellence a très-bien jugé que l'em- « preur n'avait pas en le loisir d'é- « crire; mais il a fourni à ceux qui au- « ront à retracer l'histoire de notre « âge une ample et belle matière. Quel « début, quels combats, que de vic- « toires! et en moins de temps qu'il « n'en faudrait à celui qui voudrait « en connaître les détails et en étudier « les merveilles. Toute la France est « transportée d'admiration, de recon-

« naissance et de joie. Mais, monsei-
 « gneur, les dangers que l'empereur a
 « courus jettent un voile de tristesse et
 « de terreurs sur ce magnifique tableau...
 « Nous avons assez de puissance, nous
 « en avons mille fois trop, s'il faut l'a-
 « cheter par de telles alarmes. Puisse
 « le ciel déterminer l'empereur à s'im-
 « poser la loi, que personne ne peut
 « lui faire, de s'éloigner désormais des
 « lieux où le sort confond tout, et ne
 « peut distinguer, au milieu des desti-
 « nées ordinaires, celle à laquelle
 « tiennent la sûreté et l'existence de la
 « génération entière! » Cet enthousiasme d'Hauterive est expliqué par la situation des choses. L'armée active autrichienne était portée à trois cent cinquante mille hommes. Le cabinet de Vienne voulait tenter de reconquérir les provinces que lui avait arrachées le traité de Presbourg. Les Français se trouvaient, pour la plupart, disséminés imprudemment en Italie, en Espagne et en Portugal. L'Angleterre accordait un subside de plus de cent millions, et devait envoyer un corps de quarante mille hommes pour faire une diversion, soit sur les côtes de l'empire, soit au nord de l'Allemagne. La correspondance de Champagny était quelquefois froide et plus que circonspecte; elle ne portait jamais que sur des injonctions transmises par l'empereur. Les réponses d'Hauterive ne doivent pas participer de cette gêne. « Je
 « n'ai point reçu jusqu'à ce jour de
 « communication des ministres étran-
 « gers, et l'absence de votre excellence
 « étant pour moi un nouveau motif de
 « me maintenir dans la règle que je
 « me suis imposée depuis dix ans, de
 « vivre dans une retraite absolue, je
 « n'ai eu aucune occasion de les ren-
 « contrer, et aucun d'eux ne m'a de-
 « mandé de rendez-vous. » Le 9 juin, il conseille la paix. Cependant Cham-

porter à de telles ouvertures. Haute-
 rive adresse le 11 juin à Bourrienne, ministre à Hambourg, un passe-port qui autorise M. J. Smithson, savant Anglais, arrêté dans cette ville, à rentrer en Angleterre. Ce passe-port avait été sollicité au nom des sciences par Banks, président de la Société royale de Londres. Hauterive ne négligeait aucune occasion de rendre de tels services à de tels hommes, et en cela il était bien *homme de lettres*. Une lettre, qu'il écrivit le 5 juillet à M. Galatin, vient fortifier l'idée que nous avons toujours conservée, des bons rapports dans lesquels le consul de New-York a vécu avec les personnes les plus distinguées des Etats-Unis. « Nous nous sommes en-
 « tretenus de l'Amérique avec M.
 « Gelston. J'ai vu par tout ce qu'il
 « m'a dit qu'il y avait dans ce pays
 « la même divergence d'opinions et
 « de vues qui, de mon temps, em-
 « pêchait le gouvernement de don-
 « ner à ses mesures l'unité, la con-
 « stance et la vigueur qui seules pen-
 « vent les rendre efficaces... M. Gels-
 « ton vous dira aussi que je n'ai chan-
 « gé ni d'opinion, ni d'espérance,
 « dans tout ce qui est relatif au bon-
 « heur d'un pays où j'ai recueilli tant
 « de témoignages de bienveillance et
 « d'affection. » M. Galatin, ministre du trésor des États-Unis, avait été un des amis d'Hauterive dans ses disgrâces, et il avait pu apprécier tout ce que la conduite du consul si brutalement révoqué avait de sage, de courageux et de résigné. Le 22 juillet, Hauterive envoya un plan de pacification avec l'Autriche. Soit qu'il prévît les conditions secrètes de la paix, qui devait être conclue à Vienne, soit que son tact, si souvent exercé, lui indiquât que dans cette nouvelle coalition l'Autriche avait suivi, par l'effet d'une impulsion toute naturelle, le désir de réparer ses ma-

heurs, et que l'Angleterre seule eût à se reprocher d'avoir entraîné l'Autriche dans les plus déplorables désastres, Hauterive rappelle naïvement quelques vieilles accusations *qui avaient déjà servi* contre la Grande-Bretagne, mais il l'avoue avec sincérité. « Votre excellence remarquera peut-être que plusieurs pages de ce travail sur l'Angleterre se retrouvent dans les notes que je lui ai adressées sur le manifeste de l'Autriche. Il est vrai que, pressé par le temps, j'avais cru pouvoir *faire économie* sur ce point. J'avoue d'ailleurs que les choses que je dis sur l'Angleterre, dans cette partie du mémoire, me semblent vraies et toujours bonnes à dire. Je voudrais en frapper tous les esprits, que nous-mêmes avons si follement fascinés depuis cinquante ans, en vantant la prétendue sagesse et la prétendue perfection de la constitution de l'Angleterre. » On aime à trouver cette bonhomie dans un homme d'état tel qu'Hauterive, et surtout à reconnaître que ses idées sur l'Angleterre sont constamment les mêmes. Ne voulant pas qu'on le prenne pour un homme du monde, il ne sort presque jamais; il vit au milieu de ses papiers, et il désire qu'on ne lui demande que d'être ce qu'il est, un politique-consultant, toujours prêt à émettre un avis raisonné sur des circonstances données, un examinateur exact des aspects divers auxquels on doit considérer une affaire, un agent expérimenté qui expédie et reçoit les courriers la nuit, le jour, et qui entend qu'après l'avoir pris pour ce qu'il est, on ne lui trace pas d'autres devoirs qu'il ne sait et ne veut pas remplir. Sa résistance se manifeste d'une manière assez plaisante à propos d'une brochure allemande composée à Vienne, et que M. de Champagny ordonne

de traduire et de publier à Paris. L'aristarque du ministère lit la brochure, la trouve mauvaise, et déclare « qu'il ne se croira jamais autorisé à laisser sortir de sa surveillance, pour être livré au public, un travail qui, à son jugement, devra produire un mauvais effet dans l'opinion, et dont la conséquence immédiate sera de déplaire à l'empereur. » Il se pronouça avec la même hauteur sur la publication, dans le journal officiel, de quelques lettres de la diplomatie autrichienne qui avaient été interceptées. Ses opinions sur la garde nationale, qu'on organisa à cette époque, semblent dictées par la plus haute sagesse, et il est difficile d'expliquer en termes plus nobles, plus logiques, la nécessité de cette réorganisation. La paix de Vienne était signée. L'empereur voulut se montrer content des services de Champagny; il le créa duc de Cadore; et presque aussitôt Hauterive reçut le titre de comte. Il s'occupait alors de la négociation avec M. Armstrong. Voici comment il en rend compte : « Ce ministre est venu me voir, et m'étant prévalu du mauvais état de ma santé, pour avoir peu de chose à lui dire, je l'ai laissé parler. Il l'a fait longuement et franchement. J'ai été très-content de ses dispositions personnelles... Il m'a dit ouvertement qu'il désirait et qu'il espérait la guerre entre son pays et l'Angleterre. J'avoue que le plus grand obstacle que j'y vois n'est pas, comme il le pense, dans l'inflexible rigueur des décrets de l'empereur, mais dans le succès de la supercherie diplomatique du ministère anglais, qui, après avoir excité, par l'appât d'un arrangement hypocrite, l'avidité mercantile des Américains; et les avoir engagés dans une multitude d'opérations commerciales, désavoue ses engagements au moment où il sait bien que, toutes les mers

« étant couvertes des vaisseaux de
 « l'Union, le gouvernement fédéral
 « ne voudra pas exposer tant de ri-
 « chesses, et se contentera facilement
 « de toutes les compensations qui lui
 « seront promises et des explications
 « qui lui seront données. » Bientôt
 Napoléon est revenu triomphant : il
 appelle Hauterive à Fontainebleau,
 et là il lui dicte une foule de ré-
 flexions, de menaces, de récrimina-
 tions, qui tendent à prouver que,
 dans les débats, Pie VII était l'a-
 gresseur. Voici quelques fragments
 de ces dictées : « Le pape restera
 « évêque de Rome, chose de l'église.
 « — Si, du temps de saint Pierre, les
 « choses eussent été telles qu'elles sont
 « aujourd'hui, du fond de la Galatie,
 « saint Pierre serait venu à Paris.
 « Quant à la discussion théologique,
 « l'empereur s'en charge ; pour la po-
 « litique, le droit est évident. » Nous
 observerons ici quelle est la puissance
 constante, indestructible, d'une parole
 ennemie lancée contre la réputation la
 moins contestée. On sait que Talley-
 rand avait dit : « *Hauterive est un*
 « *homme de lettres.* » Sans doute
 Talleyrand a répété au maître ce
 jugement, fort déplacé de la part d'un
 homme qui devait s'y connaître mieux.
 Napoléon, après avoir terminé ses dic-
 tées, ajouta : « Le style de la disser-
 « tation historique qu'il faudra rédi-
 « ger doit plutôt être celui d'un hom-
 « me d'affaires que d'un *homme de*
 « *lettres.* » Hauterive, en effet, sou-
 mit à une sorte d'ordre et de méthode
 toutes ces idées qui n'avaient pas entre
 elles une parfaite connexion. En même
 temps, il est certain qu'il composa
 plusieurs rapports pour prouver que
 son travail ne devait pas être publié,
 et il répéta si souvent cette opinion for-
 tement arrêtée à l'empereur et à son
 ministre, que la publication de son tra-
 vail fut ajournée indéfiniment. Il ré-

sulta de ce courage que tous ces argu-
 ments sans solidité, ces injures *protes-*
tantes sans règles, ces préoccupations
 d'orgueil, ces outrages à la vertu furent
 condamnés à un éternel oubli, et les
 amis de Napoléon n'ont pas à s'affliger
 du conseil donné à cet égard par le chef
 des archives. De retour à Paris, Na-
 poléon, qui demandait pour la forme
 l'avis de ses dignitaires, relativement
 à son mariage, quand ce mariage était
 décidé, et que le choix était arrêté,
 adjurait Fouché de lui dire où en se-
 raient, après l'arrivée de Marie-Louise,
 les oppositions du faubourg Saint-Ge-
 rmain. Fouché communiquait à Haute-
 rive les réponses qu'il adressait à Na-
 poléon, et les répliques du maître. La
 réputation qu'avait Hauterive, d'être
 un homme discret et de bon conseil,
 l'apologue de Callisthène plus ou moins
 justement appliqué, mais qui avait sa-
 gement averti d'un manque de tact, et
 fait éviter une faute (c'étaient *les fau-*
tes surtout que Fouché redoutait) ; en-
 fin les dernières relations qui s'étaient
 établies entre le chef de division et le
 ministre de la police, viennent jus-
 tifier cette marque de confiance. Fou-
 ché, pour apaiser le faubourg Saint-Ge-
 rmain, sollicitait les radiations restées
 en arrière, demandait quelques adon-
 cissements au sort des exilés, des *ac-*
cueils sans sévérité. Un jour Napoléon
 s'écria : « Je sais ce que vous pouvez me
 « dire ; des parents de M^{me} de Tour-
 « zel m'ont tenu souvent ce langage,
 « et l'on a dû reconnaître qu'il ne
 « fallait pas tant m'en parler. Cela
 « dure depuis plus de cinq ans. »
 Hauterive dit à ce sujet dans ses mé-
 moires : « L'héroïque conduite de
 « M^{me} de Tourzel, dans l'horrible épo-
 « que de l'inférieur septembre, avait
 « fait d'elle comme une sorte de dra-
 « peau criblé, déchiré, ensanglanté.
 « Tous les respects dont elle était
 « l'objet semblaient à Napoléon autant

« d'injures et de menaces qu'on adre-
 « sait à sa puissance. » Fouché savait
 ce que Napoléon avait répondu à ce
 sujet dans son intimité : « Que parlez-
 « vous de M^{me} de Tourzel et de ses
 « parents ? qu'est-ce qu'ils font ici ?
 « Comment ce pays, moi, et tout ce
 « qui m'appartient ne sont-ils pas
 « pour eux un objet d'horreur ? Pour-
 « quoi ont-ils abandonné le roi ?
 « Pourquoi se sont-ils séparés de ce
 « qui restait de la reine ? L'honneur
 « de mourir pour leur maître dont ils
 « avaient le bonheur d'être aimés ; celui
 « de souffrir pour un prince qui s'est
 « immortalisé par la gloire d'une si
 « belle mort, ce prince qui ne leur
 « avait jamais manqué, ne valaient-ils
 « pas mieux que cette vie dépendante
 « et honteuse à laquelle ils se sou-
 « mettaient ? Ce que le sentiment de
 « leur amère position ne leur inspire
 « pas, je le sens pour eux, je le sens
 « tout en les persécutant. Est-ce que
 « la guerre que nous nous faisons est,
 « au moins de ma part, une guerre de
 « vaines paroles, de misérables affai-
 « res, de railleries, d'épigrammes ?
 « Est-ce sous de pareilles armes qu'on
 « porte des noms honorés par d'an-
 « ciens et nobles souvenirs ? On doit
 « servir la cause de ses rois. Allez,
 « j'entends bien mieux l'intérêt de
 « ceux dont vous me parlez, en les
 « éloignant de moi, que vous, en sol-
 « licitant mes faveurs. » Hauterive
 ajoute, après avoir excepté M^{me} de
 Tourzel et les personnes sages de son
 opinion, de toute application à ce
 qu'il va dire : « Ils s'exposaient aux
 « rigueurs d'un gouvernement qui les
 « détestait, et ce gouvernement les
 « craignait et les recherchait. Là, on
 « ne voyait de mesure ni d'un côté
 « ni de l'autre. Cette faiblesse dans un
 « gouvernement puissant n'était pas
 « pardonnable, mais il n'y avait que de
 « la pétulance et de l'étourderie dans

« ceux qui portaient l'audace jusqu'à
 « le braver, parce qu'ils n'épargnaient
 « rien ensuite pour le calmer. » Au
 milieu de 1810, le roi de Hollande abdi-
 qua en faveur de son fils. Hauterive
 fut envoyé dans ce pays pour y recueillir
 les archives et les transporter à Paris.
 Il confia le soin de ces documents à un
 Hollandais, M. Leclercq, qu'il voulut
 ensuite ramener avec lui. Le 17 avril
 1811, M. Maret fut nommé minis-
 tre des affaires étrangères. Il fit un
 accueil très-gracieux à Hauterive,
 quand celui-ci alla lui présenter ses
 devoirs le jour de cette installation,
 et il le prévint qu'il s'adresserait sou-
 vent à lui. L'occasion de se rendre
 agréable au ministre ne tarda pas à
 se présenter. Napoléon revenait tou-
 jours à l'idée de séparer les consulats
 du département des relations exté-
 rieures. Hauterive était attaqué sur ses
 propres états. C'était lui qui avait éta-
 bli que les consulats devaient être dis-
 traits du ministère de la marine, pour
 être placés sous la direction des rela-
 tions extérieures. Le duc de Bassano,
 avant d'être ministre, s'était vu dans
 le cas d'approuver un changement à
 cet égard, mais il en reconnaissait les
 inconvénients. Dans un mémoire pré-
 senté au conseil, Hauterive ajouta
 de nouveaux arguments, et il fit ob-
 server qu'un secret d'état n'était pas
 aussi bien gardé dans une adminis-
 tration chargée souvent de faire la
 guerre ; que les consuls de toutes les
 puissances obéissaient aux ambassa-
 deurs respectifs ; que la France seule
 n'aurait plus cet avantage ; qu'il fallait
 continuer de le lui assurer. Les déduc-
 tions les plus convaincantes, les raisons
 les plus décisives appuyaient ce mé-
 moire. Napoléon renonça à son pro-
 jet. Mais voici une tentative plus har-
 die. A propos d'un traité entre la
 France et l'Autriche, on agite au con-
 seil la question des immunités diplo-

matiques. Napoléon, excité par son ministre de la police, qui retombait malgré lui dans les regrets de ne pas pénétrer assez aisément, sous divers prétextes, chez les ambassadeurs étrangers, invita Merlin à rédiger un rapport dans lequel il prouverait l'inutilité, le danger des immunités diplomatiques. Merlin accepta cette mission, et composa un rapport où il résuma toutes les violations de ce genre que la sûreté de l'état avait exigées. Napoléon parlait de supprimer ces immunités par un décret pour le cas de son absence. C'était une pensée tout-à-fait dépourvue de sens ; et parce qu'il plaisait au chef de l'état de porter la guerre à des distances immenses, et qu'il ne résiderait plus dans sa capitale, fallait-il que le droit des gens reçût une telle injure ? Napoléon avait indiqué la discussion du rapport à jour fixe. La veille, Hauterive fait avertir le directeur de l'imprimerie impériale de tenir des ouvriers prêts à travailler vers dix heures du soir, et il rédige un contre-mémoire qui contient une réfutation de Merlin. Après s'être livré à des recherches savantes pour établir la nécessité des immunités diplomatiques, il reprend quelques-uns des arguments dont il s'était servi dans plusieurs conversations pour arrêter la fougue de Napoléon, qui voulait gouverner le monde avec des canons, des décrets impériaux et la police. Il prouve ensuite que les auteurs cités par Merlin ne sont pas, à bien prendre, des autorités que l'on puisse comparer à des hommes politiques qui ont l'expérience des affaires ; enfin il jette à bas les paradoxes des livres, et il montre l'usage régnant en maître sur la volonté des rois. « *L'autorité souveraine*, dit-il, *ne peut se transporter ni s'exercer au-delà de ses limites*. Il est donc hasardé de dire que cette *autorité* ait la faculté de créer, en faveur de ceux qu'elle a intérêt de proté-

ger, des droits qui leur soient propres, et qui puissent être en opposition avec les droits d'autres *autorités* indépendantes. Un souverain ne peut se faire obéir hors de chez lui. Il ne peut exercer aucun acte de souveraineté hors de la contrée qui lui est soumise. Tel est le caractère de l'*autorité*. Il n'en est pas de même de la *dignité*. Cet attribut du pouvoir suprême, qui est consacré par tous les besoins et par tous les intérêts de la société, et sur lequel les hommes de tous les temps et de toutes les nations sont convenus de reconnaître l'empreinte d'un sceau divin, cet attribut, dis-je, est inaltérable et universel. Un souverain ne peut se faire obéir que chez lui, mais sa *dignité* est partout reconnue, et il n'y a aucune nation au sein de laquelle cette doctrine ne soit respectée. » La minute de ce mémoire, qui était assez étendu, ayant été dictée, un secrétaire calligraphe en fit une copie, de l'écriture la plus soignée, qui fut portée à l'imprimerie impériale, avec ordre de mettre ce titre en tête : « Mémoire en faveur des immunités diplomatiques tiré à un exemplaire, POUR L'EMPEREUR SEUL. » Le matin suivant, jour où devait commencer la discussion, Hauterive remet l'exemplaire unique à Locré, en le priant de le placer sur le bureau de l'empereur, au moment où il viendra prendre séance. Napoléon arrive, aperçoit l'imprimé, le saisit, sourit en remarquant tant de précaution, le lit en tenant sa tête entre ses deux mains, et ne prend aucune part aux débats, qui avaient rapport à une autre affaire. La lecture finie, il met le mémoire dans sa poche, cherche des yeux l'homme qui lui apporta si bien que l'*autorité* d'un souverain ne s'étend pas au-delà de ses frontières, et le regarde d'un air

de mauvaise humeur. Le sujet ne fut pas mis en discussion. Il n'en a pas été question depuis. Les personnes de confiance intime qui eurent connaissance de ce rapport, firent observer à Hauterive qu'il avait su donner, en passant, des avis utiles et avantageux même aux souverains chez lesquels on allait s'ériger en maître. Il répondit que cette idée lui était venue à propos de la *dignité* des souverains; qu'il n'avait pas repoussé l'instinct qui le portait à bien établir l'indépendance de tout pouvoir, le besoin que chacun a de commander chez soi, et l'impossibilité d'établir des doctrines qui placeraient le novateur en état d'hostilité sauvage contre tous les droits reconnus en Europe. En 1812, le département des relations extérieures jugea à propos de faire traduire les *Voyages en Russie, en Tartarie et en Turquie, d'Edouard-Daniel Clarke*, professeur de minéralogie à l'université de Cambridge. Ces voyages, écrits dans un sentiment de haine systématique contre la Russie, sont éclaircis par des notes auxquelles Hauterive s'associa pour la partie scientifique. La même année il publia un *Mémoire sur les principes et les lois de la neutralité maritime*. Les divers chapitres contiennent l'exposé du droit public de l'Europe relativement à la neutralité maritime, avant 1756, de 1756 à 1775, de 1775 à 1802, de 1802 à 1812. A l'époque de l'arrestation d'Ouvrard, envoyé en Angleterre par Fouché, pour négocier avec lord Wellesley, Hauterive fut chargé d'interroger Ouvrard, et il ne craignit pas de dire, après l'avoir blâmé sur quelques points, que Napoléon connaissait la négociation, en avait *superposé* une seconde dans la première, et qu'il fallait renoncer à chercher les moyens de punir l'accusé. Ouvrard n'en fut pas moins durement emprisonné. A la

fin de 1813, Napoléon chargea Hauterive de conférer avec la commission du corps législatif qui lui adressait des reproches si vifs; plusieurs mémoires furent lus par Hauterive devant la commission. Mais le zèle, la douceur et des représentations de tous les genres devaient échouer devant des mécontentements aigris par les circonstances, et par un état de choses auquel nulle sagesse ne pouvait remédier. Le premier mois de 1814 était commencé. Napoléon, vaincu par les éléments à Moscow, n'avait pas voulu profiter des victoires suffisantes de 1813 pour conclure la paix. Il avait perdu la bataille de Leipsick; gagné, en fuyant, celle de Hanau; les étrangers, de tous côtés, s'avançaient pour envahir jusqu'à la vieille France, l'héritage de Louis XIV. A peine arrivé aux Tuileries, il envoya chercher Hauterive, et lui adresse quelques questions de politesse, puis va jusqu'à lui dire: « Je ne veux plus m'entourer « que d'honnêtes gens.» Le comte ne savait à quoi devaient aboutir ces préambules. Je le laisse parler. « Nous « nous promenions dans son cabinet; « il ne parlait guère, ni moi non plus. « C'était au moment où il allait partir « pour la campagne de 1814. Tout « à coup il s'arrête et me dit, en plongeant son regard si perçant et si sûr « dans mes yeux: *Est-ce qu'on ne « pourrait pas enfin jeter du phlogistique dans le sang de ce peuple devenu si endormi, si apathique? — Sire, lui dis-je, il y a « long-temps que tout ceci dure; il « y a eu une guerre de vingt-un « ans; il y a eu, dans deux de vos « campagnes, plus d'argent dépensé « et de sang répandu que dans « cette guerre qui fut la plus acharnée des vingt derniers siècles. « Vos vingt-un ans de batailles ont « été un siècle de désastres, de souff-*

« *frances et de mort, et l'on est im-*
 « *patient de le voir finir. D'ailleurs,*
 « *vous avez fait la guerre noble-*
 « *ment, vous avez régné sur toutes*
 « *les capitales de l'Europe, et voici*
 « *ce que diront les bourgeois de*
 « *Paris :* » QUAND L'EMPEREUR
 « NAPOLÉON ENTRA DANS VIENNE
 « ET DANS BERLIN, LES HABITANTS
 « N'AVAIENT AUCUNE PEUR DE LUI ;
 « ILS SE PORTÈRENT SUR SON PAS-
 « SAGE POUR LE VOIR. TANT QU'IL
 « Y RESTA, ILS FIRENT TOUT CE
 « QU'ILS FAISAIENT AVANT QU'IL Y
 « VINT; ILS DÉJEUNAIENT, ILS DI-
 « NAIENT, ILS DORMAIENT AVEC
 « LEURS FEMMES. » *Il en sera ainsi*
 « *quand l'empereur Alexandre en-*
 « *trera dans Paris.* » Napoléon ne me
 « laissa pas poursuivre; un mouvement
 « de contraction que je vis sur sa
 « figure m'annonça que j'en avais as-
 « sez dit : ses yeux quittèrent les
 « miens, et il les leva au ciel, frappant
 « fortement le parquet de son pied,
 « puis, jetant un de ces *ah!* plaintifs
 « que Talma tirait du fond de sa poi-
 « trine, il s'écria avec l'accent le plus
 « amer : *Si j'avais brûlé Vienne!*
 « J'avoue que cette terrible exclama-
 « tion me glaça le sang dans les vei-
 « nes; je n'ai rien entendu dans ma
 « vie qui m'ait fait une sensation plus
 « vivement, plus douloureusement pé-
 « nétrante. Il se releva cependant de
 « cette violente impression; j'en fus
 « plus long-temps occupé que lui; et,
 « quand le souvenir s'en retrace à
 « mon esprit, j'en éprouve encore une
 « sorte de frisson. » J'ai vu ce fait
 « écrit de la main d'Hauterive, et lui-même
 « me l'a raconté. Cependant le Rhin,
 « la Meuse et la Sambre sont traversés
 « par les alliés, au nombre desquels se
 « trouve le beau-père de Napoléon. Il
 « ordonne à son nouveau ministre des
 « affaires étrangères, Caulaincourt, dont
 « la noble liberté, dans son ambassade

de Russie, n'avait pas déplu apparemment, il lui ordonne de se rendre aux conférences qui vont être entamées à Manheim, et il veut que le porte-feuille des relations extérieures soit remis à Hauterive. Napoléon lui avait parlé de deux *graves gênes* où il se trouvait dans cette circonstance : la détention du pape à Fontainebleau, et celle de Ferdinand à Valençay. Rovigo fut chargé de faire reconduire le pape en Italie, afin que Murat, qui avait pris parti contre l'empereur, n'eût pas de prétexte pour s'emparer de Rome en souverain, et Hauterive fut chargé de donner un avis sur ce qu'il y avait à faire à l'égard de Ferdinand. Le sentiment de l'homme d'état fut exprimé en peu de mots : « Dans de telles cir-
 « constances, *le roi d'Espagne* est
 « un grand embarras; il faut renvoyer
 « ce prince en Espagne. » Le garde des archives fut chargé, sans intermédiaire, de ce soin, qui d'abord devait être confié à d'autres diplomates. Hauterive promet de faire partir le roi, et de remettre l'exécution de toutes les mesures convenables, à des agents fidèles. Il désigna à cet effet M. Pétry, dont il n'avait pas eu à se louer aux États-Unis, et à qui il avait complètement pardonné sa conduite dans ces temps de désordre. Le 26 janvier, il montra aux employés des archives une lettre chiffrée, datée de Châtillon le 24 et ainsi conçue : « Je sais bien que la
 « prudence devrait faire une loi aux
 « souverains de respecter un dépôt
 « dont la violation, en révélant les
 « vues secrètes de notre politique,
 « mettrait également à découvert les
 « mystères de la politique de chacun
 « d'eux. Car, ainsi que vous me le di-
 « tes très-bien, leur position, comme
 « conquérants, n'est pas la même que
 « celle de l'empereur : quand il est
 « entré vainqueur dans la capitale de
 « leurs états, il n'avait qu'à compter

« avec lui seul du résultat de ses dé-
 « terminations, et ici, soit qu'ils agis-
 « sent séparément ou de concert, ils
 « se doivent des égards et des ménà-
 « gements, et il est de leur intérêt
 « comme de leur devoir de respecter
 « le secret des rapports de confiance,
 « d'ambition, de concours et de vues
 « de chacun de leurs cabinets avec le
 « cabinet français, que, par un accord
 « inouï et impossible à prévoir, ils
 « traitent aujourd'hui en ennemi. » A
 la fin de cette lettre, il était dit que
 le comte d'Hauterive serait chargé de
 faire cacher les papiers les plus secrets
 des archives. En effet, il agit de con-
 cert avec d'honorables autorités de Pa-
 ris; des voituriers vinrent prendre plu-
 sieurs caisses qui renfermaient ces
 papiers; et les déposèrent dans un
 lieu où on les attendait. De là, d'au-
 tres voituriers portèrent ces papiers
 dans l'asile qui leur était destiné. Mais
 il faut dire ici toute la vérité. La lettre
 chiffrée, montrée aux commis des ar-
 chives, avait été faite dans le cabinet
 du comte lui-même, par un de ses se-
 crétaires, et elle devait rester comme
 la pièce qui, en cas d'invasion vio-
 lente, et de tentatives de spoliation,
 expliquerait l'absence des pièces qu'on
 aurait pu demander. Hauterive d'ail-
 leurs rendait compte à Caulaincourt
 de ce qu'on décidait à cet égard. Cau-
 laincourt répondit en approuvant ces
 mesures, et il ajouta : « Vous êtes
 « chargé, par le fait, de la direction
 « du département. » Ce n'était pas
 dans un tel moment qu'Hauterive au-
 rait mis des bornes à son zèle et au
 désir de se montrer utile; plus que
 jamais il s'était rendu nécessaire. Les
 grandes tâches qui lui sont confiées en
 cet instant se partagent en deux sortes
 de travaux bien distincts : il a, de
 l'empereur lui-même, l'ordre de trai-
 ter diverses affaires à Paris; il doit en-
 suite entretenir une correspondance

secrète avec Caulaincourt, qui dé-
 fend les intérêts de la France au con-
 grès de Châtillon, et qui envoie aux
 archives le duplicata de quelques let-
 tres fort remarquables adressées par
 lui à l'empereur. La première est
 du 17 février. « M. de Stadion sort
 « de chez moi. Il a commencé par
 « m'annoncer que la négociation
 « pour l'armistice était rompue,
 « que V. M. avait mêlé à la ques-
 « tion militaire, des questions qui
 « ne pouvaient être traitées qu'aux
 « conférences de Châtillon, et parais-
 « sait avoir eu bien moins en vue de
 « conclure en effet un armistice que
 « de diviser les alliés en reproduisant,
 « surtout contre l'Angleterre, les mê-
 « mes reproches et les mêmes accusa-
 « tions, qui, depuis dix ans, avaient
 « servi de prétextes pour perpétuer la
 « guerre; que ces reproches et ces
 « accusations se retrouvaient encore
 « dans une lettre que V. M. avait
 « écrite à l'empereur d'Autriche, qui
 « se voyait compromis par cette lettre
 « vis-à-vis de ses alliés. » — « Comme
 « à Prague, si nous n'y prenons gar-
 « de (5 mars), l'occasion va nous
 « manquer; la circonstance actuelle a
 « plus de ressemblance avec celle-là
 « que V. M. ne le pense peut-être.
 « À Prague, la paix n'a pas été faite,
 « et l'Autriche s'est déclarée contre
 « nous, parce qu'on n'a pas voulu
 « croire que le temps fixé fût de ri-
 « gueur. » — « 6 mars. Anvers est pour
 « l'Angleterre une condition absolue. »
 « — 8 mars. Lord Aberdeen m'a dit :
 « L'empereur Napoléon est un grand
 « homme : qui pourrait en douter
 « après ce qu'il vient de faire avec
 « une poignée de monde? Il faudrait
 « être aveugle pour ne pas le voir.
 « Mais plus son génie le rend redou-
 « table, plus l'Europe doit pourvoir à
 « sa sûreté. Les plénipotentiaires font
 « leurs préparatifs de départ pour

« le 10. » Dans un billet remarquablement poli de M. de Metternich, l'Angleterre est mise en avant comme la seule puissance avec qui S. M. ait à démêler des intérêts. Il y a lieu d'observer, dans un contre-projet remis par le duc, qu'il a placé des stipulations en faveur du pape et du roi de Saxe; « les premières m'ont paru d'une « bonne politique, et les secondes « une chose d'honneur.» Le 18 mars, tout est rompu. Pendant ce temps, Hauterive continuait la négociation dont l'empereur l'avait chargé, relativement à Ferdinand VII, et il rend compte de cette affaire à Caulaincourt. Celui-ci l'ayant pressé de lui communiquer tous ses sentiments, il les exprime en toute liberté. « J'ai demandé au « ministre du trésor de prendre des « mesures, pour qu'au moment où il « recevrait de S. M. l'ordre d'aller « la joindre, il me laisse tous les « fonds dont il pourra disposer. Ils « seront mieux placés dans la caisse « du ministère que dans celle du trésor. Or, s'il arrive que les troupes « étrangères soient maîtresses de Paris, de ce moment je m'adresserai « au général, au prince, ou au souverain qui les commandera, et je lui « déclarerai que, commissionné par « S. M. pour faire ici le service de « correspondance et de fonds, qui se « rapporte à la mission dont vous êtes « chargé, je me regarde comme faisant « partie de votre légation, et que la « caisse qui est à ma disposition, ainsi « que mes papiers, sont à ce titre « placés sous la protection du droit « des gens; et qu'en conséquence, je « le prie de vouloir bien me donner « une sauvegarde. Je tâcherai ensuite « d'étendre cette sauvegarde sur le « ministère et sur *les archives*, et, de « cette manière, j'espère que mon zèle « ne sera pas inutile. Voici les nouvelles du midi. On a voulu tirer

« quelque augure de l'immobilité de « l'armée anglaise. On doit savoir que « Wellington est un général méthodique. Après une victoire disputée, « son premier soin est de mettre de « l'ordre dans son armée. Il a envoyé « des partis vers Bordeaux, pour constater si la route des Landes était « praticable. Il fait conduire ses blessés sur ses derrières. Il donne du « repos à ses soldats, et prend le « soin le plus minutieux pour éclairer « ce qui l'entoure, et surtout ce qui le « précède. Il lui faudra huit jours « pour être assuré sur tous ces points. « Ensuite on le verra s'avancer d'un « pas lent et sûr vers Auch et Toulouse, ou descendre vers Bordeaux, « en suivant le cours de la Garonne. « Voici les nouvelles de Flandre. Le « général Maison, qui avait dû manœuvrer vers la Picardie, a été « forcé de revenir à Lille. Il a encore « trouvé dans sa marche des obstacles « imprévus, et des corps d'armée dont « on ne soupçonnait pas l'existence. « Telle est, monseigneur, notre situation. Si la paix n'est pas faite, ou « si elle ne se fait dans peu de jours, « il ne reste à l'empereur que deux « partis à prendre. Il ne peut plus se « porter par Chateau-Thierry et Châlons sur les flancs de la grande armée ennemie, et de là aller joindre « l'armée du maréchal Augereau; « cette armée n'a ni la force, ni les « positions sur lesquelles on pouvait « compter, et la ligne de la Marne « sera bientôt couverte d'ennemis. « Mais l'empereur, par une manœuvre « vive et hardie, peut aller joindre le « duc de Tarente, rallier à lui ce qui « reste de forces autour de Paris, « en retirant son trésor, dérober quelques marches à l'ennemi, et se porter par Senlis et la Picardie, vers « ses places de Flandre, planter son « trésor à Lille, faire de cette place le

« centre et le foyer de ses opérations,
 « y déposer ses magasins, ses blessés.
 « Si le congrès est rompu, l'empereur
 « peut vous envoyer à l'empereur
 « d'Autriche, lui dire qu'il remet à sa
 « loyauté l'impératrice, son fils et sa
 « capitale; que dans l'état de violence
 « et de frénésie où les passions ont
 « jeté la politique générale, il reste
 « encore un lien qui les unit dans le
 « même intérêt; que l'empereur Fran-
 « çois I^{er} ne peut vouloir ni la des-
 « truction du gouvernement de son
 « gendre, ni la haine de la France;
 « que Napoléon n'ayant pu souscrire
 « à des conditions imposées par une
 « ambition excessive, il se devait
 « à lui-même de tout tenter, soit pour
 « obtenir une meilleure paix, soit pour
 « apprendre par l'inutilité de ses der-
 « niers efforts, qu'il devait consentir à
 « tout, et céder à sa destinée. » Il y a
 dans cette manifestation des sentiments
 d'Hauterive un désir secret qui lui fait
 honneur. Préoccupé de l'idée de sau-
 ver Paris, il doit craindre que d'au-
 tres que lui n'aient été consultés, pour
 savoir si l'on ne peut pas jeter du *phlo-*
gistique dans l'esprit des bourgeois de
 cette ville, qui ne veut pas et ne peut
 pas se défendre, et il pense que le sou-
 verain de la ville de Vienne sauvée
 deux fois des ravages de la guerre, d'ai-
 leurs beau-père de Napoléon, gardera
 mieux la capitale de tous les malheurs,
 que le roi de Prusse, si ouvertement irrité
 du pillage de ses états, et qu'Alexandre,
 à qui un de ses généraux a voulu per-
 suader qu'il en était réduit à incendier
 Moscow. Aucun conseil, même un con-
 seil amer, n'est refusé par le corres-
 pondant de Caulaincourt, et il ne
 pense pas l'offenser en disant: « Le
 « canon des Invalides se fait entendre.
 « Je ne crains pas de le dire, lorsqu'on
 « en saura le motif, le premier senti-
 « ment sera celui du regret de voir
 « que *ce n'est qu'une victoire*. Le

« premier de tous les besoins est un
 « commencement d'accord, des préli-
 « minaires et un armistice. Je crois
 « que l'empereur est ici trompé par
 « un instinct de grandeur et de gloire
 « qui, même dans les chances les plus
 « heureuses, ne serait que retarder,
 « notre perte: ses succès ne pourront
 « qu'aggraver la crainte qu'on a de
 « lui, et c'est de cette crainte que
 « viennent tous les dangers qui nous
 « menacent. D'un autre côté, la coal-
 « tion est une hydre dont les têtes
 « toujours armées sont toujours me-
 « naçantes: elles ne peuvent avoir de
 « concert que pour combattre. Si on
 « ne parvient pas à les diviser, il faut
 « les abattre, ou être abattu. Les sou-
 « verains, leurs ministres disent qu'il
 « est impossible de les désunir. Il n'y
 « a que l'enfer qui ne puisse être
 « désuni. Ces protestations contre la
 « discorde ne viennent que de la peur
 « qu'on en a. Il y a dans les cœurs de
 « ces ministres et de ces souverains
 « des germes de haine, de jalousie et
 « d'ambition. Pensent-ils donc que
 « nous les placions à ce point au-des-
 « sus de nous, que nous les en croyions
 « incapables? Mais je dirai que
 « nous nous sommes mal adressés.
 « Nous avons espéré dans les senti-
 « ments du meilleur de ces quatre
 « princes, sans songer qu'il était faible.
 « N'y aurait-il pas moyen de diriger
 « nos vues sur un autre point? L'em-
 « pereur Alexandre a de l'élevation
 « dans l'esprit. Il est possible de lui
 « faire envisager une perspective de
 « gloire si grande, si belle, si surna-
 « turelle, que son ambition, peut-être,
 « ne lui aurait jamais inspiré d'y pré-
 « tendre. » Quelque lueur de l'avenir
 vient de se manifester ici. Il n'était
 pas possible que de tant d'émotions
 auxquelles se livrait le publiciste qui
 voulait servir jusqu'à la fin celui qu'il
 avait promis d'éclairer, il ne résultât

pas plusieurs de ces hautes moralités qui se présentent aux esprits sains et doués de force et de pénétration. « Tout les fonds sont absorbés par la guerre. « J'ai cependant obtenu pour vous dix mille francs. Votre légation, monseigneur, est au milieu d'un camp et s'exerce entre deux armées, dans la vue d'arrêter leur choc, et, s'il se peut, de faire tomber leurs armes. Elle doit avoir pour but d'économiser l'or comme le sang, que, par une fureur effrénée, les gouvernements et les peuples prodiguent depuis vingt ans, sans qu'on puisse dire quel est l'objet et quel doit être le résultat de tous les efforts qu'ils font et de toutes les pertes qu'ils éprouvent. On s'est d'abord battu pour des principes sociaux : la politique belligérante a ensuite cherché des motifs dans les vues de commerce : toutes les nations se sont trouvées enfin menacées, les unes d'être ruinées, les autres d'être asservies. Aujourd'hui, elles conspirent toutes, comme il y a vingt-un ans, à rejeter sur nous seuls les maux et les dangers dont elles se croient entourées. Ce n'est pas là finir, c'est recommencer une nouvelle carrière d'agitations. Nous pouvons, comme en 93, être menés au bord de l'abîme ; mais on n'asservit pas sans retour une grande nation. Si la modération, dont on nous reproche d'avoir manqué, ne dirige pas aujourd'hui la politique de nos ennemis, le temps amènera d'autres vicissitudes, et l'Europe devra tourner encore dans un cercle éternel et fatal de récriminations, de ressentiments et de dissensions. » Après avoir dit comment Hauterive accomplissait son devoir avec une énergie où dominait l'amour de la France, il ne sera pas inutile de rapporter ce qu'il écrivait sur la conduite des ministres de l'empereur

à Paris. Il leur rend la justice qui leur est due, et il ne pense pas à se donner le mérite d'un courage exclusif. Il dit à Caulaincourt ; « Vous paraissez croire, dans votre dernière lettre, que personne n'a le courage d'éclairer l'empereur sur la véritable situation de la France. Je vous assure qu'il n'en est rien. Depuis quinze jours, la vérité lui arrive de toutes parts. Aucun de ses ministres ne dissimule plus avec lui ; le roi Joseph lui écrivait il y a quatre jours : « *Sire, vous êtes seul ; votre famille, tous vos ministres, tous vos serviteurs, votre armée veulent la paix que vous refusez.* » L'empereur a répondu sans aigreur ; mais dans sa lettre on lisait cette phrase : « *Vous avez à Paris une quantité d'ouvriers sans travail et de réfugiés sans asile ; ne pourrait-on pas en former sur-le-champ une armée de trente mille hommes ? Vous avez des fusils : il faut en armer ces hommes et me les envoyer.* » Les ministres ont été convoqués hier 11 mars ; leur langage à tous a été ferme, négatif, et même un personnage éminent, qui n'a cependant jamais été cité pour la hardiesse de ses discours, a dit qu'on ne pouvait pas demander maintenant trente mille hommes ; que la France pourrait plutôt demander compte de deux millions d'hommes qu'elle a perdus. Du reste, la rédaction de l'avis des ministres est extrêmement simple : « *Sire, la paix ou la mort, tel est l'avis de tous vos ministres ;* » et ils ont signé. » Hauterive accuse réception, pour ses archives, des pièces les plus secrètes de la négociation de Châtillon, et il ajoute : « Ce n'est pas, soyez-en assuré, le succès qui honore les hommes : c'est l'effort qu'ils font pour l'obtenir. Vous avez montré, dans une position bien difficile, toute

« la prudence, la fermeté, la persévérance, la droiture de cœur et l'élévation d'esprit qu'on devait attendre d'un négociateur tel que vous. Voilà ce qui vous reste, et ce que la fortune ne pourra jamais vous enlever. » Cependant un *bouleversement* annoncé dans les réponses des plénipotentiaires confédérés, et répété par Caulaincourt, dans ses dépêches à l'empereur, ce *bouleversement* dont une sorte de prédiction se trouve même dans les lettres de l'empereur d'Autriche à sa fille, devait s'accomplir. La providence allait prendre soin des destinées de la France. Ici Hauterive disparaît de la scène, qu'il laisse en grande partie occupée par Talleyrand, avec qui il n'a plus de relations, depuis un raccommodement conclu avec Fouché, par l'intermédiaire d'Hauterive. C'est dans notre notice sur Talleyrand que se trouveront les détails qui, par suite du plan dont je ne puis m'écarter, doivent manquer ici. Quel jour que le 31 mars 1814! Semblable à un homme qui se dégage du fardeau dont il était oppressé, l'Europe pousse un long gémissément et respire. Alors tout ce que la révolution avait si péniblement établi disparaît comme une décoration de théâtre. Plusieurs des acteurs sont dispersés, encore revêtus des costumes qu'ils portaient sur la scène qui s'est abîmée sous leurs pas. Où se cachent-ils, ces trois frères d'un empereur, qui ne verront plus leurs royaumes? De Hambourg jusqu'à Rome, les signes des nouvelles dominations sont effacés. La France, qui a donné le mouvement à tant de subversions, sera calmée la première. Il faut que ce grand corps soit debout, pour que l'Europe ne vacille pas, tant, dans sa chute encore, la France conserve de poids! De nos jours, la guerre a mis les souverains à cheval, comme avaient fait les croisades; de

toutes parts on crie: « *Paix, équilibre, justice, réparations, indemnités.* » Qui peut débrouiller ce chaos, et poser des digues à ce torrent de prétentions? Après des préliminaires signés à Paris, on va ouvrir un congrès à Vienne. L'espérance renaît dans tous les cœurs. On entendra sortir de la bouche d'Alexandre ces paroles de concorde: « Que le repos et le contentement renaissent enfin sur la terre! Que chaque peuple retrouve le bonheur dans ses lois, et que la religion, les arts, les sciences reflouissent de nouveau pour le bien de tous les hommes! » Ces dignes paroles peuvent réfuter quelques paradoxes lancés sur les intentions de la Russie. La restauration était consommée; le frère de Louis XVI était rétabli sur son trône. L'empereur Alexandre avait laissé deviner le chemin de son cœur: la grande âme de ce prince s'était émue à l'aspect des maux de la France. La restauration avait ramené les bienfaits de la paix. Talleyrand, d'abord président du gouvernement provisoire, était devenu ministre des affaires étrangères du roi Louis XVIII. Avant le traité du 30 mai, Hauterive fit rendre aux Hollandais leurs archives *intactes*. Il avait été chargé d'aller les chercher, comme on l'a vu; il pensa qu'il était de son devoir de les restituer. Le même agent hollandais, qui était venu avec lui à Paris, eut la mission de les reporter en Hollande. Après le traité de Paris, Hauterive avait écrit à Talleyrand pour demander la permission de faire un voyage en Angleterre. Il disait au ministre: « Autant j'ai eu en aversion la Grande-Bretagne, autant je penche à l'aïmer. *Je veux l'étudier.* » Cette disposition était née dans son esprit, à la suite d'entretiens dans lesquels Caulaincourt lui avait dit qu'en définitive, au congrès, Castlereagh et Aberdeen

avaient été d'une modération singulière. J'avais eu occasion aussi de donner à Hauterive des informations sur ce qui s'était passé à Londres, lors du départ de notre prince. Je ne comprends pas comment ces détails, que je tiens d'un témoin oculaire, sont encore aujourd'hui si peu connus en France. Les fils de Georges III aux portières de la voiture de Louis XVIII, le prince de Galles, plus empressé que les autres, et offrant aux gentilshommes de service des poignées de billets de banque; la ville entière pavoisée de drapeaux blancs, les rubans de la couleur du lis à tous les chapeaux, et le roi de France ne pouvant contenir les plus tendres émotions, devant les joies qui présageaient comment nous, Français, nous le recevions dans la patrie. De tels récits avaient frappé Hauterive. Il voulait étudier l'Angleterre. Talleyrand refusa la permission demandée. Hauterive sollicita le poste de résident à Genève: on montra moins de résistance, mais on ne voulut rien promettre. Alors il se borna à prier qu'on lui permit d'aller passer quelques mois dans sa famille à Aspre-les-Corps. Cette permission, qu'on ne pouvait refuser, fut accordée. Mais, tandis que l'homme qui avait été si long-temps nécessaire, si long-temps utile, parcourait obscurément les lieux de sa naissance, les affaires les plus importantes de la patrie étaient suivies à Vienne par Talleyrand. Les premiers moments avaient été pénibles et douloureux. Le continent et la Grande-Bretagne, alors moins bien conseillée, comme si la France n'eût pas existé, et que dès cette époque il fallût commencer à ne reconnaître que quatre puissances, l'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche, en laissant de côté l'Espagne, et à plus forte raison la France, s'embarrassaient dans un dédale de con-

testations, de petites susceptibilités et de graves erreurs. Talleyrand vit des premiers cette faute. De concert avec l'un des ministres les plus éclairés du congrès, M. de Metternich, il ramena les dispositions fourvoyées à ce qui était sage, juste et vrai; la France fut admise à son rang; l'Espagne un peu décontenancée, et s'appuyant sur les Bourbons de Paris, obtint la faculté d'élever la voix tout en maintenant certaines réserves et des restrictions qu'elle s'imposait à elle-même. M. de Metternich avait transformé Vienne en un lieu de liberté, de distractions et de plaisirs. On enlevait à l'étiquette ce qui alourdit les relations entre princes. Une police douce, prévenante, et qui, pour la première fois peut-être, développait son but et ses vues au grand jour, inspirait une confiance qu'on ne rencontre plus aussi facilement dans les capitales de l'Europe. Talleyrand avait appelé pour l'assister La Besnardière; celui-ci, plus que jamais habitué aux travaux diplomatiques, encore maladif, mais plus formé, plus habile, s'était fortifié dans son style, dans son expérience. Talleyrand remettait au congrès des mémoires où l'on reconnaissait aisément le talent qui les avait rédigés et le tact qui les avait revus. Jamais peut-être les grâces de la société, les charmes des entretiens, le laisser-aller des caractères divers ne furent plus heureusement mis en œuvre. Le principal plénipotentiaire de France, rendu à ses anciennes habitudes du grand monde, désormais modèle achevé qui n'avait à se contraindre devant aucune jalousie mal élevée, Talleyrand, agissant à Vienne de toutes ses facultés sur une aristocratie rassurée, tenait le salon le plus distingué qu'on eût vu en Europe depuis les effroyables fracas de la guerre. Pendant ce temps un Anglais, M. Mackintosh, autorisé par le duc de Wellington, se présentait à Paris, aux

archives, et déclarait qu'il avait l'intention d'y faire faire quelques recherches que désirait un *homme de lettres* britannique. En un instant dix copistes sont installés; on demande du papier et les cartons; et, dirigés par une personne intelligente dans les intérêts anglais, ils compulsent les cartons, et transcrivent les pièces qui leur sont désignées par des instructions envoyées de Londres. Une lettre d'un fidèle employé des archives avertit Hauterive; il sollicitait encore, sans se décourager, l'emploi de ministre à Genève. Se croyant forcé par un devoir impérieux, se disant peut-être que Londres qu'il n'avait pu aller visiter le venait trouver à Paris, il se jette dans sa voiture de voyage, arrive rue de Grenelle, surprend les copistes, leur ordonne de se retirer en laissant les copies commencées. Après cette expédition, dont il accepte seul la responsabilité, il va trouver le ministre qui remplaçait par intérim Talleyrand; et, malgré l'état d'irritation qui le dévorait, lui adresse les observations les plus respectueuses et les plus modérées qui peuvent se présenter à un esprit vif, animé, mais au besoin prudent et réfléchi. Il fait observer à M. de Jaucourt combien cette conduite des Anglais offense le droit des gens; il lui dit: « La France n'a pas été vaincue, ses princes règnent à la face de l'Europe, leur plénipotentiaire le plus éminent est à Vienne; pourquoi la Russie, la Prusse, l'Autriche, même les rois nommés par Napoléon, et qui lui survivent, ne viendraient-ils pas aussi fouiller les archives de la France? Ils ont autant de droits à cette curée que l'Angleterre. Qui dit que l'Angleterre ne cherchera pas aussi jusqu'à quel point ses alliés, ses amis *subsidiés* ont été fidèles? Il y a là un nouveau genre de guerre et d'abominations qui peut renouveler les

« désastres des batailles. Existe-t-il à Paris une armée britannique campée dans ses rues et qui gouverne la capitale? » M. de Jaucourt, homme doux et conciliant que Talleyrand avait placé là exprès pour qu'il ne se traitât absolument aucune affaire en son absence, cherche à apaiser, et croyant que tout va être terminé par une explication simple, naturelle, il répond à Hauterive: « Mais vous faites bien du bruit pour quelques chiffons de papier qu'on va écrire à propos de *l'Histoire des Stuarts*. » Le chef du dépôt réplique sur-le-champ: « *Les Stuarts, les Stuarts!* j'entends bien mieux ce qu'on veut faire. Écoutez-moi, monsieur le comte: les princes anglais ont été admirables pour Louis XVIII reconnu en France; mais chez les subalternes, quelque chose de la vieille haine se sera réveillé. Vous êtes un ancien ami de M. de Talleyrand; vous savez qu'il me chargeait de vous envoyer les bulletins dans une circonsance où ni vous ni moi ne pouvions prévoir que vous seriez ici ce que vous êtes à présent. Vous savez mieux qu'un autre tous les mots de M. de Talleyrand. Vous pouvez vous rappeler que lorsque le marquis Lucchèsini vint lui annoncer la mort de Paul I^{er}, en ajoutant que ce prince avait succombé à la maladie de son père (un flux de sang), M. de Talleyrand s'écria: « *Dans ce pays-là on devrait bien chanter de maladie.* » Eh bien, moi, je vous dirai, à propos de nos archives que l'Angleterre veut mettre à mort, sous prétexte de chercher des matériaux pour la postérité, je vous dirai: *On devrait bien chanter d'histoire.* » M. de Jaucourt répéta avec embarras les noms des personnes qui avaient recommandé Mackintosh, le directeur de tous ces

copistes, lord John Russell, M^{me} de Staël, le chevalier Stuart. Il finit par nommer le duc de Wellington. Hauterive, plus intrépide que jamais, raconta tout ce qu'il avait fait pour sauver les archives, les discours qu'il avait préparés contre les invasions des curieux, l'anecdote d'un employé anglais qui était venu tout simplement en avril 1814, pour se loger au ministère même des affaires étrangères, et qui avait dû se retirer; ce qu'on lui avait persuadé à l'aide d'une petite émeute de gardes nationaux et des postillons faisant mine d'emmener la voiture et de laisser là à pied l'homme qui voulait s'impatroniser sans droit, sans billet de la mairie, dans un édifice de l'état, exempt de tout logement de gens de guerre et de commissaires étrangers. M. de Jaucourt ne tentait aucune résistance, mais il désirait être délivré de toute sollicitation ultérieure du duc de Wellington. Il fut convenu que la première fois que le noble général viendrait aux affaires étrangères, Hauterive serait appelé, et lui livrerait une bataille rangée. Bientôt le général anglais et le chef des archives sont en présence. Rien d'amer et d'inconvenant ne sort de la bouche du général, mais il défend le droit de demander *amiablement* des communications, et il couvre les désirs qu'il exprime de formes polies qui laissent percer cependant de la rudesse du sabre et quelque orgueil de la victoire. Hauterive ne reste pas en arrière; il avait, comme on l'a vu, une haute idée du caractère et des talents du général anglais. Il lui parle avec déférence, il donne des raisons puisées dans la nécessité où doit se trouver la France, de n'accepter aucune insulte, en sachant toutefois n'oublier aucun égard pour l'intervention d'une aussi respectable sollicitation que celle du duc de Wellington. Enfin, de part et d'autre, on prendra des informations ul-

térieures, et l'on se reverra mieux informé. Le lendemain Hauterive va retrouver M. de Jaucourt, et le supplie de lui laisser à lui seul la direction de cette discussion. Jaucourt craint de déplaire au roi, qui ne veut peut-être pas que les affaires se compliquent.

« En ce cas, reprend Hauterive, dites
 « au roi que le soin de la politique de
 « son grand-père Louis XV est ici à
 « prendre en considération. Dites bien
 « au roi que, lorsque je suis arrivé,
 « tout était au pillage; ce n'était plus
 « Fox venant ici pendant le traité
 « d'Amiens pour copier des pièces re-
 « latives à son travail sur les Stuarts.
 « Je crois que Fox était un homme de
 « lettres sincère: mais, hier, on allait
 « arriver à l'an 1763, et quel secret
 « d'état trouvait-on? Il était naturel
 « que Napoléon, qui croyait qu'on
 « voulait l'assassiner, voulût une des-
 « cente, une pointe sur Pitt et sur
 « Londres. Et précédemment aurait-on
 « attendu un semblable projet de la
 « part des Bourbons, à qui on pré-
 « tend avoir rendu un service si émi-
 « nent, en ne les empêchant pas de
 « rentrer dans cette France, qui les a
 « si chaudement redemandés et si ho-
 « norablement accueillis? Dans les in-
 « vestigations, on allait tomber sur les
 « événements les plus cachés de 1763.
 « Dites bien cela au roi: il ne veut
 « pas d'embarras nouveaux, mais il
 « ne doit pas vouloir des embarras
 « anciens. Après la paix de 1763,
 « péniblement négociée à Londres
 « par le duc de Nivernois, qui avait
 « pour collaborateurs Durand et
 « d'Eon, *ce dernier* apporta la rati-
 « fication de Londres; et, après l'avoir
 « signée, le roi Louis XV, qui a be-
 « soin qu'on ne lui enlève rien d'au-
 « cune de ses gloires, profondément
 « blessé de la hauteur des Anglais, et
 « de la rigueur des conditions, donna
 « au chevalier d'Eon un ordre de sa

« *main*, pour aller, accompagné d'un
 « ingénieur, relever toutes les côtes
 « de l'Angleterre, dans la vue d'y
 « effectuer une descente *le plus tôt*
 « possible. C'est ce qu'on n'a jamais
 « su, et ce que d'Eon *lui-même*, mal-
 « gré ses querelles avec l'ambassadeur,
 « n'a jamais révélé. Il est depuis resté
 « en Angleterre, et c'est la cause de tous
 « les ménagements que le roi lui-même
 « fut forcé d'avoir pour ce singulier
 « personnage. Les détails de cette af-
 « faire sont répandus dans douze ou
 « quinze années de la correspondance
 « secrète. » M. de Jaucourt n'insista
 plus. Mackintosh se borna à dire que
 si les dix copistes n'étaient plus in-
 trodus, il suffirait de leur remettre
 ce qu'ils avaient copié. Cette préten-
 tion fut modifiée. On convint qu'on
 leur rendrait les pièces qui paraîtraient
 au garde des archives ne pas compro-
 mettre, même dans un passé éloigné,
 les alliés de la Grande-Bretagne, et
 que, pour le reste, qui pouvait concer-
 ner l'*histoire des Stuarts*, tout serait
 délivré, pourvu qu'on promît de ne
 pas vendre ces copies, comme on assu-
 rait qu'il en avait été de quatre volu-
 mes in-folio, des copies prises précé-
 demment par Fox. Louis XVIII, doué
 personnellement d'un courage civil
 très-déterminé, dont il donna des preu-
 ves si éclatantes à la même époque et à
 la fin de 1815, surtout lorsqu'il s'agit de
 restituer les monuments des arts, Louis
 XVIII s'exprima dans les termes les
 plus honorables sur la conduite du chef
 des archives de ses affaires étrangères.
 Cette réclamation était traitée de part
 et d'autre avec calme et politesse, et
 elle ne fut entravée que par une cir-
 constance où Hauterive montra, sans
 doute, trop de vivacité, s'il est possi-
 ble qu'on s'oublie dans les efforts qu'on
 aime à multiplier, pour faire respecter la
 propriété la plus sacrée d'une nation qui
 n'a pas toujours été malheureuse. Il

arriva de Londres des plaintes attribuées
 à lord John Russell : ces plaintes, en-
 venimées par la maladresse d'un com-
 mis britannique, parvinrent au mois
 de février 1815. Hauterive dit à M.
 de Jaucourt, toujours porté pour la
 condescendance : « Quand j'ai trouvé
 « les dix copistes, j'ai fermé la porte
 « des archives à cette légion de scri-
 « bes, je me suis débattu contre la pro-
 « tection de M^{me} de Staël. J'ai été
 « mis en rapport avec le duc de Wel-
 « lington, qui a retiré sa recommanda-
 « tion devant des raisons poliment ex-
 « primées. Quant à lord John Russell,
 « qui est, m'a-t-on dit, un des plus
 « grands démocrates de l'Angleterre,
 « je ne doute pas qu'il n'ait à cœur de
 « prouver que ses ancêtres ont été beau-
 « coup moins libéraux que lui, ce qui,
 « certes, desservira considérablement
 « leur mémoire dans l'esprit de ses
 « compatriotes radicaux, mais je ne
 « crois pas qu'il puisse nous convenir
 « de concourir sur ce point à l'accrois-
 « sement de la réputation qu'il s'est
 « déjà faite. » Plus tard, Hauterive
 fut plus accommodant, et il vérifia,
 avec plaisir, des pièces publiées par le
 chevalier Dalrymple, autorisé autrefois
 par le duc de Choiseul à les extraire
 de nos cartons. Mais il avait été prou-
 vé que lord John Russell n'avait fait,
 en homme de qualité qu'il est, que des
 demandes raisonnables, et d'ailleurs ce
 nom de Dalrymple, qui avait été ac-
 cueilli par le duc de Choiseul, suffisait
 pour aplanir bien des difficultés, sinon
 dans l'esprit, au moins dans le cœur
 de l'hôte de Chanteloup. Le guer-
 rier qui avait attiré sur la France tant
 de fléaux, y devait reparaitre, porté
 comme en triomphe de garnison en
 garnison. Le congrès de Vienne, par
 une délibération du 13 mars, déclare
 qu'il ne traitera pas avec lui. Il est
 forcé de se préparer à la guerre. Au
 moment où Louis XVIII quittait Pa-

ris, M. de Jaucourt avait écrit à Hauterive : « Je crois nécessaire, monsieur « le comte (Paris, 20 mars 1815), « de vous remettre le porte-feuille, « quelle que puisse être la déterminacion que votre santé ou vos affaires « vous forceraient de prendre plus « tard. » Hauterive reçut cette lettre avec un sentiment mêlé de joie et de douleur. Louis XVIII n'avait pas donné de semblables ordres à d'autres fonctionnaires : comme dans un jour de défaite, tout avait été abandonné au premier occupant, excepté le ministère des affaires étrangères. Jusqu'alors cet homme d'état, à tant de *qui vive*, avait si constamment répondu : *France* ; il avait tant prouvé aux Bourbons qui s'éloignaient que le ministère des affaires étrangères était plus particulièrement celui des secrets de leur maison, le dépositaire fidèle des actes si élevés de M. de Lionne, de la prudence du cardinal de Fleury, de la bonne volonté de M. de Vergennes, de la grandeur et des écarts des ministres de Napoléon, et enfin des documents qui constataient les efforts de la restauration pour rendre à la France une gloire véritable et assurée ; Hauterive avait si solidement et si éloquemment manifesté le prix de ce trésor des archives qu'une préoccupation unique se présente à Louis XVIII, et qu'il ordonne de remettre le porte-feuille et ce dépôt inestimable à un Français qu'il estime, et que sa santé peut mettre hors d'état de le suivre. Au moment de son arrivée, Napoléon place à la tête du département Caulaincourt, dont on espère qu'il suivra les conseils avec plus d'empressement qu'il ne l'a fait l'année précédente. Caulaincourt appelle Hauterive, le confirme dans les fonctions de garde des archives, et lui demande s'il va servir Napoléon avec le même zèle qu'auparavant. Hauterive répond qu'il est pénétré d'un chagrin profond,

qu'il ne lui paraît pas qu'une armée puisse fonder une autorité civile ; que toute aggrégation d'hommes qui portent un mousquet veut la guerre, la demande malgré la patrie, la demande dans un intérêt d'avancement, l'exige, quelque injuste qu'elle soit, pour arriver à ces fortunes soudaines dont la révolution a laissé mille exemples. « Nous reparlons de ces questions-là, repartit « Caulaincourt : seulement, ne cessez « pas de vous considérer comme garde « des archives de ce département. » Quelques conseillers d'état préparaient des déclarations qui allaient être soumises à l'acceptation du conseil, et Hauterive s'appretait à refuser tout assentiment. Napoléon paraissait se défier de sa force, et il s'appuyait sur les opinions républicaines. Cette disposition, en contradiction avec le despotisme impérial, le souvenir de l'entretien sur la résistance que pourrait faire Paris, et qu'il s'agissait peut-être de combiner une autre fois pour sa ruine, avaient tracé la ligne de devoir qu'Hauterive aimerait à suivre. Il ne signa pas les déclarations que signèrent la plupart des autres conseillers d'état ; il rédigea une protestation d'un ton ferme qu'il montra à Caulaincourt, et il vécut dans une situation d'obscurité et de silence que le ministre ne chercha pas à troubler. La bataille de Waterloo avait changé les destinées de Napoléon. Paris est une seconde fois menacé des désastres de la guerre. Louis XVIII est rendu à la France : Talleyrand redevient son ministre. Mais il était plus aisé au comte d'Hauterive de dire qu'il avait perdu le goût du travail que de ne pas travailler réellement. On s'occupait beaucoup alors de la réorganisation du conseil d'état dont il faisait toujours partie. Il n'est pas difficile de reconnaître que dans un rapport du comité de législation, en date du 23 oct. 1815, qui n'est pas signé par Hauterive, on

a reproduit toutes ses idées dans son style, avec ses manières, et sous la forme de discussion claire et logique qu'il avait adoptée. L'opinion que j'avance ici est appuyée sur des minutes de la main d'Hauterive, où se retrouvent l'esprit, le ton et les arguments de ce rapport. Après la signature du traité du 20 nov. 1815, sur une indication émanée directement de Louis XVIII, le duc de Richelieu, successeur de Talleyrand dans le ministère des affaires étrangères, envoya chercher Hauterive, le considéra quelque temps sans proférer une parole, puis lui dit : « Je vais porter à la chambre des pairs le traité qui vient d'être conclu : vous ferez le discours ; on ne donne pas d'instructions à un homme comme vous. » Hauterive se vit forcé de renoncer au calme de sa *Chartreuse des archives*. La confiance du roi et du noble duc ne fut pas trompée. L'interprète qu'ils avaient si dignement choisi composa le discours dont nous allons offrir l'analyse. Après la lecture du traité principal qui nous enlevait, par l'article premier, Landau et tout le territoire sur la rive gauche de la Lauter, en ne nous laissant que Weissembourg traversé par cette rivière, article qui nous abandonnait Ferney, où l'on avait aiguisé tant d'armes contre la religion et l'esprit monarchique ; après la lecture à voix basse, comme on l'a remarqué, de l'article trois qui démantelait Huningue, *constamment un objet d'inquiétude pour la ville de Bâle* ; de l'article quatre qui fixait à sept cents millions l'indemnité pécuniaire, et de l'article six qui clouait cent cinquante mille étrangers sur le sol de la patrie ; après l'article additionnel relatif au trafic des noirs, inséré dans l'intérêt unique des Anglais, le duc de Richelieu fit entendre ces paroles : « ... La transaction que nous avons l'hon-

neur de vous présenter doit se ressentir de la situation dans laquelle chacune des parties se trouve placée, comme des intérêts et des considérations qui résultent d'un état de choses *inouï dans l'histoire*, unique dans sa nature, et qui doit l'être dans ses conséquences. Une armée presque entière, détachée de son légitime souverain, a provoqué la lutte qui devait amener, sur elle et sur nous, tous les désastres et toutes les calamités dont elle a été suivie. Le gouvernement s'est vu obligé de composer non-seulement avec les *prétentions*, mais avec les *alarmes* que cette fatale rébellion a inspirées à l'Europe : il n'a pu voir dans ces sacrifices nécessaires qu'un moyen d'obtenir cette chance d'espérances à laquelle la France aspire... Les hommes généreux qui, de tous les points de la monarchie, préparaient la ruine du pouvoir usurpé, n'ayant pu commencer leurs mouvements avant ceux des armées alliées, ni agir avec la même promptitude et la même efficacité, elles ont considéré la chute de Napoléon comme l'effet immédiat de leur victoire. » Le ministre finit par annoncer que ses collègues et lui, arrivés à ce période de la négociation la plus épineuse qui ait jamais exercé le zèle et éprouvé le dévouement d'un roi malheureux, ils ont, à la vue de tant de dangers, sacrifié, sans hésiter, toutes les répugnances, pour accepter au nom du roi, au nom de la patrie, les conditions qui sont présentées aux chambres. Tout le style d'Hauterive est dans ce document. Il parle presque encore comme il parlait du temps de Napoléon : c'est que, dans l'une et dans l'autre situation, il parlait dans l'intérêt de la France. Louis XVIII avait vu plusieurs fois le chef des archives, qui faisait partie du conseil d'état ; et il lui

avait souvent adressé la parole d'une manière obligeante, mais toujours en public. Il va s'établir des relations plus directes. Le duc de Richelieu part pour Aix-la-Chapelle, où s'ouvrent de nouvelles négociations, et Hauterive est chargé du porte-feuille. Il vit le roi dans son cabinet, pour la première fois, le 22 sept. 1818. La conversation fut longue, et elle embrassa une partie des faits politiques qui s'étaient succédé depuis 1815. Le 27, le premier gentilhomme de la chambre lui adressa une lettre ainsi conçue : « Le roi recevra M. le comte d'Hauterive aujourd'hui le plus tôt possible. » Il y eut ce jour-là un entretien sur les dispositions des quatre puissances qui traitaient à Aix-la-Chapelle avec la France. Le roi fit entendre qu'il était convenable qu'après le traité, il existât en Europe cinq grandes puissances au lieu de quatre, et Hauterive appuya vivement cette opinion si noble et si sage du roi de France. Mais le conseiller d'état chargé du porte-feuille ne venait pas assez souvent aux Tuileries. Il fallut une fois employer une ruse, pour qu'il y eût une visite de plus et un jour de travail extraordinaire. Un courrier remit une lettre à Hauterive, avec ordre de porter sur-le-champ une dépêche au roi. Hauterive s'empresse de se rendre au château ; il présente la dépêche à S. M. Le roi rompt gravement l'enveloppe, et déploie une grande feuille de papier blanc. Hauterive demande pardon pour quelque secrétaire accablé de sommeil, dans des moments où le travail aura été fatigant, et qui se sera trompé en expédiant la lettre : « Non, non, dit le roi en riant, nous n'avons trouvé que ce moyen, moi et le duc, de vous faire venir à des heures inaccoutumées. Vous comprendrez bien maintenant, comte d'Hauterive, tout le plaisir

« que j'ai à vous voir, et toute la sévérité de votre réserve. Ceci a commencé par une plaisanterie, mais finira par l'examen de questions importantes. Je veux vous parler au sujet du dernier bref venu de Rome. Le pape a l'air de décliner les détermination de mon conseil, et sa Sainteté fait entrer les évêques dans une discussion à laquelle ils n'avaient pas encore pris part. » (Nous avons rendu compte de ce fait dans *l'Histoire de Pie VII.*) Louis ne congédia le comte d'Hauterive qu'après lui avoir fait une sorte d'excuse de la ruse qui l'avait amené, et après lui avoir adressé les expressions d'une satisfaction tout-à-fait gracieuse. Hauterive ayant demandé les derniers ordres de sa majesté, le prince lui dit : « Monsieur, je vous ordonne de revenir souvent. » Il ne sera pas difficile ici de reconnaître avec quelle netteté de mémoire, Hauterive conservait ses idées, ses presciences. Il ne répudia pas les rapports qu'il avait eus avec une autre autorité; il peut en parler, lui, *car il y a des temps que la délicatesse de S. M. ne rappelle jamais.* Le duc de Richelieu entretenait le ministre par interim des dispositions bienveillantes de l'empereur Alexandre. Hauterive croit devoir communiquer aussi ce qu'il apprend à cet égard, pour que le duc en remercie le czar. « Monsieur le duc (18 oct.), M. de Schræder, chargé d'affaires de Russie, m'a dit : Monsieur, je viens vous parler d'une chose qu'il est entendu entre nous que je ne vous dirai pas; l'empereur Alexandre vient à Paris. Cela est très-certain, mais vous ne le savez pas, je ne le sais pas, et surtout le roi ne le sait pas, je crois que nous nous entendons. » Je lui ai répondu : « Monsieur, on comprend très-bien ces choses,

« *mais ce n'est pas avec son esprit,*
 « *c'est avec son cœur qu'on les con-*
 « *çoit, et je crois, comme vous me*
 « *faites l'honneur de me le dire, que*
 « *nous nous entendons.* Cependant
 « le comte de Goltz, monseigneur, dit
 « à tout le monde que le roi de Prusse
 « sera ici le 25. Je n'ai rien à dire
 « sur l'esprit et sur le cœur du comte
 « de Goltz, ni sur ses canons contre
 « le pavillon de Flore. » Le 21 oct.
 Hauterive commente cet événement
 de l'arrivée imprévue de l'empereur
 Alexandre. « Si l'empereur Alexan-
 « dre, monseigneur, ne vient pas pour
 « voir Paris, mais pour voir le roi, si
 « ce voyage est une visite, un tel pro-
 « cédé, qui n'a pas d'exemple et qui
 « ne sera jamais imité, peut être
 « placé au rang des belles actions.
 « *C'est le beau idéal du savoir-vi-*
 « *vre d'un grand prince.* » Le 13
 novembre, M. de Rayneval, fils de
 l'ancien ami d'Hauterive, et qui avait
 accompagné M. de Richelieu à Aix-la-
 Chapelle, envoie au ministre intérimaire
 la déclaration qui sera signée deux
 jours après. On remarquera que la France
 enfin est admise au rang des puis-
 sances. Louis XVIII avait communi-
 qué à Hauterive, d'une manière très-
 animée, sa douleur de voir qu'il était
 toujours question de quatre puissances
 seulement. Il n'y avait pas à ce sujet
 de débats entre le prince et son mi-
 nistre. Tous deux gémissaient de cette
 sorte d'affront. Hauterive ne cessait
 d'écrire pour que le roi fût satisfait,
 et le résultat si patriotique, si français,
 si convenable, qui était poursuivi avec
 autant de talent que d'insistance, était
 obtenu. Rayneval s'exprime ainsi :
 « Voilà la fameuse déclaration corri-
 « gée, restaurée, francisée : nous de-
 « vons ce succès à la noblesse, à la fran-
 « chise de notre chef, et au respect véri-
 « table qu'il inspire à toute l'Europe. »
 Le roi témoigna une joie ineffable en

lisant la première phrase du protocole
 qui précédait la déclaration. « Les mi-
 « nistres d'Autriche, de France, de la
 « Grande-Bretagne, de Prusse et de
 « Russie, à la suite de l'échange, etc.,
 « ont unanimement reconnu, et dé-
 « clarent : 1° qu'elles sont fermement
 « décidées à ne s'écarter ni dans leurs
 « relations mutuelles, ni dans celles
 « qui les lient aux autres états, du
 « principe d'union intime qui a pré-
 « sidé jusqu'ici à leurs rapports et à
 « leurs intérêts communs, union de-
 « venue plus forte, plus indissoluble
 « par les liens de fraternité chrétienne
 « que les souverains ont formés entre
 « eux..... Cette union ne peut avoir
 « pour objet que le maintien de la paix
 « générale.... La France, associée aux
 « autres puissances par la restauration
 « du pouvoir monarchique, légitime et
 « constitutionnel, s'engage à concou-
 « rir désormais au maintien et à l'af-
 « fermissement d'un système qui a
 « donné la paix à l'Europe, et qui
 « peut seul en assurer le succès. »
 Un des plus heureux jours de la vie
 d'Hauterive fut celui où il présenta au
 roi la déclaration *quintuple*. Louis,
 profondément ému, la lut tout entière
 à haute voix, en appuyant sur quelques
 expressions qui touchaient son cœur,
 et il eut le bonheur de pouvoir pro-
 noncer quelques jours après devant
 la chambre ces paroles mémorables :
 « L'Europe a accueilli avec em-
 « pressement la France replacée au
 « rang qui lui appartient. La déclara-
 « tion qui annonce au monde les prin-
 « cipes sur lesquels se fonde l'union
 « des cinq puissances fait assez con-
 « naître l'amitié qui règne entre les
 « souverains. » Le duc de Richelieu
 devait, à son tour, instruire Hauterive
 de tous les détails secrets de la négocia-
 tion, et il lui montra une carte de
 la France où étaient marqués les dou-
 loureux sacrifices qu'on avait d'abord

exigés d'elle. Cette carte avait été remise au duc par l'empereur de Russie lui-même. Nous en parlons ici pour féliciter la politique russe, et non pas pour récriminer contre les cabinets qui voulaient nous dépouiller. Il suffira de savoir qu'on nous enlevait Lille, Metz et Strasbourg avec deux lieues en-deçà de chacune de ces villes, sur toute la ligne, depuis la Flandre jusqu'à l'Alsace. Cette carte, dont Hauterive prit une copie, est restée en original dans les mains des héritiers du duc de Richelieu. Ils doivent la conserver comme un monument de la confiance qu'inspira le caractère de ce négociateur. — A la fin de 1818, le ministère fit composer un *Précis* relatif aux alliances et aux capitulations avec la Suisse. Hauterive revit cet ouvrage, qui est comme un *Manuel* rappelant nos plus anciennes relations avec les cantons. On y voit que Charles VII, en 1444, et que Louis XI ensuite, attirèrent les Suisses à leur service : que François I^{er} et Henri IV applaudirent souvent au courage de cette nation ; que Louis XIV ratifia les traités antérieurs, et qu'il voulut, à l'exemple de Henri IV, renouveler une scène d'une familiarité touchante, que le Béarnais avait donnée le premier : Louis se rendit au repas de leurs envoyés à Versailles, et but, comme son aïeul, à la santé de ses fidèles alliés et compères. Avant 1789, nous avions quinze mille Suisses à notre solde. Napoléon en comptait seize mille, et il avait ajouté au traité cet article, qui se trouve le vingt-unième : « Il pourra être admis sur la présen-
« tation du landamman de la Suisse
« vingt jeunes gens de l'Helvétie à
« l'école polytechnique de France,
« après qu'ils auront subi les examens
« prescrits par les réglemens de cette
« partie. — Article vingt-deux : Les
« officiers Suisses pourront parvenir à
« toutes les charges et dignités mili-

« taires qui subsistent en France. »
Ainsi, un Suisse pouvait devenir mar-
réchal de l'empire. La capitulation
était conclue pour vingt-cinq ans. La
restauration n'avait compris dans ses
cadres de guerre que douze mille Suis-
ses. L'auteur du *Précis* établit judi-
cieusement que la confédération ger-
manique appelle les Suisses depuis long-
temps. Les conclusions de cet écrit sub-
stantiel et réfléchi sont celles-ci : « Il
« nous suffit d'avoir montré qu'en rece-
« vant douze mille alliés dans nos
« rangs, nous acquérons, sans blesser
« de graves intérêts au dedans, sans
« exciter de justes inquiétudes au de-
« hors, une barrière inexpugnable.
« C'était la première pierre à rele-
« ver de notre ancien système politi-
« que, et peut-être le premier usage
« à faire de notre indépendance. »
Ce fut en ce moment que l'on termina
avec l'Angleterre les questions relati-
ves aux copies à prendre dans nos ar-
chives. La meilleure intelligence se
rétablit à cet égard. Mais Hauterive
eut la pensée conservatrice de faire
rédiger une note exacte de toutes les
communications accordées, afin qu'on
ne pût jamais se vanter d'avoir obtenu
plus qu'on ne recevait. On avait remis
un ancien récit de la mort de Marie
Stuart, demandé à M. de Pomponne,
qui avait été envoyé en Angleterre
en 1688 ; une dépêche de M. de
Chavigny du 22 mars 1733, et la
lettre de lord Bolingbroke à M. de
Chavigny du 1^{er} juillet de la même
année : ces deux dernières pièces sont
considérées comme des monuments
littéraires et des preuves de la noblesse
de caractère dans une liaison bien
délicate. On avait donné ensuite des
extraits des négociations du cardinal
de Richelieu avec l'Ecosse, en 1638,
1639, 1642. M. Mackintosh avait
aussi prié qu'on recherchât, dans les
dépêches des ministres français accré-

dités près de Cromwell, quelques anecdotes sur sa cour, et le raisonnement de ces diplomates sur la condition et le sort du pays. Enfin M. Mackintosh annonce qu'il a les dépêches de Barrillon, copiées *in extenso* pour Fox : il était donc vrai que les copies si instamment demandées, si habilement réunies, étaient sorties de la possession de la famille de Fox, et qu'elles avaient été vendues. C'était Talleyrand qui les avait envoyées à Fox, avant la rupture du traité d'Amiens. La trace positive de cet envoi était perdue aux affaires étrangères. Canning, alors membre du cabinet anglais, fit adresser des remerciements à Hauterive, en ajoutant qu'il serait heureux de pouvoir un jour *faire la connaissance* du garde des archives. Vers cette époque, on voulut instituer un ministère du commerce, et placer les consulats dans ses attributions. L'innovation faite à cet égard était la pensée d'Hauterive : il n'oublia pas de défendre son ouvrage, et il tira une partie de ses arguments de la situation de nos affaires en Turquie. « Les Turcs sont des hommes simples et nets : ils n'ont pas beaucoup de ministères. Il faut que ce qui traite avec eux ait une sorte de physionomie claire et précise. Les Turcs ne comprenaient pas autrefois qu'un consul à Constantinople ne dépendit pas de nos affaires étrangères. C'est l'ambassadeur lui-même qui est le consul de France. Les Turcs ne mettront jamais sous leur turban deux ministres des affaires étrangères à Paris, ce que j'ai toujours recommandé d'éviter : pour ne pas tomber dans les embarras de l'Angleterre, ne laissez pas un conseil de manufactures libre d'allumer la guerre, sans que la politique du pays en sache rien. » Le 29 déc. 1818, Dessoie fut nommé ministre. Il

traita le garde des archives avec une singulière bienveillance. Le 19 nov. 1819, M. Pasquier succéda à Dessoie. Ce nouveau ministre connaissait et estimait Hauterive depuis long-temps ; mais M. Pasquier fut bientôt remplacé par Mathieu de Montmorency : Hauterive parle de ce ministre dans les termes les plus honorables ; il avait avec lui des entretiens fréquents, et il admirait le sens, la loyauté et l'esprit calme de ce digne chevalier. M. de Villèle, président du conseil, fut chargé par *interim* du ministère des affaires étrangères, en 1822, jusqu'au moment où M. de Montmorency revint de Vérone, et il montra de la satisfaction du système d'ordre, de discrétion, de célérité suffisante, et de fréquence de rapports entre les divisions, qui était établi au ministère. A la fin de 1822, M. de Châteaubriand vint. Il apporta son esprit et son courage décidés à entreprendre cette guerre d'Espagne, qui fut si rapide et si heureuse. Pendant qu'il dirigeait des opérations qui mettaient dans les mains du roi l'armée française, jusqu'alors un peu incertaine, il n'oublia pas de donner son attention à l'administration intérieure du département, et il chargea Hauterive de rédiger un rapport sur les pensions des agents au dedans et au dehors. C'est la proposition d'Hauterive, convertie en ordonnance, qui aujourd'hui fait loi dans cette matière. Je ne m'arrêterai pas à un mémoire daté de 1822, et qui prenait hautement la défense des Grecs, ni à un rapport sur le congrès de Vérone. Le rapport, présenté en termes conditionnels, ne fut pas pris en considération, mais on y reconnaît un observateur prêt à démêler, si on le demande, les embarras de la question, et à la traiter sous toutes les faces. En 1824, M. de Damas appela souvent auprès de lui le garde des archives, lui confia d'import-

tants travaux, lui raconta une foule d'anecdotes intéressantes sur la Russie, sur les circonstances qui firent connaître M. de Villele, et qui amenèrent insensiblement la haute fortune de ce ministre. Une dépêche du baron de Damas, en date du 23 mai 1825, confiée à Hauterive le porte-feuille des affaires étrangères pendant les cérémonies du sacre. Ces marques d'estime et de confiance annonçaient que Charles X aimait à lui manifester les mêmes sentiments que Louis XVIII. Hauterive composa en 1825, pour sa propre étude, un ouvrage intitulé : *Théodicée*. C'est une explication, dans le genre ascétique, des doctrines qui établissent la puissance de Dieu en réfutant le panthéisme. L'auteur prouve que l'homme est libre; il définit *l'homme, les organes, la nature de l'âme*; il rappelle les diverses écoles de métaphysique; il demande si *l'homme est capable de trouver la vérité*, et il prouve que, lorsqu'il la cherche de bonne foi, il la trouve. Un chapitre de la formation de la pensée offre beaucoup de données neuves et piquantes. A la même époque appartiennent les *conseils à un élève des affaires étrangères*, les *conseils à un surnuméraire*, les *considérations générales sur la théorie de l'impôt*. Ce dernier ouvrage a précédé la publication de la seconde édition des *Éléments d'économie politique*, dont nous avons parlé, et que l'auteur crut devoir publier depuis, sous le titre de *Notions élémentaires d'économie politique*. C'est dans ce travail qu'il donne cette définition de la dette publique : « elle est un bien et un mal qui se compensent. » Les *Notions élémentaires* doivent être considérées comme une publication plus détaillée des *Éléments*; et cette seconde édition sera consultée avec plus de profit pour le lecteur. Il serait difficile de

rendre un compte exact d'un ouvrage sur les langues, composé en 1826. Il paraît une suite recopiée de méditations qui sont antérieures à la révolution de 1789, et qu'il avait reprises pour servir de règle à l'éducation de sa famille. Ce fut à la suite de ce travail qu'il publia sa *Méthode pour former à une prononciation exacte des langues étrangères*. — On a vu plus haut que Canning avait fait dire à Hauterive qu'il désirait faire sa connaissance; l'occasion s'en présenta bientôt. Le ministre britannique vint à Paris. M. de Damas réunit, pour le recevoir, la première société de la capitale, les ministres, les ambassadeurs, et son entourage des affaires étrangères. Il y avait une grande curiosité de voir ce personnage important: c'était le sentiment dominant de cette réunion, mais la manifestation en était contenue dans les bornes prescrites par la bienséance. « Il s'est très-bien présenté; il a été poli pour tout le monde; attentif à la politesse des autres, sans embarras, sans froideur et sans indifférence. J'ai remarqué que, n'ayant pu perdre entièrement cette espèce de roideur de corps, donnant à l'attitude des Anglais de tout rang un air lourd qui contraste avec l'élégance des manières françaises, il a cependant réussi à conserver sur sa physionomie un caractère d'expression vive, intelligente et fine, que je ne me rappelle pas avoir vu sur la figure d'aucun homme de sa nation. M. de Damas m'a présenté à lui; je ne cherchais pas cette faveur, et j'en eusse été embarrassé, s'il ne me fût pas venu à la pensée de lui dire : « M. de Damas me fait l'honneur de me présenter à vous, mais ce n'est pas comme un homme de son ministère. Je ne suis point un agent de la politique, je ne m'occupe

« plus de celle du ministère ni d'aucun
 « autre cabinet, mais je suis un éco-
 « nomiste, et à ce titre je suis charmé
 « d'avoir une occasion de vous adres-
 « ser des remerciements au nom de
 « tous les économistes du continent
 « qui vous doivent à vous, à M. de
 « Valenton et à M. Huskisson d'avoir
 « tiré l'économie politique de la pous-
 « sière des bibliothèques, pour en faire
 « la science des gouvernements et une
 « science pratique, bienfait général, et
 « qu'aucun écrivain ne pouvait procu-
 « rer au monde. » — « Cette déclara-
 « tion a flatté M. Canning, et m'a
 « mis à l'aise sur la conversation que
 « je pouvais avoir avec lui, et qui
 « a roulé toute sur le sujet que je ve-
 « nais lui présenter. Il a été parfait
 « à cet égard, et d'une sincérité char-
 « mante : il est convenu que c'était
 « un malheur à déplorer que le com-
 « merce entrât pour une si grande
 « part dans la prospérité de l'Angle-
 « terre; et que quant à lui, Canning,
 « il nous *donnerait volontiers la*
 « *moitié de ces fabriques dont on*
 « *fait tant de cas dans son pays*, et
 « qui sont l'objet d'une si grande envie
 « de la part des autres. Je lui ai répondu
 « que je ne serais pas disposé à ac-
 « cepter cette offre, attendu que, s'il
 « nous donnait ces fabriques, elles
 « seraient suivies de la population qui
 « les met en œuvre, et que nous se-
 « rions encore plus embarrassés que
 « lui de cette population. Elle est un
 « mal sans doute, surtout dans ses
 « proportions avec les populations
 « qui vivent des produits plus fixes
 « de l'agriculture. Mais nulle na-
 « tion ne peut mieux que l'Angle-
 « terre pourvoir aux variations ac-
 « cidentelles des sources de sa subsis-
 « tance. Les Anglais ont un accès
 « ouvert par toutes les mers à tous
 « les rivages de l'univers. Ils peuvent
 « aller susciter, provoquer partout des

« besoins. Tous les consommateurs
 « des cinq parties du monde sont mis
 « en rapport par leur immense com-
 « merce, leurs innombrables vaisseaux,
 « avec des productions de la Grande-
 « Bretagne : nulle autre nation ne
 « pourrait résister aux chances aux-
 « quelles l'Angleterre est incessam-
 « ment exposée par cette vicieuse ré-
 « partition de sa population prolétaire.»
 Canning, à qui Hauterive ne s'était
 humblement déclaré qu'un obscur éco-
 nomiste, trouva dans son interlocuteur
 malignement hypocrite, un politique
 profond, qui, en ne voulant pas par-
 ler de l'Angleterre, en savait parler
 avec une haute raison. L'Anglais et le
 Français se dirent, en se quittant, les
 paroles les plus obligeantes, et *la con-*
naissance fut faite à la satisfaction
 des deux hommes d'état. Sous le mi-
 nistère de M. de La Ferronnays, Hau-
 terive fit un rapport très-détaillé, de
 concert avec M. de Blacas, pour que
 Champollion allât en Egypte aux frais
 du gouvernement. Déjà le ministère
 de l'intérieur avait accordé des fonds;
 l'intervention des affaires étrangères
 avait été jugée nécessaire. L'âge avan-
 çait, mais l'amour de tous les gen-
 res de méditations ne le rebutait
 pas. Hauterive avait atteint soixan-
 te-quatorze ans, et cependant il met-
 tait la dernière main à un ouvrage
 intitulé : *Théognosie, ou Théorie de*
l'ordre. Ce travail, adressé particuliè-
 rement à sa fille adoptive, la baronne
 d'Hauterive qu'il avait mariée avec Au-
 guste de Lanautte, son cousin, rappelle
 quelques données de la *Théodicée* ;
 mais on voit que la nouvelle composi-
 tion présente des développements neufs
 et d'un style moins métaphysique, pour
 qu'il soit plus à la portée de la per-
 sonne à laquelle il est dédié. Dans la
 même année, 1828, il publia ses
Faits, Calculs, Observations sur la
dépense d'une des grandes admi-

nistrations de l'état. On y trouve des détails importants sur les dépenses des affaires étrangères, sur les sommes payées pour la construction des Invalides, de l'Observatoire, du palais de Versailles. L'apparition de cette brochure excita quelques réclamations de la part de Barbé-Marbois, qui n'avait pas en sous les yeux les documents d'Hauterive. Nous arrivons à l'époque de ses derniers travaux. D'abord il faut reconnaître qu'ils ne sont pas indignes de cette plume ferme, concise, de cette habitude de logique serrée et puissante que nous avons eu occasion de louer. Sur un dossier portant la date de 1829 on lit ces mots de sa main : « Ces minutes se rapportent à une foule de travaux sur l'établissement du concordat en 1801 et sur les négociations subséquentes du gouvernement impérial avec la cour de Rome. J'ai coopéré, seul du ministère ; à tout ce qui est relatif au concordat. Ce n'est que partiellement, de loin en loin, avec répugnance, et en modification constante des maximes du gouvernement, que j'ai participé aux travaux qui se rapportent aux controverses ultérieures. » Il me semble qu'il ne sera pas inutile d'offrir ici quelques passages d'un travail adressé à M. Portalis, chargé alors du porte-feuille des affaires étrangères. Ces passages peuvent être considérés comme une sorte de testament religieux d'Hauterive : « J'ai considéré que le ministre qui est aujourd'hui chargé de la direction du département avait sur tous mes sentiments des droits qui sont antérieurs, même à la date de sa naissance, son père ayant été à deux cents lieues, et à soixante-dix ans de distance, l'ami et le camarade de mon enfance... J'aime à observer ici, comme catholique et Français, que les idées subversives qui, à l'époque

« de la révolution, s'étaient acheminées
 « contre tous les principes d'ordre
 « pour les affaiblir ou pour les détruire, avaient été depuis toutes successivement discréditées par leur audace même et par leur excès, d'abord en France, ensuite partout où la langue française est entendue et comprise. Les avantages comparatifs que le catholicisme présente dans son organisation, dans le mécanisme de sa hiérarchie, dans l'unité, dans l'uniformité et la constance de sa direction, dans l'invariabilité de ses pratiques et de ses points de croyance, ont, peu à peu, fait pénétrer, jusqu'au sein même des communions les plus opposées, le regret d'une séparation plus fatale pour elles que pour nous, séparation que certainement les mêmes causes seraient aujourd'hui bien loin de pouvoir produire, s'il avait plu à la Providence de reculer jusqu'à l'époque actuelle le temps où ces causes ont été mises en action par des jalousies et des haines maintenant assoupies, et pour des motifs qui sont devenus sans objet. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il soit résulté ou qu'il doive résulter, de ce changement heureux dans les sentiments et dans les opinions des dissidents, aucune démarche prochaine pour un retour vers le centre commun ; mais je crois que *le vœu est caché au fond des cœurs*, et si les causes puissantes et toujours pressantes qui ont produit ce vœu n'ont pas eu assez de force pour en hardir sa manifestation et pour le généraliser, je ne crains pas d'être contredit en affirmant que ces causes ont assez d'efficacité pour affaiblir partout une animosité et des ressentiments qui tendent tous les jours à s'éteindre. J'aurais à présenter sur ce sujet plusieurs considérations, je me contente d'ajouter ces

« mots : *Les malheurs sans exemple* :
 « *que dans ces derniers temps le*
 « *Saint-Siège a eus à subir, et la*
 « *courageuse patience avec laquelle*
 « *ils ont été supportés par le pon-*
 « *tife et par le clergé vertueux qui*
 « *a partagé ses souffrances, ont*
 « *mérité à l'un et à l'autre l'estime,*
 « *l'admiration et la vénération des*
 « *chrétiens de toutes les commu-*
 « *nions. Aussi, dans cette tempête,*
 « *où le monde a vu le naufrage de*
 « *tant de grandeurs, aucune n'a*
 « *lutté avec une plus honorable per-*
 « *sévérance, aucune encore n'a suc-*
 « *combé, et ne s'est relevée avec une*
 « *plus noble, une plus modeste di-*
 « *gnité ; et l'on peut dire, sans*
 « *crainte de se voir démenti, que,*
 « *de toutes les puissances morales*
 « *du temps, le Saint-Siège est au-*
 « *jourd'hui la plus généralement et*
 « *la plus sincèrement respectée.*»

De là Hauterive tire des conséquences ; il croit qu'autour des conclaves il n'y aura plus d'intrigues française, prussienne, espagnole, russe, allemande. Si l'on a conservé quelques préventions contre Hauterive, parce qu'il a reçu l'éducation des pères de l'Oratoire, dont quelques-uns ont embrassé sans pudeur les maximes outrées de la révolution, il suffit du passage de ses écrits que je viens de citer, pour le disculper de tout sentiment de complicité avec les oratoriens qu'on a accusés, avec plus ou moins de raison, de ne pas être assez déferents envers le Saint-Siège. Je joindrai ici un autre passage d'un écrit d'Hauterive pour répondre à quiconque méconnaîtrait ses opinions sur la révolution. Voici le précepte sévère qu'il adresse aux politiques qui se sont prononcés pour les idées ardentes de 1789. « Il ne faut pas assurément que l'espérance de mieux gouverner devienne un attrait trop vif

« pour l'âme sensible et généreuse du
 « prince ; car c'est par là que le meilleur et le plus infortuné des rois se
 « vit entraîné à laisser, dès son début, contracter à son gouvernement
 « une sorte d'alliance avec l'opinion
 « publique, qui, s'exaltant de cet honneur et de ce succès, se pervertit
 « bientôt, devint tyrannique, violente, et finit par aller périr elle-même dans l'abîme qu'elle avait
 « creusé, et où s'engloutirent à la fois
 « et les mœurs, et le bonheur de posséder la loi salique, et la fidélité
 « française, et la monarchie et l'ordre
 « social tout entier. » — M. de Polignac fut nommé ministre. On a calomnié souvent ce serviteur dévoué de Charles X. J'ai sous les yeux des pièces qui prouvent que, pour la question des *chemins de fer*, les impôts, les attributions des chambres, et toutes les négociations avec les Anglais, il n'admettait que des rapports utiles à la France ; ses dépêches au cabinet britannique portaient un caractère de franchise, d'amour de la patrie noblement entendu. Si Hauterive, sous ce ministère, travailla moins que sous le précédent, c'est que les infirmités étaient survenues, c'est que les éléments de la vie, la fièvre, des frissons, des douleurs qu'il voulait cacher à une famille aimée commençaient à altérer la facilité d'une dictée suivie. Mais la tête restait libre, et, jusqu'au dernier instant, les entretiens étaient instructifs, les opinions graves, et les conseils salutaires. Il se plaignait quelquefois, avec douceur, de l'ingratitude de quelques personnes qui étaient ses élèves, ou qu'il avait obligées, exceptant toujours nominativement M. Brénier, chef de la comptabilité, qu'il appelait le *phénix de la reconnaissance*. Il parlait avec complaisance de son secrétaire M. Dumont, l'homme le plus judicieux, disait-il, et le plus discret qu'il eût connu.

Il regardait M. Guérard comme le plus habile successeur de Pfeffel pour l'étude du droit germanique. Livré à ses nouveaux goûts d'économie politique, que souvent, dans une hérése chagrine, il avait l'air de mettre au-dessus de la *politique générale*, il aimait à exposer comment on peut distribuer la répartition des cinquante-deux millions d'hectares qui forment le sol de la France. Il croyait qu'en déduisant six millions d'hectares pour les bois, six millions pour les montagnes, routes ou rivières, et à peu près dix-sept millions pour les vignes, pâturages, propriétés bâties, etc., il restait vingt-deux millions d'hectares de terres arables, et il trouvait ingénieusement, dans ce dernier chiffre et celui qui le précède, un moyen de parler à toutes les guerres qui consomment tant de pain, de moins souffrir des blocus; il voyait dans ces ressources la possibilité d'imposer par le refus de nos vins et de notre excédant de blé, aux peuples mendians et ivrognes, la nécessité d'une prompte paix. Hauterive se laissait aller volontiers à des réfutations du *Mare clausum* de Selden, ouvrage composé pour répondre à celui de Grotius, qui a pour titre *Mare liberum*. Le *Mare clausum* avait été imprimé sous Charles I^{er}, et dédié à ce prince. Gérard de Rayneval dit que ce livre « est un monument remarquable des excès dont « est susceptible l'imagination, quand « l'amour-propre ou un patriotisme « exagéré l'aiguillonne. » Charles I^{er} avait imprudemment encouragé chez ses sujets, il faut le dire, ces idées d'intolérance que Cromwell, un des assassins de ce roi, convertit plus tard en dogme national. Cet hommage inconsidéré d'un roi qui ne devait pas ainsi faire sa cour à son peuple, ne sauva pas la vie du monarque. — Les ouvrages de M. Cousin précoc-

cupèrent aussi Hauterive; il en faisait valoir les définitions. L'histoire de M. Thierry fut l'objet d'une longue dissertation, où le garde des archives présente beaucoup de remarques utiles. A cette occasion, il avait fait apporter devant lui tous les ouvrages où M. Thierry a puisé des informations; et il est résulté de ces investigations une foule de découvertes et de réflexions importantes. Hauterive a laissé des portraits comme on en faisait du temps du duc de Choiseul. Le duc Mathieu de Montmorency, l'abbé de Montesquiou, Talleyrand, M. Pasquier, M. Ravez, M. de la Besnardière, M. de Cazes, figurent tour à tour dans cette galerie. On n'y trouve aucune expression amère; mais la grande sagacité du peintre a toujours rencontré la vérité, qu'il exprime avec politesse. La conversation d'Hauterive était si agréable qu'on venait la chercher. Une foule considérable de personnes se succédaient ainsi dans son cabinet, et le lendemain matin le peintre de caractères traçait son esquisse. Voici ce qu'il dit de Talleyrand; « Il est par-dessus tout hom- « me de cour et grand seigneur. Il est « capable d'affaires, mais il en a l'apti- « tude plutôt que le goût, et ses habi- « tudes, ainsi que la pente de son « esprit, le disposeront plus à fuir « qu'à rechercher l'étude; il évite les « détails, les transitions brusques d'un « travail à un autre, l'ennui, l'importi- « tance des impulsions à donner, la « souvenance inopinée de papiers, de « dossiers, de rapports, de mémoires, « et cet encombrement, et ce fatras « d'affaires de tout genre et de toute « mesure d'intérêt, dont se compose « la direction. Cette direction, il « ne répugnera jamais à la laisser « tout entière à celui qui a le goût, la « volonté et le rare talent de s'en « charger. » Hauterive avait reçu de la nature un esprit qui s'était cul-

tivé lui-même. D'élève studieux devenu professeur habile, il avait mérité dans une circonstance importante la confiance de ses chefs. Appelé à l'honneur d'approcher un des premiers politiques de la France, il avait inspiré à ce seigneur un sentiment de bienveillance qui ne s'était jamais démenti. Maurice avait connu auprès du *souverain de Chanteloup* un autre seigneur que des vicissitudes de révolution jetèrent plus tard en pays étranger, dans le lieu même où, descendu des fonctions de consul à la bêche du jardinier, Hauterive travaillait de ses mains pour gagner sa vie et celle de sa femme. Cet autre seigneur, retrouvant Maurice à Paris, l'avait élevé à un emploi honorable dans un des plus nobles ministères. Tout cela se conçoit. Je m'explique toute cette première partie de la carrière d'Hauterive, qui s'étend jusqu'à l'année 1807. Maintenant se présentent d'autres circonstances ; Hauterive avait dans sa vie errante changé de sort, mais aucune épreuve pénible pour la reconnaissance, et pour les affections dues à un ami, n'avait menacé de troubler la paix de son existence. Talleyrand n'est plus ministre ; Hauterive ne doit pas cesser d'appartenir au ministère enlevé à Talleyrand. Un successeur est l'ennemi né de celui qui l'a précédé. Tout successeur croit que le prédécesseur a fait mal, et que c'est le successeur qui fera mieux, et il n'aime pas les instruments dont s'est servi celui qui est renversé ; cependant il n'en arrive pas ainsi. Champagne accueille Hauterive, mais à son tour Champagne tombe. Le duc de Bassano peut croire qu'il a été mal conseillé, et qu'il a mal servi. Non, il veut voir sur-le-champ Hauterive, et, dès le premier abord, il le comble de caresses. Le dominateur de la France regrette les services d'un secrétaire d'état, qu'il n'a pu remplacer ; il reprend

son bien qu'il a imprudemment éloigné, et il nomme à sa place un guerrier étranger aux habitudes calmes et sérieuses de la diplomatie. Le guerrier aussi accable Hauterive de prévenances et de soins. Talleyrand reparait au ministère. Pour la première fois un dépit se déclare, une faiblesse, un petit calcul laisse Hauterive sans influence, mais non sans place. Ce n'est pas que le second Maurice ait moins de valeur ; mais le premier se croit offensé, et se livre à un ressentiment puéril, tout en reconnaissant qu'il n'a pas trouvé mieux que ce qu'il repousse. Les événements amènent des embarras qui replacent Hauterive à son rang, et le prince que Dieu a rendu, mais qu'il veut retirer pour quelque temps, lui confie la garde d'intérêts précieux. Le guerrier qui a perdu le ministère un an auparavant survient encore ; il ne commet pas la faute du grand seigneur. — La France salue le jour où les bienfaits de Dieu ne doivent pas être si passagers. Talleyrand n'a pas le temps de persister dans ses préventions. Hauterive est un des conseillers du duc de Richelieu, et il approche le prince qui le traite avec bonté, et qui emploie même la ruse pour le voir plus souvent. Dessolle, M. Pasquier, Mathieu de Montmorency, MM. de Châteaubriand, de Damas, de la Ferronnays, Portalis, de Polignac, distinguent avec un sentiment de préférence le zélé serviteur, le garde si vigilant des archives. D'où viennent cette persistance de volontés, cette abnégation des mouvements de jalousie et de confiance en soi-même, cette promptitude à s'établir dans l'esprit d'Hauterive, comme dans un logis ? Une seule raison suffit pour les expliquer. Hauterive était un *générateur de pensées*. On ne gouverne pas sans habileté, sans instruction, sans expérience, *sans pen-*

sées. Mon savant confrère, M. Hase, appelle un *générateur de pensées*, un *idéogone*. Hauterive était *idéogone*; et tout s'explique si l'on considère la fécondité de ses vues, le désintéressement de ses actions, ce modeste *éclat réfléchi* dont a parlé Talleyrand dans son discours à l'académie, et dont le publiciste se contentait depuis trente ans. — Le terme de la vie d'Hauterive approchait. Il pensait depuis longtemps aux devoirs qu'il avait à remplir. Le 26 juillet 1830, se sentant plus affaibli, il fit appeler l'abbé Desjardins, une des lumières du diocèse, et M. Desjardins accourut à la voix d'un homme qu'il aimait depuis un grand nombre d'années; mais les premières attaques de la révolution de juillet avaient entouré les barrières de dangers évidents pour un prêtre. M. Desjardins, insulté, n'échappa qu'à peine à ces dangers. Le fils adoptif d'Hauterive, Auguste de Lanauite, et sa femme, voyant, contre toutes les prévisions des médecins, le mal empirer, envoyèrent chercher M. Galard, curé de l'Assomption. Celui-ci se présente, trouve dans le malade un catholique fervent qui réclame les secours que la religion administre aux mourants. Peu de temps après, des salves de mousqueterie et d'artillerie se faisaient entendre. Hauterive en demande la cause. Sa fille lui répond, pour ne pas l'affliger, qu'on célèbre des fêtes en l'honneur de la prise d'Alger. Le malade relève un instant la tête, et dit : « C'est un grand fait « d'armes qui couvrira de gloire la « maison de Bourbon. » Le mourant prenait quelque part à ce triomphe. Il avait composé plusieurs mémoires pour conseiller l'expédition. Ce fut peu de temps après avoir prononcé ces mots, dans la matinée du 28 juillet 1830, qu'Hauterive expira. Les barricades ne permirent pas pendant plusieurs jours qu'on osât

penser à l'inhumation. Sa famille et ses amis ne purent lui rendre les derniers devoirs que le 2 août. — Ce grand publiciste eut un mérite singulier; celui de faire reconnaître l'importance du dépôt de nos archives, et d'être créateur de systèmes nouveaux. Comme un arbre fécond, qui produit des fruits abondants, il vit un grand nombre de ses élèves recueillir ces fruits. Beaucoup de ses données, de ses vues, de ses plans plus ou moins modifiés pourront être consultés long-temps. Il aimait avec passion son pays; il le servit avec enthousiasme. En défendant le droit des gens, il défendit aussi l'autorité, la dignité de tous les souverains. Par l'effet d'un malentendu, Hauterive avait donné sa démission d'académicien libre de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Outre les ouvrages que nous avons analysés, il est auteur d'une publication intitulée : *De quelques usages des habitants de la Moldavie, et de l'idiome moldave*, imprimée à la suite du *Tableau de la Moldavie*, de M. Wilkinson, traduit par M. de La Roquette, Paris, 1824, in-8°. C'est Hauterive qui conçut l'idée des *Iconographies grecque et romaine*; il en avait montré le plan à Napoléon, dans un de ces jours de travail dont nous avons parlé, et il avait indiqué Ennius Visconti comme l'homme le plus propre à rédiger un tel ouvrage. Napoléon approuva le rapport, alloua les fonds, et Hauterive eut la satisfaction de voir achever cette belle entreprise. A—D.

HAUTPOUL (ANNE-MARIE DE MONTGEROULT DE COUTANCES, comtesse de BEAUFORT D'), née à Paris vers 1760, a mérité une place honorable parmi les femmes qui, de nos jours, ont cultivé la littérature. Fille d'un trésorier de la maison du roi, elle était nièce, par sa mère, de Marsollier

des Vivetières. Les écrits de la comtesse d'Hautpoul sont nombreux ; plusieurs ont obtenu un succès mérité. Romans, poésies, ouvrages d'éducation, elle s'est exercée dans divers genres. Nous devons louer dans ses productions un style pur et élégant, une sûreté de principes littéraires et moraux qui se reflétait dans sa conversation et ses manières. M^{me} d'Hautpoul était jeune encore, quand un prix décerné par l'académie des Jeux-Floraux de Toulouse récompensa un de ses essais poétiques. Elle avait épousé en premières noces le comte de Beaufort. Quand arriva la révolution, M. de Beaufort, capitaine au régiment du roi infanterie, ayant émigré, sa femme, qui était restée en France, fut jetée en prison. Son fils, âgé de onze ans, partagea volontairement sa captivité. Le comte de Beaufort périt dans la fatale expédition de Quiberon, dont il faisait partie. Sa veuve se remaria au comte Charles d'Hautpoul, membre d'une famille dont le nom a acquis, de nos jours, une brillante illustration militaire. Après une longue carrière consacrée presque tout entière à la culture des lettres, M^{me} d'Hautpoul n'avait pas cessé de s'occuper de travaux d'esprit ; et c'est, pour ainsi dire, la plume à la main qu'elle est morte le 20 oct. 1837. Dans ses dernières années, elle s'était retirée au couvent de l'Abbaye-aux-Bois, à Paris, et son existence, alors très-modeste, ne l'empêchait pas d'être souvent environnée d'une petite cour littéraire que la grâce et l'aménité de son caractère attiraient auprès d'elle. Entre les ouvrages d'éducation de M^{me} d'Hautpoul, nous citerons particulièrement son *Cours de littérature ancienne et moderne, à l'usage des jeunes demoiselles*, et son *Manuel de littérature* ; parmi ses romans, *Childéric, roi des Francs* ; *Séverine* ; *Clémentine*, ou *l'Evelina française*, que l'on

peut lire encore avec plaisir, quoique l'école à laquelle appartiennent ces romans, contemporains de ceux de M^{me} de Genlis, ait subi comme tant d'autres les caprices du goût. Nous allons indiquer, aussi complètement qu'il nous sera possible, les ouvrages de M^{me} d'Hautpoul. I. *Zilia*, roman pastoral, Toulouse, 1789, in-12, tiré à un très-petit nombre d'exemplaires. On y lit quelques vers adressés à la reine Marie-Antoinette et des romances pleines de charme. II. *Sapho à Phaon*, héroïde couronnée par l'académie des Jeux-Floraux, Toulouse, 1790, in-8°. III. *Les violettes*, opusculé poétique, Toulouse, 1797, in-8°. IV. *Achille et Déidamie*, Toulouse, 1799, in-8°. V. *La Mort de Lucrèce*, héroïde, Toulouse, 1800, in-8°. VI. *Athénée des dames, ouvrage d'instruction et d'agrément, uniquement réservé aux femmes*, Paris, 1808, 6 vol. in-18, avec fig. VII. *Séverine*, Paris, 1808, 6 vol. in-12. VIII. *Childéric, roi des Francs*, Paris, 1809, 2 vol. in-8°, déjà imprimé en 1806. IX. *Clémentine*, ou *l'Evelina française*, Paris, 1809, 4 vol. in-12. X. *Arindal*, ou *le Jeune peintre*, Paris, 1810, 2 vol. in-12. XI. *Les habitants de l'Ukraine*, ou *Alexis et Constantin*, Paris, 1820, 3 vol. in-12. XII. *Poésies diverses*, dédiées au roi, Paris, 1820, in-8°. Ce volume contient des poésies fugitives, des fables, des romances, publiées en grande partie dans l'*Almanach des Muses* et dans d'autres recueils. Plusieurs productions déjà imprimées séparément s'y trouvent aussi, entre autres la *Mort de Sapho*, la *Mort de Lucrèce*, le *Club des égoïstes*, proverbe, etc. XIII. *Manuel de littérature à l'usage des deux sexes*, Paris, 1821, in-12. XIV. *Cours de littérature ancienne et moderne à l'usage des jeunes de-*

moiselles, 1815; seconde édit., revue et augmentée d'un volume sur la *Littérature étrangère*, Paris, 1821, 2 vol. in-12. XV. *Études concenables aux demoiselles, à l'usage des écoles et des pensions*, Paris, 1822, 2 vol. in-12. XVI. *Contes et nouvelles de la grand' mère*, Paris, 1822, 2 vol. in-12. XVII. *Charades mises en action, ou Nouveau théâtre de société*, Paris, 1823, 2 vol. in-12. XVIII. *Le Page et la Romance*, Paris, 1824, 3 vol. in-12, avec fig. et musique du fils de l'auteur, lieutenant-colonel du génie. XIX. *Rhétorique de la jeunesse, ou Traité sur l'éloquence du geste et de la voix*, Paris, 1825, in-12. XX. *Encyclopédie de la jeunesse, ou Abrégé de toutes les sciences*, Paris, 1825, in-12. M^{me} d'Hautpoul a rédigé avec M^{mes} de Genlis et Dufrenoy le journal le *Dimanche*. Elle a fourni des articles à la *Bibliothèque française*; enfin, elle a publié les *Œuvres dramatiques* de Marsollier, son oncle, avec une notice dont elle est l'auteur.

TH. M.

HAUY (l'abbé RÉNÉ-JUST), minéralogiste, naquit à Saint-Just (Oise), le 28 février 1743. Son père, pauvre fabricant de toile, n'aurait pu lui donner d'autre éducation que celle qu'il avait reçue lui-même, si les sentiments de piété, le goût pour le chant d'église et les dispositions intelligentes que montrait le jeune Haiiy n'eussent intéressé le prieur d'une abbaye de prémontrés établie à Saint-Just. Ce bon religieux lui fit d'abord donner des leçons par ses moines; l'enfant fit des progrès rapides, et, d'après le conseil du prieur, sa mère le conduisit à Paris, où il ne trouva d'abord d'autre moyen de vivre qu'une place d'enfant de chœur dans une église du quartier Saint-Antoine. « Ce poste, disait-il si naïvement par la suite, eut du moins

« cela d'agréable, que je n'y laissai
« pas enfourir mon talent pour la mu-
« sique. » Et en effet, il devint bon musicien, apprit la composition, et acquit assez de force sur le violon et le clavecin, deux instruments qui lui ont, jusqu'à la fin de sa longue vie, procuré d'agréables distractions. Le crédit de ses protecteurs de Saint-Just lui procura une bourse au collège de Navarre; et, à l'époque où il cessa d'être écolier, il y fut employé comme maître de quartier. Aussitôt qu'il eut pris ses degrés, on lui confia la régence de quatrième. D'une constitution délicate, et semblant ne pas devoir fournir une longue carrière, quand il fut nommé professeur, il entendit Mazéas, un de ses confrères, s'écrier : « Voilà
« un homme qui ne passera pas l'an-
« née! » Et cependant Haiiy est mort presque octogénaire, bien que sa vie n'ait été qu'une longue maladie dont il n'était distrait que par le travail. Quelques années après sa promotion au professorat, il passa au collège du cardinal Lemoine comme régent de seconde; et c'était à ces fonctions obscures qu'il semblait avoir borné son ambition. A la vérité il avait pris à Navarre, sous le professeur Brisson, un certain goût pour les sciences physiques; mais si, dans ses moments de loisirs, il faisait quelques expériences d'électricité, c'était pour lui un délassement plutôt qu'un travail. Quant à l'histoire naturelle il n'en avait aucune connaissance, et ne songeait nullement à s'en occuper. Un sentiment d'amitié le porta à se livrer à cette étude qui est devenue pour lui une source de gloire. Parmi ses confrères était le savant et modeste Lhomond; une grande conformité de caractère engagea Haiiy à le choisir pour son ami et pour son directeur de conscience. Dévoué comme un fils, il le soignait dans ses affaires, dans ses maladies, et l'accompagnait

dans ses promenades. Lhomond aimait à herboriser, et l'ignorance d'Haüy en botanique était quelque charme à leur commerce. Celui-ci découvrit dans une de ses vacances qu'un moine de Saint-Just s'amusa aussi des plantes. Dans la vue de surprendre agréablement son ami, il s'associa aux herborisations de ce religieux, qui lui donna des notions assez étendues de la science. Rien n'égalait l'étonnement de Lhomond, lorsqu'à leur première excursion dans les champs, Haüy lui nomma la plupart des plantes qu'ils rencontrèrent, et lui fit voir qu'il en avait étudié la structure. Dès lors il devint un bon naturaliste : il se prépara un herbier avec des soins et une propriété extraordinaires. Se promenant souvent au Jardin-du-Roi qui était voisin de son collège, les objets nombreux qu'il y vit étendirent ses idées. Il eut un jour la pensée de suivre la foule au cours de minéralogie de Daubenton ; et, charmé d'y trouver un sujet d'étude plus analogue encore que les plantes à son premier goût pour la physique, il devint l'auditeur assidu de cet illustre professeur. Daubenton et ses nombreux élèves laissèrent la science au point où ils l'avaient trouvée : il était réservé au modeste professeur du Cardinal Lemoine d'en étendre les limites. La comparaison des plantes et des minéraux fit naître dans son esprit une suite de réflexions qui préparèrent ses découvertes en cristallographie. Plein de ces idées, il examinait quelques minéraux chez un de ses amis, le maître des comptes De France Du Croisset, qui possédait un fort beau cabinet de conchyliologie et de minéralogie. Il eut l'heureuse maladresse de laisser tomber un beau groupe de spath calcaire cristallisé en prismes. Un de ces prismes se brisa de manière à montrer sur sa cassure des faces non moins lisses que

celles du dehors, et qui présentaient l'apparence d'un cristal nouveau, tout différent du prisme pour la forme. Il ramassa soigneusement ce fragment et les autres débris. Le propriétaire, qui avait quelque peine à se consoler de la perte de ce bel échantillon, prie Haüy de ne pas prendre cette peine et donne l'ordre à un domestique de tout enlever. « Puisque vous n'attachez aucune valeur à ces débris, lui dit l'abbé, « permettez-moi de les emporter ; la « conformité de ces diverses couches « avec le prisme qui leur sert de « noyau me révèle un secret que je « veux approfondir. » Le système de cristallographie, qu'il a depuis si sagement établi, lui était déjà démontré ; mais, pour plus de sûreté dans la marche qu'il doit imprimer à la science, il ne balance pas à mettre en pièces sa petite collection. Ses cristaux, ceux qu'il obtient de ses amis, éclatent sous le marteau : partout il retrouve une structure fondée sur les mêmes lois. Dans le grenat, c'est un tétraèdre ; dans le spath fluor, c'est un octaèdre ; dans la pyrite, c'est un cube, etc. Mais, pour que la théorie fût certaine, il fallait déterminer avec une précision géométrique les faits connus, c'est-à-dire les angles, les faces et les lignes des divers corps que Haüy venait d'explorer. Depuis quinze ans qu'il passait la meilleure partie de ses journées à enseigner le latin, il avait oublié le peu de géométrie qu'on lui avait montré au collège. Il se mit tranquillement à la rapprendre, puis il appliqua à sa découverte des calculs de son invention. Le prisme hexaèdre qu'il avait cassé par mégarde lui donna une valeur fort approchée de la molécule du spath ; d'autres calculs, ceux des faces qui s'y ajoutent par chaque décroissement ; puis, en appliquant l'instrument aux cristaux, il trouva les angles précisément de la mesure que donnait le calcul. Les

faces secondaires des autres cristaux se déduisaient tout aussi facilement de leurs faces primitives. Ce fut alors qu'il put sans hésitation s'écrier : *Tout est trouvé!* Daubenton et Laplace l'encouragèrent à faire part de sa découverte à l'Académie des sciences ; mais il ne leur fut pas facile de vaincre sa modestie, pour l'engager à se présenter sur un si grand théâtre : il ne céda qu'à des sollicitations réitérées. Les usages lui étaient si peu connus qu'à ses premières lectures il y venait en habit long, tel que le prescrivent les anciens canons de l'Église, mais que depuis long-temps les ecclésiastiques ne portaient plus dans la société. Sa théorie, qu'il exposa avec une lucidité remarquable, fit une profonde sensation. L'importance de ses travaux fut justement appréciée. Empressée de l'admettre dans son sein, l'académie n'attendit pas même qu'une place de physique ou de minéralogie fût vacante ; et la promotion de Jussieu à celle d'associé ayant fait vaquer une place d'adjoint dans la classe de botanique, Haüy y fut élu, de préférence à de savants botanistes, le 12 février 1783. La confirmation royale arriva trois jours après. A cette époque de légèreté et d'irréligion, quelques amis avaient craint que son costume trop canonique ne lui ôtât des voix ; mais pour le lui faire quitter il fallut qu'ils appuyassent leur conseil de l'avis d'un docteur de Sorbonne. « Les anciens canons sont très-respectables, lui dit cet homme sage ; mais en ce moment ce qui importe, c'est que vous soyez de l'académie. » Il reçut alors un témoignage flatteur de l'estime de ses nouveaux confrères. Plusieurs d'entre eux le prièrent de leur donner des explications orales de sa théorie, et l'on vit Lagrange, Lavoisier, Laplace, Berthollet, Fourcroy et Guyton de Morveau venir au collège du cardinal Lemoine suivre les leçons

d'un modeste régent de seconde. « C'est qu'en effet, observe Cuvier (1), dans une doctrine aussi nouvelle, et cependant déjà presque complète, les hommes les plus habiles étaient des écoliers. Peut-être n'en avait-il point encore été présenté de cette étendue, qui fût dès l'origine à l'état de clarté et de développement où Haüy présentait la sienne. Il avait inventé jusqu'aux méthodes de calcul qui lui étaient nécessaires, et avait représenté d'avance, par des formules qui lui étaient propres, toutes les combinaisons possibles de la cristallographie. » Au milieu de ce concert de louanges et d'encouragements qui accompagnaient les importants travaux d'Haüy, il était bien impossible qu'il ne se mêlât point les réclamations de la routine et de l'envie. Le minéralogiste Romé de Lisle, qui s'occupait depuis long-temps des cristaux sans avoir pu soupçonner le principe de leur structure, eut la faiblesse de vouloir le combattre quand un autre l'eut découvert. Il trouva plaisant d'appeler Haüy un *cristalloglaste*, parce qu'il brisait les cristaux ; mais en fait de science, comme en fait de religion, les injures ne sont pas des raisons, et peu de personnes se rangèrent du parti de Romé de Lisle. Quant à l'inventeur de la cristallographie, il répondit à ses détracteurs par des travaux qui complétèrent sa découverte et en rendirent les résultats plus féconds. De ses nouvelles recherches, selon l'expression de Cuvier, date la *nouvelle ère* de la minéralogie. En 1784, Haüy avait atteint les vingt années qui suffisaient alors pour obtenir la pension d'émérite. D'après les conseils de Lhomond lui-même, il se hâta de la demander pour se consacrer exclusivement aux sciences. Il avait alors quarante-un ans ; mais il changea peu de chose à ses habitudes, et conti-

(1) *Éloge historique de M. Haüy.*

ma de loger au collège du cardinal Lemoine. En sa qualité de professeur émérite, l'abbé Haüy ne se trouva pas astreint aux divers serments qu'on exigea des fonctionnaires ecclésiastiques dans les premières années de la révolution. Toutefois on l'arrêta comme non assermenté après le 10 août 1792. Quand on se présenta pour l'incarcérer, on lui demanda s'il n'avait pas d'arme à feu. « Je n'en ai d'autre que celle-ci, » dit-il en tirant une étincelle de sa machine électrique. On se saisit de ses papiers où il n'y avait que des formules d'algèbre; on culbuta sa collection de minéraux; enfin on le confina dans le séminaire de Saint-Firmin qui était contigu au collège du cardinal Lemoine (2). « Cellule pour cellule, dit le biographe déjà cité (3), il n'y trouvait pas trop de différence; tranquilisé surtout en se voyant au milieu de beaucoup de ses amis, il ne prit d'autre soin que de se faire apporter ses tiroirs, et de tâcher de remettre ses cristaux en ordre. » Heureusement il avait des amis au dehors. Un de ses élèves, devenu depuis son collègue, M. Geoffroy Saint-Hilaire, le même qu'on a vu en 1830 offrir un asile à l'archevêque de Paris, logeait alors au collège du cardinal Lemoine. A peine instruit du sort de son maître, il court implorer toutes les personnes qu'il croit pouvoir le servir: enfin, l'académie des sciences l'ayant réclamé, on obtient, quelques jours avant les massacres de septembre, l'ordre de sa délivrance. M. Geoffroy court

le porter à Saint-Firmin (4); mais il arriva un peu tard; et l'abbé Haüy était si tranquille que rien ne put le décider à sortir le soir même: « Eh! bien, » dit-il, je sortirai demain matin; au moins j'aurai encore la messe avant de quitter la maison. » C'était le 14 août, et ce lendemain était la veille de l'Assomption. Le lendemain, en effet, il fallut presque l'entraîner de force. Quinze jours après eurent lieu les massacres des 2 et 3 septembre (5). Echappé au danger, Haüy reprit ses travaux au sein de la retraite; mais il fut de nouveau arrêté, et mis en liberté une seconde fois à la sollicitation de Lavoisier. Depuis cette époque il ne fut plus inquiété. L'ingénieuse amitié de M. Geoffroy Saint-Hilaire, aidé du crédit d'Eloi Lemaire (*Voy. ce nom, au Supp.*), fit obtenir à l'abbé Haüy ainsi qu'à Lhomond un certificat de civisme. Obligé de comparaître comme garde national à la revue de sa section, il fut réformé sur-le-champ à cause de sa mauvaise mine. Au fort de la terreur, lorsque Borda et Delambre furent destitués, Haüy osa écrire en leur faveur au comité de salut public, qui les réintégra; et cette impunité, ce crédit d'un prêtre non assermenté, remplissant tous les jours ses fonctions ecclésiastiques, sont peut-être plus étonnants encore que son courage. Au mois de sept. 1793, la Convention le nomma membre de la commission des poids et mesures; puis (2 août 1794) conservateur

(2) « L'honneur de partager le sort de ses confrères lui était plus précieux que son titre d'académicien; aussi s'était-il bien gardé de le faire valoir. Mais les sollicitations de l'académie des sciences obtinrent son elargissement. Le peu d'empressement qu'il fit paraître à profiter de la liberté prouva qu'il savait apprécier la gloire dont on le privait » (*Supplément à la relation des massacres de l'Abbaye*, publié par l'abbé Sicard dans les *Annales religieuses* (1799), an IV de la république), t. 1^{er}, p. 284.)

(3) Cuvier, *ibid.*

(4) Nous trouvons dans une biographie encore ce détail qui se concilie fort bien avec ceux que nous avons présentés: « Il aurait probablement partagé le sort des malheureux ecclésiastiques avec lesquels il fut enfermé, si un marchand de vin, commissaire de la section sur laquelle il se trouvait, n'eût pensé qu'il était plus utile de rendre la liberté à un savant que de tenir un prêtre de plus en prison. Sur les observations de cet homme judicieux (qui vinrent à l'appui des sollicitations de l'amitié), l'ordre de relâcher Haüy fut expédié, etc. »

(5) Cuvier, dans la *Notice* déjà citée, dit que Haüy ne fut mis en liberté que l'avant-veille du 2 septembre. Cette date n'est pas exacte.

du cabinet des mines. C'est au cabinet du conseil des mines, et sur l'invitation de cette administration, qu'il prépara son traité de minéralogie, le principal de ses ouvrages, et qu'il en publia le programme et la première édition. Appelé le 9 nov. de la même année à professer la physique à l'école normale, il sut, par la clarté de ses démonstrations, rendre la science accessible et pour ainsi dire populaire. Quelques mois après (17. avril 1795), il fut nommé membre de la commission des poids et mesures auprès de laquelle il exerça les fonctions de secrétaire. Ce fut lui qui rédigea les instructions relatives au nouveau système. Sous le Directoire il fut nommé parmi les quarante membres qui devaient former le noyau de l'Institut; enfin sous le gouvernement consulaire, à la mort de Dolomieu, il fut appelé à la chaire de minéralogie du Muséum d'histoire naturelle (9 déc. 1802). « Dès lors, dit Cuvier, cette partie de l'établissement a pris une vie nouvelle; les collections ont été quadruplées, il y a régné un ordre sans cesse conforme aux découvertes les plus récentes, et l'Europe minéralogique est accourue non moins pour observer tant d'objets si bien exposés, que pour entendre un professeur si élégant, si clair et surtout si complaisant. Sa bienveillance naturelle se montrait à toute heure envers ceux qui avaient le désir d'apprendre. Il les admettait dans son intimité, leur ouvrait ses propres collections et ne leur refusait aucune explication. » Napoléon le distinguait parmi les savants qu'il a le plus protégés. Lors du rétablissement du culte catholique il le nomma chanoine honoraire de Notre-Dame, puis membre de la Légion-d'Honneur à la création de cet ordre. En 1803 il le chargea de faire un traité de physique pour les collèges, en ne lui accordant que trois mois pour ce

travail. Avant de prendre cet engagement, Haüy consulta l'abbé Emery, ancien supérieur de Saint-Sulpice. « N'hésitez pas, lui dit ce vertueux ecclésiastique; vous feriez une grande faute, si vous manquiez cette occasion, en traitant de la nature, de parler de son auteur; et n'oubliez point, ajouta-t-il, de prendre sur le frontispice votre titre de chanoine de la métropole. » Dès lors Haüy se mit à l'ouvrage; et, avant le terme fixé, il présenta au consul le premier exemplaire de son livre. Bonaparte lui demanda ce qu'il voulait pour lui. Haüy ne voulut pas autre chose qu'une place pour le mari de sa nièce. Celui-ci eut sur-le-champ un petit emploi de finances et l'oncle une pension de 6,000 francs. Lors de la formation de l'université, Haüy fut appelé à une chaire de la faculté des sciences de Paris. Comme on n'en attendait point de leçons, on lui avait donné en même temps pour adjoint M. Brongniart; mais, ne voulant pas porter un titre sans en remplir les devoirs, il faisait venir chez lui les élèves de l'école normale, et les initiait aux mystères de la science. « Il reprenait alors la vie de collège, dit Cuvier, jouait presque avec les jeunes gens, et surtout ne les renvoyait pas sans une ample collation; mais dans les examens qu'il leur faisait subir, comme aux candidats à l'École polytechnique, il n'en était pas moins d'une grande sévérité. Ce vénérable savant jouissait alors de la plus haute faveur. Quand l'Institut allait faire sa cour aux Tuileries, Napoléon se plaisait à le découvrir dans les derniers rangs où sa modestie allait se cacher; il aimait à lui manifester son estime et son intérêt. Remarquant un jour son aspect valétudinaire: « Il faut absolument, dit-il à ses médecins, que vous guérissiez M. Haüy. » En 1815, dans une visite que Napoléon fit au Mu-

séum d'histoire naturelle : « Monsieur Haüy, lui dit-il, j'ai emporté votre physique à l'île d'Elbe, et je l'ai relue avec le plus grand intérêt ; » puis il le nomma officier de la Légion-d'Honneur. Très-différent de plus d'un savant, Haüy n'acheta jamais la faveur par des flatteries ; et lorsque l'Acte additionnel fut soumis à l'acceptation des citoyens, il signa *non*. Cependant il fut loin d'être bien traité par la restauration : le petit emploi de finances accordé à son neveu fut supprimé, et les amis d'Haüy n'obtinrent d'autre réponse à leurs sollicitations, si ce n'est qu'il n'y a point de rapport entre les contributions et la cristallographie. Peu de temps après, une loi de finances lui fit perdre sa pension de 6,000 francs, qui ne pouvait plus se cumuler avec un traitement d'activité. Ainsi, vers la fin de ses jours, il fut ramené bien près de ce strict nécessaire par lequel il avait commencé. Cependant alors son frère et toute sa famille étaient à sa charge. Il aurait eu besoin de toute sa résignation sans l'attention que mirent ses parents à lui cacher cette gêne. L'affection de ses élèves, les respects de l'Europe contribuèrent sans doute à le consoler et à lui faire oublier la stupide ingratitude des ministres de Louis XVIII. Les hommes instruits de tous les pays et de tous les rangs s'empres- saient de lui apporter leurs hommages. Le roi de Prusse, l'empereur François I^{er}, l'archiduc Jean, l'empereur de Russie, ses frères, Nicolas et Michel, furent au nombre de ces illustres visiteurs. Les princes russes, qui suivirent ses cours, lui laissèrent en partant des marques de leur attachement, et ils auraient acquis sa magnifique collection de minéralogie, s'il avait pu consentir à s'en dessaisir au moment où elle lui était nécessaire pour la confection du grand ouvrage auquel il travaillait. Il en re-

fusa 600,000 francs ; et, en effet, cette précieuse collection de cristaux, enrichie pendant vingt ans par les dons de l'Europe, était la plus complète que l'on eût encore vue. Ce fut le seul héritage qu'il laissa à sa famille, et, grâce à l'indifférence du gouvernement français, elle a été acquise par des Anglais. Auditeur assidu des leçons de l'abbé Haüy, le prince royal de Danemark avait conçu pour lui la plus vive amitié, il le visitait chaque jour et il passait des heures au chevet de son lit, lorsque le vénérable professeur fit une chute qui hâta sa mort, arrivée le 3 juin 1822 (6), Haüy eut pour successeur au Muséum d'histoire naturelle M. Brongniart, à la faculté des sciences M. Beudant, et à l'académie M. Cordier ; tous trois ses anciens élèves. Cuvier prononça sur sa tombe, au nom de l'Institut, un discours dans lequel, après avoir caractérisé sa découverte, il ajoutait : « Comme on a dit avec raison qu'il n'y aura plus un autre Newton, parce qu'il n'y a pas un second système du monde, on peut aussi, dans une sphère plus restreinte, dire qu'il n'y aura point un autre Haüy, parce qu'il n'y aura pas une deuxième structure des cristaux. Semblables encore en cela à celles de Newton, les découvertes de M. Haüy, loin de perdre de leur généralité avec le temps, en gagnent sans cesse. » Peu de savants ont allié un mérite plus étendu à une plus grande simplicité de mœurs. Au milieu de sa gloire, il ne quitta jamais les habitudes de son collègue ni celles de son village. Jamais il n'avait changé les heures de son lever ni de son coucher ; chaque jour il faisait à peu près le même exercice, se promenait dans les memes lieux. Son vetement antique, son air sim-

(6) Cette chute, faite dans sa chambre, lui cassa le col du fémur, et un abcès qui se forma dans l'articulation rendit le mal incurable.

ple, son langage toujours d'une modestie excessive, n'étaient point de nature à le faire reconnaître. Un jour dans une promenade sur les boulevards neufs, il rencontra des soldats qui allaient se battre. S'étant informé de leur querelle, il la termine, et pour bien s'assurer qu'elle ne renaîtra point il va avec eux sceller la paix à la manière des soldats, au cabaret. Ses devoirs religieux, des recherches profondes suivies sans relâche et des actes continuels de bienveillance occupaient toutes ses journées. Aussi tolérant que pieux, jamais l'opinion des autres n'influa sur sa conduite envers eux; et d'un autre côté jamais les hautes spéculations auxquelles il se livrait ne le détournèrent d'aucune pratique prescrite par le rituel. Par la nature de ses recherches, les pierres les plus précieuses de l'Europe ont passé entre ses mains, et dans son profond désintéressement, il n'y a jamais vu que des cristaux. Une seule faiblesse se mêlait à tant de vertus : il souffrait difficilement les objections; son repos en était troublé; c'était le seul motif qui pût le faire renoncer à sa douceur ordinaire; et, sur ce point, Cuvier remarque que cette disposition l'a empêché d'avoir assez d'égard aux observations faites avec le nouveau goniomètre de M. Wollaston sur les angles du spath calcaire, du spath magnésifère et du fer spathique. — Il nous reste à apprécier sous le rapport scientifique les services que Haüy a rendus à la physique et à la minéralogie. Il était, comme on l'a vu, parvenu à l'âge de trente-huit ans, et rien encore n'avait révélé dans le modeste professeur du Cardinal Lemoine un de ces génies puissants, qui sont appelés à renouveler la face des sciences, lorsque le hasard vint offrir à son esprit naturellement observateur un fait qui contenait le germe d'une science nouvelle. Ce

fait avait déjà été aperçu par deux hommes d'un haut mérite, Gahn et Bergmann, entre les mains desquels il était demeuré presque stérile. Haüy vit au premier instant tout le parti qu'on pouvait en tirer; il en fit la base de la cristallographie, science à peine naissante alors, et qu'il sut porter à un tel degré de perfection qu'il doit, à juste titre, en être regardé comme le véritable fondateur. Il ne tarda pas non plus à pressentir l'heureuse influence que sa découverte devait avoir sur le développement d'une autre branche de nos connaissances physiques, qui par le vague de ses méthodes et l'empirisme auquel elle avait été abandonnée jusque là, méritait à peine le nom de science. Nous voulons parler de la minéralogie, dont il devint bientôt le suprême législateur, et qu'il éleva en peu de temps au rang des sciences les plus méthodiques et les plus précises. Nous devons donc considérer Haüy sous le double rapport : 1° de physicien cristallographe; 2° de minéralogiste classificateur. Après nous être livrés à un examen rapide de ses doctrines, dans l'une et dans l'autre science, nous dirons en peu de mots les modifications qu'elles ont subies, les amendements dont elles sont encore susceptibles, sans pour cela changer réellement de nature; puis nous essaierons de faire connaître la valeur et le rang qui leur appartiennent dans l'ordre de nos connaissances positives. Deux lois importantes sont la base de toute la cristallographie et servent à établir les rapports qui existent entre les formes diverses sous lesquelles la même espèce de sel ou de minéral cristallise. L'une d'elles est la loi de *symétrie*; elle règle le nombre et le mode de répartition des faces, qui peuvent modifier les cristaux d'une même espèce, sans avoir égard aux directions particulières de ces faces; elle donne

au cristallographie le moyen de déterminer les différents genres de formes, dont se compose le système entier de celles qui sont possibles dans un minéral, dès qu'une seule de ces formes lui est donnée. Cette loi a bien été sentie, et en quelque sorte suivie instinctivement par Romé de Lisle, dans cette espèce de demi-rapprochement qu'il a tenté d'établir entre les diverses formes d'un minéral, mais il ne s'en était pas rendu un compte exact. C'est Haüy qui le premier en a reconnu la nécessité et signalé l'importance; lui seul l'a formulée rigoureusement, en même temps qu'il en a donné une explication satisfaisante. La seconde loi de la cristallographie est celle des variations d'étendue, des *décroissements* uniformes et réguliers, subis par les lames qui composent l'enveloppe extérieure de chaque forme secondaire d'un minéral, en s'empilant sur les faces de la forme primitive ou du noyau commun que recouvre cette enveloppe. Celle-ci est due entièrement au génie d'Haüy, et elle est la conséquence naturelle et immédiate de la théorie qu'il a donnée de la structure intérieure des cristaux, théorie dont l'évidence est frappante pour tous ceux qui, se plaçant comme lui au point de vue de la physique moléculaire, veulent se rendre compte des résultats fournis par le clivage. On sait que l'idée mère de cette théorie consiste en ce que l'on peut reproduire chaque cristal secondaire en plaçant, au dessus des faces d'un cristal primitif, des piles de lames qui décroissent régulièrement d'étendue de la base au sommet, de manière à former des pyramides. Or, ce n'est pas là une pure supposition, mais un fait réel, comme le clivage le prouve pour un grand nombre de cas. On peut obtenir ainsi les différents cristaux d'une même espèce, en faisant décroître les lames tantôt d'un côté, tantôt

d'un autre, et d'après telle ou telle mesure, c'est-à-dire par la soustraction d'un nombre plus ou moins grand de files moléculaires. Et non seulement on parvient, au moyen de cette théorie, à expliquer les faits connus, mais on peut aussi par le calcul prévoir ceux qui ne le sont pas encore, et qui s'offriront un jour à nos observations. On a fait à Haüy, et bien à tort selon nous, l'objection que sa théorie ne suivait pas, dans le développement de la structure des cristaux, l'ordre véritable de leur accroissement ou de leur formation naturelle; Haüy pourtant n'avait pas négligé d'en faire lui-même la remarque. Son but, ainsi qu'il le dit, a été seulement de donner un des moyens par lesquels pouvait s'opérer la synthèse du cristal. Pour cela, il le décompose d'abord en deux parties, le noyau et son enveloppe, et rétablit ensuite celle-ci autour de la première, après l'avoir décomposée elle-même en ses éléments, qui sont les lames décroissantes. Il arrive ainsi au même résultat que la nature, mais par une voie différente. On peut exprimer les lois de décroissement de plusieurs manières, parmi lesquelles il en est une, très-simple et très-générale, qu'Haüy connaissait parfaitement bien, quoiqu'il n'ait pas jugé à propos de l'adopter. La forme primitive, au lieu d'être supposée inscrite dans chaque forme secondaire, où elle joue alors le rôle de noyau, peut être conçue avec des dimensions telles, qu'elle lui soit au contraire circonscrite; alors chaque plan secondaire devient par rapport à la forme primitive une section ou troncature, qui toujours coupe les arêtes de celle-ci dans des rapports rationnels. C'est de cette manière que la plupart des cristallographes déterminent aujourd'hui la position des faces cristallines, et c'est pour cela qu'on donne souvent à la seconde loi cristallographique le nom de loi de *ratio-*

nalité. Il est clair que cette loi n'est au fond que l'équivalent de celle des décroissements, et que l'une peut se traduire immédiatement dans l'autre. Toutes les formes secondaires sont autant de modifications ou de variétés de la forme primitive, qu'on peut considérer comme produites ou par excès, ou par défaut; par l'addition sur les faces, ou le retranchement sur les angles et les arêtes, de certaines parties pyramidales ou cunéiformes qui, dans les deux cas, se composent de lames de molécules régulièrement décroissantes. Les solides qu'Haüy a appelés formes primitives, molécules soustractives et molécules intégrantes, ont une existence réelle dans le cristal; ils sont les éléments de sa structure géométrique. Mais ils ne paraissent pas avoir l'espèce de réalité qu'Haüy leur attribue, lorsqu'il voit dans ces derniers termes de la division mécanique des cristaux, la représentation exacte des molécules physiques du corps. Haüy dans cette circonstance a été un peu au-delà des résultats de l'observation, à l'exemple des chimistes, qui regardent comme simple toute substance qu'ils ne peuvent plus décomposer. A vrai dire, les phénomènes du clivage prouvent seulement que les véritables molécules, que l'on peut considérer comme des points matériels, sont espacées d'une manière uniforme et symétrique, formant en divers sens des files régulières et parallèles, dans chacune desquelles les centres moléculaires sont à des distances égales les uns des autres. Ce qu'Haüy nomme molécule soustractive n'est que le plus petit des parallépipèdes que forment entre elles les molécules les plus voisines, et ce qu'il considère comme les dimensions de cette molécule n'est rien autre chose que les intervalles qui séparent les molécules réelles, dans les directions marquées par les arêtes des

parallépipèdes soustractifs. On voit d'après cela que cette hypothèse d'Haüy, bien que superflue, a par elle-même fort peu d'inconvénient, puisqu'elle n'entre réellement que dans le langage dont il se sert, et qu'elle disparaît dans les applications de la théorie, qui en est complètement indépendante. Rien ne serait plus facile, au reste, que de rendre aux molécules d'Haüy leur véritable signification; et alors l'exposé de sa théorie n'offrirait plus rien d'arbitraire ni d'hypothétique, si ce n'est toutefois la donnée première et fondamentale sur laquelle elle repose, savoir l'existence des atomes. Cette théorie, ainsi amendée, peut sans contredit être considérée comme l'une des théories physiques dont la vérité est établie de la manière la plus incontestable. Et cependant, nous devons le reconnaître, cette théorie a encouru en Allemagne une défaveur presque universelle. Les minéralogistes de ce pays, tout en acceptant et en cherchant à s'approprier le fond des idées d'Haüy, en ont rejeté complètement la forme. La cause de l'éloignement que les savants d'outre-Rhin ont manifesté pour la théorie moléculaire, il faut la chercher uniquement dans cette philosophie idéaliste, cette espèce de métaphysique de la nature dont se préoccupent tous les esprits en Allemagne. Des arguties renouvelées des Grecs et cent fois réfutées, des sophismes basés sur les fameuses antinomies de Kant, ont conduit les physiciens allemands à préférer, dans l'étude et l'interprétation des phénomènes naturels, le genre d'explications vagues et obscures, qu'ils nomment dynamiques, aux vues si simples, si claires et si positives, que nous déduisons de l'hypothèse atomistique. Ils rejettent toute théorie pour s'en tenir à l'expérience, ou bien ils mettent de vaines subtilités à la place de ces re-

présentations des phénomènes, de ces constructions des corps matériels, admises par la philosophie newtonienne, et qui leur semblent trop mécaniques et trop grossières, parce qu'elles parlent aux sens en même temps qu'à la raison. Dans la plupart des cristallographies allemandes, les deux lois fondamentales dont nous avons parlé sont présentées comme de simples lois empiriques; elles ont perdu ce caractère de lois *a priori*, qui les distingue dans la théorie qu'Häüy nous en a donnée. La loi de rationalité, par exemple, a été considérée comme la conséquence d'une autre loi purement expérimentale, que Weiss a appelée la *loi des zones*, et qui consiste en ce que les différents plans d'un système cristallin sont tellement liés entre eux, que l'on peut toujours, à partir d'un plan quelconque, suivre en différents sens des séries ou zones de plans consécutifs, qui tous se coupent mutuellement dans des arêtes parallèles. Il résulte de là que la direction d'un plan nouveau peut être connue, indépendamment de toute mesure d'angles, si ce plan appartient à deux zones différentes, et que dans chacune d'elles deux premiers plans soient donnés. Nous reconnaitrons sans peine que dans la pratique ce moyen de détermination a de l'importance; nous avouons même que l'on peut trouver fort simple, dans l'enseignement, un exposé dogmatique de lois et de principes, pour la vérification desquels on se borne à renvoyer à l'expérience; mais la science est en droit d'exiger davantage, et à côté de cette cristallographie pratique, fort utile sans aucun doute, il est bon de placer une cristallographie théorique, qui vienne donner la raison des lois sur lesquelles se fonde la première. Rejeter entièrement de la science une théorie aussi simple et aussi satisfaisante que la théorie d'Häüy, pour s'en

tenir aux seules connaissances qu'exige la pratique, ce serait faire en cristallographie un pas rétrograde, tout-à-fait comparable à celui qui aurait lieu en astronomie, si l'on voulait s'y restreindre aux lois expérimentales de Képler, en mettant de côté la grande loi de Newton, qui les résume toutes et les explique. Les cristallographes allemands ont cru pouvoir se borner à la considération de la forme dans les cristaux, et négliger celle de la structure et des autres propriétés physiques; la cristallographie est redevenue entre leurs mains, comme elle l'était du temps de Romé de Lisle, une science toute géométrique. Elle ne sert qu'à lier les faits entre eux, et ne cherche point à remonter à leurs causes. Le problème que s'est posé Häüy est d'une autre nature: il est physique autant que mathématique. Sa méthode est non seulement descriptive, mais encore explicative. Si nous le considérons maintenant comme minéralogiste classificateur, nous le verrons porter dans la science des minéraux une lumière non moins vive que celle qu'il a su répandre sur la doctrine des cristaux. Jusqu'à lui, on peut dire que la science minérale n'a eu pour diriger sa marche aucun principe certain, aucune règle fixe. Il est le premier qui ait cherché à donner une définition rigoureuse de l'espèce, et à déterminer les caractères qui doivent constituer l'identité d'un minéral. Selon lui, l'espèce est la collection de tous les individus, dont les molécules sont semblables, et composées des mêmes atomes unis entre eux dans le même rapport: elle a donc deux caractères fondamentaux, d'une égale importance, dont l'un est la forme de la molécule, ou, ce qui revient au même, la forme cristalline, et l'autre est la composition chimique, telle que la donne l'analyse. Cette définition est

claire et précise ; et il eût pu la rendre plus complète encore et partant plus exacte, en la développant dans les termes de la nouvelle théorie atomique, qui nous montre que les molécules des corps peuvent varier de trois manières différentes, par la qualité, par le nombre et par l'arrangement de leurs atomes élémentaires. De cette définition il résulte que l'analyse est impuissante pour caractériser seule la nature d'un minéral ; qu'elle ne nous donne que la composition apparente ou relative, et non la composition réelle ou absolue ; et qu'il y a quelque chose à voir au delà de son résultat. D'un autre côté, la forme cristalline peut bien nous représenter la disposition relative des atomes ; elle peut même dépendre en partie de leur nombre, mais elle ne nous apprend rien de leur nature, et par conséquent l'intervention de la chimie est nécessaire pour compléter la connaissance de l'espèce. Il faut donc faire concourir à sa détermination les deux caractères ; on ne peut se refuser à cette conséquence logique. Le principe posé par Haüy doit être considéré comme désormais acquis à la science ; il sera le point de départ de toute classification qui aura des prétentions au titre de méthode naturelle. La preuve la plus manifeste de la solidité de ce principe, et de son merveilleux accord avec les résultats de la chimie, c'est qu'il a permis souvent à son auteur de devancer les progrès de cette dernière science, en annonçant des vérités générales, ou des faits particuliers, qu'elle a reconnus ou confirmés par la suite. Il est évident que ce principe renfermait en lui-même, et celui des proportions définies qui est la base de toute la théorie atomique, et celui de l'isométrie que les chimistes n'ont proclamé que beaucoup plus tard comme une conséquence de leurs propres recherches. Ces deux derniers principes, Haüy les a non seu-

lement connus, mais même énoncés en d'autres termes. On peut voir dans sa longue controverse avec les chimistes, au sujet du calcaire et de l'arragonite, qu'il avait prévu l'isométrie, et que ce qu'il en dit est bien réellement la chose, moins le mot, puisqu'il admet dans ces deux espèces une même composition chimique avec des molécules et des propriétés physiques différentes. On sait encore qu'Haüy, dans les nombreuses applications qu'il a faites de sa méthode, a souvent annoncé, d'après la seule mesure des angles, les identités ou différences que l'on devait trouver dans la composition chimique ; et le fait est venu presque toujours confirmer ses prévisions. Le principe de l'isométrie ne pouvant en aucune manière faire obstacle à sa méthode, il doit en être de même de celui du dimorphisme, que quelques personnes ont prétendu tourner contre elle ; car, qu'est-ce que le dimorphisme, sinon un fait qui s'explique ou peut toujours s'expliquer par l'isométrie, au moins jusqu'à preuve du contraire ? Mais il est un autre principe, qui est venu enrichir nouvellement la science, et dont Haüy était bien loin de soupçonner la possibilité, c'est celui de l'isomorphisme. Ce principe, présenté d'abord d'une manière assez inexacte, mais bientôt ramené par son auteur à sa véritable signification, a donné lieu à de nouvelles attaques contre la méthode d'Haüy. On a été jusqu'à proclamer sa défaite ; on a pris occasion de là pour annoncer que la minéralogie venait d'être à jamais placée sous l'empire de la chimie. C'était bien mal apprécier la valeur et la portée du nouveau principe, qui, loin de chercher à mettre aux prises les deux sciences, est venu plutôt pour les deux sciences, est venu plutôt pour les deux sciences, et pour cimenter entre elles une éternelle alliance. L'isomorphisme, en effet, n'est rien autre chose qu'une relation entre la

forme cristalline et la composition chimique, qui se manifeste dans un grand nombre de cas, où le chimiste et le cristallographe, au lieu d'opérer isolément, peuvent marcher de concert, et contrôler leurs résultats les uns par les autres. À l'aide de ce principe, les deux sciences désormais se prêteront un mutuel secours, et parviendront par là à éviter les erreurs dans lesquelles chacune d'elles est tombée jusqu'ici, lorsqu'elle a été livrée à elle-même. Nous sommes forcés de le reconnaître, Haüy, qui avait si bien établi les bases de la philosophie minéralogique, et démontré la nécessité du concours des deux sciences, en assignant à l'espèce son double caractère, a souvent dans l'application dévié de ses propres principes. Tout en désirant que les recherches relatives aux deux caractères conspirassent vers le même but, il ne croyait pas que, pour atteindre ce but, ou du moins pour en approcher, les deux sciences dussent toujours marcher ensemble; il pensait que l'une d'elles pouvait, en devançant l'autre, indiquer des réunions et des séparations, que celle-ci viendrait confirmer par la suite, en achevant de compléter les déterminations. Il s'était créé un principe auxiliaire, qui n'était pas une conséquence rigoureuse de sa définition de l'espèce, et que l'expérience n'avait pas suffisamment démontré. Ce principe était, que deux minéraux de composition différente ne pouvaient avoir la même forme, à moins que ce ne fût une de ces formes régulières qu'il a appelées formes limites. La découverte de l'isomorphisme a fait voir ce que cette assertion renfermait d'inexact; elle ne l'a pas complètement détruite, comme on l'a souvent répété; mais elle a montré que les formes de deux espèces différentes pouvaient se ressembler assez pour que leur différence fût difficile à saisir. Dans les cas de ce genre,

Haüy, préoccupé de son principe secondaire, se hâta de conclure à l'identité de la composition essentielle, et il rejetait les différences qu'offraient les analyses, soit sur l'imperfection de leurs résultats, soit sur des particules étrangères, qu'il supposait accidentellement mélangées avec la substance, et seulement interposées entre les lames de ses cristaux. Quoique un peu hasardeuses, ces opinions d'Haüy étaient fort plausibles à l'époque où il cherchait à les faire prévaloir; et ce n'est qu'après la découverte de l'isomorphisme que les minéralogistes en ont reconnu l'inexactitude. La plupart des difficultés qui tenaient aux variations des analyses sont tombées d'elles-mêmes, puisqu'il est constant aujourd'hui que les substances, qu'Haüy regardait comme accidentelles, font souvent partie intégrante du cristal, qui peut être formé de molécules isomorphes de différentes natures. Voilà la seule brèche que le nouveau principe ait faite aux idées qui dirigeaient Haüy dans l'application de sa méthode; mais les fondements de celle-ci sont encore intacts, et nous paraissent inébranlables. Nous venons de voir que la méthode d'Haüy, bien comprise, exige, dans la détermination des espèces, le concours des deux principaux caractères des minéraux, et les admet tous deux au même titre. Ce n'est qu'en s'écartant des principes de classification qu'il avait posés lui-même, et comme entraîné par une sorte de prédilection pour la science qu'il avait créée, qu'Haüy a fini par accorder, dans la pratique, la prééminence au caractère de la forme, ce qui tendait à faire de sa méthode un système cristallographique pur. Il n'est jamais allé toutefois jusqu'à prononcer l'exclusion absolue du caractère chimique, comme l'ont fait en Allemagne deux minéralogistes célèbres (Mohs et Breithaupt), qui, après avoir établi des prin-

cipes de classification fort rationnels, en ont sur quelques points faussé l'application ou exagéré les conséquences. Les chimistes, de leur côté, n'ont pas manqué de prendre leur revanche, en essayant de donner pour base à la minéralogie un système purement chimique. Haüy, par sa méthode également éloignée de ces deux extrêmes, nous paraît se rapprocher beaucoup plus de la nature; et il tiendra long-temps encore le premier rang parmi les minéralogistes, aussi bien que parmi les cristallographes. On a de lui : I. Un grand nombre de Mémoires sur la cristallographie et la minéralogie, publiés dans le Journal d'histoire naturelle, dans le Journal de physique, dans le Magasin encyclopédique, dans les Mémoires de l'académie royale des sciences, dans les Annales des mines, les Annales du muséum d'histoire naturelle, etc., etc. Les premiers mémoires, concernant la théorie cristallographique, ont été présentés à l'ancienne académie des sciences en février et décembre 1781. II. *Essai d'une théorie sur la structure des cristaux*, appliquée à plusieurs genres de substances cristallisées, Paris, 1784, 1 vol. in-8°. III. *Exposition raisonnée de la théorie de l'électricité et du magnétisme, d'après les principes d'Épinoüs*, Paris, 1787, in-8°; traduit en allemand par M. Murhard, avec des notes, Altenbourg, 1801, in-8°. IV. *De la structure considérée comme caractère distinctif des minéraux*, Paris, 1793, in-8°. V. *Exposition abrégée de la théorie de la structure des cristaux*, Paris, 1793, in-8°. VI. *Instruction sur les mesures déduites de la grandeur de la terre, et sur les calculs relatifs à leur division décimale* (anonyme), Paris, imprimerie nationale, 1794, in-8°; souvent réimprimée. VII. *Extrait d'un traité élémen-*

taire de minéralogie, publié par le conseil des mines, Paris, an V (1797), in-8° avec trois planches. Cet ouvrage avait déjà paru par parties dans le *Journal des mines*. VIII. *Traité de minéralogie*, publié par le conseil des mines, Paris, 1801, 4 vol. in-8° avec un atlas in-4°. Une seconde édition de cet ouvrage, revue, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur, a paru en 1822 et 1823. M. Delafosse, élève d'Haüy, et l'un des auteurs de cette notice a présidé à l'impression des derniers volumes de cette seconde édition (posthume). Cet ouvrage est devenu classique dans toute l'Europe. Il a été traduit en allemand, avec des notes, par L.-G. Karsten, Leipzig, 1803-1805, 3 vol. in-8°. IX. *Traité élémentaire de physique*, Paris, 1803, 1 vol. in-12, 2^e édit., 1806, 2 vol. in-8°; une troisième édition a été publiée en 1821; traduit en allemand par J.-G.-L. Blumhof, Weimar, 1804, 2 vol. in-8°, et par C.-S. Weiss, Leipzig, 1804, 2 vol. in-8°. X. *Tableau comparatif des résultats de la cristallographie et de l'analyse chimique, relativement à la classification des minéraux*, Paris, 1809, 1 vol. in-8°. XI. *Traité des caractères physiques des pierres précieuses*, pour servir à leur détermination, lorsqu'elles ont été taillées, Paris, 1817, 1 vol. in-8°. XII. *Traité de cristallographie*, suivi d'une application des principes de cette science à la détermination des espèces minérales, et d'une nouvelle méthode pour mettre les formes cristallines en projection, Paris, 1822, 2 vol. in-8° avec atlas in-4°. Ces différents traités sont remarquables par la clarté et l'élégante pureté du style : on y reconnaît à la fois l'habile écrivain et l'homme profond dans la science.

D—L—F et D—R—R.

HAUÿ (VALENTIN), frère du précédent, fondateur de l'institution des jeunes aveugles, naquit comme lui à Saint-Just, le 13 nov. 1745, et manifesta aussi dès son enfance de rares dispositions intellectuelles; sans posséder toutefois, comme son aîné, cet esprit de sagesse, de suite et de fixité dans les idées qui seul peut conduire à une existence honorable. Il commença par établir à Paris une *école de calligraphie*, et il enseigna en même temps l'écriture en ville; mais son talent remarquable dans cette spécialité ne l'aurait pas mené bien loin, si le hasard ne lui eût fourni l'occasion de déployer des vues et des connaissances plus utiles à l'humanité. En 1784, M^{lle} Paradis (1), aveugle, célèbre pianiste de Vienne, vint à Paris et se fit entendre avec applaudissement dans plusieurs concerts. Au moyen d'épingles placées en forme de lettres sur de grandes pelotes, elle lisait rapidement et n'expliquait pas moins bien la géographie sur des cartes en relief, dont l'invention est due à un autre aveugle célèbre, Weissembourg de Manheim. Valentin Hauÿ, réfléchissant aux procédés ingénieux dont se servait M^{lle} Paradis, comprit tout le parti que l'on pourrait en tirer pour l'instruction des jeunes aveugles, jusqu'alors totalement négligée en France. Préoccupé de cette pensée, il parcourait le boulevard du Temple, lorsqu'il aperçut des aveugles jouant de plusieurs instruments, avec des lunettes sur le nez et feignant de lire la musique placée devant eux. Cette triste parade l'émut péniblement; il s'approcha de ces infortunés et leur demanda s'ils

(1) Fille d'un père et d'une mère attachés à l'impératrice Marie-Thérèse, mademoiselle Paradis devint aveugle à deux ans. Le charlatan Mesmer entreprit vainement de la guérir par le magnétisme. A Paris, elle se fit entendre au concert spirituel (mars 1784). Son talent sur le clavecin, malgré sa cécité, fit l'admiration de tout le monde.

ne préféreraient pas lire réellement la musique, à se rendre ainsi la risée des passants. Il n'obtint d'eux aucune parole satisfaisante; mais il ne perdit pas l'espérance de mettre un jour en pratique les procédés de M^{lle} Paradis. En 1786, il publia sur les moyens d'instruire les aveugles une brochure dans laquelle il exposait ses vues, et d'où nous avons tiré une partie des détails qui précèdent. Cherchant un aveugle intelligent, pour appliquer sa nouvelle méthode, il le trouva près de l'église de Saint-Germain-des-Prés. C'était un aveugle, né à Lyon, qui mendiait pour soutenir sa mère; il se nommait Lesueur; il était destiné à être parmi les aveugles ce que Massieu fut parmi les sourds-muets. Valentin Hauÿ, ayant interrogé cet enfant, fut frappé de son intelligence; il l'emmena dans sa maison, l'instruisit pendant quelques semaines, et le présenta à la société philanthropique, qui, satisfaite de cet essai, accorda à l'instituteur une maison située rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 18, et des fonds pour l'entretien de douze élèves. Le succès justifia cette libéralité: dès la même année, Hauÿ fit exécuter aux élèves formés par lui leurs exercices devant le roi et toute la cour. Ils devinrent l'objet de l'attention générale, du plus vif intérêt, et le maître reçut des encouragements qui lui permirent d'augmenter leur nombre. Louis XVI le nomma interprète du roi et de l'ambassade, pour les langues anglaise, allemande, hollandaise, puis membre du bureau académique d'écriture, interprète du roi et professeur pour les écritures anciennes, enfin secrétaire du roi. En 1786, Valentin Hauÿ fit hommage à ce monarque de son *Essai sur l'éducation des aveugles* (2),

(2) Le second titre de cet ouvrage porte: *Exposé de différents moyens vérifiés par l'expérience, pour les mettre en état de lire, à l'aide du*

imprimé par les enfants aveugles, sous la direction de Clousier, et se vendant à leur bénéfice en leur maison d'éducation. Ce volume in-4° est imprimé en relief de manière que les aveugles peuvent le lire, en promenant le bout de leurs doigts sur les lignes, avantage qui n'existe que pour les exemplaires brochés. Dans ceux qui ont passé sous le marteau du relieur, le relief a disparu. *L'Essai sur l'éducation des aveugles* a été traduit en anglais en 1795, par Blacklock, aveugle et poète. Haüy avait ainsi rendu aux aveugles, par les ingénieux procédés qu'il leur fit mettre en pratique, à peu près les mêmes services que l'abbé de l'Épée a rendus aux sourds-muets. En 1790, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt obtint du directoire du département de Paris, que les jeunes aveugles et les sourds-muets seraient placés au couvent des Célestins près de l' Arsenal. Cette réunion fut une idée malheureuse. La mésintelligence qui éclata entre les chefs allait jusqu'à compromettre l'existence de ces établissements, quand l'assemblée nationale, par un décret du 2 juillet 1791, décida que les deux écoles des sourds-muets et des aveugles seraient entretenues aux frais de l'état, et le nombre des élèves porté à quatre-vingt-trois, un pour chaque département. Les choses n'en allèrent pas mieux; la mésintelligence reparut entre les chefs, et passa jusque chez les élèves où elle s'est perpétuée, même aujourd'hui que les deux établissements n'ont plus rien de commun. En effet, ils furent séparés, après la révolution du 9 thermidor an II (27 juillet 1794), par un décret de la Convention. L'institution

des sourds-muets fut alors placée au séminaire de Saint-Magloire, rue Saint-Jacques, où elle est encore; et celle des jeunes aveugles à la maison de Sainte-Catherine, rue des Lombards. Ce dernier établissement n'en prospéra pas mieux; et le désordre doit être attribué à Valentin Haüy lui-même, qui était un administrateur non moins inhabile que bien intentionné. Croyant rendre les aveugles plus heureux en les mariant, il introduisit, sans le vouloir, tous les genres d'abus dans sa maison, où il y avait à la fois des ménages et des célibataires. « Il n'avait pas pensé, sans doute, dit un biographe, qu'il convertissait en un hospice un établissement qui, par sa fondation et par son but, ne devait être qu'un collège. » Valentin Haüy, qui avait, malgré les bienfaits de Louis XVI, adopté les principes de la révolution, donna sous le Directoire, avec une exaltation ridicule, dans toutes les momeries des théophilanthropes. Devenu acolyte de La Revellière-Lépaux (*Voy. ce nom, au Suppl.*), il menait ses élèves aux cérémonies de cette nouvelle église, et y faisait entendre leurs chants. Conséquent dans sa conduite maïse, lui qui était veuf en premières noces d'une femme respectable, sous tous les rapports, il épousa alors une jeune fille du peuple, marchande des quatre saisons, et qui n'avait pour elle qu'un minois assez avenant. La présence d'une telle femme à la tête de la maison des aveugles, et son incapacité mirent le comble au désordre. Comme il n'y avait ni règlement pour la conduite, ni méthode suivie pour l'enseignement, et que le but d'instruire les aveugles n'était pas entièrement atteint, le gouvernement consulaire, par un arrêté du 4 nivose an IX, rendu sur le rapport du ministre de l'intérieur (Chaptal), ordonna que les aveugles travailleurs seraient réunis à l'hospice

tact, d'imprimer des livres, dans lesquels ils puissent prendre des connaissances de langues, d'histoire, de géographie, de musique, etc.; d'exécuter différents travaux relatifs aux métiers. De-dit au roi, etc.

des Quinze-Vingts. Par cette mesure rigoureuse, les jeunes aveugles demeurèrent pendant quatorze ans confondus avec les aveugles mendiants, qui, n'ayant aucune éducation, ne pouvaient avoir aucun rapport avec eux. Cet état de choses subsista jusqu'en 1815, que l'institution des jeunes aveugles fut transférée, sous la direction du docteur Guillié, dans le local qu'elle occupe encore aujourd'hui rue Saint-Victor. Lorsqu'on eut ainsi enlevé Haüy à l'établissement qu'il avait créé, mais qu'il ne savait pas diriger, on lui accorda pour indemnité une pension de deux mille francs sur les fonds des Quinze-Vingts. C'est alors qu'il forma dans la rue Sainte-Avoye un pensionnat spécial auquel il donna le nom de *Musée des aveugles*; mais cette nouvelle entreprise n'eut aucun succès. En 1802, accablé d'inquiétudes, de contrariétés et de chagrins domestiques, il partit, avec sa femme et le fils qu'elle lui avait donné, pour Saint-Petersbourg où on lui offrait d'aller concourir à la formation d'un établissement d'aveugles, sous la protection de l'impératrice mère. Fournier, élève de Haüy, fut chargé de l'enseignement sous la direction de son maître; mais il arriva là comme à Paris, l'établissement ne réussit point; alors Haüy se rendit à Berlin, où il en fonda un autre. A la fin, aussi malheureux dans ses spéculations que dans son ménage, il revint seul en France (1808), où il trouva un asile et quelque repos chez son respectable frère. Il y demeura jusqu'à sa mort qui eut lieu le 19 mars 1822. Ses obsèques furent célébrées dans l'église de Saint-Médard, et les aveugles ses élèves y célébrèrent une messe de *Requiem* de la composition de l'un d'eux. Outre son *Essai de l'éducation des aveugles*, on doit à Valentin Haüy un *Nouveau syllabaire*, Paris, an VIII (1800),

in-12 (3). Il avait été membre du parti républicain et de la société des sciences et des arts de Paris. L'empereur Alexandre lui avait donné la décoration de Saint-Wladimir. D—R—R.

HAVÉ (ADRIEN-JOSEPH), avocat et homme de lettres, naquit à Romain, village près de Reims, où sa mère était allée voir son oncle qui y était curé. Havé fit ses études et son droit à Reims et plus tard fut reçu avocat au parlement de Paris. A peine âgé de vingt-trois ans, mais déjà versé dans la connaissance des livres, il fut choisi en 1762, par le procureur du roi au bailliage de Reims, pour dresser le catalogue de la bibliothèque des jésuites de cette ville, lorsque la société fut expulsée de France par arrêt du parlement. En 1772, il présenta au conseil municipal un mémoire sur la possibilité d'y former une bibliothèque publique à des conditions peu onéreuses, en profitant de celle que l'abbé Pluche avait laissée à la ville par son testament, et en faisant l'acquisition du cabinet de Félix de Lassel, composé de six mille volumes bien choisis. En 1765, Havé publia une ode au roi sur l'inauguration de sa statue à Reims. Trois ans après, il était secrétaire de Marin, secrétaire-général du lieutenant de police de Sartine; et comme il écrivait bien et très-correctement, on le chargeait de copier les pièces les plus importantes. C'est dans ce poste qu'il mit au jour en 1768, sans nom d'auteur, *les Adieux d'un Danois aux Fran-*

(3) Voici le titre complet de cet ouvrage: *Nouveau Syllabaire*, à l'aide duquel un jeune enfant peut, après les premières leçons, réduites à très-peu de règles fondamentales, courtes et faciles, étudier seul les premiers principes de la lecture, sans être obligé d'écouter et sans contracter, dans sa prononciation, de ces habitudes défectueuses qui peuvent faire soupçonner une éducation négligée; procédé qui d'ailleurs diminue considérablement les peines de l'instituteur.

gais, petit poème satirique de 169 vers, qui n'est pas sans mérite et qui fut attribué à Marmontel. Revenu à Reims vers 1771, Havé s'occupa de la rédaction d'une feuille publique, qu'il fit paraître le 6 janvier de l'année suivante, sous le titre d'*Affiches, Annonces et Avis divers de Reims et généralité de Champagne*. Il y publia, en 1775, son ode sur le sacre de Louis XVI, qu'il avait dédiée à ce prince, et qu'il fit imprimer séparément. Pendant trente-trois ans, c'est-à-dire depuis 1772 jusqu'en 1805, Havé soutint son journal, et il traversa courageusement, mais sans se mêler des affaires politiques, les années les plus terribles de la révolution. Quoique sa feuille fût spécialement consacrée aux intérêts matériels de l'ancienne Champagne, il a prouvé en y insérant de bons articles de morale, d'économie publique, d'histoire, d'archéologie et quelques pièces de vers, qu'il n'était étranger à aucun genre de littérature et de sciences. Jouissant de quelque fortune et de beaucoup de considération, il parvint, en 1789, à se placer dans sa province à la tête du mouvement politique, et, comme tant d'autres, à arriver au pouvoir; mais les principes des novateurs n'étaient pas les siens, et, sans être l'apologiste de tout ce qui existait, il tenait à la conservation des bases monarchiques. Voici comment dans un avis de son journal, du mois d'août 1791, il répondit aux reproches de ne point traiter des affaires politiques. « La liberté de la presse illimitée, sous le point de vue de faire sortir la lumière du choc des opinions, a produit une flamme destructive de l'ordre et de la tranquillité publique. Je me fais honneur de n'avoir pas contribué à entretenir dans l'esprit de mes lecteurs ce fanatisme impolitique et vraiment dangereux.....

« Tout citoyen doit s'intéresser au sort de sa patrie; c'est ce mouvement naturel qui a mis en vogue tous les papiers publics dont on est inondé chaque jour. On a cru y puiser des connaissances utiles, quand on ne faisait que suivre les impulsions de leurs auteurs; et cette confiance balancée par la diversité des partis, en les armant les uns contre les autres, a occasionné ces actions atroces qui ont souillé la France, et dont il est à désirer qu'elle soit enfin délivrée..... La plupart de ces feuilles n'y ont porté que le trouble et la destruction. » Après de telles manifestations, il était difficile que Havé traversât sans essayer quelques persécutions la cruelle époque de la terreur. Il y échappa cependant; et plus tard, sous le gouvernement directorial, quoique ses principes fussent encore peu conformes à ce nouvel ordre de choses, il accepta la place de juge suppléant du district de Reims. Peu de temps après la révolution du 18 fructidor, il subit une détention de six mois, pour avoir reproduit dans son journal un article sur la vente des biens nationaux, extrait d'une feuille de Paris qui cependant n'avait pas été poursuivie. Comme il était alors substitut du commissaire du Directoire, il fut obligé d'en cesser les fonctions. Le ministre de l'intérieur ayant ordonné, en 1803, que l'on format dans chaque département des bibliothèques publiques de tous les dépôts de livres provenant des convents et des spoliations d'émigrés, Havé fut chargé de ce travail par le maire de Reims, conjointement avec Coquebert de Taisy, notre collaborateur. Ces deux estimables savants classèrent et réunirent, avec beaucoup de soins et de fatigues, un grand nombre de volumes qui, depuis plusieurs années, étaient abandonnés dans des dépôts.

On s'attendait qu'après un tel service Havé serait nommé bibliothécaire; mais un homme sans savoir et sans connaissances spéciales lui fut préféré. Rentré dans la magistrature en qualité de juge suppléant, il y resta jusqu'en 1810; libre alors de tout son temps, il en passait la plus grande partie dans sa bibliothèque qui était belle et bien choisie; il s'y appliquait spécialement à l'histoire de son pays qu'il connaissait parfaitement, et qu'il aurait très-bien écrite s'il n'eût pas été trop distrait par la composition de quelques pièces de vers érotiques, ou occupé à aiguïser les pointes de quelques épigrammes qu'il ne faisait pas mal. Il vit avec plaisir le retour des Bourbons en 1814; mais il jouit peu de ce bonheur, et mourut à Reims le 8 juillet 1817. Aux ouvrages que nous avons cités, il faut ajouter: I. *L'Homme sans façon*, ou *Lettres d'un voyageur allant de Paris à Spa*, avec cette épigraphe :

Que vos moindres écrits, purs de toute satire,
Ne déguisent jamais ce que vous voulez dire.

1786, 2 parties in-12. II. *Lettres sur les causes physiques et les effets de l'antipathie*, imprimées, sous le nom de M. D. III. *Épître à mademoiselle S. P.* IV. *Lettre sur l'établissement d'une bibliothèque publique dans la ville de Reims*, Epernay, 1806, in-8°. On a dit qu'en 1776, Havé écrivit à Voltaire sur une prétendue suspension du *Journal de Champagne*, qui aurait eu lieu parce qu'il y avait inséré le fameux quatrain où Guibert compara Voltaire à Jésus-Christ dans l'Eucharistie; et l'on a aussi imprimé une réponse fort polie que lui aurait faite le philosophe de Ferney; mais nous avons inutilement cherché les traces de cette correspondance, et d'après nos vérifications il est bien sûr que le journal d'Havé n'éprouva aucune interruption à cette époque. L—C—J.

HAVET (ARMAND-ÉTIENNE-MAURICE) naquit à Rouen en 1795; et, après avoir achevé ses humanités, étudia la médecine et la botanique; puis vint à Paris pour y continuer son instruction, et se livra en même temps à l'anatomie, à l'histoire naturelle et particulièrement à l'entomologie. Il avait même appris l'anglais et l'italien. Enfin, à la suite d'un concours spécial, il fut nommé, le 14 mai 1819, naturaliste voyageur du gouvernement. Il obtint, dans le mois d'août suivant, le grade de docteur en médecine, après avoir soutenu une thèse sur l'hygiène des voyageurs dans les régions équatoriales; et, le 27 mai 1820, il s'embarqua à Rochefort sur la gabarre du roi *la Panthère*, faisant voile pour l'île de Madagascar. Il était accompagné de M. Nicole Havet, son jeune frère, et de Godefroy, naturaliste, emmenant aussi son frère avec lui. L'équipage relâcha à Palma, une des Canaries, où nos voyageurs firent quelques herborisations; puis au cap de Bonne-Espérance, et enfin à l'île Bourbon. C'est là que Havet rencontra M. Bernardin de Saint-Pierre fils, qui, voyant la faible complexion du jeune naturaliste, l'engagea à prendre de grandes précautions contre le climat de Madagascar; ce qui ne l'empêcha pas de se rendre bientôt dans cette île, chargé par le baron Milieu, commandant de Bourbon, de remplir une mission extraordinaire auprès de Radama, l'un des principaux souverains. Il aborda le 8 juin dans la rade de Tamatave, fut bien accueilli par Jean-René, roi de cette partie du littoral; et dès le 16, se mit en route pour Emyrne, résidence de Radama, à cent vingt lieues de Tamatave. Il avait avec lui son frère, un habitant de Tamatave, nommé Henri Senec, qui leur servait d'interprète, et quarante-cinq noirs qui portaient les bagages. Ils reçurent

une hospitalité généreuse dans tous les villages où ils s'arrêtèrent. Havet tenait un journal où il notait la disposition topographique du pays, les mœurs, les coutumes des indigènes, les productions naturelles avec les propriétés qu'on leur attribue; son frère faisait des dessins d'hommes, d'animaux, de plantes, de sites. La petite caravane voyageait ainsi depuis huit jours, lorsque le 23 juin on arriva à Manambou, à cinquante lieues de Tamatave. Là, les deux frères Havet furent pris de la fièvre. Armand veut continuer sa route; mais bientôt, accablé par les progrès du mal, il se décide à retourner à Tamatave. Il n'en était plus qu'à quinze lieues de distance, lorsqu'un violent orage éclate. Mourant et traversé de la pluie, le malheureux Havet arrive de nuit à Yvondrou; et malgré tous les secours que la circonstance permet de lui donner, il expire le 1^{er} juillet 1820. Son corps, apporté à Tamatave, y fut inhumé le lendemain en grande pompe. Le roi Jean-René, le consul français, les négociants, un grand nombre d'habitants assistèrent à ses obsèques. M. Nicole Havet, à qui le gouverneur de l'île Bourbon facilita les moyens de revenir en France, fit élever un monument à son frère. On a d'Armand Havet : I. *Le Moniteur médical, ou Secours à donner avant l'arrivée du médecin*, Paris, 1820, in-12. II (avec M. Lancin). *Dictionnaire des ménages, ou Recueil de recettes et d'instructions pour l'économie domestique*, ibid., 1820, in-8°; 2^e édition, corrigée et augmentée par M. Stéph. Robinet et M^{me} Gacon-Dufour (*Voy. ce nom*, LXV, 12), ibid., 1822, in-8°; 3^e édit., 1826. III. Plusieurs articles dans le Dictionnaire des sciences médicales. M. Marquis, professeur de botanique au Jardin-des-Plantes de

Rouen, a publié une *Notice nécrologique sur A.-E.-M. Havet*, Paris, 1823, in-8°. P—RT.

HAVIN (LÉONARD), conventionnel, était avocat dans une petite ville de la Picardie, avant la révolution. Il en adopta les principes avec beaucoup de chaleur, et fut nommé député à la Convention nationale par le département de la Manche, dans le mois de sept. 1792. On ne le vit qu'une seule fois à la tribune de cette assemblée; ce fut pour voter la mort de Louis XVI, sans appel au peuple et sans sursis à l'exécution. Devenu par le sort après la session, membre du conseil des Anciens, il en fut une fois secrétaire en 1797, et sortit l'année suivante. Le Directoire le nomma son substitut près le tribunal de cassation. Après la révolution du 18 brumaire, Havin passa comme juge au tribunal d'appel du Calvados; et il conserva cet emploi jusqu'en 1816, époque à laquelle la loi d'exil contre les régicides le força de quitter la France. Il se rendit alors en Angleterre; mais il fut arrêté à Portsmouth, puis contraint de retourner sur le continent. Il se fixa d'abord à Anvers, et obtint ensuite du ministère de France la permission de retourner dans sa patrie, où il est mort en août 1829. M—D j.

HAWKES (THOMAS), écrivain anglais, naquit à Truro dans le comté de Cornouailles, et de l'école de grammair de cette ville passa au collège Madeleine d'Oxford. Ses études finies il prit les ordres, acquit un renom populaire par quelques sermons éloquents et par une facilité improvisatrice remarquable; fut nommé chapelain en second à l'hôpital Lock à Londres, et bientôt joignit à cette place celle de chapelain de la comtesse de Huntingdon, à la mort de laquelle il devint un des commissaires curateurs des nombreuses chapelles dépendant de sa suc-

cession. Il concourait en même temps à la fondation de la société des missionnaires, et en accélérât de toutes ses forces les premiers développements. Enfin il obtint le riche rectorat d'Aldwinkle au comté de Northampton : il faut avouer que l'intrigue eut bien un peu de part à cette nomination, et que les longues colonnes des journaux britanniques s'enflèrent de menus et malins détails relatifs à l'événement. Le révérend M. Maldan, premier chapelain de l'hôpital Lock, fut lui-même obligé de descendre dans l'arène, et prit part à cette guerre de plume. Haweis n'en garda pas moins son bénéfice en dépit de l'envie, jusqu'à sa mort, arrivée vers 1820. On a de lui, outre des sermons manuscrits : I. *Le chrétien qui expose l'Évangile*, 2 vol. in-fol. II. *Réfutation biblique des arguments en faveur de la polygamie*, Londres, 1781, in-8°. III. *Essai sur l'évidence, les doctrines et l'influence du christianisme*, Londres, 1791, in-12. IV. *Instructions pour les missionnaires*, 1795, in-8°, et *Mémoire sur une mission en Afrique*, 1795, in-8°. V. *Histoire de l'église chrétienne, depuis la naissance du Sauveur*, Londres, 1800, 3 vol. in-8°. Il faut y joindre sa *Réponse aux remarques du doyen de Carlisle* (Milner), sur l'*Histoire de l'église chrétienne*, 1801, in-8°. VI. *La vie de Guill. Romaine*, 1797.

P—OT.

HAWES (ÉTIENNE), issu d'une ancienne famille du comté de Suffolk, fit d'excellentes études dans l'université d'Oxford, et voyagea dans les contrées les plus civilisées de l'Europe, pour perfectionner son éducation par le commerce des personnages les plus distingués dans le monde et dans la littérature. A son retour en Angleterre il s'y fit remarquer par l'enjouement de son esprit, l'agrément de ses manières

et ses rares connaissances dans les lettres. Henri VII le nomma gentilhomme de sa chambre, et il voulait toujours l'avoir auprès de sa personne, tant il prenait de plaisir à sa conversation. Sa mort est placée par les biographes anglais vers la fin du règne de ce prince. Tous les ouvrages de Hawes, qui eurent un grand succès, annoncent par le titre seul la gaieté et la légèreté de son esprit : I. *Passe-temps agréables*, 1555, in-4°. II. *Modèle de la vertu*. III. *Les délices de l'âme*. IV. *Consolations des amants*. V. *Le temple de cristal*. VI. *Le mariage du prince*. VII. *Alphabet des oiseaux*.

T—D.

HAWKE (lord EDWARD), l'un des plus grands officiers de mer qu'ait eus l'Angleterre, était fils d'un avocat. Il s'embarqua très-jeune, et se fit remarquer par la plus heureuse aptitude pour le service si pénible, si difficile du bord. Il obtint son premier commandement en 1734, comme capitaine du *Hamborough*. Dix années s'écoulèrent sans qu'il trouvât l'occasion de se distinguer; mais ce temps fut mis à profit pour l'étude, et les occasions de se signaler arrivèrent enfin. Hawke montait le *Berwick* dans l'engagement qui eut lieu le 11 février 1744 devant Toulon, où ce vaisseau s'empara du seul bâtiment ennemi qui y fut pris. Les deux escadres s'étaient avancées en ligne, selon la règle invariable de la tactique navale du temps; elles prolongeaient la canonnade presque sans résultat, lorsque Hawke, par une de ces inspirations du génie qui rarement manquent leur effet, fond sur l'ennemi, engage le combat presque bord à bord avec l'un des vaisseaux espagnols, et l'oblige à se rendre. Traduit devant une cour martiale, il fut cassé et démonté de son commandement, pour avoir quitté la ligne malgré les signaux de l'amiral. Il faut approuver cette inflexible disci-

pline qui ne transige pas, même avec le succès; car le succès peut n'avoir dépendu que du hasard, il ne sera d'ailleurs jamais que circonstantiel, tandis que l'obéissance reste la règle constante. La faveur de Georges II ne tarda pas à rétablir Hawke dans son grade. Nommé contre-amiral en 1747, il sortit de Plymouth le 9 août de la même année, avec une escadre de quatorze vaisseaux et la mission de s'emparer d'un riche convoi français qui allait aux Indes-Orientales. Le 14, à huit heures du matin, le convoi fut aperçu escorté par douze bâtiments de guerre. Toujours impétueux, plutôt que de perdre du temps à se former en ligne, Hawke fait signal de donner chasse. Une demi-heure après le combat était engagé; il se prolongea jusqu'à sept heures du soir. Sur six vaisseaux français qui se laissèrent prendre, pour assurer le salut du convoi, trois s'étaient successivement rendus au *Devonshire* monté par Hawke. Il fut créé chevalier du Bain, et nommé au parlement par la ville de Portsmouth. En 1748, après avoir dirigé avec succès toutes les opérations navales qui pouvaient se rattacher à la colonisation de cette partie de l'Amérique du nord alors appelée la *Nouvelle Écosse*, il fut créé vice-amiral et se montra, pendant les années 1756 et 1757, avec des forces imposantes dans le golfe de Biscaye. Voulant relever l'honneur du pavillon de Saint-Georges, récemment compromis par l'infortuné Byng, le gouvernement anglais lui donna Hawke pour successeur dans le commandement de l'escadre de la Méditerranée. Hawke se trouvait à l'ancre dans la baie de Gibraltar lorsqu'un bâtiment anglais, capturé par un corsaire français, fut conduit à Algésiras. N'ayant pu en obtenir la restitution, il le fit enlever de vive force sous les batteries. Le cabinet anglais n'ap-

prouva pas cette infraction du droit des gens. Hawke se vit obligé de se retirer devant la clameur publique, et l'avènement d'un nouveau cabinet devint le signal de la guerre. Une attaque fut aussitôt résolue contre Rochefort; dix régiments, commandés par sir John Mordaunt, s'embarquèrent sur l'escadre de Hawke. Des lenteurs de l'amiral commandant en second, et qui avait été chargé des opérations préliminaires, l'hésitation du général Mordaunt, firent renoncer à une descente que sans doute la valeur française eût repoussée. Il se préparait vers la même époque des expéditions pour secourir nos établissements d'Amérique. Le gouvernement anglais chargea l'amiral Hawke de bloquer les divers ports d'où ces expéditions devaient sortir. En conséquence, il partit de Spithead le 11 mars 1758, avec sept vaisseaux et trois frégates, pour aller établir sa croisière dans le golfe de Biscaye. Le 3 avril, dès son entrée dans ce golfe, il aperçut un convoi considérable auquel sur-le-champ il donna chasse. Profitant du vent, le convoi parvint à se réfugier dans l'île de Ré. A quatre heures du soir Hawke découvrit cinq vaisseaux de ligne avec plusieurs frégates et quarante transports. Cette flotte, qui venait d'embarquer trois mille hommes, se trouvait à l'ancre à l'île d'Aix. Voyant l'ennemi s'avancer très-supérieur en nombre, elle coupe ses cables et se laisse échouer plutôt que d'engager un combat inégal. De retour en Angleterre, Hawke fut nommé commandant en second de l'attaque de diversion, dirigée contre la France par lord Anson; mais, atteint d'une fièvre violente, il dut amener son pavillon. Fatiguée d'une lutte que le génie actif et audacieux du premier des deux Pitt prolongeait, la France voulut y mettre un terme par un coup hardi. L'invasion de l'Angleterre fut résolue. Hawke

reçut l'ordre de se porter devant Brest pour prévenir la sortie de l'escadre qui s'y était réunie sous les ordres du maréchal de Conflans. Une tempête l'obligea de se réfugier à Torbay. Le 14 novembre 1759, M. de Conflans profita d'une accalmie pour mettre à la voile. La flotte se composait de vingt-un vaisseaux, quatre frégates et deux corvettes. Le 20, à huit heures du matin, elle fut aperçue de l'ennemi; l'horizon était chargé de nuages sombres et la mer furieuse. Vainement la tempête parut-elle vouloir séparer les deux immenses flottes prêtes à s'entre-choquer; vers deux heures elles étaient aux prises. Fidèle à la tactique qui lui avait déjà si bien réussi, Hawke coupe la ligne ennemie, puis enveloppe les bâtiments isolés par les pelotons de son escadre (1). Des prodiges de valeur furent faits de part et d'autre. Un seul vaisseau français, *le Formidable*, après la plus héroïque défense, tomba au pouvoir de l'ennemi; *le Thésée* et *le Superbe*, dont les sabords avaient été oubliés ouverts, périrent en virant de bord; *le Soleil-Royal*, vaisseau amiral, et *l'Intrépide*, s'incendièrent; *le Juste* périt à l'anse d'Ecoublas; enfin, le reste s'échoua ou rentra dispersé. Hawke, qui venait de préserver l'Angleterre d'un si grand danger, y fut accueilli par les vives acclamations de la population. Une pension de deux mille livres sterling (cinquante mille francs), et l'adresse la plus flatteuse témoignèrent de la gratitude du roi et du parlement. Il reprit la mer en 1760, pour relever l'amiral Boscawen dans le commandement de la flotte chargée de croiser de Rochefort à Brest. L'année suivante il se porta avec des forces considérables en Portugal, pour empêcher la maison de

Bragance d'entrer dans le *Pacte de famille*, par lequel la cour de Versailles cherchait à s'assurer de plus en plus l'alliance intime et durable de la Péninsule. Rendu à la vie privée par la paix de 1763, il s'éloigna du monde pour se livrer à l'étude. En 1765, la faveur royale l'éleva à la dignité de vice-amiral et à la place éminente de premier lord de l'amirauté. En 1776, la pairie vint mettre le comble aux honneurs accordés à ses longs services. Mais il se tint éloigné des affaires, et mourut le 17 oct. 1781. CH—U.

HAWKE (ANNABELLA-ELIZA-CASANDRA), petite-fille du célèbre amiral dont la notice précède, annonça de bonne heure pour la poésie des dispositions qui furent soigneusement cultivées et ne tardèrent pas à porter leurs fruits. En 1811 elle publia *Babylon*, poème, avec d'autres essais poétiques favorablement accueillis du public. L'année 1819 vit s'éteindre, à la fleur de l'âge, cette muse britannique restée jusqu'à ce jour presque inconnue de ce côté du détroit. CH—U.

HAXO (NICOLAS), général français, né à Etival en Lorraine, vers 1750, s'enrôla dans le régiment de Touraine dès sa jeunesse, et y servit comme grenadier pendant plusieurs années. Revenu dans sa famille, il était, à l'époque de la révolution de 1789, conseiller au bailliage de Saint-Dié. Il fut fait dès le commencement commandant de la garde nationale de cette ville, et en cette qualité fit partie de la députation qui fut envoyée à la fédération des Vosges le 7 mars 1790. Le commandant-général de cette fédération, vieillard qui ne se sentait pas en état de commander, pria Haxo, de concert avec les autres députés, de lui servir de major-général, ce qu'il accepta à la grande satisfaction de tous les gardes nationaux, car il s'en tira

(1) La même tactique ne réussit pas moins à l'amiral Duncan dans le combat du Texel, et à Nelson à Aboukir comme à Trafalgar.

fort bien. Plus tard, lors de la première assemblée électorale, il fut nommé président, et bientôt après membre du conseil-général du département. La même année il fut élu président du tribunal de Saint-Dié. En 1791, à l'appel des premiers bataillons de volontaires, il s'enrôla et parut à la tête du 3^{me} des Vosges qui le nomma son commandant. Ce bataillon, envoyé à l'armée de Custine, concourut à la prise de Mayence en 1792. Lors du siège de cette ville par les Prussiens, en 1793, Haxo, dont le bataillon faisait partie de la garnison, fut nommé chef de brigade. Après la capitulation, la garnison partit en poste pour la Vendée, et le brave Haxo fut alors nommé général de brigade, puis général de division. « À la bataille de Chollet, dit l'histoire de la Vendée (Beauchamp), « son sang-froid et la précision de ses « manœuvres ramenèrent la victoire, « prête à échapper aux républicains. » Il reprit ensuite Noirmontier, où il eut le tort de se livrer à des cruautés qui, bien que des représailles trop ordinaires à cette époque, ont obscurci la gloire de ses derniers exploits. Chargé de poursuivre Charrette, il s'acquitta de cette mission difficile avec une ardeur incroyable, et qui devait être cause de sa mort. S'étant imprudemment avancé à la tête d'un faible détachement, il fut percé d'une balle à la cuisse, et son cheval fut renversé au même moment. Haxo, se voyant abandonné des siens, s'adossa contre un arbre, et dans cette position il osa encore braver toute l'armée royale, et repoussa à coups de sabre les premiers qui se présentèrent; mais à la fin, entouré et désarmé, il fut percé de balles. C'était un homme d'un grand courage et d'une haute stature, chéri de ses soldats, estimé même de ses ennemis, et qui dans cette guerre d'extermination avait

fait preuve d'une modération bien rare. En apprenant sa mort, Charette donna des marques d'une vive émotion et demanda pourquoi on ne l'avait pas pris vivant. — « C'est, lui dit-on, parce qu'il n'a pas voulu se rendre. » La Convention, qui donnait à tous les exploits de cette époque un caractère faux et romanesque dont ils n'avaient pas besoin, déclara, sur un rapport de Barère, que le général Haxo s'était tué lui-même, pour ne pas tomber vivant dans les mains des brigands; et pour cela elle ordonna par un décret que son nom fût inscrit sur un monument qui est encore à faire. Sa mémoire n'en tiendra pas moins dans l'histoire une place très-honorable. M—Dj.

HAXO (FRANÇOIS-NICOLAS-BENOIT), ingénieur célèbre, était neveu du précédent. Né en 1774, à Lunéville, où son père était maître des eaux et forêts, il fit ses études au collège de Navarre, d'où il passa en 1793, comme lieutenant dans une compagnie de mineurs en garnison à Strasbourg. Devenu l'année suivante capitaine du génie, il fut employé dans la place de Landau, ensuite aux sièges de Manheim et de Mayence. Au commencement de 1796, il fut appelé à Paris avec plusieurs officiers de son arme, pour y suivre les cours de l'école Polytechnique. Il alla ensuite diriger quelques travaux à Bitche, à Genève, et fut employé à l'armée de réserve qui devait envahir de nouveau l'Italie au commencement de 1800. Ce fut lui qui dirigea le siège et força de capituler ce fort de Bard qui, mieux défendu, pouvait arrêter Bonaparte au début de l'une de ses plus brillantes campagnes. Nommé chef de bataillon bientôt après, Haxo fut employé à Mantoue, à Venise, à Peschiera et à la Rocca d'Anfo. Il exécuta dans ces deux dernières places des tra-

vaux très-importants. Ceux qu'il avait exécutés à Peschiera n'ayant pas d'abord reçu l'approbation de l'empereur, Haxo lui envoya un mémoire raisonné qui le fit changer d'avis, au point que sur-le-champ, Napoléon ordonna, pour cette place, des travaux encore plus considérables, et que plus tard, en 1814, lorsque le prince Eugène eut à se défendre dans la même position, il lui adressa le plan d'Haxo comme principale instruction. En 1807, cet officier fut envoyé à Constantinople, afin d'y tracer quelques travaux pour la défense des Dardanelles. Il n'y resta qu'un an, et revint en Italie, où il fut employé comme chef d'état-major de Chasseloup, qui commandait l'armée du génie dans cette contrée. De là il passa en Espagne, où il dirigea les opérations de ce mémorable siège de Saragosse, si meurtrier et si honorable pour les vaincus et pour les vainqueurs. Nommé colonel, en récompense de la valeur qu'il y avait déployée, Haxo dirigea ensuite, sous le maréchal Suchet, les sièges de Lérida, de Méquinenza, et il reçut l'ordre de se rendre en Allemagne, avec le brevet de maréchal-de-camp, au moment où il allait commencer celui de Tortose. Ayant passé par Paris, il y fut retenu pour concourir aux travaux du comité des fortifications. Ce fut alors que, pour la seconde fois, ne se trouvant pas du même avis que l'empereur, relativement aux travaux de Cherbourg, il eut le courage de le lui dire, et fut assez heureux pour se faire comprendre, sans que Napoléon en parût offensé. Au commencement de 1811, Haxo se rendit en Allemagne, puis en Pologne, où il inspecta et fit rétablir les fortifications de plusieurs places importantes, notamment de Modlin et de Dantzig. En 1812, il commanda le génie du 1^{er} corps de cette grande armée qui envahit la Russie, et il eut part à toute

sa gloire comme à tous ses désastres. Après la retraite il tomba gravement malade du typhus à Königsberg. Le brevet de lieutenant-général et le titre de baron, le dédommagèrent de tant maux, et il fut chargé du commandement de Magdebourg, le 6 mars 1813. Il refusa à cette époque l'emploi d'aide-de-camp de l'empereur, et fut néanmoins attaché à la garde impériale comme commandant du génie. Ayant été envoyé auprès de Vandamme, après la bataille de Dresde, il fut blessé et fait prisonnier à Culm, avec ce général et son corps d'armée presque tout entier. Conduit en Hongrie il ne revint en France qu'après la chute de Bonaparte en 1814. Très-bien accueilli par le gouvernement royal, il fut nommé commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, et attaché au comité des fortifications; puis chargé par le maréchal Soult, devenu ministre de la guerre, d'une reconnaissance générale sur les frontières de la Suisse et de la Savoie. Il rédigea à la suite de cette mission un mémoire remarquable et qui est entre les mains de la plupart des officiers du génie. Lorsque Napoléon s'échappa de l'île d'Elbe, en 1815, Haxo fut nommé commandant du génie dans l'armée qui devait marcher contre lui sous les ordres du duc de Berri; mais on sait que cette armée, qui eut à peine le temps de se réunir, passa presque aussitôt sous les drapeaux de Bonaparte. Après quelques moments d'hésitation, le général du génie suivit cet exemple. « Comment
« donc, lui dit l'empereur; on m'a
« remis des ordres signés de vous,
« pour fortifier des positions contre
« moi, et faire sauter des ponts à
« mon approche! Vous vouliez donc
« m'empêcher d'arriver à Paris?—
« Sire, répondit Haxo, je ne pouvais
« pas être dans deux armées à la fois. »

Napoléon se contenta de cette réponse, et il lui rendit aussitôt ses fonctions de commandant du génie dans la garde impériale. En cette qualité, Haxo suivit l'empereur à Waterloo; et, après la capitulation de Paris, il se rendit avec l'armée, derrière la Loire, d'où il revint bientôt avec les généraux Gérard et Kellermann, chargés de négocier auprès du gouvernement royal la soumission des troupes, à des conditions qui ne furent point acceptées. Cependant Haxo rentra aussitôt dans ses fonctions d'inspecteur des fortifications, et il travailla avec beaucoup de zèle à rétablir les places de l'ancienne frontière long-temps délaissées par l'empire, qui n'en avait aucun besoin. En 1816, il fit partie du conseil de guerre qui condamna à la peine de mort par contumace le général Lefebvre-Desnouettes. Il se montra cependant l'un des partisans les plus empressés de la révolution de 1830; fut nommé pair de France aussitôt après; et prit beaucoup de part aux fortifications que l'on établit autour de la capitale. En 1832, il fut chargé du siège de la citadelle d'Anvers, qui capitula après vingt-quatre jours de tranchée; et il fut nommé pour cet exploit grand-officier de la Légion-d'Honneur. Il jouit d'une grande faveur auprès du nouveau gouvernement jusqu'à sa mort, arrivée le 25 juin 1838. Plusieurs discours furent prononcés sur sa tombe. Le chef de bataillon Mengin fit imprimer dans le Spectateur du mois d'août, même année, une *Notice nécrologique sur le lieutenant-général baron Haxo* dont quelques exemplaires ont été tirés séparément. Sous le titre d'*Etude*, Haxo a composé un système de fortifications dont il a fait graver les dessins avec beaucoup de soin, mais qu'il ne communiquait qu'aux officiers du génie, en leur faisant promettre de n'en point tirer de copies, de peur qu'elles ne tom-

bassent entre les mains des étrangers. On a encore de lui : I. *Mémoire sur la figure du terrain dans les cartes topographiques*, Paris, sans date et anonyme, in-8° de 50 pag. II. *Notice historique sur feu M. le comte Dejean, prononcée au cimetière de l'Est*, le 14 mai 1824, in-8°. M—Dj.

HAYLEY (GUILLAUME), versificateur, critique et biographe anglais, naquit en oct. 1745; et, après avoir reçu sous l'aile maternelle une éducation plus élégante que solide, entra au collège de la Trinité à Cambridge. Il n'y brilla point comme profond humaniste, et ne se distingua que par quelques strophes à l'occasion de la naissance de Georges IV. Ce morceau n'était lyrique que par le rythme et par le nom, mais il décelait de l'aptitude à rimer et quelque goût pour le remaniement des idées et des formes littéraires déjà en circulation. Maître de son temps et d'une partie de sa fortune, Hayley se livra sans fougue, et avec le calme d'un sage, aux études faciles et commodes qui mettent à même de briller vite : il fit de la littérature et de l'art, mais de la littérature en artiste, et de l'art en littérateur. Cependant, grâce à ses excursions simultanées dans deux mondes en même temps analogues et différents, il avait gagné en goût, en finesse, et il sentait avec beaucoup de délicatesse des beautés qu'il n'eût pas su produire. S'il n'était pas helléniste et latiniste de première force, il possédait d'ailleurs assez d'italien et de français pour lire en leurs langues les classiques de ces deux littératures; s'il ne maniait point le pinceau, s'il ne pétrissait point la glaise, il entendait souvent parler Romney et d'autres artistes, et il acquérait ainsi sur l'art des connaissances théoriques étendues et positives que l'ordinaire ne possède pas les amateurs. Au milieu de ces travaux et de ces

délassements, il se maria ; puis, après cinq ans passés à Londres, il alla s'établir dans une maison de campagne du comté de Sussex, où il renoua bientôt avec les muses. Des épîtres, une élégie furent les premiers essais qu'il mit au jour. Les épîtres roulaient en général sur des matières artistiques. Les connaissances réelles dont le poète y faisait preuve n'échappèrent point aux juges qui donnent le ton au public, et une faveur assez marquée accueillit son début. Encouragé par ces suffrages, il continua, et chaque année vit éclore de sa plume quelque production nouvelle, tantôt en vers, tantôt en prose. Toutefois, l'opinion ne se méprit jamais sur son compte au point d'en faire un grand poète et de prendre sa facilité pour du génie. Plusieurs confrères même lui conseillèrent charitablement de s'en tenir à la traduction en vers « pour laquelle, dit un d'entre eux, on ne saurait méconnaître qu'il a du talent, bien qu'il ne reproduise pas complètement les grands maîtres qu'il copie. » Vers 1790 Hayley entra en liaison avec le poète Cowper ; et bientôt, si l'ex-secrétaire de la chambre des pairs n'avait pas eu sa réputation faite, on eût pu dire que cette liaison dégénérerait en camaraderie, tant Cowper avait un chaud panégyriste dans ce nouvel ami. Tous deux se rendaient fréquemment visite. La mort de Cowper en 1800 vint couper des nœuds si touchants. Mais Hayley, fidèle à la mémoire de son ami, se fit son biographe et son éditeur. Huit ans de sa vie se passèrent en grande partie dans l'acquittement de cette pieuse tâche. Au bout de ce temps, on vit encore un instant reparaître le poète. Mais déjà le froid de la vieillesse l'avait saisi, et il s'éteignit le 11 nov. 1820, à Felpham où dans les dernières années de sa vie il faisait sa résidence. On a de Hayley :

I. Des *Poésies diverses et pièces de théâtre*, Londres, 1785, 6 vol. in-8°, consistant : 1° en six épîtres, dont une à Romney publiée en 1778, in-4° (c'est le premier ouvrage de Hayley), et trois autres qui parurent sous le titre d'*Essai sur l'histoire à Edouard Gibbon*, Londres, 1780, in-4° ; 2° en une *Élégie du genre grec ancien*, 1779, in-4°, et une *Ode à J. Howard*, 1781, in-4° ; 3° en un poème intitulé : *Les triomphes de la modération*, Lond., 1781, in-4° ; 4° en un *Essai sur la poésie épique*, ibid., 1782, in-4° (essai suivi de notes où alternent la prose et les vers). Le défaut général de la poésie d'Hayley, c'est qu'il ne s'y trouve rien de net, de rapide, d'incisif. Il a d'assez jolies images ; ses métaphores sans être neuves ne manquent ni d'élégance, ni de variété. Il raisonne, il sent, il décrit, il sait beaucoup, on le voit ; mais il ne va point au fait, il est vague. Il est plus vif et plus précis lorsqu'il développe en vers les principes de l'art. Son *Triomphe*, au contraire, présente au plus haut degré les défauts de sa manière. En revanche les notes en sont piquantes, instructives, variées et pleines de goût, bien que nous Français nous puissions trouver qu'il met un peu trop d'acrimonie à censurer notre école de peinture, pour la placer au dessous de l'école italienne. Les notes de l'*Essai sur la poésie épique* sont aussi fort estimées. On y remarque surtout l'analyse du poème d'Alonzo de Ercilla, et la traduction qu'Hayley y joint d'une trentaine de vers de l'*Araucana* et des trois premiers chants du Dante. II. Divers morceaux poétiques, entre autres : 1° un *Essai en vers sur la sculpture*, composé d'épîtres à J. Flaxman, Lond., 1809, in-4° ; 2° des *Ballades fondées toutes sur des anecdotes authentiques*

relatives à l'instinct et à la sagacité des animaux, ibid., 1805, petit in-8° (pour accompagner une collection de dessins de G. Blake). III. *Trois comédies* (avec une préface qui renferme des observations dramatiques sur le lieutenant-général Burgoyne), Lond., 1811, in-8°. IV. *Dialogues renfermant un parallèle de lord Chesterfield et de Johnson, relativement à leur histoire, leur caractère et leurs ouvrages*, ibid., 1786, in-4°. V. *Vie de Milton*, à la tête de la magnifique édition de ce poète, par Boydell, 1796, in-4°. C'est cette vie qui donna naissance à la liaison de Cowper et d'Hayley; Cowper en même temps qu'Hayley avait à composer une biographie de Milton, et l'on présentait cette simultanéité fortuite comme une concurrence ou une lutte. VI. *Vie de Cowper* avec ses ouvrages posthumes, Londres, 1803-04, 3 vol. in-4°; 2^e édit. 4 vol. in-8°. Il faut y joindre: 1° le *Supplément à la Vie de Cowper*, 1806, in-4°; 2° la *traduction en anglais des vers latins et italiens de Milton*, et un fragment de *commentaires sur le Paradis perdu*, le tout par Cowper, 1808, in-4°; 2^e édit., 1810, 4 vol. in-8°. VII. *Vie de Romney*, 1809, in-8°. Hayley a encore donné une édition des *Poésies choisies de Davies Morgan de Bristol*, Lond., 1810, in-8°. P—OT.

HAYNE (FRÉDÉRIC-GOTLOB), botaniste allemand, reçut le jour le 18 mars 1763, à Sachsen-Jütterboch, et dès son adolescence montra le goût le plus vif pour la science qu'il devait servir plus tard par ses découvertes et ses écrits. De 1778 à 1796 il exerça la profession de pharmacien; puis en 1800 il se rendit à Berlin pour y faire des expériences de botanique et de technologie au compte du ministère de l'industrie. En 1801 il passa, muni du titre d'assistant, à la manu-

facture royale de produits chimiques de Schœnebeck. La paix de Tilsitt lui fit reprendre le chemin de Berlin, en 1808, mais il n'y trouva pas d'emploi, et c'est en 1814 seulement qu'il obtint enfin une chaire de botanique à l'université. Il la remplit avec éclat: ses immenses connaissances, son infatigable promptitude à répondre, les fréquentes herborisations qu'il entreprenait en compagnie de son auditoire, le soin qu'il avait de faire un cours tout spécial aux pharmaciens, le rendaient sans contredit un des professeurs les plus précieux de l'université de Berlin. Il recueillait, décrivait, classait et publiait en même temps. Toutes ses publications prenaient rang, non seulement parmi les plus splendides produits de la typographie et des arts du dessin, mais aussi parmi les classiques que nulle bibliothèque botanique ne peut se dispenser d'avoir. Hayne mourut le 28 avril 1832. On lui doit: I (en collaboration avec Fr. Dreyes). *Livre pittoresque du botaniste à l'usage de la jeunesse*, etc., Leipzig, 1798-1819, 5 vol. Il en a publié un extrait sous le titre français de *Choix de plantes d'Europe*, Leipzig, 1802, 4 livraisons. II. *Termini botanici iconibus illustrati*, Berlin, 1799-1817, 2 vol. en 15 livraisons. Les figures en sont admirablement coloriées. III. *Description et représentation fidèle des plantes en usage dans l'art médical*, Berlin, 1802-1831, 11 vol. in-4°, 600 pl. (il laissa nombre de matériaux pour le 12^e vol.). Cet ouvrage monumental atteste la science de Hayne comme phytographe, son talent comme dessinateur, sa surveillance comme chef d'une entreprise où il avait tant d'artistes à conduire. Le coloris n'en est pas moins admirable que celui des *Termini botanici*. IV. *De coloribus corporum naturalium commentatio physiogra-*

phica, Berlin, 1814. C'est la théorie de ce qu'il a fait dans les deux publications précédentes. Pénétré de l'importance de rendre le coloris des plantes, il donne les moyens de le reproduire : à cet effet il distingue les huit couleurs génériques ou principales, puis leurs nuances, et indique quels corps naturels colorants possède chacune de ces teintes. V. *Continuation du texte à joindre aux Figures des plantes arborescentes étrangères qui peuvent subsister en Allemagne*, de Gümpel et Wildenow, Berlin, 1815 et 1820, 2 vol. VI. *Texte pour les Figures des plantes arborescentes étrangères qui peuvent subsister en Allemagne*, de Gümpel et d'Otto, liv. 1-16, Berlin, 1819-21. VII. *Flore dendrologique*, Berlin, 1822. VIII. Divers articles, mémoires, etc., dans les *Annales de chimie* de Crell, dans les *Annales de botanique* d'Usseri, dans le *Journal de botanique* de Schrader. Il a édité les *Plantes vénéneuses d'Allemagne*, de Halle, Berlin, 1801-1803, 2 vol., et les *Plantes médicinales de la pharmacopée prussienne* par Brandt et Ratzeburg, Berlin, 1829-30, 2 vol. P—OT.

HAYNER (CHRÉTIEN), médecin allemand, né en 1775, fit ses humanités à Leipzig, où il apprit aussi la théologie. Il quitta ensuite cette science, s'étant senti du goût pour la médecine qu'il étudia dans les universités de Wittenberg, d'Erlang et d'Iéna. Ce fut dans cette dernière qu'il reçut le grade de docteur. S'étant appliqué d'une manière spéciale à l'étude des maladies mentales, il se rendit à Paris, où il suivit les leçons de Pinel et de M. Esquirol. En 1806, il fut nommé médecin de l'hospice et maison de correction de Waldheim en Saxe, où l'on reçoit beaucoup d'aliénés et d'épileptiques. Il remplit cette fonction pendant vingt-trois ans. Il fut alors chargé de

fonder l'établissement d'aliénés de Sonnenstein, près de Pirna. L'hospice de Waldheim étant en même temps une maison de correction, Hayner sentit les inconvénients que cette réunion devait avoir pour les malades, et il obtint en 1828 que les aliénés fussent transportés au château de Colditz. Ce médecin mourut le 10 mai 1837. Il fut l'un des collaborateurs du *Journal de médecine mentale*, publié par F. Nasse. Il est encore auteur de deux opuscules en allemand dont voici les titres : I. *Appel aux gouvernements, aux magistrats et aux directeurs des maisons d'aliénés, pour obtenir l'abolition de divers abus qui se commettent dans le traitement des fous*, Leipzig, 1818, in-8°. II. *De la translation des aliénés de la maison de Waldheim dans le château de Colditz*, Dresde, 1829, in-8°. G—T—R.

HAYTON, prince de Lampron, forteresse située près la ville de Tarse en Cilicie, était frère de saint Nersès Lampronatsi, l'un des personnages les plus distingués de l'Église d'Arménie. Son père, Oschin, avait été décoré par l'empereur de Constantinople du titre de *sébeste*; sa mère, Schahantoukhd, était issue de l'antique race royale des Arsacides. En 1169, Hayton succéda à son père dans la souveraineté de Lampron; il avait épousé quatre ans avant cette époque une fille de Théodose II, prince des Arméniens de la Cilicie. Il ne dépendait point des princes Rhoupeniens, et il était, ainsi que ses prédécesseurs, vassal de l'empereur de Constantinople, et par conséquent ennemi des Rhoupeniens qui s'étaient révoltés contre les Grecs et qui se regardaient comme les chefs des Arméniens. Hayton avait été décoré, comme Oschin, du titre de *sébeste*, par l'empereur Manuel Comnène, qui, en outre, lui avait confié la garde de la ville

de Tarse. En 1182, Rhoupen II, prince de la Cilicie, profitant de la mort de Manuel, attaqua Tarse et la prit, ainsi que plusieurs forteresses qui étaient dans le voisinage. Hayton, fidèle sujet des Grecs qui lui avaient confié la garde de ces places, fit alors la guerre à Rhoupen; mais, trop faible pour tenir la campagne contre lui, il fut obligé de se renfermer dans sa forteresse de Lampron, où Rhoupen vint l'assiéger en 1183. Le prince arménien voulait le contraindre de lui remettre sa forteresse et de se reconnaître son sujet; mais Hayton soutint un siège d'un an; enfin, réduit à la dernière extrémité, il fit de grandes promesses d'argent à Bohemad, prince d'Antioche, pour l'engager à prendre sa défense; celui-ci, qui ne voulait pas ouvertement combattre Rhoupen, lui demanda, sous un prétexte vain, une entrevue, dans laquelle il le retint prisonnier. A cette nouvelle, Léon, frère de Rhoupen, rassembla toutes les troupes arméniennes pour le venger; mais, de peur de causer le malheur de son frère, il n'attaqua point le prince d'Antioche, et fit tomber tout le poids de la guerre sur Hayton. En 1184, il revint assiéger Lampron et le pressa tellement que Hayton fut contraint de conclure la paix avec lui; puis, par son entremise, il obtint la délivrance de son frère, et Hayton conserva sa souveraineté. Depuis cette époque il se montra longtemps le sujet et l'allié fidèle de Rhoupen, et de son frère Léon II, jusqu'à ce qu'en 1202, il voulût se rendre indépendant. Il se joignit à plusieurs autres barons et se révolta contre Léon, qui portait alors le titre de roi, et causa de grands troubles dans la Cilicie. Pour l'engager à faire la paix, Léon lui fit promettre qu'il donnerait en mariage, à son deuxième fils Oschin, une fille de son frère Rhoupen. Sous ce prétexte il l'engagea à venir le trou-

ver, et s'empara de sa personne et de ses deux fils, Constantin et Oschin, puis il se rendit maître des forteresses de Lampron et de Baberhon qui furent réunies au domaine royal. Hayton et ses deux fils moururent en captivité; son petit-fils Oschin, fils de Constantin, rentra en grâce auprès du prince Rhoupenian et fut créé, en 1277, prince de la forteresse d'Asgourha, par le roi Léon III, qui le nomma en outre maréchal du royaume; il transmit sa souveraineté à ses descendants.

S. M—N.

HAZLITT (WILLIAM), métaphysicien, historien, grammairien, critique, moraliste, journaliste, artiste, esprit brillant et sagace, fut un de ces coryphées de la littérature facile dont fourmille notre âge, hommes pétillants d'imagination et de verve, mais impatients de renommée et d'argent, dédaignant de confier au temps et à l'étude le soin de mûrir leurs productions; se faisant une habitude de l'improvisation et de tous ses caprices; forçant l'attention des lecteurs par la bizarrerie du costume dont ils revêtent la pensée, et par les singularités d'un style qui ne tient pas ce qu'il promet; du reste se faisant très-aisément illusion à eux-mêmes, croyant souvent à leur indépendance, à leur courage, quand ils ne recherchent dans les lettres qu'un appui pour leur ambition, un moyen de battre monnaie aux dépens des lecteurs bénévoles; prenant l'aversion contre le pouvoir pour l'amour de la liberté, l'envie contre le riche pour la sympathie envers le pauvre; et en définitive, malgré les prétentions de leur âge mûr à exploiter ce qui se passe autour d'eux, laissant le volcan politique dévorer leur existence et leur talent. William Hazlitt naquit à Maidstone dans le comté de Kent, le 10 avril 1778. Il était le plus jeune des trois enfants d'un ministre unitaire,

qui , trois à quatre ans après la naissance de William , c'est-à-dire vers la fin de la guerre d'Amérique , se transporta à Bandon en Irlande et ensuite à New-York , d'où plus tard il revint en Angleterre. C'est de ce vénérable ecclésiastique qui devait mourir plus que octogénaire en 1820, et avec lequel son fils formait un contraste parfait, que le jeune Hazlitt reçut à Wynn (petite ville du comté de Shrop) sa première éducation. Le but du ministre unitaire était de faire suivre à son jeune fils la carrière que lui-même parcourait honorablement. Mais tout ce dont il vint à bout, ce fut d'éveiller en lui l'esprit de paradoxe et d'opposition à tout ce qui semblait généralement admis. De la maison paternelle , William était passé au collège d'Hakney près de Londres, et il n'avait que treize ans lorsqu'il écrivit une lettre qui fut insérée dans les journaux du temps pour la défense de l'illustre Priestley, dont une populace fanatique avait envahi et pillé la maison. On conçoit que, plein de cette sève précoce et prompte à jaillir, le jeune écrivain, quand sa rhétorique fut achevée, ne se sentit point de vocation pour la théologie, et qu'une fois fixé sur ce point, il l'annonça très-catégoriquement à son père. Mais quelle autre voie suivre? William, qui avait pris du goût pour les arts du dessin, se crut destiné par la nature à devenir un grand peintre. Son père le vit à regret renoncer au saint ministère; mais enfin il consentit à le laisser suivre son penchant, et même, lors de la paix d'Amiens, il lui fournit les moyens d'aller en France pour se perfectionner dans la peinture. Dans deux essais sur le plaisir que l'on éprouve à peindre (*on the pleasure of painting*), il a parlé avec un enthousiasme vrai de cette époque de sa vie comme de la plus heureuse. Il

fait partager à ses lecteurs la contrariété journalière qu'il avait ressentie lorsque , après plusieurs heures délicieuses écoulées comme un instant à contempler et à copier les chefs-d'œuvre que renferme ce Louvre, qu'il appelle un palais d'une magnificence divine, il entendait retentir à ses oreilles ces terribles mots: « Quatre heures passées, il faut fermer, citoyens. » On conserve dans les cabinets quelques copies faites avec talent par Hazlitt, des tableaux du Titien et d'autres peintres qui ornaient la galerie du Louvre à cette époque. De retour en Angleterre, il parcourut les provinces en qualité d'artiste et exécuta un assez grand nombre de portraits. C'est lorsqu'il paraissait obtenir des succès dans cette profession qu'il l'abandonna pour se livrer à la littérature. Hazlitt avait à un haut degré le sentiment de la peinture; il savait que pour y exceller il lui eût fallu d'autres études, et il n'avait pas le courage de les entreprendre: il ne voulait pas rester un peintre médiocre, et surtout un peintre mal payé. Des amis bien inspirés lui dirent non pas qu'il était littérateur, lui qui jadis s'était cru peintre, mais que nul parmi les peintres n'était aussi littérateur, et nul parmi les littérateurs aussi habile en peinture. Dès lors il résolut de faire de la littérature sur la peinture et sur l'art en général. On ne peut pas dire qu'il soit un de ceux qui ont le mieux écrit sur l'art en général, puisqu'il est des arts qu'il ne comprenait pas; la musique par exemple, et, ce qui étonnera davantage, la sculpture: mais il n'en est pas moins, selon nous, un des auteurs qui ont le mieux écrit sur la peinture et dont les ouvrages renferment, sur cet art, les observations les plus justes, les plus fines, les plus heureusement exprimées. Aussi fut-il de prime abord classé parmi les écrivains que goûte et lit le public: en réa-

lité, il arrivait sur la scène avec un cachet original. Il avait trouvé moyen de surprendre, de raviver, de rajeunir son public. Vrai Bohémien littéraire, doué de l'organisation la plus vive, pétulant, fébrile, fantasque, il semble ne se mouvoir que par bonds; du paroxysme il passe à la prostration; il s'éparpille en broderies, il s'évapore en mousse, il tombe en poussière impalpable : c'est du sable sans ciment. Son style est capiteux, à effet, abondant en tournures insolites, mais pittoresques; rapide, mais incorrect. Il n'en était que mieux du goût du public britannique, encore plus blasé que celui du continent. Hazlitt profita de cette veine, et dès 1806 il se précipita dans la politique, et mit au jour son pamphlet dit *Libres pensées sur les affaires du temps*. De là bientôt des offres brillantes de la part des entrepreneurs de journaux périodiques, et de journaux quotidiens. Mais il ne se demanda ni si son talent serait toujours le même, ni, chose plus grave, si le charme de ce talent aurait toujours autant de puissance sur les lecteurs : il ne réfléchit pas que l'étonnement avait été en partie la cause de son succès, et que, de toutes les sources de plaisir, c'est celle qui se tarit le plus promptement. Puis il dépensait encore plus que ne lui valaient et les articles périodiques et les publications de librairie. Alors arrivèrent les imitateurs qui, sauf l'honneur d'avoir été les inventeurs de sa manière, réunissaient toutes ses qualités, ou peu s'en faut. Enfin cette imprudente franchise et cette amère causticité lui firent de terribles ennemis parmi ses confrères, dans les salons et les régions du pouvoir. On le noircit à plaisir, on le signala comme le plus atrabilaire et le plus méchant des hommes; ce qui était très-faux : on travestit ses opinions en les représentant comme subversives et blasphématoires; enfin on fit si bien

que les libraires en étaient au point de craindre autant d'éditer Hazlitt que Spinosa ou l'Arétin. Le *Blackwood's magazine* se distingua surtout dans cette guerre, et lady Morgan lança sa pierre du fond de son *livre du boudoir*. Enfin, ses amis les radicaux le réprouvèrent à leur tour. Hazlitt répondait; mais, moins bilieux que ne le supposaient ses lecteurs d'après son style exclusif, il gémissait de cette lutte, sa santé déclinait : il n'était pas riche et il était paresseux; il fallait pour lui mettre la plume à la main ou la nécessité ou une violente irritation. La dernière partie de sa vie surtout ne fut qu'un combat continué contre les embarras pécuniaires et les attaques de la critique. Lié avec Leigh-Hunt, Elias Lamb, Coleridge, il fut le promoteur de cette nouvelle école littéraire dont le dogmatisme mérita le titre de Badauds de Londres. La partie la plus importante du *Morning chronicle* lui fut quelque temps confiée, mais la singularité et l'âpreté de son caractère ne tardèrent pas à le brouiller avec James Perry, propriétaire de ce journal. La vie domestique d'Hazlitt ne fut pas plus tranquille et plus heureuse que sa carrière littéraire. Après s'être séparé de deux femmes qu'il avait épousées et quittées au bout de peu de temps, il vécut solitaire et presque sans lien à la société dont il affectait de mépriser les usages. Il se levait à toute heure, buvait du thé jusqu'au dîner, et ne se décidait à prendre son repas que lorsque la faim le pressait. Il passait sa soirée au théâtre; et, de retour chez lui, il recommençait à s'abreuver de thé une partie de la nuit, mettant confusément sur le papier les idées qui flottaient dans son imagination. Il finit par succomber à la peine, et mourut n'ayant encore que cinquante-deux ans, le 18 sept. 1830. William Hazlitt a été enterré dans le cimetière de

Saint-Anne, Soho, où on lit son épitaphe. Cet homme si hardi, si emporté, si violent dans ses écrits, était tout autre dans le commerce de la vie, si l'on en croit ceux qui l'ont fréquenté : faible, sujet au mal de nerfs, parlant bref, doux, nonchalant, langoureux. Sa conversation était négligée, incorrecte, mêlée de termes vulgaires, et souvent de phrases peu intelligibles, si ce n'est quand il s'animait; alors ses yeux brillait d'un vif éclat, une légère rougeur colorait ses joues creuses, et il devenait éloquent; mais ces cas étaient rares, et si on ne l'avait pas connu on eût pu le fréquenter longtemps sans deviner ce qu'il était. En littérature il s'était fait un nom à part, il affichait des opinions tranchantes dans un style acerbe. L'offense qu'il répandait d'une main prodigue lui était renvoyée avec colère. Son style anguleux, saccadé, plein d'aspérités, d'affectation, de facilité et de simplicité recherchée, revêt souvent des idées neuves, mais très-souvent aussi l'enflure des mots déguise le vide des pensées. Les images y abondent à côté des traits les plus hasardés et des saillies les plus originales. Son inspiration n'est jamais de longue durée, mais tant qu'elle existe, il a de l'entraînement et un grand éclat de diction. Pourtant, malgré les nombreuses et justes critiques dont il a été l'objet, ce qu'il y a de finesse et de sagacité dans ses Essais sera toujours apprécié. Nous terminerons en donnant la liste complète de ses ouvrages : I. *Essai sur les principes des actions humaines*, 1809, in-8°, livre plein d'observations neuves et qui décèlent une vivacité d'organisation des plus rares, mais où la finesse dégénère souvent en subtilité, où l'anatomiste du cœur, à force de le disséquer fibre à fibre, empêche de saisir la vie de l'ensemble. On peut aussi lui reprocher

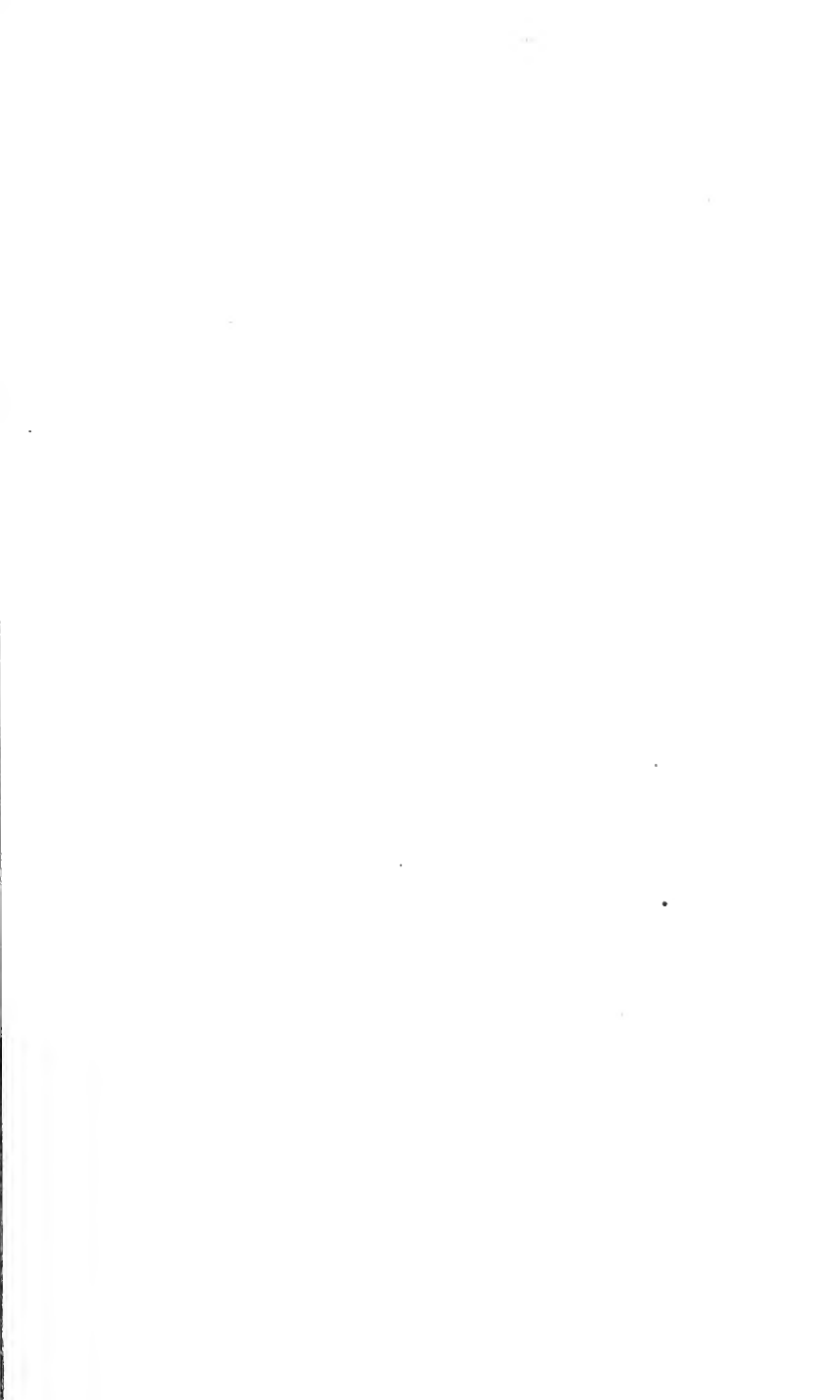
de n'être pas toujours suffisamment intelligible. II. *Mémoires d'Holcroft*, 1809, 3 vol. in-12. Cet ouvrage, que les annonces de librairie présentaient comme rédigé en partie sur les manuscrits du célèbre sceptique, doit encore plus à la plume vagabonde et hardie d'Hazlitt qu'à celle d'Holcroft, et il est évident que, sous le nom de l'incrédule dramaturge, le journaliste radical s'est attaqué à tout ce qui, soit à tort, soit légitimement, lui semblait grimacer avec la nature des choses, ou plutôt avec les chimères de son ambition malade et de sa vanité souffreteuse. III. *La table ronde*, Londres, 1817, 2 vol in-8° (en société avec Leigh-Hunt). Les deux volumes se composent d'articles séparés, écrits d'abord pour l'*Examineur*, et sous la forme d'essais hebdomadaires. Les deux auteurs y abordent divers sujets de littérature, d'usages et de mœurs. IV. *Traits caractéristiques des pièces de Shakespeare*, Londres, 1819. On ne peut nier qu'Hazlitt ne conçût le drame en artiste et en poète. Il a souvent saisi des beautés inaperçues, ou peu aperçues, dans le grand dramatique anglais. Cet ouvrage est parvenu à sa troisième édition; Londres, 1839. V. *Examen du théâtre anglais*, 1818. VI. *Leçons sur la poésie anglaise*, 1818 (elles furent lues d'abord à l'institution de Surrey). VII. *Leçons sur les poètes comiques anglais*. VIII. *Conversations de table*, 1824. Ce recueil avec deux autres qu'on verra plus bas, le *Franc parleur*, l'*Esprit du siècle*, et qui, comme eux, se compose d'articles d'abord donnés aux journaux ou publications périodiques, est souvent très-attractif. Il a été réimprimé en France par Galignani, Paris, 1825. IX. *Vie de Napoléon*, 1827, 4 vol. in-8°. C'est de tous ses écrits celui qu'il a le plus travaillé. Son but était

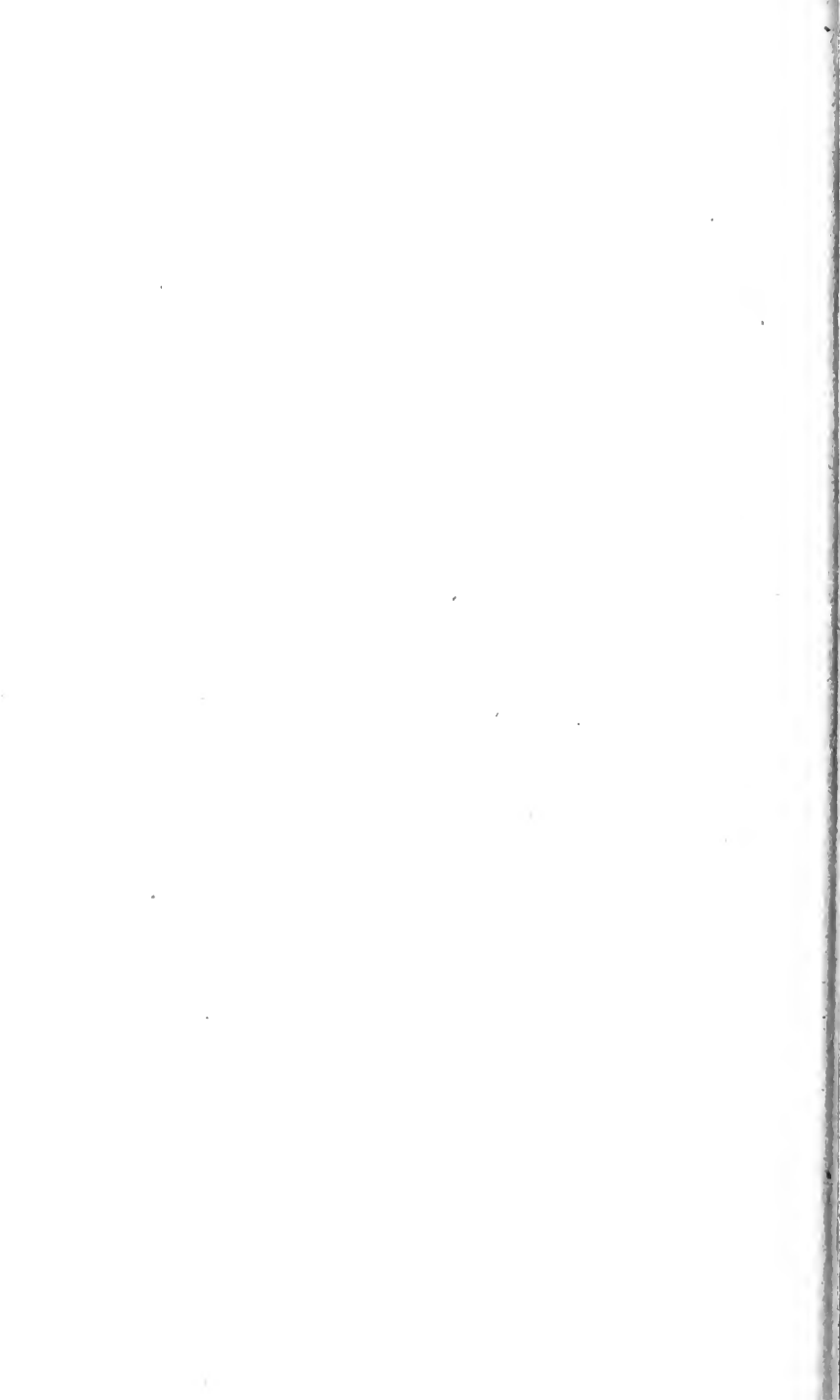
de contre-balancer l'effet de l'ouvrage de Walter Scott. L'impartialité n'en est pas la qualité dominante, pas plus que celle du romancier écossais ; il est trop clair qu'Hazlitt écrit avec des idées conçues d'avance, et que la vie de Napoléon n'est pour lui qu'un prétexte pour censurer la politique européenne et anglaise ; mais il y a souvent du vrai et de la profondeur ; il y a des pages étincelantes et presque sublimes dans ce factum contre Pitt et Castlereagh. X. *Essais et esquisses politiques sur de hautes notabilités* (*Pol. Essays and sketches of public characters*). XI. *Esquisse des principales collections de sculpture et de peinture de l'Angleterre* (suivie d'une critique des mariages à la mode). Ce bizarre assemblage est un type parfait de la manière dont Hazlitt s'y prenait pour brasser un livre en quelques jours, mêlant la mode et l'art, monnoyant ce qu'il savait, rhabillant des vieilleries sur lesquelles il jetait un oripeau neuf, et en dernière analyse se déconsidérant et baissant de prix, grâce à ce manège. XII. *Lettres à Guill. Gifford*. XIII. *La littérature du siècle d'Elisabeth*. XIV. *Le moderne Pygmalion*. XV. *Notes caractéristiques dans le genre des maximes de La Rochefoucauld*, 1830. XVI. *Voyage en France et en Italie*, 1824. XVII. Diverses brochures ou écrits secondaires, telles que : 1° les *Libres pensées sur les affaires du temps*, 1806 (il en a été question plus haut) ; 2° la *Lettre sur Priestley* ;

3° une *Lettre à Gifford* ; 4° un *Abrégé de Tucker* ; 5° une *Réfutation de la célèbre proposition de Malthus*. XVIII. *Conversations de Jacq. Northcote*. Ce livre composé, ainsi que tant d'autres, de fragments déjà livrés à la publicité dans les journaux est très-amusant ; et, comme il parut au moment de la mort de l'auteur, il donna lieu de dire qu'en vérité on ne pourrait gémir sur la tombe d'Hazlitt. De plus, on a publié de lui des *Fragments littéraires*, 1836, et des *Esquisses et Essais de Williams Hazlitt*, recueillis par son fils, 1838. Un second volume est annoncé sous presse au moment où nous écrivons (mai 1839). Hazlitt eut part encore à la compilation intitulée : *l'Éloquence du sénat britannique*, 1808, 2 vol. in-8° (laquelle n'est qu'un choix de discours prononcés aux tribunes parlementaires à partir du règne de Charles I^{er}, et où il n'y a de lui que des notes, les unes biographiques et destinées à faciliter l'intelligence du texte, les autres critiques) ; de plus, il a donné une *Nouvelle grammaire anglaise*, à l'usage des écoles, 1810, in-12. Conformément à la promesse du titre, Hazlitt y inséra les découvertes des modernes, et notamment de Horne Tooke, sur la formation du langage. Il y joignit depuis le *Nouveau guide de l'amateur de la langue anglaise*, par E. Baldwyn. Le même Baldwyn abrégé plus tard la grammaire de Hazlitt et la réduisit à 1 vol. in-18.

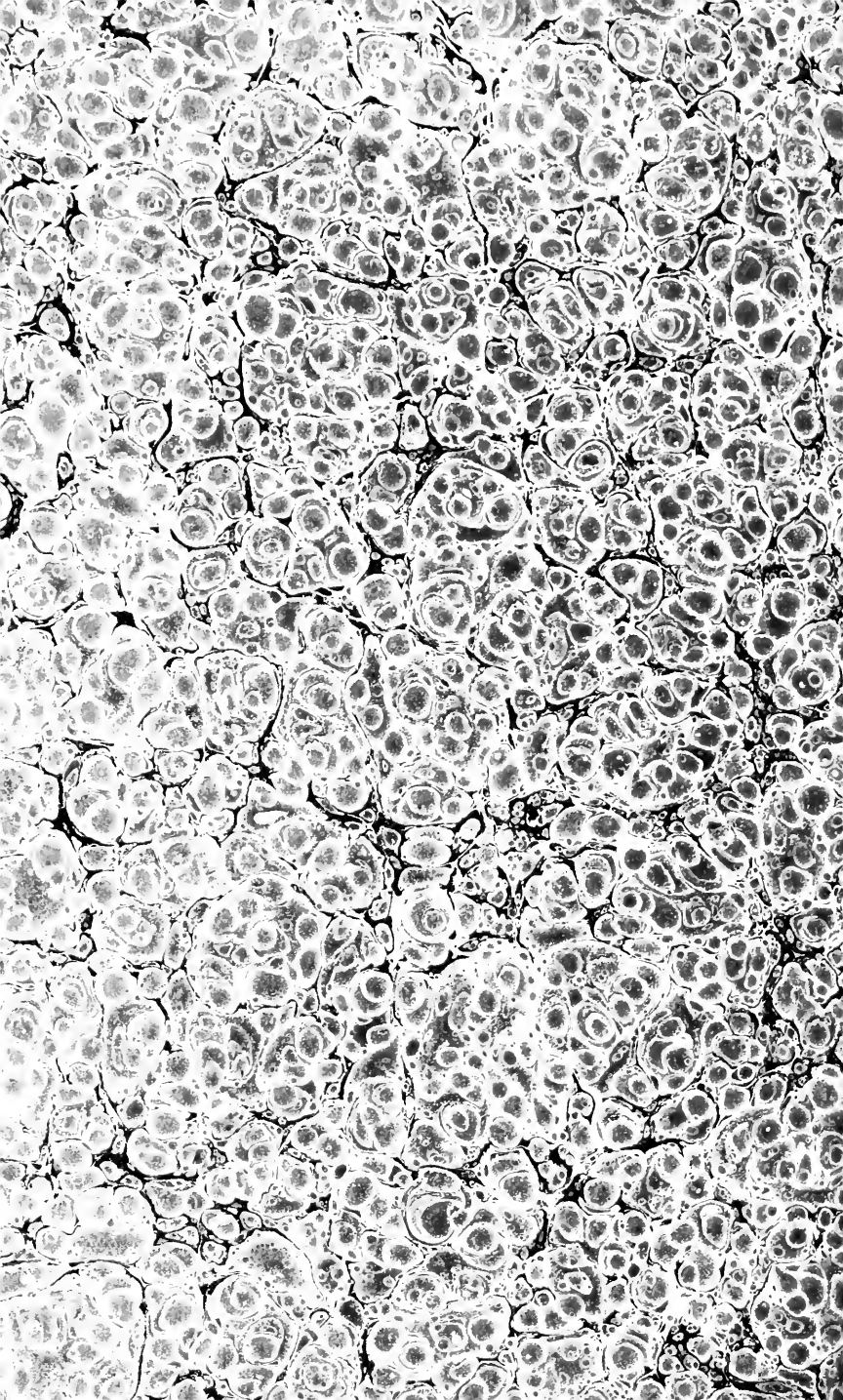
W—R.













B I O G R A P H I E U N I V E R S E L L E

